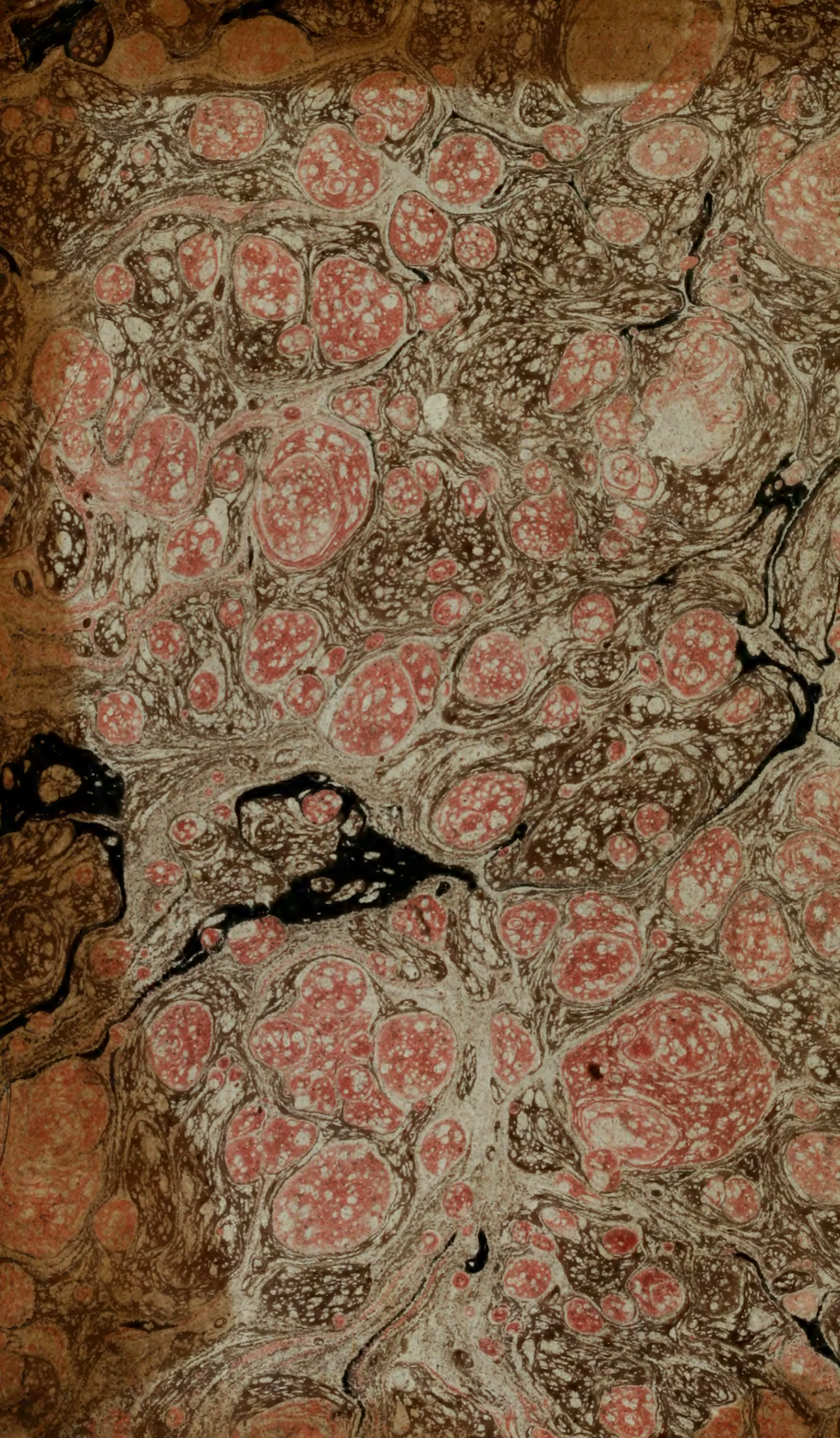








# HISTOIRE

# DE L'ÉGLISE.

IMPRIMERIE DE L. GAUTHIER.

# HISTOIRE
# DE L'ÉGLISE,

PAR BÉRAULT-BERCASTEL;

NOUVELLE ÉDITION CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE SA CONTINUATION
DEPUIS 1720 JUSQU'A LÉON XII,

PAR

**M. PÉLIER DE LACROIX,**

CHANOINE DE CHARTRES ET AUMONIER DE S. A. R. LE PRINCE DE CONDÉ.

## TOME DOUZIÈME,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT D'INNOCENT XI, EN 1676, JUSQU'A LA MORT DU PAPE CLÉMENT XI,
EN 1721;
SUIVI DES DISCOURS SUR LES QUATRE PREMIERS AGES DE L'ÉGLISE.



A PARIS,
CHEZ GAUTHIER FRÈRES ET C.ie, LIBRAIRES,
RUE ET HÔTEL SERPENTE, Nº 16;
MÊME MAISON DE COMMERCE, A BESANÇON.

M. DCCC. XXX.

# SOMMAIRES

## EN FORME DE TABLE.

## LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.



## LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

## LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

## LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME

## LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.



## LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

---



# HISTOIRE

# DE L'ÉGLISE.

## LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT D'INNOCENT XI EN 1676, JUSQU'À LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES EN 1685.

Tandis que l'Evangile faisoit les progrès les plus merveilleux parmi les sauvages et les anthropophages, une simple fille, une vierge délicate, et à peine sortie de l'enfance, donna au monde chrétien le spectacle d'un triomphe de la grâce aussi merveilleux, et pour le moins aussi touchant. La chose est si extraordinaire, et présente une face d'abord si romanesque, que si quantité de personnes d'un sens exquis, et l'un de nos grands magistrats en particulier, n'en avoient pas été persuadés, après de très-exactes recherches, nous n'aurions jamais pu nous déterminer à lui donner place dans un ouvrage aussi grave que celui-ci : mais au moyen de ces perquisitions, on a rassemblé jusqu'à trente-huit lettres, qui forment une correspondance de huit ans bien suivie entre cette fille admirable et son directeur le père Luc de Bray, et qui d'ailleurs portent un caractère à l'épreuve de la plus sévère critique. Le caractère même de ce directeur, cordelier desservant de la paroisse de la Trinité à Château-Fort près Versailles, connu généralement de son temps pour un homme très-intérieur et très-sage, le met également à l'abri de tout soupçon.

Cette fille extraordinaire naquit à Paris en 1649, de parents illustres qui occupoient les premiers rangs à la cour, sans qu'on puisse, avec une certitude absolue, articuler leur nom : mais on a prétendu avec assez de vraisemblance, que c'étoit le

grand nom de Montmorenci. Vers l'an 1666, cette maison perdit une demoiselle âgée d'environ quinze ans, qu'elle crut avoir été enlevée, et mise hors d'état de donner de ses nouvelles, et ce fut justement à cette époque que la vierge magnanime dont il est ici question, et qui avoit le même âge de quatorze à quinze ans, s'échappa du sein de sa famille, pour éviter un mariage contraire à la consécration qu'elle avoit déjà faite de sa personne au divin époux. Bien plus, on voit par sa correspondance avec son directeur, et particulièrement par la cinquième lettre du père de Bray, que toutes les personnes qui tenoient à elle par les liens du sang ou de l'affinité, tenoient pareillement à la maison de Montmorenci : mais ce père avoit le secret sous le sceau de la confession, et jamais il ne crut pouvoir le révéler. La famille, après avoir fait toutes les perquisitions possibles sans rien découvrir, craignit de donner plus de célébrité à cet enlèvement prétendu, et jugea que le mieux étoit d'étouffer à jamais une affaire de cette nature. D'ailleurs on ne parla de cette fille singulière, au moins à la cour, qu'en 1694, c'est-à-dire, trente-quatre ans après sa disparution, sans qu'on sût encore où elle habitoit. Il est néanmoins constant qu'alors elle y fit du bruit. La Baumelle, peu crédule ou peu croyant, en fait mention lui-même dans la vie de madame de Maintenon. Il est vrai qu'il plaisante beaucoup sur ces lettres; mais protestant, et protestant sans mœurs, il n'étoit pas fait pour les goûter; aussi voit-on par la manière même dont il en parle, qu'il ne les avoit pas lues.

Après le sacrifice de son nom de famille, elle n'en voulut point porter d'autre que celui de Jeanne-Marguerite, qu'elle avoit reçu avec la grâce du baptême. Elle s'en tint même au nom de Jeanne dont son père l'appeloit dans son enfance, comme elle nous le dit dans sa septième lettre. Dès les premières lueurs de la raison, Dieu prévint cette âme privilégiée des bénédictions les plus abondantes. Elle y correspondit avec tant de fidélité, qu'elle avoit acquis non-seulement une vraie piété, mais une vertu mâle et magnanime à l'âge où les autres enfants sont à peine instruits des premiers devoirs du chrétien. Elle n'eut pas plus tôt connu l'excellence de la virginité, qu'elle consacra pour toujours la sienne au Seigneur; au moins est-il

sûr qu'elle en fit le vœu avant l'âge de quatorze ans, où l'on commença à lui parler de mariage. On pressent bien que toutes les instances de ses parents furent inutiles. Ils l'envoyèrent passer quelque temps chez une tante dont elle respectoit la vertu, et qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit. La jeune personne, qui avoit ses vues, montra moins de résistance à ces nouvelles sollicitations, et cependant elle pratiquoit ses exercices de piété avec plus d'assiduité que jamais. La tante ne la contrarioit point, dans l'espérance de s'insinuer peu à peu dans son esprit, et de l'amener enfin à son but. Elle poussa la complaisance jusqu'à lui permettre d'aller en pèlerinage au Mont-Valérien. Ce pèlerinage se fit en effet; mais tout singulier qu'il auroit dû paroître pour une personne de cet âge et de cette qualité, il s'en falloit bien qu'il présentât l'idée de celui auquel il préludoit.

La jeune vierge, après avoir renouvelé son vœu au pied de la croix, pria le divin époux, avec une grande effusion de larmes, et de la soustraire au danger de lui devenir jamais infidèle, et de lui suggérer les moyens de vivre désormais en épouse inconnue et crucifiée avec lui, remettant son corps et son âme entre ses mains, et s'abandonnant pour toujours aux soins de sa providence. L'esprit tout plein de ces pensées, et le cœur embrasé des ardeurs qu'elles allumoient, elle quitte les stations sacrées, et reporte ses pas, encore incertains, vers le bois de Boulogne; mais elle ne fut pas à l'abbaye de Longchamp, qu'elle se sentit fortement inspirée d'entrer dans l'Eglise : là, elle congédie pour quelques heures les gens de sa suite, sous prétexte qu'il lui restoit encore beaucoup de prières à réciter; et dès qu'elle les voit disparoître, elle s'enfonce, d'un autre côté, dans la partie la moins fréquentée du bois. Elle suivoit à tout hasard un sentier détourné, quand elle rencontra une pauvre femme qui lui demanda l'aumône. Elle forme son plan, et le met sur-le-champ à exécution. Elle changea de vêtements avec cette mendiante, lui laissa ses habits et tous ses joyaux, se revêtit de ses haillons, barbouilla de terre ses mains et son visage, pour se grossir les traits et se défigurer autant qu'il étoit possible; elle tourne ensuite du côté opposé à celui où se devoient faire les premières recher-

ches, et marche nuit et jour jusqu'à une campagne située près de la Seine au-dessus de Paris. Cependant elle fut rencontrée par des ecclésiastiques charitables, qui, touchés de sa jeunesse, et des dangers que lui faisoit courir sa figure malgré ses haillons, la mirent en service chez une femme riche et sûre pour les mœurs.

C'étoit une dévote fort régulière dans sa propre conduite; mais plus rigide encore à l'égard des autres, revêche, impérieuse, d'humeur acariâtre et tracassière, qui ne pouvoit garder ni laquais, ni servante. Jeanne ou Marguerite, puisque nous n'avons à choisir qu'entre ses noms de baptême, entra sur le pied de femme de chambre : mais comme aucun domestique ne tenoit dans cette maison, bientôt elle seule, à l'âge de quinze ans, tint lieu de femme de chambre, de cuisinière et de laquais même. Outre son ardeur pour la croix et la pénitence, elle goûtoit d'autant mieux celle-ci, qu'elle ne laissoit ni curieux, ni curieuse autour d'elle, et mettoit son secret plus à couvert. Elle soutint avec une douceur inaltérable, jusqu'à la mort de sa maîtresse, c'est-à-dire, pendant neuf à dix ans, tous les travaux, toutes les contradictions, tous les caprices et toutes les rebuffades imaginables; de manière que l'intraitable maîtresse en fut à la fin si confuse, qu'elle lui en demanda publiquement pardon à l'article de la mort, et voulut absolument l'en dédommager par une gratification de quatre mille francs, outre le payement de ses gages dont elle n'avoit jusque-là presque rien touché. Jeanne, confuse elle-même, ne savoit quelle contenance faire pendant cette réparation; mais elle eut beau réclamer, et refuser cette largesse, la mourante insista plus fortement encore, et commanda formellement à son héritier de forcer Jeanne à recevoir la somme entière, qui, avec les gages, montoit à six mille francs. Il la contraignit en effet à tout recevoir; mais dès le même jour, elle la distribua aux pauvres, à la réserve d'une modique partie de ses gages.

L'attrait même de la vertu peut nous rendre inconsidérés. A peine la vertueuse inconnue eut-elle réfléchi sur les suites d'une libéralité si extraordinaire pour une domestique, qu'elle sentit vivement le danger qui en résultoit contre l'obscurité où elle avoit à cœur, sur toute chose, de se tenir ensevelie, et

résolut de s'en tirer au plus tôt. Comme elle revenoit de l'enterrement de sa maîtresse, et ne songeoit plus qu'aux moyens d'exécuter sa résolution, elle vit passer le coche d'eau pour Auxerre. Elle s'y jette à l'instant, arrive dans cette ville, et cherche une condition, que son heureuse physionomie et son attrait pour l'abjection lui eurent bientôt fait trouver. Elle tomba néanmoins chez un artisan distingué et fort honnête homme, qui étoit tout à la fois menuisier et sculpteur. Le ciel menoit, pour ainsi dire, par la main cette âme privilégiée, et dans chacun des séjours qu'il lui assignoit, il la disposoit successivement à remplir toutes les vues qu'il avoit sur elle.

Déjà elle savoit assez bien le dessin, pour se rendre utile à son nouveau maître ; mais elle en apprit à manier le rabot et le ciseau, par le conseil d'un sage confesseur de l'ordre de Saint-Benoît, à qui elle avoit communiqué son projet de vivre à jamais éloignée du commerce des hommes, et qui lui fit sentir de quelle ressource lui seroient ces exercices manuels. Elle apprit encore au même lieu à faire des horloges de bois. Elle ne demeura néanmoins qu'une année à Auxerre, au bout de laquelle son confesseur étant mort, elle n'en retrouva point à qui elle pût s'ouvrir, et revint à Paris, où elle espéroit trouver plus de secours pour la piété. Elle se croyoit assez changée enfin, pour n'y être pas reconnue. Avant son départ, elle avoit encore donné aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, et fit ce second voyage en demandant l'aumône. Elle demeura quelque temps à Paris confondue avec les pauvres mandiants, et uniquement occupée des pratiques de la piété et de la pénitence. Elle ne demandoit chaque jour que ce qui lui étoit nécessaire pour vivre ce jour-là. Un jour qu'elle étoit à la porte d'une église, elle demanda humblement l'aumône à la maîtresse d'école de Château-Fort, fille pieuse et charitable formée par le père Luc de Bray. Il y a une espèce de sympathie entre les âmes qui sont toutes à Dieu. Au premier aspect de cette jeune et modeste mendiante, la vertueuse maîtresse sentit un vif attendrissement, et crut voir en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle s'arrêta, elle l'interrogea, et, entr'autres questions, lui demanda si c'étoit pour cause d'infirmité qu'elle mendioit. Jeanne ne répondit autre chose, sinon qu'elle se croyoit dans

l'ordre de Dieu en agissant ainsi. Cette réponse plut à la maîtresse, et redoubla son intérêt : elle dit à la jeune mendiante, que dans l'état de foiblesse où elle la voyoit, l'air de la campagne lui feroit du bien, et lui proposa de l'y emmener avec elle. Jeanne connoissoit de réputation le mérite du père de Bray, qui venoit de temps en temps à Paris faire des exhortations privées à des religieuses, avec une onction dont elles étoient singulièrement édifiées. Dans le désir de l'entendre, et de prendre ses conseils, elle consentit à suivre la maîtresse d'école.

Jusqu'ici surtout on trouvera de la différence entre notre récit et la vie imprimée de cette illustre inconnue, non pas toutefois pour le fond des choses, mais pour l'ordre des faits, et dans quelques circonstances qui n'ôtent rien à la vérité de l'histoire même. C'est que nous avons cru devoir ajouter foi aux collections manuscrites d'observateurs actifs, circonspects, judicieux, et qui n'ont d'autre intérêt que celui de la vérité, plutôt qu'à un livre qui n'inspire pas à beaucoup près la même confiance. Quiconque ment en un point, peut mentir en bien d'autres, et ne mérite plus de croyance que dans les choses où il se trouve d'accord avec des auteurs plus croyables. Or, le moindre reproche qu'on puisse faire à l'auteur de celui-ci, c'est qu'il a travaillé d'imagination. Malheureusement encore il ne l'a pas noble. Et qui pourroit, sans porter ce jugement, l'entendre placer une jeune demoiselle qu'il suppose de la maison de Montmorenci, dans une voiture publique au bureau des coches de Versailles, non pas après qu'elle se fut dérobée aux grandeurs du siècle, mais quand il étoit question de la produire à la cour pour un établissement assorti à sa naissance? Mais ce n'est là qu'un ridicule indifférent à la religion; en voici d'une autre espèce. Quoi de plus suspect, et de plus analogue à la nouveauté, que de lui faire dénigrer par de pieux gémissements, tant les directeurs d'une société poursuivie jusqu'après le trépas par certains novateurs, que l'auteur des *Maximes des Saints,* qui leur est pareillement odieux et pour la même cause? Quoi de plus téméraire et en même temps de plus maladroit, ou de plus propre à trahir *l'incognito* que prétend garder l'anonyme jacobin dans son livre, que de s'y élever

lui-même contre l'immaculée conception de Marie? Le voici cet excès de témérité et de vertige, qui toutefois ne doit pas surprendre : quand on fronde en un point les anathèmes du siége apostolique, il n'est pas étonnant qu'on les fronde en tout. Le biographe anonyme canonise les religieuses de Port-Royal, qui au lit de la mort *ayant plus d'éloignement que jamais de la signature du formulaire*, et n'abjurant pas moins le bon sens que la foi, il applaudit au fanatisme qui leur fit déposer sur la poitrine de l'une de leurs sœurs qui venoit de mourir, un appel à Jésus-Christ contre les pasteurs de son Eglise, avec charge de le présenter dans l'autre monde à son tribunal redoutable [1]; ainsi tendoit-il sourdement à faire honneur à son hérétique parti, d'un prodige d'abnégation le plus étonnant de son siècle. C'eût été en effet un assez beau sujet de triomphe, qu'une jeune Montmorenci qui se dérobe à toutes les grandeurs du siècle, et va s'enterrer dans un désert inconnu pour s'y faire janséniste : mais qui seroit assez dépourvu de bon sens, pour croire à cette chimère? Il la faut reléguer, avec tant d'autres fictions de même espèce, dans l'église de Port-Royal et d'Utrecht, qui avouant par-là l'impuissance où elle est de produire les vrais saints s'efforce en toute rencontre de les ravir à l'Eglise romaine.

Ce fut à Château-Fort que l'illustre Jeanne prit la résolution de vivre, non-seulement inconnue au monde, mais crucifiée au monde, et déjà retranchée du commerce du monde. Cependant le père de Bray désapprouva d'abord que la maîtresse d'école se fût chargée de cette inconnue : qui peut-être, lui dit-il, vous jouera, comme vous l'avez déjà été par d'autres aventurières. « Non, mon père, lui répondit-elle, il n'y a sûrement rien à craindre pour celle-ci; vous en serez content quand vous l'aurez vue. Elle à quelque chose de surnaturel dans la physionomie; c'est la figure et l'air de recueillement d'un ange. Il est impossible que vous n'en soyez pas frappé, comme je l'ai été moi-même. » En effet, dès qu'il lui eut parlé, il la regarda comme un ange revêtu d'un corps mortel, prit tous les sentiments d'un père pour sa fille en Jésus-Christ, et se chargea

[1] Vie de la Solitaire des Rochers, imprimée en 1787, pag. 23 et 58.

de sa conduite en s'humiliant devant le Seigneur, qui commettoit à ses soins une âme si précieuse.

On ne sait pas combien de temps elle fut à Château-Fort, ou dans le voisinage; mais elle y passa un temps assez long, pour apprécier le mérite du père de Bray, à qui elle accorda une entière confiance que ne diminua point sa fuite au désert, et qui dura autant que vécut ce vertueux directeur. Long-temps elle lui parla de son attrait pour une solitude ignorée de tous les humains, sans pouvoir jamais l'amener à lui donner son approbation : mais il fut attaqué d'une maladie que tout le monde crut mortelle, et qui dura long-temps; en sorte qu'elle fut obligée de prendre un autre confesseur. Indépendante alors du père de Bray, et plus attirée que jamais par l'esprit de Dieu, qui vouloit en pleine liberté, pour ainsi dire, lui parler au cœur, elle partit pour aller chercher une solitude ignorée de tous les hommes. Elle fut environ deux années sans en trouver une qui la fixât : elle parcourut différentes provinces, où depuis on a fait rechercher le lieu de sa retraite. Mais si l'on avoit mieux lu ses lettres, déjà tombées entre les mains de plusieurs personnes, on ne se seroit pas donné tous ces mouvements inutiles, qui occasionèrent même une dépense considérable; on y auroit vu que les deux solitudes qu'elle a occupées successivement n'étoient qu'à trente lieues de distance l'une de l'autre; que la dernière étoit à dix lieues des limites d'Espagne, et à quarante de Notre-Dame de Mont-Serrat, pèlerinage célèbre que fit cette solitaire, et qui est en Catalogne : sur quoi l'on auroit conclu nécessairement, que ce désert ne pouvoit être que dans les monts Pyrénées, vers la partie orientale de leur vaste chaîne.

La solitaire des Pyrénées avoit environ quarante-cinq ans lorsqu'elle se fixa dans le réduit sauvage qu'elle nomme dans ses lettres la solitude des Rochers : c'étoit un petit espace de forme pentagone, environné de cinq rochers qui formoient une espèce de croix, et qui en rendoient le centre inaccessible, ou du moins invisible. Du pied de l'un de ces rochers, plus élevé que les autres, sortoit une source de très-bonne eau, et son sommet formoit comme un observatoire pour découvrir les curieux qui voudroient s'en approcher. Il y avoit

au bas trois grottes, dont l'une étoit un souterrain tortueux et fort profond, qu'elle choisit pour sa cellule; les autres lui tinrent lieu de chapelles. Cette solitude étoit éloignée d'une grande demi-lieue de tout chemin, et environnée d'une épaisse forêt, ou plutôt d'un hallier si fourré, que pour y parvenir il falloit se traîner long-temps sous les ronces et les épines par un sentier qui ne sembloit praticable qu'aux animaux sauvages. L'intrépide solitaire n'y rencontra cependant point de bêtes féroces, si ce n'est un ours qui eut plus peur qu'elle : mais il y avoit beaucoup de cerfs, de chamois et de lapins; il y avoit aussi des arbrisseaux qui portoient des fruits assez ressemblants, pour le goût et la couleur, à des prunes de damas violet. Les rochers étoient couverts de néfliers, dont les fruits étoient fort gros et fort bons. Le froid y étoit supportable, au cœur même de l'hiver, et la chaleur s'y trouvoit tempérée par la fraîcheur des rochers ou des bois qui les environnoient.

Ce fut là que cette fervente épouse de Jésus-Christ se trouvant absolument seule avec son divin époux, tous les vœux de son cœur furent enfin satisfaits. Affranchie de la captivité du monde, elle chantoit les bienfaits de son libérateur avec tous les transports d'Israël tiré de la terre barbare d'Egypte ou de Babylone. Toutes ses pensées, tous les mouvements de son cœur n'étoient que des élans d'amour et des effusions de tendresse pour le Seigneur, qui remplissoit toute la capacité de son âme. On ne peut revoir l'expression de ces sentiments dans ses lettres, sans ressentir au moins quelque étincelle du feu divin qui la consumoit.

Il lui restoit cependant quelque embarras pour la fréquentation des sacrements, et pour la messe des jours de précepte. Ce dernier article fut le moins inquiétant. Dans le voisinage de sa forêt, il y avoit deux abbayes, l'une d'hommes d'un côté, et de l'autre une de filles. Pour se faire moins remarquer, elle alloit tantôt dans l'une, et tantôt dans l'autre, pour la messe et l'office des jours de fêtes. Elle se proposoit aussi de prendre un confesseur dans l'abbaye d'hommes : mais elle y trouva ce qu'elle ne cherchoit point, c'est elle-même qui s'en exprime ainsi dans ses lettres, et n'y trouva pas, au moins d'abord, ce

qu'elle cherchoit ; car par la suite elle s'adressa de temps en temps à l'un de ces religieux, nommé Laumonier, et en fut très-contente. Elle fit de nouvelles recherches, et trouva dans le canton un bon curé âgé de cinquante-huit ans, qui entendoit ses fautes, et n'en demandoit pas davantage. Elle sentit alors qu'elle avoit besoin de conseils, et recourut aux lumières du père de Bray, à qui toutefois elle n'écrivit qu'en tremblant, et par une voie indirecte, dans la crainte qu'il ne fût plus en vie. Cette lettre, datée du 12 janvier 1693, est la première de leur correspondance, qui a duré jusqu'à la fin de l'année 1699, où mourut le père de Bray. La solitaire se servoit d'un voiturier, homme simple et sûr, pour porter ses lettres et rapporter les réponses, et de quelque peu d'argent que son charitable directeur avoit l'attention de lui envoyer de temps en temps pour acheter les choses indispensablement nécessaires qu'elle ne pouvoit se procurer autrement. Telles étoient quelques outils de menuisier et de sculpteur, qui servoient à diversifier ses occupations ; des aiguilles, du fil, et quelques morceaux de toile ou d'étoffe pour entretenir ses vêtements, bien simples sans doute, mais toujours propres quand elle paroissoit à l'église. Pour ce qui est de la nourriture, elle alloit deux fois la semaine demander l'aumône dans les deux abbayes de son voisinage, jusqu'à ce qu'elle se fût accoutumée à ne plus manger de pain. Elle ne vécut plus alors que de racines et de fruits sauvages, comme prunes, cornouilles, nèfles, cormes, fênes, châtaignes et noisettes ; encore se reprochoit-elle ces chétives provisions, comme une abondance qui lui ôtoit le mérite de la pauvreté.

Ce n'est pas là ce qui paroîtra le plus terrible : mais quelle situation plus effrayante, que celle d'une femme absolument seule, et sans abri, durant les ténèbres surtout, au milieu d'une forêt, où l'oreille n'est frappée que des courses et des cris de mille animaux sauvages [1] ! Et dans les plus beaux jours même, quel tourment que l'ennui, durant les semaines, les mois et les années entières ! Que faire chaque jour entre quatre rochers, depuis l'aurore jusqu'à la chute du soleil? Mais si

[1] Lettre du 17 oct. 1694.

l'homme animal ne conçoit pas les choses de Dieu, affranchie de l'illusion des sens, et déjà participant à la condition des purs immortels, notre divine solitaire passoit des trois et quatre heures, et quelquefois les journées entières, abîmée, comme un séraphin, dans la contemplation du bien suprême, et l'âme submergée dans un océan de délices.

Bien éloignée toutefois de jamais tenter le Seigneur, et de compter sur des faveurs dont elle se réputoit souverainement indigne, elle s'étoit prescrit un ordre du jour, qu'elle suivoit ponctuellement lorsque les transports du divin amour ne ravissoient pas son âme jusqu'à lui ôter sa présence d'esprit. Elle se levoit à cinq heures en toute saison, faisoit la prière du matin jusqu'à six, et la terminoit par l'heure de prime; après quoi, si elle n'alloit pas à la messe, elle l'entendoit en esprit, et lisoit quelque chapitre de l'Ecriture sainte jusqu'à huit heures. Elle donnoit ensuite environ deux heures au travail des mains, soit à raccommoder ses hardes, soit à la menuiserie et à la sculpture, soit à la culture d'un petit jardin qu'elle s'étoit fait près de son habitation. Sur les dix heures elle récitoit tierce, sexte et none, puis se mettoit en la présence de Dieu aux pieds de son crucifix, pour examiner ses fautes et ses moindres négligences, ses intentions, sa correspondance à la grâce et ses progrès dans les voies de Dieu, avec toute l'exactitude et la sévérité que l'on peut présumer d'une âme si pure. Elle s'imposoit des pénitences pour tout ce qui lui paroissoit faute. Ces exercices duroient deux heures. A midi elle prenoit sa réfection, qui étoit la seule de la journée, puis une sorte de récréation, qui consistoit, quand il faisoit beau, à se promener sur ses rochers, en admirant la grandeur de Dieu dans les ouvrages de la nature, et en chantant quelques cantiques; elle faisoit ensuite une lecture, le plus souvent dans l'Imitation de Jésus-Christ, puis une prière affectueuse, où elle exposoit à Dieu ses besoins, sans lui rien demander que l'accomplissement de son bon plaisir, et reprenoit le travail des mains jusqu'à quatre heures. Alors elle disoit les vêpres, puis le chapelet qui étoit accompagné et suivi de méditations ou de contemplations qui la menoient jusqu'à huit heures, temps où elle visitoit un calvaire qu'elle s'étoit pratiqué, et acquittoit les

pénitences qu'elle s'étoit imposées. A neuf heures elle se retiroit dans la grotte qui lui tenoit lieu de cellule, et qu'enfin son directeur l'obligea de boiser à cause de l'humidité. Elle faisoit la prière du soir, et l'examen ordinaire de conscience, puis se couchoit pour reposer jusqu'à onze heures. Elle se relevoit alors pour dire les matines qu'elle savoit par cœur, et pour méditer ou contempler jusqu'à deux heures; elle se recouchoit ensuite jusqu'à cinq heures. Pour régler ainsi l'emploi de son temps, elle s'étoit fait une horloge dont le timbre même étoit de bois. Son habilité pour tous les ouvrages de main étoit prodigieuse.

Madame de Maintenon, qui avoit beaucoup d'estime pour le père de Bray, et qui s'adressoit quelquefois à lui pour la confession, en hérita un crucifix de bois de cormier, tout d'une pièce, que cette solitaire merveilleuse s'étoit plu à finir pour son directeur, et qui fit l'admiration des plus habiles ouvriers. Cette pièce inestimable à tant d'égards fut donnée aux capucins de Paris, où elle se voit encore (1789), avec le titre de son authenticité appliqué en caractères fort lisibles au revers de la croix. Il n'en est pas ainsi des lettres de la solitaire, dont avoit pareillement hérité madame de Maintenon. Quelques recherches qu'on ait faites pour en découvrir les originaux, on n'y est point encore parvenu; mais on en a des copies qui portent presque en tout un caractère de vérité qui persuade les plus difficiles critiques, et que le plus habile imposteur n'auroit jamais pu contrefaire. Il falloit nécessairement avoir passé par les voies extraordinaires et sublimes qui sont expliquées dans ces lettres, pour les rendre avec l'onction et l'énergie, et tout à la fois l'exactitude et la simplicité qui s'y rencontrent. Nous avons mis quelque restriction, et le simple bon sens suffit pour justifier ce point de critique. Et qui ne reconnoîtroit point l'imposture, et la secte même d'où part l'imposture, ou la supposition, dans les impertinences qu'on fait écrire par une personne si sainte sur le compte du père Guilloré, jésuite, qui a joui de la plus haute réputation de sagesse et de vertu parmi tous les orthodoxes de son temps? Est-il moins contraire au bon sens, d'attribuer à une simple fille la longue lettre, qu'on pourroit appeler un traité dogmatique et

critique, sur le trop fameux livre du tendre Fénélon, c'est-à-dire sur les profondeurs et les subtilités de la théologie la plus abstruse? Mais ce champ étoit propre à recéler, jusqu'au moment d'éclater avec avantage, les éloges de quelques dévots rebelles à l'Eglise, et quelques assertions entortillées qui ne sentent que trop les nouveautés proscrites, et que nous n'entreprendrons pas de débrouiller. Ici l'on ne doit que nourrir la piété du lecteur, qui attend avec impatience la suite d'un article si propre à l'édifier.

Outre le crucifix travaillé pour le père de Bray, la solitaire en fit trois autres pour sa solitude : un petit de six pouces, qu'elle portoit en tous lieux caché sur sa poitrine; un de trois pieds, qu'elle avoit placé dans sa cellule pour faire à ses pieds ses exercices journaliers de dévotion, et un troisième haut de six pieds, fait du bois d'un tilleul que le tonnerre avoit abattu dans la forêt. Elle avoit érigé celui-ci sur une plate-forme environnée de rochers, qui lui représentoient le calvaire. Le reste de ses effets n'est pas moins intéressant, et l'on ne sauroit guère douter que le dénombrement n'en soit aussi-bien reçu. Voici donc l'inventaire exact de ce pauvre et inappréciable mobilier; c'est le compte même que la solitaire en rendit au dépositaire de toutes ses pensées [1] : Une Bible, avec un abrégé de la vie des saints; une Imitation de Jésus-Christ, avec un petit livre intitulé l'Horloge du cœur, et quelques feuilles sur la dévotion au saint sacrement; un bréviaire romain qu'elle récitoit habituellement, et qu'elle avoit la satisfaction d'entendre, ayant appris le latin; un petit couteau, et un grand qui servoit de serpe; deux ciseaux, deux gouges, deux villebrequins, deux terrières, deux rabots, une scie, un marteau et un établi; quelques cents d'épingles, des aiguilles, du fil blanc et du fil gris, une paire de ciseaux et un dé de cuivre; deux écuelles, un pot et un gobelet, le tout de bois; une haire, un cilice et deux disciplines. Voici la garderobe : sept chemises de toile blanche, qu'elle ne mettoit que pour sortir, deux chemises de toile d'étoupe, et une de serge grise : deux jupes, deux corps, un manteau, deux coiffes de taffetas,

[1] Lettre III au P. de Bray.

six coiffes blanches, six grandes cornettes, une paire de gants, deux paires de bas gris, deux paires de souliers, cinq bonnets, dont trois de toile, un de serge blanche, et un de cuir : elle ne portoit que celui-ci dans sa solitude, et y alloit toujours nu-pieds ; un fichu noir, six mouchoirs de toile, un scapulaire du tiers-ordre de saint François dont elle étoit ; une guimpe, un voile, quelques aunes de ruban de fil pour lier ses cheveux qui étoient fort longs, deux peignes et un petit miroir pour se coiffer quand elle devoit sortir.

Voilà toute sa fortune qu'elle préféroit à celle des rois, plus jalouse de privations, que la mollesse et la cupidité ne sont affamées de faux biens qui les tourmentent en les assouvissant. Elle jouissoit de la pleine satisfaction de ses désirs dans la sainte obscurité de sa solitude, quand le ciel, pour détacher son cœur de la jouissance même la plus innocente, permit que le lieu de sa retraite fût presque entièrement découvert. Ses apparitions dans les églises du voisinage, où on la voyoit absorbée toute en Dieu, et plus semblable à un ange qu'à une mortelle, avoient inspiré le plus vif désir de la connoître. Long-temps on l'avoit prise, tantôt pour une étrangère infortunée, et réduite à quitter son pays, tantôt pour une servante de quelque village voisin, tantôt pour une tourière de religieuses : mais le temps et les enquêtes avoient à la fin levé ces préventions. Plus le mystère devenoit obscur, plus la curiosité s'augmentoit. On fit épier la sainte étrangère au sortir de sa forêt, et quand elle y rentroit. Comme elle alloit toujours par des chemins détournés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle échappa long-temps à l'espionnage. Enfin tant de gens s'en mêlèrent, et les religieux de l'abbaye voisine, et les tourières du monastère des filles, et tant de curieux, qu'on parvint à découvrir, non pas sa demeure même, mais les rochers qui l'environnoient, et on ne le lui dissimula point. Il ne lui en fallut pas davantage pour prendre son parti.

Après avoir consulté le Seigneur au pied du crucifix, elle se transporta poussée, dit-elle [1], par une force irrésistible, à trente lieues de là, toujours dans les Pyrénées, près des terres d'Es-

[1] Lettre IV, du 4 nov. 1696.

pagne. Elle avoit habité quatre ans la solitude des Rochers, et elle demeura trois ans dans celle-ci, qu'elle nomma l'abîme des ruisseaux. Tout son contour annonçoit en effet un abîme, et un lieu sinistre. Ce n'étoit que rochers et cavernes, d'où sortoient quantité d'animaux sauvages, de gros serpents, des lézards monstrueux, qui imprimoient la terreur aux gens du voisinage, et leur en interdisoient les approches : mais quand on avoit franchi ces rochers plus en gravissant qu'en marchant, on trouvoit un petit vallon émaillé de fleurs et de verdure, et entrecoupé de ruisseaux que formoient différentes fontaines; on y trouvoit aussi plusieurs sortes de fruits très-bons, et quantité de miel sauvage qui étoit excellent. Tout l'inconvénient de cette solitude se réduisoit aux reptiles venimeux dont elle fourmilloit : mais la solitaire savoit ce que le Seigneur avoit promis, contre ces dangers, à ceux qui ne s'y exposoient que par ses ordres, et la fermeté de son courage égaloit la vivacité de sa foi. Du reste, elle n'irritoit point ces monstres, qui de leur côté la laissoient fort tranquille, aussi-bien qu'un écureuil et quelques autres animaux qu'elle avoit apprivoisés, d'où elle tiroit un sujet nouveau de célébrer les bienfaits du Créateur, pourvoyeur libéral et nourricier universel de toutes ses créatures.

Elle trouva, comme au voisinage de son premier asile, un monastère de religieux; mais à une distance plus considérable. Elle avoit trois lieues et demie à faire pour s'y rendre, et toujours par les bois, au moins en sortant de son précipice, qui étoit au centre d'une forêt immense et d'une épaisseur extraordinaire. Ce qui eût rebuté tout pénitent même, fut ce qui détermina, pour le choix d'un confesseur, l'ange terrestre, ou la céleste mortelle, qui ne voyoit point de plus grand danger en ce monde que d'y être connue. Elle s'adressa au supérieur de ce monastère qui la reçut avec charité, la crut une pauvre fille de la campagne, et ne lui fit point de questions étrangères à son ministère. Pour la messe, il y avoit encore à une lieue et demie de l'autre côté du bois, un hermitage de saint Antoine, où elle alloit quelquefois l'entendre : mais soit pour l'hermitage, soit pour le monastère, il y avoit tant de chemins ou de faux-fuyants par les gorges et les défilés dans

un pays couvert et montueux, qu'on ne pouvoit pas savoir d'où venoit une personne, ni où elle alloit.

Là, notre solitaire reprit paisiblement ses premiers exercices, s'arrangea deux cellules dans le creux de deux rochers voisins, et forma entre deux une petite chapelle, qu'elle se plaisoit à orner de verdure et de fleurs champêtres. Ces trois grottes étoient exposées au soleil levant : il y faisoit moins froid que dans sa première habitation, et l'air y étoit moins épais; comme étant moins couverte, et un peu plus éloignée des bois qui les environnoient. L'oraison, la contemplation, les ravissements et les extases furent encore plus sublimes qu'auparavant; et cependant elle s'astreignit toujours à son réglement de vie, et à ses exercices accoutumés, s'attachant aux routes battues, et se refusant aux voies extraordinaires autant que l'esprit de Dieu lui en laissoit la liberté. Ainsi avançoit-elle à pas de géant dans la carrière des vertus, quand sa dix-neuvième lettre au père de Bray demeurant sans réponse, elle ne douta point que la mort de ce charitable directeur n'en fût la cause. Elle lui marquoit par cette lettre du 17 septembre 1699, qu'elle se sentoit un désir extraordinaire d'aller à Rome dans le cours de l'année suivante, afin de recueillir avec plus d'abondance les grâces du jubilé : elle soumettoit néanmoins son projet à la décision de celui qu'elle regardoit comme l'organe du ciel à son égard. Quand elle fut persuadée que ce père étoit mort, elle se crut libre de partir et partit en effet pour Rome; mais on ne sait plus rien d'elle depuis cette époque; on a conjecturé qu'elle étoit morte. En conséquence, et vraisemblablement à la réquisition de son illustre famille, on a fait bien des recherches, par ordre même des premiers magistrats, afin de découvrir sa sépulture, et de rendre au moins à ses restes précieux la vénération qu'ils méritoient. Jusqu'ici l'on n'a rien découvert, et il y a peu d apparence qu'on soit jamais plus heureux. Le ciel aura sans doute voulu remplir dans toute leur étendue, les vœux d'une mortelle dont le monde n'étoit pas digne, en la lui tenant à jamais inconnue.

Combien d'autres prodiges de la grâce n'aurions-nous pas encore à rapporter, si notre plan comportoit le détail de tous ceux qui s'opèrent, et qui ne s'opèrent que dans le sein de la

véritable Eglise de Jésus-Christ? Les pures lumières qui depuis la divine assemblée de Trente ne cessoient point de se répandre dans les ordres divers du peuple chrétien, éclatoient dans les arrêts mêmes des tribunaux séculiers. Ainsi doit-on regarder la réformation d'un abus négligé jusque-là, c'est-à-dire, l'arrêt à jamais recommandable par lequel le premier parlement de France, sensible enfin aux gémissements de la pudeur, abolit, le 28 février 1677, les honteuses épreuves du congrès, introduites, a-t-on fort bien dit, par l'effronterie des femmes, et autorisées par la simplicité des hommes.

Le 17 février de l'année suivante, le père Capisucci, dominicain, maître du sacré palais, censura, et défendit de lire, débiter ou garder un petit livre imprimé sous ce titre : *Office de l'Immaculée Conception*, approuvé par le pape Paul V, qui accorda cent jours d'indulgence à ceux qui le réciteroient dévotement. Cette censure, qui donnoit atteinte, au moins indirectement, à la conception immaculée de Marie, et par conséquent à la persuasion commune de l'Eglise, mit en rumeur toute l'Europe catholique. Bayle dit lui-même [1], tout aguerri qu'il étoit contre les scandales, qu'elle scandalisa une infinité de personnes, et qu'en France il n'y eut que les jansénistes qui en furent édifiés. Ils l'honorèrent en effet de magnifiques éloges, sans se souvenir qu'ils n'avoient rien omis, depuis cinquante ans, pour faire mépriser tout ce qui pouvoit sortir du tribunal de l'inquisition. L'empereur adressa directement ses plaintes, sur le même sujet, au souverain pontife.

Innocent, sur la parole du dominicain, répondit qu'on avoit défendu l'office en question, parce qu'on y attachoit une indulgence apocryphe, et qu'on assuroit faussement qu'il avoit été approuvé par Paul V, mais que la défense ne tomboit pas sur l'office même, qui depuis long-temps se récitoit dans l'Eglise avec la permission du saint Siége. Il ajoutoit qu'on n'avoit nullement prétendu affoiblir le culte de la mère de Dieu, mais plutôt l'augmenter autant qu'il seroit possible. Cette explication étoit assurément nécessaire : car à s'en tenir aux termes de la censure, elle tomboit à plomb sur l'office, dont

[1] Bayle, Dictionn. art. Innocent XI.

elle interdisoit la lecture, et non pas sur la publication de l'indulgence, dont elle ne faisoit aucune mention. Le pontife parut enfin douter de la droiture du dominicain, et pensa qu'il falloit rassurer autrement la piété des fidèles. A cette fin, il ordonna que dans les nouvelles éditions qui se feroient de l'office ainsi rendu suspect, on ajouteroit dans l'oraison un mot qui marquoit bien ce qu'il pensoit lui-même de la conception de Marie, c'est-à-dire, qu'aux termes de *conception sainte*, on ajouteroit celui d'*immaculée*. Ainsi la joie de ceux qui avoient intrigué pour faire supprimer cet office, se convertit bientôt en des clameurs chagrines qu'ils firent exprimer en ces termes par un auteur célèbre : « Quels biens Innocent XI n'eût-il pas procurés à la religion, s'il ne se fût pas laissé obséder par les ennemis de la France [1]? Quelle espérance n'en donna-t-il point, lorsqu'il abolit l'office de la conception! » La belle espérance en effet, si le sentiment le plus honorable pour la conception de la Vierge est celui de toutes les universités, de toutes les écoles, à une seule près, et de presque tous les docteurs catholiques! si les papes et les évêques empêchent, sous peine d'anathème, de prêcher et d'enseigner le sentiment contraire?

La prédilection funeste des auteurs de la nouvelle doctrine pour les pères de l'Oratoire, avoit enfin produit son effet. En vain les supérieurs qui l'avoient prévu s'étoient élevés des premiers contre ces nouveautés scandaleuses. Dès le 29 de juin 1657, le père Bourgoin, supérieur général, avoit donné une lettre circulaire pour obliger tous les pères de la congrégation à signer la bulle d'Alexandre VII, et le formulaire du clergé de France. Il y marquoit qu'on ne pouvoit refuser de le faire, sans mériter de perdre la qualité de catholique, de chrétien, d'enfant de l'Eglise, et par conséquent de l'Oratoire. Tout ce que cette lettre produisit, selon l'historien des jansénistes [2], ce fut de bouleverser la congrégation, d'où les sujets les plus estimables, au dire du même auteur, sortirent, ou furent retranchés. On voit par ces paroles, quel fruit y avoit déjà produit la malheureuse amitié de l'abbé de Saint-Cyran et de ses

[1] Valesiena, p. 45 et 46. — [2] Hist. du jans. an. 1657.

premiers coopérateurs. C'est toutefois une imposture que de faire passer pour jansénistes les meilleurs sujets qu'eût alors cette congrégation.

Le père Thomassin, l'un de ses plus dignes sujets sans contredit, ne doit pas se compter parmi les sectateurs des nouveautés proscrites. Il est vrai qu'étant encore jeune, et n'ayant étudié saint Augustin que dans les compilations infidèles du parti, il avoit donné dans les nouvelles opinions : mais s'il put commettre une légèreté pardonnable à son âge, il n'eut point l'orgueil et l'opiniâtreté qui convertit l'erreur en hérésie formelle. Non moins recommandable par sa candeur et sa piété, que par son savoir, dès qu'il eut reconnu par la lecture des œuvres mêmes de saint Augustin, combien Jansénius imposoit à ce saint docteur, ainsi qu'à l'Eglise qui en avoit confirmé la doctrine sur la grâce, nul respect humain ne put l'empêcher d'en faire une confession pour le moins aussi éclatante que l'avoient été les préventions de sa jeunesse. Il alla trouver chacun de ceux qu'il craignoit d'avoir engagés dans ses premières opinions, et leur protesta qu'il en étoit parfaitement revenu, comme d'autant d'erreurs essentiellement contraires à la foi. Les ouvrages qu'il nous a transmis attesteront à jamais, et la réalité, et la sincérité de sa déclaration. Le savant père Morin son confrère et son contemporain, sans parler de bien d'autres, n'étoit pas moins soumis aux décisions du saint Siége sur ces matières.

Ceux mêmes qu'avoit séduits l'amour de la nouveauté, ne sortirent pas tous de l'Oratoire, ou du moins ils y furent bientôt remplacés par des sujets de même croyance. C'est pourquoi la sixième assemblée générale de la congrégation, de concert avec l'archevêque de Paris, où elle se tint au mois de décembre 1678, résolut de mettre au moins des bornes aux progrès qu'y faisoient les erreurs du temps : elle fit un statut formel, pour défendre à tous ses sujets d'enseigner la doctrine de Jansénius[1]. Il fut souscrit par la plupart des oratoriens. Il y

[1] Ce statut proscrit le *cartésianisme* aussi-bien que le jansénisme. Et on ne doit pas s'étonner que cette assemblée ait proscrit le cartésianisme ; car tous les rebelles à l'Eglise se prévalent de cette doctrine et de la méthode de raisonnement. « On y proscrit, dit Quesnel, les opinions philosophiques de Descartes : par quel endroit ?

eut des politiques qui s'absentèrent pour un temps; d'autres se retirèrent pour toujours; quelques-uns même abandonnèrent le royaume. Le fameux père Quesnel fut du nombre de ces derniers. Averti que l'archevêque se disposoit à le poursuivre par les voies canoniques, il se retira d'abord à Bruxelles. Ce qui le révolta, c'est, de son propre aveu[1], que ses supérieurs interdisoient toute doctrine suspecte des sentiments de Jansénius et de Baïus; c'est qu'ils empêchoient d'enseigner que les bonnes actions des infidèles, telles que d'aimer et révérer leurs parents, sont des péchés; qu'ils admettoient des grâces suffisantes que la résistance de la volonté peut rendre inutiles. Une fois retiré de France, il s'abandonna sans gêne à sa passion pour la nouvelle doctrine, et signala tellement à ce sujet la chaleur et l'amertume de son zèle, qu'entre tous les disciples d'Arnaud, il fut trouvé dans la suite le plus digne de lui succéder en qualité de chef du parti.

Le statut de la congrégation de l'Oratoire éprouva plus de contradictions encore dans les provinces belgiques qu'au sein de la France. Les pères Bahier et Thorentier, celui-ci assistant, et l'autre secrétaire général, pressèrent long-temps, et toujours en vain, leurs confrères de Mons de se soumettre à un décret si religieux; ils allèrent jusqu'à menacer les indociles de les traiter en hérétiques incorrigibles. Les coupables répondirent, et le père Quesnel leur servit de secrétaire; d'où l'on peut juger de tout ce qu'énonçoit la réponse. Elle portoit, entr'autres choses, que si on les poussoit à bout, on devoit s'attendre à voir démembrer la congrégation. Le père Thorentier ne laissa pas de revenir à la charge, et marqua son mécontentement en ces termes au père Piquery, supérieur à Mons : « Quoi de plus chagrinant que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine approuvé par tant de personnages respectables, et reçu de toute notre congrégation, à la réserve de deux ou trois personnes qui, pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti, se sont arrachées du sein de

Et pourquoi m'engagerai-je à renoncer à ma raison, à l'évidence, à ma liberté, si je trouve les opinions philosophiques meilleures que les autres? » *Anatomie de la Sentence*, pag. 22.

[1] Anatomie de la Sentence, page 31.

l'Eglise leur mère, où l'on peut uniquement trouver le salut! » Il leur représente ensuite, et il en prend Dieu à témoin, que ces particuliers ont soulevé contre leur congrégation les évêques et les officiaux, les communautés et les universités; qu'au grand scandale du public, ils ont fait croire toute la congrégation janséniste, en publiant qu'on n'y suçoit pas un autre lait que celui d'Arnaud; qu'un homme intrigant et faux, parvenu à l'office de visiteur, avoit employé les plus odieuses manœuvres pour répandre les nouveautés proscrites dans les maisons de l'Oratoire; qu'il avoit dressé pour les colléges une formule de doctrine, où l'on défendoit en général d'enseigner celle de Jansénius, et où l'on prescrivoit en détail le cru jansénisme; que ce fourbe audacieux avoit combattu lui-même dans plusieurs conférences la grâce suffisante, et réduit la liberté au simple volontaire.

Les oratoriens flamands ayant encore répondu qu'ils étoient fort éloignés des erreurs que portent les cinq propositions, le père assistant répliqua, qu'en parlant ainsi, l'on se justifioit moins, qu'on ne passoit condamnation; qu'il n'y avoit point de janséniste si outré, qui ne fît très-volontiers ce vague désaveu : défaite misérable, ajoutoit-il, depuis que ces imposteurs en ont fait leur langage ordinaire, afin d'abuser le public. On voit que le père Thorentier connoissoit les ruses et toutes les incohérences du parti. En effet, condamner les cinq propositions, sans condamner la doctrine de Jansénius, que l'Eglise y a précisément condamnée, c'est tenir que l'hérésie du jansénisme est un fantôme; qu'il n'y a point d'hérétiques jansénistes, ou simplement qu'il n'y a point de jansénistes. Cette manière illusoire de parler, devenue le langage ordinaire d'une secte qui n'en craint que le nom, est la profession la mieux marquée du jansénisme; et par une conséquence évidemment sentie par eux-mêmes, c'est la marque certaine du schisme et de l'hérésie; c'est un mépris déclaré de l'autorité et de toutes les décisions de l'Eglise. On doit conclure encore des lettres du père Thorentier, qu'au moins les membres gangrenés de l'Oratoire n'en avoient pas infecté les parties nobles; aussi par rapport aux communautés même les plus suspectes, ce seroit une injustice que d'imputer, soit au corps entier, soit aux supérieurs, les égarements des particuliers.

Toutes ces remontrances firent peu d'impression sur le père Piquery : mais des motifs humains lui tinrent lieu des principes de la foi et de l'obéissance. Il signa le statut, quoique persuadé qu'il ne le devoit pas. Le fait est constant, par une lettre qu'il écrivit au docteur Arnaud, en date du 21 septembre de cette même année 1678. « J'ai signé avec peine, lui marquoit-il, et je vous avoue que l'éclat qu'eût fait mon refus, la joie qu'en eussent eu nos ennemis, et la ruine de notre maison, n'ont pas peu contribué à m'aveugler et à m'affoiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, et suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en soit glorifié. » Etoit-il donc besoin de conseil ? L'oratorien timoré convient qu'il s'étoit aveuglé par des craintes humaines, qu'il avoit signé lâchement une formule contraire aux dogmes de la foi; et il demande s'il est de la gloire de Dieu qu'il révoque cette signature ! On ignore quelle fut la décision du docteur ; mais il n'est aucun indice que la signature du consultant n'ait pas tenu autant que celle des autres oratoriens, qui presque tous souscrivirent le statut.

Tandis que les supérieurs ordinaires prémunissoient ainsi leurs sujets propres contre les nouvelles doctrines, le pasteur chargé de surveiller toutes les parties de l'Eglise, apprit qu'en certains diocèses il s'étoit introduit, sur des principes tout opposés, différents abus dans l'administration de l'eucharistie. On y avoit établi, comme nécessaire, la pratique de communier tous les jours, et le vendredi saint même. On y recevoit le plus saint de nos sacrements, non pas seulement dans les églises, mais dans les chapelles privées, dans les habitations communes, et quelquefois dans le lit, sans y être arrêté par une maladie sérieuse. Certains prêtres le portoient secrètement à ces sortes de dévots ; d'autres, sans être approuvés, les entendoient à confesse, et leur donnoient l'absolution, au moins des péchés véniels. Ils leur donnoient aussi, en les communiant, ou plusieurs hosties, ou des hosties plus grandes qu'il n'étoit d'usage. La sacrée congrégation, interprète du concile de Trente, porta contre ces dévotions bizarres un décret qui fut expressément approuvé par le souverain pontife ; elle ajouta, sur la fréquentation de cet auguste sacrement, des règles si

sages, si solides, si éloignées des deux extrémités également vicieuses, qu'on ne peut que nous savoir gré de les rapporter au moins en substance.

On y observe d'abord que les Pères et les saints docteurs, quoiqu'ils aient constamment approuvé l'usage de communier souvent, et même tous les jours, n'ont toutefois déterminé aucun jour par mois, ni par semaine, où l'on fût obligé, soit de participer à la table du Seigneur, soit de s'en abstenir; que le saint concile de Trente n'a pareillement rien prescrit là-dessus, et s'est contenté de déclarer en général, qu'il souhaiteroit que tous les fidèles fussent en état de communier à chaque messe qu'ils entendent; qu'en cela il a usé d'une grande sagesse, parce qu'il y a bien des plis et des replis impénétrables dans les consciences, et que, d'un autre côté, Dieu répand bien des grâces sur les plus foibles. Les yeux des hommes, poursuit-on, ne perçant point dans ces ombres, ils ne sauroient prononcer touchant la pureté de conscience d'un chacun, ni par conséquent décider s'il doit recevoir le pain de vie souvent, ou chaque jour. Cet office regarde les directeurs de conscience, qui doivent prescrire à chaque pénitent ce qu'ils reconnoîtront lui être utile par la pureté de son cœur, et par le fruit qu'il retirera de la communion : telle en doit être la la règle et la mesure. On doit donc, non pas interdire généralement à certaines personnes la communion fréquente, ou même quotidienne, ni marquer des jours particuliers où l'on soit tenu de communier, mais s'appliquer à connoître ce qui est expédient à chacun. Les prédicateurs, de leur côté, après avoir exhorté les fidèles à s'approcher souvent de la sainte table, doivent aussitôt leur parler de la préparation nécessaire pour y participer. Ceux qui se sentent de l'attrait pour prendre souvent, ou tous les jours, cet aliment sacré, on les avertira de bien considérer, et la dignité de celui qu'ils reçoivent, et leur propre misère, afin que ces deux points de vue les portent à s'approcher avec autant de respect que de confiance de la table où la chair du fils de Dieu devient leur nourriture. Il seroit difficile de rien ajouter sagement de plus particulier sur cette matière délicate.

Innocent XI condamna dans la même année 1679, soixante-

cinq propositions de morale relâchée, et défendit de jamais les soutenir, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. Elles avoient été dénoncées par les partisans des erreurs courantes, qui avoient plus de besoin que jamais de faire diversion dans l'attaque plus sérieuse qu'alors ils avoient eux-mêmes à soutenir. L'archevêque de Malines, et plus de cinquante docteurs des principaux du clergé séculier et régulier des Pays-Bas, poursuivoient la censure de trente-une autres propositions, extraites pour la plupart d'ouvrages mis au jour par les oracles du parti, lorsque ses délégués arrivèrent à Rome; ce qui fit dire au confesseur d'Innocent XI : Voilà des gens qu'une maligne intrigue amène ici, afin de rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Cependant comme ils avoient de puissants protecteurs, ils vinrent à bout de faire condamner les soixante-cinq propositions. Quoiqu'elles fussent véritablement condamnables en elles-mêmes, le décret de condamnation fut rejeté en France par un arrêt exprès du parlement de Paris, soit à raison de la mésintelligence qui étoit alors entre les deux cours, soit parce qu'il donnoit lieu à des imputations calomnieuses. Le ministre Jurieu, qui avoit en ceci le même intérêt que les jansénistes, attribue cet arrêt au crédit du père de la Chaise, confesseur du roi[1]. La chose ne vaut pas la peine d'une discussion. Cependant Innocent XI parut si peu animé contre ce père et contre sa société, qu'il flétrit trois libelles publiés coup sur coup, tendants à prouver que les soixante-cinq propositions étoient tirées d'écrivains jésuites. Ces religieux, de leur côté, firent imprimer un écrit qui les démontroit opposés à la doctrine commune de leurs moralistes.

En effet, ces propositions, au moins pour la plupart, étoient citées, sans autre examen, d'après les lettres de Pascal, ou de pareilles satires. Il n'y a pas lieu de douter que les dénonciateurs n'aient fait l'attribution de la douzième, par exemple, d'après la sixième lettre au provincial, où elle est rapportée comme extraite du jésuite Vasquez, mais tronquée avec la malignité qu'on a vue dans le compte que nous avons rendu de

[1] Polit. du clergé, entretien I.

ces lettres. Il y est question de l'aumône, et des fonds qui doivent y fournir ; sur quoi, au moyen d'une réticence qui change totalement la proposition, Pascal et ses échos font dire à son auteur précisément le contraire de ce qu'il dit en effet. La quarante-cinquième proposition dénoncée, qui regarde la simonie, et qu'on attribue avec la même falsification au père Valentia, est encore citée manifestement d'après la sixième lettre de Pascal. La soixante-deuxième, la soixante-troisième et la soixante-quatrième, concernant le délai de l'absolution, paroissent copiées, tant de la cinquième Provinciale, que de la *Théologie morale,* autre ouvrage de même fabrique, où l'on accuse le père Bauni d'avoir enseigné qu'on ne doit pas refuser l'absolution aux personnes qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché. Le pape condamna sans doute, et très-justement, cette doctrine, mais non pas l'auteur, à qui on l'attribuoit faussement ; d'où l'on doit apprendre à se tenir en garde contre une cabale à qui la calomnie ne coûte rien quand il s'agit de décrier la morale de ceux qui combattent son hérésie. On peut dire de la plupart des autres propositions dénoncées, et avec bien plus de raison que ces faux zélateurs ne l'ont dit des propositions fameuses qui ont mis l'Eglise en feu, qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou du moins tellement falsifiées, qu'aucun des théologiens à qui on les attribuoit, ne les a jamais reconnues ; et voilà pourquoi le souverain pontife ne les voulut condamner qu'en elles-mêmes, sans défendre la lecture des auteurs à qui on les imputoit.

Quant à la mauvaise doctrine qui réduit presque à rien l'obligation de faire des actes formels de charité ou d'amour de Dieu, et qui fut réprouvée si justement avec la cinquième, la sixième et la septième de ces propositions dénoncées, l'impartialité demandoit au moins qu'on nommât indistinctement les écrivains de tout ordre et de tout état qui avoient donné quelque atteinte à ce premier précepte de la loi de grâce, tels que Bannez et le cardinal Cajétan, tous deux dominicains, Molanus, docteur de Louvain, et Jansénius, évêque de Gand, sans compter ceux qui ont moins de célébrité. Pascal cependant, ni aucun de ces compilateurs, n'en a fait mention. C'est qu'il importoit au parti de n'avoir pas tant d'ennemis à la

fois sur les bras; mais il lui convenoit de charger les pères Annat, le Maine et Sirmond, dont toutefois les deux premiers n'ont rien dit de ce qu'on leur fait dire. Il est vrai que le troisième s'est fort égaré, en avançant que l'amour effectif est un commandement de douceur dont l'inobservation ne fait point encourir les peines éternelles; encore l'équité et la probité même demandoient-elles de ne pas faire entendre au lecteur, comme on l'a fait dans les Provinciales, que ce père Sirmond étoit le même que le célèbre Sirmond, jésuite aussi digne de sa renommée, que l'autre fut obscur.

Le probabilisme poussé trop loin, ou mal appliqué, fut condamné dans les quatre premières propositions, qu'on avoit dénoncées en ces termes : I. Il n'est point illicite de suivre, dans l'administration des sacrements, une opinion probable touchant la validité du sacrement, en abandonnant la plus sûre, à moins que quelque loi, quelque pacte, ou quelque danger d'un grand dommage ne le défende; ainsi l'on ne doit s'abstenir d'user de l'opinion probable, que dans l'administration du baptême, ou quand on confère l'ordre de la prêtrise, et celui de l'épiscopat. II. Je crois probablement qu'un juge peut juger selon l'opinion la moins probable. III. En général, c'est agir prudemment que de suivre une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, soit intrinsèque, soit extrinsèque, pourvu que l'opinion ne sorte point des bornes de la probabilité. IV. Un infidèle qui s'appuie sur une opinion probable, sera excusé de son infidélité, en ne croyant pas nos mystères.

Voilà précisément ce qu'Innocent XI a condamné du probabilisme, sans avoir jamais voulu le condamner absolument et généralement, quoiqu'il en ait été pressé bien des fois. Il s'est borné à défendre d'en user par rapport aux sacrements, et à lui prescrire des bornes plus étroites que ne lui en assignoient certains moralistes dont les principes ou les spéculations bizarres pouvoient occasioner bien des pratiques abusives. C'est ouvrir en effet la porte au relâchement, et au désordre même, que d'avancer qu'une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, nous met en sûreté de conscience. Il est visible que dès qu'on croira pouvoir s'ap-

puyer de la sorte sur des raisons ou des autorités quelconques, on prononcera toujours en faveur de la cupidité; aussi n'est-ce point cette probabilité fausse qu'ont soutenue tant de casuistes renommés. Suivant eux, pour qu'un sentiment soit probable en morale, et sûr dans la pratique, il doit nécessairement avoir deux conditions : la première, qu'il porte sur des fondements solides, et l'autre, qu'il ne soit contraire ni à des raisons péremptoires, ni à l'Ecriture, ni à la tradition, ni aux décisions du saint Siége, ni à l'enseignement commun des docteurs.

La justice, ainsi que la vérité, demandoit cette exposition impartiale et scrupuleusement historique, touchant le probabilisme, quelque opposé qu'il put être à notre manière de penser, fondée sur ce passage de l'apôtre : Tout ce qui n'est pas conforme à ce que dicte la conscience, est péché. Si c'est là le vrai principe, et la règle uniquement sûre, comme on n'en sauroit douter, il paroît impossible de justifier une âme qui dans le concours de deux opinions, dont la plus probable est pour la loi, et la moins probable seulement pour la liberté, ose agir selon cette dernière. Est-il même bien vrai qu'en pratique, et dans le jugement d'une seule et même personne, une opinion soit encore probable, quand elle y est combattue par une plus probable? Mais considérés sous ce point de vue, le probabilisme et le probabiliorisme, après tous leurs débats, ne sembleront-ils pas se rapprocher, au point de se confondre et de s'identifier à tous égards?

Nous passerons sous silence le reste des soixante-cinq propositions, parce que la fausseté y saute aux yeux de tout le monde, et que personne ne les a jamais enseignées. Mais dans la seule année 1679, les cinq propositions de l'Augustin d'Ypres, malgré toute la hardiesse avec laquelle on défioit de montrer quelqu'un qui en soutînt les erreurs, furent reconnues et condamnées par Innocent XI dans quatre ouvrages différents. C'est justement parce qu'elles paroissoient trop à découvert dans le nouveau Testament de Mons, déjà réprouvé par Clément IX, que son successeur Innocent proscrivit de nouveau cet ouvrage favori du parti; ce qui montre assez clairement que les éloges prodigués à Innocent XI, qu'il élève au-dessus de tous les papes, sont moins l'effet de la reconnoissance,

que d'un raffinement de politique et d'intérêt propre. Il leur importoit d'honorer un pape qui n'a point lancé d'anathème direct et général sur le corps de leur doctrine; encore faut-il paroître n'avoir point contre soi toute la suite des successeurs de saint Pierre, et par conséquent compter pour amis ceux dont les coups ont porté moins d'atteinte. Innocent XI lui-même a néanmoins déclaré assez hautement, ou du moins assez souvent, ce qu'il pensoit d'une doctrine si nouvelle à Rome.

Après le nouveau Testament de Mons, il condamna *la Défense de la discipline de Sens*, concernant l'imposition de la pénitence publique : ouvrage où les erreurs du temps ne laissoient pas d'être déguisées, mais trop peu, pour échapper à la pénétration de ce pontife.

Quant à celui qu'il proscrivit, en troisième lieu, sous le titre de *Miroir de la piété chrétienne*, elles y étoient répandues avec si peu de ménagement, qu'il auroit fallu se boucher les yeux pour ne les y point voir. L'auteur déguisé sous le nom de Flore de Sainte-Foi, mais trahi par l'amertume unique de son style, le fougueux père Gerberon, y disoit en vingt manières, que Dieu, sans nul égard aux mérites ni aux démérites, a de toute éternité prédestiné la plupart des hommes aux supplices de l'enfer; que sa volonté seule fait l'affreuse destination de tant de malheureux; que depuis le péché originel, il n'a aucun dessein d'en sauver d'autres que le petit nombre de ceux que sa miséricorde a choisis pour le ciel; que si ceux qui restent dans la masse de perdition n'en sortent point, ce n'est pas toujours parce qu'ils ne veulent point se sauver, mais parce qu'il ne veut pas les sauver lui-même. Telle est la doctrine impie que l'auteur du Miroir de la piété avoit puisée, comme il en fait gloire, dans les livres troisième et quatrième du troisième tome de Jansénius, et Jansénius dans le livre *des institutions* et le traité de la prédestination de Calvin. Après cela, on ne sera pas étonné de lire dans l'Augustin d'Ypres, que sans une grâce efficace qui fasse faire le bien d'une manière invincible, l'homme, depuis la chute d'Adam, ne peut faire aucun bien véritable, ni éviter aucun mal que par un autre mal; en un mot, qu'il n'est aucune grâce purement suffisante.

Ces opinions sont une suite des précédentes, et de plus, elles se trouvent clairement développées dans le faux Augustin [1]. Qu'on supporte encore ce mot de citation; s'il peut causer un moment d'ennui, il doit servir à confondre les défis de la secte soi-disant fantastique, sans compter qu'il met à découvert la vraie tête de l'hydre. Quoique l'homme, dit l'Augustin prétendu, soit destitué de grâce, et selon ses propres expressions, dans la nécessité de pécher, il pèche néanmoins avec une entière liberté. Sa volonté, poursuit-il, fait nécessairement, quoiqu'avec sa pleine liberté, ce qui lui plaît davantage. Quand le plaisir que la grâce nous inspire ( c'est toujours lui qui parle, et qui marque précisément d'où part tout son venin), quand le plaisir que la grâce nous inspire, est plus grand que celui que la cupidité nous fait trouver à pécher, nous suivons nécessairement, quoique très-librement, son attrait; comme au contraire, lorsque le plaisir du péché est plus grand que celui de la justice, nous sommes nécessairement vaincus et entraînés au mal. C'est ainsi qu'on doit parler, quand pour l'essence de la liberté, quand pour mériter ou démériter ici-bas, on ne demande, après Calvin, que l'exemption de contrainte, ainsi que le fait plus amplement Jansénius dans le livre sixième de son troisième tome. Après cette confession, peut-on sans impudence défier encore de montrer quelqu'un qui ait professé les erreurs des cinq propositions? Et les premiers écrivains du parti peuvent-ils crier comme la populace, que le jansénisme est un fantôme, ou qu'il n'y a point de jansénistes?

En quatrième lieu, Innocent XI condamna le traité latin qui avoit pour titre, *Essais de la morale chrétienne et de la morale diabolique*, et pour auteur le père Gabrielis du tiers-ordre de saint François (1679). Bien éloigné des sentiments dont les franciscains, si constamment attachés à la sainte église romaine, font une profession déclarée, ce faux-frère avoit inséré dans son ouvrage le baïanisme et le jansénisme le plus cru. D'abord le tribunal de l'inquisition en défendit la lecture en quelque langue qu'il fût, et qu'il pût être par la suite. Cette

[1] Jans. t. III. lib. 2, cap. 3, pages 85, 183, 185.

flétrissure ne parut qu'animer l'audace du père Gerberon, jaloux de se maintenir dans la possession de compter pour rien ces sortes de censures. Il le traduisit en français, toutefois après qu'il se fût mis en champ libre, c'est-à-dire, quand pour cloître il eut choisi la Hollande. On conçoit aisément qu'il ne chercha point à radoucir les sentiments de l'auteur, encore moins à les déguiser par des équivoques dont sa dure franchise le rendoit incapable. Cependant le reste du parti craignit fort la censure itérative, à l'égard d'une seconde édition qu'avoit donnée l'auteur même. Quelle que fût la fermeté d'Arnaud, il témoigna ses alarmes à l'ami Valloni, nom de guerre de l'abbé du Vaucel, qui faisoit à Rome les affaires de la petite église. En affectant une indifférence, que son affectation même démentoit : « Voudriez-vous, lui écrivoit-il, qu'on se mît en peine de ce que pourroient faire de pareils censeurs ? Tout de bon, je ne m'en soucie guère. Et que faire à des gens qui sont prêts à condamner toutes sortes de vérités, sur la seule imagination qu'il pourroit y avoir quelque chose du baïanisme ou du jansénisme ? Ce sont des idoles auxquelles il faut que tout soit sacrifié, ou plutôt leur véritable idole est leur propre gloire. »

Voilà ce que sa morale sévère lui faisoit penser charitablement de tous ceux qui se déclaroient contre ses opinions, que la vaine gloire ou l'intérêt propre étoit leur règle unique, et que pour elle, ils fouloient aux pieds toutes les lois de la conscience. Il est bon d'observer qu'il s'agissoit des censures portées sous le pontificat et par les ordres d'Innocent XI. Là dessus quelle intention peut-on supposer à ces panégyristes emphatiques de ce même pontife ? Cependant, malgré tout le savoir faire des agents du parti, et bien des sollicitations de leurs puissants fauteurs, le Miroir de la piété chrétienne, ou plutôt jansénienne, déjà flétri par la congrégation de l'inquisition, subit encore la censure la plus atroce, c'est l'expression de l'abbé du Vaucel, de la part de la congrégation du saint office (1683).

Toutes ces décisions du pape Innocent XI furent reçues de l'Eglise universelle, par le consentement au moins tacite des églises particulières. Il n'en fut pas ainsi de ce qu'il prononça

contre la dissertation que le sieur Gerbais, docteur de Sorbonne, avoit publiée par ordre du clergé de France, sur les causes majeures qui regardent les évêques (1679). L'auteur s'y étoit attaché principalement à établir, premièrement, que les évêques ont droit de prononcer sur les matières tant de foi que de discipline, et d'opposer l'autorité qu'ils ont reçue immédiatement de Jésus-Christ, aux nouveautés qui peuvent s'élever dans leur diocèse et dans leur province; en second lieu, que selon la discipline du concile de Sardique, si souvent recommandée par les autres conciles et par les anciens papes, les évêques doivent être jugés en première instance dans leur province. Du reste il y avoit dans cet ouvrage plusieurs traits peu ménagés par rapport à la cour de Rome; c'est pourquoi le clergé en ordonna une seconde édition, où l'auteur devoit corriger ce qui avoit pu déplaire justement à cette cour. Mais comme il n'est pas probable, dit le clergé par ses commissaires, que le pape ait voulu donner atteinte aux maximes mêmes qui s'y trouvent établies concernant les causes majeures, nous l'avons jugé digne de notre protection, comme établissant avec beaucoup d'érudition une doctrine saine, et fondée sur les canons les plus anciens. Ce ne fut là que le prélude du fameux démêlé qui éclata peu après entre Innocent XI et la France [1].

[1] Nous donnerons probablement l'histoire de ce funeste démêlé, que les historiens ecclésiastiques français n'ont osé jusqu'ici présenter sous son vrai jour. On y verra qu'il a commencé avant Innocent XI et que les torts ne furent pas du côté du saint Siége.

Ici nous remarquerons que le livre du docteur Gerbais déplut à la cour de Rome, non-seulement par les assertions qu'il contenoit sur ce que l'on appeloit *libertes de l'Eglise gallicane*, mais aussi par la manière dure dont elles étoient exprimées (*Feller*). Cet ouvrage, publié en 1679, avoit été demandé à l'auteur par l'assemblée de 1665, excitée par les gens du roi et piquée de ce que le pape Alexandre VII avoit condamné la censure qu'elle venoit de faire de quelques propositions tirées du livre de Guimenius (*d'Avrigny*). La faculté de théologie de Paris, ayant condamné, l'année précédente (1664), la *Defense de notre saint Pere le pape*, etc., par Jacques Vernant, Alexandre VII prit vivement le parti de l'auteur. Or, il ne faut pas oublier que, de 1662 à 1664, les cours de France et de Rome étoient malheureusement divisées par suite des hauteurs du duc de Créqui, ambassadeur de Louis XIV. Voltaire lui-même dit que ce duc avoit revolté les Romains par son arrogance; que ses domestiques commettoient dans Rome les mêmes desordres que la jeunesse indisciplinable de Paris; que ses laquais avoient chargé l'épée à la main

Dans l'intervalle, le vicomte Guillaume de Stafford en Angleterre, fut condamné à la mort, sous prétexte d'une conspiration formée contre le roi Charles II, qui néanmoins, tout protestant qu'il étoit, mais instruit par l'expérience, avoit beaucoup plus de confiance aux catholiques qu'aux sujets de sa propre religion [1]. Par mille autres endroits, cette accusation où l'on impliquoit la reine même avec le duc d'Yorck, frère du roi, étoit dépourvue de l'ombre même de la vraisemblance; ce n'étoit qu'une trame brassée par des fanatiques jaloux et très-accrédités dans le parlement, afin de rendre le duc inhabile au trône en haine de la vraie foi qu'il professoit sans respect humain. Quantité de catholiques furent toutefois les victimes de cette absurde calomnie. Stafford, personnellement très-cher au roi, fut arrêté sur la déposition de deux scélérats insignes, Oats et Bedlor, et après deux ans de prison, il fut condamné par le parlement à la peine des criminels de haute trahison (1680). Le roi fit en vain tous ses efforts pour lui sauver la vie; tout ce qu'il put obtenir, fut de commuer son supplice. Ce seigneur, à l'âge de soixante-dix ans, eut la tête tranchée à Londres le 8 janvier 1681. Monté sur l'échafaud avec une fermeté digne

une escouade de Corses qui protégeoit les exécutions de la justice. On connoît les représailles de ceux-ci. Mais, quoique le pape fût lui-même, dit Feller, dans le cas de demander satisfaction, il fut obligé par Louis XIV, devenu singulièrement absolu à l'égard de tous les souverains de l'Europe, de casser cette garde, d'élever dans Rome une pyramide avec une inscription qui contenoit l'outrage et la satisfaction, et d'envoyer le cardinal Chigi son neveu, en qualité de légat *à latere*, à la cour de Versailles, pour y faire des excuses de la conduite des Corses... Il va sans dire que, durant ce demêlé, Avignon, et le comtat avoient été réunis à la couronne, par arrêt du parlement d'Aix, *comme étant de l'ancien domaine et des dépendances du comte de Provence;* et que la Sorbonne et les gens du roi ne ménageoient guère les théologiens qui se montroient fidèles aux doctrines du saint Siége. Aussi, un bon bachelier nommé Drouet ayant avancé dans une thèse, que Jésus-Christ a donné à saint Pierre et à ses successeurs une souveraine autorité sur l'Eglise; que les pontifes romains ont accordé des priviléges à quelques églises, entre autres à celle de France; que les conciles généraux sont très-utiles, mais non pas absolument nécessaires pour extirper les hérésies; la Sorbonne et le parlement (1663) crurent devoir plaire au monarque absolu en tout, et supprimèrent la thèse, et ensemble toutes les autres qui contiendroient pareilles propositions. Dans un tel état de choses, l'ouvrage du docteur Gerbais, dirigé contre le saint Siége, sous les auspices du clergé (et de la cour) de France, n'étoient-ils pas une nouvelle agression; et le chef de l'Eglise n'usoit-il pas de son droit, ne remplissoit-il pas un devoir en le condamnant

[1] Révol. d'Angleterre. liv. 11.

de la foi qu'il professoit, il fit un discours pour justifier son innocence, et protesta qu'il mouroit volontiers pour la foi catholique, apostolique et romaine : plus heureux qu'autrefois le comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, qui, mourant dans l'hérésie, ne fut martyr que de sa fidélité pour son souverain. Le délateur Oatz, et plusieurs complices de son homicide calomnie, condamnés quatre ans après comme parjures par le parlement même, justifièrent pleinement la mémoire de celui qu'ils avoient livré à la mort [1].

[1] Le calviniste Larey, auteur de *l'Histoire d'Angleterre, sous Charles II*, s'est efforcé de prouver la réalité de ce qu'il appelle la *conspiration papiste*. Mais il a été victorieusement réfuté par le père d'Avrigny dans les *Mémoires* sur l'histoire de l'Europe ( an 1688 ), et par Arnauld dans *l'Apologie des catholiques* contre Jurieu. Aujourd'hui cette fable infernale est universellement regardée comme une chimère dont le parlement, dirigé par Shaftsburi (*le plus grand coquin du royaume*, suivant Charles II), s'occupa comme d'une affaire très-réelle, parce qu'on vouloit exclure de la succession à la couronne le duc d'Yorck qui professoit ouvertement la foi catholique.

Le caractère des accusateurs et l'invraisemblance de leurs accusations n'arrêtèrent point le chancelier Shaftsburi. Cet indigne chef de la magistrature, persuadé que les calomnies les plus grossières prennent faveur parmi une populace prévenue, ( et telle étoit toute l'Angleterre contre les catholiques et surtout contre les jésuites ), nomma des juges assortis à ses vices pour instruire le procès, et se charger de le conduire à la fin qu'il se proposoit. On eut soin de ne produire les témoins que les uns après les autres, de manière que les derniers pussent adapter leurs dépositions à celles des premiers, qu'on prenoit soin de leur communiquer, ou qui étoient déjà rendues publiques. Oatz ou Oatés, inventeur de la fable, fit par ses mensonges impudents tout ce qu'il falloit pour la décréditer. Il disoit avoir eu des entretiens à Bruxelles avec Dom Juan d'Autriche, qu'il mettoit de la partie dans la conjuration; on lui demanda de quelle figure étoit ce Prince : *C'est*, répondit-il, *un grand homme maigre*. Dom Juan étoit précisément le contraire, court et replet. Il ne savoit où étoit situé le collége des jésuites de Paris, qu'il disoit avoir fréquenté. Il se vantoit d'avoir eu des liaisons intimes avec le secrétaire du duc d'Yorck ; et, placé devant lui, il ne le reconnut pas. Il disoit s'être confessé à un nommé Marc Preston, prêtre et jésuite ; et ce prêtre jésuite prétendu prouva qu'il n'avoit pas encore trente-trois ans, et qu'il y en avoit quinze ou seize qu'il étoit marié. Il accusa la reine en plein parlement d'avoir consenti à la mort du roi son mari : sur quoi un des membres de l'assemblée fit observer que, dans une des séances précédentes, après avoir nommé tous les prétendus complices de la conjuration, sans faire mention de la reine, il avoit déclaré *qu'il n'avoit plus rien à dire contre aucune personne considérable*.

Quelque insensée que parût l'accusation à tout ce qu'il y avoit de gens d'honneur en Angleterre, les deux chambres la crurent ou plutôt feignirent de la croire bien prouvée. On mit la bourgeoisie sous les armes ; on désarma les catholiques; on les chassa de Londres ; on leur ôta le droit d'assister au parlement, et, pour comble

La foi romaine faisoit germer la palme du martyre, et ce qui peut sembler ici plus merveilleux encore, le lis de la virginité, jusque dans les terres sauvages du Canada, parmi les Iroquois, les plus cruels des anthropophages, et tout à la fois les plus abandonnés aux fougues honteuses des passions animales. Le ciel a pris soin lui-même d'illustrer, par la voie du miracle, le nom barbare de Catherine Tegacouita, jeune vierge iroquoise, morte, comme elle a vécu, en odeur de sainteté[1]. Il s'est opéré tant de prodiges à son tombeau, et l'on a reçu tant de faveurs signalées d'en-haut par son intercession, qu'on l'a surnommée la Geneviève de la Nouvelle-France.

Elle naquit d'un père infidèle, et d'une mère chrétienne qui étoit fort attachée à sa religion, mais qui mourut comme sa fille n'avoit que quatre ans, sans avoir pu lui procurer la grâce du baptême. L'orpheline demeura sous la garde de tantes infidèles, et au pouvoir d'un oncle plongé dans le même aveuglement. La petite vérole lui ayant affoibli les yeux, elle fut quelques années sans pouvoir soutenir le grand jour; ce qui devint pour elle une voie de prédestination. Réduite à passer les journées entières dans sa cabane, elle s'accoutuma insensiblement à la retraite, et fit enfin par goût ce qu'elle avoit d'abord souffert par nécessité. C'est par ce moyen qu'au sein de la corruption elle conserva toute l'innocence de ses mœurs. Jamais elle n'eut à se reprocher que l'usage des parures propres de son sexe : car il ne faut pas imaginer que ce genre de luxe soit le partage des seules nations civilisées. Les femmes, et surtout les filles des sauvages, s'étudient singulièrement à s'orner de ce qui peut les faire paroître avec avantage. Outre leurs belles fourrures, et les étoffes à couleurs saillantes qu'elles acquièrent par échange dans le commerce des Européens, elles se chamarrent, depuis la tête jusqu'aux pieds, de

d'iniquité, sur la déposition de deux insignes scélérats (Oatès et Bedlor), on envoya au supplice milord Staffort, Colman secrétaire du duc d'Yorck et cinq missionnaires. Il n'y en eut pas un qui ne protestât de son innocence, et qui, en pardonnant aux persécuteurs, ne priât Dieu de toucher le cœur du malheureux qui avoit excité la persécution. Ce jugement, dit un critique, nous apprend ce qu'il faut penser de plusieurs autres, rendus dans le même pays pour des sujets et par des procédures toutes semblables.

[1] Lettr. Edif. t. VI, p. 40 et suiv.

coquillages de diverses couleurs; elles s'en font des colliers, des bracelets, des pendants d'oreilles, des ceintures et des garnitures de souliers. La jeune Tegacouita naturellement avoit peu de goût pour ces frivolités, mais elle ne laissa pas d'en faire usage, afin de complaire aux personnes qui lui tenoient lieu de père et de mère, et qui s'en faisoient honneur dans les assemblées de leur peuplade, où ils tenoient les premiers rangs; ce qui ne l'empêcha point, quand elle fut chrétienne, de s'en faire un crime; elle le pleura le reste de ses jours, et fit de rigoureuses pénitences, afin de l'expier.

Les Iroquois alors avoient déjà pris quelque teinture des vérités évangéliques dans les prédications du père Jogues, qui est regardé comme leur premier apôtre, à d'autant plus juste titre, qu'il féconda par l'effusion de son sang le sol ingrat dont le défrichement lui avoit déjà coûté des torrents de sueurs. Pour premier prix de son dévouement, ces meurtriers outrageux, dans leurs jeux barbares, lui coupèrent d'abord les doigts, et différant sa mort, ils le retinrent dans un étroit esclavage, dont il n'échappa pour un temps que par une espèce de miracle. Dès l'année suivante, son zèle intrépide le ramena au milieu de ses bourreaux, qui lui firent endurer les derniers supplices. Deux autres jésuites, associés à son apostolat, obtinrent pareillement la couronne du martyre. Ces barbares désolant ensuite les colonies françaises, le gouvernement de Quebec fit marcher des troupes pour les mettre à la raison. On porta la guerre au cœur de leur pays, on y brûla plusieurs villages, et la terreur ensuite prit la place de l'insolence. Ils firent des propositions de paix, qu'on trouva raisonnables. Leurs députés furent accueillis à Quebec avec beaucoup de bonté, et le traité se conclut au contentement des deux partis.

Comme on avoit surtout à cœur que l'Evangile s'établît chez eux, l'on choisit trois missionnaires pour accompagner leurs députés dans leur retour, sous prétexte de confirmer la paix qu'on venoit de leur accorder. Afin de procurer un accès plus favorable encore aux ministres de l'Evangile, le gouverneur les chargea de présents pour les principaux de la nation. Ils arrivèrent comme ces peuples dissolus, en réjouissance de la paix apparemment, se plongeoient dans la débauche; de telle ma-

nière qu'il ne se trouva personne en état de les recevoir, à l'exception de la jeune Tegacouita, qui ne prenoit aucune part à ces plaisirs licencieux; ainsi fut-elle particulièrement connue de ceux que la Providence envoyoit particulièrement pour la conduire dans les voies du salut et de la vie parfaite. Elle avoit été chargée de pourvoir au logement et au traitement des ministres français; ce qu'elle fit avec une honnêteté, une modestie et une douceur qui excitèrent l'admiration des missionnaires, peu accoutumés à cette manière d'accueil de la part des sauvages. Elle fut sensiblement touchée à son tour du sage tempérament de leur gravité et de leur prévenance, de leur charité et de leur recueillement, de leur assiduité à la prière et à tous les exercices de vertu qui partageoient leur journée. Elle leur eût dès lors demandé le baptême, s'ils eussent fait un plus long séjour en ce lieu : mais déjà la ferveur de ses désirs lui en avoit procuré la grâce.

Le troisième jour de leur arrivée, ces pères furent appelés dans un autre village, où leur réception se fit avec un appareil qui leur fit concevoir la plus grande espérance pour le succès de leur mission. Deux d'entr'eux s'établirent dans ce village. Le troisième alla fonder une autre mission dans une peuplade avancée de trente lieues par delà celle-ci. L'année suivante, on forma une troisième mission, puis une quatrième, et bientôt après une cinquième. Dans la suite, les missionnaires appliqués au service de ceux des Iroquois qu'on appelle Agniez et Tsonnontouans, ne suffisant point à ces nations nombreuses et séparées en plusieurs bourgades, il fallut encore augmenter le nombre et les stations des ouvriers évangéliques.

Cependant Tegacouita entroit dans l'âge nubile, et ses parents s'empressèrent à lui chercher un époux. Le mariage d'une fille digne de recherche est une affaire d'intérêt pour toute une famille parmi de pauvres sauvages, qui tous, chefs et autres, n'ont guère pour bien que les animaux de leurs forêts, avec les poissons de leurs rivières. Or, le gibier que le mari tue à la chasse, est au profit, non pas seulement de sa femme, mais de tout ce qu'elle a de proches parents. La jeune Iroquoise avoit des inclinations bien opposées aux vœux de sa famille; dirigée par l'Esprit saint, sans le connoître encore,

et ne connoissant pas davantage l'excellence de la virginité, elle avoit pour cette vertu un attrait invincible. A la proposition du mariage, elle s'excusa d'abord sous des prétextes tournés avec tant d'esprit, qu'on la laissa tranquille pour un temps : mais on ne manqua point de revenir à la charge, et pour n'en avoir plus le démenti on alla droit au fait, sans l'avoir prévenue. Parmi ces Indiens, les parents seuls ont toute la conduite d'un mariage, sans même qu'il soit libre aux deux parties de s'en mêler. Quoiqu'ils poussent la dissolution des mœurs aux derniers excès, il n'y a point de nations, pour ce qui est d'un mariage projeté, chez qui les bienséances de la pudeur soient aussi rigides en public. Un jeune homme seroit diffamé à jamais, s'il conversoit publiquement avec une personne qu'il veut épouser. Il suffit qu'on parle de marier ensemble deux jeunes gens, pour qu'ils évitent avec soin de s'entretenir et de se rencontrer; mais quand le mariage est agréé par les deux familles, il est bientôt fait. Le jeune homme alors vient le soir dans la cabane de sa future épouse; il s'assied près d'elle, et si elle le souffre, il a tous les droits d'époux.

Les parents de Tegacouita l'ayant donc proposée à un jeune Indien dont l'alliance leur paroissoit avantageuse, et la proposition étant agréée du jeune homme, ainsi que de sa famille, il entra le soir dans la cabane de sa prétendue, et alla s'asseoir auprès d'elle. La vertueuse indienne rougit, pâlit; elle ne consulte que son effroi, fuit de sa cabane, et n'y voulut jamais rentrer qu'il n'en fût sorti. Les deux familles se crurent outragées, et la chaste Iroquoise fut traitée comme la dernière des misérables. On peut juger de ce qu'elle eut à souffrir, par le caractère féroce de sa nation. Elle endura tout avec une patience invincible : sans rien perdre de son égalité d'âme, de son angélique douceur, elle rendit à ses proches les services d'une esclave, avec une soumission, une exactitude, une constance et des manières qui enfin les adoucirent.

Dans ces entrefaites, le père de Lamberville fut conduit par la Providence au village de la vertueuse Iroquoise, qui ne manqua point d'assister aux prières et aux instructions qui se faisoient chaque jour dans la chapelle; mais soit discrétion,

soit timidité naturelle, elle répugnoit à s'ouvrir en public sur le dessein qu'elle avoit déjà formé de se faire chrétienne. Cependant une blessure qu'elle se fit au pied la retint au village, tandis que la plupart des femmes faisoient dans les champs la récolte du maïs. Le missionnaire prit ce temps-là pour instruire plus librement ceux qui étoient restés dans les cabanes, et il n'oublia point Tegacouita, qui en ressentit une joie extraordinaire. Elle ne balança plus à lui ouvrir son cœur en présence même de plusieurs personnes, sur l'empressement qu'elle avoit à se voir admise au nombre des fidèles, sans toutefois lui dissimuler les obstacles qu'elle auroit à surmonter de la part d'un oncle ennemi du christianisme, mais en montrant une résolution qu'on n'attendoit point de son air de douceur et de timidité. La beauté de son naturel, sa candeur et son ingénuité, la solidité, la vivacité même de son esprit, jointe à la fermeté de son courage, firent juger dès lors au ministre évangélique, qu'elle feroit un jour la gloire de l'Evangile dans toutes ces contrées. Il s'appliqua particulièrement à l'instruire et à la former, sans néanmoins céder sitôt à ses instances redoublées pour obtenir la grâce du baptême. Il est de règle parmi ces volages barbares, de ne l'accorder qu'après de longues épreuves. Tout l'hiver fut employé à son instruction, et à une information rigoureuse de ses mœurs et de ses habitudes. Malgré tout le penchant qu'ont ces sauvages pour la médisance, et plus encore leurs femmes, au moins égales en babil à celles de nos places et de nos carrefours, il n'en fut aucune qui ne fît l'éloge de la nouvelle catéchumène. Ceux même qui l'avoient persécutée le plus vivement, ne purent s'empêcher de rendre témoignage à l'intégrité de sa vertu, sur quoi le missionnaire ne différa plus de lui administrer le baptême, qu'elle reçut, avec le nom de Catherine, le jour de Pâques de l'année 1676.

Catherine, déjà si vertueuse, parut néanmoins depuis une tout autre personne. Peu contente des observances communes et des instructions publiques, auxquelles toutefois elle étoit la plus assidue, elle en demanda de particulières, afin de se conduire dans les sentiers de la vie parfaite. Ses prières et toutes ses dévotions, ses pénitences et ses macérations, furent réglées,

et la règle de jour en jour plus étroite, fut si fidèlement observée, qu'en peu de temps la néophyte parvint au plus haut degré de la perfection.

Sa famille parut d'abord ne pas désapprouver son nouveau genre de vie : mais comme une âme qui se donne tout entière à Dieu, doit, selon l'avertissement du Saint-Esprit, se préparer à la tentation, peu de temps après, sa vertu extraordinaire lui attira des persécutions toutes nouvelles de la part même de ses admirateurs. Ils regardoient une vie si pure comme un reproche tacite de leurs débordements; et dans le dessein de la décrier, plutôt qu'avec aucune espérance de la corrompre, ils tendirent mille embûches à son innocence. Sa confiance en Dieu, et l'humble défiance qu'elle avoit d'elle-même, la simplicité de la colombe et la prudence du serpent qu'elle sut allier parfaitement, et employer à propos, la firent triompher de toutes les attaques. Tout ce qu'elles produisirent, ce fut d'augmenter en elle l'horreur du péché, le recours à l'oraison, la vigilance chrétienne, et surtout de lui faire acquérir une patience à toute épreuve.

Son humilité cependant la faisant trembler jusque dans ses victoires, il lui vint en pensée de quitter une habitation semée de tant de pierres d'achoppement, et de se transplanter dans une terre où les maximes de l'Evangile fussent mieux établies. Depuis quelque temps il s'étoit formé parmi les établissements français, une colonie d'Iroquois. La paix faite entre les deux nations donnant à ces sauvages la liberté de venir chasser sur les terres françaises, plusieurs d'entre eux s'étoient arrêtés dans la grande prairie de la Madeleine. Ils y furent rencontrés par des missionnaires, qui leur parlèrent, en termes pleins d'onction, de la nécessité du salut. La grâce agit en même temps sur leurs cœurs d'une manière si puissante, qu'ils se trouvèrent presque tout à coup changés. Ils se rendirent sans peine à la proposition qu'on leur fit de quitter une patrie où leur vrai bonheur, autant que leur vertu, ne pouvoit plus rencontrer que des écueils. Après les épreuves accoutumées, ils reçurent le baptême, qu'aussitôt ils honorèrent par des vertus rares entre les plus anciens fidèles. Leur exemple attira plusieurs de leurs compatriotes; et en peu d'années, la mission

de Saint-Xavier du Saut (c'est ainsi qu'on nomma cet établissement) devint des plus célèbres par le nombre et la ferveur de ses néophytes. Pour peu qu'un infidèle y fît de séjour, n'eût-il eu d'autre dessein que d'y venir voir un parent ou un ami, la tranquillité, la concorde, la sincère et généreuse tendresse qui régnoient parmi ces nouveaux chrétiens, lui faisoient perdre toute envie de retourner dans sa peuplade. Leur charité alloit jusqu'à partager avec ces nouveaux venus les champs qu'ils n'avoient défrichés qu'avec les plus grands travaux. L'ardeur de leur zèle, et leurs discours animés de l'esprit de Dieu, faisoient en même temps de vives impressions sur le cœur de leurs hôtes. Ils passoient les jours entiers, et bien souvent encore la meilleure partie de la nuit, à leur inculquer les vérités du salut.

Peu satisfaits de convertir ceux qui venoient les trouver, ils faisoient des excursions dans les bourgades iroquoises; et toujours ils revenoient accompagnés de quelques nouveaux prosélytes. L'un de ces deux transfuges, qui avoit tenu le premier rang dans la nation des Agniez, y alla exercer avec tant de fruit cette espèce d'apostolat, qu'il revint un jour avec trente personnes gagnées à Jésus-Christ.

Ce fut dans cette belle chrétienté que la Providence prépara un asile à la vertu de Catherine. Elle avoit une sœur adoptive qui déjà s'y étoit habituée et qui engagea son mari, aussi-bien que le zélé néophyte dont nous venons de parler, à l'y aller inviter. Ils partirent comme pour aller faire la traite des castors avec les Anglais, se répandirent dans les cantons iroquois, et ne manquèrent pas de repasser par la peuplade de Catherine. Son oncle étoit alors absent; elle saisit un moment si favorable, et dès le lendemain elle se mit en route avec les deux néophytes. On dépêcha sur-le-champ un coureur à son oncle, pour lui donner avis de cette évasion. Irrité de voir journellement décroître sa nation, et enfin sa propre famille, ce vieux capitaine chargea son fusil de trois balles, et courut après les fuyards, qu'il aperçut d'assez loin. Les deux sauvages chrétiens, qui l'avoient aperçu les premiers, et qui avoient caché Catherine dans un bois touffu, s'arrêtèrent avec un air tranquille et assuré, comme pour se remettre un peu des fati-

gues de leur traite. Le capitaine surpris, et en quelque sorte confus de ne pas trouver sa nièce avec eux, leur tint quelques propos indifférents, puis retourna sur ses pas, persuadé qu'il avoit cru légèrement un faux bruit. Les deux néophytes reprirent ensuite leur route avec Catherine, et arrivèrent heureusement tous les trois à la mission du Saut.

Catherine y fut logée, comme l'étoient déjà sa sœur et son beau-frère, dans la cabane de l'une des anciennes et des plus dignes chrétiennes de la mission. Elle se nommoit Anastasie, et avoit charge d'instruire les personnes de son sexe qu'on disposoit au baptême. Ses instructions, et plus encore ses exemples, charmèrent Catherine, dont la joie fut portée à son comble par la ferveur générale de tous les fidèles qui composoient cette chrétienté naissante. Elle comparoit leur conduite exemplaire, à la vie licencieuse qu'elle avoit vu mener à plusieurs d'entre eux dans les lieux de leur origine, et reconnoissoit avec ravissement que tel qui peu auparavant ne respiroit que le sang et la fange, que le meurtre et l'impudicité, étoit un modèle de la pudeur et de la douceur évangélique. Pénétrée de reconnoissance envers le Dieu de bonté qui l'avoit conduite dans cette terre de bénédiction, elle prit la résolution, invariable à jamais, de se donner à lui sans réserve; et dès ce moment elle montra tant de ferveur, que les missionnaires lui permirent peu après de faire sa première communion. C'est une grâce qui ne s'accordoit aux Iroquois transfuges, qu'après des années d'épreuves : mais on crut devoir passer pour elle sur les règles communes, et la suite montra bien qu'on ne s'étoit pas trompé. Bientôt l'on reconnut dans cette jeune personne, non pas simplement une pieuse néophyte, mais l'une de ces âmes privilégiées que le ciel veut élever, dans la carrière même de la vie parfaite, au-dessus de la classe ordinaire.

Ses propres vertus cependant formèrent un nouvel obstacle au dessein qu'elle avoit de demeurer vierge. L'intérêt est un mobile bien fort pour toutes sortes de personnes même vertueuses. La sœur de Catherine se persuadant qu'il n'y auroit point de jeune homme dans la mission du Saut, qui n'aspirât au bonheur d'épouser une fille si vertueuse, et qu'ayant à

choisir dans toute l'habitation, elle auroit pour mari quelque habile chasseur qui porteroit l'abondance dans toute la famille, elle se mit en tête de l'obliger à se marier. Elle la prit en particulier, et avec cette éloquence que l'intérêt propre donne aux sauvages, autant qu'à toute autre nation, elle lui parla du mariage, comme du moyen le plus sûr, tant pour prévenir les occasions du péché, que pour obvier aux extrémités de l'indigence, qui ne sont pas moins dangereuses pour le salut. La vertueuse transfuge ne s'attendoit point à trouver des tentations dans l'asile même de la vertu; mais elle sut faire usage de toute la prudence évangélique. Sans trop marquer sa surprise, elle répondit que l'affaire étoit de première importance, et qu'elle y penseroit mûrement. La sœur entrevoyant qu'il ne lui seroit pas facile, au moins seule, de la déterminer, trouva moyen de se faire appuyer par la respectable Anastasie, qu'elles regardoient l'une et l'autre comme leur mère. Ces dernières instances ne réussirent pas mieux que les premières. Anastasie, qui avoit trouvé jusque-là dans Catherine une docilité sans réserve, fut si étonnée de sa résistance, qu'elle lui en fit des reproches amers, et la menaça d'en porter ses plaintes au missionnaire leur pasteur et leur oracle.

Catherine la prévint : après avoir raconté au père les combats qu'on lui avoit livrés, et qu'on lui livroit encore journellement, elle lui déclara qu'elle étoit résolue à n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et le conjura de l'aider de tout son pouvoir à consommer le sacrifice qu'elle méditoit depuis long-temps. Le missionnaire, tout en louant sa résolution, ne parut pas tout-à-fait se rendre à ses désirs. Pour l'éprouver sans doute, il appuya sur les raisons qui pouvoient la faire pencher vers le mariage. « Ah! mon père, s'écria-t-elle, je me suis donnée tout entière à Jésus-Christ; il ne m'est pas possible de me partager entre deux maîtres. Pour la pauvreté, dont on veut me faire peur, ce danger ne me regarde point; il faut si peu de chose pour me nourrir, que mon travail y suffira toujours, et toujours je trouverai quelque haillon pour me couvrir. » Le missionnaire la congédia, en lui disant que la chose méritoit qu'elle y fît une attention sérieuse; qu'elle se consultât bien elle-même, et qu'il lui donnoit trois jours pour

y penser devant Dieu. Elle acquiesça d'abord à cette proposition ; mais peu de moments après, elle revint, et dit : C'en est fait, mon père, il n'est plus question de délibérer ; non jamais je n'aurai d'autre époux que Jésus-Christ. Le sage pasteur ne s'opposa pas davantage à une résolution si vraisemblablement inspirée par le Saint-Esprit. Catherine se consacra irrévocablement au Seigneur par le vœu de virginité, et le missionnaire lui promit de prendre sa défense contre tous ceux qui voudroient l'inquiéter à l'avenir. Anastasie vint cependant lui porter ses plaintes contre l'indocilité prétendue de Catherine. Il l'interrompit, en lui témoignant sa surprise de ce qu'une chrétienne, assez éclairée pour instruire les autres, ne comprît pas mieux le prix de la virginité, le prix d'une vertu qui rend l'homme semblable aux anges. A ces mots, la bonne Anastasie revint comme d'un profond assoupissement, se condamna elle-même, et ne pensa plus désormais qu'à fortifier la nouvelle épouse de Jésus-Christ dans ses dispositions angéliques.

La vierge iroquoise, depuis sa consécration, sembla ne plus tenir à la terre, et déjà partager le sort des esprits célestes. Elle ne trouvoit de plaisir qu'au pied des autels, ou dans le saint calme de la solitude. Sa conversation étoit presque uniquement dans le ciel. Celle des hommes ne lui étoit supportable qu'autant qu'ils lui parloient de Dieu. Elle le voyoit, le sentoit, pour ainsi dire, et l'entretenoit partout. Sa prière étoit continuelle, même au plus fort de son travail, qui toutefois n'en fut jamais ralenti ; mais la meilleure partie de ses nuits se passoit uniquement dans l'intimité de ses tendres communications avec le divin époux. Ses jeûnes aussi-bien que ses veilles, ses austérités de toute espèce, redoublèrent à l'égal de sa piété.

Pénétrée de la foi et de la reconnoissance la plus vive pour un Dieu qui l'avoit et rachetée, et dotée de son sang, elle étoit ingénieuse à imaginer en toute rencontre des manières nouvelles de crucifier sa chair. Quand elle alloit au bois pendant l'hiver, elle suivoit de loin ses compagnes, ôtoit sa chaussure, et marchoit nu-pied dans les glaces et les neiges. La douleur du froid ne lui paroissant point assez forte, un jour elle s'appliqua sous les pieds des tisons ardents. Une autrefois, elle

parsema d'épines la natte où elle couchoit, s'y roula trois nuits de suite, et l'eût fait plus long-temps, si l'une de ses amies, frappée de l'altération de son visage et de son attitude gênée, ne lui eût arraché son secret, et fait scrupule de sa ferveur indiscrète. En effet, sa complexion n'étoit pas assez forte, au moins pour soutenir long-temps de pareilles macérations. Elle fut attaquée d'une maladie violente, et si elle en releva, il lui en resta une fièvre lente qui la consuma peu à peu. Bien loin cependant que la langueur du corps passât jusqu'à l'âme, plus elle approcha de son terme, plus on vit éclater l'éminence des vertus qu'elle avoit pratiquées dans la plénitude de ses forces. Jamais il ne lui échappa un mot de plainte, ni un signe même involontaire d'impatience, quoique ses souffrances, durant les deux derniers mois de sa vie surtout, fussent excessives. Quand ses douleurs étoient les plus aiguës, c'étoit alors qu'elle paroissoit plus contente, se disant et s'estimant très-heureuse de vivre et de mourir sur la croix.

Elle se trouva aux prises avec la mort, dans le temps où les sauvages font leur grande chasse de provision, et que leurs femmes sont occupées depuis le matin jusqu'au soir aux travaux de la campagne. Les malades alors restent seuls pendant toute la journée, avec un plat de blé d'Inde et un vase d'eau qu'on met le matin auprès de leur natte. Ce fut dans cet abandon que Catherine passa tout le temps de sa dernière maladie ; et sa joie s'accrut autant que son mérite. Elle tourna sensiblement à la mort au commencement de la semaine sainte. Après avoir reçu les derniers sacrements avec une chaleur de sentiments qui ne se ressentoit en rien de son extrême foiblesse, elle entra le mercredi soir dans une douce agonie, où elle perdit l'usage de la parole, en conservant néanmoins une connoissance parfaite. Au bout d'une demi-heure, elle rendit le dernier soupir aussi tranquillement que si elle se fût endormie. Elle n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis : mais le ciel faisant voir que dans l'ordre de la grâce et du mérite, elle avoit déjà fourni une longue carrière, son visage entièrement défiguré peu auparavant par les effets de la maladie, surajoutés à ceux de la pénitence, parut tout à coup si changé et si ravissant, que la voix du peuple, d'accord avec celle de Dieu, fit

retentir ces mots de toute part : La sainte est morte, la sainte est passée au ciel. On eût dit qu'en effet un rayon de la gloire céleste réjaillissoit de son front.

Deux Français qui venoient des extrémités de la prairie de la Madeleine, la voyant si fraîche et si belle, étendue sur sa natte dans une cabane ouverte à tout le monde, ils se dirent l'un à l'autre : Voilà une jeune personne qui prend son sommeil avec bien de la sécurité. Mais quand ils eurent appris que c'étoit le corps de Catherine Tegacouita, morte le jour précédent, un sentiment religieux repoussa bien loin toute autre pensée ; ils se jetèrent à ses pieds, ils se recommandèrent à ses prières, et aussitôt après, ils commandèrent une châsse en forme de cercueil, afin d'honorer son corps comme de saintes reliques. Le ciel ne tarda point à honorer lui-même cet ange terrestre. Entre les guérisons miraculeuses qui s'opérèrent sans nombre à son tombeau, il seroit difficile à l'incrédulité même de contester plausiblement la guérison particulière d'un grand vicaire de Quebec, et celle d'un commandant du fort de Frontenac, qui furent attestées par eux-mêmes, et vérifiées dans les formes les plus rigoureuses et les plus authentiques. Et quoi de plus croyable, pour peu qu'on ait connoissance du premier établissement de l'Evangile, quoi de moins incroyable que des merveilles si propres à manifester le pouvoir de la grâce sur le cœur des peuples même les plus barbares? Si Dieu est admirable dans ses saints, c'est principalement dans ceux qu'il forme parmi les Iroquois et les anthropophages, c'est là qu'éclate sa gloire.

Catherine, quoique très-distinguée entre les chrétiens de la mission du Saut, y avoit néanmoins quantité d'imitateurs, jusque dans ses plus hautes vertus. L'esprit de pénitence en particulier, la haine de sa chair et l'amour de la croix, si essentiel à l'Evangile, y régnoient universellement. Les jeûnes rigoureux, les disciplines sanglantes, les ceintures garnies de pointes de fer, toutes les macérations des monastères les plus pénitents, y étoient des observances communes. Les femmes ne se distinguoient des hommes, qu'en employant leur imagination plus vive à inventer des pratiques plus étranges pour crucifier leur chair. Plusieurs d'entre elles, lorsque le froid

étoit le plus piquant, s'enfonçoient, s'ensevelissoient, pour ainsi dire, dans les neiges. D'autres presque entièrement nues, en des lieux écartés, demeuroient long-temps exposées au souffle tranchant d'un vent du nord, sur les bords d'un lac, ou d'une rivière glacée. Quelques-unes, après avoir rompu la glace d'un étang, s'y plongeoient jusqu'au cou, et y récitoient lentement leur chapelet tout entier. Une entre autre s'y enfonça trois nuits consécutives; ce qui lui causa une fièvre si violente, qu'elle en pensa mourir.

Par-là aussi les missionnaires furent informés de ces ferveurs indiscrètes, que toute leur autorité n'arrêta pas sans peine : mais la Providence avoit ses vues jusque dans ces sortes d'excès; c'étoit par ces tourments volontaires que les saints néophytes du Saut, à la veille d'une persécution, se disposoient à braver pour la foi les plus affreux supplices.

La guerre s'étoit rallumée entre la France et l'Angleterre. Les Iroquois, également jaloux au fond des progrès de ces deux couronnes si près de leurs propres terres, penchoient en cette rencontre pour les Anglais, qu'ils craignoient, non pas sans raison, de voir écrasés par la France. Dans les cinq cantons ou peuplades principales qui formoient la confédération iroquoise, c'étoit un point de politique, aussi-bien suivi qu'on a peine à le croire de ces hordes grossières, de maintenir l'équilibre entre ces deux puissants voisins, comme le préservatif unique de leur propre liberté. En effet, et ils le sentoient parfaitement, ils ne pouvoient que succomber sous celui des deux qui prendroit l'ascendant sur l'autre. Au premier bruit de la guerre, ces rusés barbares voulant recueillir toutes leurs forces, invitèrent leurs compatriotes de la colonie du Saut à revenir dans leurs cantons propres. Ceux-ci ne voyant dans cette réunion que des périls pour leur foi, malgré toutes les promesses du contraire, se refusèrent invinciblement à toutes les invitations et à tous les ordres; sur quoi ils furent déclarés ennemis de la patrie, et incontinent poursuivis à toute outrance.

Un parti qui en surprit quelques-uns à la chasse, les ramena garrotés aux cantons, où ils furent brûlés à petit feu. Ces généreux martyrs, au milieu des brasiers, prêchoient Jésus-Christ à ceux qui les rôtissoient, les exhortant à se dérober,

par la profession du christianisme, à des feux infiniment plus terribles. Etienne, l'un d'entre eux, sous les tisons et les fers ardents, s'oublioit lui-même, pour encourager sa femme qui souffroit le même supplice. Au moment d'expirer, il recueillit ce qui lui restoit de forces, et à l'exemple de son saint patron, il pria Dieu à voix haute pour ceux qui le tourmentoient avec le plus d'acharnement. Sa prière fut efficace : plusieurs de ces barbares, gagnés par les témoignages d'une bienveillance si nouvelle parmi eux, abandonnèrent leurs dangereux cantons, et se réfugièrent à la mission du Saut, pour y pratiquer en paix les lois de l'Evangile.

Un autre Etienne fut pris par une troupe de quatorze Iroquois, et conduit au bourg d'Onnontagué, où les sauvages s'étoient rassemblés en foule. Ainsi fut-il ménagé, pour ce nouveau martyr, un théâtre digne de son héroïsme. Au bruit de son approche, la multitude, altérée de son sang, alla au-devant de lui. Ils étoient armés de haches, de couteaux, de longs pieux, de massues, et la fureur étinceloit dans leurs yeux. L'un d'eux l'aborda néanmoins assez tranquillement, et lui dit : Mon frère, tu es mort; mais c'est toi qui t'es perdu, en nous quittant pour les chiens que tu nommes chrétiens. « Il est vrai, répondit-il, que je suis chrétien, et il est encore vrai que je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira : outrages et tourments, je souffrirai tout volontiers pour mon Dieu, qui a souffert infiniment plus pour moi. » Il n'eut pas fini de parler, que ces bêtes féroces se précipitèrent sur lui, et lui firent mille incisions aux bras, aux cuisses, à toutes les parties du corps, qui en un clin d'œil fut tout en sang. Ils lui arrachèrent les ongles, et plusieurs articles des doigts. L'un de ces forcenés lui dit ensuite : Prie ton Dieu, si tu l'oses. Oui, je le prierai, répondit Etienne; et levant ses mains liées ensemble, il fit de son mieux le signe de la croix, disant les paroles accoutumées en langue iroquoise. Aussitôt ils lui coupèrent la moitié des doigts qui lui restoient, et lui crièrent une seconde fois : Prie encore maintenant. Il fit de nouveau le signe de la croix, et à l'instant ils lui coupèrent entièrement les doigts jusqu'à la paume de la main; puis le défièrent encore de prier Dieu, en vomissant mille blasphèmes. Comme il se mettoit en

devoir de faire de nouveau le signe de la croix avec les restes sanglants de ses mains, ils lui coupèrent les poignets, lui tailladèrent le front, l'estomac, l'une et l'autre épaule, c'est-à-dire, toutes les chairs qu'il avoit marquées du signe de notre salut.

On le conduisit ensuite à un grand feu, où l'on avoit fait rougir plusieurs pierres. On lui mit ces pierres embrasées entre les cuisses, qu'on pressa l'une contre l'autre. Alors on lui cria de chanter à la façon de ces peuples barbares, chez qui les captifs font gloire de braver les plus horribles tourments, et se croyoient dédommagés de tout ce qu'ils peuvent souffrir, par la réputation de courage qu'ils laissent après leur mort. Etienne jugeant avec raison ces bravades contraires à l'humilité chrétienne; au lieu de ces chants d'ostentation, il récita quelques-unes des prières convenables aux approches de la mort. L'un des plus furieux prit un tison ardent, le lui enfonça dans la bouche; et, sans le laisser respirer, on l'attacha au poteau. Quand il se vit au milieu des fers rouges et des pieux étincelants, montrant une fermeté bien supérieure aux fougues de l'orgueil et du désespoir, il porta un regard tranquille sur tous les monstres acharnés contre lui, et leur tint ce discours: « Repaissez-vous, mes frères, du plaisir que vous trouvez à me faire souffrir, sans craindre de commettre une injustice. Mes péchés méritent beaucoup plus de peines que vous ne m'en faites éprouver, et vos jeux, quelle qu'en soit la cruauté, ne me sauroient nuire. Plus vous me tourmentez, plus vous augmentez le bonheur qui m'est réservé dans le ciel. » Ces paroles ne servirent qu'à redoubler leur rage. Chacun d'eux prit des fers rouges, ou des tisons ardents, qu'ils appliquèrent à chacun de ses membres. Ce martyr endura tout sans lâcher un soupir. Il étoit aussi tranquille que s'il eût été insensible. Lorsqu'il sentit ses forces défaillir totalement, il demanda un moment de trève : on le lui accorda. Ranimant alors toute sa ferveur, il fit sa dernière oraison, recommanda son âme au Sauveur, et le pria de pardonner sa mort à ceux qui n'épargnoient rien pour la lui rendre méritoire. Après un nouvel emportement de ses meurtriers atroces, et des traits encore tout nouveaux de son incompréhensible patience, il rendit paisiblement son esprit à son Créateur.

Une femme nommée Françoise au baptême, montra la même force dans les mêmes supplices. Son mari, chrétien fervent aussi-bien qu'elle, prêchoit à trois lieues du Saut, où elle étoit restée, lorsqu'on y eut nouvelle d'une incursion d'Iroquois dans le voisinage. Françoise monta sur-le-champ dans un canot pour l'aller rechercher. Elle arriva heureusement à lui, et tous deux revinrent de même jusqu'à un quart de lieue du Saut, où se croyant en sûreté, ils tombèrent entre les mains des coureurs. On coupa sur-le-champ la tête au mari, et la femme, qu'on se promettoit apparemment de pervertir sans peine quand elle seroit seule, fut emmenée captive. On la jugeoit mal, et on le reconnut bientôt. A peine arrivée à Onnontagué, où on la fit monter sur un échafaud qui étoit au milieu de la bourgade, elle professa courageusement la foi chrétienne en présence de sa famille, ainsi que de sa nation; elle ajouta qu'elle s'estimoit heureuse de mourir par la main de ses compatriotes, à l'exemple de Jésus crucifié par ceux de sa nation qu'il avoit le plus chéris. Un de ses proches, qui étoit présent, avoit autrefois entrepris le voyage du Saut, afin de la ramener à sa peuplade. Il n'en avoit pu tirer que cette réponse: « J'estime infiniment plus ma religion que ma patrie, et que ma propre vie; pour rien au monde, je ne retournerai dans un lieu où mon salut seroit en péril. » Ce refus lui avoit causé un ressentiment que le temps n'avoit qu'enraciné, et que la présence de l'objet fit monter à son comble. Furieux, il saute sur l'échafaud, lui arrache un crucifix qu'elle portoit au cou, et lui fait sur la poitrine une incision cruciale, en lui disant: Tiens, voilà ce que tu préfères à ta patrie et à ta famille. Je vous remercie, mon frère, lui dit Françoise. Je pouvois perdre la croix, qu'en effet vous me ravissez, mais vous m'en rendez une que je ne perdrai qu'avec la vie.

Elle fut ensuite promenée trois nuits de suite par toutes les cabanes, où elle servit de jouet à une jeunesse effrénée. Le quatrième jour, ils l'attachèrent au poteau fatal. Trente ou quarante forcenés lui appliquèrent sur toutes les parties du corps des tisons enflammés, et des canons de fusils rougis au feu. Ce tourment dura des heures entières, sans que cette héroïne jetât le moindre cri. Le sieur de Saint-Michel, qui

étoit alors captif à Onnontagué, d'où il eut le bonheur de s'échapper au moment qu'il alloit être brûlé lui-même, a rapporté toutes les circonstances de cette exécution, qu'il n'avoit pu voir sans frémir. Quand ces atroces barbares se furent divertis long-temps à brûler peu à peu la martyre, ils lui cernèrent avec un couteau la peau de la tête, selon leur coutume, lui enlevèrent la chevelure, et mirent en place de la cendre chaude; après quoi la tirant, la traînant, et la forçant de courir, ils la poursuivirent avec des huées épouvantables, et des nuées de pierres qu'ils faisoient fondre sur elle. Insensible à tout, elle se mit à genoux dès qu'elle fut libre, et offrit à Dieu les derniers souffles de sa vie, qu'elle perdit en un moment sous une grêle de cailloux.

Une autre femme, appelée Marguerite, mourut gaiement dans les mêmes supplices, à l'âge de vingt-quatre ans. Depuis sa treizième année où elle avoit reçu le baptême, elle avoit été un exemple de toutes les vertus chrétiennes, et d'une vivacité de foi singulière. Elle regardoit le martyre comme une faveur insigne, et c'étoit là, depuis son baptême, l'objet de ses vœux les plus ardents, et de ses fréquentes prières. Livrée à la populace sauvage, elle fut à l'instant dépouillée de tous ses habits; et tous se jetant pêle-mêle sur cette paisible victime, ils lui déchiquetèrent chaque membre à coups de couteau; tout son corps, en un moment, ne fut qu'une plaie. Un Français qui a été spectateur de cette horrible scène, regardoit comme un miracle qu'elle n'eût pas expiré sur l'heure. Marguerite, qui le vit attendri jusqu'aux larmes, lui adressa ces paroles : « Vous déplorez mon sort, et il n'y a plus en effet qu'un moment de vie pour moi. Mais Dieu soit à jamais béni pour une si grande faveur ! cessez de me plaindre; je n'appréhende ni la mort, ni les tourments. Quelle que soit la rigueur de ceux que j'ai encore à souffrir, Dieu me traite avec bonté, et selon sa grande miséricorde, en effaçant par-là mes péchés, qui en méritent infiniment davantage. Priez-le qu'il me les pardonne véritablement, et qu'il me soutienne dans toutes ses épreuves. » Comme on la brûloit à feux lents, elle sentit à la fin une soif extrême, et demanda un peu d'eau. Mais aussitôt après : Mon Sauveur, dit-elle, eut soif en mourant pour moi; n'est-il pas juste que

je supporte la même peine ? Puis elle pria qu'on ne lui donnât point à boire, quand bien même il lui arriveroit encore d'en demander.

Ses féroces compatriotes la tourmentèrent depuis midi jusqu'au soleil couché. Ils observèrent toutes leurs barbares pratiques, lui arrachèrent la chevelure, lui couvrirent le crâne sanglant de cendre chaude, la détachèrent du poteau, et lui ordonnèrent de courir. L'humble martyre, au contraire, se mit à genoux pour prier. Ils lui déchargèrent plusieurs coups de bâtons sur la tête, sans qu'elle interrompît sa prière. L'un d'entr'eux enfin prit un grand couteau, et le lui enfonça dans le ventre : mais le couteau se rompit au grand étonnement de la multitude. Un autre arracha le poteau où elle avoit été attachée, et lui en porta un coup mortel sur la tête. Comme elle respiroit encore, ils mirent le feu à un gros tas de bois sec, et y jetèrent son corps, qui fut entièrement consumé.

Elle avoit un enfant de deux ans qui avoit été pris avec elle : son extrême jeunesse ne put lui sauver la vie. Le bûcher étant tout en feu ; le petit innocent, près d'y être jeté, appela par trois fois sa mère déjà morte, et tendit ses mains vers le ciel où il sembloit l'apercevoir, comme pour la presser de venir à lui. Toute la férocité sauvage ne put tenir contre un spectacle aussi attendrissant, qu'il leur parut merveilleux. L'enfant fut soustrait aux flammes, mais non pas au martyre. Sa mère en avoit demandé la grâce pour lui, et qu'il lui fût réuni au plus tôt, de peur qu'en lui survivant il ne fût élevé dans l'idolâtrie ou dans le libertinage. Il prit donc un accès nouveau de férocité à l'un des barbares, qui saisit l'enfant par un pied, et après l'avoir fait tourner quelques instants par les airs, lui fracassa la tête contre un mur. Beaucoup d'autres chrétiens iroquois, à la vue de plusieurs témoins irréprochables qui en ont déposé, marquèrent la même constance à confesser Jésus-Christ, sans compter ceux qui furent immolés en bien plus grand nombre dans l'obscurité de leurs cabanes, et qui n'eurent, outre leurs bourreaux, que l'œil de Dieu pour témoin.

Tels sont les fruits du salut que la semence évangélique a produits dans la terre sauvage, de toutes la plus ingrate. Et quel triomphe pour la grâce de Jésus-Christ qui les faisoit

éclore ! quelle force visiblement sur-humaine en des sauvages à peine chrétiens, et qui, avant d'être chrétiens, différoient à peine des brutes ! Dans leurs pasteurs mêmes, et jusque dans les jours calmes où ils n'avoient à vaincre que les dégoûts et les répugnances naturelles, quelle autre vertu que celle d'en-haut put les élever à ce point au-dessus de la nature ? Un missionnaire arrivé nouvellement d'Europe où il avoit passé son premier âge dans le sein du goût et de l'urbanité, étoit souvent transplanté à trois ou quatre cents lieues de toute habitation sociale, parmi des sauvages à qui la grâce du baptême n'avoit pas ôté la rudesse et la grossièreté qu'ils tenoient du naturel, ou d'une longue habitude. La manière seule de prendre leur réfection faisoit bondir le cœur à un Européen qui commençoit à manger avec eux [1]. Ils remplissent de viande et d'eau une grande chaudière ; après quelques bouillons où reste l'écume, ils retirent la viande moins cuite qu'échaudée, et la distribuent sur des écorces qui leur tiennent lieu de plats et d'assiettes. Chacun mord dans sa part, sans couteau ni fourchette, avec la sale gloutonnerie d'un animal carnassier. Il n'est pas à dire qu'on peut se borner à manger du pain, dont il n'est pas question parmi eux. Quand le gibier manque, ils ont recours à la pêche, et au poisson de toute espèce. Il est des missionnaires qui, à leur arrivée dans ces peuplades, ne trouvèrent pour nourriture que des grenouilles ainsi échaudées, sans qu'on en eût retranché aucune partie, sans même qu'on les eût écorchées. Au seul aspect de ces petits cadavres entassés et refroignés d'une manière hideuse, quel que soit le courage d'un ministre évangélique, il marque peu d'appétit sans doute, et ne peut guère se presser de manger. L'humeur bourrue du sauvage, autant que sa naïveté naturelle, le rend incapable de rien taire. Ils ne manquent pas de lui demander pourquoi il ne mange point. En vain se retrancheroit-il sur sa répugnance. Eh quoi, Robe-noire ( c'est le nom qu'ils donnent aux jésuites, et ils y attachent l'idée d'uue vertu capable de tout ), eh quoi, Robe-noire, lui diroient-ils, et ils l'ont dit quelquefois, tu délibères pour vaincre ton goût ! Cela est-il donc si difficile à

[1] Lettr. Edif. t. VI, p. 159, etc.

un patriarche qui sait parfaitement la prière, c'est-à-dire, qui observe en perfection les maximes de l'Evangile ? Nous nous vainquons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas. Alors il n'y a plus à balancer, et toutes les excuses tourneroient en scandales.

A cette abondance dégoûtante, succède souvent une disette extrême parmi des peuples errants sans cesse, qui d'ailleurs ne savent pas ce que c'est que de pourvoir au lendemain [1]. Après une course de longue haleine, où le pasteur et les ouailles avoient pensé périr de faim, de froid et de fatigue, ces bons sauvages, de retour à leur peuplade, entreprirent de régaler leur missionnaire, qui étoit le père Râle, pour le remettre de ce long jeûne. Voici en quoi consistoit le repas, qui dans les circonstances étoit pour eux un riche festin. Ils lui servirent, en premier lieu, une bouillie de blé d'Inde. Pour le second service, ils lui donnèrent une galette de la même farine, avec des glands rôtis, et un petit morceau d'ours. Enfin, le troisième service, qui tenoit lieu de dessert, consistoit en un épi du même blé, grillé ou séché devant le feu, avec une poignée de grains de même espèce cuits sous la cendre. Cependant le missionnaire se récriant sur la splendeur de ce festin : Ah ! notre père, lui dirent-ils, il y a deux jours que tu n'as rien mangé du tout; il étoit bien juste de te régaler. Que ne sommes-nous en état de recommencer bientôt !

Il y avoit sans doute un autre aliment, et souvent de vraies délices, pour l'esprit qui animoit ces hommes apostoliques [2]. Leur charité et leur désintéressement faisoient quelquefois les impressions les plus inespérées sur le cœur de ces barbares. Pour en citer un exemple qui nous épargnera des redites, et qui trouve ici naturellement place, nous anticiperons de quelques années, ainsi que nous l'avons fait dans l'article supérieur, sur le cours des temps. Un des capitaines les plus renommés dans la nation chrétienne des Abnakis, ayant été tué par les Anglais dont les colonies ne sont pas éloignées de cette mission, des Amalingans idolâtres qui s'établissoient dans le voisinage de ces néophytes, et qui vouloient vivre en paix

1 Ibid. p. 222. — 2 Ibid. p. 190.

avec eux, leur envoyèrent des députés pour prendre part à leur deuil. Le père Râle, instituteur à jamais mémorable de cette fervente mission, saisit l'occasion qui se présentoit, pour jeter dans le cœur des Amalingans les premières semences de l'Evangile. Déjà les ministres de la religion anglicane avoient tenté de la faire embrasser à ces pauvres sauvages : mais avec toute leur ignorance, que le ciel éclaira sans doute, ils ne reçurent la proposition qu'avec une indifférence qui tenoit du mépris. Il en fut bien autrement de l'invitation que leur fit le missionnaire catholique. Après la première ouverture, faite avec une éloquence et une onction tout apostolique, ils s'entretinrent quelques moments entre eux ; puis leur orateur, au nom d'eux tous, donna cette réponse : « Mon père, je suis ravi de t'entendre. Ta voix a pénétré dans mon cœur, comme la rosée du matin ; mais ce cœur n'est pas encore ouvert, et je ne puis te faire connoître à présent ce qu'il renferme, ni de quel côté il se tournera. Il faut que j'attende les capitaines et les sages de notre nation, qui sont absents jusqu'à l'automne prochain. C'est alors que je t'ouvrirai mon cœur. »

Au terme donné, le missionnaire ne manqua point de demander la réponse. Il commit pour cela un Abnakis plein d'intelligence, qui alloit chercher du blé chez les Amalingans pour ensemencer ses terres. Voici les paroles qu'il lui rapporta : « Nous sommes pénétrés de reconnoissance pour un père qui s'occupe de nous sans cesse ; et de notre côté, nous n'avons pas cessé de penser à lui. Nous ne pouvons oublier ses paroles. tandis que nous avons un cœur. Elles y sont gravées si profondément, que rien ne les en peut effacer. Notre père nous convainc qu'il nous aime ; il veut notre bonheur, et nous voulons faire tout ce qu'il souhaite de nous. Nous voulons adorer le grand Génie ( c'est ainsi qu'ils nomment le vrai Dieu ) ; nous agréons la prière qu'il nous propose, et nous sommes tous résolus à l'embrasser. Déjà nous serions allés trouver notre père dans son village, s'il y avoit des vivres suffisants pour y subsister tandis qu'il nous instruiroit : mais ce qui nous afflige doublement, c'est que la faim soit dans la cabane de notre père, et que nous ne puissions pas y aller prendre ses leçons. Si notre père pouvoit venir passer quel-

que temps chez nous, il n'auroit pas faim, et il nous instruiroit. »

Comme la disette, qui affligeoit en effet les Abnakis, les eut obligés à s'éloigner pour quelque temps de leur bourgade, afin de chercher à vivre jusqu'à la récolte du maïs, le missionnaire, dans cet intervalle, se rendit aux invitations des Amalingans. Ils étoient à observer les chemins par où il arriveroit : ils l'aperçurent à une lieue de distance, et aussitôt ils commencèrent à le saluer par la décharge de tous leurs fusils, qu'ils réitérèrent de moment en moment jusqu'à ce qu'il fût au milieu d'eux. Assuré de leurs dispositions par cet accueil, il fit sur-le-champ planter une croix. Quelques sauvages chrétiens qui l'accompagnoient, construisirent en même temps une chapelle avec des perches et de grandes écorces en la manière que se font leurs cabanes, et ils y dressèrent un autel. Pendant ce travail, le missionnaire parcourut les cabanes pour inviter les prosélytes aux instructions. Sitôt qu'elles commencèrent, ils s'y rendirent avec un empressement, que la continuité ne parut que redoubler. Ils les prenoient trois fois le jour dans la chapelle, le matin après la messe, à midi, et le soir après la prière. Pendant le reste de la journée, le père alloit dans les cabanes faire encore des instructions particulières. Lorsqu'ils furent suffisamment instruits, il fixa le jour pour la solennité du baptême. Les premiers qui se présentèrent pour le recevoir, furent le capitaine, l'orateur, et cinq des plus considérables de la nation, dont trois hommes et deux femmes. Incontinent après ceux-ci, deux troupes, de vingt personnes chacune, reçurent successivement la même grâce. Enfin tous les autres furent baptisés tant ce jour-là que le lendemain.

Quand le pasteur fut obligé de retourner à son premier troupeau, l'orateur des nouveaux chrétiens, en présence de tous ses compatriotes solennellement assemblés, lui exprima leurs sentiments en ces termes : « Notre père, les paroles nous manquent pour te rendre ce que nous sentons. Il nous semble avoir un autre cœur depuis notre baptême. Tout ce qui nous faisoit peine a disparu : notre courage n'a plus rien de chancelant, une force inconnue le soutient, et nous sommes invinciblement résolus d'obéir au grand Génie tout le temps que

nous respirerons. » Le missionnaire leur répondit par un petit discours, où il les exhortoit avec onction et avec beaucoup de tendresse, non-seulement à persévérer dans la foi, mais à ne jamais rien faire qui ne fût digne de la qualité d'enfants de Dieu dont ils avoient été revêtus par le baptême.

Les colonies anglaises ne voyoient pas sans jalousie des conquêtes spirituelles qui affermissoient dans leur voisinage la domination française. Il n'est point d'avantage qu'elles n'aient proposé aux Abnakis, aussi-bien qu'aux Amalingans, pour les attirer dans leurs intérêts, ou du moins pour les engager à l'indifférence entre la France et l'Angleterre [1]. Le gouverneur de Boston eut avec eux, sur ce sujet, une conférence digne de remarque. Quand il eut épuisé toute sa finesse pour les surprendre, les principaux sauvages tinrent conseil entr'eux; puis leur orateur s'avança, et fit cette réponse en leur nom : « Tu me dis, capitaine anglais, de ne point secourir les Français en cas que tu les attaques; mais ignores-tu que le Français est mon frère? Nous avons, lui et moi, une même prière, et nous occupons une même cabane à deux feux : il en a un, et moi l'autre. Si tu entres dans la cabane du côté où mon frère le Français est assis à son feu, je t'observe de l'autre feu, où je suis couché sur ma natte; et si je te vois une hache, j'aurai cette pensée : Que veut faire l'Anglais? Je me lève alors sur ma natte pour le mieux observer. S'il tire sa hache, et qu'il fasse mine de frapper mon frère le Français, je saisis la mienne, et je cours frapper l'Anglais. Est-ce que je pourrois voir frapper mon frère dans notre cabane, et demeurer lâchement sur ma natte? Ainsi donc je te réponds, capitaine anglais : Ne fais rien à mon frère, et je ne te ferai rien; demeure en paix sur ta natte, et je demeurerai tranquille sur la mienne.

Les Anglais, bien convaincus que c'étoit le lien de la religion qui attachoit si fortement ces braves sauvages aux Français, employèrent toutes sortes d'artifices pour les faire passer dans la leur. Ce piége, couvert d'un grand avantage temporel, étoit naturellement inévitable pour des hommes qui n'avoient guère de la nature humaine que la partie animale. Mais le

[1] Lettr. édif. t. VI, p. 204.

Seigneur se plaît surtout à faire éclater la vertu de sa grâce, et la profondeur même de sa sagesse, dans les nations les plus brutes, si l'on peut s'exprimer ainsi, et les plus abandonnées en apparence. Voici comment ces catholiques sauvages, par l'organe de leur orateur, répondirent au premier prédicant qui fut envoyé pour les séduire [1] : « Tes propositions m'étonnent, et j'admire ta confiance à me les faire. Tu es venu ici long-temps avant que j'eusse vu les Français. Ni toi, ni personne des tiens ne m'ont alors parlé de la prière ni du grand Génie. Ils ont considéré mes peaux de castor et d'orignal : c'est à quoi ils ont uniquement pensé. Ils les ont recherchées avec empressement; je ne pouvois leur en fournir assez. Quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami, et c'étoit là tout; mais un jour que j'avois perdu mon chemin, je tombai, près de Quebec, dans un village où les Robes-noires enseignoient la prière. A peine y fus-je entré, qu'une Robe-noire vint me joindre. J'étois chargé de pelleteries, et il ne daigna pas seulement les regarder. Il s'empressa au contraire à me parler du grand Génie, du séjour fortuné où il attend ses adorateurs, du cachot brûlant qui consume ses ennemis, et de la prière, qui est le seul moyen d'éviter l'un, et de parvenir à l'autre. Ses paroles me plurent, et je restai long-temps en ce lieu pour l'entendre. Enfin mes yeux s'ouvrirent; j'embrassai la prière, et je reçus le baptême. Je retournai ensuite faire part de mon bonheur aux gens de ma famille, et à toute ma nation. On me porte envie, on va trouver la Robe-noire, et l'on se prépare au baptême. C'est ainsi qu'en a usé avec moi le Français. Si au premier moment que tu m'as vu, tu m'avois de même parlé de la prière, comme alors j'ignorois si ta prière étoit bonne ou mauvaise, peut-être aurois-je eu le malheur de prier comme toi; mais je te dis à présent : La prière que je tiens du Français est bonne, la tienne est mauvaise; et je tiendrai ferme jusqu'à ce que la terre brûle au fond des fleuves, et que tout se dissipe en fumée. »

Sous la même domination cependant, qui portoit des lumières si merveilleuses dans les réduits sauvages du Canada, la

[1] Ibid. p. 210.

timide piété, au sein de la métropole, au foyer d'où jaillissoient des rayons si purs, la tendre piété eut toutes les alarmes que peut causer la perspective d'un schisme prochain (1681). Et qui dira qu'elle en eût été quitte pour la peur, sous un prince qui n'eût pas eu toute la sagesse et la religion de Louis le Grand [1]? Ce danger provint du différend qui s'éleva entre la cour de Rome et celle de France, au sujet de la régale, c'est-à-dire, de l'usage immémorial où sont les rois très-chrétiens, tant de conférer les bénéfices ecclésiastiques durant la vacance du siége à qui en appartient la collation ordinaire, que de disposer de leurs revenus durant le même temps. Dès l'an 1673, le monarque avoit ordonné d'étendre cet usage à tous les diocèses du royaume[2], à la réserve de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Cet édit regardoit principalement les provinces voisines des Alpes et des Pyrénées, où la régale n'avoit pas lieu pour lors. Les évêques de ces contrées s'y opposèrent d'abord assez généralement; mais le roi ayant donné en 1675 un second édit, la plupart s'y soumirent, et firent enregistrer leur serment de fidélité. Celui d'Alet au contraire, et celui de Pamiers, son tenant servile, se roidirent contre les ordres du prince, jusqu'à défendre à leurs chapitres de recevoir les régalistes, et ils prononcèrent contre ceux-ci la sentence d'excommunication. Le monarque exila les principaux officiers du chapitre d'Alet, et il en épargna l'évêque à cause de son grand âge. Ce prélat, pour sa tranquillité, mourut avant que cette affaire eût été poussée avec la chaleur qu'y mit enfin la cour,

[1] L'auteur tient ici le langage de son temps, c'est-à-dire celui des écrivains français, qui briguoient les faveurs de la cour. C'est cette servilité, naissant de l'ambition des bénéfices et de la crainte des parlements envahisseurs des droits de l'Eglise, qui nous a privés de l'histoire véritable de ce funeste démêlé. Comme nous donnerons bientôt quelques *dissertations* sur les divers sujets qui s'y rattachent, nous ne devons pas nous etendre beaucoup dans les notes qui vont suivre. Elles ne feront, pour ainsi dire, qu'indiquer ce qu'il y a d'inexact dans le récit.

[2] Cet usage de conferer des bénéfices ou de jouir de leurs revenus, durant la vacance d'un siege, ne devoit son origine qu'à des concessions que l'Eglise reconnoissante avoit faites à la libéralité des rois qui s'honoroient du titre de fondateurs. Mais, par cela même que c'étoit une concession de l'Eglise, ce droit devoit naturellement être restreint aux églises sur lesquelles on l'avoit concédé. Vouloir l'étendre à toutes, n'étoit-ce pas abuser de la force et violer ouvertement la justice?

soit excitée, soit secondée par le clergé en corps[1], pendant la fameuse et longue assemblée de mil six cent quatre-vingt-un et quatre-vingt-deux.

L'évêque de Pamiers ne vécut plus long-temps que pour prolonger des troubles qui ne finirent pas même avec sa vie. Son premier coup d'éclat fut de refuser l'entrée de son chapitre à deux sujets pourvus en régale, et de publier un mandement contre eux. L'archevêque de Toulouse, en sa qualité de métropolitain, ayant cassé cette ordonnance, l'évêque interjeta un appel en cour de Rome, persuadé qu'il y trouveroit de l'appui au moyen des protecteurs qu'y avoient les partisans de la nouvelle doctrine, et qui avoient surpris la confiance d'Innocent XI[2]. Encouragé par-là, et de jour en jour plus hardi, il excommunia un troisième chanoine que le roi venoit de nommer pour la cathédrale de Pamiers. En vain le conseil donna dans ces entrefaites un arrêt itératif pour obliger le prélat opposant, par la saisie de son temporel, à faire enregistrer sous deux mois au plus tard son serment de fidélité. Il comptoit sur d'autres fonds que ceux qu'on lui connoissoit, et ces ressources clandestines alimentèrent autant son opiniâtreté que sa maison. Enfin, il rejeta un quatrième ecclésiastique à qui Sa Majesté avoit donné une prébende, et qu'un arrêt exprès du conseil lui enjoignoit de recevoir; il le traita comme un excommunié, et défendit à ses chanoines de l'admettre, sous peine d'être excommuniés eux-mêmes. Une simple demande eût suffi : l'intrigue et l'intérêt avoient enfin mis entre l'évêque et le chapitre, une conformité de sentiments qui garantissoit celle

[1] Ces paroles, malgré la réserve de l'historien, ne semblent pas propres à donner une bonne idée de cette assemblée, en effet trop fameuse. Qu'elle ait excité ou secondé l'ambition d'un prince absolu qui substituoit l'arbitraire à un droit réel, et qui prétendoit que sa volonté tînt lieu de raison, elle s'est montrée digne d'être associée à ces gens du palais qui, pour généraliser le droit de régale, soutenoient, dit Richelieu, *qu'il falloit juger de la puissance du roi par la forme de sa couronne, qui, étant ronde, n'a point de fin.* (Testam. polit., ch. 2.)

[2] « L'auteur auroit bien dû remarquer, dit un critique, que, si les novateurs aigrissoient les esprits à Rome, leurs adhérents n'en faisoient pas moins en France, pour tenir les deux autorités perpétuellement en haleine, et les combattre l'une par l'autre. » Ils n'ont pas cessé d'user de ce moyen jusqu'à nos jours. Seulement, autrefois ils s'exerçoient sur les matières de la grâce (qui ne sont plus dans le goût du siècle); aujourd'hui c'est sur ce qu'ils appellent *les libertés gallicanes.*

de la conduite[1]. Cependant pour obvier à la saisie des revenus, moins indifférente aux chanoines qu'à l'évêque, parce qu'ils n'avoient pas les mêmes suppléments, le prélat fulmina les censures les plus terribles contre ceux qui porteroient la main sur ses biens d'église. Ce qu'il avoit regardé comme une sauvegarde assurée, fut qualifié d'attentat par le parlement du ressort, qui assigna l'évêque à comparoître au palais pour y voir casser son ordonnance : mais loin d'obéir, il publia un traité de la régale, pour montrer l'injustice tant du roi que de ses officiers; et derechef il déclara séparés de la communion des fidèles, tous ceux qui, à titre de régalistes, avoient obtenu, ou obtiendroient à l'avenir pour eux ou pour autrui, quelque bénéfice dans son diocèse. Heureusement, si ce mot peut s'employer ici, il mourut dans ces entrefaites ( 1680 ) , sans toutefois déconcerter l'obstination de ses partisans.

Quelques religieux qui se prétendoient chanoines en vertu des provisions qu'il leur avoit données par dévolu, élurent des grands vicaires, sans appeler aucun des chanoines pourvus en régale; sur quoi le procureur général de Toulouse appela comme d'abus, et le parlement ordonna que le chapitre entier s'assembleroit pour nommer d'autres grands vicaires sous trois jours; faute de quoi, le métropolitain y pourvoiroit. Les régalistes avoient grand besoin d'être soutenus. Comme ils entroient dans l'église, le père d'Aubarède, l'un des grands vicaires nommés par les chanoines de la faction[2], somma les autres de se retirer; sur le refus qu'ils en firent, il monta menaçant en chaire, les déclara séparés de l'Eglise, et livrés à

[1] Nous pensons que le chapitre est ici gratuitement accusé. Il s'étoit toujours montré fidèle aux règles de l'Eglise. En s'unissant pour cette affaire à son évêque qui défendoit les droits légitimes de son siège, il ne faisoit que se déclarer constant. *L'intrigue* n'étoit pas nécessaire. D'ailleurs, parce que l'évêque de Pamiers étoit dans l'erreur en soutenant les jansénistes, il ne s'ensuivoit pas qu'il eût également tort en s'efforçant de maintenir ses droits contre la régale.

[2] L'auteur vient de traiter *d'obstinés*, et ici il désigne, sous le nom de *faction*, les chanoines qui défendirent les droits et antiques usages de leur église. Comment concilier ce jugement avec les *libertés gallicanes*, si, comme il le répète souvent, ces libertés sont ses *usages antiques* dont l'église gallicane ne sauroit être dépouillée? Ne diroit-on qu'elles consistent dans la liberté qu'auroient le prince et les parlements d'opprimer les églises, et dans l'obligation où seroient celles-ci de subir le joug et de souffrir l'oppression?

Satan. Tout fut aussitôt en rumeur, en tumulte, en confusion dans le lieu saint; et pour trancher court, le désordre en vint à un tel point, que l'intendant de la province fut obligé d'accourir avec des troupes pour réprimer la sédition. L'exil que subit le père d'Aubarède ne mit pas fin au scandale. Le père Cerle, qui lui fut substitué par la cabale, fit encore pis. Il cassa toutes les sentences qu'avoit rendues le métropolitain, excommunia le grand vicaire et le promoteur que ce prélat avoit nommés en conséquence de l'arrêt du parlement, et du fond des ténèbres où il s'alla cacher, il insulta, sans aucune retenue, à toutes les puissances du royaume. En un mot, son audace alla si loin que le parlement procéda au criminel contre lui, et le condamna, comme perturbateur du repos public, et criminel de lèse-majesté, à être traîné par les rues, puis décapité; ce qui fut exécuté en effigie.

La part qu'Innocent XI prit à cette affaire, fut ce qui alluma l'incendie dans l'église de France[1]; et ce qui le rendit si

[1] Nous nous abstiendrons de caractériser cette imputation. Mais si le pape qui écrivit jusqu'à trois brefs au monarque français, n'eût pas reçu l'appel de l'évêque de Pamiers, et n'eût pas, selon son devoir, soutenu les droits de ce prelat, l'histoire ne diroit-elle pas aujourd'hui, avec raison, que le pontife romain s'est laissé dominer par le ressentiment, par la haine, par l'humeur et *la dureté* de son naturel; qu'il a manqué aux obligations de sa charge, et à la charité; qu'il a laissé opprimer cet évêque, parce que c'étoit le fauteur et le chef des jansenistes du royaume? La conduite d'Innocent XI, au contraire, n'est-elle pas d'autant plus digne d'éloges, dans cette affaire, qu'il s'y montra courageusement défenseur des foibles opprimés et supérieur à tout esprit de parti? Ecoutons ce qu'il dit à ce sujet aux évêques de France, dans son bref du 11 avril 1682; et qu'on juge si c'est sur lui ou bien sur ces prelats et sur le roi, que doit tomber le blâme de l'histoire.... : « Toutefois c'est bien plutôt contre vous-mêmes que vous combattez, lorsque vous nous résistez dans cette affaire, *où il s'agit de la conservation et de la liberté de vos eglises*, et où nous-mêmes, *depuis l'appel que nous ont fait quelques hommes pieux et courageux de votre ordre* (les évêques d'Alet et de Pamiers), nous nous sommes élevés incontinent, et nous restons debout depuis long-temps, pour défendre en ce royaume les droits et la dignité épiscopale, *sans nul egard à nos intérêts personnels*, mais pour satisfaire la sollicitude de toutes les églises qui nous est imposée, et à notre tendre amour pour vous..... Vous nous citez avec éloges les paroles d'Yves de Chartres, vous deviez donc aussi dans l'occasion imiter ses œuvres. Vous n'ignorez pas ce qu'il fit et souffrit durant ce différend, source de tant de troubles et de dangers, entre le pape Urbain et le roi Philippe, ayant cru de son devoir de tenir contre l'indignation du roi; de se laisser dépouiller de ses biens, et de souffrir les cachots et l'exil, tandis que d'autres trahissoient les intérêts d'une si belle cause. Il etoit de votre devoir de joindre vos efforts à l'autorité du siége apostolique, et de

opiniâtre, ce furent les brefs qui lui servoient sans cesse d'aliment. Ce pontife en adressa trois au monarque, deux à l'archevêque de Toulouse, autant à l'évêque de Pamiers, et après la mort de l'évêque, trois encore au chapitre de cette cathédrale, et aux grands vicaires qu'avoit nommés la faction. Dans les uns, il parloit de l'extension de la régale, comme d'un attentat qui tendoit à renverser la religion de fond en comble[1], et il se déclaroit prêt à tout risquer, plutôt que de tolérer un désordre si funeste; dans les autres, il animoit l'évêque et le chapitre de Pamiers, et applaudissoit à tous leurs procédés. Quant au métropolitain, Innocent annuloit toutes ses ordonnances, celles même qu'il n'avoit pas encore faites, mais qu'il pourroit faire, avec excommunication majeure, qu'on encourroit sans autre déclaration par le seul fait, contre quiconque soutiendroit ce prélat, ou les grands vicaires qu'il avoit nommés pour Pamiers. La rigueur du pontife étoit manifestement outrée. Il s'agissoit tout au plus d'une innovation, qui ne

plaider auprès du roi la cause de vos églises, en éclairant sa conscience sur toute cette affaire, au risque même d'attirer sur vous le courroux du prince; pour que désormais, dans la psalmodie journalière, vous pussiez, en vous adressant à Dieu, professer sans rougir ces paroles de David : *Je proferois vos témoignages en présence des rois, et je n'etois point confondu.* »

1 On voit que l'auteur insinue que le pape s'exagéroit le résultat de l'extension de la régale. Mais des événements dont nous avons été les témoins, ont trop justifié les prévisions du pontife, quand il disoit aux évêques de France, *qu'à examiner sérieusement les choses, il y alloit de toute la dignité et de toute l'autorité de leur ordre* ( bref du 11 avril, 1682 ). Pour le bien comprendre nous devons avertir que la commission nommée pour cette affaire, et dont le Tellier, archevêque de Reims, fut l'organe, avoit repondu que la régale étoit un droit si inaliénable et si imprescriptible de nos rois, que, sur cette matière, *ils ne pretendoient point être sujets à la discipline de l'Eglise.* Or, en admettant comme un droit inhérent à la couronne, que le prince perçoive les revenus des bénéfices vacants, ne conçoit-on pas qu'il pourra se rencontrer des princes qui laisseront vaquer les places pour jouir de leurs revenus? Et par suite, la suppression des titres et offices ne sera-t-elle pas aussi un droit inhérent au trône? Mais dès lors le prince, quand il le voudra, ne pourra-t-il pas être sur ce point un Henri VIII?

Avec ce droit inaliénable de nommer aux bénéfices, durant la vacance des siéges épiscopaux, et avec celui de nommer à ces mêmes siéges, qui empêchera le souverain catholique et impie, ou de prolonger indéfiniment les vacances, ou de nommer des sujets hérétiques et sans foi. Le renversement de la religion ne sera-t-il pas la conséquence de cette extension de la régale? Que si ce renversement étoit plus ou moins retarde, ou si heureusement il n'avoit pas lieu, ne reste-t-il pas évident que pàr la foiblesse ou la connivence de nos évêques, le principe en fut posé à cette fatale époque?

touchoit qu'à un point arbitraire de discipline, et qui étoit analogue aux dispositions canoniques de l'antiquité, suivant lesquelles le droit de présenter à un bénéfice est réservé à son fondateur. Nos rois fondateurs, ou du moins bienfaiteurs insignes de la plupart des églises de leurs états, protecteurs et défenseurs de toutes sans exception, pouvoient donc prétendre à nommer au moins à quelques-unes de leurs prébendes. Ils avoient d'ailleurs la possession immémoriale pour eux dans presque toutes les provinces du royaume [1].

Le bref du 20 janvier 1681, adressé au fameux père Cerle et au chapitre de Pamiers, fut le plus violent. Après avoir traité d'enfants de perdition tous ceux qui n'avoient pas donné dans les idées audacieuses de l'évêque défunt, il cassoit, sans nulle exception ni modification, ce qui s'étoit fait ou se pourroit

[1] L'auteur nous semble se contredire dans ce passage. Si le droit de nos rois vient de ce qu'ils sont fondateurs des églises; donc ils n'auroient ce droit que sur les églises qui furent fondées par eux, et non sur toutes, indistinctement, comme le voulut Louis XIV. Quant à la possession immémoriale dont il parle, l'Eglise l'avoit certainement, et sans exception ni interruption pour les siéges voisins des Alpes et des Pyrénees : cette possession devoit donc être respectée et maintenue ; et le pontife eût manqué à son devoir, s'il ne l'eût pas defendue : elle étoit pour l'Eglise *un droit reel,* tandis que celui du roi n'étoit originairement *qu'une concession* sur quelques siéges : personne n'ignore que la plupart des églises de France étoient fondées, avant la fin du 5.e siècle, c'est-à-dire, avant le baptême de Clovis (496). L'auteur n'a pas craint de blâmer *la rigueur du pontife qui etoit manifestement outrée.* « Mais, dit Innocent XI, c'est une circonstance bien differente que celle où l'on renverse la discipline de l'Eglise dans toute l'étendue d'un vaste royaume, avec un danger manifeste que cet exemple ne se propage au loin, et surtout lorsqu'on renverse le fondement même de la discipline et de la hiérarchie ecclésiastique, comme il arrive nécessairement, si ce qui vient d'être fait par le roi très-chrétien dans l'affaire de la régale, par votre connivence et même avec votre consentement, contre l'autorité des saints canons, et en particulier du concile général de Lyon, contre notre propre détermination que vous connoissez depuis long-temps, et contre notre jugement, par lequel vous avez engagé votre parole à Dieu, à l'eglise romaine et à vos églises, au moment même où l'on vous revêtoit du caractère episcopal, si le saint Siege laissoit consommer cette entreprise, qu'il souffrît que ce mal s'invetérât, en differant plus long-temps le remède : et que nous-mêmes, malgré la souveraine puissance que Dieu nous a donnée sur toute l'Eglise, et abandonnant les traces de nos prédécesseurs, nous ne l'improuvassions pas d'une manière solennelle : *d'autant plus que l'abus de la regale renverse la discipline de l'Eglise*, comme le fait lui-même le prouve ; mais *qu'en outre l'integrite même de la foi est compromise,* ainsi qu'on peut le voir par la teneur des ordonnances royales, qui donnent au roi le droit de conférer les bénéfices, *non comme venant d'une concession de l'Eglise*, mais comme inné et attaché à la couronne. » (Bref aux évêq. 1682.)

faire par ceux qui avoient pris ou prendroient le titre de grands vicaires, sur la nomination des régalistes, et du métropolitain même. Il défendoit à quiconque de prendre ce titre, et d'en faire les fonctions, s'il n'étoit élu par le chapitre, sous peine d'excommunication, de privation de ses bénéfices, d'incapacité d'en posséder jamais aucun, et à tous les fidèles de leur obéir, ainsi que de leur donner aide ou conseil. Bien plus, il invalidoit toutes les confessions faites aux prêtres approuvés par ces grands vicaires, et tous les mariages contractés sur leur permission.

Ce bref n'eut pas plus tôt paru à Paris, qu'à la requête du procureur général, la suppression en fut ordonnée par arrêt du parlement. Comme il étoit supposé dans la requête, que le bref pouvoit avoir été fabriqué par des esprits malfaisants et brouillons, le pape rejetant lui-même le ménagement qu'on avoit pour lui, et ne voulant pas laisser l'ombre de l'incertitude sur l'authenticité de son bref, ordonna au général des jésuites d'en adresser des copies en France aux supérieurs provinciaux de sa compagnie, avec un commandement exprès de rendre ce bref public dans les provinces de Paris et de Toulouse, et d'obliger leurs inférieurs à le certifier véritable : procédé qui tendoit à mettre les sujets aux prises avec le souverain, et qui lui rendit en effet leur fidélité suspecte, jusqu'à ce que le parlement de Paris, ayant approfondi *cette manœuvre* et reconnu qu'elle n'avoit rien opéré, dit à ces religieux, par l'organe du premier président, qu'on ne surprenoit pas plus leur prudence qu'on ne corrompoit leur fidélité, et que c'étoit un bonheur que les dépêches de Rome fussent tombées entre des mains aussi sages que les leurs. Leur justification fut portée jusqu'à l'évidence, par une lettre de reproches qu'on leur écrivit au nom du pape [1].

[1] L'auteur vient d'appeler toute cette affaire une *manœuvre qui fut approfondie par le parlement ;* comme si, dans une circonstance où le roi et les évêques s'étoient déclarés contre lui, il n'étoit pas naturel que le pape chargeât de ses ordres des ecclésiastiques qui lui avoient voué une obéissance toute spéciale. S'il y eut en tout ceci quelque manœuvre, ce fut certainement dans la conduite et dans la thèse du carme Buhy dont il va parler comme d'une chose imprévue. « Mais, dit un critique, tandis qu'on feignoit en France de croire que ce bref pouvoit avoir été fabriqué par des esprits malfaisants et brouillons, on lâchoit contre le pontife un homme qui

Durant cette fermentation, un carme du grand couvent de Paris soutint dans une thèse publique, non pas seulement que le droit de régale étoit solidement fondé, mais qu'il y avoit des lois ecclésiastiques auxquelles le pape étoit soumis; qu'il ne peut pas toujours dispenser des canons; qu'il n'est point du tout en son pouvoir de déposer les rois, ni d'imposer des tributs au clergé de leur royaume; que les évêques tiennent de Dieu leur juridiction; qu'on peut croire, avec la première école du monde chrétien, que les papes ne sont ni infaillibles, ni au-dessus des conciles. En toute autre circonstance, on eût peu fait d'attention à cet exercice monastique, mais dans la disposition où se trouvoient les esprits, ce fut une affaire de premier ordre aux yeux de l'une et de l'autre puissance. Le pape fit ordonner au prieur des carmes de signifier à son religieux, que Sa Sainteté l'avoit interdit. Le roi, de son côté, fit défense d'exécuter cet ordre, qui le fut cependant : mais la signification n'empêcha point le religieux d'aller aussitôt après prêcher le carême à Lyon. La station n'étoit pas finie, que le pontife adressa au prieur et au conseil du grand couvent, un décret nouveau qui déclaroit ce religieux déchu de tous les priviléges accordés aux réguliers par le saint Siége, incapable de toutes fonctions ecclésiastiques, privé de voix active et passive dans les élections, avec peine d'excommunication et de déposition contre les supérieurs, s'ils souffroient qu'il contrevînt à ce jugement. Le décret fut lu en plein chapitre, et enregistré dans les formes ordinaires : mais la communauté, et le prieur surtout, eut bientôt lieu de se repentir d'une conduite si peu réfléchie. Il fut cité au parlement avec deux de ses religieux, et ajourné personnellement à comparoître devant un des magis-

possédoit éminemment ces deux mauvaises qualités. C'étoit un carme du grand couvent de Paris.... On sent bien que, si ce religieux n'eût pas été soufflé, jamais il n'auroit osé traiter la première question, qui, dans ces circonstances, agitoit si fort les esprits; que bien moins encore il se fût avisé d'y joindre tant d'autres matières, étrangères à la régale et si propres à réveiller d'anciennes animosités. Mais ce qui prouve encore mieux que cet enfant-perdu avoit de puissants appuis ailleurs que dans son ordre, c'est que le pontife, justement offensé de son imprudence et de sa témérité, l'ayant interdit, le roi qu'on n'auroit sûrement pas imaginé qui se fût mêlé de cet exercice monastique, fit défense au prieur des carmes de signifier l'interdit à son religieux. » (*Dissertation historique sur les libertés de l'église gallic* ; Londres, 1799.)

trats, qui lui fit subir un interrogatoire humiliant, après quoi il fut encore admonété par le premier président, avec défense de récidiver, sous peine de châtiment exemplaire [1].

Une autre affaire qui ne touchoit ni à la diversité de doctrine, ni aux prérogatives du pontificat, ne montra pas moins la roideur du caractère d'Innocent XI [2]. La duchesse d'Orléans avoit fondé en 1646, au faubourg Saint-Antoine de Paris, un monastère de la congrégation établie en Lorraine par le bienheureux Pierre Fourier. L'un de ses statuts principaux étoit que les religieuses choisissent leur supérieure parmi les sœurs qui composoient la maison, et que la supériorité ne fût que triennale : mais la fondatrice elle-même avoit obtenu ensuite que la première supérieure en seroit perpétuelle. Celle-ci étant venue à mourir, le roi nomma, pour la remplacer, la sœur Marie-Angélique de Grandchamp, à la réquisition de l'archevêque de Paris, qui la présenta comme la seule capable de rétablir le spirituel et le temporel également délabrés dans cette maison. La communauté en porta ses plaintes au pape. La réponse fut un bref impératif (1680), à l'effet de procéder à l'élection d'une autre supérieure, et la sœur Lévêque fut élue sans délai. Le procureur-général appela comme d'abus, et la sœur de Grandchamp fut maintenue par arrêt. Un second bref confirma l'élection de la sœur Lévêque ; un nouvel arrêt prononça la nullité du bref. Le pape enfin, par un troisième bref en forme de bulle, défendit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de garder aucun exemplaire du dernier arrêt,

1 « Cette conduite du parlement ne surprend point : il avoit autrefois empêché que la faculté de théologie délibérât sur la condamnation du fameux Richer, et avoit reçu ce docteur, appelant de la censure de son archevêque : ainsi cette cour séculière ne faisoit que suivre le plan qu'elle sembloit avoir formé de se faire juge de la doctrine. Mais, ce qui doit étonner, c'est que l'historien traite de conduite *peu refléchie*, celle du prieur des carmes et de sa communauté, après avoir dit, quelques lignes plus haut, que le pape avoit prononcé la peine d'excommunication et de déposition contre les supérieurs, s'ils souffroient que leur religieux contrevînt à son jugement. M. Bérault-Bercastel pouvoit-il ignorer que l'ordre des carmes étoit sous la juridiction immédiate du pontife? » (*Ibid.*)

2 L'auteur ne devoit-il pas plutôt dire que cette affaire ne montra pas moins l'opposition du parlement à l'autorité du pontife romain ? mais, sous les parlements, c'étoit liberté gallicane de n'oser jamais leur donner tort, et d'être hardi contre les papes.

et ordonna de les rapporter, avec ceux du premier, afin d'être brûlés publiquement[1]. Aussi vif à la représaille que le pontife à l'attaque, le parlement ordonna la suppression, soit du bref, soit de la bulle.

Ce fut à l'occasion de ce violent conflit, que le clergé de France, non moins offensé que le roi, s'assembla extraordinairement le 19 de mars 1681, au nombre de plus de quarante évêques ou archevêques[2]. La marche du pape dans l'affaire des

[1] D'Avrigny ne dit pas *publiquement*, mais *sur-le-champ;* et c'est le sens de la bulle. On voit, dans tout ce récit, que l'auteur craint de dire toute la vérité, et que c'est chez lui un dessein formé de donner tort au pape. Il dit que le parlement fut aussi vif à la représaille, *que le pontife à l'attaque.* Il est notoire cependant que celui-ci ne l'avoit point attaqué. Celui qui eut le premier tort dans cette affaire, fut l'archevêque de Paris, qui provoqua la violation de la règle du monastère, approuvée par le souverain pontife. Les religieuses, dont les réclamations étoient louables et même impérieusement commandées par le devoir, ne pouvant s'adresser ni au roi ni à l'archevêque, qui étoient leurs parties, ne devoient-elles pas recourir au saint Siége? Et le pape, en ordonnant le maintien de la règle canonique, devoit-il s'attendre que le parlement se mêleroit de décider qu'il avoit agi contre les canons, et surtout que le clergé de France (ou plutôt de la cour) s'uniroit contre lui au parlement? Si, comme c'étoit son devoir, l'archevêque de Harlay eût représenté avec franchise que les religieuses étoient dans leurs droits, en réclamant l'observation de leur institut, et que le pape n'avoit fait que suivre le concile de Trente en prononçant le maintien de la règle, n'y a-t-il pas lieu de croire que le roi eût laissé en paix ce monastère, et que le père commun des fidèles n'eût pas essuyé tant de désagrément? Mais quelques meneurs, liés à la secte introduite dans le parlement, aigrissoient les esprits, au point de leur faire voir la subversion du droit canonique dans l'opposition du pape à une nomination absolument invalide. En toute cette affaire, le pape fut l'observateur et le defenseur des canons, tandis que les evêques et le roi en furent les infracteurs.

[2] D'Avrigny dit plus bas, que les matières qui furent mises en discussion dans cette fameuse assemblée, ne furent souscrites que par *trente-cinq*(*) archevêques ou évêques, par les deux agens généraux du clergé et par trente-cinq députés du second ordre. Cette observation sembleroit prouver que cinq des prélats assemblés refusèrent leur souscription : ce qui, suivant nous, ne donneroit que plus de poids à ce qu'on lit *dans un ouvrage contemporain* attribué à Colbert. Il y est dit nettement que les archevêques de Paris et de Reims, qui y présidèrent, *n'avoient pas de grands sentiments de religion ;* que les autres évêques *etoient à peu près de même trempe, et si dévoués aux volontes du roi, que s'il eut voulu substituer l'Alcoran à la place de l'Evangile, ils y auroient donné les mains aussitôt.* (Testament politique.)

Ducreux lui-même convient, que *tout etoit concerte entre la cour et les prelats;*

(*) A la suite de cette déclaration, nous ne trouvons que *trente-quatre* évêques ou archevêques, mais *trente-six* ecclésiastiques du second ordre, et les deux agents du clergé. (Voy. *Defensio declarationis*, première édit., *Luxembourg*, 1730.)

religieuses en particulier, parut faire à la juridiction des ordinaires une blessure trop considérable, pour être dissimulée L'assemblée observa, que quand l'archevêque de Paris auroit eu autant de tort qu'il en avoit peu, le saint Père n'auroit pas dû, sur le simple exposé des religieuses dans leur propre cause, casser tout ce qu'avoit décerné leur supérieur ordinaire, sans l'avoir appelé, sans même qu'il y eût eu aucune instance portée à Rome, soit par appel, soit par déni de justice; ce qui renverseroit toutes les règles prescrites pour les élections par le droit canonique[1]. On revint sur les troubles de Pamiers, et l'on trouva le même renversement dans les brefs donnés à ce sujet par le pontife, ainsi que dans sa persévérance à les soutenir par tout ce que la puissance pontificale avoit de plus terrible.

Comme c'étoit le droit de régale qui intéressoit principalement le monarque, on le traita fort au long, et l'on n'omit rien pour le bien établir. On en fit remonter l'origine jusqu'à celle de la monarchie; on le représenta comme un droit de la couronne, aussi inaliénable qu'elle, aussi imprescriptible que la loi salique, indépendant de tout tribunal ecclésiastique, indépendant de la police ou de la discipline arbitraire de l'Eglise. Différents prélats soutinrent que ce droit avoit été confirmé anciennement par les papes Alexandre III, Innocent III, Clément IV, Grégoire XI, et par plusieurs conciles,

que le *parti étoit pris ; qu'on avoit réglé la forme de la déclaration projetée, et la manière dont elle seroit conçue ; que peut-être même on regardoit le pontificat d'Innocent XI comme une conjoncture propre à exécuter ce dessein.* « D'ailleurs il étoit vieux, dit-il, et l'on pensoit que quand le coup de vigueur qu'on méditoit seroit porté, ses successeurs seroient obligés tôt ou tard d'entrer en accommodement et de fermer les yeux sur ce qu'il ne seroit plus possible d'empêcher. » (*Siecles chretiens*, t. 9, p. 185.)

1 La règle du monastère de Charonne n'étoit-elle pas sous la protection des canons? Approuvée par le saint Siége, ne devoit-elle pas être observée, et même plus exemplairement par l'ordinaire? Cependant ce fut celui-ci qui en viola le statut récent, dans le point le plus essentiel pour la paix de la communauté, l'élection de la supérieure : et cet archevêque, violateur des canons, s'élèvera contre son chef, le vicaire de Jésus-Christ, pour avoir voulu maintenir les canons! l'infracteur de la loi canonique accusera de cette infraction le pontife suprême qui a rempli le devoir de sa supériorité en s'efforçant de le ramener à la loi! Et le roi qui, par sa nomination contraire à la règle, renversoit le droit canonique, sera obéi plutôt que le pape qui défendoit le droit et la règle : et tout cela, en vertu des *libertés gallicanes!*

Quelle que fût ou ne fût pas la justesse de cette érudition, ou plutôt de son application, il restoit, pour le fait présent, une difficulté toujours entière dans l'extension de la régale aux églises où jusque-là elle n'avoit pas été en usage. Sur quoi l'on fut d'avis qu'un petit nombre d'églises particulières devoient sacrifier quelque chose même de leurs vrais droits, plutôt que d'occasioner des troubles dans tout un grand royaume, au moins quand il étoit possible d'acheter la paix sans aucun préjudice pour la foi ni les mœurs, par un simple changement de discipline : que c'étoit là précisément le cas où l'on se trouvoit, puisque la régale n'est qu'une affaire de discipline, et par conséquent sujette aux variations et aux modifications analogues aux temps et aux circonstances diverses.

Sur le rapport de l'archevêque de Reims, l'un des six prélats commis pour l'éclaircissement de cette grande question, sans écrire derechef à Innocent XI des lettres au moins inutiles, on conclut à demander au roi la convocation, ou d'un concile national, ou d'une assemblée générale de tout le clergé du royaume, afin que l'église de France, après avoir discuté la matière à fond, pût élever sa voix d'une manière à obliger Rome de faire attention à ses plaintes [1]. Le sage et religieux monarque se décida pour l'assemblée générale, qui s'est ren-

[1] Nous avons remarqué déjà que, dans toute cette affaire et de l'aveu même d'Arnauld, le pape soutenoit les droits et les véritables libertés des églises de France. Mais les parlements qui, au rapport de Fénélon, étoient presqu'entièrement voués à la secte jansénienne, avoient tellement échauffé la querelle, et les prelats réunis à Paris étoient si aveuglément entraînés, que ceux-ci disoient alors hautement : *Le pape nous a poussés, il s'en repentira.* (Nouv. opusc. de Fleury, p. 142.)

On peut juger encore des dispositions de cette assemblée par ce qu'on lit dans le mémoire adressé par Fénélon à Clément XI. « La plupart des évêques, dit-il, se précipitent d'un mouvement aveugle du côté où le roi incline : et l'on ne doit pas s'en étonner ; ils ne connoissent que le roi seul, de qui ils tiennent leur dignité, leur autorité, leurs richesses ; tandis que dans l'état présent des choses, ils pensent n'avoir rien à espérer ni rien à craindre du siége apostolique. Ils voient toute la discipline entre les mains du roi, et on les entend répéter souvent que, même en matière de dogme, soit pour établir, soit pour condamner, il faut consulter le vent de la cour. Il y a néanmoins encore quelques pieux évêques qui affermiroient dans la droite voie la plupart des autres, si la foule n'étoit entraînée du mauvais côté par des chefs corrompus dans leurs sentiments. » (*Memoriale sanctiss. D. N. clam. legendum, t.* 12, *p.* 604, Versailles.)

due si fameuse, et qui fut convoquée finalement pour le 9 de novembre de cette année 1681.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, et l'éloquent évêque de Meaux en prononça le sermon, où, d'un côté, il fit paroître la plus respectueuse déférence pour l'Eglise romaine, qu'il y nomma la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les églises; et de l'autre, il insinua d'une manière habile les résolutions que l'on prit quelques mois après. Il exalta l'application constante des rois très-chrétiens à maintenir dans leurs états, suivant la pragmatique sanction de saint Louis, *le droit commun, la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux et les institutions des saints Pères.* C'est en effet dans ce peu de mots que le plus saint, et le plus instruit de nos rois en ce genre, renfermoit tout ce qu'on appelle aujourd'hui libertés de l'église gallicane, qui par-là consistent à se tenir sous l'autorité des anciens canons, et bien mieux encore à les observer religieusement, à ne laisser périr en aucune manière les restes précieux de la sainte discipline de l'antiquité[1]. L'orateur proposant ensuite les moyens d'obvier aux abus, cita l'exemple des conciles de Lyon et de Limoges, dont le premier refusa d'admettre, en 1025, un privilége de Rome qu'il jugeoit contraire au bon ordre, et le second se plaignit dans le même

[1] « Mais, dit un critique, tous les pays catholiques n'ont-ils pas maintenu, aussi-bien que la France, le droit commun, la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux et les institutions des saints Pères? Et n'est-il pas singulier que les Français se soient attribué, en quelque sorte exclusivement, la fidélité aux anciens canons? Est-ce que la sainte discipline de l'antiquité empêche qu'on ne soit soumis aux nouveaux canons comme aux anciens? La discipline, comme cette assemblée même l'avoit mis en principe, est sujette à des variations et à des modifications analogues aux temps et aux circonstances diverses. D'ailleurs, quel étrange abus de mots, d'appeler *libertés*, une exactitude et une sévérité plus grande pour ce qu'ils prétendent! c'est comme si l'on appeloit la pratique de la perfection évangélique, *les libertés de l'etat religieux;* ou l'étroite observance de Cîteaux, *les libertés de la Trappe.* A coup sûr, saint Louis, non plus que nous, n'auroit rien compris à un pareil langage; et il faut bien que l'historien n'y ait pas lui-même entendu grand'-chose; car, en parlant de l'ouvrage des frères Pierre et Jacques Dupuy, savants, mais nullement théologiens, il dit qu'il fut condamné par vingt-deux évêques ou archevêques de l'Eglise gallicane elle-même; qu'il fallut recourir à d'autres mains pour le corriger; mais que la matière a été embrouillée depuis si long-temps par des mains séculières, *qu'on n'a pas encore réussi* et qu'on ne réussira vraisemblablement jamais à la débrouiller parfaitement. » (*Dissertation sur les libertes de* 1682.)

siècle d'une sentence contraire aux canons, que Jean XVIII avoit rendue par surprise.

Le 19 de mars de l'année suivante (1682), car cette fameuse assemblée se prolongea jusqu'en quatre-vingt-deux, d'où même elle date principalement, on vit enfin le but des insinuations du discours d'ouverture. Après un préambule, où les prélats protestent avoir purement en vue de maintenir dans l'église gallicane des libertés appuyées sur les saints canons et sur la tradition des Pères, de conserver en même temps l'unité de l'église catholique, et d'arrêter les déclamations des hérétiques contre la puissance pontificale, viennent les quatre articles suivants : I. Jésus-Christ a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut ; mais il ne leur en a donné aucune, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles, et par conséquent ils n'ont pas le pouvoir de déposer les rois, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité. II. La plénitude de puissance accordée au siége apostolique, et aux successeurs de saint Pierre, sur les choses spirituelles, ne déroge point à ce que le concile de Constance, confirmé par les papes, par l'Eglise en général, et par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux dans sa quatrième et sa cinquième session, et l'église gallicane n'approuve pas ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces decrets, ou qui en éludent la force, en disant que les Pères de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme. III. L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, qui sont dressés par l'esprit de Dieu, et respectés par toute la terre ; et les règles, ainsi que les pratiques, ou les usages reçus dans le royaume et l'église de France, doivent avoir leur force. IV. Il appartient principalement au pape de décider en matière de foi, et ses décrets obligent toutes les églises : ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres qu'après avoir été acceptées de l'Eglise [1].

[1] On a vu que ces prélats étoient assemblés pour discuter à fond le droit de régale. On peut remarquer que le temps ne leur a point manqué, car ils ont pris quatre mois pour traiter cette grande affaire. Et à quoi aboutissent leurs travaux ? à ne pas dire un mot de la régale, et à donner, comme fruit de leurs veilles et comme étant leur doctrine, ce qui avoit été mis en thèses et professé par le carme de la place

Ces quatre articles ne furent pas plus tôt dressés, que l'assemblée pria le roi de les faire publier dans le royaume. L'ordre fut aussitôt donné pour les faire enregistrer dans tous les parlements, bailliages, sénéchaussées, universités, facultés de théologie et de droit canon, avec défense à quiconque, séculier ou régulier, de rien écrire ni enseigner de contraire. Il étoit encore ordonné qu'ils seroient souscrits par tous les professeurs des sciences ecclésiastiques, avec obligation de les enseigner; que dans toutes les universités on désigneroit des professeurs pour le faire, lesquels, dès qu'il en seroit requis, seroient obligés de représenter leurs écrits sur ce sujet aux prélats des lieux, ou aux procureurs généraux; qu'aucun bachelier ne pourroit être licencié, ni reçu docteur, qu'après avoir soutenu cette doctrine dans quelqu'une de ses thèses; enfin que tous les évêques la feroient enseigner dans toute l'étendue de leurs diocèses. Pour la sûreté de l'exécution, il étoit enjoint aux syndics et doyens des facultés de théologie, d'y veiller soigneusement, et on les en rendoit personnellement responsables[1]. Tout cela fut exécuté sans presque rencontrer aucun obstacle.

Maubert; ce moine interdit par le pape et soutenu par le parlement! Est-il besoin d'autres preuves, que cette doctrine étoit opposée au clergé de 1662, et qu'elle n'est réellement que les principes mêmes sur lesquels le pouvoir temporel s'appuyoit pour autoriser la guerre que depuis 1673, il faisoit à l'Eglise et à son chef? Si le roi avoit voulu, dit Voltaire, il n'avoit qu'à dire un mot; il étoit maître de l'assemblée du clergé. Alors on pensa, dit-il encore, *qu'enfin le temps étoit venu d'établir en France une religion catholique, apostolique qui ne seroit point romaine.* (Siècle de Louis XIV, c. 35). « Quand on se rappelle en effet et la surprise mêlée d'effroi qu'excita, hors de France, dans toute la catholicité, la doctrine de la déclaration, et le prix que n'ont cessé d'y attacher tous les sectaires, on ne sauroit un seul moment demeurer en doute sur sa véritable nature. » Voir, sur les 4 articles, *De la religion considérée dans ses rapports*, etc., par M. de Lamennais.

[1] Il faut convenir que s'il eût été question de quelques définitions d'un concile œcuménique sur la Trinité ou l'Incarnation, on n'eût guère pu en faire davantage. Mais, ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que ce fut, dit-on, l'assemblée qui porta le roi à cette démarche; c'est que cette assemblée, qui n'étoit pas un concile, pas même un synode, et qui ne devoit s'occuper que d'un droit du roi purement litigieux, ait pris sur elle de prononcer sur la nature, l'étendue et l'exercice de la puissance spirituelle accordée aux successeurs de saint Pierre, et sur l'autorité de leurs décisions. (*Voyez la huitième lettre du cardinal Litta.*) Ce qui est plus étonnant encore, c'est que ces prélats, dont les prédécesseurs disoient à Innocent X, qu'avec grande raison, et suivant la coutume reçue et au-

La publication des maximes si nouvelles pour Rome, ne déplut pas moins sans doute à Innocent XI, que l'extension de la régale qui l'avoit entraînée, et qui depuis parut à peine mériter attention; tant la diversion fut efficace! Cependant à l'égard même de la régale, ou de ce qu'elle pouvoit avoir d'abusif, Louis, toujours digne du nom de roi très-chrétien, tint une conduite qui fit bien connoître la droiture de ses vues. Depuis quelques années, le parlement de Paris, qui seul connoît de la régale, et qui redoubloit son zèle pour les droits de la couronne à mesure qu'ils étoient plus fortement attaqués, avoit extraordinairement étendu l'usage de celui-ci. De plus, et depuis long-temps, nos rois étoient en possession de conférer dans les églises vacantes, les doyennés, les archidiaconés, et d'autres prébendes auxquelles sont attachées des fonctions spirituelles, sans que les sujets pourvus de la sorte fussent obligés de prendre des institutions canoniques. Le clergé députa vers le prince, pour lui représenter que cet usage sembloit déroger à l'autorité spirituelle des évêques, et porter atteinte à la juridiction qui leur étoit propre; sur quoi Sa Majesté donna sans délai un édit, portant que dans toutes les églises cathédrales et collégiales du royaume, personne à l'avenir ne pourroit être pourvu en régale d'aucun des bénéfices qui donnent le droit d'exercer quelque juridiction ecclésiastique, ou quelque fonction spirituelle, si d'abord il n'a l'âge, les degrés et les autres qualités prescrites par les canons et les ordonnances; et de plus, qu'après en avoir été pourvu, il seroit obligé, avant d'en faire aucune fonction, de se présenter aux vicaires généraux établis pour le temps de la vacance si elle duroit encore, et aux prélats s'il y en avoit eu d'institués, afin d'en obtenir l'approbation et la mission canonique. Quant au trop d'étendue qu'on donnoit depuis quelque temps à la régale, Sa Majesté déclara qu'elle n'entendoit conférer, en vertu de ce droit, aucun des bénéfices qu'on y prétendoit sujets,

torisée dans l'Eglise, on rapportoit les causes majeures au saint Siége apostolique (Voy. Actes du clergé), n'aient seulement pas songé à soumettre leurs conclusions à Innocent XI; tant, selon eux apparemment, la cause étoit loin d'être majeure. Les suites cependant, et déjà ce qui avoit précédé, devoient bien les faire juger autrement.

sinon ceux que les prélats étoient en possession légitime de conférer[1].

Malgré cette modération, et mille attentions religieuses tant du clergé que du monarque, on vit paroître une foule de libelles contre les prélats de l'assemblée. Des gens qui frondoient toute l'autorité des papes et des évêques réunis pour la défense de la foi, qui bravoient, qui blasphémoient les bulles dogmatiques de l'église romaine confirmées par l'adhésion de toutes les églises, crièrent à la ruine entière de la religion, tout au plus pour une legère innovation dans un point de cette discipline qui ne tient pas au fond du christianisme, et qui peut varier selon les temps et les besoins. C'est que les évêques d'Alet et de Pamiers avoient combattu les décisions de l'Eglise avec autant d'opiniâtreté que la régale, et qu'Innocent XI, comme on l'a déjà vu, honoroit de sa confiance quelques fauteurs déguisés de la nouvelle doctrine : tant l'intérêt propre a d'influence dans le zèle de tout ce qui fait secte.

Le plus remarquable, ainsi que le plus violent de ces libelles, fut le testament politique attribué faussement au grand Colbert. On y dit en termes exprès, que les archevêques de Reims et de Paris, qui présidèrent l'assemblée, n'avoient pas de grands sentiments de religion, et que les autres évêques, à peu près de même conscience, étoient si dévoués aux volontés du roi, que s'il avoit voulu substituer l'Alcoran à l'Evangile, ils y auroient également donné les mains : injures grossières qui seules font sentir la supposition de cet ouvrage. D'ailleurs le ministre sage à qui on l'impute, auroit-il parlé avec cette imprudence, de trente-cinq évêques ou archevêques, parmi lesquels on en comptoit trois de son sang et de son nom, dont l'un étoit son propre fils ? Ces prélats allèrent, si l'on veut,

[1] Il n'est pas inutile de remarquer que tout ceci s'est passé avant la fameuse déclaration, laquelle est du 13 mars 1682, tandis que l'édit sur l'usage de la régale est du 24 janvier. Ainsi le roi parut d'abord céder quelque chose aux evêques, pour que ceux-ci lui cédassent ensuite bien davantage. « Ils étoient bien aises, dit d'Avrigny, de profiter de la conjoncture dans laquelle Sa Majesté étoit bien aise elle-même de les voir consentir de bonne grâce à l'exécution de l'édit du mois de fevrier 1673, et de plus de faire quelque chose en faveur de l'Eglise, pour autoriser davantage le consentement unanime que les prélats *devoient* donner à ce qu'il avoit fait en faveur de la couronne. »

beaucoup plus loin qu'il n'étoit nécessaire pour la défense de la régale : mais la piété universellement reconnue d'un grand nombre d'entre eux, et les lumières, ainsi que la régularité, que les Italiens mêmes disoient alors croître chaque jour depuis deux règnes dans le corps dont ils étoient membres [1], ne peuvent que traduire en téméraires et en calomniateurs ceux qui répandroient des ombres sur la pureté de leurs vues [2].

Les disciples de Luther et de Calvin, comme ceux de Jansénius, voulurent tirer parti, en faveur de leur schisme, de cette espèce de scission entre les catholiques, ou pour mieux dire, de ce démêlé entre la personne, ou les ardélions d'un pape et le clergé d'un royaume orthodoxe : mais la courte réplique de l'assemblée même de 1682, ou du savant prélat qui en étoit l'âme, et qui en tenoit la plume, suffit pour les con-

[1] Car. Bentivoglio Breve Relat. de gli Ugonot. ne Franc.

[2] Dieu seul est juge des intentions, mais les actes extérieurs sont du domaine de l'histoire. Nous avons cité Fénélon, Fleury, Voltaire, et le contemporain qui a écrit le *Testament politique* attribué à tort ou à raison au grand Colbert. Nous pourrions citer d'autres témoignages importants. Mais tout ce qu'a dit l'auteur nous fera connoître sa pensée, mieux qu'il n'a osé l'émettre par sa dernière phrase, de style obligé à l'époque où il écrivoit.

Il nous a dit, au commencement de ce démêlé, que la cour de Versailles fut *excitée* ou *secondée* par le clergé ; et son récit le prouve, puisque convoqué pour la régale, ce clergé a traité des objets absolument étrangers : et qu'après avoir montré d'abord la plus grande déférence pour le pape, il a fini par lui faire la loi. Il a fait observer que la déclaration contenoit des *maximes nouvelles* ( remarque peu honorable pour elle ), et qu'elle produisit à Rome une *diversion efficace*, ainsi que le vouloit la cour. Il vient de dire que les prélats allèrent *beaucoup plus loin qu'il n'étoit nécessaire* pour la défense de la régale. Il dira bientôt qu'Innocent XI présentoit, sur la chaire apostolique, *un modèle parfait de la régularité chrétienne et de la sainteté pontificale.* Ainsi cette assemblée, ajoutera-t-il, donnoit autant de louanges à Innocent XI, *qu'elle lui a causé de chagrin ; mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un foible appareil !* On voit que l'historien paroît assez convaincu que, par trop de foiblesse aux volontés de la cour, on n'avoit cherché qu'à mortifier le pape, et à l'obliger de porter son attention sur des objets bien plus inquiétants pour lui que la régale. Lui convient-il ensuite de vouloir faire douter si ce démêlé existoit entre le clergé de France *et la personne des officiers d'Innocent XI*, et surtout d'appeler ces officiers les *ardelions d'un pape !* L'historien qui écrivoit la vie d'Innocent XI, ne pourroit-il pas user de la même expression, en parlant des chagrins que lui causèrent *les ardelions de ce roi ?* a-t-il plus raison d'essayer ensuite la justification des 4 articles ? Mais on sait qu'alors c'étoit l'ordre du jour, surtout pour un chanoine.

fondre. « Qu'ils sachent, disoit-il, que le differend qui est entre les officiers du pape et nous, ne regarde nullement les dogmes de la foi, ni les maximes de la morale chrétienne que l'église gallicane conserve avec autant de pureté que l'église romaine; mais simplement quelques points de discipline, laquelle, comme tout le monde le sait, est sujette à prendre diverses faces.

Qu'y eut-il en effet de contraire à la foi romaine ou catholique, dans la sanction des quatre articles du clergé? On les peut réduire à deux chefs, dont l'un regarde l'indépendance temporelle des princes non feudataires du saint Siége, et l'autre concerne l'autorité spirituelle du souverain pontife. Sur le premier chef, les prélats français déclarèrent que les princes souverains tenant leurs états de Dieu, et non de l'Eglise, aucune puissance ecclésiastique ne pouvoit les en dépouiller, ni dispenser leurs sujets de leur obéir; doctrine conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères, et aux exemples des saints. Les fondements de l'invariable soumission que les sujets doivent à leurs souverains légitimes, se trouvent clairement dans les divines Ecritures, dans les interprétations des saints docteurs de l'antiquité, et dans la pratique uniforme des fidèles de l'Eglise primitive. Parmi des chrétiens si dignes de servir de modèles à ceux des âges suivants, est-il un seul exemple de révolte contre un empereur idolâtre sous prétexte de son idolâtrie, ou d'une sentence portée contre lui par un des successeurs de saint Pierre? Les faits contraires et si désastreux des temps postérieurs, font abhorrer l'introduction de la doctrine qui en fut la cause, loin de l'autoriser; ainsi le premier chef de la déclaration gallicane ne souffre point de difficulté pour quiconque n'est pas imbu, jusqu'à l'enivrement, des préventions transalpines.

Ainsi en est-il encore de la maxime qui subordonne l'exercice de la puissance même spirituelle du pontife romain, à l'autorité des canons reçus de l'Eglise universelle, comme ayant été dressés par l'esprit de Dieu. Qui peut même, sans scandale, entendre quelques ultramontains outrés attribuer au pape une indépendance entière des canons, et le maniement arbitraire de ces lois sacrées, de telle manière qu'il en dispense

quand et comme il lui plaît, et que sa volonté seule en rende la dispense valide [1] ?

Quant au pouvoir de prononcer en matière de foi avec une certitude qui oblige tout fidèle à soumettre son jugement s'il ne veut être hérétique, cette prérogative de l'infaillibilité, absolument nécessaire pour la conservation du sacré dépôt, fut indubitablement accordée à l'Eglise : mais dans le passage de l'Evangile qui marque l'infaillibilité avec le plus de précision, le Sauveur la promet à tous les apôtres en commun, et non pas seulement à Pierre leur chef. Allez, dit-il en usant du nombre pluriel, enseignez toutes les nations, voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles : *Euntes docete.... ecce ego vobiscum sum.* C'est qu'il étoit nécessaire, pour la conservation de la foi, que l'Eglise fût infaillible, et que cette nécessité n'avoit pas lieu pour son chef en particulier : il suffisoit que le corps apostolique, ou le corps de l'Eglise enseignante, tant dispersée néanmoins qu'assemblée, fût dirigé tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles, par l'oracle nécessairement infaillible de la vérité. Que si l'infaillibilité personnelle n'est pas nécessaire au chef de

[1] Nous avons lu beaucoup de ces ouvrages catholiques, désignés par l'auteur sous les noms de *transalpins* et *d'ultramontains ;* mais nous n'en avons trouvé aucun où l'on soutînt que le pape peut dispenser des canons sans motifs et comme il lui plaît. Aussi notre historien nous semble raisonner ici contre les défenseurs du saint Siége, avec autant de logique ou de bonne foi, que certains protestants qui accusoient naguères les catholiques d'être idolâtres en *adorant* les images. Nous soutenons que le chef de l'Eglise peut s'élever au-dessus des canons, quand il a pour le faire de justes motifs, tel que le bien général de l'Eglise ou celui d'une église particulière ; et chacun sait que Pie VII a usé de ce droit en 1801 pour le rétablissement de la religion en France.

Chose digne d'attention ! Les canons défendoient depuis long-temps d'étendre le droit de régale à d'autres bénéfices que ceux pour lesquels il se trouvoit établi du consentement de l'Eglise. Louis XIV, *excité* ou *secondé*, comme on l'a vu, malgré les canons, étend ce droit à tous les bénéfices ; et des légistes courtisans, d'applaudir, *parce que sa couronne étoit ronde ;* et des évêques de cour, malgré les peines prononcées par un concile œcuménique (2.e de Lyon), de dire que nos rois ont ce droit *inaliénable, imprescriptible,* et que sur ce point *ils ne sont pas sujets à la discipline de l'Eglise.* Et dans le temps où Innocent défend les canons de l'Eglise, et même les propres canons de l'Eglise gallicane contre l'ambition et l'injustice du prince, ces évêques déclarent solennellement et signifient au vicaire de Jésus-Christ, qu'il est obligé de suivre toujours les canons, qu'il ne peut rien contre les canons, et qu'on ne lui doit obéissance qu'autant qu'il aura suivi les canons !!!

l'Eglise, d'où présumera-t-on qu'elle lui ait été accordée ? Mais si elle lui est nécessaire, le ciel permettroit-il, depuis dix-huit siècles, qu'elle fût toujours en problème [1] ?

Reste la question si le pape l'emporte en autorité sur le concile, ou le concile sur le pape, et cela hors même les temps de schisme : question plus curieuse qu'utile ou usuelle, puisque depuis l'origine de l'Eglise, la nécessité de faire usage d'une pareille décision ne s'est pas encore rencontrée. Toujours les conciles vraiment œcuméniques ont été d'accord avec les papes, et les papes avec les conciles, touchant la foi et les mœurs; et dix-huit siècles écoulés dans cette sainte unanimité du chef et des membres de l'apostolat ou de l'épiscopat, font sagement présumer qu'elle durera jusqu'à la consommation des siècles. Si toutefois il pouvoit arriver qu'un pape soutînt opiniâtrément ce que le concile auroit condamné comme hérétique, ou combattît avec la même opiniâtreté ce que le concile auroit décidé comme un article de foi, à qui des deux faudroit-il en croire ? On peut encore répondre à cette supposition, qui n'est qu'un développement de la question précédente, que l'expérience du passé la fait raisonnable-

[1] Nous montrerons ailleurs qu'elle n'est en problème, quelque part seulement, que depuis 1682. Citons néanmoins l'Ange de l'Ecole : « Il appartient à celui-là de faire un symbole, à qui il appartient de déterminer finalement ce qui est de foi, afin qu'on le croie inébranlablement. Or cela est du ressort du pape, à qui on rapporte les plus grandes et les plus difficiles questions qui naissent dans l'Eglise....... Aussi, le Seigneur a dit à Pierre, en le créant souverain pontife : Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque pas; lorsque tu seras converti, fortifie tes frères. » ( 2. 2, *q.* 3, *a.* 10). Ces paroles, trop claires pour être sujettes aux équivoques et aux interprétations, dit d'Avrigny, font voir qu'à tort on attribue quelquefois aux passions des ultramontains récents l'origine et les progrès de l'opinion favorable au pape. Elle a cours dans toute l'Europe, elle a été adoptée *par la plus grande partie des prelats et des universites, une infinite de theologiens la soutiennent.* En France même elle a été enseignée par des docteurs considérables, des professeurs de Sorbonne, de savants pères de l'Oratoire, pour ne rien dire des religieux de différents ordres, dont il plaît à leurs adversaires de rejeter le témoignage, sur le prétexte qu'ils sont dévoués au pape. L'université de Douai se déclara formellement là-dessus, dans les représentations qu'elle fit au roi en 1683, lorsqu'on voulut l'assujétir à la doctrine contenue dans la déclaration ; enfin, pour dire quelque chose de plus fort que tout cela, la plupart des évêques qui étoient en place dans le royaume en 1651, 1653, 1656 et 1661, se sont exprimés dans leurs lettres à Innocent X et à Alexandre VII d'une manière qui les a fait regarder comme autant de partisans de l'infaillibilité par ceux qui la soutiennent.... » ( *V. an.* 1582.)

ment présumer chimérique. On doit au moins convenir, indépendamment de toute opinion locale, que le pape alors seroit tombé dans l'hérésie d'une manière inexcusable et notoire, puisque la multitude des premiers pasteurs, témoins nécessaires de la foi des églises diverses, rendent à la croyance unanime de l'Eglise universelle un témoignage dont la malignité seule pourroit méconnoître la certitude. En effet, tous les ultramontains sensés reconnoissent que si le pape venoit sans retour à professer l'hérésie, il en seroit de lui comme d'un pape déjà mort, auquel il ne seroit plus question que d'en substituer un autre.

Cependant comme l'Eglise n'est pas un corps acéphale, et que c'est à ce corps entier, composé du chef et des membres, que l'infaillibilité fut incontestablement promise, les décisions prononcées contre le pontife qu'on suppose hérétique, devroient être confirmées par celui qu'on auroit mis en sa place ; d'où il paroît que le fameux débat entre les partisans de la supériorité du pape et ceux de la supériorité du concile, est une dispute sans objet, au moins pour ce qui regarde l'infaillibilité, puisque cette prérogative ne fut assurée, ni au chef de l'Eglise en particulier, ni à ses membres séparés de leur chef, mais à l'Eglise entière, c'est-à-dire, aux suffrages réunis du chef et des membres.

Sans nous étendre davantage sur cette matière, dont la discussion plus approfondie n'appartient pas à l'histoire, nous pouvons conclure que l'infaillibilité du pape et sa supériorité sur le concile, sont encore des points de doctrine sur lesquels chacun peut opiner en particulier selon ses lumières. En faire des points de croyance qui excluent jusqu'au doute, c'est s'arroger le pouvoir de former des articles de foi que l'Eglise ne connoît point. Les auteurs mêmes qui tiennent cette doctrine, à quelques enthousiastes près, conviennent que ce n'est point un dogme qu'on doive admettre pour être véritablement catholique : pareillement, les défenseurs du sentiment contraire, tout en l'étayant des décrets du concile de Constance, ne le soutiennent que comme fondé sur des preuves plus fortes que celles de leurs contradicteurs. Les premiers prétendent, ou que le concile n'étoit pas encore œcuménique lorsqu'il fit

ces décrets, parce qu'alors il n'étoit composé que de prélats de l'obédience de Jean XXIII qu'on y déposa, ou qu'ils ne furent pas confirmés par Martin V qu'on élut en sa place, et même qu'ils avoient été corrompus depuis par les pères schismatiques de Bâle. C'est pourquoi le clergé de France n'a pas donné la doctrine de sa déclaration comme une règle de foi dont il ne fût pas permis de s'écarter; tout ce qu'il dit de plus fort, c'est qu'il s'est déclaré pour *ce qu'il a regardé comme le vrai sentiment des catholiques*[1]. Du reste, les prélats de l'assemblée, dans la lettre qu'ils adressèrent aux autres évêques du royaume, marquent formellement que leur démêlé avec Innocent XI ne concernoit point du tout les dogmes de la foi, qui sont les mêmes à Rome et en France. Soit Italien, soit Français, tout catholique s'en tiendra sans doute au concile de Trente : or, est-il que le canon touchant l'autorité du chef de l'Eglise s'y trouvant déjà dressé, on prit le parti de le supprimer après une délibération plus mûre, parce qu'il sembloit établir l'infaillibilité du pape, et sa supériorité sur les conciles œcuméniques.

Il est donc libre à chacun de penser en son particulier comme il le croit convenable, touchant la question présente; mais chacun doit aussi se conformer extérieurement à la police du lieu qu'il habite, et obéir aux édits du prince. Les souverains, chargés de maintenir la concorde et la tranquillité dans leurs états, ont un droit incontestable d'en bannir, non-seulement les doctrines hétérodoxes et suspectes, mais encore celles qu'ils jugent préjudiciables à leur autorité, dès là qu'elles ne font point partie de la croyance avérée de l'Eglise[2].

[1] Nous ne pouvons nous arrêter sur tout ce que dit ici l'auteur; mais nous montrerons, dans une dissertation particulière, que les prelats de l'assemblée de 1682 ont donné une fausse interprétation au concile de Constance, et qu'ils ont contredit, dans leur déclaration, l'enseignement et la conduite de leurs prédécesseurs.

[2] L'auteur ne sauroit être plus accommodant : les princes ne peuvent lui demander davantage. Avec sa doctrine, ils sont maîtres de la discipline ecclésiastique; et, en vertu du 1.er article de la declaration, et sous prétexte de leur temporel, ils pourront interdire dans leurs états les decrets, même dogmatiques, du Vicaire de Jésus-Christ, dans lesquels des gens, orthodoxes comme la plupart des membres du parlement, ou pieux comme ceux que nous voyons héritiers de leurs pouvoirs, sauront toujours decider qu'il y a du temporel. Tout ce que les Souverains *jugeront préjudiciable à leur autorité, et ne faire point partie de la croyance avérée de l'Eglise*,

Dans l'année même où parut la déclaration du clergé, un simple bachelier, frère Malagola, dominicain, en osa combattre le premier et le plus sage article, dans une thèse qu'il soutint à la face de la faculté de Paris. Il leva l'étendard dès le frontispice de la thèse, où, entr'autres choses, on lisoit ces paroles : *A celui qui lie et délie tout sur la terre, c'est-à-dire, qui possède éminemment l'une et l'autre puissance.* L'auteur ne tarda point à être dénoncé : il comparut hardiment, et soutint sans détour, que le pouvoir de lier et délier accordé par Jésus-Christ au prince des apôtres et à ses successeurs, devoit s'entendre de la puissance temporelle, aussi-bien que de la spirituelle. C'est le principe dont s'étoit appuyé le jésuite Santarelli, autrefois condamné par la Sorbonne, qui ne se démentit point en cette dernière rencontre. Après avoir renouvelé son ancienne censure, elle chassa Malagola de l'assemblée, comme un parjure sans pudeur qui fouloit publiquement aux pieds le serment qu'il avoit prêté dans ses actes précédents, et fit rayer son nom du catalogue des bacheliers. On ignore pour quelle raison le parlement, si vif autrefois contre la même doctrine, demeura tranquille dans le cas d'une première atteinte portée à la déclaration du clergé, qui l'avoit proscrite [1].

*ils ont le droit*, ( et le droit *incontestable !* ) *de le bannir de leurs états !!* N'est-ce pas de ce droit incontestable qu'Henri VIII usa autrefois si habilement, pour se faire pape? n'est-ce pas en se faisant juges dans des matières ecclésiastiques, que certains empereurs grecs, depuis Zénon et Anastase I jusqu'à Léon dit le philosophe, ou à Constantin-Monarque, ont amené la triste séparation de l'église d'orient.... ? Nous avons vu que Louis XIV eût pu en faire autant : selon Voltaire, *il n'avoit qu'un mot à dire.* Heureusement que sous ce rapport, sa piété étoit plus solide que les principes de ses courtisans théologues.

[1] Le parlement présuma sans doute que Malagola étoit bien assez puni, et ne voulut pas cette fois ajouter une autre inconséquence à celle de la Sorbonne.

L'auteur venoit de dire quelques lignes plus haut, que *le clergé de France n'a pas donné la doctrine de sa déclaration comme une règle de foi dont il ne fût pas permis de s'écarter.* Et voilà qu'il cite, immédiatement après, l'exemple d'un pauvre bachelier qui, pour l'avoir combattue scholastiquement, est chassé de l'assemblée comme un parjure sans pudeur, qui fouloit aux pieds le serment qu'il avoit prêté. Il y avoit donc un acte preliminaire à l'entrée des gardes, où le candidat prenoit un engagement aussi sacré et plus solennel, s'il se peut, que les promesses de son baptême, puisqu'on chassoit avec ignominie celui qui venoit à y manquer. Et c'étoit là une doctrine qu'on prétendoit ne pas imposer, dont il n'étoit pas dé-

Il parut moins indifférent à l'égard de deux pièces qu'on fit peu après passer en France contre la même déclaration; savoir, un décret de l'archevêque de Strigonie qui la condamnoit, et une autre sorte d'improbation donnée au même sujet, sous le titre d'*Examen théologique et juridique*. Ces étrangers passant au-delà même de leur but, avançoient que le privilége du juger en matière de foi appartenoit uniquement au saint Siége. Le parlement, à qui cette assertion fut particulièrement dénoncée, ne voulut pas prononcer de son chef sur une matière purement ecclésiastique, et commença par consulter les docteurs. La faculté répondit que la proposition déférée en tant qu'elle ôtoit aux évêques, et même aux conciles généraux, le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu pour juger des controverses de la foi, étoit fausse, téméraire, érronée, opposée à la pratique de l'Eglise, et contraire à la parole de Dieu. Sur cette réponse, l'avocat général demanda la suppression du décret de Strigonie, ainsi que de l'examen théologique, qui renfermoit, disoit-il, les mêmes erreurs. Il ajouta que ces deux ouvrages tendoient également à insinuer que le pape a la domination absolue dans l'Eglise universelle, et qu'il n'est point obligé d'en suivre les règles même les plus respectables par leur antiquité, ni de se soumettre en aucune manière aux canons. Le lendemain 23 de juin 1683, parut un arrêt pour supprimer ces deux ouvrages, qui, tout proscrits qu'ils étoient, mortifièrent sensiblement le prélat qu'on regardoit comme l'auteur principal des quatre articles du clergé [1].

fendu de s'écarter !!! Ce seul fait ne laisse-t-il pas apercevoir comment cette doctrine est devenue celle *du clergé de France ?*

[1] Nous ne répéterons pas avec un critique, que ce prelat n'avoit pas besoin de l'*Examen théologique et juridique*, et que c'etoit bien assez qu'il fît un peu celui de sa conscience, pour n'être pas tout-à-fait content de lui-même.

« Bossuet, dit M. de Lamennais, qu'on ne soupçonnera point d'avoir partagé ces viles passions ( celle *des evêques qui se precipitent d'un mouvement aveugle du coté ou le roi incline*), mais qui n'etoit pas non plus tout-à fait exempt d'une certaine foiblesse de cour, Bossuet essaya de moderer la chaleur de ses confrères. Il les voyoit près de s'emporter aux plus effrayants excès; et il se jeta comme mediateur entre eux et l'Eglise, oubliant ce qu'en toute autre rencontre, et plus maître de lui-même, il auroit aperçu le premier, que l'Eglise n'accepte point de semblable mediation; que, n'ayant rien à ceder, elle ne traite jamais; et qu'à quelque degre qu'on altère sa doctrine, si elle attend avec patience le repentir, le moment vient ou la

La trève qui se conclut le 16 d'août de l'année suivante entre la France et l'Espagne, donna lieu à des propositions, dont la nature et la forme, également originales, peuvent tempérer un moment le sérieux de l'histoire, d'autant mieux que cette sorte d'épisode n'est point étrangère à notre sujet : on y verra jusqu'où se portent les prétentions des gens de secte et de parti, à l'égard même de leurs souverains. Louis XIV avoit envoyé le compte d'Avaux à Ratisbonne, avec plein pouvoir d'admettre à la trève qui s'y négocioit, toutes les puissances qui voudroient y accéder. Or, il prit envie à la puissance jansénienne de s'y faire comprendre. La paix fourrée de Clément IX avoit bien fait cesser les poursuites contre l'escouade des quatre évêques réfractaires ; mais comme on n'entendoit point donner par cette indulgence le droit d'enfreindre les lois de l'Eglise, la signature du formulaire alloit toujours son train. Il n'y avoit ni bénéfice à espérer dans les diocèses, ni degré à obtenir dans les universités, à moins de le souscrire avec serment. Les pasteurs veilloient avec d'autant plus de soin sur leurs troupeaux, qu'ils n'ignoroient pas que bien des loups se déguisoient en brebis, et en gardiens même, et que débonnaires au dehors, ils exercoient en secret leurs ravages. Le roi, qui avoit prétendu procurer à l'Eglise une paix véritable et vraiment utile, n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'on la lui rendît plus nuisible que la guerre, en y répandant l'erreur avec plus de facilité. La vigilance et la fermeté du monarque ré-

charité appelle elle-même la justice et la presse de prononcer sa sentence irrévocable.

» Afin de laisser aux esprits le temps de se calmer, Bossuet essaya de traîner en longueur ; il proposa d'examiner la tradition sur le sujet soumis aux délibérations de l'assemblée. On ne l'écouta point. Le roi vouloit une décision prompte ; ses ministres s'opposoient vivement à toute espèce de délai, et les prelats, de leur côté, ne montroient pas moins de zèle à complaire au monarque. Dès lors Bossuet ne songea plus qu'à éloigner le schisme imminent dont la France étoit menacée, en adoucissant, au moins par les formes de l'expression, les maximes qu'il ne pouvoit empêcher qu'on proclamât. Trompé par le louable desir d'éviter un mal présent, ce grand homme ne prévit pas qu'il en préparoit de plus dangereux dans l'avenir. Quelque chose cependant le tourmentoit, et de vagues inquiétudes s'élevoient dans son âme, ainsi que l'attestent plusieurs passages de son *sermon sur l'Unité*. En effet tout l'art des paroles ne pouvoit changer le fond de la doctrine que le clergé avoit l'ordre d'adopter solennellement. » (De la religion considérée dans ses rapports, etc., *p.* 202 *et* 203.)

duisirent les novateurs les plus inquiets à se retirer dans les Pays-Bas, où ils se promettoient plus de liberté, et de parler, et d'écrire (1684).

Sujets mécontents et à demi rebelles, ces transfuges s'assimilant aux têtes couronnées, et traitant d'égal à égal avec leur propre souverain, dressèrent leurs articles dans une offre de capitulation qui s'adressoit à son plénipotentiaire. Cette entreprise est si extraordinaire, ou plutôt si extravagante, qu'elle passeroit pour une rêverie, ou pour avoir été controuvée malignement, si le monument qui en constate la réalité ne se retrouvoit encore parmi les pièces du procès de Quesnel, imprimées sur l'original en 1704, par les ordres de l'archevêque de Malines. Le père Quesnel convint lui-même que cette pièce n'étoit pas supposée[1], parce qu'il savoit très-bien que la minute en existoit, et qu'on étoit en état de la produire. Tout ce qu'il eut de mieux à répondre, c'est qu'on n'avoit pas eu intention de la publier, et qu'au fond ce n'étoit qu'une badinerie dont on n'avoit pas fait usage. On peut croire que la lettre qui contenoit ces propositions, ne fut pas remise au plénipotentiaire dont elle portoit l'adresse : tout bien examiné, ceux qui l'avoient écrite trouvèrent bon de la retenir, apparemment dans la crainte de rappeler à la mémoire les malheureux temps des luthériens d'Allemagne et des calvinistes de France, et de se traduire eux-mêmes en chefs de parti qui se croient assez forts pour proposer une trève au roi, et lui imposer des conditions. Mais à qui persuadera-t-on que des hommes du caractère d'Arnaud et de ses amis, uniquement pour s'amuser, aient conçu l'idée d'une lettre si étrange, et l'aient réduite en articles si convenables à la détresse ou ils se trouvoient? Si l'on nie, contre la persuasion commune, que ce grave docteur l'ait dictée au sieur Ernest, toujours est-il incontestable qu'elle fut écrite par un des zélateurs du parti, qui tous, dans ces conjonctures, n'étoient certainement pas d'humeur à rire.

Elle étoit signée, *Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs les disciples de saint Augustin*; et partant de ce titre, on

[1] Anatomie de la Sent. du P. Quesnel, p. 131 et 132.

représentoit au roi l'odieuse partialité dont il encouroit le blâme, s'il traitoit les disciples du plus illustre des Pères de l'Eglise, avec plus de dureté que les pirates de Barbarie, auxquels il venoit d'accorder la paix, et s'il les excluoit d'une trève qu'il offroit à tous les peuples sans distinction de religion ni de mérite. Le secrétaire du parti marquoit ensuite, que tous ses commettants lui avoient donné ordre de manifester leurs vues pacifiques, *par les conditions mêmes qu'ils avoient cru devoir proposer, pour ne rien faire contre les formes accoutumées de ces sortes de contrats publics.* Suivoient les articles de capitulation au nombre de dix-huit, dont nous ne prétendons pas exposer le bizarre assemblage. Il suffira de quelques traits pris au hasard, pour en faire sentir l'impertinence. Non-seulement on demandoit à Sa Majesté, sans restriction ni modification quelconque, de faire cesser les exils et toutes les voies de fait, mais on lui disoit avec insolence, que ses procédés décrioient sa justice, et déshonoroient son nom au dedans et au dehors du royaume. On exigeoit une entière liberté, malgré l'interdit et toutes les censures, pour l'exercice des fonctions ecclésiastiques, et pour défendre avec vigueur les vérités de la grâce, c'est-à-dire, la doctrine condamnée avec l'Augustin d'Ypres. Ils prescrivoient ensuite au monarque les mesures qu'il avoit à prendre pour faire subir aux accusateurs des augustiniens les peines portées contre les calomniateurs. Pour tout cela, ils offroient de se justifier par de bonnes apologies, où ils rendroient raison de leur conduite, et répondroient à tout ce qu'on avoit objecté, soit contre leur manière d'agir, soit contre leur doctrine. Voilà ce que proposoit le parti pour accepter une simple trève : qu'auroit-il donc exigé pour une paix absolue? Et que n'auroit-il pas prétendu, ou plutôt enfreint et violé, si au lieu de l'état de foiblesse et d'humiliation où il se trouvoit, il avoit eu la force en main? Qu'ont pu les huguenots, qu'ils n'aient point osé? Des sectes qui ont les mêmes principes, on ne peut attendre que les mêmes œuvres.

C'est ce qu'avoit parfaitement compris Louis le Grand, lorsqu'il résolut enfin d'exterminer l'hydre à jamais renaissante qui s'obstinoit, depuis sept à huit règnes, à ravager l'Eglise et la monarchie française. Dès l'année 1661, les religionnaires

outrepassant les concessions de l'édit de Nantes, tout exorbitantes qu'elles étoient, Louis avoit donné une déclaration, portant que des commissaires iroient dans toutes les provinces du royaume pour informer des contraventions ou des innovations qu'on y avoit faites, et remettre au moins les choses sur le pied de l'édit. Dix-huit ou vingt arrêts donnés coup sur coup dans les provinces diverses, montrèrent que le vœu des parlements avoit précédé les ordres du prince, ou du moins qu'un zèle unanime les porteroit à le seconder.

Guidé par ce genre pratique et sûr de conseil, le roi, en 1669, donna une déclaration nouvelle et fort circonstanciée, qui devoit servir de réglement pour l'avenir. Elle défendoit aux religionnaires de faire des prêches hors des lieux qu'on leur avoit marqués pour cela; de rien dire contre la religion catholique; de contracter des mariages avec les catholiques, s'il y avoit opposition; de jamais juger de la validité d'un mariage, et de punir ou censurer ceux d'entre eux qui enverroient leurs enfants aux écoles catholiques. Il étoit de plus ordonné, qu'ils n'auroient point entrée aux états de Languedoc; que dans cette province et celle de Guienne où les consulats étoient mi-partis, le premier consul seroit toujours catholique; que dans toutes les sénéchaussées et autres juridictions, les conseillers calvinistes ne pourroient, quoique plus anciens, présider en l'absence des chefs, et que dans les assemblées des villes, les catholiques seroient toujours en nombre pour le moins égal à ceux de la réforme; que les enfants d'un catholique et d'une calviniste seroient tous élevés dans la religion catholique; que les processions du saint Sacrement passant devant les temples, on y interromproit le chant, jusqu'à ce qu'on y eût été averti qu'elles étoient passées; qu'on tendroit devant les maisons religionnaires, comme partout ailleurs; enfin, qu'ils observeroient les fêtes prescrites par l'Eglise, sans vendre ni travailler à boutique ouverte. Quelque propre que fût cette déclaration à miner l'édifice de la réforme, le parlement de Paris fut près de quatre mois sans vouloir l'enregistrer, parce qu'elle supprimoit ou adoucissoit quelques articles d'une ordonnance plus sévère rendue trois ans auparavant.

Louis XIV continuant à miner l'hérétique réforme, interdit, le 10 de juin 1680, l'entrée des fermes et des sous-fermes royales à ceux qui la professoient. Le 6 du mois suivant, il défendit aux catholiques, sous peine d'amende honorable et de bannissement, d'embrasser le calvinisme, et aux ministres de les admettre à leurs assemblées, sous peine d'interdiction dans leur ministère, et de l'exercice de leur religion dans le lieu où un catholique l'auroit embrassée. Cette déclaration générale fut suivie d'ordonnances particulières, en conséquence desquelles on renversa un grand nombre de temples bâtis contre les dispositions de l'édit de Nantes, dont la secte mutine n'avoit pu se contenter. Ce fut là comme l'éclair qui annonça la foudre prête à tout ruiner. Ils en furent glacés d'effroi, et ne revinrent de leur stupeur que pour prendre la fuite; ce qui fit porter, en 1682, défense aux gens de mer et de métier d'abandonner le royaume, sous peine des galères perpétuelles, et à quiconque de favoriser leur évasion, sous peine d'une amende arbitraire, qui ne pourroit pas être au-dessous de trois mille livres. La retraite de quelques personnes de marque attira peu après une défense générale aux religionnaires de toute condition de quitter le royaume, à peine de nullité pour les contrats de vente qu'ils auroient faits de leurs immeubles une année avant leur fuite, et de confiscation de ces biens, si l'on fuyoit en effet : précaution sage qui contint l'avidité des acquéreurs, et qui peut déjà faire sentir le faux de tant de clameurs hyperboliques sur les sommes prétendues immenses qui sortirent du royaume avec les huguenots.

Tandis que le roi usoit de la puissance extérieure pour maintenir ou rétablir dans tous ses droits la religion nationale, le clergé, par la voie qui lui est propre, par la prière et l'instruction, ne cessoit d'y rappeler ceux qui se rassuroient dans leur égarement, ou sur l'exemple de leurs pères aussi aveugles qu'eux, ou sur la parole de leurs ministres intéressés et faux, qui ne les retenoient dans leur religion qu'en défigurant la nôtre. Occupés en 1682 de tant d'autres objets, nos prélats avoient néanmoins dressé sur celui-ci un avertissement pastoral, où ils se montroient presque uniquement sensibles à voir leurs frères séparés d'eux, s'égarer de plus en plus

chaque jour dans les voies de l'erreur et de la perdition; et les prenant par leurs préjugés mêmes contre les pasteurs romains, ils leur représentoient que leur aversion pour la communion romaine ne pouvoit plus avoir de fondement sous le pape Innocent XI, qui présentoit à tout le monde chrétien, sur la chaire apostolique, un modèle parfait de la régularité chrétienne et de la sainteté pontificale. Ainsi l'assemblée de 1682 donnoit-elle autant de louanges à Innocent XI, qu'elle lui causoit de chagrin : mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un foible appareil! Avec son avertissement pastoral, cette assemblée publia un mémoire qui proposoit plusieurs méthodes, les plus simples et les plus convenables, pour la conversion des religionnaires.

Le roi avoit en même temps fait expédier deux lettres circulaires, l'une pour les évêques, et l'autre pour les intendants de provinces, qu'il exhortoit les uns et les autres à seconder le zèle de l'assemblée. Il recommandoit néanmoins de ménager les esprits avec douceur et sagesse, de n'employer que la force des raisons, et de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. Cette clause fait voir qu'alors Louis XIV vouloit encore s'en tenir au plan qui lui réussissoit depuis quelques années; savoir, de n'exécuter qu'en détail la ruine du calvinisme, d'en saper insensiblement les églises, et de ne les anéantir que successivement : mais l'année suivante 1683, ces factieux sectaires forcèrent la cour à procéder d'une tout autre manière.

Ils se rassemblèrent dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guienne, dans le Languedoc et dans le Dauphiné, dressèrent un projet d'union générale, et déclarèrent qu'ils étoient résolus d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : langage accoutumé de la réforme séditieuse, et connu de longue main, comme exprimant leur détermination à prendre les armes pour leur religion contre leur souverain. Il n'y eut toutefois que les sectaires des montagnes du plus difficile accès, qui osèrent en venir à cette extrémité; les autres ne crurent pas devoir s'engager dans une affaire si hasardeuse, avant qu'elle eût pris un cours dont ils pussent bien espérer. Ce peu de concert fit avorter le complot, et la révolte fut presque aussitôt punie

que déclarée. Les plus coupables, parmi lesquels abondoient les ministres, furent condamnés à la mort. On fit grâce à la multitude abusée, ou du moins ils en furent quittes pour la démolition de leurs temples, et pour loger les troupes qui les avoient soumis et les contenoient dans la soumission.

Les écrivains protestants ont fort déclamé contre cette hospitalité militaire, peu commode en effet : mais des rebelles dignes de mort avoient-ils bonne grâce à se plaindre d'un châtiment si léger en comparaison de leur forfaiture, et d'ailleurs commandé par la nécessité de surveiller un amas de mutins toujours prêts à recourir aux armes? si cette soldatesque, zélée à sa manière, si ces missionnaires bottés, comme on les nomma dans la secte, se portèrent à des excès tyranniques, et tyrannisèrent jusqu'aux consciences, ce sont là les suites inévitables des guerres dont la religion est le prétexte, et que les religionnaires, en se révoltant, avoient dû prévoir. Mais ceux qui crioient à la violence, l'exerçoient les premiers, sans même respecter les droits de la nature. Ils apprenoient aux pères à méconnoître leurs enfants, et aux enfants à renier leur père, aux femmes et aux maris à s'abandonner, à se tourmenter réciproquement, aux meilleurs amis à s'entre-égorger, ou du moins à rompre tout commerce entre eux. Un religionnaire devenu catholique étoit un objet de haine pour tous ses proches; on ne le connoissoit plus dans sa famille, et dans tout le parti, que pour l'insulter, pour le calomnier et le diffamer. Tels étoient les procédés que leur suggéroient les ministres, qui cependant répétoient sans cesse qu'on ne devoit employer à leur égard que les voies de douceur et de persuasion, sans jamais vouloir qu'on appelât les moyens humains au secours des moyens supérieurs, tout insuffisants qu'ils rendoient ceux-ci.

L'an 1685, le clergé se vit encore obligé de porter des plaintes au roi contre la licence obstinée de ces prédicants à calomnier la foi romaine : ressource honteuse, mais la seule qui leur restât contre la décadence de leur secte, et les triomphes multipliés de la vraie foi. Pour sentir la justice de cette plainte, rendue le 14 de juillet, il ne faut que jeter les yeux sur le petit ouvrage que nos prélats assemblés publièrent alors sous ce

titre : *Doctrine de l'Eglise, contenue dans notre profession de foi, et dans les décrets du concile de Trente*, opposée aux calomnies et aux injures répandues dans les ouvrages des prétendus réformés. On y voit que la doctrine catholique sur l'écriture et la tradition, sur la justification et les mérites, sur les sacrements, le sacrifice de la messe, l'adoration du Sauveur dans l'eucharistie, les satisfactions, le purgatoire et les indulgences, étoit défigurée par les écrivains protestants, de manière à convaincre qu'ils s'étoient appliqués uniquement à la peindre des couleurs fausses les plus propres à la décrier. En conséquence de cette requête, le roi donna un édit, qui faisoit défense aux ministres et à toute personne de la religion prétendue réformée, de prêcher et de publier des livres contre la foi de l'Eglise, d'imputer aux catholiques des dogmes qu'ils ne tenoient pas, et même de parler, directement ou indirectement de la religion catholique. C'est qu'il leur étoit comme impossible de toucher ce sujet sans imposture et sans calomnie.

Le clergé satisfait ne poussa pas plus loin : mais le chancelier de France, M. le Tellier, quoique naturellement doux et modéré, pressa le monarque de porter le coup qui devoit abattre la dernière tête de l'hydre. Ce ministre dont la piété relevoit et dirigeoit les talents, regardoit l'unité de religion comme le plus ferme appui du trône : à la vue de la mort, que son grand âge et ses infirmités lui annonçoient de jour en jour plus prochaine, il souhaitoit passionnément de voir la foi chrétienne recouvrer sans retard tous ses droits naturels dans le royaume très-chrétien. Les usurpations faites sur elle, et confirmées en quelque sorte par l'édit de Nantes, que les factions de l'hérésie et la nécessité des temps avoient arraché au premier des Bourbons, se trouvoient presque toutes réparées par le zèle persévérant des rois son fils et son petit-fils. Louis le Grand surtout, par la suite habilement combinée de ses édits, avoit tellement repris sur celui de Nantes, que des cent cinquante-huit articles qu'il comprenoit, il n'en restoit presque plus que le dangereux simulacre. Les huguenots étoient exclus de la judicature et de beaucoup d'autres professions ; la plupart des temples étoient abattus ; les prédicants avoient disparu ; on soustrayoit à la séduction des parents, la jeunesse qui mar-

quoit de l'inclination pour la foi catholique; les chefs de famille eux-mêmes, ébranlés d'abord par les craintes ou les espérances humaines, puis désabusés par les controverses qui se faisoient dans toutes les provinces, rentroient en foule dans le sein de l'Eglise. S'il y avoit des conversions équivoques, il y en avoit beaucoup plus qu'on avoit tout lieu de croire sincères; il y en eut même de généreuses et au-dessus de tout soupçon. De manière ou d'autre, on entendoit parler en tout lieu d'abjurations étonnantes, et singulièrement édifiantes. On les reçut d'abord, sans trop se précautionner contre l'avenir. On exigea peu après la souscription d'une formule qui énonçoit avec précision les points essentiels de la doctrine catholique. Enfin on obligea les pères à mener leurs enfants à l'église, et à répondre de leurs femmes; en tout cela on n'éprouva nulle part un degré de résistance qui pût alarmer. La Rochelle et Montauban, autrefois les boulevarts de l'erreur, ne marquèrent pas plus d'indocilité que les autres lieux.

Les choses en étoient là, quand enfin l'édit de révocation fut expédié le 22 octobre 1685. Il portoit l'abolition de tout ce qui s'étoit jamais fait dans le royaume en faveur de la religion prétendue réformée, la démolition de tous les temples qui restoient à ses sectateurs, une défense expresse pour eux de s'assembler en aucun lieu public ni maison particulière, afin d'en pratiquer les observances, et pour tous leurs ministres qui refuseroient d'abjurer, un ordre absolu de sortir du royaume sous quinze jours, à compter de la publication de l'édit. Mais en expulsant les séducteurs, on défendoit à la multitude séduite de les suivre, c'est-à-dire, de prendre eux-mêmes le parti de la désertion, ainsi que de transporter hors de France leurs biens et leurs effets, à peine de galère pour les hommes, et de confiscation, tant de corps que de biens, pour les femmes. Il intervint deux ordonnances nouvelles dans la même année, le 25 octobre et le 5 novembre, à l'effet d'interdire l'exercice du calvinisme, dans les vaisseaux, et d'empêcher les gens de mer de favoriser l'évasion de ceux qui le professoient. Cependant il n'est pas douteux que l'avarice des gardes, trop bien amorcée en ces sortes de rencontres, n'ait procuré l'évasion de plusieurs milliers d'individus, hommes et femmes, qui se

réfugièrent principalement en Angleterre, en Hollande et en Prusse : mais ni la multitude, ni l'opulence fugitives ne furent aussi considérables que l'ont voulu persuader de prétendus patriotes, moins zélés au fond pour la patrie, que malveillants ou du moins indifférents à l'égard de la religion.

Que les calculateurs de cette espèce aient porté à plusieurs millions le nombre des religionnaires fugitifs, c'est une exagération non moins suspecte par la manière dont elle s'est formée, que par le caractère de ceux qui cherchent à l'autoriser et à s'en prévaloir. Et comment s'est-elle formée? On n'en vint pas d'abord à cette multiplication exorbitante ; on fit une première hyperbole, on y ajouta successivement, on la répandit de toute part, et semblable à la renommée qui lui donnoit l'être, toujours elle s'accrut en se répandant. Enfin quand la prévention se fut convertie en opinion publique, au moins dans la classe populaire si nombreuse en ce genre, on ridiculisa tellement l'opinion contraire, que peu de personnes eurent le courage de la soutenir. Tel est trop souvent le pouvoir du ridicule, aussi méprisable à la raison que terrible à la frivolité française ; et telle est encore parmi nous l'origine aussi-bien que la tyrannie des opinions factices : mais cet artifice misérable peut-il étouffer la vérité en d'autres bouches que dans celles des lâches? Après tout, que faut-il de courage pour la produire tout entière, quand on n'a rien à dire qui ne porte, comme en cette rencontre, sur la déposition des témoins les plus intéressés même à dire le contraire.

C'est des écrivains calvinistes seuls que l'on prend ici le nombre des calvinistes réfugiés[1]. Or est-il que Basnage, le moins retenu entre les auteurs des premiers calculs, ne porte cependant ce nombre qu'à trois ou quatre cent mille ; la Martinière, à trois cent mille simplement, et Larrey, à deux cent mille. Benoît, contemporain de l'émigration, dit généralement d'abord qu'il passa deux cent mille ; reprenant ensuite la chose en détail, et assignant à chaque lieu de refuge sa part de réfugiés, à l'exception de quelques articles faciles à évaluer par les autres, et

[1] Basn. Unité de l'église, p. 120. La Martin. Histoire de Louis XVI, liv. 63, p. 327. Larr. Hist. d'Angl. t. IV, p. 664. Ben. Hist. de l'édit. de Nantes, tom. III, part. 3, pag. 1015.

que d'ailleurs on a soigneusement vérifiés, il ne peut pas même parvenir à son capital de deux cent mille. On peut voir, dès ce premier rapport, comment l'exagération s'est accrue avec le temps, ou, ce qui revient au même, comment elle décroît à mesure que l'on remonte au temps où elle s'est faite, quatre cent mille, suivant Basnage, trois cent mille au compte de la Martinière, deux cent mille selon Benoît leur ancien et le contemporain des fugitifs : voilà déjà une réduction de moitié, en faisant même grâce à celui-ci sur son peu d'accord avec lui-même.

Quant aux points de détail omis par cet écrivain, et que nous disons avoir été vérifiés avec soin, la vérification de l'article de Berlin en particulier se trouve parfaite dans l'histoire des réfugiés français de Brandebourg. L'auteur calviniste de cet ouvrage, Ancillon, qui l'écrivoit immédiatement après les établissements divers des fugitifs dans cet électorat, ne peut être soupçonné ni d'en avoir ignoré le nombre, ni de l'avoir diminué. Or, il dit en termes exprès que la colonie française de Berlin, *la plus considérable de toutes*, étoit de deux mille communiants : ce qui, à raison de cinq têtes par famille, dont trois communiants à peu près, donne trois mille trois à quatre cents personnes ; et ce nombre ajouté à celui des réfugiés des autres lieux du Brandebourg, ne fournit, suivant le même Ancillon, qu'un total de neuf mille six cents et quelques personnes. Admettons néanmoins, nous le pouvons sans conséquence, les mémoires dressés à ce sujet sous le règne du célèbre Fréderic, par une plume dont on ne sauroit méconnoître le coloris, ni dissimuler le goût pour la fiction ; encore la totalité que nous aurons admise ne montera-t-elle qu'à vingt mille ; et en nous relâchant de même à l'égard des autres pays de refuge, toujours nous restera-t-il une différence de plus de moitié entre la somme avérée du nombre des transfuges, et celle de deux cent mille marquée par les religionnaires contemporains. Que devons-nous donc penser du front avec lequel on l'a si prodigieusement enflé de nos jours? Mais sans qualifier les calculateurs qui nous égarent, prenons des guides plus sûrs. Déjà l'on a pu reconnoître, ou du moins présumer la justesse de l'état donné dans les commencements de ce

siècle par le Marcellus de la France, c'est-à-dire, par le duc de Bourgogne, qui ne porte le nombre des huguenots déserteurs qu'à soixante-sept à huit mille personnes de tout âge et de tout sexe.

Ce prince, d'un génie, d'une sagesse et d'une candeur également renommées, est sans doute digne de foi, au moins sur un fait qu'il étoit plus à portée d'approfondir, que l'historien poëte et romancier qui les fait monter à huit cent mille : exagération cependant encore bien éloignée du délire anti-catholique qui le porte à plusieurs millions, c'est-à-dire, à une quantité plus grande que celle de tous les religionnaires qui se trouvoient en France avant leur émigration. Ils ne faisoient compte eux-mêmes que d'un seul million, lorsque invoquant la protection de la reine Elisabeth d'Angleterre, et lui offrant leurs bras contre leur patrie, ils lui disoient par leur député, le sieur de Saint-Germain, *qu'elle obligeroit un million de personnes de toute qualité, dont le service ne lui seroit peut-être pas inutile*[1]. Depuis cette époque jusqu'à l'année 1680, qui ne précéda leur fuite que de cinq ans, leur nombre ne s'étoit point accru, puisqu'en se plaignant des atteintes qu'alors on portoit à leurs monstrueux priviléges, ils ne comptoient encore *qu'un million d'âme privées de ces concessions*[2]. Ce n'est donc plus une simple présomption, mais une conclusion exacte et certaine, que le nombre des soixante et quelques mille est le plus vrai, ou du moins le plus vraisemblable. Et quel vide ce nombre peut-il faire dans un royaume de vingt-quatre millions d'âmes?

Mais le tort fait au commerce et à l'industrie, fut, dit-on, dans une proportion beaucoup plus forte. Sur quoi l'on fait encore des exagérations visiblement absurdes, et même contradictoires à celles de la dépopulation qu'on dit avoir eu la même cause. Je n'en relèverai qu'un trait, par où l'on pourra juger des autres. Sur le rapport de l'intendant de Tours, on soutint qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans cette ville, pour les manufactures de soie, huit mille mé-

[1] Procès verbal de l'assemblée de Chatelleraut, année 1597. — [2] Histoire de l'édit de Nantes, t. IV, part. 3, l. 16, p. 414.

tiers et soixante mille ouvriers, en y comprenant les personnes occupées au dévidage, et qu'après la révocation, il ne s'y trouva plus que douze cents métiers, et quatre mille ouvriers. A la seule inspection de cette partie du rapport, la contradiction saute aux yeux, pour peu qu'on soit attentif. En supposant contre toute vérité et toute vraisemblance, les religionnaires déserteurs de tout le royaume au nombre de trois millions, ils n'eussent fait cependant que la huitième partie des Français, dont le total monte à vingt-quatre millions. C'est donc manquer de pudeur ou de bon sens, que de réduire le commerce du royaume dans la proportion de quatre à soixante, ou de quatre mille ouvriers à soixante mille.

Autre fausseté palpable, et nouvelle contradiction dans ce même rapport. Il porte que le tarif de Tours, avant la révocation, montoit chaque année à dix millions de livres de soies; que cette manufacture employoit sept cents moulins, et quarante mille personnes pour le dévidage. D'abord rien de plus facile à confondre, que la fiction de cette énorme quantité de soie, qui réduite en balles ordinaires, en auroit formé soixante-deux mille cinq cents. Voici qui est précis et non contesté. Toutes les soies employées dans le royaume passoient forcément par la douane de Lyon[1]; or, le compte des soies, qui, année commune, arrivoient alors à cette douane, ne montoit qu'à trois mille balles. Quand donc tout ce qui en seroit entré dans le royaume auroit été pour Tours, quelle distance ne resteroit-il pas de ce total de trois mille, à la quantité prétendue de soixante-deux mille cinq cents? Quant aux sept cents moulins allégués, et aux quarante mille personnes employées au dévidage; si cette allégation fut l'ouvrage d'un intendant, elle ne peut servir qu'à le convaincre, comme bien d'autres, d'une impéritie honteuse. Pour ouvrer les dix millions prétendus de livres de soie, déduction même faite du tiers qui est pour la chaîne, et qui arrivoit tout ouvré, au lieu de sept cents moulins il en auroit fallu, suivant le calcul des artistes les plus exacts, deux mille sept à huit cents; et au lieu des quarante mille dévideurs ou dévideuses, avant l'usage des rouets de Lyon,

[1] Mémoire des marchands de Lyon, p. 102.

qui n'étoient pas encore inventés, il en auroit fallu plus de soixante-six mille, sans même compter huit mille femmes ou enfants occupés à mettre la trame sur les canettes.

Voilà quel fond l'on peut faire sur ces rapports ou mémoires, d'officiers publics, dont on ne relevoit pas les inepties sans risque. Il en est encore quatre ou cinq de même goût et de même valeur que celui-ci : mais son seul examen peut-être, tout nécessaire qu'il étoit, n'a déjà paru que trop long. Tous les monuments invoqués d'ailleurs en faveur de la cause calvinienne, ne consistent qu'en recueils de plaintes et de clameurs vagues, où perce le chagrin, exagératif de sa nature, sujet aux visions, et quelquefois au délire. Quoi de plus extravagant en effet, que d'attribuer, d'une manière exclusive, le génie du commerce et des arts aux sectateurs de Calvin, farouches destructeurs dès leur origine, et beaucoup plus propres à mettre en pièces nos vases et nos ornements sacrés, qu'à préparer les matières qu'on y faisoit servir? Mais ignore-t-on, ou veut-on faire ignorer comment se trouvoient montés, avant la révocation de l'édit de Nantes, nos ateliers et nos manufactures? On y croyoit les ouvriers calvinistes si peu nécessaires, qu'ils en étoient exclus presque généralement par autorité publique. Un arrêt du conseil, en date du 24 avril 1667, en réduisit le nombre, pour le Languedoc, au tiers des autres ouvriers. Le parlement de Normandie allant plus loin, dès l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze catholiques. Dans la capitale du royaume, il leur fut défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents, et il y avoit des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevoit point du tout. Les fabricants d'Amiens, de Dijon et d'Autun, par exemple, n'en admettoient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étoient généralement exclus des nouvelles manufactures. On pouvoit donc s'y passer d'eux. Ils n'avoient donc pas seuls le talent des arts et des métiers, et ils ne pouvoient pas même l'avoir en grand nombre. Ils n'ont donc porté, par leur désertion, ni grand avantage à l'industrie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie.

Dans le fond, quel prix et quelle consistance avoit chez nous l'industrie en 1685? Nos plus belles fabriques alors ne

faisoient que de se former. Notre commerce, à peine sorti des mains de son créateur Colbert, n'avoit donc pas encore eu le temps de passer dans celles qui auroient pu le transporter à nos rivaux : mais que leur eût-on porté, sinon ce qu'ils avoient déjà, et ce qu'ils avoient eu avant nous, puisque nous l'avions appris d'eux ? Le Français perfectionne, ajoute, embellit ; mais il invente peu. En effet, les tapisseries de Beauvais et des Gobelins même, se firent d'abord à l'imitation de celles de Flandre et d'Angleterre, qu'à la vérité elles surpassèrent ensuite. Les beaux draps de Hollande, d'Angleterre et d'Espagne, servirent de modèles à ceux de Louviers, d'Abbeville et de Sédan[1]. Rouen tira de la Flandre la fabrication des brocatelles de laine, et Amiens celle des camelots de poil. Le métier à bas nous vient de l'Angleterre ; le premier secret de l'écarlate, de la Hollande, et la clincaillerie, de l'Allemagne. Les moulins à foulons, les forces à tondeurs, les presses, la calendre, l'apprêt des draps et des toiles, tout cela nous est venu des lieux où l'on donne à croire que nos déserteurs l'ont porté. Le nom seul d'une infinité de fabrications annonce que nous les devons à l'étranger. Draps londrins, serges de Londres et d'Ascot, damas et velours de Gênes, tafetas d'Angleterre, d'Italie, de Florence, gros de Naples, satinades de Turin, points, gazes et glaces de Venise, tous ces fonds de commerce, par leur dénomination, attestent encore leur origine.

Si, embellis par nos mains, ils ont repassé dans leur sol natal, et s'ils ont décru chez nous, sans recourir à l'émigration des religionnaires, combien de causes plus sensibles, et communément plus actives, ne peut-on pas assigner à cette révolution? Telles furent, et l'instabilité de la mode, mobile impérieux des Français principalement; et la jalousie du commerce, qui n'agit pas sur les seuls Français ; et l'avidité du fabricant, la qualité des marchandises les mit en décri; et la misère locale des temps, qui détruisit l'équilibre de la concurrence; et la surcharge des impôts, qui découragea l'industrie, et la longueur désastreuse des guerres, qui rendit les matières plus rares, et

[1] Réglement pour les draps de Sedan, dans les lettres-patentes du 20 août 1681, art. 8.

l'exportation plus difficile; et les milices forcées, les armées innombrables de Louis XIV, la multiplication meurtrière des batailles, qui moissonnèrent tant de travailleurs, ou occupèrent du moins tant de bras nécessaires aux ateliers languissants. Pour ce qui est de l'émigration, elle porta si peu d'atteinte à la richesse, ainsi qu'à la population du royaume, que deux ans après cette fuite, les revenus de l'état, loin d'éprouver une diminution, furent augmentés par le bail de 1687, et la surcharge de l'impôt, si l'on peut la nommer ainsi, ne fut que d'un liard par tête.

Que si l'on imagine encore que le royaume se soit appauvri par la retraite des religionnaires, qu'on jette un coup d'œil sur ces amas de richesses qui se trouvent dans la capitale et dans toutes nos bonnes villes, richesses véritablement immenses, quoique mal réparties. Qu'on entre au hasard dans l'un des palais qui forment seuls de longues rues dans plusieurs de nos cités, qui dans Paris forment seuls de vastes quartiers, et l'on y verra l'or et l'azur étinceler jusque sous les portiques; on y verra plus de granit et de porphyre, qu'il n'y avoit de pierres appareillées chez nos aïeux; plus de tableaux des grands maîtres, qu'ils n'avoient de marmousets; plus de trumeaux superbes, qu'ils n'avoient de miroirs de poche ou de toilette; plus de cristaux et de porcelaine, qu'ils n'avoient de poterie. On trouvera des tentures et des carosses de rechange chez ceux dont les pères n'avoient pour tapisserie qu'une triste bergame, et une mule pour équipage; encore les attelages des fils sont-ils plus chamarrés que ne le fut aux plus grands jours de fête le pourpoint de leur père. J'en appelle à ces Français de l'autre siècle. Que diroient-ils, soit de la richesse, soit de l'appauvrissement de la France depuis l'émigration des religionnaires, s'ils voyoient ces lourdes masses d'argent ciselé, et ces monceaux de vaisselle plate, eux dont les cuillers étoient si minces, qu'on y apercevoit l'empreinte de la dent? Que diroient nos mères à la vue de ces boisseaux de pierreries, de ces vastes écrins dont elles ne connoissoient pas l'usage, dont elles ignoroient peut-être le nom? Que diroit la reine, mère de Louis XIV, si elle voyoit à une dame de compagnie, que dis-je? à une femme de service, des bracelets, des aigrettes, des

girandoles, des rivières de diamants, elle à qui Louis XIII, dans sa plus grande magnificence, ne donna que les minces diamants qui pouvoient entrer dans la garniture de douze ferrets d'aiguillettes? Qu'on ne dise donc plus qu'avec les calvinistes fugitifs, la richesse et la prospérité ont fui de la France, et que la révocation de l'édit de Nantes en a tari la véritable source. Non, le prince qui le révoqua ne fut point entraîné par une dévotion mal entendue; il ne consulta pas moins sa prudence que sa religion.

Oublions toutefois pour un moment ce qui regarde la politique, qui après tout n'est ici qu'un objet accessoire : au moins le monarque n'enfreignoit pas les lois de l'équité et de la rigide justice. Les sectaires, il est vrai, avoient érigé les concessions forcées de ses prédécesseurs, et les contraventions même à ces réglements, en lois irrévocables et en obligations sacrées : à quoi, disoient-ils, on ne pouvoit plus désormais sans crime porter aucune atteinte. Mais Grotius, aussi versé dans le droit des gens, que peu suspect d'abonder dans le sens des catholiques, a parfaitement senti l'illusion de ces préjugés [1]. « Que ceux qui prennent le nom de réformés, dit-il, n'oublient point que ces édits ne sont pas des traités d'alliance, mais de pures déclarations des rois, qui les ont portés en vue du bien public, et qui pourront les révoquer si le bien public le demande. » Ainsi, en quelques mots, cet habile publiciste établissoit-il le principe fondamental en cette matière. Les monarques français, en accordant à leurs sujets hérétiques et factieux, ce qu'ils n'étoient pas en situation de leur refuser, ne traitoient point (circonstance à quoi surtout on doit faire attention), ne traitoient point avec des princes ou des états étrangers, mais avec des sujets que la rébellion seule autorisoit à s'arroger cette sorte d'égalité avec leurs souverains.

Qu'on se rappelle de quelle manière le calvinisme s'est établi en France, et les vains efforts qu'on y a faits jusqu'au règne de Louis le Grand, soit pour l'y étouffer d'abord, soit pour l'en bannir ensuite. L'hérésie forcenée s'y soutint malgré ses énormes pertes, et les catholiques cessèrent de vaincre,

[1] Rivotian. Apol. Discus. p. 22.

pour ne pas consommer la ruine du royaume. Telle fut l'unique sanction des édits de tolérance ou de pacification rendus par Charles IX, par Henri III, et par Henri IV lui-même, qui ne fut guère moins inquiété que ses prédécesseurs par les factieux sectaires, dont il ne fut l'idole qu'autant qu'il en fut le soutien. Louis XIII, contraint par leurs soulèvements interminables à reprendre les armes, leur enleva leurs places de sûreté, et les dépouilla de leur monstrueuse puissance : mais quelle que fût la hauteur et la force du génie de son ministre, Richelieu n'osa toucher à leur capital, à leurs temples, à leur exercice de religion. Content de les avoir réduits au rang des sujets, il ne crut pas encore possible de les soumettre au joug de la foi ; il ne leur ôta pas même tout ce qu'ils avoient usurpé au-delà des concessions : tant il paroissoit dangereux de rappeler à la règle des gens accoutumés, sous le moindre prétexte, à se porter aux derniers excès !

La cour n'en étoit pas moins convaincue que ce qu'elle toléroit n'étoit pas tolérable, et qu'il nuisoit infiniment à la monarchie ainsi qu'à la religion. Cependant le premier devoir du prince, devoir indispensable, imprescriptible, à jamais inviolable, c'est de procurer sans relâche le bien de la religion, ainsi que de l'état, et d'en réparer les dommages, dès qu'il peut écarter les périls qui suspendoient la réparation. Tous les édits qu'il a pu rendre, s'ils contreviennent à cette règle immuable posée de la main de Dieu, et non pas de l'homme, ne peuvent être que conditionnels, en quelques termes qu'ils soient conçus : la même raison de nécessité qui les a fait rendre, en détermine essentiellement la durée. Ainsi Louis le Grand a pu et a dû imiter le grand Constantin, le grand Théodose, et tant de monarques religieux, que la crainte de manquer à ce genre d'engagement contracté par eux ou par leurs prédécesseurs n'empêcha point de révoquer des grâces forcées et pernicieuses, qui ne servoient qu'à nourrir l'hérésie et la discorde dans le sein de l'état.

Mais de quel front les injustes et parjures sectateurs, soit de Calvin, soit de Luther, réclament-ils les engagements, quels qu'ils puissent être, eux qui canonisent les infractions faites en faveur de nouveautés qui devoient au moins leur être sus-

pectes, à des promesses incontestablement sacrées? Les princes et les magistrats, qui, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Danemarck, ont établi le nouvel Evangile sur les ruines de l'ancienne croyance, n'avoient-ils pas sucé celle-ci avec le lait, et juré solennellement de la maintenir? Les Hollandais surtout se montrèrent-ils bien rigides observateurs des promesses jurées, des traités et des conventions patriotiques, revêtus des formes les plus solennelles et les plus religieuses, lorsqu'après l'union d'Utrecht et la pacification de Gand, ils bannirent des Provinces-Unies la foi dont ils venoient de jurer la conservation?

Non, non, la probité la plus sévère n'a rien à reprendre dans une opération où Louis XIV, sans violer aucun engagement légitime ni réel, a fait pour le rétablissement de la religion de ses pères, ce que des puissances hérétiques et parjures avoient osé faire pour son extinction. Il ne reste quelque ombre de doute qu'au sujet de la politique, que nous avons déjà touché, mais que nous avons craint d'approfondir, comme de notre chef : car enfin, nous ne disconvenons pas que la désertion de nos religionnaires, quoique infiniment moins considérable qu'on ne voudroit le persuader, n'ait porté quelque préjudice aux manufactures et au commerce du royaume ; au moins leur a-t-elle nui, selon la porportion du nombre des fugitifs avec la totalité des habitants de la France : mais quelle est la proportion de soixante et quelques mille âmes, à vingt-quatre, ou vingt-deux, ou vingt millions d'âmes? Elles en font tout au plus la centième partie. D'un autre côté, combien d'avantages une perte si médiocre ne procura-t-elle point? Combien de troubles et de calamités, ou du moins de périls et d'alarmes dont elle a tari la source? Au reste ces dommages et ces avantages furent mûrement contrebalancés dans le conseil de Louis, dit le Grand, autant pour la sagesse de sa politique que pour l'éclat de ses victoires. Eh! qui donc oseroit mieux présumer de ses propres lumières, que de celles qui ont porté au plus haut point la puissance et la splendeur de l'empire français? Mais craignons jusqu'au faux air d'une témérité qui apprécieroit comparativement les conseils des

dieux de la terre; il n'appartient qu'à l'un d'eux de présenter aux autres ses idées lumineuses.

Taisons-nous donc, et laissons parler un prince dont le nom seul, après quatre générations, porte encore la persuasion avec le respect dans toutes les âmes qui font estime de la capacité et de la vertu réunies. Le duc de Bourgogne, formé par l'habile main de Fénélon, sous l'œil pénétrant de Louis XIV, a laissé, sur la révocation de l'édit de Nantes, un mémoire raisonné, qu'on ne sauroit trop répandre, au moins dans les conjonctures où nous nous retrouvons. Il y convient si parfaitement, qu'on le croiroit fait exprès, s'il n'avoit été transmis de mains en mains augustes jusqu'aux derniers descendants de son auguste auteur. Quoiqu'il soit d'une étendue proportionnée à l'importance de la matière, nous ne craignons pas qu'il semble trop long à ceux des Français qui ont encore l'âme religieuse et les idées saines; ainsi nous n'en retrancherons que très-peu de choses, devenues moins intéressantes par le cours des années et le changement de quelques légères circonstances Le voici [1].

« Je ne m'attacherai point à considérer les maux que l'hérésie a faits en Allemagne, dans les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, dans les Provinces-Unies et ailleurs; c'est du royaume seul dont il est question. Je ne rappellerai pas même, dans le détail, cette chaîne de désordres consignés dans tant de monuments authentiques; ces assemblées secrètes, ces serments d'association, ces ligues avec l'étranger, ces refus de payer les tailles, ces pillages de deniers publics, ces menaces séditieuses, ces conjurations ouvertes, ces guerres opiniâtres, ces sacs de villes, ces incendies, ces massacres réfléchis, ces attentats contre les rois, ces sacriléges multipliés, et jusque-là inouïs : il me suffit de dire que depuis François I jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, sous sept règnes différents, tous ces maux, et d'autres encore, ont désolé le royaume avec plus ou moins de fureur. Voilà le fait historique, que l'on peut charger de divers incidents, mais que l'on ne peut contester substantiellement et révoquer en doute; et c'est ce point capital

[1] Vie du duc de Bourg. depuis dauphin, tom 2, p. 98 et suiv.

qu'il faut toujours envisager dans l'examen politique de cette affaire.

» Or, partant du fait notoire, il importe peu de discuter si tous les torts attribués aux huguenots furent uniquement de leur côté. Il est hors de doute que les catholiques auront eu aussi les leurs, et je leur en connois plus d'un dans l'excès de leurs représailles. Il ne s'agit pas même de savoir si le conseil des rois a toujours bien vu et sagement opéré dans ces jours de confusion. Que l'hérésie ait été la cause directe, ou seulement l'occasion habituelle et toujours renaissante de ces différents désordres, toujours est-il vrai de dire qu'ils n'auroient jamais eu lieu sans l'hérésie; ce qui suffit pour faire comprendre combien il importoit à la sûreté de l'état qu'elle y fût éteinte pour toujours.

» Cependant on fait grand bruit, on crie à la tyrannie, et l'on demande si les princes ont droit de commander aux consciences, et d'employer la force pour le fait de la religion. Comme c'est de la part des huguenots que viennent ces clameurs, on pourroit, pour réponse, les renvoyer aux chefs de leur réforme. Luther pose pour principe, qu'il faut exterminer et jeter à la mer ceux qui ne sont pas de son avis, à commencer par le pape et les souverains qui le protégent; et Calvin pense à cet égard comme Luther. Nos principes sont bien différents sans doute : mais sans donner au prince des droits qui ne lui sont pas dus, nous lui laissons ceux qu'on ne sauroit lui contester, et nous disons qu'il peut, qu'il doit même, comme père de son peuple, s'opposer à ce qu'on le corrompe par l'erreur; qu'il peut et qu'il doit, comme l'ont fait les plus grands princes de tous les temps, prêter son épée à la religion, non pas pour la propager, ce ne fut jamais l'esprit du christianisme, mais pour réprimer et châtier les méchants qui entreprennent de la détruire. Nous disons enfin, que s'il n'a pas le droit de commander aux consciences, il a celui de pourvoir à la sûreté de ses états, et d'enchaîner le fanatisme qui y jette le désordre et la confusion.

» Que les ministres huguenots comparent, s'ils le veulent, la conduite modérée qu'on a tenue à leur égard, avec la cruauté des premiers persécuteurs de la religion : j'admets la compa-

raison, tout injuste qu'elle est, et je dis que les césars eussent été fondés à proscrire le christianisme, s'il eût porté ceux qui le professoient à jeter le trouble dans l'empire. Mais les chrétiens payoient fidèlement les charges de l'état; ils servoient avec affection dans les armées : on les éloignoit des emplois publics, on les emprisonnoit, on en mettoit à mort des légions entières; ils ne résistoient point, ils n'appeloient point les ennemis de l'état, ils ne crioient point *qu'il falloit égorger les empereurs, et les jeter à la mer.* Cependant ils avoient pour eux la justice et la vérité. Leur invincible patience annonçoit la bonté de leur cause, comme les révoltes et l'esprit sanguinaire des huguenots prouvent l'injustice de la leur.

» Il est vrai qu'ils ont causé moins de désordres éclatants sous le règne actuel, que sous les précédents : mais c'étoit moins la volonté de remuer qui leur manquoit, que la puissance; encore se sont-ils rendus coupables de quelques violences, et d'une infinité de contraventions, dont quelques-unes ont été dissimulées, et les autres punies par la suppression de quelques priviléges. Malgré leurs protestations magnifiques de fidélité, et leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même esprit, inquiet et factieux, subsistoit toujours, et se trahissoit quelquefois. Dans le temps que le parti faisoit au roi des offres de services, et qu'il les réalisoit même, on apprenoit par des avis certains, qu'il remuoit sourdement dans les provinces éloignées, et qu'il entretenoit des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins, dans lesquels ils arrêtoient de se mettre sous la protection de Cromwel dans le temps où l'on pensoit le moins à les inquiéter; et les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'Orange, subsistent également.

» L'animosité entre les catholiques et les huguenots étoit aussi toujours la même. Les plus sages réglements ne pouvoient pacifier et rapprocher deux partis, dont l'un avoit tant de raisons de suspecter la droiture et les bonnes intentions de l'autre. On n'entendoit parler dans le conseil que de leurs démêlés particuliers. Les catholiques ne vouloient point admettre les huguenots aux assemblées de paroisse; ceux-ci ne vouloient point contribuer aux charges de fabrique et de communauté.

On se disputoit les cimetières et les fondations de charité ; on s'aigrissoit, on s'insultoit réciproquement. Les huguenots, dans les campagnes où ils n'avoient point de prêches, affectoient, dans le désœuvrement des jours de fêtes, de troubler l'office divin par des attroupements autour des églises, et par des chants profanes. Les catholiques indignés sortoient quelquefois du lieu saint pour donner la chasse à ces perturbateurs, et quand les huguenots faisoient leurs prêches, ils manquoient rarement d'user de représailles.

» Quoique le roi sût assez que les huguenots n'avoient pour titres primordiaux de leurs privilèges, que l'injustice et la violence ; quoique les nouvelles contraventions aux ordonnances lui parussent une raison suffisante pour les priver de l'existence légale qu'ils avoient envahie les armes à la main, Sa Majesté néanmoins voulut encore consulter avant de prendre un dernier parti. Elle eut des conférences sur cette affaire avec les personnes les plus instruites et les mieux intentionnées du royaume ; et dans un conseil de conscience particulier, où furent admis deux théologiens et deux jurisconsultes, il fut décidé deux choses : la première, que le roi, pour toutes sortes de raisons, pouvoit révoquer l'édit de Henri IV, dont les huguenots prétendoient se couvrir comme d'un bouclier sacré ; la seconde que si Sa Majesté le pouvoit licitement, elle le devoit à la religion et au bien de ses peuples. Le roi, de plus en plus confirmé par cette réponse, laissa mûrir encore son projet pendant plus d'un an, employant ce temps à concerter l'exécution par les moyens les plus doux. Lorsque Sa Majesté proposa dans le conseil de prendre une dernière résolution sur cette affaire, monseigneur, d'après un mémoire anonyme qui lui avoit été adressé la veille, représenta qu'il y avoit apparence que les huguenots s'attendoient à ce qu'on leur préparoit ; qu'il y auroit peut-être à craindre qu'ils ne prissent les armes, comptant sur la protection des princes de leur religion ; et que supposé qu'ils n'osassent le faire, un grand nombre sortiroit du royaume ; ce qui nuiroit au commerce et à l'agriculture, et par-là même affoibliroit l'état.

» Le roi répondit qu'il avoit tout prévu depuis long-temps, et pourvu à tout ; que rien au monde ne lui seroit plus doulou-

reux que de répandre une seule goutte du sang de ses sujets; mais qu'il avoit de bonnes armées et de bons généraux qu'il emploiroit dans la nécessité contre les rebelles qui voudroient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt, il la jugea peu digne de considération, comparée aux avantages d'une opération qui rendroit à la religion sa splendeur, à l'état sa tranquillité, et à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu, d'un sentiment unanime, pour la suppression de l'édit de Nantes. Le roi qui vouloit toujours traiter en père, et même en pasteur, ses sujets les moins affectionnés, ne négligea aucun des moyens qui pouvoient les gagner, en les éclairant. On accorda des pensions, on attribua des aumônes, on établit des missions, on répandit partout des livres qui contenoient des instructions à la portée des simples, aussi-bien que des savants.

» Le succès répondit à la sagesse des moyens; et quoiqu'il semble, d'après les déclamations emportées de quelques ministres huguenots, que le roi eût armé la moitié de ses sujets pour égorger l'autre, la vérité est que tout se passa au grand contentement de Sa Majesté, sans effusion de sang, et sans désordre. Partout les temples furent purifiés ou démolis; le plus grand nombre des huguenots fit abjuration; les autres s'y préparèrent, en assistant aux prières et aux instructions de l'Eglise; tous envoyèrent leurs enfants aux écoles catholiques. Les plus séditieux, étourdis par ce coup de vigueur, et voyant bien que l'on étoit en force pour les châtier, s'ils tentoient la rébellion, se montrèrent les plus traitables. Ceux de Paris, qui n'avoient plus Claude pour les ameuter, donnèrent l'exemple de la soumission. Les plus entêtés de l'hérésie sortoient du royaume, et avec eux la semence de tous les troubles; et l'Europe entière fut dans l'étonnement de la promptitude et de la facilité avec laquelle le roi, par un seul édit, avoit anéanti une hérésie qui avoit provoqué les armes de six rois ses prédécesseurs, et qui les avoit forcés de composer avec elle.

» On a exagéré infiniment le nombre des huguenots qui sortirent du royaume à cette occasion; et cela devoit être ainsi. Comme les intéressés sont les seuls qui parlent et qui crient, ils affirment tout ce qu'il leur plaît. Un ministre qui voyoit son

troupeau dispersé, publioit qu'il avoit passé chez l'étranger. Un chef de manufacture qui avoit perdu deux ouvriers, faisoit son calcul comme si tous les fabricants du royaume avoient fait la même perte que lui. Dix ouvriers sortis d'une ville où ils avoient leurs connoissances et leurs amis, faisoient croire, par le bruit de leur fuite, que la ville alloit manquer de bras pour tous ses ateliers. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que plusieurs maîtres des requêtes, dans les instructions qu'ils m'adressèrent sur leurs généralités, adoptèrent ces bruits populaires, et annoncèrent par-là combien ils étoient instruits de ce qui devoit le plus les occuper; aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par d'autres, et démontré faux par la vérification faite en plusieurs endroits. Quand le nombre des huguenots qui sortirent de France à cette époque, monteroit, selon le calcul le plus exagéré, à soixante-sept mille sept cent trente-deux personnes, il ne devoit pas se trouver parmi ce nombre, qui comprenoit tous les âges et tous les sexes, assez d'hommes utiles pour laisser un grand vide dans les campagnes et dans les ateliers, et pour influer sur le royaume entier. Il est certain d'ailleurs que ce vide ne dut jamais être plus sensible qu'au moment où il se fit. On ne s'en aperçut point alors, et l'on s'en plaint aujourd'hui! Il en faut donc chercher une autre cause. Elle existe en effet; et si on veut la savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des huguenots, elle coûta moins d'hommes utiles à l'état, que ne lui en enlevoit une seule année de guerre civile.

» Il est bien surprenant, après cela, que certaines personnes se laissent ébranler par les raisons les plus frivoles, au point de douter s'il n'y auroit point un avantage à rétablir les choses sur l'ancien pied, et par conséquent si l'on n'a pas eu tort de faire ce qu'on a fait : mais dans la supposition, bien fausse assurément, que l'on ait eu tort de faire ce que l'on fit, je maintiens que l'on auroit un bien plus grand tort aujourd'hui de le défaire. Ce seroit se ruiner à démolir une forteresse, parce qu'on se seroit épuisé à l'élever. Il y a des torts dont il faut savoir profiter, des torts qui ne sauroient se réparer que par des torts encore plus grands; et cette opération, si elle en étoit un, seroit de ce genre. Rappeler les huguenots, ne seroit-ce

pas leur dire : Vous nous êtes nécessaires ; nous vous avons fait une injustice, nous vous en faisons excuse ? Quel orgueil une telle démarche n'inspireroit-elle pas à de pareils sujets ? Ne se croiroient-ils pas alors plus en droit que jamais de composer avec leur souverain, et plus en état de lui faire la loi ? Rappeler les huguenots, ne seroit-ce pas rappeler les amis des ennemis de la France ? Et ceux qui entretenoient des correspondances avec eux dans le temps qu'on les laissoit tranquilles, leur seroient-ils moins dévoués, et nous seroient-ils plus fidèles, quand ils auroient sous les yeux les auteurs de leurs disgrâces, et que la reconnoissance leur rappelleroit ceux qui les ont accueillis dans leurs revers ? Rappeler les huguenots, ce seroit, dans une affaire qui dut être et qui fut en effet le résultat des plus mûres délibérations, offrir à toute l'Europe une variation pitoyable de principes ; ce seroit, en un mot, s'écarter de cette fermeté de politique qui fait le soutien des empires ; ce seroit, en se donnant un grand ridicule, exposer l'état à je ne sais quelles sortes et quel nombre de dangers. Je ne parle point des intérêts de la religion ; car ne seroit-ce pas en même temps exposer les nouveaux convertis aux railleries, aux persécutions, et à un danger évident de rechute ? Ne seroit-ce pas exposer la religion à se trouver parmi nous, avant un demi-siècle, dans l'état malheureux où nous la voyons chez les peuples voisins ?

» Il n'est pas question de savoir ici comment les deux religions peuvent compatir ailleurs : l'expérience la plus longue et la plus funeste n'a que trop prouvé qu'elles étoient incompatibles dans ce royaume, et c'est le point auquel il faut s'en tenir, et qu'on ne doit jamais perdre de vue. Catherine de Médicis, en suivant précisément l'idée trompeuse de cette conciliation, avoit prétendu ménager et contenir les deux partis. Que résulta-t-il de sa politique ? La plus grande confusion, qui conduisit enfin à la scène exécrable de la Saint-Barthélemi, qu'elle crut nécessaire pour se débarrasser une bonne fois des huguenots, devenus plus insolents et plus factieux par ses flatteries. Mais ce qui vient de se passer dans les Cévènes, ne suffit-il pas pour faire toucher au doigt la sagesse de l'opération du roi, et la nécessité de la maintenir ? C'est par les excès inouis et

les horribles brigandages que les huguenots viennent d'exercer dans le Languedoc, qu'il faut juger des autres maux qu'ils eussent pu nous faire pendant la guerre actuelle, s'ils se fussent trouvés au point de puissance où ils étoient encore il y a vingt-cinq ans. Et au moment où j'écris ceci, où le parti, par une modération feinte, semble désavouer les horreurs auxquelles se sont portés les camisards, des papiers interceptés nous découvrent que ses liaisons avec les Anglais subsistent toujours. »

Tel est le mémoire du célèbre duc de Bourgogne, à quoi il est difficile de rien opposer d'une manière tant soit peu plausible, sinon que nous n'en sommes plus au terme où l'on étoit alors avec les huguenots. Ne répliquons point encore de notre chef; et après les princes du siècle, faisons entendre ceux d'entre nos évêques qui ont le mieux mérité d'elle, et la voix même unanime de nos évêques assemblés. Les temps sont bien changés, leur disoit-on, dès le milieu de ce siècle. Mais les disciples de Calvin, répliquoient-ils, sont toujours les mêmes; ils ont été rebelles par principes, et ils le sont par habitude; ils sont républicains par système [1]. « Qui peut avoir oublié, ajoutoient-ils, que dans la malheureuse guerre de la succession d'Espagne, ils prirent pour brouiller, le temps où le monarque étoit le plus pressé par la plus formidable des ligues; qu'ils occupèrent pendant plusieurs années un de nos célèbres capitaines, avec des troupes nombreuses si nécessaires ailleurs pour défendre nos frontières; qu'ils appelèrent nos plus grands ennemis au sein du royaume, et que sans la célérité du maréchal de Noailles, qui se porta sur les Anglais débarqués à Cette, avant que les huguenots des Cévènes les eussent pu joindre, la France attaquée au dehors par trois nations conjurées, et au dedans par ses propres sujets unis à la plus violente des trois, eût couru le dernier péril? Qui n'a pas encore présents des faits bien moins éloignés, des faits arrivés de nos jours, et sous nos propres yeux? N'avons-nous pas vu tous les mouvements qu'ils ont faits dans les guerres du dernier règne? leurs assemblées dans les provinces diverses? les fausses nouvelles qu'ils

[1] Lettre de l'évêque d'Agen au contrôleur général, 1 mai 1751.

faisoient courir? la joie peinte sur leurs visages dans nos revers, et leur affliction dans nos succès?»

La cour fut instruite en 1742, qu'ils entretenoient des intelligences avec les Anglais [1]. Les ménagements qu'on eut d'abord à ce sujet n'ayant servi qu'à leur inspirer plus d'audace, et leurs assemblées dégénérant deux ans après en séditions et en soulèvements dans le Languedoc, on fit marcher les dragons à Montauban, afin de les contenir. Alors ils se révoltèrent ouvertement, coururent de toute part aux armes, livrèrent des combats, et il y eut plusieurs, tant dragons que huguenots, tués et blessés. En 1761, quelqu'un de leurs prédicants ayant été arrêté à Caussade près de Montauban, ils prirent de nouveau les armes, et il y eut encore du sang répandu de part et d'autre.

Mais ils sont en petit nombre, et par conséquent peu à craindre : objection de mauvaise foi, et manifestement illusoire, comme le remarquent encore nos prélats [2]. On les dit en petit nombre, ajoutent-ils, quand on veut calmer imprudemment les alarmes qui regardent la tranquillité publique; et quand on veut en donner d'autres, au sujet du commerce, par exemple, on porte ce nombre au-delà de toute vraisemblance. Ils sont en petit nombre : mais s'ils sont mauvais sujets, comme on l'a vu jusque dans ces derniers temps, ils sont toujours en trop grand nombre; pour peu qu'il y ait de mauvais sujets dans un empire, toujours y sont-ils fort à craindre; et le peu d'avantages qu'on peut attendre de leur petit nombre, ne doit pas l'emporter sur des alarmes si justes. Ils sont en petit nombre : il ne faut donc pas les aider à se multiplier. Ils sont en petit nombre : mais ils étoient moins nombreux encore du temps d'Henri II; et néanmoins dans l'espace de treize années qui suivirent sa mort, ils furent en état de livrer quatre batailles contre ses successeurs; et après autant de défaites, ils se trouvèrent encore assez formidables pour arracher une paix qui les mit dans une situation plus avantageuse qu'avant la guerre.

Ils sont en aussi petit nombre qu'on voudra : mais leurs auxiliaires et leurs recrues, si l'on peut ainsi parler, sont tout

[1] Sentences capit. rendues à Montauban et à Toulouse. — [2] Lettre de M. d'Agon.

prêts ; ils n'ont plus qu'à lever leurs drapeaux, et leurs compagnons d'armes auront bientôt rempli tous leurs rangs. Il est entre le calvinisme et l'impiété couverte du manteau de la philosophie, une confraternité que l'étourdissement ou la mauvaise foi peuvent seuls révoquer en doute. En suivant avec le clergé de France [1], la route lumineuse qu'à tracée le grand évêque de Meaux, tout œil observateur ne verra dans l'incrédulité moderne, qu'un rejeton de la réforme hérétique du siezième siècle. Qui ne verra, par exemple, dans les écrits du citoyen cynique de Genève, les maximes élémentaires du sombre Calvin, revêtues du coloris effronté de Bocace? Du luthéranisme, au moyen du sens particulier, ou de l'interprétation arbitraire des livres saints, sortirent d'abord le zuinglien, l'anabaptiste, et le calvinisme altier, qui affecta aussitôt la supériorité sur le zuinglisme qui lui avoit donné l'être, puis le donna lui-même au socinianisme ; et sans invoquer les titres d'une filiation si bien constatée, n'a-t-on pas vu l'école de Genève, vatican de l'hérétique réforme, donner en 1777, à l'Europe indignée, le scandaleux spectacle d'une thèse publique et applaudie, où l'on ne rougissoit pas de mettre en problème la divinité de Jésus-Christ?

Du socinianisme, comme l'avoit pressenti l'habile prélat que nous venons de citer, du socinianisme qui rejette une partie de la révélation, est né le déisme qui la sape tout entière, et ne s'en rapporte qu'à ce qu'il appelle raison ; et nul contre-poids ne retenant plus cette raison superbe, elle s'est précipitée dans les abîmes du matérialisme, de l'athéisme, de ce monstrueux philosophisme qui ne distingue plus entre l'honnête et l'utile, entre la pudeur et l'impudence, entre le vice et la vertu ; qui n'ayant pour principes de sa morale que l'impulsion de ses penchants brutaux, se vautre à plein corps dans l'obscénité, et la distille dans toutes ses productions [2]. Rien de tout ceci qui ne porte sur les faits. Il est de fait que le philosophisme transporté chez nous des îles britanniques, n'a pris naissance dans l'Angleterre, depuis long-temps infectée du schisme et de l'hé-

[1] Mémoire du clergé de France assemblé en 1780. — [2] Discours d'un ministre patriote, p. 223 et 224.

résie, que sous la tyrannie de Cromwel, lorsque le *puritanisme*, ou un calvinisme fanatique y prévalut. Il est de même constant par l'histoire, qu'après la révolte des Provinces-unies, aussitôt que le calvinisme y devint la religion des révoltés, on y adopta le système de la tolérance absolue, c'est-à-dire, de l'indifférence entre toutes les espèces de cultes, sans en excepter le mahométisme ni le paganisme. Le grand principe de ce système est qu'on peut se sauver dans toutes les religions, ou pour dire plus vrai, qu'on ne doit s'embarrasser du salut dans aucune; de telle manière, que toutes les observances de religion n'y sont plus qu'une affaire de police, ou plutôt de néant.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que notre France, avec autant ou plus de scandale peut-être que la Hollande et l'Angleterre, n'ait donné dans l'impiété mal couverte du masque philosophique. On nous a même reproché, disent nos prélats, de lui avoir laissé faire plus de mal parmi nous, qu'elle n'en avoit commis dans tout l'univers depuis l'établissement du christianisme. Au moins n'a-t-elle jamais affiché autant d'impudence dans le sein même de l'idolâtrie. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les écrits de trois ou quatre de nos blasphémateurs, appelés philosophes, avec ceux des écrivains les plus licencieux du paganisme. De là donc, quelle effroyable nuée de renforts tout prêts pour le calvinisme une fois légitime! Un impie, un athée fut dans tous les temps une espèce de monstre, un objet d'horreur pour toutes les nations; et quelle que soit l'impudence des nôtres, il en est peu jusqu'ici qui aient osé braver tout-à-fait l'exécration publique. Mais sitôt qu'à la faveur du nom de Calvin, ils pourront être impies d'une manière légale, et en quelque sorte honorable, ou du moins sans déshonneur et sans infamie, balanceront-ils à professer au dehors une légère partie de ce qu'ils ont dans l'âme? D'un autre côté, les semi-calvinistes, gênés par la feinte éternelle qu'ils sont obligés de soutenir pour participer à la communion catholique, ne déposeront-ils pas enfin ce personnage de duplicité, qui après tout répugne au premier sentiment de l'honneur, quand il ne leur en coûtera que de se réunir à des sectaires plus outrés, mais aussi plus sincères? Que si, entre tant de confédérés divers, il restoit quelque diversité de sentiment,

ou même quelque sujet de dispute et d'altercation, au moins feroient-ils, comme les sectes les plus discordantes, cause et guerre commune contre le parti catholique; et peut-on se promettre qu'alors celui-ci soit encore le plus nombreux, ou que la catholicité soit encore dans le royaume très-chrétien la religion dominante?

Il est du moins hors de doute que la dissension y renaîtroit d'autant plus violente, que trois sectes liguées y voudroient venger à la fois leurs anciens affronts. Les animosités de religion, toujours et partout violentes, ne sont pas moins implacables : mais si la diversité de culte est dans tous les états le foyer éternel du schisme et de la discorde, le gouvernement monarchique de la France, le caractère ardent et mobile du Français, tout y rendroit le choc de la diversité plus orageux que partout ailleurs [1]. Qu'on se souvienne donc à jamais de ce qu'ont enseigné constamment, d'accord avec un protestant mal déguisé par la philosophie du jour, Calvin et tous les calvinistes de quelque célébrité, les ministres en particulier, et les ministres en synode, que, selon ce huguenot travesti, un roi n'est qu'un magistrat, qu'un commis amovible au gré des peuples, et, suivant les termes de son insolence ironique, leur mandataire couronné; que, selon Calvin, l'exercice du pouvoir absolu, dans la main des rois, n'est qu'une licence effrénée; que, selon du Rosier, il est loisible de se défaire d'un souverain qui ne veut point obéir à la religion réformée, et supporter le parti protestant; que, selon Jurieu, on ne doit rien à un roi qui ne rend point à Dieu ce qu'il lui doit; que, selon Milton, exalté par sa verve et son fanatisme, le prince étant comptable à ses sujets, ils peuvent le déposer et le mettre à mort [2]. Au reste, ce ne sont pas là des égarements passagers : le dogme le plus sacré et le plus inviolable du calvinisme, c'est qu'on peut et qu'on doit prendre les armes contre le souverain, pour la défense de la religion; d'où ils ont eu le front d'inculper la conduite si constamment contraire des premiers chrétiens, et n'ont pas rougi de soutenir qu'elle ne provenoit que d'erreur et d'une morale mal

[1] Mém. de l'ass. du clergé de 1780. — [2] Grotius in Cal. de jure pacis et belli, lib. 1, p. 58. Biblioth. franç. page 173. Jurieu, Tabl. du Soc. liv. 9, p. 67. Milton, Droit des Rois et des Magistrats.

entendue. Tout intérêt de la religion mis à part, quel peut être celui de l'état à multiplier des gens imbus de pareilles maximes[1] ?

[1] Malgré la force et l'évidence de tout ce que l'auteur vient de rapporter, nous verrons l'infortuné Louis XVI, aveuglément conseillé par le cardinal de Brienne, révoquer en 1787 l'œuvre de son grand aïeul, et rendre aux protestants les privilèges qu'ils avoient arrachés à Henri IV en 1598, par l'édit de Nantes. Selon de graves auteurs, cette mesure d'imprudente politique, jointe à la destruction des jésuites consommée sous son prédécesseur (1764), hâtera la grande révolution si funeste à l'Eglise de France, et plus funeste encore à lui-même et à sa famille.

# LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

DEPUIS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES EN 1685, JUSQU'AU RENOUVELLEMENT DU QUIÉTISME EN 1694.

Les bons exemples des princes sont rarement infructueux. Le zèle de Louis le Grand pour la foi de ses pères fut imité par le duc de Savoie. Victor-Amédée ne vit pas plus tôt procéder en France à l'extinction de l'hérésie, qu'il résolut de la bannir pareillement des refuges qu'elle s'étoit pratiqués dans ses états. Les habitants des vallées de Luzerne, de la Pérouse, et de Saint-Martin, appellés communément vaudois, et passés des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avoient méprisé toutes les instructions les plus propres à les tirer de leurs égarements. Leur opiniâtreté s'étoit accrue par leurs fréquents rapports avec les religionnaires de France, et leur insolence aussi-bien que leur nombre, par la multitude des réfugiés de ce royaume, qui venoient continuellement se joindre à eux. C'est ce qui engagea, dès le mois de novembre 1685, le duc de Savoie à donner un ordre qui obligeoit les étrangers à sortir des vallées dans quinze jours.

Cet ordre n'ayant pas remédié au mal, suivit un édit qui défendoit, sous peine de mort, de s'assembler pour l'exercice de la religion prétendue réformée, et d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle tant aux ministres qu'aux réfugiés qui n'abjureroient pas, de se retirer dans quinze jours. Les sectaires eurent d'abord recours aux supplications, qui furent inutiles; après quoi, suivant le génie et les principes de leur secte, ils prirent les armes pour la maintenir. Les troupes de Piémont, secondées par celles de France, s'avancèrent pour envelopper les rebelles, forcèrent leurs retranchements, en tuèrent environ trois mille au passage du Pré de la Tour, et plus de dix mille furent faits prisonniers en différents endroits. A la recommandation des cantons protestants de la Suisse, le

duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à sortir de ses états. Ils se retirèrent d'abord à Genève. Différents états protestants leur offrirent ensuite des retraites; mais comme chacun d'eux n'en vouloit recevoir qu'une partie, et que les transfuges ne vouloient point se séparer, ils s'arrêtèrent dans la Suisse.

Enfin, comme on les croyoit sur le point de se répandre en Allemagne, on les vit se rassembler, et reprendre la route de leurs montagnes, en traversant avec assurance les terres de leur souverain. On conçut aisément que cela ne se faisoit pas sans sa participation. En effet, il venoit de prendre d'étroites liaisons avec le prince Guillaume d'Orange, dans la résolution où il étoit de rompre avec la France, et il ne voyoit point d'ennemis plus animés que les vaudois contre cette couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie, mais il leur rendit tous les priviléges dont il les avoit dépouillés. Telle est trop souvent la prépondérance de la politique, mise en balance avec la religion, qui ne retira qu'un médiocre avantage de l'affoiblissement de ces hérétiques, si toutefois leur nouvelle animosité ne compensa pas même avec avantage la diminution de leur nombre.

Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne, où le roi Jacques II, qui avoit succédé, le 16 de février 1685, à Charles II son frère, fit céder à la religion toutes les considérations politiques. Après avoir été presque déclaré juridiquement inhabile au trône, pour la foi romaine qu'il professoit, il y monta aux acclamations de tous ses sujets, et avec plus d'applaudissements que n'en avoient reçu la plupart de ses prédécesseurs. Les services réels égalèrent les signes d'attachement. Le duc de Monmouth, frère naturel du roi [1], et le comte d'Argyle son complice, s'étoient révoltés : ils furent poursuivis avec la plus grande vigueur, vaincus en bataille rangée, faits prisonniers, et livrés publiquement au dernier supplice. En un mot, le roi fut servi avec une rigidité qui fit souffrir sa clémence. Tout lui promettoit un règne heureux; et il l'eût été en effet, si l'Angleterre

[1] Monmouth étoit fils naturel du roi Charles II, et n'étoit ainsi que *neveu* illégitime du roi Jacques.

n'eût point été hérétique, ou si le roi n'eût point été catholique ; si même il n'eût point eu du tout de religion, ou s'il eût eu pour la sienne l'indifférence des princes qui n'en ont point : mais il crut pouvoir et devoir profiter des heureuses prémices de son règne, pour tirer ses sujets catholiques de l'oppression où ils gémissoient depuis si long-temps.

Par la loi du test, il étoit défendu, sous des peines rigoureuses, à tout catholique romain d'exercer les charges, soit ecclésiastiques, soit civiles, sans avoir prêté un serment qui étoit pour eux un acte véritable d'apostasie. Jacques, après avoir consulté le tribunal du banc du roi, et les douze juges interprètes des lois, qui tous déclarèrent que le pouvoir dispensatif des lois pénales appartenoit incontestablement au roi, crut pouvoir en user, au moins pour conférer les charges publiques, à un petit nombre de ceux qui les avoient toutes possédées durant plus de douze siècles. Il croyoit d'ailleurs ne devoir pas se priver lui-même, ainsi que l'état, du service de ses sujets utiles et les plus fidèles. On ne laissa pas d'en murmurer; les prédicants s'emportèrent en quelques endroits, jusqu'à invectiver contre le prince et les catholiques avec une insolence que désapprouvèrent les protestants sensés [1]. Le monarque en réprima quelques-uns, méprisa les autres, et donna, l'an 1687, une déclaration qui accordoit la liberté de conscience, tant aux catholiques romains qu'aux anglicans non conformistes. Elle fut d'abord adressée au conseil privé d'Ecosse, qui la reçut d'une voix unanime, avec abrogation de tous les serments établis contre les catholiques. A cet exemple, le conseil

[1] Les contradictions qu'éprouvoit le zèle du roi Jacques, ne servoient qu'à l'enflammer. L'an 1686, il fait sacrer dans sa chapelle quatre évêques catholiques, qui sont envoyés par toute l'Angleterre, pour y exercer leurs fonctions, sous le titre de vicaires apostoliques. Il envoie le comte de Gastelmaine à Rome, avec titre d'ambassadeur, pour rendre obédience à Innocent XI et lui demander un nonce ; ce qui lui est accordé, mais non sans l'avertir de régler par la prudence l'ardeur qui l'animoit pour le rétablissement de la religion catholique. *Il est certain*, dit l'art de v. l. d. *qu'Innocent XI, pontife judicieux*, et ce qu'il y avoit de plus sensé dans le sacré collége, n'approuvoient pas les entreprises inconsidérées où le zèle entraînoit Jacques II, et qu'ils en auguroient plus de mal que de bien pour la religion. Quelques cardinaux disoient même, en plaisantant, qu'il falloit excommunier ce prince, comme un homme qui alloit perdre le peu de catholicisme qui restoit en Angleterre. (*Article de Jacques II.*)

privé d'Angleterre la reçut ensuite, sans néanmoins abroger les serments, mais en les suspendant, et en exemptant des lois pénales ceux qui, sans les avoir prêtés, étoient entrés ou entreroient dans les charges.

La part que les presbytériens avoient à cette grâce, leur fit recevoir la proclamation avec de grands témoignages de joie; mais le corps proprement dit de l'église anglicane, les épiscopaux en conçurent un aigre chagrin; et quoi que pussent dire quelques-uns d'entre eux plus modérés que les autres, ils ne purent jamais leur faire approuver la déclaration. Les plus réservés étoient ceux qui ne témoignoient leur mécontentement que par leur chagrin et leur morne silence. Le roi n'avoit cependant rien omis pour prévenir tous leurs ombrages. Outre qu'il étoit promis, par la déclaration, de maintenir l'église anglicane selon qu'elle étoit établie par les lois, on n'accordoit aux autres partis, même aux catholiques, qu'une simple permission de s'assembler dans les chapelles des particuliers, avec défense de s'emparer d'aucun temple, et assurance pour les possesseurs des terres enlevées aux églises catholiques, de leur en conserver l'entière et paisible possession : mais on vouloit tout pour la religion d'Henri VIII, ou d'Elisabeth, et rien pour celle de saint Edouard. Ni ces restrictions, ni ces explications, ne purent tempérer l'amertume des épiscopaux, d'autant plus enhardis, que le parlement de son côté refusoit d'abolir le test, et de confirmer la liberté de conscience par une loi stable, qui en Angleterre ne se fait par le roi qu'avec le concours de ce tribunal. Durant deux années d'instances et de sollicitations, le roi ne put jamais vaincre la résistance de cette compagnie.

Comme il n'avoit pas besoin du parlement pour avoir un agent auprès du pape, il usa de sa liberté à ce sujet; il reçut même un nonce avec le respect convenable à l'égard du ministre du vicaire de Jésus-Christ. On trouvoit bon qu'il eût un agent auprès du Turc, qu'il reçût honorablement les ambassadeurs qui lui vinrent alors de Maroc, et l'on s'indigna qu'il rendît dans sa maison quelques honneurs au nonce. Le duc Grafton qui l'introduisit, fut accusé d'un attentat que ne put expier son bannissement volontaire. Il est vrai que le nonce, Ferdinand Dada, fit son entrée au palais de Windsor en habits

pontificaux, précédé de la croix, et suivi de plusieurs religieux en habit de leur ordre : spectacle d'autant plus déplacé dans ces conjonctures délicates, qu'il étoit inutile aux intérêts de la religion, et plus propre à irriter les esprits qu'à leur imposer (1687).

Peu de temps après, le roi, sollicité tant par les presbytériens que par les catholiques, ordonna aux évêques de faire publier dans leurs églises la liberté de conscience, avec la dispense du test, selon qu'il s'étoit pratiqué de tout temps pour ce genre d'édits en Angleterre comme dans les autres états chrétiens. Sept évêques refusèrent ouvertement de faire cette publication, et consignèrent leur refus dans une requête qu'ils présentèrent au prince. Ils furent cités au banc du roi, et, sur le refus d'y comparoître, ils furent envoyés à la Tour. Ils prétendirent qu'étant pairs du royaume, ils n'étoient point soumis à cette juridiction : mais tant de jurisconsultes habiles leur montrèrent qu'ils ne pouvoient la décliner, qu'enfin ils y répondirent, et y firent plaider leur cause en règle. Leurs défenses parurent si offensantes, qu'ils furent réduits à nier que la requête fût d'eux. On ne put prouver légalement le contraire, parce que le roi s'étoit trouvé seul dans son cabinet lorsqu'il l'avoit reçue, et que le roi ne peut être témoin, surtout dans sa propre cause : usage bien différent de l'ancienne coutume, où les rois d'Angleterre concluoient leurs édits par ces mots : *Témoin moi-même.* Les sept évêques furent élargis au moyen de ce subterfuge, ou plutôt par la facilité du prince, qui se flattoit de les ramener par-là au devoir. Il y fut trompé. Sa justice les avoit aigris, sa clémence ne servit qu'à les enorgueillir.

D'un autre côté, les seigneurs laïques, ou du moins grand nombre d'entre eux, qui avoient conspiré autrefois avec le comte de Shaftsbury, pour exclure Jacques du trône, lorsqu'il n'étoit que duc d'Yorck, persévéroient dans leurs mauvaises dispositions depuis qu'il étoit roi. Shaftsbury, après la découverte de sa félonie, avoit fui en Hollande, où il étoit mort : mais le cours de ses trames n'avoit pas fini avec celui de ses jours; déjà la partie étoit trop engagée. On dit qu'il avoit proposé depuis long-temps au prince d'Orange de se faire roi d'Angleterre, et l'on doute fort qu'il lui en ait suggéré le pre-

mier dessein ; car il y a grande apparence que ce prince à vues longues, s'il en fut jamais, avoit cette couronne en but dès le temps qu'il épousa la fille aînée de Jacques, alors duc d'Yorck, à qui sa religion mettoit à dos les anglicans séditieux. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua constamment à fomenter les mécontentements des Anglais. Il étudioit leurs dispositions et leurs démarches, régloit là-dessus les siennes, ouvroit un asile en Hollande, sous des prétextes habilement tournés, à tous les factieux proscrits d'Angleterre, et se les attachoit par ses entretiens séduisants, tandis que les autres corrompoient peu à peu, dans le royaume, le reste des seigneurs. Quand il vit l'orage formé contre le roi à l'occasion de la liberté de conscience, et surtout par la fameuse affaire des évêques, qui accompagnée de la naissance d'un prince de Galles, et de la disgrace des comtes de Rochester et de Clarendon beaux-frères du roi, donna le branle à la révolution, il jugea qu'après avoir été long-temps sans presque rien faire autre chose que d'intriguer et de préméditer, le temps étoit venu d'opérer et d'exécuter.

Jusque-là les plus factieux sectaires avoient souffert avec quelque sorte de patience le règne d'un prince catholique, dans l'espérance qu'un héritier protestant lui succéderoit. Ils se consoloient que Jacques eût ramené le règne de Marie, par l'espérance que la princesse d'Orange ramèneroit celui d'Elisabeth : mais à la naissance (1688) d'un nouvel héritier, qui ne manqueroit pas d'être élevé dans la religion du roi son père, ils ne purent supporter la perspective du pouvoir souverain perpétué dans une race catholique. Le prince d'Orange, qui eût peut-être attendu la mort de son beau-père pour monter sur le trône dont sa femme étoit l'héritière, parut lui-même perdre patience ; au moins est-il certain que cet événement, plus que toute autre chose, avança ses affaires, en augmentant le nombre de ceux qui favorisoient ses desseins. Il fit cependant complimenter le roi son beau-père sur la naissance du prince de Galles, et ajouta le nom de ce nouveau prince à ceux de ses proches, pour qui l'on prioit dans sa chapelle. Ce ne fut que par les suggestions tardives de cette politique qui s'accroche à tout, qu'il adopta la fable des prédicants, qui répandoient parmi le peuple, que le prince de Galles étoit un enfant supposé. Mais

dans le temps qu'il lioit sa partie, il entretint un commerce assidu avec le roi qu'il vouloit supplanter, n'omit aucun des devoirs d'un gendre plein d'affection pour son beau-père, affecta le plus grand zèle pour ses intérêts, et agit avec ses ministres comme s'il en avoit été le plus fidèle.

Déjà sûr de trouver un certain nombre de partisans dans le royaume, il s'appliquoit à séduire le gros de la nation; mais en ne leur proposant que la moitié de ses desseins, et leur en déguisant le crime avec beaucoup d'artifice. La sûreté de la religion protestante, la réduction des catholiques aux termes des lois établies contre eux, la conservation des charges et des honneurs dans les familles protestantes, la liberté des parlements, et l'éloignement du pouvoir arbitraire, qu'on disoit inévitable si l'on ne s'y opposoit sans retard, tels étoient les vues et les motifs qu'on proposoit à ceux qui n'étoient pas disposés à tout enfreindre : il n'étoit pas question avec eux de chasser le roi du trône, mais précisément de l'obliger à gouverner selon les lois. Quelques traits d'autorité de la part du monarque en faveur de la religion catholique, et l'un des plus forts, fut la suppression de la fête établie pour brûler le pape avec le diable; dix ou douze articles de cette espèce, ordonnés dans l'étendue de trois royaumes depuis trois ans que Jacques y régnoit, mais rapprochés dans un même libelle, et envisagés du même coup d'œil, causèrent une émotion générale. Il se forma aussitôt une ligue, où l'on s'engageoit avec d'autant plus de facilité, que le chef proposé pour la régir se montroit plus éloigné d'envahir le trône. Ainsi parvint l'usurpateur perfide, autant que dénaturé, non pas seulement à se faire suivre des seigneurs anglais, mais à être invité de se mettre à leur tête pour obliger le monarque à mieux garder les lois.

Assuré des Anglais, le conjurateur ne s'occupa plus qu'à cerner, pour ainsi dire, l'Angleterre. Le roi avoit fait alliance avec l'Espagne, et par-là pouvoit se promettre que la maison d'Autriche, au moins pour une affaire de religion, ne lui seroit pas contraire. Jacques n'avoit point de traité avec la France; mais il étoit proche parent, et personnellement trop ami de Louis XIV, pour n'en pas obtenir du secours, surtout en faveur d'une religion qui étoit également chère aux deux monarques.

Pour lui ôter ces deux appuis, le prince d'Orange fit entrer les Hollandais dans la ligue d'Augsbourg contre la France, afin d'attirer sur cette monarchie les forces des princes ligués, en cas qu'elle attaquât la Hollande, tandis que les troupes de cette république passeroient en Angleterre. De l'autre côté, il rendit le roi son beau-père suspect aux Autrichiens, comme un prince opposé aux intérêts de cette maison, et, contre la vérité, il assura que son beau-père étoit uni avec la France par un traité secret. L'empereur et le roi d'Espagne étoient d'autant plus susceptibles de ces ombrages, qu'ils avoient inutilement tenté d'engager le roi d'Angleterre dans la ligue formée entre eux et les princes allemands. Comme cette ligue n'étoit que la suite d'une autre faite à Magdebourg par les protestants en faveur des huguenots, Jacques avoit trouvé contraire au bon sens de concourir à faire triompher les hérétiques en France, tandis qu'il s'efforçoit de tirer d'oppression les catholiques d'Angleterre. Il ne lui paroissoit pas moins contraire à la bonne politique de quitter un ami solide, pour des princes qui, selon toutes les apparences, ne le serviroient qu'autant qu'ils auroient besoin de lui, puisque les protestants les avoient fascinés au point de tourner leurs armes contre un prince catholique, en faveur des calvinistes qu'il avoit chassés de ses états.

Louis en effet lui donna une preuve peu douteuse de son attachement [1]. Quand le prince d'Orange put compter sur la disposition générale des Anglais à seconder ses vues, il usa de toute son autorité pour presser l'armement qu'il avoit déjà commencé, sous prétexte de mettre en bon état la flotte et les troupes de Hollande. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France près de cette république, ne soupçonna pas seulement que le stadhouder avoit d'autres desseins que ceux d'un administrateur vigilant; mais il trouva moyen de découvrir que l'entreprise regardoit uniquement l'Angleterre, et il en avertit le roi son maître; sur quoi Louis XIV fit avertir le roi d'Angleterre, le pressa de prendre ses précautions pour défendre ses états de l'invasion dont ils étoient menacés. Skelton, ministre de Jacques en Hollande, l'avertit de son côté, sur des lettres qu'il avoit

[1] Révol. d'Angl. IV, l. 11, p. 336 et suiv.

surprises, et qui sans s'expliquer nettement ne faisoient que trop entendre qu'il se brassoit quelque trame contre le roi d'Angleterre. L'habitude où étoit cette cour d'entendre parler de trahison, lui faisant mépriser les bons avis, comme les mauvais, Louis, ami zélé, revint à la charge, envoya le sieur de Bonrepos en Angleterre, et quoique menacé lui-même par la ligue d'Augsbourg prête à éclater, il offrit généreusement ses troupes au roi son ami, avec des vaisseaux pour les transporter. C'étoit le moment de faire passer le secours, la flotte qui auroit pu s'y opposer n'étant point encore en état de se mettre en mer.

Cette démarche, à la vérité, étoit fort délicate pour un roi d'Angleterre, puisqu'il s'agissoit d'introduire dans ses états une armée d'étrangers, de catholiques, et, qui pis est encore, de Français : mais quand le mal est extrême, le remède violent est d'usage; et quand on risque tout, c'est vouloir périr que de ne pas tout oser. L'infortuné monarque avoit une bonne flotte, une armée beaucoup plus nombreuse et mieux disciplinée que celle des Hollandais. Il ne considéra que ces avantages, et ne craignit point la trahison, d'autant plus à craindre qu'elle avoit plus de forces à lui ravir, et à tourner contre lui. Le comte de Sunderland, son principal et presque unique ministre, soit perfidie, soit aveuglement, contribua plus que tout autre chose à nourrir son imprudente sécurité. Supposé même que Sunderland ne fût pas ici coupable de trahison, comme il en a été accusé, on ne peut guère excuser d'imprudence un prince obstiné à suivre les conseils d'un ministre qui avoit poussé autrefois l'affaire de son exclusion du trône avec plus de chaleur que personne; qui avoit poussé de même l'affaire des sept évêques, appuyés sous main de son crédit; qui n'avoit recherché les bonnes grâces du roi, qu'autant qu'il lui avoit vu prendre le dessus; qui étoit rentré en commerce avec ses ennemis dès qu'ils avoient recommencé à prévaloir; dont la femme entretenoit une correspondance assidue avec la princesse d'Orange, et dont l'oncle, Henri Sidnei, étoit passé auprès du prince; en un mot, un ambitieux à double face, toujours déterminé à suivre le parti dominant, toujours muni de ressources auprès des autres en cas de revers. Il étoit si peu sûr que Sunderland

fût toujours du parti dont il sembloit être, que ce faux converti, comme il étoit clair par une de ses lettres, n'avoit embrassé la religion des catholiques qu'afin de mieux servir les sectaires.

Cependant le marquis d'Albyville, envoyé d'Angleterre auprès des Etats-Généraux, eut ordre de leur demander un éclaircissement touchant la flotte qu'on achevoit de préparer dans leurs ports. Avant que l'armement fût si avancé, Citers, ambassadeur des états à Londres, par une insigne fourberie, avoit assuré formellement que cette flotte ne regardoit point l'Angleterre, et fait entendre que la France avoit beaucoup plus de raison de s'en alarmer. Les mêmes obstacles n'étant plus à craindre, on traita plus lestement avec Albyville; au lieu de lui répondre, on le chargea de demander lui-même réponse à son maître touchant ses alliances avec ses voisins. Le comte de Sunderland ne se démentit point en cette rencontre; par ses conseils, on déclara aux Hollandais qu'on n'avoit point de traité avec la France, et l'on fit revenir à Londres le fidèle Skelton, pour le mettre à la Tour.

Enfin tout étant préparé pour l'invasion, le ravisseur couvrant son attentat des apparences de la justice et de la générosité même, publia un manifeste, dans lequel il avoit recueilli tous les griefs des états, ou des protestants britanniques contre leur roi, et s'efforçoit de prouver que ce prince avoit dessein d'anéantir la religion, les lois et la liberté du pays. Il ajoutoit que les grands du royaume, ecclésiastiques et laïques, l'ayant prié, comme un médiateur équitable, de les secourir contre la tyrannie, l'intérêt sincère qu'il prenoit à leur peine l'avoit porté à tout risquer pour eux, non pas dans le dessein d'envahir le royaume, mais dans la seule vue de faire assembler un parlement libre, capable d'assurer la religion et les lois sur des fondements qu'on ne pût désormais ébranler. Dès que ce signal de la révolte et de la confusion eut été répandu en Angleterre, le perturbateur s'empressa de partir.

Il mit à la voile, dans les derniers jours d'octobre 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents bâtiments de transport, et douze à treize mille hommes de débarquement : la flotte portoit le pavillon blanc, avec les armes d'Orange, autour

desquelles on lisoit ces mots : *Pour la religion et la liberté*. Elle fut assaillie d'une violente tempête, obligée de s'aller refaire dans ses ports, débarqua néanmoins, sans opposition, le 15 de novembre, à Lime et à Torbay dans le Devonshire. Milord Darmouth, amiral d'Angleterre, avoit promis au roi d'arrêter les ennemis ; mais il ne parut point, et ne fit dès lors attendre de lui que la défection qu'il consomma dans la suite. Quelques jours se passèrent néanmoins depuis la descente, sans qu'aucun des mécontents vînt joindre l'usurpateur. Si le roi eût alors rassemblé ses troupes, et sans leur donner le temps de la réflexion, les eût menées à l'ennemi, il n'est guère douteux qu'il ne l'eût obligé à se rembarquer. La défiance, très-juste sans doute, où il étoit de la fidélité de ses gens, le fit rester dans l'inaction : mais ce fut encore là une de ces rencontres où il falloit hasarder le tout pour le tout.

Enfin la noblesse britannique courut se rendre sous les drapeaux du stadhouder. Milord Combury fut le premier qui donna l'exemple de la corruption dans l'armée royale ; sous prétexte d'enlever un quartier des ennemis, il se mit à la tête d'un détachement, en débaucha tout ce qu'il put, et le conduisit à Excester au prince d'Orange. Milord Churchill-Marlboroug, si généreux ailleurs, et si comblé des grâces du roi, qu'on le regardoit comme son premier favori, ne se rendit pas seulement au stadhouder avec tout ce qu'il put engager d'Anglais à la désertion, mais il tenta d'enlever le monarque, pour le livrer, selon toute apparence, à son ennemi. La défection devint générale après ces exemples ; les droits de la nature furent violés, aussi-bien que les devoirs des sujets : le prince de Danemarck, second gendre du roi, et la princesse sa fille, l'abandonnèrent pour le prince d'Orange. Ses troupes s'ébranlèrent sous ses yeux, et quelques-unes se dissipèrent. Il se faisoit chaque jour des soulèvements dans les provinces, où grand nombre de seigneurs, ouvertement déclarés pour le stadhouder, se saisirent des postes les plus avantageux.

Dans cette détresse, on lui conseilla d'entrer en accommodement avec ce prince ; et il lui députa quelques-uns des seigneurs qui lui restoient, avec pouvoir de traiter aux conditions qu'ils jugeroient convenables à l'état présent des affaires. Comme le

prince, par son manifeste, avoit paru demander surtout un parlement libre, et qu'il marchoit à Londres, on le pria de suspendre sa marche, afin de laisser au parlement, que le roi alloit convoquer, cette liberté même qu'il étoit venu lui procurer. On put voir alors jusqu'où se portoit l'ambition de ce défenseur prétendu de la constitution britannique. Embarrassé de la convocation d'un parlement, où le monarque seroit à la vérité lié par les lois, mais en même temps affermi sur le trône, parce que les protestants n'auroient plus rien à craindre de lui, il continua sa marche, et ne répondit aux députés que lorsqu'il fut assez près de Londres, pour intimider ceux qui n'avoient pas encore donné les mains à toute l'étendue de ses prétentions : là, il répondit avec tant de hauteur, et proposa des conditions si révoltantes, que le monarque, averti par l'un des trois députés, sentit qu'il n'y avoit plus de sûreté dans son royaume pour sa propre personne, et prit la résolution de chercher un asile en France.

Son premier soin fut d'y faire passer la reine sa femme, avec le jeune prince de Galles ; ce qui étoit d'une difficulté prodigieuse dans un temps et des lieux où tout étoit suspect pour le moins, où un seul cri de l'enfant, qui n'avoit que cinq mois, faisoit tout manquer. On se déguisa, on s'évada par des escaliers et des chemins dérobés, on traversa la Tamise par une nuit et un orage affreux. La reine arrivée à l'autre bord, et mal parée de la pluie par les murs d'une église, attendit un carosse qu'on atteloit dans une hôtellerie voisine. La curiosité d'un homme qui s'avançoit vers elle avec de la lumière, fit craindre qu'elle ne fût reconnue. Riva, officier italien de cette princesse, le suivit promptement, le heurta comme par hasard, et tous deux tombèrent dans la boue, en se faisant mutuellement des excuses. Le curieux ne pensa plus qu'à s'aller décrotter, et l'on monta incontinent en carosse. L'ange tutélaire du jeune prince veilla de même sur cette tête précieuse jusqu'à Gravesend, au milieu des sentinelles et des paysans avides qui soupçonnoient tous les inconnus d'être des catholiques fugitifs, et autant de proies qui leur échappoient. La reine, arrivée au port, fut présentée au capitaine du vaisseau, comme une dame italienne qui retournoit en son pays avec sa famille ; et

sur-le-champ, elle entra dans la chambre qu'on lui avoit destinée, avec la nourrice qui portoit le petit prince. Le trajet fut tranquille, et l'on aborda heureusement à Calais (1688).

Le roi lui-même se retira heureusement de Londres, ainsi que des chemins qui mènent à la mer, et s'embarqua pour suivre la reine : mais son vaisseau mal lesté l'ayant obligé de reprendre terre pour y ajouter du lest, il fut reconnu et arrêté près de Feversham. Sur le bruit de son évasion, les seigneurs s'étoient hautement déclarés pour le prince d'Orange. A la nouvelle détention, ils se rassemblèrent, et s'empressèrent à lui envoyer ses carosses et ses gardes pour le ramener à Londres, où il fut reçu avec des honneurs et des signes de joie dont personne ne se souvenoit d'avoir vu d'exemples : tant il est vrai, comme on l'a dit avant nous, que les têtes britanniques n'ont pas plus de stabilité que les mers qui les environnent. Le prince hollandais, qui le sentit parfaitement lui-même, résolut de ne pas leur donner le loisir de s'affermir dans les sentiments qui le faisoient trembler. Il fit marcher à Londres deux mille hommes de ses troupes, qui chassèrent les gardes du roi, et s'emparèrent tant des portes que des avenues de Wittehal; après quoi il lui fit dire, plus en despote qu'en gendre, de choisir entre Ham et Hamptoncourt, pour s'y retirer avec sa maison. Au lieu de ces deux places, le roi demanda Rochester; et le prince qui vit le motif de sa prédilection pour un lieu plus propre à s'évader par mer, souscrivit à la demande. Il le fit même garder avec si peu de soin, que tout le monde jugea qu'il vouloit, en le laissant fuir, s'épargner l'infamie d'exercer contre un père les dernières violences. En effet, le monarque, qui craignoit le sort de son père, se déroba par un jardin, où il y avoit une porte qui conduisoit à la Tamise, se jeta dans une barque qu'il y avoit fait préparer, et alla rejoindre la reine sa femme à la cour de France.

Le prince d'Orange fit alors son entrée solennelle dans Londres, où il fut reçu avec les applaudissements que ce peuple donne toujours aux révolutions. Il fut prié de se charger du gouvernement jusqu'à ce qu'on eût convoqué les états du royaume, non pas en parlement, ce qui ne peut se faire que par le roi, mais sous le nom de *convention* : tant les mots,

auprès de la plupart des hommes, prévalent sur les choses. Le trône y fut déclaré vacant par la mauvaise administration et la désertion du roi, non toutefois sans beaucoup d'opposition de la part de la chambre haute[1]. Les oppositions devinrent bien plus sérieuses encore quand il fut question d'élire un nouveau roi, tellement que la peur de manquer son coup, obligea le prince à lever entièrement le masque. On dit qu'il menaça les grands de se retirer en Hollande, et de les abandonner au juste ressentiment du roi, en lui déclarant ceux d'entre eux qui l'avoient appelé en Angleterre; ce qui suffit pour engager des gens qui avoient déjà fait tant de pas, à franchir ce qu'il en restoit.

Guillaume, établi sur le trône, ne jouit pas du bonheur qu'il s'étoit promis. L'Irlande seule, mais presque toute catholique, et gouvernée par le comte de Tyrconel, qui honoroit sa foi pure par son inviolable fidélité envers son souverain, rendit presque inutiles tous les autres succès de l'usurpateur. Cette brave et fidèle nation rétablit si bien les espérances de son roi, qu'il revint se mettre à sa tête. Il y remporta lui-même des avantages considérables; ce qui exalta son courage, jusqu'à lui persuader qu'il pourroit livrer bataille à une armée de qua-

[1] Les motifs de cette déclaration nous semblent solidement réfutés par ce qu'on lit dans les mémoires de Berwick. Cet illustre maréchal, dont Montesquieu a dit que *jamais homme n'a mieux suivi les lois de l'Evangile, qui coûtent le plus aux gens du monde*, s'exprime ainsi : « Je ne pretends pas faire un long discours pour prouver l'irrégularité de tout ce qui se faisoit en Angleterre. Je dirai seulement qu'il n'a jamais été defendu, par aucune coutume ou loi, à un prince, de sortir d'un de ses royaumes sans la permission de ses sujets, et qu'il est absurde d'avancer que par-là il abdique : l'abdication étant une démission volontaire, faite ou de bouche ou par écrit, ou du moins par un silence non forcé, après qu'on a été pressé de l'expliquer. Le roi n'est tombé dans aucun de ces cas; il étoit prisonnier; et, pour se tirer des mains de ses ennemis, il s'étoit sauvé où il avoit pu. De plus, il ne lui étoit plus possible d'aller joindre ses fidèles sujets en Ecosse ou en Irlande, que par la France; car, toute l'Angleterre étant soulevée, il n'eût pu traverser ce royaume qu'avec un grand péril. Mais, quand même il auroit été vrai que le roi eût abdiqué, la couronne se trouvoit, selon les lois fondamentales du royaume, *ipso facto*, dévolue à l'héritier immédiat, lequel n'étant encore qu'un enfant au berceau, ne pouvoit avoir commis aucun crime, ni abdiqué. Le prince de Galles, son fils, avoit été reconnu pour tel par toute l'Europe, par toute la nation anglaise, et même par le prince d'Orange. » (*Tom.* 1, *pag.* 42, Mém. de Berwick.)

rante-cinq mille hommes commandée par le prince d'Orange en personne, et par le maréchal de Schomberg, sorti mécontent de la France à l'occasion de la disgrâce des huguenots. Jacques n'avoit guère plus de quinze mille Irlandais, avec cinq mille Français; Louis XIV, pressé par toute l'Europe, n'ayant rien pu faire davantage. La bataille se donna sur les bords de la Boyne, dont elle prit son nom; et Schomberg y fut tué en tentant le passage de cette rivière (1690). Moins impétueux, le prince d'Orange par la supériorité du nombre, et de l'artillerie principalement, rompit l'aile droite, et se disposoit à envelopper le roi, quand les officiers de ce monarque le contraignirent sagement à se retirer. Le désespoir seul pouvoit inspirer une persévérance plus longue sur le champ de bataille : mais il n'en étoit pas ainsi de l'île entière, où le roi avoit encore plusieurs bonnes places; et on l'a blâmé d'avoir incontinent repassé la mer. C'est perdre la partie, quand il s'agit du trône, que de la quitter. Jacques n'avoit pas perdu plus de quinze cents hommes dans la bataille, et avec ce qui lui restoit, il pouvoit se maintenir dans ses postes, jusqu'à ce que la France fût en état de lui fournir les secours nécessaires pour se remettre en campagne avec avantage.

Quoi qu'il en soit, ou de sa générosité à épargner le sang de ses sujets, ou de sa précipitation à désespérer de la couronne, celui à qui elle resta n'en devint pas plus heureux. Les Anglais cessèrent entièrement de l'aimer quand il fut entièrement leur maître. Sans cesse contrecarré par le parlement, également en butte aux deux factions des Vigs et des Torys, toutes contraires qu'elles étoient l'une à l'autre, bien des fois il se repentit d'avoir, au prix du crime et de l'infamie, acheté une couronne hérissée de tant d'épines. On le mortifia jusqu'à le contraindre à renvoyer sa garde hollandaise; ce qui fut pour lui un des plus amers déboires. Il ne se consola depuis que par les fréquents voyages quil faisoit en Hollande, où toutes ses volontés étoient reçues comme autant de lois, d'où l'on a dit qu'il étoit roi de Hollande et stadhouder d'Angleterre. Guillaume d'Orange est néanmoins compté au nombre des rois légitimes de la Grande-Bretagne; et les malheureux Stuarts, dont la couronne ne lui fut transférée que par la révolte et l'hérésie, furent

à jamais réprouvés. Mais est-il rien que ses artifices ne trouvent moyen de légitimer dans ses partisans [1] ?

A leur faveur, Michel Molinos, prêtre et docteur espagnol, avoit tellement fasciné l'Italie même où il dogmatisoit, qu'on le mettoit au rang des plus sublimes et des plus saints mystiques. Son air composé, ses regards et ses discours qui ne respiroient que la dévotion, ses écrits remplis d'une spiritualité inintelligible, faisoient comparer ses œuvres à celles des plus pieux docteurs de l'Eglise. En un mot, l'éblouissement fut tel, que toute monstrueuse qu'étoit sa doctrine, il devint dangereux de l'attaquer. Le père Seigneri, jésuite, le Bourdaloue d'Italie, en ayant voulu découvrir le venin par un écrit imprimé, passa pour un homme poussé d'une basse envie, pour le calomniateur d'un saint, et son livre fut censuré : on ne lui rendit justice qu'après que l'hypocrite eut été démasqué.

Il suffisoit bien cependant, pour lever le charme, de lire sans prévention, entre les livres de cet illuminé, *la Guide spirituelle*, revêtue néanmoins de beaux dehors, qui en couvroient jusqu'à un certain point les abominations. L'homme parfait y est représenté comme ne raisonnant point, comme languissant dans une inattention et une inaction entière. Il ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur lui-même; il ne souhaite et n'appréhende rien ; il ne désire point le salut, il ne craint pas l'enfer ; il oublie ses péchés, et c'est pour lui le plus sûr moyen de les effacer. Il se conforme tellement à la volonté de Dieu, que

[1] Nous devons à la justice de dire que le clergé anglican se montra d'abord fidèle à la loi fondamentale du royaume. La princesse d'Orange, qui étoit fille de Jacques II, ayant envoyé demander sa bénédiction à l'archevêque de Cantorberi : *Quand elle aura obtenu celle de son père*, répondit-il, *je lui donnerai volontiers la mienne.* Cependant, le 11 avril 1689, les deux époux sont couronnés à Westminster par l'évêque de Londres, au refus de ce primat. Seize évêques refusèrent de prêter le serment de fidélité au gouvernement actuel. Leur exemple fut suivi par un très-grand nombre du second ordre, et d'une multitude de seigneurs laïques. On donna le nom de jacobites aux partisans du roi détrôné. Guillaume déchargea sur eux son ressentiment en dépouillant les uns de leurs bénéfices et les autres de leurs charges. Ce fut alors que, pour accorder l'intérêt avec la conscience, on imagina la distinction *de roi de fait* et *de roi de droit.* On consentit de rendre obéissance à Guillaume comme au roi que les représentants de la nation avoient élu : mais on refusa de le reconnoître pour roi légitime, parce que son élection étoit contraire aux lois fondamentales du royaume. ( *V. art de. v. l. d.* )

rien de ce qui se passe en lui-même ne lui fait peine; ni les pensées impures, ni les blasphèmes, ni les révoltes contre la Providence, ni l'incrédulité à l'égard des mystères; en un mot aucune des tentations auxquelles il succombe. Molinos présentoit tout cela comme des moyens dont Dieu se servoit pour purifier une âme, pour lui faire sentir sa misère, et toucher au doigt le mal des passions et des penchants désordonnés. Ainsi l'homme ne seroit pas comptable à Dieu des actions les plus criminelles, parce que son corps pourroit devenir l'instrument du démon, sans que son âme, unie intimément à Dieu, participât à ce qui se passe dans la maison de chair qu'elle habite. La fornication, l'adultère, le désespoir même, péchés horribles pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'état parfait de l'oraison de quiétude, seroient des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs, qui n'en contracteroient aucune souillure. Telle est l'hérésie de quiétistes, semblables à ces gnostiques abominables qui firent tant de tort aux premiers fidèles avec qui on les confondoit, et moins anciennement aux bégards qui furent condamnés par le concile général de Vienne. La postérité croira-t-elle que ces horreurs et ces extravagances se soient renouvelées, même à plusieurs reprises, au point le plus éclairé de notre âge? qu'elles en aient surpris les plus beaux génies et les plus belles âmes? Mais de quoi l'esprit humain n'est-il pas capable, sitôt qu'il perd de vue le flambeau de la foi?

Molinos, dans ses lettres et ses entretiens particuliers, s'expliquoit plus crûment encore que dans sa Guide spirituelle. Il comptoit sur sa renommée et sur ses admirateurs : mais bien des personnes ouvrirent enfin les yeux. Il fut dénoncé; et les protestants eux-mêmes conviennent aujourd'hui qu'il étoit coupable. On l'arrêta dans le palais de l'inquisition, où il logeoit depuis plusieurs années, et on le renferma dans une prison du saint office (1685). Par l'instruction de son procès, qui se fit avec le plus grand soin, on lui trouva beaucoup plus d'erreurs encore qu'on ne lui en attribuoit. Soixante-huit propositions furent censurées, et il en fit abjuration, en habit de pénitent, en présence de toute la cour de Rome et du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prières de ses amis, fit

qu'après l'absolution on ne le condamna qu'à une prison perpétuelle, où en effet il finit ses jours. La sentence de l'inquisition fut confirmée le 20 de novembre 1687, par une bulle qui, outre les soixante-huit propositions, condamnoit tous les ouvrages du coupable ; après quoi il y eut encore trois censures de l'inquisition contre différents écrits de plusieurs quiétistes : tant il est clair qu'il n'est point d'égarements et d'extravagance qui ne puissent faire secte, et nombre de sectaires.

Innocent XI donna la même année une autre bulle, qui ne mérita pas [1] les mêmes applaudissements que la censure du quiétisme. Il y abolissoit les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome. Elles avoient, à la vérité, de grands inconvénients, puisqu'on ne pouvoit arrêter aucun scélérat dans l'étendue, ni même aux environs des hôtels du grand nombre de ministres qu'ont à Rome les têtes couronnées ; aussi les papes Jules III, Pie IV, Grégoire XIII et Sixte V avoient déja publié des bulles contre les mêmes abus : mais on n'y décernoit que des peines temporelles, tant contre ceux qui rechercheroient ces asiles, que contre les juges qui useroient de connivence. Innocent poussa beaucoup plus loin : contre l'avis de la plupart des membres du sacré collége, il déclara excommunié quiconque voudroit se conserver dans la possession des franchises, usant du pouvoir spirituel dans un objet purement temporel [2]. Le roi d'Espagne

[1] Cette bulle *mérita* certainement d'être aussi bien accueillie que la précédente, mais elle n'obtint pas cette justice en France. « Innocent XI, dit Feller, ne montra pas moins de fermeté dans la dispute sur les franchises du quartier des ambassadeurs, qui donnoient lieu à toute sorte d'abus et d'excès : tous les princes, à l'exemple de l'empereur, en approuvèrent l'abolition : Louis XIV seul, par un entêtement peu digne d'un prince sage, s'obstina à vouloir les maintenir aux dépens de la sécurité publique, et envoya à Rome Lavardin de Beaumanoir, qui, avec une troupe de huit cents hommes armés, s'y conduisit en brigand plutôt qu'en ambassadeur. » (*Dictionn., art. Innoc. XI.*)

[2] Nous avons déja fait observer que rien n'étoit plus facile que de trouver du *temporel* partout. Avec cette maniere parlementaire de juger des choses, l'Eglise auroit abusé de son pouvoir en decernant des censures à la suite des monitoires et dans mille autres cas semblables. Ici, il s'agissoit de la justice à exercer contre des coupables, en faveur de la societe: et la justice n'est certainement pas une chose temporelle. Mais en fût-elle une, dans le sens de l'auteur, ne peut-on pas dire que le pape etoit maître chez lui? Il pouvoit donc y user de sa double autorite. En toute cette affaire, il y eut évidemment abus de la force du côté du roi ; bien plus qu'abus de l'autorité spirituelle, du côté du pontife.

Quant à ce que l'auteur dit des motifs de la déférence du roi d'Espagne, il nous

et l'empereur, contents de l'intérêt qu'Innocent, né sujet de la maison d'Autriche, prenoit à leur ligue contre la France, subirent volontiers la loi commune, que reçurent pareillement tous les autres princes, à l'exception de Louis XIV. Pour ce monarque, piqué de la partialité du père commun des fidèles, et de la chaleur avec laquelle il en avoit été contrarié dans l'affaire de la régale, il refusa nettement de rien relâcher de ses prétentions. Ce violent démêlé, comme tant d'autres différends, même entre les plus grands hommes, fut de part et d'autre une affaire d'humeur, plutôt que d'intérêt; car si Louis étoit mécontent d'Innocent pour les raisons qu'on vient d'indiquer, Innocent ne l'étoit pas moins que Louis pour les résolutions prises par le clergé de France dans son assemblée de 1682.

Le monarque envoya le marquis de Lavardin ambassadeur à Rome, avec ordre de maintenir les franchises. A peine fut-il sur les terres du pape, que le légat de Bologne, ainsi que les autres gouverneurs de l'état ecclésiastique, reçut ordre exprès de lui refuser les honneurs d'usage. Dès qu'il fut près de Rome, on défendit aux cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il ne laissa pas de continuer sa route; et son entrée dans la ville eut plutôt l'air d'un triomphe, que d'une entrée d'ambassadeur. Il avoit à sa suite huit cents hommes bien armés, la plupart officiers. Peu de jours après, il demanda audience, et, comme il s'y attendoit bien, on la lui refusa. Une œuvre qui ne devoit qu'édifier, acheva, dans la disposition où étoient les esprits, de les aigrir à un point qui fit craindre les

suffit de remarquer que la ligue d'Augsbourg ne fut signée qu'en 1686, et que l'abolition des franchises avoit eu lieu, pour l'ambassade d'Espagne, *trois ans auparavant* (1683). Elle avoit eu lieu pour celle de Pologne, en 1680; et pour celle d'Angleterre, en 1686. Louis XIV, sur cette mesure de droit et de sagesse, avoit même été l'objet d'égards tous particuliers de la part du Pontife, dont les *instances nouvelles*, dit d'Avrigny, à la mort du duc d'Estrée (1687) *ne furent point écoutées.* Cependant, soit qu'on envisage les franchises comme étant des concessions faites aux souverains dans le moyen âge, soit plutôt qu'on les regarde comme des usurpations ou des restes du pouvoir exercé par eux lors des différentes invasions que Rome avoit subies, il est incontestable qu'elles entravoient le cours de la justice, et qu'ainsi elles étoient contraires au bon ordre et à la sûreté publique. Le pape ici, comme l'avoient fait tant d'autres pontifes ses prédécesseurs, combattoit donc un reste de barbarie, et luttoit contre un monarque absolu, dans l'intérêt de la civilisation.

dernières extrémités. L'ambassadeur ayant fait ses dévotions, la nuit de Noël, dans l'église française de Saint-Louis, dès qu'il fut jour, on vit un placard affiché, portant interdit contre cette église, parce qu'on y avoit admis à la participation des sacrements, Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, excommunié notoire.

Dès le lendemain, l'ambassadeur fit placarder dans toutes les places des protestations contre ce décret, et il ne changea rien à sa conduite. Il continua de paroître dans Rome avec tout l'éclat que pouvoit comporter son caractère, et de visiter les églises quand il en avoit la dévotion, ou tout autre motif. Il prenoit cependant des mesures extraordinaires pour mettre sa personne à couvert des insultes, quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pensât à y attenter. Il avoit plus de monde qu'il n'en falloit pour écraser la soldatesque romaine; et contre les surprises, on faisoit chez lui une garde exacte, et même des rondes fréquentes pendant la nuit; en sorte que son logis avoit plutôt l'air d'une citadelle menacée, que d'un hôtel d'ambassadeur.

Ces nouvelles furent bientôt portées en France. Aussitôt M. de Harlai, procureur général, interjeta un appel comme d'abus de la bulle d'Innocent, non pas au pape mieux informé, qu'il accusoit d'une partialité peu digne du père commun des fidèles, de s'asservir à des gens indignes de sa confiance, et d'avoir des idées fausses de la puissance pontificale, mais au premier concile œcuménique, comme au tribunal infaillible et vraiment souverain tant du chef que des membres de l'Eglise. (Les protestants, dans le principe, n'avoient point parlé autrement.) Il mettoit cette bulle en contraste avec celles des autres papes sur le même objet, où ils s'étoient abstenus sagement des menaces d'excommunication et de toute peine spirituelle. Pour ce qui est du pouvoir temporel du pontife, il y opposoit le pouvoir souverain que les rois de France avoient exercé autrefois dans Rome, et il assuroit que le privilége des franchises ne pouvoit recevoir de diminution que ce que la modération du roi voudroit lui en donner. C'est pourquoi son discours ne fut pas approuvé sur tous les points; on trouva qu'il n'avoit pas assez distingué le fond du droit des papes, d'avec les voies de fait

dont Innocent avoit usé, et qu'il s'étoit donné un air de chicane, en opposant à ce droit constant et de pleine vigueur, les droits surannés et prescrits, s'il en fut jamais, de nos anciens rois.

Le jour suivant, devant la grand'chambre et la tournelle rassemblées, l'avocat général Talon, au nom de tous les gens du roi, appelant de nouveau, dit qu'à peine il étoit croyable qu'Innocent XI eût menacé d'une excommunication qui ne pouvoit donner de scrupule aux consciences même les plus timorées; qu'il est de maxime, qu'il est incontestable que nos rois et leurs officiers ne peuvent encourir aucune censure pour le pur exercice de leurs pouvoirs; que c'est un abus intolérable qu'en une matière évidemment et purement profane, le pape se fût servi des armes spirituelles, qui ne peuvent s'employer que pour le bien des âmes; que cette licence à user de la puissance des clefs pour détruire, devoit être réprimée par l'autorité du concile auquel on avoit recours, quoique d'ailleurs les droits de Sa Majesté ne puissent jamais être la matière d'une controverse sujette à la juridiction ecclésiastique.

Trente-cinq églises cathédrales, demeurées sans pasteurs par l'obstination [1] d'Innocent à refuser des bulles depuis l'assemblée de 1682, formoient un grief trop considérable, pour que l'avocat général ne le touchât point dans son discours. Il proposa les moyens de faire cesser un mal dont le remède étoit

[1] On voit que c'est toujours le pape qui est accusé, et le roi, jamais : c'étoit une liberté gallicane à l'époque où l'auteur écrivoit. Cependant *l'obstination* du monarque n'est-elle pas plus évidente que celle du pontife? Comme elle avoit précédé celle d'Innocent, n'étoit-ce pas à Louis de renoncer à ses impiétements sur les droits de l'Eglise, et à la déclaration qu'il avoit imposée au clergé de France?

L'auteur s'est efforcé aussi d'attenuer le sens et les expressions de l'Avocat général. Car celui-ci proposoit le concile « comme le moyen le plus naturel de réprimer les abus que les *ministres de l'Eglise* ( ce qui vouloit dire le souverain pontife, chef de l'Eglise et Vicaire de Jesus-Christ ) pouvoient faire de leur puissance. » Plus loin il disoit nettement qu'il falloit *se passer du pape*, et rétablir les elections *par le peuple, etc.* Et plus loin encore, le souverain pontife etoit un *fauteur d'heretiques* et un vieillard dont les infirmites *avoient affoibli la tête*. ( Relou'et, t. 2, p. 384.) L'historien qui n'a pas trouvé un mot de blâme pour ce discours, pourroit-il se plaindre si on lui adressoit ces paroles d'Arnauld : *Vous n'êtes donc hardi que contre le pape*, parce que votre fortune ne dépend pas de lui? ( Consid. sur les att. de l'Egl. p. 152.)

si facile, puisqu'avant le concordat, ceux qui étoient élus par le peuple et le clergé, et depuis par les chapitres, en présence d'un commissaire du roi, étoient ordonnés par les métropolitains. Il dit que rien n'empêchoit de rentrer dans cet ancien droit; que le pape refusant d'étendre sa sollicitude pontificale à tant d'églises gémissantes, la dévolution qui se fait en cas de négligence, et du supérieur même à l'inférieur, autorisoit les évêques à donner l'imposition des mains à ceux qui seroient présentés par le roi, dont la nomination avoit eu de tout temps autant ou plus d'effet que l'élection, soit du peuple, soit du clergé; que le pape n'exécutant point le concordat, on n'étoit plus obligé de l'exécuter en France au préjudice des sommes considérables qu'on portoit à Rome pour les provisions des bénéfices. Quelque alarme que l'avocat général crût donner par ce projet à Innocent XI, ce pape ne perdit rien de sa fermeté naturelle, ni de sa tranquillité, persuadé que le roi n'avoit pas moins d'intérêt que lui à maintenir le concordat, où nos rois en effet trouvent aussi-bien leur compte que les papes. Les rois, sans ce traité et sans le concours des papes, fussent-ils parvenus bien aisément à la nomination des évêchés, et de tant d'autres bénéfices ? Eussent-ils trouvé surtout autant de facilité à mettre en commende tant de riches abbayes? Si Louis XIV, l'un des plus absolus et des plus clairvoyants d'entre eux, y eût vu jour, il est à présumer que le concordat, qui a ses charges aussi-bien que ses avantages, ne subsisteroit plus.

Innocent XI fut apparemment plus sensible aux traits suivants, bien capables en effet de blesser un pape jusqu'au vif. « Chose étrange, dit encore l'avocat général, qu'un pape dont le soin principal devroit être de conserver la pureté de la foi, et d'empêcher les progrès des opinions nouvelles, n'ait pas cessé, depuis qu'il est assis sur la chaire de saint Pierre, d'entretenir commerce avec ceux qui s'étoient déclarés publiquement disciples de Jansénius, dont ses prédécesseurs ont condamné la doctrine ! Il les a comblés de ses grâces, il a fait leur éloge, il s'est déclaré leur protecteur; *et cette faction dangereuse qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques et sé-*

*culières qui ne lui étoient pas favorables*, érige aujourd'hui des autels au pape, parce qu'il appuie et fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si la prévoyance et les soins infatigables d'un prince que le ciel a fait naître pour être le défenseur et le bouclier de la foi, n'en avoit arrêté le cours. » Ce reproche sanglant fut suivi d'un autre de même nature; savoir, que ce pape, au lieu de s'appliquer à étouffer le quiétisme dès sa naissance, demeuroit à cet égard dans une espèce de léthargie, souffroit à peine qu'on exécutât la sentence portée contre Molinos, et ne permettoit pas d'informer contre ses partisans.

Ce discours finit par requérir que les gens du roi fussent reçus appelants de la bulle en question, et que Sa Majesté fût suppliée d'user de sa puissance pour maintenir les franchises dans toute leur étendue, de mettre fin aux désordres que produisoit la vacance des évêchés, et de défendre à ses sujets d'envoyer aucun argent à Rome; sur quoi le parlement ne manqua pas de rendre un arrêt, qui fut affiché dans tous les lieux publics.

On juge aisément de l'éclat que fit cette procédure, surtout parmi ceux qu'Innocent XI honoroit de sa protection, si l'on en croit l'avocat général. L'un d'entre eux vraisemblablement dans un écrit français[1], soutient qu'appeler d'une bulle pontificale au futur concile, c'est une illusion manifeste, et une rébellion semblable à celle de Luther et de Calvin. Le langage de ces sortes de zélateurs est bien différent aujourd'hui; mais les principes des novateurs ne tiennent qu'à l'intérêt du moment. Il est vrai qu'appeler au concile contre une constitution dogmatique reçue du corps des pasteurs, c'est un appel évidemment illusoire, puisque c'est exactement la même en tout temps et en toute rencontre. Il est encore vrai qu'avant ces derniers temps, il étoit inouï qu'on eût interjeté aucun appel semblable. Mais la bulle d'Innocent XI n'avoit pour objet qu'une affaire temporelle; et il est bien des exemples d'appels formés en pareils cas, sans cesser d'être catholique, quoiqu'au fond les princes aient d'autres moyens plus canoniques, sans

[1] Justification de la bulle d'Innocent XI.

doute, et non moins efficaces, pour se mettre à couvert des entreprises de la cour de Rome contre les droits naturels de leur couronne.

La rigueur, quand elle est superflue, ne marque et ne produit que l'aigreur. Louis, après avoir mortifié Innocent, en fut chagriné à son tour. Dans la situation où se trouvoit la France, en butte à toutes les puissances germaniques, et à bien d'autres, il étoit du plus grand intérêt pour elle de faire placer le cardinal de Furstemberg qui lui étoit dévoué, sur le siége électoral de Cologne. Pour y réussir, le roi avoit besoin du saint Père, qu'il ne craignoit pas moins de voir à la tête des puissances liguées contre lui ; aussi fit-il bien des démarches, afin de terminer à l'amiable sa querelle avec ce pontife : mais tout fut inutile. Il envoya au pape une personne de confiance, et le pape ne voulut ni la voir, ni l'entendre ; il lui écrivit de sa propre main, et le pape rejeta la lettre sans la vouloir lire. Le roi se plaignit avec menaces de l'injure qui lui étoit faite, et des préventions opiniâtres du pontife, à la partialité duquel il attribuoit les mouvements qui se faisoient alors en Angleterre au préjudice de l'Eglise, aussi-bien que de Jacques II. Innocent se moqua, et de ces plaintes, et de ces menaces, dont il craignoit peu les suites, vu la disposition où il n'ignoroit pas qu'étoient la plupart des puissances de l'Europe à l'égard de la France. En un mot, il fut invinciblement contraire au cardinal de Furstemberg, qui manqua ainsi l'archevêché de Cologne (1688).

Les protestants, aussi-bien que les catholiques, ont publié qu'Innocent XI ne pouvoit ni mieux se venger que par-là du roi de France, ni faire plus de tort à son propre siége. En effet si la nomination du cardinal de Furstemberg, homme de tête et de mérite, avoit eu lieu, les princes d'Allemagne ne se seroient pas déclarés si facilement, ou du moins si généralement contre Louis XIV, et le stadhouder n'auroit osé dégarnir son pays de troupes, pour son expédition d'Angleterre. Bayle dit que la bonne fortune des protestants a voulu qu'en 1688, le siége de Rome fût occupé par un pape, ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop abandonné à la roideur de son caractère, pour profiter des conjonctures au préjudice de ses passions par-

ticulières. Il est certain qu'Innocent XI fut surpris; qu'il ne prévit point les conséquences tant de son obstination que de son dévouement pour la maison d'Autriche. S'il n'étoit pas habile, il étoit assurément homme de bien; mais par-là même d'autant plus facile à surprendre.

Louis XIV fit éclater son ressentiment, et se saisit du comtat, après *que le procureur général eut appelé au concile universel de ce que le pape pourroit faire au préjudice du roi et des droits de sa couronne*[1]. L'archevêque de Paris entreprit de justifier cette procédure, d'abord dans une assemblée des évêques qui se trouvoient dans la capitale, puis dans une autre des curés, et dans une troisième des chefs de chapitres, et des supérieurs de communautés; survint encore un appel de l'université, en conséquence d'un discours que lui fit le procureur général. Ces mouvements et ces fermentations causèrent autant d'alarmes aux zélateurs sincères de l'unité sainte, que d'espoir et de joie à ceux qui ne respiroient que le schisme. Il y avoit tout à craindre, en effet, sous un prince aussi ferme que Louis XIV, si la religion ne l'eût emporté sur tous les autres sentiments : mais il rassura les fidèles, en déclarant avec

[1] Voilà un appel au moins inconséquent, s'il n'est pas ridicule, quand on sait tous les justes reproches qui furent faits par le clergé et les gens du roi aux jansenistes appelant de la même manière. Il ne manquoit plus que de voir un des prelats signataires des 4 articles entreprendre la justification de cette procedure. Ce prelat fut celui de Paris, qui étoit frère ou parent du Procureur général de Harlay. N'eût-il pas mieux fait d'imiter la conduite d'Yves de Chartres dans une circonstance toute semblable? Ce saint et savant évêque disoit, au sujet des reproches qu'on faisoit au pape Pascal II pour les investitures, qu'il *falloit bien se garder d'imiter Chanaan, mais ecrire au souverain pontife* avec franchise et charité, pour qu'il se jugeât lui-même, ou qu'il prît un autre parti. S'il le fait, ajoutoit-il, rendons-en grâces à Dieu... et que toute l'Eglise s'en réjouisse avec nous...; si non, ce n'est pas à nous à juger le souverain Pontife : *Non est nostrum judicare de summo Pontifice* (Ep. 233). On trouve, parmi les œuvres de ce grand évêque, une lettre signée des prelats de toute la province de Sens, et en particulier de Walon ou Galon de Paris, adressée au primat de Lyon *sur le même sujet*. « Nous ne trouvons pas, disent-ils, qu'il nous convienne d'assister à des assemblées où nous ne pouvons condamner ni juger les personnes qu'on accuse (le pape Pascal), parce qu'il est prouvé qu'elles ne sont soumises ni à notre jugement, *ni à celui d'aucun homme*. » Et le primat, dans sa réponse, prend Dieu à temoin qu'il *n'a jamais eu intention de juger le pape*. (Edit. de Paris, 1610). Cette citation suffit pour montrer que l'ancienne église de France avoit une opinion, et tenoit à l'égard du pontife romain une conduite bien différente de celle des prélats de 1682.

la franchise qu'on lui connoissoit, et dans les formes les plus authentiques, qu'il n'entendoit point donner atteinte à l'autorité spirituelle et divine du souverain pontife, ni se soustraire à la religieuse obéissance qui étoit due au vicaire de Jésus-Christ. Indépendamment de sa foi pure et inébranlable, il avoit trop de sens et les vues trop justes, pour se livrer à une vengeance qui auroit encore été plus funeste à lui et à son royaume, qu'à Rome et au pontife romain.

Cependant comme les princes les mieux intentionnés sont souvent entraînés, par le cours des affaires et des intrigues, beaucoup plus loin qu'ils ne prétendoient d'abord, la Providence mit fin à ce violent et périlleux démêlé, en retirant du monde, l'année suivante 1689, le pontife qui ne s'étoit prêté à aucun moyen d'accommodement[1]. Innocent XI mourut le 12 d'août,

[1] Il n'y a personne aujourd'hui qui osât donner raison à Louis XIV pour le fait des franchises. Quant à l'extension de la regale dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, le mot *extension* prouve que c'étoit le roi qui empietoit contre le droit et l'usage où etoient les eglises de ces provinces. S'il vouloit un accommodement, c'etoit donc a lui de s'y prêter, en retirant son edit de 1673. « Veritablement, dit d'Avrigny, il etoit difficile qu'Innocent ecrivît avec moins de vigueur dans la conviction où il etoit qu'on violoit les droits les plus sacres d'un grand nombre d'Eglises, qui ne pouvoient plus attendre de secours que du Vicaire de J.-C. » L'auteur citera Bayle, et nous lui adjoindrons Voltaire, qui dit que *ce pape ne sut pas s'accommoder au temps*. Mais, suivant nous, ce jugement est un eloge pour celui qui est charge de conserver la verité, qui ne doit pas connoitre le changement des âges. Reste donc la declaration des 4 articles, comme sujet de division. Or, de bonne foi, un acte aussi odieux dans son origine, aussi suspect dans le but de ses auteurs, aussi contraire à l'ancienne doctrine de l'Eglise et du clerge de France, aussi injurieux à l'autorité pontificale, devoit-il être reçu par le chef de l'Eglise, conservateur et moderateur des canons, docteur de tout les chretiens, pasteur des brebis comme des agneaux? Etoit-ce au superieur à flechir devant ses inferieurs? Et n'etoit-ce pas a ceux-ci de se soumettre..? Au lieu de favoriser le pouvoir de la force, dont les heritiers et les usurpateurs devoient dépouiller un jour l'eglise de France, et l'asservir en vertu de leur servile declaration, n'etoit-ce pas un devoir pour eux de consulter leur chef, d'obeir à sa voix paternelle, de donner à leurs peuples et au roi l'exemple de la soumission à son jugement? Voici ce que les prelats qui s'etoient precipites, d'un mouvement aveugle, du côté où le roi inclinoit, forcèrent le Vicaire de Jesus-Christ de leur *declarer* : « C'est pourquoi, par... les presentes lettres et en vertu de l'autorité que Dieu tout-puissant nous a donnee, *nous improuvons, annulons et cassons* ce qui a ete fait dans votre assemblee au sujet de l'affaire de la régale *avec tout ce qui en est suivi*, et tout ce qu'on pourroit attenter encore par la suite: et nous déclarons tout cela à perpétuité nul et sans effet. » ( *Bref du* 11 *avril* 1682 ).

dans la soixante-dix-septième année de son âge, et la treizième de son pontificat, durant lequel il donna bien des exemples des écarts où peut tomber un homme de bien qui a plus d'esprit que de savoir, plus d'activité que de discernement, autant de facilité à placer sa confiance, que de répugnance à la révoquer, avec une roideur inflexible dans le caractère, et une rigidité de vertu qui lui montre la gloire de Dieu dans l'exécution de tout ce qu'il a une fois résolu. (Cependant le peuple, à sa mort, l'invoqua comme un saint, et se disputa ses reliques.)

S'il n'est point de pape aussi estimable que celui-ci pour les novateurs de son siècle, c'est qu'il est naturel de régler son estime sur son intérêt. Il n'y a point de mal qu'ils n'aient dit d'Alexandre VII, irréprochable dans ses mœurs, ainsi que des autres papes qui les ont condamnés, et point de louanges qu'ils n'aient prodiguées à Innocent XI, qui n'a publié aucune bulle contre eux. Ce n'est pas toutefois qu'il approuvât leur doctrine; la censure qu'il a faite de leur Nouveau Testament de Mons, et de plusieurs autres productions de même espèce, en est une preuve qui n'en demande point d'autre : mais ils avoient enfin trouvé le secret d'échapper à son zèle, en gagnant quelques personnes qui avoient surpris sa confiance. Ils veulent même persuader qu'il ne tint qu'au docteur Arnaud d'être fait cardinal, et que son humilité seule s'opposa au dessein qu'en avoit fait ce pontife. Quoi qu'il en soit de ce fait, qui n'intéresse que la personne d'un pape, et non pas l'Eglise, c'eût été une chose curieuse de voir conférer la pourpre au plus ardent sectateur des opinions tant de fois déclarées hérétiques par les papes, ainsi que par les évêques. Innocent XI n'eût certainement rien fait qui rendît son pontificat plus célèbre : mais quel genre de célébrité!

Le cardinal Ottoboni, vénitien, fut donné pour successeur à ce pape le 6 d'octobre 1689, et prit le nom d'Alexandre VIII. Un aventurier obscur a donné des mémoires qui l'accusent d'avoir tiré trois millions de France pour acheter les voix du conclave [1]. Il ajoute que la distribution qui s'en fit aux chefs des factions, les toucha tout autrement que l'éloquence du bon

[1] Guerre d'Esp. de Bav. et de Flandre, ou Mém. du marquis d'***.

père Recanati, capucin, qui se tuoit à leur prêcher une impartiale droiture. Il paroît aussi peu de jugement que de vérité dans ces mémoires, ou plutôt dans ces rêveries, dont le plat auteur ignore jusqu'aux circonstances principales des affaires où il dit avoir eu le plus de part. La conduite d'Alexandre VIII est encore une meilleure réfutation de cette calomnie. Quoique Louis XIV se fût relâché sur les franchises, et qu'il eût même rendu le comtat, afin de parvenir à la paix avec le saint Siége[1],

[1] Qu'est-ce que les franchises et le comtat faisoient alors à la question des 4 articles? Absolument rien; nous le voyons encore aujourd'hui. Dans l'obstination à vouloir l'abus qu'on appeloit *franchises*, l'orgueil avoit lutté contre le bon sens, puis avoit cédé enfin aux principes d'ordre et d'équité; et dans l'invasion d'Avignon, la force matérielle avoit usurpé le droit qui tôt ou tard reprend toujours son empire. Ces deux points de la querelle n'ayant été mis en avant qu'après la condamnation des 4 articles par son prédécesseur, Alexandre VIII ne pouvoit regarder leur suppression de la part du roi que comme un redressement des torts qui avoient provoqué les plaintes et la démarche d'Innocent XI. La déclaration et l'extension de la régale étoient maintenues en France, et le bref du 11 avril (1682) n'avoit reçu que des contradictions, qui subsistoient toujours. Alexandre, avec la meilleure volonté de rétablir la paix, ne devoit pas céder au roi les droits des églises, non plus que ceux du saint Siége, ni condamner ce qu'Innocent n'avoit fait qu'en bonne conscience et *conformément au devoir de sa charge*. Tout ce que put faire ce pontife, qui avoit dressé une bulle dès le 4 août 1690 (ainsi qu'elle en porte la date), fut d'en différer la publication et de réitérer ses instances auprès du monarque. Il dicta encore pour ce prince la lettre la plus touchante, étant à son lit de mort. Mais le 30 janvier, 1691, se voyant sur le point de comparoître au tribunal du souverain juge, et, comme il le dit lui-même, *ne voulant pas être trouvé coupable de négligence*, il fit publier cette bulle (*inter multiplices*) en présence de douze cardinaux. Voici un extrait de cette pièce si importante en cette matière.

«... Après avoir entendu un très-grand nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, et après avoir vu les résolutions de plusieurs docteurs en théologie et en droit canon, qui spécialement désignés par nous pour examiner cette cause si majeure, l'ont discutée avec tout le soin possible, et nous en ont mis tout le détail sous les yeux; et marchant sur les traces d'Innocent XI notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, qui... a *improuvé, annulé* et *cassé* tout ce qui s'étoit fait en ladite assemblée, dans l'affaire de la régale, *avec tout ce qui s'en est suivi*; Voulant en outre qu'on regarde comme bien spécifiés ici les actes de l'assemblée de 1682, tant en ce qui concerne l'extension du droit de régale, qu'en ce qui touche la *déclaration sur la puissance ecclésiastique* de même que tous les mandats, arrêts, édits, etc. Nous déclarons, après une mûre délibération et en vertu de la plénitude de l'autorité apostolique, que *toutes les choses et chacune des choses qui ont été faites dans la susdite assemblée du clergé de France de* 1682, tant touchant l'extension du droit de régale, que *touchant la déclaration sur la puissance ecclésiastique et les quatre propositions qu'elle contient*, avec tous les mandats, arrêts, édits, etc..... ont été de plein droit *nulles, invalides, illusoires, pleinement et entièrement destituées de*

le nouveau pape condamna les quatre fameux articles du clergé de France, et, comme son prédécesseur, il refusa obstinément des bulles aux prélats qui avoient été de l'assemblée de 1682.

Le pape Alexandre condamna aussi l'erreur du péché philosophique, c'est-à-dire, l'opinion de ceux qui soutiendroient qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumières de la conscience, et qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entièrement Dieu, ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avoit dénoncé au saint Siége, comme tiré d'une thèse soutenue au collége des jésuites de Dijon, et avec sa bienveillance accoutumée pour ces pères, comme un point capital de la doctrine des jésuites; encore la dénonciation se fit-elle trois ans après que la thèse avoit été soutenue, lorsque cet acte obscur étoit tombé dans l'oubli, et que personne n'y pensoit plus. L'auteur de la thèse, il est vrai, s'étoit exprimé d'une manière inexacte ou insuffisante, usant de termes qui sembloient assurer, comme une chose positive et absolue, ce qu'il n'entendoit que dans le sens conditionnel, c'est-à-dire, que s'il se commettoit des péchés purement philosophiques, ils ne seroient point des offenses de Dieu, mais qu'il étoit impossible d'ignorer Dieu, au point d'en pouvoir commettre. C'étoit alors la manie des écoles de traiter ces vaines spéculations, qui ont toujours mille inconvénients. Du reste, ce théologien montra par les cahiers d'où la thèse dénoncée avoit été prise, que loin d'enseigner qu'il y

*force et d'effet dès le principe, qu'elles le sont encore et le seront à perpétuité, et que personne n'est tenu de les observer ou d'observer quelques-unes d'elles, fussent-elles même munies du sceau du serment.* Nous déclarons encore qu'on doit les regarder comme non avenues, et comme si elles n'avoient jamais existé : et néanmoins, pour plus grande précaution, et pour autant que de besoin, de notre propre mouvement, de science certaine, après une mûre délibération, et en vertu de la plénitude de notre pouvoir, *nous improuvons, cassons, invalidons, annulons et dépouillons pleinement* et entièrement de toute force et effet *les actes et dispositions susdits*, et toutes les autres choses susmentionnées, et *nous protestons devant Dieu contre elles, et de leur nullité...»*

Nous croyons devoir faire observer que l'auteur, qui nous a donné si fréquemment des extraits de réquisitoires et d'arrêts des parlements, n'a pas cité un seul mot de cette bulle ; et qu'il a déjà usé de cette discrétion, *volontaire ou forcée*, pour le bref d'Innocent XI.

eût effectivement des péchés philosophiques dont Dieu ne fût pas offense, il avoit réfuté cette proposition comme une erreur pernicieuse (1690).

Sa compagnie fit voir d'ailleurs, non-seulement que l'erreur du péché philosophique n'avoit jamais été enseignée par aucun de ses auteurs, mais qu'elle ne pouvoit être l'erreur de la société, parce qu'elle est incompatible avec les principes ordinaires de son école. En effet, la plupart de ses théologiens posent pour un fait constant, qu'il n'est point de barbares si sauvages et si bouchés, qu'ils ignorent la divinité d'une manière invincible. Si quelques auteurs admettent la possibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques sauvages des plus stupides, ils soutiennent que pour qu'une action mérite l'enfer, il n'est pas nécessaire que celui qui la commet sache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il suffit d'agir pour cela contre les lumières de la raison et la voix de la conscience. Ils tiennent que les pécheurs d'habitude et les endurcis sont encore moins excusables que les barbares, parce que leur oubli de Dieu, quel qu'il puisse être quand ils pèchent, est l'effet de leurs désordres : il a sa source dans une volonté libre, puisque c'est à force de pécher volontairement qu'ils en sont venus à cet aveuglement funeste, et par conséquent il ne sauroit empêcher que tous leurs crimes ne leur soient imputés justement.

Malgré de si claires défenses, Arnaud et ses amis n'en continuèrent pas moins leur poursuite. Tandis que lui-même combattoit en prose le fantôme qu'il s'étoit forgé, tel qu'il le lui falloit pour en tirer avantage, de petits poëtes gagés glapissoient en rimes et en chansons. Les laquais, les cuisinières, les crocheteurs les répétoient dans les rues et dans les carrefours, contribuant en leur manière au triomphe du grave augustinien, à qui, pour en revenir au ton sérieux que mérite la chose, toute cette affaire ne fit pas honneur dans l'esprit des personnes honnêtes. Elles n'y virent qu'avec mépris ou pitié, la haine et la passion portées jusqu'au ridicule. Ce qu'il y eut de plus maladroit dans sa fougue, c'est qu'en dénonçant une hérésie chimérique, il en établit de réelles et de manifestes [2]. Il qualifia d'er-

[1] Lettre à l'auteur du libelle intit. Nouv. Hérésie. — [2] Ibid.

reur la contradictoire de l'assertion capitale de Calvin et de Jansénius, tout anathématisés qu'avoient déjà été ses propres écrits à ce sujet ; savoir, que Dieu ne fait jamais de commandements aux hommes, sans leur donner le pouvoir de les accomplir, et qu'il y auroit de l'injustice à les punir pour des fautes qu'il leur seroit impossible d'éviter.

Les faux dénonciateurs furent dénoncés à leur tour, ou plutôt la dénonciation qui s'étoit faite contre eux quatorze ans auparavant, fut enfin justifiée, en 1690, par une condamnation canonique des erreurs qu'ils continuoient à répandre. Pour remettre le lecteur sur les voies de cette affaire, il faut la reprendre de plus haut. Dès le pontificat de Clément X, l'archevêque de Malines, et d'autres catholiques des Pays-Bas, avoient député vers ce pape pour le prier de remédier au mal que les nouvelles opinions causoient dans l'université de Louvain. Clément X étant mort peu après l'arrivée des députés, les prétendus augustiniens pensèrent alors à se défendre, pleins d'espoir dans les protecteurs qu'ils se flattoient de trouver auprès de son successeur Innocent : mais comme il leur importoit d'abord de marcher par des voies détournées, ils dressèrent une contre-batterie pour mettre leurs agresseurs eux-mêmes sur la défensive. A cet effet, ils recueillirent de leur côté un grand nombre de propositions en matière de morale, et en demandèrent la condamnation. Leur stratagème étoit si visible, qu'au premier bruit de leur procédé, comme on l'a vu en son lieu, le confesseur du nouveau pape dit sans ménagement : Voilà des gens qu'une intrigue pleine de malice amène ici pour rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Ils réussirent néanmoins à faire censurer soixante-cinq de ces propositions avec d'autant plus de facilité, que dans ce grand nombre il y en avoit peu, et peut-être point du tout, qui eussent jamais été enseignées dans aucune école.

Cependant le commissaire autorisé de la procuration de plus de cinquante des principaux docteurs séculiers et réguliers des Pays-Bas, présenta la liste de trente-une propositions dénoncées par les catholiques à Innocent lui-même, qui nomma quatre théologiens pour examiner, avant toute chose, si elles n'avoient point été fabriquées, ou du moins falsifiées. L'inconvénient où

il venoit de tomber lui faisoit craindre un désagrément semblable. Les livres et les thèses d'où l'on avoit extrait ces propositions, furent produits; les théologiens furent nommés au nombre de huit, pour en dire leur sentiment au saint Père et au sacré collége. On fit l'examen qui doit diriger la qualification, et la qualification même se commença : mais tout cela se fit avec une lenteur qui, jointe aux affaires occasionées, entre autres choses, par la condamnation du quiétisme, traîna jusqu'à la maladie qui emporta ce pontife. C'est ce qui fait toucher au doigt la fausseté de ce qu'ont avancé différents écrivains du parti, savoir qu'Innocent XI s'étoit toujours opposé à la publication de la censure qui avoit été portée plusieurs années avant sa mort. Mais combien d'autres faits notoirement faux, qui n'ont point d'autres fondements que leur parole !

Alexandre VIII avoit été l'un des juges lorsqu'il n'étoit que cardinal, et il savoit parfaitement les avis des théologiens, qui tous alloient à la censure, à l'exception du seul Ricci, étroitement lié avec les prétendus disciples de saint Augustin. Ainsi la censure suivit de près son exaltation. Le pape y proscrit les trente-une propositions, comme scandaleuses, schismatiques et hérétiques respectivement, avec défense de les enseigner, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, et réservée au saint Siége. Parmi ces propositions, il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux suites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du rédempteur, et à la sainteté même de Jésus-Christ, à la grâce suffisante, au baptême, à l'ordre, à la pénitence, à l'usage de la communion, à l'absolution reçue des religieux mendiants, au culte de la sainte Vierge, aux justes bornes de l'autorité de saint Augustin, et à la bulle *In eminenti* donnée par Urbain VIII contre Jansénius.

Et pour entrer dans quelques détails capables d'instruire, on condamne ceux qui tiennent, avec la première proposition, que pour démériter, il suffit de la liberté par laquelle le péché a été libre dans sa cause, c'est-à-dire, dans la volonté d'Adam; ceux qui veulent, selon la seconde, que l'ignorance invincible du droit naturel, s'il y en a une, n'excuse pas de péché mortel, et selon la troisième, qu'il ne soit pas permis de suivre l'opinion même la plus probable d'entre celles qui le sont vérita-

blement, que le sauveur (c'est la quatrième, la cinquième et la sixième) s'est immolé pour les seuls fidèles, en sorte que la volonté des autres hommes est destituée de toute grâce suffisante. A quoi l'auteur de cette assertion, mettant par l'ironie le comble à l'impiété, ajoute que cette grâce est plus pernicieuse qu'utile, et que loin de la demander à Dieu, nous devons plutôt le prier qu'il nous en délivre. Par la septième, et les suivantes jusqu'à la quinzième, il est dit que tout acte de la volonté fait avec délibération, est, ou amour de Dieu, ou amour criminel du monde; d'où il suit qu'un infidèle pèche dans toutes ses actions, que c'est un péché nouveau de ne haïr le péché que pour sa laideur; qu'il y a même du mal à le détester et à faire le bien dans la seule vue de gagner le ciel; en un mot, que tout ce qui ne part point d'une foi qui opère par la charité, est un péché véritable.

La seizième proposition censurée, porte que l'ordre de satisfaire pour les péchés avant d'en être absous, n'est pas un simple réglement de discipline ecclésiastique, mais une ordonnance de Jésus-Christ fondée sur la nature des choses. L'audace est poussée plus loin dans la dix-septième et la dix-huitième; on y dit que la pratique d'absoudre aussitôt après la confession, renverse l'ordre de la pénitence, et que l'Eglise tient pour un abus la coutume moderne concernant l'administration de ce sacrement. La dix-neuvième portant atteinte jusqu'à la grâce du baptême, ajoute que l'homme doit faire pénitence durant toute sa vie pour le péché originel. La vingtième et la vingt-unième invitant à calomnier des corps entiers de religieux, portent que les confessions qu'on leur fait sont invalides, ou même sacriléges, et qu'on a droit de soupçonner ceux qui vivent d'aumônes, d'imposer des pénitences trop légères, en vue des secours temporels qu'ils attendent. Selon la vingt-deuxième et la vingt-troisième, il faut regarder comme des sacriléges ceux qui prétendent avoir droit à la communion avant qu'ils aient fait une pénitence proportionnée à leurs fautes, et on doit l'interdire à ceux qui n'ont pas encore un amour de Dieu sans aucun mélange. On trouve dans la vingt-cinquième, et la vingt-sixième, une confirmation bien convaincante de ce qu'on a si souvent expérimenté, que les ennemis de la foi d'un Dieu fait homme, le sont toujours de sa mère. On ne rougit pas d'y

avancer que les louanges données communément à Marie sont vaines : mais ces blasphémateurs prouvant au même lieu que leur impiété à l'égard de la mère, s'étend à la personne même du fils, ajoutent que l'offrande faite par Marie le jour de sa purification, marque non-seulement qu'elle avoit besoin d'être purifiée ; mais, ô comble de l'étourdissement ou de l'irréligion ! que son fils, que le saint des saints avoit eu part à la tache qu'elle avoit contractée. La trentième proposition établit pour principe, que quand une doctrine est clairement établie dans saint Augustin, on la peut soutenir sans égard à aucune bulle des papes. La trente-unième enfin assure que la bulle *In eminenti* est subreptice.

Nous passons sous silence quelques-autres de ces propositions, parce qu'elles n'ont pas trait aux erreurs qu'il importe spécialement de reconnoître dans les écrivains parjures, qui, après tant d'abjurations, ne continuoient pas seulement à professer et à répandre les erreurs condamnées dans Jansénius, mais qui renchérissoient sur elles par des excès qu'on ne croiroit point, si on ne les avoit pas sous les yeux. C'est avec cette bonne foi qu'ils ne cessoient de crier que le jansénisme étoit une chimère, et que les foudres du Vatican ne tomboient que sur un fantôme. Rome s'étoit assurée avec toute la circonspection que demandoient les circonstances, que les trente-une propositions étoient extraites fidèlement de leurs écrits. On en lisoit, et l'on en peut lire encore la plus grande partie dans les ouvrages d'Arnaud, principalement dans l'écrit donné sous le titre baroque de *Pentalogus Diaphoricus*.

Du reste la chaleur avec laquelle ils les défendirent, et leurs emportements contre le décret qui les condamnoit, prouvèrent jusqu'à la démonstration qu'ils en étoient les auteurs. C'est le scandale de la cour de Rome, dit le père Gerberon en parlant de ce décret, c'est la honte du saint office, et la confusion du pontificat d'Alexandre VIII [1]. C'est le triomphe des docteurs relâchés, ajoute le fameux bachelier Ligny, qui dit ne rien comprendre à ces décisions de la grâce suffisante, et qu'il n'est

[1] Crit. des préjug. de Jurieu, 2.e entretien d'un abbé et d'un jésuite. Lett. au faux Arn. du 1 Février 1691. Ibid. lettre du 2 février 1691.

personne du bon parti à Douay qui n'en ait été surpris. « Etrange catastrophe, s'écrie un autre de ces déclamateurs, étrange catastrophe! Lorsque nous nous flattions que Rome favorisoit le parti de la vérité et de la justice, un foudre sorti du Vatican venoit fondre sur nous, s'il ne s'étoit heureusement éclaté contre les Alpes. Quel scandale et quelle frayeur pour de jeunes gens non encore accoutumés à de pareils tonnerres! Tout le bon parti est dans une consternation incroyable. » En effet, le chagrin du parti alla jusqu'à regarder le pape comme un excommunié. Vous n'êtes pas le seul, dit du Vaucel, sous le nom de Valloni, dans une lettre au père Quesnel [1], vous n'êtes pas le seul qui traitez en excommunié le pape défunt. Je n'ai pu me résoudre à aller à aucun des neuf services qu'on a faits pour lui à Saint-Pierre, et je ne saurois me souvenir de lui à l'autel.

La désolation fut grande, surtout dans les Pays-Bas, où les principaux tenants français du parti s'étoient choisi un refuge. Elle n'y étoit cependant pas générale. Ce fut au contraire dans ces conjonctures que l'université de Douay révoqua, ou du moins corrigea la censure qu'elle avoit faite autrefois, de concert avec celle de Louvain, contre les sentiments du père Lessius sur la grâce et la liberté [2]. Elle voyoit avec douleur tirer de cette censure des conséquences contraires aux dernières décisions de l'Eglise, quand le père Quesnel voulant ranimer entre la faculté et les jésuites une animosité qui ne pouvoit être avantageuse qu'à sa secte, publia, sous le nom du bachelier Gery, l'apologie historique des deux censures de Douay et de Louvain. Les docteurs de Douay, qui pénétrèrent sans peine les vues de l'apologiste, condamnèrent d'abord son ouvrage par un décret de toute la faculté.

Cette école ensuite, par une droiture et une générosité rare dans les corps savants, résolut de fermer à jamais la bouche aux novateurs, qui opposoient son ancienne censure à l'aversion qu'elle témoignoit de leurs nouveautés [3]. Après avoir observé qu'ils en inféroient que les justes mêmes n'ont pas le pou-

[1] Lettre du 17 mars 1691. — [2] Epist. Decani S. F. Th. Duac. ad Fulgent. pag. 36. Verit. et Æquit. propugnat., pag. 22. — [3] Decret. Facult. Duac. adv. Apol. D. Gery, die 21 Januar. 1690.

voir d'observer tous les préceptes, que Jésus-Christ est mort pour les prédestinés seuls, et qu'il n'y a point d'autre grâce pour l'état présent que la grâce efficace. Pourquoi, dit-elle, s'attacher opiniâtrément à une censure, d'où l'on infère clairement des dogmes si horribles[1]? Il y a bien des choses à corriger dans cette pièce, depuis la première assertion jusqu'à la vingtième, sur la possibilité des commandements, sur la prière et la mort de Jésus-Christ, sur la volonté qu'à Dieu de sauver les hommes. Que nos anciens aient erré, ou parlé avec peu de circonspection, c'est le propre de l'humanité : ils cherchoient dans la simplicité de leurs cœurs des vérités qui n'étoient pas encore développées, et ils étoient disposés à se départir de leurs sentiments aussitôt que le saint Siége les auroit proscrits. »

On alléguoit à cette faculté, qu'Estius et Sylvius, deux de ses plus célèbres docteurs, avoient tenu la doctrine qu'établissoit la censure : mais cette sage école, loin de canoniser les égarements de ceux même de ses membres qui lui avoient fait le plus d'honneur, passa condamnation sur leurs erreurs, en excusant leur personne. « Il se trouve, dit-elle ingénument, dans les ouvrages d'Estius et de Sylvius, des opinions qui méritent d'être corrigées, pour ne rien dire de plus. Aussi l'un des plus habiles docteurs de Louvain, poursuit-elle, le savant Steyaert avertit le public qu'il faut lire Estius avec précaution; et c'est pareillement l'avis de tous les théologiens sensés. Quant à Sylvius, ajoute-t-elle, comme il a survécu à Jansénius, il a donné des preuves, et de son aversion pour les nouveautés de cet évêque, et de son zèle pour la pureté de la foi. Entre autres monuments de sa soumission sincère aux décisions apostoliques, il a composé avec ses collègues une lettre très-forte, adressée à l'archiduc Léopold, contre la doctrine de Jansénius; sur quoi les théologiens lovanistes ayant député à Douay pour y faire entendre que leur faculté ne levoit l'étendard que pour la défense de saint Augustin, il leur fit cette réponse, bien digne du grand Sylvius : Vous êtes prêts à combattre pour l'Augustin d'Ypres, et nous pour l'Augustin d'Hippone, dont la véritable doctrine est celle du saint Siége, et nous sommes déterminés à

[1] Censura Facult. Duac. 22 Augusti 1722.

combattre pour elle jusqu'au dernier soupir. Cependant, disent encore les docteurs de Douay, comme les œuvres de Sylvius ont été mises au jour avant les troubles du jansénisme, il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve des opinions trop dures et qui ont besoin d'être corrigées. »

Alexandre VIII, vieillard presque octogénaire lorsqu'il fut élu pape, n'avoit pas occupé le siége apostolique seize mois entiers, quand il mourut le premier jour de février 1691. On l'accuse d'avoir rendu au népotisme la vigueur que lui avoit ôtée, au moins par son exemple, le pape Innocent XI, qui, du reste, avoit trouvé des obstacles insurmontables à la publication d'une bulle qui l'abolissoit dans les formes canoniques : mais le pieux et zélé cardinal Pignatelli, qui, sous le nom d'Innocent XII, succéda au pape Alexandre le 12 juillet 1691, exécuta heureusement, dès l'année suivante, le projet d'Innocent XI. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus efficace fut l'attrait de ses vertus, aussi engageantes qu'éminentes et pures, il fit souscrire par tout le sacré collége une bulle authentique qui ôtoit toute distinction extraordinaire aux neveux des papes, avec obligation aux cardinaux présents et futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, et à tout pape d'en faire de même. Fidèle à ses principes durant tout son pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il n'appeloit pas en vain ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avoient que trop souvent prodigués à leurs proches.

Il avoit toujours joui d'une haute réputation de vertu ; et les Romains firent de grandes réjouissances aussitôt qu'ils apprirent son élection ; sur quoi le vallon français, l'abbé Valloni ou du Vaucel, qui faisoit toujours à Rome les affaires des jansénistes, s'égaya lui et ses amis à sa manière accoutumée. Le lendemain de l'élection, il écrivit en France [1], qu'on disoit à Rome, sans doute parmi les plaisants du parti, que l'infaillibilité *se trouvoit dans la marmite* ; faisant une fade allusion à des espèces de marmites qu'ont pour armes les Pignatelli. Il n'est pas difficile de reconnoître ici le ton du blasphémateur Fra-Paolo, qui faisoit porter de Rome à Trente le Saint-Esprit

[1] Causa Quesn. art. 14, q. 2.

*en valise*. L'austère Quesnel trouva néanmoins cette saillie, sinon grave ou fine, au moins innocente et tout-à-fait réjouissante [1].

Le public, peu de temps après, eut à rire à leurs dépens. Il y avoit encore dans l'université de Douay quelques membres gangrenés radicalement, qui n'ayant abjuré que de bouche les nouveautés proscrites, continuoient à les inspirer aux jeunes étudiants : mais ils procédoient avec beaucoup de circonspection, et ne cessoient pas de publier que le jansénisme étoit un fantôme, et n'existoit que dans les cerveaux blessés [2]. Un docteur de Douay, dans la vue de les démasquer aux yeux du public, usa du stratagème suivant, qu'on ne sauroit néanmoins excuser de supercherie : mais la Providence eut des vues utiles à l'Eglise, en permettant ces effets d'un zèle peu réglé. Ce docteur écrivit à l'abbé de Ligny, célèbre à jamais par cette aventure, une lettre signée précisément A. A. Ni l'écriture, ni le cachet d'Antoine Arnaud, qu'on vouloit néanmoins désigner par ces lettres initiales de son nom, n'étoient contrefaits. En un mot, le piége étoit si visible, qu'il n'y avoit qu'un homme trahi par sa vanité qui pût y être pris : mais Ligny, jeune, inconsidéré, prévenu de son mérite, sensible aux louanges, et fort crédule sur cet article, ne pouvoit qu'être la dupe de ceux qui l'attaqueroient par cet endroit. D'ailleurs il jouissoit dans le parti d'une considération fort extraordinaire pour un simple bachelier, et il ne désiroit rien plus passionnément que d'y parvenir au premier degré d'importance. La lettre du personnage A. A. ne pouvoit être ni plus flatteuse, ni plus tendre. Il appeloit le bachelier, son cher fils, et le félicitoit sur son zèle à défendre la bonne doctrine.

On croit aisément ce qu'on souhaite. Ligny ne voyant rien de plus glorieux que d'être recherché par un chef de parti qui tenoit depuis si long-temps contre toutes les puissances, ne douta point que la signature A. A. ne fût celle du fameux Antoine Arnaud retiré depuis dix ans dans les Pays-Bas. Cette pensée absorba toutes les autres ; il n'envisagea que la distinc-

[1] Anatom. de la Sentence contre le P. Quesn. p. 261. — [2] Mém. du P. d'Avrigni, tom. III, p. 351 et suiv.

tion qu'on faisoit de lui, et le rôle important qu'elle alloit lui faire jouer. Il a publié néanmoins qu'il avoit d'abord douté s'il répondroit à *cette maudite lettre*, et qu'il avoit eu quelque soupçon de ce qui n'étoit que trop véritable. Le doute et le soupçon furent donc bien légers, puisqu'il fit comme s'il n'en avoit point. Il répondit sur-le-champ à l'adresse qu'on lui avoit donnée : sa joie, sa reconnoissance, son dévouement, sa tendresse, éclatoient avec transport dans toute sa réponse.

Il falloit d'autres acteurs, avec le bachelier, pour jouer cette farce : Gilbert, Laleu, Rivette, professeurs royaux à Douay, et Malpaix, chanoine de la même ville, tous confidents de Ligny, parurent propres à monter avec lui sur la scène des dupes. L'Arnaud figuré par A. A. leur écrit ; ils répondent : on réitère de part et d'autre ; l'amitié se met de la partie, la correspondance devient des plus intéressantes, et jamais commerce de lettres ne fit réciproquement plus de plaisir. Il est doux de répandre son cœur dans le sein d'un homme qu'on regarde comme son maître et son ami, comme son guide et son père. L'Arnaud simulé étoit tout cela pour le reste des acteurs. « J'ai autant de vénération, lui dit l'un d'entr'eux [1], Dieu sait que je ne mens point ! j'ai autant de vénération pour toutes les vérités que vous défendez si généreusement, qu'en avoit Timothée pour l'apôtre saint Paul. Je suis prêt, lui dit un autre [2], à faire et à souffrir toutes choses, même à me retirer d'ici, à me travestir, à demeurer inconnu en quelque endroit de la campagne près ou loin de vous, comme vous le trouverez bon pour le bien de l'Eglise. » Un dévouement si parfait eût sans doute attendri le véritable Arnaud ; celui qui en avoit pris le masque ne fit apparemment qu'en rire : mais il vouloit quelque chose de plus, et la partie étoit trop bien liée pour douter d'un plein succès.

Il composa une thèse telle que Port-Royal l'auroit pu dresser, et l'envoya à Douay, avec une lettre portant qu'elle avoit été soutenue à Malines, dont l'archevêque, asservi aux jésuites, vouloit la faire censurer ; mais que ce prélat n'en oseroit rien faire, quand il verroit le nombre et le poids des ap-

[1] Letre de Ligny, du 6 Août 1690. — [2] Lettre de Gilbert, du 24 octobre 1690.

probations qu'on ramassoit en faveur de cette pièce. Ligny, à qui l'on s'étoit adressé, communiqua sa lettre à ses consorts, et renvoya la thèse signée d'eux et de lui-même, toutefois avec des explications sur quelques articles, par lesquels ils craignoient de se compromettre. Ils ne manquèrent pas de motiver leur réserve : c'est qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, s'expliquer d'une manière plus absolue, sans donner aux ennemis de la grâce sujet de les accuser, au moins de contradiction, parce qu'ils s'étoient vus contraints de souscrire un écrit où la grâce efficace et la suffisante étoient expliquées à la façon des thomistes. Véritablement ils ne pensoient pas comme cette école, dont la grâce suffisante n'étoit pour eux qu'une pure sottise; mais ils jugeoient nécessaire d'en emprunter les expressions pour mieux envelopper leurs sentiments, et ne pas donner prise à leurs ennemis avant le temps propre à prendre l'essor. D'ailleurs comme la thèse, qu'ils reconnoissoient pour très-exacte et très-orthodoxe, sembloit néanmoins assez dure pour ceux qui n'étoient accoutumés qu'au langage des écoles, il leur avoit paru convenable d'apporter les explications les plus propres à en empêcher la censure. C'est ainsi que par plusieurs lettres, ils excusoient humblement la liberté qu'ils avoient prise de faire quelques remarques sur la thèse dont on leur demandoit l'approbation.

Quoique ces lettres équivalussent à une signature pure et simple, le faux Arnaud en voulut une strictement telle, et fit passer, en la demandant, un nouvel exemplaire de la thèse. La docilité fut entière : on lui renvoya la thèse signée purement et simplement, et les signatures étoient même légalisées par-devant notaire. Elle contenoit sept articles, dont voici la substance : Que la grâce efficace ne soit donnée ni toujours, ni à tous les hommes, c'est ce qu'on prouve tant par le consentement de tous les théologiens, que par l'expérience de tous les pécheurs, et que cette grâce soit nécessaire, afin que l'homme ait un pouvoir vraiment et proprement dit de faire le bien, c'est de quoi tombent d'accord tous ceux qui sont instruits de la tradition et de la doctrine des Pères. Ceux qui admettent la grâce suffisante pour l'état où nous sommes, s'éloignent infiniment de la pensée de saint Augustin, qui ne reconnoît point

d'autre grâce que celle qui est efficace. Le grâce suffisante, au sens des thomistes, paroît moins mauvaise, parce qu'elle renferme une expression qui en exclut la suffisance, et que dans ces temps orageux, elle est fort propre à cacher les mystères de la grâce évangélique. De ce que le péché philosophique est condamnable, l'ignorance, au moins du droit naturel, n'excuse pas de péché. Il est conforme aux principes de saint Augustin de nier absolument que depuis le péché du premier homme, on ait eu cette sorte de liberté, qui consiste dans l'indifférence de la volonté à se déterminer pour ou contre, selon qu'il lui plaît, et dans un pouvoir d'agir ou de n'agir pas, qui soit dégagé de tout empêchement. Lorsqu'il est question de l'état présent, nous rejetons la nécessité qui s'appelle de nature, et qui emporte l'immutabilité ; pour ce qui est de toute autre nécessité, rien ne doit empêcher de l'admettre avec saint Augustin.

Si la doctrine de cette thèse est, comme on le voit clairement, le pur jansénisme, il étoit clair aussi que le jansénisme n'étoit pas un fantôme, puisque les dupes de Douay attestèrent eux-mêmes en mille manières, que telle étoit la croyance de leur parti. Outre la signature de la thèse, ils confirmèrent par des lettres multipliées la confession qu'ils y avoient faite [1]. « Je suis persuadé, dit Ligny, que les papes ont manqué en condamnant Jansénius. M. l'évêque d'Ypres, ajoute-t-il par une autre lettre, a été condamné par une faction de bande molinienne, et il n'a jamais tenu d'autre doctrine sur la grâce que celle de saint Augustin ...... Les papes n'ont jamais donné de marque plus évidente de leur faillibilité, que dans la condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius. Vous avez démêlé, écrivit le docteur Gilbert, la doctrine évangélique sur la grâce de Jésus-Christ, de la blessure que lui a faite Alexandre VIII par sa constitution, dont la plaie n'est pas encore bien fermée. »

Il y avoit un an que duroit cette pièce, quand le faux Arnaud, muni de toutes les preuves qu'il avoit désirées, en vint au dénoûment par la scène de toutes la plus comique. De-

[1] Lettres du 1.er et du 23 novembre 1690.

puis quelque temps, il flattoit son cher fils de l'espoir d'un établissement très-avantageux en France auprès d'un saint évêque, qui ne pensoit, lui disoit-il, qui ne parloit, qui n'écrivoit que par saint Augustin. Enfin il lui manda qu'il étoit temps de partir; qu'il pouvoit en toute confiance envoyer ce qu'il avoit de livres, de lettres et de papiers plus précieux, à une auberge qu'il lui indiquoit à Valenciennes, et qu'on les lui feroit tenir par une voie très-sûre chez le saint évêque. Jamais il n'y eut d'enfant plus docile ni plus simple assurément que Ligny. Il fait son paquet, l'envoie au lieu indiqué, d'où l'on eut soin de le retirer bien vite, et il dispose tout pour son voyage. On lui mande ensuite qu'il faut partir sans délai; on lui marque sa route, et on lui recommande surtout de voyager commodément, puisqu'on doit le rembourser de ses frais. Comme rien ne pouvoit faire plus de plaisir à ce tendre fils, que d'embrasser enfin son cher père, on l'assura qu'il le trouveroit à Carcassonne, ville voisine de la terre heureuse qu'on lui promettoit, et dont le nom étoit toujours un mystère. Le voyage étoit long, et le mystère encore plus suspect : mais Ligny étoit armé d'un courage et d'une docilité à toute épreuve. D'ailleurs le terme du voyage lui présentoit des douceurs qui faisoient disparoître toutes les fatigues et les inquiétudes.

Il devoit descendre à Carcassonne chez le doyen de la cathédrale pour qui on lui avoit donné une lettre; et l'abbé de Valle-Dieu, c'est ainsi que son père lui avoit appris qu'on le nommoit dans ce pays-là, au lieu qu'il s'appeloit Sainte-Croix en Flandre, et Puis-Laurent à Paris; et son cher père, sous le nom de Valle-Dieu, devoit le venir prendre chez le doyen, pour le conduire au saint évêque du voisinage, qui l'attendoit avec impatience. Le bachelier fait argent de ses meubles, comme désormais inutiles, fait ses tendres adieux à ses amis, sans toutefois leur faire part de son secret, soutient avec une confiance inébranlable la longueur du voyage de Douay à Carcassonne, et va débarquer, avec la même sécurité, chez le doyen de cette cathédrale. Il présenta aussitôt sa lettre de créance, qui étoit conçue en ces termes : « Monsieur, voici l'ecclésiastique qui vient de si loin au service de notre saint

évêque. Pour trouver un homme de son mérite, de sa vertu et de son érudition, ce ne seroit pas trop faire que de l'aller chercher au bout du monde. Il est capitalement ennemi des jésuites; il est réformé autant qu'on puisse l'être : les cinq propositions de Jansénius le gênent peu; il sait que ce saint prélat a été condamné par une cabale; en un mot, c'est un homme capable de mettre tout un diocèse dans les sentiments de M. Pavillon de sainte mémoire. Donnez-lui, je vous prie, logement chez vous, et tout l'argent dont il aura besoin, jusqu'à ce que je vienne le prendre en carrosse pour le rendre à son terme. Je suis parfaitement, etc. Sainte-Croix. »

On peut imaginer quelle fut la surprise du doyen, qui n'entroit pour rien dans ces jeux. Celle du pèlerin fut encore plus grande. L'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins fâcheux. Il reconnut enfin, mais un peu tard, qu'il étoit joué. Malgré toute sa douleur, il fallut suspendre ses larmes, et penser incessamment au retour. Cependant l'Arnaud supposé donnoit l'alerte à ses autres dupes. Il leur manda qu'un domestique perfide venoit de lui voler ses lettres, tous ses papiers et une partie de ses livres; qu'il ne doutoit point que ce misérable, le plus indigne des hommes, ne trahît son secret, et ne cherchât à faire fortune aux dépens de son maître; qu'il leur conseilloit de se cacher quelque temps, jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendroit cette aventure; qu'on fait toujours mieux ses affaires en champ libre que dans une bastille, où l'on pourrit des années entières sans être écouté. Comme ils ne prenoient pas l'alarme assez vite, il leur manda, par une seconde lettre, que ses premières appréhensions n'étoient que trop fondées; que son valet s'étoit rendu à la cour avec ses papiers; qu'on les avoit examinés, et qu'on y trouvoit des choses horribles contre la religion.

Peu après cet éveil, parut un écrit qui avoit pour titre : *Lettre à un docteur de Douay, sur les affaires de son université*. Il contenoit la thèse fameuse, ses approbations et les noms de ses approbateurs, avec des fragments de leurs lettres, qu'on réimprima dans la suite sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnaud, découverts depuis peu*. Le voile ne tomba point encore de leurs yeux, tant leur aveuglement étoit pi-

toyable! Il fallut que celui qui l'avoit tendu le levât lui-même. Quand le véritable Arnaud sut la chose, il en porta ses plaintes, avec des cris épouvantables, à l'évêque d'Arras, au prince de Liége, et par deux lettres d'injures contre les jésuites, qu'il accusoit d'avoir au moins conduit la trame, s'ils ne l'avoient pas ourdie. Quant à son auteur, quel qu'il pût être, il le qualifioit d'imposteur, de menteur, de fourbe, de faussaire, de filou, de fripon, d'ange de Satan, d'organe du démon. Il représentoit au contraire les novateurs démasqués, comme autant de brebis innocentes, et victimes de leur innocence même. Il appuyoit en vain sur leur simplicité : elle étoit palpable; mais il n'étoit pas moins clair que ces théologiens, si débonnaires et si simples, se moquoient de toutes les décisions de l'Eglise, et tenoient dans le cœur la doctrine qu'ils s'efforçoient au dehors de faire passer pour une chimère.

Le but que s'étoit proposé l'auteur de cette pièce, n'étoit pas simplement d'apprêter à rire, et moins encore de donner lieu aux clameurs et aux libelles. Dès que la lettre à un docteur de Douay eut été mise au jour, cette université cita ceux de ses membres dont il y étoit fait mention, pour savoir s'ils tomboient d'accord sur les faits qui s'y trouvoient énoncés. Ils n'eurent rien de mieux à dire, sinon que les morceaux produits de leurs lettres auroient un sens plus supportable, s'ils n'étoient pas détachés du corps du discours. Ce fut pour leur ôter ce retranchement, que le faux Arnaud remit toutes les pièces en original dans les mains d'un homme sûr[1]; qui les montra à qui les voulut voir. L'évêque d'Arras fut du nombre des curieux, et en qualité de juge de la doctrine dans son diocèse, il parut vouloir user des moyens de droit pour se saisir de ces pièces; ce qui engagea l'Arnaud supposé à les envoyer à Paris. Il y alla peu après lui-même, et il fut présenté au roi, qu'on avoit instruit de toute l'intrigue, et qui la regardoit

[1] Cet homme sûr étoit le P. Payen, recteur du collége des jésuites à Douay; ce qui donne occasion à l'abbé Racine d'attribuer toute cette intrigue aux jésuites. Qu'ils s'y soient trouvés intéressés pour le résultat, c'est ce qui leur fut commun avec un grand nombre d'autres personnes étrangères à leur société. Une seule chose est certaine, c'est qu'Honoré Tournely, docteur de Sorbonne, et professeur de théologie à Douay, dès l'année 1688, se fit connoître comme étant le faux Arnauld. Racine ne manque pas de dire qu'il fut ainsi *le bouc-émissaire de la société*.

comme un heureux stratagème de guerre. En toute autre matière que celle de religion, il n'y auroit véritablement qu'à rire des fourbes fourbés enfin, et si étourdiment tombés dans le panneau. Blâmeroit-on bien fort l'homme adroit qui, par le stratagème en question, tireroit le secret d'un ennemi suspect de le vouloir assassiner? La conservation de la foi, pourroit-on dire encore, vaut bien celle de la vie d'un particulier. La chose est hors de doute; mais il n'est pas moins indubitable que la foi ne doit se conserver que par les voies qui l'ont établie, sans jamais blesser l'apparence même des lois de la candeur, sans que la prudence du serpent fasse oublier jamais la simplicité de la colombe, ou prenne seulement un faux air de duplicité. Au reste, le sieur de Ligny fut remboursé des frais de son voyage et du prix de ses livres : mais quel dédommagement pour une pareille avanie.

Le roi donna ordre que tous les papiers surpris à Douay fussent communiqués aux professeurs de théologie des maisons de Sorbonne et de Navarre, afin d'examiner s'ils contenoient quelque chose qui renouvelât les erreurs condamnées par les papes Innocent X et Alexandre VII. Les dix professeurs, après une discussion d'environ deux mois, déclarèrent que ces écrits contenoient formellement la doctrine des trois premières propositions de Jansénius, et combattoient les constitutions des papes, même en termes de méchante plaisanterie, et très-injurieux [1]. La peine suivit de près le jugement. Gilbert étoit déjà exilé à Saint-Quentin; Laleu fut envoyé au Mans, Rivette à Coutances, Ligny à Tours, et le chanoine Malpaix à Saintes. Deux frères de Rivette, et le curé Malpaix, frère du chanoine, furent chassés du royaume. Ainsi finit cette farce ambiguë, en réjouissant tout le monde, excepté ceux qui prêtoient à rire.

On entreprit dans le même temps une négociation plus sérieuse, qui eut toutefois moins d'effet. On avoit tenté bien souvent, et toujours en vain, de concilier les différends de religion, et de pacifier les troubles qu'ils causoient en Allemagne. L'évêque de Neustadt, en conséquence des nouvelles délibérations des diètes à ce sujet, ayant fait plusieurs démarches

[1] Avis doctrinal des professeurs du 26 décembre 1691.

auprès des ministres protestants, l'empereur Léopold entra dans ce projet avec beaucoup de chaleur, et appuya de son autorité le prélat médiateur. Il lui fit expédier dans le cours de cette année 1691, un rescrit qui lui donnoit plein pouvoir de traiter des affaires de religion avec tous les états, communautés et particuliers de sa dépendance. Muni de cette autorisation, l'évêque travailla pendant sept mois avec Molanus, directeur des consistoires du pays d'Hanovre, qui avoit été choisi parmi les théologiens protestants pour conférer avec lui. Peu après, il engagea le savant évêque de Meaux dans cette négociation.

On dit qu'elle auroit pu réussir, sans les chicanes de Leibnitz, qui se mêla de cette controverse avec des vues bien moins pacifiques que celles de Molanus. Il est vrai que celui-ci parut toujours avoir des intentions droites, désirer sincèrement la réunion : mais quel étoit son plan? Il vouloit qu'on commençât par se réunir conditionnellement, et qu'ensuite on convînt des dogmes de la foi. Bossuet promettoit bien que sur les points de discipline, l'Eglise useroit, avec les protestants réunis, de toutes les condescendances que des enfants infirmes, et cependant soumis, pouvoient raisonnablement espérer d'une mère tendre : mais ferme sur nos principes, il vouloit qu'ils reconnussent, avant toute chose, le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise, qu'ensuite ils examinassent de bonne foi ce qu'elle croit, et ce qu'elle réprouve, et en conséquence qu'ils eussent à y rappeler les articles de la confession d'Augsbourg, en les modifiant par forme d'explication, pour éviter la honte d'une rétractation formelle; après quoi ils devoient encore s'assembler, afin de rendre le concile de Trente œcuménique à leur égard, en l'autorisant de leurs suffrages. Quel énorme intervalle deux projets si différents ne laissent-ils pas entre les deux partis? La foi est immuable de sa nature; l'hérésie l'est également par son opiniâtreté : comment les rapprocher, sans anéantir l'une ou l'autre? Dans toutes les négociations de ce genre, la moindre perte qu'on ait faite jusqu'ici a été celle du temps.

On a recueilli dans les œuvres posthumes de Bossuet, toutes les pièces de cette affaire : dans l'espérance, dit l'éditeur, qu'on pourra quelque jour la renouer sur ce plan, et si les moments

de Dieu sont venus, la terminer et la consommer. Si l'éditeur est prophète, ce sera la première prophétie de cette espèce qui soit suivie de l'accomplissement.

La providence ménagea un nouveau témoignage, tant de la perpétuité que de la catholicité de la foi romaine, contre les sectaires qui refusoient de la reprendre. Ce fut dans ces circonstances que Callinique, patriarche de Constantinople, approuva synodiquement la confession de son prédécesseur Parthenius, touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et condamna les écrits du logothète Jean Cariophile, qui sous prétexte de former quelques difficultés sur le mot de *transsubstantiation*, sembloit établir des erreurs conformes à celles de l'ancien patriarche Cyrille Lucar. Ainsi les Grecs, malgré leur aversion pour l'église latine, rendoient-ils justice au concile de Trente, qui avoit adopté ce terme sacramental. Callinique, comme on le voit, étoit le second patriarche de Constantinople qui s'élevoit contre les nouveautés contraires au dogme de la présence réelle, sans compter les évêques des autres grands siéges de l'Orient qui marquèrent la même unanimité dans ce point de créance, tant il étoit profondément gravé dans le cœur de toutes les nations chrétiennes!

Dans le cours de l'année suivante 1692, le ciel ménagea un événement plus glorieux encore, et incomparablement plus avantageux à la véritable église de Jésus-Christ, dont l'entrée fut rendue libre chez la plus nombreuse nation qui soit dans l'univers [1]. Jusque-là l'empire de la Chine, où l'on compte plus de cent millions d'âmes, avoit été fermé, par des lois réputées fondamentales, à toutes les religions étrangères. La religion chrétienne surtout étoit sévèrement exclue d'un empire où les puissances infernales s'appliquoient à se maintenir comme dans leur plus florissant apanage. Il y avoit des exceptions tacites pour les mahométans, et pour les sectes les plus extravagantes et les plus pernicieuses : mais quoiqu'on y comptât bien des chrétientés, et même des chrétientés considérables dans plusieurs provinces, on les inquiétoit sans cesse; on les per-

[1] Histoire de l'édit de l'empereur Camhi en faveur du christianisme, tom. III des Mémoires de la Chine.

sécutoit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et chaque jour ils se voyoient au moment d'une proscription universelle.

Ce danger devint plus prochain que jamais par la malice profonde et le haut crédit de Tcham-teinyun, vice-roi de la province de Chekiam. C'étoit un fourbe consommé, qui, sous un extérieur modeste et des faux-semblants de vertu, cachoit des passions violentes. Il avoit acquis l'estime de l'empereur, avec une grande réputation d'intégrité, parce qu'étant gouverneur d'une ville du dernier ordre, il s'étoit comporté avec beaucoup de désintéressement, persuadé que cette conduite l'élèveroit aux premiers emplois, où il pourroit se dédommager avantageusement de ce que lui auroit coûté sa réputation. Un homme de ce caractère ne pouvoit pas aimer le christianisme; il avoit d'ailleurs un intérêt d'orgueil à se déclarer contre cette religion. Le trésorier général de la province ayant fait faire une idole, afin d'en obtenir de la pluie, invita le vice-roi à l'inauguration de la nouvelle divinité, et à lui offrir le premier encens. Comme le vice-roi se piquoit d'être de la secte des savants et des philosophes, qui est une espèce de déisme dont l'empereur et les mandarins font profession, au lieu que l'idolâtrie est reléguée dans l'ordre populaire, il répondit d'un ton fier et railleur, qu'il ne savoit point prier les dieux qui ne savoient rien donner. Je vous entends, reprit le trésorier piqué, c'est-à-dire que vous êtes chrétien. Le vice-roi eut beau s'en défendre, on feignit de ne pas l'en croire et on l'en railla souvent; ce qui le mit en si mauvaise humeur contre les chrétiens, qu'il résolut de les perdre.

Quand il crut son autorité bien établie, il leur suscita une persécution qui parut un effet soudain du hasard, mais qui étoit l'ouvrage d'une méditation profonde, et l'exécution d'un dessein concerté depuis long-temps. Les mesures en étoient d'autant plus sûres, qu'elles avoient été plus sourdes et plus détournées. Il avoit de puissants appuis à la Cour, et dans les provinces, les partisans du déisme et de l'athéisme, du mahométisme, de l'idolâtrie même le devoient soutenir de leur crédit et de leur argent s'il en étoit besoin. Voici comment la manœuvre s'engagea sous les apparences du hasard.

Un chrétien de la petite ville de Lingan prit malheureuse-

ment querelle avec un de ses parents, qui étoit idolâtre. Celui-ci porta sur-le-champ sa plainte au gouverneur de la ville, et ne manqua point de faire à son parent un crime de sa religion. Le gouverneur animé, selon toute apparence, par les émissaires du vice-roi, rendit la cause de l'accusé commune à tous les chrétiens, traita le christianisme de secte pernicieuse par des placards imprimés, et défendit à toutes les personnes de son ressort, d'en faire profession. Le père Intorcetta, jésuite sicilien, l'un des plus expérimentés missionnaires de la Chine, prévit d'abord que cette étincelle tendoit à causer un embrasement général. Comme il demeuroit à Ham-chéou, capitale du Chekiam, où il gouvernoit l'une des plus florissantes églises de la mission, il en alla trouver le gouverneur de qui dépendoit celui de Lingan qui se montroit intraitable, et n'omit rien de ce qui lui parut propre à étouffer cette affaire dans son principe. La partie étoit liée entre tous les officiers de la province voués au vice-roi : ainsi tous les soins et les efforts du père Intorcetta ne furent pas seulement inutiles, mais on l'enveloppa lui-même dans la chicane qu'on fit en même temps au père d'Alcala, religieux de saint Dominique, sous prétexte qu'il étoit venu de la province de Canton s'établir, sans ordre, dans celle de Chekiam. Le missionnaire jésuite se trouvoit dans le même cas que le dominicain, à prendre les choses à la lettre; sur quoi les Chinois, en mauvaise humeur, sont les plus rigoureux de tous les hommes. Cette nation, tout implacable qu'est sa haine, n'a point recours, pour l'assouvir, à la cruauté, qui lui fait peur, et qui est peu de son goût : mais la chicane seule fournit abondamment à un Chinois de quoi satisfaire sa passion. Nul autre peuple ne les égale dans cet art, et ils en pourroient faire des leçons à nos provinces les plus renommées dans ce genre de savoir.

Sans donc nous engager dans le dédale d'une procédure dont les raffinements sont encore inconnus en Europe, nous n'en toucherons que ce qui servit à faire éclater la foi et la constance des confesseurs. Les pères d'Alcala et Intorcetta furent obligés de comparoître devant tous les tribunaux infidèles, et ils s'y présentèrent dans le même esprit qu'avoient autrefois comparu les apôtres devant la synagogue, c'est-à-dire, com-

blés de joie d'avoir à souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ. Le premier dessein du vice-roi étoit de faire abattre l'église de sa capitale, qu'il regardoit comme le triomphe et le plus beau trophée du christianisme en Chine. C'étoit en effet la plus belle et la mieux entendue de tout l'empire. Quoique l'édifice ne fût pas aussi grand que la mosquée principale que les mahométans avoient dans la même ville, elle étoit plus régulière, et beaucoup mieux ornée. Elle avoit une nef, deux bas côtés et trois autels, avec un riche lambris dans toute son étendue. L'or et l'azur y étinceloient de toute part sur un vernis qui avoit le brillant de la glace : mais ce qu'elle avoit de plus précieux pour les néophytes, et de plus irritant pour le vice-roi, c'étoit une suite continue de tableaux instructifs copiés sur les bons modèles d'Europe. Ils représentoient la vie de Jésus-Christ depuis sa naissance jusqu'à son ascension, les mystères de la sainte Vierge, les douze apôtres, les quatre évangélistes, et les autres saints les plus célèbres, les quatre fins de l'homme, et les faits les plus remarquables tant de l'histoire sacrée que de l'histoire ecclésiastique.

Le père Intorcetta, par la force de ses raisons et par toutes les ressources d'une habileté peu commune, défendit si bien cet auguste monument, qu'il le préserva de tous les attentats du persécuteur. Quelque dévoués que fussent au vice-roi les officiers des tribunaux subalternes et nombreux par où l'affaire devoit successivement passer, il y rencontra des répugnances ou des craintes qu'il ne put jamais vaincre. Ils trouvèrent son procédé contraire au terme des lois et aux coutumes du pays, et ne voulurent pas risquer leur fortune, pour satisfaire la passion d'un politique qui ne manqueroit pas, si la cour venoit à improuver cette entreprise, de se justifier personnellement, en produisant leurs sentences. C'eût été en effet une audace extrême, une témérité visible, que de faire une injure de cet éclat à une religion protégée en toute rencontre par l'empereur, et spécialement de renverser, sans l'ordre exprès du tribunal des rites, une église que ce tribunal avoit respectée lui-même dans les persécutions précédentes les plus animées.

Parmi les chrétiens de cette province, il y avoit un médecin nommé Tchin-tasen, qui étoit regardé avec raison parmi les

infidèles, comme une des colonnes de cette église. Sous prétexte de visiter les malades, il alloit de maison en maison exhorter les fidèles à la constance, et distribuoit aux uns des livres de dévotion, aux autres des chapelets ou des images, afin de soutenir et d'animer leur ferveur. Il fut condamné à recevoir une rude bastonnade, et à être mis ensuite à la cangue, c'est-à-dire, à être exposé en public, le cou serré entre deux ais de trois pieds en carré, et du poids de soixante à quatre-vingts livres. Quoique cette torture soit aussi douloureuse qu'elle est infamante, un jeune homme qu'il avoit tenu sur les fonts de baptême, vint se jeter à ses pieds, et le conjurer, les larmes aux yeux, de lui céder sa place. « Quoi! mon fils, lui répliqua le vertueux médecin, voudriez-vous me ravir la couronne que le Seigneur me présente? A Dieu ne plaise que je vous l'abandonne! Cette faveur est trop précieuse pour moi; je sens tout le bonheur d'être jugé digne de souffrir quelque chose pour un Dieu qui a souffert infiniment davantage pour nous. Un refus si bien motivé ne fit qu'animer le jeune homme. » Il alla trouver les juges, pour les prier de le faire mettre à la cangue destinée au médecin. On ne voulut pas l'entendre; il ne se rebuta point. Il courut au lieu de l'exécution, comptant gagner les exécuteurs plus facilement que les juges; mais il arriva trop tard, et en marqua une inconsolable douleur. Il rencontra le confesseur de Jésus-Christ, qui, le corps tout meurtri et baigné de son sang, se faisoit conduire à l'Eglise pour y rendre ses action de grâces au Seigneur. La joie étoit peinte sur son visage, et il disoit à ceux qui venoient pour le consoler : Ne me plaignez pas de ce que j'ai souffert, mais bien plaignez-moi de ce que je n'ai pas eu le bonheur de donner ma vie pour notre bon maître.

L'exemple d'une foi si héroïque fortifia les fidèles, et fut d'une édification merveilleuse pour les païens, dont plusieurs, et quelques-uns même d'un rang distingué, demandèrent le baptême, malgré le danger prochain d'être immolés au dépit du persécuteur.

Cependant le père Intorcetta, qui voyoit la grandeur du péril que couroit la religion, en informa les jésuites qui étoient à la cour, et les pressa d'user de la faveur où ils étoient auprès

de l'empereur, afin d'arrêter les entreprises d'un tyran qui ne se proposoit rien de moins que d'anéantir le christianisme dans la Chine. Le père Gerbillon, un des plus renommés d'entr'eux, communiqua d'abord ces tristes nouvelles au seigneur le plus considérable de la cour, qui, tout infidèle qu'il étoit, l'honoroit d'une amitié qui alloit juqu'à la familiarité. C'étoit le prince Sosan, allié de l'empereur, oncle propre de l'impératrice, mère de l'héritier présomptif de la couronne, illustré d'ailleurs par les plus grands emplois ; et par une exception sans exemple avant lui, il avoit exercé dix années entières la charge de colao, ou de chef des conseils, la première de l'empire. Son esprit vif et brillant, son jugement solide, sa pénétration, sa prudence et son expérience, lui avoient acquis toute la confiance de l'empereur, qui le regardoit comme la meilleure tête incomparablement de ses conseils, et ne faisoit rien sans le consulter. Plus estimable encore par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, il étoit naturellement droit, équitable, généreux et ami parfait.

Ce qui avoit le plus servi à lier le père Gerbillon avec ce prince, c'étoit la paix qu'ils avoient négociée ensemble entre les Chinois et les Moscovites, et dont le prince, par un procédé qui marque toute la franchise et la noblesse de son âme, attribuoit entièrement le succès tant au père Gerbillon qu'au père Pereira, qui lui étoit associé. Rien n'étonna plus la France que ce qu'y écrivirent alors de Chine les missionnaires français, que cet empire et celui de Russie étoient limitrophes, et actuellement en guerre. Aussi rien ne fut-il plus extraordinaire que les conquêtes des Moscovites aux extrémités de l'Asie, dans le cours du siècle dernier. Voici comment les choses se passèrent.

Quelques Sibériens s'avancèrent jusqu'en Moscovie, sous le règne de Théodore, le second des grands ducs qualifiés de czars, pour y vendre des peaux de martres, appelées zibelines du nom de leur pays. Comme ces pelleteries plus belles que tout ce qu'on avoit encore vu dans cette espèce, et communes dans ces vastes déserts, offroient une branche précieuse de commerce, Boris, premier ministre qui avoit de grandes vues et qui pensoit dès lors à monter sur le trône, comme il y

réussit par la suite, envoya des ambassadeurs aux Sibériens, pour les inviter à faire alliance avec les Moscovites. Ces ambassadeurs ramenèrent avec eux quelques-uns des principaux de la nation, qui n'avoient jamais eu d'habitation fixe, ni presque d'autre société qu'avec les animaux de leurs déserts. Enchantés de la grandeur de Moscou, de la magnificence de la cour, et du bon accueil qu'on eut soin de leur faire, ils reçurent avec actions de grâces la proposition qu'on leur fit de ne plus former qu'un seul et même peuple avec les Moscovites, et de reconnoître l'empereur de Moscovie pour leur empereur et leur défenseur commun. Les récits pompeux qu'ils firent ensuite à leurs compatriotes, les présents qu'ils leur rapportoient, les assurances qu'on leur donnoit d'une puissante protection, les déterminèrent sans peine à ratifier le traité.

Unis de la sorte avec les Sibériens, les Moscovites parcoururent les terres immenses qui sont comprises sous le nom de grande Tartarie, avancèrent toujours sur la même ligne d'occident en orient, déclinant un peu vers le midi, bâtirent de distance en distance des villes ou des forts sur les principales rivières et dans les gorges des montagnes, afin de s'assurer des passages, et parvinrent jusqu'aux frontières des Tartares orientaux, c'est-à-dire, des Manchéous, qui s'étoient rendus maîtres de la Chine. Ils n'avoient trouvé aucune opposition de la part des Tartares occidentaux, peu jaloux de quelques places éparses dans les vagues espaces où ils sont toujours errants; ils étoient charmés au contraire des caresses qu'on ne cessoit de leur faire, et de mille commodités nouvelles qu'ils trouvoient pour la vie. Mais les Orientaux autrement disciplinés, et sujets des empereurs qu'ils avoient donnés à la Chine, trouvèrent fort étrange que des inconnus vinssent bâtir des forts sur leurs terres, et ils s'opposèrent de vive force à ces entreprises. Ils rasèrent jusqu'à deux fois l'une de ces forteresses, que les Moscovites rétablirent pour la troisième fois, et munirent si bien enfin, qu'ils la crurent hors d'insulte. Les Manchéous et les Chinois réunis l'assiégèrent de nouveau : mais l'artillerie européenne, tout autrement servie que la leur, rendit longtemps leurs efforts inutiles, et fit douter même que toute leur persévérance eût un meilleur succès. Leur souverain craignoit

d'ailleurs que les Russes ne vinssent à soulever contre lui les Tartares occidentaux ses plus redoutables ennemis, et que joignant leurs forces, ils ne fissent une irruption, et peut-être une seconde révolution dans la Chine. D'ailleurs ils furent bientôt las d'une guerre qui les tiroit de la vie molle que le Chinois a aimée de tout temps, et que le Manchéou lui-même commençoit à goûter. D'un autre côté, cette guerre étoit fort à charge aux Moscovites, qu'elle obligeoit d'entretenir une armée dans les déserts, à plus de mille lieues de l'Europe. Il fut donc question de la paix, et l'on fit savoir à l'empereur de la Chine, que czar envoyoit pour cela ses plénipotentiaires à Selingue, ville appartenante aux Russes, à quatre cent cinquante lieues de Pékin. Le lieu des conférences fut ensuite assigné, de concert entre les deux couronnes, à Nipchou, autre place russe, qui abrégeoit de cent cinquante lieues la route des plénipotentiaires chinois. L'ambassade de cette nation fut d'une magnificence inouïe pour l'Europe. Outre les plénipotentiaires, dont l'oncle propre de l'empereur, et le prince Sosan, oncle de l'impératrice, étoient les chefs, il y avoit cent cinquante mandarins des plus considérables, avec une suite de plus de dix mille personnes. Comme les Moscovites avoient mis en latin leurs lettres à l'empereur, il voulut que les pères Gerbillon et Pereira, habiles en cette langue, et d'ailleurs façonnés aux mœurs européennes, fussent encore de l'ambassade, il les revêtit de la qualité de mandarins, afin de les rendre plus respectables aux Russes.

Ce prince en effet ne pouvoit mieux s'y prendre pour conclure la paix qu'il vouloit absolument, qu'en députant ces pères pour la ménager. Les deux nations, de mœurs toutes différentes, entêtées chacune de sa prééminence, s'aigrirent d'abord, au lieu de se concilier, et l'emportement alla si loin, qu'on se canonna. On étoit près de rompre sans retour, quand le père Gerbillon se fit fort de regagner les Moscovites, si on lui permettoit de passer dans leur camp. On y consentit : il demeura quelques jours parmi eux, et leur fit connoître leur véritable intérêt; que le point capital pour eux, au lieu de s'amuser à quelques fortins bâtis dans un désert, c'étoit le précieux commerce de la Chine, qui apporteroit dans leur patrie l'abondance

et les richesses de tout l'Orient, que la paix d'ailleurs leur étoit nécessaire, afin de consolider leurs établissements dans la Tartarie, où ils voyoient bien qu'il ne leur seroit pas facile de se maintenir, si l'empereur de la Chine tomboit auparavant sur eux avec toutes ses forces. Ces raisons étoient sensibles; les Moscovites les goûtèrent, signèrent le traité, et les deux nations se trouvèrent également satisfaites (1689). La droiture vraiment magnanime du prince Sosan, fit tout l'honneur du succès aux missionnaires. Il devint le protecteur déclaré de la religion qu'ils prêchoient, et l'ami tout particulier du père Gerbillon.

Aussi rassura-t-il d'abord ce missionnaire contre les entreprises du vice-roi de Chekiam, avec d'autant plus de fondement, que cet officier lui devoit sa fortune. « Cet homme, dit-il, m'a des obligations trop essentielles, pour me rien refuser de ce que je lui demanderai. Ne doutez pas qu'il ne répare ce qu'il a fait contre la loi de Dieu. (C'est ainsi que les Chinois nomment le christianisme.) Je vous réponds, ajouta-t-il, du succès de cette affaire, et je vous en donne ma parole. » Il écrivit aussitôt une lettre fort pressante au vice-roi, pour l'engager à se réconcilier avec le père Intorcetta, et à réparer ce qu'il avoit fait contre la religion chrétienne. Cette lettre n'opéra cependant rien. Le vice-roi avoit poussé les choses trop loin, pour les remettre dans leur premier état, sans que son orgueil en souffrît. Il sentoit d'ailleurs toute la délicatesse de cette affaire pour l'empereur lui-même, et déjà il s'en étoit expliqué avec ses amis. « Car enfin, leur disoit-il, si l'empereur se déclaroit ouvertement le protecteur de cette religion étrangère, il exciteroit parmi les Chinois les plus dangereux murmures, en violant les lois fondamentales de l'état, pour approuver une religion contraire à celle des savants et des philosophes, la seule qui soit autorisée dans l'empire depuis sa fondation, sans compter les excès où peuvent se porter les lamas, les bonzes, les derviches, qui regarderoient cette distinction comme infiniment honteuse à leurs sectes, qui ne sont que tolérées; il aliéneroit même les Tartares, ses plus fidèles sujets, qui ne pourroient que le blâmer, eux qui adorent tous les dieux sans en croire aucun, s'ils voyoient que

sans nécessité, sans aucun intérêt d'état, il se fit l'objet de la haine publique pour une affaire de religion. »

Le prince revint toutefois à la charge, et adressa une seconde lettre plus pressante que la première, à l'obstiné vice-roi. Elle n'eut point d'autre effet que de le porter à épargner le père Intorcetta personnellement, et à le laisser dans son église: mais afin de couper court aux nouveaux obstacles qu'on pourroit susciter contre son entreprise, il la poussa avec la plus grande activité, et s'appliqua malignement à la compliquer de telle manière par les formalités de la procédure, qu'il devint comme impossible de la débrouiller.

Il ne restoit plus qu'une voie pour sauver le christianisme, savoir le recours immédiat à l'empereur, qui à la vérité ne parloit de l'Evangile qu'avec la plus haute estime, mais qui avoit lui-même bien des ménagements politiques à observer. Souvent les jésuites de Pékin avoient réclamé sa protection contre les avanies soudaines que les chrétiens avoient de temps en temps à souffrir dans les provinces éloignées. Il les avoit toujours écoutés favorablement; mais par cette raison là même, ils craignoient qu'il ne se rebutât enfin de leurs importunités, surtout dans une affaire entreprise et conduite avec art et méthode, sous les auspices de la loi, et dans toutes les formes légales. Comme il s'agissoit néanmoins du sort entier de l'Evangile dans l'empire, ils crurent devoir tout risquer, après avoir imploré le secours du ciel, et pris d'ailleurs toutes les précautions que demandoit une démarche si critique. La première fut de communiquer leur dessein au prince Sosan, qui sans consulter autre chose que sa générosité, et sans craindre de se compromettre, approuva leur résolution, en les assurant qu'il les serviroit de tout son crédit, qu'ils pouvoient compter sur lui comme sur un ami à toute épreuve. (1692.)

Les jésuites qui se trouvoient à Pékin, et que l'empereur honoroit en toute rencontre des témoignages de sa bienveillance, allèrent tous ensemble au palais, firent un récit fidèle de tout ce qui s'étoit passé dans la province de Chekiam, et se jetèrent aux genoux de l'empereur, en le conjurant, les larmes aux yeux, de les soustraire enfin aux vexations conti-

nuelles que leur attiroient les anciennes défenses d'exercer la religion chrétienne. « Si l'on fait toujours un crime à vos sujets, lui dirent-ils, d'embrasser le christianisme, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer de votre empire. Votre majesté sait parfaitement que nous n'avons quitté l'Europe, abandonné nos proches et nos amis, renoncé à nos biens et à toute espérance de fortune, que dans la vue de faire connoître Jésus-Christ jusqu'aux extrémités du monde. Il est vrai que les faveurs éclatantes dont un si grand prince nous comble sans cesse, surpassent infiniment les foibles services que nous pouvons lui rendre; mais engagés comme nous le sommes par notre profession, à ne rechercher ni les biens, ni les honneurs de ce monde, le seul avantage qui puisse nous flatter, et que nous demandons uniquement, c'est que votre majesté révoque les édits contraires à la loi du vrai Dieu, qu'elle permette aux prédicateurs de l'Evangile de l'annoncer dans tout son empire, et à ses sujets de l'embrasser en toute liberté. »

L'empereur leur offrit d'abord d'apaiser par des ordres secrets la persécution de Chekiam. Les pères, après avoir témoigné leur vive reconnoissance, ajoutèrent néanmoins que cette persécution avoit eu trop d'éclat, et causé trop de préjudice à la loi de Dieu, pour qu'il se puisse réparer autrement que par des ordres publics. Soit que le prince fût choqué de la liberté de ces propos, soit qu'il fût gêné par des considérations politiques, il parut mécontent, et les laissa sans réponse : mais il aimoit véritablement ces pères, qui l'avoient servi essentiellement contre les rebelles pendant sa minorité, qui lui donnoient journellement des leçons de mathématiques, qu'il menoit dans tous ses voyages, et qu'il traitoit avec une affabilité sans exemple parmi les souverains de l'Asie, et principalement de la Chine. Il les fit rappeler dès le lendemain, et leur dit de se bien consulter, de voir ce qui leur étoit le plus avantageux, ou de s'en tenir à ce qui leur avoit été proposé la veille, ou de lui présenter une requête en forme, afin d'obtenir ce qu'ils prétendoient eux-mêmes. Le pas étoit glissant, et si la démarche ne réussissoit point, les suites en devoient être terribles : mais l'empereur étoit bien disposé, et ce jour-là même il leur envoya différents mets de sa table; ce qui est une des plus

grandes faveurs que puissent faire ces princes aux personnes même de la première distinction.

Ils se rappelèrent aussi toute l'estime qu'il avoit foncièrement pour la religion chrétienne, et s'étant doutés, avant ceci, qu'il ne refusoit de la protéger ouvertement que parce qu'il la croyoit absolument étrangère à la Chine, et n'imaginoit pas qu'elle y eût été jamais établie, il leur avoit paru singulièrement frappé quand ils lui avoient parlé du monument trouvé en 1625 dans la province de Chensi. Il apparoissoit par-là que l'Evangile avoit été porté à la Chine depuis plus de mille ans; que plusieurs empereurs s'étoient appliqués autrefois à l'y faire fleurir, et qu'ils avoient élevé des temples au vrai Dieu dans la plupart des provinces. Or, il s'étoit assuré de ces faits par l'inspection même du monument où ils étoient consignés, et que l'on conservoit dans un temple de Sihnafou, capitale du Chensi.

C'est pourquoi ils prirent le parti de présenter une requête en forme; et par la grandeur même de leur confiance, aiguillonnant habilement la bienfaisance de l'empereur, ils le supplièrent d'appuyer leur demande lui-même auprès du tribunal des rites, qui leur étoit peu favorable. Sans accuser le vice-roi de Chekiam, ni se plaindre de personne, ils demandoient que la qualité de chrétien ne fût pas un titre pour être persécuté ni maltraité; que la religion chrétienne n'enseignant rien qui fût contraire à la saine raison, ni aux lois politiques : qu'apprenant au contraire les maximes de la plus pure morale, et la pratique des plus sublimes vertus, il n'étoit pas juste que parmi le grand nombre des sectes tolérées dans l'empire, il n'y eût que la seule loi du vrai Dieu qui en fût proscrite; que si l'on trouvoit quelque chose à reprendre dans leur doctrine, ils s'offroient à répondre sur chaque article d'une manière à dissiper tous les doutes.

Ils portèrent d'abord cette requête à l'empereur dans l'une de ses maisons de campagne, afin qu'il eût la bonté de l'examiner en particulier, avant qu'on la lui présentât en public. Après l'avoir lue, il leur dit avec autant de bonté que d'ingénuité, qu'elle n'étoit pas propre à faire impression sur les mandarins; que toutes les raisons tirées de l'excellence du christianisme les toucheroient peu, et qu'il falloit quelque

chose de plus intéressant pour des Chinois, qui ne se mettent guère en peine de ce qui ne tient pas à leur propre avantage. Enfin ce prince, par une faveur incroyable, prit la peine de corriger lui-même la requête, ou plutôt de la changer entièrement, et d'y substituer ce qu'il jugea de plus propre à la faire goûter au tribunal des rites, où, suivant l'ancien usage, elle devoit être renvoyée. Les services rendus à l'état par les missionnaires, en particulier par les pères Schal et Verbiest; leurs travaux assidus pour l'avancement des sciences, et principalement des mathématiques si prisées à la Chine; la nouvelle artillerie employée avec tant de succès pour la réduction des rebelles et l'extinction de la guerre civile; la paix heureusement conclue à Nipchou entre la Chine et la Moscovie; en un mot, tous les services rendus à l'empire chinois par ces missionnaires, étoient présentés dans un détail et avec une force qu'ils n'eussent jamais osé se permettre, et qui toutefois étoit nécessaire, comme prenant le Chinois tant par l'intérêt qui le regit, que par la reconnoissance dont il se pique.

L'affaire, si bien concertée, n'en eut pas une issue meilleure, Toujours asservie aux préjugés de son patriotisme, et toujours contraire à l'établissement de l'Evangile, la cour des rites répondit qu'il falloit s'en tenir aux lois anciennes, et défendre aux Chinois l'exercice de la religion des Européens : mais ce qu'il y eut de plus accablant pour les missionnaires, c'est que l'empereur, à qui leur air consterné apprit bientôt leur mauvais succès, leur dit que le mal étoit sans remède, qu'il n'y avoit plus rien autre chose à faire que de prendre patience. A la Chine, le pouvoir du prince est presque sans bornes; mais c'est un devoir capital pour lui que de le régler sur les lois : ainsi, contre son inclination et toutes ses démarches précédentes, il confirma la défense du tribunal, qui n'auroit point eu d'effet sans cela. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les missionnaires. Leur douleur fut si vive, qu'elle les jeta dans un abattement et dans une désolation qui parut aux yeux de tout le monde. L'empereur l'avoit bien prévu, et n'y étoit rien moins qu'indifférent. Il aperçut un ministre qui étoit de leurs amis, et lui demanda ce que disoient les pères de ce qui s'étoit passé. Hélas! seigneur, répondit le ministre, les uns sont ma-

lades et demi-morts, les autres ont perdu la parole; tous sont si abîmés dans la douleur, qu'ils font pitié à tout le monde. « Je ne sais, reprit l'empereur, ce que les mandarins chinois ont contre les Européens. Je leur avois marqué assez clairement l'envie que j'avois de favoriser la loi de Dieu; malgré cela, ils ne veulent point qu'elle ait cours dans l'empire. Il ne faut pas cependant que ces bons Européens se désespèrent. Allez leur dire qu'ils prennent un peu de patience, et qu'ils ne s'abandonnent pas, comme ils le font, à la douleur. J'aurai soin de leur affaire, et je tâcherai de les contenter. »

Il fit part de ses dispositions au prince Sosan, qu'il savoit être leur grand ami, et qui le prouva bien en cette rencontre. Comme l'empereur se plaignoit à lui des mandarins chinois, plus obstinés que les Tartares à ne vouloir pas donner cours dans l'empire à la religion chrétienne: « Comment souffrez-vous seigneur, repartit Sosan, une si haute injustice? Les Chinois sont-ils donc les maîtres? et de quel droit s'opposent-ils à votre volonté? Vous honorez ces Européens de votre bienveillance; ils vous servent depuis long-temps avec un attachement parfait, et une inviolable fidélité. Qu'est-ce que ces Chinois entêtés trouvent à redire à la religion de l'Europe? Ceux qui la condamnent ne la connoissent point. Pour moi, je l'ai examinée avec le plus grand soin, et rien ne m'a jamais paru aussi conforme à la droite raison et aux premières lois de la nature. Il seroit à souhaiter que tout votre empire la professât et la pratiquât exactement; nous ne verrions plus ni voleurs, ni adultères, ni brigands, ni rebelles, et nous n'aurions plus besoin d'entretenir tant de troupes pour nous garantir de la violence et du désordre. Il y a trente ans que votre majesté règne avec tant de sagesse et de vigilance; lui est-il jamais parvenu aucune plainte fondée contre les missionnaires, ou contre les Chinois leurs disciples? Au moins puis-je protester que durant les dix années que j'ai exercé la charge de colao, on ne s'est jamais plaint à moi des uns ni des autres. Pourquoi donc les Chinois veulent-ils qu'on proscrive une religion si salutaire et si raisonnable, tandis qu'on souffre à la Chine les sectes des lamas, des hochans, des mahométans, et cent autres semblables dont l'imposture et les extravagances excitent le mépris

de tous les gens sensés? De plus, votre majesté n'ignore pas que le seul motif de la religion engage ces vertueux étrangers à venir de si loin dans vos états. Ils ne cherchent ni les richesses, ni les honneurs, ni les dignités; ce qui charme les autres hommes, ne touche point ceux-ci. Comme ils n'ont d'ailleurs ni famille, ni personne qui puisse tirer avantage des services qu'ils rendent à cet empire, si on leur refuse la seule chose qu'ils désirent avec passion, ce n'est pas le moyen de les engager à venir de si loin nous servir. »

Vous avez raison, répondit l'empereur : mais l'arrêt est rendu, et je l'ai confirmé; que puis-je faire? « Vous êtes toujours le maître, reprit le prince. Quant à la manière d'user de votre pouvoir, il ne m'appartient pas de vous la prescrire. » L'empereur réfléchit quelques moments, puis se retournant avec un air décidé : « Eh bien, dit-il, je vais ordonner à la Cour des rites de reprendre la sentence qu'elle a portée, et de procéder à un nouveau jugement; mais il faut que vous alliez parler aux mandarins, et que vous leur fassiez bien sentir, comme vous venez de m'en convaincre, l'injustice de leur première sentence. » Le prince promit de le faire, et remplit si bien sa promesse, que tous les membres du tribunal revinrent ou parurent revenir de leurs préventions. L'empereur avoit d'abord ordonné que les seuls mandarins tartares, comme les plus disposés à le satisfaire, procéderoient à ce nouveau jugement : mais les Chinois marquant les mêmes dispositions, protestèrent de plus qu'ils n'en vouloient ni aux Européens, ni à leur religion; que si jusque-là ils avoient été d'avis de ne la pas permettre hautement, c'est qu'après tout elle étoit étrangère à la Chine, et que si une fois on la permettoit légalement, il étoit à craindre qu'en peu de temps on ne la vît embrassée par tous les sujets de l'empire. A quoi le prince Sosan ne manqua point de repartir, que c'étoit là tout ce qui pourroit arriver de plus avantageux pour la Chine, puisque tous les crimes et les troubles en seroient bannis dès lors, et que la nation deviendroit la plus vertueuse et la plus heureuse de l'univers, comme elle en étoit déjà la plus sage et la plus puissante.

Ainsi tout sujet de murmures fût-il ôté aux Chinois, en même temps qu'on donnoit la forme la plus légale et la plus

grande authenticité à l'édit, dont voici la teneur. « Nous avons délibéré sur l'affaire des Européens, et nous avons trouvé qu'ils ont traversé des mers immenses, pour venir des extrémités de la terre dans cet empire. Ils y ont présentement l'intendance de l'astronomie et du tribunal des mathématiques. Ils se sont appliqués avec beaucoup de soin à construire des machines de guerre, et à faire fondre des canons, dont on a tiré grand service dans les dernières guerres civiles. Quand ils ont accompagné nos ambassadeurs à Nipchou, pour y traiter de la paix avec les Moscovites, ils ont trouvé le moyen de faire réussir cette négociation. En un mot, ils ont rendu à l'empire des services importants. On ne les a jamais accusés dans nos provinces d'avoir fait aucun mal, ni commis aucun désordre. La doctrine qu'ils enseignent n'est pas mauvaise; elle est incapable de séduire les peuples et de causer des troubles. On permet à tout le monde de fréquenter les temples des lamas, des hochans, des tassoès, et l'on défend d'aller aux églises des Européens, cela paroît déraisonnable. Il faut donc laisser toutes les églises de l'empire dans l'état où elles étoient ci-devant, et permettre à tout le monde d'y aller adorer Dieu, sans inquiéter désormais personne à ce sujet. Fait par les officiers du tribunal en corps, le troisième jour de la seconde lune de la trente-unième année du règne de Cam-hi, (c'est-à-dire, le 20 mars 1692.) » Dès le lendemain, l'empereur confirma ce jugement, qui prit dès lors force de loi dans tout l'empire [1].

Les missionnaires, après avoir remercié Dieu du triomphe de son Evangile, allèrent tous ensemble au palais pour témoigner à l'empereur la reconnoissance dont ils étoient pénétrés. Leur air et leurs transports, beaucoup mieux que leurs paroles, lui marquèrent qu'ils avoient obtenu la plus grande faveur qu'il leur pût accorder. Rien en effet n'importoit davantage

[1] Comme un grand ennemi de la foi chrétienne n'a pas rougi de blâmer cet édit (Bayle), il est bon de remarquer avec d'Avrigny qu'un des plus célèbres philosophes des temps modernes, quoique protestant, en a porté un témoignage bien différent. Suivant Leibnitz, l'empereur de la Chine n'a autorisé la religion chrétienne dans son empire, contre le sentiment de ses tribunaux, qu'après en avoir examiné la sainteté. En quoi, ajoute-t-il, il fit paroître qu'il étoit beaucoup plus éclairé que son conseil. *Memoires chron.*, *an.* 1692.

au solide progrès du christianisme dans la Chine. Les successeurs de Cam-hi pouvoient bien changer de dispositions, et quelques-uns en ont effectivement changé; mais il reste à jamais dans cet empire un titre authentique à la vraie religion; et la qualification de nouvelle, d'étrangère, de barbare, espèce d'anathème la plus repoussante pour cette nation, étant abolie d'une manière légale, le plus grand obstacle à sa conversion est levé à jamais. Que de progrès aussi l'Evangile, depuis cette heureuse époque, n'a-t-il pas fait en Chine? Aussitôt après la première publication de l'édit, qui fut ensuite publié dans tous les départements des provinces, c'est-à-dire, dans près de deux mille tribunaux, quantité de païens que les lois avoient arrêtés jusqu'alors, se firent instruire, et reçurent le baptême. Des mandarins, aussi considérables par leurs talents que par leurs emplois, suivirent ces exemples. On vit dans toutes les provinces des conversions extraordinaires, et le nombre des personnes qui se présentoient pour embrasser le christianisme, devint si grand, que les missionnaires du pays n'y pouvant suffire, il fallut envoyer de toute part à leur secours.

Le bruit de ce qui se passoit à la Chine, nation réputée la plus sage de l'Orient, produisit des effets merveilleux dans les royaumes de Cochinchine, de Tunquin, de Siam, et jusque dans l'Inde proprement dite. L'Evangile se trouvoit établi depuis long-temps sur les côtes de Malabar et de Coromandel, sans presque avoir pénétré dans l'intérieur des vastes contrées qu'elles renferment. Le père de Nobilibus, neveu du cardinal Bellarmin, et petit-neveu du pape Marcel II, avoit à la vérité porté la foi jusqu'au centre de cette vaste presqu'île dans le royaume du Maduré [1], ouvrant le premier cette pénible carrière aux prédicateurs enflammés du même courage ; mais il avoit trouvé des obstacles presque invincibles à l'établissement de la vraie religion, dans la suffisance imaginaire des brames ou brachmanes, qui sont tout à la fois les nobles et les docteurs du pays, entêtés, au-delà de tout ce qu'on peut dire, de leur prétendu savoir. Il en convertit néanmoins plusieurs : en s'insinuant auprès d'eux sous les vêtements et la forme de

[1] Vie du P. de Britto, p. 48 et suiv.

vie des sanias ou brames pénitents, que la rigueur de leurs austérités fait écouter comme des saints, et comme les maîtres de la loi. Leur nourriture n'est qu'une poignée de riz cuit à l'eau seule, et ils n'en prennent qu'une fois par jour au coucher du soleil.

Cependant le fondateur de cette mission ne fit proprement que défricher et ensemencer, laissant à ses successeurs la satisfaction de faire la récolte, qui fut très-abondante, lorsque la foi chrétienne, rendue vénérable à tout l'Orient par l'état qui l'autorisoit dans le plus puissant et le plus sage de ses empires, prévint les Indes en sa faveur, ou du moins en déconcerta les faux sages. Ces nouveaux missionnaires, suivant la méthode de celui qui leur avoit tracé la route, continuèrent à pratiquer, avec toute la bonne foi que leur prescrit l'Evangile, l'austérité qui n'étoit le plus souvent qu'apparente dans les zélateurs de l'idolâtrie. C'est ce qui a rendu cette mission la plus dure peut-être de toutes. Les ennemis les plus déclarés de ces œuvres de Dieu, font eux-mêmes une exception en faveur de celle-ci dans les calomnies qu'ils vomissent contre la plupart des autres.

Les missionnaires n'ont pour vêtement qu'une grande pièce de toile jaune dont une extrémité couvre la tête, et le reste enveloppe le corps [1]. Ils ont pour chaussure des soques ou semelles de bois, sans couvertures, sans liens ni courroies, afin que le sable brûlant du pays n'y puisse pas séjourner. Elles ne tiennent que par une cheville à la tête, qui passe entre les deux premiers doigts du pied; ce qui fait au moins dans les commencements une des plus rudes macérations des missionnaires. Ils en ont les pieds enflés et ensanglantés pendant des cinq et six mois, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'à force de souffrir et de braver la souffrance, il se soit formé un calus. Pour ce qui est de la nourriture, ils s'abstiennent absolument de viande, de poisson, de tout ce qui a eu vie, du pain même et du vin, qui sont inconnus dans l'Inde : ce n'est pas une petite peine que d'en avoir ce qu'il en faut pour la messe. Ils ne peuvent se nourrir que de riz cuit à l'eau, de légumes sans assaisonnement,

[1] Lettr. édif. tom. XIII, pag. 6, etc.

d'herbages, ou fades, ou amers, et de fruits qui n'ont la plupart aucune saveur. Leur plus grand régal est un peu de lait cru. L'eau même, qui fait toute leur boisson, est dégoûtante quand on est éloigné des rivières, peu communes dans ces terres arides. Si l'on creuse des puits, on n'y trouve que de l'eau salée : il faut recourir à celle des étangs et des mares bourbeuses. Les missionnaires sont d'ailleurs obligés, comme les sanias, à un jeûne perpétuel, qui consiste en un repas unique. Ils peuvent tout au plus prendre le soir quelque fruit, ou des confitures du pays, c'est-à-dire, un mélange de farine de riz, de poivre et de sucre noir, ou de sucre brut et terreux. Trois ou quatre vases de terre font tout leur ameublement. Dans l'un on met tout ce qui sert à l'autel ; les autres servent à mettre le riz et le reste des provisions. Les feuilles de certains arbres tiennent lieu de table, de napes, de serviette et d'assiettes. C'est sur ces feuilles qu'on pétrit le riz avec les herbes, sans qu'il soit question de cuillers ni de fourchettes. Les missionnaires couchoient autrefois sur la terre nue, dans une cabane de boue désséchée, couverte de paille ou de joncs. Les maladies fréquentes, causées par l'humidité, les ont contraints d'étendre une peau de tigre sur quelques planches, pour obvier à cet inconvénient, et à des dangers encore plus prochains : mais il s'en faut bien que cette précaution se soit toujours trouvée suffisante.

Les serpents et les reptiles venimeux de toute espèce fourmillent dans les Indes, et s'insinuent de préférence dans les cabanes, où ils trouvent un abri contre les ardeurs du soleil. Le père Bouchet, non moins célèbre pour les talents dont ses lettres savantes font foi, que pour ses travaux et ses succès apostoliques, rentroit dans sa cabane après avoir passé la moitié de la nuit à confesser une troupe de néophytes venus de fort loin ; heureusement il avoit laissé par inadvertance, et contre sa coutume sa lampe allumée. Il aperçut sur les planches où il alloit se coucher, un gros serpent noir comme du jais : ce sont les plus dangereux. La morsure en est si mauvaise, qu'elle fait quelquefois périr un homme en moins d'un quart d'heure. Il appela ses catéchistes, qui le tuèrent; mais il étoit perdu s'il n'y avoit pas eu de lumière dans sa chambre.

Les Indiens ont à la vérité d'excellents remèdes contre ces morsures ; mais il est bien difficile d'y remédier assez promptement, au moins pour en prévenir toutes les suites.

Une autre fois, le même missionnaire étant déjà couché, entendit du bruit dans le chaume qui formoit tout à la fois le toit et le plancher de sa cabane. Il s'endormit néanmoins dans la pensée que c'étoit des rats, aussi communs dans les Indes que les autres insectes ; mais il fut surpris, lorsque le jour commençant à luire, il aperçut un de ces serpents les plus redoutés suspendu à mi-corps sur l'endroit où il avoit passé la nuit. Une autre fois encore l'un de ses catéchistes lisant à ses côtés, un serpent tomba sur le livre, et ne leur fit aucun mal. On citeroit bien d'autres exemples semblables, s'il ne suffisoit pas de ceux-là pour reconnoître l'accomplissement de la promesse faite par le Seigneur aux ministres de son Evangile, que les serpents et les poisons ne leur nuiroient point. En effet, depuis tant d'années que les ouvriers évangéliques parcourent les Indes où ces reptiles sont en si grand nombre, il est inouï qu'un seul en ait été mordu.

Les tigres également nombreux, et si carnassiers dans ces contrées, qu'ils y viennent dévorer les hommes jusque dans les habitations champêtres, jusqu'aux portes des villes ; les léopards, les éléphants sauvages, les monstres de toute espèce paroissent de même respecter les hommes apostoliques toujours en course pour gagner de nouvelles âmes à Dieu, ou du moins pour soutenir la foi et nourrir la piété de dix mille, de vingt et trente mille fidèles répandus au loin, et qui n'ont souvent que le même pasteur. Il lui faut parcourir à pied des sables brûlants sous un ciel si enflammé, qu'il est tel missionnaire dont le visage surtout a changé quinze et vingt fois d'épiderme ; ou dans la saison des pluies, marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe, traverser, dans l'eau jusqu'aux aisselles, des mares et des torrents ; et s'il se rencontre des rivières dans un pays où il n'est pas question de ponts, et rarement de bateaux, il les faut passer, ou sur quelque morceaux d'un bois semblable au liége, ou en embrassant un grand vase de terre vide et sans ouverture, avec un danger continuel de briser et de périr. Bien souvent encore on ne peut voyager que de nuit, de peur

de tomber entre les mains des persécuteurs du christianisme, ou dans celles des voleurs, dont il y a des tribus tout entières, ou parmi les troupes et les partis des gouverneurs et des petits princes, qui, dans un pays sans police et sans politique, se font perpétuellement des guerres inhumaines, sans que le souverain prenne aucune part à leurs querelles. Il ne se passe point de mois où il n'y ait de ces guerres dans quelques endroits des missions. Alors on est obligé de quitter les routes, de se jeter dans les forêts, ou halliers si fourrés et si embarrassés d'épines, qu'ils semblent impénétrables même aux bêtes sauvages; et parmi tant de fatigues, on n'a pour se soutenir que quelques boules d'une pâte de riz desséchée, et le plus souvent aigrie. Le terme de la course n'est encore bien souvent qu'une prison, dont la description seule feroit horreur : si le missionnaire n'y laisse pas la vie, il en sort si défiguré, quelle que soit la force de sa complexion, qu'il ressemble moins à un homme vivant qu'à un mort déterré. Et rien de plus commun que ces emprisonnements; il se trouve à peine un missionnaire qui ait eu le bonheur d'y échapper. On en cite qui ont été emprisonnés deux fois dans un an.

Ces périls et ces travaux considérés seuls, effrayeroient sans doute le plus ferme courage; mais les fruits qu'on en recueille sont si consolants, que la peine même en paroît douce. Le moins qu'un missionnaire gagne d'âmes à Jésus-Christ dans cette pénible mission, est un millier par année. Le père Bouchet, dans le cours de l'année 1699, en baptisa deux mille pour sa part, et trois cents en un seul jour; en sorte que les bras lui tombant de lassitude, il fallut les lui soutenir [1]. Dans les cinq dernières années du même siècle, il en baptisa plus de onze mille, et près de vingt mille depuis environ douze ans qu'il étoit dans cette mission. On ne sauroit dire le nombre des confessions qu'il y a entendues; il passe vraisemblablement cent mille. Il prenoit soin de trente petites églises, qui comprenoient environ mille chrétiens chacune; et l'église entière de Maduré en comprenoit dès lors plus de cent cinquante mille.

Au reste, ces conversions ne se font pas à la légère, au

[1] Lettr. édif. du père Martin, t. X, p. 42, etc.; du père Bouchet, ibid. p. 151.

moins ces chrétiens nouveaux sont-ils bien différents de ceux qu'on retrouve dans les villes européennes des Indes. On n'accorde le baptême aux Indiens qu'après trois ou quatre mois d'instructions, accompagnées des plus grandes épreuves. Quand une fois ils sont chrétiens, ils vivent comme des anges; et l'église de Maduré est une image à peu près aussi fidèle de la primitive église, que celle du Paraguai. On y entend quelquefois les confessions de plusieurs villages, sans trouver une âme coupable d'un péché mortel. Et l'on imagineroit bien faussement que l'ignorance ou la honte fait cette innocence apparente : ils s'accusent avec le scrupule d'une religieuse timorée et avec toute la candeur de l'enfance.

Il y a d'abord beaucoup de difficulté à faire goûter l'Evangile aux Indiens des castes nobles, fort entêtés de leur savoir superstitieux; mais quand une fois ils ont bien conçu le crime et l'extravagance de l'idolâtrie, ce sont les fidèles les plus fermes et les plus fervents. Quand aussi la foi a pris dans une caste, et qu'un certain nombre en fait profession, le reste est facile à gagner. Il est des tribus entières, les Rettis, par exemple, et les Ambalagarrents, qui sont généralement d'un naturel admirable, d'une douceur et d'une docilité qu'il ne faut qu'instruire pour en faire de parfaits chrétiens.

En général, les Indiens du milieu des terres n'ont presque aucun des obstacles qu'on trouve à la conversion des autres peuples. Ils n'ont point de communication avec les Européens, dont les violences et la débauche ont diffamé le christianisme dans les Indes. Leur vie est extrêmement frugale, ils ne font point de commerce, contents de ce qu'ils tirent de leurs terres pour se nourrir et se vêtir. Ils ont l'ivrognerie en horreur, et s'abstiennent de toute boisson qui peut enivrer. Ils n'ont aucun penchant pour le jeu : s'ils s'amusent quelquefois avec une espèce d'échiquier, c'est uniquement pour montrer de l'adresse, et jamais pour le gain. Les Indiens, même du commun, abhorrent les jurements, les emportements de fureur, au moins quand les coups sont de la partie, et à plus forte raison l'homicide, qui fait frémir leur timidité naturelle. Ils sont naturellement tendres, compatissants, officieux, aumôniers et libéraux beaucoup plus qu'on ne l'est en Europe, si l'on a égard

aux minces facultés de ce peuple, réduit par le vice du gouvernement à la plus grande indigence dans la plus riche des terres. Enfin ce qui partout ailleurs est le plus grand obstacle à la conversion des infidèles, la polygamie même, est rare parmi ces Indiens. Il n'y a que les grands qui entretiennent plusieurs femmes; dans les conditions ordinaires, on n'en a communément qu'une.

Quand la grâce du baptême est jointe à ces heureuses dispositions, c'est un vrai sujet d'admiration que l'innocence de la vie que mènent ces néophytes, et l'horreur extrême qu'ils ont du péché. Quoiqu'ils ne portent pour la plupart que des fautes légères à confesse, on ne peut s'empêcher de verser des larmes en voyant celles que la componction leur fait répandre. Ils sont fortement persuadés, en se convertissant, que la vie chrétienne doit être une vie sainte; et le chrétien qui s'abandonne au péché, leur paroît un monstre [1]. Le père Bouchet préparant un nouveau converti à se confesser quelques mois après son baptême, lui expliqua la manière dont il devoit s'accuser. Le néophyte crut d'abord qu'on lui parloit des péchés qu'il avoit pu commettre avant son baptême, afin qu'il en conçût plus d'horreur; mais quand il eut compris qu'il s'agissoit de rechute : « Hé quoi! mon père, dit-il fort surpris, et presque scandalisé, est-il donc possible qu'un homme soit assez malheureux pour violer la loi de Dieu, après avoir été comblé de ses grâces? qu'il soit assez ingrat pour outrager celui dont il les a reçues?» Malgré la pusillanimité qui leur est naturelle, ils sont inébranlables dans la foi. A peine sont-ils susceptibles de doute sur cet article; et si on les interroge à ce sujet, il faut user de la plus grande circonspection [2]. Il s'en est trouvé qui se formalisoient étrangement qu'on leur demandât s'ils avoient douté de quelque vérité du salut, trouvant qu'il étoit affreux d'avoir le moindre doute sur la parole de Dieu et le témoignage de son Eglise. S'il arrive que quelques-uns d'eux chancellent dans les persécutions, c'est l'unique effet de la crainte; leur infidélité, toujours coupable sans doute, n'est jamais qu'extérieure. Mais combien d'autres, malgré la peur qui

[1] Lettres édif. t. XIII, p. 56. — [2] Ibid. p. 61.

peut tant sur eux, tiennent contre toutes les tortures et tous les supplices !

Ce qui rend leur foi si vive, et leur vie si pure, c'est leur assiduité à la prière et leur fidélité à pratiquer, jusque dans leurs habitations écartées, les pieux et fréquents exercices qui sont d'usage dans les chefs-lieux de leurs missions. Pour ceux qui sont à la portée du lieu où réside le missionnaire, ils ne manquent jamais de s'y rendre. Et à quel point leur sainte avidité pour la parole du salut, et pour le pain des anges, n'en fait-elle pas décroître la distance à leurs yeux? Un vieillard entre autres, un homme âgé de plus de soixante ans, terme de la décrépitude pour les Indiens, ne manquoit ni fête, ni dimanche, quelles que fussent les pluies ou les chaleurs, de venir de cinq lieues à l'église. Tous les jours de la semaine, le missionnaire y rassemble soir et matin les fidèles de tout âge, pour la prière, et pour des instructions qui durent long-temps. Le reste du jour, depuis la messe jusqu'au soir, ou il fait le catéchisme aux enfants, ou il instruit les catéchumènes durant les heures où il n'est pas employé aux confessions, qui sont très-fréquentes. Le père Martin rapporte qu'en cinq mois qu'il avoit passés dans la mission d'Aour, il n'y avoit eu que quatre jours où les missionnaires n'eussent point eu de confessions à entendre. Aussi le père Bouchet, fondateur de cette florissante mission, a-t-il eu la même consolation que saint Grégoire de Néocésarée, qui n'avoit trouvé que dix-sept chrétiens dans cette ville, et qui n'y laissa que dix-sept infidèles. Dans la grosse bourgade d'Aour, toute idolâtre quand y vint le père Bouchet, il n'a laissé que deux ou trois familles de gentils. Quand les missionnaires sont le plus occupés des confessions, les catéchistes ou d'anciens fidèles président aux saints exercices, et font au moins quelques pieuses lectures.

Ces pratiques journalières ne sont presque rien en comparaison de celles des fêtes et dimanches, et principalement des fêtes solennelles. Les exercices du dimanche sont à peu près les mêmes qu'aux jours ordinaires; mais ils se répètent plusieurs fois, à cause de la multitude venue de fort loin, qui ne sauroit tout ensemble trouver place dans l'Eglise. Quoiqu'ils commencent dès la pointe du jour, ce n'est qu'aux approches du

midi qu'on peut dire la messe, et souvent sans avoir entendu le grand nombre des confessions, qu'il faut renvoyer à d'autres heures. Quand le prêtre est près de monter à l'autel, on lit une courte méthode pour assister dignement au saint sacrifice, on chante ensuite des hymnes et des cantiques jusqu'au temps de la communion, où l'on récite à voix haute les actes qui doivent la précéder et la suivre; après quoi vient la prédication, qui ne manque jamais ces jours-là, et qui se fait à la porte de l'église, afin qu'elle soit entendue de ceux qui n'ont pu trouver place en dedans. Ainsi, avant qu'on se retire, il est toujours deux à trois heures après midi, et tout n'est pas fini. Il faut ensuite terminer, ou plutôt prévenir les querelles, accorder les différends, consoler les affligés, soulager les infirmes et les nécessiteux, examiner les empêchements de mariage, répondre aux doutes ou aux scrupules de ce bon peuple, à qui la seule ombre du péché fait peur.

C'est un tout autre travail aux grandes fêtes. Il en est pour lesquelles il faut se préparer huit jours d'avance, sans quoi l'on ne pourroit contenter qu'une très-petite partie de ceux qui veulent faire leurs dévotions. Quelque éloignés que ces fervents néophytes soient de leurs églises, ils abandonnent tout pour s'y rendre ces jours-là ; ils laissent à leurs voisins la garde de leur maison, et partent avec toute leur famille. Il y en a qui demeurent des huit jours entiers, et quelquefois davantage. Ils ne se retirent jamais, qu'ils ne soient au bout de leurs petites provisions. Les plus aisés fournissent aux besoins des pauvres : il y a des endroits où on les nourrit à frais communs. Chaque jour on fait sur le mystère du jour un sermon, qui est suivi de prières et de différents exercices de piété. On chante des cantiques, on fait de saintes lectures, on dispose les catéchumènes au baptême. Les confessions sont en si grand nombre, que les missionnaires, après y avoir donné tout le jour et une bonne partie de la nuit, ont souvent peine à s'en réserver une heure, où, dans l'accablement de la fatigue et du sommeil, ils puissent réciter leur bréviaire. Lorsqu'ils se rencontrent deux ou trois ensemble, ils célèbrent solennellement le saint sacrifice. Il n'est pas possible d'exprimer quelle est la joie et la dévotion qu'ont alors ces bons peuples. Les gentils mêmes y accourent en

foule ; ils y marquent le même respect que les fidèles. La majesté de nos cérémonies les ravit d'admiration, et l'on ne célèbre aucune fête avec cet appareil, qu'elle ne soit suivie de la conversion de plusieurs idolâtres. C'est aussi dans ces jours de solennité que s'administre le baptême, au moins principalement; car il est peu de jours où il ne s'en fasse quelques-uns : mais dans ces grandes fêtes, il y a d'ordinaire à Aour deux ou trois cents catéchumènes qui le reçoivent avec la plus grande solennité [1]. Dans le Marava, le nombre en a monté jusqu'à cinq cents dans un jour, et quelquefois davantage.

Le vénérable père Jean de Britto, portugais de nation, fils d'un vice-roi du Brésil, et moins distingué par sa naissance que par ses travaux et ses vertus apostoliques, fut l'un des plus célèbres missionnaires de Maduré, auquel il se consacra de préférence, comme à la partie la plus laborieuse de la vigne du Seigneur [2]. Toute la suite de sa vie répondit à ces prémices, et fut enfin couronnée de la palme du martyre. Benoît XIV a ordonné expressément qu'on travaillât à sa canonisation; ce qui peut suffire, sans autre apologie, pour faire apprécier le libelle scandaleux qu'on avoit répandu à dessein de l'empêcher Toutes les vertus qui font les saints et les apôtres, brillèrent sans interruption dans la vie de cet illustre missionnaire; un courage invincible, une patience victorieuse de tous les obstacles, une sévérité pour lui-même, qui lui faisoit ajouter les macérations de toute espèce à la dureté d'une mission où la nature est déjà sacrifiée tout entière; une charité pour Dieu et pour le prochain, une soif du salut des âmes, qui lui fit affronter la mort presque tous les jours de sa vie, et ne fut satisfaite que par l'entière effusion de son sang ; ce qu'il regarda comme sa plus précieuse récompense.

Avec ces vertus et des talents tout divins, l'esprit de conseil, un discernement exquis, l'onction de la parole, et tout l'ascendant de la persuasion, il n'est pas étonnant qu'il ait converti plus de vingt mille idolâtres dans la mission de Maduré proprement dite; et dans le Marava, compris d'ordinaire sous le même nom, aussi-bien que les royaumes de Tanjaour, de

[1] Lettr. édif du P. Bouchet, t. XIII, p. 60. — [2] Vie du P. de Britto.

Gingi et de Maissour, il donna le baptême à huit mille catéchumènes dans l'espace de quinze mois. Le détail de ses autres succès seroit infini, surtout à l'égard de la mission de Maissour dont il fut le créateur, qui fut dans toute son intégrité son œuvre propre, et qui fit constamment ses plus chères délices : il n'y recueillit pas moins de croix que de fruits, et c'est par-là qu'elle lui devint la plus chère.

Il y fut arrêté une première fois plusieurs années avant sa mort, et enchaîné dans un cachot à une grosse poutre. On le battit à plusieurs reprises de verges et de chaînes de fer; on lui fit subir le tourment de l'eau, c'est-à-dire, qu'attaché au bout d'une corde, on le précipita plusieurs fois de suite au fond d'un étang, où on le retenoit chaque fois jusqu'à l'instant où il auroit été suffoqué. Sa constance, on le croira sans peine de sa mâle vertu, fut inébranlable, quoiqu'on le tentât sans cesse par les promesses les plus séduisantes et par la menace du dernier supplice, à quoi il ne répondoit que par ces mots : Hé ! quand donc aurai-je le bonheur de m'immoler entièrement pour mon Dieu ? Mais ce qu'il y a d'incroyable, et qui n'est pas moins constant, c'est que six néophytes qui l'accompagnoient, et partageoient ses tourments par une force contre nature dans le caractère mou de l'Inde, marquèrent un courage si extraordinaire, que leurs compatriotes idolâtres ne cessoient de crier, dans les transports de leur admiration, que des hommes si généreusement attachés à leur religion ne méritoient pas la mort. En effet, le tyran céda aux cris de la multitude, et ces confesseurs furent mis en liberté aux acclamations générales; il n'y eut d'affligés que ceux qu'on déroboit à la mort.

Quelques années après, un prince, nommé Teriadeven, héritier légitime des anciens souverains de Marava, et par une de ces révolutions qui sont si communes dans l'Inde, Teriadeven réduit au gouvernement d'une province de ce royaume, fit inviter avec instance le père de Britto à le venir trouver. Ce prince venoit d'être guéri subitement d'une maladie mortelle par le moyen d'un catéchiste qui avoit récité un évangile sur lui, et il vouloit entendre le prédicateur d'une religion si merveilleuse. L'homme apostolique sentit toute l'importance d'une pareille entrevue, et se rendit aux empressements du prince. Il

célébra sous ses yeux la fête de l'Epiphanie dans une assemblée nombreuse de fidèles accourus de tous ces cantons, et il conféra le baptême à deux cents catéchumènes. Le prince, frappé de la majesté des cérémonies, des exhortations touchantes du pasteur, et de la dévotion des néophytes, demanda sur-le-champ à être de leur nombre. Mais Teriadeven avoit cinq femmes, sans compter les concubines. « Vous ignorez, prince, lui dit le missionnaire, quelle est la pureté de vie que demande la sainteté du christianisme. Il est ordonné aux chrétiens de n'avoir qu'une femme, et vous en avez un grand nombre. » Est-ce là tout ce qui vous arrête, reprit le prince? L'obstacle sera bientôt levé. Il fait à l'instant venir toutes ses femmes, en choisit une pour unique épouse, déclare aux autres qu'il doit la vie au Dieu des chrétiens; qu'en reconnoissance, il lui a consacré le reste de ses jours, veut obéir à toutes ses lois, et n'avoir plus qu'une seule femme; qu'au reste, il aura le plus grand soin d'elles toutes, et qu'il les traitera comme ses propres sœurs. Après un sacrifice de cette nature, il n'y avoit plus à douter de ses dispositions pour le baptême, qu'il reçut en effet dès qu'il fut suffisamment instruit. Il l'honora constamment par les œuvres dignes d'un chrétien, et par une magnanimité à confesser la foi, digne de la manière dont il l'avoit embrassée. Mais la plus jeune de ses femmes, et la plus piquée du divorce, après avoir inutilement épuisé, pour le fléchir, ses larmes et ses artifices, ne garda plus de mesure contre l'homme apostolique à qui elle attribuoit sa répudiation. Elle étoit nièce de l'usurpateur qui occupoit le trône de Marava, et lui communiqua toute sa fureur contre le saint missionnaire, qu'elle lui représenta comme le plus détestable magicien qui pût infecter l'Orient. Il fut arrêté avec un brame converti, nommé Jean, le catéchiste Moutapen, et deux jeunes chrétiens, dont le plus âgé n'avoit pas quatorze ans. Loin de prendre la fuite à la vue des brutalités qu'on exerçoit sur le pasteur, ces héroïques enfants coururent embrasser le saint dans les chaînes, et il fut impossible de les en séparer. Les satellites, voyant toutes leurs menaces et leurs coups inutiles, garrottèrent enfin ces victimes innocentes, et les associèrent ainsi au martyre de leur maître.

Nous passerons sous silence la longue suite des outrages et des barbaries qui préludèrent au coup de la mort, et qui furent incomparablement plus difficiles à supporter; mais on ne doit pas laisser ignorer le zèle généreux que fit éclater à cette occasion le prince Teriadeven. Dès qu'il eut appris le traitement cruel du père de Britto, il se rendit à la cour, afin de lui sauver la vie. Le prince régnant ne se montra pas seulement inexorable; mais irrité contre l'illustre solliciteur, il lui reprocha qu'il soutenoit la secte abominable d'un infâme étranger, et lui ordonna d'adorer sur-le-champ quelques idoles qui se trouvoient là. « À Dieu ne plaise, répliqua Teriadeven, que je me rende coupable d'une impiété et d'une ingratitude si monstrueuse ! Non, je ne trahirai jamais, pour de vaines idoles, le Dieu qui m'a tiré des portes de la mort. » Le tyran frémit de fureur : mais il n'étoit pas sûr pour lui d'attenter à la personne de Teriadeven; c'étoit à lui qu'appartenoit véritablement la couronne, et bien des seigneurs, ainsi que la meilleure partie du peuple, lui étoient extrêmement attachés.

L'usurpateur tourna tout son ressentiment contre le saint missionnaire; et pour ne pas courir plus long-temps les risques de voir échapper sa proie, il ordonna de le tuer sur-le-champ à coups de mousquets : mais Teriadeven, comme déjà les soldats étoient prêts à faire leur décharge, se jeta parmi eux en se récriant contre un procédé si manifestement tyrannique, et protesta qu'il mourroit plutôt lui-même, que de survivre à son saint maître. L'usurpateur aperçut quelque émotion parmi les troupes, et craignit une révolte ouverte. Il lui fallut encore dévorer cet affront, et révoquer en apparence l'ordre qu'il avoit donné : mais ce jour-là même il fit partir secrètement le père sous une garde sûre, avec ordre de le mener à deux journées de là sur les confins du royaume de Tanjaour, et de l'y faire mourir sans délai. Le frère du tyran, encore plus inhumain que lui, commandoit sur cette frontière, et montra qu'il étoit digne de cette commission. Le confesseur, avant son martyre, eut à souffrir mille indignités plus insupportables que la mort.

Enfin le 4 février de l'année 1693, la quarante-cinquième de son âge, il fut traîné dans une plaine découverte, et attaché

à un poteau sur une petite éminence qui tenoit lieu d'échafaud. Les bourreaux, avec une précipitation brutale, lui déchirèrent sa robe; mais ayant aperçu un reliquaire qu'il avoit au cou, ils reculèrent d'effroi dans la prévention que c'étoit la boîte où il portoit les charmes qui fascinoient ses disciples; ce qui ne fit qu'ajouter à son supplice. L'un d'entr'eux porta un coup de sabre pour couper le cordon du reliquaire, et fit une large plaie au confesseur; après quoi tous en désordre et toujours tremblants, lui déchargent coup sur coup sur les épaules, sans pouvoir lui abattre la tête. Confus et désespérés, ils lui attachent une corde à la barbe, et la tirant par le bas, lui tiennent la tête penchée sur la poitrine, tandis que l'un d'eux, pour la lui couper, court chercher une grosse hache qui servoit à terrasser les bœufs immolés aux idoles. Cependant les spectateurs, même infidèles, témoignoient hautement leur indignation contre les exécuteurs; et deux chrétiens fendant la presse, allèrent se jeter aux pieds du martyr, protestant qu'ils vouloient mourir avec leur père. Quelque irrités que fussent les bourreaux, ils n'osèrent les faire mourir, et se contentèrent de les garrotter. On revint avec la hache sur le père, on lui en déchargea un coup terrible, et il tomba, la tête presque entièrement séparée des épaules. Ils achevèrent précipitamment de la détacher, puis lui coupèrent encore les pieds et les mains. Les deux chrétiens arrêtés furent conduits ensuite au commandant impie, qui regardant le martyre comme une faveur trop grande pour eux, leur fit couper le nez et les oreilles, et les renvoya inconsolables de n'avoir signé leur foi que d'une partie de leur sang. Tels étoient, à la honte des nations anciennement chrétiennes les plus civilisées, les fruits que la foi naissante produisoit au sein des persécutions, parmi les peuples énervés et si mal policés de l'Inde.

On a vu le royaume très-chrétien à deux doigts du schisme, pour de légers différends, pour la supériorité d'un couvent de filles, pour quelque extension de la régale, pour les franchises du quartier d'un ambassadeur à Rome; tellement que la rupture entre ce royaume et le centre de l'unité catholique se fût vraisemblablement consommée, si le monarque n'eût été mieux fondé dans la foi que plusieurs de ceux même qui lui en

devoient l'exemple[1]. Mais Louis, plus grand par ses victoires sur lui-même, que par tous ses triomphes sur les ennemis du dehors, avoit dissimulé jusqu'aux dédains injurieux d'Innocent XI, après des avances que le motif seul pouvoit ennoblir. Moins intraitable qu'Innocent, Alexandre VIII témoigna voir avec plaisir le monarque se relâcher sur l'article des franchises, et se défendit cependant d'accorder les bulles pour les évêchés vacants, sur ce que l'injure qu'il prétendoit faite au saint Siége par l'assemblée de 1682, n'étoit pas réparée. C'étoit encore là sous le pieux Innocent XII, la pierre de scandale. On sentit enfin combien il importoit de la lever, et voici comment on y procéda. Les sujets nommés aux évêchés vacants depuis le commencement du démêlé, écrivirent à ce dernier pape, pour lui témoigner leur repentir de ce qui s'étoit passé; et ce vertueux pontife, sans approfondir davantage[2], leur envoya les bulles.

[1] Ainsi, de l'aveu même de l'auteur, la conduite de plusieurs membres du clergé de 1682, c'est-à-dire la conduite des prélats de cette fameuse assemblée, menoit droit au schisme, sans la religion ferme et éclairée de Louis XIV. Il nous suffit de prendre acte de cette conclusion, vraiment remarquable, en ce qu'elle concorde avec les témoignages que nous avons cités dans les notes précédentes.

Cependant, comme s'il eût pris à tâche de se rétracter ou de se contredire, l'auteur nous parle aussitôt des *dedains injurieux* d'Innocent XI, puis de l'injure qu'Alexandre VIII *pretendoit* faite au saint Siége par l'assemblée de 1682. Mais que signifient de telles expressions, après les détails qu'il a donnés lui-même? N'etoit-ce qu'une injure *pretendue*, que cette conduite *qui auroit vraisemblablement consommé le schisme*, si le monarque n'eût été mieux fondé dans la foi que plusieurs de ceux qui lui en devoient l'exemple? Ceux-ci, *qui n'ont pas donné l'exemple de la foi*, qui sont-ils sinon ces 34 prélats dont l'audace est allée jusqu'à prétendre poser seuls les limites des deux puissances, et dire au Vicaire de Jésus-Christ : *ici s'arrêtera la votre ; mais celle du roi peut tout, et n'a pas de frein sur la terre?* Enfin si leur œuvre n'étoit pas réellement une injure qui demandoit réparation, pourquoi nous dit-il qu'elle etoit *encore la pierre de scandale sous le pieux Innocent XII?* Pourquoi reconnoît-il qu'on *sentit enfin combien il importoit de la lever?* Après tant d'aveux arrachés par la force de la vérité, et après que trois souverains pontifes ont successivement jugé injurieuses au saint Siége la conduite et la Déclaration des prelats de 1682, notre historien, pour être juste et respectueux, n'auroit eu besoin que d'être plus conséquent. Toutefois n'oublions pas que, avant que la presse fût libre même en pareille matière, on avoit à craindre la censure et le gallicanisme des parlements.

[2] Ces mots, *sans approfondir davantage*, feroient croire que le texte de la lettre des évêques n'étoit pas fort clair, et que le pape n'en demanda pas davantage, les regardant apparemment, dit un critique, comme de mauvais payeurs de qui l'on

On a parlé du dénoûment de cette affaire avec autant de diversité qu'il y en avoit dans les intérêts ou les préjugés de ceux qui en ont fait mention. Le ministre Jurieu fait confesser à nos prélats, qu'ils avoient prononcé des décisions contre l'Eglise, *contra ecclesiam*[1] : expression capitale, pour ainsi parler, mais qui ne se trouve point dans la lettre des prélats. On ne la voit que dans le fragment altéré qu'en cite le ministre huguenot. C'est qu'il vouloit avoir occasion de leur reprocher, comme il le fait, de confondre le pape avec l'Eglise. Il suppose aussi que tous les prélats qui avoient été de l'assemblée, écrivirent au pape ; et il n'y eut que ceux qui n'avoient pas leurs bulles, encore le firent-ils séparément. Enfin ce ministre est si mal instruit, ou si égaré par sa passion, qu'il place l'accommodement sous le pontificat d'Alexandre VIII. Le docteur Du Pin, d'avis bien différent, assure qu'il n'y a pas même l'ombre de rétractation dans la lettre des prélats[2] : il traduit cette lettre latine d'une manière très-propre en effet à le persuader, puisqu'il en rend l'énoncé purement conditionnel, c'est-à-dire, que les prélats, selon sa traduction, n'ont déclaré tenir pour nul et non avenu le décret de 1682, que supposé qu'il pût justement être interprété, comme fait au préjudice de l'autorité légitime du saint Siége.

C'est aux lecteurs sans doute que le droit de juger appartient dans ces rencontres. Voici donc cette traduction de mot à mot : qu'ils prononcent. « Prosternés aux pieds de votre Béatitude, nous professons et nous déclarons que nous sommes extrêmement fâchés, et au-delà de tout ce qu'on peut dire, de ce qui s'est fait dans l'assemblée susdite, qui a souverainement

tire ce que l'on peut. Ce n'est pas là cependant ce que l'auteur a voulu insinuer, puisqu'il rapporte les propres termes de la lettre, pour mettre la vérité dans le plus grand jour ; mais il n'a pas vu qu'il alloit rendre encore cette affaire douteuse, aux yeux de certains lecteurs, en faisant parler le docteur Du Pin, juge récusable, s'il en fut jamais, en pareil cas. Au moins falloit-il montrer l'entorse faite au texte par le rusé gallican. Notre historien auroit pu ajouter aussi, que ce fut cette année (1693) que, sur les plaintes de Bossuet et d'autres théologiens, l'archevêque de Paris proscrivit la *nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de ce docteur Dupin, comme favorisant le nestorianisme, et jugeant, de la manière la plus légère et la plus fausse, la plupart des docteurs de l'Eglise.

[1] Traité historique sur la Théologie myst. part. IV. — [2] Hist. ecclés. du XVII.e siècle, t. III, p. 724.

déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs. Ainsi tout ce qui a pu être censé ordonné dans cette assemblée, concernant la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale, nous le tenons et déclarons qu'on doit le tenir pour non ordonné : *Quidquid in iisdem comitiis circa ecclesiasticam potestatem et pontificiam autoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habemus et habendum esse declaramus.* » C'est dans les points de l'importance ou de la nature de celui-ci, que la loi de l'histoire oblige surtout à une exactitude scrupuleuse, et ne permet pas plus la dissimulation que l'indiscrétion [1].

Il est néanmoins incontestable que l'Eglise de France n'a point prétendu par-là renoncer à ce qu'elle avoit arrêté [2] dans l'assemblée de 1682. Louis XIV lui-même n'a voulu que donner au pape, pour le bien de la paix, une satisfaction

[1] Ce mot *indiscrétion* est remarquable : il prouve bien que l'auteur craignoit les censeurs et les arrêts qui auroient prohibé son livre ; et que s'il l'eût écrit quelques années plus tard, il nous eût épargné beaucoup de notes, aujourd'hui nécessaires son travail.

Quant à la lettre qu'on vient de lire, il est bon de prévenir qu'elle n'est point entière, telle qu'on la trouve dans Sfondrate et dans Soardi. Nous n'ajouterons ici que la phrase qui suit immédiatement ce que l'auteur a cité. « De plus, nous tenons pour non délibéré ce qui a pu être censé avoir été délibéré au préjudice des églises; car notre intention n'a point été de décréter quoi que ce fût, ni de porter aucun préjudice aux droits des églises susdites. » Remarquons maintenant que les signataires de cette lettre disent expressément, qu'ils tiennent pour non fai tout ce qui a pu être regardé comme donnant atteinte à l'autorité du pape et aux droits des églises. Or, n'est-il pas évident que ce sont les quatre articles de la déclaration et ce qui avoit été réglé au sujet de la régale, qui avoit pu être interprété, comme ordonné au préjudice de la puissance du Vicaire de Jésus-Christ et des droits des églises? C'est donc, dit d'Avrigny, tout cela que les nouveaux prélats désavouent et veulent qu'on tienne comme non avenu. C'est donc une insigne mauvaise foi, du docteur Du Pin, de soutenir qu'il n'y a pas de rétractation dans cette lettre.

[2] L'historien confond l'église de France avec l'assemblée de 1682. Trente-quatre évêques, la plupart prélats de cour, doivent-ils être pris pour l'église de France. dont les siéges épiscopaux étoient alors quadruples de ce nombre? Représentoient-ils cette église, en s'occupant, comme on l'a vu, d'objets étrangers à leur convocation ; et cela, tellement à l'insçu de leurs collègues, qu'ils furent obligés d'instruire ceux-ci, par un lettre encyclique, de la nature de leur démêlé avec Innocent XI? Non, l'église de France n'avoit rien arrêté en 1682 ; et les quatre articles, devenus si fameux, furent l'ouvrage des seuls prélats de cette assemblée. Tout ce que l'auteur ajoute ici est si futile, que nous ne doutons pas qu'il ne l'ait fait uniquement pour se faire pardonner le courage qu'il croit avoir montré en insérant une partie de la rétractation des évêque nommés.

propre à tarir insensiblement la source des aigreurs passées[1]. Le clergé en corps n'a fait aucune rétractation, même apparente; il n'a pas fait la moindre démarche[2]. Les parlements ont toujours agi sur le principe, que les quatre articles étoient

[1] Il est certain que les cardinaux d'Estrées et de Janson furent *chargés par le roi* de ménager l'accommodement. Donc la lettre de *retractation* fut écrite de son aveu et par son ordre. D'ailleurs on a conservé la lettre que Louis XIV écrivit alors à Innocent XII, en date du 24 septembre 1692. « Très-saint Père, j'ai toujours beaucoup espéré de l'élévation de Votre Sainteté au pontificat, pour l'avantage de l'Eglise et pour l'ornement de notre sainte Religion; j'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie, dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté; et comme je tâche de le lui témoigner par les preuves les plus fortes dont je suis capable, *je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté, que j'ai donné les ordres nécessaires, afin que les ordres contenus dans mon edit du 2 mars 1682, concernant la Declaration faite par le clergé du royaume, à quoi les conjonctures d'alors m'avoient obligé, n'aient point de suite.* Et, comme je souhaite, non-seulement que Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde sache, par un témoignage public, la vénération que j'ai pour vos grandes qualités, je ne doute pas que Votre Sainteté n'y réponde par toutes sortes de preuves et de témoignages de son affection paternelle envers moi. Cependant je prie Dieu qu'il conserve Votre Sainteté heureusement pendant plusieurs années. » Ainsi le roi lui-même affirme par écrit que la déclaration restera sans effet; les 35 évêques nommés la rétractent formellement, pour avoir leurs bulles : et l'on viendra nous dire que tout cela n'etoit que pure etiquette, et que la déclaration n'a pas été révoquée! Mais, dans cette hypothèse, quelle injure ne feroit-on pas au Grand-Roi et à son clergé? S'il n'a fait au pape que de fausses promesses, et si les nouveaux prélats ne lui ont donné que des regrets simulés, *la pierre de scandale* qu'ils avoient posée, a-t-elle été réellement et dignement levée par eux? Et la mémoire du monarque et celle de ses évêques ne seroient-elles pas dès lors souillées d'une nouvelle faute, aussi énorme qu'elle seroit ignoble, et également indigne de la majesté royale et de la sainteté de l'épiscopat?

[2] La declaration n'étant pas l'œuvre du clergé en corps, mais seulement le fait de quelques prelats sans mission pour un tel sujet, ce clergé ne devoit aucune rétractation en corps. Cependant nous trouvons qu'il en a fait une, si évidente même que l'historien ne pouvoit l'ignorer. Chacun sait que les *Memoires du clergé* sont une collection des actes de toutes ses assemblées, collection où rien n'étoit inséré que par délibération et par ordre du clergé. Or, c'est en vain qu'on y chercheroit la moindre trace de sa declaration de 1682. Le clergé en corps, car c'est au corps du clergé qu'appartiennent ces Mémoires, pouvoit-il marquer mieux son désaveu, et témoigner, d'une manière plus sensible, qu'il vouloit ensevelir les actes de cette assemblée dans un profond oubli! Pouvoit-il faire une rétractation plus formelle, que de les faire disparoître, ou, pour mieux dire, de les exclure à jamais de ses diptyques? Que s'ils furent imprimés durant ce funeste demêlé, leur suppression totale dans les temps qui l'ont suivi, ne seroit-elle pas encore une retractation plus frappante peut-être, et d'une plus grande force, étant le fruit d'une mûre délibération? (*Voy. Dissertation historiq.* 1, *p.* 45.)

essentils à la discipline gallicane, et qu'on ne pouvoit pas s'en écarter. Enfin depuis ce temps-là, depuis l'année 1693 où se fit la réconciliation, les quatre articles ont été soutenus ouvertement, du vivant même de Louis XIV, dans les thèses, dans les livres, et appuyés dans tous les tribunaux [1].

Louis institua dans la même année l'ordre militaire de Saint-Louis, qui, selon les vues également heureuses et grandes de ce monarque, a ravi sans violence au huguenotisme une infinité de gentilshommes français ; et au prix d'une médaille, ou d'un ruban rouge, on a rempli nos légions de héros. L'année précédente, on avoit institué, ou plutôt adopté à Paris, sous le titre d'un bon pasteur, l'institut des filles pénitentes, déjà établi en Lorraine sous le nom de refuge. On sentit

1 Si après les défenses de trois souverains pontifes, et après les rétractations formelles du monarque et du clergé, l'historien croit que la Déclaration doit être regardée comme toujours maintenue, parce qu'elle a été soutenue par des arrêts du parlement et dans les thèses de quelques aspirants aux faveurs temporelles, nous nous abstiendrons de qualifier sa logique et sa théologie. Lui qui a si longuement raconté les menées des novateurs à Rome, ne devoit-il pas nous parler un peu de leurs intrigues à Paris? Il est notoire qu'à cette époque, la plupart des membres de ce parlement, subornés par les novateurs, firent de cette cour souveraine le siége principal de la mutinerie contre l'autorité pontificale. Louis XIV croyant sans doute avoir assez fait, ne pensa plus aux quatre articles : il eut à la fin de son règne tant d'affaire sur les bras, qu'on ne sauroit presque lui faire un crime de n'avoir pas veillé davantage aux suites funestes de sa négligence sur ce point. Les ennemis de l'unité catholique en profitèrent. Les parlements, où leurs séductions firent les plus grands ravages, trouvant dans les quatre articles et les libertés gallicanes, des prétextes de leur goût pour combattre et même rejeter les rescrits de Rome, eurent grand soin d'en maintenir l'enseignement : les avocats les servirent, comme toujours, avec un zèle sans bornes ; les regents et les agrégés, qui formoient la jeunesse destinée au barreau, ne les aidèrent pas avec moins d'ardeur ; et voilà comment s'est perpétué l'enseignement des quatre articles. Sur quoi nous devons remarquer, que ces hommes qui, avant la révolution, se montroient si dévots au concile de Constance, n'étoient que de vrais hypocrites, comme on le verra par les Camus, les Fréteau, les Target, les Sieyès ; et que les quatre articles, avec ce qu'ils appeloient les libertés gallicanes, faisoient à peu près toute leur croyance. Cependant, les magistrats séculiers, à la faveur de leur titre de protecteurs des libertés de l'église gallicane, attirèrent à eux, tant qu'ils purent, toutes les causes ecclésiastiques : après avoir combattu les papes par les évêques, ils combattirent les évêques par les prêtres, multiplièrent les appels comme d'abus, s'attribuèrent le jugement des matières purement spirituelles, telles que l'administration des sacrements, décrétèrent les prêtres, brûlèrent les mandements épiscopaux ; et après avoir déplacé les bornes des deux puissances, mirent la plus grande confusion dans l'église et dans l'état. De nos jours et sous nos yeux, on en tire les dernières conséquences. (*Voyez la dissertation citée.*)

bientôt qu'un seul asile des mœurs en péril n'étoit pas suffisant pour une ville telle que Paris, et l'on y en fonda quatre autres, appelés Sainte-Pélagie, la Madeleine, vulgairement les Madelonètes, Sainte-Valère et le Sauveur. C'est de Paris principalement que cette institution s'est répandue dans les autres villes du royaume, où la nécessité ne s'en faisoit que trop généralement sentir.

Le 28 janvier 1694, le pape Innocent XII donna pour la Flandre un décret accompagné de deux brefs; sur quoi les censeurs éternels de la chaire apostolique tinrent deux langages bien différents; l'un d'apprêt pour le public, l'autre dans leurs cercles dévots et leurs correspondances affidées. Les évêques des Pays-Bas voyant qu'entre les derniers novateurs, les plus affichés rigoristes ne faisoient pas scrupule de signer le formulaire, tout en soutenant la doctrine condamnée dans le livre de Jansénius, avoient ajouté à ce formulaire quelques mots d'explication qui leur sembloient nécessaires pour couper court à tous les subterfuges. Les agents que le parti avoit à Rome se plaignirent apparemment qu'on ajoutoit en Flandre aux décisions apostoliques, puisque les brefs que le pape adressa aux évêques et aux docteurs de ces provinces, ne tendoient qu'à retenir leur zèle dans les justes bornes. Le bref adressé aux docteurs porte, entr'autres choses qui tendent aux mêmes fins, que pour confesser la grâce de Jésus-Christ, il suffit de tenir ce qui est enseigné par les décrets du saint Siége. Dans le bref aux prélats, le saint Père marquoit d'abord, qu'inviolablement attaché aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, il vouloit qu'elles demeurassent dans toute leur force; puis venant au formulaire, il disoit que comme ceux qui prêtent le serment sur cette confession, sont obligés de la faire sincèrement, sans aucune distinction, restriction ni explication, condamnant les propositions *extraites de Jansénius,* dans le sens qui se présente d'abord à l'esprit; eu égard aux termes dont elles sont composées, aussi ne faut-il rien exiger au-delà du formulaire qui est proposé, et des paroles qui sont prescrites par la constitution apostolique. Le décret qui accompagnoit ces deux brefs, se réduit en substance à une défense très-expresse de donner au formulaire aucun autre

sens que celui qui vient à tout le monde, et que les termes présentent d'eux-mêmes à l'esprit.

Il n'étoit guère à présumer que ces pièces pussent devenir un sujet de triomphe pour les champions de Jansénius : mais c'est au défaut de la force et du droit, que la bonne contenance est principalement d'usage. Sitôt que le décret et les brefs parurent en Flandre, les hérauts du parti publièrent que le chef de l'Eglise étoit content, qu'en signant le formulaire, on condamnât dans les cinq propositions le sens qui se présente à l'esprit, sans toucher au livre dont on les prétendoit extraites. Sur ce tour de force, il est incroyable combien ils triomphèrent. Ils s'en prévalurent presque autant que de la paix de Clément IX; et si Innocent XII n'eût survécu à la publication de ses décrets, plus long-temps que Clément IX aux calomniateurs de sa condescendance, le triomphe eût été aussi complet pour l'une que pour l'autre : mais Innocent, informé du scandale par les évêques de Flandre, leur fit expédier un second bref, où il s'expliqua, contre ses interprètes menteurs, d'une manière à confondre toute leur effronterie. On peut juger de ce qu'il contenoit, sans que nous le rapportions, par l'humeur et le ton de carrefour qu'il fit prendre à Valloni ou Vaucel. On y parle encore, écrivit-il au père Quesnel[1], *du benais de formulaire*, comme subsistant dans toute sa force, et comme devant être signé sans distinction, explication, etc. Voilà comment ceux qui se couvroient de l'autorité du pontife, parloient de ses ordonnances.

Il en étoit de même dans le parti, tant pour les deux premiers brefs que pour le décret, c'est-à-dire, qu'on y chantoit victoire, tandis qu'au fond on étoit dans un chagrin qui ne connoissoit point de retenue. « Toute cette conduite de la cour de Rome, écrivoit encore Valloni[2], fait pitié... Les brefs ne valent pas mieux que le décret. Ce qu'il y a de plus mauvais, est qu'on autorise l'introduction du formulaire en Flandre, en obligeant de le signer sans exception ni explication, *in sensu obvio quem ipsius verba exhibent...* Plus je relis ces pièces,

[1] Lettre du 8 décembre 1794. — [2] Lettres du 6, du 13 du 12 févr. et du 20 mars 1696.

plus je suis mal satisfait, surtout par rapport au formulaire. » Au reste, Valloni n'étoit pas le seul alarmé, comme il est clair par ce qu'il écrivit encore peu après sur le même chapitre à l'arc-boutant du parti. Je ne suis pas surpris, disoit-il à l'intrépide Arnaud, de la consternation où vous êtes à l'occasion du décret touchant la signature du formulaire *in sensu obvio*. C'est ainsi que ces faux braves marquoient leurs alarmes dans leurs lettres particulières, qu'ils n'imaginoient guère alors devoir un jour tomber entre les mains de l'archevêque de Malines; et cependant ils insultoient en public au parti orthodoxe, comme s'ils avoient eu cause gagnée, et qu'Innocent XII eût rétracté les constitutions de ses prédécesseurs. Qu'on apprenne donc une bonne fois quel fonds l'on doit faire sur tous les airs et les tons de sécurité des sectaires, quand leur effronterie peut couvrir leur défaite.

Arnaud survécut très-peu de temps à cet affligeant triomphe. Il mourut dans le diocèse de Malines le 8 août de cette année 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, entre les bras de son plus cher disciple le père Quesnel, qui sans approbation, et sans qu'on manquât de prêtres approuvés, lui administra le saint viatique et l'extrême-onction [1]. Qu'eût dit le docteur sévère d'une pareille conduïte en tout autre docteur? Voici comment s'exprime sur une fin si triste le fameux abbé de la Trappe [2], que les partisans du docteur avoient cru s'attacher par la profusion de leurs éloges: « Enfin voilà M. Arnaud mort; après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. Son érudition et son autorité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jésus-Christ! » Quelque mesurées que soient ces expressions, les partisans du docteur en furent irrités à outrance, et dans le fond, que ne donnent-elles point à penser, vu surtout la réserve accoutumée de l'auteur?

Pendant que le restaurateur de l'ancienne discipline de Cîteaux le traduisoit ainsi, les zélateurs de la nouvelle doctrine

[1] Mém. chron. et dogmat. t. III, p. 422, etc. — [2] Lettre à l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon.

lui prodiguoient les plus pompeux éloges, le faisoient aller de pair avec ce que l'Eglise a eu de plus grands et de plus saints personnages. Plusieurs l'ont comparé à Origène et à Tertullien : on ne peut disconvenir que la comparaison, au moins avec le dernier, ne soit juste. L'érudition, l'éloquence, l'imagination, la chaleur et l'opiniâtreté surtout, furent égales dans l'un et dans l'autre. Tous deux défendirent des points capitaux de la foi, tous deux eurent aussi le malheur de s'en écarter en des points essentiels; et tout ce que Tertullien fut pour Montan, ou pour l'hérésie des montanistes, Arnaud le fut pour Jansénius, et pour le calvinisme renouvelé, du moins en partie, sous le nom de jansénisme. La main dont il a reçu les derniers sacrements, et son *testament spirituel*, où il fait profession de vouloir mourir dans la foi du parti, font croire, sans témérité, qu'il y persévéra au moins tout le temps qu'il conserva l'usage de la parole.

Qu'on nous vante après cela l'ardeur de sa charité pour Dieu et pour le prochain; son zèle contre les blasphémateurs de nos sacrements et contre les corrupteurs de la morale, l'austérité de sa vie, son désintéressement, sa modestie même, sa douceur et sa patience; à tout cela, il ne faut qu'une réponse : c'est qu'il n'est point de vertus chrétiennes sans la foi, et point de foi sans soumission à la voix de l'Eglise, qui n'avoue point d'autres organes que les premiers pasteurs; c'est que quiconque n'écoute pas cette Eglise, parût-il un ange du ciel, doit être regardé comme un publicain et comme un païen. A Dieu ne plaise que nous cherchions à troubler la cendre des morts, ni la jouissance même d'une réputation mal acquise, tandis qu'elle ne sera point une pierre d'achoppement pour la simplicité du fidèle! Mais comme l'œuvre de Dieu doit nous être infiniment plus chère que la fausse gloire de l'homme, et que la réputation de sainteté dans les sectaires est une tentation trop forte pour les simples, et combien de simples en ce genre! il faut au moins ne pas s'aveugler jusqu'à leur trouver des vertus dont il n'est pas la moindre trace dans leur vie.

C'est se jouer manifestement du public, que d'attribuer la modestie, par exemple, la modération et la douceur, à l'aigre

chef des jansénistes français. Quand la charité aveugleroit certains catholiques jusqu'à donner dans une crédulité aussi risible que défavorable à leur religion, les hérétiques eux-mêmes pourroient leur en faire sentir le ridicule. Il s'en faut bien que le ministre Jurieu, entr'autres, fasse honneur à ce personnage pour sa douceur et sa modestie. Son caractère, dit-il [1], se produit dans tout ce qui sort de sa plume. On voit qu'il est janséniste (remarquons en passant que le jansénisme d'Arnaud n'étoit pas un fantôme pour les protestants); on voit qu'il est janséniste, qu'il est violent jusqu'à la fureur, plein d'amour-propre, d'une fierté qui n'a pas d'exemple, et qui a d'ailleurs de l'habileté. Il ajoute qu'il n'a pas moins de célébrité; qu'il est connu de tout le monde par les démêlés qu'il a eus avec toute la terre, et que toute la terre a eus avec lui; qu'on peut dire enfin que son orgueil, sa violence et sa mauvaise humeur lui ont mis sur les bras des gens de tout ordre et de toute religion. Jurieu, il est vrai, étoit d'une secte qu'Arnaud avoit poussée vivement; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a parlé sur cet article comme tout ce qui n'avoit pas intérêt à parler autrement.

Tout le monde sait que jamais homme, il ne faut pour cela qu'ouvrir ses écrits, ne s'est répandu en plus d'invectives, et qu'il suffisoit de combattre ses sentiments pour être accablé d'injures. On y trouve à toute page, comme dans ceux de Luther et de Calvin, les épithètes d'ignorants, d'étourdis, d'insensés, d'impertinents, d'hommes perdus, d'hommes sans honneur, sans pudeur et sans conscience : épithètes prodiguées aux prêtres et aux prélats, aux docteurs séculiers et réguliers d'une doctrine et d'une piété reconnue. L'auteur de sa vie, le plus zélé de ses disciples, le père Quesnel, n'a pu en disconvenir : mais il ajoute que c'étoit un effet de sa simplicité, incapable de fiel et d'amertume, qui le rendoit peu attentif à ces petits ménagements de paroles si étudiées pour la plupart des autres. On trouvera sans doute que la simplicité de l'apologiste passe encore celle de l'accusé. Tenons-nous-en donc à son premier aveu, qui établit si bien ce qui nous importe, que

[1] Esprit de M. Arnaud. t. 1, p. 6.

tout ce qu'il ajoute pour l'affoiblir, ne sert qu'à le confirmer.

On pourroit encore disputer au pape des jansénistes son désintéressement, assez méconnoissable dans sa persévérance à soutenir contre un père et une mère, Perette des Lyons, disposée à faire du bien à Port-Royal [1] : désintéressement méconnoissable encore dans ses ménagements pour les productions de ses amis ou de ses prôneurs; pour le système de Bourdaille, qui, de son aveu [2], ouvroit la porte à tous les déréglements; pour celui de Cailly, qui détruisoit la transsubstantiation; pour les plus piquantes satires de son siècle, dont il fit une apologie en forme. Sans nous appesantir sur ces faits, il suffit de ce que nous en touchons, pour tenir les simples en garde : c'est là ce qui nous intéresse uniquement. Nous ne prétendons même toucher qu'aux apparences que voit l'homme, sans pénétrer dans les intentions, dont la connoissance est réservée à celui qui sonde les cœurs; mais pour cette douceur et cette humilité qu'on ne puise avec la foi que dans l'école de Jésus-Christ, que dans la véritable Eglise, on n'en peut rien accorder, sans trahir cette Eglise, à un homme qui s'est cru plus éclairé qu'elle, qui s'est montré jusqu'à la mort plus attaché à son propre sens qu'aux constitutions des papes, aux décisions du chef et des membres du corps apostolique, à l'enseignement de toutes les églises.

Il est assez inutile de parler des ouvrages qu'a composés ce docteur au nombre de cent trente-cinq, grands ou petits, presque tous anonymes, et presque tous condamnés. Malheureuse fécondité, malgré les talents qu'ils marquent en tout genre, puisqu'ils ne tendent qu'a favoriser le jansénisme! Temps au moins perdu, si la secte est conséquente, puisqu'ils ne militeroient que pour un fantôme!

Le père Quesnel succéda au docteur Arnaud dans la papauté jansénienne. Et qu'on n'imagine pas que ce titre soit une invention de ses adversaires; c'étoit le nom que donnoient réellement au grand Arnaud, au moins les directeurs des monas-

[1] Bayle, Dictionn. hist. et crit. au mot *Arnaud.* — [2] Lettre d'Arnaud à M. le Feron, du 8 novembre 1680.

tères de Port-Royal, comme on peut le voir dans le relevé des raisons alléguées par les religieuses de ces communautés, pour se défendre de signer le formulaire. Par modestie sans doute, il se restreignit au nom de *père abbé* qu'on lui donnoit communément dans le parti, et par respect pour sa mémoire, son successeur s'en tint au nom de *père prieur* qu'il avoit déjà lorsqu'il n'étoit qu'en second.

Mais cessons de peiner les âmes pieuses et catholiques, par le récit continu de tant de scandales; au moins donnons-leur quelque relâche, et tâchons de leur faire trouver quelque sujet d'édification jusque dans les égarements de l'esprit humain. C'est l'opiniâtreté, et non pas précisément l'erreur, qui fait les hérésies. Rien donc de plus propre à lever, ou du moins à diminuer le scandale de l'opiniâtreté jansénienne, que la docilité des âmes droites, dont la mysticité, ou l'imagination trop vive, reproduisit alors une sorte de quiétisme.

# LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

DEPUIS LE RENOUVELLEMENT DU QUIÉTISME EN 1694, JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT XI EN 1700.

La révolte contre les décisions de l'Eglise scandalisoit depuis trop long-temps, pour que la Providence ne suspendît pas le torrent de la séduction, ou du moins ne confondît pas les séducteurs et les rebelles par quelque exemple frappant et respectable d'une conduite opposée à la leur. Les nouveaux disciples de Molinos, qui, sans l'avouer pour maître, s'élevèrent en France sur la fin du siècle dernier, se trouvoient, par rapport à la note d'hérésie, dans les mêmes circonstances que ceux de Jansénius. Les deux sectes avoient été pareillement condamnées par le pape et les évêques; et s'il y avoit quelque différence, c'est que la condamnation du prélat flamand s'étoit faite avec beaucoup plus de solennité que celle du docteur aragonais; qu'elle avoit été réitérée, réaggravée, confirmée en toutes les manières. Voyons à présent quelle fut la conduite de leurs partisans respectifs, sans toutefois revenir sur le chapitre fastidieux du parti, qui n'est que trop connu.

Les premiers vestiges du quiétisme français furent découverts dans un livre du père la Combe, barnabite, intitulé *Analyse de l'oraison mentale*, où l'on ne put méconnoître le caractère du molinisme, quoique l'auteur n'y allât point jusqu'aux abominations de Molinos. Ce mystique outré eut une élève qui passa bientôt son maître, qui de sa fille en Dieu, devint en peu de temps sa mère et son oracle. C'étoit, s'il est besoin de la nommer, la fameuse dame Guyon, qui fit des livres à son tour, donna le *Moyen court et très-facile de faire oraison*, *l'Explication du Cantique des cantiques*. Les ouvrages du directeur et de la pénitente, dès qu'ils eurent vu le grand jour, furent condamnés par l'archevêque de Paris (1694), tant pour le ridicule qu'ils donnoient à la piété, en rendant la con-

templation commune aux enfants même de quatre ans, que pour l'atteinte qu'ils portoient à des vérités essentielles de la religion, et à l'intégrité des mœurs dont elles sont la base. Ces contemplatifs abusés se prétendoient affranchis de toute pénitence extérieure, de tout exercice de piété, de toutes les règles, de tous les moyens même les plus capables de contribuer au salut.

Quels que soient ces écarts, c'est peu de chose en comparaison de ce que renfermoient les manuscrits de la nouvelle illuminée, et surtout celui qui est intitulé *les Torrents*. Elle y enseigne que la clef de tout l'intérieur est l'abandon parfait, qui ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer; que l'âme vaut si peu, que ce n'est pas la peine qu'elle s'inquiète si elle se perdra ou ne se predra point; que Dieu ôte quelquefois à l'âme parfaite toute grâce, tout don, toute vertu, et pour toujours, en sorte qu'elle devient un objet d'horreur pour tout le monde; que la fidélité de cette âme consiste pour lors à se laisser écraser et pourir, sans chercher à éviter la corruption; que dès qu'elle commence ainsi à ne plus sentir son infection, et à y demeurer contente, sans espérance ni pouvoir d'en jamais sortir, dès là aussi commence l'anéantissement, en quoi consiste la vraie perfection; qu'au lieu d'avoir encore horreur de sa misère extrême, et de craindre, comme autrefois, de la porter à la sainte communion, elle y va comme à une table ordinaire; qu'elle n'a point de peine, qu'elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, et qu'il donne toutes ses grâces à d'autres; en un mot, qu'elle est tellement perdue en Dieu, qu'il n'y a plus en elle ni remords, ni conscience. Ce n'est là qu'une petite partie de ce qui est contenu dans le livre des *Torrents*, dont un extrait plus long ne seroit pas supportable. C'est l'état visible d'une âme abandonnée de Dieu, livrée au désordre, et absolument endurcie dans le crime, et voilà ce qu'on donnoit pour l'état le plus sublime où la grâce pût élever une âme. Les autres manuscrits de madame Guyon sont au moins remplis d'extravagances.

Quant à l'explication de l'Apocalypse, écueil fameux par tant de naufrages, dont elle ne fut point effrayée, son moindre

égarement, c'est d'y faire la prophétesse. Elle y conte des visions de telle nature, qu'on ne pourroit les rapporter sans salir l'imagination. Cependant elle proteste, sans que sa conduite l'ait jamais démentie, qu'il ne lui restoit après cela que des pensées aussi pures que le ciel qui les lui inspiroit. A l'exemple de sainte Thérèse, à qui son directeur la comparoit, elle écrivit encore par obéissance l'histoire de sa propre vie: là, nouvelles révélations et nouvelles impiétés, ou plutôt nouvelles extravagances. Elle voyoit clair dans le fond des âmes; elle avoit sur elles, aussi-bien que sur les corps, une autorité miraculeuse. Ce que je lierai, disoit-elle, sera lié, et ce que je délierai sera délié : je suis cette pierre fichée par la croix sainte, et rejetée par les architectes. Elle étoit parvenue à un tel point de perfection, qu'elle ne pouvoit plus prier les saints, pas même la sainte Vierge. Elle étoit si remplie de grâces pour elle et pour les autres, qu'elle couroit à tout moment un danger prochain d'étouffer. Il falloit promptement la délacer, et si on ne l'eût fait un jour, elle en seroit morte sur-le-champ. Cependant le remède le plus efficace étoit de s'asseoir en silence à ses côtés. Alors du réservoir divin de son cœur, il se faisoit un dégorgement qui la dégageoit avec suavité; et ses acolytes, enfants de sagesse, recevoient de leur mère la mesure d'aliment qui convenoit à chacun d'eux.

Ce qu'il y a de plus étrange, ce qui doit paroître dans l'ordre moral un phénomène égal aux plus grands prodiges de l'ordre physique, c'est que cette femme inconcevable, malgré des écrits dictés en apparence par un libertinage outré, n'a jamais donné le moindre sujet de soupçonner ses mœurs; c'est que par un prodige encore moins concevable, et non moins incontestable, elle ait conçu et mis au jour tant d'extravagances, douée d'autant d'esprit que jamais femme en ait montré. Tous ceux qui l'ont connue assurent qu'il est difficile d'en avoir davantage, et que personne ne parloit mieux des choses de piété. Un trait unique, savoir, la haute estime où elle fut auprès de l'un des plus beaux génies du plus beau de nos siècles, forme ici une preuve qui n'en laisse point d'autres à désirer. Aussi gens de bien qu'éclairés, ceux qui la préconisoient, et qui ne revinrent de leurs préventions qu'avec beaucoup de peine,

la mettoient au nombre de ces mystiques vraiment habiles, mais incapables d'instruire les autres, et qui ont plus péché dans les termes que dans les sentiments. En effet, tout le monde se convainquit, avec le temps, qu'elle étoit trompée la première, et qu'elle n'avoit jamais songé à tromper personne.

Quel que fût le mérite de ceux à qui les charmes de son esprit imposoient, elle ne laissoit pas d'être suspecte à des personnages d'une grande célébrité [1]. Le bruit de ces soupçons lui étant parvenu, elle communiqua sa peine à l'abbé de Fénélon, en qui elle avoit une confiance particulière. Ce n'étoit pas la seule personne d'un rang et d'un mérite distingué, avec qui elle eût des rapports intéressants; elle inspira le même intérêt aux personnes les plus illustres de son temps, et jouit d'une vraie considération parmi tout ce qu'il y avoit de plus grand et de plus estimable à la cour de Louis XIV.

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, c'est son premier nom, fille d'un gentilhomme du Gâtinois, et femme de M. Guyon, né aussi de parents nobles, étant restée veuve à l'âge de vingt-cinq ans, avec de la fortune, de la figure, beaucoup d'esprit et un caractère aimable, ne voulut jamais entendre à un second mariage, et tourna vers Dieu tous les sentiments de son cœur naturellement tendre. Peu après la mort de son époux, elle fit un voyage à Paris pour ses affaires. Elle y fit des connoissances, et particulièrement celle de M. d'Aranton, évêque de Genève, le quatrième successeur et l'imitateur fidèle de saint François de Sales. Ce prélat lui proposa de se retirer dans son diocèse, pour y travailler, avec quelques autres dames pieuses, à l'instruction des nouvelles catholiques. Elle prit en effet ce parti, après s'être dépouillée de ses biens en faveur de ses enfants, à la réserve d'une modique pension : mais les distractions attachées à la charge de supérieure dont on voulut la revêtir, l'en détournèrent bientôt, trop tard néanmoins, puisqu'elle avoit déjà goûté les leçons du père la Combe, qui étoit le directeur de cette communauté. Elle se retira chez les urselines de Tonon : après les avoir édifiées quelque temps par son goût pour l'oraison et pour la retraite, elle alla chez une

[1] Mémoire hist. et dogm. l. IV, p. 25 et suiv.

de ses amies à Grenoble, puis à Verceil, dont l'évêque prévenu pour elle d'une estime singulière, l'avoit souvent invitée à s'y rendre. Pendant les six années qu'emportèrent ces différents séjours, où elle fut presque toujours accompagnée du père la Combe, elle composa ses ouvrages divers sur la spiritualité. Enfin, l'air épais de Verceil ne convenoit point à sa complexion, et moins encore à sa constitution morale, les médecins lui conseillèrent de retourner en France, et elle revint à Paris.

Le bruit de ses ouvrages l'y avoit précédée, et l'on y avoit conçu des préventions si facheuses contre elle, qu'elle y fut arrêtée presque en arrivant, et mise dans un monastère. L'archevêque l'interrogea, et la fit interroger plusieurs fois par des gens habiles. On découvrit en elle autant de docilité que d'innocence. Les religieuses, d'un autre côté, rendant avec admiration témoignage à toutes ses vertus, madame de Maintenon s'intéressa pour elle auprès du Roi, et lui fit rendre une entière liberté. Ainsi l'humiliation même la mit dans une considération plus haute, et lui procura la plus puissante protection. Dès son premier séjour à Paris, elle avoit eu la connoissance de la duchesse de Bétune, femme de beaucoup d'esprit et de grande piété, chez qui se rassembloit tout ce qu'il y avoit de personnes recommandables par ces deux endroits, tant à la ville qu'à la cour : ce fut là qu'elle se lia d'une manière étroite avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et surtout avec l'abbé de Fénélon, alors précepteur des enfants de France. Fénélon, cette âme si pure et si noble, applaudissoit aux idées grandes que madame Guyon s'étoit formées de Dieu, et plus encore à son amour sans partage pour l'être infiniment aimable.

On continua néanmoins à décrier sa doctrine, et l'on peignit sa personne même des couleurs les plus affreuses. On menaçoit le royaume et l'Eglise d'une secte nouvelle, égale en abominations et en infamies aux anciens gnostiques ; et ceux qui répandoient principalement ces bruits, le faisoient avec toute la chaleur que pouvoit donner l'espoir de tourner de ce côté-là la vigilance et l'activité des deux puissances dont ils étoient l'objet.

Madame Guyon, pour faire tomber, s'il étoit possible, ces

clameurs scandaleuses, prit le parti, avec le conseil de M. de Fénélon, de soumettre sa manière d'oraison et tous ses écrits à l'oracle de l'église de France, le grand évêque de Meaux. Ce prélat accepta la commission, et la dame lui remit tous ses ouvrages, imprimés et manuscrits. On peut juger quel fut l'étonnement de Bossuet, quand surtout en lisant la vie de cette femme, composée par elle-même, il y trouva les rêveries que nous avons citées. Il ne douta pas un moment qu'elle ne fût dans l'illusion la plus pitoyable. Dans les conférences qu'elle eut ensuite avec lui, elle confessa qu'il étoit contraire à sa manière d'oraison de rien demander à Dieu : sur quoi il lui défendit de s'approcher des sacrements; mais elle marqua tant d'humilité et de soumission, que cette défense n'eut pas son effet.

Cependant elle demanda que M. de Noailles, alors évêque de Châlons, en grande réputation de piété, et M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, fussent associés à M. de Meaux pour la décision des points sur lesquels on l'accusoit d'erreur. Madame de Maintenon leur fit encore joindre M. de Fénélon. Les amis de madame Guyon lui avoient apparemment fait entendre, depuis qu'elle avoit choisi M. de Meaux pour juge, qu'il étoit de la prudence de ne pas s'en rapporter uniquement, en cette matière, à un prélat qui s'étoit déclaré plus d'une fois en pleine Sorbonne contre le pur amour, qu'il traitoit de chimère, persuadé qu'il entre de l'intérêt propre dans tous les actes du cœur humain. M. de Meaux lui-même, dès les premières conférences qui, pour ce nouvel examen, se tinrent à Issy près de Paris, avoua qu'il connoissoit peu les ouvrages des mystiques, les circonstances l'ayant toujours tourné vers le dogme et la controverse; c'est pourquoi il pria M. de Fénélon, très-versé dans ce genre d'étude, d'en faire des extraits, et de les communiquer à la commission. Le pieux abbé le fit volontiers, non pour défendre les écrits de madame Guyon, dont il ne prisoit que la piété personnelle, mais par zèle pour la vraie spiritualité, à laquelle il craignoit que l'on ne donnât atteinte.

Les examinateurs posèrent d'abord les principes propres à éclaircir la matière, à faire discerner la vraie spiritualité de la

fausse, et à préserver des illusions qui sont à craindre dans la pratique de la vie contemplative; ils examinèrent ensuite les écrits de l'accusée, où ils trouvèrent sans doute bien des choses à reprendre : mais elle satisfit à toutes les plaintes, par des explications catholiques des passages même les plus répréhensibles, et surtout par une candeur et une soumission qui ne laissoit pas douter de sa foi sincère. Ils prononcèrent donc que si elle avoit péché dans les termes, elle étoit irréprochable dans sa croyance, et bien éloignée surtout des abominations reprochées à Molinos et à ses disciples. Ils voulurent ensuite réduire toutes ces matières abstraites et difficiles, à quelques articles précis qui pussent confondre l'erreur, sans porter préjudice aux vrais principes de la vie contemplative; mais ce ne fut pas sans beaucoup de peine et de contestation, tant sur le fond des choses que sur la manière de les énoncer, qu'ils parvinrent enfin à les dresser au nombre de trente-quatre.

Ils portent en substance, que tout fidèle, en tout état, est obligé de retenir l'exercice des vertus théologales, et d'en produire des actes: d'avoir la foi explicite des vérités principales du christianisme; de vouloir et de demander expressément son salut éternel, la rémission de ses péchés, la grâce de n'en plus commettre, la force contre les tentations, la persévérance dans le bien, et l'avancement dans les voies de la perfection, qui peut toujours croître; qu'il n'est jamais permis d'être indifférent pour le salut, ni pour ce qui y a rapport; que les actes ci-dessus mentionnés ne dérogent point à la plus haute perfection, et que pour les produire, il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particulière, la foi jointe au secours ordinaire de la grâce suffisant pour cela; que dans l'oraison la plus sublime, ces actes sont à la vérité compris dans la charité, mais en tant qu'elle anime toutes les vertus, qu'elle en facilite l'exercice, et non qu'elle les rende inutiles; que les réflexions sur soi-même, sur les opérations intérieures, sur les dons du ciel, et sur l'usage qu'on en fait, ayant été pratiquées par les apôtres et les plus grands saints, doivent l'être par tous les chrétiens même les plus parfaits; que les mortifications extérieures conviennent de même aux fidèles, à quelque état de perfection qu'ils soient parvenus, et que souvent encore elles

sont nécessaires, que l'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte unique et persévérant sans interruption, mais dans une disposition habituelle à faire tout ce qui plaît à Dieu, et à ne rien faire qui lui déplaise; qu'il n'y a point d'autres traditions d'une autorité certaine, que celles qui sont reconnues par toute l'Eglise; qu'il ne faut pas rejeter l'oraison de simple présence de Dieu, de quiétude ou repos en Dieu, ni les autres oraisons extraordinaires, même passives, qui sont approuvées par les meilleurs maîtres de la vie intérieure; mais que sans elles on peut devenir un très-grand saint, et qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à un tel genre d'oraison plutôt qu'à un autre, bien moins encore le don de prophétie, ou le privilége de l'apostolat, à un certain degré d'oraison et de perfection; que c'est un égarement dangereux d'exclure de la contemplation les mystères de Jésus-Christ et les vérités communes de la foi; enfin, que les voies extraordinaires sont très-rares, et toujours sujettes à l'examen des supérieurs ecclésiastiques, avec d'autant plus de raison, que les illusions y sont fort à craindre.

Il y avoit près de huit mois que duroit cette discussion, et tout le monde en attendoit l'issue avec autant d'impatience que de curiosité. Enfin le jugement et les trente-quatre articles furent signés par les commissaires, sans excepter M. de Fénélon, le 10 de mars 1695. Il avoit été nommé à l'archevêché de Cambrai au mois de février précédent; et M. Bossuet le voulut sacrer, pour marquer au public que la diversité d'opinion qui s'étoit rencontrée entre eux n'avoit point altéré leur union.

Durant le cours des conférences, madame Guyon s'étoit retirée volontairement pour six mois à Meaux dans le couvent de la Visitation, où elle n'avoit commerce qu'avec deux religieuses d'une sagesse éprouvée, et avec le confesseur que l'évêque lui-même lui avoit donné. Le prélat d'ailleurs la visitoit souvent dans l'intervalle des conférences, lui écrivoit quand il étoit absent, et recevoit assidument ses réponses: dans tous ces rapports, elle ne cessa de lui donner des témoignages convaincants de la droiture de son cœur, d'une modestie incapable de présomption, de confiance même, et d'un

désir sincère d'être éclairée par un si grand maître. Sitôt qu'on lui eut présenté le jugement des commissaires, elle le signa sans faire la moindre objection. Elle signa, sans plus de difficultés, les censures que M. de Châlons et M. de Meaux firent de ses livres; elle fit même son acte de soumission, sous la dictée de celui-ci : tout ce qu'elle se permit d'y ajouter, fut qu'elle n'avoit jamais eu intention de rien avancer de contraire à l'esprit de l'Eglise catholique, protestant qu'elle lui avoit toujours été et qu'elle lui seroit toujours soumise.

Sur des dispositions aussi édifiantes, M. de Meaux lui donna une attestation, par laquelle il assuroit qu'elle n'étoit impliquée en aucune manière dans les abominations du molinosisme, et qu'il étoit pleinement satisfait de sa conduite. La supérieure et les religieuses de la Visitation de Meaux lui donnèrent encore un certificat, portant que loin d'avoir causé aucun trouble dans leur maison, elle les avoit extrêmement édifiées par sa conduite et ses entretiens, où l'on avoit remarqué beaucoup de patience et de mortification, de douceur et d'humilité, de simplicité même, et la plus haute estime pour tout ce qui est de la foi.

Munie de pareils témoignages, après de pareilles épreuves, madame Guyon ne prévoyoit pas qu'elle dût essuyer de nouveaux orages : mais sa soumission à la voix des pasteurs ne lui avoit rien moins que concilié bien des gens de secte et de cabale, qui désiroient et avoient peut-être espéré d'elle tout autre chose. Une docilité si exemplaire confondoit trop leur opiniâtreté, pour ne pas leur déplaire; et les alarmes de la cour au sujet du nouveau quiétisme, faisoient une diversion qui leur étoit trop favorable, pour ne pas chercher à la perpétuer. Quoi qu'il en soit, à peine madame Guyon eut-elle quitté sa retraite de Meaux, dans la résolution de vivre également retirée partout ailleurs, qu'on l'accusa de recommencer à dogmatiser; et sur cette accusation, on se saisit encore de sa personne (1695). Cette nouvelle détention n'eut pas plus de suite que les autres. On lui permit de se retirer à Blois; mais avant son départ, M. de Noailles, qui venoit de passer de l'évêché de Châlons à l'archevêché de Paris, exigea d'elle un nouvel acte de soumission. Elle le donna sans difficulté, et y protesta qu'elle n'avoit

jamais prétendu insinuer aucune des erreurs que ses écrits contenoient; qu'elle n'avoit pas même conçu que personne se mît jamais ce mauvais sens dans l'esprit.

On ne sauroit donc révoquer en doute l'innocence de cette femme singulière, ni plus soupçonner l'intégrité de sa foi, que la droiture et la pureté de son cœur. Telle fut en effet l'idée que s'en formèrent messieurs de Paris et de Meaux. Ces prélats, qui avoient lu et relu les manuscrits où elle se dit la femme enceinte de l'Apocalypse, l'épouse préférée à la mère, la fondatrice d'une église nouvelle, n'ont vu en tout cela qu'un fanatisme d'imagination et un flux de galimathias, sans nulle intention d'enseigner l'erreur. Est-il donc surprenant qu'elle ait gagné l'estime de ceux qui lui connoissoient bien d'autres qualités véritablement estimables? On verra néanmoins par la suite faire un crime à M. de Cambrai d'un sentiment aussi digne de sa générosité que de sa candeur.

Madame Guyon, touchant laquelle il est temps de finir, ne se contente point d'avoir rendu témoignage à sa foi dans le cours de ses tribulations; plusieurs années après, elle le renouvela dans un temps où il n'importoit plus à la tranquillité de ses jours, où elle n'envisageoit que le juste juge devant qui elle alloit paroître. Sur le point de mourir, elle mit à la tête de son testament sa profession de foi, conçue dans les termes suivants :

« Je proteste que je meurs fille de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, que je n'ai jamais voulu m'écartèr de ses sentiments; que depuis que j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été un moment sans être prête, au moins de volonté, à répandre pour elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, comme je l'ai constamment protesté en toute rencontre, comme je l'ai déclaré et signé autant de fois que j'ai eu occasion : ayant toujours et en tout temps soumis mes écrits et mes livres à la sainte Eglise ma mère, pour laquelle j'ai, et toujours j'ai eu et aurai, avec la grâce de Dieu, un attachement inviolable et une obéissance aveugle; n'ayant et ne voulant admettre aucun sentiment que les siens, et condamnant sans restriction tout ce qu'elle condamne, ainsi que je l'ai toujours fait. Je dois à la vérité, et pour ma justification, de protester, avec serment, qu'on a rendu de faux témoignages contre moi,

ajoutant à mes écrits, me faisant dire et penser ce à quoi je n'ai jamais pensé, et dont j'étois infiniment éloignée; qu'on a joint la fausseté à la calomnie, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant pas croire ce qui me justifioit, et ajoutant à mes réponses, mettant ce que je ne disois pas, et supprimant les faits véritables. Je ne dis rien des autres choses, parce que je pardonne tout et de tout mon cœur, ne voulant pas même en conserver le souvenir. » Quelle énigme nouvelle que ce monument! Nous ne nous hasarderons point à en faire l'explication, et moins encore l'application; mais nous en concluons à user de la même réserve à l'égard de l'accusée qu'à l'égard des accusateurs.

Madame Guyon n'est pas la seule personne de son temps qui, au point le plus lumineux d'un siècle si justement vanté, montra que l'esprit humain n'étoit pas à l'abri de l'égarement, et des écarts même les plus pitoyables. Il s'éleva dans ce même temps, au milieu de Rome, une société entière de fanatiques, dont les membres se nommèrent les chevaliers de l'Apocalypse. Augustin Gabrino de Brescia, leur chef, se faisoit appeler tantôt le monarque de la Trinité, tantôt le prince du nombre septenaire. Un jour des Rameaux qu'il se trouvoit à l'église comme on chantoit l'antienne, *Qui est ce roi de gloire?* il courut l'épée à la main vers les chantres, en criant que c'étoit lui. On le prit avec raison pour un fou, et sans faire d'éclat, sans crier à l'erreur ni à l'hérésie, on le renferma. Cependant les chevaliers de l'Apocalypse étoient déjà au nombre de quatre-vingts, portant sur leurs habits et sur leurs manteaux les armes de leur ordre; savoir, un bâton de commandement et un sabre en sautoir, avec une étoile, et les noms rayonnants des anges Michel, Gabriel et Raphaël. Ils se disoient suscités pour défendre l'Eglise contre l'antechrist, qui étoit prêt à se faire adorer. Ils avançoient bien d'autres principes de subversion, d'autant plus dangereux, qu'ils les accréditoient par leur empressement à soulager tous ceux qui étoient dans quelque nécessité. Après l'emprisonnement de leur chef, un pauvre bucheron qui s'étoit laissé engager dans cette secte, révéla tout ce qu'il savoit de ses mystères: on arrêta une trentaine de ces illuminés, et tout le reste se dissipa.

Rome laissa tomber de lui-même ce fanatisme, et pendant que des rêveries à peu près semblables absorboient en France les moments précieux des premiers prélats, elle porta son attention sur deux ouvrages français, qui avoient pour titres, la Dévotion à la sainte Vierge, et l'Année chrétienne : il faut cependant convenir que la séduction n'y étoit pas fort à craindre, au moins à raison du style. Le traité de la Dévotion à la sainte Vierge composé par le sieur Baillet, étoit marqué au coin des autres ouvrages du même auteur, dont l'on peut juger par la Vie des Saints, le plus passable de tous, et qui n'a guère pour relief que sa hardiesse à rayer et à biffer, à dénicher et à réprouver; en un mot, qu'une témérité confiante dont la sotte ignorance peut seule prendre les productions pour des chefs-d'œuvres de sagacité et de critique. Mais s'il ne raisonnoit point, et pensoit très-peu, il lisoit beaucoup, il furetoit sans fin, il compiloit, il déchiquetoit, il entassoit, et puisoit de préférence dans les répertoires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvoit, sans trop s'exposer, et il s'en attachoit les auteurs par les louanges qu'il leur prodiguoit. Cette habileté à se faire valoir suppléoit au mérite, et procuroit à ses livres des approbations pompeuses, que le suffrage des connoisseurs, il est vrai, justifioit rarement, mais qui imposoient toujours au troupeau des simples.

Le docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchants ouvrages, dit entr'autres choses, que *celui-ci peut être d'un grand usage pour défendre l'Église catholique contre les faux reproches des prétendus réformés*. Ils auroient été bien difficiles, sans contredit, s'ils n'en avoient pas été contents. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la Dévotion à la Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire [1], c'est-à-dire, autant qu'un prêtre de la communion romaine, sans trahir en termes exprès la foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des protestants, que d'entendre dire à un prêtre, que l'ange de l'Apocalypse empêcha saint Jean de se prosterner

[1] Dictionn. art. *Nestorius*.

devant lui, parce que *se prosterner est une sorte de respect et de soumission qui n'est due qu'à Dieu*[1]? N'est-ce pas là condamner véritablement la pratique universelle des catholiques qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des saints, et particulièremet devant celle de la sainte Vierge? L'auteur avance aussi que le culte rendu à la mère de Dieu est inutile, et à elle, parce qu'elle n'en retire aucune gloire, et à la plupart des hommes, parce qu'elle abhorre les prières des pécheurs, et qu'elle n'intercède que pour les élus. Ce dernier trait ne dut pas moins plaire aux semi-calvinistes qu'aux calvinistes rigoureux.

Ce frondeur audacieux attaque de même les prérogatives et tous les titres d'honneur que l'Eglise attribue à Marie. Si on l'appelle mère de miséricorde, c'est uniquement, selon lui, parce qu'elle est mère du Dieu de miséricorde, et non pas que touchée de nos misères, elle emploie son crédit en notre faveur. Si nous la nommons Notre-Dame, c'est dans son style ironique, peu différent ici du blasphême, c'est par la même raison que les bonnes gens appellent un saint, monsieur, et une sainte, madame; et nous la nommons reine des anges, ose-t-il ajouter, comme on dit la reine des fleurs ou le roi des astres. A quoi il ajoute encore, que la plupart des titres d'honneur qu'on donne à la Vierge, sont nouveaux, sont outrés, sont de pures hyperboles; que l'Eglise ne fait que les tolérer, et qu'il vaudroit mieux s'en abstenir. Après les titres de Marie, viennent ses fêtes, qui ne sont pas mieux traitées par le faux prôneur de sa dévotion. Elles furent établies, dit-il, en partie par les princes séculiers, qui se sont ingérés à les prescrire, et en partie par différents particuliers, qui ont entraîné l'Eglise. Il parle de l'immaculée conception en homme aguerri contre les foudres du siége apostolique, et contre le torrent des docteurs. Pour l'assomption en corps et en âme, que l'abbé de Saint-Cyran néanmoins avoit tenue pour tellement indubitable, qu'on ne pouvoit la nier sans se rendre coupable d'erreur[2], ce n'est pour lui qu'une conjecture appuyée sur des révélations, au défaut des preuves régulières.

[1] Baill. Devotion à la sainte Vierge, p. 93. — [2] Petr. Aurel. t. II, in-4°, p. 176.

L'Eglise, ajoute-t-il en termes exprès, n'a pas jugé à propos d'arrêter le zèle et l'industrie de ceux qui introduisoient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fussent édifiantes et pieuses. N'est-ce pas là, sous le faux air d'une apologie de l'Eglise, la justification des plus sanglants reproches que lui font les protestants ?

Il n'en falloit pas tant, sans doute, pour autoriser Rome à flétrir un ouvrage infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la dévotion qui lui servoit de titre. La flétrissure ne fut assurément pas excessive, puisqu'on se contenta de le mettre à l'*index,* apparemment pour ne lui pas donner plus de célébrité qu'il ne pouvoit s'en acquérir par sa mince valeur (1695).

L'Année chrétienne du sieur le Tourneux ne fut pas traitée avec plus de rigueur; et si elle n'eût pas été comme une publication nouvelle du missel et du bréviaire français du sieur Voisin, déjà condamnée, peut-être l'eût-on laissée sans nulle atteinte, entre les mains de ces dévotes qui ne régorgent pas d'esprit, et qui en trouvent d'autant plus dans un livre, qu'elles l'entendent moins. Ce décret fit toutefois jeter feu et flamme au père Quesnel, suivant les paroles expresses de son affidé Valloni. Le parti en conclut, avec sa docilité ordinaire, à faire une nouvelle édition du livre proscrit; et de toute part on préconisa l'auteur, qu'on mettoit de niveau avec les Thomassin, les le Cointe, les le Vallois et les Arnaud même. Telle est la charité dans les sectes, capable d'opérer jusqu'aux plus étonnantes métamorphoses; et les succès en sont d'autant plus rapides, que tous s'y rendent solidaires pour fabriquer la réputation d'un seul. Quelle est après tout, la dose de génie dans l'Année chrétienne ? Quelques réflexions traînantes, quelques lieux communs dévotieux, qui ne coûtent peu à l'esprit, et qui ne vont point au cœur; voilà tout ce qui en a fait placer l'auteur dans le catalogue des premiers génies de son temps.

Voici un décret bien différent de ceux qu'on vient de rapporter, et de la plupart des choses de même ordre; aussi la cause en fut-elle des plus singulières et tout à fait originale. Les savants auteurs des Actes des saints, connus sous le nom de Bollandistes, avoient établi sous le 6 et le 19 de mars, que

le B. Berthold avoit été le premier général des carmes; par-là ils fixoient au douzième siècle l'origine de cet ordre. Il s'en falloit bien que les vieux nourrissons du Carmel se bornassent à une antiquité de six cents ans. Quelques-uns d'eux avoient autrefois prétendu que leur origine remontoit jusqu'au patriarche Enoc, qui vivoit avant le déluge; mais on les avoit un peu embarrassés, en leur rappelant que Noé et ses trois fils restés seuls du genre humain, avoient chacun sa femme, ce qui n'étoit pas conforme à la règle du Carmel. L'objection fut assez forte pour faire disparoître cette prétention; mais on n'en fut que plus ardent à soutenir qu'au moins on descendoit en ligne droite du prophète Elie. Et depuis le temps de ce prophète (selon la thèse fameuse qui fut soutenue en 1682 par un carme de Beziers, devant le chapitre provincial, et censurée à Rome en 1684), tout ce qu'il y a eu de patriarches et de prophètes en Judée, la plupart des sages et des philosophes sous les climats divers, Pythagore indubitablement païen et les druides mêmes furent autant de carmes. Les savants qui travailloient avec tant d'applaudissement à purger la légende des mélanges fabuleux qui la déshonoroient, ne crurent pas devoir épouser des opinions qui les eussent rendus la risée de tout ce qui joignoit le bon sens avec l'érudition. Cependant ils ne les combattirent pas de front, connoissant la délicatesse de l'ordre en général sur l'article de la généalogie.

Elle étoit infiniment plus grande encore qu'ils ne se l'étoient figurée, au moins parmi les carmes des Pays-Bas. Ces bons pères oubliant qu'il n'en est pas de la noblesse religieuse comme de la noblesse mondaine, d'autant plus estimée qu'elle est plus éloignée de sa source; que les ordres monastiques, au contraire, ne sont jamais plus estimables que quand ils touchent à leur origine, parce qu'ils ne sont jamais plus fervents, ils se crurent lésés dans leur honneur; ils poussèrent des plaintes et des cris menaçants, ils écrivirent de toute part, ils inondèrent la Flandre de libelles, et bientôt tous les états d'Espagne. Le père Sébastien de Saint-Paul, très-distingué par les emplois qu'il avoit remplis dans son ordre, et bien médiocrement par sa doctrine ou sa critique, fit un crime et presque une hérésie aux Bollandistes d'avoir accusé de supposition les décrétales

antérieures à celles du pape Sirice, aussi-bien que la donation de Constantin à l'Eglise romaine, et d'avoir douté du miracle de la Véronique. On sent qu'il ne fut pas difficile de répondre à ces objections, et à toutes les pauvretés qu'elles entraînèrent.

Durant cette lutte, fort sérieuse d'une part, quoique très-badine de l'autre, parut tout à coup dans la lice un nouvel athlète, qui avoit moins l'air d'un concurrent véritable, que d'un acteur chargé de parodier les prétentions dont il se montroit jaloux. Rien toutefois ne fut moins supposé que le chagrin, non plus de Sébastien de Saint-Paul, mais de Paul de Saint-Sébastien, religieux de la charité, quand il apprit que les carmes se donnoient pour les plus anciens religieux du monde. Il quitta la lancette et la seringue; il prit la plume, il soutint avec chaleur que son ordre avoit neuf cents ans d'antiquité sur celui des carmes; que l'ordre des carmes datoit tout au plus du temps où vivoit le prophète Elie, et que celui de la charité remontoit incontestablement jusqu'au temps d'Abraham; que ce premier patriarche avoit fondé l'ordre de la charité dans la vallée de Mambré, en faisant un hôpital dans sa maison; bien plus, qu'après ce premier hôpital, il en alla faire un autre dans les Limbes, pour y loger les enfants morts sans baptême[1]. On douteroit avec raison d'une émulation pareille, si l'on n'avoit pas consigné dans un monument au-dessus de tout soupçon, la lettre de ce frère Paul de Saint-Sébastien. Lui-même écrivit à ce sujet, de l'hôpital d'Antiquera en Espagne, au général de son ordre. Une pièce de ce caractère méritoit assurément de passer à la postérité.

La vérité qui perçoit par tant d'endroits, ou fut étouffée par l'intrigue, ou ne fut pas aperçue par les inquisiteurs d'Espagne, qui, au grand étonnement de toute l'Europe savante, condamnèrent quatorze volumes des Actes des saints, qui comprenoient les mois de mars, d'avril et de mai (1695). Les moins affectionnés à l'institut des auteurs, regardèrent cette censure comme une plaie faite à la république des lettres, et firent éclater de toute part leur indignation; ce qui engagea l'empereur Léopold à prier le roi d'Espagne d'interposer son au-

[1] Rep. de Papebr. au P. Sébast. de S. Paul, art. 19, n. 10.

torité, afin que ses états ne fussent pas privés du fruit d'un travail utile à l'Eglise, et applaudi par tous les vrais savants. Ces remontrances firent sans doute impression, puisque l'inquisition d'Espagne rendit un décret nouveau, qui permettoit aux Bollandistes de fournir leurs défenses. Les carmes, dans cette crise, jugèrent qu'il falloit tout risquer; ils dénoncèrent à l'inquisition la lettre même de l'empereur, qu'ils osèrent qualifier de pièce hérétique et schismatique, toutefois en voulant bien feindre qu'ils ne la croyoient pas de ce prince. Là-dessus, Rome prit connoissance de l'affaire, et les volumes notés eurent d'abord la liberté de se produire au jour. L'inquisition d'Espagne défendit ensuite toutes les pièces qui concernoient ce différend. Rome défendit encore, sous les peines les plus rigoureuses, de traiter à l'avenir de l'institution prophétique de l'ordre des carmes. Enfin l'inquisition d'Espagne, instruite ou calmée par le temps, révoqua le décret qui avoit défendu la lecture des Actes des saints (1715). Que de mouvements pour une chimère ! et combien de chimères ont causé de pareils mouvements !

En France, Louis le Grand, par une marche plus égale, comme aussi mieux méditée, confirma la révocation de l'édit de Nantes, treize ans après qu'elle avoit été ordonnée : délai bien suffisant pour en avoir contrebalancé les inconvénients et les avantages dans un conseil dont peu d'autres purent se flatter depuis d'égaler la sagesse. Ce religieux monarque s'étoit rendu sourd à toutes les sollicitations que les plénipotentiaires des princes protestants avoient faites en faveur des religionnaires de France au congrès de Ryswick, tandis qu'il avoit encore sur les bras la plus grande partie des puissances de l'Europe. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que ces Français équivoques avoient conçues à l'occasion d'une guerre si embarrassante pour leur souverain, et qui en avoient induit plusieurs à se relâcher des bonnes dispositions qu'ils marquoient auparavant. Ils allèrent en foule chercher la liberté de professer l'erreur dans la principauté d'Orange, qui, par un article du traité, avoit été rendue au roi Guillaume d'Angleterre, charmé de les recevoir dans ce petit état presque dépeuplé : mais le roi très-chrétien leur fit dé-

fense, sous peine de la vie, de s'y aller établir, avec ordre, sous la même peine, à ceux qui s'y étoient déjà retirés, de revenir chez eux dans le terme de six mois.

Attentif à tout ce qui regardoit le maintien, l'avancement et la dignité de la religion, Louis avoit donné deux ans auparavant l'édit à jamais mémorable de 1695, sur les remontrances du clergé, portant que les ordonnances de nos rois, au sujet de la juridiction ecclésiastique, n'étoient pas également observées dans toutes les cours de justice, et que depuis leur publication il étoit encore survenu bien des difficultés insolubles. Le monarque donna au mois d'avril de cette année, en cinquante articles, une déclaration capable de rétablir à jamais le calme et l'harmonie entre les deux juridictions, si la jalousie en pareille matière pouvoit connoître des bornes. Elle s'étend à la résidence et à la visite épiscopale, aux monitoires et aux décrets ecclésiastiques de toute espèce, à la publication des actes juridiques, aux appels comme d'abus, aux procédures criminelles, aux cas privilégiés, à l'exécution des sentences, aux prérogatives de la hiérarchie et à la conservation de ses biens, à l'administration des hôpitaux, aux comptes des fabriques, aux revenus des bénéfices incompatibles, à l'honoraire des ministres sacrés, aux prières publiques, aux prédications et aux confessions quant à l'ordre extérieur, et de même à la doctrine, aux officiaux, aux théologaux, aux curés et aux vicaires, à l'érection des cures, aux écoles de paroisses, aux décimateurs, aux religieux, aux religieuses, et à tout ce qui intéresse la discipline régulière. En un mot, il ne tint pas à la sage prévoyance du monarque, que la concorde et l'harmonie entre les deux juridictions ne fussent rétablies dans toute leur étendue. Si les passions humaines continuèrent encore à les troubler, au moins les troubles et les abus diminuèrent-ils considérablement.

Pendant que le monarque s'occupoit ainsi de tout ce qui intéressoit l'ordre ecclésiastique et civil de ses états, cinq prélats des plus distingués du royaume, messieurs de Paris, de Reims, de Meaux, d'Arras, et d'Amiens, portant leur sollicitude, jusqu'au centre de la catholicité, sur les productions du sacré collége (1697), écrivirent au pape pour lui déférer un

livre posthume du cardinal Sfondrati sur la prédestination, quoiqu'il eût été imprimé à Rome avec la permission du saint office. Il n'est pas hors de propos d'observer que ce cardinal avoit écrit contre les quatre articles statués par le clergé de France dans l'assemblée de 1682 ; il faut avertir aussi que son livre mettoit en avant des propositions très-singulières. On y voit, entr'autres choses, que le sort des enfants morts sans baptême est heureux, comme les ayant préservés d'offenser Dieu par eux-mêmes, et que Dieu en les privant de la félicité surnaturelle ne les a pas privés pour cela de toute sorte de félicité.

C'étoit là saper par les fondements tout l'édifice du Jansénisme, aussi-bien que celui du calvinisme et du luthéranisme par rapport à la grâce, puisque les partisans de toutes ces hérésies, pour sauver la divine justice, qui dans leurs principes punit de l'enfer des fautes que nous n'avons pu éviter sans la grâce qui nous manquoit, et qu'ainsi nous avons commises nécessairement, n'ont rien de mieux à répondre, quand ils sont poussés jusqu'à un certain point, sinon que cette nécessité où nous sommes de pécher dans l'état présent, provient du péché originel, malgré la grâce du baptême dont ils anéantissent ainsi la vertu essentielle. La nécessité, pour me servir des expressions mêmes de Jansénius, répétées vingt fois[1], provient de la détermination libre de la volonté de notre premier père, et n'est rien autre chose que la perpétuité immuable de cette volonté primitive. Voilà pourquoi ses disciples s'irritent si fort contre quiconque ne fait pas, comme eux, un article de foi de la peine du feu décernée aux enfants morts sans baptême, c'est-à-dire, contre tous les théologiens catholiques, sans en excepter les saints Pères, dont la plupart ont tenu l'opinion contraire, et dont aucun n'a regardé cette question comme décidée par l'Eglise, pas même saint Augustin. Si ce Père, comme on a pu le voir dans le lieu où nous avons rendu compte de ses œuvres, a tenu l'affirmative, en touchant cette matière en orateur dans un sermon prêché à Carthage, cependant il la regardoit si peu comme un article de la croyance

[1] Jans. de stat. nat. laps. cap. 24 et 25.

catholique, qu'en y revenant dans un de ses ouvrages dogmatiques et des plus réfléchis, il reprit le sentiment opposé.

Le livre du cardinal Sfondrate déplaisoit, par bien d'autres endroits, aux partisans des nouvelles doctrines, parmi lesquels toutefois nous sommes bien éloignés de comprendre plusieurs des prélats qui se rendirent ses dénonciateurs : d'autres motifs habilement présentés les engagèrent dans ce faux pas [1]. La doctrine de ce cardinal étoit en toute chose trop opposée à celle des augustiniens prétendus, pour qu'ils ne soulevassent point le clergé contre lui, s'il leur eût été possible. Ils avoient crié bien haut avant même que les prélats eussent parlé. On voit par leurs lettres, les mouvements qu'ils se donnoient pour le faire dénoncer tant aux universités qu'aux évêques et au souverain pontife. Toute la faction en conspira la ruine, et toutes ses cabales furent inutiles. Le sage et pieux pontife Innocent XII vit où le coup portoit. Il fit cependant examiner l'ouvrage avec soin, et avec d'autant plus de liberté, que l'auteur étant mort, il ne pouvoit rien pour sa défense. Malgré tant de circonstances favorables à ses adversaires, le pontife refusa constamment de prononcer. Il eût été bien étrange en effet, et bien doux pour les jansénistes, de voir condamner à Rome ce que Rome avoit permis d'imprimer. Bien loin de remporter ce triomphe, ils eurent encore le chagrin de voir paroître à Rome, sans flétrissure et sans aucun obstacle, une défense publiée en faveur de Sfondrate, par le père Gabrieli, feuillant, qui fut depuis cardinal.

Cette conduite soutenue aigrit à l'excès, au moins les principaux du parti. Chacun d'eux varia ses injures à sa manière :

[1] Nous pensons que ces *autres motifs*, que l'auteur n'a pas voulu énoncer, sont les autres écrits, que Sfondrate avoit publiés contre la déclaration de 1682 et la doctrine nouvelle qu'elle presentoit comme ancienne. Ce savant bénédictin, qui fut successivement professeur dans l'université de Saltzbourg, abbé de Saint-Gall, puis cardinal seulement en 1695, un an avant sa mort, est surtout connu par des ouvrages anti-gallicans. En 1687, il avoit publié son *Gallia vindicata* sur l'autorité du pape et contre les 4 articles. En 1688, il avoit écrit courageusement *contre les franchises des quartiers des ambassadeurs à Rome*. En 1693, il fit imprimer, au monastère de Saint-Gall, *Regale sacerdotium Romano Pontifici assertum*. Il n'en falloit pas tant, pour que certains prélats français tentassent de montrer que sa doctrine ou sa science étoit en défaut.

le père Gerberon, entr'autres, dit que l'apologiste étoit un très-pitoyable théologien; qu'on ne pouvoit rien lire de plus téméraire, de plus artificieux, de plus pernicieux que cet ouvrage, et qu'il lui paroissoit en beaucoup de choses plus que pélagien. Cependant les injures n'opérant rien du côté de Rome, on se retourna vers le clergé de France, qui devoit s'assembler dans peu. On fit un gros recueil de tout ce qui s'étoit jamais écrit contre l'ouvrage épargné à Rome, et on le présenta au clergé, sous ce titre : La doctrine augustinienne de l'Eglise romaine, débarrassée des entraves du cardinal Sfondrate par plusieurs disciples de saint Augustin, et dédiée à l'assemblée prochaine du clergé de France. Mais bientôt ils pressentirent que cette entreprise, loin de venger leur affront, ne serviroit qu'à mettre le comble à leur honte. Ce fut pour prévenir, s'il étoit possible, une humiliation si désespérante, que le père Quesnel publia en forme de lettre adressée à un député du second ordre, une espèce de satire, où il avançoit que le jansénisme ne se trouvoit que dans les cervelles blessées; qu'on le traitoit de fantôme au milieu de Rome même, par des écrits imprimés avec la permission du maître du sacré palais; que le sort de l'inséparabilité chimérique du fait et du droit, à jamais honteuse pour les assemblées précédentes, devoit bien faire craindre à celle-ci de se couvrir d'un opprobre semblable. Il finissoit par avertir charitablement les prélats, d'avoir grand soin de se comporter avec toute la circonspection que demandoit la délicatesse de la matière, sans quoi l'on ne manqueroit point de relever ce qui se feroit de nouveau contre l'honneur du clergé de France.

L'assemblée n'eut pas besoin de longues délibérations pour prendre son parti [1]. La seule préface du recueil masquoit un sectaire qui n'avoit en vue que de ruiner l'autorité des constitutions apostoliques publiées contre les cinq propositions. On n'y disoit pas seulement que le jansénisme est une chimère, mais que la constitution d'Innocent X n'avoit servi qu'à aigrir et brouiller; qu'Alexandre VII avoit agi d'une manière indigne de son siége; qu'Innocent XII s'étoit expliqué en termes

[1] Mémoires du clergé, septembre 1697.

ambigus; que s'il avoit paru dans un premier bref apporter quelque remède au mal, il avoit renversé par un autre le bien dont on s'étoit flatté ; que les évêques de France avoient abandonné les libertés de l'église gallicane, en recevant la bulle d'Innocent X; qu'il faudroit établir des disputes réglées sur l'affaire du jansénisme, en présence des juges nommés par le pape ou par le roi, et qu'on devroit se souvenir que la mort n'avoit pas encore enlevé tous ceux qui savoient que les règles suivies aujourd'hui par les évêques, seront éternellement la honte du clergé de France. Le 4 septembre 1697, l'assemblée condamna ces propositions comme fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses au clergé de France, aux souverains pontifes et à l'Eglise universelle, schismatiques, et favorisant les erreurs condamnées. Ce fut là tout le fruit que la cabale retira des mouvements infinis qu'elle s'étoit donnés pour flétrir l'ouvrage du cardinal Sfondrate, auquel l'assemblée ne toucha pas plus que n'avoit fait le saint Siége, moins encore par respect pour ce lien de l'unité catholique, que par une indignation contre des sectaires qui n'attaquoient la doctrine de ce cardinal que pour établir celle de l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, le 20 août 1696, M. de Noailles, archevêque de Paris, avoit publié une instruction pastorale, qui occasiona une longue suite de discussions et de réflexions très-désagréables pour lui. Quoiqu'il eût déjà donné son approbation aux *Réflexions morales* de Quesnel, il condamnoit par cette ordonnance, ou instruction pastorale, *l'exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination,* digne ouvrage de l'abbé de Barcos, neveu et disciple du fameux abbé de Saint-Cyran. Dans l'ordonnance du prélat, on peut distinguer deux parties, entre lesquelles certains adeptes trouvèrent une diversité singulière de principes. Dans la première, le prélat disoit qu'il y avoit eu lieu de se promettre que l'erreur qui causoit tant de troubles dans l'église de France, finiroit après le jugement qui l'avoit proscrite; mais qu'il y avoit encore des esprits inquiets et ennemis de la paix qui répandoient dans le public des livres, tels que l'exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination, qui pourroient troubler le repos de l'Eglise; que personne n'ignoroit le bruit qu'ont excité les

cinq fameuses propositions tirées du livre de Jansénius, et proscrites par les constitutions pontificales, que les évêques de France ont acceptées unanimement avec toute sorte de respect et de soumission, ce qui a été suivi du consentement de toute l'Eglise catholique; que c'en étoit bien assez pour détruire cette doctrine pernicieuse; mais que l'orgueil ne cessant de s'élever, quoiqu'abattu, on voyoit avec douleur renaître l'hérésie dans un livre nouvellement imprimé, avec d'autant plus de péril, que cet ouvrage, composé en langue vulgaire, pouvoit être lu par les ignorants et les simples, aussi-bien que par les savants. Le prélat ajoutoit que l'ayant fait examiner, et long-temps examiné lui-même, il avoit reconnu sans peine le venin du dogme de Jansénius.

Sur quoi le saint nom de Dieu invoqué, il condamne ce livre, comme renfermant des propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu et dérogeantes à sa bonté, frappées d'anathème et hérétiques; enfin, comme renouvelant la doctrine des cinq propositions de Jansénius avec une témérité d'autant plus insupportable, que l'auteur ose donner comme étant de foi, non-seulement ce qui n'en est point, mais même ce que la foi déteste, et ce qui est abhorré par toute l'Eglise.

La seconde partie est une instruction sur les matières de la grâce. L'archevêque y établit d'abord, que nous ne pouvons rien pour le salut, sans la grâce de Jésus-Christ; mais que Dieu ne commande rien d'impossible; qu'il nous avertit de faire ce que nous pouvons, de demander ce que nous ne pouvons pas, et qu'il nous aide afin que nous le puissions. Il dit ensuite que dans les prières qu'on adresse à Dieu, ce n'est pas le seul pouvoir, mais encore l'effet qu'on demande; que quelque pouvoir que nous sentions en nous de résister à la grâce, même la plus efficace, la foi nous apprend que Dieu est tout-puissant, et qu'ainsi il peut faire ce qu'il veut de notre volonté, et par notre volonté. Il finit par un éloge court, mais énergique, de saint Augustin, avec défense d'accuser personne de jansénisme sur des soupçons vagues.

Il falloit que les novateurs condamnés par cette ordonnance eussent des termes ou des sens de convention bien particuliers,

pour trouver, comme le firent plusieurs d'entr'eux[1], que la seconde partie étoit un préservatif contre la première, et que si l'archevêque sembloit d'un côté ne se point déclarer pour Jansénius, il laissoit de l'autre de quoi le justifier. Accuser ainsi de jansénisme un prélat qui déclaroit les opinions de Jansénius hérétiques et pernicieuses, c'étoit assurément contrevenir avec bien du front à l'ordonnance par laquelle il défendoit de former des accusations pareilles sur de légers soupçons. D'autres jansénistes, pour excuser ce prélat, ont avancé qu'il avoit simplement feint d'abandonner Jansénius, afin d'adoucir un peu les esprits aigris à l'excès, faisant d'ailleurs tout son possible pour le justifier, c'est-à-dire, que pour excuser M. de Noailles, ils lui attribuoient la duplicité la plus indigne de son caractère, de son rang et de la réputation même de candeur dont il jouissoit.

D'autres encore, et sur un ton bien différent, parlèrent de l'instruction pastorale. Le père Gerberon surtout, lui qui avoit tiré des ténèbres le livre flétri par l'instruction pastorale, ne fut pas d'avis de se taire, ni d'humeur à prendre le ton du patelinage. Il ne tarda point à publier des remarques, où mettant l'archevêque en contradiction avec lui-même, il disoit que si dans la seconde partie de l'instruction pastorale, il avoit entendu la voix d'un pasteur, il n'avoit aperçu dans la première que les préventions et les entêtements d'un mercenaire qu'on ne pouvoit suivre sans s'égarer. L'archevêque fut si choqué de plusieurs traits aussi crus qui se trouvoient dans les remarques, que tous ceux qui l'obsédoient et conspiroient à le tromper, crurent devoir tout employer afin de l'adoucir. Le sieur Couet, bon janséniste alors, écrivit au père Quesnel, qui avoit toute autorité dans le parti, qu'il falloit adresser au frère Germain (c'étoit le nom de guerre du docteur Boileau, qui régissoit l'archevêque) une lettre qui blâmât nettement la licence de l'auteur des remarques. Cette commission, très-délicate en soi, avoit des difficultés toutes particulières pour le père Quesnel. Il avoit écrit à l'abbé Couet lui-même, une lettre

[1] Entretien sur le décret de Rome contre le nouveau Testament de Châlons, p. 17 et suiv. Reflexions sur les constitutions et les brefs, etc., pag. 214 et suiv.

pleine d'éloges pour le livre censuré par l'archevêque : et tout nouvellement encore, il en avoit écrit une autre au sieur Willart, où il parloit de la censure comme d'une faute énorme, capable d'arrêter toutes les bénédictions du ciel. « Je suis surpris, lui disoit-il, que dom Antoine de Saint-Bernard ( c'est un des noms que le parti donnoit à l'archevêque ), je suis surpris que dom Antoine prenne des résolutions si préjudiciables à sa réputation. Cet homme-là gâte tout. Il est important qu'une personne qui a commis cette faute dans une place si sainte et si élevée, la connoisse dans toute son étendue, qu'il en prévienne les suites par la pénitence, qu'il s'en humilie, et qu'il en soit humilié. »

Voilà dans quelles circonstances le père Quesnel reçut la lettre de l'abbé Couet, qui lui demandoit aussi un mensonge des mieux conditionnés en faveur de la cause commune. Il l'obtint : l'envie de ménager un prélat puissant qu'on se flattoit d'avoir engagé dans les intérêts du parti, l'emporta sur la conscience, et sur tout sentiment d'honneur. Quesnel écrivit à Boileau, qui étoit l'âme de cette intrigue, qu'il étoit très-fâché que l'auteur des remarques ( avec lequel, par un second mensonge aussi effronté que le premier, il assuroit n'avoir aucun rapport, et ne pas même le connoître ) ; qu'il étoit très-fâché que cet auteur, quel qu'il pût être, se fût avisé d'une telle entreprise, et l'eût exécutée d'une manière si contraire à l'autorité épiscopale. Et pour qu'il ne manquât rien de ce qui caractérise un hypocrite, et un menteur aguerri : on ne me soupçonnera point sans doute, ajouta-t-il, d'user d'équivoque ni de restriction mentale ; on sait que ce sont là des drogues dont je n'ai jamais tâté. Ce n'est pas tout : peu après cette protestation, il écrivit de nouveau à Willart, pour lui témoigner l'estime qu'il continuoit à faire des remarques. C'est ainsi que se jouoient de la religion, aussi-bien que de la vérité, ces ennemis affichés de l'équivoque et de la restriction. Ils abhorroient l'équivoque, et ils se faisoient un jeu du mensonge ; ils craignoient d'avaler le moucheron, et ils dévoroient le chameau.

M. le Tellier, archevêque de Reims, eut vers le même temps une aventure à peu près semblable à celle de M. de

Paris. A l'occasion de quelques thèses soutenues chez les jésuites, il donna une très-longue ordonnance, qui fut distribuée en pleine assemblée de Sorbonne, envoyée à Rome, en Flandre, à tous les évêques, et dans toutes les villes du royaume [1]. Cet ouvrage, outre la doctrine, demandoit un grand travail : aussi fut-on persuadé que le prélat ne l'avoit pas composé lui-même. On peut encore voir dans le journal des Savants [2], que le docteur Vitasse y avoit eu bonne part : mais enfin M. de Reims y avoit mis son nom, et il fut obligé d'en faire les honneurs.

L'ordonnance envoyée à tout le monde, avec une dépense digne de son père adoptif, n'obtint pas, à beaucoup près, les applaudissements de tout le monde. On y canonisoit le thomisme; mais on y mettoit une différence essentielle entre la doctrine de cette école, et celle de Jansénius. L'évêque d'Ypres y étoit maltraité, et ses disciples encore davantage. On représentoit ceux-ci comme des présomptueux, qui se flattoient de mieux entrer dans le sens de saint Augustin que tous les catholiques ensemble : ces traits mêloient un peu trop d'amertume au plaisir que l'ordonnance pouvoit donner d'ailleurs. Le père Quesnel ne put s'empêcher de témoigner avec chagrin, que ceux qui avoient été chargés de la faire, avoient eu peu d'égards à la réputation du prélat dont elle portoit le nom [3]; qu'au moins ce prélat ne devoit pas exiger la créance du fait; qu'à la bonne heure, il croie en son particulier, après s'en être déclaré convaincu, que les cinq propositions sont de Jansénius, mais qu'il étoit ridicule d'exiger que les autres fussent de même sentiment. Toujours incapable de ménagement, le père Gerberon le prit sur un ton bien autrement fort. « Tout le monde conclura, dit-il, que M. l'archevêque de Reims est cet homme bouffi d'orgueil dont parle saint Paul, ce docteur qui ne sait rien de la science des saints, ce possédé d'une maladie d'esprit d'où naissent les envies, les médisances, les mauvais soupçons et les disputes pernicieuses. »

Les jésuites ne furent pas plus contents du prélat que les

1 Mémoir. chron. et crit. tom. IV, p. 91 et suiv. — 2 Journ. des Savants, 17 janvier 1698. — 3 Causa Quesnel. p. 171.

jansénistes. C'étoit pour eux, ou plutôt contre eux, que l'ordonnance avoit été faite (1597). On n'y parloit de Jansénius que pour retomber avec plus de poids sur leur doctrine, que l'on qualifioit de nouvelle, de dangereuse, de suspecte, et même d'erronée. La science moyenne étoit le monstre aux sept têtes pour M. de Reims : il avoit pour elle une antipathie qui lui troubloit les sens, et ne lui permettoit plus de mesurer ses paroles. On avoit soutenu dans les thèses de Reims, qu'elle étoit sortie saine et sauve des plus fortes épreuves, et qu'elle n'étoit pas plus pélagienne que calviniste. Quoiqu'on eût ajouté qu'il n'y avoit rien de plus constant dans la doctrine de saint Augustin, que la prédestination tout-à-fait gratuite, l'archevêque en furie contre le défenseur de la science moyenne, perdit la tête, et le censura, pour n'avoir pas soutenu que cette prédestination gratuite à la gloire étoit un dogme de foi.

Cette censure prêtoit trop à la critique, pour que bien des malins, toujours prêts à partager les querelles d'autrui, ne s'égayassent point aux dépens du censeur. Il y en eut même quelques-uns, à ce qu'on publia, qui tenoient un rang fort considérable dans le monde. Le ton brusque et les manières assez rustres de ce prélat, qui passoit néanmoins sa vie au milieu des personnes les plus propres à lui adoucir les mœurs, n'avoient pas multiplié ses amis, ou du moins ses estimateurs [1]. On répandit quantité de pamphlets et de vraies satires, parmi les-

[1] Cet archevêque étoit Letellier, frère du ministre Louvois et fils du chancelier Letellier, de qui Bossuet a fait une si belle oraison funèbre. Suivant M. Emmery (*Nouv. opusc. de Fleury, p.* 140), ce fut cet archevêque, soutenu du crédit de son père, qui insista le plus fortement à l'assemblée de 1682 pour qu'on y traitât la question de l'autorité du pape. *On ne la jugera jamais*, disoit-il, *qu'en temps de division.* C'est à lui que Bossuet, qui étoit d'un avis contraire, répondit : *Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la Regale; mais cette gloire sera obscurcie par ces propositions odieuses.* Enfin c'est lui surtout qui disoit : *Le pape nous a poussés, il s'en repentira :* paroles qui n'annonçoient pas qu'alors l'esprit de Dieu reposât sur ses lèvres : aussi, l'œuvre qui fut en quelque sorte le résultat de ses efforts obséquieux pour la cour, ne fit-elle dès son origine que porter des fruits amers pour l'Eglise de France. Suivant les manuscrits de l'abbé Ledieu et le cardinal de Bausset, cet archevêque de Reims se montra *le plus emporté dans ses manières et dans ses sentiments* contre Fénelon ; *il remplissoit Versailles de ses déclamations contre le livre* (des Maximes des saints) *et contre l'auteur pour lequel il avoit autant d'eloignement qu'il avoit d'estime et de vénération pour Bossuet.* (Vie de ce dernier, *t.* 3, *p.* 194.)

quelles on donna grand cours, surtout à celle qui étoit intitulée *Maurolique*, parce que l'auteur faisoit un parallèle fort piquant entre un ancien abbé de ce nom et l'archevêque qui l'avoit peu ménagé dans son ordonnance. Feignant de prendre le parti de M. de Reims, il se fait objecter que l'autorité de ce prélat, quoique très-grande, mise en balance avec le savoir de Maurolique, ne laisseroit pas d'être en danger d'avoir le dessous. « Mais Dieu sait, répond-il, comment je fermerai la bouche à ces bonnes gens. Maurolique, me disoient-ils, étoit un savant homme fort considéré de son temps. Et M. l'archevêque de Reims, leur répondois-je, est premier pair de France, et fort redouté dans son diocèse. Maurolique, reprenoient-ils, étoit un homme d'une grande piété, et d'une conduite très-régulière. Et M. l'archevêque de Reims, répliquois-je, est commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et maître de la chapelle du roi. Maurolique, osoient-ils dire encore, étoit un homme de qualité de l'ancienne maison de Marulles. Et M. l'archevêque de Reims, leur repartois-je, a la qualité de proviseur de Sorbonne, la plus ancienne école du monde. A tout cela, ils n'avoient pas le mot à dire. »

A Dieu ne plaise qu'on applaudisse à des libelles aussi contraires à la charité chrétienne, qu'au respect dû aux personnes constituées, surtout dans les dignités ecclésiastiques ! Mais la postérité a des droits imprescriptibles sur les faits notoires, et le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est d'en tirer des avertissements qui nous mettent en garde contre les écueils fameux par les naufrages d'éclat. Tout homme en dignité, à quelque degré d'élévation qu'il soit parvenu, est à jamais soumis au jugement du public ; et à ce tribunal, tout ministre de l'Eglise surtout, tout prélat, quelque décoré qu'il soit, qui aura voulu planer, pour ainsi dire, entre la foi et l'erreur, entre l'Eglise et les sectes, ou se ménager en politique avec deux partis si contraires, outre qu'il se les attirera infailliblement l'un et l'autre à dos, il portera éternellement l'opprobre que mérite un homme lâche et faux qui estime la vertu et révère le vice.

Nous avons fait entendre que les chagrins, ou les importunités causées à M. de Paris par les circonstances où il avoit

condamné le livre de *l'Exposition de la Foi*, ne se bornèrent point à l'année où il le condamna. On peut regarder comme provenant encore de cette source, le fameux *Problème* qui fut proposé deux ans après à l'abbé Boileau, et dont la solution que le parlement, au lieu de l'abbé, donna par un arrêt de condamnation, ne soulagea pas plus le prélat qu'il ne satisfit l'auteur. Le Problème étoit conçu en ces termes : « A qui doit-on croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. L. A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696 ? »

Voici la cause et le sujet de cette pièce. M. de Noailles étant évêque de Châlons, avoit donné le 23 juin 1695, une approbation pompeuse aux *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, que le père Quesnel lui avoit dédiées, et de plus un mandement pour engager ses ecclésiastiques à les lire. Il assuroit que l'auteur avoit recueilli tout ce que les saints Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant, et qu'il en a fait un extrait plein d'onction et de lumière ; que les difficultés y sont expliquées nettement, et les plus sublimes vérités de la religion traitées avec cette force et cette douceur du Saint-Esprit qui les fait goûter aux cœurs les plus durs ; qu'on y puisera de quoi s'édifier et s'instruire ; que les ecclésiastiques y apprendront à enseigner les peuples qu'ils ont à conduire ; qu'ils y trouveront le pain de la parole dont ils les devoient nourrir, tout rompu et tout prêt à leur être distribué ; que ce livre enfin leur tiendra lieu d'une bibliothèque entière, les remplira de la science éminente de Jésus-Christ, et les mettra en état de la communiquer aux autres. Il étoit difficile, comme on le voit, d'ajouter à cet éloge, fait d'ailleurs par un prélat qui avoit une grande réputation de piété. Mais M. de Châlons, devenu archevêque de Paris, condamna, dès l'année suivante, *l'Exposition de la Foi catholique*, la nota d'hérésie, et de toutes les qualifications flétrissantes qu'on a vues.

Or l'auteur du Problème prétend que la doctrine des Réflexions approuvées à Châlons en 1695, et celle de l'Exposition condamnée à Paris en 1696, sont absolument la même. Pour le prouver, il fait un parallèle entre ces deux ouvrages, et montre par la confrontation d'un assez grand nombre de mor-

reaux, qu'il n'y a aucune différence entr'eux pour le fond des choses, et presque point d'autre que celle de la marche ou de la méthode, en ce que l'Exposition de la foi est en forme de catéchisme, par demande et par réponses, au lieu que les Réflexions morales sont en forme de considérations. Du reste, il ne prononce point sur le fond de la doctrine : là-dessus il affecte de ne prendre aucun parti; mais il s'appesantit d'une manière bien mortifiante pour le prélat, sur la contrariété de la censure et de l'approbation; il dit et rebat, jusqu'à pousser toute patience à bout, que la censure détruit l'approbation, et que l'approbation détruit la censure; qu'on n'a pu censurer ni approuver l'un des deux ouvrages, sans approuver ou censurer l'autre. Pour conclusion, il veut qu'on lui dise à qui des deux il doit croire, ou de l'évêque de Châlons approuvant, avec des éloges magnifiques, les Réflexions morales, ou du même prélat, archevêque de Paris, qualifiant l'Exposition de la foi d'ouvrage pernicieux.

L'injure étoit sanglante, puisqu'on faisoit entendre qu'il souffloit le froid et le chaud en matière de religion, pratique infâme pour un évêque. Le parlement s'empressa d'arrêter le scandale, en proscrivant le problème. M. d'Aguesseau, alors avocat général, et depuis chancelier de France, en parla comme d'un libelle dont le titre seul étoit une injure atroce. Il dit avec autant de force que de justesse, que l'auteur appeloit en jugement, non-seulement la religion d'un archevêque, mais sa raison même; qu'il l'accusoit tantôt d'hérésie et tantôt de contradiction; que d'un côté il le représentoit comme un évêque digne d'être compté au nombre des hérétiques convaincus d'une doctrine pernicieuse, comme un des plus déclarés jansénistes qui ait jamais pu figurer à la tête de cette secte, et de l'autre, comme un prélat de foi chancelante, incertaine, contraire à elle-même, comme un juge qui approuve ce qu'il doit condamner, et condamne ce qu'il doit approuver; hérétique quand il approuve, téméraire quand il condamne; également incapable de constance dans le parti de l'erreur et dans celui de la vérité. Sur quoi ce magistrat éloquent demanda que l'on réprimât la licence avec laquelle on répandoit ainsi depuis quelque temps des libelles injurieux à la di nité épiscopale; qu'on n'en con-

noissoit pas les auteurs, mais qu'on pouvoit dire qu'un archevêque du caractère de celui qu'ils injurioient avec tant de noirceur, ne pouvoit avoir d'autres ennemis que ceux de l'Eglise. On fit droit sur le réquisitoire : le Problème fut lacéré et brûlé devant la porte principale de Notre-Dame (1699).

Un janséniste du bas ordre dit [1] qu'un pareil problème ne méritoit point d'autre solution : mais le père Gerberon, toujours dur, rendit en ces termes ce qu'il en pensoit : Ce n'est pas sur la déclamation d un avocat général mal instruit, ni sur un arrêt donné sans autre instruction, qu'il faut juger d'un livre [2]. Le ministre Jurieu, dans son traité de la Théologie mystique, s'en exprime dans le même goût : On ne répond pas, dit-il, à ces sortes d'objections, avec un arrêt du parlement, un bourreau et un bûcher. Mais ni le calviniste, ni le janséniste, n'ont ici pour eux qu'un faux air de raison : le parlement prétendoit réprimer l'insolence, et non pas régler la doctrine.

Il étoit naturel de chercher à découvrir l'auteur d'un ouvrage si peu ménagé. On le rechercha diligemment en effet; on raisonna, on conjectura, on fit des imputations, et comme il n'étoit point de mal que l'équité jansénienne ne mît sur le compte des jésuites, le janséniste en sous-ordre, dont je viens de parler, publia que le Problème ne pouvoit sortir que d'un atelier molinien; et la grande raison qu'il en apportoit, c'est que les jésuites avoient eu seuls intérêt à décrier l'instruction pastorale de Paris. Où est la pudeur, où est même le bon sens? En condamnant l'Exposition de la Foi, qui contenoit tout le venin du jansénisme, l'instruction pastorale avoit condamné la doctrine la plus opposée à celle des jésuites; et l'on a la sottise de soutenir qu'eux seuls avoient intérêt à décrier cette instruction !

La loi suprême de l'histoire, la vérité, veut néanmoins qu'on avoue qu'un jésuite moins distingué par sa finesse que par sa naissance, que le père de Souastre fit imprimer le Problème à Bruxelles; mais il est plus que vraisemblable que dans

[1] Solution de divers problèmes très-importants pour la paix de l'Eglise. — [2] Procès du P. Gerberon, chap. 6, pag. 9.

la manœuvre employée pour amener là ce bon père, on voulut donner le change de la pièce du faux Arnaud, et qu'on fit jouer au père de Souastre le personnage du bachelier Ligny, c'est-à-dire, du chat dont le singe de la fable emprunte la patte.

Quoi qu'il en soit du motif, la manœuvre est certaine [1]. Le plus déterminé, mais en même temps le plus sincère des jansénistes, le père Gerberon, crut devoir sacrifier à l'amour de la vérité le plaisir que donnoit à ses amis l'embarras des jésuites; et par une merveille que n'attendoient guère ceux-ci, il devint leur défenseur contre ceux qui les accusoient d'avoir composé le problème ecclésiastique, non toutefois par envie de leur rendre justice, mais bien pour empêcher de leur faire honneur d'une pièce digne, à son sens, des augustiniens les plus renommés. En effet, dans les trois conférences des dames savantes qu'il composa depuis, la troisième est employée à prouver que ce problème étoit l'ouvrage d'un augustinien. Dans l'apologie qu'il fit de cette pièce-là même, il soutint encore qu'on avoit tort de l'attribuer aux jésuites. Enfin dans les interrogatoires qu'il subit quand par la suite il fut arrêté, il confessa nettement qu'il avoit composé l'apologie du Problème, afin de faire sentir le ridicule de l'imputation qu'on en faisoit à la société. Bien des gens ont cru pouvoir juger sans témérité, que le Problème étoit l'ouvrage de dom Thierri de Viaixne, confrère de dom Gerberon, et fameux janséniste luimême. Quand à son tour il fut arrêté, on en trouva dans ses papiers une copie écrite de sa main, qu'il ne put désavouer, et sur laquelle, comme sur le reste du mystère, il se défendit assez mal. Le Problème n'eut pas un meilleur sort à Rome qu'à Paris; il y fut proscrit le 2 juillet 1700, par un décret du saint office : mais un décret d'un tout autre éclat, émané du même lieu dès l'année précédente, absorboit l'attention de toute la France, partagée par l'admiration entre les deux aigles de son clergé, si l'on peut s'exprimer ainsi. Tout le monde ne s'y occupoit encore que de la censure qui avoit été prononcée contre la fameuse Explication des Maximes des Saints sur

[1] Voyez l'Hist. de la Const.

la vie intérieure, composée par Fénélon et poursuivie par Bossuet.

Après la conclusion pacifique des conférences d'Issy, et la soumission sincère de madame Guyon, il y avoit lieu de présumer que la paix étoit à jamais rétablie. Cette malheureuse discussion ne demandoit plus en effet qu'un profond oubli pour expirer dans les ténèbres, d'où la seule importance qu'on lui donna pouvoit la faire sortir : mais ni les agresseurs, ni les défenseurs de ce qu'on appeloit pur amour, n'étoient contents de ce qu'on avoit statué jusque-là, pour mettre d'un côté la vie intérieure à l'abri de toute illusion, et de l'autre, pour en accréditer les pratiques les plus parfaites. On a vu que Bossuet, avouant d'abord qu'il avoit peu lu les livres mystiques, ne fit pas difficulté d'en prendre une première connoissance dans l'analyse qu'en fit à cette fin le pieux abbé de Fénélon : mais Bossuet, génie propre à tout, et doué en particulier d'un talent unique pour mettre à portée de tous les hommes les plus hautes matières de la théologie, sans leur rien faire perdre de leur élévation, fut bientôt en état de traiter de la vie mystique en maître profond et en orateur intéressant. Il donna le plan d'un ouvrage qui embrassoit cette matière épineuse dans toute son étendue, posant les principes de la véritable oraison, discutant la nature et le mérite des oraisons extraordinaires, et marquant les épreuves où Dieu met les âmes contemplatives, ainsi que les écueils qu'elles y ont à craindre. Cependant des cinq parties qui devoient former ce traité complet de la Théologie mystique, il ne fit, ou du moins il ne mit au jour que la première ( 1697 ). Là, pour montrer le vrai et le faux par rapport aux divers états d'oraison, l'auteur exposoit les erreurs des nouveaux mystiques, et faisoit connoître pourquoi elles avoient été condamnées. C'est cette première partie, divisée elle seule en dix livres, qui se trouve dans les œuvres de Bossuet, sous le titre d'*Instruction sur les états d'oraison*.

Pendant qu'il s'occupoit infatigablement de ce grand ouvrage, annoncé par un mandement raisonné sur le même sujet, Fénélon, de son côté, travailloit à un ouvrage contraire qu'il ne croyoit pas moins utile. Il s'y proposoit de venger ceux qu'on appeloit nouveaux mystiques, des imputations flétris-

santes dont on les chargeoit, de montrer que leur doctrine n'avoit rien de commun avec celle de Molinos, rien qui dût alarmer, rien même de nouveau. Il prétendoit que les contemplatifs les plus respectés dans tous les siècles, s'étoient servi d'expressions aussi extraordinaires que les modernes qu'on s'efforçoit de décrier, et qu'il étoit injuste de prendre ces termes à la lettre dans les écrits des uns, plutôt que dans ceux des autres. Il y avoit du vrai dans ces principes : mais à combien d'écueils leur développement n'exposoit-il pas !

Dès que M. de Meaux eut achevé la première partie de son ouvrage, c'est tout ce qui nous en est parvenu, il pria M. de Fénélon, qu'il venoit de sacrer archevêque de Cambrai, de l'honorer de son approbation, comme avoient déjà fait l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres. Cette déférence fut d'autant plus suspecte au nouvel archevêque, qu'il lui étoit revenu de divers endroits, que Bossuet faisoit gloire auprès de ses amis de l'avoir obligé de renoncer à ses erreurs, et qu'il en vouloit tirer une rétractation au moins indirecte, et assez authentique pour l'engager d'honneur à ne point écrire sur le même sujet Cependant il n'avoit pas le moindre doute qu'il n'obtînt l'approbation : mais l'archevêque de Cambrai, prêt à partir pour son diocèse, n'eut pas jeté le premier coup d'œil sur le manuscrit qu'on lui avoit laissé, qu'il regarda l'approbation qu'on lui demandoit comme un piége tendu à sa bonne foi, comme un instrument qu'on vouloit tenir de sa main pour le déshonorer lui et ses amis.

Il y vit avec surprise que l'auteur tendoit principalement à réaliser la supposition d'une hérésie déguisée, qui ne différoit en rien de celle que Rome avoit condamnée dans les écrits de Molinos ; qu'il rapportoit quantité de passages tirés des livres de madame Guyon, auxquels il donnoit les sens les plus horribles du molinosisme, quoique M. de Meaux lui-même eût justifié la foi de cette dame par un certificat authentique, et qu'il eût encore assuré que dans ces sortes de matières, il ne s'agissoit pas des conséquences éloignées qu'on peut tirer d'un principe, mais qu'on désavoue, ni de quelques façons de parler qui sont exagérées, mais qu'on peut ramener à l'exactitude. Il déclara donc avec toute la franchise qui lui étoit naturelle,

qu'il n'approuveroit point un ouvrage fait exprès pour diffamer une femme qu'il avoit estimée, et traitée avec estime devant plusieurs personnes de considération qui avoient confiance en lui; que son nom à la tête d'un pareil ouvrage ne serviroit qu'à rappeler les liaisons qu'il avoit eues avec elle, et dont il jugeoit beaucoup plus à propos de laisser perdre le souvenir; qu'il s'intéressoit peu aux écrits de cette personne; mais qu'un évêque devoit à sa propre réputation, ainsi qu'à la charité et à la justice, de ne pas reconnoître authentiquement qu'elle eût enseigné des erreurs monstrueuses et dignes d'un châtiment exemplaire, convaincu, comme il en étoit, et comme elle l'avoit déclaré elle-même en tant de rencontres, que jamais ce ne fut là son intention.

Ainsi refusa-t-il invinciblement de rien faire par où Bossuet eût paru l'avoir attaché à son char dans son triomphe prétendu sur le quiétisme. Plus sensible encore à l'injure de ses amis qu'on peignoit des plus noires couleurs, qu'à son intérêt propre, et qu'à tous les risques qu'il alloit courir, il continua son ouvrage, et le tint prêt à paroître en cas de besoin, pour montrer au public combien la doctrine de ses amis étoit différente de celle qu'on leur imputoit. Cependant Bossuet se récria étonnamment sur le refus de l'approbation qu'il avoit demandée; il en fit une affaire, non pas de simple convenance et d'égards, mais de devoir et de conscience. Il prétendoit que l'épiscopat alloit paroître divisé; que le public pénétreroit la cause de cette division, et qu'il en résulteroit un véritable scandale : mais il eut beau dire et tonner, Fénélon demeura inébranlable dans sa première résolution. Il étoit manifeste que le refus de l'approbation, fort secret jusqu'à ce moment, ne laisseroit voir de mésintelligence entre les deux prélats, qu'autant qu'on viendroit à le divulguer. Or, Bossuet étoit maître absolu du secret, il lui étoit donc aussi facile d'obvier au scandale, que de garder le silence : mais il ne fut pas maître de son ressentiment, ou du moins de ses paroles. Telle fut, dans l'opinion des personnes instruites et justes, la cause première de ce triste démêlé.

Beaucoup d'autres censeurs la vont chercher dans la jalousie d'un prélat établi au faîte de la gloire épiscopale et littéraire, contre un jeune prélat que sa réputation extraordinaire d'es-

prit et de capacité, jointe à ses vertus aimables autant qu'intègres et pures, sembloit destiner aux plus grandes choses, vu surtout qu'à la fleur de son âge, il avoit rempli avec une distinction sans exemple l'office de précepteur des enfants de France. Déjà ils avoient concouru ensemble pour la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne; et quoique le prélat ancien l'eût emportée, on prétend que jamais depuis il n'avoit vu de bon œil son jeune concurrent. On ajoute qu'ayant à se reprocher la pluralité des bénéfices, il ne l'avoit pas vu d'un œil moins chagrin se démettre, en devenant archevêque, tant d'une abbaye que d'un médiocre prieuré. Le pieux Fénélon n'avoit même accepté son archevêché, qu'à condition qu'il résideroit neuf mois de chaque année dans son diocèse, c'est-à-dire, qu'il ne passeroit auprès de ses augustes élèves que les trois mois de vacance accordés par les canons.

De là, toutes les accusations que les partisans de M. de Cambrai, et bien des indifférents même, formèrent contre la pureté du zèle brûlant que marqua Bossuet dans la poursuite du nouveau quiétisme. Les partisans de celui-ci, au contraire, ont crié à l'injure et à la calomnie, d'accuser d'envie et de vengeance, des sentiments les plus odieux et les plus abjects, un évêque dont la gloire montée à son comble ne pouvoit plus croître, qui voyoit toutes les renommées au-dessous de la sienne, qui occupé toute sa vie à combattre les ennemis de la religion, étoit sorti victorieux de tous ses combats, qui toujours enfin avoit témoigné n'avoir d'autres intérêts que ceux de l'Eglise et de la vertu. A ces éloges, trop bien fondés pour y donner atteinte, on ne laissoit pas de répliquer que la passion de la gloire, plus qu'aucune autre, ne dit jamais, c'est assez; que l'homme parvenu au point suprême de l'élévation, craint autant d'en voir un autre prendre place à ses côtés, qu'il souffriroit impatiemment, dans un degré plus bas, de le voir au-dessus de sa tête.

Sans prendre parti dans cette cause, dont l'histoire ne doit qu'exposer l'état, revenons-en au grand principe de la charité et de la prudence évangélique; savoir, qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les cœurs. Observons néanmoins, d'un côté, que les grands hommes ont assez communément de grands

foibles ; et de l'autre, que les âmes sensibles, les plus pieuses même et les plus ingénues, se préservent rarement de l'exagération dans les plaintes qui leur sont arrachées par la vivacité du chagrin. Ainsi donc, pour ne rien avancer d'injuste ni d'incertain, tenons-nous-en à ce qu'ont fait et publié les deux parties. Là-dessus même si quelqu'un veut juger, qu'il laisse encore les intentions à part, et ne prononce que sur des aveux exprès, ou sur des faits dont la conséquence ne soit pas moins concluante.

Quelles que pussent être les dispositions de Bossuet, il est constant qu'il fut excessivement piqué du refus de l'approbation fait à son ouvrage (1696). Certes, il ne le dissimula point dans un autre ouvrage qu'il fit ensuite, et qu'il intitula Relation sur le Quiétisme. Son humeur eût toutefois abouti à fort peu de chose, si Fénélon eût pu se défaire de la prévention où il étoit touchant la nécessité de justifier les mystiques, dont les spéculations, souvent inintelligibles aux théologiens même, passent absolument la portée du commun des fidèles ; mais fortement persuadé qu'on pouvoit dès cette vie aimer Dieu continuellement et uniquement pour lui-même, sans aucun motif de crainte ni d'espérance, il se faisoit un devoir de le persuader aux autres, quoiqu'au fond il fût indubitable qu'il erroit selon tous les principes. Cette perfection consommée n'appartient qu'aux bienheureux qui sont dans le ciel ; sur quoi l'on peut néanmoins dire, que s'il est des erreurs honorables, aussi-bien que des fautes heureuses, il n'en étoit point qui pût faire plus d'honneur que celle-ci à l'âme pure qu'un excès de piété seulement y avoit induite. Mais qu'elle paya cher cet honneur ! Ce fut pour elle une source intarissable de chagrins et d'infortunes, ou, pour en parler plus juste, de tribulations et d'épreuves bien propres à la détromper, en lui faisant éprouver que l'amour le plus pur ici-bas peut toujours s'épurer davantage.

Le dessein de ce prélat n'avoit été d'abord que d'expliquer et développer les trente-quatre articles des conférences d'Issy, en joignant à chacun d'eux les sentiments et les expressions mêmes des auteurs spirituels universellement révérés. L'auteur communiqua cette première production à M. de Noailles et à

M. Tronson, qui tous deux avoient été commissaires dans les conférences, et qui n'y trouvèrent rien à reprendre; mais il ne jugea pas qu'il convînt de la communiquer au troisième commissaire, c'est-à-dire, à Bossuet, après avoir refusé sa propre approbation à un ouvrage de ce prélat. Ce fut là une source nouvelle de mécontentement et d'aigreur. M. de Cambrai ne s'en disposa pas moins à publier son livre. Déjà il le révisoit à ce dessein, et il ne le trouva pas suffisant pour remplir ses vues; il lui donna plus d'étendue, et en même temps plus d'ordre, plus de liaison, plus de nerf et de solidité. Dans cette forme nouvelle, qui ne s'écartoit pas plus du fond que la première, qui du moins en conservoit l'idée principale, toute la doctrine des mystiques étoit réduite à un certain nombre de maximes, dont chacune étoit appuyée de l'autorité des écrivains célèbres en ce genre, tant anciens que modernes. Ces passages servoient tout à la fois de preuve et d'explication à la maxime sous laquelle ils étoient rangés. L'ouvrage ainsi rédigé fut communiqué de nouveau à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de citations, et qui engagea l'auteur à l'abréger, ou plutôt à le mutiler et à l'énerver.

Ainsi la docilité de M. de Cambrai lui fit gâter son ouvrage. Le retranchement qu'il y fit en particulier des autorités d'une foule d'auteurs respectables, le dépouilla de ce qui en faisoit la force principale, et, pour ainsi dire, la sauve-garde. Avant cette suppression, on ne pouvoit l'attaquer, sans attaquer en même temps les plus profonds et les plus saints mystiques de tous les âges, au lieu qu'après le dépouillement où on l'avoit réduit, il prêtoit le flanc à tous les traits, sans plus rien avoir qui lui servît de bouclier. Ce n'est pas que l'Eglise, toujours éclairée par le Saint-Esprit, n'y eût découvert l'erreur sous toutes ces enveloppes, si les maximes ainsi remparées, pour ainsi dire, eussent eu le même sens que présentées à nu; mais comme le sens de l'auteur, ou le sens littéral et naturel d'une proposition, qui est le seul dont juge l'Eglise, dépend surtout de ce qui l'accompagne, de ce qui la précède et la suit, en un mot de la contexture générale d'un écrit, ce qu'on jugea erroné dans le livre des Maximes, après sa réduction, eût peut être été jugé tout différemment avant des suppres-

sions qui lui avoient ôté cette contexture, et toute son enchaînure.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ainsi défiguré fut encore communiqué à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, pendant lesquelles il l'examina soigneusement avec deux habiles théologiens, les docteurs Beaufort et Pirot, dont le dernier étoit fort attaché à M. Bossuet. Ils marquèrent à l'auteur quelques endroits qu'ils jugeoient devoir être retouchés; et M. de Cambrai poussant la docilité ou la déférence aussi loin qu'elle pouvoit aller, fit sur-le-champ, et sous les yeux de M. de Paris, tous les changements que l'on désiroit. M. de Noailles exigea de plus que cet ouvrage ne parût point avant celui de M. Bossuet; et la simplicité généreuse de Fénélon le fit encore déférer à cette demande. Il y engagea sa parole, et comme il repartoit pour son diocèse, il recommanda fortement à des amis qu'il chargeoit de son manuscrit pour en diriger l'impression, d'observer religieusement sa promesse : mais par un concours de circonstances qu'il est au moins inutile de rapporter, ces amis se crurent obligés à être plus défiants qu'il ne l'étoit lui-même; ainsi l'ouvrage de M. de Cambrai, sous le titre *d'Explication des Maximes des Saints* sur la vie intérieure, fut mis au jour quelques mois avant l'instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison (1697).

Mais à peine il parut quelques exemplaires des Maximes, que ce furent des clameurs épouvantables, et un déchaînement universel contre cet ouvrage. Ce qui suit en présente la preuve et en fait au moins entrevoir la cause. «La ville et la cour, dit M. Bossuet[1], la Sorbonne, les communautés, les savants, les ignorants, les hommes, les femmes, tous les ordres sans exception, furent indignés du raffinement d'expressions, de la nouveauté inouïe, de l'entière inutilité et de l'ambiguité de cette doctrine. En effet, mille et mille bouches crièrent à la fois, que le nouvel ouvrage étoit le quiétisme tout pur, masqué néanmoins et si insidieusement déguisé, que c'étoit une justification scandaleuse d'une femme et d'une doctrine justement diffamées; qu'il ne faisoit que revêtir de belles couleurs l'exclusion

[1] Relat. du Quiét.

de l'espérance chrétienne, et de l'indifférence pour le salut. »
Mais si le fracas fut horrible, fut-il également naturel ou fortuit? Est-il raisonnable de croire qu'il n'y eut pas des ressorts cachés qui firent parler jusqu'aux automates? que les ignorants, vraies machines dans cette pièce, crièrent sans qu'on les fît crier? que la haute et abstruse spiritualité qui régnoit dans cet ouvrage, n'imposât pas plutôt aux simples, qu'elle ne les scandalisât?

Mais après qu'on eut entendu l'oracle du clergé s'écrier que la nouvelle *Priscille* avoit trouvé son *Montan*[1], qui put craindre autre chose dans l'expression de ses alarmes, sinon de manquer d'énergie? Et quand on vit un si grand homme se jeter aux pieds du roi, en fondant en larmes, et en demandant pardon à Sa Majesté de ne lui avoir pas révélé plus tôt les pratiques des nouveaux molinosistes, quelle dut être l'horreur et l'indignation d'un monarque si vif sur les intérêts de la religion, dont on lui montroit l'ennemi capital dans le précepteur des princes ses petits-fils? La plupart des courtisans partagèrent, ou feignirent de partager les alarmes du monarque. Les prélats les plus assidus à la cour, ou les plus ambitieux, parlèrent avec toute la véhémence que peut inspirer la jalousie de la faveur. Bien des seigneurs qui portoient envie à ceux qui étoient connus par leur attachement pour M. de Cambrai, et particulièrement aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, manœuvrèrent pour les faire envelopper dans sa disgrâce.

Cependant quoique M. de Meaux se soit trouvé à la tête d'un parti abandonné à ces odieuses passions, nous nous garderons bien de les lui attribuer. Nous présumons bien plus volontiers qu'un évêque si ardent pour la foi qu'il avoit défendue toute sa vie, ne fut emporté que par son zèle, et qu'il vit les choses telles qu'il les représenta; mais il est clair aussi, par la dureté de ses expressions, et par l'appareil qu'il mit dans ses démarches, que son zèle eut trop de chaleur, et ne fut rien moins qu'exempt d'amertume[2]. Aujourd'hui qu'on envisage de sang-

[1] Ibid. Relat. de Boss. sur le Quiét.

[2] Suivant M. de Bausset, l'evêque de Meaux demanda pardon au roi *de ne lui avoir pas revele plus tot le fanatisme de son frère.* Sur quoi il ajoute : « Il faut ici plaindre le grand homme, qui a pu laisser échapper une si terrible expression

froid ces misères, comment regarde-t-on sa supplique larmoyante aux pieds de Louis XIV, sinon comme une parade aussi ridicule par son objet, que messéante au personnage qui se donnoit en spectacle? Scène au reste qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, après qu'elle lui a été reprochée par un écrit public de M. de Cambrai, sans que jamais il se soit mis en devoir de la désavouer. Comment encore l'entendroit-on aujourd'hui comparer les rapports de madame Guyon et de M. de Cambrai, avec ceux de Priscille et de Montan, ou seulement rapprocher du nom de Montan celui de Fénélon, c'est-à-dire, donner lieu à la malignité d'imputer aux mœurs angéliques de Fénélon les infamies de Montan?

Toute la modération de M. de Cambrai ne put tenir contre des traits si déchirants. Il éclata lui-même, et se plaignit vivement que le soulèvement général qui se faisoit tout à coup contre lui, étoit l'effet des ressorts que M. de Meaux avoit mis en jeu. Il savoit que les personnes incapables d'entendre son livre, et qui ne l'avoient pas lu, élevoient la voix encore plus haut que les autres. Il assure que M. de Meaux lui avoit fait dire qu'il lui enverroit ses remarques sur les Maximes, et qu'il s'étoit disposé à les écouter sans prévention; d'où il conclut, que si au lieu de se lamenter aux pieds du roi, M. Bossuet avoit averti Sa Majesté qu'il avoit pris des mesures avec l'auteur pour retoucher l'ouvrage, elle auroit été tranquille, et le soulèvement seroit tombé.

Soit par le procédé contraire, soit par l'aigreur réciproque des deux partis, le mal ne fit qu'empirer. Le roi, qui avoit singulièrement estimé Fénélon avant qu'on l'accusât de quiétisme, en conçut une aversion pour le moins égale à l'estime dont il l'avoit honoré. Ce prince, revenu des égarements de sa jeunesse, et plus vif que jamais sur l'article de la religion, s'étoit fait une idée effroyable du quiétisme : il ne se pardonnoit point

contre un confrère respectable par tant de vertus. Pouvoit-on accuser de *fanatisme* un archevêque qui avoit été le premier à soumettre sa doctrine à l'autorité du saint Siége, et à promettre l'obéissance la plus entière à son jugement. Un livre que l'auteur avoit présenté avec confiance à l'examen du cardinal de Noailles et de ses théologiens, et qui avoit reçu les plus grands éloges du théologien de Bossuet lui-même (M. Pirot), pouvoit-il mériter une telle qualification avant même d'avoir été jugé et condamné par l'autorité suprême? » (Vie de Bossuet, *t.* 3, *p.* 194.)

à lui-même d'avoir confié l'éducation du prince qui devoit lui succéder, à un hérétique infâme, à un sectateur de l'affreux Molinos, à un hypocrite dont les mœurs n'étoient pas moins corrompues que la foi : car c'étoit sous ces couleurs que des courtisans jaloux et affamés de dépouilles, ne cessoient de lui représenter tant M. de Cambrai que ses proches et ses amis. Il fut relégué dans son diocèse ( 1697 ). Ses parents furent dépouillés de leurs emplois. Entre ses amis, les uns furent contraints de quitter la cour; on en réduisit d'autres à se déclarer contre lui, et ceux à qui l'on ne put arracher un fond d'estime trop évidemment mérité, ne purent que gémir en secret, et garder au dehors un profond silence. Son auguste et généreux élève, le dauphin, auparavant duc de Bourgogne, qui lui demeura inviolablement attaché, fut réduit lui-même à le plaindre en secret, en attendant le temps propre à le justifier aux yeux de l'univers. Personne n'osoit entretenir de commerce avec lui, et il n'osoit se réclamer de personne, tant le danger étoit imminent pour quiconque eût encore paru son ami. En un mot, il ne manqua rien à son humiliation, ni au triomphe de son adversaire, si toutefois la ruine d'un rival tel que Fénélon put jamais être un sujet de triomphe.

Cependant on parla de se mettre en mesure, tant pour arrêter les progrès du nouveau quiétisme, que pour rétablir la concorde entre les chefs des deux partis. M. de Noailles, ami de Bossuet et de Fénélon, travailla d'abord à les réconcilier, et garda la neutralité tandis qu'il eut quelques espérances d'y réussir; mais quand il vit l'inutilité de ses efforts, il se déclara pour M. de Meaux, qui n'oublia rien pour s'attacher encore M. des Marais, évêque de Chartres, prélat éclairé, très-pieux, et fort en crédit à raison de la confiance qu'avoit en lui madame de Maintenon, dont il dirigeoit la conscience. Ces deux prélats eurent pour M. de Cambrai beaucoup plus d'égards personnels que Bossuet; ils ne s'engagèrent pas même à soutenir tout-à-fait la doctrine de celui-ci en matière ascétique. Au moins est-il constant qu'on n'accusa point M. de Chartres d'établir l'espérance sur les ruines de la charité. comme on l'avoit reproché à M. de Meaux, qui avoit nié d'abord la possibilité, non-seulement d'ue état fixe où l'on aimât Dieu pure-

ment pour lui, mais encore des actes passagers du pur amour. C'est ce qu'on voit encore dans son Instruction sur les états d'oraison, où il prétend que la charité n'a point d'autre motif pour ses actes propres, que celui de l'espérance; en quoi il fut abandonné de presque tous les théologiens, et de M. de Chartres en particulier, qui, dans sa lettre pastorale du 10 juin 1698, se montre bien éloigné de traiter *de pieux excès et d'amoureuses extravagances*, les sentiments et les expressions enflammés de tant d'âmes saintes qui ont trouvé Dieu assez aimable en soi, pour qu'on pût l'aimer, au moins par intervalle, sans motif d'intérêt.

Bossuet lui-même prit ensuite un langage différent du premier : tant il est visible, non-seulement que la matière étoit difficile, mais qu'avec tout son génie, il n'étoit pas maître en toute matière. Dans son ouvrage latin, qui a pour titre, *les Mystiques en sûreté,* ces mystiques qu'il avoit regardés comme des visionnaires, il en parle avec autant de respect, ou peu s'en faut, que M. de Fénélon. Bien plus, le sacrifice conditionnel du salut, qu'il y passe aux âmes peinées, parut à bien des gens habiles retomber dans le sacrifice absolu, qui faisoit le grand crime de M. de Cambrai. Que ne pourroit-on pas y relever encore? Mais laissons un examen qui nous engageroit en tant de discussions, que l'ennui en seroit le moindre inconvénient.

Que d'ouvrages en effet n'auroit-on pas à examiner, si l'on vouloit rendre compte de tout ce que produisit dans ce différend animé, la véhémence intarissable de M. de Meaux? Outre *les Etats d'oraison,* la *Relation sur le quiétisme*, et les *Mystiques en sûreté*, sa plume enfanta *l'Ecole en sûreté,* le *Quiétisme ressuscité,* le *Sommaire de la doctrine de M. de Cambrai*, sans compter une foule de mémoires, de lettres, d'écrits divers, et quelques préfaces qui équivalent à autant de traités. Dans toutes ces productions, il est vrai, on retrouve toujours le grand évêque de Meaux, sa manière grande et sublime, son raisonnement nerveux, la profondeur de ses vues, la justesse et la sagacité de ses réflexions, ces mouvements rapides qui étonnent et qui entraînent, son style énergique, lumineux, et non moins naturel, son éloquence mâle, abondante, soutenue, et presque toujours convenable au sujet. Dignes en un mot du

nom de Bossuet, tant d'ouvrages divers ne laissent rien à désirer quant à la forme : mais au fond, et à mille égards, que de justes regrets ne font-ils pas naître ? Quelle énorme perte ne firent pas les lettres et la religion, privées, pour des productions qu'on ne lit plus, des fruits à jamais intéressants qu'eussent produits, au lieu de ces subtilités, les deux talents qui firent jamais le plus d'honneur à la prélature française !

M. de Cambrai, ainsi que M. de Meaux qui ne lui donnoit point de relâche, parut sans fin dans la lice. Les instructions, les explications, les lettres spirituelles coulèrent presque aussi rapidement de sa plume que de celle de son antagoniste. Il répandit sur les matières les plus sèches, l'aménité, l'onction de la piété, des grâces touchantes qui faisoient aimer l'écrit et l'écrivain tout ensemble. Un style ingénu, facile, enchanteur, embellissoit tout, et le ton ravissant de la persuasion remplaçoit avec avantage les arguments pressés et les plus forts moyens de la rigide logique. Il eut à peine publié quelques lettres, qu'on revint presque généralement des préventions répandues en premier lieu contre lui. On cria de toute part qu'il n'avoit que suivi les enseignements des mystiques les plus estimés ; qu'il n'étoit pas même allé aussi loin qu'eux ; qu'il avoit rectifié leurs idées, et adouci leurs sentiments en plusieurs articles. Cependant les personnes bien réfléchies et solidement instruites, jugeoient toujours qu'il s'étoit trop avancé dans le livre des Maximes, et souhaitoient qu'il y eût mis les correctifs qui se trouvoient dans ses défenses. Mais après tout, ajoutoient-elles, c'est un excès de charité qui fait tout son crime, et on pouvoit le redresser, sans tout l'opprobre dont on a tâché de le couvrir.

Persuadé cependant que l'ouvrage n'étoit pas près de finir, M. de Cambrai s'offrit à retoucher dans son livre des Maximes ce que l'on croyoit en avoir besoin ; mais il ne voulut point que M. de Meaux, qu'il regardoit comme sa partie adverse, et comme l'ennemi de tous les mystiques, fût du nombre de ses juges ; et comme il n'étoit pas facile de l'en exclure dans un examen qui se feroit en France, ou du moins d'empêcher qu'il n'eût la plus grande influence dans le jugement qui s'y rendroit, attendu l'ascendant qu'il avoit sur tous ses

collègues dans l'épiscopat, il proposa de s'en rapporter aux théologiens du pape, et, avec l'agrément du roi, il écrivit au saint Père. Il exposa dans sa lettre, qu'en traitant de l'amour contemplatif, il en condamnoit l'acte permanent, c'est-à-dire, qui n'a jamais besoin d'être réitéré; qu'il tenoit l'indispensable nécessité de l'exercice distinct de chaque vertu, et rejetoit une contemplation perpétuelle qui excluroit, soit cette distinction, soit les péchés véniels, soit les distractions involontaires; qu'il rejetoit pareillement une oraison passive qui excluroit la coopération effective du libre arbitre dans les actes méritoires; qu'il n'admettoit aucune autre quiétude que cette paix du Saint-Esprit, avec laquelle certaines âmes font leurs actes divers d'une manière si uniforme, que la diversité n'en est pas sensible aux personnes sans expérience en ce genre, qu'il prétendoit surtout établir, qu'à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, il faut toujours conserver dans son cœur la vertu d'espérance, comme nécessaire pour être sauvé. Cette déclaration doit au moins faire convenir qu'il falloit être excessivement prévenu, pour confondre le quiétisme de Fénélon avec l'affreuse doctrine de Molinos. Cette lettre explicative fut suivie de près par une traduction latine du livre des Maximes, accompagnée d'un recueil manuscrit des sentiments, tant des Pères que des saints du dernier âge, sur le pur amour des contemplatifs. Tous ces correctifs et ces adoucissements mettoient hors d'atteinte le fond des sentiments de M. de Cambrai : mais il faut avouer qu'ils venoient un peu tard, et s'accordoient peu avec le texte de son livre. Ce pouvoit être le sens personnel de l'auteur dont l'Eglise ne juge point; mais ce n'étoit pas le sens du livre, ou celui qu'on appelle juridiquement sens de l'auteur, et dont l'Eglise avoit à juger. Fénélon demanda au roi d'aller lui-même se justifier auprès du pape; n'ayant pu l'obtenir, il y envoya deux ecclésiastiques de confiance.

Bossuet, de son côté, écrivit à Rome, et se portant avec éclat pour partie adverse, il y envoya l'abbé Bossuet[1] son

[1] « De simples motifs de curiosité, très-étrangers à l'affaire du quiétisme, dit le cardinal de Bausset, avoient conduit à Rome, près d'un an avant la publication du livre des *Maximes des saints*, l'abbé Bossuet neveu de l'évêque de Meaux, et

neveu, qu'on a vu depuis sur le siége de Troyes, et lui donna pour adjoint le théologien Phelippeaux, qui le seconda sans doute avec le beau zèle qui, dans sa relation sur cette affaire, lui a fait travestir Fénélon en homme artificieux et faux. Le roi ordonna de plus au cardinal de Bouillon, son ambassadeur à Rome, d'y presser le jugement. La décision tarda néanmoins assez long-temps pour impatienter le monarque, à qui l'on remarqua une chaleur si extraordinaire, qu'on prétendit, qu'on dit même publiquement à Rome, qu'elle avoit une autre cause que l'appréhension du quiétisme. Ceux qui faisoient fond sur les anecdotes, se persuadèrent que le précepteur des enfants de France étoit persécuté, parce que préférant à la faveur l'honneur de ses élèves et du diadème français, il avoit porté le zèle jusqu'à se jeter à son tour aux pieds du roi, pour le conjurer de ne pas ternir sa gloire dans les races futures, en déclarant le mariage qu'il avoit contracté avec une femme née trop loin du trône, pour y monter sans causer un étonnement dangereux[1]. Si ces particularités sont incertaines, au moins ne doutoit-on pas que Fénélon ne partageât à ce sujet les sentiments très-connus du duc de Bourgogne. On ajoute que les maximes du gouvernement, et certains portraits du Télémaque qui fut mis au jour dans ces entrefaites, étoient regardés comme une censure indirecte du règne de Louis XIV : mais tout ce qu'on peut sensément inférer de ces allégations, c'est que ce prince habile, outre l'hérésie, craignit peut-être encore la cabale, deux motifs, dont l'un suffisoit pour presser avec chaleur la fin d'une dispute qui mettoit toute sa cour en fermentation.

l'abbé Phelippeaux qui lui avoit servi de docteur dans ses études de théologie. Aussitôt que Fénélon eut soumis son livre au jugement du pape, Bossuet écrivit à son neveu de suspendre son retour, sa présence pouvant devenir nécessaire à Rome. Ce fut donc sur son neveu que Bossuet jeta les yeux pour lui transmettre ses instructions et solliciter la condamnation de l'archevêque de Cambrai.

« Jamais choix plus malheureux n'eut des suites plus déplorables. La correspondance de l'abbé Bossuet accuse à chaque page son caractère, ses sentiments et ses procédés; et il est impossible de ne pas attribuer à sa fatale influence l'excès de véhémence et d'amertume, qui est venu se mêler aux controverses de deux grands hommes, et qui laisse encore tant de tristesse dans l'âme de leurs plus sincères admirateurs. » (*Vie de Bossuet, t. 4, p. 207.*)

[1] Volt. Siècle de Louis XIV.

Peu satisfait cependant de ce qu'on faisoit à Rome, M. de Meaux tira douze propositions du livre des Maximes, et les fit censurer à Paris par un assez grand nombre de docteurs. Si la censure fut juste au fond, elle ne passa pas pour bien régulière dans les formes. Au moins M. de Cambrai se crut-il assez instruit, pour se plaindre fort haut [1], qu'on étoit allé de porte en porte solliciter la signature des censeurs, en commençant par les plus jeunes théologiens, sans oublier ceux qui n'ayant pas encore fait leur *resompte*, n'étoient point admis aux délibérations de la faculté; qu'on avoit ensuite gagné quelques anciens; que les autres avoient refusé de souscrire la formule qu'on leur présentoit toute dressée, soit qu'ils se tinssent offensés qu'on leur fît ainsi la leçon, soit qu'ils trouvassent de l'imprudence à prononcer, sans examen, sur une matière dont la délicatesse demandoit la plus sérieuse attention. C'est par-là, dit-on, que la mine fut éventée. On ajoute que le changement déjà opéré dans les sentiments du public, par le spectacle attendrissant des revers du vertueux Fénélon, fit supprimer cette censure (1698).

Celle de Rome n'en fut poursuivie qu'avec plus d'ardeur. Le roi la demandoit prompte, comme important au calme du royaume. M. de Cambrai la souhaitoit précise pour connoître la vérité, et promettoit une soumission parfaite. M. de Meaux la vouloit conforme à l'idée qu'il s'efforçoit de donner des Maximes en Italie comme en France. Tous les partis pressoient le jugement; mais la cour de Rome usoit de sa lenteur et de sa prudence accoutumée, examinant tout avec d'autant plus de flegme, que les solliciteurs lui en marquoient moins. Le sage et pieux pontife Innocent XII sentit toute l'importance et la difficulté de la question sur laquelle il avoit à prononcer, il en avoit commis l'examen préparatoire à dix théologiens renommés, qui, après huit mois de travail, se trouvèrent partagés de moitié juste dans leurs opinions : cinq opinoient pour la condamnation du livre, et cinq en trouvoient la doctrine orthodoxe. Alors sentant mieux que jamais combien la matière étoit épineuse, il établit une congrégation de cardinaux, pour

[1] Troisième lettre de M. de Cambrai à M. de Meaux.

revoir tout ce qui s'étoit fait dans le premier examen. Elle tint vingt-une conférences, et ne put rien décider. Il en fallut établir une autre, que le vigilant pontife composa de tout ce qu'il connoissoit de plus éclairé dans le sacré collége. Celle-ci tint cinquante-deux assemblées, au bout desquelles l'on tomba d'accord sur les propositions qui méritoient quelque censure. Il ne s'agissoit plus guère que d'en rédiger la formule; et pour cela, il fallut encore trente-sept congrégations, sans compter presque autant de conférences particulières. Toutes ces opérations emportèrent dix-huit mois, ce qui donna beaucoup d'humeur à la cour de France.

On y peignoit Fénélon, le plus ingénu des hommes, comme un intrigant qui retardoit la décision par de sourdes manoeuvres, et l'on n'y vouloit pas voir que cette froide lenteur, tout ordinaire qu'elle est aux Romains, provenoit tout particulièment en cette rencontre de la nature des questions alambiquées sur lesquelles on vouloit une décision. Louis XIV, piqué vivement, renouvela ses instances auprès du pape, par une lettre où il ne prit pas grand soin de cacher son humeur[1]. Enfin le jugement si instamment demandé fut rendu le 12 de mars 1699.

Le pape y condamnoit le livre des Maximes en général, et en particulier vingt-trois propositions, dont seize, qu'on peut rapporter à deux chefs, tendent à faire croire la réalité d'un état permanent en cette vie, où l'on aime Dieu pour lui uniquement, et à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel dans le temps des plus rudes épreuves. Pour les sept autres propositions qui ont différents objets, leur condamnation fait bien voir qu'on ne vouloit faire grâce à rien même d'ambigu,

[1] « Ce mémoire, dit le cardinal de Bausset, est peut-être le monument le plus affligeant de cette controverse... On regrettera toujours que Bossuet se soit cru dans la nécessité de faire intervenir, sous une forme si impérieuse, le nom et l'autorité de Louis XIV dans le jugement doctrinal d'un livre déféré au tribunal de l'église romaine, présidé par le pape lui-même, *et d'y avoir mêlé des expressions menaçantes* qui auroient pu intimider des juges accessibles aux considérations humaines...» Un roi catholique pouvoit-il adresser à un pontife « dont la France avoit toujours eu à se louer, ces expressions si déplacées : Que si Sa Sainteté prolongeoit cette affaire par des ménagements qu'il ne comprenoit pas, il sauroit ce qu'il auroit à faire, et qu'il espéroit que le pape ne voudroit pas le réduire à de si fâcheuses extrémités. » (*Vie de Bossuet*, t 3, *p.* 223.)

pour peu qu'il fût susceptible d'un mauvais sens. Il est dit que la lecture de ce livre pourroit engager insensiblement les fidèles en des erreurs déjà condamnées ; et que les vingt-trois propositions, soit dans le sens des paroles, tel qu'il se présente en les lisant, soit eu égard à leur liaison avec les principes établis dans le corps de l'ouvrage, sont téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensant les oreilles pieuses, dangereuses dans la pratique, et même erronées respectivement. On avoit beaucoup pressé pour que les qualifications d'hérétiques et d'impies fussent encore insérées dans le décret de condamnation ; mais le pape et les consistoires n'y voulurent jamais entendre ; ils refusèrent aussi de donner atteinte à plusieurs des propositions qu'on avoit attaquées en France bien au-delà du nombre de vingt-trois, et à aucune des pièces justificatives publiées par l'auteur, qui les avoit répandues jusqu'à Rome. C'est ce qu'on peut regarder comme une justification des sentiments personnels de M. de Cambrai.

Dans toute la conduite de cette affaire, on s'aperçut qu'Innocent XII ne se prêtoit qu'à contre-cœur à condamner l'ouvrage de ce prélat. Il y trouvoit sans doute quelques points de doctrine condamnables, puisqu'il les a condamnés ; mais il ne regardoit pas des subtilités presque inintelligibles, comme des erreurs fort contagieuses, ni comme une entreprise funeste de porter les fidèles à aimer Dieu sur la terre comme il est aimé dans le ciel. Outre les bruits publics, le simple bon sens lui apprenoit que le vacarme qui se faisoit en France ne provenoit pas de l'objet de la dispute ; qu'il n'avoit d'importance que ce qu'on lui en prêtoit, et qu'il tomberoit de lui-même dès qu'on ne l'agiteroit plus. En effet, jamais question aussi malheureusement importante que le fut celle-ci sous Louis XIV, ne fut ensuite aussi profondément oubliée, ou du moins regardée avec autant d'indifférence qu'on la regarde aujourd'hui : il n'en reste qu'un air de cabaleurs et de lâches rivaux, aux zélateurs amers qui l'ont poussée avec tant de violence.

On doute qu'Innocent XII s'embarrassât beaucoup que la condamnation du livre des Maximes fût reçue en France. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il fit tout ce qu'il falloit pour qu'elle y fût rejetée. Son décret ne portoit point que les évêques

du royaume avoient de leur plein gré référé cette affaire au saint Siége ; il ne parloit pas davantage des sollicitations de Sa Majesté très-chrétienne. La décision n'étoit qu'en forme de bref. Elle n'étoit point adressée aux évêques de France. On n'y trouvoit pas les termes usités en pareils jugements, afin de les rendre plus authentiques, et la clause fatale, *motu proprio*, capable seule de tout faire manquer, y étoit employée dans le sens rigoureux, c'est-à-dire qu'elle y signifioit, sans la moindre ambiguité, que le souverain pontife s'étoit porté de son propre mouvement à condamner l'ouvrage du prélat français. Tout cela rend très-vraisemblable le propos qu'on attribue à ce pieux pontife touchant M. de Cambrai et ses adversaires, savoir, que le premier avoit péché par un excès d'amour pour Dieu, et les autres par un défaut de charité pour le prochain. Au reste, que ce propos soit véritablement d'Innocent XII, ou qu'il soit de la façon du public qui le lui attribue, c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté : la voix du public en ce point peut équivaloir à celle d'un pape.

Nos évêques ne virent pas apparemment sans chagrin le peu d'égard qu'avoit Innocent XII pour les libertés gallicanes : mais on avoit trop souvent répété au roi que la sentence définitive de Rome pouvoit seule étouffer le monstre du quiétisme, pour élever le moindre obstacle contre l'acceptation du bref. Le monarque n'en eut pas plus tôt reçu l'exemplaire que le nonce avoit été chargé de lui remettre, qu'il écrivit de sa propre main, pour le remercier de son affection paternelle envers l'église de France. Quelques jours après, il fit intimer à tous les métropolitains d'assembler sans délai leurs suffragants, afin d'accepter solennellement cette décision. Ce fut là pour M. de Cambrai la plus outrageuse de toutes les scènes d'ignominie qu'il eut à essuyer. Quelle idée, en effet, pouvoit donner aux peuples, tant de sa personne que de son livre, le mouvement simultané de tous les membres du corps épiscopal dans toutes les provinces ? On dut naturellement regarder au moins son ouvrage comme un des plus abominables dont il eût été question depuis long-temps.

Jamais Fénélon ne fut plus humilié, et jamais il ne se montra plus grand. Sitôt que la décision du saint Siége lui fut par-

venue, il ne connut point d'autre parti que celui d'une obéissance héroïque. Il abandonna pour toujours ses premières opinions, empêcha ses amis de les défendre, condamna son livre, s'empressa de faire un mandement à ce sujet, et monta lui-même en chaire pour le publier. Voici en quels termes il étoit conçu : « Enfin, mes très-chers frères, notre saint Père le pape a condamné par un bref le livre intitulé, *Explication des Maximes des Saints,* avec vingt-trois propositions qui en ont été extraites. Nous adhérons à ce bref, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, et sans ombre de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission semblable, et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au saint Siége, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise, ajouta-t-il à ses ouailles attendries, à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être aussi docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission! » Les pieux fidèles étoient touchés jusqu'aux larmes de l'humilité du prélat, et ses ennemis cependant triomphoient de sa défaite : mais qui ne regardera point cette défaite comme plus glorieuse que tous leurs triomphes?

Nonobstant les expressions si peu équivoques de sa soumission sincère, il fut chicané sur ce mandement-là même, et traité fort durement dans son propre palais. Comme il tenoit, ainsi que les autres métropolitains, son assemblée provinciale pour l'acceptation solennelle du bref, l'évêque de Saint-Omer, l'un de ses suffragants, osa l'interpeler, et lui reprocher de ne pas marquer par son mandement qu'il y acquiesçât de cœur et d'esprit, et même de s'y être ménagé une porte pour revenir quand il voudroit de son apparente soumission. Bien plus, cet audacieux évêque mit de son chef en délibération, de supprimer tous les écrits que l'archevêque avoit composés pour sa défense avant la décision du saint Siége. Aucune de ces pièces n'ayant été condamnée à Rome, quelque mouvement qu'on se fût donné pour les y flétrir, et l'assemblée de Cambrai n'ayant

point du tout pour objet l'examen du mandement de son métropolitain, l'entreprise de l'évêque de Saint-Omer ne méritoit que le mépris et l'indignation générale. Cependant l'archevêque, par une humilité qui mit le comble à ce qu'il en avoit déjà fait paroître, conclut, en sa qualité de président, qu'on supplieroit le roi d'ordonner la suppression de tous les ouvrages produits pour défendre l'Explication des Maximes des saints. En conséquence de ce synode, ainsi que de ceux des autres provinces, Sa Majesté donna ses lettres patentes, non-seulement pour l'entière exécution du décret pontifical, mais encore pour la suppression de tout ce qu'on avoit jamais publié en faveur du livre des Maximes.

Si, après cet exposé fidèle, on prêtoit encore l'oreille à des sectaires, qui jugeant de Fénélon par eux-mêmes, et se persuadant ce qu'ils désiroient, ont tenté de rendre sa soumission suspecte, qu'on entende ce qu'il a répété souvent à l'auteur très-instruit et très-sincère qui a écrit la vie de ce prélat. Ce n'étoit point un témoignage commandé ni fait pour le public; c'étoit une ouverture de cœur à cœur, où l'on n'a rien de caché pour un ami sûr. « Ma soumission, lui disoit-il [1], ne fut point un trait de politique, ni un silence respectueux, mais un acte intérieur d'obéissance rendu à Dieu seul, parlant par le chef de l'Eglise. Suivant les principes des catholiques, j'ai regardé le jugement du saint Siége et des évêques, comme une expression de la volonté suprême, et comme un écho de la voix divine. Je ne me suis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précédèrent ma condamnation. J'entendis me parler comme à Job, du milieu de ce tourbillon, et me dire : Qui est celui qui mêle des sentences à des discours inconsidérés? et je répondis du fond de mon cœur : Puisque j'ai parlé indiscrètement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche et me taire. Depuis ce temps, je ne me suis point retranché dans les vains subterfuges de la question du fait et du droit; j'ai accepté ma condamnation dans toute son étendue, et je n'ai voulu, ni dû faire autrement [2]. »

[1] Rams. Vie de M. de Fénelon.

[2] Le même historien rapporte une anecdocte qui fait bien connoître le beau caractère de Fénélon. On lui avoit conseillé de faire diversion en attaquant à Rome

Aussi le père Gerberon, loin d'accuser la sincérité de ce prélat, improuva fortement sa docilité[1]. Le ministre Jurieu y trouva de la petitesse d'esprit, et de la bassesse d'âme[2]. Partant l'un et l'autre du même principe, ils devoient porter le même jugement : mais le prélat, qui avoit erré, sans rien avoir de l'obstination qui fait l'hérésie, n'ouvrit pas un moment l'oreille à ceux qui le vouloient attirer dans leur secte. Quel brillant personnage cependant n'y eût-il pas fait? quel puissant parti n'eût-il pas même formé par la supériorité de ses talents? Non, non, il ne s'amusa point à incidenter sur le fait et le droit; il n'allégua point que son livre n'avoit d'autre sens que celui des explications qu'il en avoit données, et que ces explications n'ayant reçu aucune atteinte, le livre dès là devenoit irrépréhensible; que les questions relevées, subtiles, délicates dont il s'y agissoit, n'avoient jamais été approfondies par les théologiens, et qu'elles n'étoient pas suffisamment éclaircies; qu'on avoit proscrit le langage de la piété et les sentiments des saints; que cette condamnation vague, fût-elle juste en quelque point, étoit inutile et même dangereuse, en ce qu'elle donnoit lieu de confondre la vérité avec l'erreur; que sa forme seule étoit la ruine des libertés gallicanes, et son acceptation, l'opprobre du clergé de France. D'autres usoient tous les jours de ces subterfuges, quelques-uns l'induisoient à y recourir; et s'il l'eût fait, leur dépit injurieux se fût converti, comme pour tant d'autres, en transports d'admiration et en applaudissements.

Mais aigris par leur soumission qui leur reprochoit leur révolte contre l'Eglise, ils n'ont rien oublié pour ternir à jamais sa gloire, s'il eut été possible. C'est sans doute à cette fin qu'ils ont décrié de tout leur pouvoir la relation qu'a donnée de ce différend, dans l'histoire de l'église de Meaux, dom Toussaints du Plessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur : elle

les sentiments et les livres de Bossuet, et en les accusant de détruire la charité pour établir l'espérance. Mais le pieux archevêque ne voulut pas user de récrimination contre un frère; et, comme on l'exhortoit à se tenir en garde contre les artifices des hommes que l'expérience lui avoit si bien appris à connoître, il fit cette belle réponse : *Moriamur in simplicitate nostrâ* (Mourons dans notre simplicité).

[1] Procès du P. Gerberon, chap. 6, pag. 234. — [2] Jur. Théol. Myst. part. IV, art. 19.

est néanmoins qualifiée d'impartiale par les protestants mêmes, par le savant luthérien Mosheim, et par ses commentateurs plus que luthériens. Quel est donc l'homme équitable ou précisément sensé, qui ne fasse plus de fond sur ces mémoires que sur ceux d'un Phelippeaux, voué au rival de Fénélon, et l'un de ses entremetteurs à Rome? Cet agent clandestin a beau nous dire dans sa préface, que sa dévotion pour le tombeau des saints apôtres l'avoit seule conduit au-delà des monts, et que ce ne fut que par rencontre qu'il eut quelque part à la sollicitation du jugement qui s'y porta contre le livre des Maximes, je me trompe fort, si ce langage ne paroît à bien des gens plus propre à faire naître des soupçons, qu'à inspirer la confiance. Mais l'iniquité réfléchie du solliciteur, qui ne veut l'être que par rencontre, ne demeurera pour personne dans les termes du doute, quand on lui aura vu peindre ou barbouiller le prélat que sa candeur surtout rend encore aujourd'hui si recommandable, comme un homme artificieux, souple et flatteur s'il en fut jamais; qui par ses complaisances avoit gagné les femmes en crédit; qui par leur moyen étoit de toutes les intrigues, sans paroître y prendre part; qui séduit par une illuminée, ne songeoit qu'à répandre partout la séduction. Eh! qui reconnut jamais Fénélon dans cette énorme caricature? qui ne sera saisi d'indignation contre le calomniateur qui l'a si horriblement défiguré? C'est aux peuples et aux siècles de concert, qu'il appartient uniquement de tracer le vrai tableau d'un grand homme; quiconque ose en présenter des copies infidèles, est au moins un aventurier qui ne mérite que le mépris.

La condamnation du livre des maximes fut le dernier événement d'éclat du dix-septième siècle. Mais avant de passer au siècle suivant, nous ne pouvons nous dispenser de toucher des faits, moins éclatants sans doute, ou qui n'ont guère eu que l'œil de Dieu pour témoin, et qui sont cependant beaucoup plus propres à produire des fruits d'édification, à procurer même la vraie gloire de l'Eglise. Sur la fin du dix-septième siècle, et dans les commencements du dix-huitième, la foi romaine a fait des progrès si frappants parmi les infidèles, parmi les nations les plus barbares des deux hémisphères, que

ses ennemis les plus déclarés n'ont pu s'empêcher d'en concevoir une admiration, qui perce à travers toute l'amertume de leur humeur et de leur maligne envie. Depuis les monts hyperborées de la Haute-Asie, jusqu'au sein brûlant de l'Afrique, depuis le Tibet et les détroits les plus impraticables du Caucase jusqu'au cœur de l'Ethiopie, et dans l'autre hémisphère, depuis le Labrador et la Californie jusqu'aux terres magellaniques, il n'est pas un peuple tant soit peu digne de ce nom, et presque point de peuplade nombreuse où la société d'apôtres qui n'est plus, s'empressant, avant de cesser d'être, à remplir toute l'étendue de sa destination, n'ait alors porté le nom de Jésus-Christ.

Les faits sont si notoires, que les historiens protestants n'ont pu désavouer que les missionnaires de cette compagnie principalement n'aient à cette époque converti une infinité d'infidèles [1]. Tout ce qu'ils ont à objecter, c'est que ces nouveaux chrétiens, ajoutent-ils, n'ont reçu qu'une foible teinture du christianisme, et qu'on ne leur a point donné le véritable esprit de l'Evangile. On entend ce que signifient ces mots dans la bouche des prétendus réformés. Pour obtenir le plein suffrage de cette impure et sacrilége réforme, il auroit fallu sans doute instruire les fervents néophytes de Maduré, par exemple, à n'avoir ni autel, ni sacrifice, et à ne révérer ni prêtre, ni religieux qui n'eût sa femme, ou plutôt sa concubine et son comptoir. Il s'est trouvé dans la jalouse réforme, des émulateurs assez dépourvus de bon sens, pour faire entrer leurs missionnaires, maris et marchands, en parallèle avec les chastes apôtres du saint Siége apostolique. Infatués d'orgueil, ils ne voyoient pas que la qualité d'apostolique n'est pas moins particulière à l'église romaine que celle de catholique, et que tous les efforts des sectes pour l'usurper ou la contrefaire, n'ont jamais paru que des jongleries méprisables et des misérables singeries.

Le fait suivant peut suffire lui seul pour les confondre à jamais [2]. Sur la côte de la Pêcherie, dans les grandes Indes, les Hollandais, sans y avoir aucune autorité légitime, agissoient

[1] Traduct. de Mosheim, t. VI, p. 179. — [2] Lettr. édif., tom. X, p. 117 et 118.

en despotes et en vrais tyrans. Ils avoient enlevé les églises des Indiens convertis à la foi catholique, et les maisons des missionnaires, pour y loger leurs facteurs. Réduits à se réfugier dans les bois, ces pauvres néophytes ne relâchoient rien de leur ferveur. Leur persévérance fit tant de honte à leurs oppresseurs, qu'il prit fantaisie à ceux-ci de devenir convertisseurs. Un ministre appelé de Batavia, entreprit de les retirer, ainsi qu'il s'en exprimoit, de leur aveuglement : mais quoiqu'il n'eût affaire qu'à ces bons Indiens qui n'ont d'autre occupation que la pêche, sa mission, émanée du comptoir, ne fut pas heureuse. Dès la première fois que le prédicant voulut pérorer, le chef de la caste des Paravas, les plus simples de tous les Indiens, lui dit au nom des autres : « Vous savez ou vous devez savoir que la foi n'a pris racine dans nos cœurs que par la multitude et l'éclat des miracles que le grand père, (c'est-à-dire, saint François Xavier leur apôtre,) a opérés dans ces cantons. Il faut donc, avant que vous nous parliez d'en changer, il faut qu'à nos yeux vous fassiez non pas seulement autant de miracles qu'il en a fait, mais un beaucoup plus grand nombre, puisque vous avez à nous faire voir que votre religion est beaucoup meilleure que celle qu'il nous a transmise. Ainsi commencez par ressusciter dix à douze de nos morts, puisque le grand père en a ressuscité cinq ou six ; guérissez tous nos malades, rendez nos mers deux fois plus poissonneuses qu'elles ne le sont : avant cela, nous n'avons rien à vous répondre. »

Le ministre, n'ayant point de solution pour cet argument, demeura muet, et d'autant plus déconcerté, qu'il l'attendoit moins d'un pêcheur. Il ne se remontra plus, et ne songea qu'à se rembarquer. Cependant au défaut de la raison, les marchands hollandais, employant la violence, se mirent en devoir de forcer les Paravas à venir au prêche : elle leur fut également honteuse. Le chef de la caste fit afficher à la porte même de la loge hollandaise, un écriteau qui défendoit de s'y rendre, sous peine d'être puni sur l'heure comme traître à la patrie et rebelle à Dieu. Un seul osa désobéir par attachement à une sorte de fortune qu'il tenoit des Hollandais : mais, au mépris de ses patrons, il subit la proscription dans toute sa rigueur.

Les Hollandais se tinrent pour insultés ; ils firent grand bruit, ils promirent d'en tirer une vengeance éclatante : mais elle s'exhala tout entière en paroles ; tout leur zèle, ainsi que leur honneur, céda paisiblement à l'intérêt de leur commerce.

Des côtes du Malabar, les pères Hyppolite Desideri, et Manuel Freyre, résolurent d'éteindre le royaume de Jésus-Christ au-delà du mont Caucase, jusque dans le Tibet le plus reculé [1]. Il s'agissoit de traverser d'abord toute l'étendue de l'empire du Mogol ; et ce fut une marche de quatre-vingts jours avant d'arriver au pied de ces montagnes fameuses. Là, passant tout à coup d'un climat brûlant dans un air glacial, le froid fit sur nos voyageurs une impression qui leur parut la plus vive qu'on pût ressentir : mais comme ces montagnes sont entassées les unes sur les autres, et qu'après avoir passé la première qui sembloit toucher aux nues, on en retrouve une seconde, puis une troisième plus haute que les précédentes, et ainsi de suite jusqu'à perdre espérance d'y trouver une fin, plus on s'élève, plus la rigueur du froid devient insupportable. Enfin ils parvinrent au sommet nommé Pirpangial par les gentils du voisinage, dont les superstitions parurent aux missionnaires provenir de la fiction des poètes au sujet de Prométhée, et du vautour qui lui dévoroit les entrailles sur le Caucase.

Ils employèrent douze jours à traverser cette vaste chaîne de monts accumulés, dans un danger continuel de rouler dans les précipices, ou d'être entraînés par les torrents qui séparent ces monts : mais il n'étoit pas encore question du Tibet, dont ils ne prirent une connoissance même imparfaite que dans la ville de Cachemire, dont les grandes et belles campagnes contrastent singulièrement avec les monts affreux qui les environnent. Elle est encore de la domination du Mogol. Là, ils apprirent qu'il y avoit deux Tibets, dont le petit, nommé Balistan, s'étendoit à l'ouest, et le grand, appelé Buton, au nord-est. Comme la religion du petit Tibet, ainsi que du Mogol, est la mahométane, et que l'Evangile rencontre beaucoup plus d'obstacles parmi les mahométans que chez les ido-

[1] Ibid. t. XII, p, 430, etc.

lâtres, les deux missionnaires ne balancèrent point à préférer le séjour affreux du Buton, au riche et beau pays du Balistan. Toute leur ardeur pour la croix y trouva bientôt de quoi se satisfaire.

Après six à sept jours de marche qui ne furent pas fort rudes, l'abondance des neiges, un froid extrême et des vents effroyables leur firent payer, durant près de six semaines, la douceur des premières journées. Depuis le mont Cantel, comparable en hauteur aux Cordilières du Pérou, c'est-à-dire, depuis l'entrée du grand Tibet, jusqu'à la forteresse de Ladak où en réside le roi, la route se fait entre deux chaînes de montagnes arides, ou plutôt de roches nues, qui telles qu'un long amas d'énormes squelettes et de monstres informes, présentent une image continue de la mort, et comme un reste du chaos. Les masses en désordre sont culbutées les unes sur les autres, et les deux chaînes si rapprochées, qu'à peine il reste assez d'intervalle pour les torrents qui se précipitent des sommets, et qui se brisent aux rochers avec un mugissement épouvantable. Le haut et le bas des montagnes sont impraticables; on est contraint de marcher à mi-côte par des sentiers si étroits d'ordinaire, qu'il n'y a de place que pour le pied : pour peu qu'on fît un faux pas, on rouleroit sans pouvoir s'arrêter, dans des abîmes dont le seul aspect fait horreur. Il n'y a ni arbre ni buisson à quoi l'on se puisse accrocher; pas même des plantes d'aucune espèce, ni le moindre brin d'herbe. Faut-il passer d'une hauteur à l'autre, et traverser les torrents impétueux qui les séparent, on n'a point d'autres ponts que des cordes tendues et entrelacées de branchages, d'où la tête la plus ferme est en risque de tourner à la vue et au bruit affreux des flots écumants sur lesquels on est suspendu. Au milieu de tant de fatigues, on ne trouve point d'autre nourriture que la farine du sattu, qui est une espèce d'orge dont l'on fait une bouillie; et quand on est forcé de prendre quelque repos, on n'a pour lit que la terre, et bien souvent que la neige ou la glace.

Arrivés enfin dans l'intérieur du grand Tibet, les missionnaires furent accueillis avec humanité par les peuples, qui, tous grossiers qu'ils étoient, leur parurent d'un naturel doux

et docile, spirituels même, quoique très-ignorants, et beaucoup moins superstitieux que les autres idolâtres d'Asie. Ils rejettent la métempsycose, qui est si accréditée dans les Indes, et la polygamie n'est point en usage parmi eux. Les lamas ou les prêtres, les ministres d'état et le roi lui-même, firent beaucoup d'honnêteté aux deux voyageurs, qui, bénissant Dieu de trouver des dispositions si favorables à l'Evangile, se préparoient à ouvrir leur mission, quand ils entendirent parler d'un troisième Tibet. Le portrait fidèle qu'on leur en fit n'étoit pas propre à leur donner de l'attrait : on leur apprit qu'il y régnoit un hiver éternel; qu'on n'y voyoit ni arbres fruitiers, ni légumes d'aucune espèce; qu'on y recueilloit uniquement des orges et quelques méchants blés. Mais outre qu'ils aspiroient à faire fleurir l'Evangile dans les rochers les plus stériles du Caucase, et que l'objet de leur mission étoit de porter le nom de Jésus-Christ jusqu'au Tibet le plus reculé, celui où ils se trouvoient étoit encore fréquenté par les mahométans, qui, malgré les bonnes dispositions des naturels du pays, leur faisoient déjà ressentir quelques effets de la haine qu'ils portent au nom chrétien.

Ce fut encore un voyage de six mois qu'ils eurent à faire au milieu des neiges et des glaces, des torrents et des précipices; après quoi ils arrivèrent à Lassa, qui est la capitale de ce troisième Tibet, et qui n'est éloignée de celle de la Chine que de quatre mois de chemin. Ils y reçurent le même accueil qu'au second Tibet, de la part du roi aussi-bien que des peuples. Après quelque peu de séjour, le premier ministre leur fit des reproches honnêtes de ce qu'ils ne s'étoient pas encore présentés à l'audience du prince. Le père Desideri s'excusa sur ce qu'il n'avoit rien qui fût digne d'être offert, selon la coutume, à un si grand roi. Le ministre insista malgré cette excuse, et d'une manière si engageante, que le père alla sur-le-champ au palais. Il y porta néanmoins quelques curiosités d'Europe, mais qui n'avoient point d'autre valeur que d'être inconnues au Tibet. Le prince en marqua la plus grande estime, quoiqu'au même instant il regardât à peine des présents considérables qu'on lui faisoit d'ailleurs. Il fit asseoir le père à ses côtés, l'entretint près de deux heures, sans dire un mot à

aucune autre personne, et, en le quittant, il le combla de marques d'estime et de bienveillance. Sous de si favorables auspices, les missionnaires ne tardèrent point à ouvrir leur mission : mais on n'en a point d'autre détail, ce qui doit peu surprendre; la communication de l'Europe avec ces pays perdus, est une difficulté que tout le monde comprend sans peine. On doute néanmoins que cette mission ait eu des suites proportionnées aux travaux qu'avoit coûtés son établissement; mais toujours la carrière fut-elle ouverte aux émules de ces premiers apôtres du Tibet, et la prophétie qui concerne la prédication de l'Evangile dans tout l'univers, fut remplie dans l'un des points les plus difficiles de son accomplissement. Il est à croire aussi que la parole émanée du sein de Dieu, n'y retournant jamais sans fruit, n'aura pas été plus stérile en cette rencontre.

Après ces travaux apostoliques de la Tartarie supérieure, ceux de la petite Tartarie, dite communément Crimée et autrefois Chersonèse taurique, ne paroîtroient qu'un diminutif, et n'auroient plus rien de piquant. Nous n'en sommes plus aux temps ni aux idées où ce voyage seul rendit si fameux les argonautes antiques; ainsi nous renverrons aux monuments originaux les pieux fidèles que rien n'intéresse médiocrement en matière d'édification [1], et des extrémités septentrionales de l'Asie, nous passerons avec les propagateurs de l'Evangile au cœur de l'Afrique.

Les pères Liberato Weis, Pie de Zerbe et Samuel de Bienno, missionnaires allemands de l'ordre de saint François, furent envoyés en Ethiopie, dans les commencements de ce siècle, par le pape Clément XI. Depuis la mission du père de Nugnez que le pieux roi de Portugal Jean III joignit, avec d'autres missionnaires, au secours qu'il envoyoit à l'empereur d'Ethiopie contre des sujets rebelles [2], tous les papes zélés avoient eu fort à cœur le salut de cette nation vraiment intéressante, non-seulement par sa célébrité dans les plus anciens monuments sacrés et profanes, mais par son attachement à la reli-

[1] Lettr. édif. t. III, p. 158.... p. 242. — [2] Mém. de l'Ethiopie, dans les Lettr. édif., tom. III, pag. 387 et suiv.

gion chrétienne, qui toujours y fut la dominante au milieu de l'idolâtrie et du mahométisme dont le reste de l'Afrique est infesté. Avant même l'établissement du christianisme, les Ethiopiens d'aujourd'hui n'étoient pas idolâtres : car il ne faut pas les confondre avec les premiers Ethiopiens, qui étoient venus de l'Inde; d'où la plupart des auteurs anciens ont confondu l'Inde avec l'Ethiopie. Les Abyssins qui tiennent aujourd'hui l'Ethiopie sous leurs lois, ne la conquirent que long-temps après ces Indiens : ils étoient originaires de l'Arabie heureuse, dont Saba est la capitale, et ils se nommoient Homérites. Suivant leur tradition, qui ne manque pas de vraisemblance, ce fut une de leurs reines qui vint autrefois admirer la sagesse de Salomon. Ils ajoutent qu'elle en eut un fils nommé Manilehec, dont leurs empereurs descendent. Au moins est-il constant que les Abyssins ou les Ethiopiens modernes professoient la religion juive quand ils se convertirent au christianisme.

Une partie de ces peuples, jointe à d'autres Arabes, passa la mer Rouge dans la suite, conquit la province du Tigré, et fonda le royaume d'Axuma, qui fut converti à la foi chrétienne, comme on l'a vu en son temps, par saint Frumence, natif d'Alexandrie, que saint Athanase ordonna premier évêque de cette nation. Ils conservent encore dans leur figure, absolument différente de celle des Nègres, les marques de leur origine. Ils sont de couleur simplement olivâtre, ordinairement très-bien faits, et ils ont un air de grandeur. Cette nouvelle église révéra toujours celle d'Alexandrie comme sa mère, et ne poussa que trop loin son respect, puisqu'elle en reçut, on ne sait trop en quel temps, les erreurs de Dioscore, et rompit comme elle avec l'Eglise catholique. Elle tenoit encore au centre de l'unité sous l'empire de Justinien, comme on le voyoit par l'histoire de son roi Elesbaam, dont toute l'Eglise honore la mémoire. Ce fut cet Elesbaam qui précipita du trône le juif Dunaam, usurpateur et persécuteur tout ensemble. On peut supposer que ces Abyssins, ou Ethiopiens d'origine homérite, conservèrent la vraie foi jusqu'au commencement du neuvième siècle, temps où l'on trouve dans l'histoire les premiers vestiges de leurs rapports schismatiques avec les patriarches cophtes, ou jacobites d'Alexandrie.

Vers l'an 960, la famille royale fut presque entièrement éteinte par une nouvelle Athalie, qui s'étant proposé d'anéantir la postérité de Salomon, usurpa la couronne, et la transmit à ses propres descendants, qui l'ont possédée jusqu'à la fin du treizième siècle. Alors Ikun-Amlac, le seul prince qui restât, ou qu'on réputât du sang de Salomon, recouvra le trône de ses pères. Un de ses successeurs, nommé Constantin, envoya des députés au concile œcuménique de Florence, et ce fut son arrière-petit-fils, l'empereur David, qui demanda des troupes auxiliaires et des prédicateurs catholiques au roi Jean III de Portugal. Après la mort de cet empereur, qui n'eut pas le temps de voir arriver les missionnaires, il y eut en Ethiopie, pendant le reste du seizième siècle, des persécutions presque continuelles et des révolutions fréquentes, qui toutefois n'empêchèrent point ces hommes apostoliques d'y répandre et d'y faire germer la semence de l'Evangile.

Ils respirèrent enfin sous le règne d'Atznaf-Seghed, héritier légitime de l'empire, qu'il recouvra par sa valeur vers le commencement du dix-septième siècle. Ce prince avoit autant de pénétration que de courage, et autant de droiture que de pénétration. Ami de la vérité, il l'embrassa aussitôt qu'il l'aperçut. « Non, dit-il au père Paëz, je ne puis méconnoître le chef de l'Eglise dans le successeur de Pierre, sur qui le fils de Dieu a fondé cette Eglise, et qu'il a chargé de paître ses brebis, aussi-bien que ses agneaux. Je crois que lui refuser l'obéissance, c'est la refuser à Jésus-Christ même. » Mais son zèle fut trop vif, et son courage trop impétueux. Un édit publié à contre-temps en faveur de la religion romaine, excita la révolte; et le feu de sa valeur ne lui permettant pas de temporiser jusqu'à ce que l'ambition divisât les conjurés, comme le lui conseilloit le père Paëz, ainsi que le général portugais, il présenta la bataille aux rebelles, fut abandonné de ses troupes, et périt les armes à la main.

Susneios, autre arrière-petit-fils de l'empereur David, et son légitime successeur après Atznaf-Seghed, suivit le conseil dont l'inobservation avoit perdu son prédécesseur, et parvint avec le temps à éteindre la rébellion; mais croyant alors n'avoir plus rien à craindre, et trop vif à son tour pour le réta-

blissement de la vraie religion qu'il avoit embrassée, il déclara sa conversion par une espèce de manifeste, où il faisoit un portrait affreux tant des patriarches d'Alexandrie que des autres évêques jacobites, et il ordonna par un édit solennel, à tous ses sujets, de recevoir le concile de Calcédoine. Cette fermeté hors de saison causa des soulèvements et des factions sans nombre. Il en triompha cependant; il écrivit aussitôt après au pape et au roi d'Espagne, pour presser l'arrivée d'un patriarche catholique. En conséquence, le père Alphonse de Mendez, jésuite portugais, fut sacré patriarche à Lisbonne, l'an 1624, et arriva l'année suivante en Ethiopie. L'empereur, le prince son fils, et la plupart des grands, avec une multitude de moines et de clercs, firent entre ses mains une profession publique de soumission au successeur de saint Pierre, comme au seul et vrai chef de l'Eglise. On corrigea même les abus de la discipline du pays, et l'on y introduisit les rites romains. Les ordinations paroissant invalides pour de justes causes, on fit de nouveaux prêtres et de nouveaux diacres. Le nombre des catholiques s'augmenta considérablement, et tous les jours il se faisoit des conversions dans tous les états. En un mot, il n'y avoit rien qu'on n'espérât du cours que prenoient les affaires de la religion, quand Thècle, gendre de l'empereur, et les schismatiques des provinces, formèrent des factions plus dangereuses que les premières. Susneios, vraiment homme de guerre, en triompha comme il avoit fait des autres, mais par des exploits très-sanglants, et qui n'épargnèrent pas même le sang le plus illustre. Dans la dernière bataille qui assura son triomphe, il resta huit mille hommes, dont grand nombre de premier rang égorgés sur la place.

Mais à cet affreux spectacle, ceux même de ses sujets qui lui avoient toujours été fidèles, sans toutefois quitter le schisme, lui dirent, en lui faisant contempler ces cadavres : Ce n'est pas des infidèles ni des ennemis de la nation que nous avons ainsi prodigué le sang; ce sont là nos frères, ce sont des chrétiens comme nous, et des chrétiens illustres en grand nombre. Le roi parut attendri. L'impératrice, le prince héritier et la plupart des seigneurs, saisirent ce moment pour parler en faveur de la religion du pays, qu'ils représentèrent comme dif-

férant peu de la religion romaine, comme conservant au moins tout ce qu'elle avoit d'essentiel, et confessant, avec elle, Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme. On obligea le patriarche de rétablir l'ancienne liturgie, et de se borner à corriger les principaux abus. L'empereur accorda par édit une entière liberté de conscience aux schismatiques, sans même en exclure les relaps. Cependant il ne rétracta point l'abjuration qu'il avoit faite; il persévéra même dans la vraie foi jusqu'à sa mort, qui arriva quelques mois après ces nouvelles dispositions.

Il n'en fut pas ainsi de Faciladas, son fils et son successeur. Dès qu'il se vit maître, il fit éclater la secrète aversion qu'il avoit toujours conservée pour la religion romaine. On ôta les églises aux missionnaires. Les principaux des catholiques subirent la peine de mort ou d'exil. Le premier secrétaire d'état fut du nombre des exilés. Zéla-Christ, oncle du nouvel empereur, fut chargé de chaînes, et amené devant ce prince, qui lui offrit de le rétablir dans ses dignités, s'il vouloit renoncer à la religion des étrangers. Sans délibérer un instant, cet illustre confesseur refusa d'une manière à ôter toute envie de le tenter de nouveau. Il entendit avec joie prononcer l'arrêt de mort que lui attira son refus. Cependant l'empereur rougit de faire couler le sang de son oncle; mais il le relégua dans un affreux désert. Il fit chasser honteusement le patriarche et tous les missionnaires. Néanmoins le père d'Almeida, évêque du titre de Nicée, et sept de ses confrères, résolus à souffrir les plus cruels tourments, plutôt que d'abandonner les nouveaux convertis à de si grands dangers, demeurèreut dispersés dans les provinces de l'empire, et convertirent encore quantité d'Ethiopiens, dont plusieurs même endurèrent le martyre. Tous les missionnaires eurent successivement le même bonheur; les pères Paëz et Pereïra, en 1635; l'évêque de Nicée, avec les pères Rodriguez et Franceschi, en 1638; les pères Bruni et Cardeïra, en 1640. Le père Noguera, resté long-temps seul, fut enfin martyrisé l'an 1653, avec le prince Zela-Christ, trop digne du martyre pour en manquer la couronne.

Faciladas usa des moyens les plus rigoureux pour empêcher que les prêtres romains remissent jamais le pied dans ses

états. La congrégation de la Propagande ne laissa pas d'y faire encore passer des capucins : mais des sept qu'elle envoya, deux furent massacrés sur la route par des voleurs; trois arrêtés à Suaquem dans la Haute-Egypte, par le bacha turc, y furent décapités à la sollicitation de l'implacable Faciladas. Les deux autres, savoir, le père Cassien de Nantes, et le père Agathange de Vendôme, ayant pénétré jusqu'à la cour d'Ethiopie, y furent sur-le-champ mis à mort.

Le père de Brédevent, jésuite français, entreprit encore de porter la foi en Ethiopie vers l'an 1700, sous le règne d'Adiam-Seghed, troisième successeur de Faciladas. Les bonnes qualités de cet empereur, sa douceur et son humanité, son zèle pour la justice, son goût pour les sciences, joint à une envie extraordinaire de s'instruire, et à quelque penchant pour la foi romaine, donnoient tout lieu de bien espérer de cette nouvelle mission : mais le missionnaire mourut des fatigues de la route avant d'être à son terme. Les regrets de l'empereur, à la nouvelle de cette mort, mirent le comble à ceux des catholiques.

Enfin les trois franciscains allemands choisis par Clément XI, arrivèrent en Ethiopie sous le règne de Juste, successeur immédiat d'Adiam-Seghed. Ils avoient d'abord entrepris de faire la route par terre; mais voyant bientôt la grandeur des obstacles auxquels tant d'autres missionnaires avoient succombé, ils changèrent leur plan, sans rien perdre de leur courage, et allèrent s'embarquer sur la mer Rouge. Leur navigation fut heureuse ; ils pénétrèrent ainsi heureusement dans l'Ethiopie, marchèrent droit à Gondar qui en est la capitale, et furent reçus de l'empereur d'une manière à faire croire qu'ils n'étoient pas venus sans la participation de ce prince. Il les prit sous sa protection, il leur offrit des pensions et des terres, qu'ils refusèrent avec un désintéressement qui, joint à leur vie pénitente, l'édifia si fort, qu'il leur promit de les soutenir au péril de sa propre vie. Il leur défendit seulement de prêcher en public, dans la crainte de soulever les peuples. L'ouvrage que nous entreprenons, leur disoit-il, demande du temps et des ménagements. Dieu lui-même, au lieu de créer le monde en un moment, ne l'a voulu faire qu'en six jours. L'appréhension

du prince n'étoit que trop fondée. A peine les missionnaires eurent converti quelques personnes, quoiqu'assez secrètement, que les moines du pays, de concert avec quelques seigneurs, excitèrent une violente sédition. Fidèle à ses promesses, l'empereur déroba les missionnaires à la violence, et les fit transporter en lieu sûr jusqu'à ce qu'il pût rétablir le calme; mais il fut presque aussitôt attaqué d'une paralysie, qu'on eut tout lieu d'attribuer au poison.

On le chassa du palais, et l'on couronna un jeune homme du sang impérial, nommé David. Comme cet usurpateur vouloit se maintenir à la faveur de la sédition qui l'avoit porté sur le trône, un de ses premiers soins fut de se saisir des missionnaires, qu'il fit emprisonner étroitement; ils subirent ensuite un interrogatoire en sa présence. D'abord on leur demanda pourquoi ils étoient venus en Ethiopie. Ils répondirent ingénument, que c'étoit pour instruire les Ethiopiens dans la vraie foi de Jésus-Christ. Quoi donc! reprit l'empereur extrêmement irrité, ne sommes-nous pas de vrais chrétiens, moi et mes sujets? Il les condamna, sans plus d'examen, à être lapidés. Néanmoins un moment après, on leur offrit leur grâce, s'ils vouloient recevoir la circoncision suivant l'usage des Ethiopiens, et en professer la religion. Ils rejetèrent ces propositions avec une horreur et un courage dont l'empereur, qui se piquoit d'estime pour les gens courageux, fut si frappé, qu'il commua la peine de mort en exil : mais les schismatiques furieux, et surtout les moines, s'en tenant à la première sentence, traînèrent les confesseurs dans une grande place, où ils furent assommés par huit ou dix mille personnes attroupées en tumulte. Ce fut un prêtre qui jeta la première pierre, en disant anathème à quiconque n'en jetteroit pas au moins cinq.

Dans l'autre hémisphère, sous le ciel glacé du Labrador et du Canada, l'Evangile faisoit dans le même temps des progrès admirables parmi les sauvages les plus barbares, chez les Esquimaux, les Hurons, les Algonkins, les Abnakis, chez les Iroquois même, de tous ces anthropophages les plus inhumains, et en déclinant du nord au sud-ouest, chez les Illinois, les Miamis, et une infinité d'autres peuples dont les noms sont à peine connus. Et ces hommes, qui dans l'infidélité n'en avoient

que la figure, qui s'abandonnoient à des excès inconnus même aux bêtes, dès qu'ils furent régénérés par la grâce du baptême, ils parurent des hommes, des citoyens et des chrétiens accomplis, d'une innocence de vie si soutenue et si générale, que la plupart d'entr'eux la portoient communément au tombeau [1]. Avec cette innocence, ils avoient pour la foi catholique un attachement éclairé surnaturellement sans doute, et qui doit passer pour un des plus grands prodiges. Quelle merveille, en effet, que leur constance à rejeter, à peine convertis, les offres avantageuses que leur firent les Anglais leurs voisins, d'entrer avec eux en société de commerce et de religion? Quel autre maître que l'Esprit saint, put leur persuader, comme ils le reprochèrent souvent à ces tentateurs importuns, qu'une religion sans virginité, sans sacerdoce, sans sacrifice, et presque sans culte, ne valoit pas mieux que leur ancienne infidélité?

Avec la vraie foi, ces hommes réduits peu auparavant à une vie purement animale, prenoient des sentiments et des idées dégagés des sens, un fond même de connoissances religieuses qui n'est pas commun dans nos meilleures paroisses d'Europe [2]. Les chrétiens Illinois en particulier, naturellement spirituels à la vérité, et beaucoup moins barbares que les autres sauvages, n'ignorent presque aucun trait de l'histoire de l'ancien ni du nouveau Testament [3]. Ils sont parfaitement instruits de nos mystères, et des devoirs du chrétien. On leur a donné dans leur langue un excellent catéchisme, de bonnes méthodes pour entendre la messe, pour recevoir les sacrements, pour les prières du soir et du matin, pour faire toutes leurs actions d'une manière méritoire; et toujours ils ont ces instructions présentes à l'esprit, où la pratique assidue qu'ils en font les grave de jour en jour plus profondément.

C'est le père Gravier qui a fondé cette belle mission avec des peines incroyables; non pas que le pays soit aussi rude que le reste du Canada, c'est au contraire la partie la plus agréable et la plus fertile au moins des contrées intérieures de

[1] Lettr. Edif. VI t. , p. 189 et suiv. — [2] Lettr. Edif. t. VI, pag. 175, 223 et suiv. — [3] Ibid. tom. VII, pag. 63 et suiv.

l'Amérique septentrionale. Des grandes rivières qui l'arrosent d'un bout à l'autre, des prairies plus fécondes que celles qui sont le mieux soignées en Europe, de vastes et majestueuses forêts, sans compter les bocages qui d'espace en espace couronnent les collines, et promènent agréablement la vue, tout cela fait un tableau si richement varié, qu'on le contemple toujours avec un nouveau plaisir. Quoique cette contrée soit plus méridionale que la Provence, la chaleur y est beaucoup moins grande, l'air y étant rafraîchi par les forêts, ainsi que par la quantité de rivières et de ruisseaux, de lacs et d'étangs, dont elle est coupée. Le froid, à la vérité, y est plus grand; mais assez modéré néanmoins, pour que les hommes y aillent nus, à la réserve d'une espèce d'écharpe qui leur couvre la ceinture. Les campagnes y sont toutes couvertes de bœufs sauvages, de cerfs, de chevreuils, et d'autres bêtes fauves. On voit souvent dans des prairies à perte de vue, quatre à cinq mille bœufs à la fois. Outre leur chair qui est extrêmement saine, ils fournissent un poil doux et frisé, aussi propre que la laine à faire des étoffes de toute espèce. Les cygnes, les outardes, les canards, les sarcelles, et mille autres oiseaux aquatiques couvrent tant les eaux que les rivages; et à peine fait-on une lieue dans les terres, qu'on trouve des troupes de deux à trois cents poules et coqs d'Inde aussi bon et plus gras que ceux qu'on élève en France. Ils sont communément du poids de trente à trente-six livres. On y trouve aussi de bons fruits en abondance; et les marais sont remplis de racines, dont quelques-unes sont délicieuses. En un mot, de toutes les contrées qui sont comprises sous le nom de Canada, il n'en est point où règne une si grande abondance.

Mais que peut faire à la douceur de la vie, la profusion des biens de la nature dans une terre sans lois, sans mœurs, et presque sans habitants? Dans le beau pays des Illinois, qui s'étend, du nord au midi, aussi loin que la rivière qui porte leur nom, et plus bas encore sur les deux rives du Mississipi où elle a son embouchure, c'est-à-dire, sur une longueur d'environ deux cents lieues, et sur plus de cent en largeur, il n'y a que onze villages en tout, et trois seulement assez considérables pour mériter le nom de bourgades. Le plus avancé

des trois vers le sud, sur les bords du Mississipi, est à vingt-cinq lieues de celui du centre, et celui-ci à plus de cent lieues du troisième, qui est encore à huit cents lieues de Quebec. On est toutefois obligé d'aller sans cesse de l'une de ces bourgades à l'autre, et d'avoir des rapports de première nécessité avec la ville de Quebec, à travers ces espaces immenses où il n'est ni hospice, ni route, et qui sont perpétuellement infestés par des partis de sauvages et d'anthropophages. Souvent un missionnaire est réduit à voyager avec trois ou quatre néophytes, sans autre fonds pour leur subsistance que la chasse : si le gibier manque, il faut mourir de faim. Pour éviter ces inconvénients, on voyage, autant qu'il est possible, sur les rivières, avec des canots d'écorce qu'on transporte d'une rivière à l'autre : mais ces frêles esquifs, dans les contrées septentrionales, sont souvent brisés par les glaces que charient les eaux. L'unique ressource alors, c'est de sauter de glaçons en glaçons, pour gagner, si l'on peut, le rivage.

C'est à ce prix qu'on procura la grâce du salut, tant aux Illinois qu'aux Akensas leurs voisins; mais elle fut si fructueuse, qu'on la regarda comme ayant peu coûté. Ces bons sauvages persévérèrent invinciblement dans la foi chrétienne, et dans leur attachement inviolable pour la nation qui la leur avoit portée; ils méprisèrent toutes les sollicitations et toutes les menaces des autres sauvages conjurés dans la suite pour exterminer les colonies françaises de la Louisiane. « C'est des Français, répondirent-ils unanimement, sans même délibérer, c'est des Français que nous tenons la connoissance du grand Génie et la pratique de la prière qui conduit au vrai bonheur; toujours nous leur ferons un rempart de nos corps, quand on voudra les attaquer ; avant de parvenir jusqu'à eux, il faudra nous passer sur le ventre, et nous frapper au cœur avant de leur effleurer la peau. Nous écoutons avec respect, dirent-ils dans une autre occasion, les commandements du grand roi notre père, plus encore les Robes - noires, quand elles nous portent la parole du grand Génie, roi de tous les rois : car la meilleure de toutes les paroles, c'est qu'il faut toujours être attaché à la prière, comme l'unique moyen d'être heureux dès ce monde, et de l'être infiniment davantage encore dans l'autre. »

La Californie, région la plus reculée au couchant de l'Amérique, et presque détachée de ce nouveau monde lui-même, ne fut pas plus inaccessible que le plein continent à la lumière de l'Evangile. Elle y pénétra l'an 1697, avec les pères Picolo et Salvaterra [1]. A la première vue de ces deux Espagnols, les naturels du pays s'imaginèrent qu'on venoit s'emparer de la pêche des perles qui abondent sur leurs côtes; et sans rien écouter que leur terreur panique, ils firent pleuvoir des nuées de flèches et de cailloux, dont le ciel put seul préserver ses ministres; mais comme ces peuples, avec un esprit vif et un caractère de droiture, saisissent fort bien les raisons qu'on leur présente, et se rendent avec docilité quand on les a convaincus, sitôt qu'on leur eut fait sentir les extravagances de l'idolâtrie, et le bonheur souverain qu'on tendoit à leur procurer par le christianisme, ils accoururent en foule pour demander le baptême, et ils se rendirent extrêmement assidus aux instructions qu'on leur dit nécessaires pour les y disposer. La légèreté, qui leur est commune avec tous les sauvages, faisoit craindre, malgré tout leur empressement, qu'ils ne vinssent à retourner à leurs superstitions: ainsi on les retint deux ans au rang des catéchumènes, à l'exception d'un certain nombre d'enfants qui ne quittoient presque pas les missionnaires, et qui chaque jour leur demandoient le baptême avec des instances et des larmes si attendrissantes, que l'on crut pouvoir sans danger se relâcher à leur égard de la rigueur des règles. On baptisa aussi quelques malades et quelques vieillards, dans la crainte d'une mort prochaine.

Après cette première ébauche de mission, les deux zélés pasteurs se répandirent dans cette grande presqu'île, le père Salvaterra vers l'orient, et le père Picolo du côté de l'occident, afin de recueillir toutes les brebis dispersées qu'ils pourroient incorporer au troupeau de l'éternel pasteur. Ce ne fut pas sans regrets et sans amertume, que ces apôtres de Jésus-Christ virent l'un des plus beaux pays du monde soumis depuis tant de siècles à l'empire de Satan. Ils trouvèrent de vastes plaines, de riantes vallées, d'immenses pâturages, des montagnes bien

1 Lettr. édif., tom. VIII, p. 53 et suiv.

boisées, de belles sources d'eaux vives, des rivières et des fleuves qui fourmillent de poissons, ainsi que les mers où ils se déchargent. Pour ce qui est de la nature du territoire, la terre y est si fertile, que bien des arbres et des arbustes y portent du fruit trois fois l'an. Dans presque toutes les saisons, on trouve de grosses pistaches de plusieurs espèces, des figues de toutes couleurs, et quantité de fruits délicieux qu'on ne trouve que là. C'est la même abondance pour les légumes, et ceux d'Europe y réussissent aussi-bien que ceux du pays. Il y a quatorze espèces de grains dont les hommes se nourrissent, sans compter les racines de beaucoup de plantes, dont l'on fait des pâtes et du pain. Outre les animaux connus en Europe, et bons à manger, comme les cerfs, les lièvres, les lapins, des perdrix d'un goût exquis et en grand nombre, les oies, les canards, les pigeons, il y en a beaucoup d'autres dont les plus remarquables sont deux espèces de moutons fort grands : la chair en est délicate, et ils ont beaucoup plus de laine que les nôtres.

Au milieu de cette abondance que la terre fournit d'elle-même, les Californiens presque nus, et la plupart contents de ce qui suffit pour vivre, envisagent tout le reste avec indifférence. Le pays est néanmoins très-peuplé, tant par la grande salubrité de l'air qui le préserve des maladies les plus communes ailleurs, que par son assiette isolée, hors d'atteinte aux sauvages errants qui désolent sans cesse le reste de l'Amérique. On avance rarement deux ou trois lieues dans les terres, surtout vers le nord, sans trouver des habitations composées de vingt, trente, quarante et cinquante familles. Cependant ils n'ont point de maisons : l'ombre des arbres les défend des ardeurs du soleil pendant les jours sereins ; pour la nuit et les mauvais temps, ils se font un couvert de feuillage plus épais, et durant l'hiver, ils se tiennent renfermés dans des caves. L'occupation la plus ordinaire des hommes aussi-bien que des femmes, c'est de filer une espèce de coton qu'ils tirent des gousses de certains fruits, ou de longues herbes filandreuses que la nature leur fournit encore à moindres frais.

En cinq ans, les deux missionnaires formèrent trois missions, et en ébauchèrent une quatrième. La première, appe-

lée Notre-Dame de Lorette, comprenoit neuf peuplades ; celle de saint François-Xavier en avoit onze ; celle de Notre-Dame des douleurs n'avoit que trois bourgades, mais extraordinairement peuplées. La quatrième, nommée Saint-Jean de Londo, quoiqu'imparfaite, en comprenoit déjà cinq, sans même compter deux habitations nouvellement découvertes, et qu'on s'appliquoit sans relâche à instruire. Voilà ce que firent deux missionnaires en cinq ans, au bout desquels il fallut nécessairement envoyer des coopérateurs pour seconder leur zèle, dont toute l'activité ne pouvoit plus absolument suffire à la multitude des catéchumènes. Les chapelles bâties en premier lieu ne suffisant plus par la même raison, on éleva de grandes églises en murs de brique, avec des couvertures en planches émincées et lustrées avec art, pour tenir lieu d'ardoises, et répondre à la dignité du reste de l'édifice.

En cette même année 1697, l'Evangile fit les mêmes progrès, mais d'une manière bien plus merveilleuse encore, à l'autre extrémité du nouveau monde [1]. C'est l'ouvrage visible de la main seule de Dieu, que la conversion des Canisiens en particulier? Ces féroces barbares, enfoncés dans les forêts et les montagnes impraticables du Pérou le plus reculé, n'avoient ni religion, ni superstition. Quoiqu'ils eussent des idées, même assez particulières, de l'être suprême, ils ne rendoient d'honneur ni à Dieu, ni aux démons, ni à aucun être invisible. Ils alloient entièrement nus, hommes et femmes indistinctement, et confondus ensemble. Ils n'avoient aucune apparence de lois, nulle forme de gouvernement, point de demeure fixe, et point d'autre habitation que leurs forêts, où chaque mère, avec ses petits, avoit à l'écart sa tanière ou son hallier comme les animaux les plus insociables. Leur regard farouche et vraiment sinistre annonçoit lui seul toute leur férocité. Ils se faisoient des guerres affreuses les uns aux autres, et ils mangeoient, presque vifs, les prisonniers qui tomboient entre leurs mains.

Le père Stanislas Arlet, sans nulle escorte, sans autre suite que le peu de néophytes nécessaires pour lui servir de

[1] Lettr. édit., t. VIII, p. 39. et suiv.

guides et d'interprètes, osa marcher à ces forêts abhorrées. A l'instant, douze à quinze cents sauvages, armés de flèches et de javelots, volèrent à sa rencontre. Heureusement ils n'avoient jamais vu ni chevaux, ni hommes habillés. Au premier aspect du missionnaire, qui n'étoit pas encore descendu de cheval, l'arc et les flèches leur tombèrent des mains : ils prenoient le cheval et l'homme, avec tout l'équipement, pour un seul et même animal; et la rencontre d'un monstre si nouveau dans leurs forêts, leur imprima un saisissement qui les rendoit immobiles. Un des interprètes dissipa leur terreur, en leur faisant comprendre qu'au lieu de monstres malfaisants, c'étoient des hommes comme eux, et de tendres frères qui venoient de l'autre bout du monde, afin de leur apprendre à servir le maître suprême, et leur faire part de la félicité qu'il destine à ses serviteurs. Il ajouta quelques instructions des plus à leur portée, touchant l'immortalité des nos âmes, l'éternité des récompenses futures, et les brasiers épouvantables auxquels ils ne pourroient échapper s'ils fermoient les yeux à la lumière qu'on leur apportoit de si loin.

C'étoit le moment de la grâce pour ce malheureux peuple. Cette légère instruction les pénétra jusqu'au fond du cœur, et depuis ce moment, des troupes nombreuses ne cessèrent d'accourir au père de leurs âmes. Ils le recherchoient, ils le suivoient partout, comme les brebis suivent les pas du pasteur, et ils ne le quittoient que pour aller chercher d'autres ouailles, qu'ils lui ramenoient par milliers. Bientôt six nations fort peuplées, ou plutôt les habitants nombreux de six grandes forêts, envoyèrent leurs députés lui demander son amitié, l'assurer de la leur, et lui promettre de l'accompagner et de se fixer partout où il lui plairoit. Il ne tarda point à faire son choix. Cette chrétienté nouvelle fut établie dans un canton fertile, commode et agréable, autant que pouvoit l'être un désert. Elle a au levant et au midi une plaine de plusieurs lieues d'étendue, couverte çà et là de grands palmiers qui annonçoient la bonté du terroir. Du côté du septentrion, elle est bornée par une rivière considérable et très-poissonneuse. A l'occident, ce sont des forêts d'arbres odoriférants, mais d'une grandeur extraordinaire, et très-propres à la construction. On y

trouve des cerfs, des sangliers, et toute sorte de gibier. C'est de la forêt et de la rivière qu'on tire toutes les substances. On ne voit dans cette mission, ou du moins on n'y vit long-temps de pain et de vin que ce qu'il en falloit pour la messe. La bourgade, où chaque famille a sa maison, est partagée régulièrement en rues et en places publiques. Il n'y eut d'abord qu'une grande chapelle; mais ces bons sauvages n'eurent point de repos, qu'ils n'eussent bâti au maître suprême, c'est ainsi qu'ils nomment Dieu, une maison plus digne de lui.

Voici, dans un seul trait, la sûre garantie de leur conversion solide et sincère, autant qu'elle avoit été prompte. On sait quel obstacle mettent communément à la conversion de ces barbares, la pluralité des femmes et les excès de l'incontinence, qui avoient réduit les Canisiens, plus que tous les autres sauvages, à la condition des brutes et des monstres. Toutefois, au premier discours que le missionnaire leur fit à ce sujet, avec toute la réserve que demandoit la délicatesse de la matière. la peuplade entière, à l'exception de trois familles, se réduisit sur-le-champ au terme de la chasteté conjugale et strictement chrétienne. Il n'en coûta pas davantage pour les corriger de l'ivrognerie, vice également enraciné parmi eux, et facilité par l'abondance des fruits et des racines qu'ils ont sous la main, pour faire, au moyen d'une courte fermentation, une boisson forte et très-capiteuse. Un des premiers soins fut de parer à l'indécence et à l'immodestie. Les femmes apprirent à filer, à faire la toile et les vêtements; mais en attendant le fruit de leur travail, les hommes, aussi-bien que les femmes, se servirent comme ils purent de feuilles et d'écorces pour se couvrir. Le changement s'opéra dans toutes les parties de leur être, et toujours avec rapidité. En moins d'un an, ils prirent de grands sentiments, non-seulement d'humanité, mais de cette bienfaisance généreuse et sur-humaine qui mérite le nom de charité. Ils pratiquèrent la civilité même, et une manière de politesse. Ils s'entre-saluoient affectueusement à chaque rencontre; ils se faisoient les uns aux autres mille offres cordiales de services. Les étrangers qu'ils alloient autrefois, comme le tigre ou l'hyène en embuscade, guetter à leur passage pour les dévorer, ils les recherchoient

et les attiroient dans leur peuplade, pour exercer à leur égard une hospitalité aussi libérale que le permettoient leurs petites facultés. Des exemples si touchants ne pouvoient pas manquer d'avoir des imitateurs ; aussi la nation particulière des Canisiens ne fut pas la seule qui fit admirer dans ces cantons, et la force de la grâce, et la célérité de ses triomphes. Dix ans après que la foi y eut été portée, déjà l'on comptoit plus de quarante mille barbares, de naturel à peu près semblable, qui avoient reçu le baptême, et qui l'honoroient généralement par des vertus dont il reste peu d'exemples parmi les domestiques de la foi.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les merveilles que la parole du salut opéra vers le même temps parmi les peuples innombrables du nouveau monde. À peine avons-nous présenté quelques traits de détail, pour caractériser au moins chaque genre de mission, et déjà les bornes respectives de nos matières diverses sont presque franchies. Où ne mèneroit donc pas un détail entier? Où ne mèneroit pas le dénombrement seul des nations, soit converties, soit simplement évangélisées, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux terres de Magellan ; dans tout le cours du Maragnon et de l'Orenoque, de quinze à dix-huit cents lieues ; dans les marais et les montagnes impraticables des Moxes, des Chiquites, des Baures, des Chiriguanes même, réputés si long-temps incapables de christianisme ; et au-delà du Tucuman, dans les sables stériles qui s'étendent au sud-est, depuis le Chili jusqu'au voisinage des Patagons, sans compter encore les Guaranis, les Paresies, les Pignocas, les Guates, les Guapes, et tant d'autres anthropophages dont se forma, sous le pontificat d'Innocent XII, l'incomparable chrétienté du Paraguai, qui déjà sous le pontificat suivant, offrit à l'Eglise étonnée le spectacle d'une innocence et d'une ferveur inconnues depuis les temps apostoliques?

# LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XI EN 1700, JUSQU'AU PREMIER DÉCRET DU SAINT SIÉGE CONTRE LES RÉFLEXIONS MORALES EN 1708.

Entre les papes rendus méconnoissables par les libelles des derniers novateurs, il importe surtout de bien connoître Clément XI, qui deux mois après la mort d'Innocent XII, monta sur le saint Siége le 30 novembre 1700, qui plutôt y fut porté comme de force par le suffrage unanime et la persévérance inébranlable des cinquante-huit cardinaux du conclave, très-dignes en grand nombre d'occuper eux-mêmes la chaire de saint Pierre. Les circonstances de cette élection sont d'une édification trop particulière, pour que le récit en puisse être ennuyeux. D'ailleurs le refus sincère de l'épiscopat, comme on ne sauroit trop le répéter dans ces derniers temps, et à plus forte raison le refus du souverain pontificat, est la preuve aussi sûre que rare de la dignité du sujet qui nous la fournit.

Au premier avis qu'eut le cardinal Albani, ou Clément XI, qu'en moins de quatre heures de délibération, tous les suffrages se trouvoient réunis en sa faveur, il fit bien voir par le trouble qui s'empara de ses sens, que sa modestie ne lui avoit jamais permis de penser qu'on pût jeter les yeux sur lui [1]. La surprise le tint quelques moments sans parole; puis reprenant un peu ses esprits, il dit, encore ému, qu'il se reconnoissoit trop indigne de la chaire apostolique, pour souffrir jamais qu'on l'y élevât; que le sacré collége ne manquoit pas de sujets propres à la remplir incomparablement mieux que lui, et que si ses collègues vouloient faire leur devoir dans un point si capital, ils se hâteroient de faire un meilleur choix. On ne fut pas surpris de lui trouver ces bas sentiments de lui-même; mais

[1] Vie de Clément XI, par M. Lafiteau.

on se flatta qu'après le premier saisissement, on lui feroit entendre raison sur une chose qui paroissoit visiblement dans l'ordre de la providence et de la volonté divine. Il en arriva tout le contraire : ses sens ne parurent se calmer que pour fournir à des réflexions plus profondes, et lui causer un chagrin si vif, que la fièvre lui prit avec de grands vomissements. On fut obligé de lui faire garder le lit, où il ne parut capable que de la seule consolation qu'on ne vouloit pas lui accorder. Tout Rome se remuoit au contraire, pour forcer en quelque sorte son consentement : parents, amis, citoyens de tout ordre, grands et petits, riches et pauvres, tous accoururent, partie aux portes du conclave, partie aux pieds des autels, pour demander à Dieu et aux hommes les moyens de le fléchir. Les cardinaux se rendoient tour à tour dans sa cellule, usant de toute leur dextérité pour vaincre sa résistance : mais il en employoit encore davantage pour les attirer eux-mêmes à son sentiment.

Pour dernier effort, le cardinal le Camus entreprit de le convaincre en règle, qu'il ne pouvoit résister plus long-temps au sacré collége, sans résister à Dieu même. Muni du pastoral de saint Grégoire, pape, il alla se présenter à la cellule d'Albani : mais le malade, fatigué de tant de visites qui le contrarioient sans cesse, fit répondre qu'il avoit un besoin absolu de quelque repos, et le nouveau solliciteur ne fut point admis. Celui-ci avoit pour conclaviste l'abbé de Tencin, depuis cardinal, jeune homme aimable, habile à conduire une affaire, et très-goûté d'Albani. Plus persévérant que son cardinal, il retourne à la cellule du malade, il attend, il observe, il saisit le moment favorable ; il se présente, et il est vu de bon œil. Albani ne put même, tout affligé qu'il étoit, s'empêcher de sourire en le voyant entrer muni d'un gros livre pour le mieux prêcher. Frappé cependant de ce que tous, jeunes et vieux, s'empressoient également à le fléchir, il écouta paisiblement l'endroit du pastoral où il est dit, qu'en refusant par humilité le comble des honneurs, on cesseroit d'être humble, si l'on n'obéissoit point à la voix de Dieu, lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. Toutefois il se rabattit encore sur son indignité, et répondit : Cela seroit bon, si

j'avois les qualités requises. Il fit déclarer ensuite aux cardinaux, qu'il les citoit tous au tribunal du juge suprême, et que s'ils ne se désistoient de leurs poursuites, ils répondroient, en ce jour terrible, des fautes inévitables que son insuffisance lui feroit commettre dans un rang si élevé, et qu'ils seroient comptables à l'Eglise des suites malheureuses qu'elles pourroient avoir. Son chagrin ne fit que redoubler ensuite, il passa deux jours et deux nuits dans les pleurs, d'autant plus tourmenté, que sa propre conscience commençoit à lui faire craindre que sa résistance ne tînt de l'opiniâtreté. Dans cette appréhension, il choisit entre les plus habiles docteurs qui fussent à Rome, quatre religieux des plus vertueux qu'il connût; savoir, le père de Varesse, observantin, le père Massoulié, dominicain, le père Alfaro, jésuite, et le père Thomassin, théatin, qui fut depuis cardinal. Il leur fit proposer cette double question, s'il pouvoit en sûreté de conscience accepter le pontificat, malgré la connoissance qu'il avoit de sa propre indignité; et si, par la même raison de son indignité, il pouvoit le refuser en sûreté de conscience. La question fut agitée dans la dernière rigueur, et d'une manière absolument indépendante de ce que désiroit le sacré collége : mais les quatre docteurs, comme tous les Romains, étoient si pleinement convaincus eux-mêmes, qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix, qu'avec la plus parfaite unanimité, ils lui firent appréhender à son tour les jugements de Dieu, s'il ne ratifioit enfin ce qu'il ne pouvoit plus douter raisonnablement qui ne fût dans l'ordre de la Providence. Il se rendit alors, mais si affligé, et déjà si défait, que sa vie même parut en danger. Tant de raisons de se rassurer lui ayant rendu cependant un peu de calme, et sa fièvre ayant cessé, il admit les cardinaux, selon l'usage, à lui venir baiser la main dans sa cellule. Cette cérémonie, tout ordinaire qu'elle étoit, devint pour ceux mêmes à qui elle étoit plus familière, un objet d'édification des plus touchants. Tout le temps que dura l'hommage, celui à qui on le rendoit ne put jamais arrêter ses larmes. Il revint ensuite aux bas sentiments qu'il avoit de lui-même, leur exprima d'un air si persuadé l'estime qu'il avoit pour eux, les secours qu'il attendoit de leurs lumières, et le besoin pressant qu'il en avoit, que la plupart d'entr'eux mêlèrent leurs

larmes aux siennes, et tous sortirent pénétrés de respect autant que d'admiration. C'étoit le quatrième jour depuis qu'ils avoient pris unanimement la résolution de lui donner leurs suffrages : ils s'empressèrent de le conduire à la chapelle de Sixte où l'élection devoit se consommer dans les formes. Après le scrutin, on trouva qu'il ne lui manquoit que sa propre voix, qu'il avoit donnée au cardinal Panciatici, et non pas au doyen du sacré collége, quoique ce fût une coutume immémoriale de lui faire honneur de ces sortes de suffrages; et comme on lui en eut témoigné quelque surprise, il répondit que les règles de la conscience étoient au-dessus de tous les usages. Le scrutin étant fini, et le doyen, suivant les canons, lui ayant demandé s'il acceptoit le pontificat, avant de répondre, il voulut encore invoquer les lumières du Saint-Esprit, quitta son siége, et alla se prosterner au pied de l'autel. Sa prière finie, il vint reprendre sa place, et fit aux cardinaux un discours latin, où son humilité profonde mit le comble à l'admiration. Enfin il déclara qu'il plioit, non sans beaucoup de peine, sous le joug qu'on lui imposoit. Il fut à l'instant proclamé pape à la manière accoutumée.

Sur ce trait seul de la vie de Clément XI, on peut à coup sûr juger de tout le reste. Ce fut en effet le fruit d'une vertu née avec lui, pour ainsi dire, ou du moins entée sur le plus heureux naturel, puisée et nourrie dans le sein d'une famille plus respectable encore par sa piété que par sa noblesse antique, et cultivée dans tous les âges avec tant de soin, que son père, craignant de le perdre de vue en l'envoyant d'Urbin sa patrie continuer ses études à Rome, y alla lui-même fixer sa demeure. Quand le jeune Albani parut ensuite dans le monde avec tous les avantages de la naissance, de la fortune, des talents, de la figure même, grand et bel homme, l'œil vif et plein de feu, le port noble, l'air ouvert et l'abord aimable, ces qualités, funestes à l'innocence de tant d'autres, ne servirent qu'à donner plus d'éclat et de mérite à l'intégrité toujours irréprochable de ses mœurs. Recherché par les compagnies les plus polies et les plus spirituelles, et même par la reine Catherine de Suède, qui rassembloit réglément chez elle, comme dans un nouveau lycée, tout ce que Rome contenoit de ci-

toyens et d'étrangers distingués par le rang et les talents, il fit admirer en lui une ouverture étonnante pour tous les genres de connoissances, un jugement solide, un goût exquis, une imagination brillante, une éloquence et des grâces qui firent déroger pour lui à la loi qu'on s'étoit faite de n'entendre aucun de ces académiciens qu'à son tour; et ce qui mérite incomparablement plus d'admiration, c'est la modestie sincère de celui qu'on admiroit, le peu d'estime qu'il faisoit de lui-même, et la haute considération qu'il marquoit pour tous les autres, avec une simplicité qui les lui faisoit regarder véritablement comme fort supérieurs à lui. Tels furent, non pas les exercices sérieux, mais les simples amusements de ses premières années, pendant lesquelles l'assiduité à la pratique des vertus de son âge, et bien au-dessus de son âge, en particulier la charité pour les pauvres, et tous les genres de bienfaisance qui étoient à sa portée, remplirent, avec l'étude, les longues journées que son goût pour l'ordre et le travail sut toujours se faire.

Quand à l'âge de vingt-un ans il eut embrassé l'état ecclésiastique, et que les papes l'eurent fait successivement référendaire, consulteur du consistoire, gouverneur de Riéti, de Civita-Vecchia, de Sabine, son zèle pour la religion, son équité, son désintéressement, et surtout son amour pour les pauvres, qui fut toujours comme sa passion dominante, le rendirent si cher en tous lieux, qu'à chacun de ses changements c'étoit une affliction publique. Devenu cardinal, malgré tous les obstacles qu'y mettoit sa modestie, il ne changea rien à sa forme de vie ordinaire; toujours également réglé dans ses mœurs, assidu à la prière, ainsi qu'au travail, et néanmoins accessible à tout le monde; attentif sur son domestique, rangé dans ses affaires, frugal, mais décent à sa table, propre, mais simple dans ses habits, dans ses meubles et ses équipages : et le désintéressement, qui met le prix à toutes ces vertus, jamais homme ne le poussa plus loin. Institué légataire universel d'un riche prélat, il employa, au vu et au su de tout le monde, cet héritage entier en bonnes œuvres. Il refusa invinciblement une seconde abbaye qu'on vouloit joindre à celle de Casamare qu'il avoit, et que lui seul jugeoit suffisante à ses besoins. Il ne reçut jamais aucun présent de personne, sans excepter les têtes

couronnées, qui ne purent même faire tomber sur aucun de ses proches les témoignages effectifs de leur reconnoissance pour des services signalés qu'il leur avoit rendus. Il étendoit cette délicatesse jusqu'à ses domestiques, qui n'eussent pas manqué d'encourir son indignation par une autre conduite. Il faisoit cependant des charités immenses, même à des gens de condition tombés dans la misère. Il nourrissoit les uns, habilloit les autres, payoit leur logement, et leur fournissoit jusqu'aux moyens de rétablir leurs affaires. Il donna un jour trois mille écus d'or à une seule personne; en sorte qu'il n'étoit pas possible d'imaginer d'où il tiroit ces largesses inépuisables.

Quand on l'eut couronné pape, il commença par se prémunir contre l'écueil où avoit échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres pontifes. Son frère lui ayant été présenté avec sa famille : Apprenez, leur dit-il, que vous venez de perdre votre parent naturel; vous n'avez plus en moi qu'un père commun, ainsi que le reste des fidèles. Il leur défendit fortement de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, de solliciter jamais l'avancement de personne, et surtout de recevoir aucun présent quelque pallié qu'il fût, et de quelque main qu'il pût venir; d'aspirer eux-mêmes à aucune charge; de prendre le titre de princes, comme on le prenoit par le passé dans toutes les familles des papes; d'en exiger ni même d'en recevoir les honneurs; en un mot de franchir les bornes de simples particuliers. Cette défense fut exécutée à la lettre. Ses neveux poursuivirent leurs études dans le collége où ils les avoient commencées, et demeurèrent confondus sans aucune distinction, avec la jeune noblesse dont ils faisoient partie. L'éducation de sa nièce s'acheva de même dans le monastère où elle se trouvoit, sans autre distinction que sa modestie, et la simplicité particulière de ses ajustements.

Pour sa propre conduite, le nouveau pape se fit une règle de dire tous les jours la sainte messe, et, à l'exemple de plusieurs saints, de se confesser aussi tous les jours. Il vivoit si sobrement, que la dépense journalière de sa bouche n'excédoit pas quinze sous de notre monnoie. Il usoit de la même rigidité pour ce qui étoit du sommeil; et tout son temps étoit distribué de manière à ne laisser aucun vide dans la journée,

partagée sans réserve entre la prière et les devoirs du pontificat. Si quelquefois il en interrompoit les occupations pénibles, c'étoit pour reprendre la lecture d'un saint docteur, pour aller puiser de nouvelles lumières dans l'oraison, et attirer les bénédictions du ciel sur quelque sainte entreprise. Quand de loin en loin, et par des raisons de santé, il étoit obligé de prendre l'air, sa promenade consistoit à visiter quelque église, où la charité et la piété faisoient tout son délassement.

Voilà quel étoit Clément XI, quand, par un trait visible de la providence de Dieu sur son Eglise, il en prit le gouvernail à l'entrée d'un siècle où alloient s'élever tant d'orages. La succession d'un prince français à la couronne d'Espagne, et tout le monde chrétien mis en feu à ce sujet par les trames de l'envie et de la cupidité; la partie la plus juste, et long-temps la plus malheureuse, en butte à ses propres sujets révoltés par l'hérésie qui leur étoit commune avec les ennemis du dehors; les négociations de paix autant et plus dangereuses que la guerre pour le parti catholique, à qui les sectes conjurées dans toutes les nations s'efforçoient de ravir par les traités ce qu'elles n'avoient jamais pu obtenir par les armes; le dépérissement de la discipline, suite naturelle des guerres et des troubles, la langueur du zèle et des bonnes œuvres, des missions et du progrès de l'Evangile chez les infidèles; une des plus opiniâtres sectes, et des plus habiles à intriguer et à fourber, profitant des crises et des périls qui absorboient l'attention de toutes les puissances, pour mettre son idole travestie en fantôme hors de toute atteinte : tant de périls précipitoient l'Eglise dans le dernier malheur, si elle n'avoit pas eu un chef en état de suffire à tous les genres de travaux, et à des fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI, comme on le verra, se gouverna si bien lui-même, et l'Eglise avec lui, qu'elle ne perdit rien de ses droits ni de sa gloire durant son pontificat de plus de vingt ans; qu'elle étendit au contraire ses conquêtes sur les ennemis de la foi romaine, et jusqu'aux extrémités du monde, sur ceux du nom de Jésus-Christ.

Dans les querelles des princes chrétiens, quoique ses vœux fussent pour la France comme pour le parti qu'il avoit depuis

long-temps jugé le plus juste, et fait juger tel à son prédécesseur dont il avoit eu la confiance, il n'employa cependant aucun moyen temporel, et se comporta invariablement en père commun de tous les chrétiens. Quand on en vint à la paix, pour l'avancement de laquelle il s'étoit donné des mouvements infinis, il déconcerta par l'habileté des nonces qu'il choisit pour les congrès divers, et par la sagesse des instructions qu'il leur donna, il déconcerta tous les desseins et toutes les manœuvres des puissances protestantes contre l'intérêt de la religion catholique. Déjà il avoit enlevé à ce parti le comte palatin Léopold-Gustave. Il leur ravit encore le prince électoral de Saxe, depuis roi de Pologne, qu'il dégagea de tous ses préjugés, et fit rentrer dans l'ancienne religion de ses pères, aussi-bien que le duc de Brunswick, et deux princesses ses filles. Il obtint du roi de Perse une entière liberté de prêcher l'Evangile dans toute l'étendue de ce royaume. Il mit fin à la diversité d'opinions ou de pratiques qui divisoit les missionnaires de Chine avec un dommage infini pour la religion. Il étendit ses soins infatigables pour l'accroissement de la foi, ainsi que les profusions de sa charité, en Turquie, en Tartarie, en Ethiopie, et dans la plupart des contrées infidèles. Enfin il força la plus artificieuse des sectes dans son dernier retranchement, et la produisit à nu, vouée désormais à l'opprobre auquel trop long-temps elle s'étoit dérobée.

Et en contrariant tant de passions, tant de préventions, tant de prétentions et d'intérêts, il rendit son nom vénérable et cher aux protestants et aux mahométans même, La ville de Nuremberg, toute luthérienne, fit frapper des médailles en son honneur, et les répandit de toute part, avec une lettre qui lui étoit encore plus honorable. Le bacha d'Egypte dit en termes exprès, et laissa par écrit, qu'il n'envioit pour la gloire de l'Alcoran, qu'un chef aussi digne que celui qu'avoient les chrétiens dans la personne de Clément XI. Plus haineux que les sectateurs de Luther et de Mahomet, les sectaires dont il a déconcerté la fourbe trop long-temps heureuse, sont les seuls qui aient contredit les deux hémisphères sur les qualités éminentes de ce pontife, sans oser néanmoins toucher à l'éminence de ses vertus personnelles : mais en le représentant comme un

pape asservi à quelques moines et à quelques prélats intrigants, qui le faisoient prononcer en aveugle sur des points doctrinaux de première importance, ils n'ont pas réfléchi qu'on ne pouvoit sans absurdité parler ainsi d'un pontife rempli de lumières, ennemi juré de l'adulation et de l'intrigue, pénétrant et ferme, voulant tout voir par lui-même, et ne prenant jamais son parti qu'après la plus mûre délibération, sur les principes d'une conscience dont la délicatesse alloit jusqu'au scrupule, seul défaut qu'on ait pu lui reprocher justement.

Une des premières fonctions pontificales dont s'acquitta le nouveau pape, fut la clôture de la porte sainte, ou du jubilé séculaire : cérémonie d'appareil dont il fit un sujet touchant d'édification. Le conclave ayant concouru avec le jubilé, avoit attiré à Rome une quantité extraordinaire d'étrangers de toute nation et de toute condition : mais sur la fin de l'année, les hôpitaux se trouvoient remplis de pauvres et de malades. Clément, avant de fermer la porte sainte, visita tous ces hospices, distribua quantité d'aumônes aux pauvres, consola les malades par de tendres exhortations, entendit les confessions d'un grand nombre comme auroit pu faire leur propre chapelain, leur administra les derniers sacrements, rassembla un même jour tous les pèlerins prêts à partir, leur distribua quatre mille écus d'or, leur lava les pieds à tous, les essuya, les baisa, leur fit dresser plusieurs tables en sa présence, et durant tout le repas, il les servit lui-même, parlant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, avec une bonté et un air d'intérêt qui attendrit jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférents.

Le 27 octobre de cette même année 1700, le monde chrétien eut un nouveau sujet d'édification dans la mort du célèbre abbé de la Trappe, dont les vertus exhalèrent, surtout alors, la bonne odeur qu'il avoit constamment respirée depuis sa retraite. Il s'étoit démis de son abbaye cinq ans auparavant, pour ne plus occuper son esprit que des vérités et des années éternelles. Des infirmités douloureuses, jointes à la caducité d'un corps exténué par la pénitence, ne servirent qu'à épurer de plus en plus ses vertus, et à leur donner leur dernier lustre. Aucun mouvement d'impatience, aucun nuage de chagrin, aucune inquiétude, ne troubloient la tranquillité de son âme,

toujours égale et toujours en paix. Sa fermeté au milieu des plus vives douleurs étoit si parfaite, qu'elles n'interrompirent ni ses communications intimes avec Dieu, ni les émanations de sa charité à l'égard de ses frères. Tous ceux qui le venoient voir, et sa porte n'étoit fermée à aucun, il les recevoit avec un visage serein, un cœur ouvert, et tous les charmes de cette affabilité naturelle qui l'accompagna jusqu'au tombeau.

Plus ses derniers moments approchèrent, plus la paix et la fermeté de son âme semblèrent augmenter. Après avoir reçu le saint viatique et l'extrême-onction au milieu des frères qui joignoient leurs prières aux siennes, et qui l'arrosoient de leurs larmes, loin de paroître environné des horreurs de la mort, on crut voir l'un de ces premiers patriarches qui, pleins de jours et de prospérités, ne s'occupoient, dans les transports de leur reconnoissance, qu'à louer le Seigneur, et à répandre les bénédictions du ciel sur leur famille.

Jusque sur la paille et la cendre, où il voulut mourir étendu par terre, il conserva sa liberté et sa présence d'esprit, regarda tendrement son ancien ami l'évêque de Seez, qui l'assistoit dans ces derniers moments, lui serra la main, leva les yeux au ciel, et, sans faire aucun mouvement, il rendit l'âme avec une fermeté dont on auroit peine à citer un exemple récent; ainsi conserva-t-il jusqu'au dernier soupir son âme en paix, son jugement sain, l'empire de son cœur, et de celui même de ses amis, sa foi, sa confiance et son amour pour Dieu : âme naturellement forte, il est vrai, mais qui ne le fut plus que la mort, que parce que la religion l'éleva au-dessus de la nature. Outre les exemples de sa vie, le réformateur de la Trappe a laissé aux temps à venir une ample matière d'édification dans ses nombreux ouvrages de piété, tels que le Traité des Devoirs monastiques, l'explication de la règle de saint Benoît, la Traduction des œuvres de saint Dorothée, la Conduite chrétienne, l'Abrégé des devoirs du chrétien, les Réflexions morales sur les quatre Evangiles, des instructions, des maximes et des lettres spirituelles en grand nombre, sans compter plusieurs écrits concernant les études monastiques, en quoi il ne se trouva point d'accord avec le célèbre Mabillon.

L'abbé de Rancé, avant de faire divorce avec le monde,

avoit eu des liaisons fort étroites avec les jansénistes. Il parut encore les regarder depuis comme les vrais défenseurs de la saine morale, et ne se défit jamais bien des préventions qu'il avoit prises contre ceux des orthodoxes qu'on appeloit molinistes. Il faisoit gloire au contraire de ne point penser comme eux, pour ce qui étoit de la grâce de Jésus-Christ et de la prédestination des saints, aussi-bien que pour la morale de l'Evangile. Quant aux casuistes en particulier, personne ne les a plus maltraités que lui, ne l'eût-il fait que dans sa lettre au maréchal de Bellefonds, où il attribue à leurs relâchements les désordres de la plupart des pécheurs qui venoient se jeter entre ses bras : comme si les consciences cautérisées qui alloient chercher leur dernier remède à la Trappe, s'étoient fort occupées auparavant de la lecture des moralistes. Il y a toute apparence que l'abbé s'en étoit peu occupé lui-même, ou du moins n'avoit pas étudié leurs sentiments dans les sources : mais sans rien ôter à sa piété ni à ses vrais talents, on peut dire que c'est le feu, l'imagination, la facilité et l'élégance qui dominent dans ses écrits, et que si personne ne s'exprime avec plus de grâces, et ne tourne une pensée en plus de manières intéressantes, il ne pense pas toujours aussi parfaitement qu'il s'exprime, il ne médite pas assez les choses, et ne fait souvent qu'effleurer les matières. Dans la dispute qu'il eut avec le père Mabillon, ce savant bénédictin, avec toute sa réserve, ne laissa pas de faire sentir la justice de ce reproche. Ses préventions cependant firent concevoir des soupçons contre sa foi depuis sa conversion même. C'est ce que l'on voit dans une de ses lettres au duc de Brancas. « Comme ils ne sauroient, dit-il, attaquer mes mœurs, ils attaquent ma croyance, et trouvent dans les règles de leur morale, qu'il leur est permis de dire contre moi tous les maux que la passion leur peut suggérer : c'est que ma conduite n'est pas conforme à la leur ; mes maximes sont exactes, les leurs sont relâchées ; les voies dans lesquelles j'essaie de marcher sont étroites, celles qu'ils suivent sont larges et spacieuses. Voilà mon crime, cela suffit ; il faut m'opprimer et me détruire. » On peut encore voir ici un jugement emporté par la chaleur de l'imagination, et par l'amertume du sentiment.

Il est constant néanmoins que le réformateur de la Trappe ne pensoit point du tout alors comme les partisans obstinés de l'évêque d'Ypres. Quoiqu'il n'y ait point de louanges qu'ils ne lui aient données tandis qu'ils le croyoient à eux, ils lui firent une guerre ouverte sur la fin de ses jours. Non-seulement il avoit signé le formulaire purement et simplement, mais il déclaroit hautement en toute rencontre, qu'on devoit se soumettre aux décisions du saint Siége apostolique dans les doutes et les difficultés qui regardent la foi et la religion ; ce qu'ils entendoient parfaitement entr'eux, quoiqu'ils le contournassent en tant de manières au dehors. Il raconte lui-même [1], que l'une des premières choses qui lui rendit leur conduite suspecte, fut, quand il voulut quitter ses bénéfices, la proposition que lui fit l'un d'entr'eux de les garder, pour en distribuer les revenus au parti qui étoit dans la persécution. « Je ne pus goûter ni comprendre, ajoute-t-il, que des gens qui vouloient passer pour être entièrement détachés des choses d'ici-bas, fussent capables de faire paroître un sentiment aussi intéressé que celui-là. » Il ne laissa pas de conserver encore des rapports de bienséance et d'honnêteté avec les plus considérables : ils lui envoyoient leurs ouvrages, et il ne manquoit pas de les payer d'un compliment flatteur. Ce commerce de politesse dura jusqu'à la mort d'Arnaud, époque où se fit la rupture à l'occasion de la fameuse lettre à l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon, dans laquelle, comme on a vu, l'abbé de la Trappe, au plus haut point de sa réputation de vertu, mit en contraste le parti dont ce docteur étoit le chef avec celui de Jésus-Christ.

Tous les jansénistes désavouèrent alors les éloges qu'ils avoient prodigués si long-temps à l'abbé de Rancé. Quesnel lui écrivit du ton qui convenoit au nouveau chef du parti, voulant une rétractation dans les formes. Sa lettre étoit si dure et si injurieuse, que l'abbé, en y répondant, lui dit qu'il ne se seroit jamais attendu à pareille chose de la part d'un prêtre de Jésus-Christ qui est en possession de nous donner depuis si long-temps des leçons d'une morale exacte. Voilà précisément ce

[1] Minute d'une lettre à M. de Tillemont.

qui avoit séduit l'abbé : il avoit, comme tant d'autres, jugé des jansénistes par les spéculations de leur morale, et de la morale des autres écoles, par les écrits des jansénistes ; ce qui l'avoit jeté en deux erreurs, qui se fortifioient l'une l'autre ; au moins secoua-t-il la plus dangereuse ; et la lettre violente du père Quesnel, loin d'obtenir une rétractation, ne servit qu'à mieux démasquer la secte aux yeux de l'abbé.

Le Nain de Tillemont revint cependant à la charge ; mais comme il étoit infiniment plus poli, plus doux et plus modeste que le père Quesnel, quoique beaucoup plus savant, il prit un tout autre ton. Il fit l'éloge du docteur Arnaud, et de son parti ; il sollicita, il pressa l'abbé de Rancé, mais sans menaces ni traits satyriques, de faire connoître publiquement qu'il honoroit ce docteur comme un homme d'une foi pure, grand dans l'Eglise, et grand devant Dieu. Bien éloigné de ce qu'on lui demandoit, l'abbé dicta aussitôt une lettre, où d'abord il parle des jansénistes en général d'une manière qui ne met en recommandation ni leur bonne foi, ni leur honnêteté, ni leur désintéressement. Il rend justice ensuite au génie, aux talents et à la profonde érudition d'Arnaud. « Cependant, ajoute-t-il, la résistance qu'il a faite aux ordres de l'Eglise, et la manière dont il a combattu ses décisions, m'obligent à former de lui des sentiments et des idées bien différentes de celles que vous prétendez que j'en dois avoir. Néanmoins toutes ces considérations ne m'ont jamais porté à m'expliquer contre ; au contraire, j'ai toujours témoigné à ses amis aussi-bien qu'à lui-même, que j'avois beaucoup d'estime pour son mérite. Je suis toutefois demeuré ferme dans mes sentiments, sans qu'aucune raison ait été capable de m'en déprendre. »

Quoique cette lettre ne soit pas sortie du portefeuille de l'abbé avant sa mort, de peur d'irriter davantage des gens qui faisoient déjà un bruit épouvantable, il n'en est pas moins sûr qu'elle est son ouvrage. Mais avec des gens qui nient tout, il faut tout prouver, sinon pour en tirer un aveu qui seroit un prodige, au moins pour empêcher que le fidèle ingénu ne soit dupe. Ils reconnoissoient eux-mêmes que cette lettre étoit du réformateur de la Trappe, quand après sa mort, instruits qu'on l'avoit trouvée dans ses papiers, ils firent jouer toutes sortes de

ressorts pour en empêcher l'impression, et quand après l'impression, tournant leur dépit en dédain, ils publièrent qu'elle ne faisoit tort qu'à la mémoire de l'auteur : mais tout le monde, à beaucoup près, n'en jugea pas ainsi. Le nom du réformateur de la Trappe étoit en vénération dans tout le royaume, et chacun savoit que les jansénistes lui étoient mieux connus qu'à personne. L'impossibilité de tenir contre l'opinion publique les fit changer de langage : au bout de cinq ans, qu'ils présumoient avoir fait oublier leurs premiers propos, ils mirent tout en œuvre pour faire regarder la lettre comme supposée. Leurs clameurs firent encore toute leur preuve : ils en sentirent si bien la foiblesse, qu'ils finirent par publier que la lettre avoit été composée dans un temps où l'abbé avoit l'esprit et la mémoire également affoiblis : mais sur ce point encore, le public, d'avis tout contraire, regarda cette lettre comme l'une des plus judicieuses et des mieux raisonnées que l'abbé eût jamais écrites. D'ailleurs deux historiens de sa vie [1] attestent que cet affoiblissement prétendu de son esprit, est une chimère inventée par ceux qui avoient intérêt à lui donner cours.

Il importoit sans doute de justifier dans le réformateur de la Trappe, la foi sans laquelle il n'est point de vertus chrétiennes, et de revendiquer ce mémorable solitaire à une secte si particulièrement jalouse d'attacher à son char les hommes célèbres en tout genre. Celui-ci s'étoit fait un point capital de conduite de ne pas combattre directement la maligne faction qui troubloit l'Eglise, fondé qu'il se croyoit sur le principe, que n'ayant ni mission, ni caractère pour cela, le meilleur parti qu'il eût à prendre, c'étoit de garder le silence : en quoi cependant il étoit si peu conforme à quantité de saints solitaires, au grand saint Antoine en particulier, qui crut devoir passer par-dessus les règles ordinaires, pour secourir la foi mise en péril par les ariens, quoiqu'il n'eût jamais varié dans la doctrine, et qu'il n'eût ni pour écrire, ni pour s'énoncer, le talent ou l'usage de l'abbé français. Bien des orthodoxes auroient voulu qu'il fît pour la doctrine de l'Eglise l'usage qu'il avoit fait autrefois de son bel esprit pour la nouveauté. Peut-être se

[1] Massoulié et Meaupou.

persuada-t-il que le grand nombre des pasteurs éclairés et de zélés docteurs qu'avoit alors la France, lui fournissoit un titre légitime pour se tenir absolument renfermé dans les bornes de sa profession. Quoi qu'il en soit de ses intentions, que tout concourt à faire présumer droites, il ne laissa jamais aucun doute sur sa catholicité; et le changement des partisans de la nouveauté à son égard, en est une preuve qu'ils ne peuvent plus attaquer sans contradiction et sans ridicule. Cependant sa réserve ne plut à aucun des partis, ou plutôt elle les choqua l'un et l'autre, et les lui mit presque également à dos : tant la neutralité en matière de foi, ne fût-elle qu'apparente, fait de fâcheuses impressions dans tous les esprits. Toujours elle répand sur les vertus même les plus éclatantes, un louche ou des ombres que les meilleures apologies ensuite ne réussissent pas toujours à dissiper.

Le 16 de septembre 1701, mourut à Saint-Germain-en-Laye le roi Jacques II d'Angleterre, dans les sentiments de religion auxquels il avoit sacrifié sa couronne. Après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise avec une dévotion exemplaire, il fit approcher le prince de Galles, héritier de ses droits, et lui dit : « Mon fils, vous allez remplir ma place, qui vous est due avec une justice manifeste; mais si jamais vous remontez sur le trône, pardonnez à tous mes ennemis, aimez votre peuple, conservez la religion catholique, et préférez toujours l'espérance d'un royaume éternel, à un royaume de ce monde. » Le prince, qui n'avoit que seize ans, promit, tout en larmes, au roi son père d'exécuter religieusement ses volontés, et surtout pour ce qui regardoit la foi catholique; ensuite il alla se jeter aux pieds de Louis XIV, remit sa jeunesse et son sort entre ses mains, en protestant de nouveau, les larmes aux yeux, qu'il n'auroit jamais d'autre religion que la catholique. Louis, sans considérer les nombreux ennemis qu'il avoit déjà sur les bras, et qu'il alloit s'attirer encore par sa générosité, le reconnut sur-le-champ pour roi d'Angleterre, et promit de le tenir pour tel tant qu'il demeureroit attaché à la vraie foi; en quoi Louis le Grand parut vraiment digne de ce titre.

Le nonce de France n'eut pas plus tôt mandé cette nouvelle à

Rome, que le saint pape Clément XI, ravi d'admiration, rassembla les plus religieux des cardinaux en consistoire, et leur tint ce discours : « Nous avons perdu dans la personne du roi Jacques II, un prince véritablement fils de l'Eglise, un vrai défenseur de la foi ; mais ce qui fait notre juste consolation, c'est que le roi très-chrétien a reconnu et fait proclamer roi d'Angleterre, le prince de Galles son fils. Ah ! qu'une action si héroïque, dans les conjonctures présentes, est digne de passer à la mémoire de tous les siècles ! » Il adressa incontinent à ce monarque un bref qui enchérissoit encore sur ces expressions. C'étoit sur de si beaux fondements que portoient l'intérêt et l'affection que ce vertueux pontife marqua toujours pour Louis XIV.

Leur accord parfait pour la conservation de la foi, parut encore avec éclat dans un incident assez minutieux en lui-même, mais dont ceux qui l'avoient ménagé attendoient les plus grands effets. C'étoit une consultation de conscience, qui ne sembloit concerner qu'un simple particulier, et qui tendoit à ruiner toutes les décisions de l'Eglise contre les erreurs du temps. Du Pin, dans son Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle [1], dit qu'on ne sait pas certainement d'où vint cette consultation, ni par quels motifs on la fit. Cependant il étoit notoire à une infinité de personnes, qui n'avoient pas, comme lui, signé le cas de conscience dont il s'agit, et qui n'avoient pas les mêmes relations avec ceux qui l'avoient dressé ; il étoit constant par deux lettres de dom Thierri de Viaixnes, que cet ouvrage avoit été ébauché par l'abbé Perrier, chanoine de Clermont en Auvergne, et neveu du célèbre Pascal ; que les sieurs Anquetille et Rouland lui avoient donné sa forme, et qu'il avoit été imprimé à Liége [2]. Voilà les premiers auteurs de la pièce ; mais ils n'y mirent pas la dernière main. Comme ils y avoient inséré la nécessité de la grâce suffisante des thomistes, le sieur Petitpied à qui cela déplut, comme au grand nombre des frères, retrancha cet article du cas proposé, qui par-là devint, selon ses expressions, beaucoup plus net et plus spirituel.

[1] Tome IV, p. 405. — [2] Causa Quesnel. p. 403.

Voici de quoi il s'agissoit. On mettoit sur la scène un confesseur de province, en suspens quant à la manière de se conduire à l'égard d'un ecclésiastique qu'il avoit cru long-temps un grand homme de bien, mais qu'on lui avoit enfin rendu fort suspect en matière de croyance. Il disoit l'avoir interrogé sur différents articles, et en avoir tiré ces réponses : « Je condamne les cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les a condamnées ; mais sur le fait, je crois qu'il me suffit d'avoir une soumission de silence et de respect ; et tandis qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu quelqu'une de ces propositions, on ne doit pas tenir ma foi pour suspecte : Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et en toutes choses, comme notre fin dernière, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées, au moins virtuellement, et qui ne se font pas par quelque mouvement d'amour, sont autant de péchés : Je tiens que celui qui assiste à la messe avec la volonté et l'affection pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché : Je ne crois pas que la dévotion envers les saints, et principalement envers la sainte Vierge, consiste dans toutes les vaines formules et les pratiques peu sérieuses qu'on voit dans certains auteurs. » Le pénitent déclaroit encore qu'il lisoit les Lettres de Saint-Cyran, les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Morale de Grenoble et le Rituel d'Alet, croyant tous ces livres fort bons et dûment approuvés ; qu'il portoit le même jugement du nouveau Testament de Mons, et pensoit qu'on le pouvoit lire, au moins dans les diocèses où les prélats ne l'avoient pas condamné.

A cette consultation, quarante docteurs répondirent que les sentiments de l'ecclésiastique au sujet duquel on consultoit, n'étoient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise ; en un mot, qu'ils n'étoient pas tels, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renonçât. Cette décision fut tenue secrète une année entière, afin de lui gagner à loisir des patrons et des zélateurs ; après quoi on la produisit au grand jour, imprimée à Paris, et l'on en fit coup sur coup une multitude d'éditions. Le scandale fut aussi éclatant que l'attentat. Ce ne fut qu'une voix parmi tous les catholiques véritables,

que le Cas de Conscience n'obligeant qu'au silence respectueux, ruinoit de fond en comble l'autorité des constitutions apostoliques, et tout ce qui s'étoit fait contre les dernières hérésies. Le janséniste Vaucel le voyoit si bien lui-même, qu'en exhortant ses confrères à soutenir fortement la réponse des quarante docteurs, il écrivoit que cette décision subsistant, le jansénisme s'en alloit en fumée, et ne pouvoit plus passer que pour un fantôme [1]. Mais en vain le père Quesnel écrivit à plusieurs prélats, afin de les engager à protéger les quarante consulteurs, sur qui devoit d'abord fondre l'orage qu'il entendoit gronder de toutes parts ; MM. de Chartres et de Meaux furent les premiers qui foudroyèrent le Cas de Conscience. Celui-ci agit beaucoup ensuite, pour engager les quarante docteurs à prévenir leur condamnation personnelle par une humble rétractation. En quoi, dit un historiographe du parti [2], il fit paroître, en bon disciple de M. Cornet, un zèle merveilleux pour ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la signature du formulaire. Dans le langage des nouveaux augustiniens, c'est là faire de Bossuet un moliniste, ou, ce qui est la même chose pour eux, un pélagien : quelques années après ils en firent un janséniste. Que doit-on croire vrai dans les bouches où la négative et l'affirmative, soutenues l'une et l'autre avec le même front, sont aussi variables que l'intérêt ?

M. de Noailles, dont l'autorité devoit être ici d'un tout autre poids que celle de M. Bossuet, vint à son appui, quoiqu'on osât dire dans le parti, que ce prélat avoit vu la consultation avant qu'on la rendît publique, et qu'il avoit promis à quelques docteurs de la signer, pourvu qu'ils ne le compromissent point : imputation dénuée de vraisemblance, nonobstant l'application maligne de l'historiographe déjà cité, à la rendre probable par les autres inconséquences qu'il attribue à cet archevêque. On sait que ces écrivains mettoient tout en usage pour le décrier dès qu'il leur étoit contraire. C'est par des faits éclatants, et non pas sur de simples présomptions, qu'on doit juger les hommes en place. Or, toutes les démar-

[1] Procès de Quesnel, pag. 405. — [2] Hist. du Cas de Consc., pag. 88.

ches de l'archevêque font croire que la décision n'étoit nullement de son goût.

Il fit des reproches amers à une partie des docteurs qui l'avoient souscrite, et plusieurs déclarèrent qu'ils avoient signé sans en prévoir les conséquences ; ce que leur mérite doctoral fait croire aisément. Il y en avoit néanmoins dont le titre de docteur ne faisoit pas tout le mérite. Le père Alexandre, par exemple, avoit des lumières, et de plus particulières en ce point que ce qu'annoncent les gros volumes qui lui ont acquis la réputation d'un compilateur laborieux. Il enseigne que l'Eglise ne sauroit se tromper en prononçant sur le texte des livres dogmatiques : parce que si elle pouvoit errer en cela, dit-il en preuve [1], elle seroit incapable de conduire les fidèles en bien des rencontres ; comme le berger qui ne sauroit pas distinguer les bons pâturages des mauvais, ne seroit pas propre à faire paître le troupeau, et le médecin qui ne discerneroit pas entre le poison et l'antidote, seroit moins utile que pernicieux aux malades. Ce docteur fut toutefois l'un des quarante qui signèrent la consultation, par laquelle il étoit clairement et formellement établi qu'on n'est pas obligé de s'en tenir au jugement de l'Eglise touchant le sens des textes. Nous aimons à croire que la honte de se trouver en contradiction avec lui-même, plutôt que la peur qu'on lui fit de perdre la pension qu'il tenoit du clergé, l'engagea le premier à chanter la palinodie, et à composer avec M. de Noailles. Il écrivit à ce prélat une lettre entortillée, où il se mettoit l'esprit à la torture pour expliquer en quel sens il avoit souscrit, c'est-à-dire, pour se rétracter, sans avoir l'air de le faire [2].

Ce champion soumis, on eut bon marché du reste, à la réserve du sieur Petitpied, que ni l'exclusion de la Sorbonne, ni la peine d'exil, ne purent jamais ébranler. Tous les autres, au moins avec le temps, prirent le parti de la soumission ; et tous, avant d'en venir là, confessèrent ingénument qu'ils se seroient contentés de répondre verbalement à la consultation, et que jamais ils n'y auroient apposé leur signature, s'ils avoient prévu qu'elle dût devenir publique. Quels principes

[1] Hist. eccl. sæc. VI, dissert. 5. — [2] Lettre du 8 janv. 1703.

ne décèle pas un pareil aveu ! L'hérésie des pélagiens, disoit autrefois saint Jérôme, est la seule qui ne rougisse pas de professer en public ce qu'elle ne craint pas d'enseigner en secret : qui croiroit, si l'on n'en voyoit la preuve, que la secte la plus déclarée contre celle de Pélage, l'eût prise pour modèle ?

Les consulteurs ayant chanté la palinodie, M. de Noailles publia une ordonnance [1] qui condamnoit leur décision comme contraire aux constitutions pontificales ; comme tendant à remettre en question des choses décidées, et à perpétuer les troubles ; comme favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales, et des parjures même. Il ajoutoit que ce n'est pas seulement dans ces derniers siècles que l'Eglise a obligé de souscrire à la condamnation, tant des auteurs et de leurs écrits, que de leurs erreurs, comme il paroît par le concile de Calcédoine. Il y eut dans les diocèses divers beaucoup d'autres ordonnances semblables, à quelque exception près néanmoins. Ce que celle-ci eut de particulier, c'est qu'avec le cas de conscience, elle condamnoit tous les écrits publiés contre les quarante, comme injurieux, scandaleux, calomnieux, et détruisant entièrement la charité ( 1703 ).

Il s'en fallut bien cependant que le père Quesnel se contentât de ces égards ; il ne put voir, sans verser des larmes, la machine dont il avoit espéré le salut du parti, renversée tout à coup par un soulèvement général des orthodoxes, et entraîner dans sa chute ceux qui l'avoient dressée avec tant d'artifice : mais bientôt les pleurs se convertirent en un torrent de fiel qui ne ménagea ni amis, ni patrons. Il écrivit au cardinal de Noailles, que son éminence auroit dû prendre les conseils de personnes plus éclairées ; que par sa main, la paix de l'Eglise venoit de recevoir une plaie mortelle ; qu'elle ne pouvoit plus subsister, puisque l'ordonnance en arrachoit le fondement, et qu'une expérience de cinquante ans n'avoit que trop fait voir l'impossibilité de parvenir à une paix véritable, à moins d'affranchir les consciences du joug insupportable de la croyance intérieure du fait. Quant à la rétractation des docteurs, il déclare et assure en termes exprès, que c'est une soumission

[1] Ordonn. du 22 févr. 1703.

forcée, un mensonge public et scandaleux, un faux témoignage arraché, par une crainte humaine, à des docteurs, à des prêtres, contre leurs lumières et leur conscience; un déguisement criminel, une honteuse prévarication, une lâcheté indigne de ceux qui ont promis, à la face des autels, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang. Peut-on rien dire et penser de plus injurieux ? Voilà néanmoins les idées que ces moralistes sévères avoient les uns des autres en matière de franchise et de probité.

Cette lettre fut suivie d'une pièce, où le même auteur prétendoit convaincre les quarante, et tout le monde avec eux, qu'ils avoient eu le plus grand tort de se rétracter. Elle fut par la suite condamnée par le saint Siége, comme une des productions de ce dogmatiseur les plus remplies de ses principes schismatiques. Il l'avoit intitulée, *Lettre d'un évêque à un évêque*, ou consultation sur le faux cas de conscience; et joignant au schisme l'insolence et une indécence outrée, il y faisoit dire par le prélat qu'il mettoit en action : Ne nous flattons point, mon cher seigneur; en matière de raisonnement, la mitre et la crosse n'y font rien : une raison crossée et mitrée est toujours une raison humaine sujette à se tromper, et d'autant plus, que la mitre et la crosse nous engagent en tant d'occupations différentes, que souvent nous n'avons pas le temps d'étudier. C'est ainsi qu'à la faveur de la malignité naturelle à l'homme, toujours ennemi de la supériorité, il fixoit les regards du public sur les défauts des supérieurs, et les détournoit du vrai principe en matière de croyance; car il n'est pas question pour la foi de savoir si un évêque, si dix ou vingt évêques peuvent se tromper, mais si tout le corps des pasteurs, à qui appartient le privilége de l'infaillibilité, peut dans ses décisions dogmatiques enseigner l'erreur : c'est ce qu'on ne peut établir, sans renverser par les fondements la religion de Jésus-Christ [1].

[1] Quesnel soutenoit, dans cette lettre, comme il l'a fait dans cent autres libelles, « que *c'est dégrader la raison humaine*, que de vouloir imposer à un homme éclairé le joug d'une créance aveugle à l'égard d'un homme, dont la raison est aussi capable et peut-être plus de se tromper que la sienne. » N'étoit-ce pas là préluder aux attaques des philosophes contre la religion ? Le raisonnement diffère-t-il beaucoup de celui du déiste qui refuse de croire tout ce que sa raison ne peut comprendre ? ou plutôt ne partent-ils pas l'un et l'autre du même principe d'orgueil

Ainsi en jugèrent, avec le souverain pontife, grand nombre d'évèques, qui, aussi-bien que Rome, proscrivirent le cas de conscience. Ils servirent de règle aux universités de Louvain, de Douay et de Paris, qui le censurèrent à leur tour, sans craindre les injures de ceux qui ne trouvoient que de l'ignorance et de l'imbécillité aux ennemis de la nouvelle doctrine. A Paris, la faculté ne se contenta point de déclarer la décision des quarante docteurs, téméraire, scandaleuse, injurieuse aux souverains pontifes et aux évêques du royaume, tendant à renouveler des erreurs proscrites, et favorisant le parjure; mais elle arrêta que si quelqu'un de ses membres étoit convaincu d'avoir dit, écrit ou publié quelque chose contre cette censure, il seroit exclu de la faculté, et qu'à l'égard des deux souscripteurs du cas de conscience, qui ne s'étoient pas encore rétractés, s'ils ne le faisoient dans un mois, ils demeureroient exclus par le seul fait, et privés de tous les droits du doctorat.

Peu content de son côté d'avoir flétri la schismatique décision (1704), le pape, par deux brefs adressés au roi et à l'archevêque de Paris, demanda qu'on en punît si sévèrement les auteurs, que leurs consorts craignissent à jamais de s'engager en de pareilles manœuvres. Rien de plus fort que les expressions dont le pontife usoit, particulièrement dans le bref qui étoit pour le roi. « Ce sont, disoit-il, des gens qui semblent nés pour troubler sans cesse la paix de l'Eglise et de l'état, des esprits turbulents qui ne mettent point de fin à la manie de brouiller, des gens dont l'audace tend à rendre vains tant de soins et de travaux qu'on a pris pour exterminer une hérésie maligne et contagieuse au degré suprême, des esprits inquiets qu'il faut réduire au silence, des insolents qu'il faut réprimer, des rebelles qu'il faut soumettre, dompter et terrasser. » Quels reproches de la part du chef de l'Eglise, et d'un chef aussi vertueux et aussi éclairé que Clément XI! Mais l'entremetteur Vaucel va d'un mot changer l'essence des choses, la

et d'indépendance? Aussi, la filiation n'est plus contestée aujourd'hui : Luther avoit posé le principe, il en avoit appelé, à son esprit particulier, au sens privé, à la raison individuelle; et son principe a produit successivement tous les sectaires modernes, jusqu'aux sceptiques, les moins inconséquents de tous.

lumière en ténèbres, et la fermeté de la sagesse en ignorance entêtée.

Il écrivit de Rome, qu'Olibrio, c'est le nom que les partisans du silence respectueux donnoient au vicaire de Jésus-Christ, qu'Olibrio, content de ses brefs, croyoit que Sa Sainteté avoit en cela fait une belle et bonne chose : preuve assez claire, ajoutoit-il, de sa prévention, de son entêtement et de son ignorance [1]. D'autres sectaires écrivirent, l'un, que le bref au roi marquoit une âme de tigre, et l'autre que Dieu répandoit de plus en plus les ténèbres sur les princes de l'Eglise.

On persuada cependant à Sa Majesté, qu'attendu le danger que les anciennes disputes ne reprissent leur premier feu, il les falloit étouffer par une défense expresse de rien publier sur les matières du temps. L'édit fut en effet rendu le 5 de mars 1703; mais comme par les termes il sembloit imposer également silence aux agresseurs et aux défenseurs de la foi, Clément XI, dès le mois suivant, pria le monarque de donner une déclaration, par laquelle il fît connoître qu'il n'avoit pas prétendu fermer la bouche à ceux-ci. Il le remercioit, par le même bref, d'avoir exilé le docteur Elie Du Pin, homme de très-mauvaise doctrine, disoit le saint Père, et qui a fait plusieurs injures au saint Siége apostolique. Louis XIV eut tant d'égard à la remontrance du chef de l'Eglise, que, sans se borner à rendre toute liberté aux défenseurs de la foi, il ôta sa confiance à celui des ministres qui l'avoit engagé à donner l'édit contraire. Il fit plus, et voici comment la manœuvre dont le parti attendoit son triomphe, n'aboutit qu'à lui ôter sa dernière ressource. Le roi très-chrétien, et plusieurs évêques de son royaume, de concert avec le roi d'Espagne, voyant que les sectaires chicanoient toujours sur le bref et les bulles rendues jusque-là contre eux, prièrent le souverain pontife de prononcer enfin de la manière la plus formelle et la plus authentique, sur l'insuffisance du silence respectueux. C'est donc aux chicanes interminables, et à l'indomptable opiniâtreté des jansénistes mêmes, qu'il faut imputer la bulle qu'elles représentent aujourd'hui, comme une source inépuisable de troubles et de scandales. Mais l'Eglise doit-

[1] Lettre de du Vaucel à Brigode, du 19 avril 1703.

elle être moins ferme, que l'hérésie n'est opiniâtre, et l'opiniâtreté de l'hérésie est-elle un titre d'accusation contre la fermeté de l'Eglise ? Dépositaire de la vérité que Jésus-Christ lui a transmise, et qui fait son plus précieux trésor depuis dix-huit siècles, est-ce à elle, ou à la secte qui la trouble dans sa divine possession, que l'on doit attribuer les scandales, aussi-bien que les troubles ?

La pièce du cas de conscience n'en étoit pas au dénoûment, que la Hollande, théâtre plus convenable que la France pour ce genre de scène, en fournit une seconde à peu près de même force. M. Codde, prêtre de l'Oratoire, avoit été nommé, dès l'année 1686, vicaire du saint Siége pour le gouvernement spirituel des Hollandais, qui, jusqu'au jansénisme, avoient en grand nombre conservé dans son intégrité la religion de leurs pères. Sitôt qu'il fut question de le sacrer sous le titre d'archevêque de Sébaste, il fit connoître, par sa résistance à signer le formulaire, ce qu'on devoit attendre de son gouvernement (1702). Les présomptions furent confirmées en plein par les œuvres. Les églises catholiques prirent en peu de temps tout l'air hollandais, et ne ressemblèrent pas mal à des prêches. Les prêtres y administroient les sacrements en langue vulgaire, et l'on jargonoit de même toutes les prières du rituel romain ; ce qui ne put se faire sans exciter les murmures de vrais catholiques, encore plus nombreux, et sans mettre beaucoup de troubles dans la mission.

Le père Quesnel, qui ne voit point de maux dont les jésuites ne soient les auteurs, attribue ces divisions au père Domin, qui avoit suivi en Hollande le comte de Crécy, plénipotentiaire de France au congrès de Ryswick[1]. Il est certain, par les monuments même du parti, que long-temps avant le voyage du jésuite, on avoit porté des plaintes au pape sur les pratiques étranges des église de Hollande. On voit par une lettre du sieur du Vaucel, datée du 1.er décembre 1691, et adressée au père Quesnel lui-même, qu'un religieux dominicain y avoit été envoyé secrètement par l'internonce des Pays-Bas, en conséquence d'un ordre de Rome, et que son rapport étoit fort

[1] Lettre à M. de Beauvais.

désavantageux au clergé hollandais [1]. D'un autre côté, l'archevêque d'Ancyre, vicaire apostolique des grandes Indes, s'étant rendu en Hollande pour les affaires de sa mission, avoit rapporté que le mal y étoit à tel point, qu'il le jugeoit presque irrémédiable : sur quoi Innocent XII avoit établi une congrégation de dix cardinaux, pour procéder, avec le plus grand soin, à l'examen de cette affaire ; et dès lors il fallut que le vicaire hollandais songeât sérieusement à se défendre.

Il le fit avec assurance, et il fut secondé, tant en France qu'aux Pays-Bas, tandis qu'à Rome l'agent Valloni faisoit jouer tous ses ressorts pour déconcerter les congrégations. Toutefois dès la première, qui se tint le 25 de septembre 1699, il fut ordonné au vicaire apostolique de Hollande de venir se justifier à Rome. Effrayé de ce début, il chercha d'abord à différer son voyage, ou plutôt à ne le faire jamais. Il écrivit des lettres tournées de son mieux, et à l'internonce de Bruxelles, et à la congrégation des cardinaux. Toute son habileté fut inutile : on lui manda, pour toute réponse, que s'il ne partoit incessamment, on nommeroit un autre vicaire. Ses amis jugèrent alors que l'obéissance étoit de saison, et lui persuadèrent de sacrifier ses répugnances personnelles à l'intérêt de la cause commune. Il se mit donc en route au mois de septembre de l'année 1700, accompagné du père Delbèque, augustin et janséniste ardent. Une visite que lui rendit à Padoue le père Serry du même ordre, et l'estime qu'il témoigna pour M. de Fresne et toute la sainte famille, c'étoient les noms que portoient au-delà des monts le parti et son chef, lui firent espérer qu'il trouveroit de la protection jusqu'à son terme, dont il n'approchoit pas sans crainte. Comme tous les brouillons qui croient toujours gagner à changer de supérieur, il espéra bien de Clément XI, qui venoit de succéder à Innocent XII.

En effet, le nouveau pape reçut l'archevêque de Sébaste avec de grands témoignages de bienveillance, si l'on en croit le gazetier intéressé de Hollande, qui eut grand soin d'en informer le public. Peu de temps après, M. de Sébaste eut une seconde audience, et le gazetier, bien salarié, en fit encore

[1] Procès du P. Quesnel, pag. 105.

un article important de ses nouvelles : mais enfin le 18 de mars 1701, il eut une tout autre audience des cardinaux Marescotti, Ferrari et Tanara, commis pour l'interroger. Le public n'apprit rien de celle-ci par le gazetier; mais l'agent Vaucel informa les grands frères qu'elle avoit très fort mortifiés, qu'elle avoit abattu le vicaire apostolique[1]. Cependant on lui remit vingt-six chefs d'accusation, sur lesquels on lui ordonna de fournir ses défenses, ce qu'il fit au bout de six mois. La dernière congrégation se tint le 7 mai 1702, en présence du pape. Toutes les voix, sans exception, furent pour suspendre M. de Sébaste des fonctions de vicaire apostolique, et la sentence donnée dès lors lui fut signifiée quelque temps après. L'abbé du Vaucel, par une lettre du 12 août suivant, manda que le vicaire auroit pu se tirer d'embarras, s'il n'avoit pas marqué tant de répugnance à signer le formulaire d'Alexandre VII. Il ajoutoit que plusieurs étoient d'avis qu'il auroit pu et dû même le faire. Il y en avoit toutefois qui n'étoient pas de cette opinion, soit par horreur du parjure, soit par respect pour les quatre évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais, d'Angers, et pour *les orphelins de Laviemur*, autrement Port-Royal.

Les principaux du clergé batave ne surent pas plus tôt ce qui s'étoit fait à Rome, qu'ils dressèrent leurs batteries pour le faire révoquer. Ils eurent recours au grand pensionnaire Heinsius, et aux bourgmestres d'Amsterdam, dont trois étoient neveux de Codde ou M. de Sébaste. A ces puissantes sollicitations, les états généraux défendirent à M. Cook, nommé vicaire par *interim*, d'en faire aucune fonction, que le vicaire en titre n'eût été rétabli dans les siennes. C'est ainsi qu'à la faveur des puissances, non-seulement séculières, mais hérétiques, les étranges disciples de saint Augustin bravoient le saint Siége, et se flattoient de lui forcer la main. « L'usage que j'ai de la cour de Rome et du génie monacal, écrivit à ce sujet le moine apostat Driot, l'un des oracles du parti[2]; l'usage que j'ai de la cour de Rome, me fait juger qu'on n'en aura raison

[1] Lettre de du Vaucel, du 19 mars de 1701. — [2] Lettre du 12 novembre 1702, au P. Quesnel.

que par la hauteur et le fracas. » Mais avec toute la science de la cour et du monachisme, ses combinaisons se trouvèrent en défaut : l'insolence et le fracas ne purent être plus grands ; et Rome s'étonna si peu, que sa froide gravité surtout, et sa marche égale, intriguèrent bientôt ceux qui avoient cru lui imposer.

Le provicaire Van-Hussen, qui tenoit en Hollande la place et le parti de M. Codde, fut interdit à son tour. Cette sentence le mit au moins en de grands soucis. Il consulta le père Quesnel, qui, plus aguerri, répondit le 8 janvier 1703, qu'il falloit aller son chemin, sans s'inquiéter de ce qui s'étoit fait à Rome. La raison tranchante qu'il en donnoit, c'est que l'archevêque de Sébaste se trouvoit suffisamment justifié par ses défenses ; qu'il avoit été condamné contre les règles par un tribunal incompétent, et qu'il appartenoit aux états généraux de connoître de son affaire. Comme cette décision n'étoit pas tout-à-fait conforme aux idées communes, on s'appliqua, sur les principes de l'apostat Driot, à soutenir le peuple, par des écrits vigoureux, contre la terreur des foudres du Vatican[1]. On avoit pour cela d'excellents modèles dans le pays. Les prédicants, en Hollande aussi-bien qu'en France, n'avoient point trouvé de moyen plus efficace pour détacher à jamais les peuples du centre d'unité, que de leur rebattre sans cesse que le pape étoit l'antechrist. A leur exemple, l'augustinien Van-Hamme, par une lettre aussi vigoureuse qu'on pût la souhaiter, insinua d'abord que la cour de Rome s'occupoit beaucoup plus de sa domination que de la religion ; puis il certifia que l'antechrist seroit un Romain. Il est vrai qu'il ne dit pas formellement que ce seroit un pape ; mais il n'y avoit que le mot d'omis et tout concouroit à le suppléer.

Cependant le parti se flattoit toujours que le pape ne tiendroit pas contre tant de vigueur, et qu'il seroit forcé de renvoyer M. de Sébaste avec ses premiers pouvoirs, ou du moins de les lui rendre bientôt après son retour. C'est ce qu'on voit par une lettre de l'apostat nommé plus haut[2], qui se persuade même que le saint Père n'étoit plus arrêté que par la honte

[1] Lettre du 8 mars 1703. — [2] Lett. de Driot, du 19 avril 1703.

de revenir sur ses pas; sur quoi il fait cette exclamation bien digne d'un tel orateur : bon Dieu! qu'un aveu de foiblesse coûte à un pape, qui en est autant pétri qu'aucun autre humain! Le voyant se fourvoya néanmoins : le pontife, informé des procédés scandaleux du clergé hollandais, écrivit aux catholiques des Provinces-Unies et des pays voisins, pour les tenir en garde contre les guides qui les égaroient. « Ce sont des brouillons, leur disoit-il, ce sont des aveugles; et fasse le ciel que leur malignité ne soit pas le principe de leur aveuglement! Ce sont des pasteurs intrus, dont le dessein n'est pas de garder le troupeau, mais de le diviser et de l'égorger. Ils affectent la réforme et le rigorisme : ils sont bien aises de passer pour les docteurs de la morale sévère : mais tout homme sage pénétrera sans peine leurs vrais sentiments et leur malheureux desseins. » Le pontife ajouta qu'il renvoyoit l'archevêque de Sébaste en Hollande, mais sans espérance de le rétablir jamais dans l'exercice du vicariat apostolique. Le bref mit les partisans de l'archevêque dans une véritable fureur; et l'on peut imaginer, sans que nous en souillions le papier, quelle fut l'énergie de leur style outrageux. Ils déférèrent le bref aux états-généraux, comme un libelle séditieux, comme une pièce infâme, et ils en sollicitèrent vivement la suppression.

Dans ces entrefaites, le vicaire interdit arriva de Rome; et il eut à peine le pied en Hollande, qu'on y eut nouvelle que sa suspense avoit été convertie en déposition absolue par un décret du 3 d'avril 1704, qu'on n'avoit rendu public à Rome qu'un mois après son départ. Ce fut un nouveau déluge de fiel et d'injure, de libelles audacieux et manifestement schismatiques, où l'on décidoit effrontément que le vicaire, nonobstant sa déposition prononcée par Clément XI, jouissoit de la pleine autorité attachée au vicariat qu'il tenoit d'Innocent XII; et pour apprendre à tout le monde chrétien, qu'en dépit du siége apostolique, on le tenoit pour vicaire du siége apostolique, on fit frapper une médaille, avec cette légende : *Non sumit aut ponit honores, arbitrio popularis auræ* : il ne prend ni ne quitte les honneurs, au gré du caprice de la populace. On ne se contenta point, pour honorer M. Codde, des monuments réservés aux grands hommes; on lui décerna les

honneurs des saints, et on le canonisa tout vivant. C'est ce que marque une estampe où l'on voit saint Pierre l'introduire dans le ciel. L'image étoit ornée de quelques vers belgiques ou gothiques, et des plus énergiques, assurément, si la grossièreté peut s'appeler énergie. L'ignorante Rome, disoit le Virgile batave, croit que les jansénistes suivent la voie large, parce qu'ils mettent avec joie la sainte écriture entre les mains des laïques : mais les jansénistes sont sincères, et le pape est un hypocrite superbe. L'archevêque de Sébaste vécut encore six ans depuis ces scandales, et mourut sans les avoir réparés. On ignore comment saint Pierre l'accueillit à la porte du ciel ; mais on sait que Clément son successeur défendit de prier pour lui, comme étant mort dans un attachement opiniâtre et notoire pour le schisme.

Le père Quesnel avoit eu la plus grande influence dans la séduction des Hollandais catholiques, ainsi que dans l'obstination des jansénistes du reste des Pays-Bas, où il erroit depuis long-temps. Il s'étoit retiré d'abord à Bruxelles, où il demeura caché quelques années avec le docteur Arnaud. Tous deux ensuite, sur un décret d'expulsion donné par le gouvernement, se réfugièrent en Hollande, où ils ne furent pas long-temps, M. Sébaste ayant craint que s'ils venoient à être découverts, cela ne fît tort à la mission. On jugeoit d'ailleurs que leur présence n'y étoit pas nécessaire pour l'avantage de la cabale anti-romaine, qu'ils serviroient peut-être encore mieux s'ils n'en étoient pas si proches. Les circonstances les obligèrent à chercher un premier asile dans un château du pays de Liége, d'où ils retournèrent secrètement à Bruxelles. La solitude où ils y vécurent, occupés presque uniquement de leurs compositions clandestines, les fit jouir d'une assez grande tranquillité jusqu'à la mort du docteur (1694), que l'oratorien remplaça sur-le-champ en qualité de patriarche du jansénisme. Ainsi le parti ne s'aperçut presque point que son grand Arnaud fût mort.

Son successeur ne fut pas plus tôt investi de sa charge, qu'il remplit toutes les espérances qui la lui faisoient destiner depuis long-temps. Il entretint et forma des correspondances, non-seulement avec les catholiques équivoques des Provinces-

Unies et de tous les Pays-Bas, mais avec ceux des états divers de l'Europe, dans les cours et les capitales, dans les villes et les bourgades, dans les châteaux, les universités, les chapitres et les monastères, sans négliger ceux des filles. Il s'assura les anciens amis, il en acquit de nouveaux; il s'efforça d'attacher à sa personne ceux qu'il n'espéroit pas de gagner au parti; et s'il ne pouvoit pas s'en faire des partisans déclarés, il tâchoit au moins de les rendre neutres. Ce fut à cette fin qu'il révisa officieusement l'histoire des congrégations *de Auxiliis*, par le père Serry, et qu'il prêta sa plume à quelques zélateurs des missions étrangères, pour décrier les églises de Chine gouvernées par les confrères de ses antagonistes d'Europe. Des intérêts réciproques tinrent long-temps ce manége couvert d'ombres impénétrables; et si le père Quesnel n'eût pas été enfin arrêté avec ses papiers, on eût à jamais ignoré à combien de sortes de personnes s'étendoient ses bons offices.

Mais les libelles qui de jour en jour se répandoient avec plus d'abondance dans les Pays-Bas, engagèrent le métropolitain de ces provinces à prendre les mesures les mieux concertées pour arrêter ce désordre. Après avoir déféré sans effet à Rome le père Quesnel et le père Gerberon son plus digne émule, il eut recours à la puissance politique contre des schismatiques déterminés qui faisoient gloire de braver toute la hiérarchie, et que la force extérieure pouvoit seule réduire. Sa Majesté catholique expédia ses ordres au marquis de Bedmar, qui commandoit dans les Pays-Bas, à l'effet d'appréhender au corps ces perturbateurs. Ils reçurent des avis réitérés du danger qu'ils couroient; mais ils ne prirent conseil que de leur enthousiasme; et continuant à se croire en sûreté à Bruxelles, ils ne tardèrent point à être pris. Les officiers du roi, accompagnés de ceux de l'archevêque, prirent d'abord le père Gerberon dans son domicile ordinaire.

Ils allèrent incontinent au lieu nommé le refuge de Forêt, où le père Quesnel avoit un appartement presque ignoré : mais les gens de l'archevêque avoient le fil du labyrinthe; ils vont droit au gîte, ils frappent à la porte, et Brigode ouvre. C'étoit un frère servant, plus têtu que rusé. On lui demanda où étoit le maître. Il sentit alors sa bévue, et fit tant de bruit en répondant, que le maître entendit l'éveil, et eut le moment de s'é-

vader : mais bientôt il éprouva de cruelles inquiétudes; il fit réflexion qu'il abandonnoit quantité de papiers qu'il lui importoit sur toutes choses de sauver. Il se rapprocha pour voir s'il n'y auroit pas moyen de le faire, vit qu'on emmenoit Brigode en prison, crut tous les gardes retirés, et rentra chez lui. Malheureusement quelques gens de l'archevêque étoient demeurés. Il alla se cacher derrière un tonneau que couvroit un paravent. On l'entendit sans doute, et on l'eut bientôt trouvé. Comme on avoit peine à le reconnoître sous l'habit séculier qu'il portoit, on lui demanda s'il n'étoit point le père Quesnel. Il répondit avec simplicité qu'il s'appeloit de Rebek. De Fresne, de Rebek, le père prieur, c'étoient là pour lui autant de noms de guerre et de pieux expédients pour éviter les restrictions mentales et l'abominable équivoque. On ne laissa pas de saisir de Rebek, et on le conduisit à l'archevêché, où on le logea dans une chambre que l'on croyoit fort sûre ( 1703 ).

Mais dès qu'il se vit seul, il détacha un petit plomb des vitres, et il crayonna le billet suivant : « Ne soyez point en peine pour moi, je suis logé en bel air sur la cour des écuries. Une fenêtre regarde sur le jardin d'une auberge qui est entre l'archevêché et les dominicains. Voilà tout ce que je puis vous dire, n'ayant ni plume, ni papier. Tout à vous. » L'adresse étoit à M. Ernest, chanoine de Sainte-Gudule. Ce billet ne fut pas rendu, puisqu'on le trouva dans un coin des draps du prisonnier : mais l'industrie du reclus ne laisse pas douter qu'il en ait fait tenir quelque autre de même fabrique, quoiqu'il ait protesté, en plusieurs rencontres, qu'il avoit été délivré par une espèce de miracle, sans avoir eu la moindre part au complot formé pour cela. Un gentilhomme français réduit à la misère, et plein d'espoir en la boîte qui vaut la pierre philosophale, fut l'ange qui délivra ce nouveau Céphas. La nuit du 11 au 12 septembre, il commença, lui deuxième, à percer un mur de l'archevêché; et tous deux poussèrent le travail avec tant d'activité, que la nuit suivante, à une heure, l'oiseau n'étoit plus en cage. Mais la joie ne fut qu'imparfaite; ses papiers qu'on ne lui avoit pas laissés en garde, ses lettres, ses libelles, ses minutes de toute espèce, demeurèrent en otage.

Le premier fruit de sa liberté fut un nouveau libelle intitulé,

*Motif de droit*, qui fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau, avec deux lettres que n'eût certainement pas écrites Pierre tiré des mains d'Hérode. Quand on eut examiné son porte-feuille, M. de Malines le fit sommer de venir répondre en personne aux accusations intentées contre lui. La chambre qu'il avoit occupée en si bel air, sur la cour des écuries, étoit peu de son goût, et la seule idée qu'il en conservoit enflammoit sa bile : il ne répondit aux citations réitérées que par des torrents d'injures. On ne laissa pas d'instruire son procès sur les preuves que fournissoient par milliers ses propres écrits. Il fut jugé par contumace; et par sentence du 10 novembre 1703, on le déclara excommunié, avec ordre de se retirer dans un monastère pour y faire pénitence jusqu'à la pleine satisfaction du saint Siége, de qui seul il pourroit obtenir l'absolution, défense encore de rentrer dans le diocèse de Malines, et d'y rien faire imprimer, sous peine de prison perpétuelle.

Son ressentiment fut tel qu'on pouvoit l'attendre de la violence de son caractère. Il se déchaîna surtout contre la procédure, qu'on ne manqua point de rendre publique, et qu'il appela horrible, énorme, monstrueuse, entassant tous les grands mots et les injures vagues à quoi l'on a recours au défaut de la raison et des récriminations fondées[1]. Dans toutes ces allégations néanmoins, il n'accuse nulle part d'infidélité les extraits qu'on a produits de ses papiers, et qui ont servi de fondement à sa condamnation. Ce sont des témoins qu'il ne peut récuser. Pour répondre à ce témoignage désespérant, tout ce qu'il eut de mieux à dire, c'est qu'il est permis à chacun de jeter sur le papier les idées et les sottises mêmes qui lui viennent à l'esprit. Sur quoi il se met à la torture; il se tourne et retourne en tous sens, pour donner une interprétation supportable à ces idées et à ces sottises. On lui reprochoit que jamais homme n'avoit plus foulé aux pieds l'autorité des puissances légitimes; qu'il s'étoit emporté avec la dernière insolence contre les rois et leurs ministres, contre les papes, les cardinaux, les évêques, contre toutes les personnes

[1] Idée du libelle intitulé, Procès du P. Quesnel.

contraires à ses opinions. Il répondit que ce n'étoient là que des paroles un peu libres, échappées en parlant en confiance de quelques personnes et de quelques affaires publiques. Mais ce procès fameux, tel qu'on le voit imprimé, à la confusion de quelques hommes dépourvus de pudeur au point de nier ce qu'avoua Quesnel même, est le titre irréfragable sur quoi la postérité plus généralement de jour en jour portera le jugement dont il n'est point d'appel.

Le père Gerberon et l'affidé Brigode furent plus mal servis que le père Quesnel. Brigode subit une prison de six mois, au bout desquels il étoit si réduit, qu'il présenta une supplique, où, après avoir confessé à son archevêque qu'il s'employoit depuis plusieurs années, tant à l'impression qu'à la distribution des livres du parti, il en demandoit humblement pardon, et témoignoit espérer de son pasteur, qu'à l'exemple de Dieu dont il tenoit la place, il suivroit plutôt les mouvements de la miséricorde que ceux de la justice. Il finissoit par ces mots : J'ai la confiance que celui qui a commencé en moi l'ouvrage de ma conversion, l'affermira jusqu'au jour du Seigneur, et qu'avec le secours de la grâce, je ne donnerai plus aucun sujet de plainte contre moi. Qui n'eût pas cru sincères ces beaux témoignages de repentir? M. de Malines lui rendit la liberté, à condition qu'il feroit une confession claire et nette de sa foi; qu'il donneroit cinquante florins en aumônes à quelques pauvres communautés; et qu'il se retireroit ensuite dans un monastère de chartreux, pour y vaquer aux exercices de la piété pendant quinze jours; qu'il y feroit une confession générale, et qu'il ne remettroit jamais le pied dans le diocèse de Malines. Le pénitent promit tout, et n'exécuta rien.

Comme le père Gerberon étoit incapable de dissimuler ses sentiments, il demeura prisonnier, et l'on suivit son procès avec toute la maturité que demandoit le nombre et la nature des griefs; ce qui fit traîner l'affaire jusqu'au 24 novembre de l'année suivante 1704. Religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'abord il s'étoit sauvé du monastère de Corbie, sur le point d'y être arrêté prisonnier, dès l'an 1682, pour différents libelles qu'il avoit publiés en faveur de l'hérésie à la mode. Il se réfugia d'abord en Hollande, et se fit natura-

liser à Rotterdam, sous le nom d'Augustin Kergré. Depuis ce temps-là, il erra dans les Provinces-Unies, et dans toute la Belgique, qu'il inonda d'écrits erronés sur les matières de la grâce. Le jansénisme n'a point eu de plus ardent ni de plus laborieux défenseur; et il en auroit pu occuper la chaire pontificale, si sa droiture, inflexible à certains égards, avoit convenu au chef d'un parti qui ne se soutient que par le déguisement : mais la franchise bizarre du père Gerberon, qui ne se fit pas scrupule, dans *l'Histoire générale du jansénisme*, d'altérer les faits les plus notoires, abhorroit tout palliatif à l'égard de ses opinions. Il ne publioit point d'écrits où il n'enseignât à découvert la doctrine des cinq propositions, comme on le peut voir dans presque tout ce qui est sorti de sa plume. Partout il soutient sans détour, que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés; que toute grâce médicinale est efficace par elle-même ; qu'il n'est point de grâce suffisante avec laquelle ceux qui restent dans le péché pourroient se convertir s'ils vouloient[1].

Une ingénuité si contraire à la politique du parti, lui attira souvent des reproches de la part de ceux qui ne tenoient pas moins que lui à cette doctrine, mais qui souhaitoient qu'on la proposât avec plus d'art et d'ambiguité, qu'on lui donnât au moins quelque air de thomisme. Quelques-uns vouloient même qu'on écrivît contre lui, afin de persuader au public que tous les augustiniens ne pensoient pas de la sorte. Le bénédictin n'en devint pas plus réservé. Convaincu que c'étoit retenir la vérité captive dans l'injustice, que de l'exprimer en des termes ambigus, et susceptibles de tous les sens qu'on voudroit leur donner, il continua de présenter le jansénisme à nu, publia même que les thomistes ne connoissoient pas la doctrine de saint Augustin. Il ne fut content ni d'Arnaud qu'il accusoit d'avoir molli sur la fin de ses jours, ni de Quesnel qu'il parut jalouser. Voici comment il parle de celui-ci dans une de ses lettres[2] : S'il se voit avec complaisance le chef d'une nouvelle bande, ceux qui croient aimer plus sincèrement la vérité, et à

[1] La Vérité cathol. Vict. La confiance Chrét. Adumbrata. Eccl. Rom. etc. — Lettre du 19 décembre 1700.

qui Dieu a donné quelques connoissances, seroient bien marris de s'y enrôler.

Cependant on cachoit avec soin ces différends au public, où la mésintelligence des premières têtes du parti ne pouvoit que le couvrir d'opprobre, comme il est arrivé enfin, quand la saisie de ses renseignements les plus secrets a produit au grand jour tous ces mystères d'iniquité. Quesnel poussa même la politique jusqu'à parler du père Gerberon, lorsqu'il fut condamné, comme d'un théologien exact et profond qui n'avoit rien publié que de très-catholique sur la grâce : fourbe inconséquent et gauche qui se prenoit dans ses propres paroles, puisqu'en approuvant les sentiments théologiques du père Gerberon, qui professoit sans détour le plus cru jansénisme, il démontroit tout ce qu'il a dit lui-même par la suite, pour persuader que des visionnaires peuvent seuls apercevoir dans ses *Réflexions morales* le fantôme du jansénisme.

L'archevêque de Malines, informé par un bref des intentions du pape, et assuré de la protection tant du roi très-chrétien que de sa Majesté catholique, donna ordre à ses officiers de pousser le procès. L'intrépide bénédictin ne voulut point d'autre avocat que lui-même pour plaider sa cause, demanda pour toute faveur qu'on le jugeât sans délai, et se montra prêt à subir toutes les peines qu'on voudroit lui imposer. Il subit plusieurs interrogatoires, où il ne put nier qu'il eût enseigné hautement les nouveautés proscrites, surtout depuis qu'il avoit mis bas le froc, ni d'avoir déchiré de tout son pouvoir la réputation des papes, des princes et de tous les ennemis de la nouveauté. Enfin le 24 de novembre 1704, on porta la sentence, qui ne put encore lui être prononcée que huit jours après. Il y étoit condamné à faire profession de foi, à signer le formulaire, à abjurer la doctrine des cinq propositions, pour être ensuite renvoyé à son monastère, où ses supérieurs veilleroient à sa conduite, et le tiendroient enfermé jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait pour la doctrine.

Voilà toute la rigueur de la sentence de Malines, dont les patrons du coupable, ou de ses erreurs, ont si injurieusement exagéré la violence. S'il essuya d'autres humiliations, il ne put s'en prendre qu'à l'opiniâtreté avec laquelle il refusa d'abord

de se rétracter en aucun article, et de souscrire sans restriction le formulaire. Après ce refus, Sa Majesté très-chrétienne le redemanda comme son sujet, et le fit enfermer d'abord dans la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes. La solitude, et toute la gêne qui accompagne la perte de la liberté, ne purent, durant six années, fléchir ce vieillard octogénaire. On ne doutoit presque plus qu'il ne mourût impénitent, hérétique, et nommément excommunié, lorsque par une grâce, si rare surtout parmi ces préconiseurs désespérants de la grâce, il se sentit tout changé. Le Seigneur eut une pitié particulière pour une âme foncièrement droite, dont l'égarement étoit moins l'effet de la dépravation que des préventions qu'on lui avoit données, et de la fermentation sans cesse fomentée dans son imagination brûlante. Il demanda avec empressement à signer et signa le formulaire, sans aucune restriction, le 10 d'avril 1710 rétracta la doctrine de tous ses livres, et témoigna la plus vive douleur du long attachement qu'il avoit eu pour les erreurs condamnées. On le mit aussitôt en liberté, et dix jours après, rendu à ses frères dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il ratifia de son propre mouvement tout ce qu'il avoit fait à Vincennes. Il étoit temps qu'il se reconnût. A une obstination de plus de cinquante ans, enfin désavouée, il ne survécut pas dix mois entiers, étant mort le 20 janvier 1711, non sans des remords cruels, surtout à cause du grand nombre d'âmes qu'il avoit égarées, mais en même temps avec une ferme confiance dans les miséricordes du Seigneur, et avec une vivacité de repentir qui en peut expier le délai.

Dans l'année où le père Gerberon subit à Malines l'humiliation qui lui fut si salutaire, mourut à Paris, le 12 avril 1704, le célèbre évêque de Meaux, dont le nom seul fait mieux l'éloge que tout ce que pourroit produire toute autre plume que la sienne. C'est aux ouvrages immortels de Bossuet qu'il est réservé de représenter à nos derniers neveux la force et la hauteur de son génie, qui éclate surtout dans ses Oraisons funèbres, dans les Avertissements aux protestants, dans l'Histoire des Variations, et dans le discours sur l'Histoire universelle, chef-d'œuvres qui n'eurent point de modèles, et qui désespéreront à jamais les imitateurs. Mais eût-on pu croire, avant la

décadence d'une secte réduite à voler aux catholiques les grands hommes qui ne naissent plus dans son sein, eût-on pu croire que Bossuet, si fort au-dessus du panégyrique, eût besoin d'apologie, et sur la grave matière de la foi, lui qui fut jusqu'à la fin de sa carrière le fléau de toute espèce de secte et d'erreur[1]?

Au reste, cette apologie n'est pas une œuvre difficile. Il ne s'agit que d'exposer l'histoire de la calomnie, pour en faire retomber la honte sur ses auteurs[2]. Quand les Réflexions morales de Quesnel commencèrent à donner du scandale, c'est-à-dire, aussitôt qu'elles eurent acquis quelque publicité, M. de Noailles, passé du siége de Châlons sur celui de la capitale où se faisoit le plus grand bruit, chargea quelques théologiens de revoir l'ouvrage qui occasionoit ces troubles parmi les personnes considérables par leur rang, aussi-bien que par leur capacité. On parla d'abord de le corriger. On crut mieux faire ensuite de rechercher l'approbation de M. de Meaux. Rien n'étoit plus capable de fermer la bouche à tous les critiques, que le suffrage d'un juge regardé depuis long-temps comme une des plus grandes lumières de l'Eglise, déclaré généralement contre tous les novateurs, et de plus ami particulier de l'évêque de Chartres, M. Godet, le prélat de France qui étoit le plus hautement opposé au jansénisme. Ses liaisons, très-particulières aussi avec M. de Noailles, ne laissoient pas douter qu'il ne donnât son approbation, s'il y avoit quelque moyen de concilier ce bon office avec son honneur et sa conscience.

Cependant M. de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promît au contraire de mettre six-vingts cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect : on le lui promit. Là-dessus, il essaya s'il ne pourroit pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions, et les rappeler au sens catholique. Pendant qu'il s'occupoit de ce travail, on

[1] Ceux qui n'approuvent pas en tout ce grand homme, n'ont blâmé en lui que sa conduite dans ses rapports avec Fénelon, et la part qu'il prit à la celèbre déclaration de 1682. Pour connoître entièrement Bossuet, il faut lire l'elégante et savante *Histoire* de ce prelat, composée par le cardinal de Bausset, édition de Besançon 1830. ( Continuation de l'Hist. de l'égl. gall. )

[2] Mém. chron. et dogmat. t. IV, p. 275 et suiv.

faussa la parole qu'on lui avoit donnée, et l'ouvrage reparut imprimé tel à peu près qu'auparavant, c'est-à-dire, avec une très-petite partie des corrections dont l'on étoit convenu; sur quoi il demeura persuadé que ce livre n'étant plus susceptible des interprétations qu'il s'efforçoit de lui donner, il devoit supprimer ce qu'il avoit jeté pour cela sur le papier, et l'on n'en ouït plus parler de son vivant; mais après sa mort, un quesnéliste passionné, nommé le Brun, trouva le moyen de s'en procurer une copie, et la fit passer à un chanoine de Lille, qui la fit imprimer à Bruxelles. Ainsi traduisoit-on en janséniste le prélat qui tenta de retirer d'un livre le venin du jansénisme, et l'on fit passer son projet d'apologie, ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demeuroit infecté.

Le parti eut le front de faire valoir cette pièce comme un témoignage authentique du grand évêque de Meaux en faveur des *Réflexions morales*, dans un temps où il y avoit encore peu de personnes à la ville et à la cour qui pussent ignorer quels avoient été ses sentiments à ce sujet. Il étoit difficile que les quesnélistes eux-mêmes l'eussent oublié. Le sieur Villart avoit écrit au père Quesnel, le 30 janvier 1700, qu'il venoit d'apprendre que M. de Meaux, comme bien d'autres, parloit mal des quatre frères, ou des quatre volumes des Réflexions. L'abbé Couet, vers le même temps, écrivant à Bossuet qui pressoit dans l'assemblée du clergé la censure de cette proposition, *le jansénisme est un fantôme*, s'exprimoit ainsi : « On connoît des personnes à qui vous avez dit que les cinq propositions sont dans le livre du père Quesnel. Vous n'aurez pas apparemment oublié, monseigneur, que vous avez encore déclaré depuis peu à un évêque de l'assemblée, que l'on trouvoit dans ce livre le pur jansénisme. » Ainsi parloient alors les hommes les plus dévoués au parti, parce que le fait étoit notoire : mais le cours des années affoiblit toutes les notions, et il vient un temps où l'on croit peu risquer à les démentir. Si l'on se perd d'honneur dans l'esprit des personnes instruites, au moins reste-t-il une foule d'ignorants qu'il est facile de surprendre. Ainsi doit-on raisonner dans une secte dont l'astuce et la fraude sont l'unique appui.

Plus violent de sa nature, ou par une longue habitude, le calvinisme rigoureux peut ici varier la scène. Dès l'année 1702, les huguenots des Cévènes, c'est-à-dire, du Vivarais, du Vélay et du Gévaudan, plus nombreux qu'en aucune autre de nos provinces, se mirent en tête de rétablir l'exercice public de leur religion, dans les droits presque impraticables de leurs montagnes. Ils s'assemblèrent d'abord en des lieux écartés; et comme ils n'avoient point de ministres, ils se bornoient à chanter leurs psaumes[1]; mais bientôt quelques-uns d'entre eux, paysans, ouvriers, tous absolument sans lettres, se dirent suscités du ciel, firent les prêches, et débitèrent mille extravagances qui leur acquirent plus justement que jamais le nom de fanatiques. Le mépris des lois sacrées entraîna bientôt l'infraction de l'ordre civil. Ils se plaignirent fort haut, qu'en haine de leur religion, on les surchargeoit dans la répartition des impôts, et que le surplus qu'on les obligeoit de payer n'alloit qu'à la décharge des catholiques; sur quoi plusieurs de ces mutins refusèrent d'acquitter leur capitation. Les receveurs publics ne laissèrent pas de l'exiger, et firent des saisies dans quelques villages des Hautes-Cévènes, sur ceux qui faisoient le plus de bruit. Pendant la nuit, ces receveurs furent enlevés de leurs maisons, et pendus à des arbres, avec leurs rôles au cou. Les auteurs de cet attentat, dans la crainte d'être reconnus, s'étoient déguisés en mettant des chemises sur leurs habits; ce qui leur fit donner le nom de camisars, qu'ils ont retenus jusqu'à nos jours.

Le marquis de Broglio, commandant de la province, et M. de Bâville, intendant, envoyèrent main-forte sur les lieux, et l'on arrêta les coupables, qui subirent le châtiment dû à leur crime. Cette exécution ne produisit rien moins que ce qu'on en attendoit. Le supplice de quelques assassins fit croître à l'infini le nombre des perturbateurs publics. Ils s'attroupèrent de toute part, encore de nuit cependant, et déguisés comme la première fois. Ils se répandirent dans les châteaux et les maisons des catholiques, où d'abord ils se contentèrent de

[1] Hist. de Louis XIV, par Reboul, an 1702 et 1704. Journ. hist. du regne de Louis XIV.

piller, sans effusion de sang : mais ils tardèrent peu à joindre au larcin la violence, le meurtre, le sacrilége, et tout ce qu'imaginèrent de plus noir les illuminés qui s'élevèrent parmi eux. Ils en vouloient surtout aux ecclésiastiques, et particulièrement à un abbé du Chayla, qui avoit fait mettre dans un couvent deux calvinistes relaps. Ils investirent sa maison sur le soir, enfoncèrent les portes, et le massacrèrent avec quelques autres ecclésiastiques qui se trouvoient chez lui. Dès lors on vit renouveler dans cette malheureuse contrée tous les excès que les huguenots avoient commis autrefois dans l'étendue du royaume ; on vit briser les croix et les statues des saints, les églises brûlées, les prêtres et les religieux égorgés, les autels dépouillés, les vases sacrés pillés et rompus, et les hosties consacrées foulées aux pieds.

A mesure que le nombre de ces brigands augmentoit, le nombre de leurs illuminés s'augmentoit aussi, et chacun d'eux suggéroit l'idée d'un nouveau sacrilége ou d'une atrocité nouvelle. Les femmes se dirent suscitées à leur tour pour annoncer les volontés de Dieu. Hommes ou femmes, on écoutoit tous ces visionnaires comme autant de prophètes et de prophétesses, et tous de la part de Dieu ordonnoient d'immoler les catholiques, et principalement les prêtres ; ce qui ne manquoit pas d'être exécuté autant qu'il étoit en leur pouvoir.

Enfin le désordre s'accrut à un tel point, qu'il fallut envoyer une armée en Languedoc, avec ordre au maréchal de Montrevel de l'employer à réduire ces fanatiques atroces. Il ne tint pas à lui qu'il ne les exterminât. Il dépêcha de gros détachements, qui en sabrèrent un grand nombre. Quatre cents furent surpris dans une ferme aux environs d'Alais, et passés au fil de l'épée, sans qu'il en échappât un seul. Deux cents autres subirent le même sort auprès d'Usez. Le marquis de Fimarçon en défit une grosse troupe aux environs de Nîmes. Il y en eut ensuite un si grand nombre de suppliciés, que les bourreaux avoient peine à y suffire : tous ceux qu'on prenoit les armes à la main, étoient irrémissiblement rompus vifs.

Toutes ces défaites et ces exécutions devoient naturellement arrêter le désordre ; mais l'hérésie toujours semblable à elle-même, quoiqu'entre les mains d'un tas de rustres et d'igno-

rants, avoit déjà mis en jeu ses ressorts accoutumés, et se trouvoit liguée avec l'ennemi du dehors, afin d'allumer la guerre civile en France. Les Anglais et les Hollandais, qui avoient besoin de diversion dans la guerre d'Espagne, jusque-là très-heureuse pour la maison de Bourbon, leur envoyoient du secours en armes et en argent, et leur faisoient espérer de puissants renforts de la part du duc de Savoie, prêt à pénétrer en Dauphiné, leur disoient-ils, pour leur donner la main. Ce prince étoit beaucoup trop occupé chez lui, pour porter ses forces ailleurs : mais cette populace, leurrée par un espoir chimérique, n'en demeuroit pas moins opiniâtre. Cependant le maréchal de Montrevel, qui avoit été nommé pour aller commander en Guienne, et qui vouloit, avant son départ, venir à bout de les soumettre, les poussoit avec la plus grande vigueur. Ils continuoient à se tenir partagés en diverses troupes, dont un aventurier nommé Rolland, et Cavalier, boulanger de profession, étoient les principaux chefs. Celui-ci, vif, ardent, entreprenant, et concerté dans ses résolutions, avoit la meilleure part à leur confiance. Il fut attaqué le premier en 1704, vers le 15 d'avril, et il fut très-mal mené : il laissa huit cents hommes sur la place. Peu après, il eut sa revanche, en tombant sur le corps à cinq ou six cents catholiques, dont il tua le plus grand nombre : mais le sieur de la Lande, maréchal de camp, ayant attaqué l'une après l'autre deux nouvelles troupes de camisars, en tua huit à neuf cents. Le maréchal de Montrevel, sur le point de partir, fit encore attaquer une autre de leurs troupes, qui étoit de treize cents hommes : ils se battirent en désespérés, et périrent presque jusqu'au dernier.

Ce fut après ces pertes que le maréchal de Villars vint remplacer le maréchal de Montrevel. L'humanité, autant que la politique, lui persuada qu'il suffisoit des exemples de terreur donnés jusque-là, et qu'il étoit temps d'épargner le sang français. L'affoiblissement des camisars les disposoit d'autant mieux à un accommodement, que toutes les promesses de l'Angleterre et de la Hollande n'avoient abouti qu'à des secours mesquins, et qu'on voyoit enfin le duc de Savoie, sur lequel ils avoient tant compté, aux prises chez lui avec le duc de Vendôme, qui

le poussoit avec la plus grande vigueur. Ainsi le maréchal de Villars, avant de faire aucun usage des armes, crut devoir tenter les voies de la douceur et de la clémence. Il fit publier une amnistie générale en faveur des révoltés, offrit des passe-ports à tous ceux qui voudroient sortir du royaume, et leur permit de vendre leurs biens, soit par eux-mêmes, soit par des amis chargés de procurations, qui leur en feroient toucher le produit.

A peine cette publication fut-elle faite, que Rolland et Cavalier offrirent de mettre bas les armes, et même d'entrer au service du roi avec la plupart de leurs amis. On convint d'une suspension d'armes, qui dureroit quinze jours, et dont on assureroit l'observation par des otages réciproques : mais avant la publication de cette espèce de trève, Rolland tomba sur un bataillon du régiment de Touraine, qu'il défit. A cela près, il n'y eut aucun sujet de méfiance. Ce fut néanmoins avec Cavalier qu'on traita principalement comme avec le plus accrédité des chefs du parti. Une sorte d'éloquence emphatique et rapide, qui contrefaisoit assez bien pour son grossier auditoire la manière des prophètes, en bannissoit jusqu'à la première pensée de contrevenir à ses ordres. Toujours il les donnoit de la part de Dieu, et toujours on les exécutoit comme en étant émanés.

Le maréchal envoya la Lande pour s'aboucher avec ce fier boulanger, qui étoit pèrs de Vezenobre avec huit cents hommes rangés en bataille. La Lande, qui n'étoit pas moins bien accompagné, rangea de même ses gens. Les deux chefs s'avancèrent l'un vers l'autre à une distance égale de leurs troupes, et là, dans une conférence d'environ deux heures, on convint de tous les articles : mais pour conclure, Cavalier voulut avoir l'honneur de traiter immédiatement avec le maréchal, qui eut la condescendance de lui accorder une entrevue.

Elle se fit dans le faubourg de Nîmes, au jardin des recollets, après qu'on eut livré des otages pour la sûreté de Cavalier. La singularité du personnage y fit accourir toute la ville. Il parut en habit d'écarlate richement galonné, et un plumet blanc à son chapeau. Il n'étoit pas d'une taille avantageuse, mais il étoit assez bien fait, avoit une physionomie heureuse les cheveux

blonds et le teint fort blanc. Le maréchal lui fit beaucoup d'accueil, et s'entretint long-temps avec lui. Rolland, à son tour, demanda une entrevue, qu'on lui accorda aussi. Enfin, dans une seconde conférence que Cavalier eut avec le maréchal, il fut arrêté que le roi accorderoit une amnistie pleine et parfaite; qu'on formeroit quatre régiments de tout ce qui restoit de camisars; que Cavalier, Rolland et quelques autres de leurs chefs en seroient colonels; et comme ils insistoient fortement sur l'article de la religion, qu'on leur permettroit parmi eux l'exercice de la leur.

Comme tout alloit se conclure d'une manière irrévocable, il arriva des députés hollandais dans les Cévènes. Ils ne firent que de vains efforts pour regagner Cavalier et Rolland; mais ils se retournèrent du côté d'un soldat déserteur, nommé Ravanet, qui s'étoit mis à la tête de l'une de leurs troupes, et qui s'étoit acquis par d'heureux brigandages, la réputation d'habile guerrier. Ils lui promirent de le faire reconnoître pour chef de tous les camisars, et de lui fournir, tant de Hollande que d'Angleterre, des secours abondants pour se maintenir avec tous les gens de son parti. Ces promesses, accompagnées de plus flatteuses encore, firent tant d'impression, non pas seulement sur Ravanet, mais sur la plupart des rebelles, qu'il ne fut plus possible à Rolland ni à Cavalier de les contenir : ainsi la négociation avec le maréchal fut rompue, la révolte se ralluma; on renvoya les otages de part et d'autant, et les hostilités recommencèrent.

Cavalier, qui avoit toujours agi de bonne foi, traîna les choses en longueur, et resta parmi les mécontents, dans l'espérance de calmer peu à peu les esprits; mais voyant enfin que l'animosité ne faisoit que s'accroître, il s'échappa du milieu d'eux, fit son accommodement particulier, et entra au service du roi avec son frère, qui n'avoit que quinze à seize ans, et avec cent vingt-sept de ses camarades : ce fut là tout ce qu'il put ramener de ces frénétiques. On lui donna un brevet de colonel avec une commission de capitaine pour son frère. Il fut destiné pour l'armée d'Allemagne, et partit pour Brisach sous une escorte qu'il avoit demandée lui-même : mais l'inquiétude le prit en arrivant à Besançon, il se jeta dans la Suisse, et

passa au service du duc de Savoie. Pour ce qui est de Rolland, il remit ses troupes en campagne, et s'engagea plus que jamais dans la révolte. Le maréchal, qui n'avoit plus d'espérance de paix, fit observer ses démarches, et eut avis qu'il venoit assez souvent, à la faveur de la nuit, voir une demoiselle des Cévènes qu'il aimoit, et qui se trouvoit dans une campagne aux environs de Nîmes. Il le fit si bien guetter, qu'on l'y surprit avec cinq ou six de ses principaux officiers. Ils prirent tous la fuite; mais un dragon tua Rolland à cinq ou six cents pas de la maison. On fit le procès à sa mémoire, et son cadavre, après avoir été traîné sur la claie, fut exposé sur la roue à une porte de Nîmes; après quoi le maréchal fit publier une seconde amnistie, qui ramena un grand nombre de rebelles. Il n'en restoit que trois troupes, qui toutes ensemble ne faisoient pas plus de six cents hommes, dont Ravanet étoit le chef principal. Le maréchal mit ses mouches à la poursuite de ce perturbateur, apprit qu'il étoit dans le bois de Bronzat, et envoya deux détachements, qui le joignirent auprès de Massane. De trois cents hommes qu'il avoit avec lui, il en perdit deux cents. Ce coup de vigueur et d'intelligence fut le dernier nécessaire. La faction en fut absolument déconcertée. Les chefs surtout, ou, pour mieux dire, les différents capitaines se voyant poursuivis avec un danger si particulier pour leur propre personne, vinrent la plupart se rendre successivement avec leurs troupes, à condition qu'on leur permettroit de passer à Genève. Enfin Ravanet vint lui-même implorer la clémence du roi, et demander la même permission. On la lui accorda comme aux autres. Ainsi la tranquillité fut entièrement rétablie, et les violents sectateurs de Calvin, faute de pouvoir, cessèrent d'exercer leur violence.

L'artificieux jansénisme au contraire mettoit le comble à ses artifices, et tentoit tous les expédients pour s'insinuer et s'enraciner à la faveur de la supercherie et du patelinage : mais parmi toutes ses ruses, il n'y en avoit point qui avançât mieux ses affaires que l'invention du silence respectueux. C'étoit principalement sur cette machine que portoit la décision du fameux cas de conscience, qui avoit renouvelé tous les troubles, et qui les augmentoit de jour en jour. Clément XI l'avoit con-

damnée aussitôt qu'elle étoit parvenue à sa connoissance. Cependant, comme il n'avoit publié à ce sujet que des brefs, énoncés même en termes généraux, qui laissoient encore des subterfuges à la chicane, il jugea nécessaire de marquer d'une manière plus solennelle, et avec autant de précision que d'authenticité, jusqu'où les vrais catholiques doivent porter l'obéissance pour les constitutions pontificales reçues de toute l'Eglise. Tel est le but qu'il se proposa, et qu'il atteignit assurément dans la bulle qui commence par ces mots, *Vineam Domini Sabaoth* (1705).

Après y avoir rapporté les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, il déplore l'opiniâtreté de ces hommes faux, qui, peu contents de ne point acquiescer à la vérité, cherchent pour l'éluder tous les faux-fuyants imaginables, et, ce qui est pire encore, ne rougissent point d'employer pour la défense de leurs erreurs, les décrets mêmes portés contre elle par le saint Siége apostolique; ce qu'ils ont fait principalement, continue le saint Père, pour la lettre de Clément IX, en forme de bref, aux quatre évêques de France, et pour les deux lettres d'Innocent XII aux évêques des Pays-Bas : comme si Clément IX, qui déclaroit dans ce même bref qu'il s'attachoit fermement aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, qu'il exigeoit de ces quatre prélats une véritable et absolue obéissance, et vouloit qu'ils souscrivissent sincèrement au formulaire d'Alexandre VII, avoit réellement admis dans une affaire si importante quelque exception, lui qui protestoit qu'il n'en auroit jamais admis aucune; et comme si Innocent XII, en déclarant avec sagesse et précaution, que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius ont été condamnées dans le sens naturel que le texte offre d'abord, avoit voulu parler, non du sens qu'elles forment dans le livre, ou que Jansénius a exprimé, et qui a été condamné par Innocent X et Alexandre VII, mais de quelqu'autre sens différent; et comme s'il eût voulu tempérer, restreindre, ou en quelque façon changer les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, dans le bref même où il déclaroit en termes formels qu'elles avoient été et qu'elles étoient en vigueur, et qu'il demeuroit fermement attaché à ces décisions.

Le pontife ensuite attaque directement le silence respectueux; il fait observer que par ce subterfuge qui empêche de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius, on ne quitte point l'erreur, mais on ne fait que la cacher; qu'on entretient la plaie au lieu de la guérir; qu'on se joue de l'Eglise, loin de lui obéir; qu'on ouvre aux enfants de rébellion un chemin large pour fomenter l'hérésie. « On en a même vu quelques-uns, ajoute le pontife, se porter à un tel excès d'impudence, qu'oubliant les règles, non-seulement de la sincérité chrétienne, mais encore de l'honnêteté naturelle, ils n'ont pas craint d'assurer qu'on peut licitement souscrire au formulaire prescrit par Alexandre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le susdit livre de Jansénius contienne une doctrine hérétique. » Après cela, Clément XI prononce en termes exprès, que par le silence respectueux on ne satisfait nullement à l'obéissance qui est due aux constitutions apostoliques.

Il seroit difficile d'ajouter à la clareté de cette bulle. Cependant elle parut à peine, qu'on vit courir une lettre sous le nom d'un curé du diocèse de Paris à un docteur de Sorbonne. L'auteur y disoit avec plus d'effronterie apparemment que d'assurance véritable, qu'ayant lu et relu la bulle, il n'y avoit rien trouvé qui décidât la contestation. Qui tenteroit encore de convaincre des gens si aguerris contre la vérité? La bulle ne parut pas toutefois aussi indifférente au lovaniste With, autre janséniste, qu'au curé conciliant du diocèse de Paris. Il confessa franchement que Rome ne laissoit plus ni ressource, ni refuge ou subterfuge aux augustiniens : mais il s'en fallut bien que ce fût là pour lui une raison de se rendre.

Plus la constitution lui parut claire et nette, précise et décisive, plus il la jugea pernicieuse et détestable. Il en parla, il en écrivit comme d'une œuvre de ténèbres, à laquelle il ne manquoit plus rien, sinon d'être adoptée et prêchée par l'antechrist, et il la dénonça solennellement comme telle à toute l'Eglise, qui frémit d'entendre de nouveau le langage de Luther.

Louis XIV ayant reçu cette bulle, la fit remettre à l'assemblée du clergé qui se tenoit alors, puis à la faculté de théologie de Paris, qui l'une et l'autre la reçurent avec une soumis-

sion sincère. Sa Majesté fit ensuite expédier des lettres patentes pour l'enregistrement. Elle furent présentées au parlement le 4 septembre de cette année 1705 ; M. Portail, l'un des avocats généraux, donna dans son réquisitoire l'idée qu'on devoit prendre tant de la bulle que de l'erreur qu'elle proscrivoit. Il dit entr'autres choses, que la sagesse du roi l'avoit engagé à demander au souverain pontife une dernière décision capable de tarir la source d'une doctrine empoisonnée qui se reproduisoit journellement sous des faces nouvelles, et de dissiper à jamais les restes misérables d'une erreur qui, n'osant plus paroître à découvert, se fortifioit avec d'autant plus de soin à l'ombre de ses malheureuses subtilités, que la constitution dont on requéroit l'enregistrement, décidoit que les enfants de l'Eglise doivent rejeter de cœur et d'esprit tout ce que l'Eglise condamne, et que jamais il ne leur est permis d'approuver, par leur signature, ce que leur cœur désavoue ; qu'elle nous représentoit les principes contraires, comme le comble de l'illusion, de l'imposture, comme un tour artificieux employé par une opiniâtreté rebelle pour imposer à la religion, comme le dernier retranchement de l'erreur proscrite et fugitive, comme un asile toujours ouvert à la plus fausse doctrine, pour se sauver impunément en paroissant ne plus se défendre, pour échapper aux traits de la censure en cessant de combattre ; qu'en conséquence le saint Père condamnoit ce mystère frauduleux d'un silence purement extérieur, et souvent encore mal gardé, qui ne va ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit ; qui est plus propre à perpétuer l'erreur qu'à la réprimer ; qui n'en cache le venin que pour le répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables, et qui ne fait consister la foi qu'à ne pas contredire en public les décisions qu'on se réserve le droit de censurer en secret.

La bulle fut enregistrée, puis envoyée à tous les évêques du royaume, qui la publièrent chacun dans son diocèse. Il n'y eut que l'évêque de Saint-Pons qui osa se singulariser, au point de justifier les vingt-trois prélats qui en 1667 s'étoient déclarés pour le silence respectueux. Son mandement fut condamné par le chef de l'Eglise.

Quoique l'assemblée du clergé eût accepté unanimement la

constitution, le pape n'en parut d'abord que très-médiocrement satisfait. Du Pin dit à ce sujet [1], que le cardinal de Noailles qui la présidoit, avoit déclaré dans le discours qu'il y prononça, que l'église romaine ne prétend pas être infaillible dans la décision des faits, même dogmatiques, qui ne sont point révélés : mais comme ce discours, quel qu'il pût être, n'avoit point été inséré dans le procès-verbal [2], il ne pouvoit pas être censé avoir été adopté par les prélats, et par conséquent le pape ne pouvoit pas en rendre l'assemblée comptable. Il paroît seulement par ce procès-verbal, que les prélats commissaires, à la tête desquels se trouvoit l'archevêque de Rouen, Colbert, établirent dans les séances des 21 et 22 août, que les constitutions des papes obligent toute l'Eglise, lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs, et que cette acceptation des pasteurs se fait par voie de jugement. Comme cette clause, qui avoit été approuvée par l'assemblée, pouvoit, dans les circonstances où on la mettoit en œuvre, s'interpréter d'une manière peu favorable à l'autorité du souverain pontife, Clément XI craignit qu'on ne l'ajoutât pas sans quelques vues obliques, à ce qu'avoient fait les assemblées précédentes en de pareilles rencontres. Là-dessus il écrivit à Louis XIV en des termes qui marquoient toutes ses appréhensions ; il se plaignoit que les évêques ne s'étoient pas tant assemblés pour recevoir sa constitution, que pour resserrer ou plutôt anéantir l'autorité du saint Siége. Le monarque, aussi prévenu que le pontife contre la marche tortueuse de l'erreur, voulut que le président de l'assemblée, six autres archevêques et cinq évêques qui avoient eu la part principale aux délibérations, donnassent une explication signée de leurs mains, touchant la clause qui avoit choqué le saint Père.

En conséquence de cette explication, le cardinal de Noailles dressa une lettre officielle qu'il devoit adresser au pape, et dont le roi se fit préalablement rendre compte par MM. de Pont-Chartrain et d'Aguesseau. Il y disoit avoir appris avec douleur que Sa Sainteté pensoit que sa constitution contre les

[1] Hist. Ecclés. du XVII.e siècle, tom. IV, p. 499. — [2] Actes de l'assemblée de 1705.

erreurs janséniennes n'avoit pas été reçue avec le respect et la soumission qu'on lui doit; mais qu'il déclaroit que l'assemblée avoit prétendu la recevoir avec le même respect, la même obéissance et la même soumission qu'on avoit reçu les bulles de ses prédécesseurs sur la même matière; que l'assemblée, en disant que les constitutions des souverains pontifes obligent toute l'Eglise quand elles ont été acceptées des pasteurs, n'a point voulu établir la nécessité d'une acceptation solennelle, pour obliger tous les fidèles à les regarder comme des règles tant de leur créance que de la manière dont ils doivent s'expliquer; qu'elle n'a usé de ces expressions que pour forcer les jansénistes dans leur dernier retranchement, et faire servir une maxime dont ils conviennent eux-mêmes, à leur fermer les faux-fuyants par lesquels ils tâchent de s'échapper; qu'elle n'a point prétendu que les assemblées du clergé eussent droit d'examiner les décisions des papes, pour s'en rendre les juges, en les soumettant à leur tribunal; qu'elle a seulement voulu y confronter les sentiments qu'elle a sur la foi, et qu'elle a reconnu avec une joie extrême, que les évêques de France, ainsi qu'ils écrivoient autrefois à saint Léon, avoient toujours cru et pensé de la même manière que Sa Sainteté s'exprime dans sa bulle; enfin, que l'assemblée avoit été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des papes contre Jansénius, qu'on n'en peut appeler en aucune façon, et qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement.

Quoiqu'il soit clair par cette lettre, avouée au moins équivalemment du clergé, que son assemblée n'avoit pas prétendu juger le jugement du souverain pontife, on ne doit pas conclure de là que les évêques ne soient pas les juges de la doctrine, et de la doctrine même sur laquelle auroit prononcé le premier pasteur. Leur juridiction ne s'exerce pas sur son jugement même, mais sur les mêmes matières qu'il a jugées : ils consultent les mêmes règles que lui, l'écriture, la tradition, et spécialement la tradition de leurs propres églises, afin d'examiner et de prononcer selon la mesure d'autorité qu'ils ont chacun reçue de Jésus-Christ, si la doctrine proposée lui est conforme ou contraire. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* est du 16 juillet 1705.

Le 28 décembre de l'année suivante, la mort délivra la république chrétienne du fameux Pierre Bayle, auquel survécurent malheureusement ses œuvres. Génie vaste et pénétrant, écrivain laborieux, facile et poli, plein de finesse, de lumière et d'érudition, ayant lu tout ce qu'un homme peut lire, et retenu tout ce qui peut entrer dans la mémoire, le fruit principal de tant de talents et de travaux fut, sous le nom de dictionnaire, un répertoire universel, où le libertinage et l'impiété ont trouvé leurs matériaux tout prêts pour former le monstrueux système d'un philosophisme, qui, dans notre malheureux siècle, fait regarder comme peu de chose tous les scandales donnés par ce déluge de sectes qui avoit infecté les siècles précédents. Les mecréants de toute classe et de tous les grades successifs, théistes, déistes, athées, matérialistes, impies, impudiques, tous ont tiré leurs premiers éléments du dictionnaire historique et critique, ou plutôt sceptique, romanesque et burlesque; à quoi mit la dernière main ce prétendu poète de la raison, qui n'excella que dans les raisonnements propres à convaincre une jeunesse libertine, à qui le quolibet et le sarcasme tiennent lieu de démonstration.

Qu'on apprenne donc, et d'une bouche non suspecte, d'un protestant plus décidé que Bayle, qui fut d'abord calviniste, catholique ensuite, puis encore huguenot; qu'on voie ce qu'on peut accorder de confiance à ce protée sans forme et sans caractère, à cet oracle nébuleux qui donne à l'évidence même l'air du paradoxe. « Bayle, dit le ministre Saurin, étoit un de ces hommes contradictoires, que la plus grande pénétration ne sauroit concilier avec lui-même, et dont les qualités contraires l'une à l'autre laisseront toujours en suspens entre les deux extrémités opposées, sur celle où on doit le placer. D'un côté, grand philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchaînure d'un principe, et suivre une conséquence; de l'autre, grand sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, et de renverser une conséquence. D'un côté, plein de lumières et de connoissances, sachant tout ce qu'on peut savoir : de l'autre, ignorant ou feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois mises en poudre, et proposant des

objections que les apprentis de l'école rougiroient d'alléguer. D'un côté, embarrassant les hommes les plus habiles, ouvrant un champ vaste à leurs travaux, les conduisant par des routes pénibles, et par les détours les plus difficiles, et s'il ne les vainc pas, au moins leur donne-t-il beaucoup de peine à vaincre ; d'un autre côté, s'étayant des plus minces esprits, leur prodiguant son encens, et souillant ses écrits de noms que des bouches savantes n'avoient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'Evangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses entretiens, sobre dans ses aliments, austère dans son genre de vie; de l'autre, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, appelant au tribunal de l'orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, et empruntant les arguments des docteurs les moins suspects; de l'autre, suivant toutes les routes de l'hérésie, ramenant les objections des plus anciens et des plus odieux hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, et réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés. »

Bayle confirma lui-même en quelque sorte la vérité de ce portrait. En répondant au reproche que lui fit un savant religieux, de ce qu'il tournoit contre le ciel les talents qu'il en avoit reçus avec tant d'abondance ; pour toute justification, il se compara au Jupiter d'Homère, au nom duquel ce poète ajoute presque toujours l'épithète νεφεληγερέτα, c'est-à-dire, qui amasse les nuages [1], marquant par cet emblême, la propriété fatale de son génie aussi habile à répandre les ombres sur la vérité qu'inhabile à les dissiper.

Un protestant équivoque fournissoit des armes à l'incrédulité contre les premiers principes de la foi chrétienne, et une académie entière de protestants rigides, rendoit à la foi romaine un témoignage de première importance. La princesse de Brunsvick étant recherchée en mariage par l'archiduc Charles d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Charles VI, voulut, pour le repos de sa conscience, savoir des docteurs de

[1] Lettre de Bayle au P. Tournemine jésuite.

la religion, si elle pouvoit condamner la confession d'Augsbourg en considération de cette alliance. Les docteurs luthériens de l'université d'Helmstadt répondirent affirmativement; et motivant leur décision, ils déclarèrent qu'on peut se sauver dans la communion des catholiques; qu'ils ne sont pas dans l'erreur pour le fond de la religion; qu'ils ont le même principe de la foi que les luthériens, croyant en Dieu le père qui nous a créés, au Fils de Dieu qui nous a rachetés, et au Saint-Esprit qui nous a éclairés; qu'ils ont encore le même décalogue, et font les mêmes prières; que l'église catholique est véritable église, puisqu'elle est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, et reçoit les sacrements institués par Jésus-Christ [1]. C'est ce que personne ne peut nier, ajoutoient ces docteurs; autrement il faudroit dire que tous ceux qui ont été, et qui sont encore dans l'église catholique, seroient damnés; ce que nous n'avons jamais dit, ni écrit ( 1707 ).

Un assez grand nombre de protestants, entr'autres Pictet, ministre de Genève, parurent scandalisés de cette décision; mais les consulteurs d'Helmstadt, en déclarant que les catholiques sont en voie de salut, n'avoient-ils pas autant de raison que les calvinistes, qui avoient reconnu la même chose à l'égard des luthériens dans leur fameux synode de Charenton, où ils se dirent leurs frères? Long-temps avant tout cela, Mélanchton, dans son ouvrage intitulé, *Abrégé de l'Examen*, que les docteurs d'Helmstadt ne manquèrent pas de citer, avoit soutenu et prouvé que l'église catholique a toujours été la véritable église. « L'église catholique, dit-il, enseigne qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, et que les péchés ne peuvent être remis que par ses mérites. A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, poursuit-il, je crois que les protestants et les catholiques conviennent des choses, et ne diffèrent que dans les expressions. » La consultation d'Helmstadt pouvoit s'étayer de Luther

[1] Voir cette décision en entier dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18.e siècle* (1707). Les clameurs des luthériens obligèrent l'Université d'Helmstadt de révoquer sa décision l'année suivante; mais le coup n'en étoit pas moins porté, et il se fit à cette occasion plusieurs abjurations de princes et princesses en Allemagne.

même qui s'exprime ainsi [1] : Nous savons que dans le papisme se trouve la vraie écriture sainte, le vrai baptême, les vrais sacrements, le vrai pouvoir des clefs pour remettre les péchés, le vrai ministère de la parole de Dieu, la vraie mission pour l'annoncer, le vrai catéchisme, le vrai christianisme, et bien plus le noyeau du vrai christianisme.

Il est temps de revenir à la question fameuse des cérémonies chinoises qu'on a vu s'engager depuis long-temps, et dont l'on s'étonne peut-être de n'avoir pas encore vu la suite : mais pour traiter cette matière avec intérêt, il étoit expédient de ne la point morceler, d'en rassembler toutes les parties sous un même coup d'œil, et pour cela de la prendre à son dénoûment, qui, par bien des cascades, arriva sous le pontificat de Clément XI. On a vu en 1645, sous Innocent X, que sur le rapport du père Moralès, dominicain, la congrégation de la Propagande avoit défendu provisoirement quelques-unes des cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le saint Siége en eût autrement ordonné. En effet, sur les remontrances du père Martini, jésuite, il en fut ordonné autrement sous Alexandre VII, par un décret de la congrégation de l'Inquisition; qui permit en 1656 ces mêmes cérémonies, c'est-à-dire les honneurs que les Chinois se font un devoir capital de rendre au philosophe Confucius, ainsi qu'à leurs parents défunts. Ce réglement fut regardé comme un jugement contradictoire et définitif par la plupart des missionnaires, même dominicains, qui se conformèrent à la pratique des jésuites. On n'incidenta pas davantage sur le mot chinois dont ils usoient pour exprimer le nom de Dieu, et les choses demeurèrent assez long-temps sur ce pied-là parmi les missionnaires des différents ordres, sans en excepter la plupart des jacobins.

L'uniformité de pratiques et d'opinions s'accrut même considérablement, avec la concorde, durant la violente persécution de 1665, bien propre en effet à éteindre les divisions. Tous les missionnaires que le gouvernement put découvrir ayant été conduits à Canton, et renfermés dans la maison des jésuites, prisonniers comme eux, résolurent d'écarter à jamais

[1] [illegible]

les troubles et les scandales qu'avoit occasionés la diversité des sentiments.

Ils tinrent quantité de conférences, où la matière fut discutée avec tout le soin qu'elle demandoit. Le père Sarpetri, dominicain, qui s'y trouvoit avec le père Navarète son supérieur, et avec le père Léonardi, autre dominicain, proposa la question qui regarde les honneurs qu'on rend à Confucius et aux morts. On discourut et l'on disputa beaucoup. Le père Sarpetri, prévenu d'abord que le père Martini avoit pu se tromper dans l'exposé qu'il avoit fait à Rome, mais doué d'une droiture incorruptible, revint de ses préventions quand il eut approfondi les raisons des jésuites; il en donna son attestation par écrit le 4 d'août 1668. Le père Navarète résista plus longtemps; mais enfin le 29 septembre 1669, convaincu et vivement touché par un écrit du père Brancati, jésuite, il alla trouver le vice-provincial de la compagnie, déclara qu'il étoit entièrement persuadé, et lui mit en main sa propre déclaration par écrit : sur quoi les provinciaux de l'ordre de saint Dominique défendirent à leurs religieux de plus rien mettre dans leurs écrits qui fût contraire à ce qui se trouvoit dans ceux des jésuites.

Voilà des faits incontestables, dont l'omission marque au moins une partialité suspecte dans la plupart des livres et des mémoires qu'on a publiés sur ce fameux différend. Qu'on ne puisse révoquer en doute l'accord et la déclaration du père Navarète, non plus que les vrais sentiments du père Sarpetri; c'est ce qui paroît en premier lieu par une lettre de ce père Sarpetri, adressée au père de Govea, vice-provincial des jésuites de la Chine. Il y déclare qu'il a vu l'acte écrit et signé de la main du père Navarète, et témoigne autant de joie que d'édification du parti qu'a pris ce père; ce qui s'accorde parfaitement, ajoutoit-il, avec ce qui a été résolu à la pluralité des voix dans l'assemblée que nous avons tenue à Lanki, tout ce que nous étions de missionnaires de l'ordre de saint Dominique.

Voici qui n'est pas moins positif. Dans le cours de ces démêlés, les jésuites ayant mis au jour un livre qui avoit pour titre, *Défense des nouveaux chrétiens*, nombre de personnes

qui s'y crurent offensées, leur intentèrent à Rome un procès qui dura près de deux ans. Dans le cours de ce litige, leurs parties adverses sentant que l'acte du père Navarète qu'ils avoient rapporté dans le livre de la *Défense*, étoit pour eux une pièce décisive, prirent le parti de s'inscrire en faux, et demandèrent qu'il en fût retranché. On les arrêta par la réponse suivante, à laquelle il n'y eut point de réplique : L'original de cet acte a été montré aux pères dominicains de la Chine, et l'un d'eux, savoir, le père Sarpetri, en a donné une attestation en forme que nous avons entre les mains, avec la copie de la lettre même au bas de laquelle est l'approbation et le consentement dudit père Sarpetri, signé de sa propre main, pour tout ce que contient cette lettre du père Navarète. Voilà ce qui ferma la bouche à ceux qui vouloient faire passer cette lettre pour supposée. On s'offroit de montrer encore d'autres pièces originales du père Navarète, à ceux qui souhaiteroient une conviction plus parfaite. Tout cela se trouve consigné dans un mémoire italien qui fut présenté le 7 janvier 1693 aux commissaires du pape, auxquels on fit voir en effet ces pièces.

Il est encore certain par une lettre du père Sarpetri, adressée à la congrégation de la Propagande, en date du 12 novembre 1668, que le père Prot, vicaire-provincial des dominicains, avoit donné parole qu'on s'en tiendroit à l'accord du père Navarète[1] : mais quelques-uns de ses inférieurs, entr'autres le père Léonardi, qui avoit déjà résisté dans les conférences de Canton, refusa de se soumettre. Le père Navarète faussa lui-même tout ce qu'il avoit accordé. S'étant échappé de sa prison de Canton, il s'enfuit jusqu'en Europe, et fit imprimer à Madrid deux volumes, où il établit hardiment tout le contraire de ce qu'il avoit signé à la Chine. Le second volume fut supprimé par le saint office avant la fin de l'impression ; mais le premier étoit déjà sorti, et avoit été porté jusqu'aux Indes; il se fit alors un changement entier dans l'esprit des supérieurs et des missionnaires de l'ordre de saint Dominique. Cependant le père Sarpetri, ne consultant que sa droiture in-

[1] Défense des nouveaux chrétiens, p. 216.

violable, composa un traité pour rendre compte à ses confrères des raisons qu'il avoit eues de signer l'accord du père Navarète avec les missionnaires jésuites, et pour les engager à le ratifier : preuve nouvelle et bien complète, si les précédentes laissoient quelque chose à désirer, pour établir la vérité de cet accord. Il en marque le temps, le lieu, les causes et toutes les circonstances, dont la suivante surtout mérite attention. La plupart des raisons, dit-il, sur lesquelles se fondent les jésuites, sont tirées du livre chinois appelé Liki [1]. Le père Navarète les ayant vues dans le traité du père Brancati, s'écria : Il m'a ouvert le chemin ; je suis fâché de n'avoir pas su cela plus tôt. Ces passages, et bien d'autres semblables, furent cités dans le livre de la défense des nouveaux chrétiens, sans que personne, durant dix années de contestation, eût osé s'inscrire en faux.

Il ne s'agit plus que de comparer entr'eux les pères Navarète et Sarpetri, pour voir à qui des deux on peut ajouter foi. On voit dans celui-ci, dont l'histoire de son ordre parle d'ailleurs avec beaucoup d'éloge, on voit un honnête homme prévenu d'abord, revenant de ses préventions dès qu'on lui montre le vrai, et marchant toujours depuis sur la même ligne, sans connoître ni feinte, ni détour : mais fut-il le plus faux des hommes, comment se persuader qu'il ait fait un ouvrage exprès, pour engager ses confrères à souscrire, comme passé et signé par le père Navarète leur supérieur, un acte qu'ils auroient tous vu, dès qu'on le leur eût présenté, n'être pas de la main de ce père supérieur dont ils connoissoient parfaitement l'écriture? Comment leur eût-il allégué que dans leur assemblée de Lanki, où ils s'étoient trouvés sous peu d'années auparavant, ils avoient conclu à la pluralité des voix en faveur du sentiment des jésuites? Comment, dis-je, à moins d'extravaguer, ce que son ouvrage ne témoigne certainement pas, comment auroit-il entrepris de leur persuader tous ces faits, s'ils n'avoient pas été constants et de notoriété publique? Pour ce qui est du père Navarète, en s'abstenant de toucher à sa personne, on peut assez juger de la foi qu'il mérite, par sa conduite et par

[1] Ibid. p. 379.

son livre. Quelle confiance d'abord peut inspirer un homme infidèle à ses propres engagements, qui fait tout le contraire de ce qu'il avoit solennellement promis, qui nie en Europe ce qu'il a confessé à la Chine, et qui dès là est convaincu d'avoir fourbé, soit à la Chine, soit en Europe? Si sa parole est en contradiction avec sa signature, sa plume y est avec elle-même dans son livre, dans ce livre qui est la source principale et presque l'unique où les auteurs de tant d'autres libelles ont ensuite puisé leurs imputations et leurs objections. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter toutes les contradictions qui se trouvent dans cet ouvrage, même en matière de faits. Il suffira d'en rapporter une de telle nature, qu'on puisse par-là présumer des autres. Il s'agit d'un point capital en cette affaire, de la cérémonie qu'on fait tous les six mois en l'honneur de Confucius, en lui présentant des viandes et des étoffes. Sur quoi le père Navarète dit, dans la douzième page de son second tome, qu'à l'occasion des disputes élevées entre les missionnaires, les dominicains et les franciscains avoient su que jamais ceux de la compagnie n'avoient permis à leurs chrétiens d'assister aux sacrifices solennels que les gens de lettres font à leur maître Confucius, quoique ces pères, ou du moins la plupart d'entre eux, supposassent que ce n'étoient pas des sacrifices. Et à trois ou quatre endroits du même livre, il dit ensuite que les jésuites avoient attendu trente et quarante ans à s'expliquer là-dessus [1] : silence, ajoutoit-il, qui ne peut provenir que d'une conscience cautérisée, et de pure malice. Que l'on compare ces deux allégations : Ils n'ont jamais permis cette cérémonie à leurs chrétiens, ou, ce qui revient au même, ils en ont toujours détourné leurs chrétiens, et ils ont été quarante ans sans l'improuver, ou sans s'expliquer. Si cette contradiction n'est pas assez formelle, en voici une autre qui l'est encore davantage.

Navarète reproche aux jésuites un silence de trente ans, peu de lignes après avoir rapporté lui-même le texte d'une de leurs apologies, publiée plus de trente ans auparavant : texte qui porte en termes exprès, que jamais les jésuites n'ont consenti

[1] Ibid. p. 369, 390, 453.

que leurs chrétiens offrissent à Confucius ni des viandes, ni des étoffes. Voilà le père Navarète, ou le fond qu'on peut faire sur son livre. Quand il importe à sa malignité, il est faux que ses antagonistes aient toujours détourné leurs néophytes des cérémonies solennelles qu'on fait en l'honneur de Confucius; et quand il importe à cette malignité de se démentir elle-même, c'est une vérité que leur conscience cautérisée a retenue captive, sans s'inquiéter du scandale que causoit leur silence.

Au reste, le père Sarpetri n'est pas à beaucoup près le seul dominicain qu'on ait à opposer au père Navarète. On peut dire au contraire avec une exacte vérité, non-seulement que la plus saine partie, mais que la plus nombreuse partie des missionnaires de cet ordre fut long-temps de même avis que les jésuites, touchant les cérémonies chinoises. Comme cette énumération seroit infinie, on se bornera au témoignage du père de Paz, qui peut équivaloir à tous les autres, puisqu'il parle, comme il l'assure, selon le commun rapport des missionnaires de son ordre qui étoient à la Chine[1]. Ce dominicain célèbre, l'oracle de l'université de Manille, et de toutes ces extrémités de l'Orient, ayant été consulté par ses confrères, missionnaires au Tunquin, leur répondit qu'il tenoit pour constant que dans ce royaume Confucius n'étoit pas plus regardé comme un dieu que dans l'empire de la Chine, d'où sa doctrine s'y étoit répandue, et qu'il avoit su avec certitude, par plusieurs relations des missionnaires de son ordre, qu'à la Chine on n'attribue à Confucius ni divinité, ni aucune puissance plus qu'humaine, suivant la créance commune de ceux du pays. Il raconte à ce propos, toujours sur la foi de ces relations, qu'un néophyte rendant à Confucius les honneurs d'usage, et protestant qu'il ne prétendoit lui rendre que ce qu'un disciple doit à son maître, et non pas l'honorer comme si c'étoit un dieu, ou qu'il en attendît quelque chose, les assistants infidèles lui répliquèrent, en éclatant de rire: « Pensez-vous donc qu'aucun de nous attribue rien de pareil à Confucius? Nous savons très-bien que c'étoit un homme comme nous; si nous lui rendons nos respects, c'est uniquement

[1] Ibid. pag. 329.

comme des disciples à leur maître, en vue de la doctrine excellente qu'il nous a laissée. »

Les lettrés chinois, ajoute en confirmation le père de Paz, font communément profession d'athéisme, et ne reconnoissent ni substance, ni vertu qui ne tombe sous les sens, comme autrefois les sadducéens n'admettoient ni anges, ni esprits. Il n'est donc pas possible qu'il croient Confucius, ou son âme, en état de leur faire du bien, ni qu'ils en espèrent aucun avantage. Il raisonne de même touchant le culte des ancêtres. « Je suis convaincu, dit-il, que les Chinois païens ne croient pas plus que les chrétiens, que les âmes de leurs parents morts se trouvent dans les petits tableaux employés à cette cérémonie ; au moins n'est-ce pas là leur commune opinion, puisque la plupart d'entr'eux prétendent que les âmes ne sont ni des esprits, ni des êtres immortels. » Cette attestation fut encore alléguée dans la défense des missionnaires jésuites, sans qu'on y répondît autrement que par des injures [1].

A ce témoignage, qui pourroit suffire, puisqu'il en renferme tant d'autres, il ne sera pas hors de propos de joindre celui du vénérable père Grégoire Lopez, aussi dominicain, évêque de Basilée, vicaire apostolique, puis évêque titulaire de la capitale de la Chine. Sa qualité de chinois naturel, de premier religieux, premier prêtre et premier évêque de sa nation, et d'ailleurs mort en odeur de sainteté, mérite une attention particulière. Ministre évangélique, le plus ancien de son temps à la Chine, il avoit étudié toute sa vie la matière dont il est question ; et avec tous les avantages qu'il avoit pour cela, on doit croire sans peine que personne n'en fut mieux instruit. Or, pour voir quel étoit son sentiment sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et à leurs ancêtres défunts, il ne faut que parcourir les lettres qu'il en a écrites en grand nombre au pape, à la congrégation de la Propagande et au général de son ordre. On peut même s'en tenir aux deux lettres qu'il écrivit en date du 11 juin 1684, à Innocent XI et à la Propagande : elles contiennent en substance tout ce qui se trouve dans les autres sur l'affaire présente.

[1] Def. des nouveaux chrét. 2 part. p. 324, 329, 362.

En voici quelques traits, traduits scrupuleusement sur l'original latin qui se conserve dans les archives de la congrégation qu'on vient de nommer. Par sa lettre au pape Innocent, le père Lopez, nommé depuis peu évêque de Basilée et vicaire apostolique, informe le pontife des obstacles qu'il rencontre à l'exercice de son ministère de la part de son supérieur provincial : *Persuadé*, dit-il, *que je suis opposé à certaines opinions des pères de mon ordre, touchant les points dont on dispute à la Chine, et qu'on examine à Rome, et que je suis attaché aux sentiments contraires, qui sont ceux des pères de la compagnie de Jésus.*

La lettre plus ample qu'il adressoit à la congrégation, donne à celle-ci tout l'éclaircissement qu'on peut désirer. Le père Lopez y déclare qu'encore qu'il n'ait consenti que par ordre absolu du souverain pontife, à être fait évêque et vicaire apostolique, le père Calderon son supérieur provincial, et le père d'Alarcon, vicaire provincial à la Chine, faisoient tous leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût sacré, par la raison qu'il étoit du sentiment des jésuites sur certains points de controverse concernant le culte civil, la religion, l'idolâtrie et la secte des gens de lettres. « Ces religieux, par un faux zèle, dit-il en termes exprès, se sont mis dans l'esprit que c'étoit un affront et un déshonneur pour mon ordre, que moi, qui suis chinois de naissance, et par conséquent plus intelligent dans les caractères du pays, plus savant dans la langue, et plus habile dans la lecture des livres chinois qu'aucun des Européens ; qui sais déchiffrer le nombre presque infini des lettres chinoises, et qui en connois mieux les significations hiéroglyphiques, je ne fusse pas de leur sentiment, et que je suivisse en plusieurs choses celui des pères de la compagnie de Jésus, sans considérer que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toutes les autres considérations. Ils voudroient, ces bons religieux, qu'un homme de soixante-dix ans comme moi, que le plus ancien missionnaire de la Chine, qui s'applique depuis quarante ans à ce genre de controverse, devînt le disciple de quelques-uns qui ne sont encore que des écoliers, se laissant ainsi emporter à tout vent, au lieu de ne chercher que le bien des âmes. Ce qui les a si fort animés contre moi, c'est appa-

remment un livre que j'ai composé depuis peu, sur cette matière, par les ordres réitérés de mon supérieur, où j'ai fait voir que ces pères missionnaires de mon ordre détournoient et anéantissoient le vrai sens des livres de la philosophie chinoise, par la signification prétendue littérale qu'ils leur donnoient en les traduisant, et qu'ils se précipitoient par-là dans un abîme de difficultés d'où l'on ne peut sortir, se trompant eux-mêmes de gaîté de cœur, et se jetant les uns sur les autres dans l'erreur. »

De ce témoignage du père Lopez, ainsi que de tant d'autres, s'il ne s'ensuit pas évidemment que l'opinion de ceux de ses confrères qui pensoient autrement n'étoit pas la plus mal fondée, on est forcé d'en conclure que le sentiment de leurs antagonistes étoit au moins fort plausible, et leur conduite parfaitement irréprochable. Loin même d'y trouver à redire, on auroit sujet de se plaindre d'eux, si, avant les derniers décrets de Rome, ils en avoient usé autrement : car suivant la règle donnée par la sacrée congrégation aux missionnaires de ces pays-là, c'est assez que les coutumes n'en soient pas évidemment contraires à la religion et aux bonnes mœurs, *Modò non sint apertissimè religioni et bonis moribus contrariæ,* pour les tolérer dans les néophytes, pour ne tenter en aucune façon de les changer [1].

Considérons enfin ces usages en eux-mêmes, et voyons de nos propres yeux qu'au moins la superstition et l'idolâtrie n'y sont pas évidentes. Pour ce qui est d'abord de la cérémonie instituée en l'honneur de Confucius, elle consiste ( selon la manière de saluer à la Chine les personnes de premier ordre ) à se prosterner et à battre la terre du front devant le nom de ce philosophe, écrit en gros caractères dans un cartouche qui est exposé sur une table, avec des cassolettes et des bougies allumées. On rendoit anciennement ces honneurs à la statue de Confucius; mais les empereurs s'apercevant que le peuple commençoit à la prendre pour une idole, y substituèrent le cartouche dans toutes les écoles de la Chine. Les mandarins pratiquent cette cérémonie quand ils prennent posses-

[1] Instruc. S. Congreg. de P. F. ad vicarios apost. p. 148.

sion de leurs gouvernements, et les bacheliers quand ils reçoivent les degrés, qui ne se confèrent que tous les trois ans : mais les gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. Il y a une autre cérémonie qui se fait avec plus d'éclat au printemps et en automne. Comme les missionnaires l'ont toujours interdite aux chrétiens, parce qu'il n'y a point de loi qui oblige à s'y trouver, il est inutile de l'expliquer en particulier. D'ailleurs elle ne diffère pas de celle que les princes et les grands pratiquent tous les six mois en l'honneur de leurs ancêtres ; d'où l'on peut juger de la vénération qu'ont les Chinois pour un docteur auquel ils rendent les mêmes devoirs qu'à leurs souverains défunts.

Quant aux cérémonies qui regardent les morts, il y a trois temps et trois manières de les pratiquer. La première cérémonie se fait avant la sépulture, en la manière suivante. Sur une table dressée devant le cercueil où est le corps, on place, ou son portrait, ou son nom écrit dans un cartouche, et de chaque côté, on met des fleurs, des parfums et des bougies allumées. Ceux qui viennent prendre part au deuil, saluent le défunt à la manière du pays, en se prosternant et en frappant la terre du front devant la table, sur laquelle ils mettent encore eux-mêmes quelques bougies et quelques parfums qu'ils ont apportés. La seconde cérémonie se fait chaque six mois. Sur une table rangée contre la muraille, et chargée de gradins, on voit l'image du plus considérable des ancêtres, et de part et d'autre sont écrits, sur de petites tablettes, les noms de tous les autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour de la mort de chacun d'eux. Les chrétiens ont coutume de mettre au-dessus de ces figures, une croix ou quelque image de dévotion. Tous les parents s'assemblent dans cette salle deux fois l'année, au printemps et en automne. Chez les grands il y a un appartement particulier, dit des ancêtres, réservé pour cet usage, et l'on met sur la table, du vin, des viandes, des parfums et des bougies, avec les mêmes saluts et les mêmes cérémonies que lorsqu'on fait des présents à un nouveau gouverneur, aux premiers mandarins le jour de leur

naissance, et aux personnes de marque à qui l'on veut donner à manger. Pour le peuple, il se borne à conserver le nom de ses ancêtres dans le lieu le plus propre de la maison, sans autres observances.

La troisième cérémonie ne se fait qu'une fois l'an, vers le commencement du mois de Mai. Le père et la mère, avec leurs enfants, se transportent alors dans les lieux écartés où les Chinois sont dans l'usage de placer leurs tombeaux. Après avoir arraché les broussailles, ou les herbages qui environnent la tombe de leurs pères, ils réitèrent les marques de douleur et de respect qu'ils leur avoient données au moment de leur mort, et mettent sur le tombeau des viandes et du vin, dont ils font ensuite un repas.

Voilà les usages qui s'observent à la Chine depuis les premiers temps de la monarchie ; et l'on ne pourroit s'en dispenser, à moins que de passer pour infâme. Comme la première des vertus à la Chine est la piété filiale, qu'on y prétend maintenir par ces pratiques, ceux qui ne les observeroient point se feroient accuser de la plus odieuse ingratitude envers ceux dont ils ont reçu le jour, et seroient regardés comme des monstres indignes de la vie dont ils méconnoissoient les auteurs. Ils ont encore d'autres cérémonies, auxquelles les Chinois idolâtres ajoutent quelquefois de vraies superstitions ; mais n'étant pas communes à toute la nation, les chrétiens peuvent s'en abstenir, et les missionnaires ne leur ont jamais permis d'y participer. Bien plus, quand les chrétiens se rencontrent par hasard avec des païens qui pratiquent ces superstitions, et qu'ils ne peuvent les arrêter, ils les désavouent hautement, et protestent qu'ils n'y prennent aucune part. Si quelques-uns n'ont pas toujours été fidèles à cette règle, c'est à ceux qui la violent, et non pas à ceux qui la prescrivent, qu'on doit s'en prendre.

Malgré toutes ces considérations, le parti du père Navarète, ou de son livre grossissoit toujours sourdement à la Chine ; et il acquit enfin l'an 1684, par l'arrivée des missionnaires du séminaire de Paris, le degré de consistance nécessaire pour éclater. Ces Français travaillèrent d'abord à se rendre habiles dans la langue chinoise, plus étendue elle seule et plus difficile

que la plupart de celles d'Europe toutes ensemble. Il n'y a qu'un talent extraordinaire pour les langues, joint à un travail opiniâtre, qui puisse faire du plus docte européen, un bon grammairien chinois. Toutes les relations s'accordent en ce point; et l'on convenoit pareillement que plusieurs jésuites, par une longue étude et un commerce assidu avec les lettrés du pays, étoient venus à bout d'écrire d'une manière à donner de la jalousie, même aux nationaux. « Les livres écrits en chinois par les pères de la compagnie de Jésus, dit le père Navarète [1], dans le livre même où il les maltraite si fort, me paroissent, non-seulement bien, mais très-bien faits. J'en loue le travail, j'en admire l'érudition, et j'ai pour eux une reconnoissance très-sincère, de ce que, sans aucune peine de notre part, nous autres franciscains et dominicains nous y trouvons de quoi profiter dans les occasions où nous en avons besoin. » Si messieurs des missions étrangères souscrivirent d'abord à ce témoignage, ils ne furent pas long-temps sans le démentir; au moins quelques-uns d'entre eux s'imaginèrent bientôt en savoir assez, pour prononcer qu'aucun des jésuites n'avoit vu goutte dans les auteurs classiques de la Chine, que tous s'étoient mépris dans l'intelligence même des termes les plus essentiels.

M. Maigrot, le plus vanté par son érudition chinoise, dont la juste mesure se fera connoître par la suite, fut le premier qui attaqua les plus anciens missionnaires de la Chine, sûr du suffrage des dominicains, dont il avoit observé à loisir les dispositions. Son premier acte d'hostilité fut des plus étonnants. Simple vicaire apostolique dans la province de Fokien, il improuva et défendit ce qui avoit été permis et autorisé par le saint Siége. Le pape Alexandre VII, et la congrégation du saint office, avoient trouvé l'ancien exposé du père Martini véritable. M. Maigrot le déclara faux en plusieurs points. Le pape et la congrégation avoient cru, sur la foi de gens consommés dans l'étude de la langue chinoise, que le mot *Tien* exprimoit suffisamment le nom de Dieu. M. Maigrot décida qu'il ne signifioit que le ciel matériel, et donna un mandement

[1] Tom. II, p. 6, col. I, n. I.

qui défendoit de l'employer seul en parlant du vrai Dieu. Il avoit consulté pour cela deux lettrés qu'il avoit à son service : l'un ne passoit pas à beaucoup près pour habile : l'autre, plus instruit, étoit de mauvaises mœurs. Les jésuites avoient refusé le baptême à celui-ci, qui le reçut des mains de M. Maigrot, et apostasia peu après.

Ce mandement exposoit l'église de Chine à des révolutions trop fâcheuses, pour qu'il fût goûté de ceux des missionnaires de tout ordre qui connoissoient les mœurs de la nation, et qui n'avoient pas entrepris de persuader à l'Europe, que la pratique des jésuites étoit mauvaise. Un écrivain qui paroît n'avoir lu, ou plutôt qui parle comme s'il n'avoit lu les pièces que de l'une des parties, avance que le mandement ne déplut qu'aux jésuites[1] : mais selon les pièces adverses, assez revêtues de vraisemblance, au moins pour mériter autre chose qu'un silence affecté, il paroît au contraire qu'il fut désapprouvé du plus grand nombre des évêques et des ouvriers évangéliques répandus dans les provinces diverses de la Chine, sans compter les néophytes, beaucoup plus en état que leurs pasteurs de prononcer sur un point de cette nature. Un incident particulier ne contribua pas moins que cette diversité de disposition à rendre le mandement sans effet. Le pape venoit de créer en Chine deux nouveaux évêchés, dont le Fokien faisoit une partie du district, et il en attribuoit la nomination au roi de Portugal, comme au souverain de Goa, métropole de toutes ces extrémités de l'Asie : les bulles d'érection y avoient été publiées; et l'archevêque de Goa, usant de son droit de métropolitain pendant la vacance de ces nouvelles églises, y avoit envoyé des grands vicaires. M. Maigrot soutint cependant que la congrégation de la Propagande lui ayant donné ses pouvoirs, c'étoit à elle de les révoquer, et que, jusqu'à cette révocation, ils subsistoient tout entiers. Ce fut pendant ce conflit de juridiction, de la légitimité duquel chacun peut juger sur ce simple aperçu, que le vicaire apostolique, presque seul de son opinion, donna son mandement. Il se plaignit néanmoins fort haut du peu d'égard qu'on y avoit; et ses confrères le se-

[1] Du Pin, Hist. Eccl. du XVII.e siècle, tom. IV, p. 130.

condant avec chaleur en Europe, publièrent de toute part, que les jésuites avoient administré les sacrements sans pouvoirs, dans la province de Fokien.

Ces clameurs ayant produit tout l'effet qu'on en attendoit, M. Maigrot commença le procès qu'il méditoit au moins depuis un an : il fit partir pour Rome M. Charmot son confrère, qui présenta le 19 de mars 1697, à la congrégation du saint office, un mémoire pour la défense du mandement qu'on avoit fait parvenir au pape dès l'année précédente, avec une requête pour demander un nouveau réglement sur les cérémonies chinoises. L'affaire se trama si secrètement à Rome même, que les jésuites n'en furent instruits que vers la mi-octobre de l'année 1699, par un écrit intitulé, *Quæsita in causâ rituum sinensium,* Questions sur les cérémonies chinoises, que le saint Père ordonna de leur communiquer. Cette pièce avoit été faite uniquement sur les mémoires de M. Maigrot et de M. de Léonisse, quoique Sa Sainteté la crût dressée de concert avec les pères de la compagnie. Ceux-ci présentèrent aussitôt au pontife un mémoire, où ils protestoient qu'ils n'avoient pu lire sans horreur ce que portoit l'exposé de messieurs des missions, et qu'ils auroient été les premiers à condamner les cérémonies en question, si elles étoient telles qu'on s'efforçoit de le persuader.

Il se fit cependant un soulèvement effroyable contre la société. Tout ce qu'elle avoit d'ennemis et de rivaux connus et ouverts, entrèrent sans plus de feinte en lice. Qu'une secte foudroyée vingt fois, et furieuse contre ceux qu'elle prétendoit avoir allumé la foudre, ait saisi des conjonctures si propres à couvrir sa noirceur, pour traduire en fauteurs de l'idolâtrie et en corrupteurs du culte chrétien, les plus ardents défenseurs de la doctrine et des observances romaines, il n'est rien là qui puisse étonner, et qui n'ait été pratiqué de tout temps par les sectes diverses : mais il n'y eut rien de plus violent que la lettre au pape, qui fut publiée en 1700 au nom du supérieur des missions étrangères de Paris. Le ministre Jurieu n'avoit pas gardé moins de mesures, et le docteur Arnaud n'a pas mis plus de fiel dans son sixième tome de la morale pratique, qui roule sur ce sujet. Cette lettre fut suivie d'un déluge de libelles

de toutes mains et de toutes doctrines. L'erreur et l'orthodoxie parurent alors se liguer ensemble et s'entre-prêter la plume, pour diffamer à jamais la société.

Les jésuites ne s'abandonnèrent point eux-mêmes ; ils firent face de tous côtés, et ne laissèrent sans réplique aucune des charges tant soit peu dignes d'attention. Ils prirent leurs adversaires par leurs propres écrits, et montrèrent que, forcés par l'évidence, ils y avoient reconnu que Confucius et les ancêtres n'étoient pas honorés comme des divinités par les lettrés de la Chine. Ils citèrent un mémoire latin de M. Charmot, agent de M. Maigrot à Rome, où cet aveu se trouve en termes formels : *Nusquàm diximus Confucium à Sinis litteratis, ut Deum, majores, ut numina, coli* [1]. Et par une conséquence bien naturelle de cet aveu, ils concluoient que les honneurs rendus à Confucius et aux ancêtres, n'étoient pas idolâtriques. En effet, il n'y a point d'idolâtrie sans idole, et point de culte religieux sans divinité. Car qui s'est imaginé, dit saint Augustin [2], qu'on dût sacrifier qu'à celui, ou qu'on a su, ou qu'on a cru, ou qu'on a feint qui étoit Dieu ? Si donc les Chinois n'attribuent aucune divinité à leur philosophe, ni à leurs ancêtres, les honneurs qu'ils leur rendent ne sont pas idolâtriques. Bien plus, ces pères établirent sur des faits bien articulés, et qui n'ont jamais été contredits, que leurs adversaires avoient permis et autorisé, qu'ils avoient pratiqué eux-mêmes à la Chine les cérémonies qu'ils faisoient passer en Europe pour idolâtriques ; qu'ils avoient employé de même les mots *Tien* et *Chamti*, pour signifier le Dieu du ciel, ou le vrai Dieu.

Ils alléguèrent l'exemple de quantité de missionnaires de tous les ordres, entr'autres du père François Varo, dominicain, qui a tant écrit contre eux, et que toute la ville de Canton avoit néanmoins vu, avec ceux de son ordre et de son opinion, pratiquer ces cérémonies comme des devoirs de pure civilité, et ne s'en faire aucun scrupule quand l'occasion s'en présentoit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que M. Maigrot lui-même ne put se défendre de les avoir pratiquées dans

[1] Dispunctio quorumdam locorum. — [2] S. Aug. de Civit. Dei, l. 1, c. 4.

la province de sa juridiction. Un mandarin étant mort le 17 novembre 1699, à Fortcheou, capitale du Fokien, sa famille lui rendit pendant sept jours les honneurs accoutumés. Le corps étoit exposé dans l'appartement réservé pour cet usage; on voyoit devant le cercueil le cartouche ou petit tableau, avec l'inscription ordinaire, posé sur une table qui étoit ornée en forme d'autel, et sur un rétable, des chandeliers, des fleurs et des parfums. Le vicaire apostolique, en habit de deuil, alla par civilité dans cette maison le dernier jour de la cérémonie, s'approcha de la table, offrit devant le tableau des bougies et des pastilles, qu'il mit ensuite sur la table, puis fit quatre prosternements, et frappa quatre fois la terre du front. Le fait est constaté par les reproches publics, et demeurés sans réplique, que lui firent ensuite les chrétiens de Fortcheou sur ce qu'il n'étoit pas d'accord avec lui-même. De ces faits incontestables, et qu'on n'a pas contestés, parce qu'ils étoient trop notoires, il s'ensuit au moins que M. Maigrot ne savoit pas trop à quoi s'en tenir sur la question des cérémonies, et que ceux à qui il en faisoit un crime, ou n'étoient pas véritablement coupables, ou qu'il l'étoit lui-même beaucoup plus qu'eux.

Ce furent apparemment ces inconséquences qui engagèrent M. de Bénaventé, évêque d'Ascalon, tiré de l'ordre de saint Augustin, à écrire de Nanchanfou, le 20 novembre 1700, aux cardinaux de la Propagande, afin de les tenir en garde contre l'entreprise de messieurs des missions étrangères. Il les avertissoit, entr'autres choses, de ce que lui avoit dit l'évêque de Pékin, quoique leur ami particulier, qu'il craignoit fort qu'en attaquant le sentiment des jésuites, on ne se conduisît par des vues tout humaines. Plus conséquent que M. Maigrot, M. l'abbé de Cicé, son confrère, se conforma invariablement à la pratique des jésuites pendant tout le temps qu'il fut à la Chine, sans jamais céder aux clameurs du grand nombre de ses compagnons, qui la traitoient de superstitieuse.

Le pape Innocent XII, sans prononcer sur le conflit de juridiction élevé de son temps entre M. Maigrot et l'archevêque de Goa, y mit fin en démembrant des deux évêchés nouveaux, qui d'ailleurs étoient d'une étendue immense, différentes provinces qu'il assigna aux vicaires apostoliques. Le Fokien resta

à M. Maigrot, qui fut peu après nommé évêque de Conon. Son premier acte de juridiction certaine, fut d'interdire les jésuites portugais qui avoient tenu, durant le conflit, pour l'archevêque de Goa. Un pareil usage de la puissance ecclésiastique étoit tout nouveau pour la Chine : il scandalisa, il irrita les peuples du Fokien, les plus fiers de la plus fière nation du monde; ils le tinrent à injure autant et plus pour eux-mêmes que pour leurs pasteurs.

La semaine de Pâques arriva peu après. Il n'y avoit dans la capitale que quatre prêtres, M. Maigrot, un dominicain, et deux jésuites portugais. Les nouveaux chrétiens s'assemblèrent au nombre d'environ quarante, et allèrent supplier le vicaire apostolique de permettre à ceux qui les avoient enfantés en Jésus-Christ, de leur administrer les sacrements qui sont de précepte au temps de Pâques : ils ne purent rien obtenir. Très-irrités de ce premier refus, ils se continrent cependant, revinrent le lendemain faire une seconde tentative, se prosternèrent à la porte du vicaire, qui se tenoit renfermé, et demandèrent avec de grands cris, au nom de Jésus crucifié, qu'il leur fût permis de se confesser aux pères de leurs âmes. M. de Conon ne parut enfin que pour les traiter de gens grossiers, d'ignorants, et d'enfants sans raison. Ce dernier mot surtout mit à bout la fierté chinoise. Ils saisirent le prélat, lui reprochèrent de n'avoir pas salué le crucifix que l'un d'eux tenoit à la main, jetèrent son bonnet par terre, et le contraignirent de se mettre à genoux devant le crucifix. Un père dominicain, nommé Croquer, étant survenu, un bachelier le prit par la barbe et le menaça de la lui arracher s'il ne faisoit accorder aux chrétiens ce qu'ils demandoient. Le dominicain, payant de présence d'esprit, répondit qu'il venoit pour cela, et que si l'on se retiroit, il accommoderoit toutes choses. Il n'en fallut pas davantage pour les faire retirer. Cependant M. de Conon publia qu'un de ces néophytes avoit tiré un couteau pour le tuer : mais la peur métamorphose étrangement les objets. Il fut démontré que le prélat avoit pris un chapelet pour un couteau : que l'assassin prétendu n'avoit ni couteau, ni poignard, et qu'il étoit de l'ordre du peuple, qui n'en porte ja-

mais. On avoit encore voulu faire tomber sur les jésuites cet assassinat imaginaire; mais l'attestation de soixante-deux chrétiens n'a pas permis à cette calomnie de faire fortune.

Dès le lendemain, le prélat s'éloigna de trois journées, et le dominicain se cacha dans le voisinage. Les néophytes, joués ainsi, reprirent leur première animosité, qu'un nouvel incident fit monter à son comble. Une femme chrétienne étant tombée malade, ces nouveaux fidèles ne sachant pas que les prêtres interdits pouvoient confesser dans un besoin pressant, avertirent du danger quelques domestiques de M. Maigrot et du père Croquer. Le portier du prélat, et l'un de ses catéchistes, répondirent qu'il suffisoit dans le cas présent que la malade récitât cinq *Pater* et cinq *Ave*. La femme mourut en effet sans sacrements; et les néophytes ne se possédant plus, auroient traduit M. de Conon, comme perturbateur, aux tribunaux païens, si le père Gozani, l'un des deux jésuites portugais, ne les en avoit détournés avec des peines infinies.

Ce fut apparemment pour cela, ou, ce qui revient à peu près au même, pour prévenir des scandales pareils à celui qui étoit arrivé, que M. Maigrot rendit enfin les pouvoirs aux missionnaires interdits, comme il est dit dans l'approbation que son provicaire leur donna par son ordre : nouvelle inconséquence qui saute aux yeux du plus mince dialecticien. Le prélat croyoit les cérémonies chinoises essentiellement mauvaises, ou il ne les jugeoit pas telles; s'il ne les croyoit pas mauvaises, pourquoi donc les avoit-il abrogées par son mandement, au péril évident de la religion? Et s'il les jugeoit illicites, comment permit-il aux jésuites d'exercer le ministère sans les leur interdire? Comment a-t-il permis d'administrer et de recevoir les sacrements, à des ministres et à des néophytes qu'il traitoit d'idolâtres?

Les choses n'en demeurèrent point là. Le jugement qu'on poursuivoit à Rome avec la plus grande chaleur, fut enfin rendu, le 20 novembre 1704, par la congrégation de la Propagande : mais ceux qui l'avoient sollicité n'en furent pas à beaucoup près aussi contents qu'ils affectèrent de le paroître. Il déclaroit les cérémonies chinoises, superstitieuses selon l'exposé des accusateurs, et qu'on ne pouvoit user des mots

*Tien* et *Chamti* pour signifier Dieu, supposé que dans la secte des lettrés chinois, ils ne fissent entendre que le ciel matériel, ou une certaine vertu qui s'y trouvoit infuse. Il est visible que ce décret n'étoit que conditionnel, puisque les conditions, au moyen desquelles il devoit obliger, y sont énoncées en termes exprès. La congrégation déclaroit encore que le saint Siége ne prononçoit point sur la vérité de l'exposé. Elle laissoit donc une liberté entière d'en révoquer la vérité en doute : vérité néanmoins supposée nécessaire par les termes formels du décret, pour qu'on fût obligé de s'abstenir tant des cérémonies que du *Tien* et du *Chamti*. Ainsi le décret n'étoit absolu que pour ceux qui soutenoient la vérité de ce qu'avoient exposé messieurs des missions étrangères. Ce n'étoit pas là sans doute ce qu'ils avoient prétendu, et ce n'étoit pas le seul chagrin que leur donnât un jugement sollicité avec tant de chaleur.

Toutes les cérémonies, grandes et petites, ainsi qu'on les avoit désignées, étoient indistinctement déclarées superstitieuses selon l'exposé, et M. Maigrot avoit cru qu'on pouvoit tolérer les petites : par où il résultoit manifestement du décret, que le prélat n'avoit pas raisonné conséquemment. En effet, si les unes sont idolâtriques, les autres ne sauroient être innocentes, puisqu'elles se pratiquent toutes dans le même esprit. La congrégation défendoit encore de traiter de fauteurs d'idolâtrie, les missionnaires qui avoient permis jusque-là les cérémonies à leurs néophytes; ce qui étoit foncièrement une censure des mémoires et des libelles farcis de ces reproches outrageants. Ce décret fut tenu long-temps fort secret à Rome, et ne devint public en Europe qu'après les tristes affaires qu'eut par la suite à la Chine M. Maillard de Tournon, piémontais, issu d'une ancienne maison originaire de Savoie.

Clément XI le sacra patriarche d'Antioche en 1701, et le fit partir pour la Chine en qualité de légat apostolique, uniquement afin d'informer le saint Siége du véritable état des missions, comme il le déclara le 5 décembre de la même année, dans le discours qu'il fit à ce sujet aux cardinaux. Ce légat prit terre en 1703 à Pondichéri, passa de là aux Philippines, et, par un vaisseau parti exprès de ces îles pour le conduire à la Chine, il y arriva le 8 avril 1705. Il ne fut pas plus tôt à

Canton, qu'il insinua aux différents missionnaires qu'il falloit interdire aux néophytes l'usage des cérémonies, et qu'il se montra fort contraire aux jésuites. Il disoit souvent que ces pères n'avoient pas pris la vraie manière de planter la foi, et que leur méthode n'étoit suivie que par ceux qui avoient quelque intérêt à le faire. Il n'avoit pas encore eu le temps de reconnoître par lui-même l'état des choses; mais il comptoit absolument sur la parole des missionnaires de Paris, parmi lesquels il avoit trouvé un prêtre de sa nation, nommé Appiani, qui n'avoit pas peu contribué à leur gagner sa confiance.

Cependant comme ces amis avoient une crédit médiocre à la Chine, il fallut s'adresser aux jésuites pour obtenir la permission d'aller à la capitale. Ces pères la demandèrent, et furent refusés deux fois. L'empereur leur dit même qu'il étoit dangereux de faire venir à la cour un homme à peine débarqué, qui n'avoit nulle connoissance des coutumes de l'empire. Ils le sentoient aussi-bien que le prince; mais ils voyoient aussi qu'on ne manqueroit pas de leur imputer le refus, et ils firent tant d'instances, qu'il fut enfin permis au légat de venir à Pékin. Il y reçut même des honneurs qu'on ne faisoit pas aux ambassadeurs des plus grands princes.

Cet accueil distingué fit concevoir au légat un projet admirable, à quoi rien n'eût manqué, si la justesse en eût égalé la grandeur : il ne se proposa rien de moins que d'établir à Pékin un nonce permanent, pour y être le supérieur de tous les missionnaires, et former une correspondance habituelle entre le chef de l'Eglise et le premier potentat de l'Asie. Le légat en ayant fait l'ouverture par le moyen de quelques gentilshommes que l'empereur avoit chargés de le visiter tous les jours, il fut sur-le-champ et très-sèchement refusé. Les plaintes qu'il fit à ce sujet, et quelques paroles indiscrètes échappées à son chagrin, firent soupçonner qu'il y avoit du mystère dans son voyage. Il n'en falloit pas tant à une politique aussi ombrageuse que celle des Chinois, pour éclairer, comme on le fit dès lors, toutes ses démarches. Cependant l'empereur, très-habile dans l'art d'observer son monde, et fort modéré de son naturel, cacha son mécontentement, et daigna même lui expliquer les

causes de son refus. Ce fut dans une audience extraordinaire qu'il lui accorda le 31 décembre 1705, avec une marque de distinction et de condescendance dont il n'y avoit point d'exemple à cette cour. Une incommodité survenue au patriarche, le mettant hors d'état de faire les prosternements et tout le cérémonial d'usage, il en fut dispensé pour cette fois.

Il eut enfin le 29 juin de l'année suivante (1706), son audience solennelle, cette audience fameuse, et tournée en tant de façons par les partis divers. Il ne faut donc consulter ici ni les écrits des accusateurs, d'un laconisme affecté en ce point, ni ceux des accusés, plus diserts, mais toujours suspects. Heureusement nous avons sur ce point capital le témoignage impartial de l'évêque d'Ascalon, que nous avons déjà nommé don Alvare de Bénaventé, de l'ordre de saint Augustin, et vicaire apostolique de la province de Kiangsi. C'est dans une lettre adressée à sa majesté catholique, que ce vertueux et zélé prélat expose la manière dont M. de Tournon s'est conduit à la Chine, en déplorant avec amertume les malheurs que les préventions de ce légat ont attirés sur les missions de cet empire.

Selon ce monument, le légat marqua d'abord à l'empereur, qu'il n'avoit entrepris un voyage si long que pour remercier sa majesté, au nom du chef de tous les chrétiens, des grâces dont elle combloit les missionnaires, et de la protection qu'elle accordoit à notre sainte religion. Ce compliment donna lieu au prince de lui dire que, nonobstant toute sa bonne volonté, il y auroit tout à craindre pour cette religion, si son premier chef, instruit par des ignorants, venoit à faire quelque loi fondée sur des informations fausses; qu'il étoit impossible aux Européens de bien pénétrer le sens des livres et l'esprit des cérémonies de la Chine; que pour cela, il vouloit revoir les informations qu'on enverroit en Europe, afin de corriger les erreurs qui pourroient s'y trouver. Là-dessus, le patriarche qui croyoit l'évêque de Conon très-habile dans les sciences chinoises, le proposa comme plus capable que personne de se concerter avec sa majesté, qui l'agréa. L'évêque de Pékin et la plupart des missionnaires, qui connoissoient la capacité

chinoise de M. Maigrot, furent effrayés quand ils apprirent cette résolution. Leurs alarmes ne se trouvèrent que trop fondées.

M. Maigrot ayant paru devant le monarque, on lui demanda l'explication de quatre caractères gravés au-dessus du trône : il n'en put lire que deux, qui étoient des plus ordinaires, et il n'en put expliquer aucun; il lui fallut même un interprète pour expliquer un écrit chinois qu'il avoit à présenter. L'empereur marqua une étrange surprise de voir un homme dont on lui avoit tant vanté la capacité, ne pouvoir s'expliquer lui-même, et rester muet le livre à la main. Tout ce que le vicaire eut à répliquer, c'est que si le seigneur légat l'avoit dit si capable, il le connoissoit peu : il convint de plus qu'il n'avoit jamais lu le traité du père Ricci sur les cérémonies chinoises, quoique dans son fameux mandement, où il en donnoit une idée affreuse, il eût voulu paroître le réfuter pied à pied. L'empereur daigna cependant tenter de le faire convaincre que *Tien*, autant que *Tienchu*, signifie le Dieu du ciel : mais deux heures d'instruction ne servirent qu'à convaincre le prince, qu'il est certain genre de préventions dont l'on ne revient jamais.

Dès que le vicaire apostolique eut été congédié, l'empereur fit expédier deux rescrits, l'un pour cet évêque, et l'autre pour le légat. Dans le premier, selon l'usage de la Chine, où le souverain se fait un devoir de motiver tous ses ordres, le prince rappeloit à l'évêque, outre son ignorance, son peu de sincérité au sujet d'une demande à laquelle il avoit répondu, qu'il ne savoit pas si les chrétiens dont il avoit la conduite pratiquoient les cérémonies accoutumées. « D'où il est clair, concluoit le prince, que vous usez de déguisement avec moi-même. Ainsi vous êtes moins venu à la Chine pour y prêcher la loi chrétienne, que pour y brouiller. Jusqu'ici les Chinois ont embrassé le christianisme, parce qu'ils voyoient que tous les prédicateurs pensoient et parloient de la même manière. A présent qu'il en est parmi vous qui, par caprice, ou par le seul désir de l'emporter sur les autres, les accusent témérairement de mal expliquer nos cérémonies, c'est chercher, non pas à étendre votre religion, mais à la ruiner, et m'obliger à vous chasser de mon empire. »

Le second rescrit, motivé à peu près de la même manière, ordonnoit au légat de penser à son retour en Europe. Il lui fut signifié le 21 d'août; et la manière peu mesurée dont il répondit, lui attira un commandement précis de sortir de Pékin le 28. Au reste, ce commandement n'avança point son départ, qu'il avoit déjà fixé à ce jour-là : mais il partit sans avoir fait la moindre démarche qui tendît à regagner les bonnes grâces de l'empereur. Ce prince en fut si offensé, qu'il fit aussitôt revenir des présents magnifiques qu'il avoit destinés pour le pape, et qu'il avoit déjà fait transporter à Canton. Il ne prétendoit néanmoins mortifier que le légat. « Par toute la terre, dit-il à cette occasion, il est des ministres qui se croient en quelque sorte souverains, et qui aiment mieux suivre leur propre sens que celui de leur maître. »

Un nouvel incident acheva de gâter les affaires. M. Maigrot, qui étoit resté à Pékin, écrivoit souvent à un missionnaire de sa confidence, nommé Guetti. L'empereur en eut vent, et voulut voir les lettres, comme des pièces qui pourroient lui donner des lumières sur les desseins du légat. Guetti eut d'abord le courage de les déchirer; mais ensuite il perdit la tête, et dès le commencement de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il éventa tout le mystère; il se coupa même dans ses réponses. Il déclara d'une part, que le pape avoit envoyé le légat, afin de réduire les jésuites qui désobéissoient à ses ordres, en tolérant les cérémonies et l'usage du *Tien;* et de l'autre, que M. Maigrot étoit chargé d'étudier à fond les livres chinois, et d'envoyer ses extraits à Rome, afin d'ordonner là-dessus. Cette contradiction, toute palpable qu'elle étoit, ne fut pas le trait le plus honteux qui lui échappa. Il ne put cacher la jalousie qu'il voulut bien prêter aux religieux des ordres divers, qui tous, dit-il, se plaignoient en Europe de ce que celui des jésuites se faisoit appeler la compagnie de Jésus. Enfin il nomma les deux gradués chinois qui avoient instruit M. Maigrot dans les sciences du pays. On les fit comparoître : ils protestèrent que le vicaire apostolique n'avoit jamais voulu les écouter sur les matières qui étoient en contestation; et Guetti, bien corrigé de sa première bravoure, confirma leur déposition. On interrogea de même le piémontais Appiani, interprète du légat, et

quelques autres personnes de sa suite. M. Maigrot fut cité à son tour; ne pouvant nier des faits déjà si bien prouvés, il s'efforça de les adoucir. L'empereur ne voulut pas qu'on le pressât trop, parce que, suivant les lois de l'empire, il n'auroit pu s'empêcher de le condamner à mort.

Sur ces procédures, le prince rendit un arrêt qui bannissoit, avec M. Maigrot, les sieurs Mezza-Falcé et Guetti, comme des factieux capables de mettre la division et de causer des troubles dans la Chine. Il étoit en même temps ordonné à tous les Européens qui voudroient rester dans l'empire, de venir incessamment prendre des lettres patentes de l'empereur, qui examineroit leurs sentiments; faute de quoi ils seroient chassés par les gouverneurs des provinces. Cet arrêt fut signifié aux jésuites eux-mêmes, sans que leurs remontrances ni toutes leurs instances pussent y rien faire changer. L'empereur se plaignit même de ce qu'ils lui avoient caché la conduite que le vicaire apostolique avoit tenue dans le Fokien, et qui n'étoit venue à sa connoissance que par l'indiscrétion de Guetti. Cependant le légat étoit horriblement irrité contre eux : cette colère avoit éclaté au moment qu'on lui avoit signifié l'ordre de sortir de Pékin. Il s'étoit alors emporté, jusqu'à dire que tous les démons de l'enfer ne sauroient faire pis que les jésuites; et, quand il fut à Nankin, il leur écrivit en date du 18 janvier 1707, une lettre qui assurément n'en fait pas des anges, et qui ne tient pas non plus du langage angélique. Mais avec du zèle et de la piété, en combien d'écarts ne donne-t-on pas, quand l'une est trop crédule, et l'autre précipité? Pour remplir avec succès la charge de légat à la Chine, surtout dans ces conjonctures, il ne falloit pas moins de sang-froid, ou plutôt de sens exquis et d'habileté, que de vertu.

M. de Tournon étant arrivé à Nankin, donna un mandement qui interdisoit aux chrétiens de la Chine la pratique des cérémonies en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres, avec défense d'user des mots *Xamti* et *Tien* pour signifier le vrai Dieu. Il étoit naturel de publier en cette occasion le décret du saint Siége : le légat n'en fit cependant aucune mention; ce qui donna tout lieu de croire que ce fut parce que ce décret n'étoit que conditionnel, c'est-à-dire, qu'il ne proscri-

voit les cérémonies que supposé qu'elles fussent, comme on l'avoit accusé, superstitieuses et idolâtriques. Les partisans du légat répandirent en Europe, qu'il avoit usé de cette réserve, de peur d'irriter davantage le monarque chinois : mais le mandement du légat étoit beaucoup plus opposé que le décret de Rome aux déclarations de ce prince, et par conséquent plus capable de l'irriter. En effet, l'empereur se tint pour outragé par cette publication ; et sitôt qu'il en eut nouvelle, il dépêcha un de ses officiers à la poursuite du légat, qui déjà étoit à deux cents lieues de distance, pour le faire conduire à Macao, et l'y mettre sous la garde des Portugais, avec défense de le laisser partir.

Le mandement n'intrigua pas moins les missionnaires, qu'il n'avoit offensé la cour. Evêques, prêtres, religieux des ordres divers, tous persuadés, à un très-petit nombre près, qu'il alloit entraîner la ruine entière de l'Evangile à la Chine, et que le légat s'étoit laissé surprendre, interjetèrent appel au saint Siége, tant de l'exécution du mandement, que de l'excommunication dont ils y étoient menacés : mais soit que le souverain pontife crût devoir soutenir l'honneur de sa légation, avec les démarches de son légat, soit qu'il eût véritablement donné au légat, quelque instruction secrète d'après laquelle il avoit agi, soit bien plutôt qu'il eût jugé depuis ne pouvoir mieux faire dans les circonstances, que de supprimer des usages qui occasionoient tant de division et tant de scandales, il approuva le mandement, sans avoir égard à l'appel, en déclarant néanmoins qu'il ne prétendoit rien ajouter au décret du 20 novembre 1704, portant que le saint Siége ne prononçoit point sur la vérité des exposés. Il fit écrire ensuite aux généraux des dominicains, des franciscains, des augustins et des jésuites, qu'ils eussent à intimer à leurs religieux de la Chine, que son intention étoit qu'ils obéissent à l'ordonnance du cardinal de Tournon. On venoit de lui donner la pourpre ; c'étoit la récompense de ses bonnes intentions, et la suite assez naturelle de l'approbation de son mandement.

Rome, après tout, ne pouvoit pas sagement procéder d'une autre manière ; il ne lui étoit pas possible de juger la chose au fond. C'étoit une question purement historique, sur un fait qui se passoit à l'autre bout du monde, et qui tenoit à une

langue inintelligible en Europe; aussi Rome n'eut-elle pas grand égard à l'espèce d'autorisation que lui envoyèrent, signée de leur main, et datée du 8 mai 1700, le père Alexandre, le sieur Du Pin et quelques autres docteurs de Paris, qui prononçoient magistralement que le saint Siége pouvoit condamner en toute sûreté, et d'une manière absolue, les cérémonies chinoises, comme fausses, erronées, favorisant l'idolâtrie, etc. Il est vrai que l'autorité de ces docteurs, très-connus à Rome par le catalogue des livres défendus, n'y étoit pas d'un grand poids : mais indépendamment de tout préjugé, Rome avoit parfaitement connu que sa propre autorité pouvoit bien porter une défense absolue, mais non pas prononcer absolument et doctrinalement sur le fond même des points contestés. La question rouloit, non par sur des faits dogmatiques, ou sur le sens des écrits d'un théologien dont ses juges naturels entendissent la langue; mais sur un point d'histoire, ou plutôt de conjecture, sur l'esprit dans lequel des peuples éloignés de quatre à cinq mille lieues, pratiquoient leurs cérémonies, et sur quelques mots dont le sens étoit inconnu à ceux qui avoient à prononcer : on ne pouvoit tirer ces lumières que du fond de l'Asie, par le moyen des missionnaires qui avoient blanchi dans ces contrées : et ces missionnaires, partagés de sentiment autant que d'inclination et d'intérêts, demandoient eux-mêmes les lumières et les décisions de Rome. C'est pourquoi le saint Siége apostolique, autant gouverné par l'esprit de sagesse que par l'esprit de vérité, s'est borné à régler le point de police, comme étant maître de la discipline, sans toucher au fond de la question, où il ne pouvoit pénétrer. Au reste, la suppression des cérémonies, quoiqu'elle pût nuire au progrès de l'Evangile, fut ordonnée avec beaucoup de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles étoient idolâtriques, l'animosité que le partage de sentiment augmentoit de jour en jour parmi les missionnaires, les qualifications de fauteurs de l'idolâtrie et d'adulateurs des rois idolâtres, les infidèles témoins de ces divisions scandaleuses, et le christianisme livré à leurs dérisions, c'étoit là sans contredit le plus grand dommage qu'il pût souffrir : et pour y mettre fin, il n'y avoit point de considérations sur lesquelles on ne dût passer.

M. de Tournon, remis à Macao entre les mains des Portugais, n'eut pas à se féliciter d'être sorti de celles des Chinois. Outre la rivalité de juridiction entre ce légat du saint Siége et le métropolitain portugais de ces extrémités de l'Asie, tous les Portugais étant personnellement irrités contre le légat, qui durant son séjour à Pékin avoit présenté une accusation qui tendoit à leur ôter Macao, et à faire chasser leur nation de toute la Chine, on conçoit qu'ils eurent peu de ménagement pour lui et pour les personnes de sa suite. Ils ne permettoient à aucune d'elles de sortir, sans être accompagnée de surveillants très-incommodes. Ils lui signifièrent de la part du vice-roi des Indes portugaises, de l'archevêque de Goa et de l'évêque de Macao, défense de faire aucun acte de juridiction, en qualité de visiteur et de légat *à latere*, dans tous les lieux dépendants du Portugal. Il riposta par des excommunications, qu'il fit afficher de nuit contre l'évêque de Macao, le capitaine général, et cinq ou six autres Portugais qualifiés. Cette conduite sans doute ne fit pas finir sa captivité, dans laquelle il mourut au mois de juin 1710, avec les sentiments de piété qu'il avoit toujours fait paroître. Les excès du zèle dans les âmes véritablement pieuses, ne proviennent que des bornes de leurs lumières; et Dieu ne les juge pas sur des lumières qu'ils ne sauroient avoir, mais sur la droiture de leurs intentions.

Les horreurs vomies à l'occasion de la mort du cardinal de Tournon, contre les missionnaires qui n'étoient pas de son parti, sont trop connues, pour nous dispenser d'en toucher un mot. Le livre du témoignage de la vérité [1], les anecdotes de la Chine, et les fastes du jansénisme, publiés de nos jours sous le titre d'Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, représentent le cardinal de Tournon comme un martyr, et les missionnaires jésuites comme ses bourreaux. Ce dernier auteur ose même avancer [2], qu'avant la disgrace du prélat, et lorsqu'il étoit encore à Pékin dans l'attente d'une audience qu'il devoit avoir de l'empereur, il se sentit empoisonné en soupant; que le

[1] Témoignage de la vérité, page 231. — [2] Hist. Eccl. de Racine, t. XIV, p. 34 et 35.

prince, informé des circonstances, ne douta point que les jésuites n'eussent fait le coup; qu'il ordonna d'informer, et que le cardinal arrêta les poursuites par honneur pour la religion : fiction contradictoire, qui dès là se détruit elle-même. L'empereur, selon cet écrivain, ne doute pas sur les auteurs du crime, et, selon cet écrivain aussi, il n'a pas encore fait informer : le cardinal a le crédit d'arrêter les poursuites, et l'on a vu quel étoit son crédit dans cette cour; on sait tout ce qui s'y passe, tout ce qu'on y pense, tout ce que le prince même a dans l'âme, et ce sont les calomniateurs attitrés de tous les orthodoxes de France, qui pénètrent ces mystères à la Chine. Ils font même faire des révélations et des confidences aux sectateurs ou fauteurs de leur hérésie [1], par un prélat vertueux qui a passé constamment pour la détester, qui a toujours eu en horreur leur rébellion contre les décisions de l'Eglise. Ainsi l'honneur même du cardinal de Tournon veut qu'on regarde ces prétendus confidents, comme des aventuriers et des faussaires. En voilà bien assez contre une imputation regardée enfin comme calomnieuse par le monde entier, à la seule exception des hérétiques, et des simples abusés par les hérétiques.

Ils se flattoient, n'en doutons point, ces sectaires menteurs, de tourner, à force d'impostures, toute l'animadversion du siége apostolique contre les crimes supposés aux missionnaires de la Chine, de se faire regarder comme les défenseurs de ses décrets de discipline, tandis qu'ils fouloient aux pieds les décisions dogmatiques qu'il avoit infiniment plus à cœur, et à la faveur de cette diversion, d'échapper aux foudres de Rome, ou du moins de sauver le *palladium* de la secte, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire, le livre des Réflexions morales, qui en faisoit la dernière ressource. Leur espoir fut vain. La colonne de la vérité ne tire pas son appui des suppôts de l'erreur. L'Eglise rejette les services des sectes, ou du moins ils ne leur gagnent point sa faveur, et ne leur en obtiennent même aucun ménagement. A la confusion des calomniateurs de l'église de Chine et de ses fondateurs, Clément XI, durant

[1] Anecd. t. III, p. 38, 39, 40, 41.

le plus grand feu de la calomnie, prononça, le 13 juillet 1708, une première condamnation contre les *Réflexions morales*, c'est-à-dire, contre la traduction du nouveau Testament fait en français par le père Quesnel, avec des réflexions morales sur chaque verset.

# LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.

DEPUIS LE PREMIER DÉCRET DU SAINT SIÉGE CONTRE LES RÉFLEXIONS MORALES EN 1708, JUSQU'A LA PUBLICATION DE LA BULLE UNIGENITUS EN 1713.

Toute la doctrine du vaste livre de Jansénius avoit été habilement refondue dans les Réflexions morales de Quesnel; ainsi l'on pouvoit abandonner Jansénius à son mauvais sort, sans que le jansénisme en souffrît, pourvu que le livre des réflexions subsistât [1]. Ce chef-d'œuvre d'artifice ne fut pas porté du premier coup à sa perfection, ni à ce haut point de crédit que bien des mains différentes lui concilièrent successivement. Ce n'étoit presque rien à sa naissance, lorsqu'il fut approuvé, en 1671, par M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne. Tout consistoit en un petit volume, que ce prélat n'approuva même qu'après y avoir fait mettre plusieurs cartons. Les docteurs Hideux et Du Pin l'approuvèrent, sans tant de réserve, en 1687. Cette bonne fortune fit multiplier les éditions, et grossir l'ouvrage jusqu'à la concurrence de quatre volumes. Ils furent retouchés par la plume élégante de l'abbé du Guet, et parurent avec éclat en 1693, dédiés à M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et revêtus de l'approbation la plus honorable qu'il pût leur donner. Pour les autoriser dans son diocèse, il publia un mandement, où, parlant à ses curés, il faisoit de ce livre funeste l'éloge suivant : On y trouve ramassé tout ce que les saints Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le nouveau Testament, et l'on en fait un extrait plein d'onction et de lumières. Les plus sublimes vérités de la religion y sont traitées avec cette force et cette douceur du Saint-Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de

[1] Déposit. de l'imprim. du 7 novembre 1713. Sentence du bail. de Châl., 2 mai 1717.

quoi vous instruire et vous édifier ; vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière.

On a vu qu'aussitôt qu'il eut acquis une certaine célébrité, tout le monde chrétien en jugea bien différemment de son approbateur. Tous ceux qui n'étoient pas dans les mêmes dispositions que ce prélat à l'égard de l'auteur, prétendirent que cet artificieux écrivain n'avoit eu pour but que d'insinuer en mille façons différentes les dogmes proscrits du jansénisme, d'en accréditer la schismatique discipline, et d'en représenter les sectateurs comme des saints persécutés par toutes les puissances. Dans le fond, il ne falloit pas être bien clairvoyant pour en prendre cette idée ; elle naît d'elle-même à la première lecture de l'ouvrage, pour peu qu'on ait de connoissance des faits et des matières du temps. Les Saint-Cyran, les Arnaud, les Gilbert, et le fugitif Quesnel lui-même, y sont peints des couleurs les plus reconnoissables, comme les Elie et les Jean-Baptiste de leur temps ; et les personnages les plus respectables de l'Eglise et de l'état, comme les scribes et les pharisiens, comme les Caïphe, les Pilate et les Hérode. Il n'étoit point de lecteur tant soit peu instruit des poursuites de Louis XIV contre le jansénisme, qui ne trouvât ce monarque représenté presque à chaque page comme le persécuteur de la vérité. On y retrouvoit d'une manière aussi visible les principes schismatiques du richérisme concernant l'excommunication. Il enseignoit de même qu'on ne résiste jamais à la grâce, et qu'on n'y peut pas même résister, ce qui renferme tout le jansénisme ; que la grâce sans laquelle on ne peut rien, manque aux justes qui tombent dans le péché ; que Jésus-Christ n'est mort et n'a prié son père que pour le salut des prédestinés ; que dans l'attrition, l'amour-propre et la cupidité sont les seuls principes de la crainte, dont le concile de Trente dit néanmoins qu'elle procède du Saint-Esprit, et dispose à la grâce de la justification. C'est ce que fit toucher au doigt un écrit publié en 1705, sous un titre assorti à l'audace qu'on avoit à confondre [1].

[1] Quesnel, séditieux hérétique, part. 2.

Un avertissement si énergique réveilla le zèle des premiers pasteurs. Ils examinèrent l'ouvrage qui excitoit ce scandale, ils en reconnurent le venin sans peine, et deux d'entr'eux, l'archevêque de Besançon et l'évêque de Nevers, donnèrent des mandements exprès pour le condamner. Ce dernier marquoit plusieurs endroits où l'on insinuoit des erreurs vingt fois proscrites, où l'on prenoit à tâche d'inspirer aux fidèles un esprit de révolte contre l'autorité des puissances tant séculières qu'ecclésiastiques.

Au bruit des nouveaux scandales de la France, le chef de toute l'Eglise ordonna qu'on reprît l'examen du livre qui les causoit, et qu'on lui avoit déjà déféré assez long-temps auparavant. Les cardinaux et les théologiens, chargés de cette commission, déclarèrent, après toutes les discusions convenables, que l'esprit de schisme et d'erreur n'avoit pu dicter un ouvrage plus substantiellement mauvais; qu'il n'étoit pas susceptible de correction, et qu'il falloit en défendre absolument la lecture. Ils avoient reconnu, et rendoient pour raison de leur rigidité, que le texte des livres saints y étoit altéré en mille endroits, quelquefois entièrement corrompu, et tel que dans la version réprouvée de Mons; que tant les notes que les réflexions offroient à chaque page une doctrine séditieuse, téméraire, scandaleuse, erronée, et manifestement jansénienne. Conformément à cette consultation, le souverain pontife, par un bref du 13 juillet 1708, proscrivit cet ouvrage avec une rigueur extraordinaire. Il ne se contenta point d'en défendre l'impression, le débit et la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait : mais pour anéantir, s'il étoit possible, jusqu'au dernier vestige d'une production si pernicieuse, il ordonna d'en rapporter tous les exemplaires aux ordinaires des lieux, ou aux inquisiteurs de la foi, pour être brûlés sur-le-champ. C'est cette clause, contraire aux usages de la France, où ces exécutions temporelles sont réservées à la puissance du même ordre, qui empêcha que le bref ne fût reçu dans ce royaume.

L'auteur et les approbateurs divers ne laissèrent pas d'être fort mortifiés de cette condamnation. Le parti, à qui les fictions et les allégations hasardées ne coûtoient rien, publia

qu'au moyen des éditions qui s'en étoient faites dans les états protestants, il avoit été falsifié en beaucoup d'articles; que ce que Rome avoit censuré, n'étoit ni la doctrine véritable de l'auteur, ni le sentiment des approbateurs. C'est ce qui fut inséré en particulier dans le journal de Verdun, intitulé, *La clef du cabinet des princes* [1]. Mais la prudence demandoit au moins qu'en faisant un mensonge officieux, on fût assuré de n'être pas démenti par ceux qu'on prétendoit obliger. L'apologiste serviable, si toutefois il n'étoit pas vénal, fut très-mal payé de ses bons offices. Son détour déplut à un écrivain de la confraternité, et le mit de très-mauvaise humeur contre le journal, qu'il appela *une rapsodie décorée d'un titre fanfaron,* et qu'il démentit de la manière la plus formelle, en déclarant qu'on n'avoit jamais imprimé les Réflexions morales dans un pays hérétique [2]. Il prend néanmoins un autre tour pour arriver au même but : il pourroit être arrivé, dit-il, que les dénonciateurs ennemis de la personne du père Quesnel, et même de la saine doctrine, pour rendre l'une et l'autre odieuses, auroient substitué des exemplaires falsifiés par eux-mêmes, à ceux qui sont imprimés par les ordres de M. l'archevêque de Paris. Cet expédient vaut-il mieux que celui du journaliste ? Mais qu'importent les droits de la raison, et les intérêts même des frères, mis en concurrence avec ceux de l'amour-propre et de l'orgueil, divinité suprême des sectes ?

Il ne paroît pas que ce nouveau défenseur espérât porter grande atteinte à la censure pontificale dans l'esprit des catholiques, puisqu'il attaque en furieux l'autorité même de cette censure. Elle n'est, ainsi a-t-il l'insolence de s'en expliquer, elle n'est qu'un ouvrage de ténèbres, et l'entreprise d'une horrible cabale. Tout s'y est fait furtivement, et l'on ne peut regarder une pareille conduite de la cour de Rome, que comme un attentat scandaleux. Cette cour, ajoute-t-il en schismatique absolument démasqué, est le théâtre des passions humaines, autant et plus que les autres cours, et ses décrets ne sont recevables que lorsqu'on ne voit rien dans les circonstances du

[1] Journal d'octobre 1708. — [2] Entretien sur le décret de Rome contre le nouveau Testament de Châlons.

jugement qui puisse faire soupçonner qu'il soit l'effet de l'intrigue et de la passion.

Comme le saint Père n'avoit condamné qu'en général le livre de Quesnel, sans noter aucune proposition en particulier, il parut à Paris une lettre adressée à Sa Sainteté, dont l'auteur prenoit le nom de Guillaume-François, prêtre en France. Ce prêtre en France supplioit humblement le pontife romain de considérer la plaie profonde que son décret faisoit à l'Eglise, de présider en personne au nouvel examen qu'on devoit faire des Réflexions morales, de ne point toucher au corps de l'ouvrage, mais de censurer en particulier chaque proposition condamnable, s'il en trouvoit quelques-unes. Il paroît que le parti, au moyen de ce personnage, se proposoit moins d'obtenir grâce que de faire injure, sentant fort bien que la voix du prêtre en France auroit le sort de celle qui retentit dans le désert, ou à l'oreille des sourds. C'est au moins ce que témoigna un de ses truchements, le même qui s'en étoit déjà expliqué contre le journaliste verdunois, et qui avertit le public que ce n'est plus la mode à Rome de révoquer les jugements injustes [1].

Dans la même année 1708, le saint Siége, par un autre décret du 25 de septembre, proscrivit les *Institutions théologiques* du père Juénin de l'Oratoire. L'évêque de Chartres les condamna le même jour; le cardinal de Bissy, le 16 avril 1709. Elles ont encore été censurées depuis par les évêques de Laon, d'Amiens, de Soissons, et quantité d'autres. Ce qui marque encore mieux à quel point elles sont infectées du jansénisme, c'est que, malgré tous les voiles dont l'auteur a tâché de se couvrir, le cardinal de Noailles en ordonna la correction l'an 1706.

Ni les décrets, ni les bulles du saint Siége ne purent cependant réduire l'opiniâtreté du parti. Ce n'étoient pas seulement les docteurs qui résistoient à la voix de Pierre, et de tous les successeurs des apôtres, mais des laïques, mais de simples femmes, et surtout les vierges de Port-Royal-des-Champs, ne reconnoissoient plus que leurs séducteurs pour pape et pour

[1] Entret. sur le Décr. etc. p. 176 et 177.

évêques. Le monastère de la ville avoit changé de doctrine, ainsi que de régime; mais celui des champs n'en étoit devenu qu'un arsenal mieux fourni, qui sans fin et sans jamais s'épuiser, fournissoit des armes à la séduction. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* ayant proscrit si nettement le silence respectueux dans lequel se retranchoient ces vierges abusées, on les pressa d'abandonner enfin ce refuge ruineux, qui ne pouvoit plus que les accabler de ses ruines. Elles signalèrent contre cette constitution la révolte qui leur en avoit fait mépriser tant d'autres. Jamais il n'y eut moyen de les engager à l'accepter purement et simplement. Elles persistèrent, avec la même opiniâtreté, à ne vouloir point reconnoître pour leur supérieure l'abbesse de Port-Royal de Paris, quoique le souverain pontife y eût réuni leur maison par sa bulle en bonne forme, et que le roi, par ses lettres patentes, eût autorisé la réunion.

Une obstination si long-temps invincible, fit juger que pour les réduire sous l'obéissance, tant de leur abbesse que de l'Eglise, il n'y avoit plus d'autre moyen que de détruire une maison d'anathème, dont les voûtes seules leur retraçoient les leçons des suborneurs qu'elles avoient recélés, et sous lesquelles ces anges de ténèbres, par leurs apparitions furtives, ranimoient encore les germes de la séduction, au moins dans le cœur de quelques-unes, qui ne manquoient pas de les communiquer aux autres. On prit donc le parti de dissoudre la communauté (1709); on sépara ces filles les unes des autres, et on les distribua en différents monastères. Le cardinal de Noailles conçut avec tous les catholiques de bon sens, la nécessité de cette exécution, comme la seule efficace, et il y prêta son ministère comme ordinaire du lieu; ce qui lui attira des torrents d'injures, et inspira au parti un ressentiment que la rupture du prélat avec le saint Siége put seule étouffer.

Il eut cependant tout lieu de s'applaudir de sa sévérité à raison des fruits salutaires qu'en recueillirent les personnes mêmes qui en étoient l'objet direct. Quelque soin que leurs séducteurs eussent pris de les munir d'arguments et d'érudition, d'oraisons, de litanies, d'images et de reliques des saints de la nouvelle église, la plupart d'entr'elles rentrèrent en fort peu de temps dans le sein de la mère véritable des fidèles.

Quatre ans après la dispersion, il n'y en avoit plus qu'une qui n'eût pas abjuré ses erreurs. En un mot, Port-Royal-des-Champs fut à peine rasé, que toute la contagion s'en évapora. Nous passons sous silence les lamentations des Jérémies du temps sur les ruines de cette étrange Sion. Qu'on revoie celles des prophètes huguenots sur la chute de Charenton : il n'y aura que les noms à changer, et chacun peut le faire sans peine.

Pour nous, au contraire, empressons-nous à faire perdre de vue ces monuments de scandale : mais dans un temps où l'on peut douter que le fils de l'homme, revenant en ce monde, y trouve une foi qui en mérite le nom, allons chercher ce phénomène sous un autre ciel, au-delà des routes du soleil. Dans le sein de l'Amérique sauvage est une église encore dans son enfance, et qui déjà nous retrace les plus beaux jours de la primitive Eglise. Des hommes qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, n'avoient d'humain que la figure, des hommes qui dévoroient les autres hommes, et n'étoient occupés qu'à satisfaire en tout leurs appétits brutaux, furent avant la fin de ce même siècle des modèles de charité, de douceur, de pudeur, de piété, de toutes les vertus chrétiennes. Leurs terres étendues de quatre à cinq cents lieues, depuis le lac des Carayes où le Paraguai prend sa source, jusqu'au confluent de ce fleuve avec l'Uragai, avoient été arrosées du sang de plus de vingt apôtres et de cent néophytes martyrisés avec leurs pasteurs : les fruits du salut aussitôt après y abondèrent en proportion du sang qui venoit de les féconder. Dans les commencements de ce siècle, la chrétienté merveilleuse qui porte le nom général de Paraguai, comprenoit au moins quarante grosses bourgades de quatre à six mille âmes chacune, sans toutefois les confondre avec celles qui en sont comme les capitales, et qui comptent quinze à vingt mille fidèles, c'est-à-dire, que la mission des Guaranis, ou du Paraguai proprement dit, à l'orient de ce fleuve, entre l'Uragai et le Parada, jointe à celles des Moxes et des Chiquites, qui sont à l'occident, et remontent plus au nord, comprenoit environ trois cent mille Indiens soumis aux lois de l'Evangile.

Et comment le pratiquent-ils? C'est une merveille si éloi-

gnée des observances et des idées communes, qu'elle seroit incroyable, si nous n'avions là-dessus les témoignages les moins suspects, les plus désintéressés, les plus authentiques et les plus augustes. Ici l'on ne s'en tient pas à la parole, ni aux lettres des hommes apostoliques qui ont converti ces peuples. Quelque dignes de foi que soient des apôtres, et de quelque manière que leur modestie présente le tableau de cette œuvre divine, toujours est-il si honorable pour eux, qu'on pourroit craindre qu'ils ne l'eussent flatté. On ne fera fond que sur les rapports des évêques et des gouverneurs de ces provinces espagnoles; sur les œuvres parlantes et bien motivées de différents seigneurs de la même nation, qui ont fondé des hospices, des résidences, des colléges pour le soutien et l'avancement d'une mission si capable d'intéresser leur générosité religieuse; sur les lettres et les décrets des rois d'Espagne, adressés à leurs officiers, en faveur de ces vertueux et fidèles néophytes; enfin, sur les recherches et les discussions des critiques les mieux instruits, les plus pénétrants et les plus circonspects [1].

Le pieux évêque de Buenos-Ayres, dom Pèdre de Facardo, en faisant la visite des missions de l'Uragai dans l'étendue de son diocèse, moins pour y rien corriger que pour y porter l'encouragement, et s'édifier lui-même, fut si touché de la piété, de la concorde, de l'innocence de mœurs qui régnoient dans cette terre de bénédictions, que ravi hors de lui-même : « Non, dit-il écrivant à son roi, je ne crois pas qu'il se commette ici un seul péché mortel. Je me trouvai, ajoute-t-il, un jour de fête dans l'une de ces peuplades, et je vis plus de huit cents personnes manger, comme des anges, le pain du ciel. » Les premiers officiers du roi d'Espagne lui faisoient les mêmes rapports, en lui protestant qu'ils n'avoient garde d'exagérer en parlant à sa majesté; mais qu'ils lui rendoient un compte sincère et précis, tel qu'elle avoit droit de l'attendre de sujets fidèles qu'elle honoroit de sa confiance. Le père Florentin, missionnaire capucin, mémorable à jamais par l'intrépidité de

[1] Lettre de D. Pierre Facardo à S. M. C. du 20 mai 1731. Lettre de D. Bruno de Zabala à S. M. C. du 28 mai 1724. Decret de S. M. C. du 12 nov. 1716. Relat. des Miss. du Par. par Muratori. Voyage du P. Florentin, capucin.

son zèle, qui lui fit traverser, le bâton à la main, sans guide et sans compagnon, un désert de cinq cents lieues, où, à quelques missions près, l'on ne rencontre que des tigres et des anthropophages ; cet homme apostolique voyant par lui-même l'état de ces missions, dont il avoit entendu faire les plus grands éloges : « Non, s'écria-t-il, tout ce qu'on en publie n'approche point de la réalité. Je ne sache pas qu'il y ait dans l'univers une chrétienté plus sainte. La modestie, la douceur, la foi et la charité, le désintéressement et l'union qui règnent parmi ces nouveaux fidèles, me rappellent sans cesse les heureux temps où les chrétiens, détachés de la terre, n'avoient tous qu'un cœur et qu'une âme, et, par la sainteté de leur vie, rendoient le christianisme respectable à ses ennemis les plus animés. »

Mais il n'y a que les traits particuliers, et les circonstances bien articulées, qui fassent une certaine impression ; et quelque longueur dans une matière si belle, se pardonnera sans peine. Il y a tout lieu de croire [1], dit le savant et judicieux observateur que nous suivons principalement dans ces détails, que si les malheureux peuples de l'Amérique, avant leur conversion, parurent n'avoir que la férocité en partage, c'étoit moins l'effet du naturel, que d'une éducation mauvaise. L'expérience a montré qu'ils sont pour la plupart d'un esprit doux et traitable, sensibles à l'amitié, généreux et reconnoissants. Dès qu'ils ont eu de bons exemples sous les yeux, la probité, la candeur, la retenue et la bienfaisance ont pris parmi eux la place des passions effrénées et des plus anciennes habitudes. On peut dire aujourd'hui qu'ils sont généralement de bons et fervents chrétiens. S'ils ne sont pas exempts de tout défaut, c'est que depuis la corruption de la nature humaine par le péché du premier homme, il n'est pas possible de trouver sur la terre une société nombreuse où personne ne s'écarte jamais des sentiers étroits de la vertu. Mais les réductions du Paraguai n'en sont pas moins une image fidèle de la primitive Eglise, où nous voyons, par les épîtres de saint Paul, que les premiers chrétiens n'étoient pas tous irréprochables ; que si l'on n'y a pu prévenir toutes les fautes, on en a du moins empêché les suites funestes.

[1] Relation de Muratori, chap, 7, p. 94 et suiv.

Pour maintenir le bon ordre, on choisit dans chaque réduction ou peuplade quelques anciens néophytes, qui, sous le nom de régidors, font à peu près le personnage des censeurs de l'ancienne Rome : mais ils veillent tout autrement sur la conduite et les mœurs. S'ils découvrent quelqu'un qui soit tombé dans une faute scandaleuse, telle qu'une action contraire à la pudeur, ou un transport de colère préjudiciable au prochain, ils arrêtent le coupable, lui font prendre un habit de pénitent, et le mènent d'abord à l'église pour demander publiquement pardon au Seigneur; de là, on le conduit sur la place publique, où il reçoit, en présence de tout le monde, un châtiment proportionné à la grièveté de sa faute. Il baise ordinairement avec reconnoissance la main qui l'a frappé, en disant : Dieu vous récompense de m'avoir soustrait, par cette légère punition, aux peines éternelles que j'avois méritées ! Il est rare qu'on retombe ensuite, et plus encore que l'exemple d'une faute ainsi corrigée soit contagieux. Ce qu'il y a de plus admirable et de plus ressemblant à la ferveur de la primitive Eglise, c'est que des Indiens, et même des Indiennes, qui avoient commis secrètement le même péché qu'on venoit de punir à leurs yeux, couroient s'accuser eux-mêmes, et prioient instamment qu'on leur imposât la même pénitence.

Des hommes qui jusque-là ne s'étoient gouvernés que par les sens, avoient besoin de ces observances extérieures, pour être instruits par les yeux des règles de la conscience. Afin de leur imprimer en même temps un profond respect pour tout ce qui est du saint culte, leurs sages pasteurs ont pris soin que les églises fussent bâties et entretenues avec la plus grande propreté, et toute la magnificence possible [1]. Elles ne furent d'abord que de bois, et d'une structure assez grossière, quoique déjà bien capables de frapper des sauvages qui n'avoient jamais rien vu de comparable : mais on leur apprit dans la suite à faire la brique et la chaux, et on mit à leur tête des frères jésuites qui avoient quelque connoissance de l'architecture. On voit aujourd'hui dans la plupart des réductions, des églises bâties de briques ou de pierres, et assez belles pour plaire aux Euro-

[1] Murat. c. VII, p. 97 et suiv.

péens mêmes, surtout dans le pays des Moxes, dont les établissements sont les plus modernes. Elles ont, avec la nef, des bas-côtés, quelquefois doubles, et un chœur extraordinairement propre, surmonté communément d'une coupole. Les autels sont ornés de tableaux encadrés proprement, de colonnes et de corniches bien travaillées, de statues mêmes, et de bas-reliefs. Les murs sont ordinairement revêtus de toiles peintes, garnies de franges, ou enchâssées dans une boiserie. On y a représenté nos premiers mystères, et les traits principaux de l'histoire sainte, afin de les graver profondément dans l'esprit de ces bons peuples, sur qui ces objets sensibles font plus d'effet que tous les raisonnements.

Tous ces ornements sont aujourd'hui l'ouvrage des naturels du pays. Ces hommes, qui n'avoient manié auparavant que l'arc et la massue, gouvernent aujourd'hui le pinceau et le ciseau avec une dextérité, une légèreté et une précision qui le dispute au moins à nos copistes les plus fidèles. On voit en Europe quelques tableaux faits par ces Indiens avec tant de perfection, que des amateurs de premier ordre les ont placés dans leurs cabinets, comme des curiosités précieuses. Ils n'ont pas moins de talent pour la musique.

Ce fut même l'attrait singulier qu'ils marquoient pour l'harmonie, dont le zèle industrieux des missionnaires se servit en bien des rencontres pour les attirer à la religion. Les effets de cet art enchanteur, que les anciens poètes nous retracent sous l'emblême des tigres et des rochers attendris, on les a vus renouveler sur les peuples encore farouches du Paraguai. A peine un missionnaire avoit-il entonné quelque cantique au bord de ces forêts, que leurs habitants sauvages sortoient en foule à sa rencontre avec des transports inexprimables, et le suivoient bien souvent jusqu'à la réduction chrétienne, où plusieurs d'entre eux ne manquoient pas de se fixer. Il est ordinaire de trouver parmi eux de très-belles voix, qu'ils doivent, dit-on, aux eaux pures du Parana et de l'Uragai, et qu'on forme sans peine aux règles de l'art. Outre le chant, on leur apprend à toucher les instruments de toute espèce, avec tant de grâce et de justesse, que la symphonie de leurs églises, au rapport des Espagnols, ne le cède point à celle des cathé-

drales d'Espagne. On a établi dans chaque réduction une compagnie de musiciens, qui exécutent avec agrément les pièces les plus composées. L'estime qu'ils ont pour la musique, et plus encore pour le service des autels, fait que les enfants même des capitaines et des caciques tiennent à grand honneur d'être choisis pour remplir une place de chantre. Ils jouent des orgues, du luth, de l'épinette, du violon, du violoncelle, de la trompette, en un mot, de tous les instruments connus en Espagne; et ces instruments très-multipliés aujourd'hui parmi eux, sont presque tous l'ouvrage de leurs mains.

On représente assez communément ces Américains, comme des gens sans génie pour les sciences, ou du moins incapables de toute invention : mais n'est-il pas à croire qu'on juge de leur capacité avec la même injustice qu'on a disposé de leurs terres? La facilité bien avérée avec laquelle ils ont appris, non-seulement tous les métiers, mais les plus beaux arts, la musique, l'architecture, la gravure, la peinture, ne deviendroit-elle pas un paradoxe absurde, si leur esprit étoit tellement renfermé dans ces limites, qu'il ne pût jamais les franchir?

Qu'importent après tout ces qualités naturelles à la vraie gloire de l'église du Paraguai, ainsi qu'à notre édification? Ce qui mérite incontestablement nos hommages, c'est leur innocence et leur piété, et d'abord leur assiduité dans le lieu saint. Outre leur fidélité à tous les mêmes exercices que ceux des paroisses les mieux réglées de l'Europe, tous les matins, dès que le jour commence à paroître, les enfants vont à l'église, où les garçons se placent d'un côté, et les filles de l'autre. Ils y récitent à deux chœurs les prières du matin, et un abrégé de la doctrine chrétienne, jusqu'au lever du soleil. Alors on dit la messe, à laquelle doivent assister tous les habitants de la réduction, à moins qu'ils n'aient des causes légitimes pour s'en dispenser. Après la messe, chacun se rend à son travail. Au déclin du jour, on fait le catéchisme aux enfants. La cloche appelle ensuite tous les fidèles à l'église, pour y réciter le rosaire et les prières du soir. Tous les samedis, on chante en musique la messe de la Vierge, et le soir, après le rosaire, on chante ses litanies, qui sont suivies d'une prière pour les morts.

Le dimanche, tout le monde se rend de grand matin à l'église pour y chanter les éléments de la doctrine chrétienne rédigés pour cela. On célèbre ensuite les fiançailles et les mariages; ce qui demande beaucoup de temps, parce qu'on remet tous les mariages au dimanche, afin de les rendre plus solennels, et d'en inspirer plus de respect aux nouveaux convertis. On célèbre ensuite la messe avec beaucoup de solennité. Après l'évangile, un missionnaire monte en chaire pour l'expliquer au peuple, et lui faire une exhortation appropriée au sujet. Quand la messe est finie, on examine si quelqu'un ne s'en est point absenté sans cause légitime, s'il n'a point assisté à la récitation de la doctrine chrétienne, et s'il ne seroit point arrivé quelque désordre au dedans ou au dehors de la réduction. On ne manque pas d'imposer des pénitences à ceux qu'on auroit trouvés en faute.

Après le dîner, on baptise les enfants et les catéchumènes, qui sont presque toujours en grand nombre, l'Evangile faisant chaque jour de plus grands progrès dans ces heureuses contrées. Ce sacrement s'administre avec le plus d'appareil qu'il est possible, afin de ranimer sans cesse la grâce de la régénération dans le cœur des fidèles. Les congrégations particulières à chaque sexe, et qui sont établies dans chaque réduction pour y entretenir la ferveur, s'assemblent pour les exercices qui leur sont propres, et qui sont toujours accompagnés d'une exhortation. A l'issue des vêpres, tout le monde à l'ordinaire récite le chapelet; après quoi chacun va se reposer au travail du lendemain.

Pour fournir à la solennité du saint office, et à la majesté du culte divin, il y a dans chaque église un premier sacristain, deux autres qui lui sont subordonnés, et six clercs, tous en rabat et en habit long, sans compter les musiciens qui sont en plus grand nombre. Toutes ces places sont extrêmement recherchées, et ceux qui les obtiennent en remplissent les devoirs avec toute l'exactitude que peut inspirer l'estime qu'on en fait. Les novices des ordres les plus fervents n'ont pas l'air plus modeste ni plus recueilli. Tout ce qui sert au saint culte, le pavé même des églises, est entretenu avec la plus grande propreté. Aux jours les plus solennels, on l'arrose d'eaux de senteur, on

le jonche d'herbes et de fleurs odoriférantes, que le pays fournit abondamment en toute saison; on brûle des parfums sur les autels, on y suspend de toute part des festons de fleurs arrangés avec goût, et l'on entoure même l'église de guirlandes, soit de fleurs, soit de rameaux odoriférants.

Il seroit difficile d'exprimer les sentiments de religion que ces fêtes réveillent dans les néophytes : mais la dévotion se rend surtout sensible dans ceux qui doivent s'approcher de la sainte table, et qui sont toujours en grand nombre, le pain des anges ayant le plus grand attrait pour ces âmes innocentes. Presque tous communient chaque mois, plusieurs chaque semaine, et quelques-uns plus souvent encore. Comme les missionnaires finissent toujours leurs instructions par un acte de contrition qui présente les motifs les plus capables d'exciter le repentir, l'Eglise retentit alors de soupirs, de gémissements, de sanglots. Remplis d'une sainte colère contre eux, les néophytes se portent souvent à des austérités et à des macérations qui ruineroient leur tempérament, tout robuste qu'il est, si l'on n'étoit pas attentif à les modérer. C'est surtout au moment de la confession que l'on connoît jusqu'où va la délicatesse de leur conscience. Ils versent des torrents de larmes, en s'accusant de fautes si légères, qu'on doute souvent si elles peuvent être matière d'absolution. Hors même du tribunal, ils interrogent en toute rencontre leurs pasteurs, pour savoir si telle ou telle chose ne seroit pas un péché, et s'ils reconnoissent qu'ils en aient commis quelqu'un, même par inadvertance, ils quittent sur-le-champ leurs occupations les plus pressantes, ils courent à l'église, et n'ont point de repos qu'ils n'aient déchargé leur conscience, avec des regrets et des larmes auxquelles le confesseur ne peut s'empêcher de mêler les siennes; aussi la rechute n'est-elle pas moins rare parmi eux, qu'elle est commune chez nous. Ils portent communément au tombeau l'innocence de leur baptême.

On leur représente sans cesse l'excellence de ce premier sacrement, aussi-bien que le prix inestimable de la grâce qu'il nous confère, avec la qualité d'enfants de Dieu, héritiers de son royaume. Pour retracer journellement ces leçons à leurs yeux, chaque église a son baptistère près de la grande-porte,

dans une chapelle ornée avec un soin tout particulier. Dans les mêmes vues, on a placé le cimetière près de l'église, et l'on n'y a rien oublié de tout ce qui put inspirer du respect pour les cendres de ceux qui sont morts après avoir été sanctifiés par le baptême, et qui doivent revivre un jour pour ne plus mourir. C'est ordinairement un espace carré fermé de murs à hauteur d'appui, et environné par dehors de palmiers et de cyprès. Au dedans sont plusieurs rangs d'orangers que la température du climat fait monter en pleine terre à la hauteur de nos belles futaies. Du côté qui regarde la campagne, est une grande allée d'orangers et de citronniers, qui conduit à une chapelle où l'on va tous les lundis en procession chanter la messe des morts ; sur la longueur de l'allée, on a dressé, de distance en distance, de grandes croix, où la procession fait des pauses pour chanter quelque prière convenable à la cérémonie.

Outre cela, on a bâti hors des réductions, à une juste distance, plusieurs petites chapelles bien ornées et bien entretenues. C'est là que se rend la procession aux jours de saint Marc, des rogations, du titulaire de l'Eglise, et du jubilé que le pape accorde annuellement à ses églises naissantes. Elle passe par les rues de la réduction, qui sont toutes tirées au cordeau, et ont à leur extrémité une grande et belle croix. A chacune des croix, la procession s'arrête, les enfants chantent en musique quelques parties de la doctrine chrétienne, et le peuple répond par des cantiques. De la peuplade aux chapelles, les routes sont autant de belles avenues formées de lauriers, d'orangers, de myrtes, d'autres arbres toujours verts et bien alignés. Ainsi la procession est toujours à l'abri, soit des vents d'hiver, soit des ardeurs du soleil, et de tout ce qui pourroit distraire la piété.

Quelle que soit en tout temps la piété de ces nouveaux chrétiens, elle redouble encore à certaines fêtes de l'année, qu'ils solennisent avec toute la magnificence qui leur est possible, et avec un goût dont on ne les croiroit pas capables. A la Fête-Dieu, par exemple, ils ornent extraordinairement, non-seulement l'église, mais toutes les places et les rues par où la procession doit passer. La simplicité où ils vivent ne leur permet d'employer que des ornements champêtres ; mais ils les dis-

posent avec un assortiment et une variété qui offrent un spectacle pour le moins aussi majestueux que nos tapisseries, nos peintures et notre argenterie. D'espace en espace, on dresse en bois, dans les rues, des arcs de triomphe qui en occupent toute la largeur. On revêt cette charpente de branches de palmiers, de lauriers, de myrtes, d'orangers entrelacés les uns dans les autres avec des bordures et des festons formés de fleurs et des fruits les plus agréables à la vue. Les caciques sont chargés de fournir quantité de paons, de perroquets et d'autres oiseaux vivants dont le plumage a le plus d'éclat. Il s'en trouve sans nombre aux environs des grands fleuves, et principalement du Paraguai, dont le nom qu'il prend de là signifie *Fleuve des plumes.* Ces oiseaux sont attachés par le pied aux arcs de triomphe, avec une corde assez longue pour qu'ils puissent voltiger de branche en branche, et faire ainsi briller leur riche plumage. On place au bas, mais de telle manière qu'il ne puisse en arriver mal à personne, des cerfs, des tigres, des lions, et d'autres bêtes sauvages qu'on a prises vivantes dans des piéges. On veut que toutes les espèces de créatures réunies rendent hommage à leur créateur.

Le devant des maisons est orné à peu près dans le même goût, c'est-à-dire, d'herbes odoriférantes, de fleurs, de fruits, d'oiseaux, et de plus, de pain et de gâteaux destinés à l'hospitalité. On y voit aussi quelques pièces de toile extrêmement blanche, garnies de plumes qui, par la diversité de leurs couleurs, et par l'artifice de leur assortiment, plaisent pour le moins autant que nos plus riches tentures. La terre est partout jonchée de feuillages, de fleurs et d'herbes odoriférantes.

Après la messe, où presque tout le monde communie, la procession s'arrange à peu près comme en Europe. Quelque compagnie des gens de guerre ouvrent la marche au son des tambours, des fifres, des timbales, et de plusieurs autres instruments qui nous sont inconnus. Ils sont armés de fusils, dont ils font de temps en temps des décharges. Les hommes et les femmes, séparés ainsi que dans l'église, marchent en ordre, les hommes en avant, et les femmes ensuite. Le corrégidor royal, les caciques, les capitaines, les alcades, les procureurs du peuple et les autres officiers, se placent autour du dais.

Quelques zélateurs des plus vénérables sont répandus de côté et d'autre pour maintenir l'ordre et la modestie : mais tout le monde pénétré d'une foi si vive, que ni homme, ni femme, ni grand, ni petit n'ouvre la bouche, si ce n'est pour chanter les louanges de Jésus-Christ, qui leur est aussi présent que s'ils le voyoient des yeux du corps. Les musiciens, partagés en différents chœurs, font retentir l'air de leur pieuse symphonie durant tout le cours de la procession.

Quand elle est rentrée dans l'église, quelques fidèles des plus vertueux vont ramasser toutes les choses comestibles qui ont servi à décorer les maisons et les arcs de triomphe ; on les distribue aux malades et aux étrangers. Ceux-ci sont d'ailleurs fêtés, avec tous les témoignages de la tendresse fraternelle, par les particuliers qui les ont invités, et qui les logent chez eux. On invite même des infidèles, que la curiosité ne manque pas d'attirer en grand nombre ; et il est rare qu'un spectacle si propre à les édifier, n'en gagne plusieurs à l'Evangile. Quelques autres fêtes, et spécialement celle du patron de la peuplade, se célèbrent, chacune dans son genre, avec autant de solennité.

Toutes salutaires que sont ces pratiques, ce seroit peu néanmoins si les chrétiens du Paraguai se bornoient à une dévotion d'appareil, et au corps plutôt qu'à l'âme des vertus : mais la mortification du cœur, mais cette partie essentielle de la vie chrétienne, qui consiste à réprimer les passions, c'est en quoi se distingue principalement ce saint peuple[1]. On sait que la cruauté, l'incontinence et l'ivrognerie étoient des vices comme inhérents à la constitution de ces barbares. Quant à ce dernier, les missionnaires en ont inspiré tant d'horreur aux néophytes, que l'espèce de bière qu'ils nomment *chica*, et qui leur fut autrefois si funeste, n'est plus enfin qu'un breuvage innocent, et précisément propre à les soutenir dans leurs travaux. Les lois sévères qu'on avoit portées contre ceux qui s'enivreroient, sont en quelque sorte devenues inutiles. Si on leur offre du vin quand ils vont dans les villes espagnoles, ils n'en veulent pas même sentir l'odeur ; et plus d'une fois ils ont reproché à ceux qui les

[1] Murat. c. VIII.

railloient, ou qui les pressoient trop d'en boire, que leurs mains convertissoient en poison les dons du Créateur, et les choses les meilleures de leur nature.

L'incontinence est également bannie des réductions. S'il arrivoit quelque scandale en ce genre, le châtiment suivroit de près la faute. On a pris d'ailleurs toutes les précautions imaginables pour obvier au dérangement des mœurs. Presque tous les Indiens se marient dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté ; la jeunesse et l'inexpérience de ces chefs de famille n'est sujette à aucun inconvénient sous un gouvernement paternel qui pourvoit, sur des fonds communs, aux besoins des enfants et des pères mêmes. Il n'y a dans chaque maison que le père, la mère et les enfants. Dans les lieux communaux, les hommes et les femmes ne se trouvoient jamais ensemble ; les puits, les fontaines, les lavoirs sont toujours exposés à la vue de tout le monde dans un lieu découvert de tous les côtés. De plus, quelques vieillards respectables par leur vertu, autant que par leur âge, sont chargés d'y veiller depuis le matin jusqu'à la nuit. La vigilance est encore plus grande, pour que le lieu saint ne soit pas une occasion de chute. Chaque église est divisée en deux parties, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes. On laisse entre deux un espace vide, qui s'étend depuis le sanctuaire jusqu'à la grande porte de l'église, outre laquelle il y a deux portes latérales par où l'on entre et l'on sort d'ordinaire, les hommes par celle qui est de leur côté, et les femmes par l'autre. Chaque côté se divise encore en trois quartiers. Le premier est occupé par les enfants, qui se placent près de la balustrade du sanctuaire. Derrière eux sont deux ou trois de ces surveillants, qu'on nomme zélateurs. La seconde classe est celle des jeunes gens placés derrière les enfants, et surveillés par d'autres zélateurs d'un âge plus avancé. La troisième comprend les hommes de tout âge, qui ont aussi leurs zélateurs choisis entre les vieillards les plus respectables. Ainsi les pasteurs, soit par eux-mêmes, soit par des lieutenants sûrs, veillent partout sur les mœurs.

Durant la nuit, ils ont de secrets émissaires qui les avertissent sur-le-champ de tout ce qui pourroit demander un remède prompt. La nuit est partagée en trois veilles. On relève à chaque veille ces espèces de sentinelles, qui ne paroissent oc-

cupées que de la sûreté du pays, comme à prévenir toute surprise de la part des sauvages infidèles, ou des mamelus. Ces attentions, jointes aux fréquentes exhortations des missionnaires, ont inspiré aux néophytes une horreur extrême du vice. Les pères et mères répètent sans cesse à leurs enfants les leçons de leurs pasteurs, s'efforcent en toute manière de leur inspirer une religion solide, et leur servent continuellement de modèles. Aussi a-t-on vu souvent les plus jeunes vierges se laisser égorger par des sauvages infidèles, ou mal convertis, plutôt que de se prêter à la moindre privauté. Dans l'intérieur des familles, tout rappelle la jeunesse à la crainte de Dieu et aux devoirs de la religion. Leur mémoire est remplie de pieux cantiques, qu'on leur apprend dès la plus tendre enfance; ils en font retentir les champs et les bois lorsqu'ils y travaillent. C'est un sujet continuel d'admiration pour les Espagnols, quand ils parcourent ces cantons. On n'entend presque sortir de la bouche de ces néophytes que des chants et des discours de piété. Jamais ils ne profèrent ni parole libre, ni jurement, ni aucun de ces mots grossiers qui tiennent de l'un ou de l'autre. Ils savent même se préserver de la contagion du mauvais exemple, quand les Européens, ce qui n'arrive que trop, s'échappent en leur présence.

Mais pour leur épargner un danger qui tôt ou tard leur deviendroit funeste, les rois catholiques ont fait défense aux Espagnols, et à tout autre Européen, d'aller dans les réductions sans une nécessité manifeste. Alors même il n'est permis à qui que ce soit d'entre eux de rester dans chacune au-delà de trois jours, pendant lesquels il reçoit tous les secours d'une hospitalité généreuse dans une maison destinée à cet usage. Encore un Indien sûr, sous prétexte de lui faire honneur, l'accompagne partout pour veiller de plus près sur sa conduite : précaution si bien justifiée par les effets, que les peuplades les plus éloignées du commerce des Européens, sont aussi les plus distinguées par leur innocence et par leur ferveur.

Pour ce qui est de la cruauté et de la vengeance, qui faisoit autrefois toute la gloire, et, pour ainsi dire, la première vertu de ces barbares, il n'en reste plus aucun vestige parmi les néophytes. Ils vivent tous entre eux comme de véritables et

tendres frères ; le trait le plus marqué de leur ressemblance avec les premiers fidèles, est celui qu'expriment ces paroles de l'Ecriture : *Tous ceux qui croyoient en Jésus-Christ n'avoient qu'un cœur et qu'une âme.* Un homicide, au temps que nous décrivons, étoit une chose encore inouïe dans les bourgades chrétiennes du Paraguai. La discorde a tenté rarement de s'y introduire, et les procès, très-rares aussi, s'y terminent avec une promptitude et une sagesse qui ne laissent aucun germe d'inimitié.

Ces sauvages enfin, si farouches autrefois, sont affables, affectueux et compatissants, si charitables et si généreux, qu'ils se priveroient des choses les plus nécessaires à la vie, soit pour secourir un malheureux, soit pour contribuer à la décoration d'une église, si l'on ne mettoit pas des bornes à leurs pieuses libéralités. Leur charité semble redoubler encore à l'égard des idolâtres, qu'ils s'efforcent en toute manière, et au mépris de tout péril, d'attirer à la connoissance du vrai Dieu. Quand il s'en rencontre quelqu'un dans la réduction, fût-il de la nation la plus odieuse, et dont on a le plus à se plaindre, il est accueilli avec tous les témoignages d'une amitié sincère, et avec mille acclamations de joie. On s'empresse à le loger, à l'habiller, à le régaler. Chacun lui donne ce qu'il a de meilleur. On le retient le plus long-temps qu'il est possible, sans toutefois le contraindre ; et s'il prend le parti de se fixer dans la peuplade, et d'embrasser la foi, c'est une fête publique, après laquelle tout le monde à l'envi contribue à lui faire un établissement commode.

Pour le maintien d'un si bel ordre, pour la conservation de cette espèce de république, qui fait comme un petit état à part, sous la protection et la dépendance du roi d'Espagne [1], il falloit sans doute une forme de gouvernement, et un régime des mieux conçus. Pour ce qui est d'abord du gouvernement ecclésiastique, les chrétiens du Paraguai sont soumis, comme tous les autres fidèles, à la juridiction des évêques dans les diocèses desquels se trouvent les réductions. Tels sont principalement ceux de l'Assomption, de Buenos-Ayres, de Cordoue et

[1] Ibid. chap. XIV.

du Tucuman. Comme ces diocèses sont immenses, presque partout incultes et inhabités, la visite épiscopale ne peut se faire souvent dans les réductions : mais cette partie fervente du troupeau ne donne pas grand souci au premier pasteur. Chaque église est communément desservie par deux missionnaires, présentés par leur supérieur provincial au gouverneur de la province, qui, au nom du roi, les présente ensuite à l'évêque, dont ils reçoivent la mission, avec ses pouvoirs.

Cependant les évêques ne laissent pas de visiter quelquefois ces peuplades, soit pour administrer la confirmation, soit pour concerter quelque entreprise extraordinaire; mais toujours pour s'édifier, plutôt que pour exercer les droits de leur siége. Ils ne sont néanmoins plus désirés nulle part, que dans ces pieuses habitations. Les missionnaires et les néophytes les invitent avec un empressement égal. Ces bons Indiens ne connoissent point le plus grand bonheur, que de voir au moins une fois dans leur vie, leur premier pasteur. Les missionnaires, de leur côté, sont charmés que le prélat voie par lui-même la piété de ces fidèles, et le respect qu'ils ont pour son autorité.

Dès que sa visite est annoncée, on se prépare à lui faire le meilleur accueil qu'il est possible. Tout le monde recherche avec une sorte d'ambition, l'honneur de le servir. Les uns se chargent d'aplanir les chemins par où il doit passer, les autres lui veulent servir de guides ou d'escorte contre les sauvages ennemis et les bêtes féroces. Quelques-uns transportent des provisions et des rafraîchissements dans les lieux les plus déserts, et afin que tout soit bien exécuté, on met à leur tête quelques-uns des habitants principaux et les plus entendus. Jamais aucun évêque n'a fait ces visites, sans verser des larmes de tendresse tant sur ces religieux témoignages de leur respect et de leur affection pour le père même de leurs pères en Jésus-Christ, que sur leur innocence, leur régularité, leur ferveur, et le zèle infatigable de ceux qui les y maintiennent. C'est ce qu'on peut voir dans les lettres écrites à ce sujet par ces prélats aux souverains pontifes et aux rois catholiques.

Le gouvernement civil du Paraguai a été si bien conçu, mais, surtout il est si bien conduit, que du plus pauvre des peuples on a fait une nation véritablement riche, puisqu'elle est sans be-

soins, et aussi heureuse qu'on le puisse être ici-bas [1]. Les Européens accoutumés au faste, et à ce qu'ils appellent plaisirs, ne la réputeront point telle; mais son sort, considéré suivant les principes de la nature saine, est vraiment préférable à celui des plus florissantes nations de l'Europe. Une liberté qui n'a d'autres bornes que les lois, des provisions abondantes de toutes les choses nécessaires à la vie, tout l'ameublement utile, et dont on peut sentir la commodité dans un logement propre et sain, où règne l'union, la paix, l'amitié, n'est-ce pas là ce qui fait le vrai bonheur en ce monde? Les chrétiens du Paraguai sont sujets du roi d'Espagne; mais le poids de cette sujétion est si léger, qu'ils ne sentent que les avantages d'une protection puissante qui le compense. Chaque peuplade se gouverne comme une vraie république, sur le modèle des nations rengées autrefois sous l'obéissance des Romains, afin d'en être protégées.

Il n'y a dans les réductions du Paraguai que le corrégidor royal qui soit nommé par le roi, ou par le gouverneur de la province; encore cette place, occupée autrefois par les Espagnols, l'est toujours à présent par les naturels du pays (1767). Ce corrégidor est comme le lieutenant général de la province, avec toute l'autorité nécessaire pour y maintenir le bon ordre. Les autres officiers sont choisis par les Indiens mêmes, le premier jour de chaque année. Ils créent en même temps deux alcades, qui sont des juges en matière criminelle, et d'autres magistrats, tant pour la police que pour le jugement des affaires civiles; tous les officiers militaires sont tirés de même du corps de la nation. Non-seulement aucun Espagnol n'y peut exercer aucune autorité, mais il ne lui est pas permis d'y fixer sa demeure. Le gouverneur de la province est seul excepté de cette loi. On lui présente chaque année la liste de ceux qu'on a élus pour les charges, et il ne manque pas de confirmer l'élection quand elle a été régulière. Les alcades, joints au corrégidor royal, ont tout pouvoir pour infliger des peines à ceux qui en ont mérité, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un crime capital, et digne du dernier supplice : chose dont on auroit peine à citer

[1] Ibid. chap. XV.

un exemple. L'affaire seroit alors portée au gouverneur de la province, qui seul a droit de condamner à mort un Indien. Pour les fautes même qui se punissent dans les réductions, on n'use jamais de toute la rigueur des lois ; mais on allie si bien la douceur avec la sévérité, qu'on arrête les désordres, sans rendre le séjour des habitations odieux.

C'est le même ménagement pour les tributs que tire la cour d'Espagne. Elle n'exige annuellement qu'une piastre ou un écu par tête ; encore cette capitation ne regarde ni les femmes, ni la jeunesse au-dessous de vingt ans, ni ceux qui ont passé cinquante, et jamais les sauvages qui se sont faits chrétiens dans un âge avancé. Tous les caciques, à titre de noblesse, et douze Indiens employés dans chaque réduction au service des autels, sont encore exempts de cette taxe. Du reste, ils n'ont point d'autre obligation onéreuse, que celle de marcher au service du roi lorsqu'ils sont commandés pour la guerre ou pour la fortification des places : ce qu'ils font d'autant plus volontiers, qu'ils travaillent en cela pour leur propre sûreté, sans compter les gratifications, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'ils reçoivent des rois catholiques.

Pour ce qui est de la subsistance, on assigne à chaque famille une portion de terre plus que suffisante pour l'entretien de toutes les personnes qui la composent. Les fleuves, aussi-bien que les lacs, sont remplis d'excellent poisson de toute espèce. Le gibier abonde pareillement dans les bois et dans les campagnes. Ce qui est beaucoup plus avantageux encore, quelques bêtes à corne, échappées des troupeaux qu'on avoit tirés d'Europe, se sont tellement multipliées, ainsi que les chevaux, dans les grands pâturages du Paraguai, que ces immenses prairies en sont quelquefois entièrement couvertes. On trouve encore dans les bois quantité de bons fruits qui viennent sans culture. Des abeilles de plusieurs espèces y font un miel exquis et de très-belle cire. Les cannes à sucre croissent d'elles-mêmes dans les lieux humides. Quant aux vêtements et aux commodités de la vie, les peuplades sont toutes fournies aujourd'hui de tisserands, de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de serruriers, de peintres même et de sculpteurs, de graveurs et de doreurs. Les femmes ont appris à filer, à coudre, à broder,

à faire les robes et les habits. Mais quels furent les premiers maîtres de tant d'apprentis divers? Leurs apôtres mêmes, et les pères de leurs âmes, qui se faisant tout à tous dans les choses les plus contraires au préjugé, à l'habitude, à la nature, s'adonnoient aux métiers les plus vils et les plus pénibles, afin d'inspirer aux sauvages le goût de la vie sociale. Ils méritoient qu'on leur érigeât des statues, quand ils n'en auroient fait qu'une société régie par la raison; et ils en ont fait une société presque angélique.

C'eût été peu que d'assigner à chaque famille la portion de terre qui pouvoit fournir à sa subsistance [1]. Soit par les temps contraires, et par tous les accidents qui peuvent nuire à la récolte, soit bien plus souvent par la négligence des cultivateurs, et l'insouciance naturelle aux Américains, qui ne pensent guère à l'avenir, plusieurs d'entre eux se fussent encore trouvés en risque de manquer du nécessaire. Mais au milieu de ces sociétés naissantes, les missionnaires se regardent comme des pères de famille chargés d'un grand nombre d'enfants, qui n'ont pas encore assez d'usage pour le maniement de leurs propres intérêts; c'est pourquoi, outre la portion de terre qui se remet en bon état à chaque famille, on lui donne la quantité de grains nécessaire pour l'ensemencer, à condition qu'après la récolte elle en rapportera la même quantité dans un magasin public qui est destiné pour cet usage, et qui, au moyen de cette règle observée ponctuellement, ne manque jamais. On prête aussi à chaque famille une ou deux paires de bœufs, selon l'étendue de son champ, pour le labourer. Si ces animaux leur appartenoient en propre, il seroit fort à craindre qu'ils ne les missent bientôt hors d'état de servir, mais comme ils sont obligés de les rendre, ou du moins de les représenter au bout d'un certain temps, ils les ménagent, et les conservent avec soin. On a de plus établi des inspecteurs d'une vigilance et d'une activité reconnue, avec charge de parcourir les campagnes, et d'examiner si chacun travaille; si l'on sème, et si l'on moissonne à temps; si les bestiaux sont bien soignés, et si l'on prend des mesures pour faire durer les grains recueillis jusqu'à la récolte suivante.

[1] Ibid. chap. XVI.

Malgré toutes ces précautions, les vivres manquent toujours à plusieurs avant la fin de l'année, soient qu'ils aient été malades, ou qu'ils aient essuyé quelque calamité particulière, soit plutôt encore par le défaut d'économie et de prévoyance. Pour parer à la mendicité, qui de là pourroit prendre naissance, et qu'on ne souffre point dans les réductions ; pour ne pas mettre non plus les pauvres dans le cas de voler, voici les mesures qu'on a prises, et en même temps le procédé le plus admirable de ce gouvernement vraiment théocratique. On n'y a pas tellement partagé les terres entre les particuliers, qu'il n'en reste une partie considérable, la meilleure même et la plus fertile, qui se cultive en commun, et qu'on appelle *Tupambaé*, c'est-à-dire, la possession de Dieu. La direction en est commise à des Indiens intelligents et très-fidèles, qui la font cultiver par les jeunes gens de la réduction : cette jeunesse, durant ces travaux, est nourrie sur les fonds publics.

Tout ce qui se recueille de grains, de légumes, de fruits de toute espèce dans le *Tupambaé*, avec tout le coton qui se récolte même dans les terres des particuliers, est mis en dépôt dans les magasins publics, pour être ensuite distribué aux infirmes, aux orphelins, et à ceux qui par accident ou par négligence trouvent la fin de leurs provisions avant celle de l'année. Ce fonds commun fournit encore à la nourriture et à l'entretien des artisans, lesquels ne tirent point d'autre salaire de leur travail, et généralement de tous ceux qui sont dispensés de cultiver la terre à raison de leurs charges, de leurs occupations et de leurs voyages pour le service public. C'est encore de là qu'on tire, et le tribut que la plupart des particuliers ne penseroient guère à payer, et les vivres pour cinq et six milles guerriers qui partent quelquefois pour le service du roi d'Espagne, à qui ces troupes ne coûtent pas une piastre.

On voit du premier coup d'œil les avantages inestimables que cette communauté de biens procure aux néophytes. Par-là, ils conservent entre eux cette égalité parfaite, qui est le plus ferme appui de la tranquillité publique. Tous les principes de discorde sont bannis, avec ces différences de condition, de fortune, de privilége odieux, qui partagent une même nation en deux parties contraires, dont l'une est pour l'autre un objet

éternel de mépris ou d'envie. Tous les chrétiens du Paraguai sont pauvres, et chacun d'eux ne manque de rien. Ils n'ont ni or, ni argent, aucun usage des monnoies : ces dangereux métaux ne germent pas dans leurs champs heureux; mais ils ont en abondance les choses nécessaires, utiles, et même commodes relativement à leur manière d'être. Les commodités que ne leur fournissent point les productions de leur sol, tels que les outils de fer ou d'airain, ils se les procurent par un commerce analogue à leurs mœurs, et semblable à celui des premiers peuples, qui ne connoissoient en ce genre que l'échange. Ils n'ont rien, ou presque rien en propre, et ils sont assez opulents en commun, pour faire des actes de bienfaisance qui passent le pouvoir, ou du moins la générosité des états les plus florissants. Si quelqu'une de ces petites républiques se trouve dans la disette, soit par l'intempérie des saisons, soit par la mortalité des bestiaux, soit par quelqu'un de ces fléaux à quoi tous les soins de l'homme ne sauroient parer, les réductions voisines ne manquent point de réparer ces pertes, sans exiger autre chose qu'un pareil secours dans un besoin pareil.

L'article du vêtement ne demande pas moins d'attention que celui des vivres, attendu l'indifférence qu'ont à cet égard des peuples qui autrefois alloient nus. On a construit des boutiques et des ateliers de toute espèce dans une grande cour qui est au milieu de la peuplade, près de la maison et sous les yeux des missionnaires : là se trouvent des artisans de tous métiers, et surtout grand nombre de tisserands, qui nourris et entretenus aux dépens du public, font continuellement des toiles de coton pour habiller gratuitement les Indiens. Au commencement de la semaine, on distribue aux femmes et aux filles une certaine quantité de coton, qu'elles rapportent le samedi suivant tout filé et prêt à être mis en œuvre : par-là, on vient à bout d'avoir chaque année beaucoup plus de toile qu'il n'en faut pour habiller tout le monde; le surplus fait partie des fonds du commerce. Au centre du Paraguai est encore une apothicairerie entretenue à frais communs par toutes les réductions, qui tirent de là tous les médicaments dont elles peuvent avoir besoin. Ces heureuses inventions, et beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter, rendent le séjour de ces bourgades extrême-

ment cher aux Indiens, et engagent de jour en jour un grand nombre d'infidèles à venir s'y fixer.

Elles n'ont plus rien à craindre aujourd'hui de la férocité des idolâtres, et assez peu même de la part des Mammelus, ennemis beaucoup plus formidables à raison de leurs armes à feu, et de la discipline européenne qu'ils ont conservée. Ils désoloient autrefois ces habitations, et ils en ruinèrent absolument quelques-unes, dont les restes échappés au fer furent réduits à s'aller transplanter au loin, et à pratiquer avec des peines infinies de nouveaux défrichements. C'est pour prévenir de si funestes révolutions, qu'il s'est formé dans chaque peuplade des compagnies d'infanterie et de cavalerie sur le modèle des troupes espagnoles [1]. Les premiers chevaux que virent les Indiens leur firent tant de peur, qu'ils grimpoient sur les arbres, comme s'il étoit venu à leur rencontre des tigres ou des lions; mais ils sont aujourd'hui si bons cavaliers, que c'est leur cavalerie surtout qui fait la terreur de leurs ennemis. On leur apprend de bonne heure à manier l'épée, la pique et le mousquet, sans abandonner l'arc et la fronde, et l'on donne des prix à ceux qui se distinguent dans ces exercices. Chaque semaine, le corrégidor royal, tant par lui que par ses lieutenants, passe en revue les troupes de chaque réduction, et leur fait faire l'exercice dans la grande place, qui forme un carré environné de maisons d'une égale hauteur, à l'exception du côté où est l'église, avec la maison des missionnaires, un peu plus élevée que les autres.

Comme les surprises sont principalement, et aujourd'hui presque uniquement à craindre, durant tout l'été, on entretient des coureurs qui battent continuellement la campagne, qui s'avancent jusqu'à cinquante et soixante lieues pour observer si rien n'annonce quelque irruption. Ils viennent tous les mois réglément faire leur rapport, et plus tôt s'il y a quelque juste sujet de craindre. On arme à l'instant les troupes de la réduction. Bientôt après, on marche à l'ennemi, qui ne tient pas, au moins en rase campagne, devant les néophytes, invincibles quand ils peuvent faire usage de leurs chevaux et de leurs armes à feu.

[1] Murat. chap. XVIII.

Les Mammelus eux-mêmes ont appris plus d'une fois à les respecter, et notamment par la défaite qu'ils essuyèrent, il y a quelques années, auprès de la réduction de Sainte-Croix. Leur armée, formidable pour ces cantons, étoit composée de huit cents Mammelus, et de quatre mille Indiens. Elle fut hachée, et la plupart demeurèrent sur le champ de bataille. Les autres ne durent la vie qu'à la clémence des vainqueurs, qui leur permirent de retourner au Brésil, et leur donnèrent même des vivres, en leur faisant jurer une paix que leur terreur assuroit beaucoup mieux que leurs serments. Comme les infidèles qui se trouvent dans le voisinage des réductions ne sont pas en état de mesurer leurs forces avec elles, ils se gardent bien de les insulter. Ceux qui ne veulent pas vivre en paix, prennent le parti de s'en éloigner.

Ce n'est pas seulement par la défense de leur propre pays que les nouveaux chrétiens du Paraguai ont signalé leur bravoure ; ils ont rendu, et rendent sans cesse les services de la plus haute importance à la couronne d'Espagne. On peut ajouter que sa domination sur ce continent immense, c'est-à-dire, depuis le Pérou et le Chili jusqu'au Brésil, n'a point de plus ferme appui que les peuplades chrétiennes qui en occupent le centre. Le peu de villes ou de bourgades espagnoles éparses dans ces déserts à cent et deux cents lieues de distance les unes des autres, auroient succombé cent fois sous les nuées de barbares qui les environnent, s'il n'y en avoit eu parmi eux qui, attachés à l'Espagne par les liens de l'Evangile, continssent et réprimassent les autres. Ainsi la possession tranquille d'une si vaste étendue de terres non maritimes, où, par une espèce de miracle, elle se maintient depuis si long-temps, est visiblement le prodige, non pas de sa politique ni de sa bravoure, mais de la religion.

Dès l'an 1662, don Alphonse de Sarmiento, gouverneur de l'Assomption, capitale du Paraguai, visitant les places de son gouvernement, fut tout à coup investi, dans un château, par un essaim de sauvages infidèles : il ne pouvoit que succomber, c'est son propre aveu, si la première des réductions, qui fut avertie, n'eût envoyé sur-le-champ ses troupes, qui firent en vingt-quatre heures le chemin qui demande ordinairement quatre jours, défirent ces barbares, les meilleurs guerriers de

cette contrée, délivrèrent le gouverneur, et le reconduisirent sain et sauf jusque dans la capitale. L'an 1680, ces néophytes, au nombre de trois mille, firent des prodiges de valeur contre les Portugais, qui avoient enlevé aux espagnols le poste où est aujourd'hui la colonie du Saint-Sacrement, et qui, après un grand carnage, furent chassés du fort qu'ils y avoient bâti. Il est mille autres exemples semblables, dont plusieurs sont consignés dans le décret, aussi honorable qu'avantageux, que le roi Philippe V rendit en 1716 en faveur de ces braves et fidèles Indiens. En général, il ne s'est passé au Paraguai, depuis l'établissement des réductions, aucune action d'importance où ils n'aient donné des preuves aussi éclatantes de leur courage que de leur attachement au service de leur souverain, et il ne s'y est remporté aucune victoire à laquelle ils n'aient eu la meilleure part.

Il est vrai que pour combattre contre les Européens, on a la précaution de mettre à leur tête des officiers espagnols, non pas pour animer leur bravoure, en quoi ils pourroient eux-mêmes faire la leçon à beaucoup de nos militaires, mais pour les rompre aux procédés de notre tactique. On leur envoie donc en temps de guerre des chefs expérimentés et de bon exemple, qui les rappellent et les façonnent quelque temps à nos manœuvres, avant de les mener à l'ennemi.

Ils se battent ensuite comme des lions, et manquent rarement de faire des merveilles. Un avantage singulier pour l'Espagne, c'est que les troupes des réductions font ces guerres à leurs propres frais, sans recevoir aucune solde, ni même les vivres, dont elles arrivent pourvues pour toute la campagne. Bien plus, ces généreux chrétiens refusent toute gratification pour eux-mêmes; ils reçoivent tout au plus quelque présent pour leurs églises.

Il est à croire que si des institutions si intéressantes pour l'Espagne, et si bien commencées, sont également bien suivies, tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, avec le temps, se rangera sous les lois de cette couronne, et tout ensemble sous celles de l'Evangile [1]. Peu contents de les avoir portées au point

[1] Cette réflexion de Muratori (c. XI), mort en 1750, n'avoit rien que de probable lorsqu'il écrivoit son intéressant tableau des heureux effets du christianisme

de perfection qu'on a vu, les missionnaires n'ont pas moins travaillé depuis pour affermir et pour étendre de plus en plus la foi chrétienne dans ces contrées ; et comme les plus grands obstacles étoient aplanis, les progrès furent aussi plus rapides. Ils ont sans doute aujourd'hui beaucoup moins de périls à courir qu'autrefois, et moins de traverses à essuyer. Les réductions établies de tous côtés, l'état florissant où elles se trouvent, l'abondance et la félicité dont elles jouissent, ont fait impression sur l'esprit des Barbares ; ils ont conçu de l'estime pour les instituteurs de ces sociétés heureuses, dont la renommée a porté la connoissance de proche en proche jusque dans les hordes les plus écartées. Ceux même qui ne veulent point embrasser l'Evangile, en respectent les ministres. Il est rare enfin qu'ils osent les maltraiter, et plus rare encore qu'ils attentent à leur vie. D'ailleurs les nouveaux chrétiens se sont rendus formidables par leur grand nombre, et par leurs victoires sur ceux qui les ont contraints de prendre les armes. On craindroit qu'ils n'entreprissent de venger la mort de leurs pasteurs, et l'on ne doute pas que s'ils l'entreprenoient, ils n'y réussissent.

Il reste néanmoins encore des dangers capables d'étonner tout autre courage que celui de ces apôtres, sans compter le surcroît de travaux et de fatigues ajoutés à la tâche qu'on a journellement à remplir dans les réductions [1]. Car ce sont les mêmes ouvriers, qui n'y trouvant point assez de travail dans le gouvernement pastoral et paternel de cinq à six mille, et quelquefois huit et dix mille néophytes à la charge de deux missionnaires ; dans les exercices journaliers du soir et du matin ; dans le catéchisme, qui se fait aussi chaque jour à plus de mille enfants ; dans celui qui se fait pour tout le monde les dimanches et les jeudis ; dans l'instruction des catéchumènes, toujours fort

dans les missions du Paraguai. Ce savant estimable, dont Montesquieu, Buffon, Haller, ont répété les éloges qu'il a si justement donnés aux missionnaires jésuites et à leur œuvre, ne pouvoit prévoir que l'Espagne si catholique seroit bientôt régie par un cabinet dévoué à la secte philosophique. Ce fut en 1767 que Charles III, dominé par le comte d'Aranda son ministre, donna sa fatale Pragmatique-Sanction pour l'expulsion des jésuites. Ceux-ci, dès cette époque, furent bannis de toute la domination espagnole. On sait aujourd'hui si cette mesure fut avantageuse à l'Espagne et à la religion.

[1] Chap. XII.

nombreux; dans celles que l'on va faire au milieu des campagnes, aux Indiens chargés de la garde des moissons et des troupeaux; dans les confessions fréquentes et universelles, au moins à toutes les bonnes fêtes de l'année, ainsi qu'au jubilé qui revient tous les ans; dans le soulagement spirituel et corporel des malades; dans le gouvernement des congrégations : ce sont, dis-je, ces mêmes pasteurs qui font encore des excursions fréquentes dans les terres infidèles, afin d'y recueillir les brebis à qui le pasteur éternel a marqué une place dans son bercail; de telle sorte néanmoins que l'un d'eux reste toujours dans la réduction, pour les exercices habituels.

Lorsqu'on a conçu l'espérance de gagner quelque horde infidèle à Jésus-Christ, l'un des missionnaires se met en chemin, le bréviaire sous le bras, et à la main un bâton surmonté d'une croix. Il se fait ordinairement accompagner d'une trentaine de néophytes, tant pour lui servir d'interprètes, que pour l'aider à passer les marais, les lacs, des fleuves impétueux, et pour ouvrir un passage à travers les forêts. On est quelquefois obligé de faire trente et quarante lieues, toujours la hache à la main, avant d'arriver à une habitation d'infidèles. Souvent le travail est plus long qu'on ne l'avoit prévu; les vivres manquent, et l'on n'a pour toute ressource que le hasard de la chasse, ou quelques racines et quelques fruits sauvages.

Quand on rencontre des idolâtres, toujours ils se présentent armés, et chargent souvent avant qu'on se soit reconnu. Ils craignent que ce ne soient des Mammelus déguisés en missionnaires et en néophytes, parce que ces bandits ont usé bien des fois de cet artifice infernal pour les surprendre. Ils ne craignent pas moins qu'on ne cherche à les faire esclaves des Espagnols, pour lesquels ils ont une aversion que le temps ne sauroit affoiblir. S'ils soupçonnent seulement que le missionnaire vienne de quelque ville qui appartient à cette nation, son arrivée ne manque par d'exciter un soulèvement général, dont il est encore assez souvent la victime. La crainte du danger présent, et la précipitation de la fureur, leur font oublier la vengeance qu'on pourra tirer d'eux par la suite.

Si l'on vient à bout de calmer leur première alarme, si l'on peut leur persuader que c'est un véritable missionnaire qui vient

à eux, cela suffit aujourd'hui pour les tranquilliser entièrement. Le cacique alors s'approche des voyageurs, les salue à sa façon, et leur demande quel motif les amène. Le missionnaire répond, par lui ou par ses truchements, qu'il vient de la part du Dieu suprême, créateur et sauveur de tous les hommes, afin de leur apprendre le chemin du ciel et du souverain bonheur. Il leur distribue ensuite quelques petits présents, afin de gagner leur bienveillance. Les néophytes qui l'accompagnent se répandent aussitôt parmi ces infidèles, et leur assurent que bien loin de penser à les rendre esclaves, on ne cherche qu'à leur rendre la vie plus douce et plus commode. Ils se citent eux-mêmes pour exemple du bonheur dont on jouit dans l'observance de la loi chrétienne. Une expérience si propre à convaincre, jointe à la grâce qui parle en même temps au cœur, fait communément de vives impressions. Les Barbares se déterminent, ou à se rendre à l'invitation qu'on leur fait, ou du moins à permettre au missionnaire de rester parmi eux, et d'annoncer l'Evangile à ceux qui voudront l'embrasser. Quand ils se sont montrés dociles aux instructions du missionnaire, il prend ses mesures selon le nombre de ceux qu'il a pu gagner. Si la quantité en est considérable, on établit une nouvelle réduction ; si l'on n'en a converti que deux ou trois cents, on les invite à venir fixer leur demeure dans quelques-unes des réductions établies. Là, reconnoissant par eux-mêmes la vérité de tout ce qu'on leur a dit, et recevant un accueil qui passe encore ce qu'ils avoient espéré, ils ne tardent point à demander le baptême, et bientôt ils le disputent en ferveur aux anciens fidèles.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les néophytes eux-mêmes, et sans leurs pasteurs, font souvent les fonctions de prédicateurs et d'apôtres [1]. Suppléant, autant qu'il est en eux, à la disette d'ouvriers évangéliques où ne se trouvent que trop ces déserts, des troupes d'apôtres indiens, les caciques à leur tête, parcourent les terres voisines, et quelquefois très-éloignées, afin d'annoncer Jésus-Christ aux infidèles. Tout se fait néanmoins dans le meilleur ordre. Avant de partir, ils se confessent tous, et reçoivent la sainte eucharistie, prennent les conseils du mis-

[1] Murat. c. XIII.

sionnaire, avec sa bénédiction, puis se mettent gaiement en chemin. Les fatigues et les dangers inséparables de ces courses, loin de leur faire peur, sont ce qui leur donne le plus d'attrait. Le plus doux objet de leurs vœux est la couronne du martyre, qu'ils savent avoir été gagnée souvent par ces sortes d'expéditions. Le ciel ne manque pas de répandre ses bénédictions sur un genre si divin d'apostolat, et la caravane apostolique revient rarement à la réduction, sans y ramener un grand nombre de prosélytes.

Entre bien d'autres moyens usités parmi ces fervents chrétiens, pour multiplier les adorateurs de Jésus-Christ, en voici un qui mérite encore d'être rapporté. On sait que les nations sauvages sont presque toujours en guerre les unes contre les autres. Le principal avantage de la victoire, dans leur opinion, consiste à faire beaucoup de prisonniers : mais implacables dans leur vengeance, ils ne font jamais grâce de la vie à ceux qui en ont voulu à la leur. Ils égorgent impitoyablement tous les prisonniers pris armés, et les mangent dans les festins qui terminent toutes leurs expéditions. Pour ce qui est des enfants qu'ils ont pu saisir, ils ont coutume de les vendre à d'autres peuples, afin de se procurer les choses qui manquent chez eux. C'est là pour les bourgades chrétiennes une occasion précieuse de gagner des sujets à Jésus-Christ, en donnant les productions de leurs terres et de leurs fabriques pour racheter ces jeunes esclaves. Le cacique et les principaux de la bourgade prennent soin des garçons. Les filles sont placées chez les femmes les plus instruites et les plus exemplaires. Tous sont élevés avec les enfants chrétiens, nourris, vêtus, instruits comme eux. On les admet au baptême quand on les y trouve suffisamment disposés, et le jour où ils sont affranchis de la servitude infernale, termine aussi leur esclavage temporel ; alors ils ne diffèrent plus en rien des autres fidèles. Ainsi la sévérité miséricordieuse du Seigneur fait-elle trouver le salut aux enfants dans le malheur même de leurs pères, et dans la ruine de leur nation.

Enfin la générosité des néophytes rend plus facile que jamais la propagation de l'Evangile, en facilitant, par l'abondance de leurs largesses, l'établissement des nouvelles réductions. Lorsqu'on en veut fonder une, les anciennes se chargent de

fournir aux Indiens nouvellement rassemblés, tout ce qui leur est nécessaire, jusqu'à ce qu'ils puissent recueillir les fruits de leurs propres travaux. Elles leur donnent des grains en abondance, tant pour se nourrir que pour ensemencer. Elles leur envoient des animaux de labourage, avec des conducteurs intelligents dans l'art de l'agriculture, des troupeaux, des artisans et des ouvriers de toute espèce; de sorte qu'en peu d'années, le nouvel établissement se trouve sur le même pied que les anciens.

Voilà quel est, ou du moins quel étoit, il y a vingt ou vingt-cinq ans, l'état des missions du Paraguai, conduites encore par les mêmes pasteurs qui les avoient établies [1]. Des sauvages qu'on avoit eu peine à croire des hommes, se trouvoient, par la plus étrange des métamorphoses, ou plutôt par le plus grand des miracles de la grâce, se trouvoient les chrétiens les plus parfaits de l'univers, et les portraits fidèles des premiers chrétiens. Il s'est néanmoins rencontré des aventuriers outrageux qui les ont peints de couleurs bien différentes, et plus encore leurs instituteurs, ou, pour user du terme propre, leurs véritables apôtres : apôtres d'office et de fait, sans l'être de nom ni de caractère; apôtres de fatigue, et non pas d'honneur, qui enfantoient les chrétiens et les chrétientés, sans en devenir les pères en titre, qui formoient les évêchés, sans jamais vouloir être évêques, et qui s'en réservant les travaux, en abandonnoient à d'autres les distinctions et les jouissances. Tel est sans doute l'apostolat le plus digne de ce nom, et telles sont les institutions apostoliques, les plus glorieuses pour l'Eglise. C'est par-là, aussi-bien que par leur célébrité plus grande et l'authenticité plus certaine de leurs monuments, qu'on s'est étendu à leur sujet avec une sorte de complaisance, et, si l'on veut, de préférence, attendu l'impossibilité où l'on étoit de présenter ainsi toutes les missions des ordres et des instituts divers.

C'est donc à ces monuments que nous renvoyons, pour

[1] C'est en 1610 que deux jésuites, les PP. Cataldino et Macéta, formèrent la première réduction au Paraguai, chez les Guaranis. Cette admirable mission ne fit que prospérer et s'étendre, ainsi qu'on l'a dit, jusqu'à l'année 1767, c'est-à-dire pendant l'espace de cent-cinquante sept ans. Nous verrons ailleurs l'attachement que cette *heureuse chretienté* portoit à ceux qui l'avoient fondée, et ce qu'elle est devenue depuis que l'Espagne en a eu banni elle-même ses missionnaires législateurs.

confondre les diffamateurs des missions et des missionnaires, du Paraguai principalement. Il n'est pas de notre office, il ne siéroit pas même à la dignité de l'histoire, de relever les fonctions puériles et toutes les pauvretés dont ils ont farci leurs libelles. Quel homme sensé ne nous blâmeroit, par exemple, de combattre sérieusement la chimère du royaume de Paraguai, et de son roi Nicolas, avec ses mines inépuisables d'or et d'argent dans une région où il est notoire qu'on n'a pu jusqu'ici découvrir aucun minéral? Il suffira, n'en doutons point, aux personnes de bon sens et de probité, que nous n'ayons emprunté nos renseignements que d'observateurs impartiaux, d'une exactitude et d'un discernement égal à leur impartialité; que nous ne fassions fond, après eux, que sur les pièces de première authenticité, sur les attestations qu'envoient annuellement d'Amérique en Espagne les évêques et les gouverneurs de provinces, et en particulier sur le témoignage rendu immédiatement au savant Muratori par le prince de Santo-Bueno, qui avoit été long-temps vice-roi du Pérou, et qui satisfait à toutes les demandes que la sagacité et la circonspection purent suggérer à l'un des plus habiles critiques. Et que nous importe de n'en pas être crus par des gens qui ne croient point à l'Eglise! Car enfin, puisqu'il le faut dire, il n'y a que les novateurs révoltés contre les décisions du saint Siége apostolique, qui s'acharnent à dénigrer, comme attachée le plus fortement à ce centre de l'unité sainte, la compagnie la plus zélée pour soumettre les infidèles au joug de Jésus-Christ; il n'y a que des hérétiques, et quelques déclamateurs gagés ou ameutés par des hérétiques, qui s'obstinent à déchirer la plus parfaite image de l'Eglise primitive, la fervente église du Paraguai.

Ils ont prévalu néanmoins, et ont su faire détruire l'apostolique société, dont ils n'avoient pas le courage d'imiter le zèle héroïque; mais son extinction même, autant que son existence, a fait leur confusion : car enfin sa destination, digne au moins, lorsqu'à son égard il est permis d'être juste, que l'on répande quelques fleurs tardives sur son tombeau, la destination de cette société célèbre n'est pas mieux marquée par le concours de ses commencements avec le point extrême des périls de l'Eglise, que par l'époque de sa catastrophe. Les progrès du lu-

théranisme, du calvinisme, et des rejetons plus obscurs de ces hérésies fameuses étant arrêtés, les pertes faites en Europe par l'Eglise ayant été réparées par les apôtres du Nouveau-Monde, l'art de l'éducation publique étant parvenu au degré suffisant pour soutenir ces œuvres de salut, l'ordre suscité pour les opérer avoit rempli sa mission : il tomba sans avoir paru chanceler; et seul entre les ordres éteints, qui tous, avant d'expirer, avoient traîné une vieillesse languissante, et souvent honteuse, celui-ci, sans avoir été jamais ni réformé, ni relâché, tomba ou cessa d'être, comme toujours il étoit tel qu'une fois il avoit été.

On l'a poursuivi au-delà du tombeau : après la dissolution du corps, on s'est acharné sur ses membres épars; et dans la nation très-chrétienne, dans la nation la plus humaine et la plus sensible, toute la grâce que leur fissent des juges qui n'en avoient ni condamné, ni jugé aucun, c'étoit de leur assigner une subsistance qu'à peine ils auroient trouvée sortable pour leurs valets; encore ne l'obtenoit-on qu'au prix de l'apostasie, ce qui ne la rendit pas moins illusoire que honteuse. Mais la nation ne s'est pas crue plus tôt libre, qu'improuvant par les œuvres cette iniquité barbare, elle les a traités en frères, et leur a fait un sort que des citoyens honnêtes pussent au moins goûter sans rougir; et ministre de la divine justice, en n'ayant peut-être que la politique en vue, elle a brisé l'instrument qui avoit immolé ces innocentes victimes : tant l'atteinte portée à toute espèce de propriété ou d'existence est un exemple funeste pour ceux mêmes qui le donnent!

Mais encore, pour qui s'intéressoit-on, contre des religieux les plus irréprochables dans leur foi, et d'une pureté de mœurs hors d'atteinte à la malignité même de leurs oppresseurs? Je ne parlerai point du ressentiment d'une Laïs superbe et humiliée, ni des trâmes ruineuses d'un ministre despotique et dissipateur; laissons reposer leurs cendres odieuses dans le profond oubli où elles sont tombées. On ne se servoit néanmoins d'ailleurs que des sectaires brouillons, qui introduisoient le schisme dans toutes les églises, mettoient la zizanie, l'insubordination, la révolte dans toutes les communautés, et causoient des alarmes perpétuelles aux premiers pasteurs.

Comme ces novateurs intrigants usoient de plus d'artifice pour répandre et accréditer le livre fatal auquel ils attachoient tous les destins de leur secte, deux prélats distingués par leur zèle et par leurs lumières, les évêques de Luçon et de la Rochelle, firent imprimer de concert, dans cette dernière ville, une instruction pastorale qui portoit condamnation de ce malheureux ouvrage (1710). Cette instruction, méditée depuis deux ou trois ans, formoit une espèce de traité sur la grâce, et par conséquent un assez gros volume divisé en deux parties. On montroit dans la première, que les cinq fameuses propositions étoient clairement contenues dans le livre de Jansénius, et renouvelées dans celui de Quesnel; et comme ces deux novateurs s'appuyoient également des passages de saint Augustin torturés à la manière de tous les hérétiques, on faisoit voir, dans la seconde partie, que les dogmes de Quesnel et de Jansénius étoient pareillement opposés à la doctrine de ce Père.

Les grands événements ont quelquefois de très-petites causes. C'est l'ouvrage de ces deux prélats, dont les vues assurément ne se portoient pas si loin, qui, par une multitude d'incidents minutieux, entraîna la publication de la bulle qui est encore si fameuse aujourd'hui [1]. Sitôt que les exemplaires de l'instruction pastorale furent tirés, l'imprimeur de la Rochelle, suivant l'usage des provinces, en envoya une bonne partie dans la capitale du royaume, afin de s'en procurer un débit plus facile. Elle fut annoncée par des affiches, qu'on placarda au coin des rues, dans les places publiques, aux portes des églises, et à celle du palais archiépiscopal. C'est encore l'usage; mais si l'on avoit fait attention aux circonstances, ou du moins si l'on avoit prévu ce qui arriva, on auroit sans doute usé de plus de circonspection. L'instruction pastorale condamnoit un livre que l'archevêque de Paris avoit approuvé dans les termes les plus honorables, qu'il avoit proposé aux fidèles comme le pain des forts et le lait des foibles : il regarda comme une insulte faite à sa personne, l'affiche placardée aux portes de son palais.

[1] Hist. de la Const. l. 1, pag. 68 et suiv. édit. de 1820.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confrères entrèrent dans ses sentiments, et que tout occupés de l'injure prétendue faite à l'épiscopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'Eglise, et le péril que couroit la foi. La face des affaires changea dès lors entièrement : la défense des Réflexions morales, qui jusque-là n'avoit intéressé que des particuliers décriés par leur attachement notoire au jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats qui avoient toujours passé pour orthodoxes, et même pour vertueux. Mais que la vertu doit être éminente dans le premier ordre de la hiérarchie ! Si elle y est encore susceptible des petitesses de l'amour-propre, en combien de rencontres n'est-elle pas exposée aux plus lourdes chutes ! Voilà pourquoi sans doute l'ange de l'école enseigne formellement, et très-décidément, qu'un évêque, pour être en sûreté de conscience, doit être parfait, ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'est pas vertu pour un état si saint; c'est un véritable crime, puisque c'est une juste cause de réprobation. Ce qui nous reste à dire des derniers troubles de l Eglise ne fera que trop sentir la vérité de ces principes.

Et d'abord, une vertu parfaite n'eût-elle pas élevé tous nos prélats au-dessus d'un faux point d'honneur, d'un excès de sensibilité, d'une molle complaisance, ou plutôt d'une lâche politique, et de tout intérêt humain ? Dès là, le livre inconsidérément approuvé étoit abandonné à son mauvais sort, et l'hérésie qu'on s'efforçoit de ranimer demeuroit sans patron; mais on persuada, ou on laissa croire à l'archevêque de Paris, que les évêques de Luçon et de la Rochelle n'avoient pu, sans lui faire injure, condamner un livre honoré de son approbation, ni répandre leur mandement dans Paris, sans violer, outre les lois de la bienséance, celles du droit canonique. En vain des personnes bien intentionnées s'efforçèrent de lui faire entendre que les Réflexions morales étoient véritablement condamnables; que sa bonne foi avoit été suprise par les docteurs mêmes qu'il avoit chargés de leur correction depuis qu'elles avoient donné du scandale, et que les évêques de France, de temps immémorial, étoient en possession de faire distribuer leurs mandements dans la capitale du royaume. Une délicatesse excessive ferma dans son esprit tout accès à ces raisons péremptoires;

toujours il se persuada qu'on n'avoit censuré le livre que parce qu'il l'avoit approuvé, et il fit éclater son ressentiment contre les auteurs de la censure.

L'amour-propre, dans tous les rangs, est sujet à d'étranges petitesses. MM. de Luçon et de la Rochelle avoient chacun au séminaire de Saint-Sulpice un de leurs neveux. Le premier effet du ressentiment tomba sur ces jeunes abbés. M. l'archevêque voulut croire qu'ils avoient affiché aux portes de son palais le mandement de leurs oncles. Rien n'étoit plus faux que cette imputation, dénuée de toute apparence même de preuve. Ces abbés vivoient au séminaire avec édification, dans toute la régularité et l'esprit de retraite qu'on a toujours maintenu avec tant de soin dans cette pieuse maison. N'importe, le supérieur eut ordre de les renvoyer, sur l'unique raison qu'on étoit mécontent de leurs oncles. Surpris et vivement piqués d'une pareille insulte, ces prélats portèrent directement leurs plaintes au roi par une lettre commune, et bien propre à faire impression sur un monarque si religieux. Après lui avoir protesté qu'ils auroient gardé le silence, si l'injure n'avoit touché qu'eux et leurs proches, ils lui représentoient l'évêque de sa capitale comme le fauteur des hérétiques et de l'hérésie. Ce qui mettoit la foi dans le plus grand péril, ajoutoient-ils, puisque c'est par le moyen des évêques puissants, et redoutables à leurs confrères, que les nouveautés en matière de religion ont toujours prévalu dans les états, et que dès le temps des anciens empereurs, les plus grands maux de l'Eglise ont eu pour auteurs les évêques des villes impériales.

La lettre devint bientôt publique, et l'archevêque si fortement inculpé se plaignit à son tour au monarque. Sa Majesté, dans cette division de l'épiscopat, ne voyoit rien que de funeste à l'Eglise, promit d'engager les deux évêques à faire satisfaction sur la dureté de leur lettre, non pas qu'il trouvât leur plainte injuste quant au fond, mais parce qu'il l'auroit voulu plus mesurée dans les termes. Il leur fit connoître ses dispositions à ce sujet; et les deux prélats, sans attendre ni menaces, ni promesses, ni aucune instance, promirent qu'en matière de démarches et de sacrifices personnels, ils déféreroient toujours aux désirs de Sa Majesté, comme à des ordres formels; mais

à peine se furent-ils exécutés de si bonne grâce, que l'archevêque, sans nul égard ni pour eux, ni pour ses propres engagements, ni pour l'auguste médiation qu'il avoit sollicitée, rompit tout avec éclat, publia une ordonnance qui flétrissoit le mandement des deux évêques, et en défendit expressément la lecture dans son diocèse (1711). Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'étant accusé par ces prélats de favoriser les nouveautés, ou les novateurs, il les accusoit eux-mêmes, par son ordonnance, de renouveler dans leur mandement quelques erreurs de Baïus et de Jansénius. Cette récrimination, vraiment originale, ne servit qu'à divertir le public, qui crut voir un plaideur embarrassé des témoins qu'on doit produire contre lui, les mettre eux-mêmes en cause, afin d'éluder leurs témoignages. Il eût été plaisant, en effet, qu'un ouvrage fait exprès contre le jansénisme par deux prélats éclairés qui n'étoient rien moins que jansénistes, en eût renouvelé les erreurs. Voilà néanmoins ce qu'en jugèrent ou en publièrent plusieurs curés et docteurs de Paris : mais Rome, qui avoit d'autres yeux, en jugea différemment, et applaudit à la doctrine des deux évêques.

La cour prit la chose plus sérieusement que le public. Il n'étoit pas concevable qu'un prélat tel que M. de Noailles, sage, modéré, circonspect, eût manqué au roi, jusqu'à dédaigner sa médiation, après l'avoir demandée. Déjà le monarque étoit indisposé contre ce cardinal, pour la manière peu franche dont son éminence s'étoit conduite au sujet de l'explication que le souverain pontife avoit eue avec le clergé de France lors de la réception de la bulle *Vineam Domini Sabaoth* [1]. Le cardinal, en qualité de président de l'assemblée, avoit été chargé de faire passer au pape la lettre explicative du clergé. Au bout de trois ans, il étoit encore à s'acquitter de ce devoir. Le pape s'en plaignit au roi, qui croyant à peine ce que Sa Sainteté lui marquoit de la manière la plus positive, en témoigna toute sa surprise au cardinal. Son éminence, fort embarrassée, assura d'abord qu'il avoit envoyé la lettre. Il dit ensuite qu'il croyoit l'avoir envoyée. Enfin il fut réduit à confesser qu'elle n'étoit pas partie. Il fallut bien sans doute la faire partir inces-

[1] Hist. de la const. liv. 1, p. 73, et suiv. édit. 1820.

samment : mais si la négligence finit, la bonne foi ne lui succéda point. Clément XI venoit de publier son décret contre les Réflexions morales. M. de Noailles, qui portoit loin ses prétentions sur les égards, n'avoit jamais cru, et il ne put s'en taire, que le pape fît cette démarche sans l'avoir consulté, ou du moins sans l'en avoir prévenu. Piqué jusqu'au vif, il fut si peu maître de sa sensibilité, qu'il la signala au préjudice de la sincérité, de la loyauté, de la considération publique, et du point d'honneur pour lequel il étoit si passionné. Il fit passer la lettre au pape; mais au lieu de copier le modèle qui en avoit été envoyé de Rome, et agréé du roi, ainsi que du clergé, il y ajouta, il en retrancha; en un mot, il l'altéra en six endroits différents.

Le pontife ne manqua point de s'en plaindre au roi. Le cardinal nia qu'il eût rien changé au modèle qu'on lui avoit remis, et dit du ton le plus affirmatif, que la plainte du pape étoit très-mal fondée. Le pape revint à la charge, et le cardinal soutint sa première réponse. Le saint Père alors, indigné d'une persévérance qui alloit à le faire soupçonner lui-même d'imposture, récrivit au roi qu'il falloit absolument vérifier qui des deux avoit le front de mentir à Sa Majesté, ou de lui-même qui accusoit le cardinal d'avoir falsifié la lettre, ou du cardinal qui le nioit si obstinément : la chose étoit facile. Le pape envoya au roi une copie fidèle de la lettre que le cardinal lui avoit adressée, en priant Sa Majesté de se faire remettre l'original du modèle dont cette lettre ne devoit être que la copie. Le roi ayant reçu la copie de Rome, demanda le modèle au cardinal, qui d'abord s'excusa de le donner sous différents prétextes : mais toutes ses défaites ne servirent qu'à fortifier les soupçons du monarque, qui prit enfin le ton qui ne fut jamais inefficace dans la bouche de Louis XIV. La peur fit évanouir tous les prétextes, toutes les excuses, toutes les défaites. Le modèle fut mieux recherché, fut retrouvé, fut remis entre les mains du roi, qui le fit confronter, sous les yeux du cardinal, avec la lettre accusée de faux, et qui par ses yeux se convainquit de la falsification. On peut se figurer quelle fut l'indignation du prince, et la consternation du prélat. Sa Majesté lui ordonna de réparer sa faute; et pour le coup, on ne s'é-

mancipa point à lui désobéir. Le cardinal copia fidèlement le modèle, le signa comme président de l'assemblée de 1705, et l'envoya au pape en 1711. Ainsi l'entière exécution de cette affaire traîna près de six ans : mais ce qui fit le plus de peine au religieux monarque, ce fut l'entêtement avec lequel il prévit que le cardinal soutiendroit le livre pernicieux qu'il avoit eu l'imprudence d'approuver.

Après cette faute, le cardinal dans son différend avec les évêques de Luçon et de la Rochelle, ayant manqué de nouveau à Sa Majesté, et méprisé en quelque sorte sa médiation, le roi lui fit écrire par un secrétaire d'état, que puisqu'il prenoit le parti de se faire lui-même justice, il étoit inutile qu'il vînt désormais à la cour, et qu'on lui défendoit d'y paroître jusqu'à nouvel ordre. Le prélat eut recours aux amis puissants de sa maison, et voulut cependant justifier sa conduite. Madame de Maintenon lui répondit que sa conduite avec MM. de Luçon et de la Rochelle n'étoit qu'une pure vengeance, et qu'à la cour on lui portoit compassion d'être livré à des conseils pernicieux. Elle pria néanmoins M. l'évêque de Chartres et le curé de Saint-Sulpice, M. de la Chétarde qui étoit en grande réputation d'esprit et de vertu, de s'employer aux moyens d'assoupir une dispute qui devenoit chaque jour plus sérieuse. En effet, il ne s'agissoit plus simplement d'une querelle particulière à deux évêques; bien d'autres prélats commençoient à prendre leur parti, qu'ils regardoient comme celui de l'Eglise; et déjà l'évêque de Gap, à leur exemple, avoit condamné les Réflexions morales.

Les deux médiateurs entrèrent parfaitement dans ces vues, et allant droit au fait, ils dirent nettement à M. de Noailles, que le seul moyen de satisfaire à son devoir, aussi-bien qu'au roi, c'étoit de se laver du soupçon de jansénisme, et que le seul moyen de dissiper le soupçon, c'étoit d'abandonner le livre des Réflexions morales : mais c'étoit le plus grand malheur pour lui, que la honte de reculer. A tout ce qu'on put lui dire, il répondit que ses ennemis n'avoient attaqué ce livre que pour faire de sa personne l'objet de la risée publique, et que s'il l'abandonnoit, ce seroit leur donner gain de cause. Madame de Maintenon prenant toujours pitié d'une pusillanimité bien pi-

toyable en effet, inspira le même sentiment au roi, en lui faisant espérer que s'il daignoit encore marquer quelque intérêt pour la conciliation des esprits, le cardinal de Noailles ne refuseroit pas de s'y prêter. Là-dessus, Sa Majesté leva la défense qu'avoit eue le cardinal de paroître à la cour, et nomma quelques seigneurs ecclésiastiques et laïques du premier ordre, M. le dauphin à la tête, pour terminer d'abord ce qu'il y avoit de personnel entre M. de Noailles et les évêques de Luçon et de la Rochelle. Cette espérance fut encore trompée : le cardinal ne voulut rien faire de ce qu'avoient concerté les médiateurs. Le roi permit alors aux deux évêques de se pourvoir à Rome; ce qu'il avoit empêché jusque-là. Ils y envoyèrent aussitôt leurs dépêches. Le cardinal y écrivit de son côté; mais il eut le chagrin de voir leur mandement, qu'il avoit accusé de jansénisme, confirmé par les éloges du souverain pontife, et la lettre qu'il lui avoit écrite demeura sans réponse.

A la marche inexplicable du cardinal, le roi crut néanmoins apercevoir qu'il y avoit autant de dessein que de pusillanimité dans ses répugnances à se déclarer contre les Réflexions morales. Plus il craignoit pour la religion, plus il s'indignoit de la résistance de ce prélat, et le mécontentement du monarque étoit manifeste à toute la cour; sur quoi M. Voisin, chancelier de France, et ami du cardinal, entreprit de l'engager une bonne fois à faire de sérieuses réflexions. Il parut quelque temps y avoir réussi : le prélat prit la résolution d'abandonner un livre qui lui attiroit chaque jour de nouvelles disgrâces, et il écrivit au roi pour lui promettre, en termes formels, qu'il agiroit dans peu contre cet ouvrage. Il y a toute apparence que cette promesse faite par le prélat laissé à lui-même étoit sincère. Elle étoit trop bien articulée, pour la pouvoir contredire avec honneur, et en trop bonnes mains, pour qu'on pût l'en retirer : mais la difficulté étoit de l'accomplir quand le cardinal retomberoit dans les mains des novateurs qui l'obsédoient, des tentateurs qui s'appliquoient sans cesse à corrompre la candeur naturelle de son caractère.

Lorsqu'on lui parla de procéder contre le livre, il demanda du temps, pour ne rien précipiter dans une affaire qui exigeoit la plus grande attention. On applaudit à sa prudence, et on lui

accorda tout le loisir qu'il jugea nécessaire. Le roi cependant lui recommanda fortement de prendre si bien ses mesures, qu'au terme convenu il ne manquât point de donner au public des marques effectives de son changement à l'égard des Réflexions morales. Il le promit de nouveau ; mais à l'expiration du terme, si convenable à une affaire de cette nature, c'est-à-dire, au temps de l'assemblée du clergé de 1711, il déclara qu'un si grand travail n'avoit pu se faire dans l'espace de temps qu'il avoit cru d'abord pouvoir y suffire : ainsi l'assemblée commença, continua et finit, sans que les évêques vissent rien accomplir des espérances qu'ils avoient conçues. Le roi, de son côté, comprit combien il seroit difficile de faire jamais condamner les Réflexions à M. de Noailles, et conçut le premier dessein de les déférer à un tribunal où elles seroient tout autrement traitées. Un petit tour du parti donna lieu de suivre ce projet, et bientôt après de l'exécuter.

L'abbé Bochard, orthodoxe instruit et zélé, écrivit à l'évêque de Clermont, son oncle, pour l'engager, non-seulement à condamner lui-même le livre qui causoit tant de scandales, mais à supplier Sa Majesté de le faire proscrire par tous les évêques de son royaume. Les rigoristes qui avoient tant crié à la scélératesse contre le faux Arnaud, jugeoient sans doute que le crime se convertissoit en vertu, dès qu'il leur devenoit utile, puisqu'ils le renouveloient en chaque rencontre intéressante. Ils réussirent dans celle-ci à intercepter la lettre ; et partant de là pour faire oublier que la cause de Quesnel étoit une affaire de religion, ils en représentèrent la poursuite comme un pur ouvrage de cabale, qu'ils attribuèrent au père le Tellier. Ils en prirent aussi occasion d'insinuer plus malignement que jamais à M. de Noailles, que le père Quesnel n'étoit pas le principal objet de la passion de ses ennemis ; mais que, sous ombre d'en vouloir à son livre, ils en vouloient surtout à son approbateur, et que pour parvenir de manière ou d'autre à déshonorer son éminence, ils cherchoient à la mettre dans la nécessité, ou de révoquer honteusement son approbation, ou de voir un livre honoré de son approbation injurieusement flétri par les évêques.

Déjà le cardinal n'étoit que trop persuadé de ces chimères. Il se figura de même que tout ce que le gouvernement ordon-

noit contre les quesnélistes, ne se faisoit qu'en vue de le chagriner. Il attribuoit à ce motif la destruction de Port-Royal-des-Champs, à laquelle on l'avoit comme forcé de concourir. Les lettres de cachet que s'attiroient ces perturbateurs schismatiques ; leur bannissement de la cour, le mépris qu'en faisoit le roi, leur exclusion des bénéfices ; en un mot, toutes les punitions ordonnées contre eux pour l'exemple, lui paroissoient autant d'affronts qu'on prétendoit faire indirectement à sa personne : attache pitoyable à une ombre d'honneur dans un évêque qui ne doit tenir qu'à Dieu et à l'Eglise ; mais pratiques abominables de la part des suborneurs, qui profitoient du seul foible peut-être qu'eût ce prélat pieux, exemplaire, et naturellement ingénu, mais un peu vain ; qui abusoient, dis-je, de cette candeur même, pour le façonner à la duplicité et à la supercherie ; pour l'engager dans un labyrinthe d'affaires et d'intrigues, qui ne pouvoient aboutir qu'à sa perte éternelle, si Dieu qui seul put l'en tirer, n'eût eu pitié d'une âme moins dépravée que surprise.

Cependant la lettre de l'abbé Bochard fut enregistrée au greffe de l'officialité de Paris, et affichée dans la ville, avec des notes flétrissantes. A cette annonce de ce que le parti étoit résolu de faire pour la défense d'un livre qui mettoit l'Eglise en feu, quelques pieux prélats, vivement alarmés, allèrent trouver M. le dauphin, auparavant duc de Bourgogne, élève de Fénélon, aux leçons duquel il ne faisoit pas moins d'honneur par sa capacité que par ses vertus. Ils lui proposèrent de s'intéresser auprès du roi, afin d'obtenir du saint Siége une bulle si bien minutée, qu'il ne restât plus aucun subterfuge à la mauvaise foi. Ce prince prit quelque délai, tant pour s'instruire au fond des matières contestées, que pour aviser à la conduite d'une affaire si grave : mais dans l'intervalle, M. de Bissy, évêque de Meaux, et depuis cardinal, eut avec M. de Paris une entrevue, qui pour le moment épargna au prince de plus longs soucis.

M. de Meaux pressant M. de Paris de condamner les Réflexions morales, lui dit que s'il ne se hâtoit de le faire, on pourroit bien avoir recours au pape. Sur quoi M. de Noailles, loin de paroître appréhender une constitution apostolique, témoigna la désirer ; il déclara même que si l'on pouvoit enga-

ger Sa Sainteté à condamner ce livre dans les formes, il ne balanceroit pas un moment à recevoir cette décision, et qu'il seroit des premiers à joindre sa censure à celle du saint Père. M. de Meaux ne manqua point de rapporter au roi des dispositions si conformes aux vœux les plus ardents de ce monarque. Surpris cependant d'un changement si subit et si peu espéré, le roi voulut s'en assurer par lui-même, et attendit avec impatience le jour des audiences ordinaires qu'il donnoit à l'archevêque. Le prélat s'étant présenté, le roi, qui n'avoit qu'une confiance médiocre, prit le parti, non pas de l'interroger, mais de le féliciter sur ce qu'il avoit témoigné désirer une constitution. M. de Noailles, depuis son entretien avec M. de Meaux, avoit réfléchi, ou entendu les réflexions de ses malheureux confidents, sur les suites de ce qu'il avoit avancé. Au seul mot de constitution, il témoigna la plus étrange surprise, et dit, fort ému, que c'étoit là un piége que lui tendoient ses ennemis. Le roi, plus indigné que surpris, fit part de ses sentiments à M. le dauphin, qui saisit ce moment pour dire à Sa Majesté, qu'il croyoit nécessaire de recourir au saint Siége. Le roi, qui pensoit de même, eut néanmoins la bonté, avant de rien faire du côté de Rome, de parler encore à M. de Noailles, qu'il pressa fort de s'adresser lui-même au pape, et de soumettre sans délai au jugement apostolique le livre des Réflexions. Il ne faut point chercher de suite dans les résolutions d'une âme honnête, mais foible, qui tantôt agit de son chef, et tantôt par instigation. Le cardinal s'excusa d'invoquer lui-même l'intervention du saint Siége, disant que c'étoit au roi à faire cette démarche; mais il promit de nouveau que de sa part la décision pontificale seroit suivie d'une prompte obéissance.

Bien plus il témoigna souhaiter que le roi prît en effet le parti de solliciter la bulle. Il s'en expliqua nettement à M. le dauphin, ainsi qu'à Sa Majesté; il en parla généralement à tous ses amis, et il en écrivit à M. l'évêque d'Agen une lettre, qu'il permit de rendre publique. Voici comment il s'y exprimoit [1] : « Non, je n'ai point balancé de dire à tous ceux qui l'ont voulu entendre, qu'on ne me verroit jamais ni mettre, ni

[1] Lettre du 20 déc. 1711.

souffrir la division dans l'Eglise, pour un livre dont la religion peut se passer; que si notre saint Père le pape jugeoit à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrois sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et que je serois le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur. » Il est clair par-là que ce fut du consentement, et même à la prière de M. le cardinal de Noailles, que le livre du père Quesnel fut porté au tribunal du saint Siége. Il est donc aussi clair que c'est une iniquité, dans les défenseurs de cet ouvrage, de traduire à ce sujet en violateurs des libertés gallicanes, les orthodoxes qui ont eu recours à Rome, pour l'y faire juger en première instance. Le prélat qui s'y trouvoit intéressé principalement, avoit consenti, et même demandé que Rome jugeât avant les évêques de France. Les murmurateurs ne pouvoient pas l'ignorer. La lettre du cardinal à l'évêque d'Agen ne fut jamais un mystère; et dès lors elle avoit été traduite en latin, imprimée, publiée, envoyée dans presque toutes les cours catholiques; le cardinal s'en étoit même servi à son avantage. Voici comment.

Le roi n'employoit qu'à regret la voie du recours à Rome, tant pour ses lenteurs inévitables et si dangereuses dans un mal urgent, que par la crainte de ne pouvoir étouffer la querelle, ou qu'elle ne fût toujours prête à se renouveler, tandis que le nom du cardinal de Noailles demeuroit à la tête du livre qui en faisoit le sujet. Ce sage monarque voulut donc épuiser toutes les voies de la douceur. On suggéra au cardinal des expédients de toute espèce, afin de le tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé. Il n'en agréa aucun, et demeura inébranlable dans sa résistance. Enfin le roi voulut savoir à quoi ce prélat avoit résolu de s'en tenir, et lui ordonna de s'expliquer nettement. Ce fut alors que partant de ce qu'il avoit écrit à M. d'Agen, il donna, pour dernière réponse, qu'il craignoit de condamner dans les Réflexions morales quelques-uns des sentiments que le pape y pourroit approuver, ou d'y approuver, ce que pourroit y condamner le saint Père; d'où il concluoit que pour agir avec plus de sûreté dans une affaire si délicate, le pape devoit prononcer le premier. Il alla jusqu'à supplier le monarque de presser le saint Père de porter son jugement, et

il promit de nouveau qu'au cas que Sa Sainteté condamnât le livre dans les formes, il seroit des premiers à souscrire à cette décision. Il est donc prouvé, confirmé, et de la plus grande authenticité, que le cardinal de Noailles a consenti, et demandé même que la cause du quesnélisme fût portée en premier lieu au tribunal du saint Siége.

Il est vrai, d'un autre côté, comme on le découvrit par la suite, que ce prélat ne croyoit pas courir grand risque, en priant le roi de solliciter le jugement pontifical. Il s'étoit persuadé, et il s'en expliqua souvent aussi par la suite, que le pape ne se détermineroit jamais à porter pour la France une constitution contre un livre déjà condamné par un bref qui n'avoit pas été reçu en France ; mais, ou la cour ignoroit alors que le cardinal ne vouloit pas ce qu'il témoignoit désirer, ou elle jugea que cette duplicité étoit une raison de ne plus user de ménagement pour lui.

Quoi qu'il en soit, le roi prit enfin la résolution de solliciter un jugement solennel du saint Siége. Il fit pressentir qu'il en alloit faire la demande, et plusieurs évêques du royaume se mirent en devoir de concourir au même but. M. le cardinal de la Trémouille, ambassadeur à Rome, fut chargé de cette négociation. Dans la supplique qu'on lui envoya pour être présentée au saint Père, on eut soin de faire observer qu'on ne demandoit que ce qu'avoit déjà fait Sa Sainteté par son bref du 13 juillet 1708 ; mais comme ce bref n'avoit pas été reçu en France pour des clauses contraires aux maximes du royaume, on conjuroit le chef de l'Eglise, par les plus chers intérêts de l'Eglise même, de ne rien insérer dans sa bulle qui pût servir de prétexte aux esprits mal intentionnés pour s'élever contre elle. On lui spécifioit ce qui avoit fait rejeter le bref de 1708, et on le faisoit souvenir que les termes de *pleine puissance*, de *science certaine*, et surtout de *propre mouvement*, ne se toléroient point dans l'église gallicane. Quant à ce dernier terme en particulier, Sa Majesté demandoit que le saint Père marquât expressément dans sa bulle, qu'il l'accordoit aux instances du roi, et à la sollicitation de plusieurs évêques du royaume; sur quoi il lui citoit pour exemple la constitution donnée par Alexandre VII en 1665.

Il le prévenoit aussi que dans la bulle il ne devoit être ques-

tion que du livre seul des Réflexions morales, et pour en faire mieux sentir le venin, qu'il étoit à propos d'en articuler les propositions les plus dignes de censure, sauf à déclarer, selon l'usage, qu'on ne prétendoit point en approuver les autres. Le roi se disoit encore autorisé à faire cette demande, non-seulement par la bulle d'Innocent XII contre le livre des Maximes des Saints, où l'on avoit spécifié vingt-trois propositions, mais par l'exemple de Clément XI lui-même dans sa bulle *Vineam Domini Sabaoth* : bulle, ajoutoit-on, si sagement minutée, qu'on le prioit uniquement d'en donner une semblable; et quand la nouvelle bulle seroit dressée, on demandoit qu'elle fût communiquée au cardinal de la Trémouille, qui s'assureroit de l'agrément du roi avant qu'on la publiât.

C'étoit là faire en quelque sorte la leçon à la cour de Rome, ce qui n'en pouvoit guère accommoder la délicatesse : mais voilà où l'on étoit réduit par des novateurs inépuisables en chicanes, à qui l'on vouloit ôter, s'il étoit possible, toutes les défaites qu'ils pourroient alléguer pour cacher le vrai motif de leur résistance. Rome eut peine sans doute à goûter cette manière de sollicitation, et la suppression des vieilles clauses qu'elle a toujours fort à cœur, lui sembloit ne pouvoir se faire dans la nouvelle bulle, sans préjudicier, soit aux droits, soit à la dignité du saint Siége : mais le roi, qui connoissoit la haute vertu de Clément XI, et son zèle aussi pur qu'ardent pour le maintien de la foi, le pria de considérer lui-même si pour des préjugés et des formalités, il convenoit d'exposer plus longtemps l'église de France, et bien d'autres peut-être avec elle, à des maux qui demandoient le plus prompt remède. Il lui ajoutoit, que c'étoit avec une confiance vraiment filiale qu'il avoit eu recours au père commun des fidèles; qu'il lui avoit découvert avec ingénuité les plaies que la religion avoit reçues dans le royaume ; qu'il attendoit la guérison de sa tendresse paternelle, et en même temps l'exécution de la parole qu'il avoit autrefois donnée au cardinal de Janson, d'agir invariablement de concert avec le roi très-chrétien. Du reste, le monarque engageoit sa parole au saint Père, que la bulle conçue comme on la demandoit, seroit reçue dans le royaume avec tout le respect et la soumission convenable ; qu'il en autoriseroit

l'exécution par des lettres patentes enregistrées en son parlement, et qu'il ne permettroit pas que les évêques missent rien dans leurs mandements qui pût offenser le saint Siége.

Le pontife, charmé du zèle et de la piété du roi, ne pensa qu'à le seconder. Il ne considéra plus que le besoin pressant de la religion, agréa toutes les conditions proposées, et donna parole au cardinal de la Trémouille de ne point publier la nouvelle bulle, que le roi n'en eût vu la minute, et n'eût répondu qu'il en étoit content. Bientôt il eut établi une congrégation distinguée pour cette affaire majeure. Elle étoit composée des cardinaux Spada, Ferrari, Fabroni, Cassini et Tolomeï, prélats hors d'atteinte à toutes autres langues qu'à celles d'une secte qui ne peut subsister qu'au moyen de l'imposture et de la calomnie. On leur joignit des consulteurs, théologiens et jurisconsultes, choisis de même entre le plus recommandables par leur probité et par leurs lumières; et pour épargner aux chefs de cette compagnie la tentation de l'amour-propre, en jugeant d'un livre approuvé par un cardinal, le saint Père leur fit part de la parole que M. de Noailles avoit donnée d'être le premier à confirmer le jugement de Rome, et leur communiqua la pièce où elle étoit consignée par écrit, d'une manière à écarter tous les doutes, c'est-à-dire, la lettre que ce prélat avoit écrite à l'évêque d'Agen.

Persuadé avant cela que Rome ne se hasarderoit point à donner une constitution, M. de Noailles ne parut plus à beaucoup près si assuré, quand il sut qu'il y avoit déjà une congrégation établie à cette fin, et que sa lettre à M. d'Agen, si propre à fortifier le zèle des cardinaux commissaires, leur avoit été communiquée. Il ne voyoit qu'un moyen de prévenir l'affront qu'il redoutoit sur toute chose, et il n'y en avoit point d'autre en effet que de condamner lui-même le livre qu'il avoit approuvé, et de soustraire ainsi son approbation à la flétrissure, qui sans cela ne pouvoit manquer de réjaillir de l'auteur sur l'approbateur. Après bien des soucis et des incertitudes, il conclut que c'étoit là le seul parti qu'il eût à prendre; il en écrivit au cardinal de la Trémouille, qui n'omit rien pour le confirmer dans cette résolution; et il procéda effectivement à la condamnation des Réflexions morales : mais un moine intrigant et un expé-

ditionnaire imposteur, tous deux français résidants à Rome, l'empêchèrent d'exécuter son dessein.

Le père Rollet, général des minimes, et le banquier la Chausse, attachés l'un et l'autre au parti, et correspondants de M. de Noailles, se mirent en tête, contre le sentiment de tous les Romains, que la constitution projetée n'étoit qu'un épouvantail [1]. En vain leur démontra-t-on qu'on procédoit très-sérieusement à la condamnation du livre : on leur nomma les commissaires et les consulteurs; on leur marqua l'heure et le lieu de leur conférence; on leur en fit observer les démarches, et on leur rapporta plusieurs de leurs propos : rien ne fit ou ne parut faire impression sur ces deux têtes brouillonnes. Ils communiquèrent leurs fictions à M. de Noailles. Ils lui écrivoient réglément chaque semaine, et lui garantissoient que le saint Père étoit fort éloigné de donner une constitution; qu'il s'en étoit souvent expliqué dans les termes les plus forts et les plus précis; que tout ce qui se faisoit de public pour persuader le contraire, n'étoit qu'un strategème romain pour attirer son éminence dans l'embuscade, et l'engager, par la crainte d'une constitution, à condamner elle-même les Réflexions morales. Rien n'est difficile à croire, quand on ne croit que ce qu'on désire. Le cardinal de Noailles crut si bien ces deux hommes, quoique d'un mérite et d'une considération très-médiocres, qu'il récrivit au cardinal de la Trémouille, qu'on l'avoit convaincu, à n'en pouvoir plus douter, qu'il n'y auroit point de constitution; que tous les bruits du contraire n'étoient qu'un piége pour lui faire condamner le livre du père Quesnel; mais qu'il se garderoit bien de donner contre cet ouvrage le mandement dont il lui avoit parlé dans ses lettres précédentes. Il fut aisé au cardinal ambassadeur de savoir d'où provenoit ce changement. Les deux brouillons, fiers de la docilité de leur illustre dupe, ne s'en cachoient point. L'ambassadeur s'efforça d'abord de les détromper : ils lui soutinrent qu'il étoit lui-même dans l'erreur, et leur aveuglement ou leur malignité fut incurable. Ceux-ci demeurant inflexibles, tout ce qu'il put faire du côté de M. de Noailles, fut pareillement inutile.

[1] Hist. de la Constit. liv. I, pag. 91 et suiv. édit. 1820.

Le moine et le banquier n'en demeurèrent point là. Après avoir bien affermi le crédule archevêque, ils entreprirent d'intimider le souverain pontife. A cette fin, ils répandirent dans Rome, qu'on avoit une certitude entière que s'il paroissoit une bulle contre les Réflexions morales, elle ne seroit point reçue en France. Entre les impostures qu'ils répandirent en grand nombre pour donner quelque couleur à cette supposition, ils eurent l'impudence de publier que M. le dauphin étoit tout entier dans les intérêts des quesnélistes, et que s'il paroissoit une constitution contre le livre du père Quesnel, ce prince étoit résolu de s'élever contre elle avec tout l'avantage que lui donnoit, tant sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, que la supériorité de son génie et la connoissance profonde qu'il avoit des Pères, et surtout de saint Augustin. N'eût-on que ce faux seul à reprocher au calvinisme mitigé, encore devroit-il passer pour la plus fourbe des sectes. Ici la manie du mensonge étoit poussée jusqu'au délire, puisque l'horreur de ce prince pour les erreurs du temps étoit aussi notoire que son attachement à la personne et aux principes de son immortel précepteur. Cependant les assurances que donnoient et rabattoient continuellement les sectaires, pouvant encore faire quelques dupes, au moins parmi le peuple et les étrangers, le prince, avec l'agrément du roi, prit le parti de faire un mémoire pour le répandre jusqu'en Italie. Voici en substance comment il s'y expliquoit.

« Quoique je ne sois pas théologien, je sais très-bien que la doctrine de Jansénius rend quelques commandements impossibles aux justes; qu'elle établit une nécessité d'agir selon la domination, soit de la grâce, soit de la concupiscence, sans qu'il soit possible d'y résister, réduisant la liberté de l'homme à la seule exemption de contrainte; qu'elle fait Dieu injuste, en lui faisant, contre la décision formelle du concile de Trente, abandonner le premier les justes, en conséquence du péché originel, quoiqu'effacé par le baptême; qu'elle détruit entièrement la liberté et la coopération de l'homme à l'œuvre de son salut, puisqu'il ne peut dans ce système résister à la grâce lorsqu'elle lui est donnée, et qu'alors Dieu agit dans l'homme, sans que l'homme y ait d'autre part que de faire volontaire-

ment ce qu'il fait nécessairement; enfin, que Dieu, selon cette doctrine, ne veut le salut que des seuls prédestinés, et que Jésus-Christ, en répandant son sang, n'a prétendu sauver qu'eux seuls. Je sais que tout ce système porte l'homme au libertinage par la suppression de sa liberté; je sais encore que les jansénistes, après avoir soutenu hautement la véritable doctrine des cinq propositions quant au droit, et ayant été condamnés, se sont rejetés sur la question de fait; qu'ayant encore perdu ce point, ils en sont venus à la suffisance du silence respectueux, et que forcés dans ce retranchement par la dernière constitution de notre saint Père le pape, ils ont recours à mille subtilités scholastiques, afin de paroître simples thomistes : mais qu'ils gardent dans le fond tous les mêmes sentiments, et soit qu'ils soutiennent ouvertement la doctrine, soit qu'ils se retranchent sur le fait, soit qu'ils s'en tiennent au silence respectueux, ou à un prétendu thomisme, que c'est toujours une cabale des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu, et qu'il y aura peut-être jamais. Je crois, dit le prince en finissant, qu'en voilà bien assez pour dissiper les faux bruits qu'on a répandus si mal à propos sur mon compte, et pour manifester mes vrais sentiments, qu'on me verra soutenir à jamais, non-seulement par mes discours, mais par toute ma conduite. »

Le prince étoit sur le point d'envoyer cet écrit à Rome, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut (1712). Après sa mort, les quesnélistes, qui n'avoient encore aucune connoissance de cette déclaration, et qui pensoient ne plus courir aucun risque d'être démentis, publièrent effrontément qu'ils venoient de perdre en lui leur plus ferme soutien. La confusion suivit de près l'impudence. On trouva le mémoire dans le porte-feuille du prince : il étoit tout entier écrit de sa main, avec des renvois et des ratures qui ne permettoient pas de douter qu'il n'en fût l'auteur. Le roi fit imprimer une pièce si propre à convaincre les sectaires d'imposture, la fit répandre dans Paris, et en envoya plusieurs exemplaires au cardinal de la Trémouille, pour être distribués à Rome, en commençant par le souverain pontife.

« Les jansénistes et leurs partisans à Rome, mandoit-il à ce cardinal, cherchant quelque appui auprès du pape, lui ont fait

entendre que les sentiments de M. le dauphin à leur égard étoient si différents des miens, qu'ils se flattoient d'en être un jour protégés. Pour confondre cette imputation calomnieuse, M. le dauphin a cru devoir à la vérité et au bien de la religion, une déclaration de ses sentiments. C'est lui qui avant sa mort a dressé l'écrit que je vous envoie, pour le présenter au pape. » Sa majesté ajoutoit que l'original qu'il avoit du mémoire étoit écrit de la propre main du dauphin; et pour appuyer le contenu, il me conste, poursuivoit-il, que jamais personne ne fut plus zélé que lui pour la saine doctrine, ni plus éloigné de tout esprit de nouveauté. Sa perte en est une pour l'Eglise, qui eût toujours trouvé en lui un ardent défenseur de la foi.

Le saint Père reçut le mémoire, ainsi qu'il s'en expliqua au cardinal de la Trémouille, avec toute la satisfaction et l'attendrissement imaginable. Sa Sainteté répondit aussitôt au monarque, par un bref du 4 mai de cette année 1712, qu'elle l'avoit reçu avec plaisir, lu avec empressement, et qu'en versant des larmes de joie, elle avoit rendu grâces au Très-Haut d'avoir inspiré au prince de si religieux et de si beaux sentiments; qu'on devoit lui appliquer ce qui a été dit autrefois d'un illustre monarque : Il s'est expliqué comme l'auroit pu faire, non pas un empereur, mais un évêque. Elle ajoutoit que jamais prince n'avoit eu moins besoin de se justifier sur sa croyance; qu'elle l'avoit toujours regardé comme un des plus zélés défenseurs de la religion; que sa déclaration étoit néanmoins infiniment avantageuse à la foi, en ce qu'elle dissipoit jusqu'aux moindres nuages, et découvroit les supercheries de ceux qui semoient des discours pleins d'imposture.

Ce fut un coup attérant pour les imposteurs, que la publication de ce mémoire, faite surtout d'une manière si authentique par les soins mêmes de Sa Majesté. Cependant l'infamie ne déconcerta point la fourbe. Dès que le mémoire parut, le parti mit tout en usage pour le faire tomber. On osa même l'attaquer publiquement par un libelle qui avoit pour titre : *Réflexions sur un écrit intitulé, Mémoire de M. le dauphin, avec une déclaration du père Quesnel.* Comme il n'étoit plus possible de déprimer le prince, après toutes les louanges qu'on

lui avoit données, on le combloit de nouveaux éloges; mais uniquement pour en conclure qu'il n'étoit point l'auteur du mémoire qu'on supposoit indigne de lui. C'étoit, disoit-on, le pur ouvrage de la cabale molinienne qu'il n'avoit fait que transcrire, encore d'une manière à faire voir qu'il n'entendoit pas ce qu'il écrivoit; en sorte qu'il seroit à désirer pour son honneur, que cet écrit n'eût jamais vu le jour. Voilà comment, après avoir toujours parlé, et en parlant même encore du dauphin comme d'une âme forte, et d'un esprit transcendant, on le représente comme un imbécille, qui ne sait ce qu'il dit ni ce qu'il fait. C'est que l'imposture outrée se prend pour l'ordinaire dans ses propres lacs; et c'est ce que M. Joly de Fleury ne manqua point de faire sentir, en requérant, comme avocat général, l'arrêt qui condamna ce libelle à être lacéré et brûlé par la main du bourreau.

L'imputation faite au dauphin ayant échoué à Rome, aussibien qu'en France, la secte artificieuse eut recours à un nouveau stratagème. On venoit de supprimer à Paris l'histoire de la compagnie de Jésus, composée par le père Jouvency, qui parloit avec estime d'un ouvrage de Suarez, où il est traité, suivant les principes ultramontains, de la puissance des papes sur le temporel des princes : sur quoi le parlement avoit obligé les supérieurs des jésuites de Paris à donner par écrit une déclaration, par laquelle ils s'engageoient à se conformer dans l'enseignement aux maximes autorisées par l'assemblée du clergé de 1682. Cependant comme les quatre fameux articles ont toujours fait ombrage à la cour de Rome, que le roi avoit laissé agir le parlement contre les jésuites, et que ceux-ci, tout dévoués qu'ils sembloient au pape, avoient obéi aux magistrats, le parti qui avoit principalement suscité cette affaire aux jésuites, mit tout en œuvre pour faire regarder leur soumission à l'ordre du parlement, et le consentement au moins tacite du roi, comme autant de signes manifestes qu'on étoit peu disposé dans le royaume à ménager le saint Père, et sa constitution, s'il en donnoit une. Ainsi l'équitable faction faisoit-elle à Rome un crime aux jésuites, de ce qu'elle faisoit exiger d'eux à Paris comme un devoir capital. Le pape, comme elle le prétendoit, conçut cependant d'assez vives

alarmes[1]. Il craignoit de compromettre l'autorité du saint Siége, et il témoigna au cardinal de la Trémouille bien des appréhensions et des incertitudes, que sa confiance dans la parole réitérée et la probité reconnue de Louis XIV put seule dissiper enfin.

A peine fut-il tranquillisé, que le parti revint à la charge sur un objet tout semblable. L'abbé de Saint-Agnan, nommé à l'évêché de Beauvais, alla demander ses bulles à Rome. Les novateurs, qui ne pouvoient échapper à leur condamnation qu'en brouillant cette cour avec celle de France, informèrent le pape que cet abbé avoit depuis peu soutenu en Sorbonne les articles de 1682; ce qui toutefois n'étoit vrai que pour le premier, concernant le temporel des princes[2] : mais c'en fut assez pour qu'ils représentassent dans la personne de cet ecclésiastique, tous ceux que le roi nommoit aux évêchés comme des ennemis du saint Siége. Cette manœuvre fût assez bien conduite, pour faire encore quelque impression. L'expédition des bulles fut suspendue pour un temps. Cependant le pape fit observer de près ces faux zélateurs, et se convainquit bientôt qu'ils ne cherchoient qu'à brouiller les deux cours, afin de faire échouer le projet de la constitution. Ainsi la batterie dressée contre la bulle ne servit qu'à en accélérer l'expédition. Mais que peut-on penser de tant d'efforts et d'artifices

[1] Le journal du parti, rédigé par Dorsane, grand vicaire du cardinal de Noailles, va jusqu'à dire, que le pape indigné fit venir le général des jésuites et lui défendit de nommer à aucune place de la société ceux de ses membres qui avoient souscrit la déclaration. Son but étoit d'exciter toujours le mécontentement contre Rome.

[2] On avoit fortement représenté au roi, dit Lafitau, que s'il continuoit à nommer aux évêchés vacants des personnes attachées à la doctrine saine, qui fit toujours tant d'honneur à MM. de Saint-Sulpice, il étoit dangereux que quelques écoles n'en souffrissent. Quelque peu fondée que fût cette crainte, on l'imprima si vivement dans l'esprit du roi, qu'il s'en ouvrit un jour à M. l'évêque de Chartres. Ce prélat engagea sans peine MM. du séminaire de Saint-Sulpice, à faire quelque démarche d'éclat qui détruisît ces justes soupçons. Le moyen qui se présenta le premier à son esprit, fut de persuader à quelqu'un de ces messieurs de soutenir en Sorbonne du moins une des propositions de 1682. L'idée plut au roi; et, pour l'exécuter, on jeta les yeux sur M. de Saint-Agnan. (Hist. de la constitut. *Unigenitus*, l. 1.) On voit par-là que *les personnes attachées à la saine doctrine,* ne professoient pas la déclaration de 1682; que cette saine doctrine étoit alors enseignée par MM. de Saint-Sulpice; et que depuis sa paix avec le saint Siége (1693), Louis XIV avoit tenu parole *de ne pas donner suite à son edit* pour l'enseignement des 4 articles.

employés pour empêcher que le pape ne prononçât, sinon que ceux qui les employoient étoient déjà condamnés par leur propre conscience, et ne doutoient point que ce jugement ne fût confirmé par celui du saint Siége ?

Clément XI ayant enfin dissipé ces nuages, ne pensa plus qu'à presser l'expédition de la bulle, ce qui ne laissa pas d'emporter deux ans du travail le plus assidu et le plus sérieux. Jamais peut-être on n'apporta plus d'application à l'examen d'aucune matière. La connoissance qu'on avoit des détours du jansénisme, et l'expérience de son opiniâtreté que tant de bulles précédentes n'avoient encore pu réduire, fit pousser pour celle-ci les précautions et la circonspection jusqu'au scrupule et à une sorte d'excès. Dès le commencement, on avoit choisi dans les écoles diverses les théologiens les plus gens de bien et les plus éclairés. Ils eurent ensemble un nombre infini de conférences. Ils considérèrent les propositions du livre dénoncé dans tous les sens, et sous tous les jours dont elles étoient susceptibles, les confrontant, sous tous les rapports, avec les dogmes de la foi. Le pontife ordonna congrégation sur congrégation, et fit faire toutes les discussions en sa présence. Il prit l'avis de plusieurs autres cardinaux que ceux des congrégations. Il consulta de plus un grand nombre d'évêques. Il conduisit tout Rome en procession au tombeau des saints apôtres, et y célébra très-souvent lui-même les saints mystères, ordonna des prières fréquentes, et en son particulier prioit nuit et jour avec toute la ferveur dont il étoit capable, afin d'obtenir la pleine effusion des lumières du Saint-Esprit. Quant la bulle fut minutée, il en communiqua le dispositif, selon sa promesse, au cardinal de la Trémouille, qui crut y voir quelques termes contraires aux usages de France; et pria de les supprimer. Sa Sainteté les supprima sur-le-champ, et tint en tout, avec la fidélité la plus ponctuelle, ce qu'elle avoit promis au roi.

Enfin toutes les conditions étant remplies, toutes les précautions prises, tous les suffrages réunis, et le saint nom de Dieu invoqué de nouveau, le pieux pape Clément XI porta le 8 septembre 1713, la célèbre constitution qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*. Le même jour elle parut affi-

chée au champ de Flore, à la porte de l'église de Saint-Pierre et dans les autres lieux accoutumés. L'ouvrage du père Quesnel, qui a pour titre : *Le nouveau Testament en français, avec des réflexions morales*, etc., y est condamné, comme contenant cent et une propositions respectivement fausses, captieuses, malsonnantes, offensant les oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses à l'Eglise et à ses usages, outrageantes, non-seulement pour l'Eglise, mais encore pour les puissances séculières, séditieuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésie, sentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies et au schisme; erronées, approchant de l'hérésie, et souvent condamnées; hérétiques enfin, et renouvelant diverses hérésies, principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, prises dans les sens où elles ont été condamnées.

Il y est défendu à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, de penser, d'enseigner, de s'expliquer sur lesdites propositions autrement qu'il n'est porté dans cette constitution; en sorte que quiconque enseigneroit, soutiendroit, mettroit au jour ces propositions, ou quelques-unes d'entre elles, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiteroit, même par manière de dispute, en public ou en particulier, si ce n'est pour les combattre, encoure par le seul fait, sans qu'il soit besoin d'autre déclaration, les censures ecclésiastiques, et les autres peines portées de droit contre des cas semblables. « Au reste, ajoute le saint Père, par la condamnation expresse et particulière que nous faisons des propositions susdites, nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu dans le reste du même livre, attendu surtout que dans le cours de l'examen que nous en avons fait, nous y avons remarqué plusieurs autres propositions qui ont beaucoup de ressemblance et d'affinité avec celles que nous venons de condamner, et qui sont remplies des mêmes erreurs. De plus, nous y en avons trouvé beaucoup d'autres qui sont propres à fomenter la désobéissance et la rébellion, qu'elles insinuent sous le faux nom de patience chrétienne, par l'idée chimérique d'une persécution qui règne aujourd'hui. Enfin, ce qui est plus intolérable dans cet ouvrage, nous y avons vu le texte sacré du nouveau Tes-

tament, altéré d'une manière souverainement condamnable, et conforme en beaucoup d'endroits à la traduction française de Mons, condamnée depuis long-temps; et l'on a porté la mauvaise foi jusqu'à détourner le sens naturel du texte, pour y substituer un sens étranger et souvent dangereux.

» A ces causes, conclut le pontife, en vertu de l'autorité apostolique, nous défendons et condamnons ledit livre, sous quelque titre et en quelque langue qu'il ait été, ou soit jamais imprimé; en quelque édition et en quelque version qu'il ait paru ou puisse paroître, comme étant très-propre à séduire les ames innocentes par des paroles pleines de douceur, et comme dit l'apôtre, par des bénédictions, c'est-à-dire, par la fausse image d'une instruction remplie de piété. Nous condamnons de même tous les autres livres ou libelles, manuscrits ou imprimés, et ce qu'à Dieu ne plaise! qui s'imprimeroient dans la suite pour la défense dudit livre. Nous défendons à tout fidèle de les lire, de les copier, de les retenir, d'en faire usage, sous peine d'excommunication, qui s'encourra par le seul fait. »

Clément XI, comme autrefois le concile de Constance en condamnant les erreurs nombreuses de Wiclef et de Jean Hus, n'entreprit pas d'assigner à chacune des cent-une propositions de Quesnel sa qualification ou censure particulière, ce qui n'eût pas eu de fin : mais ce qui suffisoit pour paître sûrement le troupeau du Seigneur, et lui faire éviter les pâturages empoisonnés, il comprit les cent-une propositions en général sous les mêmes qualifications, non pas que chacune des qualifications se puisse appliquer à chaque proposition en particulier, mais en ce sens, qu'il n'y a aucune de ces propositions censurées, qui ne mérite au moins l'une des qualifications portées par la censure, et aucune des qualifications portées par la censure, qui ne convienne à quelqu'une des propositions censurées.

Nous n'entrerons point dans les détails infinis de ces propositions, et moins encore entreprendrons-nous d'en justifier la censure. Les jugements de l'Eglise comme ceux de Dieu qui les dicte, sont droits, et se justifient par eux-mêmes. Il suffit au fidèle qu'elle ait prononcé : quiconque exige davantage, doit être regardé comme un infidèle. Il peut toutefois être utile

aux simples de connoître en particulier le venin de quelques-unes de ces propositions, au moins de celle qui est la plus capable de leur imposer : C'est la quatre-vingt-onzième, suffisante elle seule pour tenir en garde contre les autres. Quoi de plus innocent au premier coup d'œil, que cette proposition isolée, *la crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir?* Mais qu'on observe comment elle est amenée, ce qui la suit, ce qui la précède, ce qui en fixe le sens, et l'on reconnoîtra sans peine qu'elle est injurieuse aux puissances ecclésiastiques, qu'elle inspire le schisme et la rébellion, en faisant naître, selon les termes de la bulle, l'idée chimérique d'une persécution exercée, au sein même de l'Eglise, contre les fidèles qui marquent le plus de courage dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans les principes du père Quesnel et de son livre, toute excommunication portée, suivant l'usage de l'Eglise, par le pape ou les évêques, est radicalement injuste, à raison du pouvoir qu'ils s'arrogent injustement d'en user ainsi. C'est ce qui suit clairement de la quatre-vingt-dixième de ses propositions condamnées, portant que c'est à l'Eglise qu'appartient l'autorité de l'excommunication, par les premiers pasteurs, *du consentement au moins présumé de tout le corps*, et par conséquent des simples fidèles. Si donc les premiers pasteurs n'ont ce consentement, et ils n'ont certainement pas celui des jansénistes qu'ils excommunient, et qui prétendent bien faire partie du corps de l'Eglise, il est clair en ce sens qu'alors ils usurpent le pouvoir d'excommunier, qu'ils n'ont pas la juridiction nécessaire pour cela, que ces excommunications sont injustes. On peut remarquer en passant l'opposition de ces principes avec ceux du concile de Trente, qui traite d'erreur pernicieuse celle qui étend le pouvoir des clefs à tous les membres de l'Eglise en général[1]. Clément XI, dans ses décisions, pouvoit-il suivre un meilleur guide?

Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions. Plus on confondroit les chicanes d'obstinés et artificieux novateurs, plus on leur donneroit lieu d'en former de nouvelles. Nous avons

[1] Conc. Trid Sess. XIV, cap. 3, de Pœnit.

présenté ce qui étoit nécessaire pour diriger la foi des fidèles, en usant même de toute la réserve compatible avec les intérêts essentiels de l'Eglise : mais dès là nous avons rempli au moins notre objet capital. Du reste, on doit craindre de rallumer un feu peut-être mal éteint, et de ranimer des contentions qui déjà n'ont causé que trop de scandale.

# LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

DEPUIS LA PUBLICATION DE LA BULLE UNIGENITUS EN 1713, JUSQU'À LA MORT DE CLÉMENT XI EN 1721.

Au premier bruit d'une bulle fulminée contre un livre auquel étoit comme attaché le destin du jansénisme, tout le parti fut dans la consternation; mais rien ne fut égal à la surprise et au chagrin de l'archevêque de Paris. Alors, mais trop tard, il se repentit d'avoir pris moins de confiance au cardinal de la Trémouille qu'aux vils brouillons qui lui avoient assuré qu'on ne parloit de bulle que pour lui faire peur. Ses regrets redoublèrent encore, lorsqu'il apprit de ce cardinal, que par un mandement contre le livre condamné, il auroit arrêté la bulle. Il fit alors, sans gloire et sans fruit, ce qu'il auroit pu faire un peu plus tôt avec autant de mérite que d'avantage. Avant qu'on eût reçu en France aucun exemplaire de la constitution, il publia un mandement, où il déclaroit que pour tenir sa parole, il condamnoit le livre des Réflexions morales. Cependant la peur ou l'étonnement qui l'engageoit à cette démarche, perçoit par bien des endroits. Il n'attribuoit aucune erreur à cet ouvrage, il n'imposoit aucune peine à ceux qui contreviendroient au mandement, il n'ordonnoit pas même qu'on le lût au prône, ni qu'on le publiât en aucune des formes accoutumées. Tel est le fruit ordinaire des incertitudes et des tergiversations en matière de devoir, c'est-à-dire, un surcroît de honte ajouté à ce qu'une fausse délicatesse avoit prétendu s'en épargner. Combien ne surviendra-t-il pas encore d'incidents qui donneront lieu à la même réflexion sur le même prélat!

Quand la constitution fut parvenue entre les mains du roi qui en reçut quatre exemplaires, avec un bref de Sa Sainteté [1], son premier soin fut de vérifier si ce qu'il avoit requis par

[1] Hist. de la Const. liv. 1, p. 102 et suiv. édit. de 1820.

rapport aux usages du royaume se trouvoit ponctuellement observé. Après un examen très-exact, on reconnut qu'il n'y avoit pas un seul terme qui pût faire ombrage. Ainsi le monarque, en répondant au bref du saint Père, lui témoigna toute la satisfaction avec laquelle il s'étoit convaincu que jamais Rome n'avoit plus judicieusement ménagé ses termes. Le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, s'empressa, de son côté, à féliciter le cardinal de la Trémouille, *de l'honneur qu'il s'étoit acquis dans la manière dont la bulle avoit été dressée.*

La cour ensuite ne songea plus qu'à procéder à l'acceptation d'une bulle si désirée. Il fut d'abord question de l'envoyer à tous les métropolitains du royaume, avec injonction de former, chacun avec ses suffragants, des assemblées provinciales, où ils conviendroient entre eux de la manière dont se feroit l'acceptation; mais en faisant ainsi procéder chaque province séparément, sans être auparavant convenu dans l'épiscopat d'une formule d'acceptation commune pour tous les évêques, il étoit à craindre que tant de formules différentes ne fournissent quelques subterfuges à l'erreur dans un parti qu'on savoit attentif à s'accrocher à tout. Dans cette appréhension, le roi fit rassembler à Paris, le 16 octobre 1713, un grand nombre d'évêques : on établit le cardinal de Noailles président de cette assemblée, et on lui laissa de plus le choix des commissaires, en lui marquant simplement le désir du prince pour que le cardinal de Rohan fût le chef de la commission. Comme la plupart des prélats étoient fort unis de sentiments, l'affaire eût été bientôt amenée à une heureuse conclusion, si le prélat qui avoit dit autrefois pour la condamnation des Maximes des saints, *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent*, eût voulu dire encore, Pierre a parlé par la bouche de Clément; mais soit suggestions nouvelles, soit nouvel intérêt, M. de Noailles ne jugea point à propos de s'en tenir au jugement de ses collègues. Il reconnut toutefois dans quelques-unes des conférences, *que sa simplicité avoit été surprise dans l'approbation qu'il avoit donnée aux Réflexions morales.* Ce fut encore là que, parcourant les propositions condamnées dans cet ouvrage, il s'écria, en parlant de l'auteur : *Le misé-*

*rable! il veut être hérétique à toute force!* Avec tout cela, il ne put vaincre sa répugnance à revenir sur ses pas, et il fut absolument impossible pour lors de le ramener à l'unanimité, ainsi que MM. de Tours, de Saint-Malo, de Sénez, de Bayonne, de Boulogne, de Châlons-sur-Marne et de Verdun. Tous ces prélats lui demeurèrent constamment attachés; et avant l'acceptation de la bulle par l'assemblée, ils signèrent le 11 janvier 1714, un projet de protestation contre ce qu'elle alloit faire, en déclarant néanmoins qu'ils étoient fort éloignés de vouloir favoriser le livre des Réflexions, et qu'ils étoient au contraire résolus de le proscrire dans leurs diocèses.

Depuis l'ouverture de l'assemblée, jusqu'à ce qu'elle souscrivît la constitution, c'est-à-dire, pendant plus de trois mois, il n'est point de machines que ne fît jouer le cardinal de Noailles, ou son parti, pour éluder, et même pour faire tomber dans le décri la décision du siége apostolique. Comme ils n'osoient pas la dire ouvertement contraire à la vérité, ils vouloient du moins donner à entendre qu'elle étoit ambiguë, captieuse, et capable d'induire en erreur. A cette fin, sous prétexte de prémunir les fidèles contre les fausses interprétations que des personnes mal intentionnées pourroient lui donner, ils proposèrent de mettre à la formule d'acceptation un préambule qui répondît aux principales difficultés qu'on pourroit élever contre la bulle. Cette proposition se fit avec tant de finesse, avec tant de marques d'égard pour le pape, et des modifications si spécieuses, que le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy, catholiques des plus renommés dans cette affaire, y furent pris pour quelques moments[1]; mais M. le Normand, évêque d'Evreux, fut d'avis, et fit même avertir le roi, qu'en plaçant l'acceptation à la suite d'un préambule, on auroit tout l'air d'établir une relation entre l'un et l'autre, de restreindre le sens de la constitution à celui du préambule, et qu'ainsi rien ne devoit précéder l'acceptation. On suivit ce sage conseil.

M. de Noailles en fut mortifié : mais il retourna, ou on lui fit retourner le leurre dans un autre sens. Le parti vouloit ab-

[1] Ibid. p. 113, édit. de 1820.

solument que dans le mandement de publication qui devoit être commun aux évêques de l'assemblée, on mît avant l'acceptation de la bulle quelque espèce de préliminaire qui eût l'air d'explications, et qui marquât, ou du moins supposât de l'obscurité dans la décision pontificale. Au défaut du préambule qui fut rejeté, M. de Noailles demanda qu'on mît à la tête du mandement le rapport que les commissaires devoient faire à l'assemblée de leurs observations sur la bulle. Il supposoit que dans ce rapport on expliqueroit quelques endroits de la bulle, afin de prévenir les interprétations des personnes mal intentionnées; d'où l'on pourroit conclure que la bulle ayant besoin de ces éclaircissements, il falloit qu'elle fût ambiguë par elle-même. Ce n'étoit là qu'abandonner un piége pour en tendre un autre. Celui-ci ayant encore été reconnu, on en tendit un troisième. M. de Noailles demanda qu'on fît au moins un précis du rapport, et qu'on insérât dans ce précis les sens bons et mauvais des propositions condamnées. C'eût été convenir que ces propositions avoient un sens orthodoxe, comme elles en avoient un mauvais; aussi le cardinal de Noailles prétendoit-il, non-seulement qu'elles comportoient ces deux sens, mais qu'elles étoient moins susceptibles du mauvais sens que du sens catholique. Bien éloignés de penser ainsi, les commissaires ne voulurent jamais entendre à rien qui pût justifier les propositions en aucun sens. Ils voyoient trop qu'en accordant que les propositions condamnées avoient un bon sens et un mauvais, le parti ne manqueroit pas d'en conclure que le pape n'avoit pu les proscrire, sans confondre par ses censures la vérité avec l'erreur : d'où l'on concluroit, à plus forte raison, que la bulle avoit besoin d'être expliquée; qu'elle étoit ambiguë, et jetoit les fidèles dans la perplexité.

L'assemblée usa néanmoins de toute la condescendance possible, et chercha autant qu'il se pouvoit, sans blesser la foi, à satisfaire le cardinal. On crut pouvoir y réussir, en dressant une instruction pastorale où l'on expliqueroit les propositions contestées par les quesnélistes. Elle devoit être commune à tous les prélats de l'assemblée, et ceux-ci devoient l'envoyer, avec le résultat de leurs délibérations, à tous les évêques restés dans les provinces. Ce projet causa d'abord

quelque alarme à une partie de prélats décidés pour la bonne cause; ils craignoient de paroître vouloir juger le jugement même du pape; et pour mieux marquer une acceptation pure et simple, ils vouloient qu'on rejetât, sans exception, toute sorte d'éclaircissement. On leur fit néanmoins sentir que pourvu qu'on acceptât la bulle avant de l'expliquer, il n'y avoit personne qui pût les soupçonner de ne l'avoir pas acceptée purement et simplement. Quant aux partisans de l'archevêque de Paris, ils s'assemblèrent chez ce prélat au nombre de huit ou neuf, et résolurent de n'acquiescer à l'instruction pastorale, comme à l'acceptation de la bulle, qu'aux deux conditions suivantes : la première, que l'instruction seroit condamnée; la seconde, que l'acceptation seroit invisiblement relative à l'instruction, et restrictive aux seuls sens qu'on y auroit expliqués : ce qui formoit un piége nouveau, ou plutôt une nouvelle manière de déguiser le premier. Par-là, ils auroient limité leur acceptation, ou à quelques-uns seulement des sens de la bulle, ou même à des sens étrangers qu'ils auroient tâché de substituer à ses vrais sens. Ainsi en revenoit-on à la distinction, tant de fois anathématisée, du fait et du droit, au moyen de laquelle on eût soustrait à l'anathème le livre et l'hérésie de Quesnel.

Pour couvrir cependant leurs vues, ils parurent goûter le projet d'une instruction pastorale; et l'un d'entr'eux, savoir, M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, du consentement de M. de Paris, travailla de concert avec M. le cardinal de Rohan et les autres commissaires, à dresser l'instruction pastorale. Cette pièce est un monument à jamais mémorable de la foi pure, du zèle éclairé et de la pénétration des prélats qui l'ont donnée. Leur soin fut d'expliquer les principes de théologie que le livre des Réflexions morales attaquoit principalement. Ils examinèrent, ils approfondirent les sentiments de son auteur sur la grâce et la liberté, sur l'amour de Dieu, sur les autres vertus théologales et chrétiennes, sur les maximes de la morale, sur l'administration des sacrements, et sur les observances de la discipline. Ils y opposèrent la vraie doctrine de l'Eglise, établirent solidement son autorité, sa visibilité, l'obéissance qui est due à ses commandements, et la juste crainte qu'on doit avoir de ses anathèmes; et suivant la bulle pied à

pied, ils montrèrent qu'il n'y avoit pas une proposition condamnée dans les Réflexions, qui ne fût ou hérétique, ou erronée, ou captieuse, et qui par conséquent ne méritât quelqu'une des censures prononcées. Ils déclaroient enfin que leur but, en donnant cette instruction, étoit uniquement de *faciliter aux fidèles l'intelligence de la bulle, et de les prémunir contre les mauvaises interprétations par lesquelles des personnes mal intentionnées tâchoient d'en obscurcir le vrai sens.* C'est ainsi que l'assemblée s'en expliqua dans la lettre circulaire qu'elle écrivit ensuite aux évêques du royaume.

Quand l'instruction fut dressée, avant de la présenter à l'assemblée, on eut la déférence de la communiquer à M. de Paris : il demanda qu'elle fût examinée par quelques-uns de ses théologiens. Sa demande fut encore agréée, et on laissa la pièce trois jours entre ses mains. Lui et ses conseils y firent toutes les remarques qu'ils voulurent : on y eut égard, on fit plusieurs changements, et ils s'en déclarèrent satisfaits. M. de Langres en particulier se déclara aussi content de l'instruction pastorale, qu'il étoit charmé de la condescendance des commissaires, et du rétablissement de la concorde, qu'il croyoit infaillible : mais quel fut son étonnement, et celui de tous les prélats orthodoxes, quand il apprit que les opposants rassemblés sans lui chez M. de Noailles, avoient arrêté de déclarer aux agents du clergé, que leurs sentiments étoient entièrement contraires à ceux de l'assemblée, et qu'ils pensoient ne pouvoir plus assister à ses délibérations? Indigné de tous les jeux et les détours qui avoient précédé ce dénoûment, M. de Langres abandonna pour toujours ce factieux parti.

D'un autre côté, M. de Caylus, évêque d'Auxerre, qui avoit été du complot, et qui en avoit ébruité la résolution, disparut sans prendre congé de personne, et s'enfuit dans son diocèse, apparemment dans la crainte de faire plus honteusement ce voyage. Le roi n'ordonna cependant aucune peine contre les prélats qui mettoient ainsi le trouble dans l'Eglise; il leur fit enjoindre au contraire d'assister comme auparavant aux assemblées et aux délibérations, où ils auroient une pleine liberté d'exposer leurs sentiments : particularité si notoire, malgré tous les mensonges contraires qui se firent depuis, que M. de

Noailles, en reparoissant à l'assemblée, dit en termes exprès, que Sa Majesté étoit fort éloignée de prévenir les suffrages, et qu'elle laissoit une entière liberté d'opiner. On rappela même M. d'Au erre, qui pour lors se détacha du parti aussi ouvertement que M. de Langres, mais qui malheureusement n'eut pas la même constance.

Tous les prélats, orthodoxes et opposants, se trouvant assemblés, les commissaires firent le rapport de leurs discussions sur les matières touchées dans la bulle. Ils démontrèrent, non pas seulement par les propositions condamnées, et les sens du livre dont elles étoient extraites, mais par les aveux même de ceux qui avoient écrit en sa faveur, qu'il renfermoit tout le système de Jansénius, et qu'ainsi la condamnation en avoit été nécessaire. Ils montroient avec la même évidence, qu'il n'y avoit aucune de ces qualifications qui ne tombât sur quelqu'une des cent-une propositions. Ils faisoient encore voir que le livre n'avoit pas été condamné d'une manière vague et incapable de diriger la foi, puisque le pape y avoit censuré un si grand nombre de propositions comme contraires à la croyance de l'Eglise; et que par-là il faisoit parfaitement sentir le danger du livre d'où elles étoient tirées. L'assemblée se montra extrêmement satisfaite de ce rapport; sur quoi le cardinal de Rohan, chef de la commission, pria ses coopérateurs de former leur avis; puis portant la parole en leur nom, il dit que leur sentiment étoit que l'assemblée déclarât ce qui suit :

Qu'elle avoit reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'Eglise dans la constitution du pape. Qu'elle acceptoit avec respect et soumission la bulle *Unigenitus*, portant condamnation du livre intitulé, *Nouveau Testament, etc.* Qu'elle condamnoit ce même livre, et les cent-une propositions qui en sont extraites, de la même manière et avec les mêmes qualifications que le saint Père les avoit condamnées. Qu'avant de se séparer, l'assemblée arrêteroit un modèle d'instruction pastorale, que tous les évêques qui la composoient feroient publier dans leurs diocèses, avec la bulle traduite en français. Qu'elle écriroit à tous les évêques du royaume, et leur enverroit le résultat de ses délibérations, avec la copie de son instruction pastorale.

C'étoit M. d'Evreux qui avoit dressé cette formule d'acceptation dans le bureau qui se tenoit chez le cardinal de Rohan, en présence des treize évêques qui le composoient. Ainsi en avoit-on sagement usé, afin que l'acceptation de la bulle devînt uniforme dans tout le clergé de France. L'archevêque de Tours, M. d'Hervau, l'un des principaux opposants, fut prié des premiers de donner son avis sur cette formule. Il dit que si l'on persistoit à vouloir faire une instruction pastorale, il falloit commencer par la présenter à l'assemblée, et l'y approuver, *avant que de prononcer sur l'acceptation de la bulle.* Les autres opposants ne manquèrent pas d'applaudir à une ouverture qui ramenoit leur premier stratagème; ils vouloient qu'au moins une explication quelconque précédât l'acceptation, afin d'établir quelque relation entre l'une et l'autre, et, s'il étoit possible, quelque restriction à l'égard de la bulle; mais ce piége étoit usé : il n'excita plus que le mépris, et il fut arrêté, à la très-grande pluralité des voix, que l'on commenceroit par l'acceptation. Il n'y eut ici d'opposants que MM. de Paris, de Tours, de Châlons-sur-Marne, de Verdun, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne, de Sénez, et M. de Laon, pour quelques jours. Tous les autres, au nombre de quarante, acceptèrent la bulle dans la forme proposée.

Depuis cette acceptation jusqu'à la publication de l'instruction pastorale, différents prélats de l'assemblée usèrent de tout leur zèle, afin de ramener à l'unanimité le cardinal de Noailles dont ils plaignoient la vertu surprise, et qui vraisemblablement ne prévoyoit pas les suites de sa fausse démarche. Toutes les sollicitations, toutes les prières et les déférences furent inutiles. Il ne voulut pas même consentir qu'aucun évêque de son parti prît part à l'examen et à la rédaction de l'instruction pastorale; il se ressouvenoit trop bien qu'une agrégation semblable lui avoit enlevé M. de Langres. Tout ce qu'on put obtenir de son éminence, fut qu'on pouvoit travailler avec le docteur Léger, dont les sentiments étoient conformes aux siens. On fit toutefois à l'instruction les changements que demandoit le parti; le docteur en parut content, et le cardinal ne le fut point. Voici quelle étoit sa difficulté. Le cardinal, ou son parti, vouloit absolument séparer du livre et des propositions

de Quesnel, les erreurs que le pape y avoit condamnées. Il consentoit bien qu'on parlât du livre et des propositions, qu'on les condamnât même en général; mais ce qu'il ne vouloit aucunement, c'est qu'on attribuât au livre, ou aux propositions, les erreurs qui s'y trouvoient. Par-là il restoit maître de se retrancher dans la vieille question du fait et du droit; d'avouer qu'un livre, ou des textes qui contiendroient des erreurs, seroient eux-mêmes condamnables, et de nier cependant que le livre et les propositions de Quesnel continssent les erreurs anathématisées par la bulle. Ainsi ménageoit-il un faux-fuyant, pour sauver le livre et les propositions, non-seulement de Quesnel, mais de Jansénius, et de toute l'hérésie du jansénisme. Sur cette manœuvre, qui en entraîna tant d'autres, qu'on juge s'il y a de l'injustice et de l'hyperbole à donner la fourbe pour l'attribut de cette faction. Au reste, on ne juge point ici d'intentions qui n'aient été manifestées. L'unique réponse que j'ai pu tirer de M. de Paris, dit sur ce sujet le cardinal de Rohan en pleine assemblée, réponse encore donnée en termes vagues, sans qu'il ait jamais voulu s'expliquer d'une manière précise, c'est qu'il y a dans notre instruction pastorale une *question de fait* que nous devons éviter.

Quand on eut lu l'instruction à l'assemblée, l'archevêque de Paris dit, qu'heureusement la division des évêques sur la bulle, n'intéressoit pas la substance de la foi, et qu'il prenoit le parti, avec ses adhérents, de demander des explications au pape. L'évêque de Laon, qui étoit encore du nombre des opposants, fut étrangement surpris de ce propos. Jamais les prélats du parti ne lui avoient parlé sur ce ton-là. Quand ils avoient résolu de ne plus assister à l'assemblée, ils étoient convenus tout au contraire, et ils étoient même partis du principe, qu'on ne pouvoit accepter la bulle, sans porter atteinte aux dogmes de la foi. Scandalisé d'une duplicité, ou d'une variation si étrange, alors il rompit avec eux, reçut la bulle, et porta son acceptation chez les agents du clergé.

Malgré l'extrême attention des prélats acceptants à éviter toute apparence de relation entre leur acceptation et leur instruction pastorale, les opposants ne laissèrent pas de publier que l'assemblée n'avoit accepté la bulle que relativement aux

explications contenues dans l'instruction. En quoi ils avoient plus d'une vue : ils vouloient donner à entendre que la bulle étoit obscure; que les évêques acceptants avoient été contraints d'en éclaircir l'ambiguité, d'en fixer le sens, et qu'ils avoient limité, ou du moins rapporté leur acceptation au sens que proposoit l'instruction pastorale. En donnant pour certain que l'assemblée restreignoit ainsi le sens de la bulle, ils avoient surtout en vue que le pape n'admît point leur acceptation, qu'il réprouvât même l'instruction pastorale ; qu'il improuvât au moins la conduite de ceux qui l'avoient donnée, et que la division s'introduisît entre le chef et les membres de l'Eglise enseignante, ce qui ne pouvoit arriver qu'au préjudice de la bulle : dessein, ou du moins espoir aussi chimérique qu'il étoit odieux, puisque c'étoit un fait de la plus grande notoriété, qu'on avoit commencé par accepter la bulle purement et simplement, qu'on n'avoit adopté l'instruction pastorale que plusieurs jours après cette acceptation ; et que pour éviter toute ombre de relation entre l'une et l'autre, on avoit constamment rejeté tout préambule en acceptant, et qu'on avoit mieux aimé consentir à la séparation des évêques opposants, que de se relâcher en rien dans cette manière de procéder. Aussi le pape fut-il parfaitement satisfait : il ne trouva l'acceptation ni restrictive, ni même conditionnelle, et combla d'éloges les évêques de l'assemblée; il marqua même que s'il ne donnoit pas une approbation formelle ou spéciale à l'instruction pastorale de l'assemblée, c'étoit uniquement parce que Rome, inviolablement assujétie à ses usages, n'avoit pas coutume d'approuver ainsi ces sortes d'actes.

On n'avoit pas attendu jusque-là pour éluder l'autorité de la bulle, pour entraîner les fidèles, ou du moins les simples et les faux dévots dans la séduction. Dès le commencement de l'assemblée, on répandit de toute part de schismatiques et séditieux libelles. Le chef de la faction en adressa même à l'assemblée, sous le titre de mémoires, et il osa dire que le temps étoit venu où l'on devoit, à l'exemple des apôtres, *s'élever au-dessus de toutes les craintes, au-dessus des menaces du grand prêtre, et de toute la race sacerdotale*, que le pape, dans les cent-une propositions, avoit frappé d'un seul coup cent-une

vérités qu'on ne peut nier, sans renoncer à la foi, des vérités clairement établies dans l'Ecriture et la tradition. Les partisans de Quesnel tenoient le même langage que lui, et tous de concert se déchaînoient contre le pontife et le siége romain avec une fureur qui n'auroit point d'exemple, sans l'insurrection forcenée de Luther contre la bulle de Léon X.

Comme l'assemblée avoit écrit au pape pour lui rendre compte de ses procédés et de son acceptation sincère, les prélats opposants voulurent aussi écrire au chef de l'Eglise, et ils concertèrent leur lettre tous ensemble. Ils y firent beaucoup valoir leur zèle pour combattre les erreurs, et celles de Jansénius en particulier, pour l'honneur du siége apostolique, et la conservation de l'unité; en quoi ils se disoient supérieurs à leurs collègues, tout inférieurs qu'ils leur étoient en nombre. Ils témoignoient encore qu'ils étoient disposés à condamner le livre de Quesnel : mais ils avançoient que la bulle donnoit de l'audace aux hérétiques; qu'elle ébranloit la foi des nouveaux convertis; qu'elle alarmoit beaucoup de personnes d'une grande piété; qu'elle troubloit les consciences délicates, et que tous les corps, tant de l'Eglise que de l'état, s'en offensoient plus qu'ils ne se disposoient à y obéir. Ils marquoient ensuite qu'ils alloient donner une liste des points qui faisoient difficulté, et rédiger par ordre toute la discipline de leurs églises, avec la doctrine qui leur avoit été transmise par leurs prédécesseurs. Ils n'osoient pas encore dire qu'ils ne vouloient point de la constitution : le temps de parler si haut n'étoit pas venu; ils se contentoient d'insinuer que la bulle avoit besoin d'explications, sans même les demander. Ils sentoient parfaitement qu'on ne leur en donneroit point; et dans le cours de l'assemblée, M. de Noailles, entouré chez lui de ses partisans qui lui proposoient le recours au pape, afin d'en tirer des explications, leur avoit répondu en termes exprès : *Il est inutile, et il y auroit de la mauvaise foi de l'employer*. Mais la bonne ou la mauvaise foi ne varie que trop souvent au gré de l'intérêt. Ils feignoient de souhaiter des explications, bien persuadés qu'on ne leur en donneroit point, ou du moins qu'elles ne seroient jamais si précises, qu'ils n'en pussent demander de nouvelles, et prolonger les différends à l'infini.

Le roi ne voulut pas que cette lettre fût envoyée. Il consentoit bien qu'ils écrivissent au pape chacun en particulier, et même pour lui demander des explications; mais craignant, avec raison, que s'ils écrivoient en commun, ils ne prétendissent, malgré leur petit nombre, faire un corps à part dans le clergé du royaume, ou même représenter l'assemblée avec laquelle ils avoient rompu, il tint ferme pour qu'ils n'écrivissent que séparément; ce qui ne fut pas de leur goût. Si toutefois ils n'avoient cherché que les éclaircissements qu'ils sembloient désirer, que leur importoit, ou d'écrire en commun, ou d'écrire séparément? Puisque chacun d'eux avoit la liberté d'écrire, la demande qu'ils auroient faite n'en auroit pas été moins commune à eux tous, ni la réponse différente. Sans égard à cette mutinerie, Sa Majesté ne songea plus qu'à donner ses lettres-patentes pour la publication de la bulle, et la suppression tant du livre condamné que des libelles composés pour sa défense.

Dans la minute qu'on fit aussitôt des lettres-patentes, Sa Majesté enjoignoit la publication de la bulle; sur quoi M. de Bezons, archevêque de Bordeaux, réclama pour le droit des évêques, qui lui paroissoit lésé par cette injonction. Il trouvoit qu'enjoindre aux évêques absents de publier la bulle dans leurs diocèses en vertu de l'acceptation faite par l'assemblée, c'étoit vouloir que quarante évêques fissent la loi à plus de quatre-vingts; qu'ainsi le plus grand nombre, par une déférence aveugle, se privassent du droit qu'ils avoient de juger. A la première remontrance, le roi suspendit l'expédition des lettres. Il répondit cependant que le plus grand nombre des prélats restés dans leurs diocèses s'étoient déjà expliqués suffisamment; qu'au moins on l'en avoit assuré, et qu'il ne s'agissoit que de s'en éclaircir. Il chargea de cette vérification M. de Bezons même; ce qui ne lui fut pas difficile, puisque ces évêques, au nombre de plus de soixante, avoient déjà écrit à divers prélats de l'assemblée, qu'ils reconnoissoient la doctrine de l'Eglise dans la constitution. Ainsi les lettres-patentes ne furent plus retardées.

Leur enregistrement ne souffrit pas plus de difficulté. M. Joly de Fleury, avocat général, qui porta la parole au parle-

ment, loua d'abord le zèle du roi, *toujours attentif à détruire les anciennes erreurs, et à arrêter le progrès des nouvelles*. Il dit ensuite, qu'encore qu'on ne trouvât point dans la constitution les clauses contre lesquelles on avoit été souvent obligé de s'élever, on pourroit néanmoins abuser encore de quelques expressions générales; et il requéroit qu'on employât dans l'enregistrement la réserve ordinaire des droits de la couronne et des libertés de l'église gallicane. Il ajouta qu'on pourroit en particulier abuser des paroles qui regardent l'excommunication, si l'on vouloit sous ce prétexte, ou refuser aux évêques le pouvoir des clefs, ou soutenir que les excommunications injustes doivent suspendre l'accomplissement des devoirs même les plus indispensables. En effet, de quoi ne peut-on pas abuser? et quel abus n'a-t-on pas fait de la condamnation prononcée contre cette proposition. *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir?* Il est visible qu'elle tombe directement et uniquement sur la doctrine des sectaires, qui ne cherchent qu'à rassurer les fidèles contre la crainte des anathèmes dont l'Eglise menace ceux qui refusent de se soumettre à ses décisions, parce qu'une fausse conscience leur fait un devoir de l'opiniâtreté : mais par le cri de *libertés gallicanes* et de *droits du royaume*, qui fut toujours depuis celui de la cabale, elle n'a donné le change qu'à ceux qui l'ont bien voulu prendre. Nos usages et nos maximes sont assez connus, au moins pour distinguer nos libertés de la licence à tout oser contre le pape et les évêques, à calomnier leur doctrine, à s'élever contre leurs décisions, à mépriser leurs censures et leurs personnes.

L'instruction pastorale de l'assemblée, aussi-bien que les lettres patentes du roi, fut envoyée dans les provinces à tout les évêques. On y joignit les délibérations et tous les actes de l'assemblée, et l'on pria ces prélats d'user des moyens que leurs quarante confrères avoient jugés les plus propres à conserver tant la vérité que l'unité sainte. Il ne se trouva dans toute l'étendue de la France que sept évêques, savoir, de Metz, d'Arras, de Tréguier, d'Angoulême, de Montpellier, de Pamiers et de Mirepoix, qui se montrèrent favorables, et presque tous simplement par leur silence, aux huit opposants dé-

clarés; encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel, et la plupart d'entre eux le condamnèrent même, comme renfermant des erreurs, et nommément celles de Jansénius. D'où il est clair qu'en poursuivant les Réflexions morales, on s'est élevé contre un livre aussi pernicieux qu'il étoit fameux, puisque de l'aveu même des évêques opposés à la bulle, il renouveloit les erreurs du jansénisme. Si les jugements de l'Eglise, comme ceux de Dieu, ne se justifioient pas par eux-mêmes, faudroit-il autre chose que ce fait, pour faire sentir la sagesse aussi-bien que l'équité d'une bulle qui coupoit par la racine une erreur si féconde en rejetons? Tous les autres évêques du royaume, persuadés qu'ils ne pouvoient mieux faire que de se conformer à ceux de l'assemblée, en adoptèrent la formule d'acceptation, et le dispositif de leurs mandements, sans y changer un mot.

On vit donc paroître une foule de mandements, tous d'un accord parfait en faveur de la constitution. L'archevêque de Cambrai fut l'un des premiers qui signala son zèle et son éloquence. Animé tout à la fois par les insultes qu'on faisoit chaque jour au saint Siége romain, et par l'obstination avec laquelle on défendoit les erreurs proscrites : « O église romaine, s'y écrioit-il, ô cité sainte, ô chère et commune patrie de tous les vrais chrétiens! il n'est en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. Tout est fait un seul peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, tout catholique est romain. Mais d'où vient que tant d'enfants dénaturés méconnoissent leur mère, et la regardent comme une marâtre? O église, d'où Pierre confirmera ses frères à jamais, ô si jamais je vous oublie, que ma main droite s'oublie elle-même! que ma langue se sèche en mon palais, si vous n'êtes pas jusqu'au dernier soupir de ma vie l'objet de mes cantiques! » Et joignant à ces tendres effusions de zèle et de piété la force des preuves et la justesse du raisonnement, il démontra que les partisans de la nouveauté ne pouvoient sans inconséquence se récrier contre la bulle, acceptée par le plus grand nombre incomparablement des évêques de France, et non contredite par les autres églises, puisque leur propre chef a établi pour principe incontestable, que tout jugement dog-

matique du saint Siége, accompagné de l'acquiescement positif d'une partie notable des églises de sa communion, avec l'acquiescement tacite des autres, est censé le jugement de l'Eglise entière[1].

Ce mandement fut la dernière œuvre d'éclat d'un évêque célèbre par tant d'autres endroits. Il mourut le 7 janvier de l'année suivante 1715, au milieu de ses ouailles, dont il fit les délices, autant que l'édification, jusqu'à son dernier moment. Il a plu à l'auteur du Témoignage de la vérité, de dire, sans nulle autre preuve que son ton tranchant, que le dernier trait du mandement que nous venons de présenter n'est qu'un misérable sophisme : mais il n'en sera cru apparemment que par ceux qui se persuaderont encore sur sa parole, que Fénélon, en consacrant sa plume à la défense de l'autorité de l'Eglise, commençoit à devenir dans la république des lettres un auteur sans conséquence, à qui désormais il seroit permis de tout écrire. Qu'on en eût parlé différemment, s'il eût seulement voulu demeurer neutre entre l'Eglise romaine et celle d'Utrecht[2] !

Les prélats opposants donnèrent des mandements à leur tour contre le livre de Quesnel. Tous, sans en excepter un seul, le condamnèrent. Ils furent même des premiers à le con-

1 Trad. de l'Egl. tom. 1, pag. 217.

2 On trouve des preuves de son humilité dans la foi et de sa fermeté contre les sectaires jusque dans une lettre qu'il écrivit la veille de sa mort. « Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est dans cet etat, où je me prepare à aller paroître devant Dieu, que je vous prie instamment de representer au roi mes véritables sentiments. Je n'ai jamais eu que docilite pour l'Eglise, et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputees. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue.... Je prends la liberte de demander à Sa Majesté deux gràces, qui ne regardent ni ma personne ni aucun des miens. La premiere est qu'elle ait la bonté de me donner un successeur pieux, regulier, bon et *ferme contre le jansenisme, lequel est prodigieusement accredite sur cette frontiere.* etc. Quoiqu'il eût beaucoup à se plaindre de Bossuet, Ramsay qui a ecrit sa vie et qui fut son disciple, raconte qu'il prit un jour la defense de ce prelat contre lui, qui ne rendoit pas assez de justice à son erudition. Relegué depuis vingt ans dans son diocése, Fenelon y réalisoit les vertus qu'il a depeintes dans ses ouvrages : une douceur mêlee de fermeté une tendre compassion pour les malheureux ; une liberalité tout-à-fait chrétienne et épiscopale, qui fit qu'il mourut *sans argent et sans dettes*, comme le dit Moréri; une piete tendre : un zele prudent et courageux ; telles sont les vertus qui brillèrent dans ce modele de l'episcopat français.

damner, et la plupart le proscrivirent, comme contenant les erreurs de Jansénius. MM. de Tours et de Boulogne donnèrent la condamnation qu'ils en faisoient, comme une nouvelle preuve de leur zèle à extirper le jansénisme. M. de Bayonne assuroit que tous les évêques, animés d'un zèle égal contre la doctrine de Jansénius, et contre les écrits qui en renouveloient les erreurs, n'avoient pas balancé à proscrire les Réflexions morales. M. de Châlons en parloit comme d'un ouvrage qui favorisoit des erreurs condamnées. L'évêque de Saint-Malo le mit au nombre des livres qui appuyoient des opinions contraires aux décisions de l'Eglise. Celui de Verdun dit qu'après l'avoir examiné avec beaucoup de soin, il y avoit trouvé plusieurs propositions qui tendoient à induire les peuples en erreur, principalement sur les cinq propositions de Jansénius. Le cardinal de Noailles, peu satisfait d'avoir déclaré dans un premier mandement contre les Réflexions morales, qu'il ne pouvoit plus souffrir son nom à la tête d'un ouvrage condamné par le souverain pontife, en publia un second, où il parloit du même ouvrage comme d'un livre absolument proscrit de son diocèse.

Ce mandement fameux, donné le 25 février 1714, fut toutefois comme le tocsin de la révolte contre la plus authentique décision qu'ait faite l'Eglise hors des conciles. L'archevêque de Paris, comme tous ses adhérents, loin de joindre à la condamnation du livre une acceptation sincère de la bulle, l'attaquoit par des détours et des faux semblants de déférence infiniment plus dangereux que le langage peu mesuré de quelques autres des opposants. Il ne s'étoit déterminé, disoit-il, au parti qu'il avoit pris à l'égard de la bulle, qu'après s'être convaincu que c'étoit le plus respectueux pour le saint Siége, le plus propre à maintenir la vérité, et à donner à ses diocésains une paix qu'il voudroit leur procurer aux dépens de sa vie; qu'après tout, ils ne devoient point se laisser abattre par les apparences de division, ou plutôt par la diversité de sentiment qui se trouve entre les évêques; que cette diversité ne touche point à la substance de la foi, et ne rompt pas les saints nœuds de la charité; qu'aucun évêque de l'assemblée n'a pris le parti de l'erreur, qu'aucun ne s'est départi de la vérité. Il ajoute

qu'il a cru que le parti le plus sage étoit de recourir au pape, pour lui proposer ses difficultés et ses peines, et pour le supplier de remettre le calme dans les consciences alarmées; de soutenir la liberté des écoles catholiques, et de conserver la paix dans les églises. Après tout cela, il défend à toutes personnes ecclésiastiques, sous peine de suspense encourue par le seul fait, d'exercer ni acte de juridiction, ni fonction quelconque à l'égard de la bulle, et de la recevoir indépendamment de son autorité : entreprise encore inouïe dans l'église gallicane, et dans le monde entier peut-être. C'est le premier exemple d'un prélat qui ait défendu, sous peine de censure, de recevoir une bulle dogmatique acceptée par la foule des évêques, promulguée légalement, et appuyée de l'autorité souveraine.

Ce qui fit paroître cette entreprise encore plus hardie, c'est la circonstance du temps où elle éclata. On prit le moment où le roi faisoit assembler la Sorbonne, afin qu'elle se conformât à l'acceptation des évêques, et enregistrât la constitution. Ainsi vit-on d'une part le roi ordonner aux docteurs d'accepter la bulle, et de l'autre l'archevêque leur défendre de la recevoir. Le prélat jugea lui-même sa démarche si hasardeuse, qu'à la veille de la faire, il pria le cardinal de Rohan de lui prêter la main pour l'aider à sortir du mauvais pas où on l'avoit engagé : mais c'étoit un de ces pas glissants où l'on se prend à tout sans tenir à rien. Pour le rassurer cependant, ou plutôt pour l'amuser, ceux qui l'obsédoient lui suggérèrent l'heureux expédient des antidates, si familier à leurs pères. Les docteurs devoient s'assembler, et s'assemblèrent en effet le premier jour de mars. On imprima le mandement la nuit précédente, et à l'ouverture de l'assemblée, il parut daté du 25 février. Un colporteur placé à la porte de la salle en distribua gratuitement des exemplaires aux docteurs à mesure qu'ils entroient, mais ces exemplaires étoient encore si frais, ou plutôt si mouillés, que sans le secours des yeux, ils annonçoient à la main qu'ils sortoient de la presse. On en eut depuis des témoignages positifs, et absolument incontestables.

L'archevêque, ou son parti, pensoit-il sérieusement que la suspense dont le mandement menaçoit ceux qui accepteroient la bulle en devoit empêcher l'acceptation et l'enregistrement

dans la faculté ? Outre que le mandement ne lui avoit pas été signifié, il étoit bien constant qu'elle ne relevoit dans ses fonctions que du saint Siége, et nullement de l'ordinaire, par l'entremise duquel jamais elle n'avoit reçu aucune bulle. L'archevêque avouoit si bien cette prérogative, qu'à la nouvelle de ce qui se passoit en Sorbonne, il déclara qu'il n'avoit pas prétendu la comprendre dans son mandement. Que dire là-dessus, sinon qu'une inconséquence ne va jamais seule ? Ici néanmoins la faction raisonnoit conséquemment à d'autres égards. Elle n'ignoroit pas que le livre proscrit par la bulle avoit ses partisans parmi les docteurs de Sorbonne ; que le docteur Louis Habert en particulier, dont la théologie venoit d'être censurée par quelques évêques, comme favorisant le jansénisme, marqueroit autant de soumission pour le mandement que d'opposition pour la bulle, sans compter les docteurs qui avoient signé autrefois le fameux Cas de conscience. En effet, différents docteurs, par la raison qu'ils étoient voués au parti, et sous le prétexte qu'ils craignoient la suspense, peine très-sensible, disoient-ils pieusement, à une compagnie toute composée de prêtres, opinèrent à ne rien statuer sur la bulle. En effet, on ne statua rien ce jour-là ; mais quelques jours après, sur de nouveaux ordres du roi, la faculté se rassembla ; et après quelques débats, et bien des incertitudes de la part de plusieurs opposants, qui changèrent trois et quatre fois d'avis, la pluralité des suffrages décida le 5 mars l'enregistrement et l'acceptation. Le 10 du même mois, on relut la conclusion : elle fut confirmée sans la moindre opposition ; et dès lors, selon les lois de la faculté, l'affaire fut regardée comme terminée sans retour. Le 14, la faculté députa vers le roi pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Différents docteurs, et d'avis différents, se joignirent aux députés, pour être témoins de leur rapport. Celui qui portoit la parole assura le prince que la faculté avoit reçu la bulle avec respect, et veilleroit soigneusement à ce qu'on n'avançât rien de contraire à la soumission qui lui est due. Aucun des autres ne se plaignit que ce rapport altérât en rien la vérité, et que le décret de la faculté n'y fût pas parfaitement conforme.

On a toutefois attaqué ce décret par la suite, et on l'a déclaré

faux, corrompu, et même supposé : mais rien de plus facile que d'en établir l'authenticité, ou, ce qui revient au même, que la faculté consentit à l'acceptation et à l'enregistrement de la bulle. Le plumitif, ou la feuille volante sur laquelle on écrit les suffrages, fait encore foi que la pluralité fut pour l'acceptation, et que le doyen prononça la conclusion en ces termes : la faculté est d'avis de recevoir la constitution avec respect, et de l'insérer dans les registres. *Censet facultas constitutionem suscipiendam cum reverentiâ, et commentariis inscribendam.* Sur quoi le quesnéliste Hydeux répond, sans autre preuve que sa parole inconsidérée, que la pluralité des voix avoit été pour mettre seulement *inscribendam*, et non pas *suscipiendam*, c'est-à-dire, pour enregistrer, sans parler d'acceptation : parole inconsidérée, disons-nous, et allégation honteuse, puisque celui qui la donne se déclare par-là même prévaricateur. Le docteur Hydeux étant chargé de vérifier les suffrages en qualité de conscripteur, en auroit donc imposé à ses confrères, en laissant passer une conclusion contraire à la vérité : car enfin la conclusion porte, comme on est forcé d'en convenir, le terme d'acceptation, aussi-bien que celui d'enregistrement, *suscipiendam et inscribendam* : objection futile d'ailleurs, puisqu'au fond le terme d'enregistrement suffiroit sans celui d'acceptation. Dans l'usage ordinaire, enregistrer une loi, c'est consentir à son acceptation, à moins qu'on n'en fasse une exception formelle. Aussi l'auteur du Témoignage de la vérité n'en pouvant disconvenir, avance dans la préface de son livre, que la faculté a fait cette exception : mais il est démontré par la teneur de la conclusion, que le témoin prétendu de la vérité n'est en ce point, comme en tant d'autres, que le garant du mensonge. Au reste, il fait si peu de fond lui-même sur cette allégation, que s'accrochant aussitôt à une autre difficulté, il prétend qu'on a violenté les suffrages, et conclut que le décret est nul, faute de liberté dans les opinions : réponse misérable, et diffamante même pour la compagnie qu'on veut justifier. Les docteurs font serment sur les reliques des martyrs, de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang, et l'on veut qu'une terreur panique leur ait fait souscrire un acte qui, à leur sens, *renversoit de fond en comble la foi et les mœurs.* Mais une

justification qui fait la honte des coupables mêmes qu'on veut justifier, fait en même temps la conviction de leur crime. Il est donc aussi constant que la faculté reçut et enregistra la bulle du vivant de Louis XIV, qu'il fut scandaleux, quelques mois seulement après la mort de ce prince, de lui entendre désavouer son acceptation.

Entre les mandements que les prélats opposants avoient publiés contre les Réflexions morales, qui portoient même que ce livre devoit être ôté aux fidèles, et qui leur en interdisoient en effet la lecture, il s'en trouva néanmoins quelques-uns si peu modérés d'ailleurs, que loin de contribuer à la paix de l'Eglise, ils ne pouvoient servir qu'à y augmenter le trouble et la scission. Le vicaire de Jésus-Christ crut ne pouvoir dissimuler un désordre si pernicieux. Le mandement de Tours, donné dès le 15 février, fut des premiers flétris. Cependant comme il n'infligeoit point de peines à ceux qui recevroient la bulle, il fut proscrit seulement comme captieux, scandaleux, téméraire et injurieux au saint Siége. Celui de Paris fut de plus qualifié sentant le schisme, et portant au schisme. On donna des qualifications encore plus fortes à celui de Châlons-sur-Marne; on le déclaroit erroné, et sentant l'hérésie. Autorisé par la voix du vicaire de Jésus-Christ, et prêtant la main pour l'exécution à cette autorité sainte, le roi ordonna la suppression de tous ces mandements plus ou moins dangereux, enjoignit à leurs auteurs de se retirer au plus tôt dans leurs diocèses, et fit défendre à l'archevêque de Paris de paroître désormais à la cour.

Occupé sans fin par les trames toujours renouées du parti, le chef de l'Eglise et le roi très-chrétien avoient cependant bien d'autres affaires sur les bras, tant pour leur domination temporelle, que pour les intérêts généraux de la religion, également chers à l'un et à l'autre. Avant qu'on donnât la bulle, et tandis qu'on la préparoit avec la plus sérieuse attention, le traité qui devoit rendre la paix à tout le monde chrétien, et dont plusieurs articles intéressoient souverainement la vraie foi, se négocioit à Utrecht. Les protestants y faisoient tous leurs efforts, non-seulement pour maintenir, mais pour augmenter ce qu'ils avoient obtenu autrefois en faveur de leur religion. Ils vou-

loient surtout faire révoquer l'article quatrième du traité de Ryswick, par lequel il avoit été statué, nonobstant les pacifications ou conventions antérieures de l'empire germanique, que la religion catholique seroit maintenue dans tous les pays que le roi de France auroit occupés à titre de réunions et de dépendances, et qu'il n'auroit voulu rendre que sous cette condition. Ils demandoient encore que les calvinistes de France fussent remis sur le pied où ils étoient avant la révocation de l'édit de Nantes, et que ceux qui étoient détenus dans les galères pour cause de religion, ou plutôt comme perturbateur, et séditieux, fussent mis en liberté.

Si le roi s'étoit rendu inflexible à ce sujet au milieu des revers les plus accablants, et dans un état de foiblesse qui l'avoit réduit à demander la paix comme une grâce, il étoit bien plus éloigné de mollir depuis que le ciel, touché de cette magnanimité religieuse, avoit rendu aux armes françaises leur ancien ascendant, et que le maréchal de Villars, déconcertant à Denain toute l'habileté du prince Eugène, avoit réparé par un seul combat tous les échecs précédents. Alors il trouva si mauvais qu'on prétendît en aucune manière lui dicter des lois pour ses sujets naturels, et comprendre ces mutins obscurs dans un traité public, qu'il ne daigna pas seulement répondre aux instances de leurs protecteurs. Cette noble fierté réduisit tous les solliciteurs au silence.

Le pape, de son côté, avoit envoyé au congrès le comte Passioneï, depuis cardinal, homme de génie supérieur, de caractère insinuant, et d'une dextérité infinie dans les affaires. Il avoit encore adressé au confesseur de Louis XIV un bref très-honorable, où il le conjuroit de s'employer de tout son pouvoir dans une affaire si propre et si digne de son ministère, afin d'engager ce prince et ses ministres à s'opposer avec vigueur aux adversaires des catholiques [1]. Les sollicitations du pontife et du confesseur eurent peu à faire auprès d'un roi qui dans le temps de ses égarements mêmes, avoit toujours protégé puissamment la vraie foi, et qui, revenu sincèrement au seigneur, n'omettoit plus rien de ce qui pouvoit contribuer à

[1] Actes et mémoires concernant la paix d'Utrecht, t. II.

la gloire, aussi-bien qu'à l'avancement de la foi qu'il professoit. Ainsi l'article fameux et très-contesté de Ryswick fut néanmoins maintenu. Cependant Passioneï eut encore besoin de ses talents pour la Valteline et quelques autres contrées qui appartiennent aux Grisons. Il avoit été statué autrefois, que les hérétiques n'y pourroient faire aucun exercice public de leur secte; et les protestants vouloient qu'on dérogeât à ce réglement. Passioneï repoussa d'abord la demande avec autant d'éloquence que de vigueur; puis agissant auprès de tous les ministres des princes catholiques, en homme qui savoit manier les esprits, il leur fit sentir parfaitement qu'il avoit le droit de son côté, et il obtint tout ce qu'il voulut.

Nonobstant ces accords, les princes protestants d'Allemagne avoient toujours sur le cœur le quatrième article du traité de Ryswick. Ils ne pouvoient souffrir que la religion romaine fût rétablie dans les lieux d'où elle avoit été bannie par ce qu'ils appeloient pacification de l'empire, et qu'ils regardoient comme faisant loi fondamentale. Ils revinrent encore là-dessus dans le traité de paix qui se fit en 1714, entre l'empire et la France, au château de Rastadt, ancienne demeure des princes de Bade: mais Clément XI, qui connoissoit toute l'opiniâtreté des zélateurs hérétiques, s'y étoit bien attendu; et pour parer à leurs artifices, il envoya de nouveau l'habile Passioneï, qui ne démentit point à Rastadt l'idée qu'il avoit donnée de lui à Utrecht. L'article ne fut pas seulement maintenu dans toute son intégrité; mais on ordonna de plus, relativement à l'exécution, que s'il y avoit quelque état, quelque ville, ou tout autre lieu dans lequel il ne seroit pas encore exécuté, ou ne le seroit qu'imparfaitement, on eut à s'y conformer sans délai et sans aucune sorte d'altération, sous quelque prétexte qu'on pût alléguer. L'archevêque de Cologne, Joseph Clément de Bavière, qui avoit essuyé des violences contraires à tous les canons, fut rétabli dans ses droits, comme aussi dans les biens et les prérogatives de l'église d'Hildesheim, malgré toutes les entreprises faites sur elles trois ans auparavant par le duc d'Hanovre. Quant aux lieux cédés par Louis XIV, on arrêta que tout ce qui a rapport à la religion, y seroit remis dans l'état où il étoit avant la guerre; qu'ainsi dans les villes catholiques à

cette époque, on ne donneroit les magistratures qu'à des catholiques; que les évêques et le reste du clergé, les religieux, les religieuses, les chevaliers de Malte, jouiroient de tous les droits et revenus dont ils jouissoient sous la domination française; que si en quelques endroits on les en avoit dépouillés, en quelque manière et sous quelque prétexte qu'on l'eût fait, on les y rétabliroit sans retard, et qu'on en feroit la restitution, si elle étoit différée, à dater du jour où on l'ordonnoit.

Le traité conclu, Passioneï fit encore plusieurs démarches très-heureuses. Les biens d'une abbaye d'Allemagne, trop opulente pour ne pas exciter la convoitise hérétique, avoient été saisis par un prince protestant, qui sans autre procédure en avoit chassé l'abbé. Le ministre du zélé pontife obtint un rescrit de l'empereur, qui obligea le ravisseur à remettre le monastère à l'abbé, et les biens au monastère. Il rendit un service pareil à quelques églises de Trèves et de Liége qui gémissoient sous une pareille oppression. Par les ordres et sur les errements du pontife, il entreprit de convertir la famille des ducs de Brunswick et de Lunebourg. Le pape en même temps écrivit à ces princes les lettres les plus touchantes et les plus pressantes. Henriette Christine, fille du duc Ulric, princesse accomplie, et de mœurs très-pures, se rendit sans peine. Le duc son père permit aussitôt le libre exercice de la religion catholique dans toutes les terres de son obéissance. Il détestoit lui-même au fond de son cœur l'hérésie qu'il avoit malheureusement sucée avec le lait, et qui le retenoit encore. Enfin, pressé depuis près de quatre ans par les tendres sollicitations du pape et par les remords de sa conscience, il céda aux recherches du céleste pasteur et de son vicaire. Dès qu'il se vit catholique, la joie qu'il en eut fut si grande, et sa foi, si vive, qu'à chaque rencontre il disoit qu'il ne manquoit à son bonheur que de mourir bientôt. Il mourut en effet peu après sa conversion, et avec tous les sentiments qui accompagnent la mort des justes. La princesse Eléonore de Schwartzenbourg, autre fille de ce prince, déjà ébranlée par la conversion de sa sœur Christine, le fut encore davantage par celle de son père. Elle délibéroit néanmoins encore, lorsque le pape la conjura de lui exposer tous ses doutes. Elle le fit avec une entière

confiance, et fut si satisfaite des réponses, qu'elle condamna sur-le-champ ses délais, et ne balança plus à professer la foi catholique. Elle abjura de même toutes les pompes du siècle, tous les attraits du plaisir, et ne fut pas moins utile à la religion par sa vie constamment exemplaire, que par son crédit et son zèle.

L'hérésie frémit des triomphes de la foi romaine, et fit les plus grands efforts auprès du jeune duc de Brunswick, pour qu'au moins il révoquât la concession de son père en faveur du culte catholique. Elle cabala surtout à Brunswick et à Volfenbuttel, pour soulever les peuples contre cette concession : mais la vigilance de Clément XI ne lui laissoit jamais perdre de vue ce qu'il avoit une fois ménagé pour le bien de la religion. Il recourut à l'impératrice Elizabeth, nièce du feu duc Ulric, et, par l'entremise de cette princesse, il obtint du nouveau duc que les volontés de son père seroient exécutées religieusement. Jamais le jeune duc ne voulut souffrir qu'on lui donnât la plus légère atteinte.

Au milieu de tant d'occupations si dignes du chef de l'apostolat, le pape étoit fortement inquiété par des princes de sa propre communion. Les rois de Sicile prétendoient qu'en vertu d'une bulle accordée jadis au comte Roger par le pape Urbain II, ils avoient à perpétuité toute la puissance pontificale à peu près dans les terres de leur domination. Le savant cardinal Baronius avoit attaqué l'authenticité de cette bulle par des arguments assez solides, pour qu'ils lui répondissent en antagonistes mieux pourvus de force que de raison, c'est-à-dire, en le faisant exclure du pontificat dans le conclave suivant : mais les Romains, et tous les critiques sensés, n'en ont pas moins soutenu que cette bulle est supposée, ou du moins qu'elle a été révoquée dans la suite. Quoi de plus étrange en effet qu'un prince séculier et ses descendants à perpétuité, exerçant les fonctions spirituelles de légat apostolique, et leurs officiers également laïques, relevant des censures, comme il s'est pratiqué en ce différend [1]?

[1] Voir le tome V, p. 501, et la note sur la bulle d'Urbain II. Baronius ne révoque point en doute l'authenticite de cette bulle; il montre seulement qu'elle a été altérée. On voit dans Labbe, qui la donne avec toutes ses variantes (*t.* 10, *p.* 437),

L'évêque de Lipari, pour un sujet bien léger à la vérité, avoit excommunié quelques magistrats de juridiction subalterne. Ils s'adressèrent au tribunal de la monarchie, c'est-à-dire, aux dépositaires du pouvoir accordé par la prétendue concession d'Urbain II, et ils en obtinrent l'absolution que nous appelons *ad cautelam*. L'évêque se rendit à Rome, et l'année suivante 1712, il obtint de la congrégation de l'immunité, une lettre circulaire pour tous les évêques de Sicile, portant que les légats même n'avoient pas le pouvoir de donner ces sortes d'absolutions, ou de connoître des censures décernées par les ordinaires, et que ce droit étoit réservé au pape. Trois de ces prélats renvoyèrent la lettre circulaire au ministre du roi ; trois autres représentèrent à la cour de Rome les suites que pouvoit avoir sa publication : mais les évêques de Mazare, de Catane, et d'Agrigente, jugèrent à propos de la publier, et prétendoient que traitant de matières dogmatiques, elle n'étoit pas sujette au *pareatis* royal. Le vice-roi pressentant qu'on en vouloit au tribunal de la monarchie, ordonna aux trois évêques de révoquer leur publication, et déclara, tant la lettre publiée, que toutes celles qu'on pourroit publier à l'avenir, nulles et de nul effet. Cette déclaration ayant été publiée à son tour dans la ville de Catane, l'évêque du lieu en donna une toute contraire ; ce qui lui attira un ordre de sortir du royaume. Il obéit ; mais en partant, il interdit son diocèse, et prononça l'excommunication contre les deux officiers qui lui avoient signifié l'ordre du vice-roi. L'évêque d'Agrigente,

qu'elle ne contient qu'un privilége personnellement accordé à Roger et à son fils Simon, ou à un autre légitime héritier de Roger. Les expressions du pontife ne peuvent clairement s'appliquer qu'à deux générations. Aussi cette pièce étoit-elle depuis long-temps oubliée dans les ténèbres, lorsqu'elle fut insérée dans un recueil, en 1513, par Jean Luc Barberius qui l'avoit assez inutilement tirée de la poussière. (*V. Historia eccles.*, *t.* 68, *p.* 443, *Augsbourg*, 1782.)

Dans les circonstances où se trouvoient les sectaires de France, ils ne manquèrent pas de soutenir la prétendue légation des rois de Sicile contre Clément XI ; et c'est alors que parut la *Défense de la monarchie de Sicile*, attribuée à Dupin par l'art de vérifier les dates. Toutefois ce démêlé ne fut entièrement terminé que sous le pontificat suivant en 1728 ; car, bien que Clément XI eût supprimé par une bulle expresse (1714) ce tribunal de la monarchie, les prétentions parlementaires et les chicanes de la secte qui s'insinuoit partout, ressuscitèrent la querelle sous Benoît XIII.

et de plus l'archevêque de Messine, furent aussi obligés de se retirer peu après. Le premier fit en partant ce qu'avoit fait l'évêque de Catane; et les vicaires généraux qu'il avoit nommés pour gouverner le diocèse en son absence, furent emprisonnés, parce qu'ils se montroient disposés à suivre ses intentions.

L'affaire en étoit là, quand le duc de Savoie acquit en 1713 le royaume et le titre de roi de Sicile. Les opinions changèrent avec le gouvernement. On a vu ce que pensoient ou faisoient les officiers du tribunal de la monarchie, tandis que la Sicile étoit sous la domination de l'Espagne. Quand elle eut été cédée au duc de Savoie, ces mêmes officiers dirent hautement que ce tribunal n'étoit qu'une chimère. Ils se confessoient inexcusables de l'avoir soutenu avec tant de scandales, et protestoient ne pouvoir en conscience évacuer la Sicile qu'après les avoir réparés autant qu'il étoit en eux, par un désaveu public de leurs procédés. En effet, le marquis de los Balbazès, ancien vice-roi pour l'Espagne, le président de la monarchie, et plusieurs autres de ses officiers, ne partirent qu'après avoir blâmé leurs erreurs par des actes authentiques, et obtenu du pape l'absolution de leurs censures. Cet éclat émut fortement les peuples contre les abus qu'on reprenoit. Ce ne fut qu'un cri d'un bout à l'autre de l'île, pour terminer cette malheureuse affaire à la satisfaction du saint Siége. Le pape, qui gémissoit tant de l'indécence que des abus de cette juridiction monstrueuse, crut se trouver dans les conjonctures favorables pour l'abolir. Il publia d'abord une bulle contre la sentence qui avoit déclaré nul l'interdit fulminé par l'évêque de Catane, et l'on trouva moyen de l'afficher dans cette ville presque aussitôt que le duc de Savoie arriva dans son nouveau royaume. Peu après, on vit paroître deux monitoires dans la capitale, l'un contre ceux qui avoient signifié le bannissement à l'archevêque de Messine et à l'évêque d'Agrigente, l'autre contre le juge même de la monarchie. La congrégation des immunités fit ordonner ensuite aux religieux divers de Sicile d'observer l'interdit sous peine de suspense et de privation de toute dignité. Un grand nombre crut devoir obéir, et fut obligé de passer en Italie, où le pape pourvut à leur subsistance.

Dans les petits états tous les droits paroissent fort grands,

Les ministres savoyards, ou piémontais de Sicile, attachant la plus grande importance à ce que les Espagnols commençoient à traiter de chimère, prirent leurs mesures pour contenir les peuples, et allèrent leur chemin roide. Le 17 avril 1714, on rendit au nom du nouveau roi un édit dont la cour de Rome se tint fort offensée. On négocia cependant, et l'on employa le cardinal de la Trémouille auprès du saint Père : mais ses sollicitations, ses mémoires, tous ses bons offices furent inefficaces. Le 19 de février 1715, le pape attaquant de front le tribunal de la monarchie, abolit par une bulle expresse le droit de légation des rois de Sicile, puis excommunia tant le juge et les officiers de ce tribunal, que les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui n'avoient pas observé l'interdit. Le procureur général du roi de Sicile interjeta le 20 mars suivant appel du pape mal informé au pape mieux informé, au saint Siége apostolique, et à tous ceux à qui l'on peut recourir suivant les canons : grands mots et petits moyens qui ne servirent qu'à donner matière à une foule d'écrits contradictoires, où vingt rhéteurs animés ne firent distiller de leur plume que la diversité de leurs humeurs et de leurs préventions.

L'affaire en étoit là, quand le duc de Savoie songeant à troquer son royaume pour quelque équivalent avec l'empereur, le roi d'Espagne y envoya des troupes, qui en conquirent d'abord la plupart des villes avec d'autant plus de facilité, que les Siciliens désiroient ardemment de vivre sous la domination de cette couronne. Presque aussitôt que ces villes eurent ouvert leurs portes aux Espagnols, elles demandèrent qu'on mît fin aux troubles qu'avoit excités le tribunal de la monarchie. Le roi d'Espagne chargea son ministre à Rome d'en traiter avec le pontife. Il fut réglé d'un commun accord, qu'on rappelleroit tous ceux qui avoient été contraints de quitter l'île pour avoir observé l'interdit; qu'on rendroit les charges et l'on restitueroit les biens à tous ceux que les ministres royaux en avoient dépouillés ; que ceux au contraire qui avoient été punis par le pape pour avoir violé l'interdit, y demeureroient soumis jusqu'à ce qu'il les en relevât lui-même; que ceux auxquels il avoit conféré des charges ou des honneurs pour avoir exécuté ses décrets, en demeureroient revêtus, et que ceux

qui auroient encouru l'excommunication, demeureroient privés de la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à résipiscence, et qu'ils eussent été absous de leurs censures; enfin que les corps des évêques de Catane et d'Agrigente morts à Rome durant leur exil, seroient rapportés et inhumés avec honneur dans leurs églises, et que les grands vicaires qu'ils avoient nommés pour gouverner leurs diocèses, en reprendroient et en conserveroient le gouvernement jusqu'au temps où ils en seroient dépossédés de droit, suivant l'usage et les canons. Quand tous ces articles auroient été ponctuellement exécutés, le pape devoit donner pouvoir de lever l'interdit aux vicaires généraux des évêques qui l'avoient prononcé. Ainsi fut terminée en effet cette longue et bizarre querelle.

Si le tribunal de la monarchie ne fut pas supprimé formellement, on voit que par le fait il fut très-fortement, et on peut le dire, très-sagement ébranlé : car, quoi de plus irrégulier et de plus ridicule même, qu'un représentant tout séculier du vicaire de Jésus-Christ; et combien de risées, sans parler des abus, n'occasionoit pas cette prélature séculière, personnage burlesque, et vraiment monstrueux dans l'Eglise! Comment donc se persuader qu'il y ait été jamais introduit par un pape tel qu'Urbain II, ou par tout autre pape pourvu du simple bon sens? Mais les chiffons sur lesquels on l'avoit établi, fussent-ils des titres incontestables, et n'eussent-ils pas encore été mis au néant par l'acte passé entre le roi Frédéric Roger et le pape Innocent III, qui s'y réserve, avec les appellations, la liberté d'envoyer des légats en Sicile, ne resteroit-il pas pour constant que Clément XI avoit autant d'autorité dans l'Eglise qu'Urbain II, et qu'ainsi un privilége accordé par Urbain II pouvoit être révoqué par Clément XI? Les souverains ne dérogent-ils pas tous les jours, sous prétexte d'abus ou d'inconsidération, à ce que leurs prédécesseurs ont fait en faveur même de l'Eglise? Les papes auroient-ils seuls les mains liées à jamais par les concessions des papes précédents, et par des concessions inconsidérées autant qu'abusives? En fût-il même ainsi, et la concession d'Urbain II ne fût-elle pas supposée, encore seroit-elle révocable, ou plutôt révoquée par elle-même en cas d'abus, puisqu'elle ne devoit subsister, comme il y est

dit, qu'autant que vivroit le comte Roger, zélé pour l'Eglise, ou qu'il resteroit quelqu'un de ses héritiers, successeur de son zèle [1].

Durant ces embarras, causés à Clément XI par la chicane de Sicile, et avant même qu'ils eussent pris fin, toutes les universités de France, sans exception, avoient suivi l'exemple de la Sorbonne pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus;* et à l'exemple du parlement de la capitale, tous les parlements de province l'avoient enregistré. Peu satisfaits de la recevoir eux-mêmes purement et simplement, sans aucune distinction ni explication, en déclarant que tous les fidèles étoient obligés de s'unir dans cette même foi, sous peine de schisme et d'hérésie, les théologiens de Douay avoient écrit en corps, le 22 juin 1714, à la faculté de Louvain, pour l'exhorter à confondre les novateurs qui publioient en France qu'elle avoit rejeté la constitution. Le 8 du mois suivant, les lovanistes répondirent qu'ils étoient persuadés que tout s'étoit fait selon le droit et l'ordre légitime, dans la poursuite du livre des Réflexions morales, que toutes et chacune des propositions condamnées y étoient vraiment condamnables, et avoient été légitimement proscrites. Quoique ce témoignage public fût bien suffisant, ils acceptèrent ensuite la bulle d'une manière formelle et la plus authentique.

Tous les docteurs et les prélats étrangers qui pouvoient s'en tenir à une acceptation tacite, ou se borner à ne point réclamer, crurent néanmoins qu'eu égard à l'éclat qu'on faisoit en France, ils devoient l'accepter d'une manière expresse; et ils le firent sous un terme plus ou moins brief, selon qu'ils étoient plus ou moins à portée d'apprendre ce qui s'y passoit. L'évêque de Namur en ordonna la publication dès le 5 de février 1714; et avant la fin du mois de juillet suivant, elle fut publiée dans tous les Pays-Bas, excepté le diocèse d'Arras, et dans les trois électorats ecclésiastiques. La faculté de théologie de Cologne, en son particulier, la reçut authentiquement le 11 janvier 1715. Quoique les erreurs du temps n'eussent jamais pénétré en Lorraine, l'université de cette province

[1] Fleury, Hist. eccl. ann. 1098.

ne se contenta point de la recevoir le 16 juillet 1716; mais elle déclara que c'étoit un jugement irréfragable de l'Eglise, une régle dogmatique absolument immuable, et dressa un formulaire de soumission que devoient souscrire tous les docteurs et les membres de la faculté. Déjà elle avoit été reçue dans les évêchés de Liége, d'Hildesheim, de Spire, de Wurtzbourg, de Ratisbonne, et bien d'autres de la même région; le sénat de Chambéry avoit enregistré le mandement de l'évêque de Grenoble, qui publioit la même décision, et le vicaire général du saint office de Turin avoit donné son ordonnance pour la notifier à tous les fidèles. L'université de Coimbre en Portugal, après l'avoir reçue avec la soumission la plus religieuse le 4 février 1717, établit, pour la maintenir, un serment que devoient prêter les professeurs et tous les membres des facultés de théologie, de droit, de médecine, et les colléges divers qui lui sont agrégés. Il étoit conçu en ces termes: « Je me soumets en tout à la constitution apostolique du 8 septembre 1713. Je rejette, condamne, anathématise toutes les propositions qui y sont condamnées, et dans le sens qu'elles sont condamnées. » Ce formulaire fut juré et souscrit par cent trois docteurs ou professeurs en théologie, douze professeurs en droit canon, dix professeurs en droit civil, sept professeurs en médecine, et neuf députés des colléges, sans qu'on vît là, comme chez nous, quelque maître de syntaxe s'élever contre les théologiens. L'acceptation fut unanime, et la docilité universelle.

Avec le temps, il n'y eut pas une seule université en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en un mot hors de France, ou l'on ne pensât de même sur la bulle. On ne sauroit trop inculquer ce point de fait, honteux, il est vrai, pour le royaume très-chrétien, mais qui lui peut être salutaire. Une autre observation qui peut encore devenir utile, c'est que la constitution trouva beaucoup plus de contradicteurs, que les Réflexions morales n'avoient de partisans, puisque les prélats opposants eux-mêmes se déclarèrent tous contre cet ouvrage. C'est néanmoins sur le préjugé contraire qu'est fondée l'estime que bien des personnes font encore de ce malheureux livre; et ceux qui en veulent perpétuer les erreurs, ont grand soin d'entretenir une prévention si favorable à leurs vues.

Quoique la bulle ne fût contredite qu'en France, et par le plus petit nombre assurément des Français, quoique toute l'Europe catholique, ou l'eut déjà reçue, ou se montrât sincèrement disposée à la recevoir, on la vit attaquer par un sophiste inconséquent, mais éblouissant, qui dans son livre pompeux du *Témoignage de la vérité*, osoit alléguer contre elle le cri public, ou la réclamation des peuples. Jamais on ne trouva plus de feu et d'imagination que dans cet ouvrage; jamais aussi moins de suite, moins de solidité et moins de jugement. Sans examiner le fond du système de l'auteur, qui n'est autre que le principe de Marc-Antoine de Dominis, et originairement celui de Luther et de Calvin, qui subordonne les jugements des évêques à celui du corps des fidèles, et rend le peuple arbitre souverain de la vraie croyance, qu'on voie du premier coup d'œil si l'application en est plus heureuse. On a déjà vu que la bulle n'avoit point rencontré de contradicteurs hors de France, et qu'en France même elle avoit pour elle presque tous les évêques, les docteurs, les curés, les communautés séculières et régulières, et la plus grande partie des peuples. Il faut donc que notre raisonneur restreigne le terme des fidèles à ceux de son parti; et alors à quoi se réduit son raisonnement, sinon à ce parallogisme pitoyable : Le cri de peuple est la règle de la foi : or, nous crions, nous autres quesnélistes, contre la constitution; donc la constitution est contraire à la règle de la foi. Mais est-il une secte, quelques impiétés qu'elle professe, qui ne puisse tourner ainsi le cri public en sa faveur, et se mettre à l'abri de tous les anathèmes?

Voilà ce qui saute aux yeux de tous ceux qui lisent avec un œil sain le prétendu Témoignage de la vérité, et ce qui les convainc que l'auteur n'est pas meilleur logicien dans ses ouvrages de parti, qu'il n'est théologien dans la plupart des autres. Ce qu'il y avance encore avec une bardiesse qui lui tient lieu de raison, c'est que les évêques, en acceptant la bulle, y ont été forcés par la crainte qu'ils avoient du roi. Mais ici, pour convaincre de mensonge ce témoin soi-disant de la vérité, on n'a besoin que du témoignage plus sincère des protestants. Il faut dire les choses comme elles sont, dit le savant Basnage dans un écrit publié contre la constitution

même[1] : on n'a point vu à Paris l'autorité royale plus dominante qu'à Nicée : Si l'on veut que le roi, en déclarant ses intentions, a fait un excès de violence qui a ôté si visiblement la liberté aux prélats, qu'ils ne pouvoient se soutenir sans miracle, on pourra dire la même chose de Constantin à Nicée. Au reste, l'auteur du *Témoignage* prête aux premiers prélats de son parti une plainte qu'aucun d'eux n'a jamais formée. On sait que le cardinal de Noailles, dans le cours des délibérations, assura tout le contraire ; et ce n'étoit pas un propos de pure honnêteté. Le cardinal étoit fondé dans cette assurance, sur une lettre où le chancelier Voisin la lui donnoit ministériellement par ordre de Sa Majesté, et qu'on peut encore voir dans la préface des Hexaples, un autre ouvrage du parti. Aussi son éminence et ses adhérents n'ont jamais dit qu'on les eût contraints, pas même dans la protestation secrète qu'ils firent peu après, et dans laquelle il étoit si naturel d'insérer un article de cette importance, s'il n'eût pas été chimérique. Enfin, après la mort de Louis XIV, on fut libre sans doute, et on ne le montra que trop. Cependant les prélats qui avoient accepté la bulle, sollicités de s'expliquer en faveur de M. de Noailles, devenu maître des grâces, ont soutenu, ont confirmé leur acceptation, malgré les contradictions de toute espèce, et les outrages même que plusieurs d'entr'eux eurent à essuyer.

On s'étonne avec raison, et si l'on ne réfléchissoit à quel point le zèle de secte peut dépraver le meilleur esprit, il seroit impossible de croire que l'auteur de l'*Ouvrage des six jours*, des *Caractères de la charité*, et de plusieurs autres livres semblables, le fût aussi du Témoignage de la vérité[2]. Là, c'est l'aménité et la religion de concert qui semblent parler ; ici, c'est la plus violente passion, qui s'exhale en termes injurieux et en reproches outrageants. Là, c'est le fidèle écho du disciple bien-aimé, qui retrace les plus touchantes leçons de la charité, de la douceur et de la patience chrétienne ; ici c'est un lion rugissant, qui déchire et met en pièces tout ce qu'il rencontre. Là, c'est un confesseur compatissant et humble à l'excès, qui,

[1] L'Eglise et la vérité renversées par la const. p. 78.

[2] Il est aujourd'hui bien reconnu que cet ouvrage n'est point de l'abbé Duguet, mais du P. La Borde, oratorien.

prosterné aux pieds de sa dévote en lui écrivant, proteste qu'il aime mieux lui découvrir la lèpre dont il est dévoré, que de laisser la moindre tache sur le visage de sa chère fille en Dieu, lui confesse ses foiblesses en général, et l'assure que son ingénuité iroit beaucoup plus loin, si pour son bonheur elle avoit, comme lui, le pouvoir des clefs [1]; ici, c'est un factieux soulevé contre toutes les puissances, contre le pape et les évêques qu'il attaque, tantôt par les plus piquantes railleries, et tantôt par les imputations les plus infamantes.

Voici un suffrage qui, mieux que tout ce qu'on vient de lire, fera convenir certaines personnes du venin que renferme le Témoignage de la vérité. « L'infaillibilité de l'Eglise, dit l'avocat général Joly de Fleury en requérant la suppression de cet ouvrage, l'infaillibilité de l'Eglise, reconnue par l'auteur comme un des principaux fondements de la religion, comme la base, l'appui et la colonne de la vérité, ne seroit plus dans son effet qu'un fondement incertain, et toujours prêt à s'ébranler, dès qu'elle dépendroit d'une certitude appuyée sur le sentiment des peuples, sur une notoriété qui paroît souvent évidente aux uns, tandis que le contraire paroît évident aux autres; dès que pour décider en faveur du plus grand ou du plus petit nombre, il faudroit consulter, comme la règle la plus sûre de la vérité, la notoriété des circonstances extérieures, que la disposition des différents esprits envisage presque toujours si différemment. Ainsi ce que chaque particulier trouveroit notoire et évident, décideroit de ce qui devroit être la règle de sa foi, et le témoignage infaillible de la vérité, qui doit être une dans l'Eglise, seroit soumis au jugement si faillible et si différent de chacun des fidèles. Par-là notre foi, dont le caractère est d'être établie sur la soumission, ne seroit plus fondée que sur une évidence arbitraire; par-là nous n'aurions plus de règle sûre et invariable, et les peuples divisés dans leurs sentiments, suite presque inévitable de la division des évêques, quelque inégalité qu'il y ait dans le nombre de leurs suffrages, ne nous fourniroient plus rien qui pût nous déterminer. » L'avocat général ajouta que s'il s'agissoit d'un point

[1] Lettres sur differents sujets de morale et de piété, pag. 191, 213, 214, 258.

de doctrine susceptible du moindre doute, les magistrats, avant de prononcer, devoient attendre que l'Eglise l'eût fait la première; mais que le système de l'auteur étant si ouvertement contraire à la doctrine de l'Eglise en général, et de l'église de France en particulier, il ne restoit rien à désirer pour proscrire un ouvrage également contraire à la paix de l'Eglise et à la tranquillité de l'état. Le parlement défendit le 23 février 1715, et le débit de ce libelle, et de rien écrire contre la constitution, ni en faveur des propositions qu'elle condamnoit.

Le clergé de France en corps porta le dernier coup à ce livre l'année suivante. Cependant Louis XIV n'étoit plus alors; grand nombre de personnes puissantes s'intéressoient pour l'auteur et pour sa doctrine. Un plus grand nombre encore d'intrigants et de cabaleurs firent jouer en sa faveur toutes les machines imaginables, avec un artifice et une persévérance que rien ne déconcertoit. Tout fut inutile. Enfin la censure fut prononcée au mois d'octobre, non-seulement contre le Témoignage de la vérité, mais contre les Hexaples, autre ouvrage de même aloi, et presque aussi malheureusement célèbre. Celui-ci fut encore flétri par le parlement de Dijon, comme le premier l'avoit été par le parlement de Paris. L'auteur s'y étoit principalement étudié à mettre la bulle en opposition avec l'Ecriture et les Pères, à faire des apostilles propres à étouffer le respect et la soumission qui sont dus à la chaire de saint Pierre; enfin, à justifier l'erreur aux dépens de tous ceux qui avoient contribué à sa proscription.

La publication de ces libelles, et bien d'autres sujets de scandale, joints aux exhortations du pape, firent prendre au roi la résolution de soumettre par autorité ceux que les voies de douceur et de persuasion ne pouvoient ramener au devoir. Quantité d'évêques uniquement zélés pour le bien de l'Eglise, furent de cet avis, et demandèrent qu'on procédât sans retard, par les voies canoniques, contre les opposants : mais il se rencontra aussi des prélats attentifs aux intérêts de l'homme, trop susceptibles d'attache naturelle et de respect humain, et d'ailleurs assez jaloux du renom d'habileté dans les négociations, pour qu'on ait appelé cette sourde ligue, le parti des négociateurs. De tout temps, et dans les affaires de premier

intérêt pour l'Eglise, ces sortes d'entremetteurs lui ont été plus nuisibles que ses ennemis déclarés. Ainsi commencèrent ces négociations funestes, où le ménagement d'une part, et de l'autre le patelinage, traînèrent en longueur jusqu'à la mort de Louis XIV, exercèrent encore à pure perte la patience du régent, et grossirent assez le parti de l'erreur ou du schisme, pour qu'on n'y voie point encore de terme. On devoit bien sentir néanmoins par l'expérience de ce qui s'étoit passé, que les opposants ne recevroient jamais la bulle sans l'avoir expliquée à leur manière, c'est-à-dire, sans l'avoir assez restreinte, pour soustraire à la censure les propositions qu'elle condamne, et ne leur attribuer aucune erreur. En effet, ce fut toujours là comme un retranchement d'où il fut impossible de les tirer. Il est inutile, il seroit de mauvaise grâce, après avoir fait connoître suffisamment leur marche, d'exposer toute la suite de leurs détours et de leurs artifices ; supprimons tout ce qu'il est possible de ces honteux détails, autrement nous ne finirions point.

Clément XI jugeant avec raison que les prélats opposants résisteroient peu, si une fois l'on avoit réduit le cardinal de Noailles, ordonna particulièrement à son nonce d'engager Louis XIV de consentir qu'il l'appelât à Rome, et le citât à son tribunal comme membre du sacré collége. Le cardinal eut vent de ce projet, et trembla. Il promit de donner un mandement d'acceptation ; il demanda du temps pour le faire, et on lui en accorda tout ce qu'il en voulut. Durant cet intervalle, les médiateurs interposèrent leurs bons offices ; la négociation entraîna des longueurs nouvelles, et n'aboutit à rien. Le mandement parut néanmoins, mais toujours explicatif, et même restrictif de la bulle ; les prélats qui avoient charge de l'examiner, le trouvèrent insuffisant, et de plus insidieux. Le roi indigné s'expliqua d'une manière à redoubler la crainte. Le nonce pressa de nouveau Sa Majesté, pour qu'elle permît de traduire le cardinal à Rome. On suscita de nouvelles difficultés contre l'exécution de ce dessein ; on en revint aux conférences, et à des négociations qui n'eurent pas un meilleur succès que les premières. Il fut toutefois arrêté, que le cardinal feroit encore un mandement, dont jugeroit le pape même ; et Sa Majesté

lui assigna un temps pour le faire, en ajoutant, avec cet air d'empire qu'elle savoit si bien prendre, que s'il ne satisfaisoit enfin, elle prendroit contre lui les mesures qu'elle jugeroit convenables. Le mandement, qui ne vint que bien du temps après le terme donné, péchoit toujours, quoique moins visiblement, par le même endroit que le premier; et les prélats éclairés à qui le monarque voulut sagement le communiquer avant de l'envoyer à Rome, ne le trouvèrent pas tel à beaucoup près, que le chef de l'Eglise dût s'en contenter. Sur ce rapport, Sa Majesté prit la résolution de convenir avec le saint Père des moyens canoniques qu'on pourroit employer pour réduire les opposants, et envoya le sieur Amelot à Rome pour traiter cette affaire.

Ce ministre avoit quelques projets à proposer, et plusieurs à discuter et à combattre. De ce dernier nombre étoit ce que le pape désiroit sur toute chose, ce que le roi lui-même avoit goûté d'abord, mais qu'on lui avoit peint depuis de couleurs odieuses; savoir, de citer le cardinal au tribunal apostolique. Telle étoit encore la proposition de nommer des commissaires en France, pour instruire et faire le procès des évêques opposants; comme aussi d'autoriser le nonce à les sommer de recevoir la bulle, et à les déclarer, en cas de refus, déposés de leurs siéges : mais la seule chose que devoit poursuivre sérieusement le ministre du roi, c'étoit l'agrément du pontife pour la célébration d'un concile national en France, et pour l'y amener, on alloit au-devant de toutes ses appréhensions. On devoit l'assurer que ses légats y seroient reçus avec toute la distinction possible; que ce seroient eux qui proposeroient les matières; qu'il marqueroit lui-même le nombre des sessions, qu'il prescriroit le point qu'on y pourroit discuter, et qu'il lui seroit parfaitement libre de refuser son approbation à tout ce qu'on auroit pu y entreprendre sans son consentement. Le roi promettoit de tenir la main à l'exécution, et d'y employer au besoin toute son autorité.

Clément XI qui connoissoit la religion et toute la probité de Louis XIV, avec qui d'ailleurs il étoit et fut toujours lié d'une amitié qui alloit jusqu'à la tendresse, n'eut certainement aucune appréhension sur la franchise de ce prince; il ne put

toutefois goûter le projet d'un concile. Outre bien des inconvénients indépendants du monarque, il voyoit les longueurs qu'alloit entraîner la voie du concile, et il craignit que l'âge avancé du roi ne lui en laissât pas voir la fin. Sans toucher ce motif, toujours dur à l'oreille des princes, il répondit généralement, qu'il trouvoit la voie du concile trop longue, et dès là sujette aux inconvénients les plus fâcheux. Il ajouta, que puisque les autorités pontificale et royale suffisoient pour soumettre les opposants, il voudroit qu'on se servît de cette voie beaucoup plus expéditive; que voulant bien cependant user de condescendance, il offroit d'envoyer pour le cardinal deux brefs, l'un de douceur et l'autre de rigueur, dont l'on feroit usage selon les circonstances. Il devoit, par le premier, l'exhorter avec bonté à se réunir à ses confrères, en acceptant la bulle; mais on ne devoit le lui remettre que dans le cas où on le trouveroit disposé à cette acceptation, et qu'il en donneroit des assurances positives. Par l'autre bref, il lui enjoignoit d'accepter la bulle purement et simplement, sous peine d'être dégradé du cardinalat, et traité ensuite selon toute la rigueur des canons, et l'on devoit le lui présenter, au cas qu'il fût toujours opposé à l'acceptation. Ces différents projets du pape et du roi occupèrent long-temps les deux cours: le monarque revenoit toujours à la convocation du concile; et le pontife y marquoit d'autant plus de répugnance, que le sieur Amelot, qui la sollicitoit à Rome, s'étoit rendu suspect à Sa Sainteté. Elle avoit lieu de croire que ce solliciteur, en apparence très-vif, ne la vouloit pas lui-même, parce qu'il ne tendoit qu'à épargner au cardinal de Noailles tous les coups d'autorité, et qu'à cette fin il étoit entré dans le projet du lazariste Philopald, qui conseilloit au cardinal d'accepter la bulle en conséquence du bref de douceur, où l'on pourroit dire avec quelque apparence de raison que la bulle se trouvoit expliquée; ce qui favorisoit l'obstination des opposants à vouloir infirmer la bulle par des explications et des restrictions. Aussi Philopald fut-il chassé de Rome dans les vingt-quatre heures, et toutes les sollicitations d'Amelot devinrent suspectes.

Cependant le saint Père fut si fortement pressé par le roi pour la convocation du concile, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y

donnât son consentement absolu; il ne paroissoit plus que demander un peu de temps pour faire ses dernières réflexions : mais à la nouvelle des dispositions que prenoit le pontife, les prélats opposants ne furent plus les maîtres de cacher les leurs. Jusque-là ils avoient fait bonne contenance; ils s'étoient montrés les plus ardents à désirer le concile; et quand la convocation leur en parut certaine par les mesures que le prince et le clergé prenoient tout publiquement, quand ils se virent à la veille d'être jugés, ils se crurent perdus, et ne purent dissimuler leur consternation. Les prélats acceptants en tirèrent un bon augure pour le succès du concile, et quelques-uns en donnèrent avis au pape, afin de l'engager à y donner les mains. Mais que les desseins du ciel sont impénétrables à l'homme! que la paix de l'Eglise, en apparence si prochaine, étoit encore éloignée! Le saint Père eut avis que depuis trois semaines la santé du roi se trouvoit considérablement altérée. A soixante-dix-sept ans, tout est à craindre pour la vie. Le pontife en fit la réflexion avec amertume, et regrettant le temps qu'on avoit perdu en pourparlers et en contradictions : Tout seroit fini présentement, ajouta-t-il, si l'on avoit suivi mes idées, et je doute fort que le roi soit à temps pour exécuter les siennes; mais il croit ses vues les meilleures, et j'y vais concourir de toutes mes forces. Sa Majesté reçut ensuite un courrier de Rome, et ne songea plus qu'à convoquer le concile national, comptant avec raison, comme on vient de le voir, que le pape y alloit donner son consentement.

Elle commença par faire dresser une déclaration, où il étoit enjoint aux évêques opposants de se conformer à leurs collègues dans l'épiscopat, et d'accepter la constitution de la même manière qu'ils l'avoient acceptée. Les principaux magistrats s'élevèrent hautement contre cette injonction : ils prétendoient qu'avant de regarder la bulle comme règle de foi, et loi dans l'état, il falloit attendre un certain cours d'années, pour juger du consentement au moins tacite de l'Eglise universelle; qu'il pouvoit se faire que la constitution ne fût point encore parvenue à la connoissance de bien des églises; et que jusqu'à ce que le temps eût appris qu'elles la connoissoient, et qu'elles ne réclamoient point, il seroit imprudent de le présumer. Les

mêmes magistrats, quelques années auparavant, n'avoient rien opposé de semblable à la bulle qui condamnoit le livre des Maximes des Saints. Sitôt qu'elle avoit paru, M. d'Aguesseau, pour lors avocat général, assuré des sentiments de sa compagnie, avoit dit sans balancer : Nous adhérons à cette doctrine si pure que le chef de l'Eglise, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le père commun des fidèles, vient de confirmer par sa décision. Cette variation de principes ou de conduite fit soupçonner au roi qu'on ne cherchoit qu'à éluder ses ordres. Pour obvier à toutes les manœuvres d'une partialité si suspecte, il résolut d'aller faire enregistrer lui-même sa déclaration, et marqua le jour auquel il tiendroit son lit de justice. Tout étoit disposé pour cela ; il devoit le lendemain se rendre au parlement, lorsqu'il fut arrêté par la maladie dont il ne releva point. Alors, mais en vain, ceux des politiques et des temporiseurs à qui la paix de l'Eglise n'étoit pas indifférente, gémirent de la voir désespérée, et le cœur de tous les fidèles sincères, pour peu qu'ils eussent d'instruction, fut inondé d'amertume.

Toujours les bruits funestes se répandent avec célérité. En peu de temps, l'état du monarque très-chrétien fut connu de tout Rome, et tout y fut dans le même état, que si chaque famille y eût tremblé pour la vie de son père. On courut aux églises, de tous les quartiers. Le concours fut prodigieux, surtout dans l'église nationale de Saint-Louis, où le saint sacrement étoit exposé nuit et jour. Le sacré collége s'y trouva rassemblé presque tout entier, et le souverain pontife, au milieu d'eux, fondoit en larmes, et ne pouvoit contenir ses sanglots. Des gens de toute condition, de tout âge et de tout climat, mêloient leurs vœux et leurs pleurs à ceux du père commun : mais ô profondeur des conseils ! des vœux qui redemandoient un protecteur si nécessaire à l'Eglise ne devoient pas être exaucés.

Louis, dit le Grand à tant de titres divers, parut tel surtout au lit de la mort. Jamais prince peut-être ne vit la fin de sa vie et de son empire avec plus de grandeur d'âme. Les grands sentiments de religion qu'il avoit conservés dans l'emportement des passions mêmes qui créent de nos jours les blasphé-

mateurs et les impies, et la piété solide qu'il signala dans un âge plus avancé, furent la base principale de cette force d'âme, qui n'eut jamais rien de l'ostentation ni du stoïcisme, et qui se déploya tout entière à l'heure de la mort. Les faits en vont présenter la preuve complète; la matière est trop édifiante, pour que le précis exact en puisse paroître long.

Le 24 d'août, après le souper du prince, le danger de sa maladie se déclara par de grandes douleurs qu'il sentit dans tout le corps, et par une foiblesse extrême [1]. On reconnut peu après, qu'une de ses jambes n'avoit presque plus de sensibilité; sur quoi il demanda son confesseur vers les onze heures du soir. Le lendemain, jour de saint Louis, il se trouva mieux, et voulut que les courtisans assistassent au dîner qui lui fut servi dans sa chambre. Comme c'étoit le jour de sa fête, les instruments militaires vinrent le saluer sous ses fenêtres, et se tinrent néanmoins à une certaine distance, de peur que le bruit ne l'incommodât; mais il voulut qu'on les fît approcher. Le soir, on alloit encore donner dans sa chambre un concert, qui ne manqua que parce qu'il s'endormit; mais quand il fut éveillé, on lui trouva le pouls fort mauvais, avec une absence d'esprit qui dura peu. Revenu à lui, et se jugeant lui-même dans un état dangereux, il demanda le viatique, qu'il reçut, aussi-bien que l'extrême-onction, avec les plus grands sentiments de piété, et la plus parfaite liberté d'esprit. Il produisoit de lui-même les actes des vertus chrétiennes, et répondoit à toutes les prières de l'Eglise.

Peu après, on regarda ses jambes, et l'on y trouva plusieurs taches qui annonçoient une gangrène intérieure. Comme il n'avoit pas souffert qu'on lui cachât rien, il comprit qu'il lui restoit peu de temps à vivre. Alors il donna ses derniers ordres, non pas comme un homme qui va mourir, mais comme s'il eût en pleine santé ordonné une expédition militaire, ou donné une instruction politique. Il communiqua ses vues aux différents ministres, mit ordre à son porte-feuille avec le chancelier, fit la révision lui seul des papiers secrets renfermés dans une cassette à part, brûla les inutiles, sans en oublier

[1] Journ. hist. de la dernière maladie de Louis XIV. Mémoire de l'abbé de Choisy.

quelques-uns qui étoient restés dans ses poches, et qui pouvoient brouiller deux de ses ministres. Le duc d'Orléans qu'il avoit appelé, étant entré dans sa chambre, il lui parla un bon quart-d'heure en particulier, et lui dit à voix haute : Mon neveu, je vous ai conservé par mon testament tous les droits que vous donne votre naissance, servez le dauphin aussi fidèlement que vous m'avez servi. J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages; mais comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque article qui ne soit pas bien, on le pourra changer. Puis l'embrassant avec tendresse : *sur toute chose*, lui dit-il, *aimez et protégez la religion; il n'y a que cela de solide.* Il reçut ensuite les autres princes du sang. On ne sut pas ce qu'il leur avoit dit; mais il leur parla d'une manière si touchante et si noble, que tous sortirent de sa chambre les yeux en larmes, et avec autant de signes d'admiration que d'affliction.

Le lendemain, on jugea à propos de lui faire des incisions dans une jambe. L'opération fut longue; et comme on travailloit dans les chairs vives, en plongeant jusqu'à l'os, il dut prodigieusement souffrir. Cependant sa fermeté fut telle, que le médecin qui tenoit le pouls n'y trouva pas la moindre altération. On reconnut, à n'en pouvoir douter, que la gangrène provenoit de l'intérieur, et que la maladie étoit incurable. L'auguste malade avoit exigé que les médecins s'expliquassent clairement. Tous ceux qui étoient présents fondoient en larmes : lui seul n'étoit point du tout ému; il parloit de son état, comme s'il eût été question de toute autre personne, mais sans aucun air de contrainte, et avec toute la justesse qui lui étoit ordinaire.

Après l'opération, il demanda le dauphin. On le lui amena; il ne put le regarder sans attendrissement, le caressa, et lui dit : « Mon fils, vous allez être un grand roi; mais vous n'aurez de bonheur qu'autant que vous serez soumis à Dieu, et que vous procurerez le bien de vos peuples. Evitez la guerre autant qu'il vous sera possible, c'est la ruine des peuples. Je reconnois avec douleur, que je l'ai plusieurs fois entreprise légèrement, et soutenue par vanité. Ne suivez pas mon exemple. » Après ces mots, il l'embrassa tendrement à deux reprises différentes; et comme le jeune prince se retiroit, le roi

leva les yeux au ciel, et lui donna sa bénédiction. Après la messe, qu'on lui dit dans sa chambre, et qu'il entendit avec autant d'attention que s'il n'eût pas été malade, il fit approcher de son lit les seigneurs et tous les officiers qui étoient présents, éleva la voix, et leur dit : « Messieurs, je vous remercie de la fidélité et de l'affection avec lesquelles vous m'avez servi. Je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous quitte avec regret, et je suis bien fâché que les derniers temps ne m'aient pas permis de vous récompenser comme vous le méritiez. Ayez pour le dauphin le même attachement que vous avez eu pour moi. C'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses, et combien n'en ai-je pas essuyé moi-même dans mon jeune âge ! Je m'en vais, mais l'état demeure : demeurez-lui fidèlement attachés, et que votre exemple maintienne dans le devoir mes autres sujets. Soyez tous bien unis ; l'union est la force d'un état : mais je sens que je m'attendris, et que je vous attendris vous-mêmes. Adieu, messieurs, souvenez-vous quelquefois de moi. »

Tous ceux à qui ces paroles avoient été adressées fondoient en larmes, quand les princesses du sang survinrent plus éplorées que personne. Elles éclatoient en gémissements et en sanglots ; elles poussoient des cris pénétrants. Le roi, loin de perdre sa tranquillité, sourit, et leur dit : Il ne faut pas crier comme des enfants. Elles s'approchèrent de son lit, et il fit à chacune la petite instruction qui lui convenoit ; il y en avoit deux qui étoient mal ensemble ; il les exhorta à se réconcilier, et sur-le-champ elles le firent.

Le mal empirant toujours depuis le 26 du mois, le malade eut des mouvements convulsifs, et sa tête parut affoiblie : mais il en revenoit toujours quand on lui parloit de Dieu ; et afin de lui en parler de temps en temps, le père le Tellier, son confesseur, ne le quittoit point. Comme ce prince, clairvoyant et ferme, malgré toutes les clameurs de l'hérésie et de l'impiété, avoit constamment honoré les jésuites de son estime, il leur en voulut donner un dernier témoignage. Le 27, il fit appeler le marquis de Pont-Chartrain, et lui dit : Aussitôt que je serai mort, vous expédierez un brevet pour faire porter mon cœur à la maison professe des jésuites, et vous l'y ferez placer de la

même manière que celui du roi mon père. En toute rencontre, il parloit de ce qui devoit se faire après sa mort; il s'entretenoit souvent de son successeur, le nommoit le jeune roi; et comme à ce mot, loin d'en user après lui, on paroissoit frémir: Hé! pourquoi cette délicatesse, disoit-il? Cela ne me fait aucune peine. Il dit à madame de Maintenon : J'ai toujours ouï dire qu'il étoit difficile de mourir; cependant me voici parvenu à ce moment si redoutable aux hommes, et je ne trouve pas que cela soit si difficile. Je suis fâché de vous quitter, ajouta-t-il avec tous les témoignages d'une amitié fondée sur l'estime; mais j'espère que bientôt nous nous reverrons.

Le lendemain il tomba dans un affoiblissement qui le fit croire à l'extrémité. Comme il revenoit de cet état, il aperçut, au moyen des glaces, deux garçons de sa chambre qui pleuroient au pied de son lit. « Pourquoi pleurez-vous, leur dit-il? avez-vous donc pensé que j'étois immortel? Pour moi, je n'ai jamais cru l'être, et depuis long-temps vous avez dû vous préparer à me perdre. » Après avoir encore entendu la messe avec son attention accoutumée, il fit appeler le cardinal de Rohan, et l'évêque de Meaux qui venoit de recevoir la barrette, et il leur tint ce discours : « J'aurois souhaité de mettre fin aux troubles de l'Eglise; mais Dieu ne l'a pas permis. Il fait tout pour sa gloire; il y veut sans doute employer une main qui lui soit plus agréable que la mienne. Quelque pures qu'aient été mes vues, le public a pu croire que j'agissois par prévention, ou pour signaler mon autorité. Dieu sait ce qui en est. Continuez, il vous l'ordonne, à soutenir la cause de son Eglise avec le zèle que vous avez toujours fait paroître, et souvenez-vous quelquefois de moi dans la célébration du saint sacrifice. Je meurs dans la foi catholique, apostolique et romaine. Toute ma vie, j'ai professé de cœur et d'affection la religion de mes pères : je ne changerai point à la mort; j'aimerois mieux perdre mille fois la vie. » On lui demanda cependant s'il n'avoit rien sur le cœur contre le cardinal de Noailles. Qu'il vienne s'il veut tout à l'heure, répondit-il, et je l'embrasserai de tout mon cœur, pourvu qu'il veuille se soumettre au saint Siége : car je veux, ajouta-t-il en répétant sa profession de foi, je veux mourir catholique, apostolique et romain.

Enfin les trois ou quatre jours qu'il vécut encore, ne furent qu'une matière d'édification, qui malgré sa foiblesse extrême parut s'accroître à mesure qu'il approchoit de sa fin. Comme on lui proposoit de prendre un bouillon : Ce n'est pas là ce qu'il me faut, dit-il ; nous n'avons qu'une chose à faire, qui est notre salut : faites approcher mon confesseur. Et il voulut encore recevoir l'absolution. On lui apporta néanmoins un peu de vin d'Alicante, mêlé d'un elixir qui sembloit lui donner des forces. Il le prit, et dit : Ce n'est ni dans l'espérance, ni par le désir de guérir ; mais je sais que dans l'état où je suis, je dois obéir au médecin. Son confesseur lui expliqua ces mots de la salutation angélique, *Nunc et in hora mortis nostræ.* Le prince ne se lassoit point de répéter, avec un air de consolation sensible : Oui, maintenant, présentement, et à l'heure de ma mort. On lui demanda s'il souffroit beaucoup : et dans un sentiment vraiment héroïque de pénitence, il répondit : Non, c'est ce qui m'afflige. Comme on cherchoit à le rassurer contre les terreurs de la mort : Je suis en paix, dit-il, et je suis bien aise de mourir, parce que j'espère en Dieu ; mais je ne me console point de l'avoir offensé. Le curé de Versailles lui ayant dit que tout le monde faisoit des vœux pour sa conservation : Il est question de mon salut, répliqua-t-il, c'est là ce que je vous prie de bien demander à Dieu.

Le 28, sa tête se trouva fort embarrassée, et il dit lui-même qu'il n'en pouvoit plus. En effet, la gangrène se propageoit avec rapidité, et l'enflure étoit considérable. Il vit ce dépérissement avec une résignation parfaite aux ordres du ciel, et il renouveloit à chaque moment les actes des vertus chrétiennes. Le vendredi soir, trentième du mois, il tomba dans un assoupissement léthargique, qui dura tout le samedi, et parut finir quand on lui récita les prières des agonisants. L'agonie ne lui ôta point la connoissance ; il dit ces dernières paroles : mon Dieu, faites-moi miséricorde ; venez à mon aide, et hâtez-vous de me secourir. Puis il expira tranquillement le dimanche premier jour de septembre 1715, sur les huit heures et demie du matin. Il étoit dans la soixante-dix-septième année de son âge, et la soixante-douzième de son règne, le plus long qu'on

ait jamais vu en Europe, et malgré tous les paradoxes de l'irréligion, l'un des plus glorieux.

Il n'est pas de notre objet de relever ses qualités militaires, politiques, sociales, étrangères en un mot à la religion, ou plutôt qui n'y ont qu'un rapport indirect. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est que le caractère même de ceux qui outragent ce grand homme, fait en tout point son éloge : il n'a pour ennemis que les ennemis de Dieu même; et s'il avoit fait contre la religion ce qu'il a fait pour elle, il auroit autant de panégyristes et d'admirateurs, que le siècle où l'on fait gloire de l'outrager, que ce siècle, infatué de ses chimériques lumières, compte de pyrrhoniens et de blasphémateurs.

Pour ce qui est des vertus chrétiennes, on les lui a toutes vu signaler au moment où l'homme ne déploie que ce qui tient véritablement à son cœur et à la substance même de son âme. On avoit d'ailleurs remarqué en lui, depuis sa première jeunesse, le plus profond respect pour la religion. Son zèle constant à bannir de ses états le vice en général, et en particulier le duel, le blasphème et l'impiété, à ramener au giron de l'Eglise ceux de ses sujets qui s'en étoient séparés, à soutenir ce nombre prodigieux de missionnaires qui évangélisoient en Turquie, en Perse, dans les Indes, à la Chine, dans l'ancienne le nouveau monde, sera une preuve éternelle de son amour pour la religion; et pour les devoirs propres de son état, l'ordre qu'il rétablit dans le barreau, dans les armées, dans la marine, dans les finances, est la preuve de son assiduité laborieuse à remplir les obligations de la royauté. Grand dans les succès, il le fut encore davantage dans la fortune contraire. C'est là qu'il parut tout ce qu'il étoit, qu'il parut supérieur en quelque sorte à lui-même, et grand surtout par sa religion. Accablé de revers dans la guerre la plus juste qu'il ait eu à soutenir, frappé coup sur coup dans ce qu'il avoit de plus cher lorsque la mort, portant sa faux sur tous les soutiens du trône, moissonna le dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Berry, et de la famille royale la plus florissante, à peine elle épargna le plus foible rejeton; comme un roc immuable au sein de la tourmente, sa foi ne chancela point, et loin de murmurer : Dieu me frappe, dit-il,

mais je l'ai bien mérité; mais puisqu'il me punit en ce monde, j'espère qu'il me pardonnera dans l'autre.

On lui a reproché deux défauts surtout, l'incontinence et l'ambition. Il seroit difficile de le justifier sur le premier : mais on peut encore dire qu'il en épargna le scandale à ses sujets autant qu'il lui étoit possible; qu'il le couvrit du voile de cette décence et de cette dignité même qui accompagnoit toutes ses démarches : au moins réussit-il à sauver l'honnêteté publique. Mais autant il avoit scandalisé la France par cette aveugle passion, autant il l'édifia par la pénitence qu'il ne rougit point d'en faire sur le trône, et qui eut plus de publicité que n'en avoient eu ses désordres. Quant au reproche d'ambition, il suffira, pour le faire tomber, de se rappeler le vrai motif qui lui fit entreprendre ou soutenir la plupart de ses guerres. Avant lui, Louis XIII, ou Richelieu, avoit entrepris d'abaisser la maison d'Autriche, qui, maîtresse de l'empire germanique, de l'Espagne et de l'Italie, tenoit la France comme bloquée, et menaçoit de la subjuguer tôt ou tard. Louis XIV, engagé dans cette entreprise avant l'âge de gouverner, la suivit sans doute quand il en eut senti l'importance, et la poussa du moins autant qu'il étoit nécessaire pour assurer le repos de son royaume; mais loin de rien outrer, il usa d'une modération marquée en bien des rencontres. Qu'on se rappelle tout ce qu'il fit pour prévenir la guerre de 1667 : toute sa condescendance à offrir et réoffrir d'abandonner à l'Espagne la meilleure partie de ses prétentions; tout ce qu'il céda effectivement de bonnes places à cette couronne, pour l'engager à conclure la paix de Nimègue; sa générosité religieuse à lever le blocus de Luxembourg aussitôt qu'il eut vent de l'irruption des Turcs en Autriche, et à suspendre toute hostilité jusqu'à ce que ces infidèles eussent levé le siége de Vienne; l'abandon qu'après une longue suite de victoires il fit de toutes ses conquêtes à Ryswick; enfin les facilités qu'il apporta par deux fois au traité de partage de la monarchie d'Espagne. Il eut néanmoins à se reprocher, sinon des vues ambitieuses ou intéressées en faisant la guerre, au moins trop de facilité à l'entreprendre, et quelque vanité à la soutenir. Mais avec quelle édification ne la lui a-t-on pas entendu confesser lui-même au milieu de sa cour, et

avec quelle résignation n'a-t-il pas accepté, en esprit de pénitence, les revers terribles de ses dernières années! Louis, malgré ses péchés, aussi-bien que David, fut un roi selon le cœur de Dieu; il mérita sans doute, autant que Clovis, le titre de défenseur de la foi que saint Remi donnoit au premier roi très-chrétien, et il peut être qualifié d'évêque extérieur aussi justement que le grand Constantin, ainsi nommé par Eusèbe[1].

Dans les conjonctures où se trouvoit l'église de France, ce fut un vrai malheur pour elle que la mort d'un roi qui avoit au souverain degré le premier talent du trône, c'est-à-dire, cette dignité naturelle et cet ascendant inexplicable qui, sans effort et comme irrésistiblement, se fait révérer et obéir. Il n'eut pas les yeux fermés, que ces lâches novateurs qu'un seul de ses regards attéroit, marquèrent une insolence d'autant plus forcenée, qu'elle s'étoit plus forcément contenue. Ils insultèrent hautement à sa mémoire; ils formèrent et firent éclater des projets séditieux; ils bravèrent toutes les personnes en place, et s'efforcèrent de brouiller tous les ordres de l'état. Un déluge de libelles inonda le royaume. On excitoit les peuples à juger leurs pasteurs. La division qui régnoit dans l'épiscopat, on l'étendit à la plupart des autres corps. On mit la scission dans quelques universités. Des prêtres et des religieux secouèrent ouvertement l'obéissance. La licence en un mot fut si grande, qu'elle alarma tous les fidèles sincères, et qu'ils se crurent à deux doigts du schisme.

La circonstance d'une minorité contredite, le danger d'une

1 « Les Français et les étrangers ont décerné, de concert, au siècle et au roi, le surnom de *Grand*: cependant dans une histoire de l'Eglise, on ne sauroit passer sous silence le triste souvenir des longues foiblesses dont il rendit témoin la cour et son peuple, et ses démêlés si fâcheux avec le chef de cette Eglise qui l'appeloit *son fils aîné*. C'est sous son règne peut-être qu'a été consacrée cette séparation des *intérêts materiels* de la société, de ses *intérêts spirituels*; système funeste qui ôte à la royauté une partie de sa force, en l'isolant de la religion et en la privant du secours qu'elle doit tirer naturellement de cette Eglise, qui est le modération de notre intelligence comme de notre volonté. Aussi allons-nous voir à mesure que l'autorité spirituelle s'affoiblira, les liens qui lioient les sujets aux princes s'affoiblir aussi, jusqu'à ce que ce trône, que Louis venoit d'entourer de tant de force et de majesté, s'écroulera entre les mains du plus digne de ses successeurs, avec la religion, dont vainement on avoit essayé de le separer. » ( Hist. de l'égl. gall., *ann.* 1715. )

guerre civile, surtout si le prétexte de la religion venoit à s'y mêler, l'audace de quelques têtes échauffées, leur manége pour attirer les simples dans leur cause, et l'assurance avec laquelle ils vantoient leurs forces, tout cela parut exiger qu'on usât d'un ménagement extrême. Le régent prit le parti de dissimuler pour un temps, ce qu'il jugeoit dangereux de punir sitôt, disposé qu'il étoit, comme il s'en expliqua dès lors, ou à faire rougir les mutins eux-mêmes de leurs égarements, ou à les contraindre un jour d'en réparer les désordres. Il entreprit d'abord de gagner à force de faveurs le cardinal de Noailles. Il fit quitter la cour et Paris même au père le Tellier, nommé confesseur du jeune roi par son auguste aïeul; il rappela d'exil différents docteurs attachés au cardinal; il laissa quantité de bénéfices à la disposition de son éminence; il poussa les marques de considération jusqu'à la mettre à la tête du conseil de conscience[1].

L'un de ses premiers soins cependant fut d'écrire au saint Père, pour l'assurer des mêmes égards et du même respect qu'avoit constamment signalés le feu roi à l'égard du siége apostolique; et justifiant en quelque sorte ses procédés à l'égard du cardinal, il marquoit à Sa Sainteté qu'il espéroit couper au moins la source des troubles dans l'espace d'un mois. Le cardinal lui avoit en effet donné sa parole, que dans un mois au plus tard il lui remettroit en main son mandement d'acceptation.

Il en fut de cette promesse, comme il en avoit été de tant d'autres. Le mois s'écoula, et le mandement ne parut point; il n'en fut pas plus question que s'il n'eût jamais été promis. Bien plus, les grâces accordées en vue de la réunion, furent tournées contre elle. On les annonça dans les gazettes jansénistes, comme la récompense de la fermeté du cardinal à rejeter la bulle. On publia de tous côtés, qu'il avoit trouvé dans le prince régent un puissant appui contre les violences du pape; qu'afin de le venger sûrement de la cour de Rome, l'examen de la bulle étoit renvoyé au conseil de conscience

[1] « C'est de ce conseil de conscience que sortirent ces nominations qui donnèrent au parti quelques-uns des évêques qui se montrèrent dans la suite partisans des nouvelles opinions, et opposés au pape. » (*Suite de l'hist. de l'égl. gall.*, *p.* 291.)

dont il étoit président, et que pour lui fournir les moyens de grossir son parti, les bénéfices étoient laissés à sa disposition. Ces impostures firent tant de bruit, et se répandirent si loin, que le pape en fut alarmé, comme on le voit par le bref qu'il en écrivit au régent, en date du 1.er octobre de cette année 1715.

Ce fut dans l'assemblée qui se tint cette année-là, que le clergé condamna les Hexaples et le Témoignage de la vérité. A cette occasion, on tendit mille piéges nouveaux, tant à la sagacité qu'à la religion de nos prélats; ce qui rendit cette assemblée fort orageuse. On publioit fort haut que les temps étoient bien changés, et que les constitutionnaires avoient désormais tout à craindre du crédit de M. de Noailles. Les menaces ne servant qu'à irriter les esprits, on en revint aux promesses, et l'on assura que ce cardinal alloit accepter la constitution, pourvu néanmoins que la censure des livres en question ne fût pas prononcée auparavant. L'amorce étoit séduisante, et le président de l'assemblée, l'archevêque de Narbonne, y fut pris; mais trop souvent leurrés par cette fausse promesse, les autres acceptants ne voulurent jamais entendre à différer cette censure; sur quoi les opposants se retranchèrent à demander qu'au moins on ne fît pas mention de la bulle. C'étoit un coup de partie pour eux, d'empêcher ainsi que l'acceptation de la bulle ne fût ratifiée dans une conjoncture où il n'y auroit plus à prétexter, comme sous le feu roi, le défaut de liberté dans les suffrages. D'un autre côté, prononcer sur des livres souverainement injurieux à la bulle, sans faire mention d'elle, c'étoit passer condamnation sur tout ce que le parti lui reprochoit. On en fit donc mention, et l'on en fit une ratification expresse, malgré toutes les réclamations et les démarches de l'archevêque de Narbonne, qui, quoiqu'orthodoxe au fond, eut encore l'imprudence de figurer en fauteur de la nouveauté. Il s'en repentit amèrement, quand il vit enfin où aboutit, avec les promesses des réfractaires, sa condescendance excessive. Quand la censure fut prononcée, ils firent encore jouer toutes sortes de machines, afin d'en empêcher l'impression, afin même que la minute en fût déposée dans un lieu où ils pussent porter la main, et qu'on n'en délivrât pas des copies aux

différents membres de l'assemblée. Au moins leurs intrigues furent-elles inutiles quant à ce dernier point, dont la nécessité parut tout entière par la suite, puisqu'en effet l'original de l'une des deux censures fut enlevé des archives, et que sans les copies délivrées aux prélats, on n'eût pas manqué de faire passer la condamnation pour imaginaire.

Sous des prétextes beaucoup plus foibles encore, on engagea la Sorbonne à déclarer apocryphe l'acceptation formelle qu'elle avoit faite de la bulle, et à ternir en un jour la splendeur qu'elle avoit acquise pendant cinq à six siècles, pour son attachement inviolable à la foi et à la chaire de saint Pierre. En vain les docteurs dont la doctrine et la sagesse faisoient la gloire principale de leur compagnie, lui voulurent épargner la honte de démentir le titre d'école chrétienne la plus distinguée de l'univers : on se moqua de leurs alarmes, on méprisa leurs conseils, on s'irrita de leurs remontrances ; des troupes de jeunes insolents, poussés par quelques vieux suborneurs, étouffoient la voix des autres par des clameurs et des huées de carrefours. Si ceux-ci se récrioient contre une conduite si indécente, on leur répondoit par des cris et des gestes de fureur ; s'ils vouloient protester, on passoit à la violence, on les traitoit indignement, on les déclaroit au moins exclus du corps de la faculté.

Pour tout dire en un mot, il se trouva des docteurs, qui, en opinant sur la bulle, dirent effrontément que ce monstrueux décret ne respiroit que l'infidélité ; que c'étoit une pièce exécrable, et l'une de ces portes de l'enfer qu'il falloit empêcher de prévaloir contre l'Eglise. Pour en détruire, s'il étoit possible, jusqu'au moindre vestige, ils soutinrent que la faculté ne l'avoit point acceptée par sa conclusion du 5 mars 1714, parce que jamais elle n'avoit été capable de trahir ainsi la religion, de renverser la hiérarchie, les libertés de l'église gallicane, et les droits de la couronne ; et, par un subterfuge jusqu'alors inouï, distinguant entre l'enregistrement et l'acceptation, ils convinrent que la compagnie avoit enregistré la bulle, mais ils nièrent qu'elle l'eût acceptée. On en vint aux voix : et le résultat fut qu'il étoit faux que la faculté eût jamais reçu la bulle (1716). Il restoit néanmoins une difficulté assez embar-

rassante pour ceux qui avoient tant soit peu à cœur de conserver quelque réputation de droiture et de probité, puisque le plumitif des conclusions portoit, comme on l'a vu, le terme d'acceptation, aussi-bien que celui d'enregistrement. Mais que n'ose pas franchir l'esprit de vertige et de mensonge? Pour lever cet obstacle, on déclara fausse et supposée la conclusion de l'enregistrement, et comme telle, on la biffa des registres. On n'en fut pas plus avancé. Tout le public étoit instruit par l'auteur même des Hexaples, si favorables à la schismatique faction, que la faculté avoit reçu la bulle en 1714, à la pluralité de cinq cent vingt-cinq voix contre vingt-deux, et que cinq jours après elle avoit confirmé sa conclusion par les termes bien marqués d'acceptation et d'obéissance.

Le régent indigné d'un faux si révoltant, et de bien d'autres excès qu'en vain il s'étoit efforcé de prévenir, prit le parti d'interdire pour un temps à la faculté ses assemblées même ordinaires. Différents évêques crurent aussi devoir interdire ces écoles à leurs diocésains, comme des sources d'une doctrine corrompue. L'évêque de Toulon en particulier déclara qu'il n'admettroit ni aux ordres sacrés, ni à l'état ecclésiastique, aucun de ceux qui étudieroient dans une école qui n'auroit pas reçu la bulle, ou qui reviendroit contre l'acceptation qu'elle en auroit faite. La faculté dénonça cette déclaration comme une pièce calomnieuse, scandaleuse, schismatique, et fit imprimer sa dénonciation. L'évêque à son tour condamna la dénonciation comme un écrit injurieux, non-seulement aux évêques de France, mais au corps entier de l'épiscopat, et comme hérétique, si on l'entendoit dans un sens contraire à l'autorité de la constitution. Le pape vouloit encore sévir contre cette insolence de simples prêtres, qui s'érigeoient en juges et en censeurs des juges mêmes de la foi; mais on lui fit observer que ce seroit prendre le change, et remplir peut-être le vœu de ces prêtres audacieux, suscités vraisemblablement pour faire diversion à la poursuite plus sérieuse des évêques réfractaires. Il ne marqua donc alors que du mépris pour cet attentat impuissant; ce ne fut qu'après sept à huit mois, que le 18 de novembre 1716, il déclara ces docteurs déchus, jusqu'au temps de leur résipiscence, de tous les pri-

viléges accordés à la Sorbonne par les papes précédents, avec défense à la faculté d'admettre personne aux grades, à peine de nullité prononcée d'avance.

Les prélats poursuivis recourant à leurs faux-fuyants accoutumés, renouèrent les négociations, et engagèrent quelques acceptants à chercher les moyens de concilier les esprits. On proposa une infinité de projets; mais toujours ils en revinrent aux explications qu'ils vouloient que le pape donnât de sa bulle, et qu'on ne pouvoit guère attendre d'un pape aussi clairvoyant et aussi ferme que Clément XI. On se rappela cependant que ce pontife, indulgent autant qu'il pouvoit sagement l'être, après avoir déclaré qu'il ne donneroit pas cette satisfaction aux opposants, avoit ajouté : A moins qu'ils ne se fussent préalablement soumis. D'où l'on présuma que si les éclaircissements lui étoient demandés par des évêques qui eussent déjà reçu la bulle, il pourroit bien les accorder à leurs instances. Les opposants saisirent avidement cette ouverture, et voici le honteux usage qu'ils en firent.

Ils prièrent quelques prélats acceptants de leur prêter la main, et de se joindre à eux, afin d'obtenir du pape des éclaircissements propres à leur faciliter la soumission. Les acceptants pleins d'ardeur pour le rétablissement de l'unité catholique, et persuadés que les autres n'attendoient que les explications du pape pour se soumettre à la bulle, leur promirent d'appuyer leurs instances auprès du saint Père; sur quoi l'on résolut d'écrire à Sa Sainteté, sous le nom de tous les prélats qui goûtoient cette ouverture. La lettre fut composée par les opposants, et présentée à ceux des acceptants qui avoient promis de la signer. Ceux-ci exigèrent qu'on y fît des changements; et à l'instant on raya sous leurs yeux ce qu'ils y avoient trouvé de répréhensible, avec promesse de ne plus revenir sur ces corrections; après quoi on leur fit signer la lettre sur l'exemplaire même qu'on venoit de raturer. Comme ils ne doutoient nullement qu'on n'en fît l'usage pour lequel on avoit demandé leur signature, ils demeurèrent tranquilles en attendant la réponse de Rome. Plusieurs mois s'écoulèrent dans cette vaine attente. Enfin ils apprirent par une gazette de Hollande, que leur lettre avoit été imprimée telle qu'elle étoit

avant les corrections qu'ils avoient exigées, et qu'on avoit faites en leur présence. Ils reconnurent alors avec indignation, et tout le monde avec eux, qu'en sollicitant leur signature, le parti n'avoit cherché qu'à persuader au public, qu'eux-mêmes jugeoient insuffisantes les explications données à la bulle par l'assemblée où ils l'avoient reçue, et qu'ils tenoient comme en suspens cette acceptation, jusqu'à ce qu'il plût au pape d'expliquer sa constitution lui-même. Ils eurent quelque honte sans doute de se voir joués en pareille cause : mais si ce tour perfide en humilia les victimes, il en couvrit les auteurs d'une infamie véritable.

La cabale avoit un grand soin de soustraire aux yeux du public la minute raturée de la lettre qu'elle avoit dit vouloir adresser au pape. Quelques mouvements qu'on se donnât, on ne put jamais la tirer des ténèbres où elle l'avoit ensevelie. Heureusement il s'en étoit répandu quelques copies, par lesquelles il étoit clair que ceux des évêques acceptants qui l'avoient signée, loin de varier sur leur adhésion à la bulle, persistoient invariablement dans leur acceptation, et la confirmoient en termes formels. Bien plus, on trouva dans les copies mêmes que la cabale avoit semées dans Paris, que de trente évêques qu'on assuroit avoir signé la lettre, il n'y en avoit que dix-sept ou dix-huit, y compris les opposants, qui eussent véritablement opposé leur signature; encore y en eut-il plusieurs dans ce petit nombre qui s'inscrivirent en faux contre le rapport qu'on en donnoit au public.

Les évêques de Poitiers et de Lavaur protestèrent contre leur prétendue signature, et affirmèrent qu'elle étoit supposée. M. de Poitiers dit bien qu'on l'avoit sollicité de souscrire; mais il nia fortement qu'il eût jamais cédé à ces sollicitations. « Quoique j'eusse remarqué, dit-il, dans le projet de lettre qui me fut communiqué, que ceux des acceptants qui l'avoient déjà signé ne se départoient pas de l'acceptation sincère qu'ils ont faite de la bulle; quoique je visse qu'ils n'avoient usé de cette condescendance envers leurs confrères, que pour les engager à s'y soumettre comme eux, dès lors néanmoins j'étois si persuadé que les évêques opposants n'en deviendroient pas plus soumis, j'étois même si convaincu qu'on ne trouveroit pas en eux plus

de docilité pour les explications qu'ils n'en avoient eu pour la bulle, que je ne voulus jamais m'unir à ceux qui avoient résolu de demander des éclaircissements. » M. de Lavaur déclara qu'à l'exception de la bulle et de l'instruction du clergé qu'il avoit reçues dans l'assemblée de 1714, il n'avoit jamais signé aucun acte qui eût rapport à cette affaire. Ainsi, ajouta-t-il, si mon nom se trouve parmi ceux des dix-huit évêques, dont la lettre qui a couru dans Paris portoit les signatures, c'est à tort et très-mal à propos qu'on l'y a inséré.

L'évêque du Mans avouoit l'avoir signée chez l'évêque d'Auxerre ; mais loin de convenir qu'en la signant, il eût prétendu donner la plus légère atteinte à son acceptation, il en appeloit à la lecture de la lettre même, pour démontrer que rien n'avoit été plus contraire à ses vues. L'évêque de Noyon n'eut pas plus tôt appris qu'on abusoit de sa signature pour attaquer ses sentiments sur la constitution, qu'il écrivit aux ecclésiastiques de son diocèse, afin de les prémunir contre le scandale de cette calomnie. « Soyez sûrs, leur marquoit-il, qu'aucun de nous qui sommes entrés dans ce tempérament, et qui avons accepté la bulle, n'a eu d'autre dessein que d'engager les opposants à varier sur son acceptation. En nous prêtant à cet expédient, nous n'avons jamais eu en vue de préjudicier ni à l'instruction pastorale que nous avons signée dans l'assemblée, ni à l'exécution des mandements que nous avons publiés dans nos diocèses pour la constitution. »

M. l'évêque d'Agde fit quelque chose de plus que des réclamations ; il donna l'histoire de cette lettre insidieuse, et en dévoila tout le mystère. Il ne l'avoit signée, à la pressante sollicitation du cardinal de Noailles et de l'archevêque de Tours, qu'après y avoir fait changer beaucoup de choses. La raison qui le retenoit : « C'est, dit-il, que l'usage qu'on vouloit faire de cette lettre me paroissoit suspect. Dans cette défiance, j'assurai messieurs les opposants que je n'avois pas besoin d'explications, et que je ne les demandois que pour eux seuls. Je leur déclarai que si dans leur lettre il eût été question de restrictions, de modifications ou de fixations de sens, je ne l'aurois jamais signée. Je voulus que la clause préliminaire de ma signature fût que je persistois toujours dans ma première accepta-

tion. Enfin je me plaignis dans la suite, que, contre la parole donnée, on eût osé imprimer la lettre avec les mêmes choses dont j'avois demandé et obtenu la suppression. »

Un des prélats opposants ayant demandé par lettre à M. d'Agde, s'il voudroit déclarer qu'il n'avoit reçu la bulle que *relativement* à ces explications, sa réponse fut, que ne sachant ni le sens qu'on attachoit à ce terme, ni l'usage qu'on en vouloit faire, il n'avoit rien à déclarer là-dessus ni de vive voix, ni par écrit. En effet, ce terme pris en général étoit vraiment équivoque, pouvant signifier une relation naturelle et nécessaire entre la bulle et son explication, ou une relation conditionnelle et même restrictive. L'évêque opposant connoissoit trop bien M. d'Agde, pour lui parler d'une acceptation restrictive, ou conditionnelle; c'est pourquoi il usoit du terme général de relation, afin de le surprendre au moyen de l équivoque. Mais l'évêque d'Agde étoit aussi clairvoyant que son tentateur étoit artificieux. Il vit qu'en engageant dix-huit évêques à signer la lettre dressée en apparence pour le pape, et en sollicitant ensuite de nouveaux prélats de se déclarer pour l'acceptation *relative*, on ne s'étoit proposé que de faire un seul ouvrage de ces deux pièces, afin de donner à entendre que les acceptants avoient jugé nécessaire d'expliquer les obscurités prétendues de la constitution, et qu'ils ne l'avoient reçue que *relativement* aux sens qu'ils avoient exposés. Tel est le but et la triste issue de tous ces traités de conciliation proposés par des novateurs.

Ils vouloient encore faire croire en cette rencontre, que le nombre de leurs partisans s'étoit considérablement accru dans l'épiscopat. Ils furent démentis par les évêques mêmes qu'ils se vantoient d'avoir entraînés, dont les uns s'indignoient de la surprise faite à leur candeur, les autres protestoient que leur signature n'avoit pu être apposée que par des faussaires, et tous affirmoient qu'ils n'avoient prétendu déroger en rien à leur première acceptation. Cependant l'imposture alla son train; au lieu de dix-huit évêques, elle en porta le nombre jusqu'à trente, qu'elle assuroit s'être tous déclarés pour l'acceptation relative. On ne montroit pas un seul exemplaire de cette prétendue déclaration des trente évêques; il n'y avoit pas un seul évêque acceptant qui convînt de l'avoir signée, ni même d'en avoir eu

connoissance. Mais l'invraisemblance fit-elle jamais obstacle à l'imposture? Malgré tous les démentis des témoins allégués, et les mépris du public, elle fit sonner si haut, et répéta si opiniâtrément le nom de trente évêques, que bien des personnes à qui le ton confiant tient lieu de démonstration, rangent encore cette fiction parmi les faits incontestables.

A la nouvelle d'une trame si odieuse, et si visiblement ourdie pour éterniser l'erreur, Clément XI auroit bien voulu pouvoir en marquer son ressentiment d'une manière à déconcerter une bonne fois tous ces complots d'iniquité. On lui suggéroit pour cela des moyens de toute espèce. Les uns vouloient qu'il fît recueillir par ses nonces divers des preuves authentiques de la réception de sa bulle dans toutes les églises; qu'il ordonnât ensuite aux opposants de se soumettre à une règle de foi reçue du corps des pasteurs, et que sur leurs refus, ou leurs défaites accoutumées, il les déclarât nommément privés de la communion catholique. Les autres allèrent jusqu'à lui conseiller de convoquer un concile général, et d'y citer une poignée de réfractaires, qui seroient traités enfin comme ils le méritoient par le corps des pasteurs indignés de leur foi punique et de leur résistance indomptable. Cette idée réveilla celle du concile national, qui fut discutée à fond, et ne présenta guère moins de difficultés que le concile œcuménique. Il fut encore question de nommer des commissaires pour faire le procès aux opposants : mais les formalités infinies du royaume, et les entraves où les parlements y tenoient la puissance ecclésiastique, rendoient ce procédé presque aussi long que le concile, et incomparablement plus hasardeux. L'appel comme d'abus pouvoit seul empêcher l'exécution la plus juste; et la seule jalousie d'autorité suffiroit pour faire qualifier d'abus tous les jugements ecclésiastiques, surtout par une compagnie dont plusieurs membres des plus accrédités et des plus intrigants favorisoient au moins sourdement les nouveaux sectaires.

Réduit donc à gémir sur la plaie presque incurable de l'église de France, le pontife romain voulut au moins laver de toute tache l'église propre de Rome, en retranchant du sacré collége le chef des réfractaires français. Il n'avoit pour cela ni parlement à flatter, ni appel d'abus à craindre, ni obstacle, ni len-

teur à essuyer; tout dépendoit de sa volonté : l'exécution suivoit le premier ordre, et il se montra tout prêt à le donner. Un malheureux amour-propre, un point d'honneur pitoyable faisoient le principe des plus grands troubles de l'église de France. C'étoit le livre de Quesnel qui la mettoit en feu, et c'étoit l'approbation donnée par l'imprudence, et soutenue par la vanité du cardinal de Noailles, qui servoit de sauve-garde à ce livre incendiaire. Un mot de rétractation prononcé par le cardinal, enlevoit au livre tous ses protecteurs distingués, et le laissoit, avec ses défenseurs obscurs, à la merci des deux puissances, également intéressées à l'extinction de ce flambeau de discorde. Mais que ce mot est difficile à lâcher, quand la vanité qui en dissuade, emprunte la voix de l'honneur? Cependant l'amour-propre donnoit tout à la fois deux impressions contraires à l'approbateur obstiné : s'il trouvoit la rétractation honteuse, la honte d'être dépouillé de la pourpre ne lui paroissoit pas moins terrible. Mais resserré, pour ainsi dire, sans issue entre deux écueils, comment éviter l'un sans donner dans l'autre? Louvoyer ou temporiser, donner des espérances, rentrer en négociation, c'étoient des expédients usés, et désespérés dans le cours ordinaire des choses. Il parut bien en cette rencontre, que rarement on désespère quand on désire ardemment. Le cardinal imagina que si la négociation étoit proposée de nouveau par le prince régent, que le pape avoit tout intérêt à ménager, elle pourroit être admise. Il alla voir ce prince, l'assura qu'on avoit enfin trouvé des tempéraments propres à concilier les esprits, qu'il ne s'agissoit plus que de les faire parvenir à Rome sous un nom respectable, et il supplia son altesse royale d'y envoyer en son nom l'abbé Chevalier, dont la sagesse et la capacité feroient honneur à ses commettants. Le prince, que le seul espoir de suspendre les troubles flattoit infiniment, donna les mains à cette nouvelle tentative, sans y prendre beaucoup d'intérêt.

Le cardinal de Bissy, à qui cet abbé Chevalier, l'un de ses grands vicaires, s'étoit rendu suspect depuis quelque temps en matière de doctrine, crut qu'il étoit de son honneur de prévenir le prince, et lui dit ingénument qu'il n'approuvoit point cette commission; et comme le régent n'y vouloit rien

changer, il le pria de ne pas trouver mauvais qu'il s'en expliquât dans le même goût avec le pape. Le régent, qui ne regardoit pas le choix de Chevalier comme son ouvrage, laissa au cardinal de Bissy une entière liberté d'en parler et d'en écrire comme il jugeroit à propos. Ainsi le cardinal ne manqua point d'avertir le saint Père, à qui d'ailleurs on avoit déjà mandé que l'abbé Chevalier emmenoit avec lui le père Laborde, l'un des oratoriens les plus échauffés contre la constitution. Sa Sainteté eut encore nouvelle que le médiateur devoit lui présenter un recueil de difficultés qu'on élevoit contre la bulle, puis un corps de doctrine où l'on tâchoit d'affoiblir l'impression défavorable que ces difficultés auroient faite, et qu'enfin il devoit solliciter une bulle qui approuvât tous les articles de ce corps de doctrine. C'étoit en substance lui demander d'abroger la constitution : mais cet attentat étoit si bien couvert, ou plutôt lié à tant d'objets délicats, qu'il falloit une circonspection infinie, et un temps fort long pour le déconcerter. Or, c'est tout pour une secte en détresse comme étoit celle-ci, que de gagner du temps.

Le pape vivement offensé qu'on pensât à le jouer lui-même, à le rendre complice de la révolte contre sa propre bulle, résolut d'appesantir tout le poids de son autorité sur les auteurs de ce complot outrageant. Deux ou trois jours après l'arrivée de l'agent du parti, il convoqua une assemblée extraordinaire de cardinaux, et leur parla près de trois heures avec cette éloquence touchante, cette noblesse d'élocution, cette grâce et cette dignité qui l'ont fait regarder comme une des plus grands orateurs de son siècle. Il exposa les raisons qui donnoient force de loi à sa bulle, dont il démontra l'autorité à jamais irréfragable, tant par le développement des principes suivis dans tous les temps, que par l'acceptation au moins tacite de toutes les nations catholiques ; à quoi opposant l'opiniâtreté d'une poignée de réfractaires, il fit sentir leur mauvaise foi par leur propre conduite, par la variation et la contrariété de leurs maximes, par leurs fausses promesses et leurs demandes artificieuses. Il touchoit ici les explications si obstinément demandées par les opposants, et il observa qu'en partant de leurs principes, ils ne pouvoient pas s'en tenir aux explications qu'il leur donneroit

de sa bulle, puisqu'en reconnoissant l'obligation d'acquiescer à ces éclaircissements, ils se croiroient à plus forte raison obligés d'acquiescer à la bulle même. Cette réflexion d'une justesse et d'une sagacité peu commune, fit l'admiration et la pleine conviction des cardinaux. Le pontife conclut ensuite, que les voies de la douceur se trouvant inutiles auprès des opposants, il alloit d'abord user de tout son pouvoir pour réduire leur chef en particulier; qu'il étoit déterminé à lui ôter la pourpre, et qu'il ne demandoit conseil que sur la manière de procéder à l'exécution. Il imposa aux cardinaux le secret du saint office, leur enjoignit de lui envoyer leurs avis dans la quinzaine, et sans rien vouloir entendre ce jour-là, il se leva de son trône pour se retirer.

Cependant le cardinal de la Trémouille qui faisoit les affaires de France, s'approcha de Sa Sainteté, et lui demanda la permission de s'expliquer, avec les cardinaux, sur ce qu'elle venoit de leur proposer. Il savoit que le saint Père n'admettroit point à son audience l'abbé Chevalier, et il désiroit que cet agent fût au moins entendu par les cardinaux. Ayant obtenu la permission du pontife, il retourna aux cardinaux, leur dit qu'il ne les croyoit point en état d'opiner sur l'affaire du cardinal de Noailles, sans avoir entendu son député, et les pria de ne pas former leurs suffrages, qu'il ne leur eût expliqué ses raisons. Ils y consentirent sous le bon plaisir du pape, qu'obtint encore le cardinal de la Trémouille. On verra bientôt le désagrément qu'il en eut.

L'émissaire des opposants, en parlant aux cardinaux qu'il visita sans exception d'aucun, eut la belle générosité de prendre sur lui les difficultés qu'il avoit charge de présenter contre la bulle, et les proposa partout comme si elles lui eussent été personnelles. Jamais il ne les entretint que du sens prétendu orthodoxe des cent-une propositions, qu'il entreprit de justifier, sans passer condamnation sur aucune. Cette conduite ne disposa pas favorablement le sacré collége. Cependant le cardinal de la Trémouille, qui sans doute ignoroit ces dispositions, se donnoit bien des mouvements afin d'obtenir que le pape entendît au moins une fois l'abbé Chevalier. Le saint Père fut inébranlable sur ce point; mais comme il étoit bon de pénétrer

à fond ce mystère, il commit, pour l'écouter de sa part, les cardinaux Ferrari et Tolomeï, qui devoient ensuite lui faire le rapport de ce qu'ils auroient entendu. Ces conférences furent longues et fréquentes, sans rien avancer, sans donner même aucune espérance de succès.

Le cardinal Ferrari mourut dans ces entrefaites, et le pape ne voulut plus que Tolomeï entendît l'entremetteur. Le pontife savoit tout ce qu'il avoit prétendu découvrir. Les deux commissaires lui avoient rapporté, que tous les propos et les procédés de Chevalier ne respiroient que l'artifice; qu'il en revenoit toujours à l'acceptation relative, qu'il avoit épuisé son érudition à justifier, l'une après l'autre, toutes les propositions condamnées par la bulle; en un mot, qu'il ne sembloit être venu à Rome que pour prononcer contre la bulle autant de censures que la bulle en prononçoit contre les cent-une propositions. Le pape savoit d'ailleurs que Chevalier tenoit chaque jour réglément des conventicules avec les émissaires que le parti entretint constamment à Rome, et qu'il attribuoit à l'un même des cardinaux commissaires des sentiments capables de le perdre d'honneur. Il avoit osé dire et écrire à Paris que le cardinal Tolomeï regardoit la bulle comme n'intéressant point la foi, comme un ouvrage de pure discipline, variable selon les temps et les circonstances diverses, révocable par conséquent, et à plus forte raison comme réformable [1]. Le pape, sans ajouter foi à cette imposture, en fit parler et en parla lui-même à Tolomeï, afin de mieux confondre l'imposture. Jamais étonnement ne fut pareil à celui de ce cardinal. Il répondit avec la simplicité de la bonne conscience, que rien de semblable n'étoit jamais sorti de sa bouche, ni entré même dans sa pensée; ajoutant qu'il ne concevoit pas comment l'abbé Chevalier pouvoit lui-même regarder une bulle qui prononçoit des qualifications d'hérésie, comme un ouvrage de discipline, et comme n'intéressant par essentiellement le dogme.

Le pape qui suivoit pied à pied ce dangereux médiateur, trouva un biais par où l'on pourroit tirer tout ce qu'il avoit dans l'âme. Il laissa croire pour un temps, que l'acceptation

[1] Hist. de la Const. liv. 3, p. 280, 281 et suiv. édit. de 1820.

de l'assemblée de 1714 avoit été relative à son instruction pastorale ; ensuite il fit demander à l'abbé, si le cardinal de Noailles accepteroit, en cas qu'on lui permît de le faire *relativement*. Chevalier, qui se croyoit déjà triomphant, répondit sans balancer de la manière la plus affirmative. Il ajouta qu'il n'avoit jamais rien sollicité autre chose. Quand il eut bien donné et confirmé sa parole, on lui dit que puisque l'acceptation du clergé de France avoit été relative, et que M. de Noailles ne demandoit que d'accepter relativement, on trouvoit bon qu'il acceptât comme cette assemblée. Pris dans ses propres lacs, l'abbé rougit, balbutia, demeura interdit et muet ; mais son silence en disoit assez. Il avoit cru tenir la permission d'accepter avec une relation restrictive et conditionnelle ; et comme il n'y avoit ni condition, ni restriction dans l'acceptation de l'assemblée, il se voyoit réduit à reculer avec autant de confusion qu'il avoit eu de présomption à s'avancer.

Le vigilant pontife voulut encore s'instruire à fond de ce qui se passoit dans les fréquents entretiens que ce cabaleur et son adjoint Laborde avoient tous les jours avec les procureurs généraux des feuillants, des bénédictins, des missions étrangères, quelques dominicains, et M. Maigrot, évêque de Conon, si zélé autrefois pour l'exécution des décrets pontificaux en Chine [1]. Leur rendez-vous étoit à la Trinité du Mont, dans le jardin des minimes français. Clément y envoya des gens sûrs pour éclairer leur conduite, et prendre connoissance de leurs propos. Il apprit qu'on y parloit de la bulle, comme on auroit pu faire à Utrecht ou à Genève. En conséquence, le tribunal de l'inquisition publia un décret, qui ordonnoit de lui déférer tous ceux qu'on entendroit blasphémer la bulle. La crainte du saint office dissipa les assemblées. Ce fut alors que le cardinal de la Trémouille connut pleinement, non pas sans repentir, le sujet qu'il avoit eu l'air de protéger, et dévoila ce qu'il savoit des instructions données à cet émissaire du parti. Ainsi finit la négociation, et cette issue intrigua fort les commettants de Chevalier.

Les cardinaux avoient remis leurs suffrages au pape, relati-

[1] Hist. de la constit. pag. 284, 285.

vement au sort du cardinal de Noailles. Ils opinoient tous sans exception à lui ôter le chapeau; mais la plupart supplioient Sa Sainteté de leur accorder quelque délai pour tenter, par de nouveaux ménagements, d'amener leur confrère à la soumission. D'un autre côté, les opposants fort alarmés en France feignirent de vouloir se soumettre, et se dirent enfin dans la résolution d'accepter la bulle. Tout ce qu'ils demandoient encore, c'est qu'ils pussent insérer dans leurs mandements quelques points de doctrine qu'ils offroient de soumettre à l'examen du pape. Le pontife, si souvent trompé, avoit perdu toute confiance; mais le régent, et plusieurs prélats acceptants vouloient tenter tous les moyens possibles de finir les troubles sans éclat. Cet incident fit recommencer les négociations, les conférences, et peu s'en fallut que le clergé ne tînt une assemblée solennelle pour expliquer la bulle aux opposants; ce qui eût été convenir qu'elle étoit obscure, et que leur résistance étoit légitime. Dans ces conjonctures, le pape reçut copie d'une lettre adressée par le cardinal de Noailles aux gens du roi du parlement de Douay, qui venoit de supprimer une thèse où l'on justifioit la censure des cent-une propositions. Il en rendoit des actions de grâce à ces magistrats, et les félicitoit d'avoir par-là rempli dignement leur ministère. On mandoit en même temps à Sa Sainteté, que les ennemis de la bulle faisoient d'étranges machinations pour l'assemblée prochaine.

Afin de prémunir les évêques acceptants contre le projet d'expliquer la bulle, le saint Père leur adressa un bref circulaire. Il y faisoit sentir le danger de ces explications, et marquoit la résolution qu'il avoit prise irrévocablement de n'en donner jamais. Par-là, se disoit-il, ils comprendront qu'ils n'en doivent point donner eux-mêmes. Il se montroit également résolu de procéder contre eux par les voies canoniques, si quelque voie de douceur qu'on tentoit encore n'opéroit dans peu son effet. On eut vent en France de l'arrivée de ces brefs. Quelques parlements rendirent aussitôt des arrêts, portant défense de recevoir aucun rescrit romain, qu'il n'eût été muni préalablement de lettres-patentes. Le régent fit encore défendre à chaque évêque du royaume d'accepter le bref qui lui seroit adressé: mais déjà le nonce avoit eu le temps d'en répandre les exemplaires;

et les prélats ayant entendu la voix du chef de l'Eglise, n'attendirent point l'aveu des puissances du siècle pour s'y rendre dociles. Le régent de son côté craignant de trop indisposer le pape, et compensant avec avantage le désagrément qu'il venoit de lui donner, rompit l'assemblée qui intéressoit tout autrement l'habile pontife. Ainsi Clément vint-il à ses fins par la voie même qui sembloit l'en éloigner davantage : mais en mettant la vérité à couvert, il n'en rapprocha point ses contradicteurs opiniâtres ; il ne put pas même ouvrir les yeux sur cette obstination désespérée, à quelques orthodoxes d'une condescendance et d'une longanimité, qui seroient inconcevables, si l'on ne savoit pas combien la politique et le respect humain sont habiles à se déguiser. Enfin l'on tint encore des conférences, où l'on se promit tout de nouveau de gagner les opposants : mais ce fut la dernière scène, au moins du premier acte de cette longue et lugubre farce.

Le parti avoit gagné du temps, et en avoit parfaitement profité ; il s'étoit considérablement accru ; ses dogmes et ses libelles étoient répandus au loin, et pénétroient en tous lieux. Les universités, ou du moins les facultés de théologie de Reims et de Nantes, à l'imitation de celle de Paris, avoient cassé le décret de leur acceptation. Les docteurs de Caen étoient sur le point de chanter la même palinodie, et le firent par la suite. Les évêques opposants avoient gagné une partie de leurs curés, de leurs chanoines, de leurs religieux, de leurs religieuses même, et de leurs hospitalières. Les coups de rigueur, trop long-temps attendus sans effet, avoient converti la peur en sécurité. En un mot, le parti se crut en état de faire peur à son tour, ou s'il ne voulut qu'étonner et déconcerter pour un temps, il prit certainement les moyens propres à produire cet effet. Attentat encore sans exemple parmi des prélats qui prétendoient se tenir unis de communion avec l'Eglise catholique et romaine, quatre évêques à la fois, ceux de Boulogne, de Montpellier, de Mirepoix et de Sénez, interjetèrent appel d'une décision dogmatique émanée du saint Siége, et déjà reçue formellement par la plupart des églises. Jusqu'ici les prélats opposants, bornés à demander l'explication de la bulle comme d'une pièce obscure, n'avoient osé dire qu'elle étoit

mauvaise en soi, et contraire à la vérité ; ils avoient laissé cette charge à quelques boute-feux sans nom et sans conséquence : mais eux-mêmes, en motivant leur appel, alléguèrent qu'elle renversoit la foi, qu'elle détruisoit la morale, qu'elle ruinoit la discipline, violoit les droits sacrés de l'épiscopat, et anéantissoit l'autorité des souverains. Cependant cette rude levée de bouclier du premier jour de mars 1717, loin de mettre fin à la feinte et à la fraude, ne fit qu'y ajouter l'emportement, et tout l'éclat du scandale. Mais coupons ce long tissu d'iniquités, par quelques traits de la vertu merveilleuse qui dans la précédente année et chez la même nation, fit compter l'apôtre des pauvres, Jean-François Régis, au nombre des bienheureux (1716).

Evangéliser les pauvres, ou du moins se consacrer de préférence à ce ministère, c'est une merveille que le fils de Dieu confondoit avec la guérison des aveugles-nés, avec la résurrection des morts, et qu'il donnoit également pour preuve de sa divine mission. Allez, dit-il aux disciples de Jean-Baptiste, envoyés pour apprendre s'il étoit le Messie ; allez, et rapportez, ainsi que vous l'avez vu et entendu, que les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux sont nets, les morts ressuscitent, et les pauvres sont évangélisés [1]. Pour faire saisir le caractère de l'apôtre des pauvres, à quoi nous restreint l'abondance de cette matière, il suffit de présenter quelques traits de l'humilité sincère et comme naturelle qui accompagnoit tous les exercices de sa charité. Entré dans la compagnie de Jésus, où l'avoit conduit son attrait pour l'apostolat, dès les premiers disciples qu'il eut à gouverner, on lui reconnut une prédilection marquée pour ceux qui étoient pauvres [2]. Tout appliqué qu'il étoit à l'avancement des uns et des autres dans la science du salut, aussi-bien que dans les lettres humaines, ce champ ne suffisant point à son zèle, il alloit les dimanches et fêtes instruire les pauvres habitants des campagnes. A peine fut-il ordonné prêtre à Toulouse, où la peste qui s'étoit déclarée en 1630 faisoit de grands ravages, qu'il fit de vives instances auprès

[1] Luc. VII, 22. — [2] Vie du B. Jean-François Régis, édit. de Paris, 1716.

de ses supérieurs, pour en obtenir la permission de se consacrer au service des pauvres pestiférés. Comme ils avoient peine à y consentir, parce qu'étant à la fleur de son âge, il pouvoit rendre de longs services à son ordre, ainsi qu'au public, il leur représenta que ces ménagements pouvoient avoir lieu à l'égard des sujets utiles; mais qu'il n'étoit bon à rien, qu'on pouvoit l'exposer sans conséquence, et que ce seroit décharger la compagnie d'un fardeau inutile. Il fit tant d'instances, qu'il obtint ce qu'il demandoit; et les malades les plus abjects furent ceux qu'il se réserva.

L'année suivante, sa famille, de condition distinguée, obtint du général de la compagnie un ordre qui obligeoit Régis d'aller à Foncouverte, lieu de sa naissance dans le diocèse de Narbonne, pour y régler quelques affaires qui demandoient sa présence. Il fut très-mortifié de se voir contraint à remettre le pied dans le siècle, dont il s'étoit fait une loi d'oublier à jamais les vaines distinctions : mais comme les saints savent tout ramener à l'accroissement de leur sainteté, ce voyage, qui eût été pour bien d'autres une partie de plaisir, ne fut pour lui qu'un exercice de mortification, d'humilité et de charité apostolique. Il le fit à pied, demanda l'aumône dans les lieux où il passoit, et tout son séjour ne fut qu'une mission. En arrivant à Foncouverte, son premier soin fut de visiter les pauvres malades; et voici quel fut l'ordre de ses actions tout le temps qu'il y demeura.

De grand matin, il prêchoit au petit peuple, faisoit le catéchisme aux enfants; après quoi il entendoit les confessions de tous ceux qui se présentoient, faisant toutefois passer en premier lieu les pauvres ouvriers et les domestiques. Sur le soir, il prêchoit une seconde fois. Le reste du jour étoit employé à visiter les pauvres, à recueillir les aumônes des riches, et à les distribuer aux familles qui étoient dans le besoin. Son occupation la plus douce étoit de consoler les pauvres malades, auxquels il rendoit les services les plus bas, tout en les préparant à une mort chrétienne. Souvent il passoit des nuits entières auprès d'eux. Quand il alloit par la ville, toujours il étoit environné d'une troupe de pauvres et de jeunes enfants qu'il voyoit avec complaisance, et entretenoit avec affabilité. Ses

frères qui tenoient un rang dans le canton, et qui n'envisageoient sa conduite que des yeux de la chair, s'en crurent déshonorés, et lui en témoignèrent leur chagrin. Ils lui représentèrent qu'il y avoit des bienséances assorties à chaque condition; que s'il vouloit donner carrière à son zèle, il y avoit dans la ville un hôpital et des prisons où il pouvoit le faire décemment, et que pour assister les malheureux, leur bourse lui seroit toujours ouverte, mais sans qu'il allât de rue en rue, et qu'il mendiât de porte en porte, toujours suivi d'une troupe de gueux et d'enfants. Le saint répondit froidement, qu'envisageant dans les pauvres les membres de Jésus-Christ, il tenoit à grand honneur de se voir au milieu d'eux, et de les soulager aux dépens de la gloire chimérique du monde. Cette réponse imposa pour lors silence à ses proches.

Peu de temps après, Régis traversa la place chargé d'une paillasse qu'il portoit à un pauvre malade réduit à coucher sur la terre nue. Une partie du régiment qui étoit en quartier d'hiver à Foncouverte, se trouvoit sur la place. Frappé de la singularité du spectacle, plusieurs soldats plaisantèrent le porteur à leur façon peu civile; et quelques-uns le suivirent assez loin, en faisant de grandes huées. A cette nouvelle, tout le chagrin de ses frères se réveilla. Ils le prièrent d'un ton sec de se mieux souvenir qu'il étoit né gentilhomme, et de garder plus de mesures, au moins par égard pour ceux qui s'en souvenoient. Il répondit avec douceur, qu'il leur étoit fort obligé de l'intérêt qu'ils prenoient à ce qui regardoit sa personne; mais qu'il lui étoit impossible de voir des besoins extrêmes sans y porter un prompt secours. A la bonne heure, repartirent ses frères, secourez les malheureux, nous y applaudirons toujours, mais consultez les lumières du bon sens, mais observez les bienséances de votre état, et ne donnez pas des scènes au public, en portant à la vue de tout le monde, des paillasses sur vos épaules. Des amis qui étoient présents lui ajoutèrent, qu'après tout, ses frères avoient raison; qu'il avoit tort d'humilier ainsi une maison telle que la sienne, et que sa manière d'agir n'avilissoit pas moins son ministère que sa naissance. Régis qui s'estimoit doublement heureux, et de pratiquer les œuvres de miséricorde, et d'en retirer de l'humiliation, écouta paisible-

ment tout ce qu'on voulut lui dire; après quoi néanmoins il répondit avec chaleur, que c'étoit par les abaissements que les apôtres avoient établi l'Eglise, et que ce n'étoit pas en les imitant que les ministres de l'Evangile pouvoient déshonorer leur caractère; que pourvu que Dieu ne fût pas offensé, il s'embarrassoit peu des jugements humains; et pour conclusion, que les maximes du monde ne seroient jamais la règle de sa conduite. Après une déclaration si ferme, on ne l'importuna plus, et les fruits de ses humbles travaux le justifièrent admirablement aux yeux mêmes de ses contradicteurs. Tout le monde regarda comme un prodige, qu'en quelques semaines il eût entièrement changé les mœurs dans toute la contrée.

En conséquence de cet heureux essai, les supérieurs de Régis l'appliquèrent entièrement aux missions, soit de la ville, soit de la campagne : mais toujours fidèle à son attrait particulier, pendant l'été seulement il s'exerçoit dans les villes, et sitôt que la saison laissoit aux paysans le loisir convenable pour suivre les instructions, il voloit vers ces gens simples, qui eurent toujours la première place dans son cœur. Dans les villes mêmes, quoiqu'il ne se refusât à personne, son penchant le portoit surtout au salut des pauvres; son confessionnal en étoit toujours environné : il leur parloit avec amitié, il leur inspiroit de l'assurance. Les gens de condition, disoit-il, ne manqueront pas de confesseurs, et les pauvres sont proprement mon partage. Après les exercices de la chaire et du confessionnal, qui à peine lui laissoient le moment de prendre un peu de pain et quelque fruit, il alloit visiter les hôpitaux, les prisons et tous les réduits où il savoit quelques pauvres malades, auxquels il portoit les aumônes qu'il alloit recueillir de porte en porte tous les samedis et les veilles des fêtes. On le vit de nouveau, et dans les villes, entr'autres à Montpellier, aller par les rues chargé de paillasses ou de bottes de paille, pour coucher ses pauvres malades.

Dès qu'on fut en hiver, il commença ses missions champêtres dans les belles campagnes du Lavonage, à quelques lieues de Montpellier : mais ce pays charmant n'avoit pas de quoi fixer un apôtre qui ne respira jamais que la croix et la privation de tous les agréments terrestres. Il y eut cependant

beaucoup à souffrir, et prodigieusement à travailler, pour y rétablir les mœurs que le commerce des huguenots y avoit presque anéanties. Mais ce sont les provinces du Vivarais et du Vélay, où il évangélisa les sept à huit dernières années de sa vie, qui lui fournirent un champ assorti au caractère de son zèle. Ces contrées sont remplies de forêts sauvages, de montagnes qui se perdent dans les nues, et de précipices qu'on ne peut regarder sans effroi. Il y a des cantons entiers si affreux, qu'on n'imagine pas, en les voyant, qu'ils aient d'autres habitants que les bêtes féroces. L'hérésie de Calvin, chassée du plat pays, avoit reflué dans ces âpres détroits, s'y étoit fait un retranchement inaccessible; et soutenue par le voisinage des Cévennes, elle y avoit enfin établi son empire, et la plus cruelle tyrannie. Les monastères furent brûlés ou abattus, les moines et les pasteurs égorgés sur les autels, les églises rasées ou profanées; et ce qu'il y avoit de plus funeste, les fidèles continuellement vexés, tentés en toutes les manières, et privés d'instruction, avoient insensiblement cédé à la crainte ou au respect humain, répétoient, pour plaire aux hérétiques, leurs ironies et leurs blasphèmes contre nos saintes observances; en un mot, ils n'étoient presque plus catholiques que de nom. La perte de la foi n'avoit pas manqué d'entraîner celle des mœurs, et les vices n'étant plus combattus par la croyance ni par la conscience, la corruption étoit affreuse.

Voilà le champ que Régis avoit à défricher, et voici quelle fut sa manière de vivre au milieu de ces travaux, assez grands sans doute pour n'y pas surajouter. Mais persuadé qu'il faut se crucifier soi-même pour prêcher avec fruit Jésus crucifié, il n'interrompit jamais ses macérations effrayantes; il étoit revêtu d'un rude cilice qu'il ne quittoit nulle part, et ceint d'une chaîne de fer hérissée de pointes, qui faisoit plusieurs tours sur la chair nue. Toutes les nuits, il prenoit la discipline jusqu'au sang. La terre lui servoit de lit, et il donnoit tout au plus trois heures au sommeil, une ou deux seulement dans le temps des missions. Son jeûne étoit continuel, et bien souvent il passoit les jours entiers sans manger. Le pain et l'eau faisoient sa nourriture ordinaire : ses meilleurs repas consistoient en quelque peu de lait froid, ou en quelques herbages sans assaisonne-

ment. Dans ses dernières missions, afin de n'être à charge à personne, il portoit sur son dos un petit sac de farine, dont il faisoit une bouillie sans lait. Il n'usoit ni de vin, ni de viande, ni de poisson, ni d'œufs. Quelque épuisé qu'il se trouvât dans les missions, on ne put jamais l'engager à prendre un peu de vin pour réparer ses forces. Enfin, ce qu'il avoit de travaux à supporter, et ce qu'il se faisoit souffrir lui-même, passoit tellement les forces de la nature, qu'au jugement de tous ceux qui l'ont vu de près, c'étoit un miracle qu'il pût vivre.

Ce seroit peu que la mortification du corps, sans celle du cœur : mais Régis s'étoit si bien rendu maître de toutes ses passions, qu'on l'eût dit impassible; elles n'avoient de mouvement que ce que leur en imprimoit l'esprit de Dieu. Jamais il ne parut ému de colère, qu'en réprimant la licence; jamais abattu de tristesse, qu'en apprenant que Dieu avoit été offensé; jamais transporté de joie, qu'à la vue des triomphes de la grâce. Hors de là, les événements heureux et fâcheux, et les plus imprévus, ne faisoient aucune impression sur lui; les traitements les plus outrageux ne portoient ni le moindre trouble dans son âme, ni le nuage le plus léger sur son front. Quelques libertins s'étant attroupés autour de lui, et l'accompagnant avec de grandes huées, il n'en fut pas plus ému que s'il eût été sourd. Le plus insolent de la troupe prit de la boue, et lui en couvrit tout le visage. Régis ne fit que sourire, tira son mouchoir, se nettoya tranquillement le visage, et continua son chemin comme s'il ne lui fût rien arrivé. La crainte, et la crainte même de la mort présente à ses yeux, ne l'étonnoit pas davantage. Un officier qu'il avoit croisé dans les intrigues d'une passion honteuse, l'alla guetter dans un lieu couvert, d'où s'élançant tout à coup sur lui, il l'arrêta d'une main, et de l'autre lui mit l'épée sur la gorge, en disant : Il faut qu'aujourd'hui tu meures de ma main. Régis, sans changer de couleur, le pria de lui accorder un moment pour penser à Dieu. L'étonnement rendit le meurtrier immobile; et le saint, après une courte prière, lui dit avec douceur : Vous pouvez à présent faire de moi tout ce qu'il vous plaira. L'officier fut sans doute entièrement désarmé; et qui auroit pu tenir contre cette impassibilité surhumaine? Il se jeta aux pieds du saint, en

détestant son crime, et en promettant de le pleurer toute sa vie.

On présume assez quelle fut l'abondance des fruits de salut que recueillit un ouvrier évangélique ainsi disposé ; aussi-bien seroit-il déplacé d'entrer ici dans ce détail immense. On ne peut que dire en général, que dans tous les états, les sexes et les âges, il se fit des conversions innombrables, éclatantes, étonnantes, à peine croyables. Les grands et les petits, les laïques et les ecclésiastiques, les hommes et les femmes, les hérétiques et les débauchés, les lâches et les endurcis, tous marquoient un empressement égal pour entendre le saint, et presque tous alloient pleurer leurs crimes à ses pieds au sortir de la chaire. Il convertit les concubinaires les plus scandaleux, les femmes débauchées, des hérétiques sans nombre, des dogmatiseurs les plus accrédités ; et, ce qui étoit peut-être plus difficile encore, des huguenotes entêtées d'orgueil et de leur faux savoir, qui avoient lutté contre les plus habiles théologiens, et qui, par leur naissance, leur fortune, leurs libéralités, la pureté même de leurs mœurs et leurs fières vertus, faisoient au loin honneur au calvinisme, et le soutenoient puissamment dans leur voisinage. Pour tout dire en deux mots, il rendit ces peuples aussi fermes dans la foi, et aussi réglés dans leurs mœurs, qu'il les avoit trouvés lâches catholiques et mauvais chrétiens. Mais par quelle méthode opéroit-il ces merveilles ? C'est ce qui va développer tout le caractère de l'humble apôtre des pauvres.

Dès qu'il étoit arrivé au lieu de la mission, il visitoit tous les paysans, s'entretenoit plus au long avec ceux qui étoient pauvres, se répandoit ensuite, à travers les bois et les rochers, dans les habitations les plus misérables, alloit de cabane en cabane, pénétroit jusque dans les cavernes qui tenoient lieu de maisons à plusieurs, et les invitoit affectueusement à profiter des recherches du Seigneur, à qui leurs âmes n'étoient pas moins chères que celles des rois. Dans l'intervalle d'une mission à l'autre, et surtout dans les temps rudes qui rendoient le lieu de la mission plus inaccessible, il se livroit tout entier au salut des habitants écartés. Les déserts les plus sauvages, les chemins les plus horribles et les plus périlleux ne lui firent jamais ob-

stacle. Il partoit tous les jours de grand matin, pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois et sur les montagnes. Quelquefois il pleuvoit à verse, ou la neige poussée par une bise tranchante coupoit le visage; quelquefois la fonte des neiges et les torrents enflés rendoient le pays si impraticable, que les plus hardis n'osoient sortir de leurs retraites. Rien n'étoit capable de l'arrêter; il ne faisoit tout le jour, à pied et à jeûn, qu'aller de hameau en hameau, et de chaumière en chaumière. On le voyoit marcher gaiement dans des chemins inondés, passer les torrents et les ravines, traverser les forêts et les montagnes, gravir sur des rochers, au risque de rouler dans quelque précipice. Souvent il s'égaroit dans ces pays perdus, et plusieurs fois il fut obligé de passer la nuit dans les bois. Un jour qu'il se trouvoit engagé dans les plus hautes montagnes, la neige tomba en telle abondance, qu'elle boucha tous les passages; en sorte qu'il ne put passer outre, ni retourner. Tout ce qu'il put faire, fut de gagner une méchante cabane, où il demeura trois semaines enfermé, n'ayant qu'à peine un peu de pain noir pour vivre, et un petit coin pour dormir.

Au retour de ces fatigues extrêmes, il n'avoit pour délassement que des fatigues nouvelles. Il trouvoit des troupes de paysans qui accouroient de toute part pour être instruits, ou se confesser, et qui se succédoient sans fin les uns aux autres. Bien loin de jamais se plaindre ni de leur multitude, ni de leur empressement importun, ni de la longueur de leurs récits, on lui vit toujours au milieu de cette foule grossière et souvent dégoûtante, une égalité d'âme et une sérénité de visage, que dis-je? un air de complaisance et de satisfaction, un épanouissement de joie qui étoit peinte dans toute sa personne. On vit toujours en lui une image fidèle du bon pasteur recueillant avec affection la brebis égarée dans les montagnes et les précipices, ou trouvant ses délices, non pas dans la compagnie des premiers citoyens de Jérusalem, mais au milieu des habitants simples et des pêcheurs grossiers de Galilée.

Cependant comme il n'est pas rare de s'humilier soi-même, et de souffrir impatiemment l'humiliation, il falloit quelque chose de plus que ces abaissements volontaires, pour faire

connoître toute l'humilité de Régis. L'occasion s'en présenta souvent, et le grand nombre de gens débauchés qu'il avoit troublés dans leurs désordres, ne manquèrent pas de la saisir. L'attaque ordinaire contre les personnes qu'on ne peut entamer par aucun autre endroit, est l'accusation d'imprudence, toujours spécieuse à l'égard des saints mêmes. Des calomniateurs concertés entr'eux vinrent un jour trouver l'évêque de Viviers, qui visitoit son diocèse tandis que Régis y faisoit mission, et l'admiration de tous les gens de bien. Ils lui dirent que ce missionnaire, par son zèle indiscret, mettoit le trouble dans toutes les familles; qu'il n'épargnoit personne dans sa fougueuse éloquence; que ses discours étoient moins des prédications, que des satires et des invectives sanglantes; en un mot, que ce n'étoit qu'un perturbateur qu'il falloit congédier au plus tôt. Le prélat, qui étoit pénétré d'estime pour Régis, avoit peine à croire la moindre partie de ce qu'on lui rapportoit. Tous les gens de bien, d'un autre côté, lui représentoient que le saint n'avoit pour ennemis que ceux de la vertu; qu'il s'élevoit à la vérité avec le zèle d'un apôtre contre les vices régnants, mais en général, et avec toute la réserve de la sagesse évangélique. Mais ce qui fit le plus d'impression sur l'esprit du prélat, et la plus solide apologie du missionnaire, ce fut l'humilité de Régis, telle qu'elle ne se rencontre que dans les saints. Comme la maligne cabale avoit des gens apostés qui venoient les uns après les autres se plaindre à l'évêque, il se lassa des murmures, fit à Régis quelques reproches assez amers, et lui parla même de le renvoyer. L'humble missionnaire, sans charger ses ennemis à son tour, sans dire un seul mot pour se justifier, parut au contraire avouer les torts qu'on lui supposoit, et remercia l'évêque de l'avis qu'il avoit la bonté de lui donner. Je ne me reconnois, dit-il, que trop coupable devant Dieu; je ne doute pas même que mon peu de lumières ne m'ait rendu répréhensible aux yeux des hommes : mais si mon imprudence me rend indigne de travailler à la sanctification des autres, je tâcherai du moins de me sanctifier moi-même dans la retraite et la pénitence.

Régis étoit véritablement persuadé, et il témoignoit en toute rencontre qu'il n'y avoit point d'humiliations, point d'igno-

minies, ni de mauvais traitements qu'il ne méritât. Il arriva bien souvent qu'il reçut des soufflets, qu'il fut chargé de coups, et mis tout en sang par des impudiques auxquels il avoit arraché l'objet de leur passion. Toujours il trouvoit qu'on lui avoit fait grâce de quelque chose, et qu'il avoit été fort heureux de s'en tirer à si bon marché. Quand on le railloit dans les conversations, il prenoit plaisir à voir les autres rire à ses dépens; il s'étudioit même à prolonger l'entretien sur le même sujet. Pour les outrages et les injures atroces, qui ne pouvoient manquer à un ennemi si déclaré des vices et des scandales, on eût dit qu'il ne les entendoit point, tant il en étoit peu touché. Les reproches mêmes et les mauvaises façons des personnes modérées par état, n'étoient pas plus capables de l'émouvoir. Un de ses supérieurs, soit prévention, soit antipathie, lui fit très-long-temps, en public et en particulier, des réprimandes très-vives et très-humiliantes. Toujours il les reçut avec un profond respect; jamais il ne proféra un seul mot d'excuse.

Un de ses confrères ne pouvant se persuader qu'un homme ne s'excusât point quand on le reprenoit à tort, voulut voir par lui-même si en effet l'humilité de Régis alloit véritablement jusque-là. Il le prit à part, et avec toutes les apparences de la persuasion, il lui fit un long détail des imputations qu'auroit à peine controuvées le plus mauvais génie. « Bien des gens, lui dit-il, pensent que votre vertu n'est qu'humeur, et que les saillies de votre zèle ne sont que les fougues d'un naturel emporté; de là vient que l'on crie de toute part contre votre imprudence, qui en effet vous attire tous les jours de nouvelles affaires. Oui, c'est un sentiment général que vous ne sauriez vivre en repos, et que vous ne pouvez y laisser vivre les autres. Vous savez vous-même qu'on est scandalisé de ce qu'il n'y a pour la singularité de votre zèle, ni heures de communauté, ni observances régulières, et que le séjour de la maison vous est insupportable. Bien plus, je sais que certaines gens ont de terribles inquiétudes sur vos mœurs, en voyant tous vos rapports avec des femmes de mauvaise vie. Je veux croire que vos intentions sont pures, mais il est difficile de ne pas vous trouver de l'indiscrétion. Pour moi, je suis étonné de

la mollesse des supérieurs ; à leur place, j'en agirois autrement, et saurois bien vous obliger à changer de conduite. Croyez-moi, n'attendez pas ces extrémités ; c'est un ami qui vous parle, usez au plus tôt de ses conseils. » Ce discours fut prolongé sur le même ton pendant une demi-heure. Régis l'écouta jusqu'au bout, sans l'interrompre d'une syllabe, et sans montrer la moindre altération ; après quoi il remercia son ami de ses avis charitables, le conjura de les lui continuer, et d'ajouter aux avis de fortes réprimandes, afin de me guérir, ajouta-t-il, de mon orgueil insupportable. En convenant au moins indirectement des torts qu'il n'avoit point, il promit de ne rien oublier pour mieux régler sa conduite.

Après de pareilles preuves d'une humilité si peu concevable au commun des hommes, et des justes mêmes, il n'est plus de prodiges, ni dans l'ordre de la grâce, ni dans l'ordre de la nature, qui ne deviennent croyables, qui ne soient faciles à croire, quand on les dit opérés par un sujet si détaché de sa propre gloire, et si fidèle à n'en rapporter la gloire qu'à leur premier auteur. Qu'on nous dise, après cela, que Régis a fait changer de face à des provinces entières ; qu'il a fait refleurir la foi, la piété, la perfection évangélique dans les lieux où l'on n'étoit plus chrétien que de nom ; qu'il en a du moins banni le brigandage, l'usure, le blasphème, le meurtre, le concubinage et tous les désordres publics ; qu'il a tout à coup changé en pénitents les pécheurs endurcis ; qu'il a converti en si grand nombre les pécheresses les plus désespérées ; que, dans une seule ville, il en forma une communauté nombreuse de pénitentes, égales désormais en pudeur, et supérieures peut-être en délicatesse de conscience aux vierges les plus irréprochables ; que tout pauvre qu'il étoit, malgré tous les obstacles imaginables au péril de sa vie, cent fois menacée par le libertinage au désespoir, il ait trouvé moyen de bâtir, de soutenir, de fonder solidement cette maison de refuge au Puy en Vélay ; que dans cette ville considérable et très-peuplée, il ait nourri tous les pauvres, sans en renvoyer aucun, pendant cinq à six mois de famine ; que le blé qu'il avoit ramassé pour eux, s'est multiplié par trois fois ; qu'il s'est multiplié sous la main même qui le distribuoit, et à mesure que s'en faisoit la distribution :

ce sont là sans doute des miracles éclatants, extraordinaires, presque inouïs même dans l'ordre des miracles; mais ce n'est toutefois que l'exécution de la parole sacrée du rémunérateur magnifique, qui a promis d'exalter ses serviteurs autant qu'ils s'humilieroient eux-mêmes.

Régis finit sa vie, ainsi qu'il l'avoit passée, en évangélisant les pauvres et les gens simples de la campagne. Il partit du Puy trois jours avant Noël, pour aller faire mission au village de la Louvesc. C'étoit un voyage de sept lieues, qui l'obligeoit à traverser les plus hautes montagnes du Vélay, toutes couvertes alors de neiges ou de glaces. Les chemins étoient si impraticables, qu'il fut réduit tantôt à rompre la glace qui fermoit les passages, tantôt à se traîner sur les genoux et les mains, tantôt à grimper aux rochers, ou à monter par des pentes si rudes et si glissantes, qu'il risquoit à chaque pas de se précipiter dans des abîmes. Il perdit son chemin, et fut surpris de la nuit au milieu des bois. Après avoir erré long-temps, tout ce qu'il put faire dans l'épuisement de ses forces, fut de gagner une cabane ruinée, où il passa le reste de la nuit en proie à une froidure cruelle. Comme il étoit baigné de sueur en y entrant, il fut d'abord saisi du froid, puis attaqué d'une fièvre pleurétique.

Malgré l'ardeur de sa fièvre, et des douleurs déjà très-violentes, il se mit en chemin à la pointe du jour, et arriva dans la matinée à la Louvesc la veille de Noël. Il cacha son mal avec soin, et, tout mourant qu'il étoit, il alla droit à l'église, où il ouvrit la mission par un discours qui ne se ressentoit en rien de la défaillance de la nature. Le reste du jour, et toute la nuit suivante, il ne cessa point d'entendre les confessions. Le jour de Noël, il se trouva plus mal, prêcha néanmoins trois fois, et ne quitta le confessionnal que le temps qu'il étoit en chaire. Le lendemain, il fit encore trois sermons avec sa véhémence accoutumée, et confessa dans les intervalles. Après le troisième sermon, il voulut se remettre au confessionnal; mais la foule étoit si grande, et ses forces enfin si épuisées, qu'il ne put s'ouvrir un passage. Il se mit à entendre les confessions dans le chœur, et toujours indifférent à ce qui regardoit son corps, il se plaça vis-à-vis d'une vitre brisée : là, ses forces lui man-

quèrent totalement; il s'évanouit, et on le porta au presbytère, où l'on tâcha de le réchauffer. Au bout d'un quart-d'heure, il revint à lui, et cette âme forte ne pouvant se rendre, il entendit encore les confessions de quelques paysans qui l'avoient suivi de l'église : mais ce furent là ses derniers efforts; il lui prit une seconde foiblesse, qui obligea de le mettre au lit, et un médecin, accouru du voisinage, trouva le mal tellement empiré, qu'il n'y avoit plus de remède.

Le saint missionnaire le savoit mieux que personne. Il avoit eu connoissance de sa mort prochaine, et avant de sortir du Puy, il avoit fait ses dispositions dernières, une retraite ensuite, et même une confession générale de toute sa vie, quelqu'innocente qu'elle eût toujours été. Il se confessa de nouveau, reçut le viatique et l'extrême-onction avec la piété d'un séraphin, puis voulut demeurer seul pour s'entretenir avec le Dieu qu'il venoit de recevoir, et qu'il devoit bientôt contempler sans voile. Quelque temps après, on lui apporta un bouillon gras; il remercia humblement : et dans le désir d'être jusqu'à la fin traité comme un pauvre, il demanda un peu de lait; il fit même instance pour qu'on lui procurât la consolation de mourir, comme Jésus pauvre étoit né, sur la paille dans une étable. On ne put l'en dissuader, qu'en lui représentant que dans la foiblesse extrême où il étoit, on ne pouvoit le transporter sans lui donner le coup de la mort. Il demeura dans une résignation parfaite, dans un calme inaltérable, le visage toujours serein, l'esprit et la parole libres jusqu'à son dernier moment. Il ne sortoit de sa bouche et de son cœur que des prières tendres et affectueuses, que des élancements d'amour vers Jésus crucifié dont il avoit l'image entre les mains, que des soupirs enflammés vers la céleste patrie. Enfin dans la nuit du dernier jour de l'an, le ciel parut s'ouvrir à ses yeux; son visage s'épanouit; et ne pouvant contenir la joie qui le transportoit : Ah ! quel bonheur, s'écria-t-il, et que je meurs content ? Un moment après il joignit les mains; puis reportant les yeux au ciel, il dit d'une voix haute et distincte : Jésus-Christ, mon Sauveur, je remets mon âme entre vos mains. En achevant ces mots, il rendit l'esprit vers minuit du 31 décembre de l'année 1640, la quarante-quatrième seulement de

son âge ; encore est-ce un prodige qu'un apôtre si pénitent, et un pénitent si apostolique, ait vécu si long-temps.

C'est un autre prodige plus grand encore, que la proportion, ou, pour mieux dire, la disproportion de la durée de ses travaux à l'immensité de leurs fruits : tant il est vrai qu'entre les œuvres de la toute-puissance, l'humilité qui se consacre à évangéliser les pauvres, est l'une des plus miraculeuses. Et combien d'autres merveilles n'aurions-nous pas encore à relever, si nous l'accompagnions jusqu'à son tombeau, où le Tout-Puissant, par le concours des peuples et les miracles multipliés à l'infini, parut prendre à tâche de glorifier son serviteur après sa mort, autant qu'il avoit abhorré la gloire pendant sa vie ! Mais il nous reste un tout autre champ à parcourir; et le dégoût qu'une pareille tâche peut causer à la piété même, n'est pas une raison qui dispense de la remplir quand elle peut devenir utile à la foi.

Nous avons laissé les quatre évêques de Boulogne, Montpellier, Mirepoix et Sénez, l'appel à la main ( 1717 ) contre la bulle du chef de l'Eglise, chargé d'en confirmer et d'en diriger les membres dans la foi. Ils portèrent ce manifeste du schisme dans l'assemblée des docteurs de Paris, et l'évêque de Sénez leur en fit la lecture[1]. Le syndic de la faculté félicita les quatre appelants sur leur amour pour l'Eglise, sur leur zèle pour la vérité, prit la faculté à témoin des éloges qu'il leur prodiguoit, et de son propre zèle. C'étoit là sans doute le signal convenu. A l'instant une infinité de voix s'élevèrent, et demandèrent à grands cris que l'appel leur devînt commun. L'affaire fut mise en délibération. En vain quelques docteurs s'opposèrent au torrent : la faculté adopta l'appel. Cependant les quatre prélats, comme les flambeaux du schisme et de la discorde, furent bannis de la capitale, et le notaire qui avoit passé leur acte d'appel fut conduit à la Bastille[2] ; ce qui n'empêcha point que

1 Hist. de la Const. l. 4, p. 328 et suiv. édit. de 1820.

2 Cette conduite du pouvoir ne peut être admise que comme une inconséquence, s'il tenoit encore à la declaration de 1682. Car cette déclaration portant que le pape n'est pas infaillible et que le concile est au-dessus de son autorité, on ne sauroit comprendre pourquoi on étoit si fort scandalisé de cet appel et pourquoi on punissoit les appelants, qui ne faisoient qu'user du droit gallican, ou suivre les libertés gallicanes.

L'auteur des mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18.e siècle,

l'officialité de Paris ne fût nuit et jour ouverte à tous ceux qui voulurent adhérer à l'appel des quatre évêques. Quelques chapitres, plusieurs communautés, et un bon nombre des curés de la ville, portèrent à l'archevêque leurs actes d'adhésion. Plus hardis encore dans le reste du diocèse, différents religieux appelèrent publiquement, et marquèrent en termes exprès, que la bulle anéantissoit le dogme de la grâce. Loin de réprimer cette schismatique insolence, l'archevêque témoignoit du plaisir à voir grossir le nombre des appelants. On promettoit dans son diocèse asile et protection aux prêtres et aux moines dyscoles qui se révoltoient dans les provinces contre les évêques et les supérieurs claustraux. Pour comble de vertige on admit parmi les appelants d'ignorants magisters, des sœurs d'école et d'hôpita , des frères tailleurs et des frères cordonniers, des novices et des enfants de chœur.

Cependant les appels ne se multipliant point au gré des zélateurs du parti, ils comprirent que pour avancer, la séduction ne devoit pas opérer les mains vides. Ils eurent donc recours au moyen qui tient lieu de tous les autres, ou qui du moins leur donne un degré tout nouveau d'énergie : mais pour acheter les appels au poids de l'or, il falloit des sommes que les collectes ordinaires ne pouvoient pas sitôt fournir ; on prit le parti d'y suppléer par des emprunts.

Le cardinal de Noailles avoit un ecclésiastique nommé Delort, attaché à sa personne depuis plus de trente ans. Un autre ecclésiastique nommé Servien, également dévoué à l'évêque de Châlons, frère du cardinal, lui servoit d'aumônier. Ces deux prêtres, fort dévots et fort industrieux, parurent très-propres à faire couler l'argent dans la caisse aux appels. Pour mieux circonvenir les prêteurs, dévots apparemment eux-

(ann. 1717), dit que cet appel n'étoit *ni légitime ni nécessaire*, parce que *la Constitution* et *l'acceptation* qu'en faisoient les évêques, ne renversoient *ni la foi ni la tradition*. Ceci étoit certain, nous en convenons avec lui; mais les appelants n'en jugeoient pas ainsi : leurs principes de conduite étoient dans les 4 articles ; et si ces articles étoient admis en France, on avoit tort de leur faire un crime de ce qu'ils en tiroient une juste conséquence. Pour être en droit de les poursuivre, il falloit abandonner leurs principes, et renoncer à la déclaration de 1682. Tant il est vrai que cet acte de quelques prélats dominés par la cour et imposé dans un temps de guerre contre le saint Siége, renversoit la hiérarchie et favorisoit le trouble et la division dans l'Eglise !

mêmes, les deux courtiers leur dirent que cet argent se levoit pour la défense de la religion; et stimulant encore la piété par l'espoir de la récompense, on leur ajouta qu'on agissoit au nom des personnes du premier rang, qui trouveroient bientôt le moyen de reconnoître le plaisir qu'ils leur auroient fait : mais ni le bien de la religion, ni de vagues espérances ne déterminèrent les banquiers à ouvrir leurs coffres, on prit un tour que présentoient les circonstances du temps, et qui eut un plein succès. Ils se trouvoient munis d'une quantité de billets de banque, qui perdoient alors cinquante et soixante pour cent : on s'offrit à les prendre à beaucoup meilleur compte pour eux; sur quoi ils prêtèrent plus de dix-huit cent mille livres, à ce qu'on prétend. De l'aveu même de l'auteur quesnéliste des anecdotes, les deux emprunteurs, en deux ans seulement, ramassèrent près de quatorze cent mille livres[1]. D'un autre côté, on fut instruit de tout par les créanciers, qui ne pouvant retirer leurs fonds, portèrent leur plainte au régent, et révélèrent dans leurs mémoires les stratagèmes qu'on avoit employés pour les surprendre : mais cet éclat fut inutile; la restitution ne se fit jamais.

L'emprunt est donc un fait incontestable, et l'usage qu'on fit de l'argent emprunté n'est pas moins constant. Le salaire d'un écolier de théologie, qui dans les thèses publiques avoit soutenu quelques-unes des erreurs condamnées par la bulle, étoit de cinq cents francs. Un curé qui vendoit sa foi, étoit payé à proportion de son ardeur et de son habileté à séduire les autres. On payoit plus cher ceux des chanoines, des moines et des religieuses, qui, par leur ascendant ou leurs intrigues, entraînoient le chapitre ou la communauté. Voilà ce qui se pratiquoit si communément dans le diocèse de Reims en particulier, que l'archevêque, M. le cardinal de Mailly, publia dans une lettre aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques, que *l'infâme trafic des appels étoit un fait constant*[2]. Et sur quoi fondé, s'exprimoit-il ainsi? Sur le grand nombre et la publicité des lettres de change de cinq cents francs délivrées aux candidats qui venoient de soutenir les thèses schismatiques, et que l'on

[1] Anecd. t. III, p. 248 et suiv. — [2] Réfut. des Anecd. t. II, p. 218 et suiv.

conduisoit en triomphe chez un négociant qui payoit à la première vue; sur la révélation positive qu'en firent à leur archevêque deux candidats repentants, qui en 1719 vinrent détester leur foiblesse à ses pieds; sur la déposition de sept ou huit curés, qui vinrent séparément révoquer l'appel, dont les émissaires du parti leur avoient coulé l'acte dans les mains, avec une poignée d'or; sur les réclamations de différents religieux et religieuses contre la trahison de trois ou quatre sujets en crédit, qui pour huit ou dix mille francs vendroient la foi, ou du moins l'honneur de tout un corps, en le faisant appeler.

Ce qui met le comble à la certitude, c'est que non-seulement les personnes séduites, mais les séducteurs mêmes ont confessé leur infâme pratique. Sur la plainte des créanciers qu'on ne vouloit pas rembourser, le régent fit avertir le cardinal de Noailles de chasser Delort de l'archevêché, qu'autrement on iroit l'y saisir. *Il en coûta au cœur du cardinal,* dit encore l'auteur des anecdotes, *pour renvoyer le premier de ses ecclésiastiques*[1]. Mais quelle que fût la bonté de son cœur, l'ordre étoit aussi pressant qu'absolu; il fallut obéir à l'instant. Servien, sans attendre d'autre avertissement, se réfugia dans la principauté de Dombes, erra dans quelques provinces, puis se remontra, sur un sauf-conduit que lui avoit obtenu l'évêque de Châlons. Il revint même à Paris, et logea toujours à l'archevêché, sans toutefois en oser sortir, parce que ses créanciers le gardoient à vue. Il fut pris enfin, poursuivi au criminel et condamné aux galères, dont il trouva, dit-il lui-même, la morale trop sévère. Soit commisération, soit en vue de le faire parler, quelques personnes en place firent commuer la chaîne en bannissement. Il parla beaucoup en effet, et se plaignit amèrement de ceux qui lui avoient laissé l'embarras du payement, après l'avoir mis en jeu. Passé en Lorraine, il révoqua son appel entre les mains du grand vicaire de Verdun, en donna un acte écrit tout entier de sa main, et consentit qu'on le déposât au greffe de l'officialité. En voici les termes exprès : « Je soussigné déclare que j'ai en horreur, et que je déteste la conduite que j'ai tenue en sollicitant, même à prix d'argent,

[1] Anecd. t. III. p. 248.

l'appel de la constitution *Unigenitus* au futur concile. Je me soumets de cœur et d'esprit à cette constitution, comme à une loi dogmatique de l'Eglise, et reconnois que les appels que j'en ai sollicités sont nuls, injustes, illusoires, schismatiques, et me repens de m'en être mêlé. En foi de quoi, j'ai signé à Moulainville, village de Lorraine, diocèse de Verdun, ce 10 février 1724. Jacques Servien, prêtre du diocèse de Lyon. »

Voyons enfin si la recrue des appelants répondit à la dépense et à l'industrie des recruteurs. Avec plus de dix-huit cent mille livres, ils ne firent pas dix-huit cents appelants. On en fit le dénombrement exact dans les diocèses où la frénésie avoit été plus grande, comme Reims, Orléans, Rouen; et l'on ne trouva point de proportion entre les tentatives et le succès. Dans le diocèse de Rouen en particulier, quoiqu'on y compte environ quatorze cents paroisses, et un nombre proportionné de communautés religieuses, il n'y eut que cent prêtres, tant séculiers que réguliers, qui appelèrent. A Paris, centre et foyer du schisme, de grandes paroisses et des séminaires très-nombreux n'en témoignèrent que de l'horreur. On vit des ordres entiers qui composoient les communautés les plus considérables, et spécialement celui de Saint-François, avec toutes ses branches, s'attacher inébranlablement à la base de l'unité catholique, au risque de l'interdit et de la privation du nécessaire. Dans le plus grand nombre des diocèses du royaume, il n'y eut pas un seul appelant.

Le schismatique parti triomphoit néanmoins, et dans son vertige, il donna au public la liste de ses conquêtes, qui, tout enflée qu'elle étoit, servit elle-même à le couvrir de confusion. Vous faites gloire, leur dit-on, d'avoir un cardinal pour protecteur, quatre évêques pour modèles, trois universités pour bouclier et pour défenseurs, cinq, ou six, ou huit cents prêtres, et un millier peut-être, en y comprenant les moines de toute règle et de toute conduite : mais pour un cardinal qui vous protége, en rougissant de vous protéger, nous en avons quatre en France, et plus de soixante hors du royaume, qui vous traitent hautement de schismatiques. Pour vos quatre évêques appelants, et dix ou douze autres équivoques, nous en comptons plus de cent dans le royaume, et plus de six cents dans

les autres états, tous ennemis déclarés de votre schisme, et tous catholiques décidés. Pour trois facultés de théologie auxquelles vous donnez libéralement le nom d'universités, il est en France vingt universités entières, et il n'en est pas une seule de catholique hors de France, qui depuis l'appel de la Sorbonne ne la regarde pas comme les universités anglicanes d'Oxford et de Cambridge. Et vos cinq ou six cent curés sont-ils comparables aux quarante mille que compte la France, fît-elle seule toute l'Eglise? Enfin, quinze cents, dix-huit cents, ou tout au plus, selon vos propres listes, deux mille personnes de tout état, de tout âge et de tout sexe, peuvent-elles vous rassurer contre la multitude innombrable d'évêques, de docteurs, de simples fidèles unis dans l'univers avec le chef de l'Eglise?

Cette réponse, quoique bien naturelle, causa néanmoins tant d'émotion parmi les appelants, qu'ils parurent ne s'y être point attendus : mais pour être confondus, ils ne furent pas convertis; bientôt ils revinrent de leur surprise, et pour diminuer leur honte en la partageant, ils aiguillonnèrent la pusillanimité de leur cardinal protecteur, et ne lui inspirèrent cependant qu'une demi générosité. Il appela un mois après eux, le 3 d'avril; mais il n'osa point divulguer son appel, et il en tint l'acte secret dans les registres de son officialité. Cependant le pape en fut informé, aussi-bien que les cardinaux du saint office, qui supplièrent Sa Sainteté de procéder sans délai contre les appels. Ils étoient persuadés que le cardinal ne différoit la publication du sien, que dans la crainte qu'il ne fût condamné avec les autres, et que le vrai moyen d'empêcher qu'il ne publiât, c'étoit de les condamner sans délai : mais bien d'autres personnages en revinrent encore aux voies de douceur et de conciliation. Le régent intervint, demanda au cardinal s'il vouloit véritablement la paix de l'Eglise; et sur la réponse très-affirmative qu'il en reçut, il lui dit de s'expliquer une bonne fois sur les conditions auxquelles il consentoit d'y coopérer, et de prendre bien garde aux promesses qu'il lui alloit faire; et craignant qu'il ne vînt encore à lui manquer de parole, il ne se contenta plus d'une promesse verbale, ni même d'une promesse par écrit, mais il exigea qu'il lui remît sa for-

mule d'acceptation signée de sa main. Les conditions du cardinal parurent recevables, ou du moins si elles péchoient en quelque chose, il ne paroissoit pas difficile de les rectifier. En effet, le pape à qui elles furent envoyées, les trouva telles; et pour les changements qu'on y pourroit faire, il ajouta que si l'on procédoit franchement du côté de Paris, on seroit indubitablement satisfait de ce qui se feroit à Rome.

Cela ne faisoit pas le compte des appelants. Dès qu'ils entrevirent des dispositions à la paix, ils prirent l'alarme, et pour tout brouiller, ils publièrent l'appel du cardinal, qui toutefois étoit un peu plus radouci que celui des quatre évêques. Néanmoins il appeloit formellement de la bulle au pape mieux informé, et au futur concile œcuménique, à condition encore que ce concile seroit assemblé légitimement et dans un lieu sûr. L'acte d'appel étoit encore accompagné d'un mandement, qui attribuoit à la bulle tous les maux de l'Eglise. Pour étonner et embarrasser davantage la puissance coercitive, le chapitre de Notre-Dame, et quarante-huit curés, tant de la ville que de la banlieue de Paris, appelèrent pour eux et pour les prêtres de leurs paroisses. La Sorbonne renouvela son appel, inséra dans ses registres celui du cardinal, et lui députa douze docteurs pour le complimenter sur sa fermeté à défendre la religion.

Le régent fut outré de se voir ainsi le jouet de la duplicité et du mensonge. Il fit au cardinal des reproches amers et très-humiliants, sur la manière honteuse dont il manquoit à des promesses aussi réfléchies et aussi authentiques. Le cardinal rougit, pâlit, protesta qu'il n'avoit aucune part à l'impression de son acte d'appel. Le prince n'en crut rien, et l'on vit bientôt qu'il avoit raison. Comme il eut ordonné au parlement de poursuivre cet imprimé scandaleux, le cardinal en prit la défense avec chaleur, quoique d'une manière détournée. En avouant l'acte d'appel, il en désavouoit la publication, et ne vouloit pas, disoit-il, que, sous prétexte de condamner la publication, l'on condamnât le fond même de l'acte. Bien plus, il osa prier le régent d'arrêter les poursuites, mais on peut se figurer, ce qu'auroit bien dû pressentir le suppliant lui-même, comment sa supplique fut accueillie par un prince tel que le

régent. L'éminence se retourna du côté de la magistrature, qu'elle sollicita vivement, et qu'ensuite elle essaya d'étonner par une sommation. Tout fut inutile; le régent vouloit être obéi : le parlement alla son chemin, et l'acte fut condamné.

Les conditions que le cardinal avoit proposées au régent, se réduisoient à faire approuver par le pape un précis de doctrine, dont les évêques, tant acceptants qu'opposants, étoient convenus en présence du prince[1]. Comme on s'opiniâtroit à espérer contre toute espérance, cette pièce donna lieu à des négociations nouvelles, et à de nouvelles supercheries. On fit entendre au pape, que s'il daignoit approuver ce précis de doctrine, il amèneroit infailliblement les opposants à la soumission; et on lui en fit passer de leur part un exemplaire par les mains du régent même : mais au premier coup d'œil, la sagacité de Clément XI éventa la fraude. Il n'y reconnut point du tout la doctrine des évêques acceptants, avec qui on l'assuroit que ce précis avoit été rédigé de concert, et qui d'ailleurs ne lui écrivoient pas un mot à ce sujet, il en écrivit lui-même aux cardinaux de Rohan et de Bissy, dont la réponse lui dévoila tout ce honteux mystère. Ils lui mandoient que l'exemplaire qu'on lui avoit envoyé, n'étoit pas conforme à celui qui avoit été arrêté autrefois, et parafé en présence du régent. C'étoit néanmoins le cardinal de Noailles qui avoit remis cette copie au prince, en lui certifiant qu'elle ne différoit en rien de l'original, quoiqu'il l'y eût entièrement dénaturé par les changements qu'il y avoit faits; aussi avoit-il demandé au prince, que les prélats acceptants ne fussent point appelés à cette affaire, et qu'ils n'eussent pas même le premier avis de ce qui se passoit.

En deux traits de plume, il avoit retranché du précis le préambule et la conclusion, que les acceptants y avoient ajoutés comme des morceaux si essentiels, qu'on avoit stipulé qu'à leur défaut tout l'accord arrêté sur le reste seroit censé non avenu. Quant aux falsifications du corps de l'ouvrage, voici ce que le cardinal de Rohan, par sa lettre du 19 janvier 1717, en écrivoit au saint Père : « Les deux exemplaires

[1] Histoire de la Constitution, l. 4, p. 361 et suiv. édition de 1820.

à la main, celui dont nous étions convenus avec les opposants, et celui qu'ils ont altéré, j'ai démontré, par la confrontation de l'un avec l'autre, qu'ils avoient tronqué, omis ou falsifié vingt-cinq articles dans le précis qu'ils ont envoyé à Votre Sainteté. Bien plus, ajoutoit-il, M. le chancelier, chargé de vérifier les vingt-cinq articles falsifié, a été obligé de signer en présence de son altesse royale, qu'en effet ces vingt-cinq endroits du précis de doctrine avoient été changés. » Avec cette lettre, le cardinal de Rohan avoit envoyé à Rome une copie fidèle du précis, tel qu'il avoit été parafé en présence du régent, afin que le pape en pût faire lui-même la confrontation avec celui qu'il tenoit du cardinal de Noailles. Le pontife se convainquit par-là que le cardinal de Rohan, en relevant vingt-cinq altérations, s'étoit encore borné aux points les plus importants. À Rome, on trouva dans la copie vingt-deux additions faites à l'original, quatorze articles omis ou tronqués, et seize de falsifiés, en tout quarante-huit altérations plus ou moins considérables, et tendant toutes à persuader que la bulle étoit obscure et inadmissible.

Après une conduite si fausse, le pape n'espérant plus de bonne foi de la part de ceux qui la tenoient, ne songea qu'à procéder contre les appels. En moins de trois semaines, ils furent examinés d'après les principes et l'usage de toute l'antiquité catholique, trouvés sans exemple en matière de dogme, et flétris par un décret du saint office. La congrégation qui porta la censure se tint en présence du saint Père, qui l'approuva, et la fit afficher dans Rome, ainsi qu'au champ de Flore, le 8 février 1718. L'appel des quatre évêques y étoit condamné comme schismatique, et contenant des propositions hérétiques, celui du cardinal de Noailles comme schismatique, et approchant de l'hérésie.

Malgré des conférences qui se tinrent encore contre l'avis du pape, et qui furent toujours illusoires, Sa Sainteté donna une bulle, qui commençoit par ces mots, *Pastoralis Officii*, et qui avoit pour titre : Lettres apostoliques adressées à tous les fidèles. Le père commun y avertissoit tous les vrais enfants de l'Eglise, qu'ils ne devoient plus avoir aucune communication avec des enfants rebelles, qui déguisoient leur schisme

sous le nom radouci d'opposants. Il déclaroit ceux-ci séparés de la charité de la sainte Eglise catholique et romaine. En conséquence il les privoit de la communion ecclésiastique avec le pasteur et l'église de Rome, sans qu'ils pussent, autrement que par leur obéissance, être jamais rétablis dans la charité et dans l'unité du saint Siége apostolique. Cette nouvelle bulle fut affichée et placardée aux lieux ordinaires le 8 de septembre.

Elle fut accueillie par les réfractaires de France à peu près comme celle de Léon X l'avoit été par ceux de Wittemberg. Quinze jours après, le cardinal de Noailles publia contre la bulle *Unigenitus*, l'acte d'appel dont il avoit désavoué l'impression l'année précédente. Le 3 du mois suivant, il publia aussi un acte d'appel, accompagné d'un mandement contre la bulle *Pastoralis Officii*. Dans le même jour parut encore une adhésion du chapitre de l'église de Paris à cet appel, et un arrêt du parlement contre la nouvelle bulle. Il est inutile de chercher lequel de ces trois actes entraîna le scandale des deux autres. Comme ils parurent tous le même jour, on ne peut guère douter qu'ils n'aient été concertés entre leurs auteurs respectifs, et que la source de ces différents scandales n'ait été la même.

Le cardinal de Noailles disoit dans son mandement, que le pape, par sa dernière bulle, violoit les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisoit les maximes fondamentales des libertés gallicanes, attaquoit les lois de la discipline, et jetoit des semences de trouble dans l'église, aussi-bien que dans l'état. Son acte d'appel étoit interjeté, non pas comme l'année précédente, au pape mieux conseillé, et au futur concile tout ensemble, mais uniquement au futur concile œcuménique. Il y soutenoit que depuis son appel de la bulle *Unigenitus*, le concile tout seul avoit droit de le juger; que le pape s'étoit rendu juge incompétent en cette matière, qu'il ne pouvoit plus ni ordonner de peines, ni prononcer de censures contre les appelants relativement à leur appel. Si le champ qu'il s'ouvroit par-là ne lui étoit pas honorable, il faut au moins convenir qu'il lui étoit bien commode.

Cet appel fut encore adopté par le chapitre de la métropole

de Paris, et par un acte capitulaire des plus solennels. D'un autre côté, les gens du roi dénoncèrent au parlement la bulle *Pastoralis Officii,* comme contraire aux canons sacrés de l'Eglise, ainsi qu'aux plus saines maximes du royaume, et requirent que la cour reçût le chapitre appelant comme d'abus de cette constitution apostolique. Sur cette entreprise encore inouïe, que chacun développe lui-même les réflexions qui se présentent en foule : en vain tenterions-nous d'y suffire. Après ce comble d'audace en son genre, après la note d'abus imprimée, du moins indirectement, aux décisions dogmatiques du chef et des membres du corps chargé d'enseigner toutes les nations, sans distinction d'ordre ni d'état, on ne trouvoit plus que des longueurs fastidieuses dans le récit des différents coups d'essai par où le barreau s'étoit enhardi si prodigieusement contre le sanctuaire. Il suffisoit des outrages faits par les tribunaux au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, pour les aguerrir contre le pape même. Cet archevêque interdit un vicaire révolté contre les décisions de l'Eglise, et le vicaire, au mépris des censures, fait le dimanche suivant ses fonctions accoutumées aux yeux de toute la paroisse. L'official le condamne à trois mois de séminaire; et le vicaire, appelant comme d'abus, fait condamner l'official et l'archevêque à tous dépens, dommages et intérêts. L'archevêque à qui le droit d'instituer le recteur de l'université appartenoit incontestablement, rejette un sujet indigne; et le sujet rejeté s'empare du rectorat, et s'y fait maintenir par un arrêt de défense. L'archevêque écrit au régent pour invoquer l'autorité royale en faveur de l'église opprimée par le bras séculier; et la lettre du prélat, en vertu d'un arrêt insultant, est brûlée par la main du bourreau.

Que n'auroit-on point à dire encore sur le même sujet, pour peu qu'on anticipât sur le cours des années? Un seul prélat, M. de la Fare, évêque de Laon, essuya onze arrêts, pour s'être acquitté généreusement de ce qu'il devoit à son ministère, à sa conscience, à son honneur, et à la sûreté du sacré dépôt. On ne respecta guère plus le diadême que la mitre. On rendit coup sur coup huit arrêts de défense pour combattre la déclaration mémorable, qui reconnoissant la bulle *Unigenitus*

pour une loi de l'Eglise, ordonne qu'elle soit aussi regardée comme une loi de l'état. Et que n'a-t-on pas vu en ce genre, jusqu'aux jours dont nous sommes à peine sortis ? On peut dire au moins de quelques magistrats, qu'ils furent les fauteurs éternels d'une secte, orthodoxe dans leurs réquisitoires et leurs arrêts de défense, mais coupable de schisme et d'hérésie au jugement du pape, de la multitude des évêques, des pasteurs de tout ordre, si leur témoignage peut ici faire autorité, et des simples fidèles mêmes de toutes les nations catholiques. Jamais ils ne se sont opposés aux impôts les plus désastreux, avec une vigueur comparable à celle qu'ils ont signalée contre la constitution ; jamais, pour toute autre cause, ils n'ont essuyé tant d'exils, tant de transmigrations, tant d'interdictions ; et pour tout dire en deux mots, autant le parlement, ainsi que la Sorbonne, avoient signalé leur zèle dans le seizième siècle contre les impiétés de Luther et de Calvin, autant le signalèrent-ils dans le dix-huitième en faveur de Jansénius et de Quesnel. La Sorbonne, après une éclipse, trop longue sans doute, en a réparé enfin le scandale. Le parlement a eu bien plus long-temps encore le pouvoir de le faire; il n'en a pas profité, et le pouvoir, avec le temps, a disparu pour lui.

Il n'étoit point hors de propos d'exposer ici les dispositions de la magistrature à l'égard des affaires de la religion. Sans cette connoissance, sans les obstacles que certains parlements étoient déterminés à susciter sans fin contre l'exécution des rescrits pontificaux, on trouveroit peu de suite dans la marche de Clément XI, convaincu de la mauvaise foi des opposants, et toujours prêt à sévir, sans presque rien faire de ce qui dépendoit même uniquement de lui, comme d'ôter la pourpre romaine à l'archevêque de Paris. Mais sur quoi la chicane ne trouve-t-elle pas à mordre ? Et plus les droits sont incontestables, plus le scandale est funeste quand ils sont violés. Or, la fascination étoit si forte, qu'il n'y avoit aucun excès à quoi elle ne parût prête à se porter. Le fait suivant en fournit une preuve qui n'en laisse point d'autre à désirer.

Le docteur Du Pin, des plus illustres dans la Sorbonne égarée, entretenoit depuis long-temps une étroite liaison et des relations

fréquentes avec l'archevêque anglican de Cantorbéry. Il avoit composé un traité entier sur le projet qu'il avoit conçu de réunir la secte de Jansénius avec l'église anglicane. L'assiduité de sa correspondance avec le premier prélat de cette église, jointe au caractère du conciliant docteur, fit soupçonner du mystère. Il en transpira quelque chose : on observa de plus près, et l'on parvint à la connoissance entière d'un complot, qu'on ne crut pas devoir qualifier autrement que de trame d'apostasie. « Le 10 de février 1719, l'ordre fut donné en ma présence, dit le prélat auteur de l'histoire de la Constitution [1], d'aller chez le sieur Du Pin, et de saisir ses papiers. Je me trouvai au palais Royal, continue-t-il, au moment qu'on les y apporta. Il y étoit dit que les principes de notre foi peuvent s'accorder avec les principes de la religion anglicane. On y avançoit que sans altérer l'intégrité du dogme, on peut abolir la confession auriculaire, et ne plus parler de la *transubstantiation* dans le sacrement de l'eucharistie, anéantir les vœux de religion, permettre le mariage des prêtres, retrancher le jeûne et l'abstinence du carême, se passer du pape, et n'avoir plus ni commerce avec lui, ni égard pour ses décisions. »

On imprima dans la même année quelques-uns de ces papiers, dont quelques mots d'extraits manifesteront au moins le principal objet de la liaison du prélat anglican avec le docteur de Paris. Dans une lettre où il est question du commencement de l'intrigue : Pour ce qui est de moi, monsieur, disoit le prélat au docteur [2], pour ce qui est de moi, et de l'église anglicane, ou je me trompe fort, ou j'y vois peu de chose que vous voulussiez changer, si j'en juge par votre équité et votre érudition ordinaire. Le docteur s'étoit expliqué sans doute, puisque l'archevêque comptoit si bien sur une doctrine et une équité qui ne voudroient changer que peu de chose à la religion anglicane, pour l'adopter. Par une autre lettre du même archevêque, on voit que le docteur accommodant lui avoit envoyé son traité sur la réunion de l'église jansénienne avec l'église anglicane; et voici comment l'archevêque lui exprimoit la satisfaction avec

[1] Hist. de la Const. *Unigenitus*, l. 5, p. 414, édit. de 1820. — [2] Lettre du 13 février 1717.

laquelle il avoit lu ce précieux ouvrage : « Heureuse l'église de France, me dis-je en moi-même, ce sont les termes de la lettre, heureuse l'église de France d'avoir un pareil docteur! un docteur assez habile et assez courageux pour soutenir ses intérêts, non-seulement contre ceux de ses écrivains qui s'écartent et qui la trahissent, mais encore contre le souverain pontife lui-même, à qui il ose résister en face, parce qu'il est répréhensible? »

Cette trame une fois découverte, on en suivit le fil, et bientôt l'on parvint à la développer tout entière. On savoit d'ailleurs que les chefs de la secte y avoient établi des règles fort singulières. M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, en eut une copie fidèle par le moyen d'une religieuse entêtée depuis longtemps des nouveautés proscrites, mais enfin revenue parfaitement de ces travers pernicieux. Dès l'année 1699, ces règles lui avoient été adressées, avec une lettre du père Quesnel qui les autorisoit. Ainsi rien n'étoit plus authentique. On remit le tout, c'est-à-dire, le réglement et la lettre au prince régent, qui chargea l'auteur d'après qui nous parlons, d'en faire l'examen, et de lui en rendre compte [1]. Voici en substance le rapport qu'il nous en a transmis. Ces statuts, en dix ou douze articles, étoient, à proprement parler, des constitutions dont l'observance devoit ne faire qu'un corps et qu'une âme des partisans divers de la nouveauté. Ils étoient adressés par une lettre circulaire à des supérieurs locaux que le parti avoit répandus dans toutes les provinces, où, selon leur règle propre, ils devoient s'appliquer infatigablement à le grossir. On y avoit joint une courte instruction sur les principaux articles du dogme, et sur les différentes manières de les énoncer, soit avec les gens simples, soit avec les indifférents, soit avec les dévots, avec les libertins, avec les prélats, avec les prêtres et les autres ecclésiastiques, séculiers seulement; car pour les réguliers, le parti ne vouloit plus de liaisons avec eux, soit qu'enfin il se crût en état de s'en passer, soit qu'il n'espérât pas vaincre l'aversion de ses confédérés futurs pour l'habit monastique; il les traitoit même d'usurpateurs, qu'il falloit dépouiller de toutes leurs possessions.

Dans la lettre circulaire, on s'étudioit à prévenir les esprits

[1] Hist. de la Const. ibid. et suiv.

contre l'étrange impression que devoit opérer la première lecture de ces réglements. On convenoit avec une apparence de candeur, qu'ils sembloient contenir quelque chose d'illégitime, et qu'ils étoient en quelque sorte copiés des calvinistes : mais on assuroit fort que c'étoit le fruit des communications les plus intimes avec le Seigneur, et des inspirations sublimes qui ne pouvoient offenser que des esprits terrestres et rampants. On ne rougissoit pas d'ajouter que si les calvinistes ont eu tort de corrompre en plusieurs points la foi des peuples, ils usent néanmoins d'une vraie sagesse, en ne s'expliquant pas ouvertement sur la divine eucharistie; qu'ils font bien de parler en termes obscurs, ambigus, assortis aux dispositions diverses de ceux qui les entendent, et que cette conduite doit apprendre aux nouveaux disciples de la grâce, à se tenir cachés pour un temps, à n'agir qu'avec un concert parfait, à tenir secrets les points fondamentaux de leur doctrine, et à ménager les personnes qui pourroient s'en scandaliser. Le secret étoit surtout recommandé par rapport à la messe. On décidoit formellement qu'on ne doit jamais la dire qu'en présence des peuples. On ne traitoit pas mieux les messes, où il n'y a point d'autres communiants que le prêtre. Qu'on sache, ajoutoit-on, qu'il n'y a point d'églises pour les religieux; qu'ils ne peuvent avoir que des chapelles ou des oratoires, et que s'il leur est permis d'y célébrer les saints mystères, ce doit toujours être à portes closes.

Si dans le réglement on sembloit d'abord accorder que le corps de Notre-Seigneur est présent dans l'eucharistie, on démentoit ensuite cet aveu. A la vérité, disoit-on, il n'y est pas précisément en figure, ou par la foi, comme les calvinistes le prétendent; mais il n'y est pas non plus réellement et substantiellement, comme l'église romaine l'enseigne. Comment donc faut-il dire qu'il y soit, demandoient eux-mêmes ces fabricateurs de dogme, aussi-bien que de canons? D'une manière indicible, répondoient-ils d'une manière inintelligible. Ils ajoutoient que dans la messe des morts, il n'est point de prières qui ne soient pour les vivants; qu'il n'y a point de purgatoire dans l'autre vie; qu'il n'en est absolument point d'autre que les tribulations qu'on souffre en ce monde. Quant au sacrement de

l'ordre, ils enseignoient qu'il ne confère point de caractère ineffaçable; de telle manière, c'est le développement qu'ils donnoient eux-mêmes à leur principe, de telle manière qu'au moment où un curé, et même un évêque est déposé, leur caractère s'efface, et ils sont réduits à l'état de purs laïques. Qui ne voit ici l'affinité d'un rigorisme hypocrite avec le philosophisme impudent, qui a fait lâcher ces mots à l'un de ses plus célèbres adeptes : Autrefois quand j'étois prêtre..... Pour le sacrement de pénitence, afin d'anéantir le pouvoir et la vertu des clefs, ils prétendoient que la contrition parfaite y est toujours nécessaire, et que les péchés par conséquent sont remis avant l'absolution. Ainsi tout s'y réduisoit à la seule déclaration des péchés; encore assuroient-ils que la confession n'est que pour les fautes particulières et secrètes. Ils parloient aussi des indulgences, mais sur le ton de Luther, et uniquement pour les blasphémer. Que d'appréhensions funestes ne dut-on pas concevoir à la première vue d'un pareil ouvrage! Sans être ni trembleur, ni crédule, le régent s'écria : On veut donc introduire en France le presbytérianisme d'Angleterre. Tout Paris eut bientôt lieu de s'en convaincre.

Le docteur Petitpied, l'un des quarante qui, avec Du Pin, avoient signé le fameux Cas de conscience, et l'un des deux qui avoient seuls refusé de rétracter leur décision, avoit obtenu son rappel de l'exil qu'il avoit si bien mérité. Il vint établir son domicile, et une espèce nouvelle de prêche, dans le village d'Anières, aux portes de Paris. Il y fit l'essai des réglements, et de toute la liturgie que les frères pratiquoient en Hollande. La renommée en publia des choses étonnantes. On y accourut en foule de la capitale, et bientôt Anières devint un autre Charenton. Le nouveau prédicant construisit un autel parfaitement semblable à un tombeau, et le nomma autel dominical, parce qu'on n'y devoit dire la messe que le dimanche et aux fêtes les plus solennelles. Hors le temps du saint sacrifice, l'autel étoit dépouillé, comme ils le sont tous après l'office du jeudi saint. Au moment qu'on y alloit dire la messe, on le couvroit d'une seule nappe, et alors même il n'y avoit ni cierges, ni croix : mais le prêtre marchant à l'autel, se faisoit précéder d'une grande croix, la même qu'on portoit aux processions, et la seule qui fût

dans l'église. Arrivé au bas de l'autel, il y disoit l'introït, et tout le peuple répondoit à voix haute. Au moment qu'il auroit dû monter à l'autel, il alloit s'asseoir dans un fauteuil du côté de l'épître : là, il récitoit les oraisons, et entonnoit le *Gloria in excelsis,* aussi-bien que le *Credo,* sans réciter ni l'un ni l'autre; il ne lisoit de même ni l'épître, ni l'évangile. En général, il étoit du rit nouveau que le célébrant ne dît jamais rien de ce que chante le chœur. Le pain, le vin et l'eau qui devoient servir au sacrifice, lui étoient portés parmi les offrandes du peuple. On y mêloit les prémices des fruits de la saison, et on les plaçoit sur l'autel.

Après l'offrande, on apportoit de la sacristie le calice sans voile. Le diacre s'approchoit du célébrant, et tenant le calice conjointement avec le prêtre, il prononçoit aussi avec lui les paroles de l'offertoire à voix haute, comme représentant du peuple au nom duquel il offroit. Le célébrant, fidèle au nouveau rit, ne disoit ni le *Sanctus,* ni l'*Agnus Dei.* Au *Pater*, il faisoit une seconde élévation de l'hostie. Les bénédictions qu'on doit faire sur le corps et le sang du Seigneur, il les faisoit sur les oblations de fruits, ou de légumes, qui étoient placés à côté du calice. J'ai vu moi-même, dit un témoin de premier ordre [1], j'ai vu trois ans après, pratiquer la même chose dans la même église, sur un bassin d'asperges. A la communion des laïques, le prêtre ne disoit aucune des prières qui doivent la précéder. Le sous-diacre en dalmatique communioit à la même table que les femmes, et mêlé parmi elles. Entre les dernières oraisons, il y en avoit une aussi neuve que tout le reste, pour demander à Dieu la conservation de la nouvelle église. Je l'ai encore entendu chanter en ma présence, dit l'auteur que nous venons de citer. Dans les cérémonies particulières à certains jours, il y avoit des choses encore plus étranges. Le jour du jeudi saint, par exemple, le novateur faisoit publiquement la cène; et le curé d'Anières la fit encore après lui: mais le comble du ridicule, pour ne pas dire du scandale, c'est qu'une espèce de diaconesse récitoit avant les vêpres l'évangile du jour en français. Ainsi les sectes même les plus rébarbatives cherchent-elles à s'attacher les femmes.

[1] L'auteur de l'Histoire de la Const. p. 423, édit. de 1820.

On s'étonnera sans doute que de pareils scandales se soient donnés hautement aux portes de Paris; et par-là même, ils pourroient devenir incroyables. Mais l'archevêque ne se donnant pas le premier souci pour les arrêter, ne dit pas un mot qui les improuvât. Mais la Sorbonne, contre ses propres décrets et les déclarations du roi, réintégra dans toutes ses prérogatives ce réformateur scandaleux, tandis même qu'il donnoit ces étranges scandales [1]. Mais au défaut de la puissance ecclésiastique, (et voici dans le châtiment la preuve incontestable de l'attentat), le dépositaire de l'autorité royale s'indignant enfin, contraignit les officiers de la faculté à comparoître par-devant les ministres, fit biffer la conclusion qui réhabilitoit le docteur, et chassa plus ignominieusement que jamais ce perturbateur audacieux (1719).

On continua cependant à ménager l'archevêque de Paris. Il y avoit toujours des gens, et des grands de tout caractère, qui vouloient en bien espérer, nonobstant l'illusion de toutes les espérances précédentes. Le nombre des médiateurs augmentoit même tous les jours. L'abbé Dubois se mit sur les rangs. Ses qualités personnelles, relativement à une affaire ecclésiastique, n'étoient pas imposantes : mais il se trouvoit ministre, et ministre en faveur; il fallut bien attacher de l'importance à ses bons offices. Il convenoit toutefois que les conditions proposées pour un accommodement par le cardinal de Noailles, n'étoient pas entièrement satisfaisantes, mais il promettoit d'employer

[1] Cette école, qui se nommoit *le concile permanent des Gaules*, et qui en cette qualité auroit dû donner l'exemple de la soumission, étoit la première à prêcher e à exciter la révolte contre l'autorité du pape et du roi. La Faculté *opposante* de Caen avoit envoyé à celle de Paris son acte d'appel, qui etoit motivé nettement sur ce que l'opinion de l'infaillibilité du pape est erronée. « On n'avoit pas encore été jusque-là en France, dit M. Picot, et les plus ardents antagonistes de l'infaillibilité s'etoient contentés de la combattre, sans donner à ce sentiment une qualification qui alloit à rendre hérétiques les trois-quarts du monde catholique. Néanmoins la Faculté de Paris applaudit à la decision des docteurs de Caen, et rendit le 19 janvier un décret portant qu'il est erroné de soutenir le pape infaillible. » Bien plus le docteur Tamponet ayant formé opposition, fut déclaré exclu et déchu du doctorat.... Jamais vit-on le saint Siége même procéder avec autant de hauteur et de précipitation? Et si, bien que leur juge suprême, il se fût conduit de la sorte envers les novateurs et les appelants, quels cris, quels reproches n'eussent-ils pas fait entendre?

tous ses soins pour amener l'affaire à sa perfection. Le plus difficile est fait, disoit-il; M. de Noailles est sur le point d'accepter, et s'il manque quelque chose à son acceptation, avec un peu de temps nous l'engagerons à la perfectionner. Cette acceptation, à force d'instances et de menaces même, fut en effet publiée par un mandement que le régent eut la précaution de faire imprimer à l'imprimerie royale. Alors on voulut croire que le grand ouvrage de la paix étoit consommé, et l'on dépêcha un courrier pour l'annoncer au pape. Il s'en fallut bien qu'on persuadât le vigilant pontife. Tandis que le mandement d'acceptation s'étoit imprimé à l'imprimerie royale, le cardinal de Noailles en avoit fait imprimer un autre secrètement : mais les exemplaires n'en avoient pu être si bien gardés, que le pape n'en eût reçu quelques-uns. Or, cette édition furtive restreignoit la bulle en termes formels, sans compter que le cardinal n'y révoquoit ses appels en aucune manière, et n'attribuoit aucune erreur ni aux livres, ni aux propositions censurées [1].

Le régent, qui fut bientôt averti et muni des pièces justificatives, avoit peine à croire ce qu'il voyoit de ses propres yeux. Les deux exemplaires à la main, il en parla au cardinal, qui nia sans balancer que la seconde édition fût de lui. Le prince exigea pour preuve, qu'il donnât la même assurance au pape. Le cardinal n'y voulut jamais consentir. De là, que pouvoit-on raisonnablement conclure? Il lui demanda néanmoins s'il vouloit enfin contenter le saint Siége. Il en eut encore parole positive, et les négociations recommencèrent; et l'espérance reprit si bien faveur, que Clément XI étant mort dans ces entrefaites, la foule même des gens sensés d'ailleurs regardèrent ce triste événement comme le seul obstacle à la consommation de la paix. Mais à qui la politique et le respect humain ne font-ils pas illusion? Quel obstacle Innocent XIII pouvoit-il donc apporter, qui n'existât tout entier sous son prédécesseur Clément? Oui, oui, la difficulté consistoit uniquement dans l'amour-propre du cardinal de Noailles, qui ne se figuroit rien de plus honteux que de réparer par un retour sincère la honte d'une fausse démarche; et cette victoire sur soi-

[1] Hist. de la Const. p. 447, édit. de 1820.

même ne pouvoit être le fruit ni de la médiation, ni des ménagements : il falloit pour cela un coup extraordinaire de la grâce, qu'il plut au Seigneur de faire encore attendre sept à huit ans.

Clément XI mourut en saint, comme il avoit constamment vécu depuis sa première jeunesse[1]. Peu de jours avant sa mort, il parut qu'il avoit reçu de Dieu une connoissance distincte de ses derniers moments. Il fit appeler de la campagne un prélat qui avoit beaucoup de part à sa confiance, et au premier abord, il lui dit du ton de la certitude : Je touche aux derniers jours de ma vie ; dans peu vous en serez convaincu par vos propres yeux. Sept jours après, le 17 de mars, il eut un accès de fièvre, avec une pesanteur de tête qui l'obligea de se coucher. Cependant les médecins lui assurèrent, mais sans le persuader, que sa maladie n'avoit rien de sérieux. Dès le lendemain, ils en pensèrent bien différemment eux-mêmes. Le mal qui étoit caché se produisit avec tant de violence, qu'en peu d'heures ils le jugèrent mortel. On connoissoit la foi du malade, on lui annonça sans détour le danger où il étoit, et il vit les approches de la mort en homme qui l'attendoit. Loin d'en témoigner aucune peine, il marqua la joie vive d'un exilé à qui on annonce la fin de son exil. Dans le moment, il fit appeler son confesseur, et lui fit une confession générale des péchés, ou plutôt des imperfections de toute sa vie ; ensuite, avec autant de sérénité que s'il eût prescrit les préparatifs de son couronnement, il ordonna lui-même tout ce qu'il falloit faire pour lui administrer les derniers sacrements, avec l'appareil de décence et toute l'édification possible. Mais quelque imposant que pût être cet auguste cérémonial, ce qu'il y eut de plus édifiant sans doute, ce fut l'angélique piété du premier pasteur, de servir à jamais de modèle au troupeau. Après la cérémonie, il fit approcher le cardinal Albani, son neveu, et lui tint ce discours : « Regardez-moi bien, et voyez où aboutissent tous les honneurs de ce monde. Rien de grand que ce qui l'est aux yeux de Dieu même ; n'aspirez jamais qu'à cette sainte et solide grandeur. »

[1] Vie de Clément XI, l. 3, pag. 212 et suiv.

La nuit du 18 au 19, pendant laquelle il souffrit des douleurs aiguës et continuelles, ne fut pour lui qu'une ample moisson de mérites, auxquels il ne se mêla pas un seul mot de plainte. Le jour suivant, il s'entretint avec le pieux cardinal Olivieri son parent, de la puissante protection de saint Joseph à l'égard des moribonds qui l'ont honoré pendant leur vie. Je l'ai toujours regardé, lui dit-il, comme mon protecteur particulier auprès du Seigneur, et toute ma vie j'ai souhaité de mourir le jour de sa fête. On la célèbre aujourd'hui, et j'espère que dans peu mes vœux seront exaucés. Ce furent-là ses dernières paroles. Il mourut en effet ce jour-là. Après une courte et douce agonie, il expira paisiblement le 19 de mars de l'année 1721, la soixante-douzième de son âge, et la vingt-unième de son laborieux pontificat. La conservation de sa vie, au milieu de ses immenses travaux, et de toutes ses infirmités, savoir, trois hernies, un asthme violent et des jambes ouvertes de toutes parts, fournit une preuve nouvelle de la providence de Dieu sur la sainte église romaine, et spécialement d'une providence attentive, comme on l'a déjà remarqué, à ne guère accorder de longs pontificats qu'aux plus dignes pontifes.

Pour sentir la justesse de cette observation à l'égard de Clément XI, qu'on se rappelle simplement en quelle réputation de vertu, aussi-bien que de capacité, il étoit universellement, lorsqu'il monta, ou plutôt qu'on le traîna forcément sur le trône pontifical. Les honneurs, à la vérité, changent souvent les mœurs; et d'autres avant lui avoient refusé la tiare, qui ne furent pas long-temps insensibles à ses charmes. Nous ne parlons point des voluptés grossières : ses ennemis les plus forcenés, c'est-à-dire, ceux qu'eut l'Eglise de son temps, car il n'en avoit point d'autres, ne l'ont jamais attaqué de ce côté-là. La calomnie en cette matière eût diffamé les plus habiles calomniateurs. Quant aux douceurs de la vie, Clément XI vécut constamment sur le trône, plutôt en anachorète qu'en prince, ou en pape. La mesure de quinze sous par jour qu'il avoit prescrite à sa dépense de bouche dès le commencement de son pontificat, il ne la passa jamais.

Quant aux charmes de la grandeur et à la somptuosité du faste, il en étendoit l'horreur jusqu'aux choses de première

nécessité pour sa propre personne : il étoit pauvre autant qu'un pape peut décemment le paroître. Il ne s'accordoit en habits que le nécessaire le plus simple, et vivoit dans un dénument absolu de toute autre chose. On voulut, selon la coutume, et pour l'édification de ses successeurs, ajouter aux tableaux de son palais quelques peintures de ses grandes actions, si dignes en effet de servir d'exemple aux papes suivants. Il le défendit avec une émotion qui ne lui étoit pas ordinaire. Mes actions, dit-il, ne méritent que l'oubli, et pour mon propre honneur, il en faut perdre entièrement le souvenir. Son humilité étoit en quelque sorte excessive; au moins la basse opinion qu'il avoit de lui-même alloit-elle à l'excès. On lui reproche avec justice, et c'étoit son unique défaut, l'indécision qui le retenoit quelquefois au moment de prendre un parti; et tout le monde convient qu'elle ne provenoit que du peu de confiance qu'il avoit en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avoit fait refuser presque invinciblement le pontificat; savoir qu'il manquoit de toutes les qualités nécessaires à un bon pape. Il le répétoit à toutes les personnes dont il demandoit les conseils, et leur disoit, pour rassurer leur modestie, qu'il n'y avoit point de fidèles dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'Eglise. Tous les malheurs qui arrivoient à la religion, il les attribuoit à son peu de capacité et de vertu, avec une persuasion si vive, qu'il en gémissoit sans cesse devant Dieu. Bien souvent on l'a trouvé répandant au pied de son oratoire des torrents de larmes sur son insuffisance et son indignité, comme sur la cause principale de ces événements malheureux. En un mot, l'humilité, mère et gardienne de toutes les vertus, étoit si parfaite en lui, que le cardinal Tolomeï disoit en toute rencontre : Clément XI est estimable par bien des endroits; mais il est admirable par le souverain mépris qu'il a de lui-même. Et c'étoit un saint qui apprécioit un autre saint.

Dégagé à ce point de la gloire et de tous les faux biens du monde, il en détacha, autant qu'il fut en lui, tous ses proches. Il laissa mourir Horace Albani son frère qu'il aimoit tendrement, sans lui avoir donné aucune charge, aucun rang, aucune marque de distinction parmi la noblesse romaine. A peine as-

signa-t-il à son neveu Albani des revenus suffisants pour soutenir la dignité du cardinalat. Il le fit, à la vérité, camerlingue de l'église romaine; mais il ne lui en laissa que le titre et le fardeau, et supprima les émoluments dont les camerlingues avoient joui jusqu'alors. Lorsqu'il fut question de marier son neveu Alexandre avec la fille du comte Borromée, vice-roi de Naples, loin de concourir par ses largesses à grossir les avantages de cette alliance, à peine lui permit-il d'acheter de son propre argent le marquisat de Sorriane, sous la directe de l'église romaine. Pour tout dire en un mot, et dans la plus exacte vérité, pendant près de vingt-un ans que dura son règne, il n'augmenta pas d'un séquin les revenus de sa famille. Ainsi fut gardée la loi qu'il s'étoit faite à l'entrée de son pontificat, de ne jamais rien accorder à la chair et au sang. Or, quelles vertus ne suppose point dans un pape, celle qui triomphe du népotisme, de ce vice originel, pour ainsi dire, qui a flétri sous la tiare tant de vertus incorruptibles d'ailleurs! C'est-là une preuve de sainteté, qui seule pourroit tenir lieu de toutes les autres.

Au reste, la vertu seule inspiroit à Clément XI cette indifférence pour ses proches, ou plutôt pour l'accroissement de leur fortune et de leur grandeur; car jamais âme ne fut plus tendre que la sienne, ni plus généreuse, plus élevée, plus magnifique dans ses pieuses largesses. Nous ne parlerons plus de son désintéressement personnel, et de son amour pour les pauvres; on a vu qu'avant son élection même, c'étoit là, pour ainsi parler, sa passion dominante, et que dans tous les lieux qu'il eut à gouverner, quand il étoit transféré ailleurs, c'étoit une affliction publique parmi les pauvres qui le perdoient. Rome se souvient encore de la consternation où elle fut plongée quand on apprit qu'il étoit en péril de mort, et qu'au moment où il expira, ce fut un deuil universel dans toutes les familles qu'il mettoit à l'abri de la misère. Et comment oublier ce qu'attesteront à jamais les monuments innombrables de sa bienfaisance, bâtis avec une grandeur et une solidité hors d'atteinte à l'injure et à l'oubli des temps? Tels sont, et l'hôpital de Saint-Michel, où l'indigence, quel que soit le nombre des individus qu'elle afflige, trouve un soulagement toujours

prompt; et la maison des incorrigibles, où les familles trouvent à se décharger des sujets qui en font le tourment et l'opprobre; et la maison de Saint-Clément, qui sert de rempart à l'innocence des jeunes personnes du sexe; et l'hôpital de Sainte-Marthe, destiné aux domestiques du Vatican; et celle des clercs, où les ecclésiastiques, attirés de toute l'Europe par leurs affaires, vivent retirés du commerce et des dangers du siècle; et l'hôpital des Ethiopiens, et l'hospice des prêtres arméniens, et celui des religieux maronites, et la maison des évêques de Mésopotamie, tous étrangers que les persécutions obligent fréquemment de se réfugier auprès du père commun des fidèles. Et signalant, avec sa charité, la noblesse de ses goûts et la grandeur de ses vues, Clément, pour le bien public, fit construire de nouveaux greniers d'abondance si vastes et si sains, que Rome devint comme inaccessible à la disette. Pour attirer les grains, il fit construire un nouveau port aussi commode que magnifique. Avant son pontificat, le cours des eaux publiques n'étoit pas moins négligé que le transport des grains : il fit réparer les aqueducs et les conduits rompus, sur une longueur qui eût déconcerté tout autre courage que le sien; et portant bien loin, hors de Rome, sa magnanime bienfaisance, il procura des fleuves d'eau saine à Civita-Vecchia, où les eaux corrompues et comme empoisonnées ne portoient plus que la langueur et la mort. Il répara les chemins publics dans le Latium, dans la Sabine et dans la Romagne. Il fit des ponts sur une infinité de rivières et de ruisseaux dangereux. Il dessécha les marais au loin, sur les bords de la mer; il y éleva des tours, et quantité de forts contre les incursions des pirates et des infidèles.

Parlerons-nous des monuments religieux qu'il a ou érigés, ou réparés, ou ornés, avec la magnificence exquise qui étoit comme la marque de son génie? Mais on ne peut que nommer les églises innombrables qui lui doivent leur existence, ou leur embellissement, dans toute l'étendue de notre hémisphère, en Hongrie, en Moscovie, dans la Crimée, la Thrace, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, l'Égypte et l'Ethiopie, sans parler encore d'une vingtaine d'églises qu'il bâtit, ou qu'il embellit dans la ville de Rome; et dans l'une de celles-ci, un

seul article de décoration, les seules statues des apôtres dans la basilique de Saint-Jean de Latran, lui coûtèrent plus de soixante-dix mille écus d'or. On doute qu'il ait bien su lui-même ce qu'a pu coûter la réparation du *Panthéon,* qu'il importoit à l'Evangile d'éterniser, comme un monument de son triomphe sur la superstition de la superbe Rome, et de toutes les nations qu'elle avoit subjuguées.

Voilà quel étoit, selon le témoignage de ses œuvres et de tous ses contemporains orthodoxes, le pontife si dénigré dans les vagues invectives de la secte qu'il a proscrite : à qui le bon sens, ainsi que la religion, veut-il qu'on s'en rapporte? Qui peut craindre encore les calomnies, ou plutôt les détractions insignifiantes d'une secte qui n'a pas épargné un pontife tel que Clément XI? Encore si à ce prix il eût eu le bonheur de procurer la paix de l'Eglise! Mais ses successeurs ne furent pas plus heureux que lui. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XII; en vain furent-elles successivement et formellement acceptées par celles des nations catholiques qui ne l'avoient encore fait que tacitement, et qui scandalisées enfin par ce qu'elles apprenoient de la France, crurent devoir accepter de la manière la plus expresse et la plus authentique [1]; en vain le saint pape Benoît XIII, pour donner, non pas plus d'autorité, mais plus d'authenticité à la bulle de Clément XI, tint à Rome, en 1725, un concile, qui, par la multitude des Pères assemblés au nombre de cent, pourroit équivaloir à un concile œcuménique, et qui prononça d'une voix unanime que cette bulle faisoit règle de foi; en vain le concile d'Embrun, qui deux ans après se tint sous les yeux même des réfractaires, et qui fut confirmé par le saint Siége apostolique, ordonna la peine de suspense contre l'évêque de Sénez, rebelle à cette constitution; en vain même le roi Louis XV venant à l'appui des papes et de l'Eglise, ordonna expressément, par sa déclaration du 24 mars 1730, que la constitution *Unigenitus* étant une loi de l'Eglise par l'acceptation qu'elle en avoit faite, devoit être aussi regardée comme une loi de

[1] Voyez l'avertissement de M. Languet évêque de Soisson, à ses curés appelants.

l'état[1] : malgré ce concours de toutes les églises et des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point.

Cependant le moment du Seigneur arriva pour le cardinal de Noailles. Il reconnut tout à coup, comme il s'en expliqua hautement, qu'on l'avoit engagé dans un parti de factieux. Les remords qu'il éprouvoit depuis long-temps, joints à quatre-vingts ans d'âge qui le menaçoient d'une mort prochaine, le déterminèrent à écrire au saint pape Benoît XIII, en termes trop édifiants, pour qu'on les trouve déplacés nulle part. Après avoir dit que son grand âge ne lui permettoit guère de compter sur une vie plus longue, et que les approches de l'éternité demandoient de lui qu'il se rendît enfin aux désirs du chef de l'Eglise : « Dans cette vue, poursuivoit-il, je vous atteste, en présence de Jésus-Christ, que je me soumets sincèrement à la bulle *Unigenitus*; que je condamne le livre des Réflexions morales, et les cent-une propositions qui en ont été extraites, de la même manière qu'elles sont condamnées par la Constitution, et que je révoque mon instruction pastorale, avec tout ce qui a paru sous mon nom contre cette bulle. Je promets à Votre Sainteté, continue-t-il, de publier au plus tôt un mandement pour la faire observer dans mon diocèse. Je dois encore lui avouer que depuis que par la grâce du Seigneur j'ai pris cette résolution, je me sens infiniment soulagé; que les jours sont devenus plus sereins pour moi; que mon âme jouit d'une paix et d'une tranquillité que je ne goûtois plus depuis long-temps. » Toutes ces promesses furent ponctuellement remplies[2].

Le chapitre de Notre-Dame, après quelques délais, imita cet exemple. On vit même de nombreuses communautés, régulières et séculières, venir à résipiscence. La Sorbonne délibéroit encore, quand la cour fit exclure les brouillons qui en avoient terni la gloire, et qui en écartoient les sujets propres à la réparer. La faculté libre alors, et redevenue semblable à

[1] Art. 3 de la déclar. du 22 mars 1730.

[2] Ce ne fut qu'en 1728, un an avant sa mort, que le cardinal de Noailles donna son mandement d'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. Ce prélat, d'un caractère doux, pieux même, étoit d'une foiblesse extrême pour les intrigants qui l'entouroient. C'est là ce qui le rendit dangereux. Sa résistance, dit un écrivain, fit beaucoup de mal à l'Eglise, et sa soumission vint trop tard pour opérer un grand bien.

elle-même, prononça le 2 janvier 1730, à la pluralité de quatres vingt-quatorze voix contre treize, que son décret d'acceptation rendu en 1714, étoit véritablement son ouvrage; qu'on ne l'avoit depuis déclaré faux, que par un attentat dont elle ordonnoit que les vestiges fussent effacés de ses registres; qu'elle le ratifioit autant que besoin pouvoit être, révoquoit l'appel qui paroissoit revêtu du nom de la faculté, et recevoit de nouveau, avec une entière soumission de cœur et d'esprit, la bulle *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'Eglise universelle. La faculté s'est toujours montrée depuis telle qu'à cette éclipse près, elle avoit été invariablement depuis son origine.

Il s'en fallut bien cependant que le parti fût encore d'humeur à plier. Irrité au contraire par ses pertes et ses déboires, il n'en devint que plus violent : mais les excès mêmes, et les extravagances où l'emporta son fanatique dépit, opérèrent avec le temps ce que ni raison, ni exemple, ni puissance n'avoient pu faire. La fécondité de son éloquence outrageante, le débordement de ses libelles menteurs, ses invectives et ses calomnies périodiques, sa ténébreuse fabrique d'histoires et d'anecdotes scandaleuses, la discorde et la révolte soufflées dans les cloîtres, ses femmes docteurs, ses prophétesses ou ses pythonisses, et tous les mystères, soit hideux, soit honteux, de ses convulsionnaires de tout sexe, de toute renommée et de tout manége, figuristes, antifiguristes, mélangistes, mitigés, discernants, etc., provoquèrent le blâme de ceux même du parti qui n'avoient pas entièrement abjuré la pudeur et le bon sens, lui attirèrent un mépris universel, et (ce qui fut peut-être encore plus efficace), le couvrirent d'un ridicule qui l'a peu à peu réduit à une poignée de cafards obscurs, de moines mutins et de prudes surannées, dont on n'a plus osé suivre de jour les conventicules furtifs.

Tel est le décri justement encouru par une opiniâtreté, par une mauvaise foi si persévérante, si déterminée, qu'elle ne peut exciter qu'un étonnement mêlé d'horreur. Pour la justification de ce sentiment, et pour conclusion de tout l'ouvrage, voici la récapitulation des manœuvres et des impostures, qui en confondront à jamais les artisans frauduleux. Avant que le

saint Siége eût rien prononcé sur la nouvelle doctrine, les députés du parti chargés de la défendre à Rome, convenoient, avec les députés orthodoxes, d'un seul et même sens à l'égard des cinq propositions belgiques. Le siége apostolique condamna les propositions ainsi présentées; les jansénistes souscrivirent à la condamnation; mais ils leur donnèrent un autre sens que le sens condamné. Quand on leur eut fermé ce retranchement par le formulaire, ils inventèrent la distinction du fait et du droit. Quand on exigea d'eux la soumission à l'égard du fait même comme appartenant au droit, ils recoururent à la soumission mensongère qu'exprime la bouche, et que le cœur dément, et mirent en avant le simulacre du silence respectueux. Quand on a proscrit ce silence, ils ont prétendu que l'église n'étoit infaillible que dans les conciles; ils ont étourdi, ils ont indigné l'Europe par leurs appels au futur concile, par des appels encore inouïs parmi les catholiques en matière de dogme.

Et se prémunissant d'avance contre les conciles mêmes, en cas que l'on vînt à leur en accorder, ils ont, à l'exemple de Luther, refusé au pape le droit d'y présider, comme à un juge incompétent pour cause de préventions; ils ont récusé les évêques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, et tous ceux qu'ils imaginoient croire le pape infaillible, comme ne faisant tous ensemble qu'un seul et même suffrage avec lui; ils ont dénaturé les conciles, ils en ont anéanti, ou du moins éludé l'autorité divine, en y voulant le suffrage des simples prêtres, et la voix même des peuples. Encore les décisions du concile, quelle qu'en puisse être la forme, n'obligeront-elles à la soumission, selon tous les principes qui remplissent leurs écrits, qu'autant qu'elles seront trouvées conformes à ce qui est unanimement et manifestement enseigné dans toute l'Eglise. Il faut donc que cette conformité devienne manifeste aux fidèles, et à chaque fidèle. Voilà donc un tribunal supérieur à celui du concile, et chaque fidèle en droit de juger si la décision du concile est digne de respect ou de mépris, c'est-à-dire, que voilà le sens particulier des luthériens et des calvinistes adopté par les semi-calvinistes, de quelque nom et de quelque voile qu'ils puissent se couvrir; et voilà où aboutit la révolte contre

l'autorité légitime, permanente et visible que le Dieu de la concorde, aussi-bien que de la vérité, a voulu établir dans son Eglise, comme la sauve-garde unique de toute la foi chrétienne. Mais si par tous les travaux qu'a demandés cet ouvrage, nous avons pu faire sentir aux cœurs droits la solidité de ce principe, nous avons atteint notre but, et notre tâche est heureusement remplie.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

# DISCOURS

SUR

# LE PREMIER AGE DE L'ÉGLISE(*).

Pour soumettre son esprit au joug de la foi, quand le cœur n'est pas indocile aux impressions de la grâce, il suffit de bien connoître la religion chrétienne, d'en suivre l'histoire ou celle de l'Eglise qui n'en est pas différente; mais il ne sera pas inutile de suggérer les réflexions les plus propres à en faire retirer ce fruit. Parvenus au milieu du premier âge, qui comprend six siècles, et qui remplit une partie si considérable, et la plus importante peut-être de notre carrière, nous nous y arrêterons quelques moments, comme au point de vue le plus commode, soit pour replier nos regards sur ce qui s'est rencontré de plus mémorable dans l'espace que nous avons déjà parcouru, soit pour porter un coup d'œil anticipé sur ce qui nous en reste a parcourir. L'Eglise, dans sa signification générale, comprend la société des fidèles de tous les temps; mais il n'est pas question de reprendre ici les choses de si haut, puisque notre narration se renferme dans les bornes de l'Eglise qui porte en particulier le nom de chrétienne. Il n'est question d'observer, dans les temps antiques, que ce qu'ils présentent de plus propre à manifester la sagesse de l'économie divine par rapport à l'établissement et à la propagation de la foi, qui sont l'objet de nos réflexions.

Qu'on se rappelle, en passant, le renversement de l'ordre primitif causé par le péché; le genre humain, en proie à l'ignorance, devenu le jouet de ses passions, dépouillé de noblesse, de sentiment, et par-là même dégradé, affoibli, indigent et malheureux. Car les liens de la vertu et du sentiment une fois rompus, ceux de la société se rompirent en mille endroits, et se relâchèrent de toute part. Des troupes d'hommes sauvages et presque abrutis se craignirent surtout les uns les autres; et parmi eux, il n'y eut plus que la ressemblance naturelle qui maintint quelque reste de confiance, telle ou moindre à plusieurs égards que parmi les animaux, qui, ayant moins de besoins et moins de vues que l'homme, avoient aussi moins de sujets de se fuir et de s'entre-détruire. Tout occupés, en ce triste état, des périls et des besoins du corps, ils devinrent presque incapables des fonctions intellectuelles : les meilleurs naturels s'altérérent, les idées s'obscurcirent: et si la faculté de la raison subsista, les sens en absorbèrent le principal exercice.

On vit, il est vrai, et même dès la première antiquité, des peuples nombreux, chez qui les droits de l'humanité, ou du moins les lois de la société paroissoient beaucoup mieux maintenues. Mais que furent, par rapport a tout l'univers, ces grands états qui s'arrogèrent tour à tour le titre superbe

(*) On doit lire ce Discours immédiatement après le Livre dixième, page 328 du deuxième volume.

d'empires universels? Que furent, surtout par rapport aux dogmes et aux mœurs, les lumières des mages de Perse, des prêtres de l'Egypte, de toutes les écoles de la Grece? Les plus grandes confédérations ne servirent-elles pas souvent a rassembler d'autant plus de vices et d'extravagances? Parmi elles, comme dans les hordes barbares, les principes mêmes de la loi naturelle, ou plutôt les premières vérités confiées seulement à la tradition, dégénérèrent en une superstition insensée, en une stupide idolâtrie.

De tout temps, quelques génies supérieurs, soit par la force du raisonnement, soit plutôt par leur application a recueillir les restes peu connus des traditions anciennes, ces amateurs ou admirateurs de la sagesse s'étoient élevés au-dessus de bien des erreurs vulgaires, sur l'article de la religion et des mœurs. Quand toutes les nations policées ne firent plus qu'un peuple, dont Rome etoit la capitale et le centre, la philosophie rassemblant ces découvertes éparses, et puisant beaucoup plus encore dans les monuments des Juifs, devenus concitoyens des Gentils, elle prit un degré de force et de lumiere, qui paroissoit devoir enfin dissiper les rêveries du paganisme. Il sembloit au moins que les objets accessibles a la raison, en passant par tant d'esprits philosophiques, avoient acquis les qualités convenables pour entrer dans les classes subalternes d'intelligences, et pour penétrer jusque dans l'ordre populaire.

Cependant ces faux sages, loin d'éclairer les peuples, retinrent lâchement la vérité captive; et après avoir connu Dieu, ils continuèrent de rendre les honneurs divins, avec le vulgaire abusé, à de vains simulacres d'hommes, d'animaux, de créatures et de chimères de toute espèce. Ainsi le Dieu créateur demeuroit toujours inconnu hors de la Judée, sinon à quelques Gentils qui fréquenterent les synagogues répandues en différents endroits de l'Europe ainsi que de l'Asie : c'etoient comme des témoins rares, mais en nombre suffisant toutefois pour attester les traditions primitives au milieu du deluge d'erreurs et de crimes produit par l'idolâtrie. Quant a la science des mœurs, les principes les plus incontestables, et presque tous contestés par l'éternelle rivalité des sectes diverses, n'avoient plus qu'un air de problême et de paradoxe, plus propre a servir d'amusement à d'oiseux discoureurs, qu'a influer efficacement dans la conduite. Ainsi voyons-nous que les hommes les plus entêtés de leur science s'abandonnoient, suivant les reproches de l'Apôtre, aux passions les plus ignominieuses, à des excès qui ne contredisoient pas seulement leur spéculative et stérile sagesse, mais qui dégradoient la nature et rabaissoient l'homme au-dessous de la brute. On peut dire néanmoins, que las et confus de ses erreurs monstrueuses, l'esprit humain, par la profondeur même de ses plaies, se trouvoit en quelque sorte disposé a en recevoir le remede.

Mais que de prodiges ne restoit-il point à opérer au Réparateur promis et chargé d'enter la grâce sur la nature, tant pour la dégager de la seve infecte qui la vicioit jusque dans le fond de sa constitution, que pour lui faire produire des fruits capables de plaire au Dieu de toute sainteté! C'est la merveille que nous allons considerer dans ce premier âge de l'Eglise, ou dans les six premiers siecles : temps de ferveur et de lumiere, les plus propres sans doute a nous donner de notre religion l'idée qu'elle mérite, a prouver sa vérité et sa divinité. Mais afin de rendre cette preuve plus complète et plus efficace : avant de contempler la merveille de l'etablissement et de la

propagation de l'Eglise, nous la considérerons elle-même, nous fixerons quelques moments nos regards sur l'excellence même de la foi chrétienne : puis nous observerons, dans le long cours de son premier âge, le prodige de sa conservation, qui s'y rend déja si sensible : quoique ce dernier moyen ait encore plus de force par rapport a la perpétuité de l'œuvre de Dieu, dans les âges suivants.

En premier lieu, rien de plus frappant que le portrait de l'Eglise dès son premier âge. Quoique les commencements de toutes les institutions soient tres informes, le christianisme ne se montra pas plus tôt dans l'univers, qu'il ravit d'admiration une multitude de spectateurs équitables et judicieux. Souvenez-vous de ce que nous avons raconté de la vie toute celeste des premiers disciples : de leur détachement des biens de la terre, de cette charite genereuse, qui rendoit leurs richesses communes entre eux, qui leur faisoit deposer leurs tresors aux pieds des apôtres, n'en tirant que le simple nécessaire avec leurs freres indigents, et coupant ainsi la racine a la cupidité, a l'orgueil, a la mollesse, a l'injustice, a toute iniquité. Qu'il vous souvienne des regles de morale, tracées d'apres ces modeles et consignées dans leurs monuments divins. Tout corrompu qu'etoit le monde, avec quelle surprise ne dut-il pas voir un corps de doctrine, simple et sublime, portant sur les maximes les plus sensées et les plus lumineuses, surpassant avec une disproportion infinie ce que les sages de toutes les regions et de tous les siecles avoient enseigné de plus honnête, de plus conforme au cri de la vertu et de la saine raison? Pour disputer ce genre de gloire a la religion chrétienne, il a fallu changer jusqu'aux notions premieres des vertus et de la verité : faire varier les essences immuables des êtres, plus encore que les interêts des passions, autant que les parties a jamais divisibles de la matiere, d'où ces etranges raisonneurs tirent l'origine et la différence de nos pensées. Mais ce renversement de tout principe et de toute raison, ou du moins l'excès d'impudence qui l'a fait tenter, étoit réservé a la philosophie de notre siecle. Pour les philosophes les plus révérés de l'antiquité, comme c'eût eté une extravagance d'avancer clairement et publiquement que les axiomes, aujourd'hui les plus certains, nous paroîtront peut-être également faux dans la suite : ils eussent pareillement rougi de publier, que c'est foiblesse d'esprit de reverer ces premieres impressions de vertu, gravees dans la substance même de notre âme par la nature, ou par l'éternelle raison, la même dans toutes les intelligences et dans tous les temps : que la docilite a la voix de la conscience et la crainte des remords est timidite puérile : la pudeur, un effet meprisable du préjugé, plutôt que la gloire du sexe : le vice enfin et la vertu, des mots vides de sens. Ainsi quelle que fût la dépravation des gentils, plusieurs d'entre eux ne virent qu'avec admiration, dans la doctrine de l'Evangile, cet amas unique de lumieres par rapport aux devoirs, cet assemblage de toutes les verites qui reglent et sanctifient les mœurs, sans nul melange de corruption ni de travers. C'est pourquoi le degré d'indifférence ou d'affection où ils se trouvoient par rapport a la vertu, décidoit parmi eux de leurs dispositions a l'égard du christianisme. C'est dans le temps même des persecutions que l'on entendit Tertullien s'exprimer en ces termes : « Qui hait notre religion, n'aima jamais sincerement la vertu. Elle a trouvé son premier persecuteur dans le plus vicieux des tyrans, et l'on peut juger de son excellence par la haine que lui a portée Néron. »

Rien n'est omis, rien n'est porté à des excès déraisonnables, dans la morale évangélique : tout y conduit à la perfection et au bonheur de l'homme, au bon ordre du monde, a la sûreté du commerce et des rapports dans toutes les sociétés. En un mot, que les maximes de l'Evangile soient observées, l'homme sera, aux yeux de sa conscience comme aux yeux de l'Eternel, tout ce qu'il doit être.

Les lois humaines se bornent à défendre les crimes grossiers. « C'est beaucoup pour vous de proscrire l'inceste et l'adultère, disoit saint Grégoire de Nazianze aux gentils de son temps ; et ce raisonnement se trouvera plus pressant encore, si on le fait remonter aux siècles antérieurs : pour le chrétien, c'est un crime de jeter un regard passionné sur une femme. Ce n'est pas même un éloge pour lui de s'abstenir de la débauche comme de tout vice honteux, puisqu'il fait profession d'affliger sa chair, afin d'en prévenir les revoltes. Vous prescrivez, ajoutoit ce Père, l'amour des parents et de la patrie ; et nous devons avoir pour tous les hommes l'amour que nous sentons pour nous-mêmes, sans en excepter nos plus cruels ennemis. A l'égard du serment, nous formons la seule société où il soit défendu non-seulement de se parjurer, mais de jurer en vain. Quant à l'usage des richesses, si tous nos frères ne les foulent pas aux pieds d'une manière effective, il est enjoint a tous de les posséder comme ne les possédant pas, ou de n'y point attacher leur cœur. Combien sommes-nous éloignés de ravir le bien d'autrui, nous qui devons abandonner la tunique à celui qui nous arrache le manteau? Nous bénissons ceux qui nous persécutent : si l'on nous donne un soufflet sur la joue droite, nous suivons l'Evangile en présentant la gauche. Est-ce la une disposition a l'emportement et a l'injure, à la calomnie et aux faux témoignages? Vos législateurs n'ordonnent que des œuvres : nos lois vont à la source du mal, aux pensées et a la sensation ; elles punissent jusqu'au défaut de vigilance. C'est même un sujet de reproche parmi nous, de rester au même point de vertu, sans nous efforcer continuellement de monter à un plus haut degré. »

Poussons ce parallele, et observons avec précision, avec une pleine connoissance de cause, comment les sages les plus vantés pour quelque point particulier de morale, se démentoient et se déshonoroient par mille autres endroits. Parmi ces amateurs de la sagesse, l'un permettoit les vols de souplesse, l'autre bravoit avec arrogance les hommes peu favorisés de la fortune. D'obscènes épicuriens faisoient consister la perfection ainsi que le bonheur dans les raffinements de la volupté. Le superbe stoïcien connoissoit si mal la vertu, dont il faisoit d'interminables éloges, qu'il étoit égal, a son jugement, de s'emporter contre le plus vil des animaux, ou d'égorger son propre père. Le plus renommé de tous, dans son plan de république, monument à jamais mémorable des écarts de l'esprit humain le plus éclairé, quand il n'a point la révélation pour flambeau, Platon, surnommé divin par des panégyristes idolâtres, bannit la fidelité et la stabilité du mariage ; et s'il ne mérite pas incontestablement tout ce qu'on lui a fait de reproches par rapport à la communauté des femmes, il voulut au moins donner la sanction des lois à mille usages licencieux qui conduisoient également à l'anéantissement de la pudeur. C'étoit une coutume légale chez certaines nations, de maudire leurs dieux quand ils paroissoient trop lents à se rendre propices. D'autres, en égorgeant leurs hôtes, prétendoient faire un sacrifice agréable aux divi-

nités domestiques. On sait ce que cachoient l'enthousiasme, les initiations et tous les mystères orientaux, où les pères immoloient leurs enfants, consacroient le déshonneur de leurs filles, et des excès plus abominables encore. Telles étoient les conséquences pratiques des spéculations et des principes, dans les maîtres les plus vantés comme dans leurs disciples.

Je ne parle point d'une troupe de misanthropes, tristes jouets de leur orgueil, qui, s'efforçant tour à tour d'en varier la forme, donnèrent dans les écarts les plus insensés. Oublions, et ce triste censeur, qui n'excepte que ses vices de ce qui le fait continuellement gémir; et ce moqueur cynique, qui, la lanterne à la main, cherche l'homme en plein midi, et se condamne à n'habiter qu'un tonneau pour le plaisir de l'ostentation; et ce vagabond superbe, qui jette ses biens à la mer pour aller redire de côte en côte, qu'il porte tout avec lui : c'est le crime, et non le ridicule qui fait l'objet de notre censure.

Mais la vie même de Socrate n'est point exempte de tache, et sa mort est déshonorée par ce lâche respect humain, qui lui fit faire alors son bizarre sacrifice à Esculape. L'empereur philosophe, dont le panégyrique coûta trente ans de travail à Pline, s'abandonna aux dernières infamies. Le chef tant vanté de l'école péripatéticienne, n'a pu cacher sa lâche passion pour une femme publique, qui lui fit supplanter son meilleur ami. La mort de plusieurs autres n'est devenue fameuse que par les excès et le désespoir qui la leur procurèrent. On a su les horreurs également impies et cruelles des assemblées nocturnes de Julien et de ses hellénistes. Ils n'étoient pas plus irréprochables dans la recherche des honneurs et des biens de fortune, ces imposteurs qui faisoient de si belles leçons de désintéressement et de modestie. Le cynique méprisant, dont nous avons déja parlé, foula aux pieds le faste de Platon, mais avec un orgueil plus fastueux encore et plus insupportable. L'instituteur vanté d'Alexandre le Grand est compté parmi ses plus lâches adulateurs. Pythagore et Zénon tentèrent d'usurper la souveraine puissance. Enfin Hippias périt en voulant subjuguer sa patrie. Tels étoient les coryphées des sectes les plus fières de leurs vertus : car je ne parle ni d'Epicure, ni de son école ou de son troupeau, comme l'appellent d'autres philosophes, qui, par ce mot seul, en donnent une idée juste quant à l'honnêteté ou aux devoirs.

Qu'on rapproche de ce tableau, je ne dirai pas les chefs révérés des premiers chrétiens, mais la multitude indistincte de leurs disciples, assez capables de faire sentir de quel côté se trouve l'avantage de la comparaison. Qu'elle est édifiante et vraie, la peinture que nos premiers docteurs traçoient de ces âmes pacifiques et bienfaisantes à l'égard de leurs plus cruels ennemis? Malgré vos persécutions, disoit Tertullien aux tyrans de son siècle, avec cette noble fermeté que donne le témoignage de la conscience, notre candeur et notre fidélité ne vous sont point suspectes. La tête nue, levant au ciel des yeux purs et des mains innocentes, nous offrons des vœux ardents pour l'empire et pour l'empereur; et nous les offrons avec confiance, parce que nous y joignons, non quelques grains d'encens ou quelques coupes de vin arrachées à l'avarice, non le sang infect d'un taureau languissant qui ne respiroit que la mort; mais le digne tribut d'un corps chaste et d'une âme intègre. Il est vrai que nous ne célébrons pas, comme vous, les fêtes du prince par de honteuses débauches; nous n'imaginons pas que ce soit les honorer, de faire

ces jours-là ce qui profaneroit les autres jours. Nous ne crions point avec vous : Que Jupiter retranche sur nos années, pour ajouter à celles de César! Sans proférer leurs vœux avec cette ostentation imposante, les chrétiens se contentent de les faire entendre à leur Dieu. Mais quels sont les plus sincères? De quelle religion, dites-nous, étoient les Niger et les Albin? Ces rebelles, ainsi que les parricides qui se coulent dans le palais, le poignard ou le poison à la main, furent-ils jamais du nombre de nos freres, qui entrent néanmoins dans toutes les charges de l'état? Vous les reconnoissez vous-mêmes pour vos plus fidèles et vos plus braves guerriers : et jamais reprochâtes-vous aucune lâcheté à des hommes qui puisent dans leur religion un mépris égal des plaisirs et de la douleur? Ainsi, dans les tribunaux, est-il aucun de nous qui prononce des sentences d'iniquité, sachant que notre Dieu jugera les justices mêmes? Nous reproche-t-on davantage, soit la perfidie dans l'amitié, soit la fraude ou l'infidélité dans le commerce? La république nous est redevable, au contraire, de la vie des indigents, qui périroient la plupart sans nos largesses.

Cet apologiste éloquent, qu'on ne peut se lasser d'entendre, tirant enfin la conséquence de ces principes, et défiant généralement les persécuteurs de trouver aucun vice dans leurs saintes victimes : Quel tort, leur dit-il avec assurance, ne faites-vous point a l'empire en proscrivant ainsi ses plus vertueux citoyens? J'en appelle a vos sentences, magistrats préposés pour purger la terre des scélérats qui l'infectent : dans le grand nombre des coupables que vous condamnez, qui sont les larrons, les assassins, les parjures, les ennemis des mœurs? S'y trouve-t-il un seul chrétien? S'il y en a dans vos prisons, tout leur crime n'est-il pas d'être chrétiens? Les jugements mêmes par où vous prétendez nous flétrir, font notre plus grande gloire. En condamnant à la brutalité d'un impudique, nos vierges, intrépides à la vue des lions rugissants, vous manifestez à jamais que la perte de la pudeur est un plus grand malheur pour le chrétien que la perte de la vie.

Quant à la charité et à l'union admirable des fideles entre eux, elle fut telle dans les premiers temps de l'Eglise et long-temps apres, qu'elle excita l'émulation et la jalousie des idolâtres. On a dû remarquer que Julien l'apostat, après mille efforts pour établir cette concorde et cette cordialité merveilleuse entre ses hellénistes, leur fit d'humiliants reproches sur l'inutilité de ses tentatives.

Si la vertu s'affoiblit quand elle est moins exercée; si la charité se refroidit, et si l'iniquité abonde en sa place; on voit toujours paroître, comme nous l'avons observé, et comme nous aurons encore mille occasions de le faire, on voit au moins par intervalles des âmes d'une élévation et d'une energie extraordinaires, dont l'exemple et le zèle rendent aux mœurs chrétiennes leur intégrité primitive. Non-seulement dans les premiers siècles, mais dans tous les temps et sous tous les climats, on trouve et l'on ne cessera de trouver des modèles de la vraie justice, malgré le torrent de la perversité. Au moins est-il incontestable que le christianisme a aboli ou absolument flétri les excès les plus déshonorants pour la nature humaine. Cette affreuse débauche, dont les poëtes et les philosophes païens s'entretenoient avec indifférence, et que nous n'osons plus nommer, l'Evangile a si bien réformé les idées sur ce point, que depuis son établissement on a regardé ceux qui en sont souillés comme des monstres dignes d'être anéantis par le feu,

avec tout ce qui pourroit perpétuer la mémoire de leurs infamies. N'a-t-il pas de même aboli, dans toute l'étendue de sa domination, les immolations impies des victimes humaines? Oui, la foi seule a pu empêcher, et les adorateurs barbares, soit de Moloc, soit de tant d'autres démons homicides, de les rassasier du sang le plus cher; et les Romains, de sacrifier leurs semblables à Jupiter Latial; et les Grecs, de les immoler à leurs morts illustres ainsi qu'à leurs dieux. Elle a introduit une sorte de clémence ou d'humanité jusque dans les horreurs de la guerre. Elle a du moins corrigé l'énorme atrocité des guerres antiques, où l'on méconnoissoit le droit le plus sacré des gens; où l'on égorgeoit de sang froid les combattants les plus signalés par leur valeur; où il s'étoit établi un usage, presque inconcevable à nos mœurs, d'immoler l'enfant à peine sorti du sein de sa mère, d'égorger les légions vaincues et désarmées, de jeter des peuples entiers dans les fers, d'atteler les rois et les reines au char du triomphateur, de réduire les femmes d'un rang auguste à des indignités mille fois pires que la mort. Enfin, notre religion, amie des hommes et si digne d'en être aimée, comme nous le verrons encore mieux par la suite, cette maîtresse bienfaisante des nations n'a point été satisfaite, qu'elle n'eût affranchi le genre humain, qu'elle n'eût abrogé légalement ou sagement restreint le droit accablant de la servitude. Parlerai-je du mariage, qu'elle a seule ramené, en tant de climats et d'une maniere si fixe, à son unité et à sa stabilité primitive? Nous en avons bien assez dit pour convaincre les personnes susceptibles de persuasion, qu'entre toutes les sectes et toutes les écoles, il n'en est aucune qui puisse entrer en parallèle avec l'Eglise chrétienne, sur les enseignements pratiques et favorables aux mœurs.

Sur les objets purement spéculatifs ou qui n'ont qu'un rapport indirect avec les passions, sur la nature et les perfections de l'Etre suprême, dans quels écarts n'a pas donné toute la science du paganisme? On rougira long-temps de ses fables et de ses rêveries honteuses; des dieux grossiers et vicieux, la division dans leur famille, les emportements et les injures dans leur commerce, les festins et les folles amours dans le ciel. Mais craignons d'insulter à l'esprit humain, en lui rappelant ses anciennes chimères.

La philosophie s'est enfin désabusée de ces extravagances. Que dis-je? elle n'est sortie d'un précipice que pour se jeter dans un autre. Par quel horrible mélange n'a-t-elle pas défiguré les vérités mêmes qu'elle conserve, et qu'elle doit à l'Evangile, tandis qu'elle le blasphème?

En voici une légère portion. Un être indépendant, par conséquent nécessaire et parfait, à qui le vice et la vertu sont égaux, qui ne récompense ni ne punit, dont l'intelligence seroit surchargée ou la majesté dégradée par la multiplicité ou la petitesse des objets: Si l'on substitue le hasard à cette divinité, qui ne vaut guère mieux; le bel ordre du monde, le cours invariable des astres, l'enchaînement des saisons, la multiplication ou la reproduction presque infinie et si singulière des animaux et des plantes chacun dans son espèce, cette foule de phénomènes qui depuis si long-temps nous ravissent d'une admiration toujours nouvelle; tout enfin, selon ce ruineux système, ne sera plus que l'ouvrage du hasard, et le hasard, qui n'est rien, sera plus industrieux, plus habile que toutes les intelligences connues.

Rapprochons de ces égarements les idées que la religion chrétienne nous donne de la grandeur de Dieu et de la puissance qui éclate dans ses œuvres,

de son impénétrable sagesse, de son immensité, de son indépendance, de toutes ses perfections infinies. Malgré le joug sous lequel la foi captive notre entendement, toutes les connoissances de la philosophie, en comparaison des lumières du christianisme, ne sont que ténèbres ou de vains éclairs. Un enfant parmi nous, dès la première aurore de la raison; et à la naissance de l'église un pêcheur de Galilée, un corroyeur de Tarse , une marchande Lydienne, sont mieux instruits que l'aréopage touchant la nature du Dieu inconnu, parlant plus dignement des attributs divins, des propriétés de notre âme, des solides vertus, que le Portique et le Lycée, que Socrate et Platon. Le peu d'expressions vraiment sublimes et lumineuses, qui ont tant fait exalter la sagacité de ces philosophes, sont autant de richesses d'emprunt qu'on ne sauroit méconnoître en relisant nos livres saints.

Que si notre religion ne lève pas toujours le voile, si la foi dans son essor laisse la philosophie étonnée au-dessous d'elle ; en un mot, si la foi surpasse la raison, elle ne la contredit jamais. Impétueuse dans ses tentatives, celle-ci est d'abord surprise que la vue claire de la vérité lui échappe : mais repliant ensuite ses réflexions sur soi-même, ne doit-elle pas se dire, ou qu'elle seroit devenue ce qu'elle n'étoit pas, c'est-à-dire, d'une capacité infinie, ou que l'Eternel auroit cessé d'être infini comme il l'est nécessairement, si elle comprenoit? Et nous connoissons-nous nous-mêmes, pour concevoir l'immensité de l'Auteur de toute chose? Savons-nous ce que c'est que le principe de vie qui nous anime; par quelle vertu ce qui n'est plus ou n'est pas encore, se présente à notre vue comme ce qui existe; par quel lien notre âme tient à notre corps, ou si elle n'y est point attachée, comment elle le meut à son gré; comment encore, si elle n'étoit que dans une de ses parties, elle pourroit les mouvoir toutes; et comment elle n'en auroit pas l'extension, si incompatible avec sa propre nature, si elle étoit répandue dans le corps entier?

Il est des questions moins subtiles, et plus capables encore de nous confondre. C'est l'éternelle Sagesse qui nous les fait elle-même dans la personne de Job : et que d'autres philosophes que les disciples de cette suprême Sagesse s'efforcent d'y répondre ! « Où étiez-vous, dit-elle, quand je dessinois l'édifice de l'univers? Qui appliqua sur cette vaste masse la règle et le compas? Sur quelle base portent ses fondements, et qui en a posé la première pierre? Qui est-ce qui a circonscrit à la mer de si justes bornes? Quelle chaîne, quel invisible frein contient si impérieusement la fougue de ses vagues écumantes? Quelle région durant la nuit habite la lumière? et quelle est, pendant le jour, la retraite des ténèbres? Dans quels magasins sont en réserve les neiges et les frimats ! Par quel canal se répand à propos la mesure de chaleur et d'humidité propre a développer les germes de vie dans le sein du moins actif des éléments? Comment cette boue, sans variété de couleurs ni de saveurs, produit-elle des fleurs et des fruits de toute espèce? D'où les plantes, si richement diversifiées, perdant chaque année leurs fruits, leur verdure, et presque leur vie, tirent-elles régulièrement ces avantages pour l'année suivante? » Qu'ici la philosophie superbe, ancienne et moderne, donne ses solutions; qu'elle dise rien de plus satisfaisant que ce que Paul, simple artisan, en apprit aux sages les plus instruits de la Grèce, quand il leur montra la cause de toutes ces opérations étonnantes dans la seule volonté de l'Etre créateur, en qui nous et tous les autres êtres vivons, agissons, existons.

Mais si la philosophie ne peut satisfaire à ces questions naturelles, si tout ce qui est sous ses yeux et sous sa main renferme tant d'énigmes ; sera-t-il encore étonnant qu'elle ne puisse percer les ténèbres sacrées dont le Dieu de gloire se plaît à s'envelopper? Rien n'imprime une si haute idée de sa grandeur que les mystères impénétrables à notre foible entendement. Je n'aurois plus tant de respect pour ma religion, si elle tomboit tout entière sous mes sens, si elle prétendoit soumettre toutes les perceptions à la mesure bornée de mon intelligence présente. Mais lorsque Dieu me révèle de lui-même une manière d'être élevée au-dessus de toutes mes conceptions, une nature sans égale, et trois personnes d'une égalité parfaite; lorsqu'on m'étonne par des prodiges de bonté et de sagesse sans modèles: un Dieu qui se fait homme pour réconcilier, pour allier les hommes avec Dieu; un Dieu qui s'anéantit, et qui ouvre un nouveau chemin à la gloire par les opprobres et l'anéantissement : alors je m'écrie, que des merveilles qui ne trouvoient dans l'homme, ni couleurs pour les peindre, ni paroles pour les exprimer, ne sauroient être des inventions humaines.

Ces hautes vérités sont parfaitement liées l'une à l'autre. Qu'on observe le développement que l'apôtre fait, dans ses Epîtres, des mystères de l'Homme-Dieu, surtout en écrivant aux Romains, aux Galates et aux Hébreux : quel ordre, quel enchaînement admirable toute âme droite n'y remarquera-t-elle point? Les principes posés, tout se suit, tout s'explique de soi-même. Partout on aperçoit une justesse d'induction, un genre nécessaire de liaison, aussi visiblement divin que l'immensité de l'objet dont le fond échappe. Examinez tel point de notre foi qu'il vous plaira : si par exemple, le premier homme a péché ; Dieu libre dans ses œuvres peut, après avoir exercé sa justice contre les anges rebelles, jeter sur lui un regard de miséricorde. Mais s'il veut en signalant sa clémence, réparer, d'une manière pleine et en même temps la plus convenable, l'injure faite à sa majesté, il faut que le libérateur qu'il envoie réunisse dans sa seule personne, et la nature de l'homme pour punir l'auteur de l'injure, et la nature du maître offensé, parce qu'étant sans égale, elle ne peut trouver qu'en elle seule une réparation proportionnée à l'offense : c'est-à-dire, que le Messie doit être Dieu et homme tout ensemble; unir la nature divine et la nature humaine dans une personne d'une dignité infinie. S'il étoit seulement Dieu, il n'auroit pu, ni mourir, ni souffrir, ni faire d'œuvres expiatoires et pénibles. S'il n'étoit qu'un pur homme, quelque saint qu'on le supposât, toutes ses souffrances, tous ses travaux n'eussent eu qu'un prix borné, et par conséquent de nulle proportion avec la grandeur infinie outragée par le péché. Il falloit dans une telle union entre les deux natures, que les œuvres de l'homme pussent véritablement s'attribuer à un Dieu, et que la divinité unie personnellement, mais sans confusion, avec l'humanité, conférât au grand œuvre de la rédemption sa valeur infinie. Le fond du mystère une fois présupposé, quel enchaînement de raison ne trouve-t-on pas dans son développement et ses conséquences?

Non, aucun de nos dogmes les plus impénétrables ne combat la raison; ils ne contredisent que nos sens et nos préjugés; et combien d'autres vérités incontestables, dans la classe la plus ordinaire, les contrarient également ? Le rapport des sens est si trompeur, que c'est une des premières maximes de la sagesse, de se tenir dans la défiance à leur égard. Y prendrons-nous

donc une confiance aveugle, quand il sera question de ce qu'il y a de plus impénétrable, de l'unité d'essence, par exemple, de la trinité de subsistances ou de personnes dans l'Être divin? Mais d'où proviennent les difficultés qu'on trouve à croire ce profond mystère? De ce que nous voyons, dans les hommes, qu'une nature ne constitue qu'une personne, et que plusieurs personnes font plusieurs natures distinctes. La difficulté vient donc de l'habitude ou du préjugé, et non du jugement ou des lumières de la raison. Pour les contredire, il faudroit affirmer et nier la même chose, assurer qu'il n'y a qu'une nature divine et qu'il y a plus d'une nature divine, qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'il y a trois Dieux. Or la foi même nous fait rejeter cette absurdité impie : elle enseigne qu'il n'est qu'une nature en Dieu, et qu'il y a cependant trois personnes. Qui nous induit donc à confondre les termes de personne et de nature? c'est l'imagination seule, et non pas l'intelligence. Mais pour peu qu'on ait de circonspection, ne doit-on pas se tenir perpétuellement en garde contre l'imagination, ou contre le rapport des sens qui n'en diffère point? M'en rapporté-je à mes yeux ou à mes sensations, quand elles me disent que le soleil n'a qu'un pied de diamètre, que les couleurs sont quelque chose de sur-ajouté aux corps et à la disposition des parties de leur surface? La raison, d'un autre côté, ne me dit-elle pas que les propriétés des êtres sont analogues à leur nature? Elles sont donc nécessaires dans l'Etre nécessaire; parfaites dans l'Etre souverainement parfait; infinies, incompréhensibles, dans l'Etre à qui l'immensité n'est pas moins essentielle que ses autres attributs. C'est donc une prétention insensée, que de vouloir les comprendre : ce seroit un travers, que d'entreprendre de les expliquer.

On ne veut pas croire le mystere de la Trinité, parce qu'on ne le comprend pas : et c'est parce qu'on ne conçoit pas dans toute leur étendue, les termes de nature et de personne qui l'énoncent, qu'on répugne sans raison à le croire, quoiqu'on n'y puisse certainement point trouver de contradiction. Nous savons et nous soutenons, contre l'impiété de Sabellius, comme nous l'avons fait remarquer dans l'histoire de sa condamnation, que les dénominations des personnes divines ne sont pas des sons vains et dépourvus de sens, ou qui signifient des propriétés convenables à une même personne aussi-bien qu'à une même nature. Quoique nous n'ayons pas des idées de tout ce que signifient ces termes, nous en avons de suffisantes, pour n'en pas faire cet usage, aussi impie qu'abusif. Mais il faudroit avoir ces idées complètes, si l'on peut s'exprimer de la sorte; il faudroit savoir à fond ce que c'est que nature et personne, pour décider par les lumières de la raison, s'il se peut, ou s'il ne se peut pas, qu'il y ait plusieurs natures dans une seule personne, ou plusieurs personnes dans une seule nature. Jusqu'à ce que nous soyons en état de faire une analyse exacte de ces idées profondes, et d'en saisir tous les rapports, nos jugements naturels, portant sur de simples conjectures, ne seront que des présomptions hasardées et fort sujettes à erreur. Est-ce là le cas de crier à la contradiction, ou même à la pesanteur excessive du joug de la foi? On pourroit donc rejeter les témoignages, même du plus grand poids, sur tout ce qu'on ne pénétreroit point. Par conséquent, moins on auroit de science et de pénétration, plus on acquerroit de droit de ne point s'en rapporter aux personnes mieux instruites et plus éclairées. Peut-il être une conclusion plus déraisonnable? et dès lors fut-il jamais principe plus fautif que celui d'où elle sort si naturellement?

On ne donne point en de pareils écarts, par rapport aux choses humaines. Combien de faits extraordinaires ne croit-on pas sans difficulté, quoiqu'ils semblent contredire tout ce qu'on a vu, et qu'ils choquent tous les préjugés? Tant d'exploits des héros de la Grèce et de Rome sont de vrais prodiges, par rapport à l'ordre commun des événements : on n'en doute pas néanmoins, parce qu'ils sont appuyés sur des témoignages irréfragables. Il est même de principe, qu'on n'élève point de contestation sur la possibilité des choses de fait, quand elles sont suffisamment attestées. Pour ce qui est de la nature, combien d'impossibilités prétendues, en physique, que des expériences plus modernes ont fait disparoître? Ces objets sont toutefois du ressort de nos facultés naturelles ; ils sont incomparablement plus à leur portée, que les objets sublimes de la révélation : on rejette ceux-ci, on admet ceux-là ; quelle que soit la cause de cette conduite inégale, elle doit nous être d'autant plus suspecte, que tout l'avantage est du côté de nos mystères. Car, tandis qu'on n'aura point prouvé de contradiction manifeste en cette matière, on n'aura rien du tout prouvé : et l'on doit avoir au moins pressenti, après ce que nous venons de dire, qu'on n'a pas les notions suffisantes pour démontrer une pareille contradiction, quand par impossible elle existeroit.

Ce n'est donc rien faire, que d'élever des difficultés, de donner lieu à des doutes ou à des soupçons : c'est pourtant ce que les incrédules ont fait de plus fort. Les uns en sont convenus avec franchise et en termes exprès ; les autres ont fait et font encore tous les jours le même aveu, d'une manière équivalente, en regardant les miracles de Jésus-Christ, supposé leur vérité, comme une preuve sans réplique de la divinité du christianisme. La résurrection de Lazare eût converti Spinosa même, à ce qu'il assure, s'il en avoit été témoin : c'est-à-dire, que la vue de ce miracle l'auroit convaincu, que ce qu'il présumoit être contraire à la raison n'y étoit pas réellement contraire, et par conséquent qu'il n'y avoit dans nos mystères que des contradictions présumées ou apparentes.

Mais qu'avons-nous besoin de pareils témoignages? Tant de Pères de l'Eglise et de saints docteurs, génies vastes, sublimes, et non moins doués de pénétration et de discernement que de chaleur et d'éloquence, comme tout lecteur équitable en conviendra sur ce qu'il a vu des SS. Cyprien, Basile, Grégoire de Nazianze, Ambroise, Chrysostôme, Jérôme, Augustin, et, en remontant plus haut, d'Aristide, d'Arnobe, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Lactance : tous ces hommes, d'une étude et d'une profondeur immenses, d'un esprit si solide et si juste, tant de vrais philosophes, n'auroient-ils point aperçu les contradictions, s'il s'en trouvoit dans nos dogmes? Vous en avez vu plusieurs, dans les premiers siècles, éprouver une peine extrême à se soumettre au joug de la foi. Ils étoient nés dans le paganisme, et par conséquent dans l'incrédulité : et le préjugé de l'éducation ne leur avoit point aplani la carrière. Nous avons été de votre religion, disoit encore Tertullien aux gentils du troisième siècle : nous ne sommes pas nés chrétiens : il nous a fallu le devenir. Mais ces cœurs droits et vertueux, ces esprits véritablement forts et capables d'attachement pour la vérité, concevoient que les présomptions et les apparences ne lui ôtent rien de sa réalité. Sans tenter de pénétrer des objets impénétrables, il leur suffisoit que l'existence en fût solidement établie : l'obscurité même du fond de nos mystères

leur persuadoit qu'ils n'étoient pas de l'invention des hommes, c'est-à-dire, des premiers prédicateurs de l'Evangile. Non, elle n'entroit point dans ces esprits justes et conséquents, cette supposition chimérique, que des imposteurs, assez habiles pour avoir ménagé dans les opinions et les mœurs la plus étonnante des révolutions, eussent eux-mêmes posé pour base d'une religion qu'ils vouloient rendre universelle, l'aveugle docilité, qui en est le plus pénible sacrifice. Mais ils reconnoissoient, qu'autant elle est inaccessible à la raison quant à l'objet de la croyance, autant elle lui est conforme quant aux motifs de croire, et même quant à son élévation au-dessus de notre foible intelligence.

Oui, sans doute, il est très-raisonnable que nous ne puissions concevoir, ni les perfections infinies de l'Etre suprême, ni sa manière d'être infiniment parfaite, infiniment supérieure à la nôtre. Il est de la raison, que nous suspendions nos jugements, ou plutôt que nous surmontions notre aveugle répugnance, dans ce qui ne nous paroît difficile que parce que les notions nous manquent; parce que la sphère de notre esprit a des bornes que la vérité incréée peut seule étendre, et qu'une révélation plus circonstanciée eût en effet étendues, jusqu'à faire évanouir toutes nos difficultés. Il est raisonnable que Dieu nous ait proposé des mystères, afin d'humilier notre entendement superbe, comme il nous a imposé des lois, pour soumettre nos penchants déréglés : il falloit dompter toutes les facultés de notre âme, puisque toutes avoient secoué le joug sacré de l'obéissance. Dans la loi de nature, dont le Législateur éternel se contentoit avant l'Evangile, ces mystères sublimes, qui sont l'objet de notre foi, étoient ignorés de presque tous les hommes : mais dans quels écarts déplorables ne donna-t-on point alors? Vous l'avez reconnu, en gémissant sur le délire presque universel du monde idolâtre, sur la fureur des nations les plus éclairées, qui se montrèrent les plus altérées du sang des martyrs. Ainsi, tout obscurs que paroissent nos dogmes, ce sont de vraies sources de lumière, au moins de puissants préservatifs contre les ténèbres de l'erreur, qu'ils préviennent en fixant la légèreté et la dangereuse curiosité de l'esprit humain

On réunit dans des symboles les points capitaux de notre croyance, afin de fixer notre instabilité naturelle; on nous avertit et l'on nous fait sentir, à l'exemple des apôtres, des Pères et des premiers conciles, que sans succès et avec les plus grands dangers nous tenterions de pénétrer au-delà de ce qui nous fut enseigné d'abord; que la seule innovation des termes, faite arbitrairement en cette matière, est déjà une profanation; que la différence du docteur au simple fidèle n'est rien, par rapport à ces objets sublimes; et que le plus digne d'être écouté, est celui qui s'en tient le plus religieusement au pied de la lettre. C'est ainsi que vous avez déjà vu durant quatre siècles, et que vous verez dans tous les siècles suivants, les saints dépôts de l'Ecriture et de la tradition, se transmettre, tels qu'ils ont été reçus, sans addition, sans suppression, sans aucune altération, et la doctrine du salut demeurer invariablement la même dans le cours orageux des temps.

Revenons cependant sur un sacrifice d'aussi grand intérêt que le sont nos lumières ou nos lueurs naturelles, et voyons si les procédés de ceux qui le trouvent contraire à la raison, sont en effet les plus raisonnables. Mais pour combattre la seule merveille de l'établissement de l'Eglise, à quoi nous restreint la nature de notre ouvrage, combien de paradoxes, combien d'absur-

dités révoltantes n'est-on pas contraint d'adopter? Il faut d'abord nier les faits extraordinaires consignés dans toutes les histoires, parce qu'il n'en est aucune dont l'authenticité soit aussi-bien établie que celle des écrits évangéliques. Il faut croire aveuglément, sur l'allégation de quelques esprits dépravés par l'orgueil ou par des passions plus honteuses, que tous les prophètes n'ont prétendu lire dans l'avenir qu'en faveur d'une faction sacrilége; que le plus saint des enfants qui eussent été engendrés par les hommes, que Jean, pris pour le Messie à cause de sa sainteté, n'a refusé ce titre incomparable que pour déférer les honneurs divins à un séducteur; que les apôtres, sans excepter Paul, qui fut d'abord animé de tant de fureur contre l'Eglise naissante, que tous les premiers disciples de Jésus-Christ, ont sacrifié leur fortune ou leurs espérances, leur repos et leur vie, à un imposteur démasqué, juste victime de la mort et de l'infamie, à jamais incapable d'inspirer de l'attachement ou de la crainte; que les ennemis même du christianisme favorisèrent une entreprise chimérique; que le concours des événements, ou plutôt la providence qui les dirige, facilita la surprise, fomenta l'erreur; que le ciel, par les prodiges, apposa au mensonge le sceau de la vérité; que l'homme, que la société trouve sa tranquillité, sa sûreté, son bonheur, dans l'imposture et l'impiété; que les plus fourbes, et par conséquent les plus méchants des hommes, ne respirèrent que la sanctification du genre humain, et sacrifièrent tout pour la procurer; que ce plan a été suivi par une multitude innombrable, qu'il a été exécuté malgré les efforts de toutes les puissances de la terre: en un mot, qu'il s'est fait tout à coup une révolution totale dans les mœurs et la conduite; et qu'au lieu qu'on a toujours vu l'amour-propre se servir de l'imposture aux dépens de la justice et de la charité, ici au contraire la supercherie a servi la vertu aux dépens de toutes les cupidités de l'amour-propre; qu'ainsi, le vice et la vertu, le mensonge et la vérité, l'histoire et la fable, ont des droits égaux sur nos jugements et sur notre attachement. Telle est la moindre partie des contradictions et des absurdités qu'il faut dévorer, en prenant le parti de l'incrédulité. Nos dogmes les plus difficiles à croire présentent-ils des difficultés pareilles?

Convenons cependant que nos symboles de foi, et plus encore les conséquences pratiques qui en résultoient contre les passions, formoient une forte épreuve, surtout pour les peuples auxquels ils furent d'abord enseignés. L'un des premiers ministres de ce sublime Evangile, de cette sagesse cachée aux sages du siècle, nous apprend qu'elle fut un scandale pour le juif, et un sujet de risée pour le gentil. Il s'agissoit, pour un monde presque tout charnel, de s'élever bien haut au-dessus de la sphère de l'esprit humain; d'adorer un Dieu pauvre et souffrant; de le préférer à tout ce qui flattoit les sens et charmoit le cœur; de donner à ce cœur, si bas et si resserré, une noblesse et une étendue de charité, qui embrassât tous les hommes, qui reconnût en eux les enfants d'un père commun, qui n'envisageât que des frères chéris dans les ennemis les plus envenimés. Il s'agissoit d'éteindre ou d'amortir toutes les inclinations corrompues de la nature; de la plier violemment dans un sens tout contraire à ses penchants impérieux, et presque de la détruire pour la dresser; de mourir à soi; de renoncer à soi-même; de contrarier ses goûts dépravés, sans ménagement, sans interruption, sans mettre jamais de fin à une guerre intestine non moins durable que laborieuse. Cette religion nouvelle contredisoit en même temps de

opinions généralement reçues, autant ou plus que les affections naturelles. L'orgueilleux philosophe, en l'embrassant, devoit assujétir son esprit à des principes qui déconcertoient toute sa pénétration. Il lui falloit rejeter les préjugés et les maximes qu'il tenoit de ses pères et de ses maîtres, des savants et des politiques les plus révérés. Le juif, quoique dépositaire de la vérité, n'avoit guère moins de préventions à vaincre, que le philosophe et le vulgaire idolâtre. Avec son zèle pour la gloire nationale dont il faisoit toujours une partie de sa religion, le premier pas qu'Israël eût a faire pour parvenir au christianisme, c'étoit de confesser l'opprobre et la réprobation d'une nation, si fière d'avoir été long-temps le peuple choisi. Enfin l'établissement de l'Eglise n'étoit pas moins difficile, que la ruine ou l'entière subversion du Capitole et de la synagogue.

Quelle merveille, s'écrioit saint Jean-Chrysostôme long-temps avant nous, quelle merveille de voir des troupes de juifs, avec tant d'autres peuples, adorer un homme qu'ils ont mis judiciairement à mort comme un malfaiteur! de voir la croix, ce signe autrefois si honteux, plus honoré aujourd'hui que le sceptre et le diadème! Qui n'a pas horreur, ajoute ce Père, des pieux et des ongles de fer, destinés à la torture des criminels? Or, parmi tous ces instruments de supplice, la croix étoit le plus horrible et le plus infâme, réservé pour le châtiment des esclaves et des barbares: un objet de malédiction, et d'une telle exécration, que les magistrats se fussent rendus coupables, en y condamnant un citoyen romain. Aujourd'hui cependant nous la voyons révérée par tout l'univers. Chacun en retrace le signe sur son front, chacun l'imprime sur son cœur: elle brille dans les temples, sur les autels, dans les plus augustes cérémonies, dans les habitations mondaines comme dans les asiles de la religion; on l'élève en triomphe sur le faîte des palais, sur les portes des villes, sur les monuments publics, et sur les trophées. Tel étoit dès les premiers siècles le culte de la croix.

Il ne s'agissoit pas néanmoins d'un culte favorable aux passions comme le paganisme, ou qui fût du moins indifférent par rapport aux mœurs et à la conduite. Jésus-Christ, au contraire, a fait préférer sa croix aux honneurs et aux plaisirs; il a fait succéder, sans intervalle et sans ménagement, l'abnégation à la cupidité et à la licence; il a rendu doux et humbles de cœur, des hommes à peine susceptibles d'humanité: il a inspiré l'amour des ennemis à des monstres de cruauté et de perfidie, la clémence aux tyrans de l'univers, à ce peuple qui ne régnoit sur toutes les nations que pour en prodiguer le sang et en dévorer les fortunes; en un mot, il a tiré le genre humain de la voie large, pour le faire marcher avec persévérance par des sentiers semés d'épines. Car ce n'étoit pas à des êtres d'une autre nature que la nôtre, qu'il imposoit son joug; ce n'étoient point des hommes qui eussent les passions plus modérées, ou les inclinations meilleures que la multitude perverse des mortels: c'étoit à ceux-là même, qui, engourdis dans la mollesse et la dépravation où ils étoient nés, sembloient avoir acquis un droit de prescription pour n'en plus sortir.

Toutefois rien ne fut plus rapide que ce changement. Les apôtres ont à peine annoncé que le fils de Marie est le fils de l'Eternel, qu'on se soumet à ses lois dans la ville même, où, si aveuglément et si injurieusement méconnu, il vient enfin d'être crucifié. Ceux qui l'ont proscrit comme un blasphémateur, l'adorent comme l'égal du Très-Haut. Il ne faut à Simon-Pierre,

comme vous l'avez vu avec admiration, que peu de paroles pour en convertir des milliers. La grâce de l'Esprit saint n'est pas moins efficace dans les différents cantons de la Judée, où Jacques et Jean portent la parole du salut. Les bornes d'Israël ne sauroient plus contenir ce feu qui dans peu embrase tous les climats. Ce torrent gêné dans son lit se répand aussi rapidement, et presque aussi loin, que les rayons du soleil. Telle est la révolution que les faux dieux en gémissent ; que leurs prêtres se lamentent ; que les temples des idoles devenus déserts, au centre même de la superstition, les sacrificateurs se plaignent que les sacrifices ont cessé faute d'assistants. C'est ainsi, comme il vous en souvient, que Pline, de son gouvernement de Bithynie, en écrivoit à l'empereur Trajan (102).

Nous sommes d'hier, disoit de son côté Tertullien, dans des mémoires fameux, faits pour éclairer les sénateurs et les césars ; nous sommes d'hier, et déja nous remplissons vos cités et vos campagnes, vos armées et vos conseils, le palais, le sénat et le barreau : nous ne vous abandonnons que vos temples. Nous prenons part à votre commerce, à vos traités et à toutes vos assemblées, si ce n'est aux superstitions du Capitole, à la licence du cirque, et aux cruautés de l'amphithéâtre. L'empire deviendroit un désert, si nous en sortions, le silence et la langueur de la ville vous consterneroient, et vous auriez horreur de votre solitude. Ce changement prodigieux, disent les Pères presque contemporains, ne se borne pas à un peuple ni à un empire : ce ne sont pas les Romains seuls ; ce sont les Perses et les Indiens, les Arabes et les Scythes, le Midi brûlant et le Septentrion glacé, qui renversent ou purifient leurs temples, qui brisent leurs idoles, qui abolissent leurs sacrifices impurs et leurs fêtes impies, pour y faire succéder de nouvelles et de plus dignes solennités. Du couchant à l'aurore, d'un bout du monde à l'autre, selon la prédiction du prophète, on adore sincèrement le vrai Dieu, et partout on lui offre la victime sans tache.

Dès le second siècle, on vit saint Pantène porter la lumière de l'Evangile aux nations inconnues de l'Orient, et jusqu'aux rives de l'Inde (189). Saint Athanase, par le ministère de saint Frumence, la répandit dans la vaste étendue de l'empire des Abyssins. L'esprit d'émulation engagea les ariens mêmes à évangéliser les Homérites, aux extrémités de l'Arabie heureuse, vers l'Océan : semence infecte, d'où le Seigneur ne laissa point de faire éclore la vraie foi, qui se manifesta si bien dans la résistance magnanime que ces néophytes opposèrent à la fureur d'une colonie nombreuse de juifs leurs voisins, et à tous les desseins des ennemis du fils de Dieu. La multitude des martyrs de Perse ne prouve pas moins solidement l'heureuse consistance qu'y avoit prise le christianisme. Dès le temps du concile de Nicée, on trouve un évêque de Scythie, nommé Jean, qui signala dans cette auguste assemblée la fermeté et la pureté de sa foi. Ces peuples, appelés Nomades ou pasteurs errants avec leurs troupeaux et avec les chars qui leur tenoient lieu de maisons, avoient recueilli précieusement le trésor de l'Evangile, parmi les dépouilles des provinces romaines de leur voisinage. Les Sarrasins, qui erroient pareillement sur les confins de la Syrie et de la Mésopotamie, apprirent avec la même ardeur la doctrine du salut, des saints anachorètes épars en grand nombre dans ces déserts. Quelquefois une simple femme ou un enfant, emmenés captifs, convertissoient des peuplades nombreuses et des nations entières.

Cependant la profession du christianisme n'étoit pas l'effet de la considération, ou d'une crédulité de caprice. Ce n'étoient pas seulement ces hordes sans police et sans lumières, ce n'étoit pas seulement le vulgaire, inquiet et avide de nouveauté, qui embrassoit cette loi, aussi dure que merveilleuse. Dans le second, dans le premier siècle de l'Eglise, une foule des plus beaux génies de Rome et d'Athènes passèrent sous nos étendards, quittèrent pour eux les aigles romaines et toute la pompe imposante de la superstition. Traitera-t-on d'hommes communs, d'esprits crédules et foibles, Denys de l'aréopage, le sénateur Apollone, Justin, ce philosophe profond, Aristide, Méliton, Athénagore, et, peu après eux, Clément d'Alexandrie, ce prodige d'érudition, Origène, prodigieux en tout genre, Tertullien, si digne de sa renommée tant qu'il demeura fidèle à l'Eglise, Cyprien, Arnobe, Lactance, et leurs disciples sans nombre? Où trouve-t-on plus de sens et de lumières, plus de force dans le raisonnement, plus de connoissances acquises, plus de pénétration et d'étendue d'esprit, que dans ces premiers défenseurs du christianisme? Jugeons-en par leurs triomphes sur nos plus redoutables adversaires, tels que Celse et Porphyre, et sur tous les sages de la gentilité. Ils ont cru néanmoins avec simplicité, ces puissants génies; et ils ont cru, non sur les préjugés de la naissance et de l'education, comme ils l'observoient eux-mêmes; mais après avoir combattu pour la plupart contre la vérité, jusqu'à ce qu'elle les eût subjugués par son évidence.

Rappelons-nous les motifs auxquels ils ne purent résister. Si les vérités morales, si les règles ou les images de certaines vertus avoient de quoi leur plaire, l'obscurité des dogmes nouveaux, les obstacles des anciennes contumes et des vices invétérés restoient tout entiers; et les plus éloquents panégyristes des mœurs étoient souvent plus asservis que leurs admirateurs aux passions d'ignominie. Ils furent donc bien puissants, les motifs qui triomphèrent de leur résistance, qui leur firent prendre une résolution si généreuse et si difficile : ils surpassèrent toutes les forces de l'esprit humain: ils portèrent l'empreinte de l'éternelle vérite et le sceau visible du doigt de Dieu.

On fit observer à ces esprits justes et pénétrants l'accomplissement des prophéties dans toute leur étendue, le temps, le lieu de l'avénement du Messie : toutes les circonstances de sa vie et sa mort, tracées, si long-temps avant sa naissance, dans des monuments d'une authenticité incontestable. On leur fit surtout remarquer cette suite d'œuvres miraculeuses, si capables de prouver, indépendamment même de leur prédiction, la dignité, la divinité du culte qu'on leur proposoit. On leur montra, au moins dans les premiers temps, les paralytiques, les sourds, les muets, les aveugles de naissance, que Jésus avoit gueris; les morts qu'il avoit ressuscités à la vue de toute la Palestine. et l'on ajouta qu'il s'étoit enfin ressuscité lui-même, qu'il avoit apparu dans toute la gloire de sa vie nouvelle à plus de cinq cents témoins à la fois, qu'il étoit monté au ciel avec la même publicité et le même éclat. Ces témoins oculaires eux-mêmes, quelques-uns de ceux qui avoient été retirés du tombeau ou miraculeusement guéris, rendirent ces témoignages, s'offrirent a les confirmer, les confirmèrent en effet par des prodiges semblables à ceux de leur maître, et communiquèrent à leurs nouveaux disciples le pouvoir d'en operer à leur tour.

Or, n'étoit-il pas absolument impossible, je ne dirai pas aux grands et aux sages, mais au vulgaire le plus borné, de se tromper sur des objets de

cette nature, sur ces faits précis, frappants, publics, et souvent réitérés? Comment se persuader, s'il n'est vrai, qu'on a vu rendre subitement la vue à des aveugles-nés connus de toute une ville, l'embonpoint et la vigueur à des membres desséchés par une paralysie de trente-huit ans; la vie a des cadavres qui exhaloient deja l'infection? Mais surtout comment, s'il n'est pas vrai, se mettre dans la tête qu'on a le pouvoir de faire des merveilles semblables, et qu'on en a souvent fait? La seule persuasion où furent les premiers témoins de ces miracles en est une preuve irréfragable; et la plus sincère persuasion a pu seule leur faire embrasser une religion, dont tant de dispositions naturelles les éloignoient. Si les premiers chrétiens et les apôtres avec eux, si tous les membres de l'Eglise primitive, cette sainte portion du genre humain uniquement empressée à honorer Dieu et à édifier les hommes, la plus digne d'attention sans contredit dans la science des mœurs; si, dis-je, ils ne croyoient pas fermement ce qu'ils attestoient au péril de leur vie : leur conduite, on ne sauroit trop l'inculquer, est le paradoxe le plus contradictoire, le phénomène le plus monstrueux : c'est un renversement de l'ordre moral, infiniment plus incroyable que la docilité de la nature à la voix de son Créateur.

Aussi vous avons-nous fait observer dans les commencements de cette histoire, et vous le verrez encore souvent dans la suite, qu'on ne s'avisa point de s'inscrire en faux contre les miracles évangéliques. Les sages du paganisme trouvoient moins plausible de nier les faits, que d'attribuer a la magie la résurrection des morts à demi corrompus, la délivrance des énergumènes, et la guérison de maladies les plus incurables. Les empereurs frappés de la perpétuité de ces prodiges, que leur mandent les gouverneurs des provinces, et qu'ils voient quelquefois de leurs propres yeux, proposent au sénat de mettre le Dieu des chrétiens au nombre des dieux de l'empire. Vous avez entendu saint Justin, saint Méliton, Tertullien, tous nos apologistes, relever avec l'éclat convenable ces faits merveilleux et ces puissants témoignages; citer les pièces authentiques qui en perpétuoient le souvenir, en appeler aux archives romaines où elles étoient déposées; faire de vifs reproches aux idolâtres, sur leur ingratitude à l'égard du Dieu des chrétiens, si indignement méconnu. N'y eût-il eu que les fideles de persuadés : comment le furent-ils par millions, et au point de tout sacrifier à leur foi? S'ils n'avoient pas vu les miracles qu'ils racontent, ne sent-on pas, avec saint Augustin, que le plus inconcevable de tous les prodiges seroit leur conversion, et mieux encore le triomphe d'une religion dépourvue de tout secours humain sur toute la puissance de l'idolâtrie?

Rappelez-vous quels furent les premiers acteurs dans cette grande entreprise. C'étoient douze pauvres ouvriers, sans naissance et sans fortune, sans intrigue et sans lettres, sans aucune des qualités naturelles qui donnent du crédit et de la considération parmi les hommes. Exercés dès l'enfance, et absorbés tout entiers dans la plus grossière des professions mécaniques, ils n'avoient dans l'âme, avant la descente du Saint-Esprit, ni élévation, ni pénétration. Souvent ils ne saisissoient que l'écorce des emblèmes les plus intelligibles que le Rédempteur proposoit pour leur instruction. Pleins d'imperfections morales et naturelles, ils osent, par une ambition aussi injuste que déplacée, au moment de la plus profonde humiliation de leur divin maître, disputer à qui sera le premier d'entre eux. En

un mot, de grossiers artisans, des étrangers sans aveu, des barbares relativement au peuple roi avec qui ils ont à traiter, Pierre et Paul, l'un pêcheur, et l'autre, tout citoyen romain qu'il étoit, exerçant le métier de corroyeur, entreprennent de changer toutes les idées romaines, d'imposer des lois souveraines à l'empire, de faire tomber aux pieds de Jésus-Christ ce terrible et superbe colosse. Figurez-vous encore, suivant la belle idée de saint Jean-Chrysostôme, que contemporain de ces deux apôtres, et les rencontrant aux approches de Rome, à la vue de ces tours orgueilleuses et de ces palais qui bravoient les cieux, au milieu des chars de triomphe, des légions, des tribus, des proconsuls, qui sortent de ses portiques pour aller porter la loi et la servitude aux nations; imaginez-vous qu'à l'aspect de tant d'objets éblouissants et si capables de déconcerter toute autre philosophie que celle de ces héros de l'Evangile, ils vous font part de leur projet effrayant. Y pensez-vous donc, hommes inconcevables, n'eussiez-vous pas manqué de vous écrier? Vous voulez, dites-vous, anéantir la religion et les dieux de Rome, faire adopter vos dogmes étranges au peuple romain, au sénat et aux césars. Isolés et sans suite, dépourvus que vous êtes de tout moyen de contrainte, quelles sont donc vos ressources cachées, vos sourdes trames, vos présents, ou vos promesses, la magie de votre éloquence? Si vous attirez l'attention populaire par la singularité de votre enthousiasme, aurez-vous seulement accès auprès de ces monarques divinisés, qui prétendent partager avec Jupiter le pouvoir suprême, ou du moins tenir de lui l'empire du monde?

Oui, le projet de Pierre et de Paul seroit un délire à nos yeux, si le succès ne l'eût justifié. Mais Rome, mais l'univers a été réellement changé par ces foibles mains : ils ont soumis le sceptre des césars à Jésus-Christ; ils ont banni Jupiter du Capitole; et du champ de Mars, ils ont fait le boulevart de la chaire apostolique. On n'y rend pas seulement les hommages suprêmes au fils de Dieu : mais on y paie le tribut d'honneur qui convient à ses ministres et à ses amis. Nous avons déjà vu, et nous verrons bien plus souvent par la suite, les empereurs accourir au tombeau des saints apôtres, rendre un culte religieux à leurs cendres, et baiser leurs chaînes avec un profond respect. Ils s'estimeront heureux qu'on les enterre, non dans le lieu même où sont les corps de Pierre et de Paul, mais seulement à l'entrée et dans leur vestibule: ils tiendront à honneur, selon les expressions de saint Jean-Chrysostôme, de devenir les gardes et les portiers du pêcheur.

Le comble du prodige, c'est que la conversion du monde s'est opérée dans le sein des périls et des persécutions. Les premiers fidèles eurent des guerres violentes à soutenir contre les villes et contre les provinces : que dis-je? contre les nations conjurées, et dans le sein des familles. La diversité de religion séparant l'épouse de l'époux, le père et la mère des enfants, puisque les conversions étoient successives; les haines et les vexations les plus atroces se renouveloient de jour en jour. On regardoit les sectateurs du nouveau culte, comme de sacriléges déserteurs et des ennemis publics: c'étoit un mérite que d'accélérer leur perte. Tous les ordres de l'état, toutes les personnes, étrangers et parents, se déclaroient contre eux, et, ce qui étoit le plus à craindre, contre ceux qui avoient reçu nouvellement la semence de la foi, et dans qui elle n'avoit pas eu le temps de prendre racine : ils se voyoient emprisonnés, relégués dans les déserts, exclus des charges et des

honneurs, notés à jamais d'infamie : on leur faisoit subir tous les genres de tortures, tous les raffinements d'une cruauté animée par la superstition; les feux lents, les grils embrasés, les huiles bouillantes, des tourments si affreux, qu'on ne sait de quoi s'étonner davantage, ou que les Romains et les Grecs les aient inventés, ou que les chrétiens les aient affrontés avec tant de constance.

Ces ennemis dénaturés sembloient tous avoir conçu un seul et même dessein, qui étoit de se surpasser les uns les autres en cruauté, et de triompher, à force d'excès, de la patience inaltérable de leurs innocentes victimes. On tiroit brutalement par les cheveux, de rue en rue, des personnes d'illustre naissance et de complexion délicate; on les traînoit nues et défigurées dans les ronces et les épines; il n'y avoit aucun de leurs membres qui n'éprouvât un traitement aussi outrageant qu'inhumain : et combien de fois, à la vue du foible tableau que nous en avons tracé, n'avez-vous pas jugé, pleins d'indignation, que ceux-là seuls méritoient ces horreurs, qui avoient la barbarie de les exercer! On scioit les uns par le milieu du corps, on écorchoit les autres tout vivants; après quoi on semoit le sel sur tous leurs membres, on les couvroit de miel, et on les exposoit en plein midi aux aiguillons et à la lente voracité de tous les insectes; on les enduisoit de bitume, on y mettoit le feu pour éclairer les rues pendant la nuit : images horribles, et qu'on pourroit prendre pour les peintures d'une imagination exaltée, si nous n'en avions pas montré la réalité dans les actes les plus authentiques des martyrs, et dans quelques traits d'histoire écrits par les païens mêmes.

Parmi tant de souffrances, ces généreux athlètes ne perdoient rien de leur courage paisible. Ils sembloient si libres dans les chaînes, si supérieurs à ceux dont ils étoient le jouet apparent, qu'on eût dit, ou qu'ils n'avoient point de corps, ou que ce n'étoit pas leur corps que l'on tourmentoit, mais qu'ils assistoient au supplice d'une personne indifférente. Des vieillards décrépits, de tendres vierges couroient à l'échafaud et aux bûchers. Des enfants qui bégayoient encore, employoient les premières paroles qu'ils articuloient à peine, à confesser Jésus-Christ et à demander le baptême. Les tyrans, ne pouvant rien leur ôter de leur intrépidité, étoient contraints de déroger à des rescrits barbares qui eussent dépeuplé l'empire. Les ministres de la tyrannie changèrent eux-mêmes. Le fer tomba de la main des bourreaux, qui présentèrent leur propre tête et devinrent martyrs à leur tour.

Mais d'où provint un mépris si héroïque et si général de la vie? D'où vint ce désir unanime de mourir pour un homme mort lui-même en croix, sinon d'une pleine conviction touchant la vérité de ses œuvres divines, en sa qualité de fils de Dieu? On a vu quelques hommes singuliers braver la mort pour des chimères; mais leur petit nombre, avec mille travers d'esprit et de conduite, les fit toujours regarder comme des productions rares du fanatisme, ou d'un fol héroïsme. Ici, douze millions, selon des calculateurs très-érudits, et incontestablement une multitude prodigieuse de personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, éclairées sur les choses divines et sur les devoirs humains, les plus sages et les plus vertueuses dans leur conduite durant trois siècles consécutifs et dans plusieurs autres, donnent à tous les états et à chaque province ce saint et admirable spectacle.

Le mécréant, qui sent toute la force de ce témoignage, a fait de vains efforts pour l'anéantir, en réduisant presque à rien le nombre de ces témoins généreux. Ses tentatives n'ont servi qu'a faire mieux connoître ces monuments originaux et sincères, dont la pieuse simplicité, dans le peu que nous en avons extrait, vous a fait sentir leur antiquité et leur certitude. Quel effet ne produiroit donc pas la savante collection qui a mis en poudre les allégations hasardées de l'anglais Dodwel, et qui les eût ensevelis dans un oubli éternel, si elles n'eussent été réchauffées de nos jours et assaisonnées au goût d'une jeunesse dépravée, dans ces écrits cyniques, où le sel de l'ironie, de l'obscénité, du blasphème, et le ton tranchant de l'imposture tiennent lieu de théologie et de toute érudition. Mais il n'est point d'âme honnête et ingénue, qui, en suivant les combats de nos martyrs dans les bornes mêmes où notre plan nous les a fait resserrer, ait pu ne pas se sentir aussi convaincue qu'édifiée.

Le seul caractere de certains persécuteurs, tels que Néron, Domitien, Maximin, rend plus que vraisemblable le détail de leurs cruautés sacriléges. Si l'on ne peut refuser la gloire de l'équité, de la clémence, et de plusieurs autres qualités estimables, aux empereurs Trajan, Marc-Aurèle, Sévère et Dèce : d'un autre côté, le génie de la superstition populaire dont ils se faisoient honneur ; l'attachement de quelques-uns d'entre eux à une philosophie libertine et superbe, ennemie violente d'une religion pure, incompatible avec toute autre, qui ne faisoit grâce à aucun vice, à aucune erreur; la politique enfin, ou le soin mal entendu de la tranquillité publique et du bien de l'état, rendirent ces empereurs, comme nous l'avons fait remarquer, exactement et incomparablement plus terribles à nos pères, qu'Héliogabale et Caligula. Quelquefois encore ces héros de l'idolâtrie avoient la foiblesse de céder, contre leurs propres dispositions, aux cris séditieux de la soldatesque et de la populace. Plus souvent, ils ne pouvoient arrêter, dans les provinces éloignées, les émeutes soudaines, dont le chrétien, armé de sa seule patience, ne manquoit pas d'être la victime. La religion chrétienne, comme étrangère à l'empire, ayant été solennellement proscrite, tant par les édits particuliers de plusieurs empereurs que par l'autorité générale du sénat, comme il est constant par la proscription du sénateur saint Apollone : personne, avant Constantin, ne prit la défense de la foi avec assez de vigueur et d'autorité, pour prévenir des violences, que ces anciens préjugés continuoient à colorer d'une maniere spécieuse.

Mais qu'est-il besoin de discussions et d'inductions? Pour dissiper jusqu'à l'ombre du doute, rappelons le lecteur à la seule histoire de la dernière persécution générale. Alors, comme le dit Lactance, ou l'auteur, quel qu'il soit du traité de la Mort des persécuteurs, appuyé du torrent des écrivains de son siècle ; alors, trois bêtes féroces, Dioclétien, Maximien-Hercule et Maximien-Galere, exercèrent leur rage impitoyable, durant dix années consécutives, dans la plupart des provinces de l'Orient et de l'Occident. Que d'excès ne commit point ce triumvirat sacrilége ! La religion qui n'avoit pour elle que sa sainteté et sa douceur, pouvoit-elle naturellement tenir contre le projet médité et si rigoureusement suivi de l'anéantir ? Ici, les partisans anti-chrétiens du scepticisme, réduits à convenir de la plupart des faits, n'ont plus que des clameurs vagues à former sur les dangers de l'exagération : mais ils ne peuvent révoquer, ni ne révoquent en doute, les faits pré-

cis attestés par tant d'écrivains différents : traits frappants de la justice divine, qui, en justifiant l'opinion commune sur le grand nombre des martyrs, ajoutent un nouveau degré d'energie au témoignage éloquent de leur sang si généreusement répandu.

Je pourrois vous rappeler ici le rapport que vous avez dû remarquer dans l'histoire de la dernière persécution, entre le caractère de chaque persécuteur et le genre de sa mort. J'y pourrois ajouter la punition funeste, non de Néron ni de Domitien, également odieux sous bien des aspects : mais la triste fin de Sévère, prince irréprochable, s'il n'eût donné après eux le premier édit contre le christianisme ; mais le malheur où se précipita Dèce, dans un accès de ce vertige dont le Seigneur menace l'impie superbe ; mais le revers à jamais mémorable de Valérien, devenu l'esclave d'un roi barbare, qui en fit son jouet pendant le reste de sa vie, et en prolongea l'opprobre en le faisant écorcher après sa mort. Je n'entreprendrai pas de faire une induction, dont toute l'étendue ne peut ici trouver place, et qui ne pourroit néanmoins passer pour concluante qu'autant qu'elle seroit complète. Reprenons des objets qui touchent de plus près à notre matière.

Les qualités personnelles des généreux confesseurs de la foi, leurs vertus, leur noble candeur, leur sagesse toute céleste, ne prouvent pas moins que leur multitude en faveur de l'Eglise. Qui ne conviendra d'abord, qu'ils furent les hommes de leur temps les plus éclairés en matière de culte et des mœurs, qu'ils soutinrent constamment les solides principes du vrai et de l'honnête, contre le délire et la corruption de l'idolâtrie? Qu'ils aient été persécutés pour cette cause honorable, et non pour aucune action flétrissante ; c'est ce que démontre la seule forme des procédures intentées contre eux. Il fut ordonné par les princes idolâtres, comme vous avez entendu Tertullien le leur reprocher, de ne pas rechercher les chrétiens, mais de punir ceux qui seroient dénoncés. Sur quoi cet apologiste éloquent s'exprimoit ainsi : « O sentence, qui seule décèle et son injustice et notre innocence! Le chrétien n'est donc pas condamné parce qu'il est coupable, mais parce qu'il est en bute à l'envie et à la malignité des délateurs. Les tortures, destinées par les lois à tirer l'aveu des criminels, sont devenues entre vos mains des instruments de corruption, pour forcer notre bouche au parjure. Nous confessons ce que nous sommes ; vous voulez que nous vous disions ce que nous ne sommes pas : et quoique vous ne croyiez point les autres accusés lorsqu'ils nient ; par rapport à nous, vous ajouteriez foi jusqu'au mensonge. » Il est manifeste par ce procédé, que tout le crime du chrétien, dans l'opinion des païens mêmes, n'étoit autre que son nom ou sa constance dans la foi, et que par l'apostasie il pouvoit se dérober à l'échafaud et à tous les effets de la persécution.

Il persévère néanmoins ; et plus sa foi est éprouvée, plus elle devient pure et ferme. Elle s'accroît dans les tourments, loin d'y succomber. Pour un fidèle mis à mort, il se convertissoit des milliers d'infidèles. Le sang chrétien étoit une semence si féconde, qu'elle fructifioit dans les terres les plus ingrates. Vous avez vu les publicains et les femmes prostituées, les gladiateurs et les comédiens, devenir tout à coup les apologistes et les imitateurs des martyrs. Un nombre encore plus grand se condamnoient à un bannissement volontaire, et portoient avec eux la lumière du salut aux extrémités les plus ténébreuses du monde idolâtre ; semblables, dit saint Augustin, à

de grands flambeaux, qui jettent d'autant plus d'éclat qu'on les agite davantage. Telles furent les causes divines de cette prodigieuse multiplication des adorateurs d'un Dieu crucifié, dès les premiers siecles, non-seulement près des lieux où il avoit pris naissance, mais parmi tous les peuples, et selon le témoignage particulier de saint Irénée, en Lybie, en Espagne, dans les Gaules, et dans les réduits sauvages de la Germanie.

Qu'on ne nous objecte point l'établissement des sectes. Qui ne sait les voies honteuses ou violentes par lesquelles ces fantômes de religion se sont établis? Ne doit-on pas s'étonner au contraire, de ce qu'elles ne se sont pas mieux soutenues, en flattant, comme elles faisoient, les inclinations dépravées de la nature? Il ne s'agit pas encore de faire sentir le foible du mahométisme : mais on peut déja le préjuger sur cette régle. Quelle merveille, qu'un enthousiaste hardi, le cimeterre d'une main et l'appât des sales voluptés de l'autre, posant pour base de sa législation la stupide ignorance, prenant de chaque religion ce qui s'y trouvoit d'assorti aux penchants comme aux préventions, et supprimant tout le reste, immolant tout ce qu'il y avoit d'hommes éclairés et capables de s'opposer à ses attentats; quelle merveille, que ce législateur entraîne à sa suite de grossieres et vicieuses peuplades, des humains comme abrutis, qui faisoient consister le bonheur dans le plaisir des sens, l'honneur dans la force et le brigandage? Est-il plus merveilleux, de voir les premiers hérésiarques, Ebion, Marcion Basilide Valentin, tous les gnostiques et les disciples de Manès, former des partis nombreux, en rappelant sous une forme nouvelle les rêveries impures du paganisme, en lâchant la bride aux passions les plus désordonnées, sous le manteau imposant de la philosophie ou de la reforme? L'indignation publique ensevelit bientôt ces ennemis des mœurs dans un opprobre éternel.

Mais en multipliant les vrais chrétiens, la persécution les détachoit de la terre où ils se multiplioient. Ne s'attachant à rien de périssable, ayant perpétuellement leur âme entre leurs mains, ils se regardoient comme étrangers parmi les nations, comme un but exposé à tous les traits de la perversité et de la fureur. L'esprit de détachement, et, par une suite nécessaire, la charité qui vivifie toutes les vertus, étoient si profondément enracinés dans leur sein, qu'au temps de saint Justin, qui l'assure en termes exprès, il se trouvoit encore des freres entre qui les biens demeuroient communs: et si les autres s'en réservoient la propriété, c'etoit pour se mieux assurer de subvenir aux besoins des indigents.

Ces vertus, à la vérité, se ternissent insensiblement. Le calme trop profond qui suivit l'orage, fit succéder une sorte d'engourdissement à la vigilance, et produisit un triste relâchement. Pendant cinquante ans, à compter depuis la mort de l'empereur Severe, ses successeurs ayant laissé goûter aux fideles une paix presque sans interruption, on vit dans leur societé des fautes et des désordres qu'on auroit peine a croire, si l'on n'en tenoit pas le detail d'un témoin oculaire tel que saint Cyprien. Le luxe et la mollesse, tout l'etalage de la mondanité, les vaines parures presqu'aussi affectées dans les hommes que dans les femmes, la frivolité des mœurs, et tous les symptômes d'une pudeur expirante, ce sont les moindres sujets des reproches que le digne instituteur de ces anciens fideles faisoit a plusieurs d'entre eux. Les emportements de la jalousie, les haines invétérées, l'infidélité en tout genre de commerce, la fourberie, la calomnie, le parjure, s'intro-

duisoient parmi les enfants des saints; la piété s'affoiblissoit dans le sanctuaire même, et quelques-uns oublioient, jusque dans le saint ministère, les lois de la charité, de la justice distributive, du désintéressement et de l'intégrité. Effets naturels du penchant rapide qui entraîne l'homme au péché, et que la main qui en avoit suspendu le cours laissa depuis agir si impérieusement, afin de montrer, par les digues qu'elle y opposa, que la conservation et l'institution de l'Eglise sont également l'ouvrage du ciel.

Les rigueurs de la persécution de Dèce, jointes au zèle des pasteurs, ranimèrent la foi et la piété. La pénitence fit refleurir les mœurs, au sein du trouble et du péril. On réprima les confesseurs mêmes, qui, par des recommandations indiscrètes, vouloient procurer aux pécheurs des indulgences excessives et une réconciliation prématurée. Fermeté sage, dont le succès fit connoître que les promesses du Sauveur étoient stables, et que le mal n'avoit pas vicié, si l'on peut s'exprimer ainsi, le fond de la constitution de l'Eglise. Mais à mesure que les péchés se multiplièrent, on crut devoir en faciliter l'expiation.

Pour ménager, tant un refuge à la pénitence qu'un abri à l'innocence, quand un calme plus inaltérable fit courir à la piété chrétienne de plus grands périls, des âmes fortes et particulièrement inspirées proposèrent un genre nouveau de martyre, en déclarant une guerre sans relâche à la cupidité, à la volupté, à toutes les passions. Les déserts de l'Egypte et de la Palestine devinrent leurs premiers champs de bataille. Antoine après Paul, Pacôme guidé par un ange dans les terres qu'arrose le Nil, et sur les bords du Jourdain, Hilarion perfectionné par Antoine, furent les pères et les maîtres d'une infinité de disciples, qui répandirent ces divines institutions sous tous les climats. Ainsi apprit-on de toute part à mourir pour Jésus-Christ sans le ministère des persécuteurs, et à recueillir une moisson de palmes, proportionnée à la constance que demandoit cette longue mort à soi-même : martyrs de la mortification volontaire, honorés par le ciel, à bien des égards, des mêmes prérogatives que les victimes sanglantes de l'impiété, et destinées aux mêmes fins. Le Seigneur se proposant d'ouvrir la route a l'Evangile, chez leurs voisins barbares, par ces grands exemples, il se plut à révéler ce muet témoignage par l'éclat des miracles. Des troupes nombreuses d'infidèles accouroient sans cesse à la montagne de saint Antoine, à la cabane, ou plutôt à la cage de saint Hilarion, à la grotte sauvage de saint Aphraste, où la plupart trouvoient la guérison de l'âme avec celle du corps.

Il seroit inutile de prouver des faits, consignés dans les monuments publics par les peuples mêmes qui en avoient été les témoins. Ils eurent tant d'éclat, malgré tout le soin de ces humbles anachorètes à les tenir cachés, qu'ils parvinrent à la connoissance des maîtres du monde. Vous n'avez pas oublié en quels termes le grand Constantin écrivit à saint Antoine, pour recommander à ses prières la couronne et la famille impériale. Théodose n'entreprit ses plus grands exploits que sur la parole de saint Jean d'Egypte. Les miracles étoient si familiers à saint Hilarion, qu'ils lui échappoient, pour ainsi dire, malgré lui : les malades et les affligés le poursuivoient en tout lieu; il fut réduit souvent à changer de demeure, à mener long-temps une vie errante, dans la seule crainte de la gloire qui sembloit s'obstiner à le poursuivre. Tous les Sarrasins qui bordoient le désert de Pharan, sur les

confins de l'Egypte et de la Palestine, embrassèrent le christianisme, à la vue des miracles ainsi que des vertus de saint Moïse. Mais qu'est-il besoin d'exemples particuliers ? Ignore-t-on que la célébrité de ces humbles thaumaturges faisoit leur plus grand chagrin, et que sans cesse ils se plaignoient avec amertume, de se voir ravir les pures délices qu'ils étoient venus chercher dans l'obscurité de la solitude?

La seule manière de vivre de ces hommes tout célestes n'étoit-elle pas un miracle assez persuasif et assez efficace ? Quel prodige plus visiblement divin que la constance de saint Siméon et de quelques autres stylites, exposés sur une colonne, la nuit et le jour, pendant une longue suite d'années! Quoi de plus miraculeux que le triomphe remporté par saint Macaire d'Alexandrie sur les besoins les plus impérieux de la nature, la faim et le sommeil! Il passa debout tout un carême, sans rien boire, et sans manger autre chose que quelques feuilles insipides, les dimanches seulement. Vous verrez d'autres solitaires, qui, se regardant comme déjà morts, ne proférèrent pas une seule parole depuis leur retraite jusqu'à leur sépulture. Vous en verrez une multitude manquer même d'un lieu de retraite, errer dans les bois et les montagnes surchargés de chaînes, vivre ou plutôt se consumer lentement parmi les animaux sauvages, avec lesquels ils paissoient quand ils ne pouvoient plus soutenir les extrémités de la faim. De là le nom de *paissants*, que la Perse où ils vécurent leur donna, en transmettant aux autres peuples les transports de son admiration. A Constantinople même, et dans plusieurs autres endroits non moins connus de l'empire d'Orient, on verra fleurir les nombreuses communautés des moines *acémètes* ou *non-dormants*, ainsi appelés, parce que, semblables aux chœurs des esprits célestes inaccessibles au sommeil, ils célébroient les louanges divines sans aucune interruption, ni la nuit ni le jour.

Du reste, la mortification de l'esprit et du cœur, la solide abnégation de soi-même, le détachement des choses de la terre, n'étoient pas moins en vigueur dans les sociétés chrétiennes que les austérités de la pénitence. Toutes les vertus qui honorent le Seigneur en esprit et en vérité, et qui font l'âme du christianisme, éclatoient dans tous les ordres des fidèles, dans les places les plus éminentes comme dans les laures et les monastères. On en trouvera les preuves dans la suite de notre narration. Pour ne point anticiper sur le cours des siècles, nous nous contentons de rappeler ici la générosité à jamais mémorable de trois cents évêques, qui, dans la seule église d'Afrique, du temps des donatistes, portèrent l'héroïsme jusqu'à céder leurs siéges à ces rivaux schismatiques, en cas qu'ils voulussent rendre la paix à l'Eglise.

Convenons cependant que la conversion et la puissance du grand Constantin, qui sans doute influèrent dans l'estime des Romains et des étrangers mêmes pour la religion chrétienne, contribuèrent beaucoup à ses progrès, ou plutôt à sa tranquillité et à sa splendeur ; car il est constant, par tout ce qu'on a vu jusqu'ici, qu'elle étoit répandue auparavant dans tous les climats. Ainsi, elle ne doit point son établissement à la protection de cet empereur : mais les chrétiens n'étant plus réduits à se tenir cachés sous cet heureux empire, l'univers demeura étonné de se voir comme tout à coup chrétien. L'Eglise même se vit aussitôt désolée par le schisme ; et ce fut alors que les Africains rompirent sans ménagement les liens de l'unité,

sous la conduite de plus de cent évêques. Le nombre et l'audace des schismatiques ne firent que s'accroître durant tout l'empire de Constantin, jusqu'à ce qu'ayant tout bouleversé dans les églises de la troisième partie du monde, ils dirigèrent leurs attentats contre le siége apostolique, où ils ne trouvèrent que la confusion et le principe de leur ruine.

Au donatiste se joignit la formidable hérésie d'Arius. Le prince religieux qui a terrassé l'idolâtrie, devient en quelque sorte l'appui d'une secte presque aussi impie et non moins dangereuse : il flétrit, il traite en perturbateur et presque en rebelle (335) le plus digne défenseur de la foi, le grand Athanase. La vraie religion sans doute lui fut toujours chère, et l'horreur extrême des divisions qui en retardoient le progrès, exagérées sans cesse à ses oreilles par les prélats et les docteurs les plus imposants, fut l'unique principe de sa dangereuse condescendance. Quelle funeste impression néanmoins ne fit pas ce scandale apparent, en particulier sur son fils et son héritier Constance! Mais auparavant, quoi de plus visible que les dispositions d'un Dieu jaloux de sa propre gloire, dans la survivance qu'il accorde à un prince persécuteur sur ses deux frères, si zélés pour la vraie foi! Après une longue suite de règnes favorables à la religion, on eût pu se figurer que les puissances de la terre en faisoient le soutien principal : c'est pourquoi, durant tout le long règne du fils le plus indigne de Constantin, le Seigneur, suivant la prédiction de l'Evangile, laisse à Satan déchaîné le pouvoir d'agiter les fidèles comme le grain dans le van; épreuve beaucoup plus terrible que les violences des Césars, ennemis du nom chrétien, que Constance avilissoit, tandis qu'il s'en faisoit honneur.

Tentation d'un nouvel ordre, ou poussée du moins à des excès encore inconnus. Entre tous les sectaires qui s'étoient élevés jusque-là, on n'en avoit point encore vu de comparables aux ariens, en science, en talents, en vertus apparentes, en tout ce qui peut accréditer la séduction, mais surtout en puissance, en audace, et dans l'art détestable de colorer la violence du zèle de la religion. Perte des biens, des charges, des honneurs, de la liberté, de la vie; ce furent les moyens les moins dangereux que des chrétiens suborneurs firent employer à un prince chrétien. Mais séduire les prêtres et les évêques, canoniser les hypocrites et les apostats, pervertir les conciles, altérer les sacrés symboles; tels furent les chefs-d'œuvre de la perfide impiété, qui prétendit en vain dépouiller la vérité de ses propriétés les plus inaliénables, de tous ses avantages naturels, afin de s'en revêtir. L'Eglise triompha de l'artifice comme de la violence; la vérité dissipa tous les nuages dont la séduction couvroit le précipice, tandis que la violence y traînoit les foibles; on convainquit l'univers chrétien, que, sous ombre de piété, il ne s'agissoit pas moins que de bannir le fils de l'Eternel du sein de la Divinité, et de le réduire au rang de créature. Constance mourut enfin; mais la foi avoit triomphé avant sa mort.

Elle courut encore, sous le successeur de ce prince, des dangers tout particuliers. L'empereur Julien affecta de prendre une marche absolument différente de celle de Constance, dont il fit d'adord cesser la persécution (360). Elevé dans le sein du christianisme, l'empereur apostat en connoissoit trop bien le génie, pour se promettre de la détruire par la force. Il n'employa d'abord que la flatterie et les caresses perfides. Tous les sujets exilés sous le dernier règne, catholiques aussi-bien qu'hérétiques, furent

indistinctement rappelés : il comptoit par-là introduire dans le sein de l'Eglise la confusion, la zizanie, et tous les désordres qui en sont les suites naturelles. Espérant ensuite réussir beaucoup mieux en étouffant la vérité dans les ténèbres de l'ignorance, il fit fermer les écoles aux chrétiens et brûler tous leurs livres : il ne leur fut plus permis d'être savants ni éloquents; la faculté du raisonnement et le talent de la parole, ces dons de la nature les plus indépendants de l'autorité, devinrent la matière de la tyrannie, qui trouva même des couleurs pour pallier ces lâches excès. Les Galiléens, disoit le tyran dans ses blasphemes ironiques, les adorateurs du crucifié, devant croire en lui sans raisonner, l'étude et les sciences leur sont inutiles : il convient de les réserver aux hellénistes, c'est-à-dire au paganisme, qu'il érigeoit en une religion ou en un philosophisme digne de trouver dans l'apostasie son auteur et ses restaurateurs. Certes l'Eglise devoit succomber à ces attaques, si elle n'étoit inébranlable. Elle triompha des piéges et des dérisions, comme elle avoit triomphé du glaive et des échafauds. Le sang ne laissa pas de couler, sous l'empire de Julien, en mille rencontres où sa philosophie lui manqua; et, sous tous les aspects, on doit encore regarder cette partie du quatrième siècle, comme l'âge du martyre.

Tel il paroîtra dans toute son étendue, si l'on en suit les progrès chez les Barbares, particulièrement chez les Perses. On trouvera Sapor, Isdegerde, Cosroës, comparables à Néron, à Domitien, aux deux Maximiens. La pudeur et l'humanité se refusent également au récit détaillé de la persécution de Sapor. On verra un autre persécuteur subjuguer, en Arabie, une ville et tout un peuple chrétien qu'il n'avoit pu pervertir, enfreindre tout droit des gens, décapiter le gouverneur et les principaux citoyens, réduire la jeunesse en esclavage, allumer ensuite un immense bûcher, et y précipiter tous les prêtres, les moines et ensuite les vierges consacrées à Dieu, sans que la foi d'une seule personne se démentît. Les Vandales égalèrent, surpassèrent ces atrocités impies, dans la vaste étendue de l'Afrique. Dans toutes les terres enfin, où germa la foi chretienne, elle y fut arrosée de sang et en tira sa principale fécondité.

Mais après qu'elle eut poussé de profondes racines, un nouvel ordre de providence parut commencer pour l'Eglise. Les signes qui sont destinés, selon l'Apôtre, à la conversion des infideles, les miracles si multipliés à la publication de l'Evangile, devinrent beaucoup moins fréquents par la suite. Pour les domestiques de la foi, ou pour les fidèles, les prophéties suffisoient, c'est-à-dire, le dépôt de la révélation, tant écrite que transmise et interprétée par la tradition, avec les grâces et les dons ordinaires de l'Esprit saint. Aussi jamais les interpretes sacrés, jamais les saints Pères et les saints docteurs ne brillèrent avec tant d'éclat, que dans le quatrième et le cinquième siècles, comme vous aurez bientôt lieu de vous en convaincre. Mais l'Eglise, essentiellement militante en ce lieu de passage, doit y trouver des combats à rendre dans toutes ses situations, et des ennemis jaloux de tous ses avantages. A la pureté lumineuse de la doctrine, l'enfer en oppose l'abus et la corruption aussitôt après la défaite de l'idolâtrie.

Déjà cependant le sort de l'arianisme paroissoit avoir déconcerté à jamais la perfidie hérétique ; le nom arien étoit marqué d'opprobre ; tout lui disoit anathème : mais l'arianisme est ressuscité ; il se reproduit sous mille formes nouvelles ; il rentre dans l'arène, plus aguerri qu'auparavant, sous la cou-

duite d'Eunomius, d'Aëtius, de Macédonius, qui sembloient avoir applaudi à sa chute.

Nestorius, assez long-temps après, sans presque le paroître, sans peut-être le prétendre, anéantit à son tour la divinité de Jesus-Christ, en séparant le fils de Dieu du fils de la Vierge-mère. Piége grossier, que vous verrez néanmoins surprendre ou faire chanceler de savants et pieux évêques. Quel docteur, que Théodoret, d'une foi si long-temps suspecte! Quel pasteur, qu'Alexandre d'Hiéraples, qu'un long exercice des plus étonnantes vertus ne préserva point de l'obstination la plus effrayante! Aussi quelle impression ne firent pas ces dangereux exemples! Si Arius l'emporta sur Nestorius par l'étendue et la rapidité de la seduction, celui-ci se fit des sectateurs beaucoup plus obstinés, et acquit à sa secte un crédit et une consistance qui se soutiennent encore aux extrémités de l'église orientale. On la retrouve même dans quelques provinces occidentales, sous des formes et des noms differents, c'est-a-dire, avec les variations qui portent l'empreinte de l'esprit de nouveauté qu'elle eut pour principe.

L'hérésie d'Eutychès, comparable tout à la fois aux deux premières en durée et en étendue, fut encore soutenue de l'autorité d'un concile, convoqué comme œcuménique, et dont plusieurs autres avantages non moins spécieux firent révérer jusqu'a ses prévarications et son brigandage. L'Eglise pouvoit-elle essuyer des assauts plus terribles que ceux d'un parti, qui voyoit à sa tête l'évêque du second siége, qui portoit le nom de l'un de ces solitaires canonisés, pour ainsi dire, tout vivants, et particulièrement renommé par son zele contre les ennemis de la foi, du plus puissant des archimandrites, qui tenoit sous ses lois un peuple de zélateurs austères, les plus attaches aux impressions une fois reçues, et les plus ardents à les répandre? Oui, la religion courut des dangers plus grands encore de la part de Pélage, ennemi déguisé, et d'autant plus redoutable qu'il le paroissoit moins. Acharnées, pour ainsi dire, sur le corps même de l'Eglise, les autres hérésies, par leurs emportements, avertissoient au moins les fidèles de se tenir en garde contre elles : mais couvert avec avantage, et semblable à un serpent qui se coule sans bruit sous les fleurs, le pélagianisme pénétroit jusqu'a l'âme de la religion, en infectoit de son venin subtil les parties les plus nobles et les plus intimes, et ne lui laissoit d'elle-même que le squelette et le vain fantôme.

Ce fut contre ces périls que le Seigneur munit la sainte cité de cette abondance de doctrine et de lumières qu'on vit éclater en moins de deux siecles. Quel qu'ait été le nombre des seducteurs, à quelle multitude ne peut-on pas opposer le seul évêque d'Hippone, le grand Augustin? Combien d'autres grands saints et grands docteurs, dans le cours des mêmes siècles? Tels furent, pour nous borner aux plus celebres, les Léon, les Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie, les Jerôme, les Epiphane, les Grégoire de Nazianze et de Nysse, les Basile, les Amphiloque, les Jean Chrysostôme, les Ambroise, les Hilaire, et leur digne modèle, l'incomparable Athanase : multitude surabondante sans doute, quel que fût alors le besoin de l'Eglise; mais le Seigneur mettoit comme la derniere main a l'edifice, dont il est l'architecte et le principal ouvrier. Quoiqu'il l'eût établi sur le fondement des prophetes et des apôtres; ces monuments divins pouvant s'envisager et s'envisageant en effet sous tant d'aspects divers, il étoit de son immuable

sagesse de fixer à jamais le sens des points capitaux et déjà discutés par une foule d'interprètes si pleins de son esprit, si distingués dans l'ordre des talents même, qu'on ne pût opposer, à l'unanimité de leurs suffrages, qu'une espèce de stupidité, ou qu'une témérité révoltante.

En effet, quelle force de raison dans leurs écrits! quelle étendue et quel choix d'érudition! quelles grâces même, et quelle éloquence! Que les Pères latins et la plupart des grecs, si l'on veut, s'énoncent moins purement que les orateurs de Rome et d'Athènes : ils n'en paroîtront pas moins eloquents, si l'on sait discerner l'éloquence de l'élocution, qui n'en est que l'écorce. Toujours on leur verra choisir les raisons les plus fortes et les plus frappantes, les présenter avec ordre et dans un beau jour, user de vives images, de tours heureux, de figures grandes et animées, rendre en un mot leur discours touchant et persuasif, et même beaucoup plus agréable que ceux de tous les écrivains de leur temps. Quelle difference, par exemple, de la manière vaine, affectée, puérile de Libanius, au sens exquis et pressé, à la justesse, à l'énergie, au véritable atticisme de saint Basile, et même à l'abondance un peu asiatique, mais toujours solide et intéressante; de saint Jean Chrysostôme! Quelle différence ne remarque-t-on pas, à travers la rouille même de l'Occident, entre le pedantisme de Symmaque et l'aménité naturelle, la simplicité noble et naïve de saint Ambroise!

Mais ce qui nous importe bien autrement, quel concert unanime parmi ce grand nombre de docteurs, dans le fond des choses, sur tous les points capitaux, et sur chaque article de notre foi donné pour tel par l'Eglise! Ni l'éloignement des lieux qu'ils ont habités dans les trois parties du monde connu; ni la difference des mœurs et des idées; comme des idiômes et des goûts; ni la distance des temps, en remontant même de cette époque jusqu'aux premiers disciples des apôtres : rien ne met la moindre diversité dans l'enseignement public ni dans la croyance; rien qui ne concoure à former cette chaîne de tradition orale, non moins fixe que le dépôt des révélations de l'Ecriture, dont elle fait le complément. Dans cette foule d'hommes de genie, on remarque sans doute la riche variété des talents naturels, ainsi que des dons reçus d'en-haut : on admirera particulièrement, dans Athanase, la sagacité et la force du raisonnement; l'onction et la douceur du style d'Ambroise; la brillante et pathétique eloquence de Chrysostôme; la noble élégance et l précision de Basile; la sublimité jointe à l'exactitude dans Grégoire, dit pour cela le théologien; le nerf et l'érudition de Jérôme; enfin tout ce que la plupart de ces qualités ont de plus utile à l'Eglise, employé tour à tour par Augustin. Mais en même temps on trouvera une invariable conformité de doctrine entre eux tous, la plus parfaite uniformité dans tous les points définis par l'Eglise. Avec toute la fécondité du génie et la chaleur même de la verve, malgré l'attrait de la matière et la démangeaison si naturelle à l'homme d'enchérir, de controuver, de travailler d'imagination sur le fonds inépuisable du dogme et de la morale; bien différents des rhéteurs et des philosophes profanes, nos saints instituteurs n'aspirent nulle part au mérite de l'invention : ils la regardent, au contraire, comme la flétrissure la plus honteuse pour leurs écrits et pour leur personne; ils font consister toute leur gloire doctorale à recueillir fidèlement les vérités les plus connues, puis à les transmettre sans aucune ombre d'altération. Le plus grand avantage qu'ils prétendent sur leurs

émules hérétiques, c'est de convaincre l'univers que ces vains et faux docteurs n'en ont point usé de la sorte.

La règle des conciles généraux eux-mêmes, ces organes infaillibles de la vérité increée, c'est, ou le sens donné aux Ecritures par le torrent des Pères, ou l'uniformité et la perpétuité de la croyance et de l enseignement dans les docteurs et les pasteurs des diverses églises. Ainsi procéda-t-on, à l'exemple du premier concile œcuménique, dans ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine; tous quatre comparables aux Evangiles, dans les droits qu'ils ont a notre soumission; tous quatre célébrés dans les cent vingt-six années qu'on peut regarder, dans ce premier âge, comme le temps de l'adolescence de l'Eglise, et auquel ce vaste corps, si l'on peut s'exprimer ainsi, devoit naturellement éprouver la plus grande fermentation. Aussi tous les chocs d'humeurs, de passions, d'opinions s'y faisant sentir, tous les principes qui les devoient calmer et régler, tous les points fondamentaux de la doctrine du salut, y furent discutés, éclaircis, à jamais constatés.

Assez peu de temps après néanmoins, on vit les relâchements les plus étranges et les plus tristes scandales. Rien de plus hideux que le tableau des mœurs africaines, que nous verrons bientôt dans les écrits véhéments du prêtre Salvien. Saint Jérôme et saint Chrysostôme ne parlent guère moins fortement des abus qu'ils avoient sous les yeux. Jérôme, si respectueux à l'égard de l'église romaine, dit toutefois que la contagion avoit pénétré jusque dans cet auguste sanctuaire; qu'il s'y trouvoit des ecclésiastiques aussi adonnés qu'on en voit de nos jours à cette afféterie, qui marque toujours la frivolité des mœurs, si elle n'en démontre pas la corruption; que différents clercs briguoient les offices qui les éloignoient le moins de la fréquentation des femmes; que d'autres, plus avares que voluptueux, se faisoient les complaisants des dames âgées et opulentes, afin d'avoir part à leurs libéralités testamentaires. Dans les avertissements de l'éloquent patriarche de Constantinople aux clercs de son église, on voit que les Grecs ne différoient des Latins, que par plus d'adresse à pallier et a legitimer en quelque sorte leurs liaisons suspectes avec des personnes de sexe différent. Quel orage n'excita point, contre ce vigilant pasteur, l'opprobre dont il flétrit l'association des clercs avec ces personnes qu'ils appeloient sœurs adoptives, mais que le public nomma femmes sous-introduites? Qu'on juge de la grandeur du mal, par les excès où s'emportèrent les coupables, qui procurèrent au saint évêque le bannissement cruel, où sa vie succomba enfin à la continuité des mauvais traitements. Mais qu'on remarque aussi le courage épiscopal, qui soutint les mœurs et la discipline au milieu de tant de calamités.

Si l'on vit encore l'ambition briguer l'épiscopat, on vit aussi rappeler la pureté sévère des anciens canons. Il commençoit à passer, cet heureux temps, où il falloit, tantôt arracher de force un humble solitaire à sa grotte pour le faire monter sur la chaire pastorale, tantôt donner des gardes a un laïque vertueux de peur qu'il ne s'y dérobât par la fuite. Mais l'Eglise invoqua, contre cette licence profane, les puissances chargées de sa protection extérieure; et l'on remit en vigueur les canons, qui déclaroient indigne de l'épiscopat quiconque n'y étoit pas élevé malgré lui.

Le relâchement et les abus gagnèrent jusqu'à cette classe privilégiée de fidèles, qui avoient fait si long-temps l'édification et la plus douce consola-

tion de l'Eglise. L'esprit d'erreur et de faction mit tout en trouble parmi les solitaires, presque innombrables dans l'empire d'Orient. Ils puisèrent dans les principes d'Eutychès le goût de l'indépendance, de la sédition, et de la rébellion déclarée. Les attentats des hérétiques excitèrent quelquefois l'enthousiasme et la rivalité parmi les orthodoxes. Ainsi verra-t-on une troupe de cinq cents moines, faire, du mont de Nitrie, une irruption dans la capitale d'Egypte, et porter une main violente sur le gouverneur de cette province, parce qu'il se montroit contraire aux défenseurs de la saine doctrine. On verra dans les troubles de l'origénisme, les partisans hérétiques de Théodore de Césarée et de Domitien d'Ancyre, former une armée des moines leurs anciens confrères, assiéger en regle les laures catholiques, livrer des assauts et des batailles, donner tous les spectacles de la guerre, en inonder la scène d'un fleuve de sang.

Quelle épreuve, surtout, de voir les trois grands siéges de l'Orient occupés tout ensemble par les eutychiens; l'église impériale abandonnée à la perfidie d'Acace; celle d'Alexandrie successivement en proie à Timothée Elure et à Pierre Monge: un autre Pierre quitter le maillet de foulon pour le bâton pastoral, et porter sur l'auguste siége d'Antioche des sentiments indignes même de la plus vile profession! L'Eglise courut un péril plus grand encore sous le tyran Basilisque, qui fit condamner les saints décrets de Calcédoine par cinq cents évêques: et l'égalité que l'empereur Zénon établit, par son Hénotique, entre l'hérésie et la vérité, fut peut-être un piége plus dangereux encore que le scandale de cet attentat.

En Occident, au premier aspect des nouveaux dangers que va courir l'Eglise, abandonnée, avec les débris de l'empire, à la férocité de vingt peuples barbares; qui ne la croiroit encore plus chancelante qu'au milieu des sectes orientales? Mais la suite des événements ne servira qu'à faire mieux entrer dans les vues de l'éternel Conservateur de l'édifice de son Christ. Tel que la pierre angulaire sur laquelle il s'élève, il brise tout ce qui vient y heurter: ou comme un navire invincible, il précipite et submerge sous sa masse les frêles esquifs qui gênent son passage. L'Eglise devoit être abattue, bouleversée, anéantie par les violentes irruptions qui avoient renversé le trône des Césars: elle triomphe au contraire des vainqueurs qui ont triomphé des maîtres du monde.

Elle n'imprime pas seulement le respect, par ses humbles ministres, au terrible Attila, si justement surnommé le fléau de Dieu: à Odoacre le contempteur et le destructeur de la dignité impériale: mais elle impose son joug au plus grand de ces nouveaux potentats. Abaisse ton front, fier Sicambre, dit-elle au fondateur de ces puissances qui tient encore le premier rang entre elles; adore ce que tu blasphémois, et brûle ce que tu as adoré. Les Anglais-Saxons mettent le comble à l'infortune de la Grande-Bretagne, qui les avoit rappelés à son secours. Des essaims d'oppresseurs, au lieu de libérateurs, abordent sans cesse a cette belle conquête, et ils y établissent jusqu'à sept tyrans. Mais quand ils en auront subjugué les peuples et les princes, vous leur verrez embrasser le culte saint et les lois des vaincus; faire, du théâtre de leur brigandage, la terre des saints et le plus sûr asile de la religion.

Si les Barbares infectés de l'hérésie se montrent encore plus ennemis de la vraie foi que les idolâtres, la protection du Seigneur sur son Eglise en

paroîtra aussi plus sensible, dans les hommages sincères qu'ils lui rendront à leur tour. Admirons d'abord l'économie de la Providence, qui ne leur permit de franchir les barrières où elle les tenoit resserrés, qu'après que l'arianisme, détruit ou du moins diffamé dans l'empire, n'eut plus rien de séduisant; et qu'au lieu d'apostats, ses féroces et grossiers sectateurs ne pouvoient plus faire que des martyrs. Alors ceux des Barbares qui avoient marqué le plus d'attachement aux impiétés d'Arius, les Suèves, à l'exemple de leur roi Théodmir, les Visigoths, sur les traces du pieux Récarède, signalent leur catholicité entre toutes les nations anciennes et modernes, en tirent le titre le plus flatteur pour leur monarque, et le plus révéré des peuples.

Si le Vandale endurci s'obstine irrémédiablement dans l'erreur, la divine justice brise le sceptre dans la main que la clémence n'a point fléchie, et tire l'avantage le plus précieux pour les fidèles, de la dureté des persécuteurs. Défigurée avant ces épreuves par les taches les plus flétrissantes, l'église d'Afrique perd l'aliment de ces vices, qui se consument dans le creuset des persécutions; et sa vertu, aussi-bien que sa foi, en sort si pure et si vigoureuse, qu'on ne la verra plus se démentir. Pour ruiner le christianisme en Afrique, les sectateurs de l'Alcoran seront réduits à exterminer les Africains mêmes, et à partager avec les lions et les tigres leur domination destructive. En un mot, la foi chrétienne triomphera si parfaitement de l'idolâtrie et de l'hérésie barbare, qu'avant la fin du sixième siècle, tous ces nouveaux maîtres, Hérules, Ostrogoths et Lombards en Italie, Visigoths, Alains et Suèves en Espagne; Francs et Bourguignons dans les Gaules; ou perdront leur couronne et leur nom, ou, abjurant l'impiété, rendront leurs hommages au fils de Dieu et à son Eglise.

Il est vrai que la plupart de ces premiers princes que l'épouse de Jésus-Christ avoit enfantés avec tant de douleur, lui firent éprouver bien d'autres amertumes; ils affligèrent surtout cette mere si tendre, par la négligence de leur intérêt capital, de l'affaire uniquement nécessaire du salut. Mais en faisant des plaies mortelles à leurs propres âmes, ils poursuivoient au moins les vices étrangers, et applaudissoient aux vertus qui ne choquoient pas de front leurs penchants. Souvent même, avec une droiture conforme à leurs mœurs dures mais intègres, ils prononçoient contre eux-mêmes, et se portoient à des pénitences que la sagesse des pasteurs étoit obligée de modérer. Leur ferveur, impétueuse et passagère, si l'on veut, ignoroit au moins ces lenteurs de la circonspection et de la politique, qui font manquer toutes les œuvres d'édification, ou qui leur enlevent presque tout ce qu'elles ont d'édifiant. On en verra quelques-uns, tels que Sigismond, roi de Bourgogne, après un crime à peine commis, en marquer une douleur que toutes les œuvres d'expiation ne pouvoient calmer, et prier efficacement la divine justice de le laver elle-même dans leur sang. Vous verrez Childebert, après qu'il eut trempé ses mains dans le sang de ses neveux, s'arrêter dans l'exécution même de ce forfait, et s'appliquer tout le reste de sa vie a consoler l'Eglise de cet énorme scandale. La plupart de ces princes, tandis même qu'ils s'abandonnoient à leurs passions, marquoient du zèle pour tous les genres de bonnes œuvres qui ne contraignoient point leurs penchants, et qui ne laissoient pas de contribuer à l'avancement du service divin. De là tant de monasteres, assez richement fondés pour servir d'asiles à la piété

d'une infinité de fidèles; tant d'églises bâties et ornées avec magnificence; tant de dons et d'instructions de toutes les sortes, pour le bon ordre et la majesté du culte public.

Ces princes vicieux, mais qui aimoient ou estimoient la vertu, révéroient les pasteurs, prenoient souvent leurs conseils : libres, dans leur ignorance, de nos savants paradoxes et de nos raffinements pernicieux, ils concevoient au moins l'étroite connexion des intérêts de la religion avec ceux de leurs couronnes et avec la soumission des peuples: ils maintenoient les mœurs, la discipline et l'obéissance due à ses dépositaires naturels, à tant d'évêques si vénérables d'ailleurs, dont le Seigneur pourvut alors les régions conquises plus abondamment peut-être qu'à nulle autre époque. Bornons aux provinces de la Gaule une énumération qui ne finiroit point : quels plus dignes pasteurs que saint Avit de Vienne, saint Médard de Noyon, saint Gildard ou Godarg de Rouen, les saints Germain d'Auxerre et de Paris, saint Loup de Troyes, saint Grégoire de Tours, saint Paul de Léon, saint Lo de Coutances, saint Sulpice de Bourges, saint Gal de Clermont, saint Césaire d'Arles, et une infinité d'autres, presque tous contemporains! Si la société des Barbares, devenus citoyens, avoit occasioné des relâchements et des désordres presque inévitables; avec quelle vigilance, quelle sagesse, quelle persévérance infatigable, soit dans leurs diocèses particuliers, soit dans leurs fréquents conciles, ils étudioient les moments; ils choisissoient les moyens les mieux assortis aux temps et aux personnes, pour empêcher les progrès des abus, pour sauver du naufrage les restes précieux des anciennes règles, pour se rapprocher insensiblement de l'ordre primitif! S'ils usoient d'indulgence envers des vainqueurs nouvellement passés de la barbarie à la loi sublime du Christ, leurs compensations très-sages n'étoient pas moins justes: sans se relâcher sur les obligations indispensables, entre les voies différentes qui conduisoient au même terme, ils leur indiquoient au contraire les plus propres à les y faire enfin parvenir.

Le dommage le plus considérable que les Barbares causèrent à l'Eglise, fut sans contredit la décadence des sciences et des études, si incompatibles avec leurs mœurs vagabondes, avec leurs courses perpétuelles et leurs expéditions tumultueuses. Ce qui faisoit le principal soutien de la foi et des mœurs depuis la fin des persécutions générales, les fruits des savants travaux des Pères et des saints docteurs furent au moins négligés des nations nouvelles, s'ils n'encoururent point le mépris général qu'elles avoient conçu pour la culture des arts libéraux : occupation exclusive des vaincus, c'est-à-dire, des anciens habitants, et qui, participant au discrédit de ceux qui la remplissoient, ne passa plus dans l'esprit des vainqueurs que pour un exercice de lâcheté ou de mollesse. Mais il n'en est pas des sciences comme des empires, dont une bataille perdue peut consommer la catastrophe. Il fallut des siècles entiers pour faire tomber les études et les arts : ce qui ne s'effectua que dans le second âge de l'Eglise. Mais pour le premier âge, il fut presque toujours également lumineux dans toute l'étendue de son cours. A l'époque même de l'invasion des Barbares, le ciel prodigua la doctrine et les lumières, avec une profusion capable de refluer jusque sur les jours ténébreux que tant d'orages devoient naturellement amener.

Combien de traits éclatants de vertu, aussi-bien que de doctrine, n'illustrèrent-ils pas encore le sixième siècle? En Orient même, où l'esprit de

foi et d'unité menaçoit déjà d'un triste déclin, où les empereurs Anastase et Justinien trouvèrent en si grand nombre des clercs, des abbés, des évêques, faciles à seconder leurs profanes entreprises; on voit néanmoins de saints prélats et d'illustres cénobites, incapables de trahir pour César la cause de Dieu. Tels vous admirerez, entre les solitaires, saint Sabas et saint Théodose, qui, de l'intégrité de la foi, firent la base de la discipline et de la perfection régulière dont ils furent les restaurateurs. Si les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, Flavien et Elie, oublient jusqu'à la vénération due à un concile œcuménique; si Macédone a la foiblesse ou la simplicité de souscrire à l'Hénotique de Zénon; vous verrez ces mêmes évêques réparer leur faute avec avantage, et perdre leurs siéges plutôt que d'abandonner la foi; vous verrez Justinien lui-même, si mal éclairé sur tant d'autres intérêts de l'Eglise, la protéger par ses lois, l'honorer par son zele pour la réduction d'une foule d'hérétiques et de schismatiques, travailler avec empressement à l'étendre chez les nations infidèles.

Mais c'est en Occident, que l'âge de ferveur mérita toute la gloire de ce titre jusqu'à son dernier période. Vous y verrez saint Benoît, en Italie, cet illustre patriarche de nos cénobites, dont les vertus et les miracles eurent des rois pour témoins et pour admirateurs; saint Colomban, dans l'île des Saints, puis dans les royaumes divers de la Gaule; saint Martin de Dume, en Espagne; saint Fulgence, en Afrique et sur les côtes sauvages de la Sardaigne, dans les repaires écartés de la piraterie et du brigandage; vous les verrez faire fleurir la piété, la régularité, le détachement, la concorde, toute la sublimité des vertus admirées dans la société des premiers fidèles. Je ne parle point de leurs disciples innombrables, et presque aussi admirables que les maîtres; bien moins encore de la multitude infinie des chrétiens parfaits, qui brillèrent dans toutes les conditions, et surtout dans l'épiscopat. Saint Grégoire, à qui sa vertu, sa sagesse et sa doctrine acquirent avec tant de justice le surnom de Grand, eût suffi lui seul pour illustrer à jamais son siècle.

Après tant de prodiges de vertu, est-il besoin de relever les miracles, qui moins fréquents à la vérité qu'au temps de l'établissement de l'Eglise, y éclatoient encore pour faciliter ses progrès, et qui n'y cesseront dans aucun âge, puisque Dieu est à jamais admirable dans ses saints? Sans parcourir au loin tant de lieux consacrés par les cendres des amis de Dieu, qui y reposoient, et où la profusion des dons merveilleux d'en-haut attiroit sans cesse des milliers de pèlerins; n'avons-nous pas, au centre de notre patrie, de quoi convaincre tous ceux qui n'ont pas pris une résolution fixe et préméditée de se refuser à la persuasion? Qui peut, sans un scepticisme absolu, ravir, après une possession de tant de siècles, le titre de thaumaturge à saint Martin de Tours? Or, est-il rien mieux attesté, que les merveilles sans nombre qui le lui acquirent? N'est-il pas consigné dans les mêmes monuments que la conversion, que la religion de nos premiers rois, qui érigèrent tant de temples et d'oratoires à ce puissant patron, qui lui firent hommage de tant de victoires et lui en consacrèrent de si magnifiques trophées, à qui les serments faits par son nom parurent si terribles et si inviolables, qui célébroient ses fêtes avec une solennité et une allégresse dont nous retrouvons encore des vestiges après quatorze siècles?

Qu'on objecte, à la persuasion de l'univers, des lieux communs, des dé-

clamations de rhéteur, sur la simplicité et la crédulité des temps antiques; au jugement des personnes tant soit peu versées dans la connoissance de l'antiquité, ce ne sont là que les vagues défaites de la mauvaise foi, ou d'une ignorance méprisable. Nous aurons soin de faire observer la religieuse, la scrupuleuse circonspection des prélats, dans l'examen et la publication des miracles. Dès les premiers siècles, on chassa de l'Eglise les imposteurs abusés par un faux zèle pour la gloire des apôtres et des martyrs, à qui ils attribuoient des écrits ou des œuvres merveilleuses de leur propre invention. Dans le cinquième siècle, vous verrez saint Augustin présider lui-même aux relations des miracles opérés par les reliques de saint Etienne, et à la rédaction des monuments qui en devoient perpétuer le souvenir. Avec quelle sagesse ne procéda-t-il point, soit à la vérification, soit à la confirmation des moindres circonstances de ces merveilles, quoiqu'elles eussent eu pour témoins les villes entières d'Uzale et de Calame? Dans la lecture de ces récits, qu'on fit publiquement à la fête du saint martyr pendant une longue suite d'années, on s'arrêtoit à chaque miracle, et l'on faisoit paroître la personne sur laquelle il s'étoit opéré, afin que tout le monde en reconnût la réalité et la durée, afin que l'imposture n'eût pas plus de part à l'édification qu'à l'institution de l'Eglise. Telle fut, depuis son origine, la vigilance des pasteurs sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté du sacré dépôt : telle sera, comme vous le verrez dans toute la suite de cet ouvrage, la fidelité de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Il ne faut que suivre sans préoccupation l'histoire des périls et des triomphes de l'Eglise, pour se convaincre de la vérité et de la divinité de la religion qu'elle nous enseigne : comme il suffit d'observer la marche de l'impiété, pour en sentir la foiblesse et l'inconséquence. Les bornes d'un discours ne nous permettent pas de vous développer cette seconde partie d'un parallèle qui donneroit tant de relief à ce que nous avons dit jusqu'ici, mais qui ne s'y rapporte que d'une manière indirecte. C'est assez, pour remplir nos vues capitales, de vous faire observer en finissant, que le sophiste incrédule ne tient pour l'ordinaire à ses opinions, qu'autant qu'il tient à ses vices : il ne peut se défendre contre les preuves de nos vérités, sans se dire intérieurement qu'il croiroit en toute autre matière, s'il avoit les mêmes motifs; que si la foi se trouvoit aussi favorable aux passions qu'elle leur est contraire, il l'embrasseroit sans répugnance : il ne douta point tant qu'il eut des mœurs; ce n'est que depuis ses débordements que ses incertitudes sont nées.

D'abord il a frémi de ce qu'il excusa insensiblement comme une simple foiblesse : il en a fait gloire dans la suite. Cependant le ver rongeur de la conscience lui faisoit passer de cruels moments; il entreprit de l'étouffer. Pour cela, il fallut étouffer aussi tout pressentiment d'un avenir funeste : il imagina donc qu'à une majesté infiniment bienfaisante, infiniment heureuse, il ne convenoit pas de s'occuper de vils atomes tels que nous, encore moins de les punir. Mais un être fait à raisonner ne pouvoit, pour ainsi dire, prendre pied sur un fonds si mouvant, ni s'arrêter sur une pente si rapide : il a donc prononcé que l'âme mourroit avec le corps, ainsi qu'elle étoit née : et de là ce grossier matérialisme, cet horrible système d'un tout purement sensible, qui, fixant le bonheur de l'homme aux plaisirs des sens, borne son devoir comme ses vœux à les satisfaire. Principes contradictoires

et ruineux, établis dans le désordre, et rétractés dans la pénitence. Dans la force de l'âge, dans une santé qui promettoit une vie longue, on blasphémoit sans retenue : au déclin de la vie ou des forces, on croit, on prie, on ne s'abandonne que trop souvent à la crainte servile et lâche des Antiochus, au funeste désespoir du disciple perfide. Si quelques-uns soutiennent mieux le personnage de l'orgueil, qu'en conclure? sinon que d'aveugles victimes sacrifient leur éternité même au même fantôme à qui elles ont sacrifié toute leur vie.

Quelle conviction, quelle évidence ne faudroit-il pas avoir, pour prendre une détermination qui décide d'un si grand intérêt? Mais loin d'avoir l'évidence de leur côté, les plus durs mécréants conviennent qu'ils n'ont jamais pu avancer au-delà du doute. Attachés à un coin du monde, et ne sachant dans leurs principes d'où ils viennent ni où ils vont, si nous en croyons un sage, aussi habile à sonder les profondeurs du cœur humain qu'à mesurer l'immensité de l'espace; ne voyant qu'infinités et qu'abîmes prêts a les engloutir de toute part; mortels, comme ils n'en sauroient douter, et ayant fourni pour la plupart une grande partie de leur carrière mortelle : tout ce qu'ils savent indubitablement, c'est qu'au sortir de cette vie, ils tomberont dans le néant ou dans l'enfer; et de leur incertitude sur cette alternative effroyable, ils concluent à passer le reste de leurs jours dans l'indécision et dans une stupide inertie, ou même à irriter de nouveau le Dieu terrible qui les jugera, suivant la persuasion de tous les hommes plus réglés, et, par une conséquence au moins très-vraisemblable, plus éclairés qu'eux. Si c'est là ce qu'on appelle esprit fort, la force de l'esprit consiste donc à courir aveuglément des hasards aussi évitables que formidables, à quitter la marche de la prudence et de la conduite que l'on suit en toute autre affaire, à braver le plus hardiment la raison et la conscience en faveur des passions.

Qu'auroit-elle donc gagné, cette bravoure étrange, quand nous nous tromperions avec les apôtres, avec les martyrs, avec tous les saints instituteurs d'une religion qui devroit faire l'objet de tous les vœux, si elle n'étoit pas encore établie? Seroit-ce un bonheur, comme l'incrédule se plaît à l'imaginer, d'être anéanti à la mort? C'est au contraire le délire d'un criminel, qui attente à ses jours dans son cachot, afin d'échapper au supplice. La vie est si peu de chose : que risqueroit l'ennemi de la foi, quand par impossible ses parodoxes seroient autant de démonstrations? de passer quelques années dans la paix et la considération que procure la vertu d'être juste et honoré, sociable et chéri, réglé dans ses mœurs, bon époux, bon père, bon citoyen. Voila ce que produit la soumission sincère au joug de la foi : vérité si constante et si généralement reconnue, que ceux qui n'ont pas le courage de le porter, souhaitent au moins cet avantage à leurs enfants, à leurs épouses, à toutes les personnes qui ont avec eux des rapports ou des affaires d'une véritable importance.

En effet, quel fond peut-on faire sur un homme, qui, selon ses maximes, doit mépriser toutes les lois dont l'infraction peut demeurer inconnue, et qui ne s'astreint que par inconséquence à leur observation? Car s'il n'est point de législateur éternel, de suprême rémunérateur, les lois dépouillées de leur sanction n'ont plus rien de respectable, toutes les règles de nos sentiments et de nos actions ne sont que des inventions arbitraires ou de

vains préjugés, et la soumission qu'on auroit ne seroit que l'effet de la dissimulation ou de l'imbécillité. Dès là il n'est plus d'ordre public fondé en raison; chaque citoyen doit tout rapporter à son bien privé; l'autorité du prince ou des magistrats n'est que tyrannie; l'esprit de subordination, que lâcheté; et l'indépendance la plus audacieuse sera la magnanimité la plus digne d'éloges. Suites désastreuses et si nécessaires de l'impiété, qu'un impie fut une espèce de monstre dans tous les siècles, et pour tous les peuples : il n'a point encore cessé d'être un objet d'effroi et d'execration pour la multitude; lui-même ne peut façonner son oreille a son propre nom, dont il se tient offensé, comme d'une sanglante injure.

Mais elle ne convient pas seulement à l'apostasie déclarée, cette qualification si odieuse et si révoltante : apprenons-le à ces âmes téméraires et foibles qui n'ont ni l'humble réserve de la foi, ni l'audace impudente de l'athéisme : qui doutent et qui croient, suivant leur caprice : qui se permettent des questions ironiques, de sophistiques assertions, des blasphemes couverts et palliés, dont le développement peut-être leur feroit horreur. Non, il n'est point ici de milieu : du moindre point de révélation rejeté, ou révoqué seulement en doute, jusqu'à l'entière subversion du dogme et de la morale évangélique, il est une connexion aussi étroite et aussi nécessaire, qu'il est indubitable que la vérité incréée doit se montrer fidèle dans toutes ses paroles. Si tout ce qu'elle nous a révélé, si tout ce que l'Eglise nous oblige de croire, n'est pas certain dans toute son étendue; il n'en reste rien du tout qui, sous ce rapport et en vertu de la foi, mérite la moindre croyance, le respect le moins sérieux, le plus foible ménagement. Il faut donc révérer et croire généralement tout ce que la foi nous enseigne, ou fouler tout aux pieds, sans exception et sans réserve, sans nulle considération politique ou sociale, sans craindre des suites, qui, ne pouvant plus être qu'un mal infiniment moindre que la tyrannie de l'erreur, ne sauroient plus tenir en balance que les fourbes et les lâches : résultat horrible, mais nécessaire, des premieres licences en matière d'impiété.

Qu'on rapproche à présent de l'histoire de l'Eglise considérée surtout dans son premier âge, c'est-à-dire, de la merveille de son établissement et de sa propagation, la légère esquisse que nous venons de tracer des égarements de l'incrédulité; et qu'on prononce sur la prépondérance, suivant les notions les plus communes de la raison et du jugement : c'est ce que nous abandonnons aux réflexions de nos lecteurs.

# DISCOURS

SUR

# LE SECOND AGE DE L'ÉGLISE(*).

---

L'HISTOIRE de l'établissement de l'Eglise et de ses premiers accroissements, a dû convaincre de sa divinité tout esprit droit et ami du vrai. Et comment, avec cette droiture et ce premier goût du bien, à moins d'étouffer tout sentiment de grâce, ne pas céder aux vives impressions de la lumière que l'Eglise n'a point cessé de réfléchir dans tout le cours de son premier âge? Le champ que nous venons de parcourir, est sans doute moins avantageux. Un jour si vif ne pouvoit manquer d'être suivi de jours nébuleux. Il falloit des ombres dans ce magnifique tableau; mais elles y sont ménagées par une main infiniment sage, et, loin d'en étouffer les grands traits, elles ne serviront qu'à les faire mieux sortir.

Des sectaires, savants à la vérité, mais plus artificieux encore, ont donné à ce second âge le nom d'*âge d'ignorance*. Ils avoient des vues et des intérêts qui devoient sans doute empêcher les orthodoxes d'adopter ce nouveau langage. Nous ne réclamerons pas cependant contre cette dénomination, qui date déjà d'environ trois siècles. Qu'importe après tout l'expression, pourvu qu'on en saisisse le vrai sens. La lumière, nous en conviendrons sans peine, ne fut pas aussi vive dans les cinq siècles que nous avons parcourus en dernier lieu, que dans les six précédents : en ce sens comparatif, à la bonne heure, qu'on donne, si l'on veut, au dixième siècle et à ceux qui s'en rapprochent, le nom de siècles d'ignorance. Mais qu'on induise à croire que pendant cette longue suite d'années, ou dans aucun point de la durée de l'Eglise, la lampe du sanctuaire se soit totalement éteinte, c'est supposer une entière rupture de l'alliance du Seigneur avec son peuple, c'est anéantir toute l'économie de la religion.

Ici donc surtout il importe d'ajouter au récit des faits quelques observations qui empêchent d'y méconnoître l'ouvrage du Très-Haut. Celles que nous avons faites sur les six premiers siècles vous ont montré la divinité de la religion ou de l'Eglise dans son établissement; reconnoissez-la pareillement dans sa conservation contre le péril du second âge, c'est-à-dire, contre les ténèbres de l'ignorance, qui en effet y ont été plus longues et plus épaisses que dans les autres temps. Mais quoi qu'il en soit, et quoi qu'on en ait dit, les propositions suivantes, dont le simple développement fournira toute la matière de ce discours, n'en sont pas moins incontestables.

L'ignorance réelle ou prétendue du second âge de l'Eglise n'a rien qui doive nous scandaliser, ni même nous surprendre.

(*) Ce Discours peut être lu après le Livre trente-troisième, ou avant le tome sixième.

Dans la réalité, elle n'a pas été à beaucoup près telle que les derniers sectaires le prétendent.

Quelle qu'on la suppose, la Providence a fourni contre ce genre de péril des préservatifs surabondants.

Plus elle a été grande, plus grand aussi doit paroître le miracle de la conservation de l'Eglise.

Non, l'ignorance des temps dont nous venons de donner l'histoire, n'est pas une pierre de scandale qui puisse nous faire trébucher, pour peu que nous ayons de circonspection : que dis-je? c'est au contraire au milieu de ces ombres, que l'œuvre de Dieu jette un éclat plus frappant; comme la force communiquée d'en-haut à l'Eglise naissante a surtout éclaté dans les persécutions, dans tous les efforts du monde et de l'enfer conjurés pour l'étouffer à son berceau. Les Barbares, premiers auteurs de cette seconde épreuve, ont renversé le Capitole, ont brisé le sceptre des Césars, ont sapé jusqu'aux monts sourcilleux que la superbe Rome se glorifioit de renfermer dans son enceinte, l'ont ensevelie sous des monts nouveaux de cendres et de ruines, ont bouleversé l'univers entier : mais l'Eglise, comme un boulevart inexpugnable, comme un immuable rocher, a vu ces flots courroucés se briser à ses pieds, gronder encore quelque temps de leur impuissance, et le calme enfin succéder à leurs fougues inutiles. Les nouveaux dominateurs ont fait leurs jouets des successeurs d'Auguste et de Trajan; mais les lions, changés en brebis dociles, se sont rangés sous la houlette de Pierre et des successeurs pacifiques du divin pasteur.

Ils conservèrent à la vérité quelques restes de leur férocité naturelle. Le Seigneur étoit venu réparer la nature, et non pas l'anéantir; redresser d'une main sage les penchants naturels, et non pas les rompre en les repliant avec trop de violence ou de précipitation. Car enfin le Créateur, après avoir tiré du néant les êtres divers, a reconnu que tous étoient bons. Il sait accorder l'ordre de la nature avec celui de la grâce; et pour enter l'olivier franc sur l'olivier sauvage, il dut conserver l'existence à celui-ci, et même lui laisser prendre l'accroissement convenable. Toutefois tant de sujets sauvages, si je puis m'exprimer de la sorte, ne pouvoient entrer dans l'Eglise, sans lui faire changer de face : tant d'enfants de ténèbres ne se pouvoient confondre avec les enfants de la lumière, sans en amortir quelque temps la splendeur. Des hommes réduits par une longue habitude à la vie animale, devoient nécessairement communiquer le défaut d'intelligence, la stupide ignorance, la grossièreté et la barbarie, à la société dont ils devenoient membres en si grand nombre.

Aussi, à l'époque de ce mélange, sur la fin même du premier âge, la culture des lettres et l'amour de l'etude avoient déjà éprouvé une sorte de décri. Les Barbares, aussitôt après les premiers succès de leurs armes, regardèrent les beaux arts comme le partage exclusif et honteux des nations molles qu'ils venoient de subjuguer, et qu'ils envisageoient de l'œil méprisant d'un vainqueur qui ne doit son triomphe qu'à sa force. De là cette gloire étrange, et à peine croyable, que nous leur avons vu mettre à se faire appeler Barbares : nom choquant pour nos oreilles, mais pour eux titre honorable et flatteur, en tant qu'opposé à celui des Romains, hommes dégradés dans leur estime, et auxquels ils renvoyoient les travaux oiseux des lois et des lettres.

Comme les mœurs du peuple dominant font tôt ou tard la règle des peuples

soumis, ces occupations pacifiques perdirent insensiblement leur attrait pour les anciens sujets de Rome, dans la plupart des conditions, et bientôt elles se virent reléguées dans l'obscurité du sanctuaire et du cloître. Cependant, ou du moins dans le septième siècle, on vit des Barbares humanisés et même dociles aux douces impressions de la piété, embrasser la profession cléricale, comme on a pu le reconnoître par leur nom seul, si facile à distinguer des noms romains ou latins. Leur empressement même fut peut-être trop vif, ou l'on eut trop de condescendance à cet égard.

Ils portèrent dans le clergé une partie de leurs mœurs et de leurs habitudes. Comme les nations où ils avoient pris le jour et l'education n'avoient point d'autre occupation que la chasse et la guerre, et qu'ils n'avoient eux-mêmes aucune idée de convenances ou de bienséances d'état: contents de s'abstenir des choses criminelles de leur nature, en devenant clercs ils continuoient à être chasseurs et guerriers. Voilà pourquoi, avant le deuxième concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 643 ou 644, on ne voit point de canons qui interdisent aux clercs, soit la chasse, soit le port des armes. L'abus n'existant pas auparavant, les défenses eussent été superflues. Celles qui furent si souvent publiées peu de temps après, ne prouvent que la rapidité avec laquelle le relachement, occasioné par les mœurs barbares, prévalut en cette matière.

L'esprit militaire, attaché en quelque sorte à la nature du gouvernement, fut encore plus contagieux dans le clergé. Il ne portoit pas seulement sur l'ancienne habitude et sur l'estime presque unique dont il étoit en possession: mais les titres et les domaines que nos premiers rois donnèrent aux ecclésiastiques, leur rendirent en quelque sorte nécessaire l'exercice des armes. Depuis le commencement de la première race jusqu'au milieu de la troisième, la guerre ne se soutenoit qu'au moyen des vassaux, à qui les princes avoient accordé les terres tirées à la charge du service militaire ; et les prélats, dès le sixième siècle, furent des mieux partagés en ce genre séduisant de gratifications. Chacun d'eux en conséquence étoit obligé à fournir tant de chevaux et tant d'hommes, qu'il devoit conduire lorsqu'il étoit commandé. Dans la paix même la plus profonde, dans le régime ordinaire de l'état, ils prenoient part à l'administration politique, ils assistoient aux assemblées générales de la nation ; ils avoient place dans les conseils du souverain, où, comme plus lettrés que les seigneurs laïques, ils étoient aussi plus désirés. Or que de sources de distraction et que d'obstacles à l'étude, surtout dans un temps où le monarque étoit presque toujours en course, et la cour, ainsi que les parlements, perpétuellement ambulante! Vous avez vu Charlemagne lui-même, aujourd'hui à Aix-la-Chapelle, bientôt après dans les Pyrénées, tantôt au fond de la Saxe, et au bout de quelque semaines à Rome ou a Pavie. Est-il surprenant, en des circonstances et avec des mœurs si contraires au progrès des arts, qu'ils aient éprouvé un déclin rapide? Ne doit-on pas s'étonner davantage que toutes les sciences n'aient pas fait un naufrage éternel? et pouvons-nous méconnoître l'œuvre de la Providence dans la conservation des sciences et des talents qui se trouvoient précisément nécessaires pour nous transmettre dans toute son intégrité la vérité du salut? Il s'en faut donc bien que l'ignorance réelle ou prétendue du second âge de l'Eglise ait de quoi nous scandaliser.

Pour faire évanoir toutes nos appréhensions, examinons ce désordre dans

toutes ses conséquences, et voyons s'il fut tel que l'ont représenté les ennemis de l'Eglise, et les derniers sectaires en particulier. Je prétends au contraire, premièrement, que cette ignorance n'a jamais eté aussi grossière qu'ils affectent de le croire: secondement, qu'elle fut beaucoup moins pernicieuse encore; en troisième lieu, quelque dangereuse, quelque monstrueuse qu'elle ait été, que le ciel a prémuni l'Eglise, contre ce péril, de préservatifs surabondants.

Si la multitude, avec l'équité compagne de l'impartialité, avoit aussi la circonspection en partage, la langue du détracteur ne serviroit qu'à le décrier lui-même aux yeux du public : mais le public, d'abord équitable, s'en laisse souvent imposer par la persévérance du détracteur, et la séduction gagne peu à peu l'esprit léger et inconséquent de ce qu'on nomme peuple, et qui comprend presque tous les hommes. Apres les excès en tout genre où les dignes disciples d'un moine et d'un clerc apostats se portèrent contre leur patrie et la religion de leurs pères, certes on dut alors ou jamais se tenir en garde, tant contre leurs imputations, que contre leurs atrocités et leurs sacriléges. Telle est néanmoins l'époque et la source de la révolution presque universelle opérée dans les idées de l'Europe par rapport aux Pères des quatre ou cinq siècles qui forment le second âge de l'Eglise, et principalement du dixième siècle. Ils ont prévalu, ces docteurs d'iniquité et souvent d'ineptie, par leur audace, par leur enthousiasme; et par la continuité opiniâtre et l'éternelle répétition d'un néologisme long-temps inintelligible, ils sont parvenus à changer jusqu'au langage commun; en sorte que non-seulement le dixième siècle, mais les siècles voisins et les siècles d'ignorance, sont aujourd'hui des mots synonymes. Mais négligeons les termes et mettons la chose en sûreté; convaincons-nous bien que dans ces temps trop calomniés et trop peu connus, la science, moins commune que dans les autres temps, n'a cependant pas dégénéré au point de tomber dans l'état d'ignorance qu'ont imaginé des dogmatiseurs intéressés à la fortune de ce paradoxe. Enfants légitimes de Jésus-Christ et de son Eglise, dépositaires privilégiés des divins oracles, sachons du moins nous préserver d'une illusion qui n'est que l'ouvrage de la fourbe hérétique, et qui en a trop long-temps imposé a nos propres frères.

Que Grotius et bien des savants attachés aux mêmes principes aient voulu se faire un nom par des opinions et des méthodes singulières; qu'ils aient rejeté les preuves trouvées concluantes par les Bellarmin, les Pétau, les Bossuet et tant d'autres docteurs de cet ordre, en un mot, par tous les esprits sur lesquels ces nouveaux instituteurs n'avoient d'autre avantage que le goût des choses extraordinaires; qu'en toute rencontre, suivant les expressions du grand evêque de Meaux (*), ils fassent parade d'une érudition judaïque, et préfèrent les prétendues découvertes du rabbinisme aux témoignages constants des Pères; en cela ils avoient au moins des vues et un intérêt qui les font paroître conséquents. Il n'en est pas ainsi d'un grand nombre d'orthodoxes prévenus, à qui leur frivolité seule a fait prendre le goût des mêmes procédés. Nous voyons que dès le cinquième siècle, saint Célestin pape se plaignoit (**) de ces écrivains légers, uniquement attentifs dans leurs productions à donner du neuf, et comptant se faire une réputation de fi-

(*) Boss. C. Dupin, p. 608. — (**) Epist. ad Nest.

nesse et de sagacité, tandis qu'ils n'imposoient qu'au vulgaire ignorant. S'il y eut des esprits vains qui méritèrent ce reproche dans le plus lumineux des siècles de l'Eglise, combien ne doit-il pas s'en trouver dans le siècle du raffinement et de la présomption? Laissons-les se perdre dans les sources infectes où ils aiment à puiser : qu'ils prennent une confiance sans borne dans les écrits des ennemis déclarés de l'Eglise ; qu'ils vantent à l'excès ces amas indigestes de gloses, de notes et souvent d'injures, donnés pour des dissertations admirables, ces répertoires poudreux d'assertions hardies et de paradoxes, dont plusieurs d'entre eux n'ont parcouru que les titres et les préfaces. C'est par les faits et les conséquences très-simples qui en résultent immédiatement, et non par des raisonnements alambiqués, que nous prétendons faire connoître l'état véritable des connoissances humaines dans les cinq siècles qui suivirent les six premiers.

Mais dans cette longue durée de cinq cents ans, que de retranchements à faire d'abord sur ce règne tant exagéré de l'ignorance? Tout est nuancé dans la nature; et les extrémités respectives de deux objets voisins, loin d'y être séparées par des traits indivisibles et tranchants, ont toujours une teinte commune qui semble les confondre. La marche de l'esprit et des mœurs est encore plus imperceptible que celle des objets qui tombent sous les sens. Ainsi avons-nous deja remarqué que l'état des sciences et de l'esprit humain dans le septième siècle, ne différa presque point de ce que nous l'avons vu dans le sixième. Ce seroit bien mal raisonner, que de tirer des conséquences contraires de la lettre excessivement modeste qu'écrivit le pape Agathon au sujet du sixième concile, monument très-mal présenté par une main ordinairement plus habile. On nous peint tous les prêtres et les évêques d'Italie comme autant de journaliers misérables qui pouvoient à peine gagner leur pain de chaque jour par leur travail mécanique, et qui par conséquent étoient bien éloignés d'avoir le loisir nécessaire pour les sciences propres de leur état. Qui ne doit reconnoître ici, ou l'excès de l'humilité du vertueux Agathon, ou le goût de son temps pour l'enflure du style et les hyperboles, et mieux encore l'envie d'intéresser plus vivement l'empereur à la tranquillité de l'Italie et de l'église romaine, déjà trop exercée chez elle par ses ennemis domestiques? La lettre même du pontife suffit pour le mettre, lui et son clergé, à l'abri de tout soupçon d'ignorance en matière ecclésiastique. On y trouve toute l'érudition convenable aux circonstances ; les passages les plus concluants des Pères grecs et latins, des grecs en original, et des latins traduits en grec; une application très-juste de ces passages; leur opposition aux principes impies des novateurs, et la conformité de ceux-ci avec la doctrine des anciens hérétiques. Dans la conduite des légats, au nombre de sept, que le pape envoyoit au sixième concile, on retrouve la même érudition, et même une finesse étonnante de critique par rapport à la chronologie et à la diversité des éditions, une dialectique juste et sûre, beaucoup de sagacité à saisir les rapports divers des propositions les plus specieuses, et a démasquer l'erreur la mieux déguisée. Ainsi, par l'endroit même le plus défavorable au septième siècle, on se convainc que les ténèbres de la barbarie n'y avoient nullement éclipsé le flambeau du sanctuaire.

Les premiers éléments de l'histoire suffisent pour écarter cette frivole présomption. Nous avons déja observé qu'on n'admit les enfants des barbares au nombre des clercs que dans le cours du septième siècle, et que telle

fut dans le clergé la source principale de l'esprit de dissipation, des goûts et des attaches qui faisoient languir les sciences et les études. Or, la cause ne subsistant pas, l'effet ne pouvoit s'ensuivre. Le temps seul, d'une manière graduée et peu sensible, devoit lui conférer l'énergie et l'activité nécessaires pour mouvoir les sujets divers selon leurs dispositions progressives.

Par la même raison, le dernier des siècles attribués à l'âge d'ignorance devoit avoir quelques nuances communes avec le premier siècle de l'âge suivant. C'est au douxième siècle qu'on rapporte le renouvellement, au moins ébauché, des sciences et des études, et jamais en effet on ne vit l'esprit humain reprendre un essor plus vif dans l'art de penser ou de raisonner. Or, comme les changements notables dans l'ordre moral ne s'opèrent jamais brusquement, cette passion pour les exercices intellectuels ne put être si vive dans le douxième siècle, sans avoir été conçue et fomentée jusqu'à un certain point dans le onzième. La raison nous dit que cette révolution devoit s'opérer de la sorte: l'histoire nous apprend qu'elle s'y est opérée en effet. La lumière, depuis long-temps releguée presque tout entière dans les cloîtres, et accrue à loisir par une culture paisible et assidue, fit tout à coup cette explosion qui étonna l'univers autant qu'elle l'éclaira. Cette grande œuvre dès le huitième siècle avoit été préparée par Charlemagne, dont le règne brillant doit encore se retrancher sur la masse des ténèbres du second âge, et avec d'autant plus de raison, qu'il y fait un contraste plus singulier et plus merveilleux : éclat qui se soutint, au moins pour les sciences ecclésiastiques, sous le règne de Louis le Débonnaire, et mieux encore sous celui de Charles le Chauve, qui protégea constamment les savants, fit entreprendre et exécuter avec succès les traductions latines des Peres grecs. La lumiere fut bien plus vive encore dans les îles Britanniques, sous le règne du grand Alfrède. Mais convainquons-nous par la suite des événements : rien ne prouve mieux en ce genre, que les inductions, que l'inspection des objets et des monuments qui nous les ont transmis.

L'Eglise d'Orient, moins exposée que celle d'Occident aux insultes et au tumulte de la barbarie, conserva plus long-temps les sciences et les arts, amis du repos. Sans toucher aux connoissances qui n'importent point à la foi, nous avons retrouvé dans le sixième concile, tenu en 680 contre les monothélites, toute la profondeur de doctrine qui avoit dirigé, cent trente ans plus tôt, la condamnation d'Eutychès et de Dioscore. On y trouva même un degré plus grand de pénétration nécessaire contre des sectaires plus subtils, qui au moyen de quelques modifications nouvelles réussissoient encore à faire passer des erreurs si solennellement anathématisées, pour la plus pure doctrine de l'Eglise. Le voile de la supercherie fut levé d'avance par deux docteurs, dont la destination ne fut ni moins divine, ni moins fidèlement remplie que celle des Peres suscités contre les premiers hérésiarques.

Tous les artifices de Cyrus et de Sergius, suffisants pour surprendre le chef même de l'Eglise, ne purent en imposer à saint Sophrone de Jérusalem; il résista fortement à ces superbes patriarches d'Alexandrie et de Constantinople, dont il voyoit de près les manœuvres et la perfidie: il découvrit, hélas! trop infructueusement, au pape Honorius, les piéges qu'on lui tendoit sous l'apparence du plus grand bien: il prémunit les pasteurs et les peuples, par des instructions dignes des éloges et de l'adhésion d'un concile œcuménique.

Vous avez vu le saint abbé Maxime signaler ses qualités supérieures avec plus d'éclat encore, et faire autant admirer la force de son génie que l'héroïsme de sa constance. Pauvre de Jésus-Christ, dépouillé de tous les avantages du siècle dont il avoit fait le religieux sacrifice, il subjugua l'orgueil d'un chef de parti, du pasteur présomptueux de la ville impériale; il confondit du premier abord toutes les subtilités de sa vaine dialectique: il le réduisit dans une conférence publique au désaveu le plus formel et le plus exemplaire; il lui persuada d'aller jusqu'à Rome réparer le scandale de sa témérité par une humble soumission au chef de l'Eglise. La puissance des maîtres du monde n'imposa pas plus à Maxime, que le lustre extérieur de la hiérarchie. Sa vie succomba sous les excès redoublés de ses persécuteurs: on lui arracha la langue, qui avoit si puissamment defendu la vérité; on lui coupa la main, qui l'avoit consignée dans ses écrits immortels; on le fit périr enfin dans le bannissement et la privation barbare des soulagements qu'on lui avoit rendus nécessaires: mais ses persécuteurs déconcertés annoncèrent leur propre défaite en le proscrivant, et acquirent d'autant plus d'autorité à ses ouvrages, qu'ils avoient pris plus de soin d'en tarir la source.

Dans le quatrième et le cinquième siècle, dans les siècles les plus vantés de l'Eglise, Maxime eût paru inspiré, par la manière sublime dont il exposa toutes les profondeurs du mystère de l'incarnation, et spécialement les deux volontés du Verbe fait chair. Il traita le dogme incompréhensible de la Trinité avec la même force, ou du moins avec assez de succès pour que cet ouvrage ait été attribué au grand Athanase. La procession même du Saint-Esprit, si difficile à saisir pour tant d'autres savants de sa nation, ne lui a point échappé. Ce génie, également pénétrant et vaste, conçut le rapport essentiel de ce point délié de croyance à l'union et à l'inséparabilité de substance entre les personnes divines (*). Il ne s'est pas moins illustré par la connoissance de la morale; et dans la science de la vie intérieure, où il joignit avec tant d'édification l'expérience a la théorie, il mérita d'être comparé à saint Jean Climaque, qui fut presque son contemporain, et dont le septième siècle pourroit encore revendiquer l'illustration, s'il en avoit besoin.

Mais combien d'autres personnages éclairés, dont les bornes d'un discours ne me permettent pas de faire à beaucoup près un dénombrement exact? Jusque dans les sables arides de la Lybie, et dans le genre de notions qui souffrit dans la suite la plus sombre éclipse, vous avez vu l'évêque Cresconius s'immortaliser par le recueil de canons qui fait la base de la collection moderne de Juste et Voël, et la source principale de l'estime qu'elle leur a mérité. En Espagne, avant l'invasion des Maures, on vit saint Isidore et saint Ildefonse de Tolède se distinguer entre tant d'autres savants illustres; Isidore, par une érudition qui embrassa presque tous les arts et toutes les sciences, qui ne lui laissa rien ignorer de la discipline ecclésiastique et lui acquit en particulier tant de célébrité dans la science des divins offices, que toute l'Hespérie se fit un honneur de recevoir de lui la liturgie mozarabique; Ildefonse, par l'alliance qu'il sut faire des belles-lettres et de la poésie avec la haute théologie, dont il a déployé toutes les profondeurs en exposant les merveilles, tant de la virginité de Marie, que des propriétés des personnes divines.

(*) Tom. 2, p. 60.

Les Gaules, si différentes d'elles-mêmes depuis leur soumission à des conquérants germaniques, et plus défigurées encore par leurs fréquents rapports et leur association permanente avec ces nations sauvages, les Gaules ne laissèrent pas de retracer des vestiges précieux de la science et même de l'éloquence de leurs premiers docteurs. Vous en avez pu juger sur ce que nous vous avons présenté des homélies de saint Eloi, qui avoit employé ses plus belles années à des exercices bien différents. Dans leur simplicité néanmoins, combien n'avez-vous pas retrouvé d'étincelles de génie, de traits d'éloquence, et de cette éloquence vive, naïve, insinuante, la mieux assortie au caractère et au goût de sa nation, qu'il parut discerner dès lors? Combien de traits pathétiques, de figures et de tours neufs, d'images frappantes des grandes vérités de la religion, du pécheur mourant en particulier, et de l'âme accusée par ses propres œuvres au tribunal du Juge suprême. Mais ce qui nous intéresse infiniment davantage, après avoir entendu les plaisanteries également froides et mensongères du Nord hérétique, c'est la solidité de ces instructions, la pureté de leur morale, la sublimité de la perfection qu'elles inspirent, et la noblesse des vues qu'elles suggèrent pour faire servir dignement le Seigneur en esprit et en vérité. Loin de se borner, suivant les ironies calomnieuses de ces insultants sectaires, à exalter les indulgences, le paiement des dîmes, les donations en faveur du clergé, le saint orateur au contraire, et à toute page, ne cesse d'inspirer le véritable esprit du christianisme, le mépris des choses terrestres, l'amour de Dieu sur toutes choses, la concorde et la fraternité entre tous les hommes, l'horreur du péché, la crainte des jugements éternels, l'exercice de toutes les vertus et la mortification de toutes les passions.

Nous ne nous proposons pas, et dans les bornes où nous sommes renfermés il ne nous seroit pas possible de retracer, pas même d'ébaucher le portrait de tous les hommes instruits qui ont éclairé les temps dont nous parlons. En nous restreignant à ceux qui se sont distingués entre leurs contemporains, et qui, à plusieurs égards, ont mérité l'estime de tous les temps postérieurs, que n'aurions-nous point à dire, pour le huitième siècle, du vénérable Bède, de saint Jean Damascène, le fléau des iconoclastes, des judicieux historiens Frédégaire et Paul, diacre d'Aquilée? pour le neuvième, de l'érudition de l'abbé Alcuin, et malgré tous les défauts de son style, de son génie capable de diriger celui de Charlemagne dans la restauration des lettres? des saines instructions de Théodulphe d'Orléans à ses prêtres? des écrits solides et même polis d'Agobard et d'Amolon de Lyon contre les erreurs et les superstitions de leur temps? du traité de Jonas d'Orléans contre Claude de Turin? du discernement, de la critique d'Adon de Vienne et d'Usuard dans leurs martyrologes? des ouvrages de Ratram d'Orbais, de Raban de Mayence et de Paschase-Ratbert : monuments d'autant plus décriés par les profanateurs hérétiques de nos saints mystères, que leurs nouveautés sacriléges y étoient plus victorieusement confondues? Parlerai-je d'Hincmar de Reims, digne lui seul d'illustrer les temps où il a vécu, quels qu'ils puissent être, ou qu'il ait plu de les figurer? Croira-t-on qu'il soit né dans les temps d'ignorance, ou que les temps qui l'ont vu naître et fleurir méritent encore cette qualification flétrissante? Il ne fut pas seulement l'homme de son siècle, et de tous les siècles peut-être, le plus versé dans la connoissance des canons, le plus attaché par principes aux règles sacrées de la discipline

ancienne : il sut encore démasquer les novateurs les plus subtils et les plus habilement déguisés ; il répandit dans les conciles des torrents de lumières : il y dissipa sur-le-champ les plus vieilles préventions, par la force de son raisonnement et l'ascendant de son génie, malgré les obstacles reproduits sans cesse par son esprit hautain et son caractère repoussant ; il ramena, il asservit à la vérité les prélats que le préjugé, la fausse compassion, les liaisons et les intérêts personnels en éloignoient davantage.

Dans le dixieme siècle et les commencements du onzième, c'est-à-dire, dans les plus profondes ténèbres de l'âge d'ignorance (car nous ne craignons plus d'user de cette expression si bien expliquée par les faits) ; à cette époque la moins flattée certainement par les écrivains de tout parti, combien cependant n'avons-nous pas encore trouvé de lumieres et de talents recommandables aux yeux de tous ceux qui ont voulu former leur jugement en connoissance de cause! Parmi la multitude d'hommes inaccessibles à l'incurie et aux travers de leurs temps, on a vu Flodoard s'y distinguer, dans le genre historique, par son jugement et son exactitude : Luitprand, par l'intérêt des anecdotes, par le développement des ressorts les plus imperceptibles de la politique et de la fortune, par le sel, peut-être prodigué, de l'ironie et de la censure. Nous pourrions ajouter Siméon-Métaphraste, pour cet art inimitable des Grecs dans la narration, s'il n'eût abusé de son talent et de ses connoissances, en sacrifiant la vérité de l'histoire à l'amour du brillant et du merveilleux. Mais on peut montrer, dans le même siècle et la même nation, l'empereur Léon VI ou le Philosophe, digne à jamais d'estime pour ses pièces d'éloquence et son traité de tactique qui sont parvenus jusqu'à nous. Quant à l'explication du dogme et de la discipline, qui n'a point admiré Atton de Verceil, Abbon de Fleuri, Fulbert de Chartres, Bouchard de Worms, Udalric d'Ausbourg en particulier sur le célibat des prêtres, et Lanfranc de Cantorbéri, dans la finesse de sa dialectique et la force de ses raisonnements contre Bérenger, dont ils firent le désespoir? Et pour finir en deux mots, toutes les connoissances, tous les talents, toutes les qualités qui importent à la pureté et à la gloire de la religion, ne les avez-vous pas vus rassemblés dans l'incomparable primat d'Angleterre, saint Dunstan, et dans le roi Edgar dont il fut l'oracle?

Nous ne parlerons point de poesie dans un âge en effet trop tumultueux pour le doux loisir que demandent les muses. On y vit toutefois paroître en ce genre, dans les hymnes *Salve Regina* et *Alma Redemptoris*, attribués à Herman de Richenou, dans le *Veni Creator* et les autres hymnes de notre pieux roi Robert, des monuments peu élégants à la vérité, mais, à raison de l'onction et du sentiment qu'ils respirent, préférés depuis sept siècles aux productions les plus soignées et les plus finies de l'élégance moderne. Parlerai-je de cette profondeur de calcul, de ces prestiges mathématiques qui firent accuser de magie Gerbert de Reims ou Silvestre II, pape? Son habileté dans ces hautes sciences fut du moins assez bien établie, pour qu'on lui attribuât l'introduction du chiffre arabe en France, et conséquemment les progrès que l'art de nombrer et de mesurer fit par cette méthode. Dans le même temps, c'est-à-dire, dans les ombres les plus épaisses du dixième siècle, on vit inventer à Gui d'Arezzo cette merveille de technique, qui en quelques mois forme infiniment mieux à l'art du chant, que toutes les spéculations et les bégaiements anciens et modernes sur les principes de l'har-

monie. Mais revenons à notre but. Après tant de preuves, dont plusieurs portent même au-delà de ce que nous avions à établir, et qui sont toutes fondées sur les faits que vous avez eu le loisir d'examiner dans le cours de l'histoire, ne pouvons-nous pas conclure enfin, que l'ignorance du second âge de l'Eglise n'a pas été aussi grande que l'ont avancé les hérétiques des derniers siècles, et qu'une foule d'orthodoxes abusés l'ont cru aveuglément sur une allégation si suspecte? Ajoutons que cette ignorance prétendue ne fut pas non plus aussi pernicieuse qu'on s'est plu à l'imaginer.

II. Laurent valle, qui, quoiqu'Italien et honoré de la protection de quelques papes, paroît avoir préludé aux téméraires critiques des écrivains protestants, réduisit presque tout le mérite du génie à celui de l'élégance et de la pure latinité, qu'il contribua le plus en effet à renouveler, depuis que les Goths avoient si étrangement altéré le goût de l'ancienne Rome. Gérard Vossius renchérit sur cette censure, avec toute la malignité que l'esprit de secte peut inspirer contre l'Eglise et les écrivains ecclésiastiques. Une grande habileté dans les sciences et la littérature, jointe à l'intérêt de la réforme hérétique, donna le ton à tous ses consorts et à cette tourbe d'orthodoxes, qui s'en rendit inconsidérément l'écho. L'art de la critique, qui ne dut sa naissance qu'au siècle suivant, le goût dans les ouvrages d'esprit qui lui dut sa naissance aussi-bien que le style, la précision, la clarté, l'ordre, la méthode ignorés depuis si long-temps, firent regarder sans exception tous les auteurs du moyen âge, comme un amas d'ignorants et presque d'imbéciles, qu'on proscrivit sans daigner ouvrir leurs volumes.

Nous n'élèverons point de disputes sur les défauts que leur ont reproché ces grammairiens et ces littérateurs pointilleux : mais nous prétendons que ce genre d'ignorance ne porta aucun préjudice, ou du moins aucun dommage essentiel à la science de la religion. En effet, à quoi s'est-elle étendue cette ignorance, dans les tableaux que nous venons de vous en retracer avec l'ingénuité la plus impartiale? Vous l'avez vue réduite à peu près aux défauts de critique, d'élocution et de méthode. Mais d'abord pour la critique, ne pourroit-on pas demander si cet art, employé dans le goût de ses panégyristes outres, n'est pas devenu aussi nuisible qu'avantageux à la science du salut, à raison de l'espèce de pyrrhonisme en quoi nous le voyons dégénéré? Le peu d'usage qu'ont fait les Pères et les saints docteurs de ces procédés modernes, a-t-il rendu moins efficaces les ouvrages dogmatiques de saint Augustin, par exemple, ou les touchantes homélies de saint Jean-Chrysostôme? Or, cette subtilité de discussions étoit-elle plus nécessaire aux nations gothiques, tudesques, sclavones, qu'aux Grecs et aux Romains? Il s'agissoit, avec ces peuples barbares, de leur faire abandonner les observances monstrueuses du paganisme le plus brutal et le plus stupide; de les façonner ensuite aux devoirs du christianisme, de la société, de l'humanité, tous presque également nouveaux pour eux: de se tenir continuellement en garde, et de les prémunir eux-mêmes contre les fougues et les bizarreries de leur instabilité inimaginable. De quel usage, pour ces fonctions indispensables et si pressantes, eût été le long examen des marques, si souvent équivoques, par lesquelles on prétend discerner les pièces authentiques d'avec les monuments supposés? Quel étoit donc le péril de ce défaut de discernement? On publioit de bonne foi, on croyoit avec simplicité quelques miracles, quelques traits de vertu peu fondés en preuve, peu dignes,

si l'on veut, de la majesté du culte chrétien, conçu selon nos mœurs. Mais alors on étoit généralement édifié de ces merveilles, soit réelles, soit imaginaires: et ces modèles, quels qu'ils fussent, avoient une foule de sincères imitateurs. La critique a son utilité de nos jours, dans ces jours de présomption et de raffinement : durant l'enfance des peuples qui prenoient la place de ceux de Rome et d'Athènes, c'eût été un art stérile et à peu près nul. Avouons néanmoins que ce genre d'ignorance concilia de l'autorité à des lois apocryphes et quelquefois dangereuses, qu'elle enfanta ou accrédita quelques superstitions. Mais si la simplicité a ses périls, ceux de cet esprit d'observation et de discussion qui rend tout problématique, sont-ils moins funestes? Y a-t-il moins de danger à faire des mécréants, qu'à rendre les simples crédules?

L'élégance et la délicatesse de l'élocution eût-elle été plus d'usage que la critique, dans ce mélange de peuples grossiers qui n'avoient encore, ni forme propre, ni langage décidé? Quant à l'ordre du discours, à la netteté, à la précision, ce sont sans doute des qualités utiles pour traiter avec tout être pensant. Sont-elles néanmoins d'une nécessité absolue et universelle? N'est-il rien qui ait pu les remplacer du moins par rapport à la classe d'auditeurs, dont il est question? Les longueurs, les répétitions, l'emphase même et l'étalage des lieux communs, si toutefois il étoit pour eux des notions communes et triviales, cette manière, la plus imparfaite en soi, n'étoit-elle pas peut-être la mieux assortie à la pesanteur de leur conception? N'étoit-elle pas plus propre que toutes les grâces et la précision de l'atticisme, à faire entrer dans leur esprit les vérités du salut, à les y graver en traits aussi profonds et aussi durables qu'il en étoit susceptible? On n'instruit pas les enfants ou le peuple des campagnes comme les habitants lettrés des villes, et la différence des temps n'influe pas moins que celle des lieux sur la capacité des hommes.

On nous dira peut-être que l'ignorance du second âge s'étendoit aux maîtres ainsi qu'aux disciples : que tous les germes du génie se trouvoient étouffés sous cet amas énorme de ténèbres, ou même qu'il n'y avoit alors ni génie, ni esprit d'invention. Nous pourrions répondre à ces allégations parfaitement gratuites, que les hommes naissent à peu près les mêmes dans tous les temps: que les talents dépendent surtout de leur culture, et des circonstances plus ou moins heureuses qui servent à les développer. Mais sans nous engager dans un genre de discussion où l'affirmative et la négative se soutiennent d'une manière presque également plausible, abandonnons ce qu'il nous importe si peu de défendre. En supposant que dans le dixième siècle et les siècles voisins, il n'y eut ni génie, ni esprit d'invention, qu'en pourra-t-on conclure? La science de la religion, dont il s'agit uniquement, s'y trouvera-t-elle plus obscurcie? Est-ce donc l'ouvrage de l'esprit humain, que l'Évangile venu du ciel, que les règles de la foi divine, et les célestes maximes qui doivent nous guider dans les voies du salut? trésors de sagesse dont furent abondamment pourvus les docteurs et les pasteurs des temps les plus stériles en tout autre genre de connoissances : c'est de quoi vous avez dû vous convaincre par la simple notice que nous vous avons présentée de leurs écrits, beaucoup mieux encore par les règles pratiques qu'ils vous ont retracées eux-mêmes dans leur conduite.

S'ils avoient peu de génie et d'invention, ils s'attachoient d'autant plus

aux enseignements des saints Pères et des premiers écrivains ecclésiastiques. Ils ne produisoient pas, ils compiloient, ils rassembloient les morceaux épars de la tradition, se bornoient, si vous voulez, à extraire et à transcrire : heureuses dispositions, visiblement ménagées par celui qui ordonne seul de ce qu'il a mis dans l'esprit de l'homme! C'est à elles que nous sommes redevables des précieux monuments qui se sont conservés dans les monastères et les autres écoles chrétiennes. Voici un autre avantage, qui porte encore plus visiblement l'empreinte de la main sainte et sage qui sait tirer le bien du mal même : ce génie borné du moyen âge trouva dans ses bornes mêmes un préservatif contre la manie d'innover et de dogmatiser. De là, par un trait de providence d'autant plus admirable qu'il se tint comme voilé sous le cours naturel des événements, on ne vit jamais l'Eglise aussi long-temps et aussi parfaitement tranquille, du côté des sectes et des hérésies, qu'au période le plus ténébreux de l'âge que nous n'empêchons plus de déprimer. Merveille sans exemple à toute autre époque, et jusques dans les jours les plus brillants de l'épouse du Christ : pendant toute la durée du dixieme siecle, il ne s'éleva aucun apôtre de Satan.

Merveille encore plus frappante : sous tant d'indignes pontifes qui firent l'opprobre et la desolation de l'Eglise romaine dans le dixième et onzieme siècle, sous des papes qui ne devoient leur élévation qu'aux violences, à la cabale, à la simonie, à la protection des femmes dissolues, on vit les peuples obéir avec un respect étonnant a ces indignes pontifes. Les formes et l'appareil qui coloroient leur titre, leur concilioient une pleine autorité, et faisoient recevoir leurs décrets avec une soumission inaltérable. Concluons donc sans hésiter, que l'ignorance du second âge ne fut point fatale à la religion. Je vais plus loin : il etoit impossible qu'elle fût, soit aussi générale, soit aussi profonde qu'on l'a figurée.

De combien de traits imaginaires et incohérents, les sectaires des derniers siècles n'ont-ils pas composé l'etrange tableau qui a fasciné tant de regards? Sans les suivre dans le detail de leurs chimères, il suffit de nous rappeler en deux mots, quel etoit tout a la fois leur but et le besoin de la secte. Sous prétexte de réformer l'Eglise, ils se proposoient non-seulement de changer la foi professée dans tous les siecles, mais d'en saper les plus mémorables monuments: de rompre, pour ainsi dire, toutes les lignes de communication qui restoient entre le corps et les membres divisés, afin de rendre la scission irrémediable. Autrefois les disciples d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès, toutes les sectes les plus déterminées et les plus puissantes avoient au moins conservé les sacrements, le sacrifice, tout l'ordre extérieur du culte public. Au moyen de cette ressemblance avec les orthodoxes, ils s'en étoient insensiblement rapprochés, et s'y trouvoient enfin réunis. Dirigeant d'apres cette expérience leur politique infernale, les deux antechrists du seizieme siecle, dans la vue d'éterniser leur schisme sacrilége, et de rendre impossible aux peuples séduits le retour vers le centre de l'unité sainte, prirent à tâche de ne leur rien laisser de commun avec le tronc dont ces rameaux flétris se trouvoient détachés. A cet effet, ils leur fabriquèrent une religion sans sacrifice, sans sacerdoce, sans dignité et presque sans culte.

Malgré l'enthousiasme et l'esprit de licence, bases de cette hideuse réforme, il falloit trouver des couleurs assez trompeuses pour pallier un at-

tentat si révoltant, pour autoriser le renversement entier de l'ancienne religion, ou du moins de la religion alors existante. Il falloit donc persuader encore que le culte reçu étoit abusif, qu'il avoit été surajouté aux institutions de Jésus-Christ et des apôtres. Mais comment rendre vraisemblable une imputation pareille, et à quel point de temps rapporter cette innovation imaginaire? On fut obligé d'imaginer pareillement un âge d'ignorance, ou plutôt d'extravagance et d'imbécillité, où tous les hommes ne différassent plus des brutes que par la figure et le langage. Tel est en effet le tableau que les disciples de Luther et de Calvin nous ont tracé, et devoient nous tracer nécessairement, pour accréditer la plus invraisemblable de toutes les suppositions.

Sans cela, comment se figurer que le culte chrétien, dans l'espace de quelques années, ait été altéré dans son essence, dépravé en tout lieu, changé totalement, absolument dénaturé? que l'idolâtrie se soit de toute part introduite dans l'Eglise, que l'on y ait pris la figure du corps et du sang de Jésus-Christ pour sa substance, et qu'on y ait adoré de purs symboles au lieu de la réalité? Quand les blasphémateurs commencèrent à publier ces affreuses rêveries, qu'ils attentèrent sur nos tabernacles, et qu'ils en foulèrent aux pieds les redoutables mystères, quelles vives réclamations, quels cris d'indignation et d'effroi retentirent de tous côtés, non-seulement de la part des docteurs et des pasteurs, mais du simple peuple, mais de l'ordre le plus commun des fidèles, des femmes même et des jeunes enfants! L'horreur et l'exécration se communiquèrent jusqu'aux sociétés schismatiques de la Grèce et des extrémités de l'Orient.

Par la même raison, si depuis l'établissement de la religion du Christ, pure et parfaite dès son origine, il eût jamais existé un temps, où de profanes zélateurs eussent proposé à l'adoration publique de vils éléments et des figures sans objet, que de contradictions, que de murmures au moins, que de cris d'étonnement n'auroient-ils point excités? Sans le secours de l'érudition et des recherches savantes, le peuple fidèle avoit sous les yeux et sous la main de quoi rendre l'innovation manifeste, et confondre le novateur. On célébroit, moins souvent à la vérité qu'aujourd'hui, mais toujours fréquemment le saint sacrifice de nos autels; on en recevoit encore trois fois l'an l'adorable victime; on ne manquoit point à se munir de ce viatique salutaire pour le dernier passage: on regardoit comme la peine la plus terrible d'en être privé pendant la vie, et à la mort cette privation paroissoit intolérable et désespérante : est-il à présumer qu'on ne connut pas ce qu'on désiroit avec tant d'ardeur, ce qu'on recevoit avec tant de respect et de consolation?

Pour lever toute incertitude à ce sujet, prolongeons nos regards sur quelques-uns des faits qui vont servir de matière à la suite de cette histoire; voyons-y d'avance les personnages les plus vertueux, ces saints de tout ordre et de toute condition, soupirer, aux approches de la mort, après cet agneau immolé pour leur salut; plusieurs se faire déposer languissants sur le pavé, n'oser paroître à ses yeux que sous la cendre et le cilice; tous s'anéantir en sa présence, et lui rendre les hommages que la créature ne doit qu'à son créateur, le nommer leur sûr appui, leur unique espoir, leur rédempteur et leur Dieu. Prêtons l'oreille aux instructions des docteurs et des pasteurs; ouvrons, parcourons leurs nombreux écrits : partout nous

les trouverons parfaitement d'accord avec les Peres du premier âge. Ils n'ajoutent point à leurs expressions; ils s'énoncent comme eux avec simplicité, avec une pleine sécurité; ils parlent d'un trésor dont on reconnoît que la possession ne leur a point encore été contestée; ils ignorent les subtilités des contradicteurs impies, qu'ils n'imaginoient pas devoir jamais paroître. Si quelqu'un d'eux s'exprime avec une inexactitude qui peut donner prise à la chicane hérétique: en l'expliquant, en le justifiant, les défenseurs plus circonspects du sacré dépôt prouvent invinciblement que jamais la croyance ne fut rien moins qu'indifférente en cette matiere.

Lorsque Bérenger, à l'issue du dixieme siecle, commença dans la poudre de son école, dans ses lettres et ses entretiens familiers, à répandre sourdement ses erreurs contre le sacrement de nos autels, avec quelle horreur ne cria-t-on point de toute part à l'hérésie et à l'impiété? Ses propres amis, des clercs pris au hasard, entre les mains desquels tomberent quelques écrits furtifs de l'hérésiarque, les bons solitaires de l'abbaye de Préaux en Normandie, le duc Guillaume, Henri, roi de France, tous les fideles unanimement, clercs et laïques, lettrés et non lettrés, mondains et religieux, souverains et particuliers, tous crient au scandale et au blaspheme, tous se communiquent de province en province leurs alarmes réciproques, et les font retentir jusqu'aux portiques du Vatican. Rome en concile prive aussitôt le novateur de la communion: le jeune duc de Normandie, dans une conférence publique, le fait couvrir de confusion par les docteurs les plus célebres de ses états; le monarque français assemble un concile nombreux dans sa capitale: il y assiste avec sa noblesse: les oreilles chrétiennes sont tellement offensées de la doctrine inouïe du sacramentaire, qu'elles supportent à peine la lecture d'une de ses lettres. Le souverain pontife convoque sur le même objet un nouveau concile à Verceil, puis encore à Rome, à deux reprises différentes. Le blasphémateur, qui déja s'étoit rétracté au concile de Tours, est contraint de le faire de nouveau en présence du chef de l'Eglise. Après sa mort, on proscrit derechef sa doctrine impie au concile de Plaisance. Avant et après son trépas, les prédicateurs et les docteurs s'élevent de toute part, afin de prémunir les fideles contre ses blasphèmes.

Et quelle est dans ce combat la marche des savants et des conciles? Celle de toute l'antiquité, celle des jours les plus lumineux de l'Eglise. On part de la foi professée dans chaque église particuliere: on en interroge les évêques, témoins nécessaires de la tradition; on en consulte, on en rapproche les monuments successifs: on en constate l'invariable perpétuité; on met les novateurs en contradiction avec les Peres les plus anciens et les plus révérés, en remontant de siecle en siecle jusqu'à celui des Ambroise et des Augustin, jusqu'au foyer de cette lumiere primitive et surabondante, qui devoit se réfléchir sur tous les âges suivants. C'est ce qu'on a pu remarquer dans les écrits de Lanfranc contre cet hérésiarque. Tout habile, tout supérieur qu'il étoit dans l'art de la dialectique à l'orgueilleux et jaloux Bérenger, ce n'est point par cette voie philosophique et naturelle qu'il procéda contre lui. Que lui avons-nous entendu répondre à ce présomptueux novateur? qu'il avoit été condamné par les conciles des diverses provinces, par les suffrages unanimes des prélats catholiques, par l'église romaine et les souverains pontifes: que la formule de foi dressée contre lui au concile de Rome par le cardinal Humbert, étoit moins l'ouvrage et n'étoit pas plus la croyance

de ce docteur particulier, que du concile même, et de toutes les églises qui l'avoient reçue avec allégresse, en rendant grâce à Dieu de l'abjuration du coupable qu'elles croyoient sincère; que telle étoit la croyance commune à laquelle il insultoit; mais que c'étoit le propre des hérétiques de se moquer de la foi des simples, et de vouloir tout subordonner aux prétendues lumières de la raison. « Pour moi, disoit encore Lanfranc, je veux que vous sachiez, vous et l'univers, que quand je n'aurois ni érudition, ni raisons pour prouver ma croyance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un orthodoxe ignorant et grossier, que d'être avec vous un hérétique poli et savant. Dieu m'est témoin, quand il s'agit des saintes lettres, que je ne voudrois ni proposer, ni résoudre ces sortes de questions par la dialectique. » Nonobstant ces humbles et religieuses protestations, le docteur catholique ne confondit pas moins l'hérésiarque par les règles même les plus fines de cet art, que par les moyens péremptoires de la tradition.

Le cardinal Humbert, de son côté, dressa, comme on l'a vu, une formule d'abjuration si nette et si précise, qu'elle fit à jamais le désespoir et l'opprobre de son souscripteur parjure. Une foule d'autres docteurs le confondirent avec la même facilité et le même succès. Il eut à peine quelques obscurs sectateurs, qui n'occupèrent pas la moindre ville, pas un seul village, comme l'observa, dès le même siècle, Guimon, moine de Saint-Leufroi au diocèse d'Evreux. La secte retomba, presque à sa naissance, dans les ténèbres d'où elle sortoit, et y demeura ensevelie durant quatre siècles, jusqu'à ce que le Seigneur permît au père des enfants de perdition de faire essuyer à l'Eglise la plus rude peut-être de toutes ses épreuves (*). De là, ne pouvons-nous pas tirer au moins l'une de ces deux conséquences, ou que les ténèbres de l'âge d'ignorance n'étoient pas si profondes qu'on se les figure, ou que les lumières qu'on lui refuse n'étoient pas nécessaires pour la conservation du sacré dépôt?

Mais concluons plus décidément, après tant de faits certains dont la lecture suivie a porté l'évidence dans tous les esprits qui ne se sont point obstinés à la repousser : Donc la lumière évangélique, au milieu des plus épaisses ténèbres que l'enfer ait exhalées, a toujours jeté des rayons assez vifs pour diriger l'enseignement des pasteurs et la soumission des fidèles; donc le neuvième ni le dixième siècle, ni aucun période, ni aucun point de la longue durée de l'Eglise, ne furent tellement couverts des ombres de l'ignorance, qu'on pût sans obstacle et sans réclamation changer la croyance universelle, la foi pratique, le culte public et journalier, qu'on pût introduire l'idolâtrie dans nos sanctuaires, qu'on y érigeât des éléments vides et purement figuratifs en un objet d'adoration quotidienne : donc l'ignorance du second âge ne fut pas aussi funeste que des sectaires sans pudeur ont osé le soutenir; donc cette ignorance monstrueuse, chimérique, impossible n'est que l'invention mal conçue d'une secte qui n'avoit rien de mieux à produire en sa faveur.

III. Allons plus loin, et faisons voir, d'abondance de droit, quelle que soit ou qu'on suppose cette ignorance, que la Providence a fourni contre ses dangers des préservatifs surabondants. Et d'abord, le Sauveur, par ses divins oracles touchant les différentes épreuves de son Eglise, ne nous

(*) Bibl. PP. Paris, t. VI, p. 367.

a-t-il pas suffisamment prévenus contre ce genre particulier de péril? Comme il falloit dans ses vues que la religion triomphât de la violence du paganisme, de la subtilité des hérésies, de l'abus de la science et du pouvoir, elle devoit triompher de même de l'ignorance et de la barbarie, de la confusion et de la dépravation qui en sont la suite, du mauvais exemple même des premiers pasteurs : il falloit que ce précepte évangélique, *faites ce qu'ils disent, et non pas ce qu'ils font ;* fût exécuté; et jamais son observation a-t-elle été plus admirable que sous le règne de ces vicieux pontifes, dont l'autorité fondée uniquement sur la dignité de leur chaire, n'en fut pas moins révérée des fidèles du dixième siècle? Mais ne revenons plus sur la trempe des esprits de cet âge, sur l'heureuse simplicité qui leur rendit l'hérésie étrangère et comme impossible, sur la docilité à qui le seul titre coloré dans plusieurs des souverains pontifes, suffit pour recevoir leurs décrets avec la soumission la plus religieuse.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les secours ménagés par le ciel, afin de perpétuer la saine doctrine : tels furent avec une abondance qu'il ne s'agit plus que d'indiquer, les décisions des conciles, les décrets des papes, les écrits si soigneusement conservés des Pères, enfin les monuments et les renseignements de toute espece, comme les saintes images exposées dans nos temples, les ornements sacrés, les cérémonies, les liturgies, les rituels et tous nos livres d'Eglise, l'enseignement public et assidu, les instructions familieres ou catéchismes, la succession non interrompue des pasteurs et même des docteurs, dont le cours de l'histoire vous a jusqu'ici présenté la suite, et, pour ainsi dire, la généalogie et la descendance. Nous pourrions encore nous prévaloir de plusieurs institutions, où le ciel marqua sensiblement qu'il proportionnoit ses secours aux besoins propres et particuliers de l'Eglise dans chaque situation. Telles furent les regles strictes et sages qu'établit Jean XI pour la canonisation des saints, et la forme de l'election des papes, qui dure encore depuis Nicolas II, son auteur. Passons a ce qui est beaucoup plus propre à la simplicité du second âge que l'excès incompréhensible d'ignorance qu'on lui attribue, c'est-à-dire, aux grandes vertus et a la multitude presque incroyable de saints qui furent la ressource principale dont l'instituteur adorable de l'Eglise la prémunit alors contre la malignité du prince des ténèbres. Malgré le renversement presque général des idées sur ce sujet, nous ne craignons plus que ce que nous avançons prenne encore un air de paradoxe, après le récit impartial et l'examen éclairé des faits.

Dans l'âge de barbarie, dans les siècles malheureux qui en conservèrent long-temps l'âpre caractère, il y eut sans contredit, et nous n'en dissimulons rien, il y eut des forfaits et des attentats énormes, des accès fréquents de fureur et de scélératesse, mille spectacles d'horreur qu'on ne peut encore se rappeler qu'en frémissant. Mais pour cela même, pour opposer la digue de l'édification au torrent de la perversité et du scandale, le Seigneur y fit briller des vertus du premier ordre, et en nombre prodigieux; il proportionna la multitude et l'éclat des bons exemples au danger de la corruption. Nous ne finirions point ici, si nous voulions retracer tous les grands modèles proposés à l'emulation de la vertu, ou fournis contre la contagion du vice, durant la longue suite d'années qu'une secte habile a compris indistinctement sous la dénomination dont il lui importoit de les flétrir. Renfermons-

nous donc dans le période le plus décrié de cet âge, dans le dixième siècle et les commencements du onzième. Passons même sous silence les saints personnages, nés ou formés sous les climats où les ténèbres de la barbarie avoient eu le moins d'influence. Oublions une foule d'anachorètes comparables aux plus illustres pères du désert, un saint Luc de Thessalie, un saint Paul de Latre, un saint Nicon d'Arménie, un saint Nil de Calabre, que peut encore revendiquer la Grèce à qui appartenoit cette province, et même un saint Siméon de Trèves, qui fournit dans cette ville la plus belle partie de sa carrière, mais qui avoit été formé à la vie parfaite dans l'antique et saint monastère du mont Sinaï. Bornés strictement à notre Europe, aux contrées même de l'Occident les plus en butte à la fureur et à l'impiété des Barbares, combien d'omissions encore n'aurons-nous point à faire, si, au lieu d'un tableau intéressant, nous ne voulons donner qu'un dénombrement sec et une sorte de calendrier?

Ici l'abondance de la matière me réduit presque inévitablement à l'aridité et à l'ingrate concision du style. Quelle multitude, quelle nuée de saints de tout rang et de tout état, jugés dignes, honorés en effet d'un culte public et que je ne puis que parcourir de l'œil, que faire rapidement entrevoir! Dans les lieux incultes, dans l'ombre du cloître, dans les travaux de l'épiscopat et de l'apostolat, dans les tourbillons d'affaires, d'intrigues, de passions dont les trônes sont le centre orageux, dans la confusion des révoltes, des révolutions, des ravages et des désordres, partout j'aperçois une foule d'hommes supérieurs à leur siècle, à leur propre nature, et pétris en apparence d'un autre limon que le commun des mortels. Dans la seule institution de Cluny, brillant fanal de l'Eglise dans ces temps nébuleux pendant toute leur durée, on compta autant de saints que d'abbés, presque autant de modèles de vertu que de religieux, beaucoup plus d'élèves dignes de l'épiscopat et du pontificat même, qu'on ne vit alors de bons évêques et de grands pontifes. On alla souvent les chercher dans cette sainte école, et le malheur du temps fut qu'on ne les en tira pas tous. Un des plus grands malheurs de Rome en particulier, comme on l'a vu en son lieu, fut l'excessive modestie du saint abbé Mayeul, qu'on ne contraignit point de remplir la chaire apostolique, et d'en exclure ainsi les indignes compétiteurs qui en firent si long-temps l'opprobre (*).

Vous avez admiré, dans la même profession, et le bienheureux Jean de Gorze, sage de l'Evangile, qui rendit la piété respectable par son éloignement de la singularité et de tous les travers, solitaire magnanime, qui étonna les princes infidèles par toute l'élévation de sentiment que peut inspirer l'abnégation chrétienne : et le bienheureux Richard de Verdun, homme si intérieur, qu'il fut surnommé *la grâce de Dieu;* panégyriste de la vie régulière, si bien préconisée par la voix éloquente des œuvres, que

(*) Une chose qu'on doit surtout remarquer ici, c'est que ces pontifes peu édifiants et ceux de conduite scandaleuse furent toujours élevés sur le saint Siége par les intrigues ou la violence des princes d'Italie : jamais l'Eglise n'eut de chefs plus dignes et plus saints, que lorsque les puissances de la terre ne se mêlèrent point de les lui imposer, ou qu'elles se bornèrent, comme c'est leur devoir, à en protéger l'élection. Mais une chose également admirable, et qui prouveroit seule l'assistance perpétuelle de l'Esprit saint dans l'Eglise, c'est qu'aucun de ces pontifes, dont on a relevé avec tant d'éclat les défauts et les vices de conduite publique et particulière, n'a rendu un seul décret qui fût contraire à la foi, ou à la discipline générale ou aux bonnes mœurs. (Voir sur chacun de ces papes les *Annales abrégées de l'histoire ecclésiastique;* voir aussi les notes, t. 5. p. 51 et 239.)

les empereurs s'empressoient à descendre du trône pour devenir ses humbles imitateurs : et le bienheureux Guillaume de Dijon, appelé *Surrègle*, pour sa ferveur exemplaire et son zèle infatigable à tenir de toute part la règle en vigueur. Parlerai-je de saint Abbon de Fleury, martyr de cette religieuse discipline? de saint Poppon de Stavelo, préposé par un empereur, aussi bon juge que grand saint, au gouvernement général de toutes les abbayes de l'empire? de saint Romuald, cet anachorète encore étonnant après tous les prodiges de la Thébaïde? de saint Pierre Damien, évêque, cardinal, légat chargé de toutes les légations d'éclat, et qui se trouva dans un état violent, jusqu'à ce que dégagé de tous ces pompeux embarras, il put se replonger, s'enterrer tout vivant dans la sainte obscurité de sa solitude?

On n'admira pas moins, dans les fonctions pastorales et apostoliques, le grand saint Dunstan de Cantorbéri, saint Osuald d'Yorck, saint Brumon de Cologne, dont le moindre lustre fut le sang impérial qui couloit dans ses veines; les deux saints Adalbert, l'un apôtre des Russes et premier archevêque de Magdebourg, l'autre évêque de Prague et martyr en Prusse; l'humble et docte Wolfgang de Ratisbonne; saint Udalric d'Ausbourg, dont les vertus à toute épreuve le firent placer le premier avec les solennités nouvelles au nombre des saints· saint Bernouard d'Hildesheim, saint Bardon de Mayence, saint Gérard de Hongrie, avec une infinité d'autres. La chaire même de Pierre, si énormément profanée dans ce malheureux siècle, on lui vit aussitôt après cette fatale éclipse, qu'interrompit même Benoît V, honoré comme saint à Hambourg où il mourut, on lui vit, dis-je, reprendre toute son antique et sainte splendeur. Quelles taches, en effet, qui ne fussent effacées par la pureté de vie et les grands exemples du saint pape Léon IX : par son activité, sa vigilance, sa fermeté inébranlable, par le mépris de tout respect humain, de tous les préjugés, de toutes les contradictions, de tous les périls.

Sur le trône enfin, dans le rang auguste où Tertullien sembla douter qu'on pût être chrétien, Henri, duc de Bavière, puis empereur, montra qu'on pouvoit être grand saint, s'illustra par des vertus dignes de l'émulation des plus parfaits solitaires. Sainte Cunégonde son épouse, après une longue suite d'années de mariage, porta dans une communauté de vierges une intégrité d'innocence qui fut encore pour elles un sujet d'admiration. Les impératrices Richarde, Mathilde, Adélaïde, trouvèrent pareillement leur sanctification dans un rang funeste a l'innocence de tant d'autres. Les saints rois Edouard d'Angleterre, Harold de Danemarck, Olaf de Norwège, recueillirent dans ce champ ingrat la palme du martyre. En Hongrie, saint Etienne vous a moins paru le roi que l'apôtre de son peuple, et vous avez cependant vu la vie tout angélique de saint Emeric, son fils et son héritier, renchérir encore sur la vertu de son père. Nous ne finirions point, même en ne présentant que les prodiges et les phénomènes : mais la légère esquisse que nous venons de tracer, suffit à nos vues. Qu'on juge à présent si c'est de l'ignorance qui étouffe les dons de Dieu, ou de l'heureuse simplicité qui les rend féconds, que le second âge de l'Eglise doit prendre sa qualification. Laissons néanmoins à l'hérésie son triomphe imaginaire, et supposons cette ignorance telle qu'il lui a plu de la dépeindre. Qu'en inférera-t-on, avec un sens droit et quelque reste de principes, sinon que le miracle de la conservation de l'Eglise n'en devient que plus sensible?

IV. Après tout, les vérités fondamentales du salut, c'est-à-dire, tous les articles vraiment de foi et la discipline strictement évangélique, n'ont jamais varié. Les décisions portées dans le premier âge ont encore la même autorité dans le dernier. Les symboles de Nicée et de Constantinople se retrouvent tout entiers dans les saints décrets de Trente. Il en est de même des principes essentiels de la morale et de la discipline, du régime ecclésiastique, de la forme de la hiérarhie, de la distinction et de la subordination entre les ordres divers de la cléricature, du culte public, des cérémonies et des décorations sacrées, de la célébration des saints mystères, du fond de la liturgie et de tous ses points capitaux, de la prière pour les morts, du respect des reliques et des saintes images, de la nécessité des œuvres de pénitence, de la virginité même et des autres vœux monastiques ; en deux mots, soit en matière de dogme, soit en principes de morale, tout ce que l'Eglise, en quelque position qu'elle se trouvât, tout ce qu'un seul concile œcuménique a jamais déclaré necessaire ou utile pour le salut, est demeure dans la même estime jusqu'à nos jours. Comparez l'état présent de l'Eglise où vous avez le bonheur de vivre, à ce que vous avez lu jusqu'ici de l'histoire du dogme et de la discipline, aux décisions des conciles, aux décrets reçus des souverains pontifes, aux instructions unanimes des Pères, aux anciennes liturgies, à celle de saint Jean-Chrysostôme, par exemple ; n'y trouverez-vous pas la plus exacte conformité, ou du moins, car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de contention, n'y verrez-vous pas une conformité suffisante pour rendre notre argument irréfragable, pour vous assurer que l'Eglise d'aujourd'hui est encore celle des Léon, des Augustin, des Jérôme, des Chrysostôme, des Basile, des Ambroise, des Athanase ?

Quant aux règles des mœurs, comme plus familières à tous les fidèles, comparons-en plus particulièrement les institutions primitives à l'enseignement de nos jours, de tous les temps, et plus spécialement encore des siècles décriés par tant de malignes hyperboles. Les préceptes évangeliques, la loi de l'abnégation chrétienne, du détachement des choses terrestres, de l'estime unique des biens invisibles, du crucifiement de la chair avec ses concupiscences, de l'unité et de l'indissolubilité du lien conjugal, du pardon des injures et de l'amour des ennemis ; ces lois, mieux observées dans les temps primitifs que dans les siècles suivants, ne furent pas moins connues dans ceux-ci, ne furent jamais réputées moins indispensables. Les commandements de la loi appelée naturelle et divine, qui, tout gravés qu'ils sont dans nos cœurs, n'y tiennent pas contre nos penchants, furent dans tous les siècles chrétiens les éléments de la première instruction, et sont encore aussi familiers au simple peuple qu'aux docteurs consommés. Les commandements mêmes de l'Eglise, ou, pour parler plus exactement, ses droits divins sur notre obéissance, étendus, resserrés, modifiés selon les besoins des temps et les règles d'une administration sage, se sont toujours maintenus, quant à leur substance, dans le même degré d'activité et de vigueur. Si nous rentrons dans le détail des lois canoniques et cléricales, nous retrouverons dans tous les âges le même régime pour tout ce qui touche à la discipline vraiment évangélique, et même à la dignité de l'état clérical.

Il y eut, on ne le sait que trop, des espaces de temps extraordinairement nébuleux, dont les épaisses et malignes vapeurs ternirent jusqu'aux vases

du sanctuaire, jusqu'à l'intégrité des mœurs sacerdotales, qui sont la première leçon des peuples. Dans les commencements du onzième siècle, la simonie et l'incontinence des clercs montèrent à un point où la correction ne parut pas moins dangereuse que l'impunité. Vous y avez vu les princes, les protecteurs naturels des canons, et à leur tête l'empereur Henri IV, mettre les dignités ecclésiastiques à l'enchère, et au moyen des sommes qu'ils en retiroient, se rendre indulgents sur la dissolution des vils mercenaires qu'ils en avoient investis. De là tant de contradictions et de revers, qui mirent le courage de Grégoire VII à de si longues épreuves, sans jamais l'écarter du plan de réforme qu'il avoit conçu, ou du moins perfectionné d'après quelques-uns de ses prédécesseurs, et principalement Léon IX. S'il n'eut pas le temps de consommer cette grande entreprise, s'il n'extermina pas entièrement la simonie et l'incontinence, il porta du moins le coup mortel à ces deux monstres, qui ne firent plus que languir depuis, et n'opposèrent que des mouvements convulsifs, que d'impuissants efforts, aux justes vengeurs des canons. Ainsi, dans l'âge même qui vit naître les corrupteurs de cette discipline immuable, ils trouvèrent leur diffamation et leur ruine.

Cependant en vengeant l'honneur de l'Eglise, et en la rétablissant dans la possession de ses droits inaliénables, Grégoire VII en méconnut les limites, et anticipa sur ceux de l'empire (*). C'est ici, nous ne le dissimulerons pas plus que nous n'avons fait dans le cours de l'histoire, c'est ici qu'on reproche le plus plausiblement au second âge son ignorance et ses innovations. Nous n'avons pas pallié davantage les suites fatales de cet égarement inconcevable, c'est-à-dire, les dissensions et les fureurs civiles, l'ebranlement et le renversement des états, la dévastation des provinces, la profusion du sang fraternel, les horreurs du sacrilége, les crimes et les malheurs de toute espèce. Ils s'étendirent bien avant encore dans le troisième âge, où les entreprises et l'inflexibilité d'Innocent III, d'Innocent IV, de Boniface VIII, de Jean XXII et de quelques autres papes, comparées à celles de Grégoire, ont pu faire passer celui-ci pour un modèle de douceur et de modération. Toujours est-il vrai qu'il leur avoit tracé cette route dangereuse, et qu'on en doit regarder le plan comme la plus étrange production des siècles de ténèbres. Voyons toutefois à quoi ce reproche, mûrement examiné, doit se réduire.

Qu'on sache d'abord que cette sorte d'ignorance ou plutôt d'inadvertance particulière à quelques papes et à un plus grand nombre de canonistes, ne fut jamais celle de l'Eglise enseignante, ou du corps des premiers pasteurs. Jamais ses paradoxes ne furent revêtus d'autre caractère que celui de système et de pure opinion. Où sont en effet les constitutions apostoliques universellement reçues? où sont les décisions de conciles œcuméniques qui puissent les tirer de cet ordre subalterne et réformable? Nous allons vous représenter, avec toute la simplicité et l'ingénuité confiante qui nous a guidés dans le choix des monuments primitifs, nous allons, par anticipation même sur l'âge suivant, rassembler sous un seul point de vue tous les titres nou-

(*) Le langage et les opinions de l'auteur se trouvent réfutés dans les notes sur le pontificat de saint Grégoire VII. (Voir le tome 5, pages 347 et suivantes, mais surtout les notes p. 370, 373 et 374. Voir aussi, tome 6, la note p. 640, sur les empiétements et les provocations des princes.)

veaux dont on puisse se prévaloir avec plus d'avantage; et qu'y découvrirez-vous, qui ne mette à l'abri de tout soupçon l'enseignement public?

Au premier concile de Lyon, par exemple, où l'attentat sur la souveraineté fut porté à son comble, par les termes seuls de la sentence de déposition portée contre Frédéric, vous pourrez vous convaincre qu'elle fut uniquement l'ouvrage d'Innocent IV, et non pas du corps des pasteurs. Malgré toute la chaleur de ce pontife, malgré le dévouement généreux des prélats qui lui avoient ouvert un asile chez eux, ils en méconnoissent l'étrange décret, ils ne témoignent en aucune maniere qu'ils l'aient approuvé, ils se gardent bien d'y attester, comme dans les autres, qu'il a été rendu avec l'approbation du saint concile (*). Avant cela, quand à la conférence de Venise, Frédéric I, dit Barberousse, fit sa paix avec le pape Alexandre III et l'Eglise, on n'exigea de cet empereur que l'abjuration du schisme, sans qu'il fût question en aucune manière de le réhabiliter pour l'empire, malgré toutes les sentences d'excommunication et de déposition prononcées contre lui (**). Dans l'affaire de Philippe le Bel avec Boniface VIII, vous verrez encore mieux ce que la cour de Rome elle-même pensoit de ces sortes d'entreprises. Rome si ferme à soutenir les constitutions de ses pontifes, et à les donner pour irréformables en ce qui touche aux principes de la foi et des mœurs, vit avec applaudissement réformer celles de Boniface, tant par la conduite diamétralement opposée de Benoît XI, son successeur immédiat, que par les bulles expresses de Clément V. Vous entendrez Clément déclarer de nul effet les décrets de Boniface contre les droits temporels du roi et du royaume de France. Il ne craindra point d'alléguer pour motif de sa conduite, les scandales qu'avoient causés et pouvoient causer encore les démarches de son prédécesseur (***).

En général, les troubles et les alarmes qu'excitoit dans toutes les nations chrétiennes cet usage étrange du pouvoir pontifical, démontrent invinciblement combien il s'écartoit des notions universelles et invariables de la foi. La première réponse des princes lésés, c'étoit de crier à l'abus de ce uvoir, à l'indignité du pasteur qui en faisoit un pareil usage, à la nécessité de donner un chef plus digne à l'Eglise. Aussi vit-on presque autant d'anti-papes créés, que de souverains déposés par des papes. Les princes voisins, à la vérité, gardoient ordinairement le silence : c'est que les anathèmes, si multipliés alors, et si terribles dans leurs effets de tout genre, arrêtoient les murmures et les réclamations. Chacun d'eux, attentifs à se tenir personnellement en garde, se montroit spectateur indifférent des combats qui écartoient le péril de sa propre tête. Si quelques-uns donnèrent des applaudissements et fournirent des secours, c'étoit l'inimitié,

(*) V. tome 6, p. 482—504. Le récit que l'historien faisoit sur ce concile, l'un des plus importants de l'Histoire de l'Eglise, a été remplacé par un autre quatre fois plus étendu; et nous l'avons encore augmenté de plusieurs notes qui serviront à réformer ce qui se trouve ici répété sans fondement et contre toute vérité.

(**) Il y a encore ici fausse supposition. (Voir les notes, tom. 6, p. 273 et 410.)

(***) Déjà, dans son récit sur ce démêlé, l'historien a supposé que toujours les rois avoient raison, et les papes tort. Ici, c'est encore le même système; ce qui l'oblige de se torturer l'esprit pour expliquer comment les papes ont défait ce qu'ils avoient fait, et comment l'Eglise assemblée en concile ne faisoit pas ce qu'elle croyoit faire. Voir, sur Philippe-le-Bel et Boniface VIII, les notes, tome 7, pages 37—65.

l'ambition, les liaisons ou les intérêts particuliers qui les faisoient agir et parler ; c'étoit la bouche ou la main qui trahissoit la conscience.

Il y eut cependant des plaintes formées par des bouches augustes et magnanimes, qui ne prirent d'autre impression que celle de la religion et de la vertu. Des princes du siècle donnèrent des avertissements à ce sujet aux chefs de l'Eglise. Ainsi verrez-vous saint Louis en user à l'égard de Grégoire IX, au moment qu'on lui offroit pour son propre frère, de la part de ce pape (*), les dépouilles de l'empereur déposé. Vous le verrez adresser encore ses avis généreux au formidable Innocent IV, et n'ayant pu le fléchir, lui en marquer un ressentiment qu'un auteur contemporain qualifie d'indignation (**). S'il y eut peu de réclamations semblables de la part des princes et des peuples, c'est que l'assemblage des sentiments élevés et des lumières transcendantes fut toujours un prodige, tant parmi les peuples que parmi les princes.

Les faits, considérés sans préoccupation, obligeront encore toute âme honnête et droite à reconnoître que les évêques et les souverains pontifes qui entreprirent sur les droits de la souveraineté, s'autorisoient communément de titres particuliers et tout-à-fait distingués du pouvoir spirituel. Ainsi les papes fondoient principalement leurs prétentions contre les empereurs, sur ce qu'ils avoient rétabli l'empire, sur ce que le titre d'empereur étoit attaché à la cérémonie du couronnement qui se faisoit par leurs mains. Des idées bizarres de féodalité, des comparaisons vicieuses achevoient de brouiller les principes, d'où l'on tiroit des conséquences plus fautives encore. La Sicile étoit réellement feudataire du saint Siége, et les papes, en ôtant la couronne aux rois de cette île et de ses dépendances, les traitoient comme des vassaux coupables de félonie. Les îles Britanniques s'étoient rendues en quelque sorte tributaires de l'église romaine. En général, et qui dira sur quel fondement? Rome s'arrogeoit la souveraineté de toutes les îles. (Voir la note, t. 7, p. 231). Pour la couronne de France, maintenue constamment dans son indépendance naturelle, un pape eut néanmoins la témérité d'en disposer en vrai suzerain; mais il fut désavoue, de son vivant même, par la meilleure partie de son auguste clergé, et aussitôt après sa mort, par ses propres successeurs (***). Quant aux attentats des évêques, de différentes nations contre leurs souverains particuliers, n'est-il point encore de l'équité d'observer quelle étoit la constitution de ces états, quel étoit alors le système, bon ou mauvais, de l'administration publique? Les prélats, comme seigneurs temporels et très-puissants, n'y prenoient-ils pas une part essentielle? On a pu remarquer dès le premier âge, que Clovis les y avoit admis comme les pères des peuples, comme les dépositaires de leur confiance et les arbitres de leurs résolutions, comme les plus sûrs appuis de sa domination nouvelle. Bien long-temps après, l'empereur Otton I, le grand Otton n'en jugea pas différemment. Comptant beaucoup plus sur eux que sur les seigneurs laïques, afin de contre-balancer la puissance de ceux-ci, il investit les évêques et bon nombre d'abbés, de ces domaines privilégiés qui les constituoient grands vassaux de l'empire, et modérateurs

(*) Ce fait est controuvé. (Voir, tome 6, la note, p. 462.)

(**) Voir la note tome 6, p. 499.

(***) Voir tome 4. p. 2 où nous avons placé dans le texte l'explication de ce qui concerne les rois Vamba et Suintilla, déposés par les seigneurs et les évêques d'Espagne (633 et 681.)

naturels de son gouvernement. Il y eut d'ailleurs un temps assez long, où l'on tint généralement pour maxime, et en quelque sorte pour axiome de droit public, de couronner, de deux prétendants, celui qu'on jugeoit le plus capable de gouverner : maxime dangereuse sans doute, mais à laquelle les prélats ne tenoient que comme princes temporels, non pas comme princes de l'Eglise, et moins encore comme ses organes. Les défauts de l'ordre politique ne sont pas ceux de l'ordre hiérarchique, et les vices ecclésiastiques mêmes ne doivent pas s'imputer à l'Eglise qui ne cesse de les condamner.

Il en est des superstitions qu'on attribue au règne de l'ignorance, ainsi que des autres abus. Elles durent leur origine, non pas au défaut d'instruction, mais à l'indocilité présomptueuse qui la dédaignoit, et prétendoit enchérir sur la simplicité de l'enseignement ordinaire. Qu'on y fasse attention, la superstition, celle au moins qui fait secte et se perpétue, provient de la même source que l'hérésie et l'impiété de système, c'est-à-dire, de l'orgueil et de l'obstination. De là vient que les observances les plus superstitieuses sont bien souvent le partage de ce qu'on appelle esprits forts. Mais sans sortir de notre genre, que de preuves de fait nous fournissent encore ici les canons des conciles, les avertissements et les décrets des papes : les écrits d'une foule de docteurs du temps contre les superstitions régnantes. Qu'il vous souvienne en particulier de ce qu'écrivoient Hincmar de Reims et Amolon de Lyon contre les différentes manières de tenter Dieu, décorées du nom spécieux d'épreuve ou de sort des saints. Tous les vices, tous les travers, toutes les erreurs, dans tous les genres et dans tous les siècles, ont été marqués du signe qui leur convient, en traits assez noirs, pour qu'ils ne surprissent que ceux qui vouloient bien l'être.

Non, non, il n'est aucun genre de reproche que l'homme ingrat puisse, avec la moindre apparence de raison, faire à l'Eglise, la divine institutrice et la bienfaitrice universelle du genre humain. Ici, quel vaste champ s'ouvre encore devant nous, et que n'aurions-nous pas à dire tout de nouveau, si déjà nous n'avions rempli les bornes d'un discours! Combien de connoissances, combien d'avantages et d'agréments même, dont l'ordre civil et la société tout entière sont redevables à l'ordre hiérarchique, considéré jusque dans ses jours les plus sombres? N'est-ce pas dans les écoles des cathédrales et des cloîtres que se sont conservés, avec les écrits des Pères et des saints docteurs, que se sont transcrits, et multipliés les institutions des législateurs et des philosophes, les fastes des peuples et des empires, les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie, les éléments de toutes les sciences et de tous les arts, les langues mêmes, les chiffres et les calculs divers, l'écriture et l'usage de la lecture? Que Gerbert de Reims ait puisé à cette source ou dans les livres arabes, n'est-ce pas toujours à une école chrétienne du dixième siècle, que l'Europe par-là doit l'origine ou l'usage des procédés mathématiques, et tant d'autres connoissances comprises sous ce nom? L'usage des hymnes et des cantiques sacrés dans nos temples, ne conserva-t-il pas aussi dans les plus mauvais temps, sinon les grâces de la poésie, du moins son mécanisme, ses renseignements ultérieurs, et dans quelques pièces telles que le *Dies iræ* et le *Stabat mater*, plus de sentiment, plus d'énergie et d'élévation qu'on n'en trouve dans le poëme séculaire, par exemple, du premier lyrique de l'ancienne Rome? La musique ne dut sa

culture et ses progrès modernes qu'à nos chants d'Eglise, qu'à ces chœurs augustes où les rois ne dédaignoient pas de mêler leurs accords, et dont les chœurs profanes s'empressent encore aujourd'hui à s'approprier les talents. Il n'est pas moins indubitable, c'est un point de fait, que l'art de la parole doit son existence aux instructions, aux exhortations solides au moins par le fond des choses, qui ne cessèrent jamais de retentir dans le lieu saint. Que dirai-je de l'architecture, si florissante au commencement du onzième siècle, qui nous a laissé nos plus belles cathédrales, et plus encore, au temps de la construction de ces superbes églises de Pise et de Florence, d'où Michel-Ange s'est fait gloire de tirer ses plus riches desseins pour Saint-Pierre de Rome.

L'art même de la législation (*), et de la politique, la science du gouvernement a trouvé ses principes et ses modèles dans les décrets des conciles, a eu pour berceau ces assemblées mixtes de prélats et de seigneurs, où les affaires de l'état se traitoient en commun avec celles de la religion. Les négociations entre les états divers et l'harmonie entre les différents membres d'un même état, la police, le commerce, la facilité de la substance, l'exercice des arts de première nécessité, en un mot, tous les avantages de la vie sociale et le corps même de la société, dans un temps où la barbarie devoit comme nécessairement la ruiner sans ressource, ont subsisté par le moyen des fêtes et des assemblées religieuses, qui formoient presque le seul lien qui restât entre les hommes. Et sans cela, que seroit-ce que l'Occident, depuis les irruptions et les ravages des Goths, des Vandales, des Huns, des Sclaves, des Normands, des Sauvages de toute figure et de tout genre de férocité? Ce seroit une terre semblable à celle des Cannibales et des Hottentots, épars dans les forêts avec les tigres et les léopards, ou comparable tout au plus aux côtes de la Barbarie et de l'Indostan. Les Barbares du Nord devoient naturellement faire de l'Europe, ce que les Arabes et les Tartares ont fait de l'Inde et de l'Afrique : et l'Europe chrétienne a communiqué à ces hommes qui n'en avoient presque plus que la figure, un degré de police et de vertu, que toute la puissance et l'habileté romaine n'avoient pu lui donner à elle-même.

Mais, sans approfondir davantage une matière que le temps ne nous permet pas de développer, n'en pouvons-nous pas conclure, ainsi que de tous les autres objets que nous venons de vous mettre sous les yeux, que les siècles nommés si généralement ténébreux, ne l'ont pas été à beaucoup près autant qu'on l'a voulu persuader? C'est la conséquence du plus circonspect et du plus judicieux de nos historiens ecclésiastiques. Ajoutons avec lui, qu'il faut chercher la lumière et la vertu là où elles se sont trouvées en chaque temps.

(*) Les pontifes romains ont rendu, pour la législation et la jurisprudence, les plus grands services à la société : c'est à eux surtout qu'on doit la forme des jugements contradictoires, sauvegarde de l'innocence opprimée. Sans répéter qu'Innocent IV fut surnommé le *père du droit*, on a pu remarquer le zèle et les lumières d'Innocent III. « Lui-même, trois fois par semaine, tenoit le consistoire, dont l'usage étoit presque aboli. L'attention qu'il apportoit à l'examen des affaires, la sagacité avec laquelle il débrouilloit les plus embarrassées, la marche régulière qu'il observoit dans la procédure, l'équité qu'il faisoit paroître dans ses jugements, lui attirèrent tant et de si grandes causes, que depuis long-temps on n'avoit rien vu de semblable à Rome. Les plus savants jurisconsultes vinrent l'entendre pour se former dans ses consistoires, et le regardoient comme le restaurateur de la jurisprudence. » (Art de vérif. les dates.)

Dans le cours du septième et du huitième siècle, la religion s'affoiblit en France et en Italie : mais elle montra toute sa force en Angleterre. Dans le neuvième siècle, elle refleurit en France, d'où elle porta, durant le dixième, les rayons les plus vifs jusque dans les contrées sauvages de la Germanie. Tandis que sous les Musulmans elle éprouvoit les revers les plus déplorables en Orient, en Afrique, en Espagne, elle faisoit en revanche d'immenses conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suède et en Norwége, en Russie, en Pologne et en Hongrie. L'Espagne elle-même, au milieu de ses ruines et de ses angoisses, renouvela le grand spectacle des premiers martyrs, avec un éclat digne de ses plus beaux jours. Malgré tous les assauts et les triomphes de la barbarie, malgré le renversement des trônes et le bouleversement de la terre, l'Eglise, fondée sur le roc, est demeurée inébranlable, toujours servant de signe et de phare aux peuples, toujours rayonnant de splendeur et fixant tous les regards, toujours majestueuse dans l'ordre de son culte, dans la dignité de ses cérémonies, dans la célébration de cet auguste sacrifice, dont le spectacle imprimoit un religieux effroi à l'impiété même.

Toujours elle eut ses pasteurs, ses docteurs et ses apôtres, ses martyrs au besoin, une succession continue de vierges et de pauvres volontaires, des exemples frappants de vertu dans tous les genres et dans tous les états, des modèles d'autant plus multipliés et plus éclatants, que les autres sources de lumière devenoient moins fécondes. On ne peut tirer à conséquence les déréglements particuliers, ni les abus regardés et condamnés comme abus. Jamais ils n'empêchèrent de former la foi commune et les mœurs publiques sur l'Ecriture et la tradition, d'étudier l'une et l'autre avec fruit, d'enseigner et de professer non-seulement les principes fondamentaux, mais tous les articles de la croyance et de la morale chrétienne. Tout ce qu'on avança jamais de contraire, porta manifestement l'empreinte de l'irréligion et de la corruption. Car enfin l'Eglise tombe en ruine, ou n'a plus qu'une existence précaire et fortuite, si l'on peut assigner un temps où la science de la religion y fût anéantie. C'est ce qui devroit seul nous tenir en garde contre les allégations intéressées de l'hérésie, quand d'ailleurs elles ne se trouveroient pas démenties par les faits et les monuments de tous les siècles. Mais eût-elle réussi à changer toutes les idées, ce renversement éphémère, dès qu'on en sait l'histoire, n'a rien qui puisse faire illusion à un jugement sain. N'oublions jamais qu'un fourbe, quelques lâches et certain nombre d'enthousiastes, peuvent opérer seuls ces sortes de révolutions.



# DISCOURS

SUR

# LE TROISIÈME AGE DE L'ÉGLISE(*).

---

L'ABUS ou le relâchement étant la production naturelle de l'ignorance, les ténèbres du second âge de l'Eglise ne pouvoient aboutir qu'aux écarts et aux désordres qui l'ont désolée durant le troisième, et qui vont faire la matière de ce discours ; champ immense, où à la vérité nous ne manquerions pas de guides, si à la suite de ces nombreux essaims d'observateurs et de censeurs sans retenue, nous voulions hasarder une critique audacieuse, et nous livrer aux saillies de l'humeur, ou de la présomption applaudie.

Après tout ce qu'on a déjà vu des entreprises des papes sur la souveraineté des princes, que n'aurions-nous pas encore à dire touchant la liberté mal entendue de l'Eglise, les immunités exagérées des clercs, tous les abus vrais ou faux de la juridiction ecclésiastique? La difficulté de juger les évêques, et l'impunité qui en est la suite, la rareté et l'abolition légitimée, pour ainsi dire, des conciles, la multiplication presque infinie des appels et des citations à Rome, l'invention des légats *à latere*, l'extension indéfinie du pouvoir pontifical, présentoient un champ plus avantageux encore. Quel fonds n'offroit pas surtout l'inquisition, indifférente au corps de l'Eglise, et dont les tableaux chargés ont fourni tant de tirades pathétiques et sublimes à nos panégyristes oiseux de l'humanité et de la bienfaisance? Mais, outre que nous envisageons ces fantômes d'un œil plus froid que ne le font ces nouveaux Héraclites, la nature et l'étendue des objets qui nous restent à traiter, nous font un devoir plus étroit que jamais, de la brièveté, de l'ordre, du sang-froid et de la réserve.

Assez long-temps on a crié au fanatisme, pour qu'il ne soit plus contagieux ; et dans les siècles même les plus décriés, ce danger fut beaucoup moindre qu'on n'entreprend de le persuader tant d'années après. Car enfin, les maximes contraires à celles de la sainte antiquité, ne sortirent jamais de l'ordre des problèmes; jamais du moins aucune décision du corps de l'Eglise ne les marqua du sceau de la certitude. Le principe de la réformation demeuroit toujours, en ce que l'on convenoit de part et d'autre que la discipline des premiers siècles étoit la seule règle à suivre : les méprises particulières ne provenoient que des préventions introduites en faveur des maximes nouvelles, qui sur la foi et la seule garantie de Gratien (**) passoient

(*) Ce Discours peut-être lu après le Livre quarante-cinquième.

(**) Voir sur ces *maximes nouvelles*, ce que nous avons inséré dans le texte, *t.* 4, *p.* 199 *et suiv.*; et sur Gratien, voir les notes t. 6, p. 200 et suiv. Avancer que les conceptions d'un particulier ont pu devenir, pendant plusieurs siècles, le droit de l'univers catholique, ne seroit-ce pas admettre que l'Eglise fut alors abandonnée de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles ?....

pour tirer leur origine des temps primitifs. Le remède étoit plus difficile, plus enveloppé et moins présent : mais toujours il subsistoit; et en écartant le voile du préjugé dont il étoit couvert, dès là même on rendoit à sa vertu toute son activité. Le régime étoit moins parfait : il n'étoit pas ruineux. Aussi ne disconvenons-nous pas que la discipline ne puisse être plus ou moins recommandable; mais elle ne peut jamais devenir radicalement vicieuse; ni éprouver un dépérissement entier. La foi seule, immuable de sa nature, comme l'éternelle vérité dont elle émane, ne reçoit ni accroissement, ni diminution, ni aucune altération véritable. Mais si elle communique cette divine prérogative à la discipline fondamentale, qui fait partie de l'Evangile, elle n'imprime pas le sceau de son immutabilité et de sa perfection suprême aux établissements divers qu'exige la diversité des personnes, des temps, des lieux, et qui ne sont pas moins susceptibles de variation, que ces objets changeants d'où ils tirent leur origine.

Cette réfutation générale, la seule que les bornes d'un discours nous permettent de faire à un détail infini d'objections minutieuses, suffit pour remplir nos engagements, c'est-à-dire, pour faire apercevoir à toute âme droite la merveille de la conservation de l'Eglise contre ces abus, quels qu'ils aient été. Qu'on remarque cependant que nous écartons précisément les questions qui présentent le moins de difficultés, et que nous nous arrêtons à celles qui prêtent infiniment plus à une critique raisonnée. Les croisades, la pénitence canonique, la résidence des papes à Avignon, voilà sur quoi vont rouler nos observations. L'omission ou la concision des autres chefs de dispute ne nous fut donc pas commandée par une réserve pusillanime.

Tout ce qu'il nous importe d'établir touchant les croisades, se réduit à une seule proposition. Ces guerres étoient-elles justes? Si l'affirmative peut se démontrer, dès lors l'Eglise qui les approuva, est justifiée pleinement. Qu'elles aient été conformes ou contraires aux maximes de la politique, qu'elles aient été bien ou mal conçues et conduites; qu'il en ait résulté des calamités ou des avantages, ce ne sont là que des questions subalternes, étrangères à l'honneur ainsi qu'à l'enseignement de l'Eglise, et dont la décision, comme dans tous ces objets à double face, sera toujours en faveur de chaque parti, dans la bouche de ses partisans respectifs. Pour l'Eglise, il s'agit uniquement d'enseignement pur, de morale exacte, de règles sûres de conduite, c'est-à-dire, de devoir et de justice.

Furent-elles donc justes, ces guerres de religion, ces ligues si extraordinaires de toutes les nations chrétiennes, cette conspiration soudaine et générale de l'Europe contre l'Orient? Avant de répondre à cette question, ou à ce doute affecté, j'en pourrois rechercher l'origine, et la lui trouver commune avec cette classe de chrétiens, prévenus pour les sectes, d'une prédilection graduée sur le plus ou le moins d'éloignement que chacune d'elles marque pour le christianisme. Répondons cependant, sans nous prévaloir de ce très-fort préjugé; mais aussi sans aspirer à l'honneur dangereux de plaire indistinctement à tous les partis, ou du moins, sans user d'une complaisance, ou plutôt d'une connivence qui seroit de notre part une vraie trahison à l'égard de l'Eglise, et qui deviendroit nuisible à ses ennemis eux-mêmes. Instruits par l'expérience et par une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique, nous sommes pleinement convaincus qu'on ne leur a jamais

cédé sans que la religion eût à en gémir, sans même les en éloigner davantage, au lieu de les en rapprocher.

Si la vraie philosophie cherche la lumière dans les sources analogues à la matière qui se doit traiter, si la règle et le compas mesurent les surfaces, et la science des idées se tire des idées mêmes; les choses de fait doivent se puiser dans les fastes des peuples et des temps. L'histoire donc, les monuments sacrés de l'histoire; voilà ce que nous prétendons opposer aux préjugés philosophiques et aux préjugés populaires, qui sont ici les mêmes. Or, si les empereurs de la nouvelle Rome, toute méconnoissable qu'elle étoit, conservoient le droit d'en défendre les apanages, et de faire à cette fin des ligues offensives et défensives, tant avec l'empereur de l'ancienne Rome qu'avec tous les augustes chefs de la république chrétienne, dès là il n'est plus de doute à élever sur la justice de la guerre sainte, et il ne s'agit plus que d'ouvrir les monuments de l'histoire.

Rappelez-vous donc comment Alexis-Comnène, empereur dépouillé chaque jour de quelque province impériale par les Musulmans, et tremblant pour sa capitale même, tourna ses espérances vers les princes et les peuples chrétiens de l'Occident. Dès qu'il s'étoit vu sur le trône de Grèce, il avoit sollicité l'alliance de l'empereur latin, des princes français, et spécialement de Robert-le-Frison, comte de Flandre, prince en grande réputation de valeur, et d'un poids à imprimer le mouvement à bien d'autres. Il leur écrivit, au rapport de tous les historiens (*), une lettre pathétique, où, après leur avoir peint les excès révoltants de l'impiété, de la cruauté, de la lubricité mahométane, il les conjuroit de lui prêter leurs armes et leurs bras, afin d'arrêter des conquérants si superbes et si odieux. Pour les presser davantage, aux motifs de zèle et de vertu, il joignit ceux de l'intérêt, et leur fit envisager des ruisseaux d'or et d'argent, où il leur seroit permis de puiser à discrétion. Le comte de Flandre partit aussitôt pour le pèlerinage de Jérusalem, afin de reconnoître, sous ce prétexte, l'état de l'Orient. A son retour, il passa par Constantinople, s'aboucha avec Alexis, et lui promit cinq cents cavaliers, qu'il lui envoya dès qu'il fut de retour dans sa patrie. Ils menèrent avec eux cent cinquante chevaux, outre ceux qu'ils montoient : genre d'approvisionnement si nécessaire aux Grecs, que l'empereur démonta encore ces cavaliers, en leur payant leurs montures; puis les envoya garder Nicomédie, fort menacée par les infidèles. L'empereur Alexis écrivit au pape lui-même, qu'il étoit dans l'impossibilité d'arrêter par ses propres forces le torrent qui inondoit l'Asie, et le supplia d'user de l'éminent pouvoir que lui donnoit sa dignité, pour engager tous les fidèles d'Occident à le secourir.

Enfin, au mois de mars de l'an 1095, comme le pape Urbain II tenoit à Plaisance un concile, où se trouvoient quatre mille clercs et trente mille laïques, arrivèrent les ambassadeurs d'Alexis, qui, au nom du Rédempteur adoré par les Grecs et les Latins, imploroient le secours de ceux-ci contre les usurpations et les violences toujours croissantes des Musulmans. Les princes, les prélats, le souverain pontife, tous les ordres de la société chrétienne et politique, souscrivirent à ses vœux : on alla jusqu'à lui promettre expressément trente mille hommes; et telle fut la cause de la première croi-

(*) Alex. An. Comn. Guib. Abb. Rob. monach. Anecd. t 1. Ampliss. Collect. t. 1.

sade, publiée dans le cours de la même annee au concile de Clermont. Alexis, à la vérité, ayant reçu un secours trois ou quatre fois plus nombreux qu'on ne lui avoit promis, parut craindre des défenseurs si puissants; et les desordres de plusieurs d'entre eux les lui firent regarder comme des ennemis non moins dangereux que les infidèles : mais on ne laissa pas de passer un traité réciproque, où le Grec s'obligeoit à joindre ses troupes aux croisés, et ceux-ci à lui remettre les conquêtes qu'ils feroient sur les Turcs. Après ce qu'on a vu dans cette histoire, il n'est rien à désirer pour la preuve de ces faits.

Vous y avez pu voir de même, qu'Aboul-Casem-Mostali, calife fatimite d'Egypte, avoit recherché l'alliance des princes croisés contre les Turcs attachés à Mostader, calife de Bagdad, et déjà maître d'une partie de la Syrie. On conclut un traité par lequel il étoit stipulé, que les Francs aideroient le calife à chasser les Turcs, et qu'en reconnoissance il leur céderoit Jérusalem et les saints lieux, que les Turcs avoient enlevés à son père Moctadi, trente-huit ans auparavant. Le calife artificieux profita de la diversion et des victoires de l'armée chrétienne, reprit lui-même Jérusalem, et déclara que, les choses ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville.

Quand les chrétiens, par des prodiges de valeur contre cet allié perfide, et par un droit de conquête si bien établi, eurent fondé ce nouveau royaume et différents autres états, leurs chefs, devenus souverains, entrèrent dans toutes les prérogatives du droit de majesté et de monarchie. Dès lors ils purent en leur propre et privé nom, c'est-à-dire, indépendamment de la Grèce et de l'Occident même, contracter des alliances, former des ligues offensives et défensives, traiter de la guerre et de la paix, et à bien plus juste titre réclamer et employer les secours de leurs frères d'Europe. Cette patrie nouvelle qu'on s'étoit faite justement au centre de l'infidélité et de la barbarie, on eut un titre également juste pour la défendre par toutes les voies de droit public contre des ennemis irréconciliables, dont la ruine seule pouvoit étouffer le ressentiment. Après cette justification de la première croisade qui entraîna toutes les autres, nous les pourrions également regarder comme justifiées dans leur principe, et tenir dès là pour certain tout ce que nous avons à prouver. Mais, comme en fait d'histoire les détails et les inductions sont les preuves les plus satisfaisantes, parcourons les croisades principales, avec beaucoup de célérité néanmoins, et en abrégeant plus encore que pour la première. Ce que nous venons de dire concernant celle-ci, reflue de soi-même sur toutes les autres.

La perte que les premiers croisés firent d'Edesse, donna lieu à la seconde croisade (1147). Sanguin, sultan de Mosul, le plus puissant prince d'Asie, fit un horrible massacre des habitants tous chrétiens de cette ville qui jusque-là n'étoit jamais tombée au pouvoir des infidèles : il en profana d'une manière affreuse les églises. L'évêque de Gabale, qui avoit le plus contribué à soumettre cette contrée aux Latins, prit le parti de passer les mers, et d'aller demander du secours aux Occidentaux. Tout fondé qu'il étoit en justice, comme représentant d'une ville libre qui avoit pu choisir les croisés pour maîtres à l'exclusion des mahométans, il fut encore appuyé auprès du pape Eugène III par des envoyés d'Arménie, autre pays libre, qui avoit le même intérêt à réprimer la rapacité musulmane. Ce fut sur ces demandes qu'Eugène commit à saint Bernard, son ancien maître,

le soin de prêcher la croisade, en France et en Allemagne, et qu'on vit ensuite le roi Louis le Jeune et l'empereur Conrad III conduire en Orient une grande partie des forces de l'Europe. Que cette expédition, mal exécutée, n'ait eu aucun succès; que sur le saint enthousiasme du prédicateur, et sur ses miracles mêmes, on ait pris témérairement pour absolues des promesses essentiellement conditionnelles pour des hommes instruits à ne jamais tenter le Seigneur : ce seroit prendre le change, que d'entrer dans cette discussion. Ce qui nous importe uniquement, et ce qui est fort indépendant du succès, c'est que l'entreprise, comme on l'a vu, étoit juste dans son principe.

La troisième croisade (1188) fut accordée aux vœux du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, à qui Saladin avoit enlevé cette capitale et presque tout le royaume, sur lequel il n'avoit lui-même que des droits très-équivoques, n'étant pas du sang des califes auxquels il s'étoit substitué. L'empereur Frédéric, qui partit le premier pour cette expédition, avoit d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconie, de la race des Seljoucides. S'il lui prit ensuite sa capitale, après l'avoir battu deux fois, c'est que le turc perfide avoit tenté de le faire périr dans les défilés des montagnes. Les rois Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre arrivés ensuite, et dont les efforts se bornèrent à peu près à la réduction de Ptolémaïde, purent sans doute reprendre de même cette ancienne possession aux infidèles qui l'avoient enlevée aux Latins de Palestine, et qui d'ailleurs y tenoient ceux-ci assiégés depuis près de deux ans.

Frédéric II, dans la quatrième croisade (1228), put à plus forte raison remettre les chrétiens en possession de la ville sainte, en la manière dont il recouvra ce foible avantage. Ce ne fut qu'après avoir fait, comme vous l'avez vu dans cette histoire, un traité en forme avec le sultan Mélic-Camel qui aima mieux céder une partie de la souveraineté sur un pays ruiné, que de prodiguer le sang de ses troupes, que de mettre au hasard des conquêtes plus avantageuses. Il est vrai que le patriarche, et la plupart des évêques latins de Palestine improuvèrent ce traité; mais parce qu'ils le trouvoient honteux, contraire en différents points à la foi ou à la piété chrétienne, et surtout parce qu'ils ne vouloient rien avoir de commun avec Frédéric, alors sous l'anathème qui excita tant de troubles et de désordres dans l'Eglise.

Au reste, nous n'avons pas à justifier chaque entreprise particulière, soit des princes, soit de quelques prélats qui, dans leurs dispositions personnelles et leurs procédés arbitraires, ne représentoient pas le corps de l'Eglise. Tout ce qu'elle autorisoit, c'étoit la guerre sainte, faite d'une manière qui répondît à la dignité de son objet. Que le roi Richard, par exemple, ait enlevé l'île de Chypre à Isaac-Comnène, qui l'avoit usurpée lui-même sur l'empereur Andronic; que l'empereur Frédéric, de son côté, ait ravi à Jean de Brienne, son beau-père, le titre même de roi de Jérusalem; que bien des indignités pareilles, des cruautés barbares, des trahisons contre leurs propres frères aient été commises par les guerriers qui combattoient sous l'étendard de la croix : c'est ce que l'Eglise, par l'organe de ses pontifes, ne cessa de blâmer, et de punir autant que l'éloignement et les autres circonstances le permirent.

Il peut vous souvenir en particulier des efforts que fit le pape Innocent III, pour empêcher les croisés de tourner leurs armes contre Constan-

tinople. Toutefois jamais entreprise parut-elle plus plausible, et même plus digne d'éloges? Le fils de l'empereur Isaac, le jeune Alexis l'Ange, qui avoit tout à la fois les injures d'un père et la majesté de l'empire à venger, avoit imploré le secours des Français et des Vénitiens, armés contre les infidèles d'Asie. En quels termes néanmoins le souverain pontife leur écrivit-il contre un projet si spécieux? « Que personne de vous, leur dit-il, ne s'imagine qu'il lui soit permis de faire la guerre aux Grecs, sous prétexte que l'empereur régnant a usurpé l'empire sur son frère Isaac, ou qu'ils ne sont pas soumis, comme ils le doivent, au saint Siége. Quelques crimes que lui et ses sujets aient commis, ce n'est pas à vous qu'il appartient d'en faire justice. Nous vous conjurons donc, et vous ordonnons expressément, de ne pas vous ingérer, sous apparence de piété, dans ce qui ne peut tourner qu'à la perte de vos âmes. » Les craintes et les sollicitudes d'Innocent ne cessèrent que quand Constantinople ayant été prise d'assaut par les croisés, et l'empereur Isaac rétabli sur son trône avec son fils Alexis, on crut pouvoir traiter avec eux, comme avec des princes possesseurs tranquilles de la souveraineté, sans plus entrer dans la discussion des droits de ceux qui n'ont que le ciel pour juge.

Les croisés, en leur nom, s'emparèrent enfin de la ville et de l'empire de Constantinople, mais sur le tyran Murtzuphle, qui n'y avoit d'autre droit que celui du parricide commis sur la personne du jeune Alexis qu'il avoit étranglé de ses propres mains. En qualité d'alliés de ce malheureux prince, dont ils ne laissoient pas d'avoir à se plaindre, ils se crurent autorisés, et obligés en quelque sorte à venger sa mort, à précipiter son bourreau de son trône. Si l'on fit à ce sujet une foule de mauvais raisonnements; si Constantinople, réduite sous l'obéissance de l'église romaine, parut la meilleure apologie aux yeux d'une multitude imbue des préjugés du temps, ce vice de raisonnement n'ôta rien, dans la réalité, à la justice d'une conquête conforme à toutes les maximes du droit des gens.

Nous faut-il encore justifier les entreprises du roi saint Louis, dont l'équité scrupuleuse fit l'admiration des mahométans même? Serions-nous moins frappés de l'exemple à jamais mémorable qu'il leur donna dans sa captivité d'Egypte, lorsque ces vainqueurs infidèles, s'étant mécomptés de deux mille livres sur le prix convenu de sa rançon, il leur fit reporter cet argent, malgré leurs propres contraventions au traité? Observateur si religieux des seules apparences de la justice, Louis ne l'auroit-il pas consultée pour une expédition qui alloit bouleverser des empires entiers? Génie transcendant d'ailleurs, qui, malgré tous les préjugés de son siècle, distingua si bien, dans les démêlés des papes avec les empereurs, les droits respectifs des deux puissances, et qui n'imagina jamais que la religion pût fournir des motifs de troubler le repos des états. Ici néanmoins, selon notre plan et notre marche accoutumée, consultons encore les monuments de l'histoire. Louis prit la croix, à la nouvelle que les Corasmiens, chassés de leur pays par les Tartares, s'étoient jetés dans la Palestine, et avoient pris Jérusalem, où ils commettoient des cruautés et des horreurs qui faisoient frémir la nature autant que la religion. Le sultan de Damas, et d'autres princes musulmans, s'étoient alliés avec les chrétiens d'Asie Toutefois d'autres sultans, moins exposés à la fureur des Corasmiens, soit par crainte de les attirer chez eux, soit par une haine absolument aveugle du nom chrétien,

les favorisoient plus ou moins secrètement. De ce nombre fut le sultan d'Egypte, chez qui le sage et saint roi crut devoir porter la guerre, afin de tarir les secours à leur source. A peine arrivé en Orient (1248), il reçut encore une ambassade des Tartares Mogols, qui recherchoient son alliance contre des ennemis communs, et qui fournirent de nouveaux motifs à une politique équitable.

Enfin, la dernière croisade se forma pour arrêter les progrès de Bondocdar, sultan d'Egypte, contre les chrétiens et les Tartares leurs alliés (1270). Il avoit pris et ruiné Césarée, avec une multitude d'autres places de moindre importance; il avoit dévasté le territoire de Tyr, de Tripoli, de toutes les villes où les chrétiens en plus grand nombre avoient le plus à craindre de la famine; il avoit pris à composition le château de Saphat, la meilleure de leurs forteresses; et, contre la foi du traité, il en avoit fait égorger les défenseurs au nombre de plus de six cents, pour avoir refusé de renoncer à Jésus-Christ; il menaçoit enfin Joppé, Antioche, et jusqu'au dernier refuge que les Occidentaux eussent en Palestine. Saint Louis dirigea sa marche vers Tunis en Afrique, contrée qui, n'ayant pas encore été le théâtre de la guerre, fournissoit aux Sarrasins du Levant leur meilleure cavalerie, avec une infinité de richesses. Vous savez que le roi musulman de Tunis entretenoit des relations avec le saint monarque, et témoignoit n'attendre que son arrivée pour embrasser le christianisme, sans avoir rien à craindre de ses sujets. Les Français furent trompés dans leurs espérances; et peut-être que le zèle de la religion fit pécher contre les règles de la prudence : mais ce qui nous importe encore uniquement ici, on ne viola point les lois de l'équité. Ainsi donc le feu de la guerre, l'enthousiasme des croisades, examiné froidement d'après les preuves de fait que présente toute la suite de l'histoire, et non pas sur les vagues reproches de fanatisme, non pas sur les déclamations injurieuses d'un philosophisme plus fanatique et plus intolérant que ce qu'il appelle ainsi; l'exhibition des faits, dis-je, fait seule évanouir ici toute idée d'injustice.

Des vues peut-être fautives, mais légitimes, de politique, la nécessité de la propre défense, et la convenance de la diversion, furent un nouveau motif de ces guerres, et fournissent un nouveau jour pour les justifier pleinement, aux yeux de toute personne tant soit peu versée dans le droit de la paix et de la guerre. Rappelez-vous un moment quel fut le génie de l'islamisme à son origine, et quel système d'oppression il ne cessa point de suivre avec acharnement, tant qu'il eut en main la force oppressive et la prépondérance du pouvoir : le but constant du premier auteur de cette absurde religion, fut d'y soumettre les trois parties du monde connu, non par la voie engageante de la persuasion, qu'elle ne pouvoit soutenir, mais par le poids meurtrier du cimeterre, l'abrogation des lois, la dégradation du genre humain, et le mépris de toute humanité. Tout étoit sanctifié par le zèle de l'Alcoran; et pourvu qu'on tendît à cette fin, il n'étoit plus de moyen, soit séditieux, soit tyrannique, soit meurtrier et barbare, qui ne devînt légitime. Les peuples qui couroient au-devant du joug, qui se faisoient un mérite de la révolte et de l'apostasie, entroient en communauté de nation et de priviléges, avec la secte monstrueuse qu'ils grossissoient de jour en jour : on faisoit impitoyablement tomber le reste sous le tranchant des armes; ou, par un traitement encore plus déplorable, on les réduisoit, sous les chaînes, à la con-

dition des bêtes de somme. Nul peuple, nul empire, nul droit de cité ni de majesté, nulle de ces lois primitives et sacrées parmi les nations même en guerre, n'étoit révérée par ces violateurs enthousiastes de tout droit et de toute religion. Ne seroient-ce donc pas ces infracteurs brutaux de tout lien social, qui enflammeroient toute la véhémence philosophique, si les termes vagues de fanatique et de fanatisme, exprimoient autre chose dans son jargon, que la haine de l'Evangile et de la vertu.

Le conducteur des chameaux de Cadigha entraîna d'abord les hordes stupides de l'Arabie, dont il souleva quelques tribus, et subjugua le reste (622). Il passa incontinent en Syrie, sur les terres romaines, où il donna de même pour fondement à son empire, les soulèvements, le massacre et l'usurpation. Imbus de ses maximes, ses généraux et ses successeurs, dans l'espace de vingt ans, eurent envahi tout ce que les Romains possédoient de meilleur en Asie et en Afrique; et bien au-delà des limites de l'empire, ils s'emparèrent des possessions presque aussi étendues des Perses.

Des côtes de Barbarie, ce torrent impétueux se précipita sur l'Espagne, dont il renversa du premier choc le trône et l'Eglise. Il surmonta les Pyrénées, et porta ses ravages au centre de l'empire français. Vous les avez vus remonter, d'une part, le long du Rhône et de la Saône, jusqu'au cœur de la Bourgogne, marquant toute leur route d'incendies et de massacres; et de l'autre côté, inonder les plaines de Poitiers, où la valeur de Charles, surnommé le Marteau des infideles, put seule préserver nos pères de leur joug abhorré.

Dans l'Italie, plus mal défendue que la France, que d'alarmes n'ont-ils pas données, que d'horreurs n'ont-ils pas commises, durant des siècles entiers! Ceux qui avoient dévasté l'Afrique, aussi ardents à la proie que les lions avec lesquels ils partageoient ces déserts, s'emparèrent de la Sicile, en même temps que ceux d'Espagne subjuguoient la Crète; et, ce qui ajouta la note d'infamie au crime de l'usurpation, c'est que la connivence au rapt sacrilége d'une vierge consacrée à Dieu, fait par le commandant de cette dernière île, fut le moyen qui leur en ouvrit la route. De là, ils se jetèrent en Calabre, en Pouille, en Lombardie, dans tout le continent d'Italie, sans nulle distinction de l'empire grec, ou de l'empire français. Frénétiques agités, pour ainsi dire, par les vapeurs convulsives de l'Alcoran, ils méconnoissoient tout droit de souveraineté: ils ne retenoient pas la moindre teinture du droit des gens. Ils n'envoyoient, ni hérauts, ni manifestes; ils ne déclaroient la guerre à aucune puissance: ils la faisoient à toutes celles qu'ils pouvoient accabler, et avec une barbarie particulière à tout ce qui portoit le nom de chrétien. Ils massacroient ce qui leur tomboit d'abord sous la main, ou qui faisoit résistance, et jetoient les autres dans les fers, sans excepter ceux même que leur condition, leur âge, leur sexe, avoient empêché de prendre part à la défense publique. Ainsi les vit-on désoler à vingt reprises différentes, tantôt le pays de Naples, tantôt la campagne et les faubourgs de Rome: enlever au Mont-Cassin les dons inestimables et sacrés des papes et des empereurs; dépouiller et profaner les sépulcres même des saints apôtres; ruiner tout ce quartier de la ville au-delà du Tibre, et faire trembler les Romains jusque dans l'enceinte de leurs remparts. On les vit derechef alarmer l'empire français, et forcer l'embouchure du Rhône, aussi-bien que celle du Tibre; puis établir à Fressinet, dans les

détroits des Alpes, ce repaire de brigands, qui, pareils à des bêtes féroces échappées par intervalle de leurs cavernes, tenoient tous les passages en de perpétuelles alarmes, et rompoient la communication entre les églises diverses et leur père commun; se fortifier à l'autre bout d'Italie, dans la ville de Nocera dite des païens, d'une manière à n'en pouvoir plus être délogés; bloquer ainsi le centre du monde chrétien, jusqu'au moment propre à le subjuguer; et cependant le ruiner peu à peu, y fomenter la discorde, et le consumer par ses propres mains.

Qui peut donc crier à l'injustice contre les ligues formées par les nations chrétiennes, afin de parer à la fureur si bien dévoilée de leur ennemi naturel? Qui peut leur faire un crime d'avoir porté la guerre au cœur de son empire, pour y fixer son inquiétude et ses efforts, et l'empêcher de brouiller au loin? Qui ne manifeste son penchant odieux pour ces nations conjurées contre le christianisme, en usant contre leurs vainqueurs d'un rigorisme contraire à toutes les règles, non-seulement des plus justes représailles, mais de la plus indispensable défense à toutes les maximes de la prudence et de la saine politique? Or, que ces considérations aient dirigé les chefs de la république chrétienne, c'est ce qui ne sauroit plus nous paroître douteux, depuis que nous avons entendu le pape Urbain II, au concile de Clermont, et ses successeurs en tant d'autres rencontres, exhortant les princes et les peuples à réprimer l'insolence des Musulmans, alléguer, en termes exprès, le dessein qu'avoient ces infidèles de subjuguer tous les royaumes, tous les empires, d'anéantir toute puissance chrétienne.

« Vous Germains et Saxons, disait Urbain dans sa véhémence très-réfléchie (*), vous Polonais, Hongrois, Bohémiens, si vous n'avez pas encore éprouvé la fureur de ces barbares, à quoi en êtes-vous redevables? A quelques fleuves, à quelques détroits qu'ils auront bientôt franchis, à moins que vous ne leur opposiez, sans aucun délai, des barrières moins impuissantes. Et vous Italiens, ne vous souvient-il plus qu'ils ont déjà pénétré jusqu'au siége de votre empire, au siége de la foi chrétienne, qui ne s'est préservé qu'en partie de leurs pillages et de leurs profanations? Vénitiens, Dalmates, vous tous habitants des bords Adriatiques, dites-nous combien de combats vous avez rendus, combien de sang il vous en a coûté, pour vous dérober à leur joug honteux. Reconnoissez que Constantinople est la seule digue qui a jusqu'ici arrêté ce torrent, et qui a défendu l'Occident d'une inondation générale. Mais la tempête qui depuis si long-temps dévaste la Palestine, si vous ne vous hâtez de la conjurer, va bientôt fondre sur vos têtes. Bientôt vous verrez arracher vos épouses de vos couches, vos filles et vos sœurs de vos bras; et vous-mêmes chargés, avec vos fils, de chaînes indignes, vous serez témoins de l'infamie de personnes si chères, si vous ne la partagez personnellement avec elles, d'une manière encore plus infâme. » Les Orientaux, de leur côté, ne cessoient de représenter aux Latins, que le sort dont gémissoit l'Asie, menaçoit l'Europe, et qu'à travers les ruines de la Grèce, les zélateurs effrénés de l'Alcoran se frayoient la route à l'asservissement de toute la chrétienté. Cette manie en effet fut toujours celle de l'islamisme. Quand les Turcs préparent une guerre contre les chrétiens, ils ne manquent jamais d'en faire un point de religion. Des hérauts, en annon-

(*) Guill. Malmesb. Fris. Gal pur.

çant dans toutes les villes la levée des troupes, y peignent le massacre et le pillage, dès que les chrétiens en sont l'objet, comme des actions agréables à Dieu et au prophète de la Mecque. Telle fut en particulier la proclamation du sultan Mahomet II, pour la guerre qui le rendit maître de la Morée (*). Il fit même généralement vœu d'exterminer tous les chrétiens, et l'accomplit, autant qu'il fut en son pouvoir.

Avouons néanmoins que différents promoteurs des croisades mirent en avant bien des principes sans solidité, et firent bien des raisonnements sans justesse. A s'en tenir à ce qu'ils exaltoient avec les expressions les plus emphatiques, on eût dit que le salut de la religion, et la gloire de Jésus-Christ même, consistoient dans la possession des lieux consacrés par son sang. On sembloit oublier que ce Dieu fait-homme tient à plus grande injure la vie corrompue des chrétiens qui sont ses membres, que la profanation de quelques monuments insensibles; et que sa religion est si peu attachée à la terre de promission des Hébreux charnels, qu'il nous a prédit lui-même, que, de l'aurore au couchant, il seroit adoré en tout lieu, et non plus seulement à Jérusalem. Mais est-il étonnant qu'un peuple échauffé par des prédicateurs tels que Pierre l'Hermite, témoin oculaire et délateur enthousiaste des tyrannies sacriléges du mahométisme, ait porté le zele jusqu'à la fureur contre les mahométans, les ait regardés comme une race maudite, qu'il étoit de la religion et du devoir d'exterminer? Ces conséquences pratiques, n'en doutons point, étoient outrées et vicieuses; mais les mauvais raisonnements n'ôtoient rien aux bonnes raisons. On appliquoit mal les idées de religion et de devoir; mais les applications défectueuses de la religion et de ses maximes laissoient aux principes d'équité, sur quoi portoient foncièrement les confédérations chrétiennes contre les infidèles, toute leur solidité et leur énergie. Que la religion même ait eu la principale influence dans la résolution de ceux qui prenoient la croix: que leurs chefs, tant ecclésiastiques que politiques, aient surtout fait sonner ce motif aux oreilles du vulgaire, comme le mieux assorti à sa capacité, ou comme le seul nécessaire à sa simplicité, qui ne formoit pas le premier doute sur la justice de la guerre sainte, nous ne voyons pas, ni que ce motif secondaire, ajouté au motif capital et direct, le vicie dans sa substance, ni qu'on puisse faire un crime aux conducteurs des peuples, de leur avoir proposé le plus souvent les raisons les plus efficaces pour le temps, quoique les moins concluantes en elles-mêmes.

On les animoit surtout par la vive peinture de ce qu'avoient à souffrir leurs freres d'Orient, sous des maîtres durs, fantasques, qui les vexoient dans leurs biens et leurs personnes: qui à chaque instant mettoient dans le dernier péril leurs propriétés, leur vie, le sort de leur famille; qui insultoient à leur foi, s'approprioient, profanoient, incendioient leurs églises: qui rendoient en un mot leur état semblable à celui des anciens confesseurs sous les persécuteurs idolâtres. Nous n'avons pas oublié quelle fut la patience invincible de ces premiers héros du christianisme, quelle fut leur invariable soumission aux empereurs romains, durant trois cents ans de persécution: mais quelque opposition que l'on ait prétendu trouver entre cette conduite et celle des chrétiens de Syrie à l'égard de leurs tyrans turcs et sarrasins, il est certainement échappé une disparité essentielle aux

(*) Paul. Luc t. 1, p 274.

sombres penseurs qui, dans la témérité de leur censure, source de tant d'autres écarts, ont osé comprendre saint Jean Damascène, et tous les plus saints prélats du Levant. Que cet illustre Père de l'Eglise, avec tant d'autres qui brilloient encore de son temps dans ces contrées, ait regardé les Césars comme les souverains légitimes de provinces usurpées sur eux par les brigands de l'Arabie environ cent ans auparavant; est-ce là le cas de crier à l'oubli de l'ancien esprit du christianisme, ou de la soumission paisible des premiers fidèles à l'égard des empereurs, maîtres de Rome avant l'établissement même de l'Eglise? Eh! qui a donc marqué le terme fixe et précis, où des oppresseurs barbares ont acquis le droit de prescription, d'une manière incontestable? Qui oseroit encore juger, dans cette grande querelle, entre différents princes de notre Europe, possesseurs ou dépossédés de la même couronne? Nous nous garderons bien de pénétrer plus avant dans une matière si délicate; ce que nous en avons touché, suffit pour inspirer la réserve convenable, tant sur la conduite des chrétiens du Levant au temps des croisades, que sur celle de saint Euloge de Cordoue, et de tant d'autres martyrs immolés avec lui par les mahométans d'Espagne, dans le neuvième siècle.

Quoi qu'il en soit des particuliers soumis aux lois des Musulmans, au moins les souverains divers des états chrétiens n'étoient pas obligés aux mêmes règles. Ils traitoient au moins d'égal à égal avec ces princes infidèles; et selon saint Thomas (*), qui écrivoit dans le temps des croisades, ils pouvoient leur déclarer la guerre, non pour les contraindre à embrasser la foi qu'on ne doit que persuader, mais pour les empêcher de nuire à la religion. Et, dès le premier âge de l'Eglise, les princes chrétiens se sont crus en droit de défendre les chrétiens étrangers opprimés à raison de leur foi par leurs souverains. Ainsi avons-nous vu Théodose le Jeune refuser de rendre au roi de Perse les chrétiens persans réfugiés sur les terres de l'empire, et lui déclarer la guerre pour faire cesser la persécution (**).

Ne tentons pas cependant de justifier tout ce qui s'est fait dans ces ligues animées de l'Occident contre l'Orient. Si l'on doit éviter cette censure impie qui blâme tout ce qui intéresse la religion, il ne faut pas donner dans cette prévention superstitieuse qui approuve tout ce qui a la religion pour fin. Eh! qui pourroit applaudir à ces attroupements confus d'hommes, de femmes et d'enfants, de prêtres et de moines guerriers, qui firent le fléau, et bientôt après, le scandale des régions qu'ils prétendoient affranchir; qui marquèrent leur passage, dans leur propre patrie, par le pillage et les désordres de toute espèce; qui se firent abhorrer par les Grecs même, dont ils se disoient les libérateurs; qui scandalisèrent jusqu'aux mahométans, par la dissolution de leurs mœurs, par l'infraction de leurs traités et de leurs serments, par les violences et les cruautés exercées sur ceux qu'ils devoient édifier et convertir? Le plus souvent, à la vérité, ils ne faisoient en ceci qu'user de représailles; mais toujours inexcusables d'oublier que la rigueur même des droits, et le succès des armes, ne les dispensoient pas des règles de la douceur évangélique. Au reste, les papes et quantité de prélats, par leurs plaintes et leurs remontrances fréquentes, ne cessèrent point de les rappeler au véritable esprit de l'Eglise.

(*) 2. 2. q. 10. a 8. — (**) Socr. vii. 18.

Urbain II en particulier, dès la publication de la première croisade, donna des ordres précis pour prévenir la confusion et les désordres que pouvoient occasioner de si grands mouvements. « La voie sacrée, dit-il en termes exprès (*), ou la route de la Terre-Sainte, n'est ouverte qu'à ceux que leur sexe ou leur âge ne rend point inhabiles à cette expédition. Vieillards, infirmes, femmes et enfants, tous peuvent contribuer à son succès, par leurs prières et par leurs aumônes : mais ils ne s'engageront point en personne dans ce voyage dangereux. Les femmes surtout n'y seront point admises, à moins qu'elles ne soient accompagnées de leurs maris, de leurs frères, ou d'autres parents qui en répondent : il vaudroit incomparablement mieux encore qu'elles n'y parussent point du tout. Nous enjoignons la même réserve, continue le pape, aux moines, aux prêtres, à tous les clercs, et nous leur défendons au moins de partir sans la permission de leurs prélats. Les laïques même doivent être munis de la bénédiction et de l'approbation de leurs évêques. » Si ces ordres eussent été suivis de l'exécution, le succès eût vraisemblablement répondu à l'entreprise : on eût au moins écarté la plupart des abus.

Nous n'entreprendrons pas non plus de pallier les suites malheureuses qu'eurent ces guerres étrangères. L'Europe s'épuisa de combattants et de finances; l'absence des princes donna lieu aux factions et aux soulèvements; le schisme des Grecs, animés tout de nouveau contre les Latins, surtout par la prise de Constantinople, devint sans remède; la conversion des mahométans passa dans la classe, où elle est encore, des choses impossibles, ou du moins de ces entreprises téméraires que l'intérêt même du christianisme défend de tenter. Mais les promoteurs de la guerre sainte n'ayant pu prévoir ces effets, il seroit inique de les leur imputer. En procédant ainsi dans la censure des croisades, on raisonneroit aussi mal qu'en établissant leur justification sur les avantages imprévus qui en ont résulté : eh! que n'aurions-nous point à dire sur cet article, s'il avoit un rapport moins indirect à notre cause? Contentons-nous de faire entrevoir en passant une surabondance de droits et d'avantages, qui prouve plus que nous n'avons promis.

En premier lieu, le commerce et la navigation durent leurs principaux progrès, ou, pour mieux dire, leur création et leur véritable existence, à ces transmigrations perpétuelles des Occidentaux vers l'Orient. Les croisés ne furent pas long-temps à se dégoûter des incommodités et des périls sans nombre qui se rencontroient dans leurs longs voyages par terre. Après le récit de tout ce qu'avoient eu à souffrir en Allemagne et en Hongrie ceux qui avoient suivi Pierre l'Hermite et Godefroi de Bouillon, les armées qui se croisèrent ensuite prirent le parti de faire le trajet par mer. Il fallut dès lors se procurer des flottes proportionnées à ces troupes innombrables, se mettre au fait des approvisionnements, des armements, de l'attaque ainsi que de la défense, des descentes et de toutes les manœuvres; et l'on y apporta d'autant plus d'application, que les navires devenoient le seul refuge en cas d'échec, avec un ennemi maître de presque tout le continent d'Asie, c'est-à-dire, du théâtre ordinaire de la guerre. Ce fut par-là que les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, choisis pour le transport comme les

(*) Rob. monach.

moins inhabiles de l'Occident, prirent de l'expérience en ce genre, et des connoissances toutes nouvelles, qu'ils communiquèrent ensuite au reste de l'Europe.

Avec la science de la marine, ils acquirent des richesses immenses, tant par le fret des navires, que par la fourniture des provisions et des munitions de toute espèce, par les priviléges et les immunités qu'on leur accordoit dans les places conquises, par la cession qu'on leur faisoit d'une quantité de maisons, de rues entières et de quartiers, par le droit de propriété qu'ils acquirent sur les meilleures îles de la Méditerranée. Jusque-là Constantinople avoit été l'unique entrepôt de l'Occident, pour les rares productions des Indes Orientales, d'où cette ville, quoique si resserrée par les infidèles, qui cependant ne l'avoient jamais prise, se trouvoit encore la plus riche et la plus florissante de l'Europe. Mais depuis, et surtout après la conquête de l'empire de Grèce par les Latins, ce précieux commerce fut transporté en Italie, où il amena l'opulence, et affermit l'indépendance que l'affoiblissement de l'empire germanique y avoit ébauchée. La liberté des Italiens devint aussitôt l'objet des vœux et de l'émulation des peuples divers de l'Europe, sans en excepter les Français, qui se tirèrent de la servitude par l'achat des affranchissements, et par l'établissement des communes.

Les arts, les mœurs, la civilisation repassèrent aussi en Europe, par le moyen des courses fréquentes et du long séjour des Européens en Grèce et en Asie. Quoique la plupart des Occidentaux n'eussent ni le goût, ni le talent de l'observation, il étoit impossible que, durant deux siècles entiers, ils y eussent des rapports continuels, sans en remarquer les lois, les coutumes, les découvertes, les chefs-d'œuvre dans tous les arts, et les écrits mêmes; sans que leurs propres vues s'étendissent, que de nouvelles idées germassent dans leurs têtes, que leurs préventions s'affoiblissent, et qu'ils conçussent quelque honte de leur grossièreté et de leur imperfection. C'est par-là qu'à cette époque précise, les différentes nations de l'Occident sortirent, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'état d'enfance où elles avoient croupi jusqu'alors. Elles prirent, au douzième siècle, un essor si vif et si général vers les arts et les sciences, elles prirent tellement leur forme et leur être social, que la plupart des prétentions qu'on fait remonter plus haut, ont toujours été mises depuis au rang des chimères. Souvenons-nous cependant de ne pas trop nous prévaloir de ces effets des croisades, très-avantageux il est vrai, mais très-fortuits ou très-imprévus : ils ne doivent servir qu'à fermer la bouche aux censeurs injustes qui établiroient leur attaque sur les effets malheureux qui s'en sont pareillement suivis contre toute attente.

Pour les effets même qui avoient été prévus par les chefs de ces expéditions comme ils sont également étrangers à la fin principale de ce discours, et d'ailleurs en trop grand nombre, nous nous bornerons à les indiquer. Telle fut l'abolition des guerres particulières et des hostilités intestines qui déchiroient le sein d'un même état, et qui faisoient le malheur de tous les peuples. Dès la première exhortation que fit le pape Urbain II, dans le concile de Clermont, pour exciter les fidèles à marcher contre les Musulmans, ce motif est exprimé en termes formels. « Tournez, leur dit-il, contre l'ennemi du nom chrétien, les armes que vous employez injustement les uns contre les autres : rachetez par cette guerre, aussi sainte que juste, les pillages, les incendies, les homicides dont vous vous faisiez mutuellement les

victimes. » Mais, sans incidenter sur les termes, les vues de ce pontife et de toute l'Eglise ne se montrent-elles point avec éclat dans l'acte solennel de protection accordée à tous ceux qui prenoient la croix ? Leurs personnes et leurs biens se trouvoient par-là dans une entière sûreté. Aussi vit-on cesser alors les violences que n'avoient pu arrêter, ni la paix, ni la trêve de Dieu, établies pour cela bien des années auparavant. Or des effets si naturels étoient-ils bien difficiles à prévoir? Falloit-il la finesse et toute la pénétration que la présomption de notre siècle s'attribue d'une maniere exclusive, pour juger que, la cause des troubles et des factions cessant par l'absence des seigneurs et de tous les hommes inquiets, pour qui les aventures du Levant ne manqueroient pas d'avoir le plus d'attraits, ces factions et ces troubles cesseroient de même? Ces fiers et formidables vassaux, ayant besoin d'ailleurs de sommes si considérables pour les frais de ces expéditions lointaines, pour y figurer avec un appareil assorti à leur hauteur; quelle ressource plus naturelle avoient-ils que la vente de leurs terres?

Autre avantage qu'offrirent les croisades, tant au corps de l'état qu'à ses chefs légitimes, et qui n'échappa, ni à la prévoyance, ni a l'activité de leur politique. Aucun des souverains de l'Europe ne s'étant engagé dans la première croisade, tous saisirent avec empressements une occasion si favorable, pour acquérir à peu de frais, et réunir à leurs couronnes les grands domaines qui en avoient été démembrés. C'est ainsi que le roi Philippe I donna l'exemple à tous les autres, en achetant d'Eudes Arpin, pour soixante mille écus, la vicomté de Bourges (*). Comme ensuite il périt dans la guerre sainte un grand nombre de seigneurs, sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournèrent de plein droit à leurs suzerains. Ainsi la puissance monarchique s'accrut de tout ce que perdoit une aristocratie destructive, sans compter la prépondérance que lui donna lieu de reprendre, dans l'administration générale, l'éloignement de ces vassaux puissants et séditieux, qui faisoient bien souvent trembler leurs propres souverains. Sur cette seule indication, on sent tout ce que la sûreté et la tranquillité publique eurent à gagner dans les croisades. Or, que cet avantage, facile à prévoir, ait été réellement prévu, c'est ce qui parut clairement, quand le goût des voyages d'outre-mer saisit les rois à leur tour, et qu'ils prirent tant de soin d'emmener avec eux les vassaux dont la puissance ou l'humeur inquiete leur donnoit quelque ombrage. Bien souvent encore, sans partir eux-mêmes, après les avoir soumis les armes à la main, ils ne les recevoient en grâce, que sous la condition d'aller faire la guerre aux infidèles. On a vu le roi saint Louis lui-même en user de la sorte avec le comte séditieux de la Marche.

Mais que tous ces avantages éloignés aient échappé à la prévoyance des hommes, et ne leur laissent que le blâme des dangers présents qui les balançoient; au moins les vues du ciel ne nous sont plus cachées depuis l'événement, et telle est peut-être la meilleure apologie des thaumaturges, dont les promesses ne parurent pas d'abord suivies de l'effet. L'esprit de l'homme put se tromper, et se trompa réellement sur le genre particulier d'avantage qui flattoit son espoir; mais l'esprit de foi, pour un bienfait refusé, obtint beaucoup plus qu'il ne demandoit.

Au lieu des succès attendus en vain de la seconde croisade, et de chacune

(*) Abrég. Chron. du Prés. Hen.

des autres en particulier, la continuité de tant d'attaques successives procura insensiblement la décadence, puis la ruine entière de la puissance arabe. Il est vrai que celle des Turcs lui a succédé; mais le califat, en sortant de la race de Mahomet, perdit beaucoup de cette autorité que le fanatisme donnoit pour divine: et le fanatisme lui-même, par une révolution si propre à ralentir sa première chaleur, se trouva bientôt en butte aux assauts du temps, que soutiennent si mal toutes ces violentes effervescences. Aussi la puissance ottomane, moins inquiète que celle des Sarrasins, beaucoup plus traitable à l'égard des Occidentaux, et surtout des Francs qui lui ont à jamais imprimé la terreur de leur nom, est devenue peu à peu un état réglé, reconnut des limites fixes, et les ouvrit même, pour le commerce, aux ennemis de sa religion. Si depuis elle alarma par intervalles les nations chrétiennes, c'est que le Seigneur eut ses desseins sur son peuple en déchaînant de loin en loin ces Philistins de la loi nouvelle. Mais qui sait si à leur tour ils ne rendront pas leurs hommages à l'arche sainte? Qui dira même si ces mahométans abhorrés, et cependant ennemis irréconciliables de l'idolâtrie, amis de la prière et des bonnes œuvres, persuadés de l'immortalité de nos âmes, des récompenses et des peines éternelles, panégyristes de la loi mosaïque et de l'évangile, prévenus d'un respect religieux pour Jésus-Christ même; qui dira s'ils ne sont point les instruments destinés à le faire adorer un jour dans l'immense étendue de l'Afrique et de l'Asie, où, avec leur domination, ils ont déja établi la connoissance du vrai Dieu? De là concluons que s'il est juste et même expédient de réprimer les ennemis du nom chrétien, on ne doit pas les exterminer; qu'il faut détruire l'infidélité; et pour les infidèles, qu'on ne doit que les convertir, sans même les contraindre. Mais que l'on consulte bien les monuments de l'histoire et de la doctrine de l'Eglise, et l'on y verra que, dans les temps même des croisades, tels furent les seuls enseignements et les seuls procédés qu'elle ait véritablement avoués.

L'examen des croisades nous conduit naturellement à celui de la pénitence canonique, qui se relâcha considérablement depuis ces expiations militaires, et qui tomba insensiblement dans une entière désuétude. Le puissant ressort qui mit les peuples en mouvement pour des expéditions si pénibles et si périlleuses, ce fut l'indulgence que leur accordèrent encore le pape Urbain et le concile de Clermont. « N'en doutez point, mes très-chers frères, leur dit ce pontife en plein concile; ceux d'entre vous qui mourront à la guerre sainte, recevront le pardon de leurs péchés et la couronne éternelle; nous leur remettons les pénitences qu'ils méritent, quelque rigoureuses qu'elles puissent être. » Après cette indulgence plénière, la première qui ait été accordée, on se montra tout prêt à affronter les périls, à prendre sur soi les frais de ces campagnes dispendieuses, et à fournir encore la subsistance à ceux qui n'avoient point d'autre fonds. La première et la seconde croisade se firent au moins de la sorte: puisqu'avant la troisième, qui donna lieu a l'établissement de la dîme saladine, il n'y eut point d'imposition pour l'entretien de ces armées innombrables. On sacrifioit tout pour une œuvre qui seule déchargeoit le pécheur de toutes les peines canoniques dont il se connoissoit redevable; il étoit bien difficile que les lois pénitentielles n'en souffrissent pas.

Il n'en seroit pas moins téméraire de traiter de prévarication l'ouvrage

d'un concile des plus nombreux, présidé par le pape en personne. On étoit fondé en droit, et l'on se crut autorisé par de justes causes. Jamais orthodoxe n'a contesté à l'Eglise le pouvoir d'accorder l'indulgence dans toute sa plénitude, compris dans la promesse divine et illimitée de délier dans le ciel ce qui auroit été délié sur la terre. Qu'importe donc le temps où l'on a commencé à donner des indulgences plénières, puisque l'Eglise eut ce pouvoir dans tous les temps.

Elle n'a point acquis d'autorité nouvelle à ce sujet, depuis que nous la voyons ouvrir si souvent, dans ce dernier âge, les trésors inépuisables des satisfactions du Christ. Ajoutons que les travaux immenses des voyages et des guerres d'outre-mer valoient bien les stations et les prières imposées de nos jours, à l'effet de rédimer les peines canoniques. Si ce nouveau genre de pénitence n'étoit pas préservatif, il avoit certainement tout ce qui pouvoit le rendre expiatoire. Jusque-là cependant on n'avoit pas encore vu séparer ces deux qualités dans la pratique de la pénitence. Toujours on avoit employé l'éloignement du monde, le recueillement, tout ce qui peut inspirer de sérieuses réflexions sur la rigueur de la divine justice et les autres vérités terribles de la religion, afin d'écarter les occasions du péché, et de prévenir le rechute : mais ces règles sages, et nécessaires quand elles sont praticables, pouvoient-elles s'appliquer à des guerriers qui se trouvoient dans un danger continuel de mort? Ne rentroient-ils pas dans la classe des pécheurs qu'il est quelquefois à propos de dispenser des lois communes?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de dispensation facilita la pénitence à une infinité de pécheurs qui ne l'eussent jamais faite sans cela, et qui se préparèrent à la guerre sainte, en payant leurs dettes, en restituant les biens mal acquis, en satisfaisant à tous ceux qu'ils avoient lésés. C'est ce qu'observèrent saint Bernard et le pape Innocent III (*), qui bénirent le Seigneur d'avoir présenté aux hommes cette occasion de se convertir, et de satisfaire à sa justice : moyen visiblement analogue aux mœurs d'un âge où l'on ne respiroit que la guerre et les hasards, que le tumulte et les incursions. En fournissant un aliment légitime à ce goût général pour les armes, en le dirigeant contre l'ennemi commun, on en délivroit le sein de la patrie; et le mauvais sang dont elle étoit purgée, se vendoit encore bien cher aux infidèles qui le répandoient. Mais pour sanctifier les services rendus ainsi à la république, il fut déclaré expressément par le concile même de Clermont (**), qu'ils ne tiendroient lieu de pénitence qu'à ceux qui seroient guidés par la dévotion, et non par aucun désir de gloire ou de lucre temporel.

Cependant on n'établissoit aucun titre de prescription contre les pénitences canoniques. Soit dans ce temps-là, soit en tout autre temps, il n'y eut contre elles ni constitution d'aucun pape, ni décret d'aucun concile, ni même aucune délibération sérieuse. Si elles n'ont pas laissé de recevoir une atteinte mortelle par l'indulgence des croisades; dans le temps même que l'abus commença, le douzième concile général eut soin de le réprimer, et d'arrêter la profusion de ces sortes de grâces, comme énervant la pénitence, ce sont ses expressions (***), et rendant méprisable le pouvoir des clefs. Les évêques du douzième et du treizième siècle s'étant mis dans l'usage

(*) Bern. ep. 365. Inn. III, ep. 16, 28. — (**) Can. 216. — (***) Can. 62.

d'accorder des indulgences, non-seulement pour les œuvres pies, telles que la construction d'une église, ou l'entretien d'un hôpital, mais pour la réparation des ponts, des grands chemins, et pour tous les ouvrages publics, comptés avec raison au nombre des bonnes œuvres; le concile ordonna qu'à la dédicace d'une église par exemple, l'indulgence ne fût pas de plus d'un an, quand même il s'y trouveroit plusieurs évêques, dont chacun voudroit accorder la sienne. Le vœu de l'Eglise, manifesté en bien d'autres occasions, fut toujours que les lois anciennes de la pénitence reprissent toute leur vigueur après les croisades, et que, durant les croisades même, elles n'en perdissent rien, hors des cas d'une sage dispense. Ce fut contre son gré et ses réclamations continuelles, que par une longue interruption, par la négligence qui la suivit, par la mollesse de quelques évêques, et surtout par la dureté des pécheurs, elles tombèrent insensiblement, sans avoir jamais été abrogées.

On nous dira peut-être que cette décadence future devoit être envisagée comme une suite inévitable du nouveau genre de satisfaction qu'on introduisoit, et que la prudence exigeoit dans tous les cas, qu'on ne dérogeât point aux règles constantes de la sainte antiquité. Mais qui sont ces censeurs, plus habiles que l'Eglise à juger de ce qui convient, selon les temps, les lieux et les mœurs, au sage gouvernement du peuple chrétien? Ont-ils oublié que, dirigée par le Saint-Esprit dans son régime comme dans ses décisions, elle doit avoir la sagesse en partage, aussi-bien que l'infaillibilité? Assurée de cette assistance divine jusqu'à la consommation des siècles, n'a-t-elle pas dans tous les âges réglé diversement selon les rencontres diverses, cette discipline relative, qui ne tient pas au fond immuable de l'évangile?

Dans le premier et le plus beau siècle de l'Evangile, il est certain que les règles de la satisfaction n'étoient pas telles qu'elles ont été depuis; que l'imposition des œuvres satisfactoires y dépendoit absolument des évêques, et que la pénitence, au moins pour l'ordinaire, n'y duroit pas aussi long-temps que dans la période suivante. Vers le temps de saint Cyprien, on n'admettoit pas à la pénitence canonique, comme il le témoigne de ses prédécesseurs, les pécheurs coupables d'idolâtrie, d'homicide, ou d'adultère: non que ces crimes fussent estimés irrémissibles, puisque le pouvoir des clefs est sans bornes; mais pour en donner plus d'horreur aux fidèles. Bientôt néanmoins ont crut voir de grands inconvénients à cette rigueur, et quelques prélats d'Espagne qui l'adoptèrent et l'étendirent encore, donnèrent lieu à des plaintes que l'on crut devoir écouter. On se relâcha de cette sévérité: à l'exemple de saint Paul, qui craignit que l'amertume de la componction ne précipitât l'incestueux de Corinthe dans le désespoir, on abrégea la pénitence, en considération des marques extraordinaires du repentir. Le saint évêque de Carthage en particulier jugea à propos de réconcilier les libellatiques, comme on l'a vu dans les commencements de cette histoire, sans les faire passer par toutes les épreuves anciennes, de peur qu'elles ne fussent pour eux une occasion d'apostasie. Nouvel inconvénient, qui s'ensuivit aussitôt: cette indulgence fut étendue sans discernement et sans réserve, par les martyrs mêmes, qui prétendirent, sur leurs propres suffrages et sans le concours des œuvres de pénitence, les faire admettre à la communion. L'abus fut réprimé, et l'indulgence maintenue.

Depuis les hérésies de Novat et de Montan, qui refusoient la pénitence à certains pécheurs, et leur ôtoient toute espérance de rentrer jamais en grâce avec Dieu, l'Eglise, tout en réprouvant cette impitoyable doctrine, usa d'une sévérité qui pût mettre quelque proportion entre l'énormité de l'offense et la grâce du pardon. On institua les quatre degrés de pénitence; on dressa de toutes parts des canons pénitentiaux, et l'on rangea sous différentes classes les péchés plus ou moins griefs, afin d'en proportionner l'expiation à la grièveté. Cette méthode eut encore ses inconvénients : de peur d'énerver et d'avilir la pénitence canonique, on ne l'accordoit qu'une fois dans la vie. On la refusoit absolument aux clercs, soit qu'on les crût assez punis par la déposition, soit que l'on craignît, du moins pendant plusieurs siècles, de déshonorer leur état, en les confondant avec les pécheurs publics.

Il y eut beaucoup d'autres variations dans la pratique de la pénitence. Tantôt elle se faisoit dans les monastères, ou en des retraites encore plus ignorées, assignées par l'évêque ou le confesseur, au lieu de s'acquitter en pleine Eglise, sous les yeux du clergé et du peuple. Tantôt elle s'étendit à des péchés occultes: de telle manière cependant, qu'encore que les œuvres satisfactoires s'accomplissent en public, la confession se faisoit en secret, et l'absolution se donnoit de même. Tantôt encore on n'étoit absous qu'à la fin de la pénitence: tantôt après en avoir acquitté une partie, quelquefois même en la commençant, et par une conséquence naturelle, on étoit admis à la participation de l'eucharistie, tantôt dans le cours, tantôt à la fin des satisfactions.

Cependant l'Eglise, guidée par une sagesse invariable tout en variant dans ces usages, se contentoit du droit rigoureux quand la perfection lui paroissoit impossible; et que voulant soustraire ses enfants à un long purgatoire, elle risquoit de les précipiter dans le désespoir et l'abîme éternel. Elle fit, selon les rencontres et les situations, tout le bien qu'elle put faire : et quant à l'avenir, quant aux inconvénients inévitables en des choses qui offrent tant de faces différentes, elle se reposa sur cette Providence inépuisable en ressources, qui ne lui a manqué dans aucun temps. Mais toujours elle tint en vigueur les règles essentielles, et autant qu'il lui fut possible, la sévérité même des règles anciennes. Ainsi la verrons-nous encore à Trente anathématiser les contempteurs impies des satisfactions canoniques, et prescrire pour le sacrement que les Pères nomment un baptême laborieux, des observances qui respirent toute la sévérité des temps les plus saints. Nous l'y verrons enjoindre que les pécheurs scandaleux soient soumis à la pénitence publique, et que les évêques seuls les en puissent dispenser pour de fortes raisons (*); ce qui est encore observé par ceux de ses ministres qui sont vraiment animés de son esprit. Saint Charles Borromée, qui avoit pris tant de part à l'heureuse célébration de ce concile, dans les instructions qu'il publia aussitôt après, tant sur l'injonction de la pénitence, que sur les délais et le refus de l'absolution, ordonna aux confesseurs d'apprendre les canons pénitentiaux, afin de se conformer à l'ancienne pratique, autant qu'il se pourroit.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Dans le troisième âge dont nous avons à traiter, la pénitence reçut son principal échec, des longs et

(*) Sess. 14. c. 1.

nombreux voyages de religion, de la profusion des indulgences, des relaxations, des rachats, des commutations de toute espèce. Long-temps auparavant, à la vérité, et dès le huitième siècle, les pèlerinages avoient commencé à être reçus en compensation des peines canoniques. On fut d'abord épris du mérite de ces longs voyages, où il y avoit tant de peines et de périls à essuyer de la sainteté de leur terme, si propre à réveiller la foi, à inspirer l'horreur du péché, à ranimer tous les sentiments de la religion. Ce ne fut qu'avec le temps et par l'expérience, qu'on se convainquit que ces pèlerinages militaires conduisoient encore moins que les autres à la pureté de la conscience et à la sanctification des mœurs. Dès lors la vigilance pastorale s'empressa de retrancher au moins les sources principales de distraction et les occasions de rechute. Ainsi vit-on Raban de Mayence abroger en concile les pénitences vagabondes des prêtres, qui déposés pour certains crimes alloient sans cesse de pèlerinage en pèlerinage, afin de les expier, et celles des parricides qu'on réduisoit à passer le reste de leur vie, errants par le monde, à l'exemple de Caïn. Le concile ordonna qu'ils demeureroient dans un lieu fixe, pour y satisfaire par des œuvres plus conformes aux anciens canons. Dès le temps de Charlemagne, les évêques, en différents conciles, convinrent d'implorer le secours de l'empereur, afin de réformer les abus qui s'étoient glissés dans les pèlerinages de Rome et de Tours, les plus renommés alors, et d'obliger les pécheurs publics à faire la pénitence publique, selon la méthode ancienne.

Les prélats de l'empire français poussèrent les choses plus loin, pour le pèlerinage de Rome en particulier, tout accrédité qu'il étoit. Grand nombre de pécheurs ne l'entreprenant que pour se soustraire à la sévérité de leurs propres pasteurs, on régla dans le concile de Selingstadt près Mayence, que l'absolution qu'ils pourroient obtenir à Rome, ne leur serviroit de rien, s'ils n'avoient accompli préalablement la pénitence imposée par l'ordinaire; après quoi, s'ils vouloient aller aux tombeaux des saints apôtres, on les obligeoit encore à prendre des lettres de leur évêque. On défendit même généralement de faire, sans la permission de l'évêque, ces voyages devenus trop fréquents. Les papes eux-mêmes secondèrent ces vues sages des pasteurs divers. Nous en avons présenté un exemple mémorable dans la dispense accordée au saint roi Edouard, qui, touché des bienfaits éclatants de la Providence envers lui, avoit en reconnoissance voué le pèlerinage de Rome. Dans la crainte que l'absence du roi n'occasionât des troubles dans le royaume, le souverain pontife, en le dispensant de l'obligation qu'il s'étoit imposée, lui écrit d'exercer sa piété parmi les peuples qu'il avoit à régir. Et ne doutez point, lui ajouta-t-il, que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

L'usage s'introduisit cependant de racheter ou commuer les pénitences canoniques. Le pénitent qui, suivant les canons, devoit jeûner tant de jours, s'en rédimoit par tant de prières vocales, par tant de messes qu'il faisoit célébrer, par telle ou telle aumône, par telle somme d'argent qu'il consignoit pour bâtir ou réparer une église, pour construire un pont ou un chemin qui y conduisoit. D'abord ce rachat ne s'obtint qu'en partie, et non pas sans peine, après des années entières de satisfactions canoniques, pour des causes très-particulières et rares. Ensuite on ne fit plus cette distinction de temps et de cas : les pénitents s'arrogèrent le droit de racheter la pénitence

entière; et les évêques, pour éviter de plus grands abus, n'eurent plus rien de mieux à faire, que de dresser dans leurs pénitentiaux les règles de compensation que nous avons retrouvées dans les œuvres de Bouchard de Worms, d'Ives de Chartres, du vénérable Bède, et de l'abbé Réginon. En plusieurs endroits, on ajouta aux satisfactions canoniques, des amendes pécuniaires qu'on exigeoit avant de donner l'absolution ; et pourvu qu'elles fussent payées, quelques pasteurs, tels qu'il s'en rencontre toujours, passoient facilement sur le reste de la satisfaction. Il fut moins question, pour ces mercenaires, de s'assurer de la conversion que du paiement ; et comme le pénitent, de son côté, n'avoit guère à cœur que de se soustraire aux effets temporels des censures, il commençoit, quand il étoit puissant, par se faire absoudre, en jurant de satisfaire pour un terme donné ; après quoi, il ne s'occupoit que des expédients qui pourroient le tirer de gêne à l'expiration du terme.

Mais s'il y eut des évêques négligents, ou bornés dans leurs vues aux intérêts temporels, il s'en trouva aussi à qui les motifs les plus spécieux ne purent jamais faire prendre le change. Tel fut, entre beaucoup d'autres, saint Hugues de Lincoln, qui défendit expressément à ses archidiacres d'exiger des pécheurs aucune amende pécuniaire. Comme on lui représenta que les méchants craignoient plus la diminution d'une fortune terrestre que la perte des biens éternels : ne m'alléguez pas pour excuse, leur répondit-il, ce qui aggrave notre faute ; la dureté du pénitent fait la condamnation du ministre. L'église britannique s'éleva même en corps contre ce genre d'abus, au concile national de Clive. Dès qu'elle vit commencer l'usage de rédimer les satisfactions enjointes par le prêtre, elle proscrivit dans les termes les plus forts cette corruption de la discipline, et marqua toute son indignation contre ces lâches pécheurs qui, pour acquitter leur propre pénitence, chargeoient des gens gagés de prier et de jeûner à leur place. Rien ne lui parut plus injurieux à l'Evangile, que de donner ainsi lieu d'imaginer que la porte du ciel s'ouvroit plus facilement aux riches qu'aux pauvres.

On retrouve le même esprit dans les canons pénitentiaux qui furent confirmés par les lois du roi Edgar. Des sept années de pénitence qu'on imposoit encore à l'homicide et à l'adultère, et dont trois de jeûne au pain et à l'eau, on permit, il est vrai, d'en racheter une partie ; mais seulement aux malades et aux personnes de complexion foible, dont les aumônes devoient encore suppléer à ces macérations impossibles. Les quatre dernières années de cette pénitence demeurant d'ailleurs à la discrétion du ministre sacré, il pouvoit selon l'usage ou l'esprit constant de l'Eglise, alléger le fardeau, en considération de la ferveur avec laquelle on le portoit. Si les personnes de rang distingué et de santé foible purent aussi abréger l'épreuve, en faisant remplir par d'autres jusqu'à une intégrité littérale le nombre des jeûnes imposés, ce ne fut qu'à condition de joindre à l'aumône différentes œuvres pénibles qui leur étoient spécialement et indispensablement prescrites. Le concile tenu à Tribur, en présence du roi Arnoul, nous montre dans l'église d'Allemagne le même esprit que dans celle d'Angleterre. En permettant aux pénitents de racheter certain nombre de jeûnes par des aumônes, il a soin de spécifier que ce ne sera qu'en cas de maladie ou de voyages, et seulement pour les dernières années de la pénitence. Cette matière est encore mieux éclaircie par Bouchard de Worms, très-versé dans ce genre

d'erudition, comme ayant donné une suite d'instructions sur la manière d'imposer, d'accomplir et même de racheter ou commuer les pénitences. D'abord il pose pour principe, qu'on n'use d'indulgence, qu'afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités sont impraticables. Ainsi donc celui qui ne pouvoit jeûner, devoit, pour un jour de jeûne au pain et à l'eau, chanter cinquante psaumes à genoux dans l'Eglise, et donner un denier d'aumône; ce qui suffisoit alors pour la nourriture d'un pauvre pendant un jour. A cette condition, le pénitent prenoit les aliments qu'il jugeoit lui convenir, à l'exception néanmoins du vin et de la viande. Les cinquante psaumes pouvoient encore se racheter par des aumônes ou par un grand nombre de génuflexions; mais toujours ces facilités ne sont que pour ceux qui ne peuvent accomplir à la lettre la pénitence canonique : il est dit en termes exprès, que le pécheur, dans tous les cas, doit se punir en la manière et autant qu'il lui est possible.

En Italie, quand l'archevêque de Milan, Gui de Vélate, coupable de simonie et de mille autres désordres, se soumit enfin à la pénitence qu'il méritoit, on lui en imposa cent ans, dont il fallut bien lui permettre de racheter la meilleure partie, puisqu'il ne devoit plus, à beaucoup près, vivre si long-temps. Et dans les principes que Pierre Damien, chargé de cette commission, y réduisit en pratique, et dont il fit ensuite une apologie, ces compensations devenoient de nécessité absolue en mille rencontres. Cet ouvrage paroît supposer qu'il faut absolument, et sans nulle distinction de cas ou de circonstances, que la pénitence marquée par les canons s'accomplisse à la lettre. Or, comme la vie n'étoit pas assez longue pour le faire par soi-même, quand par exemple on étoit tombé quinze ou vingt fois dans un crime qui méritoit dix ans de pénitence, il falloit de toute nécessité, ou en racheter une bonne partie, ou la faire acquitter par d'autres. Tel étoit, dès la fin du onzième siècle, l'abus de l'esprit de système, et du goût des analogies. Il n'en est pas du péché comme d'une dette pécuniaire, qu'on peut payer de toute main, et en quelque monnoie que ce soit. Aussi les idées de Pierre Damien, quelque réputation méritée qu'il eût de vertu et de doctrine, ne furent pas à beaucoup près adoptées de tout le monde. De son temps même, elles éprouvèrent de grandes contradictions. On ne manqua point de lui opposer, que si le nombre des péchés devoit ajouter à la rigueur de la pénitence, la longueur n'en devoit par moins se mesurer sur celle de la vie des hommes: qu'on n'obligeoit même à la prolonger jusqu'à la mort, que pour certains crimes des plus énormes : et dans tous les cas, qu'elle demeuroit soumise à la discrétion des pasteurs. Mais de ce principe il suivoit aussi que l'Eglise faisoit bien de commuer des pénitences impraticables à ses enfants, en des pratiques dont ils puissent mieux s'acquitter. Il ne s'agissoit plus que d'examiner si ces commutations et ces compensations étoient judicieuses; si ces dispenses portoient sur des justes causes, telles qu'on les a toujours exigées pour toutes sortes d'indulgences : et dès lors on rentroit dans les saines maximes et la sage économie de tous les temps.

On parut néanmoins encore s'éloigner de la perfection et de la pureté du culte chrétien; on sembla préferer le corps à l'esprit de la religion, ramener le règne des observances pharisaïques, et reculer le temps de cette adoration sanctifiante, qui doit se faire en esprit et en vérité. En attachant la pénitence, et en quelque sorte le recouvrement de la grâce, à certain

nombre de génuflexions et flagellations, à la récitation de tant de psautiers, de tant d'offices nouveaux, comme de la croix, du Saint-Esprit, de la Vierge, des Anges, dévotions ajoutées à l'office canonial dès le temps de Pierre Damien; bien souvent sans doute le cœur étoit loin de Dieu, tandis qu'on l'honoroit des lèvres. Mais sur quel âge de l'Eglise ce reproche ne pourroit-il pas tomber pareillement? Faut-il supprimer les observances extérieures, parce qu'il est des hypocrites? Faut-il interdire aux chrétiens la prière vocale, parce qu'il en est qui la font en pharisiens? Il faut simplement ne pas donner à penser qu'elle peut tenir lieu de la conversion du cœur, et de l'amour de Dieu, dont elle n'est que l'expression. Or fut-il un temps où l'Eglise ait négligé d'instruire et de prévenir les fidèles à ce sujet?

Rendons, rendons hommage à sa sagesse, sur l'objet même qui anime ici la maligne témérité de la censure. Remettons-nous en esprit dans les temps et les lieux où les prières vocales, les récitations du psautier, les offices de tant de formes différentes, et toutes les dévotions extérieures furent si fort multipliés. Etoient-elles bien propres à la méditation et à la contemplation, ces peuplades grossières et vagabondes, sans cesse en course, en guerre et en tumulte, à peine capables de réflexion et de pensées suivies? Aujourd'hui qu'il est plus de calme dans les têtes et dans les mœurs, qu'une vie et une culture toutes différentes donnent plus d'aptitude à penser et à méditer; qu'on reprenne, à la bonne heure, sur la longueur et la multiplicité de ces offices, pour donner à la lecture et à la méditation des livres saints. Aussi voyons-nous, entre les premiers pasteurs, des hommes pleins de vues également saines et saintes, préférer le chant posé et réfléchi de l'office d'obligation, à ces longueurs de surérogation, trop souvent acquittées avec une précipitation indécente.

Et long-temps auparavant, le corps même de l'Eglise, par l'organe de ses chefs, n'avoit-il pas frayé la route à une administration si sensée? Ne lui vit-on pas approuver, dès le seizième siècle, un ordre célèbre, où la méditation et les autres exercices de la vie intérieure tenoient lieu du chœur et du chant? Et sur ce modèle, combien de congrégations et d'associations ecclésiastiques instituées depuis ce temps-là, libres de ces longueurs d'offices, de chants, de prière vocale! L'usage de la méditation, du recueillement, de la mortification intérieure ne les a rendues, ni moins édifiantes, ni moins utiles à l'Eglise, que les ordres les plus assidus au chœur, et les plus austères.

Ainsi, dans tous les débordements du vice ou du relâchement, le remède ou le correctif naquit presque aussitôt que le mal. C'est pour vous rendre plus sensible cette conduite de la Providence en faveur de l'Eglise, que nous en avons tiré les preuves et les exemples, des siècles même où la pénitence ancienne éprouva les plus rudes attaques, c'est-à-dire, des temps si excessivement décriés sous le nom des siècles d'ignorance. Toutefois l'usage de la pénitence canonique s'est maintenu durant tout ce deuxième âge, et bien avant encore dans le troisième. Donc elle n'a pas trouvé sa ruine dans les rachats et les commutations, accrédités surtout depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à la fin du onzième. Vouloir que la seule indulgence des croisades ait produit le relâchement que tant d'altérations ou de dispenses précédentes n'avoient point introduit, c'est une prétention trop manifestement suspecte, pour qu'il soit nécessaire de la combattre de front.

Laissons sans crainte les âmes droites se décider elles-mêmes, et pressons-nous d'indiquer les secours infinis dont l'Eglise fut prémunie contre ce genre particulier de relâchement.

Non, jamais il n'y eut plus d'asiles ouverts à la pénitence, qu'à l'époque donnée par de faux zélateurs pour celle de son dépérissement. Que de pénitents et de pénitentes de toute espèce établis publiquement et sous l'autorité de l'Eglise, dans la multitude et la variété presque infinie des ordres religieux qui furent institués durant le douzième, le treizième et le quatorzième siècle? C'est alors que parurent ces solitaires, aussi mortifiés et plus dépendants que ceux de la Thébaïde, sous l'etendard de Bruno; ces anges terrestres qui firent un entier divorce avec le monde, et ne vécurent plus que pour le ciel, sous les livrées ou la règle d'Augustin; ces nouveaux enfants des prophètes, ces pieux habitants du Carmel, dont la conversation, comme celle de leur pere Elie, étoit tout entière dans les cieux; ces anachorètes plus extraordinaires encore, inconnus à l'antiquité la plus lumineuse, et si justement renommés sous le nom de reclus, dans les temps les plus déplorables de la décadence des mœurs, ces émulateurs de la sainte pauvreté des apôtres et de Jésus-Christ même, à la suite de François; ces prédicateurs et ces modèles de la pénitence, disciples soit de François, soit de Dominique; ces chanoines réguliers, dignes de leur état et du nom de Norbert leur chef; ces sauveurs des corps et des âmes tout ensemble, suscités par Jean de Matha et Raimond de Pegnafort, pour la consolation de la chrétienté, dans ses jours les plus malheureux; enfin, ces chevaliers religieux, ces héros pénitents, toujours prêts a s'immoler pour le salut de leurs frères, et comme une digue inébranlable, opposés à l'impiété barbare, en Palestine, en Espagne, et jusque dans les habitations les plus sauvages des nations teutoniques. Ajoutons que le régime de tous ces grands corps, au moyen de leurs agrégations respectives et de la célébration régulière des chapitres généraux, acquit un degré de vigueur et de consistance, où ce genre de vie n'avoit pas atteint dans les plus beaux jours de l'antiquité. Or, pouvoit-on fournir des moyens de pénitence plus efficaces que ceux-ci, plus abondants, mieux assortis à la diversité des goûts et des forces, plus propres à détacher le cœur du péché, à désarmer la divine justice, à prévenir la rechute, à acquérir la charité, l'humilité, la mortification des sens et des passions, toutes les vertus en un mot dont la pénitence doit être le germe.

Dans les temps où la pénitence publique étoit le plus en vigueur, il y eut, nous le savons, et nous ne vous l'avons pas laissé ignorer, quantité de solitaires, et des ordres entiers de cénobites : mais la prière et le travail des mains faisoient leur seule occupation; et cette uniformité paisible, pour des hommes aussi différenciés par leurs goûts que par leurs visages, offroit peu d'attraits à bien des penchants, qui ne sont pas néanmoins incompatibles avec la sincère conversion du cœur. Cette réflexion plaira peu sans doute à ces critiques chagrins des études et de tous les travaux monastiques, à l'exception de ceux où le corps seul agit. Mais que n'ont-ils pas censuré en ce genre? L'approbation solennelle des papes et des conciles n'a pu soustraire à leur témérité, ni l'institution des religieux militaires, ni l'institution même des ordres mendiants, renforts si visiblement suscités par le ciel en faveur de l'Eglise militante, qu'ils ont si essentiellement servie dans tous les siècles suivants. Pour nous, qui craignons de nous perdre dans ces vues profondes

en vagues qui vont plus loin que celles de l'Eglise, et qui nous sommes fait un principe d'éviter cette sagesse intempérante que réprouve l'apôtre, nous ne pouvons que bénir le Seigneur d'avoir présenté, dans les institutions religieuses de chevalerie, des moyens de pénitence et de salut à la partie même des fidèles qui étoit la plus éloignée du royaume de Dieu. Après tout, le Dieu des armées n'est-il pas aussi le Dieu et le Sauveur des guerriers? et les exercices de la guerre, pour être unis a ceux de la religion, en deviennent-ils plus illégitimes? En général, parmi les institutions diverses du troisième âge, dans ces différentes demeures de la maison de Dieu, combien de facilités nouvelles pour la conversion et la sanctification des fidèles de tous les rangs, de tous les goûts, de tous les caractères! Tiers-ordres, filles chrétiennes nommées béguines, frères convers, oblats, donnés; tous ces grades, aussi multipliés que les dispositions naturelles et les attraits de la grâce, ouvroient, et une lice à la pénitence, et un refuge à l'innocence, pour les savants et les ignorants, pour les nobles et les serfs, pour les vierges et les personnes engagées dans les liens du mariage, pour tout ce qui n'avoit pas fait du crime son élément fixe. Or cette vie pénitente du cloître, loin de pouvoir être accusée de relâchement, en comparaison même de l'ancienne rigueur des canons, fut quelquefois portée à des excès que les deux puissances crurent devoir l'une et l'autre concourir à modérer. Toujours elle fut réputée si rigoureuse, qu'on ne l'imposa jamais, même pour les plus grands crimes.

Combien de ressources encore ne trouva point l'Eglise, quand la pénitence canonique commença de se relâcher, afin d'y suppléer autant qu'il étoit possible? Vous savez le commandement précis que fit, au commencement du treizième siècle, le quatrième concile de Latran, pour obliger tous les fidèles à se confesser au moins une fois l'an, et à s'acquitter de la pénitence qui leur seroit imposée : premier décret authentique qui ait fait une obligation générale de la confession annuelle, et cela sous peine d'anathème et de privation de la sépulture chrétienne. Alors aussi on imprima aux péchés d'une certaine grièveté, tels que l'usure, l'adultère, le concubinage, une flétrissure légale qui a été perpétuée jusqu'à nos jours. On dévoua pareillement à l'anathème et à la diffamation, les histrions, les jongleurs, tous les fauteurs des passions d'ignominie, tous les corrupteurs des mœurs chrétiennes. Pour des égarements et des abus moins griefs, on eut encore soin de pourvoir à l'expiation et à la réparation convenable, en réservant le pouvoir d'en absoudre à des ministres choisis. Que dirai-je de l'homicide et des autres delits, dits ensuite privilegiés, pour lesquels la puissance temporelle n'infligea long-temps que des amendes pécuniaires, aussi insuffisantes que les peines canoniques? Pour arrêter ces désordres, quand cette insuffisance eut été reconnue, les pasteurs se bornerent à sauver les âmes, et abandonnerent les corps au bras séculier. Eh qui niera que ce genre de crimes n'ait été réprimé par la beaucoup plus efficacement que par l'observance la plus littérale des anciens canons? Je pourrois encore alleguer ici les jubilés, les missions, les retraites, les saints refuges ouverts en particulier aux pécheresses publiques, et bien d'autres moyens de suppléer aux observances anciennes : mais nous en avons dit assez pour les fidèles sinceres, a qui les idées outrées de réforme ne peuvent qu'être suspectes. Il suffit de leur rappeler ce qu'ils ont lu des vaudois, des pauvres de Lyon, des fratricelles, et

des précipices où conduisit tous ces faux pénitents la folle envie de renchérir sur l'Eglise. Passons au troisième chef des relâchements, qu'on reproche encore au troisième âge.

La lecture du septieme volume de cette histoire a dû vous convaincre de notre sincérité, de notre sévérité même à relever tout ce qu'il y eut d'irrégulier dans la marche des papes qui transportèrent ou affermirent le siege apostolique hors des lieux consacrés par les sueurs et le sang des saints apôtres. (Sur ce point V. les notes t. 7 p. 78, 79, 114 et 227.) Nous n'avons rien à ajouter au tableau que nous vous avons présenté des maux et des abus sans nombre qu'entraîna cette transmigration à jamais déplorable. Elle porta une atteinte mortelle à la résidence, le premier devoir de l'état pastoral et la base de tous les autres. Les prêtres et les prélats, comme le reste des fidèles, entreprenoient auparavant le voyage de Rome, sous prétexte de pèlerinage : on fit aussi souvent celui d'Avignon, quoiqu'on n'eût plus à se couvrir de ces couleurs de piété ; on alloit souvent, et l'on séjournoit long-temps à Rome, en conséquence des appellations, des citations et des procédures, déjà multipliées à l'excès : la foiblesse du gouvernement d'Avignon, gêné de toute part, contrarié sans fin, depouillé chaque jour de quelqu'un de ses meilleurs domaines, destitué des ressources les plus ordinaires, fut réduit à prodiguer encore davantage ces actes de rigueur, dont la multiplication est la preuve la plus sûre du déclin de l'autorité. Aussi jamais les interdits, les excommunications, tous les foudres du Vatican ne grondèrent avec plus de bruit qu'alors, ni peut-être avec moins d'effet.

Les légations se multiplièrent à l'égal des censures. Comme celles-ci tomboient souvent sur des personnes puissantes, et quelquefois sur des principautés et des républiques entières qui s'en inquiétoient peu, il falloit en venir aux conférences et aux négociations, pour sauver au moins quelque chose de l'autorité compromise, ou plutôt pour en sauver la forme, au défaut de la réalité. Or, autant il y avoit de pareils traités à conclure, autant il falloit expédier de légats, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à la zône glacée de l'Ours. Il est vrai que dans la plupart des régions il y avoit des légats nés, c'est-à-dire, des évêques revêtus de la légation par la prérogative de leur siége : mais le pape prenoit moins de confiance en eux, et dans les prélats même qu'il commettoit spécialement sur les lieux, que dans ceux qu'il envoyoit d'auprès de sa personne, et qu'on nommoit pour cela légats *à latere*. Ce qui aliéna souvent les prélats nationaux les plus qualifiés, dont on anéantissoit ainsi les droits locaux et la suréminence naturelle. (Voir, sur ces légations, la note, t. 5, p. 316.) Les légats *à latere* assembloient des conciles ; ils y présidoient, ils y décidoient presque souverainement, et les évêques n'y donnoient le plus souvent qu'une approbation de cérémonie. Ainsi tombèrent insensiblement les conciles provinciaux et l'autorité des métropolitains, qui n'en conservèrent que le titre, avec le privilége stérile de porter le pallium, et de se faire précéder d'une croix. De là vient aussi la préséance des cardinaux, non-seulement sur les évêques dont ils avoient communément le caractère, mais sur les archevêques et sur les primats, contre l'usage constant de l'antiquité.

Ce fut surtout la résidence qui souffrit de cette administration arbitraire. Ces légats-évêques, perpétuellement en courses et en commissions, ne se montroient qu'en passant dans leurs diocèses : plusieurs d'entre eux finis-

soient leur vie avec leurs ambassades, sans que le pasteur eût été vu de ses ouailles, ni qu'elles en eussent entendu la voix. Avoient-ils rempli une commission? Il falloit en référer au souverain pontife, qui les faisoit aussitôt repartir pour une autre, ou qui les retenoit pour le conseil, quelquefois pour le seul appareil. Ils se souvenoient à peine des obligations naturelles qui les demandoient dans leur propre église. Evêques et cardinaux tout ensemble malgré l'énorme prépondérance de l'une de ces charges sur l'autre; ce qui n'étoit que de l'institution des hommes, parut habituellement l'emporter sur le droit divin, durant la longue détention de l'église romaine hors de Rome. (Voir la note, tome 7, p. 187.) L'usage avoit tellement prévalu pour les cardinaux, évêques ou libres, de résider à la cour d'Avignon, que le bienheureux Pierre de Luxembourg, modèle d'innocence et de piété, alla s'y établir, quoique évêque de Metz, dès que le chapeau de cardinal lui eut été conféré. C'est de l'époque indubitable de cet établissement, que les critiques concluent à celle de sa promotion effective au cardinalat, pour lequel il avoit été désigné deux ans plus tôt : tant l'usage étoit constant, au moins pour les cardinaux de Clément VII, de résider à la cour pontificale. Mais est-il encore besoin de preuve à ce sujet, après les manœuvres que vous avez vu pratiquer aux cardinaux français d'Avignon, pour empêcher le pape de retourner à Rome? Leur grand motif étoit la crainte de s'expatrier, à quoi les réduisoit la nécessité d'accompagner le souverain pontife, et de n'avoir d'autre demeure que la sienne.

L'Italie seule, par la multitude des légats et des nonces, nécessaires pour administrer et défendre les domaines qu'y conservoit le saint Siége, tenoit une foule d'évêques éloignés de leurs peuples. Et jamais fut-il nonciatures ou légations plus orageuses? Quels désordres et quels scandales n'occasiona point la légation du cardinal évêque d'Ostie à Bologne, où il se fit soupçonner de vouloir asservir les citoyens sous la puissance temporelle du saint Siége? la seule entreprise des Vénitiens sur cette ville contre les prétentions politiques des papes et des légats, leur attira une bulle des plus foudroyantes qui fût encore partie du Vatican. (Voir sur ces faits les notes, t. 7, p. 83, et la p. 221.) Pour tout dire en un mot, on les traita comme les ennemis les plus odieux du nom chrétien : le pape fit prêcher la croisade contre eux, et mit en campagne un cardinal-légat, revêtu de la commission, non plus de négociateur, mais de général, et suivi d'une armée qui enfla le Pô du sang des fidèles. On vit les Florentins et la plupart des républiques ou villes libres d'Italie, poussés avec la même violence, quoique avec un succès bien différent, par le cardinal Robert de Genève, depuis pape sous le nom de Clément VII. Les Visconti se rendant souverains à Milan, et ayant peu d'égard aux prétentions de l'église romaine ou des légats, le pape accorda toutes les indulgences de la Terre-Sainte à ceux qui marchoient en armes contre ces princes. (V. t. 7, p. 294, et la note, p. 296 etc.) Enfin, dans les démêlés interminables des maisons d'Aragon et d'Anjou, au sujet du royaume de Sicile, ce furent encore de nouvelles croisades, suscitées tout à la fois contre l'une et l'autre de ces races augustes, par les papes équivoques, qui, pendant le grand schisme, partagèrent les cours ainsi que les églises.

S'il y eut de l'abus dans les croisades, ce que tout notre zèle ne nous empêche pas de reconnoître, il consista principalement à les multiplier ainsi.

C'est l'observation qu'un esprit d'équité et un goût de raison demandent qu'on fasse du moins en passant. D'abord il fut abusif de les étendre aux païens du Nord, ainsi qu'aux hérétiques; puisque la conversion doit être l'ouvrage de la persuasion, et non pas de la contrainte, on ne pouvoit légitimement que se tenir sur la défensive, avec ces voisins indépendants; et tandis qu'ils demeuroient tranquilles, il étoit injuste d'entrer de vive force dans leurs domaines, et beaucoup plus encore, de les leur ravir sous prétexte de religion. Que penser donc, nonobstant la donation pontificale et tout l'appareil imposant de la croisade, que penser des conquêtes de l'ordre teutonique sur les Prussiens, les Livoniens et les Curlandois? Mais on n'avoit pas même ce vain prétexte de l'infidélité, ni celui de l'hérésie, pour combattre en Italie, par exemple, les princes et les républiques contre lesquels cependant on marchoit sous l'étendard de la croix, comme on auroit pu faire contre les ennemis déclarés du christianisme (*).

Reprenons notre objet : le seul exemple des papes fixés hors de Rome, portoit un coup mortel à la résidence pastorale. Souvent ils renvoyèrent les evêques et les autres bénéficiers à leurs églises; ils leur faisoient des exhortations pathétiques, ils portoient des décrets rigoureux, pour les obliger à y demeurer : mais qu'avoient-ils à leur dire, que leur conduite ne démentît, et qu'on ne pût leur répliquer à eux-mêmes? Leurs adulateurs et les exagérateurs intéressés de leur pouvoir avoient beau leur faire entendre que, leur juridiction s'étendant sur toute l'Eglise, en quelque endroit qu'ils fissent leur séjour, ils ne pouvoient enfreindre la loi sacrée de la résidence (**): les primats au moins et les archevêques, tout en gardant un silence politique se flattoient, à proportion du premier pasteur, qu'en quelque partie de l'état qu'ils habitassent, ils ne sortoient pas des termes de leur juridiction. Ainsi les archevêques de Lyon et de Sens cédèrent quelquefois sans scrupule aux attraits que le séjour de la capitale offrit de tout temps à l'ambition ou à la dissipation de certains prélats. Mais pour nourrir ces passions, est-il besoin d'analogies si justes, d'inductions si conséquentes? L'exemple seul, bien ou mal appliqué, suffisoit pour entraîner le torrent des pasteurs ainsi que des ouailles.

Les papes d'Avignon, pour prolonger leur séjour sur ces bords chéris, prétextant la commodité plus grande où ils y étoient de travailler à la pacification des princes chrétiens (V. seulement le récit, tome 7, p. 312), particulièrement des rois de France et d'Angleterre pendant le règne orageux de Charles V; les évêques imaginèrent à leur tour que les soins politiques, et quelquefois les exploits militaires pouvoient leur tenir lieu des saints travaux du sacerdoce, ou du moins qu'il leur étoit permis de se partager entre des fonctions si inconciliables; et la balance ne manqua point de pencher du côté qui paroissoit le plus estimable aux yeux de la chair et du sang. Que sont en effet... pour un politique la lecture et la méditation des livres

(*) Dans tout ce que l'auteur vient de dire sur ces sujets de contestations, il a oublié de se reporter aux époques où tout cela se passoit, et il a raisonné toujours comme si ces évènements avoient eu lieu de son temps. La plupart des faits qu'il indique, sont d'ailleurs inexacts dans son livre, ainsi que nous l'avons montré par des notes que nous ne pouvons répéter ici.

(**) Voir pour juger entre l'auteur et ceux qu'il accuse gratuitement, le discours qui précède le 37 liv. de l'hist. de l'égl. gall.; et voir aussi les notes que nous avons données, t. 7. p. 78 et suiv.

saints, l'exercice de la prédication, si propre néanmoins des premiers pasteurs, la célébration des divins offices, et tout ce qui concerne le culte sacré? Ce ne sont là pour lui que des amusements puérils, ou des occupations plus dignes du cloître que de la prélature : d'où il arriva, au temps dont nous parlons, que les freres mineurs et prêcheurs prirent un ascendant si extraordinaire dans l'administration des choses saintes. Du reste les premiers prélats commettoient leur pouvoir spirituel à quelques vicaires, ou à quelques suffragants, choisis entre des sujets obscurs; et ils se réservoient le gouvernement temporel auquel ils associoient encore les talents distingués entre leurs subalternes, qu'ils n'imaginoient pas pouvoir exercer plus dignement. Ainsi la résidence même de ces coopérateurs, occupés, accablés des affaires du siecle, n'étoit plus qu'une résidence indifférente et nulle par rapport aux devoirs ecclésiastiques. Telle fut une partie des scandales qu'entraîna l'étrange déplacement du siége apostolique.

Observons cependant que tous les papes d'Avignon ne sont pas, du moins au même degré, comptables de ces desordres. Ce deplacement une fois exécuté et quelque temps soutenu, imposa une sorte de necessité aux papes suivants. Les grands et les peuples se brouillerent en Italie : les Gibelins se releverent; les revenus de l'Eglise furent distraits, ses officiers chassés ou maltraités, ses domaines usurpes; les Romains se mutinerent, ils multiplierent les partis, les cabales, les perils, et leur pontife enfin ne put plus se promettre de tranquillité ni de sûreté parmi eux. D'un autre côté, des princes puissants, à qui la proximité du pere commun des fidéles paroissoit un titre efficace de prédilection a leur égard, firent jouer toutes sortes de machines, pour le fixer dans l'enceinte de leurs états. Souvenez-vous des difficultés qu'ils firent, par l'organe du docteur Orême, au pape Urbain V, qui se disposoit à rétablir le siége romain dans Rome. On alla jusqu'a lui faire scrupule de son détachement pour les lieux qui l'avoient vu naître : on osa mettre sa conduite en opposition avec celle du fils de Dieu, qui avoit toujours résidé dans sa patrie. Quand Grégoire XI, à jamais vénérable pour l'execution de cette grande œuvre, fut au moment de la consommer, le roi Charles V employa des moyens plus puissants encore pour la faire échouer. Le propre frere du monarque, Louis, duc d'Anjou, se rendit a Avignon; et tant par lui que par les cardinaux, il ourdit une cabale si terrible, que la celerité seule put la déconcerter. Avant cette heureuse exécution, au départ d'Urbain V, deja l'amour aveugle de la patrie avoit excité parmi ces prélats, des murmures qui firent appréhender une révolte formelle.

La sainte magnanimité de ce pontife, et de ceux qui lui ressemblérent, ne témoigna que du mépris pour ces trames coupables. Tout ce qu'on vit de papes distingués par leur vertu durant le séjour d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, soupirérent constamment après la vraie patrie des successeurs de Pierre. Tous veillérent uniformément à ce que la prolongation forcée d'un scandale, presque irréparable, ne fût pas contagieux à la résidence épiscopale; tous renvoyérent avec fermeté les évêques et les autres bénéficiers à leurs bénéfices : tous firent des lois sévéres, pour les obliger a y résider. Jean XXII et Clément VI eux-mêmes convinrent de l'obligation où ils étoient de retourner à Rome, feignirent toujours d'entrer dans les vues des Romains qui les invitérent au retour par différentes am-

bassades, et ne s'en dispensèrent qu'au moyen des termes donnés et toujours manqués, des appréhensions affectées, et sous mille autres prétextes dont ils prenoient soin de couvrir leur foible pitoyable pour le lieu de leur naissance.

Cependant les vrais principes demeuroient profondément gravés jusque dans l'esprit des fideles de l'ordre le plus commun. De simples religieux, des femmes et des vierges timides sortirent de leurs retraites, entreprirent de longs voyages, et vinrent courageusement avertir de leur devoir les chefs de l'Eglise. Qu'il nous souvienne de l'infant Pierre d'Aragon, cet homme à révélations et à miracles, qui avoit quitté toutes les grandeurs de la cour pour embrasser l'humble pauvreté de saint François, et qui fit exprès le voyage d'Avignon, pour presser le pape Urbain V de reporter la chaire pontificale en Italie. Voyant ensuite ce pontife prêt à repasser de Rome en France, il lui adressa, sur le danger du schisme, ces remontrances sages, que la suite des événements ne fit que trop reconnoître pour prophétiques.

Animée d'un zèle égal, sainte Brigite venue du fond de la Suède à Rome, avertit le même pape du sort qui le menaçoit, s'il retournoit à Avignon. Il ne laissa point de partir : il arriva dans ce lieu fatal le vingt-quatrième de septembre, et y mourut le dix-neuvième de décembre suivant; ce qui fit sur le cardinal de Beaufort cette vive impression qui eut tout son effet quand il devint pape sous le nom de Grégoire XI. On sait qu'il étoit entré dans la confidence particulière de la sainte; qu'elle lui avoit donné sa prédiction par écrit pour la passer à Urbain, et que, si le respect humain l'empêcha de remplir sa commission, il ne lui ôta rien de sa persuasion. Aussi ne fit-il aucune difficulté de se rendre aux conseils de sainte Catherine de Sienne, qui le pressa lui-même, quand il fut élevé sur la chaire de saint Pierre, de ne plus tarder à essuyer les larmes de l'église romaine. La stabilité du souverain pontife dans sa propre église, et la loi de la résidence en général dans le temps même où elles furent enfreintes avec le moins de réserve, ne souffrirent donc aucune éclipse ; au moins les saines maximes prévalurent constamment sur le scandale de l'exemple.

Enfin l'auteur et le conservateur éternel de l'Eglise voulut donner à ce sujet une de ces leçons formidables qui sont réservées aux scandales de premier ordre. Par le schisme affreux qu'il permit pour venger l'église romaine de son long veuvage, on put reconnoître le crime de cet abandon; et l'on en conçut en effet une horreur éternelle. Après ces abus et ces relâchements du troisième âge, tous les vœux et toute l'activité des fidèles se portèrent vers la réforme, avec un concert et une persévérance, qu'il fut désormais moins nécessaire d'aiguillonner, que de diriger et de modérer. L'histoire de l'âge suivant, dès sa première periode, en fournira d'amples preuves.

L'ignorance, le relâchement, les abus et les désordres de tout genre, tous les obstacles apparents ne sauroient arrêter, que dis-je, ne peuvent qu'avancer les desseins du Seigneur sur le corps de l'Eglise et sur chacun de ses membres. La toute-puissance du Dieu trois fois saint se manifeste surtout en sauvant l'homme malgré sa corruption. Les difficultés plus grandes servent a former les plus grands saints. Des circonstances plus calmes, et en apparence plus favorables à la vertu, n'eussent pas offert les mêmes combats

ni par conséquent les mêmes victoires, à cette troupe comptée d'élus, pour le salut desquels tout arrive sous le soleil. Voilà, ne l'oublions jamais, les vues du ciel, dans tous les événements et dans toutes les révolutions. Tout ce qui mène à ce terme relevé, est ordonné sagement : tout ce qui ne procure qu'un calme passager, est pour le moins frivole.

Que nous importent donc le flux et le reflux continuel des biens et des maux terrestres, des acteurs et des œuvres qui varient sans fin la scène du monde? Demeurons avec l'Eglise, fermes et immuables, sur la pierre où elle est fondée. L'ordre suprême et sûr, c'est que nous établissions notre foi sur ses vrais principes. Il n'en est que deux; l'écriture et la tradition. Loin de nous donner l'exemple pour règle de conduite dans le discernement de la vérité, les fastes de l'Eglise, aussi-bien que l'Evangile, nous font apprécier les exemples sur la foi et la vérité. Comme les vertus réelles ou apparentes des hérétiques ne prouvent rien en faveur de leur doctrine; les vices justement ou malignement imputés à nos pasteurs, ne prouvent pas davantage contre leur enseignement. Il nous est enjoint tout à la fois, et de les écouter, et de ne pas toujours les imiter. Leurs vices mêmes entrent dans les vues de ce Soleil de justice, dont les rayons rejaillissent aussi purs, d'une boue infecte, que de l'or et du saphir. Dieu le permet ainsi, pour nous attacher à lui sans partage, et nous conduire à ses fins par la voie qu'il nous a tracée. Il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; et ceux que nous venons de parcourir sont dans l'ordre tout particulier de l'Eternel sur son Eglise. Jamais il n'en fit mieux connoître la vertu divine, qu'en la soutenant par des ministres vicieux.

# DISCOURS

SUR

# LE QUATRIÈME AGE DE L'ÉGLISE(*).

---

Le relâchement dans les institutions humaines conduit à la décadence, et bientôt après à une entière subversion ; pour l'Eglise, au contraire, comme elle n'est pas moins assurée de sa conservation que de la véracité et de la toute-puissance divine, plus le dépérissement est déplorable, plus la réforme et le rétablissement sont prochains. En effet, après les débordements de la barbarie et de l'ignorance ; après les expéditions mal conduites du Levant, et l'oubli des pénitences canoniques ; après que les évêques livrés aux occupations et aux intrigues séculières, que les papes mêmes, devenus presque étrangers à Rome, eurent porté une atteinte mortelle à la loi sacrée de la résidence ; quand on vit, en un mot, dans l'Eglise le relâchement le plus long et le plus déplorable dont jamais elle ait gémi, les princes et les prélats eux-mêmes, tous les ordres des fidèles, cherchèrent avec empressement le remède à ce mal extrême : mais parce que l'esprit de l'homme, jusque dans la recherche du bien, use rarement de la sobriété que recommande l'apôtre et sans laquelle il se convertit en mal, on vit alors beaucoup de témérité, beaucoup d'emportements, et de vrais attentats dans une foule de réformateurs sans titre et sans mission. C'est que la réparation de l'édifice tout divin de l'Eglise, ne devoit ni ne pouvoit être l'ouvrage de l'esprit humain, dont l'activité présomptueuse ne servit en effet qu'à la reculer au lieu de l'avancer ; et ce fut par-là que le bras du Seigneur se rendit le plus sensible dans la conduite de cette grande œuvre, comme nous allons nous en convaincre par la simple inspection des faits rassemblés sous deux points de vue faciles à suivre. Nous observerons, en premier lieu, comment le Seigneur a soutenu son Eglise contre la témérité et les attentats des faux réformateurs ; en second lieu, comment il a fait servir ces attentats mêmes à la conservation et au rétablissement de l'Eglise.

Réformateurs, ou détracteurs téméraires et vains ; réformateurs guidés par l'esprit de schisme et de nouveauté ; réformateurs enfin, ou plutôt destructeurs, animés de toute la fureur de l'hérésie, qui frémissoit à la vue de sa propre turpitude, et s'en prenoit à la main qui la dévoiloit : tels sont les zélateurs pernicieux contre qui le Seigneur eut à soutenir son Eglise dans ce quatrième âge.

Depuis les préliminaires du concile de Pise, jusqu'à la conclusion de celui de Florence ( 1409-1443 ), on l'a vue continuellement en bute aux censures et aux invectives d'une foule de docteurs obscures et de simples clercs, d'autant plus audacieux qu'ils marquoient moins dans la hiérarchie, et qu'ils

(*) Ce discours doit être après le livre 72.

avoient moins à perdre dans la réforme. Il y eut sans doute aussi des docteurs recommandables par leurs lumières et par leurs vertus, qui, avec autant de sagesse que de justice, rappelèrent à la perfection de la discipline antique. Mais combien plus souvent ne fut-on pas étourdi, scandalisé, justement indigné par des clameurs séditieuses sur le dépérissement de l'esprit de l'Eglise dans son chef et dans ses membres! Et bientôt, que de sujets n'eut-on pas de gémir sur la révolution qu'elles opérèrent dans les esprits, contre le respect dû à l'épiscopat, au souverain pontificat, aux plus augustes conciles!

Le premier pas qui se fit avec sagesse vers la réformation desirée, ce fut la célébration du concile de Pise. En voyant la collusion des deux papes Grégoire XII et Benoît XIII, pour se conserver réciproquement leur pontificat mutilé, les cardinaux des deux obédiences, à la demande de tous les princes et de tous les peuples chrétiens, comme nous l'avons exposé, convoquèrent ce concile, qui, dans la triste situation où se trouvoit l'Eglise, ne devoit plus se différer, et ne pouvoit se convoquer d'une autre manière. Rome surtout, à la veille de retomber dans la funeste anarchie d'où elle sortoit à peine, et la France toujours accablée par les exactions ruineuses des papes d'Avignon, pressèrent l'entreprise avec un concert et une ardeur qui furent enfin suivis de l'effet : mais le concile de Pise dont on avoit tant espéré, ne put que remédier, encore très-imparfaitement, au scandale que donnoit le partage de la chaire apostolique.

A Constance (1414,) on réforma d'une manière efficace et durable ce monstrueux régime, et l'on pressa vivement le reste de la réformation: mais les sujets les moins qualifiés dans la hiérarchie, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent encore ceux qui marquèrent le plus de vivacité : gens sans conséquence et sans ménagements, qui parurent ignorer jusqu'aux lois de la décence. On entendit un moine effronté, Bernard Baptisé, bénédictin français, reprocher hautement aux premiers prélats la paresse, la vanité, l'avarice, la mollesse et la dissolution des mœurs. Il porta son insolence grossière jusqu'à les qualifier de suppôts de Satan, qui n'avoient d'autres lois que leur cupidité ou des passions encore plus honteuses. Un autre réformateur de la prélature, docteur atrabilaire et pédant beau diseur, dit avec emphase qu'ils prenoient le faste et l'air impérieux des commandants militaires sans en partager les travaux, et la mondanité des femmes sans en retenir la pudeur : qu'ils tiroient tout le suc de la terre sans rien cultiver, et ne cherchoient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses saintes, qu'ils engraissoient les musiciens, les farceurs, les femmes perdues, les chevaux et les chiens, tandis qu'ils laissoient périr de misère les pauvres de Jésus-Christ.

Plus attentifs à l'édification ainsi qu'à la bienséance, les prélats, et le cardinal Pierre d'Ailly entre autres, au lieu de ces déclamations insultantes, ouvrirent des avis lumineux, précis, pratiques, et montrèrent que l'art de régir la maison de Dieu n'est pas moins attaché que l'autorité au premier ordre du sacerdoce. Le cardinal s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes, qui déprisoient autant la dignité que la conduite des premiers pasteurs, et les avertit d'écarter la poutre qui offusquoit leurs yeux, avant de rechercher la paille qui gênoit l'œil de leurs frères, ou plutôt de leurs pères et de leurs maîtres. Il protesta que le sacré collège aspi

roit plus que personne à la réforme, et que l'église romaine se prêteroit à tous les réglements que l'esprit de sagesse et de vérité suggéreroit au concile. Mais avec quel courage et quel discernement ne proposa-t-il point aussi les points essentiels d'une réformation solide, la fréquente célébration des conciles, la diminution des charges et des subsides qu'imposoit la cour pontificale, la suppression des réserves sans nombre qu'elle mettoit sur les bénéfices, de ces exemptions multipliées qui anéantissoient insensiblement le pouvoir des ordinaires? Et avec quelle vigueur ne veut-il pas qu'on procède a faire régner le désintéressement parmi les évêques, surtout dans la collation des ordres et des bénéfices, à les empêcher d'aller à la guerre, à les obliger de résider assidument dans leurs églises? Pour ce qui est des prêtres adonnés aux vices grossiers, tels que la simonie et le concubinage : indiquant les voies efficaces qu'employa depuis le saint concile de Trente : Les censures, dit-il, sont des armes trop foibles; c'est par la privation des bénéfices et la note d'infamie qu'il faut procéder contre ces fronts d'airain. Pour les religieux et les religieuses, il propose l'esprit de retraite et de recueillement, qu'il pousse jusqu'a ne point permettre que les moines aillent étudier hors de leurs monastères, ni qu'ils s'appliquent à des études qui ne tendent pas directement à la fin de leur vocation. Enfin, il n'oublie pas la réformation des simples fideles ; mais le moyen qu'a bon droit il trouve seul efficace pour la leur faire embrasser, c'est la voie de l'exhortation, soutenue du bon exemple des ecclésiastiques.

Si tous les promoteurs de la réforme avoient procédé avec ce sage tempérament de vigueur, de prudence et de modération, il est à présumer que les vœux de la chrétienté a ce sujet auroient été remplis a Constance : mais les nations d'Allemagne et d'Angleterre voulurent qu'on la fît avant l'élection d'un pape agréable à toutes les obédiences, c'est-à-dire, avant le rétablissement de l'unité parfaite, qui étoit l'objet principal du concile. Elles la presserent avec une hauteur qui aliéna les cardinaux, toute la nation d'Italie, et, ce qui est plus étonnant, les Français eux-mêmes, qui en avoient été jusque là les plus ardents promoteurs. Ce dernier parti prévalut, comme on sait : le concile se contenta de statuer que le pape futur feroit la réformation, de concert avec les Peres, avant la séparation de l'assemblée, et l'on spécifia les articles principaux qu'il y faudroit traiter.

Mais quand le nouveau pape, Martin V, fut élu, il ne se crut point soumis a des réglements qui ne pouvoient acquérir force de lois qu'après qu'il les auroit confirmés, lui qui étoit le chef de l'Eglise et du concile même. Au respect qu'imprima aussitôt l'appareil seul de la majesté pontificale, on peut voir, en passant, combien la Providence a de ressources pour maintenir la dignité du siége de Pierre. On ne parloit avant l'élection du pontife, que des cas où il pouvoit être corrigé et déposé : il ne fut pas monté dans la chaire apostolique, qu'on s'en rapporta uniquement a lui pour la matière et la maniere de la réformation. Bien eloigné toutefois d'abuser de ce divin ascendant, Martin publia dès lors différents points de réforme : il condamna sévèrement la simonie, réprima l'inconduite et le faste séculier des ecclésiastiques, révoqua un grand nombre d'exemptions, de dispenses, d'unions de bénéfices, de subsides ordonnés, en faveur de la chambre apostolique, et défendit généralement de lever aucune imposition sur une église, sans le consentement des prélats du pays. Il s'en falloit bien cependant que

ce fût là tout ce qu'on avoit demandé : mais les Pères eux-mêmes, dirigés enfin par un chef incontestablement légitime, conçurent qu'il n'y avoit rien de plus à craindre que la précipitation dans une matière si délicate; et que dans le foible calme qui succédoit à peine à un schisme de quarante ans, c'étoit beaucoup d'avoir ébauché ce grand ouvrage. On pensoit d'ailleurs que les conciles déjà indiqués pour la suite, le conduiroient bientôt à sa perfection.

Celui de Bâle, qui se tint treize ans après (1431), poursuivit en effet cette entreprise avec beaucoup de chaleur, et fit plusieurs réglements de discipline, auxquels sans doute on ne peut qu'applaudir. Telles furent, entre autres, les peines portées avec précision contre les ecclésiastiques incontinents, privés d'abord des revenus de leurs bénéfices pendant trois mois, et, si à ce terme ils n'avoient pas éloigné leurs concubines, déchus des bénéfices qu'ils possédoient, et de tout espoir d'en obtenir de nouveaux; telles furent encore les règles prescrites pour la dignité et l'édification dans la célébration des saints offices, pour l'abolition des annates, des réserves, des expectatives, des appellations trop fréquentes à Rome, des interdits et de toutes les censures portées légèrement : sur quoi il fut sagement déclaré, pour le repos des consciences réduites à une gêne et à des inquiétudes perpétuelles, qu'on ne seroit plus obligé de fuir que les excommuniés, ou dénoncés nommément, ou tellement notoires qu'il ne leur restât aucun moyen de tergiversation. Ce fut de même pour la tranquillité publique, qu'on statua aussi en faveur de la possession triennale des bénéfices.

Ainsi procéda ce concile au grand avantage de la chrétienté, tandis qu'il se tint uni avec son chef, ou du moins tandis qu'ils en furent l'un avec l'autre au terme du simple mécontentement et des plaintes modérées. Mais qui perdra jamais le souvenir du terme funeste où aboutit ce différend! Et quand cette fatale rupture fut décidée, quand le chef de l'Eglise eut prononcé la dissolution du concile, et que le concile composé non plus de successeurs vivants des apôtres par la bouche desquels l'Esprit saint, selon sa promesse, pût proférer ses oracles, mais de leurs froides et muettes reliques rangées par l'esprit de schisme et de fanatisme sur les siéges des Pères, et d'un amas tumultueux de docteurs précaires, de simples prêtres, de curés et de vicaires savoyards ou suisses; alors, au lieu d'édification et de réformation, on donna dans tous les excès de la révolte et du scandale. Toutefois, à raison du zèle que cet inconcevable concile ne cessoit pas de témoigner pour le rétablissement de la discipline, il fut encore long-temps protégé, ou du moins très fort ménagé par différentes nations, en particulier par la France, toute scandalisée qu'elle étoit de ses écarts effrayants. De là vint que les réglements de discipline faits à Bâle, passèrent en grande partie dans la pragmatique-sanction, si long-temps chère aux Français. Par là même cependant, l'Eglise, malgré toutes les manœuvres de l'enfer, avançoit toujours vers la réformation. D'un autre côté, celui qui fait jouer à son gré les ressorts même de la politique, fit servir au maintien de l'autorité pontificale les ménagements qu'observoit la cour de France, et plus encore la réunion des Grecs au pape Eugène et au concile de Florence.

Cependant le scandale étoit donné; le respect dû au successeur de Pierre, aux successeurs de tous les apôtres et aux sacrés conciles, étoit prodigieusement affoibli par la continuité des murmures et des clameurs contre

le relâchement du chef et des membres de l'Eglise. Du fond sauvage de la Bohême, il s'éleva un homme vain, présomptueux, ami de la nouveauté, non moins hardi à s'avancer qu'incapable de revenir sur ses pas, cabaleur ténébreux, hypocrite habile, et d'une malignité profonde: en un mot, Jean Hus, doué au point suprême des malheureux talents qui font les hérésiarques. Dès le siècle précédent, Wiclef en Angleterre avoit répandu une doctrine qui, sous prétexte de réforme, anéantissoit toute puissance légitime, soit politique, soit ecclésiastique, qui renversoit, avec le libre arbitre, tous les principes des mœurs, et s'attaquoit même à nos plus sacrés mystères : il mit ce royaume tout en feu, et souvent à deux doigts de sa ruine entière. Semblable à ces odieux reptiles qui recueillent dans tous les lieux infects les poisons qui font leurs affreuses délices, Jean Hus, au sein de la Bohême, avoit trouvé moyen de s'abreuver à longs traits de ces sucs impurs, se les étoit appropriés, se les étoit incorporés, pour ainsi dire, et avoit rencontré différents Bohémiens de même goût que lui, spécialement Jérôme de Prague, avec le secours duquel, en assez peu de temps, il infecta une bonne partie de cette ville et de son université, qui alors, dans son enfance, étoit peu capable de se tenir en garde.

Il anima d'abord les peuples contre les prêtres et les moines, qu'il accusoit généralement d'ignorance et de dissolution; puis contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. On n'a pas oublié qu'il soutenoit en termes exprès, que si le pape, ou un évêque, ou tout autre prélat, étoit en péché mortel, il n'étoit plus ni pape, ni évêque, ni prélat. Il ne suffisoit pas même, selon lui, d'être en état de grâce pour avoir part à la juridiction ecclésiastique; mais il falloit être prédestiné, puisqu'il compose l'Eglise des prédestinés seuls; et que pour avoir un caractère d'autorité dans l'ordre ecclésiastique, il faut au moins être membre de l'Eglise. Qu'on se rappelle aussi les images et les expressions injurieuses dont il revêtoit ses dogmes séditieux quand il enseignoit que le pape en état de péché, qu'un pape qui n'est pas prédestiné, doit, comme Judas, être nommé larron, fils de perdition, suppôt de Satan, et nullement chef de la sainte Eglise militante. Au sujet de l'interdit et des autres censures, il publioit que le clergé les avoit introduites pour asservir les peuples, ou pour épouvanter ceux qui s'opposoient à sa dépravation, et qu'elles ne provenoient que de l'antechrist. On a vu les fermentations et les animosités que ce genre d'enseignement causa parmi d'ignorantes et farouches peuplades. Jean Hus et Jerôme de Prague les expièrent enfin par un cruel supplice, mais sans ouvrir les yeux à leurs compatriotes fascinés.

La secte fit des saints de ces deux renégats, et, pour les venger, elle excita aussitôt une violente sédition, qui de Prague se répandit par toute la Bohême, et devint pour une longue suite de règnes ou d'anarchies, l'état permanent de cette malheureuse nation. Le chambellan Trocznou, si fameux depuis sous le nom de Ziska, se mit à la tête d'un vil amas de paysans et de vagabonds, dont il fit bientôt les plus vaillants, mais aussi les plus atroces guerriers du Nord. Le pillage, l'incendie, les cruautés ordinaires ne causant plus un plaisir assez vif à des monstres assouvis de carnage, il fallut à leur goût émoussé des prêtres brûlés à petit feu, ou appliqués nus sur des etangs glacés : des seigneurs de premier ordre étendus par terre, pieds et mains coupés, et, comme le blé en gerbe, battus à coups de fléaux : des

habitants de villes entières, prêtres et laïques, femmes et enfants, brûlés tous ensemble dans les églises, avec les ornements sacrés. L'aspect seul de ces monstres sauvages, leurs regards sinistres, leur démarche farouche, la longueur hideuse de leur barbe hérissée, leur chevelure horriblement négligée, leurs corps demi nus et tout noircis par le soleil, leur peau tellement durcie par les vents et les frimats, qu'elle sembloit une écaille à l'épreuve du fer ; tout en eux imprimoit la terreur, tout annonçoit la scélératesse, et le long usage de l'atrocité.

Tels furent néanmoins, à ce qu'ils affirmoient avec arrogance, les hommes suscités pour rétablir dans l'Eglise la pureté de l'Evangile et de la discipline primitive. Ils bâtirent une ville qu'ils nommèrent Thabor, comme destinée à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion. Emules des thaborites, les horébites, ainsi appelés d'une montagne qu'ils assimilèrent à celle où le Seigneur avoit donné à Moïse les tables de la loi, ne s'arrogèrent pas moins d'autorité que n'en avoit eu ce premier législateur du peuple de Dieu. D'autres encore s'établirent dans un repaire semblable pratiqué au sommet de la montagne qu'ils nommèrent Sion, comme un lieu chéri du ciel, d'où la vertu et la vérité devoient se répandre par tout l'univers. Il n'y eut pas jusqu'aux sales adamites qui ne donnassent pour la réforme de l'Eglise, et pour le renouvellement de l'innocence originelle, l'usage infâme où ils étoient d'aller entièrement nus par troupes nombreuses d'hommes et de femmes confondus ensemble ; ce qui les plongea dans une corruption si affreuse, qu'elle excita l'horreur même des autres sectaires, à qui l'intérêt qu'ont toutes les sectes à se tenir unies contre l'Eglise, fut à peine un motif suffisant pour ne point venger la nature si indignement outragée.

Quelles furent donc les ressources de l'Eglise en des conjonctures si difficiles? Les armes peut-être des princes chrétiens, dont les droits n'étoient pas moins violés que ceux de la religion? Sigismond, empereur et roi de Bohême, fit à la vérité tous ses efforts pour réduire ces rebelles impies. Cinq fois il marcha contre eux avec de fortes armées ; mais cinq fois il tourna le dos sans presque avoir envisagé l'ennemi. La peau de Ziska, convertie après sa mort en tambour, suffit encore pour mettre en fuite cet empereur, très-hardi contre les prêtres et dans les conciles, mais très-mal partagé en savoir militaire, et pas mieux en valeur. La politique fut-elle plus utile à l'Eglise, que le glaive impérial? L'empereur, plus habile en effet à négocier qu'à vaincre, réussit, à force d'argent et de sacrifices de toute espèce, à gagner Ziska : mais seulement à la veille du trépas de cet ennemi terrible, et sans aucun avantage effectif Les députés qu'ensuite le concile de Bâle envoya pour traiter à Prague, avancèrent davantage. De vingt-deux articles de réformation ou de subversion que demandoient les sectaires, on a vu qu'ils se réduisirent à quatre ; et moyennant la concession du premier, qui pouvoit se tolérer, savoir, la communion sous les deux espèces, les moins emportés d'entre eux agréèrent encore les modifications qu'on mit aux trois autres. Mais au fond, la condescendance ne devoit guère plus contribuer que la force extérieure à la réduction de l'hérésie : c'étoit par le foible de l'équité mise en contradiction avec elle-même, que le ciel avoit résolu de la confondre et de la ruiner. Une moitié des sectaires, qui joignoit aux préventions communes les impiétés particulières de Wiclef, fit horreur à

l'autre. Les calixtins, c'est-à-dire, la noblesse et la meilleure bourgeoisie, contents de la communion du calice, rougirent d'être unis plus long-temps, soit avec les brigands du Thabor, soit avec ceux qui avoient pris le nom d'orphelins à la mort de Ziska; ils aimèrent mieux rentrer avec honneur sous l'obéissance d'un maître auguste, que de rester sous le joug honteux d'un prêtre apostat, du vil et superbe Procope, qui les traitoit en esclaves. Les calixtins s'étant ainsi réunis aux catholiques, tous les bandits, décorés du nom de réformateurs, furent exterminés, ou du moins dissipés.

La secte, il est vrai, se releva dans la suite à l'aide encore d'un mauvais prêtre à qui toute religion étoit bonne, pourvu qu'elle le conduisît à la fortune. Roquesane, pour parvenir au siége archiépiscopal de Prague, flatta l'ambition du régent Pogebrac, qui de son côté aspiroit au trône de Bohême; et comme leurs desseins ne pouvoient réussir qu'à la faveur des divisions et des troubles, tous deux appuyèrent, chacun à sa façon, de turbulents sectaires si favorables à leurs vues. Pogebrac, aussi-bien que Roquesane, parvint au terme de ses vœux. Mais que les espérances et les appréhensions de l'homme sont fautives! Ce qu'on avoit cru devoir consommer la perte de la religion dans la Bohême, en procura le salut. Pogebrac, une fois sur le trône, vit le schisme et les factions d'un tout autre œil que lorsqu'il avoit été question d'y parvenir. Il avoit brouillé par le moyen d'une secte séditieuse, afin d'établir sa puissance : pour assurer cette même puissance, avec la tranquillité publique, il résolut d'exterminer au moins les plus séditieux des sectaires : et Roquesane, toujours moins attaché à l'hérésie qu'à la fortune, employa jusqu'à la fourberie contre les hérétiques, pour seconder le projet du nouveau roi. L'Eglise compta peu sans doute sur un tel roi, et sur un tel archevêque, qui, après leur réunion au centre visible de l'unité, retournèrent en effet au schisme quand ils le crurent de nouveau favorable à leur intérêt : mais la secte, minée peu à peu par leurs variations, se trouva enfin presque anéantie. Quand ces deux apostats, à quinze jours de distance l'un de l'autre, furent frappés de mort, elle étoit réduite à un tel point d'avilissement, que le vil artisan Pierre Relesiski, sous la conduite de qui elle se rangea, lui parut un chef distingué. Voilà néanmoins l'origine de ces frères de Bohême que Luther s'attacha dans la suite comme un précieux renfort. Mais est-il rien de si étrange qui puisse faire un sujet d'étonnement par rapport à Luther et à sa réforme?

Pour procéder avec ordre à nous en former quelque idée, observons-en un moment les auteurs, l'objet, les moyens, si toutefois il est possible de concevoir ce que nos yeux, témoins de la réalité, ont encore peine à ne point regarder comme une chimère. Les auteurs de la réforme qui entraîna dans l'apostasie le tiers de l'Europe, furent Luther et Calvin pa excellence : Luther secondé par Mélancton,, et Calvin par Théodose de Bèze, Zuingle, d'un autre côté, aidé par Œcolampade; puis la troupe des séducteurs en sous-ordre, Carlostad, Bucer, l'impie Osiandre, l'atroce Jean de Leyde, les deux Socins, et tant d'autres blasphémateurs, soit de la divinité de Jésus-Christ, soit des autres points capitaux de la foi chrétienne.

Et quelles étoient les vertus, ou le caractère d'autorité de ces hommes prétendus suscités de Dieu, de ces restaurateurs de l'Eglise, de ces nouveaux prophètes? Luther, moine apostat, et corrupteur d'une religieuse apostate, ami de la table et de la taverne, insipide et grossier plaisant, ou

plutôt impie et sale bouffon, qui n'épargna ni pape, ni monarque, d'un emportement d'énergumène contre tous ceux qui osoient le contredire, muni, pour tout avantage, d'une érudition et d'une littérature qui pouvoient imposer à son siècle ou à sa nation, d'une voix foudroyante, d'un air altier et tranchant; tel fut le nouvel évangéliste, ou, comme il se nommoit, le nouvel ecclésiaste qui mit le premier l'Eglise en feu, sous prétexte de la réformer; et pour preuve de son étrange mission, qui demandoit certainement des miracles de premier ordre, il allégua les miracles dont se prévaut l'Alcoran, c'est-à-dire, les succès du cimeterre et le progrès des armes, les excès de la discorde, de la révolte, de la cruauté, du sacrilége et du brigandage.

Calvin, moins voluptueux, comme on l'a remarqué, ou, comme on doit l'observer encore, plus gêné par la foiblesse de sa complexion, puisqu'il ne laissa point de s'attendrir pour Idelette sa chère anabaptiste; moins emporté aussi, moins arrogant, moins sujet à la jactance que Luther, étoit d'autant plus orgueilleux, qu'il se piquoit davantage d'être modeste, que sa modestie même faisoit la matière de son ostentation; infiniment plus artificieux, d'une malignité et d'une amertume tranquilles mille fois plus odieuses que tous les emportements de son précurseur : orgueil qui perçoit tous les voiles dont il s'étudioit à l'envelopper; qui, malgré la bassesse de sa figure et de sa physionomie, se retraçoit sur son front sourcilleux, dans les regards altiers et la rudesse de ses manières, dans tout son commerce et sa familiarité même, où, abandonné à son humeur chagrine et hargneuse, il traitoit les ministres ses collègues avec toute la dureté d'un despote entouré de ses esclaves. Mais sur quoi fondé, ce réformateur s'est-il arrogé sa mission? Sur le dépit conçu de ce qu'on avoit conféré au neveu des connétables de France, le bénéfice que l'orgueil extravagant de ce petit-fils de batelier briguoit pour lui-même. On peut se souvenir qu'avant ce refus, il avoit déclaré que s'il l'essuyoit, il en tireroit une vengeance dont il seroit parlé dans l'Eglise pendant plus de cinq cents ans. Aussitôt qu'il l'eut essuyé, il mit la main à l'établissement de sa réforme.

Le plus recommandable, et tout à la fois le plus aveugle partisan de Luther, Mélanchton, bel esprit, littérateur élégant, et cultivateur laborieux des langues savantes, n'eut point d'autre titre que ces talents pour s'immiscer dans le régime de l'Eglise, et creuser dans les profondeurs terribles de la religion; encore sa conscience réclama-t-elle sans cesse contre sa témérité, et contre les écarts effrayants où le précipitoit son guide. En un mot, on ne peut voir dans Mélanchton qu'un homme foible, entraîné par un furieux qui le fait frémir, et qu'il ne peut abandonner. Bèze, coopérateur agréable du sombre Calvin, montra lui-même le titre de sa mission écrit dans les yeux de la jeune débauchée qui le retint dans ses lacs jusqu'à l'âge de la décrépitude.

Que nous ont offert de plus évangélique, et le crapuleux Carlostad, et le frauduleux Bucer, et l'impudent Hosen ou Osiandre? Carlostad, uniquement propre à faire tête à Luther dans une hôtellerie, à lui riposter verre pour verre, et injure pour injure, à répondre au souhait de la roue par celui de la corde ou du bûcher; Bucer apostat de l'ordre de saint Dominique et de la réforme de Luther, aujourd'hui luthérien, et demain sacramentaire, tantôt luthérien et zuinglien tout ensemble, tantôt d'un raffinement de croyance

qui faisoit passer sa foi pour un problème dans tous les partis; toujours complaisant néanmoins, pourvu que son amour infâme pour une vierge consacrée à Dieu fût transformé en amour conjugal, et que les saints vœux qu'il n'avoit pas le courage d'observer fussent mis au nombre des abus. Pour ce qui est d'Osiandre, effréné libertin, blasphémateur insensé, il avoit si peu de titres à l'apostolat, qu'on a vu Calvin lui-même le renvoyer à la classe des athées.

Zuingle, jeune étourdi, passé tout à coup du métier des armes à l'état ecclésiastique, où il ne tarda point à s'ennuyer du célibat, n'eut point de meilleur motif que cette instabilité libertine, pour lever l'étendard de l'impiété sacramentaire, et point d'autre droit à l'enseignement, qu'une présomption fondée sur le don d'éloquence ou de verbiage dont il avoit été abondamment pourvu par la nature : ignorant si bouché, qu'il unissoit le luthéranisme avec le pélagianisme; restaurateur si extravagant de la pureté de l'Evangile, qu'il plaçoit dans le ciel, à côté de Jésus-Christ et de la reine des vierges, Hercule, fils d'Alcmène adultère, Numa, père de l'idolâtrie romaine, Scipion, disciple d'Epicure, Caton, suicide, avec une foule de pareils adorateurs et imitateurs de leurs vicieuses divinités. Il eut un coopérateur de tout autre poids, d'un talent vraiment propre à faire la fortune d'une secte. Œcolampade avoit un tour d'esprit si insinuant, un raisonnement si spécieux, une éloquence si douce, tant de politesse et d'aménité dans la diction, que ses écrits, au rapport d'Erasme, avoient de quoi séduire les élus mêmes, s'il eût été possible : mais Œcolampade, religieux d'une insigne piété avant son apostasie, Œcolampade qui n'interrompoit qu'à regret ses douces communications avec son Dieu, et qui parloit ensuite avec tant d'onction, qu'on ne pouvoit l'entendre sans être pénétré des mêmes sentiments, aussitôt que son imprudente et présomptueuse curiosité eut ouvert l'oreille aux nouveautés de la réforme, ne fut plus qu'un moine libertin; il franchit les barrières du cloître, céda aux attraits d'une jeune effrontée, et, le premier même des réformateurs apostats, revêtit son sacrilége des formes du mariage.

Nous ne pousserons pas plus loin un dénombrement dont chacun peut aisément suivre le fil que nous lui laissons. Tous les anabaptistes en général, aussi-bien que leurs chefs, Storck, Muncer, Jean de Leyde, et tous les impies revêtus du nom de sociniens, d'unitaires, d'antitrinitaires, se sont peints eux-mêmes de leurs vraies couleurs dans l'horrible doctrine qui renverse tous les principes des mœurs, aussi-bien que les dogmes fondamentaux du christianisme. Leurs œuvres, encore mieux que leurs dogmes, ont fait apprécier leur mission. Finissons donc touchant les auteurs de la réforme; il est temps d'en observer l'objet. Semblable à ces reptiles venimeux, qui, écrasés sur la plaie imbibée de leur venin, en font le plus sûr remède, l'ouvrage de la séduction, découvert aux yeux du fidèle séduit, lui fournira le meilleur antidote. Dans l'ordre de la grâce, comme dans celui de la nature, l'auteur de toute bonté se plaît à tirer le bien du mal même.

Qu'entreprit donc Luther de réformer, de supprimer, de détruire, ou, pour parler plus exactement, que n'entreprit-il pas de détruire, sous ombre de réformer? Le croiroit-on, si on ne l'avoit vu dans ses écrits, dans sa conduite, dans les révolutions trop malheureusement fameuses qu'attestent encore tous les monuments les plus dignes de foi? En croiroit-on même à

tant de témoignages irréfragables, si quatre royaumes, et vingt républiques ou confédérations, n'offroient toujours ce renversement à nos yeux ? Qui le croiroit, juste ciel! qu'on eût donné et reçu pour réforme, pour le rétablissement et la perfection du vrai christianisme, pour le plus pur évangile, la prostitution de cette Eglise vierge, dont la vie angélique fixoit depuis quinze cents ans le cœur du divin époux ? La profanation du célibat ecclésiastique, et des vœux sacrés de religion? le mépris des Pères, des saints docteurs, des plus célèbres conciles, de toute tradition et de tout enseignement public? l'abolition de presque tous les sacrements, c'est-à-dire, des canaux salutaires d'où les grâces découlent du ciel sur nous? le mépris des images et des reliques des saints, du culte du Saint des saints, du sacrifice adorable de nos autels, de l'ordre sacré du sacerdoce et de tout ordre ecclésiastique? la dégradation du mariage chrétien, ravalé à cette bassesse charnelle d'où l'avoit tiré le Dieu qui n'habite qu'avec l'homme élevé au-dessus de la chair? la suppression de la pénitence sacramentelle, de toutes les œuvres de satisfaction, et généralement de toute bonne œuvre commandée? à quoi l'on ne substituoit qu'une foi morte et stérile, ou plutôt chimérique; une foi bizarrement assurée, qui, au moyen de cette assurance imaginaire, communiquoit une justice tellement inamissible, qu'elle pouvoit subsister avec tous les crimes? En un mot, saper du même coup la foi et les mœurs, voilà ce qu'on appeloit *réforme*.

Zuingle et Calvin, poussant encore plus loin que Luther, anéantirent tous les sacrements sans exception : Zuingle lui seul, en rendant le baptême inutile par ses dogmes pélagiens touchant le péché originel; Zuingle et Calvin, tous les deux ensemble, en réduisant la présence corporelle du Sauveur dans l'eucharistie, à la simple figure, ou à une simple perception de la foi. Quelle idée même de sacrement pouvoient conserver, soit Calvin, soit les brigands sacriléges formés à son école, quand ils embrasoient nos temples et brisoient nos tabernacles, fouloient aux pieds nos redoutables mystères, employoient nos vases sacrés aux plus vils, aux plus sales usages? Se fussent-ils emportés à ces horreurs, leur eussent-elles attiré les applaudissements de leurs ministres, si la secte eût véritablement regardé l'eucharistie comme un sacrement, comme un signe institué par Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes, ou seulement comme une figure, toujours respectable, de son corps et de son sang? Nous ne parlerons point des impiétés plus énormes encore des anabaptistes et des sociniens, désavoués, quoiqu'à tort, par les protestants, puisqu'il est de toute notoriété que ces profanateurs divers sont tous sortis de la même souche. La réforme de Luther a incontestablement enfanté tous ces monstres de réforme.

Pour établir une pareille religion, certes il falloit des moyens bien extraordinaires. L'enfer en procura d'assortis au goût dépravé et à la situation critique de chaque nation; ce qui fut particulièrement sensible en Allemagne, en Angleterre et en France. L'intérêt en Allemagne, le libertinage en Angleterre, la légèreté ou l'amour de la nouveauté en France, telles furent les armes de l'hérétique réforme. On commença par abandonner aux princes allemands les biens d'église, très-considérables dans leurs états, les beaux domaines, les châteaux et les forteresses, les villes et les souverainetés qu'y possédoient les évêques et grand nombre d'abbés. Ceux des prélats qui, avec une femme, épousoient le nouvel évangile, demeuroient proprié-

taires de leurs bénéfices, et en transmettoient les titres d'honneur, aussi-bien que les fonds, à leur postérité. Outre les évêchés sans nombre qui devinrent ainsi des héritages profanes, on vit Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre teutonique, s'approprier la Prusse, qui appartenoit à ces chevaliers, et frayer aux princes de sa maison la route à la royauté. Les villes impériales furent affranchies de la dépendance du chef de l'empire, et les vassaux ordinaires soustraits à l'autorité de leurs seigneurs. Pour ceux des prêtres, des moines et des religieuses qui s'ennuyoient de la règle et du célibat, ( et à combien d'entre eux la licence des prêches n'inspira-elle point cet ennui honteux! ) on leur ouvrit les portes des cloîtres, on leur offrit des femmes ou des maris; le concubinage sacrilége, l'inceste et l'adultère spirituels furent qualifiés de mariages, et le libertinage, de liberté évangélique. Pour le commun des fidèles, on les déchargeoit de ce que la pénitence a de plus pénible, en ne les obligeant plus à se confesser qu'à Dieu seul, de l'observation des fêtes, du carême, de tous les jeûnes et de toutes les abstinences de précepte; en un mot, de toute observance onéreuse.

Avec les princes qui avoient les passions vives, et qu'on avoit un certain intérêt de ménager, la complaisance ne connut aucune borne; les points les plus clairs et les plus incontestables du droit divin ne furent qu'une barrière impuissante. J'en atteste cette consultation à jamais fameuse, à jamais infâme, où Luther, Bucer, Mélanchton, et les autres coryphées de la réforme, permirent la polygamie formelle au landgrave de Hesse. Et quel motif allégua-t-on pour accorder cette monstrueuse dispense, dont il n'y avoit pas un seul exemple parmi les chrétiens depuis l'origine du christianisme? Point d'autre que le tempérament du prince, échauffé par le vin et la bonne chère dans les banquets germaniques, où la bienséance ne permettoit point à la princesse sa femme de se rencontrer. Et dans le fond, que pouvoit exiger Luther en matière de mœurs et de pudeur, lui qui établit généralement ce canon infâme dans son église de Wittemberg : Si l'épouse est revêche, que le mari fasse approcher la servante; si Vasthi résiste, qu'on lui substitue Esther? C'étoit là foncièrement toute la délicatesse de ce nouveau moraliste concernant le mariage, qu'il avoit déjà traité dans le même goût avec le roi d'Angleterre. Qu'on se rappelle l'anecdote révélée par le landgrave lui-même en sollicitant sa dispense; savoir, que Luther et Mélanchton avoient conseillé au roi Henri VIII de ne pas rompre son mariage avec la reine sa femme, mais d'en épouser une autre avec elle.

Il fut sans doute des princes et des grands que le ciel préserva de cette séduction grossière. On employa contre ceux-ci la cabale et la violence, les troubles ménagés et fomentés avec artifice, les factions, les séditions, la révolte ouverte, tous les fléaux de la guerre civile prolongée durant deux siècles, et revêtue d'un caractère d'atrocité inconnu jusque-là. C'étoit par principe de religion que l'on poursuivoit le souverain légitime, et que l'on déchiroit la patrie. Contre la doctrine et la pratique des premiers fidèles, qui ne savoient que souffrir et mourir sous les Néron même et les Domitien, il étoit de maxime dans la réforme, qu'on pouvoit, qu'on devoit se révolter dès que le prince entreprenoit ou étoit soupçonné d'entreprendre sur les consciences. Et quels furent les fruits de cet enseignement désastreux, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Pologne, en Hongrie, en Transilvanie! Qu'on se retrace les règnes déplorables des

trois fils de Catherine de Médicis, l'insolence effrénée de Montbrun, les énormes cruautés du baron des Adrets, le sang-froid barbare d'Acier-Crussol, souriant à la soldatesque huguenote, ornée de colliers faits d'oreilles de prêtres, les fureurs de Cnox en Ecosse, et du monstre qu'on nomma comte de Mourrai; la guerre inhumaine des paysans d'Allemagne, et le royaume infernal de Munster, la moitié des Belges et des Suisses égorgée par l'autre, le crime et le désastre portés à un tel excès par les sectaires voisins des Turcs, que le sultan Soliman II écrivit indigné à la reine Elisabeth de Hongrie, que si elle continuoit à souffrir cette secte abominable, et ne rétablissoit pas la religion de ses pères dans tous ses droits, elle ne s'attendît plus a trouver en lui qu'un ennemi déclaré, au lieu d'un constant protecteur.

Le pape, au centre de la catholicité, dans le sein de Rome, ne fut point à couvert de leurs attentats. On sait tout ce qu'eut à souffrir Clément VII dans le saccagement de cette capitale prise par une armée espagnole, où il se trouvoit quinze à dix-huit mille sacriléges animés par le comte luthérien de Fronsberg : nom insigne dans la liste même de ces hommes funestes que Dieu choisit pour les instruments de sa colère (1527). Fronsberg fut frappé de mort avant d'avoir pu décharger sa rage sur la personne du pontife; mais d'autant plus furieux, ses nombreux suppôts, par le pillage, par le massacre, et tous les raffinements de la cruauté, par l'incendie, le viol, et des profanations d'une énormité à peine imaginable, firent éprouver à la malheureuse Rome plus de calamités qu'elle n'en avoit jamais souffert de la part des Goths, des Vandales, de tous les barbares ensemble.

Non moins audacieux que les sectaires armés, Luther à sa façon fit la guerre au chef de l'Eglise et à toute la hiérarchie. Son libelle contre l'état ecclésiastique fut comme le tocsin qu'il sonna d'abord contre les évêques, en ordonnant de les exterminer tous sans rémission. Il y prononce doctoralement, que les fidèles qui font usage de leurs forces et de leurs fortunes pour ravager les évêchés, les abbayes, les monastères, et pour anéantir le ministère épiscopal, sont les véritables enfants de Dieu; que ceux au contraire qui les défendent sont les ministres de Satan. Le chef de l'épiscopat, ainsi que de toute l'Eglise, étoit encore plus outragé. Le nom d'antechrist passé de la bouche de l'hérésiarque, dans celles de tous les hérétiques, ne servant plus qu'imparfaitement sa bile contre le pontife romain, aux termes *cœlestissimus* et *Sanctissimus*, qui sont de style pour énoncer l'élévation de la dignité pontificale, il substitua ceux de *Scelestissimus* et de *Satanissimus*, très-scélérat, très-diabolique. Les noms de diable, d'âne, de pourceau, répétés sans fin, étoient les figures dont étinceloient les philippiques de ce nouveau Démosthène, ou plutôt les parades cyniques de ce bateleur de carrefour enchanté du suffrage et des ris désordonnés de la populace.

Quelle fut au contraire la conduite de l'Eglise si cruellement outragée? Non, rien ne fait mieux connoître la main qui la soutient et la régit, que sa marche égale, toujours noble et majestueuse, au milieu de tant d'injures capables de lui faire oublier sa propre dignité. Elle cita froidement l'hérésiarque à son tribunal : il répondit qu'il n'y paroîtroit qu'avec vingt-cinq mille hommes armés pour sa défense. Elle lui fit paisiblement les monitions canoniques; elle les multiplia, elle en prolongea le terme; elle poussa la douceur et la longanimité aussi loin que la prudence le pouvoit permettre; enfin, elle porta son jugement et en borna la rigueur à retrancher ce membre

gangrené du corps mystique de Jésus-Christ (1521). A la fureur séditieuse, à la frénésie, à toute la rage du séducteur anathématisé, aux progrès de la séduction qu'il pousse avec des efforts et des succès tout nouveaux, elle continue à n'opposer que le glaive de la parole. Le successeur de Pierre s'attache principalement à confirmer dans la foi ses frères et ses coopérateurs de tout ordre; il redouble sa vigilance et sa sollicitude sur toute l'étendue de la maison de Dieu; il ranime l'esprit de foi et de zèle dans le sanctuaire, dans les monastères, dans toutes les écoles chrétiennes. Les universités, à l'exemple des évêques, souscrivent au jugement apostolique, et statuent qu'on n'y pourra point contrevenir sans se bannir de leur sein. De zélés docteurs, de savants missionnaires se répandent partout, jusque dans les terres où l'erreur siége sur le trône; ils confondent les prédicants, ils en convertissent quelques-uns, ils retiennent ou remettent dans le sein de l'unité les peuples chancelants; et quand le discernement eut été fait, on retrancha irrémissiblement de la société des fideles tous les opiniâtres et les incorrigibles.

Quelques prélats des plus qualifiés, tels que les comtes de Weiden et de Truchsès, archevêques électeurs de Cologne, les églises entières de la plupart des villes impériales, les électorats de Saxe, de Brandebourg, du Palatinat, et bien d'autres souverainetés d'Allemagne: la moitié de la Suisse, et les états généraux de Hollande; les royaumes d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, tout fut retranché de l'Eglise, sans nul égard au dommage que portoit cet immense retranchement. C'est au pasteur éternel à marquer les ouailles qu'il a recueillies; il n'appartient à son vicaire que de les paître et de les régir, après qu'elles ont été incorporées au troupeau. L'Eglise gardienne, et non pas arbitre du sacré dépôt, n'entendit à aucune altération, à aucune modification, à aucune composition, il fallut le recevoir tout entier, ou se voir absolument exclus du bercail. Sur les points même qui ne sont que de droit ecclésiastique, dès que la condescendance lui parut favorable à la licence, elle se montra inflexible. Ainsi lui avons-nous vu refuser invinciblement le mariage des prêtres, malgré les demandes si long-temps importunes des princes et des empereurs; ainsi, après tous les attentats du luthéranisme et de toutes les hérésies qui en sont issues, avons-nous retrouvé et retrouvons-nous encore aujourd'hui dans la communion catholique, non pas seulement la foi qui n'y changea jamais, mais toutes les observances antiques et universelles. Tels sont, après comme avant Luther, l'eau bénite et toutes nos bénédictions accoutumées, le signe de la croix, l'usage des cierges et de l'encens, les vases et les ornements sacrés, l'ordre des saints offices, la majesté de nos cérémonies, et généralement tous les rites essentiels de nos liturgies anciennes. C'est donc dans son sein, ou dans le sein de Dieu, que l'Eglise puisa les ressources puissantes qui l'ont soutenue contre les attaques de tant de suppôts de l'enfer déchaînés tous à la fois contre elle dans les derniers siècles.

Les princes cependant portèrent la main à l'arche chancelante, et parurent la soutenir; mais comme ils passoient les bornes où doivent se contenir les puissances terrestres, ils ne pouvoient que la précipiter. Qui ne se souvient des obstacles interminables suscités par Charles-Quint contre l'ouverture et les opérations du concile de Trente, qu'il avoit pressé avec tant de chaleur? des entraves où il tint les Pères et les légats apostoliques? du despotisme qu'il tenta d'exercer jusque sur les décisions de foi, ou du moins sur

le choix des matières qu'il convenoit de discuter et de décider? de son ressentiment contre le pape Clément VII, abandonné au fanatisme d'un Fronsberg, et surtout de la farce hypocrite où, jouant tout à la fois le pape et la religion, il faisoit prier par tout Madrid pour la délivrance de Clément qu'il tenoit prisonnier à Rome? On n'a pas oublié non plus toutes ces diètes scandaleuses où il ordonnoit presque souverainement des affaires de la religion, où il accordoit tout aux princes luthériens, pourvu qu'ils lui fournissent des troupes et de l'argent, et signoit sans lire, quand il étoit sûr qu'on avoit souscrit à ses demandes intéressées. La diète et l'*intérim* d'Ausbourg en particulier seront long-temps fameux par le projet insensé d'amalgamer ensemble la foi et l'hérésie, par l'ambiguité perfide avec laquelle on proposoit la foi, et l'on ôtoit à l'hérésie ce qui en éloignoit davantage le peuple chrétien.

Il en fut de même en France, au moins sous la déplorable administration de la mère des trois Valois. Qu'on se rappelle un instant le fond du système politique de l'ambitieuse Médicis : elle vouloit régner sous le nom des foibles rois ses fils : voilà tout ce qu'elle eut de fixe et de sacré. Huguenots ou catholiques, la messe ou la prêche, peu lui importoit, à ce qu'on à prétendu tenir de sa propre bouche, lequel des partis prévalût, pourvu qu'on ne lui ravît point la domination, son unique idole. On sait encore que pour ne la pas subordonner à leurs caprices, elle empêcha de tout son pouvoir qu'un parti prît jamais l'ascendant sur l'autre, et qu'elle s'étudia constamment à les tenir tous les deux en équilibre. De là, tantôt déclarée pour les Guises ou les catholiques, tantôt pour les Coligny ou les religionnaires, jamais elle ne souffrit qu'on profitât de l'occasion décisive qu'on eut plusieurs fois d'exterminer l'erreur. Il y eut enfin un moment où, voyant que le second des rois ses fils alloit lui échapper et transporter sa confiance au chef des calvinistes, elle résolut cette exécution à jamais exécrable, qui chargea les Français de la barbarie conçue dans le sein de cette étrangère, et qui ne fut pas moins dommageable à la religion qu'à la France, par la haine désormais insurmontable qu'elle inspira pour l'une et pour l'autre aux religionnaires échappés du massacre. Rappellerons-nous encore la lettre vraiment impie que Catherine, sous la dictée de Montluc, évêque calviniste de Valence, écrivit au pape, pour faire ôter les saintes images des églises, abolir la fête du saint Sacrement, et administrer l'eucharistie, comme à Genève, après la confession des péchés en général? Mais qui n'est pas convaincu, sans cela, que la cour sous ces tristes règnes, loin d'étayer l'Eglise, n'a servi qu'à lui faire éprouver des secousses plus violentes?

C'étoit le maître suprême, jaloux de ce tribut de gloire dont il ne souffre point de partage, qui devoit opérer d'une manière inattendue le glorieux chef-d'œuvre du rétablissement de l'Eglise. Au moment arrêté dans ses conseils éternels, il répandit son esprit sur toute chair; il fit prophétiser les fils et les filles d'Israël; il suscita une foule de pasteurs, tels que les Thomas de Villeneuve, les Barthélemi des Martyrs, les Charles Borromée, les François de Sales, et sur le trône apostolique les Pie V, c'est-à-dire, tels qu'il les donne à son peuple quand il veut répandre sur lui la plénitude de ses miséricordes. Il suscita des patriarches et des apôtres dans les deux sexes, les Ignace de Loyola, les Gaétan de Thienne, les Philippe de Néri, les Vincent de Paul, les Pierre d'Alcantara, les Jean de la Croix, les Thérèse

de Cépède, les Angèle de Bresse, les Françoise de Chantal, et tant d'autres hommes ou femmes de courage également viril, dont les travaux, les exemples, et les disciples qu'une sainte émulation attiroit par troupes sur leurs traces, firent en peu d'années refleurir les mœurs et la ferveur dans tous les états.

Mais après qu'on eut réparé les brèches de l'Eglise, ou de sa discipline, les désertions ou les pertes locales qu'elle avoit souffertes, laissoient encore dans son sein, ou dans ses anciennes possessions, des vides immenses. Depuis son origine, jamais hérésie, sans excepter l'énorme arianisme, ne lui avoit débauché tant de sujets, ni ravi tant de provinces ; depuis son origine aussi, jamais le ciel ne lui fraya la route à tant de conquêtes et à tant de triomphes. Les temps marqués dans les prophéties étoient arrivés, où des hommes qui n'en avoient que la figure, et que les prophetes confondoient avec les ours et les léopards, devoient se ranger sous la houlette avec la docilité des agneaux. Dieu ébranla le ciel et la terre, pour en rapprocher les contrées les plus étrangères l'une à l'autre. Il inspira une activité nouvelle à l'esprit de l'homme, et une nouvelle énergie à son courage. Alors précisément, comme nous l'avons remarqué, le profond penseur de Ligurie, l'immortel Colomb, conçut que le soleil, durant la moitié de son cours, devoit éclairer de plus dignes êtres que les monstres de l'Océan, et le cœur remparé d'un triple airain, il vogua, pour la découverte, à travers des mers sans terme et sans nom (1491). Le Chaos se débrouille pour la seconde fois, et un nouvel ordre de créatures paroît sur la scène du monde. Une émulation générale fait braver tous les orages et tous les écueils ; le cap formidable des Tourmentes, heureusement doublé, prend le doux nom d'Espérance, et les deux Indes deviennent aussi familières aux Européens que leurs terres natales (1497). Guidés par l'esprit de conquête et de cupidité, ils y commirent sans doute bien des excès et des forfaits : la terre de l'or, pour un temps, dut plutôt être nommée la terre du sang et des larmes. C'est que le ciel met à haut prix ses grâces insignes, afin d'en inspirer une estime qui en fasse recueillir tout le fruit.

Non, sans doute, ce ne fut point pour gorger d'or et d'argent une avarice famélique, qu'il conduisit sur les bords où dorment ces métaux, des hommes plus vicieux, ou du moins plus coupables que ceux qui en ignoroient la valeur ; mais bien pour faire part à ceux-ci des trésors que ne ronge pas la rouille, et du solide bonheur qui ne connoît ni mesure, ni fin. Bientôt sa clémence fit succéder la faveur à l'épreuve, et la liberté des enfants de Dieu aux fers de la tyrannie. Des conquérants d'un ordre nouveau, avides uniquement du salut des âmes, franchirent à leur tour l'immensité de l'Océan, pénétrèrent dans les terres brûlantes du Brésil, dans les forêts glacées du Canada, au sein de l'Afrique réputée si long-temps inhabitable, et bien au-delà, dans les continents, les presqu'îles et les îles innombrables comprises sous le nom d'Inde, jusqu'aux rives presque fabuleuses où l'aurore prend naissance ; et la rapidité de leurs conquêtes égala celle de leurs courses. Cinquante royaumes ou principautés, gagnés en dix ans à Jésus-Christ par l'apôtre des Indes et du Japon, n'en font qu'une partie. Et quelles conquêtes encore ! Quel surcroît de gloire pour l'Eglise, que le caractere des conversions et des vertus des sujets nouveaux qui se rangeoient sous ses lois ! C'est ce qu'on a vu, avec admiration, dans la constance presque incroyable de

douze cent mille néophytes japonais durant la persécution la plus cruelle, la plus insidieuse, la plus longue et la plus continue dont on ait connoissance, sans en excepter celles des premiers siecles. Tandis que le saint disciple d'Ignace étendoit ainsi l'empire de l'Eglise en orient, saint Louis-Bertrand, sous la livrée de Dominique, l'avançoit avec tant de célérité dans la nouvelle Grenade, dans la terre ferme et l'immense continent de l'Amérique méridionale, qu'il baptisoit en un seul jour, mille, douze cents, et jusqu'à quinze cents idolâtres. A l'exemple de ces véritables apôtres, une infinité de missionnaires soutenant et avançant l'œuvre si heureusement commencée, laisserent enfin peu de contrées où la croix ne fût élevée en triomphe sur les ruines de l'idolâtrie, où elle ne pût au moins servir de signe et de phare aux peuples idolâtres.

Que n'aurions-nous point à dire encore des missions de Turquie, c'est-à-dire, de la Grece, de la Syrie, de l'Arménie, de l'Egypte, de tous les royaumes et les empires compris sous le nom d'empire ottoman! L'esprit de zele et de retablissement avoit été communiqué à l'Eglise avec une abondance égale à ses pertes et à ses revers. Ce qu'elle n'avoit pas tenté dans les temps les plus calmes, elle l'entreprit avec succès au milieu des plus violents orages. Tandis que son plus bel apanage couroit le risque prochain d'une ruine entiere, sous le regne infortuné du dernier des Valois en France, on vit des troupes d'apôtres sortis de ce royaume, commencer et faire fleurir ces vastes missions du levant, qui, sous la protection à peine imaginable d'un empereur mahométan, ou du moins de son aveu, ont plus servi à la réunion sincere des schismatiques de la Grece, que tout le zele apparent ou véritable des empereurs grecs d'origine. A ce trait seul, et combien n'en a-t-on pas vu d'aussi frappants! il est aisé de reconnoître les soins d'une providence attentive, non-seulement à soutenir l'Eglise, mais à réparer ses pertes avec avantage.

Ce n'étoit point encore assez pour la gloire de son instituteur adorable : à celui qui a tiré l'être du néant, il appartenoit surtout de tirer le bien du mal, et d'exprimer l'antidote du poison même. Ainsi donc, à la faveur, ou du moins à l'occasion des derniers excès du schisme et de l'hérésie, on vit l'épouse du roi immortel des siecles dont elle partage l'immutabilité, reprendre presque subitement une vigueur, et même une splendeur peu différente peu-être des grâces de son premier âge.

Des essaims de novateurs et de censeurs injurieux criant sans cesse à la réforme, et soulevant les fideles contre leur propre mere, qu'ils disoient entierement corrompue dans son chef et dans ses membres; cet énorme scandale ranima le zele dans le cœur des évêques et des souverains pontifes, qui s'appliquerent sérieusement à exécuter, ou du moins à disposer le grand ouvrage de la réformation. On convoqua des conciles provinciaux d'abord; on examina les abus locaux, on en chercha les remedes, on essaya les moyens, et par de sages réglements on traça la route au rétablissement de la regle parfaite. Dès lors, et à mille indices divers, on put entrevoir toute l'étendue des vues miséricordieuses du Seigneur sur son Eglise.

Qui put les méconnoître en Allemagne où le mal étoit le plus grand, dans les procédés du concile tenu à Cologne par l'archevêque Herman de Weiden, organe d'autant plus sensible de l'Esprit saint, que ce nouveau Balaam se démentit par la suite avec plus de scandale? Dans ces nombreux et très-

sages décrets, on voit, pour ainsi dire, toute l'ébauche de la divine réformation de Trente. Rien n'y fut oublié de tout ce qui pouvoit conduire à un renouvellement parfait. On n'y proscrivit pas simplement l'incontinence des clercs, mais on leur interdit tout ce qui pouvoit ternir la pureté la plus délicate, ou seulement cette intégrité de réputation qui sied si bien à un ministère angélique. On ne veut pas qu'ils soient en société de demeure avec d'autres femmes que leur mère, leur aïeule, leurs sœurs et leurs tantes. Ils doivent s'abstenir de la bonne chère, de tout banquet, et ne pas même assister aux noces. Ils ne doivent s'impliquer dans aucun trafic, dans la gestion d'aucune affaire séculière. Le faste, le luxe, tout ce qui ressent la mondanité, est défendu aux prélats, comme aux simples prêtres. On va jusqu'à leur prescrire des règles précises de modestie pour leurs vêtements, où la soie ne doit point entrer, même pour les évêques. L'avarice abominable dans un prêtre, la simonie, grossière ou palliée, toute espèce de vénalité, toute vue d'intérêt est traitée comme une prévarication sacrilége. Les fondations intéressées de pratiques singulières de dévotion, de messes composées selon la fantaisie de ceux qui les payoient, n'échappèrent point à la vigilance du concile. Préludant même au rétablissement de la saine critique, il défendit de rien insérer d'une manière arbitraire, soit dans les bréviaires, soit dans les missels, dont il ordonne la correction canonique. Au sujet des prédications, il défend d'y mêler des plaisanteries, des récits apocryphes, de vagues déclamations, et cette fausse éloquence qui ne consiste que dans le brillant des paroles. Pour faire fleurir les sciences ecclésiastiques, on accorde aux jeunes chanoines qui les étudient, le gros de leurs prébendes, malgré leur absence : mais pour les autres qui ne se trouvent point à la messe au plus tard après l'épître, et à chaque heure canoniale aussitôt après le premier psaume, on les prive de la rétribution qui y est attachée. On accorda aussi à quelques religieux désignés par leurs supérieurs, la liberté d'aller étudier la théologie dans des universités, à condition néanmoins qu'ils logeroient dans les monastères. Il fut encore ordonné d'assigner une prébende dans chaque cathédrale et chaque collégiale, pour l'entretien d'un maître habile qui enseigne les clercs.

On sait qu'il se tint dans les mêmes conjonctures, et pour les mêmes fins, des conciles à Ausbourg, à Mayence et à Trèves. A mesure que les abus se multiplioient, la vigueur et la vigilance augmentoient dans les prélats. Ils désiroient la correction avec tant de sincérité, qu'ils constituoient des ecclésiastiques, même du second ordre, distingués par leurs vertus et leurs lumières, pour faire la recherche exacte de tout ce qu'il y avoit à corriger jusque dans la personne des évêques, et dans l'administration de leurs officiers. Le suffragant de l'archevêque de Trèves, qui tenoit la place de ce prélat absent, pria les Pères, en plein concile, de l'avertir des fautes qu'il pourroit avoir commises dans l'exercice de ses fonctions : humilité si peu contrefaite, qu'ayant été repris en effet de quelques manquements, sa modestie à toute épreuve ne lui inspira qu'un vif empressement à se corriger.

En France, le concile de Sens (1528), animé du même esprit que ceux d'Allemagne, statua que les lois anciennes portées contre les clercs incontinents, s'observeroient en toute rigueur; que l'on ne confèreroit les ordres sacrés qu'après un très-mûr examen des mœurs et de la capacité des ordinands; et pour ne pas les exposer à vivre avec indécence, qu'ils seroient

préalablement pourvus d'un patrimoine honnête ; que les décimateurs fourniroient aux curés la subsistance suffisante, ou portion congrue ; qu'on feroit justice à ceux qui auroient à se plaindre des évêques, ou des visiteurs envoyés de leur part, que de chaque chapitre, on enverroit quelques sujets étudier dans les universités ; que les clercs porteroient la tonsure et l'habit clérical, en y évitant tout ce qui peut ressentir la vanité mondaine ; que les évêques mêmes ne porteroient point d'habits de soie, et ne paroîtroient dans leur église qu'en soutane et en rochet. Dès le temps du schisme de Bâle, les prélats français rassemblés pour travailler à son extinction, avoient dressé des décrets contre les abus glissés dans la dispensation des indulgences, contre les prédications et les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, contre l'infraction de la clôture religieuse et les mariages clandestins : articles qui tous entrèrent par la suite dans la discipline de Trente.

A l'eglise d'Angleterre enfin, comme a la plus enfoncée dans les ombres de la mort, le ciel départit la plus grande abondance de lumières par le moyen du cardinal Polus, qui parut avoir tout particulièrement le don de régir la maison de Dieu dans les temps mauvais. On a pu s'en convaincre à la seule inspection des décrets également sages et simples qu'il fit dresser, au nombre de douze seulement, dans le concile de Lambeth, ( 1556 ), et qu'il réduisit même à un seul point capital, savoir, la vie exemplaire du clergé. Qui put, sans être édifié de sa candeur généreuse, lui entendre poser pour principe, qu'avec un peuple entraîné par ses préventions, la violence n'étoit propre qu'à aigrir le mal ; que les pasteurs devoient traiter leurs ouailles comme leurs enfants, et ne pas risquer de leur donner la mort, en pansant leurs plaies d'une main dure ou malsaine ? Puis ajoutant la lumière à l'onction : Le peuple en matière de religion, poursuivoit-il, ne peut guère opiner que d'après les préjugés généraux : et comme les apparences de la vertu forment le plus fort de ses préjugés, c'est presque toujours la vie scandaleuse des docteurs orthodoxes qui fait préférer à leur enseignement celui des réformateurs hérétiques.

Suivant cette grande maxime, tout tend à la réforme des ecclésiastiques dans les décrets de Lambeth. Et qu'on se souvienne des mesures effectives, précises, pleines de vigueur et d'activité que prit le concile à ce sujet. La pluralité des bénéfices à charge d'âmes y fut réprouvée d'une manière si efficace, que ceux qui en possédoient plusieurs se virent obligés de se réduire à un seul dans l'espace de deux mois, sous peine de les perdre tous. La résidence fut retablie avec la même célérité, et non pas une résidence oisive ; mais il fallut que les évêques repussent en effet leurs troupeaux, et de la parole du salut, et du bon exemple ; et toujours la précision accompagnant la loi, il leur est enjoint formellement de prêcher eux-mêmes tous les dimanches et toutes les fêtes. Ils ne peuvent se faire suppléer que dans le cas d'un empêchement absolu. C'est la même précision pour le bon exemple qu'on exige d'eux, pour le renoncement surtout au faste et au luxe du siècle. On spécifie jusqu'à l'étoffe qui peut entrer dans leur vêtement, et à celles qui en doivent être bannies : jusqu'au nombre et à la qualité des mets, que la simplicité de leur table ne doit point excéder. La visite épiscopale, réglée dans le même détail, se doit faire tous les trois ans dans toutes les paroisses du diocèse. Quant à la collation des ordres, et surtout des bénéfices qui ont charge d'âmes, l'évêque en personne doit examiner chaque sujet avec toute

l'attention dont il est capable, se faire aider encore par des personnes de capacité reconnue, mais ne se jamais décharger de ce soin sur les coopérateurs même les plus dignes de sa confiance. On a dû aussi admirer dans le concile de Lambeth, un plan très-bien digéré du chef-d'œuvre de Trente en matière de discipline, c'est-à-dire, de l'institution des séminaires, ce qui montre que Polus avoit été véritablement choisi de Dieu pour contribuer spécialement au succès de ce divin concile, où en effet il parut si dignement en qualité de légat. Ainsi en proportion du don que chaque prélat avoit reçu d'en haut, et de l'office qu'il avoit à remplir dans la hiérarchie, les églises diverses contribuoient, si l'on peut s'exprimer ainsi, à remplir le dépôt commun où l'Eglise en corps devoit puiser les lois dignes de recevoir leur sanction de l'Esprit saint.

Les papes, tout en pressant les évêques de travailler à la réformation, ou du moins de la préparer, s'en occupoient directement et très-fortement eux-mêmes. Léon X, dès le concile de Latran (1512), avoit porté un décret qui remédioit à différents abus concernant les commendes, et qui établissoit des règles, à l'effet de ne point conférer tant les évêchés que les abbayes à des sujets incapables, au moins à raison de leur trop grande jeunesse. Ce concile fit encore de sages réglements sur la déposition des prélats, sur la translation des bénéficiers, et l'union des bénéfices. Quant à la pluralité, on arrêta seulement qu'il ne seroit plus accordé de dispense pour posséder plus de deux bénéfices incompatibles : discipline, il est vrai, encore bien éloignée de celle de Trente, mais qui toujours y tendoit et y frayoit la route.

On a vu ensuite Paul III charger quatre cardinaux et cinq autres prélats des mieux intentionnés, de dresser un mémoire des principaux articles qu'ils trouveroient à réformer dans sa propre cour. Le mémoire fut dressé, et les abus relevés, sans respect humain, au nombre de vingt-huit : mais les murmures que cette entreprise occasiona furent si vifs, qu'il y eut à craindre que tout le poids de la puissance pontificale, avant que le concile œcuménique eût prononcé, ne fût une digue trop foible contre le torrent de l'habitude. Cependant les connoissances que Paul III acquit par-là, lui servirent à corriger insensiblement une partie des abus, dont il se déclaroit l'ennemi en toute rencontre. Lorsque la seconde assemblée du saint concile eut été rompue, sans consommer encore la réformation, on vit Jules III entreprendre à son tour d'exécuter, par une congrégation créée à ce dessein, ce qui n'avoit pu l'être jusqu'alors à Trente : mais c'étoit à ce lieu marqué par le ciel qu'étoit reservée la pleine effusion de l'esprit sanctificateur. Quoique la congrégation du pape Jules fût composée des prélats les plus recommandables par leur vertu et par leur doctrine, il y eut une si grande diversité d'avis, qu'on ne put jamais parvenir à une conclusion pratique.

Qu'ils étoient donc étranges les obstacles que souffroit la réformation! C'est qu'il n'y avoit rien de plus propre que leur aplanissement à signaler le bras du Seigneur, qui s'en étoit réservé la gloire. Outre l'hérésie et la fausse politique, on avoit à surmonter les préventions, les appréhensions vagues, les répugnances aveugles ou lâches, les alarmes quelquefois plausibles, les idées et les vues particulières, l'intérêt privé de bien des ecclésiastiques, et de plusieurs même des premiers prélats. Nous n'avons pas dissimulé que certains papes, par leurs lenteurs et par quelque sorte de

tergiversation, se firent accuser de préférer au bien général de l'Eglise, l'accroissement de leur puissance particulière, et la défense de droits arbitraires, de maximes ou de préventions nationales et terrestres, au droit et aux maximes de la sainte antiquité : mais de quelque nature que fussent tous ces obstacles, de quelques puissances et de quelques passions qu'ils provinssent, ils avançoient l'œuvre de Dieu, ou du moins la disposoient à sa maturité et à sa perfection, au lieu de la faire avorter. Comme cette réformation désirée si long-temps par tous les ordres des fidèles, attendue avec tant d'empressement du concile de Pise, renvoyée au concile de Constance, et remise par le pape qu'on y avoit élu : comme elle paroissoit courir encore les mêmes risques au concile de Bâle, alors on perdit patience; tous les ménagements furent oubliés, et l'éclat porté jusqu'au schisme, qui consommoit en apparence le renversement.

Tout sembloit perdu, et par-là même, par ces voies alarmantes, tout s'acheminoit au rétablissement désiré. Sans le schisme de Bâle, peut-être se seroit-il encore écoulé des siècles sans qu'il fût question d'une réforme sérieuse : mais à la vue du précipice où tant de détours avoient abouti, aux murmures des peuples et des princes même les plus religieux, qui, en abhorrant le schisme, louoient le zèle des ses auteurs pour la discipline, adoptoient les décrets de leur concile, et leur imprimoient le caractère de lois nationales, Rome, et les prelats de tout pays, sentirent le danger d'un retardement plus long. Le saint concile de Trente fut donc convoqué autant pour la réformation des mœurs que pour la conservation de la foi : aussi dès ses premières séances (1545), à la seule proposition que firent les légats de commencer, comme dans les anciens conciles, par les matières dogmatiques, ils trouvèrent des oppositions si vives dans le torrent des Pères, qu'ils désespérèrent absolument, et ne tentèrent plus de les surmonter. On sait avec quelle liberté ils écrivirent en conséquence au pape, que tous les prélats accusoient ses prédécesseurs de n'avoir tant retardé le concile, que parce qu'ils appréhendoient la réformation, qu'ils disoient hautement que Paul III ne joueroit point le concile de Trente, comme Alexandre V avoit joué le concile de Pise, et Martin V celui de Constance : sur quoi Paul consentit que la réformation ne fût point séparée du dogme. On vit en effet ces deux choses marcher d'un pas égal dans toutes les sessions de Trente.

Tout plioit sous le souffle qui courbe le cèdre comme le roseau, parce qu'on touchoit au terme où il étoit décerné que l'Eglise reprendroit une assiette d'autant plus ferme, et un degré d'autant plus vif de splendeur, qu'elle sembloit pencher davantage à sa ruine. Sous ce dernier point de vue, c'est-à-dire, par rapport au rétablissement de la discipline ecclésiastique et des mœurs chrétiennes, le concile de Trente a des caracteres frappants qui le distinguent de la plupart de ces augustes assemblées. En bien d'autres conciles sans doute, on avoit proscrit des abus, prescrit de bonnes règles, et porté des lois contre les transgressions : mais soit que le débordement fût alors moins impétueux, ou la dépravation moins invétérée, soit que le relâchement provînt des premières fougues de passions effrénées, et non pas encore de ce comble de dépravation qui érige le cri du vice en maxime, et l'abus en loi, les Pères se contentoient le plus souvent de reprendre et d'exhorter, de rappeler aux règles anciennes, de réitérer les défenses et les anathèmes. Dans le concile de Trente, au contraire, on sentit que les temps et

les mœurs demandoient quelque chose de moins vague, ou de moins général, de moins relevé peut-être aussi, mais en même temps de plus pratiqué et de plus efficace.

On posa donc des régles simples, nettes et precises, à l'abri des fausses applications et de toute ambiguité; on décerna des peines très-fixes tout à la fois et très-diversifiées, selon l'espèce des fautes et le degré plus ou moins grand de leur grièveté; on établit, pour la poursuite, des formes légales et stables, beaucoup moins compliquées et plus expéditives qu'auparavant. Ainsi fut-il réglé à Trente, pour la déposition canonique par exemple, qu'on ne requerroit plus ce grand nombre de témoins, ni tous ces juges de caractère éminent qui la rendoient comme impossible. Ainsi abolit-on ces tribunaux et ces appels multipliés à un tel excès, que bien souvent les accusés et les accusateurs atteignoient la fin de leur vie avant qu'on eût fait justice. Ce divin concile ne montra pas moins de sagesse dans la modération de son zèle, dans sa longanimité et sa condescendance. Dépositaire de toute la puissance de l'Eglise, aussi-bien que les premiers conciles, il ne crut pas devoir en renouveler tous les canons, ou du moins en faire des lois rigoureuses. Inexorable à l'égard des abus, il n'astreignit point à la perfection, et se contenta du devoir, sans prétendre à un mieux, qui trop souvent fait manquer le bien.

Mais où sa marche sage et majestueuse paroît tout particulièrement, c'est dans son attachement à la vérité seule, dans son aversion pour l'erreur uniquement, dans son impartialité parfaite et son indifférence même entre les écoles diverses, dont il se fit constamment une maxime de n'épouser ni de réprouver les systèmes ou les opinions controversées parmi les orthodoxes. La foi, la foi seule, avec la conservation des mœurs, intéressa toujours uniquement ces dignes organes de l'Esprit saint. On n'aura pas vu sans admiration, ou du moins sans surprise, leur délicatesse à ce sujet poussée jusqu'à une sorte de scrupule dans leur décret touchant l'attrition. Qu'on se souvienne qu'ils rejetèrent la formule dressée en premier lieu sur ce point de controverse, parce qu'elle portoit, contre le sentiment de différents théologiens, que cette contrition imparfaite suffisoit pour le sacrement de pénitence ; ils décidèrent simplement, contre Luther qui la disoit mauvaise, qu'elle disposoit à ce sacrement.

Libres de partialites et de préventions, ils ne parurent pas moins affranchis de crainte et de respect humain. Nous avons déjà rappelé le souvenir de la liberté et de la noble franchise avec laquelle ils adresserent des remontrances au souverain pontife, sur la simple appréhension qu'on n'entreprît de gêner leurs suffrages. Les papes, de leur côté, usèrent de la plus grande réserve, lors même qu'en leur qualité de chefs du concile, ils en dirigeoient les opérations, et maintenoient l'harmonie qui doit régner entre le chef et les membres. Qu'il nous souvienne encore de la lettre touchante que le saint cardinal Borromée, de la part de Pie IV, écrivit là-dessus aux Pères. Il leur mandoit, que le saint Père vouloit qu'en toutes choses le concile fût parfaitement libre; qu'il n'avoit jamais défendu et ne défendoit point encore qu'on n'y décidât rien sans l'avoir consulté; que si en certaines questions difficiles on avoit recouru à la chaire de Pierre, selon l'usage de tous les siècles et de tous les conciles, elle s'étoit bornée à éclaircir les doutes, sans obliger à suivre ses avis; que s'il arrivoit encore quelque chose de semblable,

le pontife continueroit à procéder de la même manière ; mais que, dans l'intervalle, les Pères pourroient agir, avancer, conclure comme s'ils n'attendoient point de réponse, assurés qu'il auroit pour agréable tout ce qu'ils auroient décidé ; en un mot, que toute l'attention du pape étoit que les décisions se fissent, en bonne règle, à la pluralité des suffrages.

Dans le fait, la liberté du concile étoit si inviolablement observée, que bien des prélats en usèrent avec une aisance vraiment importune. Les légats avoient la complaisance d'écouter chaque évêque, même en particulier, sur la plupart des questions qui s'agitoient, et quelquefois sur des choses minutieuses ; ils indiquoient de même des congrégations particulières à la première réquisition, pour peu qu'elle fût plausible ; on entendoit les ambassadeurs des princes avant de rien proposer, et souvent encore pour réformer ou rédiger les définitions. S'il y en eut quelques-unes de gênées, ce fut par l'inquiétude de ces ministres, sans en excepter la matière de la résidence, celle de toutes qui donna lieu aux débats les plus vifs. Tandis que les évêques d'Espagne demandoient avec la chaleur qu'on a vue, que la résidence épiscopale fût déclarée de droit divin, l'ambassadeur de l'incompréhensible Philippe II, s'opposoit formellement à ce qu'elle fût déclarée telle. Le pape, à la vérité, désiroit aussi que cette décision ne se fît pas, qu'on l'empêchât au moins tandis qu'elle se poursuivoit avec une hauteur injurieuse à la chaire pontificale. Au reste, il n'excédoit point ses droits ; comme chef et modérateur du concile, il le vouloit borner à l'objet pour lequel il avoit été convoqué, c'est-à-dire, à la condamnation des hérésies courantes, et à la réformation des mœurs. Or, jamais les protestants n'avoient touché au genre d'obligation, dont la résidence pouvoit être : quant à la réformation, s'il importoit infiniment d'en bien établir ce point essentiel, il étoit assez indifferent, par rapport à la pratique, de spécifier le genre de droit, soit divin, soit ecclésiastique, sur lequel il portoit. En ceci, le pape avoit pour modèles tous les anciens conciles, uniquement appliqués à représenter le devoir de la résidence comme un des plus importants en général, et à prendre des mesures efficaces pour le faire observer ; ce qui n'empêcha point Pie IV d'abandonner enfin cette question à la prudence du concile. Si la résidence finalement ne fut pas décidée de droit divin, c'est que les Pères, comme l'atteste formellement l'ambassadeur de Venise, ne purent jamais s'accorder entre eux sur cet article.

Outre ce débat violent, le long cours du concile de Trente fournit quelques autres scènes également propres à faire sentir que les organes du Saint-Esprit ne cessoient pas d'être des hommes. On vit un évêque, dans le feu de la dispute, s'oublier jusqu'à frapper un autre évêque : vérification bien triste de l'oracle prononcé touchant la nécessité ou la fatalité du scandale ? Mais l'infaillibilité de l'Eglise portant sur les promesses du Seigneur, et non pas sur les vertus de l'homme, plus ses ministres sont foibles, ou même vicieux, plus la merveille de sa conservation sous leur régime est manifestement divine.

Et qui pourroit la méconnoître cette direction céleste, dans un rétablissement si inespéré de la discipline et des mœurs ? Il faudroit exposer de nouveau et approfondir tous les décrets de Trente, pour faire connoître en plein l'étendue des avantages que ce concile a procurés au monde chrétien. Dans les bornes étroites d'un discours, nous ne pouvons qu'en reproduire

quelques points capitaux, et mettre généralement en parallèle la face de l'Eglise telle qu'elle fut peu après ce saint concile, la décence du clergé, la vigueur des lois qui la maintiennent, et la flétrissure imprimée aux vices contraires, avec ces temps malheureux où le concubinage des clercs, par exemple, n'étant plus noté, à beaucoup près, de toute l'infamie qu'il mérite, ne les privoit pas du ministère honorable des autels, ni de la libre jouissance de leurs revenus. A ce trait seul, qui ne reconnoîtroit que Jésus-Christ n'abandonne point son épouse en l'éprouvant; que si, par l'instabilité de la nature humaine, le temps peut altérer les mœurs du prêtre, et ternir la splendeur de quelque portion du clergé, au moins il ne flétrit pas la beauté de l'Eglise même; qu'il n'imprime ni rides, ni taches sur son front, et que la sainteté est un de ses attributs aussi durable que la vérité?

La simonie, autre monstre comparable, pour ses ravages, à l'incontinence, fut pareillement étouffée à Trente, ou du moins réduite à s'envelopper de palliatifs qui gênèrent prodigieusement ses manœuvres, et qui lui en firent abandonner sans retour un grand nombre. Ses pactes sordides sont absolument inconnus aujourd'hui dans la collation des ordres sacrés. Si la cupidité, plus vivement amorcée par les bénéfices, n'en a pas de même abandonné le sacrilége trafic, il est marqué d'une flétrissure si infamante, qu'il n'est plus que des fronts incapables de rougir, que des âmes radicalement avilies, qui puissent se mettre au hasard de l'encourir. A la rigueur des peines, on a égalé celle des formes et des procédures. Telle est la voie du dévolu ouverte à quiconque et en tout temps contre le simoniaque, nonobstant laplus tranquille possession; telle est encore la poursuite sur un simple commencement de preuve par écrit, au lieu de ces preuves complètes et presque impossibles que l'on requéroit autrefois. Non-seulement toute paction simoniaque, mais toute exaction intéressée, toute rétribution qui ne seroit pas purement volontaire, fût interdite pour l'administration des sacrements, qui est devenue parfaitement gratuite. On peut se souvenir avec quelle rigueur furent encore proscrits, et la dispensation des indulgences commises à des quêteurs qui s'en rendoient comme les fermiers, et l'office même de ces quêteurs mercenaires.

Quant aux bénéfices, d'où l'on bannit la faveur aussi-bien que la vénalité, il n'y eut plus que le mérite personnel, la vertu et la capacité qui pussent y prétendre, après de fréquents et rigoureux examens. Il ne suffit plus même, pour les obtenir, d'en être simplement digne; on fit une loi formelle de ne les conférer qu'au plus digne des concurrents; et l'exercice de cette concurrence, autrement dit concours, devint un point de droit commun pour la plupart des nations chrétiennes, dans le régime ecclésiastique. La pluralité des bénéfices incompatibles, des évêchés en particulier, qu'on avoit vus entassés auparavant jusqu'au nombre de dix sur une même tête, fut mise, au moins sous la plupart des dominations, au nombre de ces abus criants que les deux puissances devoient poursuivre avec une égale sévérité. Pour les commendes, qui échappèrent aux coups de la réforme, nonobstant des réclamations très-vives, et pour tous les bénéfices simples sans nulle exception, la pluralité en fut condamnée nettement pour tous les cas où un seul suffiroit à l'entretien modeste et sévèrement clérical de son possesseur. L'usage de tous les biens d'Eglise en général fut si clairement décidé, qu'à

peine la fausse conscience, tout ingénieuse que la rend la cupidité, put désormais se faire illusion.

La résidence, si long-temps et si vainement recommandée, fut alors commandée en rigueur, et sous les peines les plus graves : hors les cas nettement énoncés d'une dispense légitime, il fallut, ou se fixer dans son église, ou s'en bannir sans retour. On alla jusqu'à tracer la marche de la procédure qui se feroit contre les réfractaires; marche facile, dégagée des formes sans nombre, et de toutes les entraves du vieux style. Il ne fallut plus que rappeler à la porte de son église le titulaire errant; après quoi, et quelque délai spécifié au juste, nonobstant qu'il en prétextât cause d'ignorance, son bénéfice devenoit de plein droit vacant et impétrable. Ici les deux puissances se prêtant encore la main, tous les évêchés, toutes les cures, tous les bénéfices à charge d'âmes, furent soigneusement remplis. Non-seulement on ne vit plus, comme auparavant, les églises de premier ordre abandonnées et ruinées durant des épiscopats entiers d'absence et de brigandages, mais on prit la méthode de pourvoir les évêchés de nouveaux pasteurs aussitôt qu'ils venoient à vaquer. Nos religieux monarques en particulier, loin de prolonger la vacance dont un droit ancien leur attribuoit les fruits, prirent au contraire la généreuse coutume de reverser dans l'église les fruits de la vacance, quelle qu'elle eût été. Et qui pourroit dire en combien d'autres manières ils signalèrent la générosité de leur zele, en combien de rencontres ils se montrèrent les protecteurs du clergé?

Par tout le monde chrétien, bientôt on ne retrouva presque plus de vestiges de ces conflits scandaleux qui avoient régné si long-temps entre l'empire et le sacerdoce. Les papes, réduisant presque tous les effets de leur double glaive à quelques formules de style suranné, cessèrent d'entreprendre réellement sur les droits temporels des princes. Les princes à leur tour rendirent de sincères hommages à l'autorité spirituelle des papes, et marquèrent un intérêt tout nouveau à leur assurer même le patrimoine temporel de l'Eglise. Qu'on y fasse attention : c'est depuis le concile de Trente que la bonne harmonie s'est rétablie solidement, et d'une manière à peu près inaltérable, entre les papes et les rois. Si, dans les convulsions de la ligue, on a revu quelques restes malheureux des anciens préjugés, on y a dû voir aussi qu'ils étoient moins l'ouvrage des papes, et du fameux Sixte V en particulier, que de quelques légats plus asservis à la routine que fidèles à leurs instructions. On a dû remarquer encore, que Rome, au commencement du règne de Henri IV, croyant le parti de ce prince ruiné sans ressource, ne faisoit qu'abandonner le sort de la France aux Français, trop agités d'ailleurs pour recevoir d'autres impressions.

La bonne intelligence, la confiance réciproque fut de même rétablie à Trente entre le successeur de Pierre et ceux des autres apôtres. Les évêques dégoûtés de la résidence et des fonctions épiscopales par des atteintes portées en tout genre à leur autorité, par les exemptions sans nombre, par les expectatives qui ne leur laissoient la disposition d'aucun bénéfice tant soit peu considérable, par l'abus des appellations, aliment des désordres aussi-bien que de l'audace et de l'impunité, par la témérité des réguliers mêmes, qui prétendoient diriger les ouailles sans l'aveu du pasteur; grand nombre d'entre eux reprirent du goût pour leur ministère, et les autres rougirent de ne pas les imiter, quand ils virent réprimer efficacement ces abus; quand

ils virent en particulier le pape Pie IV remettre sous la juridiction et la pleine dépendance de l'ordinaire, quantité d'institutions vraiment indépendantes à titre d'exemption, et procéder encore à la réforme de la daterie, de la chancellerie, de la chambre apostolique, de la pénitencerie même, de tous les tribunaux de la cour pontificale. La voix de l'évêque se fit entendre aux habitants de la cité, transportés de joie ainsi que d'admiration. De l'Eglise mère, la parole du salut, au moyen de l'exemple et de l'émulation, se répandit dans toutes les paroisses, jusque dans les habitations champêtres les plus écartées. Les sermons dans les villes, les prônes dans les campagnes, partout les catéchismes et les instructions convenables, devinrent des exercices habituels, au moins pour les jours de fêtes. La coutume prit insensiblement force de loi, elle en reçut enfin la sanction permanente, et l'on ne peut encore la transgresser dans bien des diocèses, sans encourir les censures ecclésiastiques.

Une œuvre peut-être encore plus importante, une œuvre qui fit répandre aux Pères de Trente des larmes de joie, et qui leur parut elle seule un ample dédommagement de tous les travaux du concile, ce fut l'institution des séminaires, seule capable en effet de réparer par les fondements l'ordre hiérarchique, et, par une suite nécessaire, tous les ordres des fideles. C'est par ce moyen qu'on vit renaître, qu'on vit refleurir de toute part l'esprit principal du sacerdoce, cette solide piété qui est utile à tout, ou dont procède toute utilité, cette vertu enracinée à loisir dans une terre de bénédiction, mûrie lentement à l'ombre du sanctuaire, éclairée par des maîtres habiles et expérimentés, également éloignée de la puérilité superstitieuse, de la ferveur indiscrete, et d'une lâche pusillanimité. C'est là qu'au moyen des exercices assidus, la jeunesse acquit en peu de temps l'expérience des anciens: qu'un zele naissant se forma aux saintes industries et à tous les procédés savants de l'art divin de conduire les âmes : écoles angéliques, où tout prêche aux yeux mêmes, la piété, la pureté, la décence ecclésiastique. Sous la couronne et l'habit clérical, on apprit à jamais qu'on avoit choisi le Seigneur pour unique héritage; qu'on ne pouvoit sans ridicule ainsi que sans crime, retourner aux parures et aux manières mondaines, paroître aux lieux de licence ou de tumulte, aux théâtres, aux tavernes, au milieu des cercles et des plaisirs contagieux du siecle. Que dirai-je du renouvellement de la continuité, de la perfection des études ecclésiastiques cultivées avec des succès tout nouveaux dans le calme solitaire de ces pieux asiles? Théologie profonde, théologie morale et pratique, régles pour la conduite des âmes, pour l'observance des rites et des cérémonies sacrées, pour tout ce qui peut conserver à nos mystéres adorables l'air de majesté qui leur convient, ce sont là autant de matieres dont la simple indication doit nous inspirer une reconnoissance éternelle pour les instituteurs visiblement inspirés des lieux de bénédiction où elles se cultivent.

Que n'aurions-nous point à dire encore sur tant de désordres arrêtés dans tous les états, la clandestinité du mariage, par exemple, toujours défendue et toujours usitée, jusqu'à ce que l'esprit de ressource et de manutention en eût fait à Trente un empêchement dirimant? Que dire encore sur toutes ces institutions charitables, multipliées et diversifiées à l'égal des miseres et des besoins de l'homme? Maisons d'éducation pour les deux sexes et pour toutes les conditions, écoles militaires, écoles pour les filles nobles et peu fortunées,

écoles gratuites pour les sciences et les arts, pour les professions même de dernier ordre; pensions religieuses accommodées a tous les goûts, assorties à toutes les fortunes; maisons de retraite, seminaires de missions, lieux de repos pour les prêtres hors de service; asiles pour les orphelins et les enfants trouvés: refuges pour les pécheresses repentantes, hospices pour les soldats invalides, traitements gratuits pour les pauvres malades, sans compter les hôpitaux ordinaires, aussi nombreux, pour ainsi dire, que les maladies, et dont l'accès n'est pas moins facile que celui de la maison de Dieu dont ils portent le nom; enfin, subsides toujours prêts pour le commerce dans les monts de piété, défectueux peut-être à leur origine, mais susceptibles au moins du genre de perfection que donne l'expérience, voilà une partie seulement des avantages, car qui pourroit les nombrer tous? voilà quelques-uns des avantages innombrables qu'a procurés a l'Eglise et a la société cet esprit réparateur qui a dirigé, qui a préparé et suivi l'heureuse réforme de Trente.

Pour l'administration de la plupart de ces établissements, on vit de toute part s'elever avec eux une multitude presque égale de compagnies, de congrégations, d'associations religieuses animees de toute la ferveur que respirent les institutions récentes. Les peres de la Mission en France, les oratoriens en France et en Italie, les jésuites par toute l'Europe, dans les quatre parties du monde, les théatins, les barnabites, les sommasques, les peres de la doctrine chretienne, les clercs réguliers du Bon Jesus, de la mere de Dieu, de la bonne mort, les freres des ecoles pieuses, les freres de la charité: et, pour l'autre sexe, les ursulines, la visitation, la congrégation de Notre-Dame, les sœurs grises, et tant d'autres hospitalieres; en un mot, les institutrices de toutes les sortes, car l'énumération même seroit interminable, tant de fils et de filles de la nouvelle Sion, saisis tout à coup de l'esprit prophétique ou apostolique, et remplissant avec une émulation générale leurs fonctions respectives, reproduisirent, sous tous les climats, la charité, le zele et les mœurs; la piété sincere, l'art d'adorer en esprit et en vérité, la méditation des vérités éternelles, la fréquentation des sacrements, l'usage des pieuses lectures et de l'examen habituel de la conscience. On vit moins d'austérités extraordinaires, moins de génuflexions et de prosternements; on récita moins souvent le psautier; les offices furent moins multipliés ou moins alongés, que dans les ordres établis lorsque les barbares passés nouvellement au christianisme, et conservant encore, sinon la dépravation du cœur, au moins la pesanteur d'esprit qui les rendoit peu capables des fonctions intellectuelles, n'avoient guere d'aptitude ou d'attrait que pour les observances extérieures: mais on s'appliqua sur toute chose au recueillement de l'esprit, à la mortification du cœur; et si jusque-là on avoit dompté les passions de l'ame par les travaux du corps, on ne dompta pas moins efficacement désormais la chair par l'esprit.

Cependant cette riche variété qui fait l'un des plus beaux ornements de la fille de Sion, l'éclat que donnoit anciennement a l'Eglise la ferveur si diversement nuancée dans les ordres divers, bien loin de s'eteindre, reprit encore une vivacité nouvelle. Avant la convocation du concile de Trente, l'esprit d'édification ou de restauration, prêt à se déborder sur le corps de la prélature, portant déjà ses influences sur différents prélats et en différentes églises; la régularité, l'austérité primitive de l'ordre de saint François y

fut d'abord renouvelée en Espagne par le cardinal Ximénès, puis confirmée par saint Pierre d'Alcantara; en France, par le cardinal d'Amboise, qui remit de même en vigueur la règle de saint Dominique. On vit encore dans l'ordre de saint François se former en moins d'un siecle jusqu'à trois associations nouvelles, sous le nom de récollets, de capucins et de pénitents du tiers-ordre : rameaux heureusement entés, qui, pleins de suc et de vigueur, s'étendirent dans tous les états chrétiens, où l'on recueillit avec admiration et avec une abondance toute nouvelle, les fruits du salut sur le tronc qu'ils avoient rajeuni. Le Carmel refleurit à son tour : les fils et les filles des prophetes antiques, également dociles à la Débora de Castille, reprirent l'esprit de leurs peres, et, aux macérations du corps, ils ajoutérent la mortification du cœur, et la méditation assidue des vérités éternelles. On vit enfin cinq ou six grands ordres dans la seule église de France, les dominicains, les trinitaires, les prémontrés, les chanoines réguliers, revenir tous ensemble, et comme à l'envi, sinon à la sévérité de la règle primitive, au moins à une observance où le religieux pût encore se distinguer avantageusement du pieux laïque. Il n'y eut pas jusqu'aux solitaires comparables autrefois aux anges terrestres de Tabene et de Scété, et comparés depuis aux faunes et aux satyres qui alarmoient au loin la pudeur; il n'y eut pas jusqu'aux enfants si monstrueusement dégénérés de la sainteté de leurs peres, qui ne bannissent au moins le scandale de leurs retraites, et ne reprissent une maniere de vivre à laquelle on n'eut à souhaiter que la persévérance.

Telle fut l'influence de la discipline de Trente, jusque dans les nations qui ne s'y étoient pas soumises, ou qui du moins ne l'avoient pas admise d'une manière légale. Mais quelle heureuse révolution n'opéra-t-elle point au centre de l'unité catholique, dans l'église romaine, dans la cour pontificale, qui à cette époque reprit un désintéressement, des procédés et des mœurs, au moins une décence et une dignité où la censure hérétique et la malignite séculière n'eurent plus à mordre que sur les artifices prétendus de sa politique, c'est-à-dire, sur les intentions qui sont connues de Dieu seul, et sur quelques défauts inséparables de l'humanité? Quelle révolution n'a-t-elle pas opérée dans le reste de l'Italie, qui ne se ressemble plus depuis cette régénération, qui au moins ne présente plus aucun trait des affreux tableaux que nous en ont transmis les premiers protestants? Quel changement à Milan en particulier, par les soins du grand Borromée son plus fidele interprete, par le moyen de ses admirables conciles, dont les décrets, précieusement recueillis par toutes les églises tant soit peu jalouses de leur vraie gloire, y ont acquis une autorité équivalente à celle des lois nationales? en Portugal, par l'éclatante protection du pieux roi Sébastien, le plus empressé de tous les souverains à faire hommage au saint concile? en Espagne et jusqu'aux extrémités de l'autre hémisphère, par l'adhésion sincère et pratique des conciles provinciaux de Tolede, de Sarragosse, de Valence, de Salamanque, de Malines pour les Pays-Bas, du Mexique et de Lima pour les deux moitiés du Nouveau Monde? en Pologne, dans l'Allemagne, foyer de l'hérésie, ou du moins dans une grande partie de l'Allemagne, au moyen des conciles de Mayence, de Treves, de Cologne et d'Ausbourg?

Enfin, quels fruits de bénédiction la réforme de Trente ne produisit-elle pas jusqu'en France, où, sans avoir été reçue juridiquement, elle se trouve mieux observée peut-être que chez les nations qui se prévalent avec le plus

de hauteur du mince avantage qui ne consiste que dans les formes de l'acceptation? Il ne faut que parcourir les conciles qui se tinrent à ce sujet à Reims, à Bordeaux, à Toulouse, à Aix, à Bourges et à Tours, pour se convaincre du zèle des prélats français à mettre en vigueur au moins tous les points importants de la discipline de Trente. Quelles vives instances ne firent-ils pas encore auprès de la cour, et à vingt reprises différentes, afin de tirer l'église gallicane d'une exception qui leur parut toujours imprimer quelque espèce de tache à sa renommée? On a vu que n'en pouvant rien obtenir, ils s'assemblèrent au nombre de quarante-cinq évêques, sept archevêques et trois cardinaux, et s'obligèrent, par serment, à garder et à faire garder toutes les ordonnances de Trente qui n'étoient pas contraires aux droits et aux usages légitimes du royaume. Les archevêques de Reims et de Bordeaux en particulier, c'est-à-dire, les cardinaux de la Rochefoucault et de Sourdis, surnommés les Borromées de la France, sans craindre la saisie de leur temporel, rassemblèrent chacun le clergé de leur diocèse, et firent prononcer que désormais on seroit obligé en conscience d'observer en tout le saint concile de Trente, à la réserve ordinaire des usages du royaume.

Mais la cour elle-même en soutenant son refus, d'abord par la crainte d'animer davantage les rebelles hérétiques, et depuis par la difficulté qu'on trouve toujours à revenir sur ses pas; la cour même fit recevoir en France la plupart des décrets importants de la discipline de Trente, non pas en vertu des décisions de ce concile, qui n'y sont reconnues que pour le dogme, mais en conséquence des édits du prince, à compter de la célebre ordonnance de Blois, jusqu'à l'ordonnance plus essentielle encore de 1695, en conséquence aussi de bien des reglements faits par les évêques, et autorisés par les parlements. L'autorité du concile de Trente, en matiere même de discipline, offense si peu la politique française, que tous les ordres de l'état n'ont qu'applaudi aux nouveaux bréviaires, où la première heure du jour est souvent terminée par un canon de discipline tiré du concile de Trente, et revêtu de son nom.

Qui pourroit donc encore méconnoître l'abondance des bénédictions que le Seigneur dans le dernier âge, d'abord si déplorable, a répandue enfin sur son Eglise, malgré tant d'obstacles naturellement insurmontables, et par la voie même de ces obstacles, qui se changeoient sous sa main en expédients et en ressources? Qui pourroit méconnoître l'ouvrage du ciel dans le concile de Trente, œuvre la plus visiblement divine, comme la plus contredite et la plus féconde en fruits de salut? Pour porter là-dessus la conviction a son comble, il ne faut plus que rapprocher les deux états où s'est trouvée l'Eglise, avant et apres ce concile. Restreignons même, car il est temps de finir, restreignons ce contraste au point capital de l'administration ecclésiastique. Avant la réformation de Trente, et jusqu'à ce qu'elle eût été mise à execution: dans l'église de France en particulier, sous le regne du dernier des Valois, les églises particulières, comme il est dit dans les remontrances faites à ce prince par le clergé, les églises étoient sans pasteurs, les monastères sans religieux, les prêtres et les moines sans discipline. Les abbayes, les collégiales, les evêchés étoient entre les mains d'officiers militaires, qui disoient *mon évêché, mon abbaye, mes prêtres et mes moines*, comme ils auroient pu dire, *mes chevaux et mes valets:* renversement si

éloigné de ce que nous voyons dans l'état présent de l'Eglise, si éloigné même de nos idées, qu'il passeroit pour une hyperbole de déclamateur, si nous n'ajoutions un point de fait exact et précis. Mais il est notoire, par tous les monuments, qu'en près de huit cents abbayes auxquelles le roi nommoit alors, il n'y avoit pas cent abbés, tant commendataires que réguliers, encore la plupart d'entre eux ne faisoient que prêter leur nom à des seigneurs laïques, qui jouissoient en effet des revenus.

Or, pour peu qu'on fasse attention à cet énorme contraste, c'est-à-dire, à l'état de l'Eglise du quatrième âge avant et après le concile de Trente, ne sera-t-on pas forcé de souscrire à ce que nous avons avancé, que dans l'Eglise, bien différente des institutions humaines, plus le dépérissement paroît extrême, plus le rétablissement est prochain? Tant le ciel, fidèle à ses promesses, veut encore signaler son bras dans leur exécution. Rétablissement égal au dépérissement ; en sorte que depuis la réforme de Trente, l'état de l'Eglise, à bien des égards, pourroit entrer en parallèle avec l'état florissant de son premier âge, ou du moins avec une bonne partie de ce premier âge. Que ne dirions-nous pas tout de nouveau, si ce vaste sujet ne fournissoit lui seul la matière de bien des discours? Que de saints illustres, et dignes des temps apostoliques, n'a-t-on pas comptés jusque dans l'âge où nous vivons? Que de fidèles d'une haute vertu, d'une piété sincère, parfaits adorateurs en esprit et en vérité, rigides observateurs de tous les devoirs, émulateurs de tout bien, inébranlables au torrent de la perversion, et qui par l'exemple surtout fournissoient des préservatifs contre tous les scandales? Sans contredit, on les eût rangés au nombre des saints dans les temps où la voix des peuples se prenoit pour la voix de Dieu : vertus plus admirables, à certains égards, que celles des premiers siècles, fussent-elles moins éclatantes, parce qu'elles sont mises à de bien plus délicates épreuves. Telle est, pour me borner à la plus sensible, la licence de l'impiété, très-contrainte sous les empereurs et les premiers rois chrétiens, déchaînée sans conséquence sous les princes idolâtres, mais d'une conséquence fatale sous les gouvernements chrétiens d'aujourd'hui. Or, cette impiété, sous la main qui tire le bien des plus grands maux, l'impiété chamarrée de philosophie et de quelques restes de christianisme, a contribué elle-même à ébaucher, pour ainsi dire, le rétablissement, en adoucissant les mœurs, en exaltant sans cesse l'humanité, la générosité, l'intègre probité où elle n'atteignoit qu'en parole, en mettant la charité en recommandation, sous le nom de sensibilité et de bienfaisance.

Le mal cependant continue à prévaloir sur le bien, et le vice sur la vertu: mais fut-il autrement dans l'âge le plus vanté, à la seule exception peut-être des temps apostoliques? Aussitôt après la mort des premiers disciples qui avoient conversé avec le Verbe fait chair, et dont l'autorité servoit de frein à l'indocilité de l'esprit et des passions humaines, il s'éleva des essaims d'hérétiques ou de corrupteurs, nicolaïtes, ébionites, marcionites, cérinthiens, valentiniens, et, pour les nommer tous ensemble, gnostiques abominables aux yeux des païens même, dans l'esprit desquels ils ont fait naître des préventions si funestes aux vrais enfants de l'Eglise avec qui on les confondoit. Dans les plus beaux jours des martyrs, on voit, par les exhortations et les reproches de saint Cyprien à son peuple, que le danger prochain d'être traîné à l'échafaud ne préservoit pas à beaucoup près les fidèles de toutes

les foiblesses ni de tous les excès. Dans les temps lumineux des Ambroise, des Jérôme, des Augustin, des Chrysostôme, que de cabales, que de violences, que de manœuvres ténébreuses exercées en particulier contre le plus éloquent de ces Pères, par Théophile d'Alexandrie, et par un concile entier qu'il fit servir d'instrument à son jaloux orgueil! Dans les solitudes de la Syrie, comparables à celles de la Thébaïde, où la préoccupation générale ne voit germer que la vertu, on vit ces anges terrestres dont peu auparavant le monde n'étoit pas digne, transformés tout à coup en guerriers ou en meurtriers, et la laure du grand saint Sabas changée en une place d'armes, que ses disciples, assiégeants et assiégés, teignirent réciproquement de leur sang. Mais dès l'origine de l'Eglise, n'a-t-on pas entendu l'apôtre des nations reprocher aux chrétiens de Corinthe des crimes inouïs parmi les infidèles, et en mille rencontres s'élever contre des faux-frères qui ne goûtoient que les choses terrestres, qui n'avoient d'autre dieu que leur ventre, ennemis déclarés de la croix de Jésus-Christ, et vrais apôtres de Satan? Plaintes si justes, qu'au rapport de saint Clément pape, ce furent ces frères perfides qui causèrent la mort tant du prince des apôtres que de l'apôtre des nations.

Ce n'est pas que nous prétendions assimiler les derniers temps aux temps apostoliques, ni même faire une comparaison rigoureuse entre ce quatrième âge et aucun des précédents; rien de plus difficile et de plus hasardé, que ces appréciations comparatives tant du fond que des nuances infinies des mœurs générales et des temps divers. Tout notre but est de tenir les simples en garde contre les déclamateurs de secte, qui, en exaltant avec affectation la pureté des temps primitifs, et en la faisant décroître ensuite jusqu'à nos jours par des gradations aussi malignes qu'imaginaires, veulent donner à entendre, comme quelques-uns d'eux s'en sont exprimés crument, que l'Eglise catholique, ce fleuve autrefois si majestueux et si pur, au lieu de ses ondes salutaires, ne roule plus qu'une fange infecte.

Détestons à jamais ces principes de subversion, et tous les voiles perfides à la faveur desquels on s'efforce de les insinuer. Ne perdons pas un moment de vue les maximes fondamentales, les principes immuables de la foi chrétienne. Tous les hommes étoient morts en Adam, et les inclinations de l'homme, dès son enfance, se précipitoient au mal : donc il a fallu dans tous les temps se faire violence pour emporter le royaume de Dieu; et celui qui est venu chercher, non pas les justes, mais les pécheurs, nous enseigne en vingt manières cette vérité. Outre les persécutions et les violences, il a fallu que les fidèles soutinssent l'épreuve plus terrible encore des leçons et des exemples de séduction. En un mot, la vie du chrétien sur la terre est tellement une guerre sans relâche, que l'Eglise dont il est membre ne s'y qualifie pas autrement que de militante.

Durant le long cours des siècles où nous venons de la présenter dans toutes ses situations, c'est-à-dire, pendant plus de seize cents ans (*), on ne lui a vu que livrer ou soutenir des combats, faire les plus pénibles efforts, ou essuyer les plus terribles assauts, pour s'établir, pour s'étendre, pour se

(*) Cette expression ne prouveroit-elle pas que l'auteur n'a poussé l'histoire de l'Eglise, que jusqu'à la naissance du jansénisme (1630), et que les derniers volumes de cet ouvrage, qui sont en effet d'un style si différent des premiers, sont d'une autre main? Dans le cas où ceux-ci seroient bien de Bérault-Bercastel, on voit par-là que ce 4.e Discours doit être lu après le Livre 72.e

soutenir, pour réparer ses dommages. Durant trois siecles consécutifs, elle fut en butte à la puissance et à la violence des Romains, à l'orgueil insultant des faux sages de la Grece, à l'antipathie cruelle des Perses impurs, a la barbarie cruelle des états informes, a qui l'ordre public n'étoit pas moins étranger que les mœurs. On fit couler de son sein des fleuves de sang, on immola ses enfants au nombre de douze millions, on diffama ses mysteres, on traita de chimere et d'extravagance la pureté sublime de sa morale, mais sa morale et ses mysteres furent embrasses enfin par ces nations fremissantes, et encore étonnees de leur propre changement. Les sages de la Grece et de l'aréopage se turent devant le corroyeur de Tarse, devant les pêcheurs de Tiberiade; les césars courberent leur front sous la croix qui avoit excité toute leur horreur, et le germe le plus fécond du christianisme fut le sang des martyrs, où il devoit être étouffé.

Pendant cinq à six siecles ensuite, l'Eglise eut à lutter contre des nuées de barbares vomis des extrémites du Nord et du Midi jusqu'au sein de ses apanages, et contre l'ignorance, suite inevitable du tumulte et des troubles qu'ils porterent partout, des alarmes qui se renouveloient chaque jour, d'une vie perpetuellement errante et fugitive, de l'anéantissement des lois, de l'infraction de tous les liens de la société : mais elle triompha des barbares qui avoient triomphé des maîtres du monde, et en fit ses plus zelés défenseurs; mais elle trouva des armes puissantes contre l'ignorance, dans le trésor de la tradition, où, comme dans un arsenal muni pour les jours de péril, si l'on peut s'exprimer ainsi, on avoit mis en réserve la surabondance des productions lumineuses de tant d'illustres docteurs qui avoient écrit durant le quatrieme et le cinquieme siecle, c'est-à-dire, immédiatement avant le danger qui se presentoit. Quant à ses nouveaux enfants, ou aux barbares régénéres, elle trouva des leçons assorties a leur foible capacité, dans les exemples d'une multitude extraordinaire de saints de tout état, qui leur parloient par les yeux, et qu'une providence marquée suscita principalement durant les ténebres du dixieme siecle; et dans les bornes même du génie de ces néophytes, elle trouva un preservatif si puissant contre l'hérésie, qu'il ne s'en eleva pas une seule pendant tout le cours de ce siecle, de tous le plus décrié, et le seul qui n'en ait point enfanté. Par un trait de providence egalement signalé, tant d'indignes pontifes qui dans le même temps remplirent la chaire de saint Pierre, ne lui firent rien perdre de son autorité. Plût à Dieu qu'alors on n'eût pas entrepris tout au contraire d'en étendre le pouvoir aux choses basses et terrestres, qui ne sont pas de son ressort, et qui l'affoiblirent ensuite au lieu de l'augmenter.

Dans les trois siecles qui suivirent l'âge de la barbarie, un relâchement léthargique, provenu de l'affaissement causé par tant de violentes secousses, une dépravation presque insensible dans ses progrés successifs, et beaucoup plus dangereuse que les fougues soudaines des passions effrénées, jointe à l'instabilité si naturelle à l'homme, répandit le dégoût sur les pratiques les plus salutaires, et jusque sur les devoirs d'état les plus graves et les plus sacrés. On préféra les pélerinages, et surtout les pelerinages armés, aux œuvres humiliantes et aux canons rigoureux de la pénitence. La résidence épiscopale, base de toute la discipline, devint presque arbitraire pour les plus grands siéges. Les successeurs même du prince des apôtres fixerent leur demeure loin des lieux où il avoit établi sa chaire : de là, les murmures

et l'indocilité des peuples, les emportements et les invectives contre les pasteurs, les clameurs de la réforme contre la dépravation du chef et des membres de l'Eglise, les schismes enfin et les hérésies, et des hérésies d'un caractère de malignité tel qu'on n'en avoit point encore vu depuis la naissance du christianisme; en un mot, ce péril extrême, où les portes de l'enfer ne pouvoient manquer de prévaloir, si l'extrémité du péril en ce genre, comme on l'a vu par toute la suite de cette histoire, ainsi que de ce discours, n'annonçoit la proximité du rétablissement.

Voilà ce que nous avions promis dans l'exposition de notre dessein, qui par conséquent se trouve rempli. La meilleure apologie de la religion ne consiste pas dans les ouvrages polémiques et contentieux, qui bien souvent ne produisent que l'aigreur et l'opiniâtre dépit, mais dans la simple exposition des œuvres et des maximes, qui appartiennent véritablement à l'Eglise. L'Eglise toute seule, bien connue et bien présentée, fera toujours elle-même sa meilleure défense. Puissions-nous l'avoir peinte ainsi de ses couleurs naturelles, comme nous nous y sommes uniquement appliqués durant tout le cours laborieux de cet ouvrage! Puisse aussi un spectacle si frappant faire sur chacun de nos lecteurs cette heureuse impression, qui laisse à peine le mérite de la foi à la claire persuasion où nous sommes, qu'une institution si sublime, et annoncée par des hommes si abjects, si contredite, et si généralement embrassée, si violemment ébranlée, mise à deux doigts de sa ruine, et tout à coup rappelée à sa première splendeur, ne peut être que l'œuvre de Dieu!

FIN DES DISCOURS.

# TABLE

## CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 1676, JUSQU'A L'AN 1721.

## PAPES.

CCXXXVII. INNOCENT XI, mort le 12 *août* 1689.
CCXXXVIII. Alexandre VIII, élu le 6 *octobre* 1689. 1.er *février* 1691.
CCXXXIX. Innocent XII, 12 *juillet* 1691. 27 *septembre* 1700.
CCXL. Clément XI, 23 *nov.* 1700. 19 *mars* 1721.

## SOUVERAINS.

EMPEREURS.

LÉOPOLD I, mort en 1705.
Joseph I, 1711.
Charles VI, 1740.

ROIS DE FRANCE.

Louis XIV, 1715.
Louis XV, 1774.

ROIS D'ESPAGNE.

Charles II, 1700.
Philippe V, 1724.

PORTUGAL :

Alphonse VI, 1683.
Pierre II, 1706.
Jean V, 1750.

ROIS D'ANGLETERRE.

Charles II, 1685.
Jacques II, détrôné en 1688.
Mort en 1701.
(Jacques III, prétendant, mort à Rome en) 1766.
Guillaume III, usurpe en 1689.
et périt en 1702.
La reine Anne, 1714.
Georges I.er 1727.

NAPLES ET SICILE :

Charles II, 1700.
Philippe V, 1713.
Victor-Amédée, 1718.
Charles VI, 1735.

ROIS DE DANEMARCK :

Christiern V, 1699.
Frédéric IV, 1730.

ROIS DE SUÈDE :

Charles XI, 1697.
Charles XII, 1718.
Ulrique-Eléonore, 1741.
et Frédéric I, 1751.

RUSSIE.

Fédor II, 1682.
Ivan, 1689.
Pierre le Grand, 1725.

# ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

François Bosquet, évêque de Montpellier, 1676. On a de ce prelat, l'un des plus savants hommes du dix-septième siècle, une histoire de l'eglise gallicane, jusqu'à Constantin, les vies des papes d'Avignon, et quelques autres ouvrages.

Henri de Valois, historiographe du roi, 1676. Il s'est rendu célèbre dans toute l'Europe par son érudition. Il nous a laissé, et de belles éditions, et de bonnes traductions des écrivains grecs de l'histoire ecclésiastique, avec des notes, qui ne montrent pas moins son jugement que son érudition.

Jean de Launoy, docteur de Paris, mort en 1678. Les ouvrages de ce laborieux et savant écrivain remplissent dix volumes *in-folio*, sur les matières ecclésiastiques. Il a surtout beaucoup de lettres savantes. Il défend aussi les libertés de l'église gallicane avec beaucoup de force, et beaucoup moins de clarté ou de précision. En général, son style n'est ni orné, ni élegant, et son raisonnement n'est pas toujours juste; mais on est en quelque sorte dédommagé de ces defauts par la riche variété des matières, et par la profondeur de l'erudition. (Il a trop justement mérité avant Baillet le titre de *denicheur de Saints;* et il passe pour être le premier qui ait osé, contre le concile de Trente, contester à l'Eglise le pouvoir de poser des empêchements dirimants au mariage. Il faut aussi se defier beaucoup de ses citations; car il est sur ce point, dit Feller, d'une impudence incroyable.)

François Combessis, dominicain, 1679. On a de lui, entr'autres ouvrages, les éditions et les versions de quantité d'auteurs ecclésiastiques grecs, et une bibliothèque des Pères pour les prédicateurs, en huit volumes in-4.°

Charles le Cointe, prêtre de l'Oratoire, 1681. Ses principaux ouvrages sont ses Annales ecclésiastiques de France, sa Bibliothèque sacrée, et son Histoire des Bibles polyglottes.

Jean Garnier, jesuite, 1681. Une édition de Marius Mercator avec un grand nombre de notes et de dissertations sur le pélagianisme, fort estimées; une édition de Liberat; une autre du Journal des papes, accompagnée de notes historiques et de dissertations très-curieuses; le Supplement aux œuvres de Theodoret; le Système ou catalogue de la bibliothèque du collége de la société à Paris; tels sont les principaux ouvrages de ce savant dont le cardinal Noris a écrit qu'il approchoit du mérite des PP. Pétau et Sirmond.

Louis-Isaac Le Maistre, plus connu sous le nom de Sacy, 1684. Il a fait la version de la Bible qui porte son nom, quelques autres traductions et divers écrits du parti de Port-Royal. On lui attribue, et d'autres, à Nicolas Fontaine, l'Abrégé de l'histoire de la Bible avec figures, publié sous le nom de Royaumont. Quoique les erreurs du parti n'y soient pas prodiguées, elles ne laissent pas de se montrer dans l'occasion. Cet abrégé est avantageusement remplacé par deux ouvrages de Lhomond, *Histoire de la religion avant* Jesus-Christ, *Histoire abregee de l'Eglise.*

Luc d'Achéri, bénédictin, 1685. Cet écrivain, l'un des plus érudits de son siècle, s'est rendu principalement célèbre par la grande collection qu'il a publiee sous le titre de *Spicilege;* c'est un recueil de pièces et de monuments précieux qui étoient restés jusque-là manuscrits. Il est enrichi de préfaces très-savantes, également judicieuses et bien écrites.

Jean-Baptiste Cotelier, bachelier, qu'ont égalé peu de docteurs, 1686. Il apporta une telle application à l'étude des antiquités ecclésiastiques, et une telle exactitude à ses recherches, qu'aucun savant ne l'a surpassé dans ce genre de connoissances. On a de lui la collection des œuvres des Pères des temps apostoliques, et un recueil de plusieurs monuments de l'église grecque. Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bonne version latine, avec des notes courtes, mais si exactes et si bien conçues, qu'on y trouve plus d'instructions et plus de vraie science que dans les gros volumes de la plupart des commentateurs.

Louis Maimbourg, 1686. Il a écrit l'histoire de l'arianisme, des iconoclastes, du luthéranisme, du calvinisme, des pontificats de saint Léon et de saint Grégoire, du grand schisme d'Occident, du schisme des Grecs, des croisades et de la ligue. Les protestants dont il avoit peint la secte au naturel, l'ont décrié avec fureur ; sur quoi bien des orthodoxes l'ont jugé d'abord, sans autre examen. Sans l'approuver en tout, on rend aujourd'hui beaucoup plus de justice à sa fidélité dans les citations. Ce qui empêche peut-être le plus de dissiper entièrement les fortes préventions qu'on avoit conçues contre lui, c'est la qualité de son style pompeux jusqu'à l'emphase, avec une surcharge de traits pittoresques, qui dans le genre grave de l'histoire, ôtent à la vérité l'air de la vraisemblance.

Godefroi Hermant, docteur de Paris, 1690. Il fut exclus de la Sorbonne comme ayant refusé de signer le Formulaire. On a de lui les vies de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Ambroise, et de saint Chrysostôme : celle-ci sous le nom de Ménart. Elles ne contiennent pas seulement ce qui regarde ces grands évêques, mais aussi toute l'histoire ecclésiastique de leur temps. On a de lui encore quelques traités particuliers.

Adrien de Valois, 1692. Ce savant, qui fut comme son frère Henri, historiographe de France, a laissé une histoire du royaume en 3 vol. in-fol., qui ne vient que jusqu'à la déposition de Childéric ; *Notitia galliarum*, très-utile pour connoître la France sous les deux premières races, et une dissertation pleine d'érudition sur les *Basiliques*. Tous ses ouvrages sont en latin.

Paul Segneri, jésuite, 1694. Il fut prédicateur ordinaire d'Innocent XII, et les Italiens le regardent comme le Bourdaloue de leur pays ; mais il n'eut ni l'eloquence ni le jugement du jésuite français. On a de ce pieux et infatigable missionnaire un grand nombre d'ouvrages de piété. Ses sermons ont été traduit de l'italien en 7 vol. in 12. C'est lui qui le premier entreprit de découvrir le venin du quiétisme de Molinos dans son *Accord de l'action et du repos dans l'oraison*.

Louis Thomassin, savant et pieux prêtre de l'Oratoire, 1695. Les suggestions de faux zélateurs lui avoient inspiré dans sa jeunesse quelques penchants pour les nouveautés proscrites : mais avec un cœur droit et un esprit juste, il ne tarda point à reconnoître ce piége, qu'il décria sans aucun respect humain. Il a donné une quantité d'ouvrages excellents, dont voici les principaux: Un grand traité de la discipline ecclésiastique, en trois volumes *in-folio ;* trois tomes de dogmes théologiques ; trois volumes de mémoires sur la grâce ; un traité dogmatique des moyens propres à maintenir l'unité dans l'Eglise ; les traités de la puissance ecclésiastique, de la vérité et du mensonge, du négoce et de l'usure, et plusieurs autres. En tous ces ouvrages, on remarque une érudition prodigieuse.

Claude Martin, bénédictin, 1696, mort en odeur de sainteté dans l'abbaye de Marmoutiers, dont il étoit prieur. On

a de lui la pratique de la règle de saint Benoît, des lettres ascétiques et des Méditations chrétiennes, peu recherchées de nos jours.

Antoine Pagi, cordelier, 1699. Nous avons de ce critique érudit, judicieux, et l'un des plus clairvoyants de son siècle, un ouvrage en quatre volumes *in-folio,* où il suit année par année les annales de Baronius, et en rectifie une infinité d'endroits, tant pour la chronologie que pour l'exactitude des faits. L'ouvrage de Pagi a été regardé comme un accompagnement si nécessaire pour les annales de Baronius, que les Italiens ont donné une édition de ces annales, où sont fondues les observations de son critique; ce qui n'ôte rien au mérite de ce savant cardinal, dans l'entreprise immense duquel il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des inexactitudes.

Jean Gerbais, docteur de Paris, 1699. Son principal ouvrage est le traité latin des causes majeures des évêques, où l'on remarque, comme dans les autres écrits, de l'érudition, de la sagacité, de la force dans le raisonnement; beaucoup et peut-être un peu trop de vivacité d'esprit. On a aussi d'autres ouvrages estimables, et surtout un *traité du pouvoir de l'Eglise et des princes* sur les empêchements du mariage, où il prouve, contre Launoy, que l'Eglise a toujours usé du pouvoir de constituer des empêchements dirimants.

Le cardinal d'Aguirre, bénédictin, 1699. Ses principaux ouvrages sont une histoire des conciles d'Espagne, qui est très-recherchée, une collection des conciles de la même nation, et une théologie en trois volumes, tirée des œuvres de saint Anselme.

Armand-Jean le Bouthilier de Rancé, abbé réformateur de la Trappe, 1700. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de piété. Les plus remarquables sont des Réflexions morales sur les quatre Evangiles, un abrégé des devoirs des chrétiens, des Instructions et des Maximes chrétiennes, quantité de lettres spirituelles, la traduction française des œuvres de saint Dorothée, un livre de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique, et plusieurs écrits sur les Etudes monastiques. Dans tous ces ouvrages, sa piété n'ôte rien à la beauté ni à l'aménité même de son style.

Jean-Baptiste Thiers, savant bachelier de Sorbonne, mort en 1702. On a de cet auteur plusieurs traités curieux, quelquefois singuliers, toujours remplis d'érudition. Les plus estimés et les plus utiles sont l'Avocat des Pauvres, où il est traité de l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens d'église; le traité de l'Exposition du saint Sacrement; celui des superstitions, et un traité de morale, intitulé. De la plus nécessaire et de la plus négligée des dévotions.

Henri-Marie Bourdon, 1702. On a de ce saint archidiacre d'Evreux plusieurs ouvrages de piété, où l'on a prétendu trouver des propositions qui se rapprochoient du quiétisme; mais personne n'étoit plus humble que lui et plus soumis à l'Eglise : du reste il n'a écrit qu'avant la condamnation de cette erreur.

Innocent le Masson, général des chartreux, 1703. Il se montra fort attaché au saint Siége contre les novateurs. On a de lui une *Théologie morale*, une introduction à la vie religieuse et la vie de M. d'Aranthon, évêque de Genève.

Le cardinal Noris, religieux augustin, 1704. Il est surtout fameux par son histoire des pélagiens, qui fut déférée au saint Siége, à trois reprises différentes, sans toutefois en avoir jamais été condamnée.

Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, 1704. Son nom seul est un éloge qu'aucun autre ne peut égaler.

Entre ses ouvrages, presque tous excellents, les plus admirables sont le Discours sur l'Histoire universelle, les Oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et de la duchesse d'Orléans, les six Avertissements aux protestants, l'Histoire des variations des églises protestantes, et l'Exposition de la doctrine de l'église catholique sur les matières de controverse.

Louis Bourdaloue, jésuite, 1704. Quoiqu'il n'ait guère fait que des sermons, on peut regarder avec quelque proportion ce Chrysostôme français, comme celui de la Grèce, non-seulement pour cette éloquence de raison qui est du goût de tous les peuples et de tous les temps; mais pour sa profonde connoissance de l'écriture, de la tradition, des mystères même, de toutes les voies du salut, des sentiers étroits de la perfection évangélique; en un mot, du dogme et de la morale, et de tout l'ensemble de la religion.

Adrien Baillet, 1706. On connoît la vie des saints, qui l'a fait juger critique trop sévère et qui d'ailleurs est bien au-dessous de celle de Butler, traduite par Godescard. Il a fait aussi quelques autres vies, dont celle de la Sainte Vierge lui attira de justes critiques.

Paul Pezron, bernardin, 1706. Son *Antiquité des temps retablie,* en faveur de la chronologie des Septante; son *Histoire evangélique* confirmée par la judaïque et la romaine, et d'autres ouvrages l'ont fait regarder comme un savant distingué surtout par son érudition.

Louis Cousin, président de la cour des monnoies, 1707. Il a donné une traduction bien écrite en français des Histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, avec des préfaces qui sont estimées.

Jean Mabillon, 1707. Ce bénédictin célèbre, l'un des plus savants hommes qui aient paru dans le monde, et l'un des plus modestes, a donné une quantité prodigieuse d'ouvrages, où l'on n'admire pas seulement l'érudition et la plus saine critique, mais la pureté du style, la clarté, la méthode, sans affectation et sans ornements superflus. Après son chef-d'œuvre, ou sa Diplomatique, digne de l'immortalité, ses principaux ouvrages sont quatre volumes des Annales de l'ordre de saint Benoît, qui ont été continuées par dom Ruinart, les Actes des saints du même ordre, quantité de traités latins sur des matières ecclésiastiques, et l'édition des œuvres de saint Bernard.

Thierry Ruinart, bénédictin, 1709. Outre la continuation des Annales bénédictines, et quelques autres ouvrages, il a servi essentiellement la religion, par son excellente collection des *Actes sincères et veritables des martyrs*, accompagnée d'une savante préface, où il met en poudre les chicanes et tous les sophismes de l'anglais Dodwel.

Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, 1710. On connoît ses panégyriques, ses sermons et ses oraisons funèbres dont la plus célèbre est celle de Turenne. Outre ses écrits épiscopaux, on a de lui l'histoire de Théodose et ses vies des cardinaux Ximénès et Commendon. Ducreux a publié ses œuvres en 10 vol.

François Lami, bénédictin de Saint-Maur, 1711. Il fut l'ami de Fénélon, et a laissé beaucoup d'écrits qui attestent autant son savoir que sa piété. Le traité de la Connoissance de soi-même, l'athéisme renversé, contre Spinosa; l'incrédule amené à la religion par la raison, ses lettres théologiques et morales, etc. méritent d'être lues encore de nos jours.

Richard Simon, prêtre de l'Oratoire, qu'il quitta deux fois, 1712, auteur imaginatif d'une histoire critique de l'ancien et du nouveau Testament, et de plusieurs autres ouvrages. Bossuet le regardoit comme favorable aux sociniens et le combattit fortement.

Jean-Marie Tommasi, théatin cardinal,

# ÉCRIVAINS NOVATEURS.

ANTOINE ARNAUD, mort en 1694. Il suffit de le nommer. ( Il est bon néanmoins d'indiquer ceux des 140 vol. publiés sous son nom, qui peuvent être lus : La perpétuité de la foi, dont l'auteur est Nicolle, l'impiété de la morale des calvinistes, l'apologie pour les catholiques, histoire et concorde évangélique. Nous ne parlons pas des livres étrangers à la religion, faits à Port-Royal. )

Pierre Nicolle, Guillaume Wendrock, et Paul Irénée, sont toujours le même personnage, dont les deux derniers noms marquent la justice qui fait placer ici le premier ( 1695 ). L'ouvrage de Wendrock est une traduction latine des Lettres provinciales, avec des notes encore plus mauvaises que le texte. L'ouvrage d'Irénée contient la même doctrine ; ainsi que les lettres imaginaires, et bien d'autres écrits de cet auteur clandestin, mais non pas anonyme, puisqu'il avoit au moins trois noms. ( Ses essais de morale sont connus pour l'ordre qui y règne et pour leur sécheresse ; ses instructions sur les sacrements, sur le symbole, sur le décalogue, sur le *Pater*, sur la prière, renferment la doctrine du parti, plus ou moins mitigée, suivant l'époque de leur publication. On a encore de Nicolle les préjugés légitimes contre les calvinistes, traité de l'unité de l'Eglise contre Jurieu, et les prétendus réformés convaincus de schisme. Nous ne croyons pas nécessaire d'expliquer pourquoi on doit préférer les auteurs purement catholiques, qui ont traité ces mêmes sujets. )

Michel Molinos, 1696, auteur d'un quiétisme que quelques-uns ont comparé à la doctrine corrompue des anciens gnostiques. Ses écrits et sa personne ont été flétris par le saint Siége. Son principal ouvrage est celui qui a pour titre : la Conduite spirituelle.

Gommare Huyghens, 1702. Ce théologien de Louvain fut l'ami d'Arnaud et de Quesnel, et écrivit dans leur sens. Nous croyons inutile de citer ses ouvrages.

Pierre Bayle, 1706. De calviniste il se fit catholique à l'âge de vingt ans, puis retourna bientôt à sa communion d'origine, pour n'être enfin d'aucune ; car il les a attaquées toutes dans ses nombreux écrits, où il semble avoir pour but d'établir le scepticisme.

Pierre Faydit, oratorien, 1709. Aussi bizarre que mauvais écrivain, il fut mis à Saint-Lazare pour un livre sur ou plutôt contre la Trinité.

Gabriel Gerberon, bénédictin de saint-Maur, 1711. Il a été souvent parlé de son zèle et de ses travaux pour la secte, dans cette histoire, où l'on a vu qu'il revint à l'unité sur la fin de ses jours.

Gaspar Juénin, oratorien, 1713. Ses *Institutions théologiques*, écrites en latin, ont été condamnées à Rome, et en France par plusieurs évêques. Elles furent examinées avec sévérité, sans doute parce que l'auteur passoit pour être attaché au parti janséniste. Ses autres ouvrages n'ont pas été aussi mal reçus.

Jeanne-Marie de la Mothe Guyon, 1717. Nous ne plaçons ici cette fameuse quiétiste, que pour rappeler les choses singulières et les extravagances qu'on trouve dans ses principaux écrits, qui sont *les Torrens, les Cantiques, le Moyen court et facile*. Elle mourut à Blois dans de grands sentiments de piété ; et l'abbé de la Bletterie l'a justifiée des calomnies avancées contre elle.

Guillaume Penn, 1718, fut un des chefs des Quakers, dont il est même

regardé comme le fondateur, au moins en Pensylvanie, quoique Georges Fox l'ait précédé pour débiter des extravagances et des impiétés. Les œuvres de Penn ont été recueillies en deux vol. in-folio. Des gens même de sa secte l'ont accusé de déisme.

Louis-Ellies Du Pin, docteur et professeur de Sorbonne, 1719. Bossuet a écrit contre sa nouvelle bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques; elle fut condamnée par l'archevêque de Paris en 1693. On a parlé de ses autres ouvrages dans le cours de cette histoire; s'ils ne sont pas tous également suspects, ils se ressentent tous de la précipitation avec laquelle il travailloit. Il est surtout connu pour n'être pas favorable au saint Siége.

Pasquier-Quesnel, prêtre de l'Oratoire, 1719. On ne connoît que trop ses Réflexions morales sur le nouveau Testament, réprouvées par l'Eglise universelle qu'elles ont mise en feu.

## CONCILES ET SYNODES.

SYNODE de Tournay, 1677, sur le mariage. On y déclare nuls les mariages faits *en fraude* dans un diocèse étranger, pour éviter la présence du propre prêtre. Et on y défend aux ecclésiastiques de faire ou d'exécuter les testaments des laïques.

Synode de Trèves, 1678, où l'on défend au chœur l'usage du tabac pendant les saints offices. Le reste est également une discipline particulière. L'année suivante, synode de Tournay, où, suivant l'usage de Paris, on déclare nuls les mariages contractés contre le gré formel des parents.

Synode d'Anvers, 1680, sur l'instruction et les mœurs ecclésiastiques. On y prescrit l'observation du concile de Trente. La même année, Synodes de Tournay et de Munster, où l'on défend tout autre catéchisme que celui désigné par l'evêque, et où l'on ordonne aux prêtres, sous des peines spéciales, de porter la soutane et le manteau noir. L'année suivante, autre synode de Tournay, où l'on ordonne la recherche des livres hérétiques ou scandaleux chez les libraires.

Synodes de Munster et de Tournay, 1682, sur les cérémonies et les vêtements ecclésiastiques.

Synode de Minden, 1686. La congrégation de la foi, sur la réclamation des réguliers, en réforma les 5.e et 6.e décrets portant que tout laïque est tenu en conscience d'assister, s'il le peut commodement, à la messe paroissiale les jours obligés. La sacrée congrégation décida que les paroissiens devoient être exhortés, et non contraints, à cette assistance.

Synode de Paderborn, 1688, sur la manière de se conduire avec les hérétiques et sur l'administration des sacrements. On y défend aux confesseurs de servir comme témoins dans les testaments, et de désigner aux testateurs ceux en faveur de qui ils doivent les faire.

Synode de Munster, 1688, contre un abus dénoncé par le nonce apostolique. Et autre Synode à Tournay, où l'évêque, Gilbert de Choiseul, supprime les troisièmes fêtes de Pâques et de Pentecôte, les fêtes de sainte Madeleine, de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Nicolas, des SS. Innocents, de l'Exaltation de la sainte croix, et transfère au dimanche la fête de saint Laurent.

Synode de Bruges, 1693, où l'on défend aux simples fidèles de lire, sans permission, la Bible en langue vulgaire, et où sont indiqués les moyens de les porter à la fréquentation des sacrements. Autre Synode à Césène, où l'on condamne ceux qui osoient affir-

mer qu'on ne doit jamais refuser à personne l'absolution sacramentelle.

Synode de Munster, 1694, sur l'obligation de porter l'habit ecclésiastique. On y défend le luxe dans les funérailles.

Synode de Namur, 1698, où l'on renouvelle la souscription du formulaire d'Alexandre VII. On y défend d'entendre, sans le cas de nécessité, les confessions des femmes dans la sacristie. On y renouvelle aussi la defense de satisfaire aux prétentions des nobles qui vouloient que le célébrant leur présentât individuellement l'eau bénite.

Synode de Metz, 1699, sur la discipline et les mœurs. On y enjoint aux fidèles d'assister, au moins de trois dimanches l'un, à la messe paroissiale; et aux curés, de ne pas laisser mourir sans confession les enfants âgés de plus de sept ans.

Synodes d'Eichstett, 1700, sur la vie sacerdotale et pastorale. On y défend aux prêtres l'usage fréquent du tabac, et aux curés, de s'absenter plus de deux jours de leurs paroisses, sans en avoir prévenu leurs doyens. Il y est aussi défendu de fournir à personne de l'eau baptismale pour remède. On y institue la confrérie du Rosaire; afin d'exciter le peuple à fréquenter les sacrements de pénitence et d'Eucharistie.

Synode de Munster, 1702, tenu par l'évêque de cette ville, sur la manière de se comporter pendant les offices et en présence du saint Sacrement.

Concile provincial d'Albanie, 1703, par ordre du pape Clément XI. Les décrets furent souscrits par sept évêques et trois missionnaires, sous la présidence de l'archevêque d'Antivari, visiteur apostolique et primat de Servie. On y règle la manière de se conduire avec les Turcs, de remédier à quelques abus introduits dans l'administration du baptême et de réformer des désordres concernant les mariages. On y recommande surtout de soigner l'éducation cléricale, et on y règle les limites de plusieurs diocèses.

Synode métropolitain de Besançon, 1707. L'archevêque, François Joseph de Grammont, condamna et proscrivit le dictionnaire de Bayle, la version du nouveau Testament, dite de Mons, les Institutions théologiques de Juénin, et surtout les Réflexions morales de Quesnel. Dans la même année, autre Synode qui defend de célébrer la messe avec une fausse chevelure, sans dispense de l'évêque; de recevoir comme curé le prêtre qui n'aura pas au moins huit mois de vicariat; d'omettre l'instruction du catéchisme deux dimanches consécutifs. On y proscrivit aussi l'*Augustinus*, la Fréquente communion d'Arnaud et les œuvres de Saint-Cyran.

Synode diocésain de Munster, 1703. Sur la manière d'administrer le baptême et le mariage. Peu après, autre Synode où l'on défend sévérement de donner le sacrement de mariage ailleurs que dans l'église, et d'user de force ou de ruse pour obtenir la présence du porteur nécessaire.

Synode de Munster, 1711, par le même évêque, François de Méternich. On y défend d'admettre aux ordres sacrés ceux qui n'auroient pas souscrit le formulaire d'Innocent X et d'Alexandre VII dans le sens de la bulle *Vineam Domini*. On oblige à la même souscription tout le clergé du diocèse.

Synode d'Eichstett, 1713, sur la discipline. On y recommande d'écrire les instructions ou discours publics, afin qu'au besoin le manuscrit puisse être lu par l'évêque.

Synode de Munster, 1714. On y exhorte les clercs à garder toujours l'habit de leur état et à tenir partout une conduite qui soit conforme à sa sainteté. Autre Synode, par le même François de Méternich, 1718. On y défend de célébrer les funérailles des adultes les jours de dimanches ou de fêtes, sans de

graves raisons ; et on engage les pasteurs à veiller soigneusement au salut de leurs troupeaux.

Concile de Zamosok dans la Russie Rouge, 1720, par les soins de Clément XI et de l'archevêque de Kiow. Outre l'archevêque d'Edesse président et le métropolitain de Kiow, il s'y trouva sept évêques grecs-unis, huit Archimandrites ou abbés, et plus de cent-vingt ecclésiastiques séculiers et réguliers de la même communion. On y reconnut l'œcuménicité du concile de Trente, et on se soumit à tous ses décrets ainsi qu'à ceux des autres conciles généraux tenus dans l'Eglise latine. La constitution *Unigenitus* y fut reçue ainsi que plusieurs autres. On y dressa une profession de foi et l'on fit plusieurs canons de discipline. Benoit XIII approuva ensuite et confirma les décrets de ce concile.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE DU DOUZIÈME ET DERNIER VOLUME.

(TEXTE DE BÉRAULT-BERCASTEL.)

